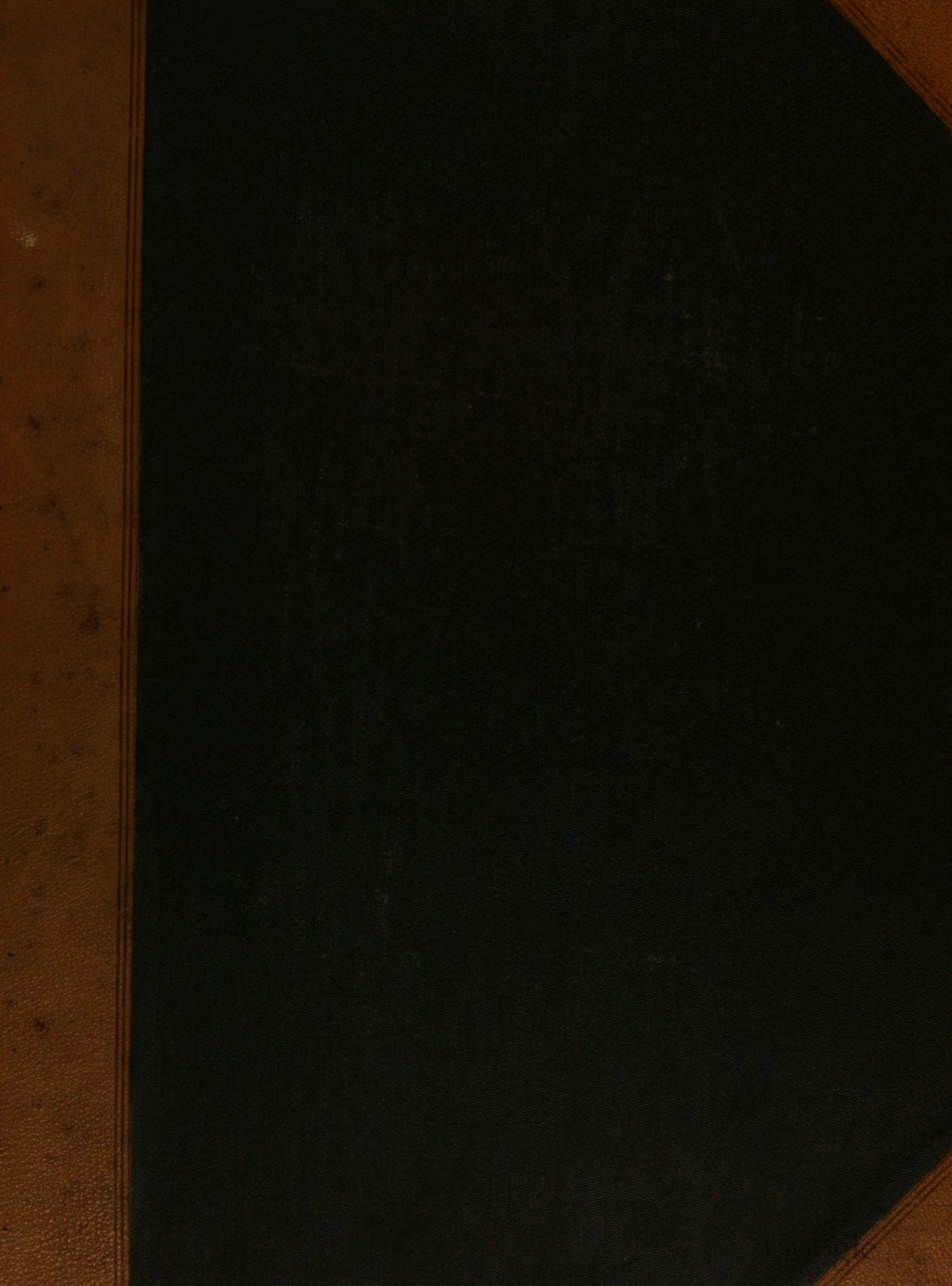





MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS

ARCHIVES NATIONALES

INVENTAIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS

PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES NATIONALES

TITRES

DE LA MAISON DUCALE DE BOURBON

OUVRAGE CONTINUÉ

PAR

M. LECOY DE LA MARCHE

ARCHIVISTE AUX ARCHIVES NATIONALES

TOME DEUXIÈME




PARIS

E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

10, RUE GARANCIÈRE

1874



La Table analytique des noms de lieux et de personnes sera publiée séparément dans un troisième volume.

TITRES

DE L'ANCIENNE

MAISON DUCALE DE BOURBON

PARIS, TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie
8, RUE GARANCIÈRE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS

ARCHIVES NATIONALES

INVENTAIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS

PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES NATIONALES

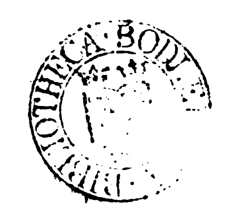
TITRES DE LA MAISON DUCALE DE BOURBON

OUVRAGE CONTINUÉ

PAR

M. LECOY DE LA MARCHE
ARCHIVISTE AUX ARCHIVES NATIONALES

TOME DEUXIÈME





PARIS
E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
10, RUE GARANCIÈRE, 10
1874

AVERTISSEMENT.

La mort inopinée et profondément regrettable de M. Huillard-Bréholles, enlevé à la science et aux siens dans la période la plus douloureuse de nos malheurs publics, a retardé l'apparition du second volume de cet Inventaire. Après avoir conduit jusque vers la fin du quatorzième siècle l'immense labeur confié à son zèle et à sa sagacité, le savant archiviste, membre de l'Institut, avait commencé à préparer les matériaux répondant aux derniers temps de l'existence de la Maison ducale de Bourbon. Chargé de continuer sa tâche, j'ai amplement profité des éléments déjà rassemblés par lui, et j'éprouve le besoin de rendre avant tout un juste hommage au travail de mon devancier, qui a considérablement facilité le mien.

M. Huillard-Bréholles était depuis longtemps familiarisé avec l'étude et le maniement des titres qui composent cet Inventaire. Il projetait et mûrissait dans son esprit une longue Introduction historique, dans laquelle il eût fait connaître en détail comment se forma, par mariages, acquisitions, donations, échanges, etc., l'important apanage des ducs de Bourbon, depuis la fin du douzième siècle jusqu'au commencement du seizième. Une telle œuvre offrait des difficultés sérieuses et complexes, que lui seul pouvait facilement surmonter. Pour en donner une idée, il suffit de jeter les yeux sur la conformation du Bourbonnais, le principal et le plus ancien membre de ce vaste corps de fiefs.

Le Bourbonnais ne représente point, comme les provinces de Champagne, de Bourgogne, de Normandie ou de Bretagne, quelque chose de compacte et d'homogène, ayant servi de fondation bien assise à une grande puissance territoriale et donnant la raison première de ses

accroissements. C'est plutôt par leurs liens étroits de parenté avec la dynastie capétienne et par sa faveur constante que les Bourbons réussirent à constituer cette puissance, qui fut un moment comparable à celle de la seconde maison de Bourgogne. Ils lui succédèrent en fait de prépondérance domaniale et politique; mais ce fut pour peu de temps. Après avoir atteint au faîte sous le fameux connétable, leur grandeur s'écroula avec lui dès que l'omnipotence royale eut résolu la ruine d'un feudataire devenu redoutable. Le Bourbonnais, véritable création de ses sires et de ses ducs, avait alors assez d'unité et de vitalité pour survivre à la chute du chef de la maison et pour conserver son individualité propre, même après sa réunion à la couronne. Mais, dans l'origine, c'était un pays de formation artificielle, ne répondant à aucune division administrative qui lui fût propre et constitué aux dépens des trois *cités* contiguës de Bourges, de Clermont et d'Autun. Son point de départ a été le *vicus Bormonis* ou *Borvonis*, chef-lieu d'un petit *pagus* qui devint sous les Carlovingiens la vicairie de Bourbon, contenue dans le grand *pagus* de Bourges. Cette vicairie carlovingienne comprenait, d'après M. Chazaud, les circonscriptions actuelles des cantons de Bourbon et Lurcy-Lévy en totalité, et celles de Moulins, du Montet, de Sancoins, de Nérondes, de Dun-le-Roi, de Saint-Amand et de Charenton en partie [1]. Mais elle s'agrandit considérablement du côté de l'Auvergne et de la Bourgogne par une suite d'annexions directes, dont la trace se retrouve difficilement aujourd'hui, et surtout par l'effet de la suzeraineté féodale que les Archambauds et les Bourbons-Dampierre, leurs successeurs, réussirent à faire accepter aux petits seigneurs cantonnés entre le Cher et la Loire. Les centres dont avaient dépendu, au moins officiellement, sous les successeurs de Charlemagne, les diverses fractions de ce territoire étaient trop éloignés pour qu'au moment de la dissolution de l'Empire les chefs locaux, tels que les seigneurs de la Palisse, d'Huriel, de Jaligny, ne se rendissent pas indépendants, à l'exemple du sire de Bourbon. Mais celui-ci les domina tous d'assez bonne heure pour qu'on puisse dire qu'en fait, sinon en droit, le premier patrimoine de la maison de Bourbon lui était définitivement acquis dès le douzième siècle. Toutefois la constitution

[1] *Essai sur la chronologie des sires de Bourbon*, p. 123.

du Bourbonnais en pays distinct, et même l'emploi de ce nom géographique pour désigner la province administrée par les sires de Bourbon, ne datent réellement que de l'avénement de Robert de Clermont (1288), et ne furent généralement admis qu'à l'époque de l'érection de la seigneurie en duché-pairie (1327).

Quelques faits montreront combien précédemment, et même postérieurement, les limites de ce pays factice étaient flottantes. En 1200, le seigneur de Saint-Géran, par un acte formel, fit rentrer Châteldon, considéré avant lui comme une dépendance du comté d'Auvergne, parmi les autres fiefs qu'il tenait en hommage-lige du sire de Bourbon [1]. L'importante seigneurie de Montluçon, dont le premier Dampierre reçut, en 1202, la confirmation de la munificence de Philippe-Auguste, était un démembrement du même comté d'Auvergne. En 1248, Alphonse, comte de Poitiers, partagea avec Archambaud VII les fiefs qu'il avait saisis sur le sire de Bourbon comme relevant de la basse Auvergne : il lui abandonna Bellenave et Banassat, mais garda Roche-d'Agout, Pionsat, Baroth, etc., et, à la mort d'Archambaud, il éleva des prétentions sur l'hommage des baronnies de Montluçon et de Combraille [2]. Ussel, aujourd'hui commune du canton de Chantelle, était déjà du Bourbonnais vers 1240, et postérieurement il a été compris, tantôt dans la châtellenie de Chantelle, tantôt dans celle de Gannat, ou même dans celle de Charroux; mais, comme il a toujours appartenu à l'évêché de Clermont, l'on ne savait pas encore, en 1323, si l'on devait placer ce château en Auvergne ou en Bourbonnais. Ce qui peut paraître plus singulier, c'est que la nouvelle capitale des Bourbons, Moulins-sur-Allier, dont le territoire faisait originairement partie de la cité et du diocèse d'Autun, est cependant placée officiellement en Auvergne dans une charte de l'année 1285 [3]. Il est vrai que cette charte est délivrée sous le sceau de la prévôté de Bourges, et que le rédacteur de l'acte pouvait être entraîné par la force de l'habitude à rattacher à l'Auvergne tout ce qui était au delà des frontières du Berry vers l'Allier. Ce qui semble certain, c'est que l'Auvergne allait

(1) Inventaire, n° 40. Mais cet acte prouve en même temps que, dès la fin du douzième siècle, la domination des sires de Bourbon s'était considérablement avancée du côté de l'Auvergne.

(2) Archives nationales, Trésor des Chartes, J 275, n°s 1 et 2.

(3) Inventaire, n° 780.

alors jusqu'à Saint-Pourçain, et une charte de cette même année 1285 établit le point de partage de l'Auvergne et du Berry à la séparation des paroisses de Montor et de Fleuriel [1].

Dans la seconde moitié du treizième siècle, Chaveroche, Trézelle, Bert, Cindré, Boucé, Servilly, Vaumas et même la petite ville de Gannay-sur-Loire étaient des fiefs relevant de l'évêque de Clermont, et, en 1279, un arrêt du parlement attribua à l'Auvergne la châtellenie de Chaveroche, que se disputaient les baillis d'Auvergne et de Bourges. Mais, comme ces fiefs étaient possédés par le comte de Nevers, et que le Nivernais et le Bourbonnais furent quelque temps réunis entre les mains de Mathilde de Bourbon et de son mari Eudes de Bourgogne, les populations s'habituèrent à dépendre administrativement de Moulins plutôt que de Nevers ou d'Autun, qui étaient beaucoup plus éloignés, et les territoires qui viennent d'être énumérés finirent par être compris dans la juridiction du Bourbonnais.

En 952, Huillaux, village aujourd'hui annexé à la commune du Donjon, était placé à la fois dans le comté d'Auvergne et dans le diocèse d'Autun, tandis que Saint-Didier en Donjon était, au contraire, considéré comme faisant partie du pays d'Autun et du diocèse de Clermont. Dans la première moitié du onzième siècle, la frontière entre l'Auvergne et l'Autunois se rapprochait de Moulins, puisqu'une charte authentique la met à la Faye, ancienne paroisse qui a été réunie, avec celle de Matefray, à la commune actuelle de Montbeugny. Mais, au treizième siècle, la domination des sires de Bourbon s'avançait certainement jusqu'à la Loire, de Bourg-le-Comte à Paray-le-Frésil. En 1375, une sentence arbitrale régularisa cette possession en déterminant, de ce côté, les limites du Bourbonnais et de la Bourgogne : il fut décidé que tout ce qui était du ressort du Charolais, de la Motte-Saint-Jean et de Semur en Brionnais serait sous la souveraineté du duc de Bourgogne, et que tout ce qui était du ressort des châtellenies de Châtel-Perron, du Donjon et du Pin serait sous la souveraineté du duc de Bourbonnais [2].

(1) Inventaire, n° 768. Mais, pour établir ce point particulier, il faut recourir au texte même de la charte.
(2) Inventaire, n°s 656 A, 3318, etc. Voir aussi, sur la question des limites entre le Bourbonnais et la Bourgogne, la pièce du 14 août 1470 (n° 6465).

Les démembrements du Berry opérés au profit du Bourbonnais naissant s'effectuèrent peu à peu et sans que les frontières fussent bien arrêtées. Le fil de l'eau de la rivière du Cher fut pris, en 1248, comme limite entre le seigneur de Culan en Berry et le duc de Bourbon; mais chacun d'eux conserva les hommages qui lui étaient dus dans la terre de l'autre. En 1380, un arrêt du parlement condamna Louis de Sully à rendre hommage au seigneur de Culan pour la châtellenie de Montrond et les terres situées entre l'Auron et le Cher, que le seigneur de Sully prétendait être tenues en fief du duc de Bourbonnais. Cette terre de Culan, quoique placée plus tard sous la souveraineté féodale des Bourbons, ne paraît pas avoir été rattachée administrativement au Bourbonnais, ou du moins elle ne forma pas une châtellenie et ne fut comprise dans les limites d'aucune châtellenie bourbonnaise. Au contraire, Saint-Amand, peu éloigné de Culan, figure, avec Orval et la Bruyère-l'Aubépin, parmi les châtellenies faisant partie du Bourbonnais dès l'époque de Robert de Clermont.

L'archevêque de Bourges conserva longtemps en Bourbonnais des fiefs situés aux extrêmes limites de son diocèse du côté de l'Auvergne, notamment Villebret, près Néris, et Naves, dans l'ancienne vicairie de Chantelle; il avait, à Chantelle même, des droits communs avec le sire de Bourbon, et ce ne fut qu'après de longs démêlés qu'Archambaud VII se mit d'accord avec l'archevêque pour les limites de Naves et de Charroux et pour la juridiction des territoires contestés [1]. Lorsque Jean, frère de Charles V, fut devenu à la fois duc de Berry et d'Auvergne, la question des limites, impliquant la reconnaissance de l'indépendance du territoire bourbonnais, fut sérieusement posée et résolue. En 1372, le duc Jean donna au duc de Bourbonnais Louis II les prévôtages, c'est-à-dire le droit d'avoir des prévôts à Mornay-sur-Allier, à Lurcy et à Couleuvre, qui antérieurement faisaient, sans aucun doute, partie du Berry, et, par la même occasion, il lui abandonna les prévôtages de Vichy, de Langy et de Puy-Rogier, qui relevaient de l'Auvergne. Toutefois, il se réserva le ressort et la souveraineté des châteaux

[1] Cette contestation se renouvela en 1394, au sujet des habitants de Bellenave et de Vernusse, que l'archevêque et le duc réclamaient chacun de leur côté. Une transaction intervint, et l'on régla en même temps les limites de la justice sur certains territoires situés entre Charroux et Naves. (V. les nos 3945 et 3946 de l'Inventaire.)



de Saint-Germain-des-Fossés, de Châtel-Montagne, de Puyagu, d'Abret et de Busset, considérés, encore à cette date, comme étant du pays auvergnat. Mais alors un litige s'éleva entre la prévôté de Vichy, devenue bourbonnaise, et celle de Riom, restée auvergnate. Pour y mettre fin, le duc d'Auvergne renonça aux droits qu'il s'était réservés sur les châteaux en question, et le duc de Bourbonnais abandonna, de son côté, toute prétention sur une ligne très-étendue de villages limitrophes, allant depuis Cresseneuil jusqu'au château de Randan [1].

On voit, par ces variations considérables du sol bourbonnais, quelle opération ardue et minutieuse ce serait de suivre et de déterminer pas à pas la marche croissante ou décroissante d'un apanage qui s'étendit à la fois dans le Beaujolais, le Forez, la Marche, l'Auvergne, etc. D'ailleurs, les documents compris dans notre Inventaire ne suffiraient pas à fournir la solution d'un pareil problème, et ce serait à d'autres fonds d'archives qu'il faudrait s'adresser si l'on voulait retrouver tous les matériaux employés à l'édification de la puissance féodale des Bourbons. M. Huillard-Bréholles eût certainement mené à bonne fin cette entreprise laborieuse, à laquelle il était préparé de longue main. Pour moi, à qui il a été fait un devoir de terminer cet Inventaire et d'en faire jouir le plus tôt possible le public, je me serais cru téméraire en embrassant une matière aussi vaste.

J'ai continué, suivant le plan adopté, la reproduction ou l'analyse des pièces originales qui composent le fonds dit *du Bourbonnais*. Mais comme ces pièces, à partir de la seconde moitié du quinzième siècle, perdent souvent en intérêt autant qu'elles gagnent en longueur, je me suis borné, pour la période subséquente, à les résumer brièvement sans publier de textes. Pour le même motif, et aussi à cause de l'affluence des matériaux, j'ai cru pouvoir réunir plusieurs titres dans un même article d'inventaire, quand ces titres se rapportaient à la même affaire et à peu près à la même date. Il m'a fallu également, sous peine d'être débordé par le nombre, éliminer les documents qui n'appartenaient pas au fonds même du Bourbonnais, bien que mon devancier en eût inséré, pour les premiers siècles, une certaine quantité, qui rentraient dans le sujet et complé-

(1) Inventaire, nos 3216 et 3367.

taient la collection des archives de la Maison de Bourbon. A part ces légères modifications, que M. Huillard-Bréholles eût peut-être été amené à introduire lui-même dans son travail, je me suis scrupuleusement conformé aux règles tracées par la Direction générale des Archives et si heureusement appliquées par lui.

Le nombre des articles du présent Inventaire s'élève à 8146; mais celui des pièces qu'on y a fait rentrer est, par la raison que je viens de dire, beaucoup plus considérable. Elles s'arrêtent quelques années après la confiscation des biens du connétable et à l'époque précise de la suppression de la Chambre des comptes de Moulins, qui les renfermait. Ainsi ce fonds d'archives, sauf quelques lacunes partielles, est aussi complet que lorsqu'il fut inventorié pour la première fois par Luillier, comme on a pu le voir dans la notice placée en tête du tome Ier.

Une Table alphabétique générale sera publiée à la suite de ce second volume. Que M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier, et M. Chaverondier, archiviste du département de la Loire, dont les précieuses indications sur les noms de lieux et de personnes m'ont permis de la dresser d'une manière moins imparfaite, et qui m'ont apporté, dans le reste de mon travail, leur intelligent concours, veuillent bien recevoir ici l'expression de ma sincère gratitude. Puisse cette œuvre, commencée depuis près de douze années, et qui met au jour tant d'intéressants et de curieux documents, aider à la construction du grand édifice historique que l'avenir prépare pour notre pays, et dont les matériaux ne cessent d'être consciencieusement rassemblés.

Archives Nationales, 1er octobre 1874.

A. LECOY DE LA MARCHE.

TITRES

DE LA

MAISON DUCALE DE BOURBON

CONCERNANT

LE BOURBONNAIS, LE BEAUJOLAIS, LE FOREZ,

L'AUVERGNE, LA MARCHE, LE COMTÉ DE CLERMONT, LA DOMBES, ETC.

1382, 4 août.

3509. Johannon de Royans vend à Julienne de l'Isle, femme de Camet Moysend, pour le prix de quatre francs d'or, une hémine de froment de cens que ladite Julienne lui devait chaque année sur sa terre sise en Gornoys, près de la rivière de Sonne (juxta aquam Saune).

Original sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire. — P. 1360², cote 831.

1382, 8 septembre.

3510. Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, mande au trésorier de Bourbonnais de faire payer à son compère et conseiller Jean Saunier cent vingt francs sur son blé de la recette de Charroux, Philibert de Digoine ayant transféré audit Saunier une créance de la même somme qu'il avait sur la duchesse.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1378², cote 3098.

1382, le vendredi avant la Saint-Michel (26 septembre).

3511. Le juge ordinaire et le juge d'appeaulx de la terre de Beaujeu, en vertu d'une commission d'Édouard, sire de Beaujeu, en date du mercredi après l'Ascension 1382, et conformément à la sentence arbitrale de Marguerite de Poitiers, déterminent l'assiette des cent livrées de terre qui doivent appartenir à titre de rente perpétuelle, sur les châtellenies d'Amplepuis et de Chevagny, à Guillaume de Beaujeu, oncle dudit Édouard. (Voir les nos 3287 et 3289.)

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1368², cote 1619.

1382, 29 septembre.

3512. Testament de Bertrand de Lévis, protonotaire du Pape, par lequel il institue pour héritier Guigue de Lévis, sire de Roche, son neveu; à défaut de celui-ci, Philippe de Lévis, frère dudit Guigue; et, à défaut de Philippe, lui substitue un autre Philippe de Lévis, seigneur de Florensac.

Original sur parchemin, signé. — P. 1399², cote 819.

1382, 22 octobre, Cleppé.

3513. Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez, donne aux Frères Mineurs de Montbrison cinquante livres de rente sur les châteaux de Donzy et de Feurs, à prendre sur les cent livres de rente dont elle s'est réservé la disposition dans l'acte de cession fait par elle au duc et à la duchesse de Bourbonnais; à la charge pour lesdits religieux de dire chaque jour une grand'messe à son intention et de célébrer son anniversaire après sa mort, lesdites messes et anniversaire devant donner à chaque

frère droit à une pitance de pain de froment et de vin pur.

Pièce insérée dans l'acte d'acceptation du 26 mai 1396. — P. 1397 [1], cote 484.

1382, 28 octobre.

3514. Ytier Raibe, seigneur de Saint-Marcel, en compensation d'une somme de mille francs due au duc de Bourbonnais par Perceval Raibe, son fils, pour plusieurs délits et méfaits, transporte au duc à titre perpétuel sa terre de Saint-Geran le Puy avec ses appartenances, s'engageant à lui parfaire une rente annuelle de cent livres tournois.

Original français sur parchemin, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 29.
Mention du même acte est faite sur un feuillet de papier, écriture du quinzième siècle, portant la cote 402, carton P. 1357 [2].

1382, 8 novembre.

3515. Deux reçus donnés par Jean Fourrin, receveur de Murat, chacun de dix tonnes de vin qui lui ont été délivrées par Hulhequin, maître des garnisons du duc de Bourbonnais, au profit de madame de Bourbon [Isabeau de Valois].

Cédules sur papier, portant les traces de sceaux plaqués, en cire rouge. — P. 1378 [2], cote 3098.

1382, 17 novembre.

3516. Procuration passée par Humbert, sire de Villars, à Guillaume Gilbert, bailli d'Annonay, pour rendre au Roi l'hommage de cette baronnie.

Pièce insérée dans l'acte du 24 novembre suivant. — P. 1392 [2], cote 821.

1382, 24 novembre.

3517. Acte de foi et hommage de la terre d'Annonay rendu au Roi par le fondé de procuration d'Humbert, sire de Villars.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1392 [2], cote 821.

1382, le lundi veille de Sainte-Catherine (24 novembre), à Pouilly-le-Châtel.

3518. Édouard, sire de Beaujeu, alloue à Michel Meyllan, bourgeois de Villefranche, auditeur et maître de ses comptes, vingt-cinq francs d'or de gages par an, dont ledit Meyllan pourra se payer de sa propre autorité sans attendre un mandement spécial.

Pièce transcrite dans un registre en papier. — P. 1384, fol. 24.

1383 (n. st.), 4 janvier, Paris.

3519. Charles VI, roi de France, à la requête du fondé de pouvoir d'Éléonore de Villars, veuve de Philippe de Lévis, seigneur de Roche en Renier, et tutrice de Guigonnet de Levis, son fils, aussi seigneur de Roche, mande au bailli de Velay de ne rien entreprendre contre ledit Guigonnet durant l'instance de l'appel interjeté par celui-ci au sujet de la tenure féodale du château de Géorand (de Giourando) (1).

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1401 [2], cote 1088.

1383 (n. st.), 15 janvier, dans la tour de plomb du château de Villemur.

3520. Testament d'Arnaud, vicomte de Villemur, seigneur de Calvinet, par lequel il institue pour son héritier universel Jacques de Villemur, son petit-fils, fils de Jean de Villemur, son fils prédécédé, et règle la part qui devra revenir à son autre petit-fils Jeannet de Villemur. (Cette pièce, très-longue, renferme un nombre considérablede legs et de stipulations minutieuses.)

Vidimus original sur parchemin délivré par les commissaires du roi de France, le 7 mai 1440. Collationné, signé, et jadis scellé de trois sceaux. — Copie sur papier, sans date ni signature, mais qui paraît avoir été écrite au commencement du quinzième siècle. — P. 1356 [2], cotes 293 et 302.
Pièce insérée dans un grand rôle en papier non signé, qui paraît avoir été produit au parlement de Toulouse postérieurement à l'année 1440, dans un procès relatif à la succession de Jacques de Villemur. — P. 1372 [2], cote 2059.

1383 (n. st.), 19 février.

3521. Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez, renouvelle en faveur de sa [petite-] fille Anne-Dauphine, duchesse de Bourbonnais, et de Louis, duc de Bourbonnais, son neveu [mari de ladite Anne], la donation qu'elle leur avait faite un an auparavant de tout le comté de Forez dont elle avait hérité par le décès du dernier comte Jean, son fils.

Original français sur parchemin, portant la signature autographe : JEHANE DE BOURBON CONTESSE DE FORES, et le contre-seing du secrétaire Matthieu Guionet, jadis scellé. — P. 1370 [2], cote 1907.

(1) Au dos de la pièce on lit ce titre : Castrum de *Geoyrat*.

1383 n. st., 19 février.

3522. Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez, en présence de son confesseur, de son écuyer, de son chapelain et de son valet de chambre, passe procuration à cinq personnes pour faire ratifier par le Roi la donation qu'elle a faite du comté de Forez à sa petite-fille et à son neveu, la duchesse et le duc de Bourbonnais, et pour le prier de recevoir leur foi et hommage.

Original français sur parchemin, avec signature autographe : « Jehane de Bourbon, contesse de Forest », contre-signé par le secrétaire Guionet, jadis scellé du sceau secret en cire rouge. — P. 1394[2], cote 70 *bis*.

1383, indiction vi, le vendredi 27 février, au château de Saint-Étienne (dans la Pouille).

3523. Testament d'Amédée VI, comte de Savoie, duc de Chablais et d'Aoste, par lequel il fonde plusieurs legs pieux, règle le douaire de sa femme Bonne de Bourbon, et institue pour son héritier universel son fils aîné Amédée.

Vidimus sur parchemin, daté de Chambéry, le 28 avril 1393, signé et muni des *signa* de deux notaires. — P. 1361[1], cote 895.

1383, 10 avril.

3524. Étienne de Sancerre, seigneur de Vailly, donne quittance d'une somme de six cents francs d'or à déduire d'une plus grande somme à lui due pour la dot d'Alix de Beaujeu, sa femme, par Édouard, sire de Beaujeu, son beau-frère.

Original français sur papier, jadis scellé d'un sceau plaqué en cire rouge. — P. 1389[1], cote 173.

1383, le vendredi après la fête de saint Georges (24 avril).

3525. Jean Fourrin, receveur de Madame de Bourbon « la Grant », reconnaît avoir reçu du receveur de Verneuil, au nom de ladite dame, trente tonneaux de vin.

Cédule en papier, avec traces de sceau plaqué en cire rouge. — P. 1378[2], cote 3098.

1383, 4 mai, Melun.

3526. Charles VI, roi de France, en considération des bons services de son chambellan François d'Auberchicourt, lui donne trois cents francs d'or sur les deniers provenant de la contribution imposée aux habitants d'Orléans à cause de leurs méfaits.

« Charles, par la grace de Dieu roy de France, à noz amez et féaulz les généraulz conseillers sur le fait des aides ordenés pour la guerre, salut et dileccion. Savoir vous faisons que, pour les bons et agréables services que nous a faiz en noz guerres et ailleurs nostre amé et feal chevalier et chambellan François d'Ambrechicourt, et par especial en la chevauchée et armée que nous avons nagaires fait ou paiz de Flandres, à icellui nous, de grace especial, avons donné et donnons par ces présentes la somme de trois cens frans d'or, à prendre et avoir pour une foiz des deniers qui ystront de la composicion que nous ont faite derrainement les habitans de nostre ville d'Orliens, pour cause de certains crimes, deliz et malefices tant de leze majesté comme autres qui par les habitans de nostre dicte ville d'Orliens ont esté faiz contre nous en pluseurs manieres. Si vous mandons que par Bertaut Aladent, receveur général d'iceulz aides, commis à recevoir ladicte composicion, vous, sur ce que dit est, faictes bailler et delivrer à nostre dit chambellan ou à son certain mandement la dicte somme de trois cens frans, et par rapporter ces presentes et quittance sur ce nous voulons et mandons la dicte somme estre allouée es comptes dudit receveur et rabatue de sa recepte par noz amez et feaulz gens de noz comptes à Paris sans contredit, non obstant quelconques autres dons faiz par nous à nostre dit chambellan qui en ces lectres ne soient exprimez, specifiez ou autrement declarez, et ordonnances, mandemens ou deffences à ce contraires. Donné à Meleun le iiii[e] jour de may l'an de grace mil ccc quatre vins et trois et le tiers de nostre regne, soubz nostre scel ordené en l'absence du grant.

Par le Roy, à la relacion de Messieurs les ducs de Berry et de Bourgogne. — De Monteacuto.

Original sur parchemin, jadis scellé sur simple queue et portant à la marge la trace de deux signets en cire rouge, au point où était attachée la lettre exécutoire des généraux des finances, en date du 15 mai. — P. 1378[2], cote 3101 *bis*.

1383, 15 mai.

3527. Ytier Raibe, chevalier, sire de Saint-Marcel, assoit la rente annuelle de cent livres tournois à laquelle il est tenu envers le duc de Bourbonnais de la manière suivante, à savoir : sur la terre et châtellenie de Saint-Geran-le-Puy quatre-vingts livres, et les vingt livres de surplus à prendre sur les terres du Coudray et du Châtellard, en la châtellenie de Billy; en stipulant qu'il sera quitte des

vingt livres susdites s'il a payé deux cents francs d'or d'ici à la fête de Toussaint 1384.

Minute raturée sur papier, sans signature, mais portant au dos la date du 18 octobre 1384 et la signature d'un notaire. — P. 1355 [1], cote 29.

1383, 31 mai.

3528. Amédée, comte de Savoie, pour l'honneur, l'amour et la révérence du Roi, des ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon, et du sire de Coucy, abandonne en fiefs à Édouard, sire de Beaujeu, les châteaux, villes et lieux de Lent, de Thoissey et de Montmerle, se réservant les droits de souveraineté et de ressort, et il convient que si quelque débat s'élève entre lui et le sire de Beaujeu, le duc de Bourbon et le sire de Coucy serviront d'arbitres. « Et le sire de Beaujé tenanz ses mains entre les mains doudit monsieur le conte, a fait et recogneu fidelité et homage lige audit Monsr le conte pour ly et pour ses hoirs et successeurs en le baissant en la bouche pour les chouses, fiez, forme et maniere contenues en une chartre publique devant ly lebue en romain de mot à mot... » (Voir la pièce du 20 février 1377, n° 3356.)

Transcription sur parchemin, signée de deux notaires, d'un vidimus en date du 13 septembre 1398. — P. 1363 [1], cote 1173.

[Vers juin 1383.]

3529. Édouard, sire de Beaujeu, accorde les priviléges et franchises de la ville de Chalamont aux habitants de Lent, dont les chartes de franchises avaient été détruites par suite des guerres et de la prise de leur ville [(1)].

Copie sur parchemin, sans date ni signature. — P. 1391 [1], cote 561.

1383, 10 juin.

3530. Astorge « de Petra », seigneur « de Petra », au diocèse de Mende, rend hommage à Jean, comte d'Armagnac, de Fezensac, de Rhodez, etc., pour le château de la Garde, le château et la ville de Chaudesaigues, et pour tout ce que tiennent ou doivent tenir de lui les héritiers de Marquis (Marchesius) de Canilhac et de Géraud Renelha Ca.

Vidimus latin sur parchemin, muni du *signum* du notaire Pierre *de Borcio*, et postérieur au 1er février 1388. (Voir la pièce du 7 avril 1274, n° 572.) — P. 1358 [1], cote 478.

1383, 2 juillet.

3531. Jean de Montchal (de Montecalvo), chevalier, reconnaît avoir reçu de Humbert, sire de Thoire, de Villars, de Roussillon et d'Annonay, la somme de six cents francs d'or pour rachat de la leyde des blés et du péage d'Annonay, et lui en donne quittance.

Original latin sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire. — P. 1360 [1], cote 800.

1383, 18 juillet, Paris.

3532. Charles VI, roi de France, mande de nouveau à ses généraux conseillers sur le fait des aides de délivrer à son chambellan François d'Auberchicourt trois cents francs d'or à prendre pour une fois sur la composition de la ville d'Orléans.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [2], cote 3101 *bis*.

1383, 15 août.

3533. Robin Loisel, tombier, demeurant à Paris, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires de la duchesse douairière de Bourbonnais quatre-vingts livres parisis à lui dues pour les sculptures par lui exécutées sur la tombe de ladite dame.

« Sachent touz que je Robin Loisel, tumbier [1], demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de honorables hommes et sages les excecuteurs de fu ma tres redoutée dame Madame Ysabel de Valois, duchesse de Bourbon, la somme de quatre vins livres parisis, à moy deuz pour l'image et façon de madicte dame, ensemble pluseurs autres menues choses, faites environ icelle ymage assise aus Freres Meneurs de Paris sur sa tombe; de laquelle somme de quatre vins livres parisis je me tien pour bien paié et en quicte ma dite dame, lesdis excecuteurs et tous autres aians d'euex cause ou à qui il en poura appartenir en aucune maniere. Donné soubz le scel duquel je ay usé

(1) Lent, pris par le comte de Savoie en 1380, ne fut rendu qu'en 1383, comme on le voit dans la pièce précédente.

(1) Cet artiste est mentionné comme ayant sculpté en 1408 un aigle en laiton doré pour le prieuré de Saint-Martin des Champs. Voy. *Hist. du diocèse de Paris*, édit. de M. Cocheris, t. II, p. 363, not. 1. Loisel demeurait alors rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.



et use en toutes mes besongnes, à Paris, le xv[e] jour d'aoust, l'an de grace mil ccc. IIII[xx] et trois. »

Cédule sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378 [2], cote 3098.

1383, 17 août.

3534. Symon de Saint-Benoît, tant pour lui que pour Ambelot et Guibard de Saint-Benoît, ses frères, donne quittance de huit livres tournois que leur devait Symon d'Andelot, chanoine de Lyon, pour une fourniture de draps.

Original sur parchemin signé. — P. 1391 [2], cote 603.

1383, 19 août.

3535. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais en Forez mandent au prévôt de Lavieu de saisir et arrêter divers cens et rentes sis audit lieu de Lavieu et qui étaient occupés par le sire de la Roue.

Original, jadis scellé. — P. 1400 [1], cote 846.

1383, 21 septembre.

3536. Vente par Guillaume Chapuys à Jean Cugnaut, de Villeneuve en Dombes, de deux sexterées de pré en la rivière de Jay, tenant d'un bout au chemin de Villars à Villefranche.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.—P. 1391 [2], cote 600.

1383, 29 septembre.

3537. Aveu rendu à l'évêque du Puy par Éléonore de Villars, dame de Roche, tutrice de Guigonet de Roche, son fils, pour les châteaux d'Artias et de Malivernas, et pour ce que celui-ci tient à Retournac, Pérendre et autres lieux.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1399 [1], cote 767.

1383, 3 octobre.

3538. Aveu rendu au sire de Roche par Jean Charbonel pour tout ce qu'il tient au lieu de Lochin.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1398 [3], cote 714.

1383, 11 octobre.

3539. Traité de mariage entre Isabelle d'Harcourt, fille de Jean, comte d'Harcourt et de Catherine de Bourbon, et Humbert, sire de Villars.

Le comte d'Harcourt donne en dot à sa fille quinze mille florins, dont deux mille seront payés en donnant l'anneau des épousailles, et treize mille autres dont ledit comte d'Harcourt poursuivra le payement à l'encontre de son oncle, le seigneur de Parthenay, qui lui devait cette somme du fait d'Isabelle de Parthenay, sa sœur, jadis comtesse d'Harcourt. De son côté, Humbert, sire de Villars, assigne pour le douaire de la mariée sa terre d'Annonay et toutes ses terres en France provenant de l'héritage de Roussillon, à la réserve des fiefs dudit Roussillon, dont ladite dame aura pourtant l'usufruit. — Les deux mille florins d'or sont payés en seize cents francs d'or au coin du Roi.

Original sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1389 [1], cote 191.

1383, 20 octobre.

3540. Simon de Pouparin, curé de Saint-Médard au faubourg Saint-Marcel, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires de Madame de Bourbon « la Grant » [Isabeau de Valois] dix francs d'or pour son droit de curé, ladite dame étant morte sur sa paroisse.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378 [2], cote 3098.

1383, fin d'octobre.

3541. Relevé des sommes versées et des redevances en grains, en volailles et en cire envoyées par les prévôts de Saint-Marcellin, de Cleppé, de la Chambre, de Sury, de Saint-Victor, de Néronde, de Renaison, de la Fouillouse, de Chatelus, de Virieu, de Malleval, de Saint-Bonnet, de Lavieu, de Rocheblaine, de Marcilly, de Roanne, de Montsupt, de Montbrison, de Bussy, en 1382 et 1383, pour les dépenses de l'hôtel du comte de Forez.

Minutes raturées écrites sur les premiers feuillets d'un registre où sont copiés des aveux rendus au comte de Forez en 1399. — P. 1399 [1], cote 781.

1383, 2 novembre.

3542. Les habitants de Saint-Bonnet-le-Château, réunis dans la chapelle du nouveau cimetière dudit lieu, font donation au curé de l'église de

Saint-Bonnet de soixante sols tournois de rente pour célébrer dans ladite chapelle douze messes par an à l'intention du duc de Bourbonnais, comte de Forez, qui leur a amorti la place où est établi le cimetière; tandis qu'auparavant ils étaient obligés de porter leurs morts à Saint-Nizier, dans un pays froid, montagneux et infesté d'ennemis. (Voir le n° 3504.)

Original latin sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire. — P. 1397 [1], cote 480.

1383, 5 novembre, Paris.

3542 A. Quittance donnée par Louis [duc] de Bourbon, comte de Clermont et de Forez, au receveur général des aides pour la guerre, de la somme de trois mille francs d'or pour les arrérages d'une pension de mille francs par mois à lui accordée par le Roi.

Original, K 53, n° 27. Cf. Tardif, *Invent. des Cartons des Rois,* n° 1641.

1383, 24 novembre.

3543. Testament de Béatrix de Bourbon, reine de Bohême, comtesse de Luxembourg, par lequel elle institue divers legs, en stipulant que ces legs ne pourront être pris sur les terres et seigneuries qu'elle tient de son propre héritage et qui doivent appartenir au duc de Brabant, son fils.

Pièce insérée dans un vidimus du 29 décembre suivant. — P. 1370 [1], cote 1885.

1383, 25 novembre, Trévoux.

3544. Humbert, sire de Villars, nomme Pierre de Montferrant châtelain du Châtelard, et lui abandonne les revenus de cette terre jusqu'au remboursement d'une somme de six cents florins que celui-ci lui avait prêtée pour acquitter ce que ledit Humbert devait à Parceval de Moyria (de Moiriaco). Sont témoins Jean de Coligny, seigneur d'Andelot, parent du sire de Villars; Jean Veyssia, curé de Cerdon, son chapelain; Étienne de Mathefelon, dit Rechagniard; Cathelin de Mathefelon, dit Plonet.

Copie collationnée et signée en date du 4 juillet 1404. — P. 1391 [2], cote 627.

1383, « environ heure de minuit entre le jeudi 3 décembre et le vendredi ensuivant. »

3545. Premier codicille de Béatrix de Bourbon, reine de Bohême, comtesse de Luxembourg, par lequel elle modifie quelques-unes des clauses de son précédent testament.

Pièce insérée dans un vidimus du 29 décembre suivant. — P. 1370 [1], cote 1885.

1383, 12 décembre.

3546. Requête présentée à la chambre des comptes de Montbrison par le procureur du duc de Bourbonnais et de Forez, à l'effet d'obliger Pierre, dit Goyet, seigneur de la Roue et de Montpeloux, à lever les obstacles qui l'empêchent de reconnaître la supériorité et le ressort du comte de Forez. A quoi ledit seigneur répond que ces obstacles ne sont point de son fait, mais proviennent des gens du duc de Berry et d'Auvergne.

Minute sur papier non signée. — P. 1402 [3], cote 1340.

1383, 16 décembre.

3547. Karados des Quesnes, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, mande au prévôt de Mâcon, aux châtelains de Charlieu et de Pouilly, et autres officiers royaux de son ressort, de maintenir et exécuter la sauvegarde octroyée par le Roi aux seigneur et dame de Villars.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire rouge. — P. 1392 [2], cote 793.

1383, le mercredi après Sainte-Lucie (16 décembre).

3547 A. Sentence du juge de Forez qui ordonne qu'un malfaiteur sera remis à la prieure de Pouilly-[les-Nonnains], à la place d'un autre malfaiteur à qui les officiers du comte de Forez avaient fait couper une oreille sans l'avoir d'abord présenté à la justice de Pouilly.

Registre en papier. — KK. 1113, fol. 145 v°.

1383, 21 décembre.

3548. Prise de possession de deux sexterées de pré vendues par Guillaume Chapuys à Jean Cugnaud, paroissien de Villeneuve-en-Dombes, moyennant vingt francs d'or. (Voir le n° 3536.)

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1391 [2], cote 600.

1383, 25 décembre.

3549. Second codicille de Béatrix de Bourbon, reine de Bohême, comtesse de Luxembourg, par lequel elle modifie certaines clauses du précédent codicille, et désigne deux nouveaux exécuteurs testamentaires.

Vidimus sur parchemin, délivré par le garde de la prévôté de Paris, le 29 décembre 1383; copie du temps. — P. 1370[1], cote 1885.

[Vers 1384.]

3550. Enquête faite après la mort de Wenceslas, duc de Brabant, au nom du duc de Bourbonnais, avec les réponses servant à établir les droits de Béatrix de Bourbon dans la succession de son mari Jean de Luxembourg et dudit Wenceslas, son fils (1).

Minute sur papier, sans date ni signature, raturée. — P. 1377[2], cote 2885.

1384 n. st., 7 février.

3551. Girard de Longchamp, seigneur de Brainville, chevalier, conseiller du Roi et maître des requêtes de son hôtel, vend à Guillaume de la Tremouille, seigneur d'Uchon, chevalier, chambellan du Roi et du duc de Bourgogne, pour le prix de cent vingt francs d'or, tout ce qu'il a jadis acquis de feu Milon de Montanteaulme, chevalier.

Original français sur parchemin, signé, délivré sous le scel de la prévôté de Paris. — P. 1377[2], cote 2926.

1384 n. st., 18 février.

3552. Barthélemy Bourgeois, procureur d'Édouard, sire de Beaujeu, se déclare lésé par la partialité de la cour du bailli de Mâcon dans le procès soutenu par ledit Édouard contre la princesse d'Achaïe, et il interjette appel au Roi et à sa cour de Parlement.

Copie sur parchemin, signée. — P. 1367[1], cote 1536.

1384 n. st., février, Moulins.

3553. Lettres de rémission accordées par le duc de Bourbonnais à Pierre Ruyin, paroissien de Meillers, qui, se trouvant en état d'ivresse, avait dérobé deux bœufs.

Pièce insérée dans la sentence du bailli de Bourbonnais, en date du 3 mars suivant. — P. 1376[2], cote 2745.

1384 n. st., 3 mars.

3554. Le bailli de Bourbonnais, tenant ses assises à Bourbon, ordonne l'exécution des lettres de rémission accordées par le duc à Pierre Ruyin, moyennant la restitution à la partie lésée et une composition de vingt francs d'or envers le duc.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376[2], cote 2745.

Du 12 décembre 1363 au 17 mars 1384.

3555. Quatre notifications d'Armand de Langeac, chevalier, sénéchal d'Auvergne, ou de son lieutenant, par lesquelles l'Ermite de la Faye, chevalier, est autorisé à user de ses biens qui ont été mis sous la main du duc de Berry et d'Auvergne, à la charge de se présenter à jour fixe devant la cour dudit sénéchal.

(C'est une série de remises, dont la dernière est fixée au mardi après le dimanche de Quasimodo.)

Cédules originales sur parchemin, signées, jadis scellées. — P. 1381, cote 3361.

1384 n. st., 21 mars.

3556. Lettres royales qui commettent le juge du ressort de Lyon pour faire une enquête dans le procès pendant entre le procureur fiscal du Dauphiné et Humbert, sire de Villars et d'Annonay.

Original, jadis scellé en cire jaune. — P. 1392[2], cote 804.

1384 n. st., 3 avril.

3557. Jean, duc de Berry et d'Auvergne, et Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, pour terminer le conflit de juridiction qui s'est élevé entre eux au sujet de la justice des terres dépendantes de la seigneurie de la Roue, chargent le sénéchal d'Auvergne et le bailli de Forez de faire une enquête sur leurs droits respectifs.

Minute sur papier. Pièce mutilée. — P. 1402[3], cote 1340. Au verso sont les noms des paroisses et des lieux en dépendant, sur lesquels portait le litige.

---

(1) Wenceslas, comte de Luxembourg et duc de Brabant par sa femme Jeanne, était mort le 7 décembre 1383; sa mère Béatrix de Bourbon le suivit de près.

1384, 12 avril.

3558. Jean, seigneur de Montchal, chevalier, reconnaît avoir reçu de Humbert, sire de Villars, de Roussillon et d'Annonay, cent cinquante francs d'or pour partie du rachat d'une rente de dix-huit livres dix sols tournois qu'il avait droit de prendre chaque année sur la leyde et le péage d'Annonay, et lui en donne quittance.

Vidimus sur parchemin, collationné et signé, délivré le 20 mai 1390. — P. 1360[1], cote 800.

1384, 4 mai.

3559. Le lieutenant du bailli de Forez notifie au commissaire du sénéchal d'Auvergne la convention intervenue entre le duc de Berry et d'Auvergne et le duc de Bourbonnais, et, en vertu de cette convention, il lui interdit de tenir ses assises à Saillans et à la Chaulme.

Minute de procès-verbal sur papier, sans signature. — P. 1402[3], cote 1340.

1384, 5 mai.

3560. Accord ratifié par le Parlement de Paris entre le duc de Bourbonnais d'une part, et le comte de Sancerre d'autre part, au sujet d'un appel interjeté par-devant le bailli de Bourbonnais par un certain Jean le Bœuf qui avait été mis en prison par le bailli dudit comte à Charenton. L'appel est mis à néant, et l'accusé devra retourner en prison pour être jugé par la cour de Charenton, sans que pour cela le comte de Sancerre cesse d'être justiciable du duc de Bourbonnais, à raison de ladite terre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1374[2], cote 2417.

1384, 20 mai.

3561. Guy de Champdivers, conseiller du Roi, reconnait avoir reçu des exécuteurs testamentaires de feu Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, vingt-cinq francs d'or à titre de remboursement, plus cent francs d'or et six marcs d'argent égaux à trente-six francs, à titre de délivrance de legs.

Original sur parchemin, signé CHAMPDIVERS, jadis scellé. — P. 1378[2], cote 3098.

1384, 25 mai, Avignon.

3562. Jean, comte d'Armagnac, de Fezensac, de Rhodez, etc., confirme toutes les clauses contenues dans son testament du 4 janvier 1382, et désigne nominativement ses exécuteurs testamentaires.

Cahier en papier, datédu 31 août 1497, collationné et signé. — P. 1363[2], cote 1252.

1384, 26 mai, Avignon.

3563. Procès-verbal attestant que le corps de Jean, comte d'Armagnac, mort le matin, n'ayant pu être, suivant le désir du défunt, transporté à Auch à cause de la chaleur et d'autres inconvénients, a été inhumé provisoirement dans l'église de Notre-Dame des Domps, pour être plus tard, à la requête des ayants droit, rendu et transféré à Auch.

Cahier en papier, daté du 31 août 1497, collationné et signé. — P. 1363[2], cote 1252.

1384, 8 juin.

3564. Jean de Montchal abandonne à Humbert, sire de Thoire et de Villars, le péage et la leyde du mandement d'Annonay, se réservant dix- huit livres dix-huit sols tournois de rente sur le produit des droits susdits (1).

Déficit. Notice rédigée d'après l'Inventaire de Luillier. — P. 1402[1], cote 1226.

1384, 10 juin.

3565. Guillaume de Grolay, seigneur de Neyrieu (Neyriaci), reconnait avoir reçu de Jacques de Beaufort, châtelain de Villeneuve-en-Dombes, quarante-quatre ducats que lui devait Regnaut d'Andelot, seigneur de Villeneuve.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391[2], cote 608.

1384, le samedi avant la Saint-Martin d'été (2 juillet).

3566. Transaction entre Étienne des Bruleis, prieur de Saint-Nazaire, du bourg de Bourbon-Lancy, et le procureur de noble baron Guillaume de la Tremouille, chevalier, seigneur d'Uchon et

(1) Cette pièce sous cette forme ne s'accorde pas avec celles du 2 juillet 1383 et du 12 avril 1384.

dudit Bourbon, au sujet de la garde et des limites de la justice du prieuré de Saint-Nazaire.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau de la cour du duché de Bourgogne. — P. 1377 [2], cote 2920.

1384, 7 juillet.

3566 A. Avis du conseil du Roi portant que le duc de Bourbon n'a pas raison de poursuivre la restitution de la terre de Creil qui a été achetée par le feu roi Charles V à Béatrix de Bourbon, parce que ladite dame était en droit d'aliéner cette terre comme étant de son propre héritage, et que d'ailleurs son fils, le duc de Brabant, alors vivant, a consenti à cette vente.

Sur la question de l'hommage, le conseil décide que « supposé que un des voissins du conte de Clermont ne peust avoir acquis la seigneurie et possession de ladite terre de Creel s'il n'en fust receuz en foy et hommaige, touteffois le Roy de raison et usage la puet avoir acquis, car il est vray seigneur et souverain de touz les fiez de ce royaume, n'est tenus à faire hommage à quelconques autre seigneur des fiés par plusieurs acquis, mais soufist qu'il baille homme du fief par lui acquis au seigneur feodal sans moyen. »

Rouleau sur parchemin. — J. 276, n° 24.

1384, 12 juillet.

3567. Adam le Boiteux, naguère chargé de la dépense de l'hôtel de feu Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires de ladite dame trois cent huit livres douze deniers parisis pour acquitter certaines menues dettes faites pour la dépense dudit hôtel.

Original sur parchemin, signé A. LE BOYTEUX, jadis scellé. — P. 1378 [2], cote 3098.

1384, le jour de la Madeleine (22 juillet).

3568. Jean des Essars, abbé de Saint-Jean de Sens, cède et vend à Hugues de Châlon, chevalier, seigneur d'Arlay, pour le prix de seize cents francs d'or, toute la terre de Morvan qu'il avait jadis acquise de la dame de Chizelles.

Vidimus sur parchemin, en date du 30 août 1392, non signé, non scellé. — P. 1380 [2], cote 3250.

1384, 2 août, au château de Beauche.

3569. Jeanne, comtesse d'Étampes, duchesse d'Athènes, déclare que Jean des Essars, abbé de Saint-Jean de Sens, s'étant démis de l'hommage qu'il lui devait pour la terre de Dommartin et autres en Morvan relevant de la châtellenie de Château-Chinon, au profit de Hugues de Châlon, seigneur d'Arlay, elle accorde souffrance d'hommage pour ces terres audit Hugues, son frère, jusqu'à ce qu'il lui plaise en ordonner autrement.

Original français sur parchemin, jadis scellé. — P. 1357 [1], cote 340.
Vidimus sur parchemin en date du 30 août 1392, non signé, non scellé. — P. 1380 [2], cote 3250.

1384, le lundi après Saint-Pierre aux liens (8 août).

3570. Jean du Frontaul et Bonne, sa femme, vendent *à reméré* à Jean Mitier, paroissien de Bagneux, pour le prix de quatre francs d'or bon poids, une pièce de terre appelée l'Ouche Manet, lieu dit *ès seguins*, près du chemin par où l'on va de Belleperche à Bourbon.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377 [2], cote 2898.

1384, 10 août.

3571. Frère Eude Foullet, confesseur de feu Isabeau, duchesse de Bourbonnais, reconnaît avoir reçu de Jean Saunier, maître à la chambre des comptes du Roi, [un des exécuteurs testamentaires de ladite dame], huit francs d'or qu'il lui avait avancés pour œuvres pies du temps qu'elle demeurait chez les Sœurs de Saint-Marcel.

Cédule originale en latin, sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378 [2], cote 3098.

1384, 15 août.

3572. Jean de Dresse, épicier à Paris, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires de feu Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, vingt francs d'or pour prix de fourniture d'épiceries.

Cédule sur parchemin, jadis scellée d'un cachet en cire rouge. — P. 1378 [2], cote 3098.

1384, 25 août.

3573. Jacques Charbonier, clerc, demeurant à Flavigny, vend à Louis, duc de Bourbonnais, pour le prix de trente-cinq francs d'or, une place qu'il possède à Chevagnes sur la rivière de l'Acolin [d'École], où le duc veut se faire construire une maison.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2369.

[1384, antérieurement au mois de septembre.]

3574. Consultation en forme de mémoire historique sur le procès que Regnaud de Murat, fils de feu Guillaume de Murat, jadis frère de Begon de Murat, soutient depuis l'année 1365 contre Guillaume de Cardaillac, et ensuite contre Pons, fils dudit Guillaume, au sujet de la possession de la vicomté de Murat, dont ledit Pons s'était emparé avec l'appui des Anglais.

Une transaction ayant été proposée entre les parties, le conseil est d'avis qu'il vaut mieux tâcher d'arriver à un accord que de suivre le procès, « quia judiciorum dubii sunt eventus. »

Grand rouleau sur parchemin, formant aujourd'hui sept feuilles détachées. — P. 1371 [2], cote 2014.

1384, 5 septembre, Paris.

3575. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez et de Clermont, pair et chambrier de France, en considération des guerres et mortalités qu'ont souffertes les villes et châtellenies de Jouy, de Bouchereul, de Liénesse (Glenesses) et de Neuilly, appartenant à son féal Pierre de Giac, chancelier de France, en son pays de Bourbonnais, exempte les habitants desdits lieux de tous aides, fouages, gabelles, impositions et autres subsides.

Vidimus en français, sur parchemin, collationné, signé, et jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 224.

1384, 6 septembre.

3576. Adam, abbé du monastère d'Ainay à Lyon, commissaire du Pape, accorde à Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez, l'indulgence de la pleine absolution à l'heure de la mort par le confesseur qu'elle aura choisi, à raison de ce qu'elle s'est fait recevoir dans la confrérie de la chapelle du Saint-Esprit à Lyon, et a contribué à la réparation du pont du Rhône.

L'indulgence pontificale devait s'appliquer « omnibus et singulis personis que forent recepte infra unum annum a data litterarum ipsarum numerandum in confratres capelle Sancti Spiritus in Lugduno, favente Domino, in capite pontis Rodani construende, et que operi reparationis ipsius pontis manus suas porrigerent adjutrices. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1397 [1], cote 487.

1384, 14 octobre.

3577. Jean Front, dit Poivrenoir, prêtre, demeurant à Moulins, reconnaît, par-devant notaire, avoir reçu des exécuteurs testamentaires de feu Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, dix francs d'or pour messes dites par lui à l'intention de ladite dame pendant deux ans.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1378 [2], cote 3098.

1384, 20 octobre.

3578. Jean de Beauvoir, écuyer, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires de feu Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, quatre-vingts francs d'or à titre de délivrance de legs.

Original sur parchemin, signé Beauvoir, jadis scellé. — P. 1378 [2], cote 3098.

1384, 29 octobre.

3578 A. Louis, duc de Bourbonnais, vend au Roi, pour le prix de trente-huit mille francs d'or, une rente perpétuelle de deux mille quatre cent cinquante livres tournois qu'il avait droit de prendre sur le trésor à Paris.

Original français sur parchemin, délivré sous le scel de la prévôté de Paris. — J. 276, n° 23.

1384, 31 octobre.

3579. Humbert, sire de Villars, cède à Eudes, fils de Jean de Villars, son oncle paternel, la terre et seigneurie de Montribloud, en compensation du délaissement fait par Eudes de la terre de Belvoir; lequel Eudes abandonnait aussi ses prétentions sur les sommes avancées par son père et par lui-même

pour le mariage de la première sœur dudit Humbert et pour l'entrée en religion de la seconde.

Témoins : Jean de Coligny (Colognia), seigneur d'Andelot; Jean de Bussy (Bussilz); Perceval de Moyria; Henri, seigneur du Plantey; Guillaume Baluffier, chevaliers.

Expédition notariée en date du 11 octobre 1482. — P. 1393 [2], cote 930.

1384, 31 octobre.

3580. Eudes de Villars rend hommage à Humbert, sire de Villars, son cousin, pour les terres et seigneuries de Montribloud et du Garet.

Cet hommage se trouve à la suite de l'accord par lequel ces deux terres lui sont cédées par sondit cousin.

Expédition notariée en date du 11 octobre 1402. — P. 1393 [2], cote 930.

1384, 15 novembre, Roussillon.

3581. Catherine, femme de Jocerand Chambry, vend à Luce Giraude, femme de Pierre Dufour, au nom de la chapelle Saint-Georges en l'église Saint-Jacques, pour le prix d'un franc d'or, une coupe de froment de cens à percevoir dans la paroisse de Saint-Maurice de l'Exil (d'Exille) sur une vigne sise au territoire du Girardin.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau de l'officialité de Vienne. — P. 1369 [1], cote 1737.

1384, 20 novembre, Paris.

3582. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont, etc., nomme Jean de Rezes, doyen de Meaux, son chancelier, et Regnauld de Roye, son chambellan, ses procureurs pour traiter avec Wenceslas, roi des Romains et de Bohême, de ce qui doit lui revenir sur la succession de feu Béatrix de Bourbon, tant dans le comté de Chiny que dans le duché de Luxembourg.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 [2], cote 1358.

1384, 22 novembre.

3583. Guillaume de la Fauconnière, au nom de sa femme Isabeau de Saint-Julien, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbon, la somme de cent francs d'or, léguée à sa femme par ladite dame.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [2], cote 3098.

1384, 25 novembre.

3584. Guillaume de Souvigny, maire de Clermont en Beauvoisis, vend et transporte à Huguelin des Réaulx, queux du Roi, pour le prix de cent livres tournois, le franc d'or reçu pour vingt sols tournois, dix livres de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur dix-sept livres parisis de rente qui sont dues audit vendeur sur une maison et une vigne sises à Giencourt-sous-Clermont, et sur une autre maison sise à Clermont même.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362 [2], cote 1039.

1384, 25 novembre.

3585. Guillemette, femme de chambre de feu Isabeau de Valois, duchesse de Bourbon, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires de ladite dame soixante francs d'or à titre de délivrance de legs.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [2], cote 3098.

1384, 27 novembre, Bar-le-Duc.

3586. Marie de France, duchesse de Bar, marquise du Pont, à la requête des procureurs du duc de Bourbonnais, chargés de rendre foi et hommage en son nom pour les terres d'Yvoi, de Damvilliers, de Virton, de la Frete, de Marville et autres, sises au comté de Chiny (Chinay), advenues audit duc par succession de sa tante Béatrix de Bourbon, veuve du roi de Bohême et mère du feu duc de Brabant, donne acte aux susdits procureurs de leurs diligences, mais refuse de recevoir l'hommage en l'absence du duc de Bar, son mari.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 [1], cote 1269.

1384, le samedi après la fête de saint André (3 décembre).

3587. Le lieutenant d'Armand de Langeac, sénéchal d'Auvergne, donne acte au procureur d'Agne de la Tour, seigneur d'Olliergues, de ce qu'il a révoqué les lettres de sauvegarde dont Simon

Chabrier s'était prévalu au préjudice de la justice d'Olliergues.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376², cote 2677.

1384, 7 décembre, Bar.

3588. Robert, duc de Bar, marquis du Pont, accorde souffrance d'un an à Louis, duc de Bourbonnais, pour lui rendre hommage des terres sises dans le comté de Chiny, mouvantes de Bar, qui pourront advenir audit duc par la succession de sa tante Béatrix de Bourbon, veuve du roi de Bohême.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378¹, cote 3011.

1384, 7 décembre.

3589. Jeannot le Harengier, valet de chambre de feu Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires de ladite dame soixante-dix francs d'or à titre de délivrance de legs.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1372², cote 3098.

1384, 10 décembre, Ligny.

3590. Jean de Rezes, doyen de Meaux, et Regnauld de Roye, chevaliers, procureurs nommés par le duc de Bourbonnais en vertu de lettres datées du 20 novembre précédent, à l'effet d'agir en son nom dans l'affaire de la succession de sa tante Béatrix de Bourbon, veuve du roi de Bohême, déclarent que, ne pouvant accomplir leur mission, ils délèguent leurs pouvoirs à deux autres personnes chargées de faire auprès du roi Wenceslas les réclamations nécessaires.

Acte notarié original sur parchemin, signé et muni du *signum*. — P. 1364², cote 1349.

1384, 18 décembre, Montbrison.

3591. Pierre, seigneur de Norry, lieutenant du duc de Bourbonnais, mande à Étienne d'Entraigues, trésorier de Forez, de délivrer cinq cents francs à Aimé Vert, châtelain de Saint-Bonnet, qui doit les porter au Puy pour faire au vicomte de Turenne le payement du terme dernièrement échu à la Saint-Martin.

Lettre en papier, avec un sceau plaqué en cire rouge. — P. 1395¹, cote 145.

1384, 31 décembre, Paris.

3592. Gérard de Montagu, maître des comptes, secrétaire et trésorier des priviléges du Roi, déclare avoir reçu en garde et en dépôt du duc de Bourbonnais dix chartes ci-inventoriées, lesquelles demeureront en sa main jusqu'à ce que ledit duc ait été payé d'une somme de cent mille francs à lui assignée en Languedoc. Ce payement effectué, les chartes seront remises au Roi pour lui servir de titres. A la suite de l'inventaire est le reçu autographe qui suit :

« Ego Gerardus de Monteacuto, magister compotorum, secretarius et thesaurarius privilegiorum regis, habui et recepi in deposito litteras supradictas a domino cancellario et aliis gentibus domini ducis Borbonii per me custodiendas, donec certa pecunie summa pro venditionibus de quibus supra fit mentio per regem dicto domino duci debita fuerit exsoluta. Quo facto prefate littere penes regem libere remanebunt. Actum Parisius, ultima die decembris anno M CCC IIIJ^xx IIIJ. De Montagu. »

Original sur parchemin. — P. 1359², cote 708.

1385 n. st., 6 janvier, Paris.

3593. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, pair et chambrier de France, étend à la terre de Josserand l'exemption de toutes aides pour le fait de guerre qu'il avait déjà octroyée à Pierre de Giac, chancelier de France, pour les terres de Jouy, Liénesse, Bouchereul, Bouquetraud et autres, que ledit Giac tenait de lui en fief dans le duché de Bourbonnais.

Vidimus en français sur parchemin, délivré par Jean de Rezes, chancelier de Bourbonnais, le 3 octobre 1385, signé, jadis scellé. — P. 1356¹, cote 223.

1385 n. st., 9 janvier, Ripaille.

3594. Lettres d'attache adressées par Amédée, comte de Savoie, à ses officiers pour veiller à l'exécution de ses lettres du 24 février 1382. (Voir le n° 3493.)

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1392², cote 761 *bis*.

1385 n. st., 18 janvier.

3595. Jean de Bagneux, jadis fourrier de feu Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, re-

connaît par-devant notaire avoir reçu des exécuteurs testamentaires de ladite dame trente francs d'or en délivrance de legs.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1378², cote 3098.

1385 n. st., 19 janvier, au Châtelard.

3596. Humbert, seigneur de Villars, octroie à Isabelle d'Harcourt, sa femme, pour les bons services qu'elle lui a rendus et lui rend tous les jours, la faculté de faire construire un étang, dit l'étang de la Rippe, en la paroisse de la Pérouse.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1389², cote 206.

1385 n. st., 20 janvier.

3597. Perrin, valet de garde-robe de feu Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires de ladite dame soixante francs d'or en délivrance de legs.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1378², cote 3098.

1385 n. st., 1er février.

3598. Sœur Mabile, l'une des dames de l'Hôtel-Dieu de Paris, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires de feu Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, quatre francs d'or « pour sa peine et salaire d'avoir enseveli le corps de ladicte feue dame. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1378², cote 3098.

1385 n. st., 16 février.

3599. Jean de Champdivers, jadis secrétaire d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, à présent secrétaire du comte de Valois et de madame Catherine de France, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires de ladite Isabeau quarante francs d'or en délivrance de legs.

Cédule autographe et signée. — P. 1378², cote 3098.

1385 n. st., 20 février.

3600. Pierre de Rullat, demeurant à Saint-Marcel-lez-Paris, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires de feu madame de Bourbon « la Grant » trente francs d'or au nom de Jeanne Amiaise, sa femme, laquelle avait été comprise dans le legs que ladite dame avait fait « pour aidier à marier poures pucelles de son pays de Bourbonnois. »

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1378², cote 3098.

1385 n. st., 24 février, Riom.

3601. Mainlevée par le sénéchal d'Auvergne de la saisie faite au nom du duc de Berry et d'Auvergne sur la terre, juridiction et justice de l'Ermite de la Faye, chevalier.

Cédule originale sur parchemin en double expédition, signée, jadis scellée. — P. 1381, cote 3361.

1385 n. st., 16 mars, Paris.

3602. Charles VI, roi de France, nomme pour son lieutenant ès pays de Bourbonnais, Forez, Limousin, Marche, Saintonge, Angoumois et Périgord, son oncle le duc de Bourbon, déjà établi par le duc de Berry capitaine général pour la guerre en Berry, Auvergne et Poitou, et il lui donne pouvoir de lever quatorze cents lances, dont huit cents seront aux gages du Roi, trois cents aux gages du Poitou, cent à ceux du Limousin et de la Marche, deux cents à ceux du Berry, de l'Auvergne, du Bourbonnais et du Forez.

Pièce insérée dans les lettres du duc de Berry, du 28 mars suivant. — P. 1377¹, cote 2822.

1385 n. st., 20 mars.

3603. Mathieu de Torcy, écuyer, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, cent francs d'or que ladite dame avait légués à Jeanne de Bailleul (?), sa femme.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée.— P. 1378², cote 3096.

1385 n. st., 22 mars, aux assises de Gien.

3604. Sentence du bailli d'Étampes et de Gien qui confirme à Nicolas Braque, chevalier, seigneur de Dannemarie en Puisaye, le droit de châtellenie et de tabellionage à Dannemarie et la justice du lieu de la Nate, en réservant au comte d'Étampes la justice dans les autres lieux contestés.

Vidimus sur parchemin, signé, collationné, jadis scellé, en date du 7 décembre 1459. — P. 1376², cote 2696.

1385 n. st., 26 mars.

3605. Pierre de Beauvais, dit du Noyer, et sa femme, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de trois cent vingt-cinq francs d'or au coin du Roi, une maison à deux pignons où pend l'enseigne de l'image Notre-Dame, sise à Paris en la rue du Fossé-Saint-Germain, tenant d'une part à l'hôtel du Noyer et de l'autre à l'hôtel des Canches.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1369², cote 1807.

1385 n. st., 27 mars.

3606. Jacques de Vienne, fils de Guy de Vienne, seigneur de Ruffey et de Chevreau, institue Jacques de Latrecey et Guillaume d'Arbois ses procureurs pour plaider l'affaire de la succession de Marie de Villars, sa mère.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393¹, cote 899.

1385 n. st., 28 mars, Mehun-sur-Yèvre.

3607. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, etc., lieutenant du Roi au duché de Guyenne et en tout le pays de Languedoc, ratifie en ce qui le concerne la nomination du duc de Bourbonnais comme lieutenant du Roi en Bourbonnais, Forez, Limousin, Marche, Saintonge, Angoumois et Périgord.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1377¹, cote 2822.

1385 n. st., 29 mars, Mehun-sur-Yèvre.

3608. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, etc., nomme deux commissaires pour enquérir avec le bailli de Forez sur le débat existant entre ses officiers et ceux du duc de Bourbonnais, comte de Forez, à raison du ressort de la justice en la seigneurie de la Roue.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1402³, cote 1338.

1385 n. st., le jeudi 30 mars.

3609. Jeanne de Douville, damoiselle, et Jeanne de la Tour, demoiselle de Gicourt, reconnaissent avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, l'une cent francs d'or, l'autre deux cents francs, que ladite dame leur avait légués.

Cédules originales sur parchemin, jadis scellées. — P. 1378², cote 3098.

1385, 21 avril.

3610. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, etc., mande au bailli de Forez et à Jean Boulier, chancelier de Forez, de faire avec le sénéchal d'Auvergne une descente sur les lieux de la seigneurie de la Roue, qui sont contentieux entre lui et le duc de Berry et d'Auvergne.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1401¹, cote 1049 *bis*.

1385, 21 avril après Pâques.

3611. Michel de Gandelu, poissonnier d'eau douce, demeurant à Paris, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, quarante francs d'or pour prix du poisson qu'il lui avait vendu.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1378², cote 3098.

1385, 9 mai.

3612. Partage de diverses maisons sises à Paris entre Robert Roucel, marchand bourgeois de Paris, et ses enfants, Ancelet Roucel et Jaquette Roucel, femme de Jean le Tonnelier, tavernier.

Vidimus original sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau de la prévôté de Paris, en date du 7 novembre 1407. — P. 1369², cote 1802.

1385, 21 mai, Moulins.

3613. Accord entre Louis, duc de Bourbonnais, etc., et les religieux de l'abbaye de la Bénisson-Dieu, par lequel il est convenu qu'en temps de guerre les sujets desdits religieux ès pays de Forez et de Roannais devront contribuer raisonnablement à la réparation des châteaux, sans préjudice pour le reste des priviléges jadis accordés à ladite abbaye.

Copie du temps sur parchemin, signée.— P. 1373², cote 2258.

1385, 21 mai.

3614. Jean de Soisy, écuyer, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, cent francs d'or,

que ladite dame avait légués à Jeannette de Neufmoulin, sa femme.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1378 ², cote 3096.

1385, 24 mai.

3615. Regnaut de Hede, demeurant à Paris, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, trente-six francs d'or pour indemnité du séjour fait par les gens de ladite dame en sa maison.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378², cote 3096.

1385, 26 mai.

3616. Simon Grimaut, clerc de l'échansonnerie du Roi, et sa femme Guillemette, ainsi que les tuteurs des enfants de ladite Guillemette et de feu Vincent Admiraut, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de cent quarante livres tournois, une place de quatre toises deux pieds de long et quatre toises quatre pieds de large, sise à Paris derrière la maison de l'Écu de France, sur la rivière de Seine, près le Louvre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau de la prévôté de Paris. — P. 1369², cote 1805.

1385, 26 mai.

3617. Robert Roucel vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de soixante-dix francs d'or au coin du Roi, une petite place de quatre toises et deux pieds de long sur deux toises et deux pieds de large, sise à Paris derrière son hôtel de la Barbe d'or, sur la rivière de Seine, près le Louvre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau de la prévôté de Paris. — P. 1369², cote 1806.

[1385], 26 juillet, Alais.

3618. Le vicomte de Turenne écrit à Aimé Vert qu'il ne croit pas avoir touché plus de deux mille francs sur les sept mille florins qui lui sont dus par le comte de Forez, et que s'il y a plus, on montre ses quittances. Quant aux cinq cents francs qu'il doit toucher pour le dernier terme [de Saint-Martin], il lui est impossible d'accepter aucun délai.

Le post-scriptum est ainsi conçu :

« En vérité, selon que messire P. de Norry et moy nous sommes aliez, il me va bien estrangement et rigoureusement en mon fait, et me semble tout hors de raison et à tout mon conseil. Et je me met en ce que Monsieur [de Bourbon] vuelt, et quant je cuide avoir fait, je n'ay riens fait, et après le pain on me demande le fromage. Si me desplaira moult s'il me convient aler par autre voie; mes force me sera si on me fault à ceste foiz. »

Lettre missive sur papier. Autographe signé. — Suscription : « A mon très cher et grant ami Amieus Vert. » — P. 1395 ¹, cote 145.

1385, 27 juillet.

3619. Pierre, abbé de Saint-Victor près Paris, et son couvent, reconnaissent avoir reçu du duc de Bourbonnais cent livres tournois qui leur étaient dues en exécution du testament de Hue de Roche, jadis chanoine et trésorier de l'église de Châlons; ladite somme prise sur plus forte somme provenant de la vente de deux maisons sises à Paris, rue de la porte Bordelles, lesquelles faisaient partie de la succession dudit Hue.

Pièce insérée dans le décret d'adjudication du 3 août suivant. — P. 1369², cote 1854.

1385, 1er août, en l'ost de Flandre.

3620. Charles VI, roi de France, autorise Marie, reine de Sicile, tutrice de ses fils Louis et Charles d'Anjou, à abandonner à Jean, duc de Berry, en échange de la principauté de Tarente, tout ce qui peut appartenir à elle et auxdits mineurs de la succession du comte d'Étampes.

Pièce insérée dans l'échange du 11 septembre suivant. — P. 1380 ¹, cote 3188.

1385, 3 août.

3621. Audoin Chauveron, garde de la prévôté de Paris, après avoir adjugé par décret au procureur du duc de Bourbonnais deux maisons sises à Paris, rue de la porte Bordelles, provenant de la succession de Hue de Roche, pour le prix de quinze cents livres tournois, déclare que les religieux de Saint-Victor ont touché cent livres sur cette somme, et que le surplus a été délivré à Nicole de Plancy et à Millet Baillet, exécuteurs testamentaires dudit Hue de Roche.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1854.

1385, 4 août.

3622. Testament d'Éléonore de Villars, dame de Roche, par lequel elle institue son fils Philippe de Levis, sire de Roche, héritier universel de son château de Miribel et de ses autres biens meubles et immeubles, avec substitution au profit de sa fille Béatrix, et à défaut de Béatrix au profit de sa sœur Alix (Ayglide), dame de Sainte-Croix.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1399², cote 813. Copie sur papier, collationnée et signée, mais sans date. — P. 1375², cote 2533.

1385, 17 août, au Puy.

3623. Les procureurs de Guillaume, vicomte de Turenne, reconnaissent avoir reçu par les mains d'Aimé Vert, châtelain de Saint-Bonnet, cinq cents francs à valoir sur une plus forte dette de cinq mille florins dont le remboursement a été réglé à cinq cents francs, payables d'année en année le jour de la Saint-Martin d'hiver.

Original latin sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire. — P. 1395¹, cote 144.

1385, 17 août.

3624. Guillaume Brunnier, tondeur, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, seize livres parisis qui lui étaient dues « à cause de pluseurs draps qu'il avoit tondus pour ladicte dame au temps qu'elle vivoit. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378², cote 3098.

1385, 19 août, au Puy.

3625. Philippe de Levis, seigneur de Florensac, chevalier, déclare devant le bailli de Velay qu'il consent à se charger de la tutelle de Philippe et de Béatrix, enfants survivants de feu Philippe de Levis, seigneur de Roche, et d'Éléonore de Villars, mais en se réservant expressément les droits qu'il a ou peut avoir sur la succession dudit seigneur de Roche.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*, jadis scellé. — P. 1402², cote 1201.

1385, 20 août.

3626. Jean Dosnay, valet de chambre de feu Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires de ladite dame vingt francs d'or en délivrance de legs.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378², cote 3098.

1385, 23 août, Roussillon.

3627. Johannon de Royans vend à la confrérie du Saint-Esprit de la paroisse de Salaize (Salegiarum), au mandement de Roussillon, pour le prix de quatre francs d'or, une rente d'une hémine de froment à prendre sur une terre sise en Gorneys.

Original latin sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire. Au dos de la pièce est une note contemporaine, mais à demi effacée, qui paraît avoir eu pour but de constater le transport de cette rente fait à Isabelle d'Harcourt, dame de Roussillon. — P. 1375¹, cote 2488.

1385, 24 août.

3628. Philibert de Digoine reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires de feu Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, cent vingt francs d'or que cette dame avait donnés au père dudit Philibert « pour luy défrayer des mises et despens qu'il avoit faiz luy estant son plege en la tour de Broue. »

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378², cote 3098.

1385, 11 septembre, Cavaillon.

3629. Marie, reine de Sicile, tant en son nom que comme ayant l'administration de Louis et Charles [d'Anjou], ses enfants, et autorisée par le roi de France, cède à Jean, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, son beau-frère, tous ses droits sur les comtés d'Étampes et de Gien, sur les châtellenies de Dourdan et d'Aubigny, et généralement tout ce qui peut lui appartenir à cause de la succession de son cousin Louis, comte d'Étampes, avec le droit qu'elle prétend sur la baronnie de Lunel, acquise dudit comte d'Étampes par le feu roi de Sicile; ledit transfert est fait en échange de la principauté de Tarente, que ledit roi avait don-

née au duc de Berry par lettres patentes, restées sans effet.

Cahier en papier, non signé, contenant la copie d'un vidimus daté du 6 juillet 1416. — P. 1380[1], cote 3188.

1385, 19 septembre.

3630. Le couvent des Frères Prêcheurs de Poitiers, en reconnaissance des bienfaits qu'il a reçus de Louis, duc de Bourbonnais, et de sa famille, s'engage à dire à perpétuité une messe quotidienne de *Requiem* dans la chapelle à droite du maître autel, près de la sépulture où fut déposé momentanément le corps du feu duc Pierre; et à célébrer en outre deux anniversaires solennels, dont l'un aura lieu le 19 septembre, jour de la mort de ce prince.

Original latin sur parchemin, jadis scellé. — P. 1373[2], cote 2259. Autre original, aussi scellé. — Même carton, cote 2263.

1385, 3 octobre, à la Charité.

3631. Frère Bernard, prieur de la Charité-sur-Loire, donne procuration à frère Valentin du Puy pour faire la remise au duc de Bourbonnais de la maison du Noyer (de Noerio), sise à Paris, et appartenant à son couvent, et pour recevoir en échange des maisons appartenant au même duc, sises à Paris, rue de la porte Bordelles (in vico Porte Bordellarum).

Original latin sur parchemin, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1363[1], cote 1164.

1385, octobre.

3632. Édouard, sire de Beaujeu, reconnaît tenir en foi et hommage de Louis, duc de Bourbonnais, la châtellenie de Montmalas, les prévôtés de Villefranche et de Limans avec tous leurs droits et appartenances, jusqu'à l'estimation de douze cents livres de rente, à la coutume de Beaujolais.

Original sur parchemin, mais qui ne paraît pas avoir été expédié, le sceau annoncé dans l'acte n'y ayant pas été attaché. — P. 1367[2], cote 1580.

1385, 23 novembre.

3633. Le bailli de Bourbonnais mande au châtelain de Billy et autres officiers de mettre en la main du duc le château de Montmalas, les prévôtés de Villefranche et de Limans, jusqu'à l'estimation de douze cents livres de rente, pour cause d'hommage non rendu audit duc de Bourbonnais par Édouard, sire de Beaujeu, et il fait citer ledit Édouard à comparaître à Moulins le 15 décembre prochain venant.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1371[2], cote 1978.

1385, 26 novembre.

3634. Henri, prieur de Souvigny, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, cinquante francs d'or à déduire sur les legs que ladite dame a faits à son couvent pour célébration de messes.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378[2], cote 3098.

1385, 7 décembre, au château de Vic.

3635. Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, seigneur de Combraille, confirme et ratifie les coutumes accordées par ses prédécesseurs à la ville d'Évaux.

« A touz ceulx qui cez presentes lectres verront, Jehans, conte de Bouloingne et d'Auvergne et seigneur de la terre de Combraille, salut. Savoir faisons que comme nous avons tres grant desir et affeccion de avoir et tenir en nostre protection noz hommes et subgez de noz terres et villes et yceulx maintenir et garder à nostre pouvoir en leurs libertez et franchises et en leurs bons usaiges, immunitez et exempcions qui, pour le bien de la chose publique et pour le noroissement et augmentacion et accroissement de nozdiz hommes et subgiez, et de nozdictes villes et à ce qu'elles soient mieux peuplées de genz et raempliees de marchandises et autrez biens, leur ont esté ottroyées et données au temps passé par nosseigneurs predecesseurz, que Dieu pardoine, et noz hommes et subgiez les habitans de nostre ville d'Euvahon, en nostredicte terre de Combraille, ou diocese de Limoges, nous ayent humblement supplié que, comme aucuns de nozdiz seigneurs predecesseurs leur ayent, long temps a, ottroyé et donné aucunes libertez et franchises, immunitez et exempcions, des quelles il ont joy et usé paisiblement et continuelment, si comme il dient, nous veillons yceulz habitans maintenir et garder en leurs dictes franchises, libertez et usaigez et les confermer, ratifier et approuver ansi comme il nous loist, et que nozdiz seigneurs predecesseurs l'ont acoustumé à faire. Pour quoy nous, voulans de ce estre acertenez avant tout œuvre, avons fait enquerre diligem-

ment par aucuns de noz genz à ce commis la verité sur les dictes franchises et libertez et usaiges, et comment lesdiz habitans en ont usé par cy devant. Et pour ce que, tant par le raport de nozdiz commis comme par autres bons enseignemens, nous est apparu souffisament que par le don et octroy de aucuns de noz diz seigneurs predecesseurs lesdiz habitans de nostre dicte ville d'Euvahon ont joy et usé des franchises, libertez, immunitez et exempcions cy après escriptes en la manière qui s'ensuit: Premierement nous devons et sommes tenus de sauver et garder noz borgois de nostredicte ville d'Euvahon, si que chascuns nous en doit randre, chascun an, de franche cense [ou] censive dix huit deniers ou deux soulz, ou deux soulz et six deniers, ou troys soulz ou troys solz et six deniers, ou quatre soulz ou quatre solz et six deniers, ou cinq solz ou six solz au plus de monnoie courant et usual. Et ceste cense ou censive doit estre equée par quatre bourgois de ladicte ville appellez consolz esluz par les autres bourgois et ce se peut faire sans amende et sans achoison, laquelle cense lesdiz consolz doivent rendre toute equée à nostre prevost d'Euvahon dedans la Saint Michel et il doit lever. Item les consolz qui equent ladicte cense doivent avoir d'icelle cense pour leurs despenz cinq solz, et le clerc qui escript le rolle d'icelle cense en doit avoir autres cinq solz. Item les diz bourgoiz ne doivent paier de clameur fors que vint deniers. Item de chouse nyée et puis recognute ou prouvée sept solz d'amende. Item de sang demonstré ou cognut soixante sols d'amende. Item nulz ne doit amende sans clameur, se il n'est pris par justice en present forfait de sang ou de grief bature sanz enmoilure (*sic*) soixante solz d'amende et au blacié ses domaiges et interests selon le cas. Item d'autre simple delit et bature sanz sang sept solz d'amende. Item nulz bourgois qui ait dont il puisse paier amende ne doit estre pris ne soy aplegiei fors que pour troys cas : est assavoir larronice, murtre, ou ravissement de famme ou pour autre cas criminel ou pour le fait du seigneur. Item chascun des diz bourgois peut faire gaigier par noz sergens pour son debte cognut ou le principal ou la pleige et faire vendre les gaiges dedans huit jours selon la coustume du pays. Item cilz qui tient faulz pois, aulne ou mesure, et il jure qu'il ne le savoit pas, doit soixante solz d'amende de la première fois qu'il en sera repris, et se plus en estoit repris, à la merci du seigneur. Item touz adjournemens doit estre de sept jours ou de plus si ce n'estoit en cas de gaigement, empeschement ou autres qui requeissent celerité. Item nulz bourgois ou habitans de la dicte ville ne doit lede de riens qu'il vende pourveu qu'il y ait hostel ou habitacion. Item qui achapte possessions en ladicte ville, bourgoisie et franchise mouvans de la censive d'aucun, paiera les ventes au seigneur du cens par la maniere acoustumée. Item le seigneur censivier peut retenir la chose vendue mouvant de son cens dedens quarante jours, et cil du linaige du vendeur en rendant le pris et l'amandament de la chose. Item nulz cas ne doit estre faitz en ladicte ville et franchise sanz dire licence ou a la requeste d'aucun qui aroit perdu ou esgaré aucune chouse du sien. Item de enfraindre chouse criée soixante solz d'amende. Item qui est pris en forfait de pretz, blez, ortz ou boix, de jours doit sept solz d'amende, et de nuit soixante solz, et cil qui le prent en son meffait ne doit point d'amende, mais doit avoir son meffait raisonable. Item se aucuns trouvent bestes grosses eu leur meffait, il en doivent avoir pour chascune quatre deniers, et pour chascun beste menue I. denier, ou son domaige, se plus montoit, et de la prise doit estre creuz par son sairement. Item nulz ne doit avoir domaige en chouse que sa femme ou sa maisniée facent, se il ne les prent en adveir. Item lesdiz consolz pevent faire leve et giete en ladicte ville de la volenté des bourgois et habitans ou de la greigneur et plus saine partie toutes les foys qu'il en sera necessité sans achoison et sans amende, et n'en sont tenuz de rendre compte fors que des uns auz autres. Item nostre procureur ne doit avoir despens de ceulz qu'il met ou tient en cause en nostre court, ne les en paier. Item ceulx qui viennent es marchiez et foires ou à l'eglise dudit lieu le dimenche ne doivent estre pris, arrestez, ne gaigiez pour aucuns faitz, si ce n'est pour le fait desditz marchiez et foires, ou pour cas criminel ou s'il n'estoit vacabuns et de hors de justice; et cil qui le feroit doit sept solz d'amende et rendre les gaiges et domaiges a partie, si ce n'estoit pour le fait du seigneur. Item se aucuns homs estranges retient leide, il doit rendre ycelle lede au seigneur et paier sept solz d'amende. Item les parties pevent pacifier entr'eux de toutes chouses, clameur faite, sanz amende par la court sauf le droit du seigneur. Item se aucun doit ou est ploige envers un autre et puis chet en amende envers nous, la debte et le ploige seront premierement paié et du demourant nous serons paiez de ladicte amende. Item de gaige de batailhe retraire, soixante solz et I. denier d'amende. Item que lesdiz bourgois ne sont tenus de nous siervir fors que par nostredicte terre de Combraille, se li bourgois n'estoit sievaliers ou homs qui se peust armer. Se nous ou noz gens avons besoig ou necessité de homme logedier ou de bestes nouz ou nozdictes gens les devons loyer accordablement et paier le juste pris comme aus autres ou par estimacion raisonable et non autrement. Item les bourgois de ladicte ville et franchise sont tenuz de aidier au seigneur ès quatre cas, c'est assavoir à sa nouvelle chevalerie, et à son passage d'oultremer, et se il estoit pris de ses ennemis, que ja n'avieigne, et quant mariera ses filhes. Item lesdiz bourgois ne sont tenus de contribuer ès imposicions et gietes qui se font en nostredicte terre de Combraille, se ce n'estoit de leur volonté et consentement. Item chascuns nouvieux juges ou chastellains doit jurer en la presence desdiz

consolz qu'ilz les gardent et tieignent ès bons us et coustumes de ladicte ville, et aussi lesdiz consolz quant sont entrés nouviaux doivent venir jurer en la main desdiz juge ou chastellain de garder le droit du seigneur et cellui des habitans en ladicte ville. Item le seigneur ne peut, ne doit riens peinre des bourgois de ladicte ville oultre leur gré, se ce n'est ce en quoy il li sont tenuz de raison. Se le seigneur vouloit des danrées de ladicte ville, il les doit achapter et paier comme uns autres ou par juste pris ou estimacion. Item quant les sergens du seigneur gaigeront dedens la franchise, il ne doivent avoir fors que deux deniers par chascun gaigement, ou ce qui a esté acoustumé. Item se aucuns de ladicte ville et franchise estoit tenuz à aucun bourgois d'ycelle ville et n'eust de quoy paier le bourgois à qui sera la depte, peut faire saisir, crier et vendre ses heritaiges et biens. Et ou cas où il ne trouvera qui les veille achapter, il y mectra à son paiement, et les peut penre, achater et avoir sellon raison et la coustume du pais. Item les bouchers ou mazeliers de ladicte ville ou autre bouchier qui veoront estre bouchiers et vendre char en ladicte ville doivent chascun an au seigneur pour cause du privilege de leur boucherie quatre solz et I denier à paier chascun an le jeudi avant Noel, lequel privilege est tel que nulz ne peut ou doit vendre char dedens ladicte ville fors que lesditz bouchiers. Et se aucuns de ladicte ville ou autres vouloient estre bouchiers, il le pevent estre en paiant le disner auz autres bouchiers par la maniere qu'il est accoustumé, et les enfans masles desdiz bouchiers le pevent estre sans paier disner fors que les quatre solz I. denier dessusdiz. Item tous homs qui venra demourer audit lieu et franchise et vourra joyr et user du privilege de la bourgoisie sera tenuz de paier au seigneur, incontinent qu'il y vourra entrer et demourer, six solz pour une foys. Item touz homs qui ara vins en tonnel en ladicte ville et bourgoisie, et le vourra vendre à detail, il le pourra plus vendre I. denier chascune quarte que celui qui istra et se vendra des barrilz. Item que la crie de ladicte ville qui criera le vin doit avoir pour chascun tonel I. denier et cellui qui vourra vendre ne le peut vendre sanz ce qu'il soit criez par ladicte crie, qu'il ne soit amendables. Item nulz qui vende vin de Montlusson en ladicte ville et franchise à taverne ne le peut vendre que pour le pris qu'il le achate sur le lieu, si non deux deniers plus le sextier, pour ce que la mesure de Montlusson est plus grant que celle d'Euvahon, et se il faisoit le contraire il seroit amendables au seigneur jusques à soixante solz. Item que le jour des foires d'Euvahon peut chascun vendre de vin audit lieu et franchise, plus la quarte dudict vin I. denier que les autres jours, sanz amende ou reprehencion ainsi comme a esté acoustumé. Item que nulz ne soit si ardis de aler vendre, ne acheter quelque denrée que ce soit hors des lieux et placces où elles ont esté accoustumées à vendre et à achater dedens lesdictes ville et franchise, à poine de soixante solz à paier au seigneur. Nous contes dessusdiz considerans que les franchises, libertez et usaiges dessus escriptz et declarés qui, pour le bien de la chouse publique et pour l'augmentacion et utilité de nostredicte ville d'Euvahon et de nozdiz subgiez les bourgois et habitans d'ycelle, ont esté octroyés et donnez par aucuns de nosseigneurs predecesseurs sont raisonnables, avons, de nostre grace especiale, certaine science, eu sur ce avis et meure deliberacion avec nostre conseil, loé, confermé, ratifié, accordé et approuvé, loons, confermons, ratifions, accordons et approuvons auzdiz bourgois et habitans de nostredicte ville d'Euvahon presens et à venir toutes les dessusdictes franchises, libertez et usaiges et chascune d'icelles par la teneur de ces presentes lectres et les avons aggréables en tant comme il nous loist et que faire le povons, ainsi comme par nozdiz seigneurs predecesseurs a esté acoustumé à faire, comme devant est dit et nous plaist, et leur octroyons qu'il en usent et joyssent paisiblement et sanz contredit doresenavant à tousjours tout en la forme et maniere que cy devant est escript. Et promectons loyaument en bonne foy et sur la obligacion de noz biens et des biens de noz hoirs presens et avenir à tenir et avoir ferme, aggréable à tousjours perpetuelment ceste presente ratification et confirmacion et lesdictes libertez, franchizes et usaiges tenir et garder sans jamays venir, ne fere venir encontre. Si donnons en mandament par la teneur de ces presentes à tous noz officiers de nostre dicte terre de Combraille ou à leurs lieutenans presens et avenir et à chascun d'eulx, si comme lui appartenra, que les bourgois et habitans de nostredicte ville d'Euvahon presens et a venir facent et laissent joir et user paisiblement et sanz contredit des devantdictes libertez, usaiges et franchises, en la manière que cy devant sont escriptes, et contre la teneur de ces presentes ne les molestent ou empeschent, facent ou souffrent estre molestez ou empeschiez en aucune manière. En tesmoing de ce nouz avons fait mectre nostre scel a ces presentes lectres, sauf en autres choses nostre droit et l'autrui en toutes. Donné en nostre chastel de Vic le VIIme jour de decembre, l'an mil trois cens quatre vins et cinq. — Par Monsieur le conte, présens mons[r] de Montgascon son frère, messire Loys de S[t]-Quentin, bailli de la conté d'Auvergne et pluseurs autres. Jehan Gigoise.

Vidimus original sur parchemin, en date du 12 novembre 1399, collationné et signé, jadis scellé. — P. 1375², cote 2560.

1385, 10 décembre.

3636. Jean de Sarcelles, teinturier, et sa femme, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de vingt-cinq livres tournois, une maison ayant neuf toises de long et seize pieds de large, sise à Paris,

sur la rivière de Seine, près la porte du Louvre, en la censive de Saint-Denis de la Chartre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau de la prévôté de Paris. — P. 1369², cote 1827.

1385, 10 décembre.

3637. Simon Vergal, bourgeois de Paris, et sa femme, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de cent livres tournois, une place vide en laquelle il y eut jadis deux maisons faisant le coin de la rue d'Osteriche, sur la rivière de Seine, en la censive de Saint-Denis de la Chartre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau de la prévôté de Paris. — P. 1369², cote 1829.

1385, 19 décembre.

3638. Robert le Sellier, tavernier, et sa femme, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de trois cents livres tournois, une maison avec cour, étables, louages et appartenances, sise à Paris, sur la rivière de Seine, près du Louvre, en la censive de Saint-Denis de la Chartre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau de la prévôté de Paris. — P. 1369², cote 1825.

1385, 22 décembre.

3639. Belon, femme de Thibaut d'Auxerre, familière de la reine de Sicile et de Jérusalem, vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de cinquante-quatre livres tournois, une maison sise à Paris sur le quai du Louvre, tenant à la maison de l'Écu de Bretagne, et qui peut rapporter soixante-quinze sols parisis par an en sus des charges.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau de la prévôté de Paris. — P. 1369², cote 1826.

1385, 31 décembre.

3640. Jean de Vaissy, demeurant à Villeroy, diocèse de Meaux, et sa femme, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de vingt francs d'or, une maison sise à Paris, sur la rivière de Seine, près la porte du Louvre, en la censive de Saint-Denis de la Chartre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau de la prévôté de Paris. — P. 1369², cote 1828.

[Vers 1386.]

3641. Jean Rousseau, gardien des Frères Mineurs de Saint-Pourçain, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, dix francs que ladite dame avait légués à son couvent.

Cédule sur papier, munie d'un sceau ovale plaqué en cire jaune. — P. 1378², cote 3098.

1386 n. st., 16 janvier.

3642. Guillaume de Souvignies, maire de Clermont en Beauvaisis et de Canettecourt, en son nom et au nom d'Alix, sa femme, vend et transporte à Jacques Dussy, clerc du Roi en sa chambre des comptes, et à Huguette, femme dudit Jacques, pour le prix de cent trente-trois francs d'or, une rente annuelle et perpétuelle de douze livres parisis au terme de Saint-Jean-Baptiste, pour laquelle il donne hypothèque sur ses biens.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362², cote 1038.

1386, indict. IX, 3 février, Bouzols.

3643. Le procureur de Guillaume, vicomte de Turenne, reconnaît avoir reçu par les mains d'Aimé Vert, agissant au nom du trésorier de Forez, la somme de cinq cents francs d'or pour le terme de la Saint-Martin d'hiver dernièrement échu.

Original latin sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire. — P. 1395¹, cote 145.

1386 n. st., 10 février.

3644. Jean Gaigne, clerc de feu Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, certifie qu'il est allé emprunter de la part de ladite dame à Pierre Bourgeois vingt francs, que celui-ci lui « a baillés volontiers en seize moutons d'or. »

Cédule originale sur parchemin, scellée d'un cachet en cire rouge. — P. 1378¹, cote 3098.

1386 n. st., 10 février.

3645. Le même Jean Gaigne reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, quarante francs d'or que ladite dame lui avait légués.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1378², cote 3098.

1386 n. st., 14 février.

3646. Jean de Vaux, dit Tolonier, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, quatre-vingts francs d'or que ladite dame avait donnés à sa fille de chambre Laurencette, à l'occasion du mariage de celle-ci avec ledit Tolonier.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée.— P. 1378², cote 3098.

1386 n. st., 25 février.

3647. Pierre Desmier, secrétaire et procureur du duc de Bourbonnais, cède et transporte au prieur et au couvent de la Charité-sur-Loire deux maisons sises à Paris près la porte Bordelle, en la censive de Sainte-Geneviève, en échange d'une maison dite la maison du Noyer, sise à Paris, au fossé Saint-Germain l'Auxerrois; et pour la plus-value de la part cédée par le duc de Bourbonnais, les religieux de la Charité seront tenus de dire des messes pour lui, tant de son vivant qu'après sa mort.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau de la prévôté de Paris. — P. 1369², cote 1794.

1386 n. st., 2 mars, Lyon.

3648. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, lieutenant du Roi en Languedoc et en Guyenne, donne au duc de Bourbonnais, pour l'aider à subvenir à ses charges dans le pays de Forez, une somme de mille francs d'or à percevoir pendant deux ans sur les revenus du grenier à sel de [Pont]-Saint-Esprit.

Vidimus original sur parchemin, muni des *signa* de deux notaires, jadis scellé, en date du 24 juin suivant. — P. 1372², cote 2119.

1386 n. st., 2 mars, Lyon.

3649. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, lieutenant du Roi en Languedoc et en Guyenne, mande aux généraux des aides en Languedoc qu'ils aient à payer au duc de Bourbonnais mille francs par an pendant deux ans sur le revenu du grenier à sel de Pont-Saint-Esprit, et il leur notifie les mesures qu'il a prises pour obvier aux fraudes qui s'y commettent depuis longtemps.

A cette lettre est jointe l'attache des généraux, en date du 26 mai suivant.

Vidimus sur parchemin, en date du 23 mars 1417, collationné, signé, jadis scellé, d'un autre vidimus en date du 23 juin 1386. — P. 1375², cote 2553.

1386 n. st., 8 mars, au Châtelard.

3650. Humbert, sire de Thoire et de Villars, donne à Isabelle d'Harcourt, sa femme, son étang de Combes, sis en la paroisse de la Pérouse, pour en jouir à titre viager.

Original français sur parchemin, scellé, jadis scellé. — P. 1375², cote 2524.

1386 n. st., 8 mars.

3651. Jean de Châtelus, chevalier, seigneur de Mauvernet', héritier universel de Girbert Domas, damoiseau, seigneur de la Couldre, vend à Perrin du Château, damoiseau, seigneur d'Ussel, pour le prix de quatre mille francs d'or, tous et chacuns les biens meubles et immeubles à lui advenus et échus par le décès dudit seigneur de la Couldre.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé en cire jaune. — P. 1360¹, cote 825.

1386 n. st., 13 mars.

3652. Lettres de sauvegarde délivrées par le bailli de Bourbonnais en faveur des bourgeois et habitants de Souvigny, pour mettre leurs droits et leurs biens sous la protection du duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376², cote 2714.

1386 n. st., 21 avril, avant Pâques, en la Sainte-Chapelle de Paris.

3653. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., et Louis, duc de Bourbonnais, etc., promettent d'observer les conditions du traité de mariage convenu entre leurs enfants Bonne de Bourgogne et Jean de Bourbon; d'après ces conventions, le duc de Bourbonnais doit donner à son fils quatre mille livrées de terre, et le duc de Bourgogne à sa fille cinq mille livrées, qui seront héritage des enfants à naître dudit mariage.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1370², cote 1920.

1386, 8 mai, au bois de Vincennes.

3654. Charles VI, roi de France, donne à ses amés et féaux chambellans François d'Auberchicourt et Boucicaut l'aîné, six cents francs d'or à prendre sur ce que Pierre Poignart, Marie, sa femme, et Henriet le Fripier, son fils, demeurant au bailliage de Senlis, doivent au Roi pour acquisition de fiefs, étant non nobles.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 2, cote 3101 *bis*.

1386, 10 mai.

3655. Mandement de la chambre des comptes en Forez pour informer sur la valeur et l'état d'une petite maison appelée la Vaurette, sise au mandement de Donzy, tenue en fief du comte de Forez par Jean d'Essertines, dit Chaussonières, lequel demande l'autorisation de la donner à bail perpétuel moyennant un cens de dix sols, quatre muids de froment, quatre ras d'avoine, sept lapins et une geline.

Original sur papier, signé, jadis scellé d'un sceau plaqué. — P. 1402 1, cote 1212.

1386, 10 mai, à la Charité.

3656. Bernard, prieur de la Charité-sur-Loire, et le couvent dudit lieu ratifient l'échange de maisons à Paris intervenu entre Valentin du Puy, prieur de Rueil-sur-Marne, leur procureur, et le procureur du duc de Bourbonnais.

Original latin sur parchemin, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1369 2, cote 1794.

1386, 21 mai, au Val-la-Reine.

3657. Charles VI, roi de France, donne au duc de Bourbonnais la terre du Conroy, sise près de Milly, au comté de Clermont en Beauvoisis; ladite terre confisquée sur Andriet du Croc, rebelle et partisan du roi de Navarre.

« Par le Roy, à la relation de Mons. le duc de Berry. — R. de Templo. »

Original français sur parchemin, jadis scellé. Entre les deux trous destinés au passage des lacs de soie se trouvent trois fleurs de lis dessinées à l'encre. — P. 1369 2, cote 1771.

1386, 26 mai, Villeneuve près Avignon.

3658. Les généraux conseillers du Roi sur le fait des aides ordonnées pour la guerre en Languedoc et en Guyenne mandent au grainetier du grenier à sel de la ville de [Pont]-Saint-Esprit d'exécuter les lettres du don de mille francs d'or pendant deux ans fait par le lieutenant du Roi au duc de Bourbonnais : le payement devra s'effectuer par quartiers de deux cent cinquante francs.

Vidimus original sur parchemin, muni des *signa* de deux notaires, jadis scellé, en date du 24 juin suivant. — P. 1372 2, cote 2119.

1386, 3 juillet.

3659. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, mande aux exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, sa mère, qu'ils fassent payer aux Frères Mineurs du couvent de Brioude huit francs d'or que ladite dame leur avait donnés en aumône (1).

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 2, cote 3098.

1386, 8 juillet.

3660. André de Pontoise, cordelier, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, trente francs d'or que ladite dame lui a légués à l'effet de prier pour le salut de son âme.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 2, cote 3098.

1386, 13 juillet, Chevagnes.

3661. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, pair et chambrier de France, et Jean, sire de Bellenave, chevalier, délèguent des commissaires pour faire équitablement le partage de la justice des château et châtellenie de Bellenave, commune entre eux, et ils promettent de s'en tenir à la décision de ces commissaires.

Original français sur parchemin, délivré par le secrétaire du conseil du duc de Bourbonnais, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1356 2, cote 255.

1386, 20 juillet.

3662. Le prieur de Sainte-Geneviève de Paris reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais,

(1) Le payement fut effectué le 7 juin 1387.

vingt francs d'or légués par ladite dame à son couvent.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378 [2], cote 3098.

1386, 23 juillet.

3663. Jean de Rezes, doyen de Meaux, chancelier du duc de Bourbonnais, reconnaît avoir pris en la chambre des comptes de Moulins deux quittances scellées du sceau de feu Eudes, duc de Bourgogne, et relatives au péage de Moulins.

Original français sur parchemin, signé J. de Rezes ita est, jadis scellé en cire rouge. — P. 1355 [2], cote 87.

1386, 28 juillet, Paris.

3664. Charles VI, roi de France, autorise Barthélemy de Lézigneu (Lisigneuf), écuyer, à vendre Terre-Noire en Forez, malgré l'appel porté au Parlement sur le procès mû entre ledit Barthélemy et Artaud de Saint-Germain, chevalier, au sujet de la mouvance de ladite terre.

Pièce insérée dans l'acte de vente du 31 août suivant. — P. 1397 [1], cote 504.

1386, 30 juillet, Montmerle.

3665. Édouard, sire de Beaujeu, à la requête de Geoffroi Galeys, chevalier, commandeur de la maison du Temple de Belleville, confirme la sentence jadis rendue par le lieutenant d'Antoine, sire de Beaujeu, en faveur de ladite maison, relativement aux péages de la Marchie.

Original français sur parchemin, jadis scellé. — P. 1368 [2], cote 1611.
Copie sur papier, non signée. — P. 1390 [1], cote 413.

1386, 20 août.

3666. La maîtresse des Béguines du Béguignage de Paris reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, dix francs d'or légués auxdites Béguines par ladite dame.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378 [2], cote 3098.

1386, 22 août, Mayras.

3667. Jean Sabbatier « de Athogiis », damoiseau, reconnaît avoir reçu de Philippe de Levis, seigneur de Florensac, tuteur de Philippe de Levis, seigneur de Roche, vicomte de Lautrec, vingt-quatre francs d'or à valoir sur le legs qui lui a été fait par feu Philippe de Levis, seigneur de Roche, père dudit Philippe.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1402 [1], cote 1198.

1386, 31 août.

3668. Guillaume de Thibouville, chevalier, sire de Crèvecœur, passe procuration à Jean Alix pour agir en ses affaires, et spécialement pour faire aveu au comte d'Alençon et du Perche de ce qu'il tient de lui à Bernay et dans le pays environnant [(1)].

Cédule originale en français sur parchemin, scellée d'un fragment de sceau en cire rouge. — P. 1396 [2], cote 463.

1386, 31 août.

3669. Barthélemy de Lorme, autrement dit de Lézigneu, Catherine, sa femme, et Artaud, leur fils, vendent à Robert de Chalus, chevalier, sire de Bouthéon, pour le prix de six cent cinquante deniers d'or, appelés francs, vingt-cinq livres de cens et rentes assises dans les paroisses de Rochetaillée, Feugerolles, Firminy, Saint-Jean-Bonnefonds, Valbenoite, Saint-Chamond (Sancti Annemundi) et lieux circonvoisins, que ledit Barthélemy et Martin de Lorme, jadis son frère, avaient acquis d'Étienne de Fay (de Fayno), chevalier, jadis seigneur de Bouthéon.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*, jadis scellé de trois sceaux. — P. 1397 [1], cote 504.

1386, 6 septembre.

3669 A. Jean de Bourbon, comte de la Marche, de Vendôme et de Castres, « de sa pleine science et grâce spéciale », accorde à la communauté des prêtres et clercs de sa ville de Montaigu la faculté d'acquérir dix livres de rente pour fondation d'une messe perpétuelle, sans qu'ils soient tenus à payer aucun rachat à titre d'amortissement.

Copie sur papier, non signée. — O. 20947.

(1) Cette pièce paraît être fourvoyée dans le fonds du Forez, et serait mieux placée aux aveux de Normandie.

1386, 10 septembre.

3670. Le prieur des Billettes de Paris « où Dieux fu bouilliz » reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabelle de Valois, duchesse de Bourbonnais, dix francs légués audit couvent par ladite dame.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378 [2], cote 3098.

1386, 14 septembre, Clermont en Beauvoisis.

3671. Louis, duc de Bourbonnais, etc., approuve et ratifie l'assignation de cinq cents livres tournois de rente à prendre sur le péage de Saint-Jean de Losne, jadis faite par sa mère, Isabeau de Valois, en faveur de Marie de Bourbon, religieuse au couvent de Saint-Louis de Poissy, fille de ladite Isabeau et sœur dudit Louis.

Pièce insérée dans l'acte du 25 juillet 1397. — P. 1374 [1], cote 2285.

1386, 29 septembre.

3672. Jaquelot de Flory reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, soixante francs d'or en délivrance d'un legs à lui fait par ladite dame.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378 [2], cote 3098.

1386, 11 octobre, Lille.

3673. Charles VI, roi de France, mande au bailli de Mâcon d'ajourner Béatrix de Chalon, partout où on la pourra trouver dans le royaume, à comparoir aux plus prochains jours du bailliage pour réparation des dommages qui ont été causés en son nom à Guillaume et à Guichard de Beaujeu et à Philippe de Linières.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1366 [1], cote 1481.

1386, 27 octobre.

3674. L'abbé de Saint-Victor-lez-Paris reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, quinze francs d'or légués par ladite dame à son couvent.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378 [2], cote 3098.

1386, 31 octobre.

3675. Étienne Morin, bourgeois de Saint-Pourçain, vend à Jean Palloux, bourgeois de la même ville, pour soixante-quinze francs d'or, une rente de quatre livres tournois qu'il lui constitue sur tous ses biens meubles et immeubles.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 121.

1386, 4 novembre, l'Écluse en Flandre.

3676. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, déclare que ses duchés de Berry et d'Auvergne, ses comtés de Poitou et de Montpensier et les autres terres qu'il aurait au jour de son trépas, de propre ou de conquest, devront revenir à la couronne, dans le cas où lui et son fils viendraient à mourir sans hoirs mâles, attendu que lesdits duchés et comtés proviennent d'apanage ; à la charge que le Roi sera tenu de payer à Bonne, comtesse de Savoie, et à Marie, femme du fils du comte de Blois, filles dudit duc Jean, cent soixante mille francs d'or à elles promis par leurs traités de mariage; et si Jean, comte de Montpensier, son fils, mourait ne laissant que des filles, le Roi sera aussi tenu de les marier à ses dépens, selon leur état. En attendant que ces conditions soient remplies, son frère, le duc de Bourgogne, aura le gouvernement de ses duchés et comtés, et de plus la possession du comté d'Étampes et de la châtellenie de Dourdan, qu'il lui donne comme à son exécuteur testamentaire.

Pièce insérée dans un vidimus, collationné et signé, en date du 28 juin 1431. — P. 1364 [1], cote 1295.

Insérée aussi dans une expédition sur parchemin, en date du 12 juillet 1521, signée. — P. 1367 [2], cote 1560.

Copie sur papier, en date du 23 février 1480, collationnée et signée. — P. 1359 [2], cote 781.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1370 [1], cote 1886.

1386, 4 novembre, l'Écluse.

3677. Jean d'Artois, sergent d'armes du Roi, en vertu d'une commission royale datée de Lille le 6 octobre 1386, va trouver le comte de Vendôme à l'Écluse en Flandre et l'ajourne à comparaître au Parlement.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1363 [2], cote 1223.

1386, 16 novembre.

3678. Vente faite au duc de Bourbonnais, pour le prix de quatre-vingts livres tournois, d'une rente de six livres huit sols parisis, constituée sur une maison à l'enseigne de l'Écu de Bretagne, sise à Paris sur la rivière de Seine, près le Louvre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369[2], cote 1838.

1386, 4 décembre.

3679. Garnot Robiolle, bourgeois de Paris, Jean de Dammartin et Pierre Potier, attestent par serment que deux sceaux attachés à une lettre (probablement à la quittance du 13 juin 1379) sont bien les sceaux dudit Garnot et de feu Jean Mandolle.

Original sur parchemin, signé, délivré sous le scel de la prévôté de Paris. — P. 1378[2], cote 3098.

1386, 6 décembre.

3679 A. Louis, duc de Bourbonnais, autorisé par une bulle du pape Clément VII, érige en collégiale la chapelle de Notre-Dame de Moulins, et fonde des prébendes pour un doyen, douze chanoines, quatre clercs de chœur et un sacristain ou marguillier.

Copie sur papier. — K. 188, n° 113.

1386, 7 décembre, Paris.

3680. Mandement du Roi au sénéchal de Carcassonne, à l'effet de maintenir Philippe de Levis, sire de Roche, et Béatrix, sa sœur, en possession des héritages dont ils jouissaient dans ladite sénéchaussée.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1399[1], cote 764.

1386, 7 décembre.

3681. Le procureur de sœur Marie de Bourbon, prieure de Saint-Louis de Poissy, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, vingt-quatre livres parisis, à titre d'arrérages pour la présente année de la rente perpétuelle de vingt-quatre livres que ladite dame avait léguée au couvent de Poissy.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378[2], cote 3098.

1386, 14 décembre.

3682. Marguerite de Vienne, fille de Guy de Vienne, seigneur de Chevreau, passe procuration à Gauthier de Frelois, seigneur de Saint-Germain-du-Plain, son mari, et à Bertheaul de Chartres, chevalier, pour transiger sur ce qui peut lui être dû tant de sa dot que de la succession de sa mère.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1393[1], cote 889.

1386, 21 décembre, au Châtelard.

3683. Humbert, sire de Villars et d'Annonay, mande à ses officiers de faire droit à la requête des habitants d'Annonay, qui se plaignaient d'abus commis par les notaires et par les percepteurs de l'impôt sur les vins.

Pièce insérée dans un cahier de parchemin, en forme de cartulaire, daté du 25 juin 1474, signé de deux notaires. — P. 1396[1], cote 448.

1387 n. st., le vendredi après l'Épiphanie (11 janvier).

3684. L'abbé de Thiers et le lieutenant du prévôt de Thiers, au nom du duc de Berry et d'Auvergne, investissent par la remise d'une pierre (per traditionem lapidis, ut in talibus est fieri consuetum) Jean Camisier, paroissien de Thiers, d'un pré dit *lo Verger,* sis au terroir de la Sérière, que ledit Jean a acheté pour deux sols à Jean de Gergueaux.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1381, cote 3360.

1387 n. st., 12 janvier.

3685. Henri de Chabannes, écuyer, lieutenant du bailli de Bourbonnais, donne commission pour mettre provisoirement sous la main du duc des biens contentieux provenant de la succession de feu Hugues de la Roche.

Original sur parchemin, signé Chabannes, jadis scellé. — P. 1376[2], cote 2725.

1387, indiction x, 25 janvier.

3686. Le procureur de Guillaume, vicomte de Turenne, reconnaît avoir reçu par les mains d'Aimé Vert, agissant pour le trésorier de Forez, la

somme de cinq cents francs d'or, pour le terme de la Saint-Martin d'hiver dernièrement échu. .

Original latin sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire. — P. 1395 [1], cote 144 *bis*.

1387 n. st., 28 janvier, au bois de Vincennes.

3687. Charles VI, roi de France, donne à son amé et féal chambellan François d'Auberchicourt six cents francs d'or, que le prévôt de Corbeil doit au Roi pour cause de ladite prévôté qu'il tient à ferme.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [2], cote 3101 *bis*.

1387 n. st., 29 janvier.

3688. Jean de Dammartin, valet de chambre du duc de Berry, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, la somme de six cent quatre-vingt-douze francs, due par ladite dame à feu Jean Mandolle, pelletier, et à Isabelle, sa veuve, maintenant femme dudit Jean de Dammartin, pour vente de pelleteries.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [2], cote 3098.

1387 n. st., 1er février.

3689. Antoine, seigneur de Vinay, chevalier, vend à Philippe « de Russino », écuyer, pour le prix de deux mille francs d'or, une créance de deux mille livres sur les héritiers d'Antoine, sire de Beaujeu, pour le payement de laquelle créance les revenus de la terre de Julliénas lui avaient été donnés en garantie.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1390 [1], cote 436.

1387 n. st., 10 février, Bourbon-Lancy.

3690. Les auditeurs des comptes de noble baron Guillaume de la Trémoïlle, seigneur d'Uchon et de Bourbon-Lancy, mandent au receveur dudit lieu de Bourbon de payer à Guiot d'Arcey les arrérages d'un cens de deux sols qui lui sont dus, en vertu de la vente faite audit seigneur d'Uchon de la moitié par indivis de l'étang de Meleroys.

Cédule originale sur parchemin, signée. — P. 1378 [1], cote 2998.

1387 n. st., 1er mars.

3691. Notes extraites du terrier de la châtellenie de Saint-Maurice en Roannais, pour servir à établir les droits de lods et ventes et la valeur des mesures de grains.

Extrait sur papier, signé, mais sans date. — P. 1402 [1], cote 1219.

1387 n. st., 4 mars.

3692. Accord entre Guy de Vienne, chevalier, seigneur de Chevreau (Chevrel), comme administrateur des biens de Jacques de Vienne, chevalier, de Béatrix de Vienne, femme de Matthieu de Rye, et de Marguerite de Vienne, femme de Gautier de Ferlay, enfants issus de son mariage avec Marie de Villars, d'une part, et Humbert, sire de Villars, d'autre part, au sujet de la succession d'Humbert de Villars, père desdits Humbert et Marie. Guy de Vienne réclamait neuf mille cinq cents florins tant pour la dot de sa femme que pour legs à elle fait par son père. Le sire de Villars contestait cette dette, prétendant que le traité de mariage de sa sœur ne lui réservait que ses reprises sur le prince d'Achaïe pour la dot de Béatrix de Savoie, mère de ladite Marie. Enfin les parties s'accordent, moyennant que le seigneur de Villars reconnaît la dette, qui est réduite à neuf mille florins.

Témoins : Aymon de la Palud, seigneur de Varambon; Étienne de Varax, seigneur de Romans; Jean de Bussy (Bussille), seigneur d'Érya; Humbert de Gigny, chevaliers.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1393 [1], cote 883.

1387 n. st., 4 mars.

3693. Jeannette du Piney, femme de Guigue de la Chaucère, vend à Robert de Chalus, chevalier, sire de Bouthéon, pour le prix de trente livres tournois valant trente francs d'or, ses moulins et son étang de Saint-Médard sur la rivière de la Gimon, près du bois de Meysilieu, tenant d'autre part au pré de Jean Blanchart et au chemin par où l'on va de Saint-Médard à Chevrières (ad Caprarias).

Original sur parchemin, muni d'un *signum*, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1397 [1], cote 505.

1387 n. st., 5 mars, Auzon.

3694. Le lieutenant du sénéchal d'Auvergne, siégeant aux assises d'Auzon, sans s'arrêter à l'appel interjeté devant lui, renvoie un procès devant le bailli de la terre de Livradois pour être par celui-ci jugé au principal.

Vidimus original sur parchemin en date du 3 septembre 1456, signé, jadis scellé. Mauvaise écriture. — P. 1372[1], cote 2040.

1387, [vers avril], Naples.

3695. Marie de Bourbon, impératrice de Constantinople, institue pour son héritier universel Louis, duc de Bourbonnais, son neveu, tant pour ce qui lui appartient de son chef que pour ce qui vient de la succession de feu Hugues de Lusignan, prince de Galilée, son fils. Elle élit sa sépulture dans l'église de Sainte-Claire, à Naples, et institue divers legs (1).

Original latin sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire (pièce fort endommagée). — P. 1370[1], cote 1883.

1387, 7 juin.

3696. Jean Roque, gardien des Frères Mineurs de Souvigny, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, dix francs d'or que ladite dame avait légués à son couvent.

Cédule sur papier, signée, scellée d'un sceau ovale plaqué en cire jaune. — P. 1378[2], cote 3098.

1387, 22 juin.

3697. Raoul de Malaunay donne quittance au duc de Bourbonnais d'une somme de dix francs d'or, à valoir sur ce que ledit seigneur lui doit pour la vente d'une rente de soixante sols parisis qu'il avait droit de percevoir sur une maison sise sur la rivière de Seine.

Cédule sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1369[2], cote 1829.

1387, 30 juin, Avignon.

3698. Rôle renfermant 1° les instructions du duc de Bourbon à maître Jean Benoît, chargé de se rendre à Venise et en Chypre pour s'informer des biens ayant appartenu à feu Hugues de Lusignan, prince de Galilée, son cousin, et pour rechercher ce qu'était devenu le testament où ce prince instituait le duc de Bourbon son héritier principal; 2° un mémoire envoyé au chapelain de Marie de Bourbon par le confesseur du prince de Galilée, son fils, sur la soustraction du même testament et sur les propriétés ou valeurs que le prince possédait à sa mort en Chypre ou en Morée (1).

Rouleau en papier, sans signature, maintenant en deux feuilles. — P. 1364[2], cote 1362.

1387, 6 juillet.

3699. Jean de Marchenes, prieur des Carmes de Paris, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, quarante livres parisis à titre de legs pieux.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378[2], cote 3098.

1387, 8 juillet.

3700. Jean, vicaire du couvent des Cordeliers de Paris, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, cent vingt livres parisis pour legs pieux.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378[2], cote 3098.

1387, 15 juillet.

3701. Marie de Hangest, abbesse des Cordelières de Saint-Marcel, près Paris, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, quatre-vingts livres parisis à l'effet de prier pour l'âme de ladite dame.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378[2], cote 3098.

1387, 28 juillet.

3702. Geoffroi Féron, sous-prieur du couvent des Jacobins de Paris, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, du-

(1) Pièce publiée par M. de Mas Latrie, *Hist. de l'île de Chypre*, t. II, p. 407.

(1) Nous empruntons cette analyse à M. de Mas Latrie, qui a publié le texte des instructions et du mémoire, *Hist. de l'île de Chypre*, t. II, p. 409.

chesse de Bourbonnais, cent vingt livres parisis léguées par elle audit couvent à l'effet de prier pour son âme.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1378², cote 3098.

1387, le mercredi après la Saint-Loup (31 juillet) (1).

3703. Citation du garde du sceau du duc de Berry et d'Auvergne pour produire les titres constatant les dettes de feu Amblard, chevalier, et de son fils Guillaume envers Robinet de la Chassagne.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1381, cote 3348.

1387, 9 août.

3704. Étienne de Langres, cellerier et procureur des Bernardins de Paris, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, vingt-quatre livres parisis pour aumône faite à son couvent par ladite dame.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378², cote 3098.

1387, 10 août.

3705. Le lieutenant du juge de Beaujolais mande au chacipole de Montmerle et autres officiers de mettre Anne de Chalioures, femme de noble homme Perceval Merle, damoiseau, et sa sœur Élie, en possession des biens meubles et immeubles de Guichard de Chalioures, chevalier, leur père, décédé *ab intestat.*

Original en latin sur parchemin, signé. — P. 1375², cote 2501.

1387, 15 août.

3706. Frère Mathieu, prieur des Frères Ermites de Saint-Augustin, et son couvent, reconnaissent avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, quinze livres parisis en délivrance d'un legs à eux fait par ladite dame.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378², cote 3098.

(1) Il y a trois saints du nom de Loup, dont les fêtes tombent en mai, en juillet et en septembre. Nous pensons qu'il s'agit ici de saint Loup, évêque de Troyes, dont la fête très-répandue se célébrait le 29 juillet.

1387, 20 août.

3707. Jean Chacin, procureur des Bons-Hommes du bois de Vincennes, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, vingt francs pour aumône faite à son couvent par ladite dame.

Cédule sur papier, scellée d'un petit cachet en cire brune. — P. 1378², cote 3098.

1387, 24 août.

3708. Le procureur de la prieure et du couvent de Poissy reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, vingt-quatre livres parisis, à cause d'un anniversaire que ladite dame a fondé chacun an en ladite église.

Cédule en papier, signée, scellée d'un charmant cachet en cire rouge, représentant un aigle aux ailes éployées qui tient dans son bec une banderole. — P. 1378², cote 3098.

1387, 9 septembre.

3709. Pierre Bourgeois, sergent d'armes du Roi, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, quatre-vingt-un francs d'or sept sols huit deniers parisis que ladite dame lui devait.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1378², cote 3098.

1387, 14 septembre.

3710. Jeanne, abbesse de Saint-Antoine-lez-Paris, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, seize livres parisis à titre d'aumône.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378², cote 3098.

1387, 14 septembre.

3711. Jeannette, veuve de Raoul de Malaunay, donne quittance au duc de Bourbonnais d'une somme de huit livres parisis, à valoir sur ce que ledit seigneur peut lui devoir à cause de soixante sols parisis de rente qu'elle avait droit de prendre sur une maison près du Louvre, que le duc a fait abattre pour l'agrandissement de son hôtel.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1841.

1387, 20 septembre.

3712. Laurence Jacob, abbesse des Sœurs Mineures de Longchamp-lez-Saint-Cloud, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, trente-deux livres parisis à titre d'aumône.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378 [2], cote 3098.

1387, 23 septembre.

3713. Philippe Le Hallegrat, prieur du cloître de Saint-Germain des Prés, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, seize livres parisis à titre d'aumône.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378 [2], cote 3098.

1387, le lundi après la Saint-Matthieu (23 septembre).

3714. Le prieur et les Frères de Sainte-Croix, à Paris, reconnaissent avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, huit livres parisis en vue d'œuvres pies.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378 [2], cote 3098.

1387, 23 septembre.

3715. Le prieur et le couvent des Célestins de Paris reconnaissent avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, seize livres parisis à titre d'aumône.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378 [2], cote 3098.

1387, 23 septembre.

3716. Pierre, supérieur de Saint-Mathurin de Paris, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, huit livres parisis à titre d'aumône.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378 [2], cote 3098.

1387, 5 novembre, Riom.

3717. Jean, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, mande à son receveur d'Auvergne de payer aux religieux de l'abbaye de Thiers les arrérages d'une rente de cinquante sols tournois qu'Alphonse, comte de Poitiers, leur avait jadis léguée pour son anniversaire, et de ne plus faire obstacle à l'avenir au payement de ladite rente.

Vidimus sur parchemin, en date du 11 décembre 1456, signé. — P. 1381, cote 3358.

1387, 6 novembre, Montbrizon.

3718. Notice d'un aveu rendu au comte de Forez par Michel de la Fontanelle, damoiseau, fils de feu Jocerand « de Lorgo », pour sa maison de la Fontanelle, sise au mandement de Néronde.

Note écrite au verso d'une feuille de papier, sans signature. — P. 1402 [2], cote 1318.

1387, le samedi après la Saint-Martin d'hiver (16 novembre).

3719. Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, donne à Géraud de Gourdon dit *Gourdonet*, damoiseau, en récompense de ses bons services, une rente de cent livrées de terre à asseoir dans la châtellenie de Lépaud (Lespaut), au lieu ou mas appelé *del Mazoen*, sous la réserve de la foi et de l'hommage (retento feodo franco manus et oris).

Original latin sur parchemin, signé, scellé du sceau institué en Auvergne pour Jean de France, duc de Berry. Ce n'est plus qu'un fragment de cire jaune appendu à un double cordon de soie jaune et bleu. Une languette de parchemin portant le nom du notaire a été introduite dans l'intérieur du sceau. — P. 1372 [1], cote 2047.

1387, 28 novembre, Noyon.

3720. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., donne quittance à son cousin le duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois de rente qu'il a droit de recevoir chaque année sur le péage de Moulins, pour le terme échu à la Saint-Martin de l'année 1386.

Original français sur parchemin, signé du secrétaire du duc, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 91.

1387, 29 novembre, Noyon.

3721. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, sire de Salins, comte de Rethel et seigneur de Malines, donne quittance à son cousin le duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois de rente qu'il a droit de recevoir chaque année

sur le péage de Moulins, pour le terme échu à la Saint-Martin de la présente année.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355[2], cote 87.

1387, 19 décembre.

3722. Jeannette de Malaunay, en son nom et au nom de ses enfants, vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de trente-sept francs et demi, une rente de soixante sols parisis sur une maison sise à Paris, près de la porte du Louvre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369[2], cote 1830.

1388 n. st., le mercredi après la Saint-Hilaire (15 janvier), Feurs.

3723. Huet de Semur, seigneur de l'Estang, et Guicharde, sa femme, veuve et héritière de Jean d'Augerolles, dit Brisebarre, jadis damoiseau, vendent à Hugues de Félines, paroissien de Saint-Marcel au mandement de Néronde, pour le prix de trente-sept livres dix sols tournois, les droits de lods et ventes, charrois, cens et autres services dus audit Brisebarre au mandement de Saint-Just.

Original latin sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1394[1], cote 28.

1388 n. st., 25 janvier.

3724. Le lieutenant du bailli de Mâcon adresse au parlement une relation par laquelle il annonce qu'après instruction faite par lui dans le débat soulevé entre l'abbé de Cluny et Édouard, sire de Beaujeu, au sujet du doyenné de Limans, il a reconnu que ledit sire, ses officiers, et notamment Jean Piédoie, dit Loison, institué capitaine à Limans, ont commis des actes de violence au préjudice des droits de l'abbé de Cluny en voulant faire contribuer les hommes de Cluny demeurant dans les prieurés de Limans et de « Arpayaco » au payement des gages de ces mêmes officiers. En conséquence, il les a ajournés à comparoir aux jours du bailliage de Mâcon du prochain parlement, mettant en attendant la chose litigieuse sous la main du Roi.

Minute sur papier, raturée et interlignée, non signée. — P. 1368[2], cote 1615.

1388 n. st., 28 février.

3725. Isabeau de Flandre et de Nesle, religieuse à Saint-Marcel près Paris, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, cent vingt francs d'or en délivrance de legs.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378[2], cote 3098.

1388 n. st., le dimanche *Oculi mei* (1er mars).

3726. Jean Dampuat fait donation à l'église de Villeneuve d'une hémine de seigle que Matthieu de Gostelayne lui payait chaque année sur un champ dit de la Cornillière, au terroir de Puysoulet.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377[2], cote 2882.

1388 n. st., du 8 au 17 mars.

3727. Diverses déclarations d'hommages rendus au sire de Villars pour fiefs relevant de sa seigneurie d'Annonay.

Cahier en papier, non signé. — P. 1399[1], cote 786.

1388 n. st., 27 mars.

3728. Philippe, duc de Bourgogne, reçoit le sire de Beaujeu à la foi et à l'hommage pour ce que celui-ci tenait de lui en fief au terroir de Marcigny en la châtellenie de Semur en Brionnais, bailliage d'Autun.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1392[1], cote 670.

1388, 5 avril.

3729. Jean de Dompierre, cordelier, jadis confesseur de feu Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires de ladite dame quatre-vingts francs d'or qu'elle lui avait légués à l'effet de prier Dieu pour elle.

Original sur parchemin, signé d'un notaire. — P. 1378[2], cote 3098.

1388, 6 avril, le lundi de Quasimodo.

3730. Simon Grimaut, marchand de Paris, et Guillemette, sa femme, ainsi que les tuteurs des enfants de ladite Guillemette et de feu Vincent Admiraut, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de quatre cents francs d'or, une maison sise à

Paris sur la rivière de Seine, entre le cloître Saint-Germain l'Auxerrois et le Louvre, où pend l'enseigne de l'Écu de France.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau de la prévôté de Paris. — P. 1369[2], cote 1804.

1388, 12 avril.

3731. Accord entre Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, et noble homme Clervaux de Liarens, fils de Bérard de Liarens, héritier de Humbert de Liarens, dit Clervaux, au sujet de deux étangs dits l'étang de Coyrard et l'étang de Brevoudes, construits sans le consentement dudit de Liarens sur sa terre, dans les paroisses de Saint-Marcel, de Monthieux et de Lapeyrouse (de Petrosa). La dame d'Harcourt lui cède le tiers de la propriété de ces étangs, à la charge de contribuer pour un tiers aux frais d'entretien.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1392[1], cote 640. Vidimus sur parchemin, en date du 10 août 1408, collationné et signé. — P. 1392[1], cote 639.

1388, 1er mai, Mâcon.

3732. Édouard, sire de Beaujeu, passe procuration pour traiter de ses affaires à Gui de Marzé (de Marziaco), chevalier, et à Louis de Maysi (de Maysiaco), écuyer.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1389[1], cote 200.

1388, 23 mai.

3733. Dom Simon, prieur des Chartreux de Paris, reconnait avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, cinquante francs d'or à titre d'aumône.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378[2], cote 3098.

1388, 11 juin.

3734. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, accorde pour un an aux habitants de Vichy l'autorisation de se faire représenter par procureurs par-devant tous juges du pays de Bourbonnais, hormis aux grands jours généraux.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1376[2], cote 2702.

1388, 12 juin.

3735. La maîtresse et le couvent de l'hôtel des Filles-Dieu de Paris reconnaissent avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, dix francs d'or à titre d'aumône.

Cédule originale en parchemin, jadis scellée. — P. 1378[2], cote 3098.

1388, 16 juin.

3736. Le prieur du Val des Écoliers, à Paris, reconnait avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, vingt francs d'or à titre d'aumône.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378[2], cote 3098.

1388, 23 juin.

3737. Lettre missive de Pierre Desmier à Jean Saunier, un des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, pour le prier de payer ou faire payer à Jean de Drese vingt francs qui lui sont dus pour le fait de ladite dame.

Pièce en papier, signée. — P. 1378[2], cote 3098.

1388, 26 juin.

3738. Le gardien des Frères Mineurs de Paris reconnait avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, cent vingt-huit livres parisis à titre d'aumône.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378[2], cote 3098.

1388, 27 juin.

3739. Édouard, sire de Beaujeu, oblige à Philippe, duc de Bourgogne, le château de Thisy et sept cents livrées de terre en ladite châtellenie, pour garantie du payement de dix mille francs d'or dont il était tenu à raison du douaire de Béatrix de Châlon, veuve du précédent sire de Beaujeu. En cas de non-payement des dix mille francs au bout de trois ans, le château de Thisy doit être livré à Jean de Châlon, et le sire de Beaujeu s'engage, pour le cas où ces conditions ne seraient pas remplies, à tenir prison, soit à Paris au Châtelet, soit au château de Talant près Dijon.

Original sur parchemin, signé de deux notaires au Châtelet de Paris. — P. 1388[2], cote 48.

1388, 27 juin.

3740. Eudes de Villars, Joachim de Clermont, seigneur de Surgères, Pierre de Semur, Jean de Bonnebaut, Guillaume de Vienne et Guichard d'Urfé se portent caution d'Édouard de Beaujeu pour le payement du douaire de Béatrix de Châlon, veuve du précédent sire de Beaujeu.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1388 [2], cote 48.

1388, 29 juin.

3741. Édouard, sire de Beaujeu, et Éléonore de Beaufort, sa femme, vendent la terre de Chalamont en Bresse à Louis de Sancerre, maréchal de France, moyennant huit mille livres tournois payées en florins d'or à l'écu et à la couronne de dix-huit sols la pièce. Le vendeur se réserve la faculté de rachat durant quinze ans, tant pour lui que pour Guichard de Beaujeu, son cousin, et l'acquéreur s'oblige à accepter en échange de ladite terre de Chalamont la seigneurie de Chamelet, au bailliage de Mâcon.

Vidimus sur parchemin, muni de deux *signa*, jadis scellé en cire rouge. — P. 1390 [1], cote 457.

1388, 4 juillet, Paris.

3742. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., déclare qu'il a reçu en gage d'Édouard, sire de Beaujeu, le château de Thisy avec une rente de sept cents livrées de terre, jusqu'au payement d'une somme de dix mille francs d'or que ledit Édouard est tenu de payer à Béatrix de Châlon, dame de Beaujeu, pour son douaire; à défaut duquel payement le château de Thisy et la rente y affectée seront délivrés à Jean de Châlon, sire d'Arguel et de Cuiseau (Cuisel), en décharge de ladite dette.

Copie sur parchemin, signée. — P. 1366 [1], cote 1481.

1388, 16 juillet.

3743. Pierre de Bressolles, écuyer, rend aveu à la chambre des comptes de Moulins pour ce qu'il tient en fief du duc de Bourbonnais, à cause de son château et de sa châtellenie de Verneuil.

Cédule originale sur parchemin, signée; traces de trois sceaux plaqués en cire rouge. — P. 1377 [1], cote 2833.

1388, 20 août.

3744. Le prieur des Jacobins de Paris reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, quatre-vingts livres parisis à titre d'aumône.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378 [2], cote 3098.

1388, 24 août, Avignon.

3745. Louis de Sancerre, maréchal de France, revend au sire de Beaujeu la terre de Chalamont en Bresse qu'il avait achetée le 29 juin précédent dudit sire de Beaujeu, lequel s'était réservé la faculté de rachat pour lui et Guichard, son cousin, durant quinze ans. Pour rentrer en possession de cette terre de Chalamont, le sire de Beaujeu cède au maréchal de Sancerre sa seigneurie de Chamelet en Mâconnais.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1390 [1], cote 457.

1388, 16 septembre.

3746. Philippe Ridel, changeur, demeurant à Paris, vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de quatre cents livres tournois, une maison sise à Paris au fossé Saint-Germain, où est l'enseigne des Cochets.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369 [2], cote 1817.

1388, 17 septembre.

3747. Les héritiers de feu Pierre Doubte vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de vingt francs d'or, une maison sise à Paris en la rue du Fossé-Saint-Germain, tenant à l'hôtel des Coquelets, qui fut naguère à Philippe Ridel.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369 [2], cote 1822.

1388, 17 septembre.

3748. Inventaire sommaire du mobilier de l'hôpital des pauvres de Montbrison, tel qu'il était quand Eudinet Brossier (?), maître dudit hôpital, en fit la remise au nouveau maître, Jean de Ras.

Pièce en papier coton, sans signature, très-mutilée. — P. 1402 [3], cote 1431.

1388, 26 septembre, Mayras.

3749. Philippe de Lévis, seigneur de Roche, vicomte de Lautrec, de l'aveu de Philippe de Lévis, seigneur de Florensac, son tuteur, passe procuration à plusieurs personnes pour agir en toutes ses affaires, et notamment pour régler un débat survenu entre lui et Folquet Merle au sujet du mas de Serris.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1398 [2], cote 684.

1388, jeudi 15 octobre.

3750. L'archidiacre de Lignières, pris pour juge par Jean et Denis Bateur, frères, d'une part, et par le nommé Piariot d'autre part, au sujet d'une redevance d'un setier d'avoine, mesure de Villefranche, que les premiers réclamaient au second, remet au jeudi suivant à prononcer la sentence.

Vidimus original sur parchemin en date du jeudi 22 octobre, signé, jadis scellé. — P. 1377 [2], cote 2898.

1388, 7 décembre, Paris.

3751. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, etc., mande à son sénéchal d'Auvergne de procéder, de concert avec le bailli de Forez, à une enquête amiable sur le débat existant entre ses officiers et ceux du duc de Bourbonnais, comte de Forez, à raison du ressort de la justice en la seigneurie de la Roue, toutes choses restant provisoirement en l'état.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402 [3], cote 1339.
Vidimus original sur parchemin en date du 27 février 1415 (n. st.), collationné et signé par deux notaires, jadis scellé. — P. 1401 [2], cote 1087.

1388, 15 décembre, Paris.

3752. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, etc., mande à son bailli et à son chancelier de Forez d'enquérir sur le débat existant entre ses officiers et ceux du duc de Berry et d'Auvergne, à raison du ressort de la justice en la seigneurie de la Roue, toutes choses restant provisoirement en l'état.

Original français sur parchemin, scellé d'un sceau en cire rouge sur queue de parchemin. — P. 1402 [3], cote 1340.

1389 n. st., 2 janvier, Paris.

3753. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, etc., donne procuration à Charles de Hangest et à Humbert de Boisy pour traiter en son nom avec Wenceslas, roi des Romains et de Bohême, de la part qui doit lui revenir dans le comté de Chiny (Chénin) et autres lieux, sur la succession de feu Béatrix de Bourbon, jadis reine de Bohême, sa tante.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 [2], cote 1344.
Autre expédition originale, signée, jadis scellée, qui porte plus correctement « in comitatu de Chigny. » — P. 1364 [2], cote 1349.

1389 n. st., 10 janvier.

3754. Jean Nicolas, vicaire du prieur des Jacobins de Paris, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, trente francs à titre d'aumône.

Cédule originale en parchemin, jadis scellée. — P. 1378 [2], cote 3098.

1389 n. st., 22 janvier, Dijon.

3755. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., donne quittance à son cousin le duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois de rente, le franc d'or compté pour vingt sols tournois, qu'il a droit de recevoir chaque année à la Saint-Martin d'hiver sur le péage de Moulins.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 87.

1389 n. st., 30 janvier.

3756. Jorre Lalement, voiturier par eau, demeurant rue d'Osteriche, près le Louvre, prend à bail pour un an, au prix de dix livres tournois, une maison dans ladite rue avec un bateau « et la garnison d'iceluy », ledit bateau pouvant porter quatre-vingts tonneaux de vin.

Vidimus sur parchemin, signé, en date du 17 juillet 1394, délivré sous le scel de la prévôté de Paris. — P. 1369 [2], cote 1824.

1389 n. st., 12 février.

3757. Transaction entre Humbert, sire de Thoire et de Villars, d'une part, et Pierre « de Gurgite », prieur de Virieu, agissant au nom de son couvent

et des paroissiens de Virieu, d'autre part, au sujet de l'étang que ledit Humbert a fait faire à Virieu et qui embrasse des manses, des maisons, des terres et des bois sur lesquels ledit prieur et autres avaient des droits. Humbert abandonne en compensation au prieuré de Virieu deux parts des gardes dudit lieu, et s'engage à dédommager les autres personnes lésées.

Copie sur papier, signée, mais sans date. — P. 1375[2], cote 2521.

1389, 22 février (l'année comptée à partir de Noël).

3758. Sauf-conduit accordé par Pierre, comte de Genève, à Raymond de Turenne, pour trois mois.

« A tous ceulx qui ces presentes lectres verront et orront, nous Pierre, comte de Geneve, faisons savoir que nous avons promis et juré, promettons et jurons sur les sains Evangiles de Dieu, et par la foy, loyauté et serment de nostre corps, à Messire Raymon de Tourenne, au conte de Valentinois, au sire d'Apchier et à Messire Raymon d'Apchier, de tenir et faire tenir sauf et seur Messire Raymon de Tourenne, alant, demorant, sejournant et retournant en la ville d'Avignon, et que, toutes les fois et quantes fois que nous serons requis par ledit Messire Raymon, ou par les autres dessus nommez, et par quelconques autre personne de par lui, nous ferons conduire ledit Messire Raymon jusques à vint lieues ou moins près d'Avignon, en quelque part ou il voudra aler. Et ceste seurté nous lui promettons faire tenir, comme dessus est dit, sens fraude, ne sens barat, ne sens engin de toutes personnes quelles que elles soient. Et, en confermans les choses dessusdictes, nous signons ce cy de nostre propre main et seellons de nostre propre seel, en la presence de Messire Antoine, sire de Vinay, Messire Girart de Trivier, et Nicos, sire d'Auteville. Et volons nous Pierre, conte de Geneve, que ceste presente asseurance dure trois mois apres la date de cestes. Donné à Monteilesmart, le xxii[e] jour de fevrier, l'an mil ccc. quatre vins et neuf. »

Vidimus sur parchemin, délivré le 10 mai 1389 par le châtelain de Privas, exerçant la juridiction au nom d'Alix de Beaufort, *grande* comtesse de Valentinois, muni du *signum* d'un notaire apostolique, jadis scellé. — P. 1388[2], cote 39 *bis*.

1389, 4 mars, au Pont de Sorgues.

3759. Pierre, comte de Genève, garantit la sûreté des gens de Raymond de Turenne (ses gens de Baux et serviteurs), tant sur les terres du Pape que sur celles de la reine de Sicile. Ils pourront se procurer, en payant, toutes les « vitailles » et autres marchandises à eux nécessaires.

Vidimus du châtelain de Privas, en date du 10 mai 1389. — P. 1388[2], cote 39 *bis*.

1389 n. st., 13 mars.

3760. Jean « de Moyriaco » vend à Étienne Brun, pour le prix de dix-neuf florins d'or, un courtil sis en plain champ près du courtil dudit Étienne, chargé d'un denier viennois de cens envers le seigneur de Villars.

Original latin sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire, avec incisions pour le sceau. — P. 1360[1], cote 827.

1389 n. st., 18 mars.

3761. Le sénéchal de Foix, au nom du comte de Foix, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais quatre mille huit cent soixante francs d'or en déduction d'une plus forte somme due au comte par ledit duc.

Cédule originale sur parchemin en langue romane du Midi, signée, jadis scellée. Au bas de la pièce est une note constatant que dans le payement neuf écus ont été comptés pour dix francs. — P. 1378[2], cote 3050.

1389 n. st., 19 mars, Saint-Galmier.

3762. Barthélemy Vaillant, dit Gaba, de Saint-Galmier, vend à noble homme Robert de Châlus, chevalier, seigneur de Bouthéon et d'Entraigues, pour le prix de cent soixante livres tournois ou de cent soixante francs d'or au coin du Roi, ses moulins dits de Fontfort, avec maisons et pré contigus sur la rivière de Coyse, près du chemin par où l'on va de Saint-Galmier à Bouthéon, ainsi qu'une place où il y avait un autre moulin sis à Chambon sur ladite rivière, à la charge des cens et services que devaient lesdits moulins.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1397[1], cote 499.

1389 n. st., 24 mars.

3763. Étienne Tachon, prieur d'Ambierle (de Amberta), de l'ordre de Cluny, au diocèse de Lyon, et son couvent, s'engagent à célébrer un anniversaire solennel le dernier jour de mars pour Louis, duc de Bourbonnais, en reconnaissance de ce que ce

prince leur a amorti la moitié des langues de bœuf, le quart des menues leydes, et cinq sols six deniers viennois de cens sur la ville et le château de Saint-Haon, qu'ils avaient acquis par échange de Hugues Buret, damoiseau.

A cette pièce est jointe l'approbation donnée par Jean, abbé de Cluny, en date du 4 avril suivant. — Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1397[1], cote 475.

1389, 31 mars, Avignon.

3764. Sauf-conduit accordé par le pape Clément VII à Raymond de Turenne pour se rendre à la cour romaine.

« Clemens episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio nobili viro Raymundo de Turena militi Lemovicensis diocesis salutem et apostolicam benedictionem. Cum tu pro nonnullis tuis negotiis exequendis ad nos et civitatem nostram Avinionensem in qua cum nostra curia residemus de nostri beneplacito desideres te transferre, nos cupientes quod tam in accedendo, morando, quam eciam redeundo plena securitate leteris, tuis in hac parte supplicationibus inclinati, tibi ad nos et predictam civitatem ac alia quecunque civitates et loca ad nos et Romanam ecclesiam pertinentia cum triginta personis, sociis, seu familiaribus tuis equitibus vel peditibus inermibus vel armatis simul vel successive veniendi, in eis morandi, negotiandi, et inde ab eis recedendi semel et pluries pro tue libito voluntatis, absque eo quod hinc ad duos menses a data presentium computandos tu sive persone predicte ratione debiti, obligationis, promissionis, contractus, summissionis vel fidejussionis, seu eciam ratione delicti aut quasi delicti aut criminis quorumcumque in curia Romana seu extra illam ad instantiam seu petitionem quorumcumque capi, incarcerari, arrestari aut alias in personis sive bonis molestari quomodocunque valeatis, plenam et omnimodam securitatem concedimus et indulgemus per presentes, districtius inhibentes omnibus et singulis nostris et prefate ecclesie officiariis et justiciariis, ecclesiasticis et temporalibus, presentibus et futuris ubilibet constitutis et aliis quibuslibet ne te, vel personas predictas contra hujusmodi nostre concessionis tenorem molestare seu inquietare quoquomodo presumant; quinymo tibi et personis ipsis in eundo, morando et redeundo de salvo conductu et favoribus aliis oportunis pro nostra et Apostolice Sedis reverentia provideant quatinus nostras cupiunt exequi jussiones. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis et inhibitionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Avinione, II. kalendas aprilis, pontificatus nostri anno undecimo. — P. Remberti. »

Vidimus du châtelain de Privas, déjà mentionné. — P. 1388[2], cote 39 *bis*.

1389, 17 mai, Paris, à l'hôtel d'Artois.

3765. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, etc., chargé de prononcer sur le débat existant entre le Roi, Dauphin de Viennois, et Pierre, comte de Genève, au sujet de l'hommage des terres de Theys, la Pierre et Domène en Graisivaudan, décide, après avoir longuement instruit l'affaire, et sur la réquisition du procureur du Roi en Dauphiné, que ledit comte doit l'hommage pour lesdites terres et qu'il est tenu d'en fournir le dénombrement avant la prochaine fête de Noël.

Cette pièce contient tout l'historique du débat depuis l'année 1316. Copie sans date ni signature, transcrite dans un cahier en papier. — P. 1375[2], cote 2534.

1389, 26 mai, Paris.

3766. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, pair et chambrier de France, à la requête de Guillaume Bardelin et de Marguerite Bardelin, sa nièce, les tient quittes du tiers des sommes de deniers et des redevances qui lui sont dues sur l'état des comptes de feu Jean Bardelin, leur frère et père.

Original français sur parchemin, signé du secrétaire, jadis scellé. — P. 1355[2], cote 100.

1389, 29 mai.

3767. Les tuteurs des enfants de feu Michel Angelart vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de trente-six francs d'or, la moitié d'une maison sise à Paris, à l'école Saint-Germain, tenant à l'hôtel qui fut à Philippe Ridel.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369[1], cote 1723.

1389, 30 juin.

3768. Jean Nicolas, vicaire du prieur des Jacobins de Paris, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, cent soixante livres parisis à titre d'aumône.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378[2], cote 3098.

1389, 1er juillet.

3769. Le lieutenant général du duc de Bourbonnais mande au trésorier de Bourbonnais et au receveur de Moulins de tenir Jean Griveaul, chevalier, quitte des arrérages de dix sols de cens qu'il devait au duc, à raison d'un four qu'il avait en sa maison, lequel four il a promis de démolir.

Copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1355², cote 100.

1389, 6 juillet.

3770. Jean de Demoret, chevalier, seigneur dudit lieu, donne quittance au duc de Bourbonnais d'une somme de cent francs d'or pour deux ans de sa pension, laquelle somme lui a été payée par Guillaume Bardelin, naguère receveur de Moulins.

Cédule originale sur papier, jadis scellée d'un sceau plaqué. — P. 1355², cote 100.

1389, 10 juillet, Paris.

3771. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, chambrier de France, donne à Renaud de Roye, son chambellan, en considération de ses bons services, et à Isabelle de Ferrières, femme dudit Renaud, la ville et la châtellenie de Milly au comté de Clermont pour en jouir leur vie durant.

Vidimus sur parchemin, en date du 10 octobre 1392, délivré par le garde de la prévôté de Paris, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1768.
Autre vidimus sur parchemin, en date du 7 janvier 1395 (n. st.), signé, jadis scellé. — Même carton, cote 1774.

1389, 10 juillet.

3772. Jean Brisse, gardien du couvent des Cordeliers de Paris, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, cent soixante livres parisis à titre d'aumône.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1378², cote 3098.

1389, 1er août.

3773. Lorin de Pierrepont, secrétaire et conseiller du duc de Bourbonnais, certifie que Guillaume Bardelin, naguère receveur de Moulins, a payé, en déduction de ce qu'il peut devoir au duc, cent quinze sols tournois pour l'achat et la confection de houppelandes, chausses et chaperons à l'usage de deux enfants de chœur de Notre-Dame de Moulins.

Cédule originale sur papier, signée. — P. 1355², cote 100.

1389, 7 septembre.

3774. Maurice Béraud, coseigneur de Pradelles, échange avec le seigneur de Roche en Renier onze deniers tournois et un ras d'avoine de cens qu'il avait droit de prendre sur une place acquise par ledit seigneur de Roche, contre douze deniers tournois de cens à prendre sur l'hôtel de Pons Terme et de Jean Ruffi, sis sous les murs de Pradelles.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1398², cote 680.

1389, 12 septembre, Trévoux.

3775. Humbert, sire de Thoire et de Villars, chevalier, donne procuration à Odo de Villars, chevalier, pour arrêter en son nom les conventions du mariage accordé entre son fils Humbert de Villars et Louise, fille de Louis de Poitiers, comte de Valentinois.

Cahier en papier, signé. — P. 1375², cote 2509.

1389, septembre, Paris.

3776. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., ayant le gouvernement de Jean, son fils, comte de Nevers et baron de Donzy, et Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Combraille, etc., ratifient le traité de partage et de délimitation conclu par leurs commissaires respectifs en ce qui touche diverses localités situées sur la frontière des pays de Nivernais et de Bourbonnais.

Original français sur parchemin, signé par les secrétaires des deux ducs et jadis scellé de deux sceaux. — P. 1357², cote 441.

1389, 9 octobre, Avignon, en la chambre d'Humbert de Villars.

3777. Humbert de Villars renonce à la cession de biens que lui avait faite Humbert, seigneur de Thoire et de Villars, son père, le 12 septembre précédent, en considération de son mariage avec

Louise, fille de Louis de Poitiers, comte de Valentinois. L'acte fait mention d'Eudes de Villars, oncle du donateur, et indique comme témoins Pierre de Montferrand, dit le Normand, damoiseau, et Antoine de Loyes, « cubiculaires » d'Humbert de Villars.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393[2], cote 916.

1389, 10 octobre.

3778. Henri Mauloue, secrétaire du Roi, et sa femme, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de trente-six livres parisis, soixante sols parisis de rente sur deux maisons appartenant audit duc.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369[2], cote 1813.

1389, 17 octobre.

3779. G., abbé de Saint-Lomer de Blois, et son couvent, donnent procuration à quatre de leurs religieux pour toucher en leur nom tous les arrérages de la rente jadis constituée à leur monastère par Archambaud de Bourbon sur les revenus d'Ainay.

Original latin sur parchemin, avec incisions pour les sceaux. — P. 1363[1], cote 1170.

1389, 15 novembre, Avignon, dans la chambre du Pape.

3780. Traité de mariage entre Humbert de Villars, fils de Humbert, sire de Villars, et Louise, fille de Louis de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois, par lequel ledit Louis constitue en dot à sa fille quarante mille florins, dont dix mille payables au moment du mariage, et ledit Humbert donne en douaire à sa future épouse les châteaux de Montgeffon, de Matafelon, d'Arbent et de Montdidier, avec le manse de Nercia.

Cahier en papier, signé. — P. 1375[2], cote 2508.

1389, 22 novembre.

3781. Jean Mignot, voiturier par eau, et sa femme, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de soixante livres tournois, une maison sise à Paris en la rue d'Auteriche, en la censive de Saint-Denis de la Chartre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369[2], cote 1833.

1389, 3 décembre, Paris.

3782. Ajournement donné par le Roi au duc de Berry et d'Auvergne pour comparaître aux grands jours d'Auvergne du présent Parlement, à l'effet de soutenir la sentence prononcée par le sénéchal d'Auvergne en faveur du procureur dudit duc, et dont le Dauphin d'Auvergne a interjeté appel.

Pièce insérée dans l'acte qui suit. — P. 1376[2], cote 2675.

1389, 3 décembre, Paris.

3783. Charles VI, roi de France, relève le Dauphin d'Auvergne du défaut qui pourrait être invoqué contre lui dans son procès contre le duc de Berry, en considération de ce que le valet qu'il avait envoyé à Paris et qui revenait en Auvergne muni des lettres d'ajournement et de l'exécutoire sur l'appel, a été assassiné en chemin et ses papiers pillés. Le Roi mande aux gens tenant actuellement son Parlement des grands jours d'Auvergne de juger ladite cause d'appel dans un mois, nonobstant ledit défaut.

Original sur parchemin, signé « par le Roi à la relation du conseil. — De Crespy, » jadis scellé. — P. 1376[2], cote 2675.

1389, 23 décembre, Toulouse.

3784. Le prieur et le couvent des Ermites de Saint-Augustin de Toulouse s'engagent à accomplir la fondation de quatre grand'messes annuelles et de deux messes basses par semaine, faite dans leur chapelle de Sainte-Marie de Pitié par Louis, duc de Bourbonnais, en considération des bienfaits qu'ils ont reçus de lui, et en outre d'un don spécial de deux cents francs d'or.

Original latin sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire, jadis scellé de trois sceaux. — P. 1373[2], cote 2242.

1390 n. st., 25 janvier.

3785. Guillaume Gaillard reconnaît avoir reçu huit francs d'or pour indemnités du dégât que l'étang de Prémartin, construit par Jean de Buenc et Jean d'Erya, causait au pré qu'il possédait au lieu dit Chuyset de la Reine, et il se réserve la faculté de semer et de récolter ledit pré quand l'étang restera à sec.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392[1], cote 636.

1390 n. st., 26 janvier, Courtrai.

3786. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., donne quittance à son cousin, le duc de Bourbonnais, des cent soixante livres tournois de rente, le franc d'or compté pour vingt sols tournois, qui lui étaient dues sur le péage de Moulins, à l'échéance de la Saint-Martin d'hiver 1389.

Original français sur parchemin, signé, scellé d'un large cachet en cire rouge. — P. 1355², cote 87.

1390 n. st., 17 février.

3787. Robert Roussel, dit de la Basse-Maison, bourgeois de Paris, vend au duc de Bourbonnais, pour la somme de mille francs d'or, deux maisons, l'une à l'enseigne du Plat d'étain, l'autre à la Barbe d'or, assises sur les quais de la rivière de Seine, près de la porte du Louvre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1808. A cette pièce est jointe sous la même cote un autre acte du même jour, par lequel Robert Roussel déclare qu'ayant reçu seulement cinq cents francs d'or, il gardera par devers lui les lettres de vente jusqu'à ce qu'il soit payé de la somme entière.

1390 n. st., 7 mars.

3788. Barthélemy Vaillant, de Saint-Galmier, vend à Robert de Chalus, chevalier, seigneur d'Entraigues et de Bouthéon, pour le prix de trente-six livres tournois, une vigne avec les terres contiguës, sise vers les moulins de Fontfort, près du chemin par où l'on va desdits moulins à Chambœuf (Chambost).

Original latin sur parchemin, muni du *signum*, jadis scellé. — P. 1397¹, cote 506.

1390 n. st., 14 mars.

3789. Vente aux enchères, à la requête du créancier de Thomas de Moret, pêcheur, d'une maison sise à Paris, en la rue de Nesle, près le Louvre; laquelle maison est adjugée au procureur du duc de Bourbonnais pour le prix de trente-deux francs d'or.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau de la prévôté de Paris. — P. 1369², cote 1803.

1380 n. st., 18 mars, Paris.

3790. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, engage au duc de Touraine tous ses biens meubles et immeubles, et notamment les revenus de son comté de Clermont, pour le payement de vingt mille florins, appelés ducats, que ledit duc de Touraine lui a prêtés « pour accomplir le voyage que, à l'aide de Dieu, il entend à faire en Barbarie [1]. »

Par Mons' le duc, présent Mons. de Norry. — J. Benoît.

Pièce insérée dans les lettres du duc de Touraine du 26 mars suivant. — P. 1362², cote 1099.

1390 n. st., 26 mars, Paris.

3791. Louis, fils de France, duc de Touraine, comte de Valois et de Beaumont, commet son valet de chambre, Simon de Dammartin, changeur et bourgeois de Paris, pour recevoir en son nom, des officiers du duc de Bourbonnais au comté de Clermont, tous les payements qui lui seront faits en l'acquit de la somme de vingt mille florins qu'il a prêtée au susdit duc de Bourbonnais, et pour laquelle ce prince lui a engagé tous les revenus de son comté de Clermont.

Original français sur parchemin, signé sur le repli, jadis scellé. — P. 1362², cote 1099.

1390, 9 avril, Gourdon.

3792. Transaction entre le comte d'Armagnac et de Comminges et le sire de Pons, au sujet de la succession de feu Isabelle, fille de Henri, comte de Rodez. Le comte d'Armagnac donne au sire de Pons cinq cents livres de rente à asseoir sur un de ses châteaux que ledit de Pons voudra choisir, et il s'engage en outre à lui payer en trois termes dix mille francs. Il est stipulé que si le sire de Pons vient à mourir sans enfants mâles, le château qu'il aura choisi et ladite rente de cinq cents livres feront retour au comte d'Armagnac.

Copie informe sur papier, sans date ni signature. — P. 1363¹, cote 1190.

1390, 10 avril.

3793. Sœur Marie de Bourbon, prieure de Saint-Louis de Poissy, reconnaît avoir reçu des exécu-

[1] Le fonds d'archives que nous analysons ne renferme malheureusement aucune pièce sur l'expédition que le duc de Bourbon conduisit en Afrique cette même année.

teurs testamentaires d'Isabeau de Valois, sa mère, soixante livres tournois pour les arrérages de deux ans d'une rente de vingt-quatre livres parisis léguée par ladite dame à son couvent.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1378², cote 3098.

1390, 23 avril.

3794. Les jurés maçons et charpentiers de l'évêque de Paris et les jurés maçons et charpentiers du roi, chargés d'estimer la valeur des terrains que le duc de Bourbon désire avoir pour élargir son hôtel sis près du Louvre, entre la rue d'Auteriche et la rue du fossé Saint-Germain l'Auxerrois, déclarent que la place touchant le fait de la voirie peut bien valoir au profit de l'évêque de Paris huit livres parisis de rente ou cent francs d'argent une fois payés.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1363², cote 1156.

[Vers avril 1390.]

3795. Testament de Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, par lequel il institue son fils Jean pour son héritier universel et le place sous la tutelle de sa femme, et à défaut de celle-ci sous la tutelle du duc de Bourgogne, en considération du mariage projeté entre sondit fils et la fille du duc de Bourgogne [1].

Minute sur parchemin, sans date, non signée, non scellée, écriture de la fin du quatorzième siècle. — P. 1401³, cote 1131.

1390, le lundi après *Cantate* (2 mai).

3796. Janete, fille de feu Simon « de Fabricis », autorisée de son mari, vend à Philippe Jaquet, de Cône, pour le prix de cinquante francs bon or, une place à bâtir sise à Cône près du grand chemin par où l'on va de Montluçon à Souvigny.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377², cote 2897.

1390, mai.

3797. Compte des dépenses faites par le prévôt de Bussy pour l'exploitation de la mine de plomb de Bussy, dont Durand Séguin était l'entrepreneur.

Sequntur expense facte de mandato dominorum camere computorum per Matheum Gay prepositum Bussiaci pro fondendo minam plumbi existentem in castro de Bussi et pro trahendo dictam minam et aliis ad predictam minam necessariis a die IIᵃ mensis maii anno Mº CCC. nonagesimo, cujus mine plumbi faber est Durandus Seguini.

Primo rubrica (recepta?) dicte mine.

Primo pro mina existente [in] castro, II. quintaux XXII. libvres et demie.

Expensa pro mina dicti plumbi.

Primo solvit Durando Seguini plumbi fabro pro fondende (*sic*) II. quintalia XXII. libras et dimidiam pro quolibet quintali X. solidos, valent XXII. solidi VI. denarii.

Ha ballé et delivré (exstat littera) le prévost de Bussy à Durand Seguin procureur pour l'ordenence et commandement de Monsieur de Norry, lieutenant Monsieur, et de . . . . fait à moy Jehan Palhoux de les fere baller, la somme de troys frans pour lui deffrayer de ses despens et journées a venir à Bussy voer la mine comme pour son retour aller à Saint-Han quérir sa feme et ses emfens tesmoing mon saing. — PALHOUX.

Item le mardi XXIIIIᵉ jour de may l'an mil CCC. IIIIˣˣ dix, a certifié Durant Seguin procureur de Saint Poursain que par l'ordenance et commandement que dessus Mathieu Gay, prevost de Bussy, a paié, finé et délivré tant pour deux cuyrs de chevaux et vaches pour faire les grans soufflés pour fondre le plom de la mine et pour l'ovrier qui les a fais, comme pour cordes sayn et charbon juques audit jour et pour fer achaté pour faire deux croix en la fornaz et pour la manovre de troix chars qui ont charroyé ledit charbon, V. francs VIII. sols IX. deniers tornois devant moy G. RAIACE. Cinq frans huit solz neuf deniers tornois.

Item pro expensa dominorum ballivi, tesaurarii, capitanei Montisbrisonis et Johannis Palhoux factis apud Bussi die XIII. maii anno nonagesimo ubi fuerunt pro visitando minam plumbi. . . . XVIII. s. IX den. tornois.

Estat littera certifficata.

Item solvit Aymoneto Trelhi, Thome Helieti, Stephano (?) Aujardi, Berthono Potunio de mandamento consilii pro II. dietis quibus steterunt et vacarunt pro investigando minam plumbi, cuilibet pro dictis expensis II. sol. I. den. valent XVI. sol. VIII. den. Turonenses. Ita est per relationem dictorum hominum. — (Signature peu lisible, peut-être CHAIEUSE.)

Item pro XIIᶜⁱᵐ manoperariis locatis qualibet pro dieta et expensis II. sol. I. den. que steterunt cum funditore pro fondendo, val. XXV. s. t. Ita est per relationem Johannis Sauvour servientis qui illas locavit. — CHAIEUSE.

(1) Ce projet de testament fut probablement rédigé au moment où le duc de Bourbonnais se disposait à partir pour son expédition d'Afrique, dans les premiers mois de l'année 1390.

Item pro xx. VIII^to manoperis debitis qui steterunt cum eodem fonditore pro mundando minam et plura alia faciendo et pro molendo dictam minam cuilibet II. den. valent IIII. sol. VIII. den. t. Ita est per relationem dicti servientis. — Chaieuse.

Item pro IX. currus (*sic*) qui steterunt ad aducendum carbonem et ligna pro faciendo carbone et ligna pro fondendo, cuilibet curru xv. den. val. xi. sol. III. den. Ita est per relationem dicti servientis. — Chaieuse.

Item venit versus Sezeylh quidam plonbi faber pro videndo minam, et dominus tesaurarius mandavit preposito quod eidem provideret ea que sibi essent necessaria, et dum ille plonbi faber vidit minam et incontinenter recessit et hoc ivit dicere apud Montem Brisonem domino tesaurario dictus prepositus et ea que dictus plonbi faber fecerat et expenderat v. s. t.

Estat littera mandamenti.

Expense pro carbone.

Primo solvit Johanni Colungi pro XI. bennis carbonis pro qualibet xx. den. t. val. XVIII. s. IIII. d. t.

Item pro II. hominibus qui vacaverunt per septem dies et noctes cuilibet pro dieta tam noctis quam diei et pro expensis II. sol. XI. den. t. val. xx. s. v. d. t.

Item solvit Johanni Chalmet qui vacavit per XII. dies et noctes ad faciendum carbonem, pro qualibet die et nocte et expensis III. s. XI. den. t. val. XLV. s. t.

Item solvit Stephano Aujardi qui vacavit cum eodem per novem dies, pro dieta et expensis, XXII. s. VI. d. t.

Alie expense pro charreiis et manoperis.

Primo pro quodam curru qui fuit apud Ruygnacum quesitum XI. bennas carbonis. . . . . xv. den. (1).

Item pro expensis dicti prepositi factis apud Montem Brisonem die XXIIII. maii ubi fuit una cum quodam manoper[ario] pro portando IIII^xx libras plumbi et expendit tam pro se [et] equo quam manoperario v. s. t.

Item pro II. animalibus quæ portaverunt apud Montem Brisonem certam quantitatem plonbi, die jovis VII. julii, cuilibet xv. d. t. val. II. s. VI. d.

Item pro expensis dicti prepositi qui fuit dicta die apud Montem Brisonem pro reddendo dictum plonbum et ipsum ponderando pro expensis suis et sui ronsini v. s. t.

Item pro II. benis fractis pro operagio plonbi v. s.

Item pro ferro empto pro preparande *loz pis* pro trahendo minam. . . . . II. s. VI. d.

Item pro quodam carpentario qui fecit quandam mensam pro gitando plonbum et postibus et tachiis. v. s. t.

Item pro quadam corda pour les mautres. . . x. d. t.

Alie expense pro nemoribus emptis pro faciendo carbonem dicti plumbi.

Primo solvit Stephano lo Cochin pro certa quantitate nemoris xxv. solid. t. quod nemus hemit Stephanus Marionis serviens de mandato prepositi. Ita est per relationem dicti servientis. — Chaieuse.

Somme toute de despens contenuz en cest papier. XXI. l. IX. s. VII. d. t.

Minute sur papier. — P. 1402[1], cote 1208.

(1) Cet article est barré dans l'original.

1390, 9 juin.

3798. Les trésoriers du roi mandent aux commissaires ordonnés sur le fait des nouveaux acquêts de donner souffrance jusqu'à Noël prochain à Jeannot Olivier, fils de feu Olivier Regnaut de Château-Chinon, lequel, en son nom et au nom de son frère Huguenin et consorts, s'est engagé à payer au trésor quatre-vingt-treize francs deux tiers pour obtenir la confirmation par le roi de l'affranchissement jadis accordé par la comtesse d'Étampes audit Olivier Regnaut.

Vidimus original sur parchemin, en date du 13 septembre 1396, signé, jadis scellé. — P. 1380[2], cote 3243.

1390, 13 juin, Saint-Galmier.

3799. Pierre d'Angirieu (de Angeriaco), damoiseau, seigneur de Saint Bonnet-les-Oules, vend à Robert de Chalus, chevalier, seigneur d'Entraigues et de Bouthéon, pour le prix de cent vingt livres tournois, plusieurs cens et rentes déclarés par le menu, tenus tant en franc alleu que mouvants en fief du comte de Forez, lesdits cens sis ès paroisses de Châtelus (Castri Lucii) et de Saint-Christô en Jarez (Sancti Christophori).

Original sur parchemin, muni du *signum*, jadis scellé. — P. 1397[1], cote 502.

1390, 16 juin.

3800. Hugues Jomar, bourgeois de Saint-Galmier, vend à noble homme Robert de Chalus, chevalier, seigneur d'Entraigues et de Bouthéon, pour le prix de cent dix-huit livres tournois ou de cent dix-huit francs d'or, divers cens et rentes mouvants en fief et hommage du duc de Bourbonnais, comte de Forez, sis aux mandements de Saint-Galmier, Fontanès et la Tour en Jarez.

Les lettres d'autorisation pour cette vente avaient



été délivrées par la duchesse Anne le 29 mars et par le duc Louis le 22 avril précédent.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1397[1], cote 500.

1390, 21 juin.

3801. Transaction entre Édouard, sire de Beaujeu, d'une part, et Jean, abbé de Cluny, d'autre part, au sujet de la garde des doyennés de Limans et « de Arpayaco » en temps de guerre, et des priviléges reconnus en faveur des habitants de ces doyennés qui sont sous la censive de Cluny.

Copie sur papier, sans date, non signée. — P. 1368[2], cote 1615.

1390, 26 juin.

3802. Guionnet de Merangy, écuyer, reconnaît par-devant notaire avoir reçu des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, trente francs d'or en déduction d'une certaine somme que ladite dame avait léguée à Gaulme de Mérangy, « sa damoiselle », mère dudit Guionnet.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378[2], cote 3098.

1390, 30 juin, Paris.

3803. Regnaut Germain, chanoine d'Auxerre, receveur de l'évêque de Paris, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais cent francs d'or pour certains espaces de terre en la voirie et en la justice dudit évêque, que le duc a pris pour élargir son hôtel du côté de la Seine.

Cédule originale sur parchemin, signée Germain, jadis scellée. — P. 1363[1], cote 1156.

1390, 13 juillet.

3804. Le bailli d'Annonay refuse de recevoir l'appel interjeté par les cautions de Gonet, fils de Guillaume Bordin, sous prétexte que le procureur desdites cautions ne justifie pas de sa procuration. Ledit Gonet, condamné à tenir prison à Annonay, s'était échappé et n'avait plus reparu, et les biens de ses cautions avaient été saisis pour le payement des amendes dues au sire de Roussillon et d'Annonay.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402[1], cote 1230.

1390, 31 juillet.

3805. Louis, duc de Bourbonnais, octroie de nouveau aux habitants de Souvigny, pour trois ans, à partir du 1er septembre prochain, le droit de lever la maille sur le pain vendu dans leur ville, pour ledit argent être appliqué aux réparations de leurs murailles.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376[2], cote 2699. A cette pièce étaient annexées les lettres exécutoires délivrées par le bailli de Bourbonnais, le 30 août suivant.

1390, 26 août.

3806. Pernelle, veuve de Philippe Bernart, en son vivant procureur général au Châtelet, vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de dix livres parisis, le franc d'or compté à seize sols parisis la pièce, une rente de vingt sols parisis sur une maison sise à Paris, en la rue d'Autriche, qui fut à Thomas de Moret.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369[2], cote 1831.

1390, 15 septembre, Mouzens.

3807. Jean de Bourbon, comte de la Marche, de Vendôme et de Castres, et Catherine de Vendôme, sa femme, font le partage de leurs biens, en cas de mort d'eux ou de l'un d'eux, entre leurs enfants ainsi qu'il suit : à Jacques de Bourbon, leur fils aîné, les comtés de la Marche et de Castres, tout ce qu'ils ont dans le Hainaut, la châtellenie de Montaigu avec la terre de Bellac ; à Louis, leur second fils, le comté de Vendôme, la châtellenie d'Épernon, les terres de Préaux et Remalard ; à Jean, dernier fils, les terres de l'Écluse et Carency, et généralement tout ce qu'ils ont en Picardie ; à Annette, leur fille, les terres de Cailly, de Guidebeuf et de Bois-Normant, et généralement tout ce qu'ils ont en Normandie, plus dix mille francs une fois payés.

Copie sur papier, sans signature, d'un vidimus de l'an 1450, renfermant l'enregistrement desdites lettres fait par le garde de la prévôté de Paris, le 30 mai 1403. — P. 1363[2], cote 1221.

1390, le samedi après la Saint-Michel (1er octobre), Riom.

3808. Le lieutenant du sénéchal d'Auvergne ordonne mainlevée de la saisie mise sur le téne-

ment de la Quartade, en la paroisse de Marat, que Mathieu du Temple disait être en sa censive, et il remet au samedi après la Saint-Martin d'hiver à prononcer sur la directe seigneurie contestée entre ledit Mathieu et le seigneur d'Olliergues.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376², cote 2677.

1390, 12 octobre.

3809. Jeanne de la Tour, damoiselle de la Reine, atteste que feu Jean Saunier, l'un des exécuteurs testamentaires de la duchesse de Bourbonnais, lui a remis neuf francs pour solder divers ouvrages d'atours et de lingerie exécutés pour le compte de ladite dame.

Cédule en papier, jadis scellée d'un petit sceau plaqué en cire rouge. — P. 1378², cote 3098.

1390, 21 octobre.

3810. Mathieu Colombel, de Saint-Galmier, vend à noble homme Robert de Chalus, chevalier, sire de Bouthéon, pour le prix de dix livres tournois, une vigne sise au-dessus de l'écluse du moulin de Fontfort, touchant à la terre que ledit chevalier a acquise de Barthélemy Vaillant.

Grosse notariée, munie du *signum*, jadis scellée. — P. 1397¹, cote 511.

1390, 8 novembre.

3811. Mathieu Fabre, lecteur du couvent de Notre-Dame du Mont-Carmel à Moulins, reconnaît avoir reçu en l'année 1387, par la main de Jean Saunier, alors exécuteur testamentaire d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, dix francs pour célébration de messes.

Cédule en papier, scellée d'un cachet en cire rouge. — P. 1378², cote 3098.

(Fin de l'année 1390.)

3812. Requête présentée au bailli d'Autun et de Montcenis par le procureur de noble baron Guillaume de la Trémouille, seigneur d'Uchon et de Bourbon-Lancy, à l'effet d'établir que la baronnie de Bourbon-Lancy est de franc-alleu, ne reconnaissant d'autre souverain que le Roi, et qu'entre autres beaux droits des seigneurs du lieu leur appartient la succession des bâtards décédés.

Rôle original sur parchemin, sans date, et dont la première feuille seulement a été conservée. — P. 1377², cote 2969.

1391 n. st., 4 janvier, Paris.

3813. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., donne quittance au duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois, le franc d'or compté pour vingt sols tournois, qui lui sont dues sur le péage de Moulins, au terme échu à la Saint-Martin d'hiver 1390.

Original français sur parchemin, signé du secrétaire du duc, avec traces d'un large cachet en cire rouge. — P. 1355², cote 87.

1391 n. st., 8 janvier, Paris.

3814. Mandement de Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, etc., à l'effet d'informer sur la plainte de son chambellan Guillaume de la Trémouille, seigneur d'Uchon et de Bourbon-Lancy, qui était troublé par Daumas de Busseuil, écuyer d'écurie dudit duc, dans le libre exercice de sa justice sur la terre et l'étang de la Pierre, en la paroisse de Chalmoux (Chalemoys).

Vidimus original sur parchemin, en date du 22 janvier suivant, signé, expédié par le lieutenant du chancelier de Bourgogne au bailli de Mâcon. — P. 1377², cote 2939.

1391 n. st., 14 janvier.

3815. Le lieutenant du sénéchal d'Auvergne donne acte au procureur de Marquis de Beaufort, seigneur de Canillac, vicomte de la Mote, et seigneur de Pont-du-Château et des consuls de ladite ville de Pont-du-Château d'une part, et au procureur de Jean, seigneur de Montaigut-sur-Champoille et de Malintrat et des consuls dudit lieu de Malintrat d'autre part, de l'accord intervenu entre les parties au sujet de la délimitation et du bornage de la justice entre les villes et seigneuries de Pont-du-Château et de Malintrat.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376², cote 2676.

1391 n. st., 26 janvier, Mâcon.

3816. Le lieutenant du bailli de Mâcon, à la requête du lieutenant du chancelier de Bourgogne,

délivre mandat pour ajourner toute personne qui devra être entendue dans l'enquête relative aux lieux contentieux où Guillaume de la Trémouille, sire d'Uchon et de Bourbon-Lancy, réclame le droit de justice.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1377 [2], cote 2939 *bis*.

1391 n. st., 3 février, Dijon.

3817. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., mande à son bailli d'Autun et de Montcenis de ne pas mettre la main sur la succession des bâtards décédés en la baronnie de Bourbon-Lancy, cette succession appartenant de temps immémorial aux prédécesseurs de Guillaume de la Trémouille, seigneur dudit lieu.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377 [2], cote 2969.

La lettre exécutoire, délivrée par Guiot, seigneur d'Arcy, bailli d'Autun, en date du samedi après les Brandons même année, se trouve sous la même cote, ainsi que la relation du sergent du duc de Bourgogne, en date du samedi après la Saint-Matthias (25 février).

1391 n. st., 13 février.

3818. Étienne « Conduti », de Chamboulives, paroissien de Vorey, vend à André de la Fouillouse, pour le prix de quatre francs et demi d'or, un pré sis dans la prairie de « Vouter », sous la seigneurie et le cens du seigneur de Roche, tenant au pré dudit seigneur; ladite vente retenue ensuite au profit du seigneur de Roche.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1397 [2], cote 534.

1391 n. st., 15 février.

3819. Pierre Desmier, secrétaire et trésorier du duc de Bourbonnais, certifie que feu Jean Saunier, jadis trésorier de France et l'un des exécuteurs testamentaires d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, a payé diverses parties s'élevant ensemble à quatre-vingt-un francs et demi.

Entre ces parties, on remarque l'article suivant : « Item à Hanequin le verrier, demourant à Paris, sur cent frans que madicte dame ordena en son testament pour faire certaines verrières en l'Ostel-Dieu de Paris pour le froit qui chéoit sur les poures, pour ce vingt frans. »

Original sur parchemin, signé P. Desmier. — P. 1378 [2], cote 3098.

1391 n. st., 22 février, Paris.

3820. Louis, duc de Bourbonnais, etc., accorde sursis aux héritiers ou ayants cause de feu Jean Saunier pour rendre compte de l'emploi des deniers appliqués à l'exécution du testament de feu Isabeau, duchesse de Bourbonnais, jusqu'à ce qu'il se soit transporté de sa personne audit pays de Bourbonnais.

Cédule originale sur parchemin, signée, avec traces de sceau pendant sur queue de parchemin. — P. 1370 [1], cote 1884.

1391 n. st., 23 février.

3821. Information relative aux offres de rachat féodal de la terre et seigneurie de Villeneuve en Dombes faites en 1377 à Regnaud d'Andelot par le sire de Beaujeu, dont le procureur s'était à cet effet rendu au château de Creyssia, résidence dudit Regnaud, en l'absence duquel il avait fait dépôt de l'argent offert sur une table devant la porte du château.

Feuille en papier, signée. — P. 1391 [2], cote 612.

1391 n. st., le dimanche *Oculi mei* (26 février).

3822. Assignation donnée par le lieutenant du bailli d'Autun au procureur de Guillaume de la Trémouille, seigneur d'Uchon et de Bourbon-Lancy, et au procureur du duc de Bourgogne, de produire leurs témoins aux prochaines assises qui seront tenues à Autun; en attendant, provision est faite audit de la Trémouille des biens de la succession de feu Jean de Maruges, bâtard.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377 [2], cote 2969.

1391 n. st., 28 février.

3823. Premier accord entre le sire de Beaujeu d'une part, Agnès de Chandeney, dame de Joux, et ses filles [Marguerite et Jeanne], d'autre part, au sujet des châteaux de Joux et de Coligny, et des prévôtés de Claveysolles et de Saint-Bonnet [le

Troncy]. Les châteaux de Joux et de Coligny seront gardés par Guillaume de Beaujeu et par un écuyer à la nomination du sire de Beaujeu, et l'usufruit tant desdits châteaux que desdites prévôtés est réservé à la dame de Joux et à ses filles.

Copie collationnée. — P. 1389[1], cote 162 *quater*.

1391 n. st., 1er mars.

3824. Jean Boullier (Bollerii), clerc du Roi, bourgeois de Montbrison, vend à Robert de Chalus, chevalier, seigneur de Bouthéon et d'Entraigues, pour le prix de vingt livres tournois, divers cens et rentes que Guichard de Saint-Symphorien, damoiseau, avait jadis dans la paroisse de Saint-Galmier et lieux circonvoisins, et qui avaient été adjugés audit Boullier en payement d'une créance.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*, jadis scellé. — P. 1397[1], cote 501.

1391 n. st., 8 mars.

3825. Marguerite de Beaumont, veuve de Bernard, comte de Ventadour, fait donation entre-vifs au duc de Bourbonnais, en récompense des services qu'elle a reçus de lui, de toutes les sommes d'or et d'argent, des joyaux et autres choses à elle dues par Robert, comte de Ventadour, et par Guillaume, archidiacre de Rouen, ses enfants, tant pour la restitution de sa dot qu'autrement, avec toutes les actions qu'elle peut avoir à exercer soit sur les susdits héritiers, soit sur les autres détenteurs des châteaux et terres compris dans son douaire.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé, en double expédition. — P. 1355[1], cotes 61 et 63.
Vidimus sur parchemin, en date du 2 janvier 1395, signé, délivré sous le scel de la prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier, en double expédition. — P. 1355[1], cote 59, et P. 1374[2], cote 2433.

1391 n. st., 15 mars.

3826. Guillaume de Ventadour, archidiacre de Rouen, fils de feu Bernard, comte de Ventadour, en considération des services que Louis, duc de Bourbonnais, lui a rendus, ainsi qu'à Robert, son frère, et à Marguerite de Beaumont, leur mère, que ledit duc loge et héberge en ses châteaux, lui fait donation de toute la part qui peut lui revenir, à quelque titre que ce soit, dans la succession dudit Bernard, son père.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355[1], cote 64.
Vidimus sur parchemin en date du 3 janvier 1395. — P. 1355[1], cote 62.
Autre vidimus, signé, jadis scellé, en date du 30 septembre 1396. — P. 1355[1], cote 58.
Autre vidimus sur parchemin, en date du 1er octobre 1396, signé, délivré sous le scel de la prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier. Au dos de la pièce est écrit : « L'original de ceste lettre fut baillé à Jehan Babute pour porter en France à mons. de Norry, le IIe jour d'octobre lan IIIJxx et seze. » — P. 1374[2], cote 2432.

1391 n. st., 15 mars, Bourbon-Lancy.

3827. Guillaume de la Trémouille, chevalier, sire de Bourbon-Lancy et d'Uchon, donne procuration à plusieurs personnes pour agir et plaider en son nom en toutes ses affaires.

Original latin sur parchemin, jadis scellé. — P. 1378[1], cote 2987.

1391 n. st., 25 mars, Moulins.

3828. Louis, duc de Bourbonnais, etc., réduit les gages de Jean Chauveau, doyen de Moulins, conseiller en sa chambre des comptes, mis hors d'état de servir par la maladie et la vieillesse, à trente livres tournois par an, qui devront lui être payées sa vie durant, aux termes et en la manière accoutumés pour les gages des autres officiers.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374[2], cote 2429.

1391, 15 avril.

3829. Jean Austruge, gardien du couvent des Mineurs du Puy, reconnaît avoir reçu des seigneurs de Pradelles dix livres tournois à raison du legs fait à son couvent par Humbert, seigneur « de Burseto », du quart [du revenu] des fours de Pradelles.

Cédule en papier, signée et scellée d'un sceau plaqué en cire jaune, représentant la Vierge avec l'Enfant Jésus; légende fruste : S. GARDIANI .... ANICII. — P. 1399[1], cote 776.

1391, 21 avril.

3830. Pierre de Turlande, damoiseau, seigneur de Turlande, paroisse de Paulhenc au diocèse de Saint-Flour, vend à Regnaud de Murat, seigneur de Vigoroue (Vigouroux), pour le prix de cinq mille trente-neuf deniers d'or appelés francs, la moitié de tout le lieu de Turlande et de ses appartenances,

avec tous les mas dépendants de ce lieu et dénommés dans l'acte.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1371², cote 2007.

1391, 4 mai.

3831. Vente par Pierre Palons et sa femme à Regnaud d'Andelot de deux sols six deniers viennois de rente sur leur maison sise en la paroisse de Percieu.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1391², cote 608 *bis*.

1391, le jeudi après la Pentecôte, (18 mai).

3832. Assignation donnée par le lieutenant du bailli d'Autun au procureur de Guillaume de la Trémouille, seigneur d'Uchon et de Bourbon-Lancy, et au procureur du duc de Bourgogne, de comparaître aux prochaines assises qui seront tenues à Autun pour entendre et contredire l'enquête faite au sujet de la succession des bâtards décédés en la terre de Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377², cote 2969.

1391, 1er juin.

3833. Louis, duc de Bourbonnais, etc., octroie de nouveau aux habitants de Gannat la permission de lever pour trois ans, à compter de la prochaine fête de saint Jean-Baptiste, l'aide dite barrage applicable aux réparations à faire à leur ville.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376², cote 2734.

1391, 28 juin.

3834. Les trésoriers du Roi donnent mandement pour contraindre Huguenin Olivier et consorts à rembourser à Jeannot Olivier, frère dudit Huguenin, leur part dans la finance de quatre-vingt-treize francs deux tiers que celui-ci a payée au trésor pour obtenir la confirmation des lettres d'affranchissement jadis délivrées à Olivier Regnaud, de Château-Chinon, leur père.

Vidimus sur parchemin en date du 13 septembre 1396, signé, jadis scellé. — P. 1380², cote 3243.

1391, 12 juillet.

3835. Jeanne de Bansat, damoiselle, fille de feu Robert de Bansat et d'Alix de Sirols, dame de la Forestière, donne procuration à Robert de la Barge, autrement dit de la Forestière, damoiseau, son fils, pour percevoir en son nom les deniers qui lui sont dus en la châtellenie de Gannat, et spécialement pour vendre le péage de Gannat à elle appartenant, et pour faire hommage à Geoffroi de Boulogne, seigneur de Montgascon, de tout ce qu'elle possède dans la juridiction de Montgascon.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356¹, cote 197.

1391, 24 juillet, Saint-Pierre le Moutier.

3836. Regnaud de la Durière, chanoine de Nevers, garde du scel du Roi en la prévôté de Saint-Pierre le Moutier, à la requête du duc de Bourbonnais, commet Jean Lapleigne pour grossoyer les contrats que feu Jean de la Mote, notaire, n'a pas eu le temps de rédiger dans la forme voulue.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355², cote 95.

1391, 4 août.

3837. Jean de Verneuil, damoiseau, et Marguerite de Buchepot, sa femme, vendent à Louis, duc de Bourbonnais, pour le prix de cent soixante livres tournois, une pièce de vigne avec ses fruits encore pendants, située dans la paroisse de Saulcet, entre les villages de Barberie et de Pugnaut, près du chemin qui va de Barberie à Saulcet d'une part, et le clos dudit seigneur duc, appelé vulgairement le Cloux du Mas, d'autre part.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355², cote 125.

1391, 10 août.

3838. Durand, abbé de Thiers, à la requête du duc de Bourbonnais, comte de Forez, régularise l'échange jadis conclu entre Chatard, abbé de Thiers, son prédécesseur, et Jeanne de Bourbon, agissant au nom de son fils Louis, comte de Forez, d'une maison sise à Thiers, contre une rente d'une quarte de froment et d'une poule.

Original latin sur parchemin, jadis scellé de trois sceaux et parafé par deux auditeurs des comptes de Forez. — P. 1380², cote 3298.

1391, août, Paris.

3839. Garnier Guéroult, archidiacre de Paris, ayant assigné, pour la fondation d'une messe perpétuelle en l'église de Senlis, une redevance de six muids de grain sur les dîmes de Remy et une rente de vingt-deux livres parisis sur deux fiefs qu'il tient en la châtellenie de Remy, l'un dit le « fief de Courtemouche », l'autre « le fief qui fut à Raoul de Sorel », Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, quoiqu'il soit en procès avec son cousin, le comte de Boulogne, au sujet de la propriété de la terre de Remy, consent, en ce qui le touche, à amortir ladite rente, comme le comte l'a fait de son côté.

Vidimus sur parchemin, délivré le 22 août de la même année, signé, collationné, jadis scellé. — P. 1362², cote 1092.

1391, 4 septembre, Paris.

3840. Charles VI, roi de France, à la requête de Pierre, comte de Genève, mande à ses officiers du Dauphiné de ne pas refuser de recevoir l'hommage dudit comte pour la terre de Fallaviers, qui avait été donnée par Charles V au feu comte Amédée, à l'effet de lui constituer un revenu de cinq cents florins d'or.

Extrait d'un cahier en papier, signé. Écriture du commencement du quatorzième siècle. — P. 1375 ¹, cote 2496.

1391, 13 septembre.

3841. Agnès de Pelagaux, habitante de la paroisse de Saint-Marcel, reconnaît avoir été indemnisée par Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, du dégât causé à ses prés par l'eau des étangs de Coyrard et de Brevoudes.

Vidimus sur parchemin, signé, en date du 20 octobre 1417. — P. 1392 ¹, cote 645.

1391, le dimanche 1er octobre, à Mâcon, « supra pontem dicti loci. »

3842. Seconde transaction entre le sire de Beaujeu et Agnès de Chandeney, veuve de Robert de Beaujeu, sire de Joux, agissant en son nom et au nom de ses filles. Il est décidé, par sentence arbitrale, que les châteaux de Coligny (de Cologniaco) et de Joux appartiendront à ladite Agnès et à ses filles, mais qu'elles n'auront qu'un quart des prévôtés de Claveysolles et de Saint-Bonnet, les trois autres quarts restant au sire de Beaujeu, lequel se réserve la supériorité, le ressort et l'hommage.

Copie collationnée, signée par deux notaires. Écriture du temps. — P. 1368², cote 1612.

1391, le dimanche après la Saint-Denis, 15 octobre, Thizy.

3843. Testament d'Édouard, sire de Beaujeu, par lequel il institue pour son héritier universel, au cas où il viendrait à mourir sans enfants légitimes, Louis, fils du duc de Bourbonnais [1], et à son défaut celui des fils dudit duc et d'Anne, sa femme, que ceux-ci voudront choisir. Par le même acte, il laisse à Marguerite de Poitiers, sa mère, une rente viagère de cinquante francs d'or sur le péage de Thoissey, et à Éléonore de Beaufort, sa femme, nièce du pape Grégoire XI, la châtellenie de Thizy.

Original latin sur parchemin, muni des *signa* de deux notaires, jadis scellé. — P. 1370², cote 1905.

Autre original sur parchemin muni des *signa* de deux notaires, jadis scellé. — P. 1368², cote 1605.

Autre original sur papier, signé par les deux notaires qui ont reçu le testament. — P. 1366², cote 1512.

Copie sur papier, sans date ni signature. — Même carton, même cote.

Vidimus sur parchemin, en date du 2 septembre 1400, collationné et signé par deux notaires. — P. 1368², cote 1604.

1391, 24 octobre.

3844. Pierre Simonin, autrement dit Poyrel « de Barberiaco », vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de quinze livres tournois, une vigne avec ses dépendances, sise au territoire du clos du Mas.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355², cote 135.

1391, 28 octobre.

3845. Pierre Marconet, de Saint-Galmier, vend à Robert de Chalus, chevalier, seigneur de Boutheon, pour le prix de quarante sols tournois, un petit jardin sis au territoire de Gaviel.

Expédition notariée, en date du 26 mai 1427, munie du *signum*, jadis scellée. — P. 1397¹, cote 513.

1391, 1er novembre, Ripaille.

3846. Testament d'Amédée VII, comte de Sa-

(1) Ce second fils du duc Louis II ne recueillit pas cette succession, qui en 1400 fut transférée au duc lui-même.

voie, etc., par lequel il nomme Bonne de Bourbon, sa mère, exécutrice des legs pieux qu'il établit pour le salut de son âme, et l'institue tutrice de son fils Amédée, qu'il désigne en même temps pour être son héritier universel.

Vidimus sur parchemin, daté de Chambéry le 29 avril 1393, signé et muni des *signa* de deux notaires. — P. 1361 [1], cote 895.

1391, le mardi après la Toussaint (7 novembre).

3847. Nouvelle assignation donnée par le bailli d'Autun et de Montcenis au procureur de Guillaume de la Trémouille, seigneur de Bourbon-Lancy, et au procureur du duc de Bourgogne, d'avoir à comparaitre aux prochaines assises d'Autun pour voir procéder à l'audition de nouveaux témoins par Mᵉ Thibout Coffin, à ce commis.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377 [2], cote 2969.

1391, 1er décembre, Toulouse.

3848. Les capitouls de Toulouse consentent à tenir Jourdain, comte de l'Ile-Jourdain, quitte des arrérages qu'il leur devait et des dommages et intérêts auxquels il avait été condamné par arrêt du parlement de Paris, à condition qu'il leur fera assiette avant la fête de Toussaint prochain venant, d'une rente de trois cents livrées de terre sur la banlieue de Toulouse.

Vidimus sur parchemin, en date du 23 décembre 1412, signé, scellé d'un signet en cire jaune sur queue de parchemin. — P. 1372 [1], cote 2027.

1391, 1er décembre, le vendredi après la Saint-André, Vergisson.

3849. Bail fait par Édouard, sire de Beaujeu, à Jean de Lacombe et autres particuliers, demeurant à Vergisson, de vignes et de prés sis audit lieu de Vergisson, moyennant la tierce partie des fruits.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1388 [3], cote 79.

1391, le mercredi après la Saint-André (6 décembre).

3850. Jeanne de Chanaing et Jean de Chantelle, prieure et prieur d'Urçay (de Ursano), de l'ordre de Fontevrault, renoncent, pour le prix de cent vingt-cinq francs d'or, à la rente de vingt setiers de seigle qu'ils prétendaient recevoir du duc de Bourbonnais sur son grenier d'Argenty en la châtellenie de Montluçon, et déclarent mal fondés les titres sur lesquels ils se fondaient.

Original latin sur parchemin, jadis scellé de deux sceaux. — — P. 1357 [1], cote 363.

1391, le mercredi jour de l'octave de Saint-Nicolas d'hiver (13 décembre).

3851. Le receveur de Verneuil déclare que le prévôt de la baillie Boucart s'est reconnu bien et dûment payé de la redevance dont est grevé le grenier sis à côté des moulins de Sioule et appartenant à M. de Saint-Gilbert.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1377 [1], cote 2849.

1391, 15 décembre.

3852. Les exécuteurs testamentaires de feu Barthélemy du Goutier (de Gouterio) vendent à Humbert, sire de Villars, pour le prix de quarante livres, des rentes et autres droits que ledit Barthélemy, en son vivant, tenait et possédait au lieu de Sarsay.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362 [3], cote 1128.

[1391, fin de l'année.]

3853. Supplique adressée par Édouard, sire de Beaujeu, au roi de France, à qui Louis de Poitiers, comte de Valentinois, voulait vendre le comté de Valentinois (1), sujet à substitution en faveur dudit Édouard, cousin du comte. (Voir le nº 3258.)

Supplique adressée par le même au duc d'Orléans, qui voulait acquérir les biens et terres du comte de Valentinois, sujets à substitution en faveur dudit Édouard.

Minutes sur papier. — P. 1388 [1], cotes 4 *ter* et *quater*.

1392 n. st., 16 janvier, au Chatelart.

3854. Humbert, sire de Thoire et de Villars, reconnait que François et Jean de Montrozart sont propriétaires pour moitié de divers cens en poules, argent et grain, dans la paroisse de Saint-Germain

(1) D'après l'*Art de vérifier les dates*, les négociations relatives à cette vente avaient commencé au mois de novembre 1391, époque où le sire de la Rivière fut envoyé par le Roi auprès du comte de Valentinois.

de Renom (de Ronone), le tout tenu en fief de la seigneurie du Chatelart.

Témoins : Jean de Bussy (de Buxillo), Hugues Bochut, chevaliers ; Jean Gaspard, licencié en droit.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1391², cote 624.

1392 n. st., 12 février.

3855. Requête présentée au Parlement au nom de Louis, duc de Bourbonnais, contre Jean de Bourbon, comte de Vendôme et de Castres, à l'effet d'établir que ledit comte occupe sans droit le comté de la Marche et la châtellenie de Montaigu du chef de son père, Jacques de Bourbon, lequel s'en était mis injustement en possession.

Original sur papier. — P. 1363², cote 1200.

1392 n. st., 26 février, Lille.

3856. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., donne quittance au duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois de rente qui lui sont dues sur le péage de Moulins et qui ont été versées entre les mains de Guillaume Bataille, receveur général de ses duché et comté de Bourgogne.

Original français sur parchemin, signé par le secrétaire du duc, jadis scellé. — P. 1355², cote 87.

1392 n. st., 7 mars, Paris.

3857. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Combraille, accorde aux habitants de Souvigny, après enquête faite par le châtelain de Murat, une nouvelle foire qui sera tenue le jour de saint Vincent en la même manière et franchise que sont tenues les autres foires de ladite ville.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376², cote 2715.

1392 n. st., 8 mars.

3858. Accord par lequel Jean Cugnaud, paroissien de Villeneuve en Dombes, consent à laisser séjourner en des prés qu'il avait au terroir de la rivière de Jay l'eau des étangs de Regnaud d'Andelot, lequel lui donne pour l'indemniser quinze asnées de grain.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391², cote 607.

1392 n. st., 12 mars.

3859. Édouard, sire de Beaujeu, ayant concédé aux Frères Mineurs de Villefranche une voie nouvelle pour aller de la porte des Abreuvoirs jusqu'au cloître de leur église, ordonne une enquête à l'effet de savoir si cette voie est, comme on le prétend, préjudiciable aux intérêts de la ville.

« Eduart, sire de Beaujeu, à nostre bien amé baillif de nostre terre, salut. Heue delibéracion sur ce avec plusieurs chevaliers et autres nobles piecza nous avons donné et outroyé au couvent des Frères Menors de Villefranche leur passage et voye pour aler à leur église de la porte de ladicte ville appellée des Abreuveurs en faczant ung pont sur la rivière de Morgon comenczant le droit du chemin ancien par lequel l'on va de ladicte porte emprès les fossaux à ladicte rivière et fenissant de l'autre part d'icelle rivière emprès des fossaux d'icelle partie et d'ilec en oultre protendant entre les murs dudit couvent et les dis fossaux en entrant en leur cloustre par ung lieu appellé Secterre. Et combien que lidit Frères ayent deispuis fait une porte de pierre tailliée audit lieu et fait plusieurs appareilz par ladicte revière à grans costz et missions de leur, toutesfois de le parfaire et de user de nostre outroy le capitans de ladicte ville leur a donné pluseurs indehus empeschemens en disant que ce seroit au très-grant prejudice de la ville de fere et maintenir ladite voye novelle, combien que verité soit ou contraire ainsi comme nous ont exposé li Frère dessusdit en requerant que sur ce leur vuillions porvoir. Pour quoy nous vous mandons et commectons par ces présentes que se appellés des plus ydonées et suffisans borgois de ladite ville, il vous appert non estre plus prejudiciable à ladicte ville ladicte voye novelle que l'ancienne, vous leurs ostés et mectes à nient toutes deffenses, saisines et autres empeschemens quelsconques mis et à mectre à l'encontre de nostredit outroy et les en faites joir paisiblement, non obstans toutes opposicions ou contradicions frivoles, et ce faites tantost et sanz delay, sans autre commandement attendre. Donné soubz nostre seel le XIIe jour de mars, l'an mil III^c IIII^xx et onze. »

Original sur papier, jadis scellé d'un sceau rond plaqué en cire rouge; le filigrane de ce papier est une grande fleur de lis en forme de fer de lance. — P. 1366¹, cote 1480.

1392 n. st., 13 mars, Paris.

3860. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont, etc., amortit l'étang et le moulin de Crochet en faveur des religieuses de Notre-Dame de Charenton, à la charge de célébrer dans leur église

un anniversaire pour les âmes de ses prédécesseurs, et de dire pour lui-même une messe du Saint-Esprit qui sera convertie également en anniversaire après son décès.

Pièce insérée dans la ratification du 20 mai suivant. — P. 1374[2], cote 2416. — Une copie en papier de l'acte original, en date du 21 décembre 1447, collationnée et signée, se trouve dans le même carton, sous la cote 2424.

1392 n. st., 14 mars.

3860 A. Arrêt du Parlement qui transmet au comte de la Marche, de Castres et de Vendôme, la requête du duc de Bourbonnais, et qui l'autorise à faire ajourner aux prochains grands jours de la Marche les garants qu'il entend produire en faveur de sa cause.

Karolus, etc., universis, etc. Notum facimus quod cum super lite in nostra parlamenti curia pendente inter carissimum avunculum nostrum ducem Bourbonii, comitem Claromontensem et Foresii, parem et camerarium Francie actorem ex una parte, et carissimum consanguineum nostrum comitem Marchie, de Castris et Vindociniensem defensorem ex altera, ratione comitatus Marchie ac castri et castellanie de Monteacuto et pertinentiarum eorumdem, in tantum processum extitisset quod dictus comes habuerat diem consilii et garandie; quo pendente dictus dux eidem comiti suam petitionem in scriptis tradere tenebatur et dicto durante tempore eam non tradiderat, dictus comes eam recipere recusabat; partibus auditis ex dicte curie nostre ordinatione dicta demanda per curiam signata tradita fuit comiti predicto et eidem assignavit diem consilii et garandorum ad dies Marchie nostri proximo futuri parlamenti; ad quos dies si sibi placuerat (*sic*) adjornari faciet dictos suos garandos. Quare primo dicti parlamenti hostiario seu servienti nostro qui super hoc fuerit requisitus commictendo mandamus quatinus ex parte dicti comitis sibi in garandiam nominandos ad dictos dies adjornet, non obstante quod forsan de hujusmodi diebus et patria non existant, audituros summationes quas dictus comes eis et eorum cuilibet super predictis eorumque circumstantiis et deppendenciis facere proponit ulteriusque processuros et facturos ut fuerit rationis; cui hostiario et servienti ab omnibus justitiariis et subditis nostris in premissis pareri volumus et jubemus, et de dictis adjornamentis nominibus adjornatorum et aliis que fecerint ad dictos dies dictam curiam certificent competenter. Datum Parisius, in parlamento nostro, XIIII. die marcii anno nonagesimo primo. — J. CLERICI (1).

Registre des lettres du Parlement, fol. 38. — X[1] A, 39.

(1) Le fonds du Bourbonnais (P. 1363[2], cote 1223) renferme la copie sur papier, sans date ni signature, d'un autre arrêt du Parlement qui ajourne le comte de Vendôme et de Castres à comparaître le lendemain de la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste pour soutenir le procès pendant entre lui et le duc de Bourbonnais, au sujet du comté de la Marche et de la châtellenie de Montaigu [en Combraille]. Cette pièce porte la date évidemment fautive de 1382, an huitième du règne, 13 août. Nous manquons d'éléments pour la restituer à sa véritable place, qui, d'après le chiffre de l'année du règne, devrait être le 13 août 1388, et c'est seulement par conjecture que nous la rattachons au procès qui fut repris en 1392.

1392 n. st., 18 mars, Paris.

3861. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, etc., déclare avoir reçu de Jean Palhoux, receveur des aides pour la guerre au comté de Forez, deux mille quatre cent dix-neuf livres huit sols un denier maille tournois pour la moitié des aides de l'année 1390, que le Roi lui a donnée à cause des réparations à faire dans ses villes et châteaux du Forez.

Vidimus inséré dans la déclaration du compte rendu par Jean Palhoux le 22 mars 1392; original sur parchemin, signé. — P. 1360[1], cote 808.

1392, le dimanche 24 mars (an de la Nativité), Avignon.

3862. Testament de Pierre, comte de Genève, par lequel il institue pour son héritier universel son neveu Humbert de Villars, fils de Humbert, sire de Villars, et de feu Marie de Genève.

Extrait d'un cahier en papier, signé, écriture du commencement du quinzième siècle. — P. 1375[1], cote 2496.

1392 n. st., 27 mars.

3863. Remise du procès mû entre Jean de la Vau et George de la Marche, pour fournir production de pièces.

Copie sur papier, en date du 28 juillet 1399, collationnée et signée. — P. 1378[2], cote 3099.

1392 n. st., 5 avril.

3864. Reconnaissance de cens envers le seigneur de Roche par Vital Chaulet le Vieux, de Cossanges (Cocossangue).

A la suite se trouvent d'autres reconnaissances analogues en date du 22 décembre 1391, ainsi que la note des obligations remises par divers tenanciers au receveur de Vachères.

Petit cahier en papier. — P. 1402[1], cote 1208.

1392 n. st., 5 avril.

3865. Saisie du ténement féodal de Villecourt, paroisse de Dun (de Duno) pour devoirs féodaux non remplis par le nouvel acquéreur Jean de Chavanes. (Ce Jean de Chavanes est qualifié de « donatus Hugonis Gachet ».)

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1388³, cote 113 *ter*.

[1392], 13 avril.

3866. Requête du sire de Beaujeu au bailli de Mâcon pour obtenir exécution de la saisie du ténement de Villecourt, paroisse de Dun, sur Jean de Chavanes, lequel n'avait pas rempli les devoirs féodaux dont cette terre était chargée.

Copie collationnée, expédiée le 13 avril 1392. — P. 1388³, cote 113 *bis*.

1392, 22 avril.

3866 A. Arrêt du Parlement qui renvoie aux grands jours de Bourbonnais l'appel d'une sentence rendue par le bailli de Bourbonnais, appel qui avait été porté indûment devant le Parlement de Paris.

« Karolus, etc., universis, etc. Cum certa appellationis causa ab auditorio baillivi Borbonensis pro carissimo avunculo nostro duce Borbonensi inter Guiotum Gressa appellantem ex una parte et Guillelmum Marescalli appellatum ex altera ad nostram parlamenti curiam emissa fuerit, omisso medio magnorum dierum dicti avunculi nostri quos habet in patria Borbonensi; notum facimus quod comparentibus et auditis in dicta nostra parlamenti curia partibus antedictis seu eorum procuratoribus, prefata nostra curia dictam appellationis causam in statu in quo est cum partibus super hoc adjornatis ad magnos dies Borbonenses dicti avunculi nostri que proximo tenebuntur remisit et remictit per presentes ibidem processuros et facturos ut fuerit rationis. Datum Parisius, in parlamento nostro, XXII. die aprilis, anno nonagesimo secundo. » — NICZON.

Registre des lettres du Parlement, fol. 54. — X¹ A, 39.

1392, 9 mai.

3867. Requête des habitants de Salaize au châtelain institué à Roussillon par le seigneur de Villars, à l'effet d'obtenir une répartition plus équitable dans la levée d'une taille de cent francs en laquelle étant portés pour un tiers avec les habitants de Roussillon et de Saint-Maurice, ils se trouvaient aussi fortement taxés que ces deux paroisses, beaucoup plus peuplées que la leur.

Pièce insérée dans la sentence du châtelain, rendue en conséquence le 24 août suivant. — P. 1392², cote 745.

1392, 20 mai.

3868. Catherine Cellerière, abbesse de Notre-Dame de Charenton, et son couvent, en récompense de l'amortissement de l'étang et du moulin de Crochet qui leur est octroyé par le duc de Bourbonnais, s'engagent à accomplir les fondations de messes stipulées dans ledit acte d'amortissement.

Original français sur parchemin, jadis scellé. — P. 1374², cote 2416.

1392, 31 mai, Paris.

3869. Charles VI, roi de France, mande à ses officiers du Dauphiné que depuis l'accord fait entre lui et le pape Clément VII au sujet des terres du Graisivaudan, il n'y a plus aucun prétexte pour refuser de recevoir l'hommage que ledit Pape offre de faire pour la terre de Fallaviers. Il ordonne en outre une enquête sur la moins-value du revenu de cette terre, que l'on dit ne monter qu'à trois cents florins d'or.

Extrait d'un cahier en papier, signé, écriture du commencement du quinzième siècle. — P. 1375¹, cote 2496.
Extrait d'un autre cahier en papier, non signé. — P. 1375², cote 2534.

1392, 12 juin.

3870. Jean, comte de Boulogne, cède et transporte à Aubert de Puy-Chalin, chevalier, la terre de Remi et le village de Sachy en Beauvoisis, mouvants du comté de Clermont, et en échange ledit Aubert cède et transporte au comte de Boulogne les château et terre de Cremps, sis en Auvergne, mouvants du comté d'Auvergne, et achetés par lui dudit comte de Boulogne en 1387 par un acte authentique que le duc de Berry, devenu comte d'Auvergne par sa femme, a ratifié.

Vidimus en français sur parchemin, en date du 17 juin suivant, signé, collationné, jadis scellé. — P. 1362², cote 1093.

1392, le lundi 17 juin.

3871. Lieffroy Poupart, valet de chambre du Roi, au nom d'Aveline, sa mère, veuve d'Audry Pou-

part, vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de trente francs d'or, une rente de quarante sols parisis, sise sur une maison au fossé Saint-Germain.

Original français sur parchemin. — P. 1369², cote 1850.

1392, 18 juin, Gisors.

3872. Charles VI, roi de France, accorde au pape Clément VII, agissant comme comte de Genève et personne privée, l'exécution du traité jadis conclu entre le Roi-Dauphin et Pierre, comte de Genève; aux termes de ce traité, ledit Pape devra rendre hommage au Roi pour les terres de Theys, de la Pierre et de Domène en Graisivaudan, et sera dispensé, mais à titre viager seulement, de reconnaître la supériorité et le ressort de la couronne.

Extrait d'un cahier en papier, signé, écriture du commencement du quinzième siècle. — P. 1375¹, cote 2496.
Extrait d'un autre cahier en papier, non signé. — P. 1375², cote 2534.

1392, 19 juin, Paris.

3873. Regnault, seigneur de Pons et vicomte de Carlat, vend, cède et transporte à Jean, fils du roi de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, la vicomté de Carlat avec ses appartenances; à la charge pour le duc d'acquitter les rentes dues aux sires de la Tour et de Revel sur ladite vicomté, de céder audit Regnault les terres de Tesson (Thessonx), de « Montegly » et de Broue, au delà de la Charente, de lui payer la somme de vingt et un mille francs d'or, enfin de lui céder les château et châtellenie de Sainte-Monnoye en Poitou. Si le sire de Pons meurt sans enfants, ladite terre de Sainte-Monnoye reviendra franchement au duc de Berry; s'il laisse des enfants, elle sera rachetable moyennant treize mille francs une fois payés, ou une rente de mille livres.

Pièce insérée dans un vidimus du 30 mars 1434, lequel se trouve lui-même inséré dans un cahier en papier, sans date ni signature. P. 1363¹, cote 1183.

1392, 20 juin.

3874. Guillaume Julian, lieutenant du sire de Villars, mande au châtelain de Roussillon de procéder à une information au sujet d'une requête des habitants de Salaize qui demandaient une modération de taille, et de mieux répartir l'impôt, s'il y a lieu.

Original sur papier, signé. — P. 1392², cote 745.

1392, 4 kal. julii (28 juin), Avignon.

3875. Le pape Clément VII, comte de Genève par droit héréditaire, et seigneur de Fallaviers, de Theys, de la Pierre et de Domène, donne procuration à Raymond Bernard et à François de Menton, à l'effet de rendre hommage au Roi pour les terres qu'il tient de lui en Dauphiné.

Extrait d'un cahier en papier, signé, écriture du commencement du quinzième siècle. — P. 1375¹, cote 2496.
Extrait d'un autre cahier en papier, non signé. — P. 1375², cote 2534.

[1392], 4 kal. jul. (28 juin), année du pontificat XIV, Avignon.

3876. Le pape Clément VII, en vertu des lettres du Roi qui ordonnent la restitution au comte de Genève de la terre de Fallaviers, mise indûment sous le séquestre, donne à ses procureurs mandat spécial pour rendre hommage de cette terre.

Extrait d'un cahier en papier, signé. — P. 1375¹, cote 2496.
Extrait d'un autre cahier en papier, non signé. — P. 1375², cote 2534.

1392, 4 kal. julii (28 juin), Avignon.

3877. Le pape Clément VII ratifie la convention spéciale faite entre lui et le roi de France au sujet de l'hommage des terres de Theys, la Pierre et Domène en Dauphiné, et il donne pouvoir à ses procureurs de se mettre en possession desdites terres et de les administrer en son nom.

Extrait d'un cahier en papier, signé. — P. 1375¹, cote 2496.
Extrait d'un autre cahier en papier, non signé. — P. 1375², cote 2534.

1392, 6 juillet, Paris.

3878. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont, etc., donne à perpétuité les château, ville et châtellenie de Milly, au comté de Clermont, à Regnaud de Roye, à Isabelle de Ferrières, sa femme, et à leurs hoirs mâles, par extension de la donation qu'il avait précédemment faite aux deux époux à titre viager.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369¹, cote 1738.

1392, 12 juillet.

3879. Le sire de Roche et de Pradelles, usant de son droit de rétention, rachète le quart du four de Pradelles acquis par Jean Chasut pour le prix de quatre-vingts livres tournois, en lui remboursant ladite somme.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1399 [1], cote 776.

1392, 15 juillet, Souvigny.

3880. Louis, duc de Bourbonnais, etc., à la requête des habitants de Souvigny, exempte pour deux ans la foire qui doit se tenir en ce lieu le jour de saint Vincent, de contribuer au payement des aides.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376 [2], cote 2701.

1392, 18 juillet.

3880 A. Arrêt du Parlement qui mande au bailli de Saint-Pierre le Moutier de faire une enquête à l'effet de savoir si Perceval Raybe, fils de feu Itier Raybe, dont les biens ont été saisis, doit être considéré comme responsable du payement d'une somme de cinq cents écus d'or à laquelle son père avait été condamné par arrêt de la cour.

Registre des lettres du Parlement, fol. 92. — X [1] A, 39.

1392, juillet, Saint-Germain en Laye.

3881. Charles VI, roi de France, vidime et ratifie les lettres par lesquelles le Roi son père a confirmé un acte d'affranchissement octroyé par la comtesse d'Étampes, dame de Château-Chinon, le 19 juin 1365. (Voir le n° 2918.)

Vidimus original sur parchemin en date du 16 août 1392, signé, délivré sous le scel de la prévôté de Paris. — P. 1380 [2], cote 3241.

1392, 3 août.

3882. Arrêt du Parlement qui déboute de leur appel et condamne à deux cents livres tournois d'amende le procureur et les bourgeois de la bourgeoisie royale d'Aigues-Mortes, qui se plaignaient que depuis la translation de ladite bourgeoisie de Montpellier à Aigues-Mortes, Arnaud de Lar, se disant conservateur d'icelle, eût fait plusieurs ordonnances tendant à sa ruine.

« Karolus, Dei gracia Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis, salutem. Notum facimus quod constitutis in nostra parlamenti curia Johanne Burgesii, procuratore nostro burgesie Aquarum Mortuarum, et Johanne Montislauri et Johanne Celles predicte burgesie burgensibus atque consortibus appellantibus ex una parte, necnon dilectis et fidelibus nostris episcopis Magalonensi, Vivariensi, et vicecomite Poloniaci, domino de Ruppe, domino de Chalencone, domino de Turre, domino de Malo burgo, domino de Calvicione, domino de Lauduno, aut eorum procuratoribus appellatis ex altera, predicti appellantes proponi fecerunt quod dudum predecessor noster rex Philippus Pulcher, pro evidenti rei publice utilitate et precipue ut occurreret et provideret molestiis et gravaminibus subditorum regni que per prelatos et dominos patrie eisdem inferebantur, ac eciam et ut villa Montispessulani in antiqua parte ipsius melius popularetur, burgesiam in predicta antiqua parte dicte ville Montispessulani sub certis modo et forma instituit et fundavit; hiis vero qui essent de dicta burgesia judicem et conservatorem rectorem regium dicte ville ordinaverat, necnon quod illi qui vellent esse de dicta burgesia apud predictum judicem venire tenerentur ac requirere ab eodem quod ad ipsam burgesiam reciperentur, idque notificare tenerentur dominis quibus erant prius subjecti; per eandem eciam ordinacionem voluerat quod recepti ad dictam burgesiam in dicta villa Montispessulani una cum eorum uxoribus, filiis, et familia a festo Omnium Sanctorum usque ad festum beati Johannis Baptiste residenciam facere tenerentur, a dicto vero festo beati Johannis Baptiste usque ad predictum festum Omnium Sanctorum se possent propter messes et vindemias et alias eorum necessitates absentare, debebantque in predicta villa Montispessulani habere domum precii saltem sexaginta solidorum; poterant eciam dicte burgesie pro libito renunciare, prout predicta et alia in dictis ordinacionibus prefati regis Philippi lacius dicebant contineri. Dicebant eciam appellantes predicti quod magister Arnaldus de Lar, tunc rector dicte antique partis ville Montispessulani, predictorum burgensium conservator et judex fuerat ordinatus, juxta tamen et secundum nonnullas modificaciones super dicta burgesia atque facto burgensium propter guerras et pestilencias que postmodum supervenerant factas. Proponebant insuper quod in tradicione seu transporto dudum dicte ville Montispessulani regi Navarre facta, predicta burgesia in loco Summidrii translata extiterat, fueratque dictus Arnaldus viguerius ordinatus in dicto loco ac eciam prout antea extiterat, judex et conservator burgesie supradicte, quo tempore idem Arnaldus multa commoda et emolumenta ex dicta burgesia perceperat. Ulterius vero dicebant quod dominus genitor noster, magna consilii sui habita deliberacione, volens villam et locum Aquarum Mortuarum qui locus erat magne fortificacionis et clausure et in quo est portus maris, qui etiam propter guerras et mortalitates

erat depopulatus restaurare, et ut etiam magis posset populari, dictam burgesiam in dicto loco Aquarum Mortuarum esse voluerat et eandem ibi transtulerat, judicem atque conservatorem castellanum dicti loci burgensibus ejusdem constituendo. Ordinaverat etiam propter dificultatem accessus ad dictum locum Aquarum Mortuarum quod quicumque factus esset burgensis eidem burgesie renunciare non posset, nec non quod propter superhabundantiam aquarum hyemali tempore in dicto loco Aquarum Mortuarum existentium in festo Omnium Sanctorum atque Nativitatis Domini minime comparere tenerentur, sed tantum in aliis duabus festivitatibus temporis estivi, quampluriesque fecerat alias modificationes super statuto et ordinatione burgesie sepedicte. Insuper dicebant quod predictus Arnaldus ex predicta translatione propter commoda que ex predicta burgesia percipere consueverat, multum turbatus, quod predictam burgesiam penitus destrueret se pluries jactaverat. Que postmodum volens effectui mancipare, quasdam proclamationes in senescallia Bellicadri et Nemausi atque plures commissarios et judices fieri procuraverat et fecerat in prejudicium burgesie prelibate, et inter cetera quod quilibet factus burgensis eidem burgesie renunciare posset si vellet, quanquam omnes burgenses ipsius burgesie in quatuor anni festivitatibus solennibus per octo dies continuos cujuslibet festivitatis cum eorum uxoribus, liberis et familia in prenominato loco Aquarum Mortuarum residentiam facere tenerentur personalem : que in prejudicium nostrum atque burgesie antedicte [vertebant], tum ex eo quod ignorari posset et nesciretur quis burgensis esset dicte burgesie quia occulte renunciare possent vel an renunciassent ignoraretur, tum etiam propter difficultatem accessus et distantiam nimiam que erat de locis in quibus dicti burgenses commorabantur ad predictum locum Aquarum Mortuarum, et quia attentis periculis viarum et discriminibus propter guerras burgenses malluissent burgesie renunciare quam ad locum accedere supradictum. Predictus etiam magister Arnaldus se judicem et conservatorem jam dicte burgesie fecerat proclamari, nonnullosque dicte burgesie burgenses de facto privaverat ab eadem, ex quibus supradicti appellantes sentientes se multipliciter gravatos et oppressos ad nostram parlamenti curiam supradictam appellaverant. Quare petebant premissis attentis predictas ordinationes, publicationes atque proclamationes, injunctiones et precepta nullas aut nulla aut saltem pravas et prava et iniqua injusteque et perperam ordinatum publicatum et injunctum, per ipsos vero bene appellatum fuisse, nec non quod ut appellantes et ad premissa dicenda et proponenda admitterentur, quanquam attemptata postmodum revocarentur, dici et pronunciari, ac etiam et quod prelati barones et domini supranominati in eorum dampnis interesse et expensis condempnarentur, et ad hoc concludebant. — Ex parte vero supradictorum appellatorum fuit ex adverso propositum quod dudum, videlicet anno Domini millesimo ccc° septuagesimo sexto, inter prefatos appellantes atque appellatos supradictos lis in predicta nostri parlamenti curia mota et inchoata fuerat, auditisque eisdem partibus ex ordinatione magni consilii domini quondam genitoris nostri in camera nostri parlamenti predicti existentis, quedam ordinationes super facto burgesie supradicte facte extiterant, et inter cetera quod quilibet ad dictam burgesiam admissus facultatem haberet eidem pro libito renunciandi, necnon et quod in predictis quatuor solennitatibus et per octo dies subsequentes residentiam quilibet dictorum burgensium in predicto loco Aquarum Mortuarum facere teneretur, fuerat ordinatum, dictarumque ordinationum supradictus magister Arnaldus de Lar executor nec non ad ipsas publicandas fuerat ordinatus, qui secundum tenorem mandati easdem publicari fecerat atque solenniter prout eidem erat mandatum preconisari. Dicebant insuper appellati predicti quod quicquid dictus Arnaldus fecerat in hac parte, hoc fecerat tanquam nudus et merus executor. Cumque nullathenus vires mandati sibi facti predictas ordinationes exequendo excessisset, ut appellantes ab ipso, cum ab executore qui vires mandati non excedit non debeat appellari, non erant nec debebant ut appellantes admitti. Preterea cum supradicte ordinationes ex deliberatione dicti consilii et per predictam curiam nostram transiissent, ab eisdem vel ab executione ipsarum nullathenus licebat appellare, quinymo appellantes predicti scienter contra predictum arrestum veniendo nobis in emendam debebant condemnari; et insuper dicebaut quod instrumentum per dictos appellantes productum in data qui locus est suspectus rasuram habebat, ex quo minus sufficiens reddebatur dictum instrumentum, et ex consequenti eorum appellatio dici debebat deserta; per que appellati prelibati supradictam appellationem fore desertam, que si deserta non esset, predictos appellantes non fore ut appellantes admittendos, necnon quod in eorum expensis condempnarentur, concludebant. Supradictis vero appellantibus proponentibus quod predicta jus nostrum regium dicte burgesie, ex quo multa magna commoda domanio nostro poterant evenire, tangebant eisdemque partibus in omnibus que circa premissa dicere et proponere voluerunt per eandem curiam nostram auditis nec non quod eidem curie libellum et instrumentum appellatorium exhiberent ac quod utraque partium rationes et motiva super predictis ordinationibus et facto burgesie in scriptis traderent et in arresto appunctatis; tandem visis predictis rationibus hinc inde per dictas partes una cum aliis munimentis eidem curie exhibitis, juncto libello appellatorio predicto ipsisque diligenter attentis ac omnibus aliis considerandis et que dictam curiam nostram movere poterant et debebant; per ejusdem curie nostre arrestum dictum fuit quod supradicti Johannes Burgesii nomine quo procedit et Johannes de Montelauro ac etiam Johannes

Celles non erant nec sunt tamquam appellantes admittendi nec eos admisit nec admittit curia nostra supradicta. Per idem etiam arrestum memorata curia nostra predictos Johannem de Montelauro et Johannem Celles qui contra predictas ordinationes in prefata curia nostra transactas predictam appellationem interponendo ac etiam prosequendo venire presumpserunt, nobis in emendam ducentarum librarum Turonensium ac etiam in expensis supradictorum appellatorum condempnavit et condempnat, earundem expensarum taxatione predicte curie nostra reservata. In cujus rei testimonium presentibus litteris nostrum jussimus apponi sigillum. Datum Parisiis, in parlamento nostro die III. augusti, anno Domini millesimo ccc° nonagesimo secundo et regni nostri duodecimo. » — Per arrestum curie, VILLEQUIN.

Original sur parchemin, jadis scellé, au dos duquel est écrit en caractères du temps : « Pour monseigneur de Roche contre Jehan de Montlaur et Jehan Celles, et contre le procureur du Roy. » — P. 1398 [1], cote 633.

1392, 7 août.

3883. Compte rendu à la chambre des comptes de Moulins par les exécuteurs du testament d'Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, décédée à Saint-Marcel près Paris, le 26 juillet 1383, lequel établit que la recette a monté à neuf mille livres tournois, et que les dépenses tant pour l'acquit des dettes que pour le payement des dons et legs se sont élevées à sept mille quatre cent trente livres tournois dix-sept sols onze deniers.

Au chapitre des dettes acquittées se trouve l'article suivant :

« A Robin Loisel tumbier demourant à Paris pour sa paine et sallaire d'avoir fait et pourtrait l'ymage et façon de ladicte dame avec plusieurs autres ymages et menues choses faictes environ ledit ymage assise aux Freres Meneurs de Paris sur sa tumbe, par quictance donnée XV. d'aoust CCC. IIII^xx et III, IIII^xx livres parisis. » (Voir le n° 3533).

Extrait d'un cahier en parchemin, non signé, écriture du temps. — P. 1370 [1], cote 1884.

1392, 7 août.

3884. Accord entre la chambre des comptes de Moulins et les héritiers de feu Jean Saunier, exécuteur du testament d'Isabeau de Valois, par lequel la succession dudit Saunier demeurera quitte de toutes les sommes reçues au nom de ladite dame, en payant deux mille cinq cents francs comme excédant des recettes sur les dépenses faites pour l'exécution dudit testament.

Extrait d'un cahier en parchemin, non signé, écriture du temps. — P. 1370 [1], cote 1884.

1392, 7 août.

3885. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont, etc., commet le bailli de Forez, maître Guillaume Gantel et maître Gilbert Graulier, pour s'entendre avec les commissaires du duc de Berry et d'Auvergne, à l'effet d'apaiser les débats qui ont pu naître entre ce prince et lui au sujet des limites de l'Auvergne, du Bourbonnais, du Forez et de la châtellenie de Thiers.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1372 [1], cote 2037.

1392, 10 août.

3886. Le receveur de Billy notifie à la chambre des comptes de Moulins qu'il a adjugé, après enchères, à Guillaume Aitant, de Saint-Géran, pour le prix de cinquante sols une fois payés, le villenage des vignes de la Mine, provenant de la succession en déshérence de Jean Guoter.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377 [1], cote 2872.

1392, 10 août.

3887. Le receveur de Billy notifie à la chambre des comptes de Moulins qu'il a adjugé, après enchères, à Guillaume Pouet, pour le prix de cinquante sols une fois payés, le surplus de la succession en déshérence de Jean Guoter.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377 [1], cote 2872.

1392, 15 août.

3888. Le receveur de Billy notifie à la chambre des comptes de Moulins qu'il a adjugé, après enchères, à Jean Jourdan une pesson sise à la Villefranche, moyennant dix livres une fois payées et un cens annuel de deux livres de cire.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377 [1], cote 2872.

1392, 16 août.

3889. Jean Anquetil confesse avoir reçu du duc de Bourbonnais quatre-vingts livres tournois en dé-

duction de ce qui peut appartenir à Jeanne de Bazoches, sa mère, à cause de sept livres dix sols parisis de rente sur la maison de l'Écu de Bretagne, près du Louvre, que ledit seigneur a fait démolir pour l'agrandissement de son hôtel.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1842.

1392, 18 août, au Mans.

3890. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, pair et chambrier de France, promet d'offrir chaque année à l'autel de Saint-Julien en l'église du Mans cinq florins en signe d'hommage, et assigne au chapitre de ladite église quatre-vingt-dix livres tournois de rente annuelle et perpétuelle pour la fondation d'une messe basse à dire chaque jour de la semaine, et d'une messe solennelle du Saint-Esprit à célébrer chaque année le 18 août, et après son décès le jour anniversaire de sa mort.

Vidimus original sur parchemin, daté du 3 avril 1402, signé et jadis scellé. — P. 1355¹, cote 46.

1392, 21 août, au monastère de Saint-Julien du Pré.

3891. Marguerite de Courceriers, abbesse de Saint-Julien du Pré, près le Mans, atteste qu'il y a dans son monastère une châsse d'argent doré renfermant plusieurs reliques de saint Julien ; que cette châsse a été ouverte en présence du roi Charles VI, des ducs de Bourgogne, de Bourbon et d'Orléans, et que pour la grande dévotion que le duc de Bourbon témoignait envers lesdites reliques, elle lui a donné une phalange (onciam) d'un doigt, partie d'une côte, et un os du genou.

Original latin sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1355¹, cote 44.

1392, 24 août.

3892. Jugement du châtelain de Roussillon, rendu sur la requête des habitants de Salaize, à l'effet d'établir une meilleure répartition dans une taille de cent livres qui était exigée pour la réparation des murs de Roussillon, tant desdits habitants de Salaize que de ceux de Roussillon et de Saint-Maurice.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392², cote 745.

1392, 7 septembre.

3893. Arrêt du parlement de Paris qui commet deux personnes pour faire une enquête dans le procès soulevé entre l'archevêque de Bourges et le duc de Bourbonnais pour cas de nouvelleté et de saisine, avec ordre de renvoyer le résultat de l'enquête à la cour aux prochains jours du bailliage de Saint-Pierre le Moutier.

Original latin sur parchemin en duplicata; signé, jadis scellé. — — P. 1356², cote 286.

1392, 12 septembre, Thorrenc.

3894. Marguerite de Montchal (de Montecalvo), femme de Guichard de Saint-Priest, chevalier, seigneur de Saint-Chamond et de Thorrenc, approuve et ratifie personnellement l'hommage qui a été rendu par son mari pour le château de Thorrenc comme étant du fief de Humbert, sire de Villars, de Roussillon et d'Annonay.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1398², cote 677.

1392, 15 septembre.

3895. Traité de mariage entre Annequin, de Villeray en Ollandres, et Babelle Forghaude, de Souvigny.

Original latin sur parchemin, signé DE BEAUFFILS, notaire, et jadis scellé. — P. 1357¹, cote 313.

1392, 3 novembre.

3896. Abramet Léon, Juif, cellerier de Villars, s'engage, au nom de la dame de Thoire et de Villars, à payer à Jean Buxi quinze florins d'or en dédommagement du terrain qui a été pris audit Jean pour l'étang dit de Coyrart, appartenant à ladite dame. « Quosquidem florenos promittit dictus Abrametus debitor pro se et suis per juramentum sue legis, manum suam dexteram super caput suum more Judeorum apponendo, et sub obligatione omnium bonorum suorum..... reddere et solvere. » La quittance est au verso, en date du 27 avril 1400.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392², cote 851.



1392, 4 novembre.

3897. Jean, comte de Boulogne, chevalier, donne à trois personnes nommées dans l'acte pouvoir de vendre au duc de Bourbonnais les château et terre de Remi en Beauvoisis, mouvants du comté de Clermont, s'en réservant la jouissance sa vie durant.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362², cote 1091.

1392, 4 novembre, Paris.

3898. Jean de Roffy, prieur de Saint-Denis de la Chartre, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais quarante francs d'or à valoir sur ce que le duc doit à son église « à cause des cens et fonds de terre de son hostel ancien assis ou fossé Saint-Germain l'Aucerrois », et de places y attenant, le tout en la censive de ladite église de Saint-Denis de la Chartre.

Plus trois autres quittances conçues à peu près dans les mêmes termes :

La première, de vingt francs d'or (6 mars 1394);

La deuxième, de vingt francs d'or (27 juillet 1395), avec une moitié de sceau pendant, en cire rouge, enfermé dans du papier;

La troisième, de 40 francs d'or (23 avril 1399).

Cédules originales sur parchemin, jadis scellées. — P. 1363¹, cote 1155.

1392, 23 novembre.

3899. Les procureurs de Jean, comte de Boulogne, vendent à Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, pour le prix de quatre mille trois cents francs d'or au coin du Roi, la propriété de la terre de Remi en Beauvoisis, sous la réserve de l'usufruit en faveur dudit comte, sa vie durant.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362², cote 1091.
Autre expédition originale de la même pièce. — *Ibidem*, cote 1092.

1392, 23 novembre.

3900. Raymond du Rivet, archidiacre de Lisbonne (*sic*), renonce à tous les droits d'hypothèque et de poursuite qu'il avait ou pouvait avoir sur les terres de Remi et de Sachy en Beauvoisis, appartenant au comte de Boulogne.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362², cote 1091.

1392, 2 décembre.

3901. Jean, comte de Boulogne, ratifie la vente de la terre de Remi en Beauvoisis faite par ses procureurs au duc de Bourbonnais, comte de Clermont, pour le prix et aux conditions spécifiées dans l'acte, et il transporte dès à présent au duc les foi, hommage et saisine de ladite terre.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362², cote 1091.
Autre expédition originale de la même pièce. — *Ibidem*, cote 1092.

1392, 18 décembre.

3902. Hue de Viex, prévôt de Favières, procureur de Jean de Saint-Bazille, écuyer, reconnaît avoir reçu, audit nom, de Jean, comte de Boulogne, deux cents francs d'or à valoir sur une plus grande somme de neuf cent cinquante-cinq francs d'or, pour laquelle ledit comte avait donné audit écuyer hypothèque sur sa terre de Remi en Beauvoisis.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé du scel de la prévôté de Paris. — P. 1369², cote 1786.

1393 n. st., 16 janvier.

3903. Enquête faite par Hugues Medicis, clerc de la chambre des comptes [du Forez], sur les biens [du domaine] vacants à Roanne et aux environs, et sur les cens imposés aux nouveaux baillistes.

Feuille en papier, sans signature. — P. 1402², cote 1318.

1393 n. st., 31 janvier.

3904. Béatrix de Chalon, dame de Beaujeu, donne pouvoir à Guy, seigneur de la Trémouille et de Sully, pour traiter de ses affaires, notamment dans le procès qu'elle soutient au parlement de Paris contre Jean de Chalon, son neveu.

Pièce insérée à la suite de la transaction du 14 février suivant. — P. 1371¹, cote 1964.

1393 n. st., 6 février, « le mercredi après la Purification Notre-Dame ».

3905. Hugues de Colonges cède à Jean de Chavannes, bâtard (donatus) de Hugues Gaschet, tous les droits qu'il réclamait sur le ténement que Denise de Bere, femme dudit de Chavannes, avait à Villecourt, paroisse de Dun.

Original sur parchemin, signé. — P. 1388[3], cote 113.

1393 n. st., 27 janvier et 9 février.

3906. Contrat du mariage conclu entre Philippe d'Artois, comte d'Eu, connétable de France, et Marie de Berry, fille de Jean, duc de Berry et d'Auvergne, fait en présence de Philippe, duc de Bourgogne, frère dudit duc Jean, et avec l'intervention de Jeanne, comtesse de Dreux, sœur dudit Philippe d'Artois.

Vidimus sur parchemin, collationné et signé, jadis scellé, en date du 30 mars 1434. — P. 1364[2], cote 1386.

1393 n. st., 12 février.

3907. Les trésoriers du Roi mandent au receveur de Saint-Pierre le Moutier de donner souffrance de tailles serviles pour deux ans à Olivier Regnaut et consorts, qui ont payé quatre-vingt-treize francs deux tiers au trésor royal pour obtenir la confirmation de leur affranchissement.

Vidimus sur parchemin, en date du 13 septembre 1396, signé, jadis scellé. — P. 1380[2], cote 3243.

1393 n. st., 14 février.

3908. Transaction entre Édouard, sire de Beaujeu, et Béatrix de Chalon, dame douairière de Beaujeu, par laquelle ce qui reste dû à ladite dame sur son douaire est réglé à la somme de sept mille francs d'or au coin du Roi, que ledit Édouard s'engage à acquitter en plusieurs termes. Cette transaction fut enregistrée au parlement de Paris le 20 février suivant.

Copie du temps sur parchemin, signée. — P. 1371[1], cote 1964.

1393 n. st., 15 février, Paris.

3909. Charles VI, roi de France, mande à ses officiers de Dauphiné de laisser le pape Clément VII jouir, sa vie durant, des terres de Fallaviers, de Theys, de la Pierre et de Domène, en réservant la question du droit de mainmorte que les comtes de Genève, anciens seigneurs de ces terres, avaient prétendu exercer, contrairement aux coutumes du Dauphiné.

Par le Roi en son grand conseil, « in quo domini Biturre, Burgondie, Aureliani et Borbonii duces, Vos, necnon Lingonensis, Baionensis, Noviomensis, Aniciensis et Attrebatensis episcopi ac domini de Giaco, de Bordis et de Capresia, magister Odoardus de Molinis et alii plures eratis. — P. Manhat. »

Extrait d'un cahier en papier, signé; écriture du commencement du quinzième siècle. — P. 1375[1], cote 2496.

1393 n. st., 18 février.

3910. Jean de Rougemont, damoiseau, fils de feu Aymon de Rougemont, se reconnaît homme lige de Humbert, sire de Thoire et de Villars, et déclare tenir de lui sa maison forte de Rougemont avec tout ce qui en dépend.

Extrait d'un cahier en papier, signé, mais sans date. — P. 1375[2], cote 2528.

1393 n. st., 20 mars, Moulins.

3911. Ordonnance de Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Combraille, par laquelle il réforme les abus dont ses sujets avaient à se plaindre à cause du droit de guet, et établit dans chaque châtellenie du Bourbonnais un clerc spécialement chargé de la contrainte des guets et de l'exécution des défauts.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376[1], cote 2624.

1393, 14 avril.

3912. Louis, duc de Bourbonnais, etc., octroie pour un an à Pierre Fil la permission de plaider par procureur devant tous juges séculiers du pays de Bourbonnais, excepté aux grands jours généraux.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1376[2], cote 2713.

1393, 25 avril, Avignon.

3913. Clément VII donne à ses procureurs mandat pour agir en son nom, conformément aux lettres du Roi-Dauphin en date du 15 février précédent.

Extrait d'un cahier en papier, signé, écriture du commencement du quinzième siècle. — P. 1375[1], cote 2496.

1393, 27 avril, Chambéry.

3914. Aymé de Savoie, prince de Morée, Louis de Savoie, son frère, Humbert, sire de Thoire et de Villars, Édouard, sire de Beaujeu, et dix-huit autres seigneurs et chevaliers de la Savoie et de la Bresse, reconnaissent Bonne de Bourbon, comtesse douairière de Savoie, en qualité de gouvernante de la Savoie, conformément aux dernières volontés de son mari et de son fils défunts.

Original français sur parchemin, jadis scellé de dix-huit sceaux; quatre signatures autographes sont écrites sur le repli. — P. 1371[1], cote 1951.

1393, 4 mai, Chambéry.

3915. Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, tutrice de son petit-fils Amédée, comte de Savoie, fait assigner à sa bru, Bonne de Berry, veuve du dernier comte de Savoie, dix mille francs de revenu à asseoir sur la terre de Faucigny et lieux voisins, à titre de douaire, conformément aux stipulations du traité de mariage de ladite Bonne de Berry, en date du 7 mai 1372.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1372[2], cote 2134.

1393, 6 mai.

3916. Jean de la Chapelle, chancelier de Bourges, et Jean George, conseiller du duc de Bourbonnais, arbitres et amiables compositeurs sur le procès mû entre l'archevêque de Bourges et le duc susdit au sujet de leurs limites, déclarent qu'ils ne procéderont plus en cette affaire qu'en appelant et écoutant les parties et en recevant les pièces que le procureur de l'archevêque voudra produire.

Minute sur papier, raturée, mais signée d'un notaire.—P. 1360[2], cote 860.

1393, 7 mai, Grenoble.

3917. Jacques de Saint-Germain, avocat fiscal et procureur général de Dauphiné, donne acte à François de Menton, procureur du pape Clément VII, de la présentation des lettres royales relatives à la jouissance des terres de Fallaviers, Theys, la Pierre et Domène.

Extrait d'un cahier en papier, signé; écriture du commencement du quinzième siècle. — P. 1375[1], cote 2496.

Extrait d'un autre cahier en papier, non signé. — P. 1375[2], cote 2534.

1393, 7 mai, Grenoble.

3918. François de Menton, procureur du pape Clément VII, rend hommage entre les mains du gouverneur du Dauphiné pour les terres de Theys, de la Pierre et de Domène, qui sont distinctes et séparées du comté de Genève.

Extrait d'un cahier en papier, signé. — P. 1375[1], cote 2496.

1393, 7 mai, Grenoble.

3919. François de Menton, procureur du pape Clément VII, rend hommage entre les mains du gouverneur du Dauphiné pour la terre de Fallaviers, distincte des autres terres sises en Graisivaudan.

Extrait d'un cahier en papier, signé. — P. 1375[1], cote 2496.

1393, 8 mai, Chambéry.

3920. Les ambassadeurs du Roi et de la famille royale de France mettent fin par un compromis aux débats survenus en Savoie relativement à la garde de la personne du jeune comte de Savoie et à la régence de Bonne de Bourbon, sa grand'mère.

« Comme pour cause de certains débas, descors et dissencions meuz ou espérez à mouvoir ou pais de Savoye, tant pour raison du gouvernement dudit pais que a eu par long temps et a encores très noble et puissant dame Madame Bonne de Bourbon, contesse de Savoye, mère de feu le conte de Savoye darrainement trespassé, comme pour la garde et seurté de la personne de Monsieur le conte de Savoye qui est à present mendre d'ans, et pour certaines paroles qui avoient esté dites par aucuns touchans l'onneur et estat de ladite dame, et pour autres causes, très excellent et puissant prince le Roy de France et excellens princes les ducs de Berry, de Bourgongne et d'Orléans, considérans la prochaineté de lignage en quoy leur attiennent ladite Madame la contesse, et aussi très noble et puissant dame Madame Bonne de Berry, contesse de Savoye, mère dudit Monsieur le conte présent et fille dudit Monsieur de Berry, et aussi ledit Monsieur le conte, et pour ce voulans à leur povoir éviter et eschever touz inconveniens qui, pour occasion desdiz débaz, descors et dissensions se peussent ensuir, pour ce qu'ilz avoient entendu que certaines assemblées se faisoient ou dit pais, y aient envoyé révérens pères en Dieu les evesques de Noyon et de Châlon, et les seigneurs de Coucy, de la Tremoille et de Giac, leurs messages, avecques certaines lectres closes et patentes et certaines instruccions pour adviser, traittier et conseillier voies et manieres par lesquelles ilz peussent mectre à bon accort, paiz et union lesdites

dames et ledit Monsieur le conte avecques aucuns leurs subgiez dudit pais et iceulz subgiez avecques les dames et seigneurs dessusdiz, et aussi les subgiez dudit pais les uns avecques les autres. Et pour ce soient yceulx messages venuz et arrivez oudit pais en la ville de Chambery et aient trouvé audit lieu Monsieur le duc de Bourbonnois, frère de ladite Madame Bonne de Bourbon, lesdites dames et ledit Monsieur le conte et avecques eulx nobles et puissans hommes Messire Amé de Savoye prince de la Mourée, Messire Loys de Savoye son frère, les seigneurs de Villars et de Beaujeu, le conte de Gruyeres, Messire Guillaume de Vienne, sire de St-George, Messire Ode de Villars, les seigneurs de Montjouet et de Corgeron, Messire Jehan de Corgeron, Messire Girart de Ternier, Messire Jehan de Vernay dit le Bastart, Humbert de Villars, Nico, sire d'Auteville, et pluseurs autres chevaliers et escuiers faisant partie ensamble comme ilz disoient pour ladite Madame Bonne de Bourbon d'une part, et aussi aient trouvé que les seigneurs de la Chambre, de la Tour, de Meolans, Messire Humbert de Savoye, Messire Jehan de Clermont, Messire Jehan de la Chambre et pluseurs autres tant nobles comme communes estoient à Montmeleant faisant partie comme l'en dit au contraire d'autre part; lesquelz messages après ce qu'ilz ont traictié de et sur lesdiz débaz, descors et dissencions entre lesdictes parties et fait certainnes requestes de par le Roy et nozdiz seigneurs ses oncles et frère aux seigneurs dessusdiz de l'une et de l'autre partie : c'est assavoir en substance premierement que considéré que ladite Madame Bonne de Bourbon est tante du Roy et de Monsieur le duc d'Orléans et si prochaine de lignage à noz autres seigneurs dessusdiz, comme chacun scet, et que ilz avoient entendu que aucuns avoient dit d'elle certainnes paroles contre son honneur et bonne renommée, ilz voulsissent garder l'onneur et bonne renommée de madite dame, mesmement que son honneur touche celui du Roy et de noz diz seigneurs; secondement que ilz voulsissent adviser et ordonner sur la seurté de la personne dudit Monsieur le conte tant en demeure comme en compaignie, car le roy et noz diz seigneurs avoient esté advisez par aucuns que pour la grant affluence de gens qui conversoient ou lieu où il demouroit et faisoit sa residence avecques lesdites dames pour raison du gouvernement dudit pays que avoit ladite Madame Bonne de Bourbon, il ne y estoit mie bien seurement de sa personne qui touche moult au Roy et à nozdiz seigneurs, considéré que il est cousin germain du roy et de Monsieur le duc d'Orléans, filz de la fille Monsieur le duc de Berry et nepveu dudit Monsieur le duc de Bourgongne; tiercement que sur le fait du mariage piéça traictié et parlé d'entre ledit monsieur le conte d'une part et damoyselle Marie fille dudit Monsieur de Bourgongne d'autre part, certainne journée feust prinse pour ycellui mariage solempniser et acomplir; Et quartement que ilz voulsissent ordonner par manière que bonne paix et union feussent entre eulx et que le pais feust bien gouverné au prouffit dudit Monsieur le conte leur seigneur d'eulx et du pais; et que quant aux troiz premiers poins a esté appointié et accordé par leur moyen par lesdites dames et lesdiz seigneurs de l'une et de l'autre partie, c'est assavoir quant au premier qui touche l'onneur de ladite Madame Bonne de Bourbon que ilz ont tous respondu de l'une et de l'autre partie que eulx ensemble et chascun par soy veulent en touz cas et en toutes choses garder l'onneur de madite dame tant pour l'onneur du Roy et de nozdiz seigneurs comme pour le bien de sa personne, et leur a despleu et desplaist se aucune chose a esté faite ou dite en quelque manière que ce soit contre elle, car ilz ne scevent, ne oncques ne sceurent en elle fors que tout bien et tout honneur. Et quant au second touchant la seurté de la personne dudit Monsieur le conte, que ycellui Monsieur le conte pour ce que tant comme il a esté à Chambery il y a esté bien sain et y est bien creu et amendé de sa personne, soit et demeure ou chastel de Chambery, et que lesdites dames et aussi la court s'en départent et demeure la demeure dudit chastel toute pour ledit conte, et sont ordennez pour le gouvernement dudit conte, c'est assavoir ledit messire Ode de Villars pour estre son compaignon et Aymé d'Apremont pour le garder ainsi comme il a acoustumé ou temps passé jusques à ores, et seront prins par l'ordonnance dudit Messire Ode telz escuiers et autres personnes et en tel nombre pour la garde et service dudit conte, comme il sera expedient et neccessaire. Et encores pour plus grant seurté de la personne dudit conte et pour plus prouffitable pour sa santé a esté accordé par lesdites dames et pluseurs de leur conseil par le moyen desdiz messages que toutesfoiz qu'il samblera audit Messire Ode bon et expedient pour lesdites seurté et santé dudit Monsieur le conte que ycellui Monsieur le conte face sa demeure ailleurs que audit chastel de Chambéry, ledit Messire Ode en face selon ce qu'il lui samblera pour le meilleur et de celui a esté bailliée la charge par les dessusdiz. Et quant au tiers point touchant le complement du mariage dudit monsieur le conte, la journée a esté emprise à Chalon à la Saint-Michiel prochain venant pour faire ledit complément. Finablement sur le quart point touchant la paix et union et aussi le gouvernement du pais, pour ce que lesdites parties estoient sur le fait dudit gouvernement en désaccort, mesmement que ledit prince et les autres seigneurs de sa partie vouloient comme ilz disoient que ledit gouvernement demourast à ladite Madame Bonne de Bourbon ainsi comme ilz dient qu'il lui compecte et appartient par les testamens de feux les deux contes de Savoye son mary et son filz darrainement trespassez, et l'autre partie disoit que combien que ladicte Madame Bonne de Bourbon soit tres vaillant et sage dame, toutesvoies elle a eu à son conseil ou fait dudit gouver-

nement aucunes personnes qui ont plus pensé à leur profit singulier que au profit de la chose publique, dont se sont ensuis pluseurs inconvéniens tant au dit pais comme audit Monsieur le conte, pour quoy ilz vouloient que autrement feust pourveu audit gouvernement et que ladite dame le délaissast. Apres pluseurs advis euz sur ledit fait entre lesdites parties a esté advisé par l'une et l'autre d'icelles par le moyen d'iceulx messages que ladite Madame Bonne de Bourbon contesse de Savoie aura ledit gouvernement dudit pais de Savoye comme elle a eu ou temps passé, et s'il plaist au Roy et à nozdiz seigneurs les ducs de Berry, de Bourgongne, d'Orléans et de Bourbon touz par un accort, quant ilz auront oy ce present traittié, eulx bien informez du droit de ladicte Madame Bonne de Bourbon, l'information duquel droit et tout ce que elle vouldra dire et produire touchant ce fait elle sera tenue envoier devers le Roy et nozdiz seigneurs dedens ladite feste Saint Michiel prochain venant, ordonner que elle lesse ledit gouvernement ou que elle le tiengne, elle tendra en ce du tout leur ordonnance et le exequtera de point en point sans contredit si tost que ilz la lui feront savoir, au prouffit toutesvoies dudit Monsieur le conte. Et aussi a esté appointié par lesdites parties que pendent le temps qu'elle aura ledit gouvernement, elle aura à son conseil Monsieur le prince, Messire Loys de Savoye, les seigneurs de Villars et de Beaujeu, Messire Ode de Villars et le sire de Montjouet dessusnommez et Messire Raoul de Gruyères et Messire Estienne de la Balme chevaliers et Messire Pierre Coulon prieur de Saint-Pierre de Mascon, Messire Pierre de Murs et Messire Guichart Marchant docteurs. Et samblablement a esté accordé par l'une et l'autre desdites parties par le moyen desdiz messages que elles demourront et demeurent à bonne paix et union ensemble et cesseront touz les débaz et descors dessusdiz et que jusques à ladite feste de Saint-Michiel prochain venant ne se fera aucune nouvelleté d'un costé ne d'autre en quelque manière que ce soit, lesquelles choses ainsi accordées lesdites dames, aussi Monsieur le duc de Bourbonnois et samblablement ledit Monsieur le prince et touz les autres dessusnommez d'un costé et d'autre pour eulx et pour leurs adhérens ont promis par leur foy et par leurs seremens pour ce donnez aux sainttes Euvangiles de Dieu tenir, garder, observer et accomplir et non venir ne procurer venir encontre en quelque maniere que ce soit par eulx ne par autre occurtement (*sic*) ne en appert. En tesmoing de ce et afin que ces présens traictié et accort soient valables et aient, tiengnent et sortissent plain effect, nous Loys, duc de Bourbonnois, Bonne de Bourbon et Bonne de Berry, contesses de Savoye, Amé de Savoye prince de la Mourée, Loys de Savoye, Humbert sire de Villars, Edouart sire de Beaujeu et nous Jehan sire de la Chambre, Anthoine sire de la Tour, Jehan sire de Meolans et Humbert de Savoye, avons mis à ceste presente cédule noz seaulx. Donné à Chambery, le VIIIe jour de may, l'an de grace mil CCC IIII^{xx} et treize. En ce present traictié est comprins messire Amé de Savoye, seigneur des Mollettes. Donné comme dessus. »

Original sur parchemin, jadis scellé de onze sceaux. — P. 1371[1], cote 1951.

1393, 12 mai.

3921. Pierre de la Couronne, chantre et chanoine de Saint-Germain l'Auxerrois, déclare avoir reçu du trésorier du duc de Bourbonnais trente francs que ce prince lui devait pour la cession d'une maison sise à Paris, rue du Fossé Saint-Germain, joignant l'hôtel des Coquelets.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369[2], cote 1820.

1393, 7 juin.

3922. Compte des recettes et des dépenses de Perronet Marchand, dans l'étendue du mandement de Roussillon, depuis le 3 avril 1392.

Les tailles sont portées en recettes, et les réparations des châteaux figurent au principal chapitre des dépenses.

Cahier en papier, signé. — P. 1402[3], cote supplémentaire 1450.

1393, 8 juin, Avignon.

3923. Marie, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou, comtesse de Provence, de Forcalquier, du Maine, de Piémont et de Roucy, tutrice de ses enfants, Louis, roi de Sicile, et Charles, prince de Tarente, donne quittance au duc de Bourbonnais d'une somme de soixante mille francs d'or que le duc avait perçue pour le compte du roi de Sicile, mineur; sur laquelle somme ledit duc avait dépensé pour les préparatifs de l'expédition de Naples vingt mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept francs et demi, et avait versé les trente-neuf mille cinq cent deux francs et demi restants entre les mains de George Tegrin, trésorier des guerres du roi de Sicile.

Vidimus sur parchemin, signé, jadis scellé, délivré par le garde de la prévôté de Paris, le 19 août suivant. — P. 1358[1], cote 519.
Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364[2], cote 1361.

1393, 1er juillet.

3924. Jorre Lalemant, voiturier par eau, et

sa femme, vendent à Guillaume Goudet, sergent d'armes du Roi, pour le prix de cinquante francs d'or, une maison en la rue d'Autriche, tenant à l'hôtel du duc de Bourbonnais, en la censive de Saint-Denis de la Chartre, avec un bateau portant la charge de quatre-vingts tonneaux ou environ.

Vidimus sur parchemin, signé, en date du 17 juillet 1394, délivré sous le scel de la prévôté de Paris. — P. 1369[2], cote 1824.

1393, 20 juillet, Paris.

3925. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, déclare nulle et de nul effet la transaction intervenue entre Baudonne de Retourtour, veuve de Geoffroi, seigneur de Chattes, et ses enfants, d'une part, et Jacques, sire de Tournon, d'autre part, transaction d'après laquelle le château et le mandement de la Faye étaient cédés à ladite Baudonne; sur ce motif que le lieu de la Faye étant de la baronnie d'Argental, qui est tenue du duc en foi et hommage, il ne veut pas que ladite baronnie soit en rien démembrée ou amoindrie.

Vidimus, en date du 10 mai 1395 (1385 par erreur), collationné, signé, jadis scellé. — P. 1401[3], cote 1116.

1393, 24 juillet, Riom.

3926. Le lieutenant du sénéchal d'Auvergne donne acte au procureur d'Agne de la Tour, seigneur d'Olliergues, de ce qu'il a révoqué et annulé l'intimation de sauvegarde et autres exploits faits par les consuls de la ville d'Olliergues à l'encontre dudit de la Tour.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376[2], cote 2677.

1393, 27 juillet.

3927. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais baillent à cens à Guillaume Marron (ou à la Marron) les bruyères de Neuf-Fons en la baillie Grelere, vacantes depuis quarante ans, pour y bâtir et y demeurer, à la charge de dix sols de cens.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357[2], cote 373.

1393, 1er août (le vendredi jour de la fête de saint Pierre aux liens).

3928. Catherine de Bressolles, dame de Montmorillon (de Montmorlhone), veuve de Jean de Chouvigny, chevalier, seigneur de Blot, et tutrice de ses enfants mineurs, donne procuration à trois personnes pour délaisser au duc de Bourbonnais une maison avec ouche et dépendances, située au village de Mazerier, près du cimetière de ce lieu d'une part, et du chemin qui va de Mazerier à Gannat d'autre part.

Original latin sur parchemin, jadis scellé. — P. 1356[1], cote 206.

1393, 2 août, Paris.

3929. Charles VI, roi de France, ordonne que Jean Girard, clerc, soit remis en possession de la prébende de l'église paroissiale de Beaune au diocèse du Puy, bénéfice qui était à la présentation de Philippe de Lévis, seigneur de Roche, et dont Barthélemy del Charril s'était emparé injustement sous prétexte d'une collation à lui faite par l'évêque du Puy. En cas d'opposition, la cause devra être portée devant le juge à qui la connaissance en appartient.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360[2], cote 863.

1393, 7 août.

3930. Pierre de Boys, chanoine de Chartres, déclare avoir reçu par les mains du trésorier du duc de Bourbonnais vingt-cinq francs sur ce qui peut être dû aux chapelains de la chapelle du duc de Bourbon en l'église de Chartres, à cause du service fait en cette chapelle.

Cédule originale sur parchemin, signée. — P. 1363[1], cote 1170.

1393, 16 août.

3931. Le receveur et garde de la châtellenie de Billy notifie à la chambre des comptes de Moulins qu'il a adjugé, après enchères, à Gilbert Ramé, de Varennes, une pesson sise hors des murs de ladite ville, moyennant un cens annuel de six sols.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377[1], cote 2872.

1393, 16 août.

3932. Notice de deux baux à cens consentis par Hugues Medicis, clerc de la chambre des comptes, à Pierre du Bois, habitant de Charlieu, pour une place sise devant l'ancienne entrée du château de Roanne, et à Étienne Constant pour divers biens sis au territoire de Fontanès.

Feuille en papier, sans signature. — P. 1402[2], cote 1318.

1393, le jeudi après l'Assomption (21 août).

3933. Nouvelle assignation donnée par le bailli d'Autun au procureur de Guillaume de la Trémouille, seigneur de Bourbon-Lancy, et au procureur du duc de Bourgogne, de comparaître aux prochaines assises tenues à Autun pour voir procéder par Thibaut Coffin et Jean Lemaître, commissaires, à l'audition des témoins non encore entendus dans l'affaire de la succession des bâtards.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377², cote 2969.

1393, 31 août, Paris.

3934. Mandement des trésoriers du Roi, à Paris, pour contraindre Édouard, sire de Beaujeu, ou ses ayants droit, à payer une amende de cinq mille livres tournois, à laquelle il a été condamné pour diverses causes par arrêts du Parlement.

Original sur parchemin, signé, scellé de cinq cachets en cire rouge. — P. 1361¹, cote 914.

1393, 26 octobre.

3935. Persevent Raybe et Jeanne, sa femme, reconnaissent tenir en fief du sire de Roche la quatrième partie du péage de Saint-Cyr.

Original sur parchemin, signé. — P. 1398³, cote 741.

1393, le samedi avant la Saint-Martin d'hiver (8 novembre).

3936. Guillaume de Beaujeu, sire d'Amplepuis, chevalier, reconnaît devoir à Robert de Beaumont et à Thomas « de Lixiaco », bourgeois de Charlieu, trente-deux livres cinq sols tournois, qu'il s'engage à leur rendre à la prochaine fête de l'Ascension.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1367¹, cote 1523.

[1393], ides de novembre (13 novembre), an XVI du pontificat, Avignon.

3937. Clément VII, pape, accorde à Guillaume de la Trémouille, seigneur de Bourbon-Lancy (de Borbonio Anseriti), le droit de patronage et la nomination du recteur de l'Hôtel-Dieu de Bourbon-Lancy, aussitôt qu'il aura restauré la chapelle et doté l'hôpital dudit lieu, lequel, par suite de la guerre et d'une mauvaise administration, était tombé dans une entière ruine.

Bulle originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1377², cote 2925.

1393, 4 décembre, Montbrison.

3938. Héliot Charrère, damoiseau, fondé de procuration de Guillaume Roger, comte de Beaufort et d'Alais, vicomte de Turenne, reconnaît avoir reçu d'Étienne d'Entraigues, trésorier de Forez, deux cent cinquante francs d'or, à déduire de la somme de sept mille francs jadis due audit Guillaume par les comtes de Forez pour la restitution de la dot de sa fille Jeanne.

Original latin sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire. — P. 1395¹, cote 143.

1393, 19 décembre, Avignon.

3939. Le pape Clément VII, en présence de son camérier, des exécuteurs testamentaires de son frère Pierre, jadis comte de Genève, et de plusieurs seigneurs de ce pays, fait cession à Humbert de Villars, son neveu, de tout le droit qui peut lui revenir sur le comté de Genève.

Extrait d'un cahier en papier, signé, écriture du commencement du quinzième siècle. — P. 1375¹, cote 2496.

1393 [date inscrite au verso et d'une autre main].

3940. Rôle des tenanciers qui ont acquitté les cens en grains, dus à l'Hôtel-Dieu de Montbrison, et perçus à Saint-Laurent la Conche, Fontanès, Saint-Thomas, Chalain d'Uzore, Vidrieu, Goutolent, Marclop, Meissilieu, Saint-Romain le Puy, Saint-George, etc.

Rôle jadis composé de cinq feuilles en papier, sans signature. — P. 1402³, cote 1399.

1394 n. st., 5 janvier, Saint-Germain en Laye.

3941. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, renonce en faveur de sa femme à tout le droit personnel qui pouvait lui appartenir sur le comté de Forez par suite du transport à lui fait moyennant trente mille francs par le feu duc d'Anjou, des droits que ce dernier prétendait tenir de feu Regnaut de Forez; en stipulant

qu'au cas où le comté de Forez viendrait à sortir de sa maison, celui qui serait comte de Forez serait tenu de rembourser les trente mille francs au duc de Bourbonnais.

Original français sur parchemin, signé, scellé d'un grand sceau en cire rouge qui subsiste encore en partie. — P. 1394², cote 73.
Vidimus original sur parchemin, en date du 8 février 1411 (n. st.), muni de deux *signa*, jadis scellé. — P. 1395¹, cote 181.

1394 n. st., 12 janvier.

3942. Le garde de la châtellenie de Billy et les receveurs de Saint-Gérand accensent à titre perpétuel à Jean, fils de Philippe Bourrel, une paisson sise en ladite ville de Saint-Gérand, moyennant un bichet de froment et deux sols deux deniers de cens, payables, savoir : deux coupes de froment et treize deniers au duc de Bourbonnais, et l'autre moitié à Guillaume de Marlo? et à Jeanne de Tianges, seigneurs en partie de Saint-Gérand.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1377¹, cote 2834.

1394 n. st., 19 et 20 janvier.

3943. Déclarations d'Arnaud de Corbie, chancelier de France, d'Amaury d'Orgemont, chancelier d'Orléans, et de l'évêque d'Arras, chancelier de Bourgogne, au sujet des requêtes à eux présentées par Édouard, sire de Beaujeu, lequel se plaignait des aliénations que Louis de Poitiers, comte de Valentinois, voulait faire de ses biens grevés de substitution au profit dudit Édouard par le testament de feu Aymar de Poitiers, comte de Valentinois.

« A tous ceulx qui ces lectres verront Jean seigneur de Foleville, chevalier, conseiller du Roy nostre sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que en la presence de Jehan Roichois et Jean Taconeau clers notaires du Roy nostre sire en son Chastellet de Paris, Peronnin Rosset ou nom et comme procureur de noble et puissant seigneur Monsieur Eddouart seigneur de Beaujeu chevalier, suffisamment auctorisé dudit Monsieur Edouart pour faire ce qui s'ensuit si comme il disoit, offrit et presenta a nobles et puissans seigneurs Monsieur Arnault de Corbie, chevalier, chancelier de France, Monsieur Almaury d'Orgemont chevalier, chancelier de Monsieur le duc d'Orliens, et à reverend père en Dieu Monsieur Jehan Canart par la permission divine évesque d'Arras, chancelier de Monsieur le duc de Bourgongne, un vidimus des lettres ou instrument publicque seellé du seel de laditte prevosté de Paris, desquelles lettres ou instrument la teneur s'ensuit :

« In nomine Domini amen. Noverint universi et singuli presentes pariter et futuri hoc publicum et verum instrumentum inspecturi quod anno Nativitatis Dominice millesimo ccc° septuagesimo tercio, indictione undecima et die nona mensis februarii, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Gregorii divina providentia pape undecimi anno tercio, spectabilis vir dominus Aymanus (*sic*) de Pictavia, comes Valentinensis et Dyensis, sanus mente et corpore testamentum suum ultimum nuncupatum et ultimam voluntatem suam, disposicionem et ordinacionem nuncupativas fecit, condidit, disposuit et ordinavit modo et forma contentis in nota de et super ipso testamento recepta anno et die predictis per me notarium infrascriptum ; quodquidem testamentum esse voluit ejus ultimum testamentum nuncupativum et voluntatem suam ultimam nuncupativam, id quod et eam valere voluit et jussit jure testamenti ultimi nuncupativi et jure cujuslibet alterius ultime voluntatis, salvo quod esset sibi licitum ipsum et ipsam et omnia in eis contenta revocare et penitus anullare et aliud et aliam facere et ordinare quandocunque vellet sub modis et formis quibus sibi placeret; inde aliud quodcunque testamentum et testamenta, codicillum et codicillos et alias quascunque ultimas voluntates acthenus per eum factum, facta, factam, factos et factas cassando, irritando, revocando et penitus anulando, et dictum ejus testamentum et suam ultimam voluntatem in notam receptum et receptam anno et die predictis per me notarium infrascriptum dumtaxat valere voluit et firmitatem habere, rogavit quod testes infrascriptos ad audienda in dicto testamento contenta mandatos ac evocatos ut de omnibus et singulis in dicto testamento contentis memores sint et cum locus affuerit et requisiti extiterint de eis testimonium perhibeant veritati, meque notarium infrascriptum ut de omnibus et singulis in dicto testamento contentis faciam et conficiam publicum instrumentum heredi suo universali et de singulis clausulis in ipso testamento contentis omnibus quibus noverit pertinere et tot quot habere voluerint publica instrumenta, et in dicto testamento heredem suum universalem instituit et deinde substitucionem fecit infrascriptam : « In omnibus vero aliis bonis nostris, comitatibus, baroniis, villis, castris, juribus et quibuscunque aliis rebus nostrum heredem universalem instituimus dilectum et carissimum consanguineum germanum nostrum dominum Ludovicum de Pictavia, filium magnifici et potentis viri domini Adeymari de Pictavia, patrui nostri quondam, ipsum ore nostro proprio nominando. Et si dictus dominus Ludovicus, quod Deus avertat, heres non fuerit vel si heres existat et contingat ipsum decedere quandocunque in vita nostra vel post mortem nostram extantibus liberis masculis et ex masculina linea de legitimo matrimonio procreatis, ipsos liberos masculos heredes nobis instituimus et sibi substituimus in suo casu vulgariter et per fidei comissum in

predictis bonis nostris, comitatibus, baroniis, villis, castris, juribus et quibuscunque aliis rebus et hereditate nostris predictis, sic quod primogenitus vigore substitutionis primo veniat de semine et succedat et sic et eodem modo de semine liberorum liberum unum alteri masculum primogenitum substituimus quandiu supererit aliquis ex ipso descendens per lineam masculinam. Sic quod primogenitus masculus ex linea masculina illius qui comes erit, semper succedat exclusa linea transversali. Sic quod unus solus heres et comes in predictis bonis nostris, comitatibus, baroniis, villis, castris, juribus et quibuscunque aliis rebus et hereditate nostris predictis existat, dum tamen quilibet ipsorum superius substitutorum sit habilis veniente casu sue substitutionis, et si dictus dominus Ludovicus heres esset vel non esset et in vita nostra decederet vel post mortem nostram absque liberis masculis ex legitimo matrimonio procreatis ex linea masculina, vel si liberos haberet et illi absque liberis masculis ex legitimo procreatis et ex linea masculina descendentibus decederent, substituimus dictum dominum Edoardum de Bellojoco nepotem nostrum carissimum si tunc vivat et heres noster esse voluerit per substitutionem fidei comissariam vel directam. Si autem non viveret aut hereditatem nostram habere nollet vel non posset vel si hereditatem nostram habere voluerit, in illis casibus et in quolibet ipsorum si contingat ipsum decedere liberis masculis extantibus de suo corpore procreatis, substituimus liberos suos masculos per masculinam lineam descendentes, illos tamen qui heredes fuerint ipsius domini Odoardi, sic quod primogenitus in succedendo secundo genito preferatur; et sic successive liberorum liberis ipsius masculum ex masculina linea primogenitum alteri substituimus, quandiu remanebit aliquis ex ipso vel ex liberis suis vel ex liberis liber masculus per lineam masculinam et habilis fuerit, ut superius est declaratum in substitucione facta domino Ludovico et ejus liberis. Que omnia et singula quoad successionem in vigore substitucionis per nos facte et modis succedendi hic in presenti substitucione domini Edoardi et liberorum suorum volumus observari, et ut de intencione nostra clare appareat circa instituciones et substituciones predictas declaramus quod hereditas nostra semper deveniat et devolvatur successive secundum ordinem primogeniture ad liberos ipsius domini Ludovici masculos et habiles cujuscunque gradus et descendentes per lineam masculinam ex dicto domino Ludovico, nulla femina mediante; ita quod si ex aliqua filia, nepte, pronepte aut deinceps esset aliquis filius, quod nullo modo talis filius possit succedere in hereditate et bonis nostris, et idem intelligimus in liberis dicti domini Odoardi, cum feminas aut ex eis descendentes masculos nolumus succedere in hereditate et bonis nostris predictis aliquo modo forma vel casu et ut generaliter comprehendamus casus singulos in deffectu ipsius dicti domini Ludovici. Acta fuerunt hec et omnia alia in dicto testamento contenta apud Avinionem in hospicio dicti domini testatoris, videlicet in camera in qua jacebat idem dominus testator, testibus presentibus ad hec et alia omnia in dicto testamento contenta vocatis et per dictum dominum testatorem rogatis venerabilibus viris domino Ramundo Bernardo Flamenc, legum doctore habitatore Avinionis, domino Petro Girardi licentiato in legibus archidiacono Bituricensi, domino Ramundo Chalmelli canonico Valencie et magistro in medicina, fratre Hugone de Epteno, ordinis Sancti Anthonii preceptore domus Marnancii, fratribus Johanne de Balcelhona, Petro Estieno ordinis Minorum, Goneto Largerii de Scella domicello, et me Johanne Rabot publico imperiali et dicti domini comitis Valencie et Dyensis auctoritatibus notario, qui a nota dicti testamenti per me, anno et die predictis recepta, hoc instrumentum publicum pro supra nominato domino Odoardo de Bellojoco extraxi manuque mea propria scripsi et signo meo consueto in testimonium omnium et singulorum premissorum signavi. » Et après ce en la marge dessoubz dudit instrument estoit escript ce qui s'ensuit : « Postquam anno incarnationis Dominice millesimo ccc° octuagesimo octavo, et die secunda mensis marcii supranominatus dominus Ludovicus de Pictavia, nunc comes Valencie et Dyensis et heres domini testatoris in prescripto instrumento nominati, confessus fuit quod eo volente et consenciente ego dictus Johannes Raboti notarius prescriptum instrumentum pro dicto domino Odoardo a nota testamenti predicti per me recepta extraxi, voluitque et concessit eidem domino Odoardo seu ejus certo mandato ipsum instrumentum per me tradi. Actum Scelle in hospicio fortalicii dicti loci, testibus presentibus Petro de Insula de Rayneraco domicello, Perrino Oberti Trecensis diocesis et me dicto Johanne Raboti notario publico qui hec scripsi de voluntate dicti domini Ludovici comitis, et in testimonium premissorum hic me subscripsi et signo meo consueto signavi :

Item leur presenta trois supplicacions escriptes en papier, contenant toutes trois la forme qui s'ensuit :

« Au Roy nostre sire et à Messeigneurs les ducs de Bourgoigne et d'Orliens. Supplie humblement Edouart seigneur de Beaujeu, comme feu Messire Aymar de Poitiers nagueres conte de Valentinois et de Dyois pour le temps qu'il vivoit, en son testament ou derraine voulenté ait ordonné et constitué son heritier universal Messire Loys de Poitiers son cousin à present conte de Valentinoys et de Dioys, et ou cas que icelui Messire Loys mourroit sans heritier masle procréé de son corps et de loial mariage, il lui ait substitué ledit suppliant qui estoit son nepveu esdites contés et en toutes ses autres terres et biens quelconques, comme de ce et autres choses est plus à plain faite mencion oudit testament duquel ou au moins de la clause de ladite substitucion ledit suppliant est prest de

faire prompte foy, et ledit supliant ait de nouvel entendu que ledit Messire Loys à present conte de Valentinoys et de Dyois, lequel n'a aucun enffant masle procréé de son corps qui lui puisse succéder èsdites contés et autres terres, et par ainsi après sa mort par vertu de ladite substitucion appartiennent et doivent appartenir audit suppliant icelles contés et toutes ses autres terres et biens quelconques qu'il y a et tient de la succession dudit feu Monsieur Aymar son cousin et oncle dudit suppliant, s'est efforcé et efforce de vous vendre et transporter icelles contés et terres ou partie d'icelles ou grant dommage et préjudice dudit suppliant; considéré qu'il auroit plus forte et dure partie en vous qu'il n'a oudit conte de Valentinoys et ne pourroit aussi bien et legierement poursuivre son droit à l'encontre de vous comme de lui; que de vostre benigne grace actendu ce que dit est et aussi que vous et vos prédécesseurs n'avez pas accoustumé de acquérir aucunes terres ou autres drois ou préjudice d'autrui et par especial quant vous en estes informés, il vous plaist que avecques ledit conte vous ne faictes ne aiés aucun traictié ou contraut sur le fait de l'achat et vendicion d'icelles contés et d'autres terres, au moins sans appeller et oir premierement ledit suppliant. Et vous ferez bien et raison.

» Et avecques ce leur presenta un vidimus seellé du seel de ladite prevosté de Paris, de un certain accort et traittié pieça fait entre lesdis Monsieur Loys de Poitiers et Monsieur Edouart, seigneur de Beaujeu, touchant entre les choses contenues en icellui la substitution et fait dessusdiz. Auquel Perronin Rosset, procureur et messaige dessusnommé, mesdiz seigneurs les chanceliers disdrent et respondirent, premierement ledit Monsieur le chancellier d'Orliens que ledit fait dont mencion est faite en la supplication cy dessus transcripte ne touchoit en aucune maniere ledit Monsieur le duc d'Orliens et que oncques ledit Monsieur Loys conte de Valentinoys et de Dioys n'avoit oncques mis ou exposé en vente audit Monsieur d'Orliens sesdites contés et terres, mais que ce touchoit le roy nostredit seigneur et qu'il alast par devers Monsieur le chancelier de France pour ces choses lui signiffier, en refusant et non acceptant lesdiz vidimus et supplicacion dessus transcripz; ledit Monsieur le chancellier de France après ladite présentacion ainsi à lui faicte par ledit Perronin Rosset de par ledit Monsieur de Beaujeu des vidimus, clause et suplicacion dessusdiz comme dit est, receupt, prinst et accepta ladicte supplication et le vidimus de ladite clause de testament, et ce fait les bailla en la présence desdiz notaires à honorable homme et saige maistre Henry Manloue, clerc notaire et audiencier du Roy nostre sire, qui illec estoit présent pour les veoir et visiter; et ledit Monsieur le chancelier de Bourgongne lui respondi que le fait et chose dessusdites ne touchoient en aucune maniere ledit Monsieur le duc de Bourgoigne, mais touchoient au Roy mondit seigneur. De toutes lesquelles choses ledit procureur et messaige ou nom et pour ledit Monsieur Edouart son maistre requist auxdiz notaires avoir ces présentes pour soy en aidier et lui valoir ce que de raison seroit; lesquelles nous, à la relacion d'yceulx notaires lui ottroiasmes pour lui valoir ce que dit est, et esquelles en tesmoing de ce à ladicte relation avons mis le seel de ladite prévosté de Paris. Ce fu fait et présenté auxdiz Messieurs les chancelliers de France et d'Orliens le lundi dix neuf jours de janvier, et audit Monsieur le chancellier de Bourgoigne, le mardi ensuivant xx[e] jour dudit mois de janvier, tout en l'an de grace mil CCC IIII[xx] et treize. — J. TACONEAU. — ROICHOIS.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1388[2], cote 37.

1394 n. st.; le jeudi avant la Purification (30 janvier).

3944. Hugues de Ra, de la paroisse de Saint-Félix, promet de payer par an au seigneur de Chantelot trente sols tournois et trois gelines, à cause de l'office de vigerie qu'il tient dudit seigneur.

Copie sur papier, sans date ni signature, écriture du quinzième siècle. — P. 1355[1], cote 25.

1394 n. st., 11 février, Senat.

3945. Pierre, archevêque de Bourges, et Pierre de Norry, lieutenant général du duc de Bourbonnais, transigent dans le procès pendant au parlement de Paris à raison des habitants de Target, Bellenave et Vernusse, réclamés par l'archevêque comme taillables, corvéables et guétables à cause de son château de Naves, et par le duc comme justiciables de la châtellenie de Chantelle; et ils conviennent que l'archevêque renoncera à toute prétention sur lesdits habitants, moyennant huit livres de rente perpétuelle que le duc de Bourbonnais assignera à l'Église de Bourges. Cet accord fut ratifié par arrêt conforme du Parlement en date du 5 septembre 1394.

Pièce insérée dans une confirmation en date du 18 septembre 1399. — P. 1356[2], cote 280.

Pièce insérée aussi dans l'arrêt conforme dont il vient d'être question. — P. 1360[2], cote 837.

1394 n. st., 11 février, Senat.

3946. Pierre, archevêque de Bourges, et Pierre de Norry, lieutenant général du duc de Bourbonnais et agissant en son nom, conviennent que

pour faire cesser les débats soulevés entre les parties au sujet de la justice de certains territoires situés entre Charroux et Naves, ils s'en rapporteront au jugement de quatre arbitres chargés de fixer leurs droits respectifs et de poser les limites, sous peine de cent marcs d'argent contre le contrevenant. Cet accord fut ratifié par arrêt conforme du parlement de Paris, en date du 5 septembre 1394.

Original latin sur parchemin, signé, collationné, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 282.

1394 n. st., 22 février.

3947. Guy Morel, chevalier, et Marguerite de Vichy, sa femme, fille de feu Raoul de Vichy, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de quatre cents francs d'or, la tour et les maisons qu'ils avaient au château de Vichy. Ils lui cèdent en outre, par voie d'échange, le quart de la justice de Vichy qui leur était commune avec le duc, le droit qu'ils avaient sur le bois de Gliol et de Forest assis ès paroisses de Vauzeles et de Vesse, les dîmes et «proceries» de vignes qu'ils avaient sur les territoires de Fontsiolent, de Certes, des Chesaux et des Puys, avec tous les fiefs et arrière-fiefs, cens et rentes qu'ils avaient audit lieu de Vichy et dépendances, à la réserve des prés qu'ils avaient au territoire de Darsin et de quelques cens et rentes plus amplement spécifiés. Ils reçoivent en compensation du duc de Bourbonnais toutes les tailles, cens et rentes, dîmes, justice haute, moyenne et basse, qu'il avait sur les mas de la Coste, de Bougière, de Pepin, de Sorbier, de Roziers, de Fontenelle, de Chamaron, de Rouaix, etc.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 421.

1394 n. st., 12 mars.

3948. Jean Vigier, notaire de la chancellerie de Bourbonnais, donne quittance à Guillaume Bardelin, jadis receveur de Moulins, de cent livres tournois qu'il a payées à Jean de Demoret, chevalier, et qui étaient dues à celui-ci pour le reste de ses gages des années précédentes.

Original français sur parchemin, signé. — P. 1355 [2], cote 100.

1394 n. st., 17 mars, Saint-Omer.

3949. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., donne quittance au duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois de rente à lui dues sur le péage de Moulins pour le terme dernièrement échu à la Saint-Martin d'hiver.

Original français sur parchemin, signé du secrétaire du duc, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 91.

1394 n. st., 26 mars.

3950. Philippe de Lévis, seigneur de Florensac, tuteur de Philippe, seigneur de Roche, impubère, se porte pour appelant par-devant le sénéchal de Beaucaire de ce que le bailli et les gens du Roi en Velay ont entrepris sur la haute justice de Roche, d'Artias et de Malivernas, ainsi que sur celle de Retournac, qui appartiennent soit *in solidum*, soit par indivis, au seigneur de Roche.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1397 [1], cote 528.

1394 n. st., 4 avril avant Pâques, Clermont.

3951. Raoul, seigneur de Flavy, cède et transporte au duc de Bourbonnais son droit sur le vivier de Cressy, sis entre les villages d'Airion et Warty-sous-Clermont, moyennant cinquante livrées de terre à asseoir au plus profitable du seigneur de Flavy, plus deux cents francs d'or une fois payés et deux arpents de pré sis au château de Ronquerolles.

Pièce insérée dans l'acte du 17 juin suivant.—P. 1369 [1], cote 1740.

1394 n. st., 8 avril avant Pâques, Paris.

3952. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont, etc., approuve l'accord passé entre son procureur et le sire de Flavy, et délègue deux commissaires pour faire l'assiette des cinquante livrées de terre promises audit sire de Flavy.

Pièce insérée dans l'acte du 17 juin suivant.—P. 1369 [1], cote 1740.

1394, 21 avril (XI avant les kalendes de mai, an XVI du pontificat).

3953. Le pape Clément VII octroie un subside sur le clergé et les gens d'Église du duché de Bourbonnais, du comté de Forez et autres lieux, pour aider le duc de Bourbonnais à conquérir et réduire

à la couronne de France le château de Chaluz en Limousin, occupé par les Anglais.

Bulle originale, scellée en plomb. — P. 1359[1], cote 618.

1394, 6 mai.

3954. Le bailli de Bourbonnais ordonne la mainlevée au profit de Jean d'Aubayat, écuyer, de la saisie mise par le seigneur de Bellenave sur un pré sis en la prairie dudit lieu.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374[2], cote 2429.

1394, 9 mai.

3955. Jorret Lalement, marinier, vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de vingt-cinq francs d'or, une maison sise rue d'Autriche, en la censive de Saint-Denis de la Chartre.

Cédule sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1369[2], cote 1840.

1394, 19 mai.

3956. Le châtelain de Montluçon notifie à la chambre des comptes de Moulins que Jean Mathieu des Brugères propose de prendre à bail le mas de Clerciet, moyennant trois tailles et trois setiers de seigle par an, et comme il n'y a pas eu d'enchérisseur, il est d'avis de lui adjuger ce mas au 1er juillet prochain.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1377[1], cote 2832.

1394, 25 mai, à la Grande Chartreuse.

3957. Guillaume, ministre général de l'ordre des Chartreux, associe Anne, duchesse de Bourbonnais, aux bonnes œuvres et aux prières des religieux de son ordre.

Original latin sur parchemin, jadis scellé. — P. 1368[1], cote 1170.

1394, le mercredi avant la Pentecôte (3 juin).

3958. Adjudication par enchère publique à Lancelot Pacoud de diverses maisons, terres, prairies et vignes, sises paroisse de Juliénas, qui furent à Hugues Mauguin.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390[1], cote 434.

1394, le dimanche de la Pentecôte (7 juin).

3959. Marie de Beaujeu, dame de Sombernon, donne quittance de cent francs d'or à elle dus par Édouard, sire de Beaujeu, son frère, à raison de son mariage.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1389[1], cote 167.

[1394], le jour de la Pentecôte (7 juin), Saint-Bonnet.

3960. Amédée Vert écrit au trésorier de Forez pour lui envoyer l'état des sommes payées au vicomte de Turenne, et pour le prévenir que l'agent dudit vicomte doit aller le trouver le jeudi suivant.

Lettre missive sur papier; autographe signé. — P. 1395[1], cote 145.

[Vers juin 1394.]

3961. État des sommes payées au vicomte de Turenne en l'acquit du duc de Bourbonnais, comte de Forez, montant à cinq mille quatre cent cinquante francs, à valoir sur les sept mille florins dus audit vicomte.

Feuille en papier, sans date, signée Baille. — P. 1395[1], cote 146.

1394, 17 juin.

3962. Les délégués du duc de Bourbonnais font assiette sur la terre et les bois de Ronquerolles de cinquante livrées de rente promises à Raoul, sire de Flavy, et les joignent aux autres fiefs dudit de Flavy, qui sera tenu d'en rendre hommage et d'en bailler aveu au duc de Bourbonnais.

Original français sur parchemin, jadis scellé de trois sceaux. — P. 1369[1], cote 1740.

1394, 22 juin.

3963. Accord entre Jean d'Andelot, seigneur de Cressia, et Matthieu « Veteris » de Miribel, au sujet de la succession de Christin de Cressia, que Jean d'Andelot prétendait avoir été son homme de mainmorte et dont Matthieu « Veteris » était l'héritier naturel.

Original sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1391[2], cote 604.

1394, 29 juin.

3964. Contrat de vente du château de Luzy en Bourgogne par Édouard, sire de Beaujeu, à Guil-

laume de la Trémouille, maréchal de Bourgogne, moyennant cinq mille francs d'or au coin du Roi.

Vidimus sur parchemin, délivré sous le scel de la prévôté de Paris, le 6 juillet 1394, signé, jadis scellé. — P. 1389², cote 272.

1394, 29 juin.

3965. Guy de la Trémouille, seigneur de Sully, affirme que la vente du château de Luzy en Bourgogne faite par Édouard, sire de Beaujeu, à Guillaume de la Trémouille, maréchal de Bourgogne, son frère, n'a été faite que sous la faculté de rachat durant l'espace d'un an.

Vidimus sur parchemin, délivré sous le scel de la prévôté de Paris, le 25 novembre 1396, signé, jadis scellé. — P. 1389², cote 272.

1394, 2 juillet.

3966. Raoul, seigneur de Flavy et de Barentin, ratifie le traité d'échange convenu entre lui et les commissaires du duc de Bourbonnais, ainsi que l'assiette des cinquante livrées de terre qui lui ont été fournies, et donne quittance de deux cents francs d'or qu'il a reçus du duc de Bourbonnais en vertu du même échange.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau de la prévôté de Paris. — P. 1369¹, cote 1740.

1394, 7 juillet.

3967. Trois notaires au Châtelet de Paris donnent quittance de ce qui leur était dû par le sire de Beaujeu, pour salaire de divers actes passés par eux relativement à la vente et au rachat du château de Luzy.

« Estienne Boileaue, Pierre le Roy, et Nicaise le Munier, notaires du Roy nostre sire ou Chastellet de Paris, confessons avoir eu et receu de noble et puissant seigneur Monsieur Edouart, seigneur de Beaujeu, par les mains de maistre Philippe Hugan, licencié en loys, la somme de soixante solz parisis pour leur paine et salaire de avoir fait pour ledit seigneur un vidimus de une lectre de la vendicion faicte par ledit seigneur du chastel, ville, chastellerie et appartenances de Luzy à Monsieur Guillaume de la Tremouille; item une lectre comment Monsieur Guy de la Tremouille pour et ou nom dudit monsieur Guillaume a promis audit sire de Beaujeu de lui délaisser dedans certain temps lesdiz chastel et chastellerie; item une lectre de quittance de IIII^{m} IX^{c} fr. d'une part et de IX^{c} LXXV. fr. d'autre part passée par Simon Spifame audit seigneur; et une lectre de certain accort traictié entre ledit sire de Beaujeu, ledit Simon Spifame, et pour plusieurs foiz estre alé par lesdiz notaires tant devers ledit sire de Beaujeu comme ailleurs à Paris pour raison des choses dessusdictes. Desquelz LX. s. p. ilz se tiennent à bien paiez, etc., quittant, etc., promettant, etc. Fait l'an mil CCC. IIII^{xx} XIIII, le mardi VIIe jour de juillet. — N. LE MUNIER. — P. LE ROY. — BOYLEAUE.

Cédule sur parchemin. — P. 1389², cote 271.

1394, 27 juillet.

3968. Jacques Thomasset, bourgeois de Chalamont, assigne aux deux filles issues de son mariage avec Jeanne, fille naturelle d'Antoine, jadis sire de Beaujeu, l'étang des Oddouires, près Chalamont, en garantie de la somme de cinq cents florins à lui donnée par Édouard, sire de Beaujeu, pour la dot de leur mère.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391¹, cote 558 *bis*.

1394, 8 août, Donzy.

3969. Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez, fait donation à Louis, duc de Bourbonnais, son neveu, de tous ses droits sur la succession de sa sœur Béatrix de Bourbon, jadis reine de Bohême, tant au comté de Chiny qu'ailleurs hors du royaume de France. « Et hiis perlectis et nobis verbis gallicis seriosius expositis, sigillum nostrum proprium in eisdem jussimus appendi. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1372², cote 2135.

1394, 12 août, Pouilly.

3970. Édouard, sire de Beaujeu, nomme Audry Adzolles, clerc, son receveur pour un an de toutes les redevances en nature qui lui sont dues dans l'étendue de la terre de Beaujeu, soit au royaume, soit en l'Empire, à l'exception des deniers et vins.

Original français sur parchemin, portant la signature autographe BEAUJEU, jadis scellé. — P. 1367¹, cote 1531.

1394, 23 août.

3971. Humbert, sire de Thoire et de Villars, réclame l'exécution d'un traité conclu entre feu Marie de Genève, sa femme, fille d'Amédée, comte de Genève, alors veuve en premières noces de Jean

de Chalon d'une part, et Hugues et Louis, fils dudit Jean de Chalon d'autre part, relativement au payement d'une somme de vingt-cinq mille neuf cents florins représentant le douaire qui avait été assigné à ladite dame sur les terres de l'Isle-sous-Montréal, de Broye, « de Vitello », et sur les salines de Salins.

Cette réclamation était adressée à Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, comme héritier de Louis de Chalon, son père, et de Hugues de Chalon, son oncle. (Voir le n° 3262.)

Original sur parchemin, signé. — P. 1392², cote 819.

1394, 29 août.

3972. Le doyen et le chapitre de l'église du Mans déclarent avoir reçu du duc de Bourbonnais par les mains de Thibaud « de Milleyo », confesseur de ce prince, la somme de quatre-vingt-dix livres tournois qui leur a été assignée chaque année pour dire des messes.

Original signé, jadis scellé. — P. 1361¹, cote 930.

1394, 1er septembre.

3973. Le prévôt de la baillie de Verzelant notifie à la chambre des comptes de Moulins que, faute de plus forte enchère, il a adjugé à Jean à la More, autrement dit Touzet, le ténement au Cressat, moyennant vingt sols d'entrage pour une fois, et aux charges et droits accoutumés par chacun an.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377¹, cote 2844.

1394, 11 septembre.

3974. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais ratifient l'adjudication du bail du ténement au Cressat fait à Jean à la More, dit Touzet, et mandent au receveur de Moulins de le laisser jouir dudit ténement aux conditions stipulées par ledit bail.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377¹, cote 2844.

1394, 15 septembre.

3975. Le châtelain de Montbrison notifie aux gens des comptes du duc de Bourbonnais qu'il a adjugé provisoirement à Pierre Regnaut comme au plus fort enchérisseur divers héritages sis au mas de Chantarget.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378², cote 3103.

1394, 23 septembre, Lucenay.

3976. Nicolas, évêque d'Autun, mande à ses officiers de surseoir pendant un an, à dater de la prochaine fête de Toussaint, au procès soulevé entre lui et le duc de Bourbonnais relativement à la succession des biens meubles de feu Jean le Boiteux, prêtre bâtard, attendu l'enquête amiable commencée par les commissaires des deux parties.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355², cote 167.

1394, 15 octobre.

3977. Huguenin des Royaulx, dit Mengart, premier queux du Roi, reconnaît avoir reçu du trésorier du duc de Bourbonnais cent francs d'or pour raison d'une rente qu'il avait acquise sur les héritages de feu Guillaume de Souvigny, jadis receveur de Clermont.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1362², cote 1039.

1394, le mercredi après la Saint-Luc (3 octobre).

3978. Nouvelle remise de la cause pendante devant la cour de Thiers entre Robinet de la Chassagne, chevalier, et Agnès, veuve de Guy de Vassel, jadis chevalier.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1381, cote 3348.

1394, 8 novembre.

3979. Humbert, sire de Villars, donne à Isabelle d'Harcourt, sa femme, la terre du Châtelard en Bresse et le château du Boys, en augmentation de douaire et à titre viager.

Vidimus sur parchemin, en date du 16 février 1396, signé, jadis scellé. — P. 1392¹, cote 632.

1394, 14 novembre, Paris.

3980. Charles VI, roi de France, transige avec Louis, duc de Bourbonnais, au sujet de la succession de Mahaut de Saint-Pol, jadis comtesse de Valois, aïeule dudit Louis. Celui-ci renonce à toute

prétention sur les terres de Gaillefontaine, Rosay, Saint-Saens et autres enclavées dans les châtellenies de Gournay et de la Ferté en Bray, ainsi qu'à la châtellenie de Creil, et à une rente de trois mille livres qu'il avait droit de prendre sur le péage de Saint-Jean de Losne. Le Roi lui donne en récompense les villes et châtellenies de Château-Chinon, Lorme, Orouer, Bracy et leurs dépendances, et en outre une somme de quarante mille francs d'or une fois payés.

« Par le Roy, Monseign^r le duc d'Orléans, Vous, le sire de Lebret, l'évêque de Langres et plusieurs autres du conseil présens. — Derian. »

Original sur parchemin, jadis scellé, enregistré à la chambre des comptes, le 7 décembre 1394 (1). — P. 1369¹, cote 1747.

1394, 14 novembre, Paris.

3981. Charles VI, roi de France, mande aux baillis de Sens et de Saint-Pierre le Moutier de mettre le duc de Bourbonnais en possession réelle des villes et seigneuries de Château-Chinon, Orouer, Lorme, Bracy et les Places, qu'il lui a données par lettres royales, sous la réserve de la foi et de l'hommage, du ressort, de la souveraineté et des droits royaux.

Mêmes témoins que dans la pièce précédente.

Vidimus sur parchemin, délivré le 16 décembre suivant, signé, jadis scellé. — P. 1357¹, cote 328.
Autre expédition du même vidimus. — P. 1380², cote 3242.

1394, 14 novembre, Paris.

3982. Charles VI, roi de France, mande à Jean Pioche, capitaine de Château-Chinon, qu'ayant donné cette terre au duc de Bourbonnais, il le décharge de la capitainerie et de la garde de ladite place.

Mêmes témoins que dans la pièce précédente.

Vidimus sur parchemin, délivré le 15 décembre suivant, signé, jadis scellé. — P. 1357¹, cote 333.

1394, 14 novembre, Paris.

3983. Charles VI, roi de France, déclare qu'ayant donné au duc de Bourbonnais les villes et seigneuries de Château-Chinon, Lorme, Orouer et les Places, dont la possession est contestée en Parlement par son chambellan Guy, seigneur de la Trémouille et de Sully, et par plusieurs autres, il entend que son procureur poursuive le procès à ses frais et dépens, mais en laissant au duc de Bourbonnais la faculté de s'y joindre, si bon lui semble.

Mêmes témoins que dans la pièce précédente.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357¹, cote 336.

1394, 22 novembre, Donzy.

3984. Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez, ratifie en présence de notaires la donation qu'elle a précédemment faite à son neveu, le duc de Bourbonnais, de tout son droit sur la succession de la feue reine de Bohême, sa sœur.

Le sceau appendu à la donation du 8 août est ainsi décrit dans cette pièce : « Statura rotonda non multum grande et sunt in ipso impressa arma dicte domine comitisse in quadam losengia partita cum armis felicis recordationis domini Guidonis quondam comitis Forensis ejus mariti, quorum armorum dicti domini comitis quondam in priori media parte dicte losengie est impressus unus dalphinus et in reliqua posteriori parte sunt arma domini ducis Borbonensis seminata liliis cum uno palo transversante, et in circuitu dicti sigilli scriptum est nomen sic scriptum : S. Johanne de Borbonio comitisse Forens. »

Original latin sur parchemin, muni des *signa* de deux notaires. — P. 1372², cote 2135.
Une autre attestation notariée, portant la même date, signée des mêmes notaires, mais délivrée sous le scel royal du bailliage de Mâcon, se trouve sous la même cote.

1394, 7 décembre, Montluçon.

3985. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Combraille, accorde à Jean de Bonnebaut, chevalier, le droit de justice jusqu'à soixante sols, sa vie durant, en la terre de Royterre, châtellenie de Combraille, terre dont le revenu avait été donné audit Bonnebaut par le feu comte de Boulogne.

Pièce insérée dans une attestation du donataire, en date du 4 février 1396 (n. st.), signé Bonnebaut, jadis scellée. — P. 1378², cote 3073.

1394, 12 décembre.

3986. Sommation adressée par André de Cret, procureur d'Humbert, comte de Genève, fils d'Hum-

(1) La ratification par le duc de Bourbonnais portant la date du même jour, est au Trésor des chartes, J. 276, n° 25 *bis*.

bert, sire de Villars, aux gens de Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, à Rumilly « in Arbannesio », d'avoir à lui délivrer le château et les revenus de la châtellenie de Château-Neuf jusqu'à concurrence de quatre cents florins de rente, en vertu des conventions du traité de mariage de Jean de Chalon et de Marie de Genève, mère dudit comte, à l'exécution desquelles ledit Jean de Chalon était tenu comme héritier de Hugues de Chalon, son oncle, et de Louis de Chalon, son père.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393 [1], cote 886.

1394, 13 décembre.

3987. Regnaut de Mello, écuyer, reconnaît avoir reçu de Jean Desmier, receveur général de Beauvoisis, quarante livres tournois que le duc de Bourbonnais lui avait données, à prendre en bois pour édifier sa maison.

Original sur papier, dont la marge à droite est déchirée, signé Cadier, notaire de la chancellerie de Bourbonnais. — P. 1378 [2], cote 3103.

1394, 15 décembre.

3988. Instructions données par le duc de Bourbonnais au maréchal de Bourbonnais, à l'Ermite de la Faye, à Jean Marchant, maître de sa chambre des comptes, et à Jean Gaiget, son secrétaire, pour prendre possession en son nom de la ville de Château-Chinon et autres lieux qui lui ont été donnés par le Roi.

Original français sur parchemin, expédié en conseil, signé Rigaud; traces d'un sceau plaqué en cire rouge. — P. 1357 [1], cote 341.

1394, 16 décembre.

3989. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont, etc., remet à Jean Bourgois, de Belleperche, la moitié d'une amende de trente livres, à laquelle celui-ci avait été condamné pour n'avoir point suffisamment justifié de son droit à enlever des bois du duc divers gros arbres non martelés.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [2], cote 3103.

1394, 17 décembre, Nevers.

3990. Louis, duc de Bourbonnais, etc., considérant l'importance et la multiplicité des affaires qui se traitent journellement devant le bailli de Bourbonnais, nomme pour l'assister Jean Marchant en qualité de lieutenant général audit bailliage.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [2], cote 2429.

[Fin de 1394.]

3991. Avis motivé adressé par la chambre des comptes de Moulins au duc de Bourbonnais sur les moyens de rendre inattaquable la prise de possession de Château-Chinon et des terres qui en dépendent.

Minute originale sur papier, sans date ni signature. — P. 1357 [1], cote 344.

1395 n. st., 28 janvier, Nicosie.

3992. Cédule de la secrète royale de Nicosie, indiquant les payements annuels faits pour le douaire de l'impératrice Marie de Bourbon, veuve de Guy de Lusignan, prince de Galilée, de l'an 1368 à l'an 1383.

Feuille de papier-coton de fabrique orientale, bien conservée. — P. 1364 [2], cote 1362. Impr. par M. de Mas Latrie, *Hist. de l'île de Chypre,* t. II, p. 423.

[1395, fin de janvier, en Chypre.]

3993. L'Ermite de la Faye, député en Chypre avec François d'Auberchicourt, par le duc de Bourbonnais, lui rend compte confidentiellement de l'accord qu'il a fait avec le roi de Chypre au sujet du surplus du payement du douaire de Marie de Bourbon, ledit payement réglé à cinquante-cinq mille ducats d'or.

Lettre missive autographe sur papier, signée Lermite. — P. 1365 [2], cote 1440. Impr. par M. de Mas Latrie, *Hist. de l'île de Chypre,* t. II, p. 426.

1395 n. st., 29 janvier, Paris.

3994. Mandement de Charles VI, roi de France, au premier huissier du Parlement, à l'effet de maintenir le duc de Bourbonnais en toutes ses possessions, droits, usages, franchises et libertés, attendu qu'en vertu de sa qualité de pair de France et de ses priviléges spéciaux, il ne ressort qu'au parlement de Paris, par-devant lequel les opposants devront être cités.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377 [1], cote 2829.

1395 n. st., 6 février.

3995. Jean du Vivier, orfévre et valet de chambre du Roi, vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de quarante-deux livres parisis, une rente de quatre livres quatre sols parisis sur une maison sise à Paris sur la rivière de Seine, près la porte du Louvre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1832.

1395 n. st., 17 février, Paris.

3996. Charles VI, roi de France, donne commission au premier huissier du Parlement d'ajourner les héritiers ou ayants cause du feu comte de Vendôme et de Castres, pour soutenir le procès pendant entre lui et le duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1363², cote 1254. (La cote 1243 conviendrait mieux).

1395 n. st., 23 février.

3997. Accord entre Jean d'Andelot, seigneur de Cressia d'une part, et Matthieu « Veteris » de Miribel, Pierre, son fils, Jeanne, sa belle-fille, et Jeanne, veuve de Christin de Cressia, d'autre part, au sujet de l'héritage dudit Christin, dont le seigneur de Cressia s'était emparé comme formant la succession de son serf mainmortable. Jean d'Andelot consent à rendre cette succession aux héritiers naturels, moyennant un rachat de cinquante francs d'or. (Voir le n° 3963.)

Original sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1391², cote 609.

1395 n. st., 9 mars, Paris.

3998. Jean du Vivier, orfévre du Roi, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais vingt-sept livres six sols parisis pour une rente qu'il avait droit de prendre sur une place sise au pourpris de l'hôtel de Bourbon [1], plus huit francs six sols six deniers tournois lui restant dus sur le prix d'un « frontal » qu'il avait fait pour Madame de Bourbon.

Cédule originale sur parchemin, portant la trace d'un cachet de cire rouge en forme d'étoile, signée J. D. Vivier, et qui paraît même écrite de la main de cet artiste. — P. 1363¹, cote 1155.

1395, 17 avril.

3999. Guillaume Nicolas, cordouanier, bourgeois de Paris, et les tuteurs des enfants dudit Guillaume et de sa femme défunte, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de quatre-vingt-dix livres tournois, une maison sise à Paris sur le quai, près du Louvre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1818.

1395, 20 avril.

4000. André Noblet, voiturier, demeurant à la Ville-l'Évêque, et sa femme, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de cent dix livres tournois, deux maisons en la rue et au coin du fossé Saint-Germain, du côté de l'hôtel dudit seigneur.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1819.

1395, 23 avril, le vendredi après la Saint-Luc.

4001. Marie de Beaujeu, dame de Sombernon et de Boissy en Brie, donne quittance d'une somme de trois cents livres qu'elle avait reçue d'Édouard, sire de Beaujeu, son frère.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1389¹, cote 164.

1395, 27 avril, Montbrison.

4002. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, considérant que la place qui a été prise près de la barrière du château de Montbrison, pour y établir l'auditoire du bailliage de Forez, appartenait à l'hôpital des pauvres de Montbrison, exempte en récompense ledit hôpital du payement de dix sols cinq deniers de taille annuelle qui étaient dus au comte de Forez sur des terres sises à Chambéon et appartenant audit hôpital.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402³, cote 1405.

1395, 27 avril, Dijon.

4003. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., donne quittance au duc de Bourbonnais

[1] L'hôtel de Bourbon, dont il est question dans cette pièce, était le palais que le duc Louis II faisait alors reconstruire sur le quai du Louvre entre les rues d'Autriche et des Poulies et qui eut à la fin du quatorzième siècle un grand renom de magnificence. Voir Berty, *Hist. du vieux Paris, Quartier du Louvre*, p. 32 à 38.

des cent soixante livres tournois de rente qui lui sont dues sur le péage de Moulins, échues au terme de la Saint-Martin d'hiver 1394.

Original français sur parchemin, signé du secrétaire du duc, jadis scellé. — P. 1355², cote 87.

1395, 27 avril.

4004. Geoffroi Nasseur, voiturier à Paris, et sa femme, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de trente livres tournois, une maison sise à Paris en la rue d'Osteriche, en la censive de Saint-Denis de la Chartre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1834.

1395, 27 avril.

4005. Hermote la Fortière et Thomas le Fortier, son fils, brodeurs, demeurant actuellement au Port-à-l'Anglais, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de vingt-cinq livres tournois, une maison sise à Paris en la rue d'Osteriche, en la censive de Saint-Denis de la Chartre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1835.

1395, 29 avril.

4006. Jean Brice, autrement dit Roillet, bourgeois de Saint-Galmier, en son nom et comme administrateur de sa fille Isabelle, veuve de Jean Benoît, jadis secrétaire du duc de Bourbonnais, reconnaît tenir en fief et hommage-lige dudit duc, comte de Forez, une grande maison sise à Saint-Galmier, un pré sis au territoire d'Averès, une maison sise au château de la Tour en Jarez et une rente de vingt-deux sols six deniers.

Pièce transcrite dans un cahier en papier non signé. — P. 1399¹, cote 781.

1395, 7 mai.

4007. Pierre Dufour, pelletier et bourgeois de Paris, vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de dix livres parisis, une rente de vingt sols parisis assise sur la maison de l'Écu de Bretagne, acquise par ledit seigneur.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1821.

1395, 7 mai.

4008. Catherine, veuve de Gautier Petit, bourgeois de Paris, vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de trente livres parisis, une rente de soixante sols parisis sur une maison sise à Paris, en la rue d'Osteriche, appartenant à présent audit seigneur.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1837.

1395, 19 mai.

4009. Lettres de relation de Jean Garnier, sergent du Roi, lequel déclare, en vertu de la commission royale ci-dessus inventoriée, s'être transporté à Montoire, en Vendômois, et avoir ajourné pour le 15 juin prochain la comtesse de Vendôme, ayant le bail et gouvernement de ses enfants, à comparaître en Parlement pour soutenir le procès mû entre le feu comte de Vendôme et le duc de Bourbonnais.

Original français sur parchemin, jadis scellé. — P. 1363², cote 1254. La cote 1243 conviendrait mieux.

1395, 19 mai.

4010. Autre relation d'un huissier du Parlement, qui déclare qu'en vertu d'une commission royale datée de Paris le 18 mai 1395, il a ajourné Jacques de Bourbon, fils de feu Jean de Bourbon, comte de Vendôme et de Castres, tant en l'église de Saint-Yves, rue Saint-Jacques [1], qu'en l'hôtel de la Marche, près du Louvre, à Paris, à comparaître en Parlement le 25 juin prochain.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1363², cote 1234.

1395, 7 juin.

4011. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, prend sous sa protection et sauvegarde Jean d'Avreuil et Perrin, son frère, écuyers, et il mande à ses officiers de veiller à la conservation de leurs droits et biens.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. A cette pièce est annexée la publication qui en fut faite le 22 juin suivant aux jours de Bourbon par le lieutenant du châtelain de Bourbon. — P. 1376², cote 2729.

[1] Cette église ou plutôt cette chapelle était située rue Saint-Jacques, n° 47, au coin septentrional de la rue des Noyers. Voir Cocheris, nouvelle édit. de l'*Hist. du diocèse de Paris,* t. II, p. 118.

1395, 8 juin.

4012. Jean le Courant, huissier d'armes du Roi, qualifié de noble homme, vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de trente livres parisis, une rente de soixante sols sur une maison sise à Paris, sur la rivière de Seine, près du Louvre, à l'enseigne de l'Écu de Bretagne.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1836.

1395, 16 juin, Paris.

4013. Les doyen et chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois reconnaissent avoir reçu du duc de Bourbonnais cent florins d'or à la couronne, du coin du Roi, à valoir sur ce qu'il peut leur devoir à cause de plusieurs rentes et censives sur des fonds de terre qu'il a pris pour édifier son grand hôtel, près du Louvre.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1363¹, cote 1155.

1395, 19 juin, Nonette.

4014. Le lieutenant du sénéchal d'Auvergne siégeant aux assises de Nonette, renvoie au bailli de la terre de Livradois le jugement de diverses causes d'appel.

Vidimus sur parchemin, en date du 3 septembre 1456, signé, jadis scellé; mauvaise écriture. — P. 1372¹, cote 2040.

1395, 19 juin.

4015. Traité de mariage entre Philippe de Lévis, sire de Roche, et Antoinette d'Anduse, fille de Louis d'Anduse, seigneur de la Voûte, par lequel le seigneur de la Voûte donne à sadite fille en dot neuf mille livres tournois, à la charge que le sire de Roche sera tenu d'instituer un des enfants mâles à naître dudit mariage pour héritier de la moitié de toutes ses terres, y compris la baronnie même de Roche.

Original sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1399², cote 824.

1395, 24 juin.

4016. Guillaume, sire de la Marche en Bresse, chevalier, bailli et maître des foires de Chalon, consigne entre les mains d'Étienne Tielier, de Chalon, marchand épicier, une somme de mille francs apportée par le procureur d'Édouard, sire de Beaujeu, pour être délivrée le présent jour de saint Jean-Baptiste à Béatrix de Chalon et à Guy de la Trémouille, chevalier, premier chambellan du duc de Bourgogne. Acte de cette consignation est donné audit procureur pour sa décharge.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360², cote 870.

1395, 26 juin, Paris.

4017. Louis, duc de Bourbonnais, prolonge de deux ans l'autorisation accordée aux habitants de Gannat de lever une aide appelée barrage pour contribuer à la réparation et à la fortification de leur ville.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376², cote 2742.

1395, 29 juin.

4018. Les chanoines et chapelains de Saint-Germain l'Auxerrois vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de quatre cents écus d'or à la couronne, valant dix-huit sols parisis la pièce, une maison appartenant à leur communauté, sise à Paris, sur la rivière de Seine, près de l'hôtel dudit seigneur, sous la réserve de la seigneurie foncière et de douze deniers parisis de fonds de terre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1852.

1395, 6 juillet, Chazelles.

4019. Les gens du duc de Bourbonnais et ceux de l'archevêque de Bourges conviennent que dans un mois les gens de l'archevêque subrogeront quelqu'un à la place de feu Pierre Marcheant, commissaire de l'archevêque, et ceux du duc subrogeront aussi quelqu'un à la place de feu Jean Baudereu, pour ensuite procéder sur le discord mû entre leurs seigneurs au sujet des limites d'un territoire sis entre les villes de Charroux et de Naves.

Cédule originale sur papier, signée. — P. 1360², cote 860.

1395, 7 juillet.

4020. Maître Pierre Roland, bourgeois de Saint-Pourçain, fait hommage à Pierre Chamballain, écuyer, à cause de son manoir des Boucherolles, en

la paroisse de Tréban (Terbent), de la dîme des blés, vins et charnaiges qu'il a acquise de Jean Lambert, aussi bourgeois de Saint-Pourçain, ès paroisses de la Féline et du Theil et lieux circonvoisins.

Copie collationnée du vidimus délivré par le garde du sceau de la prévôté de Palluel, le 4 février 1454, ladite copie sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1355², cote 123.

1395, 6 août.

4021. Édouard, sire de Beaujeu, passe procuration à Bernard de Villers et Robert de Bétil, écuyers, et à maître Étienne Rostaing, procureur en Parlement, pour requérir Guy de la Trémouille, seigneur de la Trémouille et de Sully, à l'effet de faire délivrer par son frère, Guillaume de la Trémouille, maréchal de Bourgogne, le château de Luzy audit sire de Beaujeu. Cette terre avait été vendue par ce prince à Guillaume de la Trémouille, avec faculté de réméré moyennant le remboursement de cinq mille francs « d'or et de tous loyaux cousts. »

Vidimus sur parchemin, délivré sous le scel de la prévôté de Paris, le 25 novembre 1396, signé. — P. 1389², cote 266.

1395, 12 août.

4022. Blaynet Gastevin, de Naves, vend à Louis, duc de Bourbonnais, pour le prix de cent francs d'or, huit livrées de terre ou rente avec la seigneurie directe et utile, qu'il promet asseoir et assigner dans un mois en la châtellenie de Billy et en la terre de Rongères.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355¹, cote 17.

1395, 22 août, au Châtelard.

4023. Humbert, sire de Thoire, de Villars, de Roussillon et d'Annonay, s'engage, sous l'obligation de tous ses biens, à payer à son amé et féal Hugues Guichard, dit Bouchu, chevalier, huit cent quatre-vingt-treize francs d'or cinq gros et un tiers de gros.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. La quittance de Hugues Guichard, en date du 5 janvier 1412, se trouve au verso de la pièce, qui est incisée. — P. 1375¹, cote 2471.

1395, 25 août.

4024. Listenois, sire de Montagu, chevalier, donne procuration à Henri Chantellot et à Guillaume de la Villeneuve, écuyers, pour recevoir d'Édouard, sire de Beaujeu, six cents francs d'or à lui dus du chef de sa femme Marguerite, fille de Robert de Beaujeu, seigneur de Joux, et d'Agnès de Chandenay.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — La quittance est inscrite au dos de la pièce. — P. 1389¹, cote 160.

[Pièce sans date, qui paraît devoir être placée postérieurement au 25 août 1395.]

4025. État ou bordereau des payements faits par Édouard, sire de Beaujeu, à Listenois, seigneur de Montagu, mari de Marguerite, fille de Robert de Beaujeu, seigneur de Joux.

Cédule sur papier, non signée. — P. 1389¹, cote 160 *bis*.

1395, 17 juillet et 28 août.

4026. Information faite par le lieutenant du châtelain de Hérisson et par le receveur de Murat, d'où il résulte que les terres occupées par Macé « de Guotelayne » dépendent du seigneur et de l'hôtel de la Brosse (la Brouce).

Pièce en papier, écrite sur le recto et le verso, non signée et probablement incomplète. — P. 1377², cote 2882.

1395, 9 septembre.

4027. Jean Lévesque, queux du Roi, et sa femme, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de cent sols tournois, cinq sols parisis de rente sur une maison faisant le coin du fossé Saint-Germain, par devers la porte du Louvre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1819.

1395, 21 septembre, Paris, en l'hôtel de Bourbon.

4028. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, etc., à la requête de Jean Fourrin, receveur des aides de la guerre pour le Roi dans le pays de Bourbonnais, affranchit de tout cens et redevance envers lui une place située au lieu de la Villeneuve, près de Moulins, sur le chemin qui va dudit lieu à l'église de Lucenay, place où

ledit Jean Fourrin veut faire bâtir un hôpital pour le soulagement des pauvres passants.

Original français sur parchemin, signé du secrétaire du duc, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 163.

1395, 22 septembre.

4029. Humbert de Villars, comte de Genève, approuve le don de la terre du Châtelard et du château du Bois, fait le 8 novembre 1394 par Humbert, sire de Villars, son père, à Isabelle d'Harcourt, sa belle-mère.

Vidimus sur parchemin, en date du 16 février 1396 n. st., signé, jadis scellé. — P. 1392 [1], cote 632.

1395, 28 septembre.

4030. Marguerite de Forez, femme de Barthélemy Jean, bourgeois de Paris, et Aubert de Forez, dit de Bardes, son frère, tous deux fondés de la procuration dudit Jean, reconnaissent avoir reçu par les mains de Guillaume de Souvigny, écuyer, receveur du comté de Clermont, la somme de cinq cents francs d'or restant due sur une plus forte somme, en laquelle le duc de Bourbonnais était obligé envers ledit Barthélemy Jean.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1362 [2], cote 1040.

1395, 29 septembre.

4031. Le procureur d'Édouard, sire de Beaujeu, consigne au greffe du Châtelet de Paris, entre les mains de Philippe Ridel, changeur, les sommes nécessaires au rachat de la terre de Luzy, vendue à Guillaume de la Trémouille, et en outre des vases d'or enrichis de pierreries, pour faire lever l'opposition mise par Simon Spifame au dépôt de ladite somme.

« A tous ceuls qui ces lectres verront Jehan, seigneur de Foleville, chevalier, conseiller du Roy nostre sire et garde de la prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que l'an de grâce mil ccc. IIII[xx] et quinze, le mercredi XXIX[e] jour de septembre se comparurent en jugement par devant nous ou Chastellet de Paris maistre Estienne de Rostain ou nom et comme procureur de noble et puissant seigneur Monseigneur Édouard, seigneur de Beaujeu, fondé de certaines lettres procuratoires données soubz son scel le VI[e] jour d'aoust derrenierement passé d'une part, et Huguenin Bonet, de Moustiers sur le Let, ou nom et comme procureur de noble et puissant seigneur Monseigneur Guillaume de la Tremoille, chevalier, mareschal de Bourgoigne, seigneur d'Uchon et de Bourbon Lanceis, fondé de certaines lettres procuratoires données sous le scel de la chancelerie et court de Monsieur le duc de Bourgoingne à Disjon le IIII[e] jour de juing l'an mil ccc. IIII[xx] et XIIII. d'autre part. Lequel procureur dudit Monsieur de Beaujeu disant que puis un an ença à compter du jour de la date de ces presentes, ledit Monsieur de Beaujeu son maistre avoit vendu, cédé et transporté audit Monsieur le mareschal les chastel et baronnie de Lizy (*sic*) avecques toutes leurs appartenances et appendences quelconques situez et assiz ès parties de Bourgoingne pour le pris et somme de cinq mile livres tournois, et que en faisant laditte vendicion ledit Monseigneur le mareschal ou noble et puissant seigneur Monsieur Guy, seigneur de la Tremoille, de Suilly et de Craon son frère pour lui lui avoit de grace ottroié que dedens un an à compter du jour de la date de ladite vendicion, voire du jour de Saint-Michel lors aprez ensuivant en un an, il peust avoir et racheter lesdiz chastel, baronnie et appartenances par rendant et paiant pour une foiz audit Monseigneur le mareschal laditte somme de cinq mile livres tournois avecques le quint denier et les loiaulx missions et coustemens pour ce fais. Et pour ce il en faisant son devoir et que le temps dudit rachat se passoit et povoit passer aujourd'hui si comme il tenoit fermement, offry en jugement par devant nous audit Huguenin ou nom et comme procureur dudit Monsieur le mareschal pour ce present par devant nous laditte somme de cinq mile livres tournois et mil deux cens cinquante frans pour ledit quint denier et les loiaulx missions et coustemens pour ce faiz, dont il faisoit exhibicion et lesquelz estoient en deux bouges de cuir, en offrant à parfaire ledit pris au cas ou il ne seroit tout entier trouvé ès dites bouges de cuir et requerant audit procureur dudit Monsieur le mareschal que par ce faisant les lettres de la vendicion à lui faite par ledit Monseigneur de Beaujeu desdiz chastel, baronnie, terres et appartenances de Luzy lui fussent rendues saines et entieres, à ce que d'icelles ledit Monsieur le mareschal ne se peust jamais aidier ou préjudice dudit Beaujeu; aprez lesquelles requestes ainsi faites par ledit procureur dudit Monsieur de Beaujeu ledit procureur dudit Monseigneur le mareschal respondit qu'il estoit prest pour sondit maistre de prendre et recevoir lesdiz deniers et de faire au surplus ce qu'il appartiendroit par raison et que justice ordeneroit; oye laquelle response ainsi donnée dudit procureur dudit Monseigneur le mareschal, ledit procureur dudit Beaujeu requist veoir la procuracion dudit Monsieur le mareschal pour savoir si ledit Huguenin estoit souffisamment fondé, laquelle par lui veue dist que icelui Huguenin n'estoit pas souffisamment fondé par ce que par la teneur d'icelle procuracion

apparoit que ledit Huguenin n'avoit pas povoir de recevoir lesdiz deniers, ne de faire audit de Beaujeu ne à son procureur pour lui la délivrance desdiz chastel, baronnie et terres de Luzy, dont il convenoit que ledit Huguenin ou autre procureur dudit Monseigneur le mareschal eust mandement especial, ce qu'il n'avoit pas, et pour ce lors ledit procureur dudit Monseigneur de Beaujeu fu d'accort et assentement que lesdiz deniers obstant ledit débat demourassent en main de justice : c'est assavoir en la main de Philippe Ridel, changeur et bourgeois de Paris, esleu et nommé a ce comme en main de justice. Et à ce seurvint et fu present honorable homme et sage maistre Pierre de Lesclat, conseillier du Roy nostre sire en son parlement, ou nom et comme procureur de Simon Spifame fondé de certaines lettres procuratoires données soubz le scel de la prévosté de Paris le xxixe jour de mars l'an mil ccc. IIII^{xx} et XIIII, lequel nous afferma et requist que comme ledit sire de Beaujeu feust tenuz et obligiez par lettres obligatoires faites et passées soubz ledit scel de la prevosté de Paris audit Spifame en la somme de cinq cens cinquante cinq frans d'or d'une part et en sept termes d'arrerages à cause de trois cens livres de rente en quoy estoit tenuz et obligiez envers lui ledit de Beaujeu; et il sceust et vist en nostre presence les deniers dudit sire de Beaujeu, nous, à la conservacion du droit dudit Spifame, arrestissions lesdiz deniers jusques à la quantité de ce qui lui povoit estre deu qui monte mil quatre vins frans ou environ. Oye laquelle requeste dudit procureur dudit Simon, nous, à la conservacion du droit dudit Spifame, desdiz deniers arrestasmes en la main du Roy jusques à laditte somme ou ce que ledit Spifame disoit a lui estre deu, sans préjudice toutesvoies du droit desdittes parties. Et, ce fait, appointasmes que lesdiz procureurs desdiz sire de Beaujeu et dudit Monsieur le mareschal vendroient demain dire tout ce qu'ilz vouldroient dire et proposer l'un contre l'autre, sur le debat de ladite procuracion et autrement, et aussi vendra ledit Spifame dire tout ce qu'il vouldra dire pour obtenir à saditte requeste et ledit procureur dudit Beaujeu y defendra ou au moins y procedera comme de raison sera, après ce toutesvoies que ledit procureur dudit Monsieur le mareschal a protesté et protesta que ou cas ou le jourdui il ne recevroit lesdiz deniers pour sondit maistre, que ledit de Beaujeu ne obteneist à son rachat, et ledit de Beaujeu protesta au contraire. Et, ce fait, nous ordenasmes que pour ledit debat lesdiz deniers seroient mis et baillez au dessuz nommé Philippe Ridel qui les ot et receut en deppost en nostre presence : c'est assavoir ladite somme de cinq mile livres tournois, ensemble la somme de mil deux cens cinquante livres tournois qui font en somme toute six mile deux cens cinquante livres tournois tant pour le principal comme pour le quint denier et les missions et coustemens pour ce fais. Et aprez tout ce fait, ledit procureur dudit Monsieur de Beaujeu offry comme paravant fait avoit que, ou cas que par nous seroit dit la procuracion dudit Monsieur le mareschal estre souffisant et valable pour recevoir par sondit procureur lesdiz deniers ou que elle seroit par nous auctorisée, en ce cas il vouloit et consentoit que lesdiz deniers feussent bailliez et delivrez audit Monsieur le mareschal ou sondit procureur pour lui par lui delivrant lesdiz chastel, baronnie et appartenances et les lettres de ladite vente, par protestacion que s'il avoit trop pris, consigné ou baillé tant pour le principal dudit rachat comme pour ledit quint denier et les loiaulx missions et coustemens pour ce fais comme dit est, il offroit à parfaire ce qui deffaudroit, et s'il avoit trop baillié, de le ravoir et recouvrer dudit Monsieur le mareschal. Et assez tost aprez que nous feusmes levez et partiz du siége et auditoire dudit Chastellet, se comparurent par devant nous et nostre amé maistre Pierre de Fresnes, notaire du Roy nostre sire oudit Chastellet et clerc de la prevosté de Paris, un escuier nommé Baudequin que l'on dit estre famillier et serviteur de très-noble et excellant prince Monsieur le duc de Bourbon et un autre appellé Jehan du Fay, famillier et serviteur dudit Monsieur Édouart, seigneur de Beaujeu, lesquelz, en la presence du dessuz nommé maistre Pierre de Lesclat ou nom que dessus, par la bouche de honorable homme et sage maistre Andry Grangier, advocat en Parlement et conseillier en ceste partie dudit sire de Beaujeu, nous suplierent et requistrent que comme, à la requeste dudit maistre Pierre oudit nom nous eussions arresté de et sur ladite somme de siz mile deux cens cinquante frans ainsi consignée pour les causes que dessuz, la somme de mil quatre vins frans ou environ qu'il disoit estre deubz audit Simon et à ce que ledit Monseigneur le mareschal ne peust obicer ladicte consignacion moins souffisant et non entiere, nous voulsissions recevoir par maniere de consignacion une aiguiere et six gobelès d'or à deux couvescles à pierrerie, une coupe ou hanap d'or couvert et un autre grant hanap d'or pesans vint marcs d'or deux onces moins, que ilz pour et ou nom dudit sire de Beaujeu offroient consigner et de fait consignèrent ès mains dudit Philippe Ridel comme en main de justice, pour et en lieu et se mestier estoit pour garnison de main de ladicte somme de mil quatre vins frans ainsi arestez à la requeste dudit Simon, afin que lesdiz six mile deux cens cinquante frans demourassent entierement pour consignacion envers ledit Monsieur le mareschal et à ce que ledit maistre Pierre oudit nom se désistast de l'arrest par lui oudit nom mis et apposé en et sur lesdiz six mile deux cens cinquante frans. Lequel maistre Pierre oudit nom pour honneur et reverence dudit Monsieur le duc et à ce que ledit Beaujeu par faulte de consignation ne demourast ou encourust en aucun dangier ou dommage envers ledit Monsieur le mareschal, se desista de sondit arrest au re-

gart de ladite consignation faicte de ladite somme de six mile deux cens cinquante frans, pourveu que ladicte consignation faicte pour et ou nom dudit sire de Beaujeu et par ses gens pour lui demourroit en arrest jusques à ce qu'il feust discuté d'icelui et de l'opposition que faisoient et firent lesdiz maistre Andry, Jehan de Fay et autres gens dudit de Beaujeu, à ce que ladicte somme de mil quatre vins frans pour lesquelz ladicte vaisselle demourroit en arrest seulement, feust discuté. Oy lequel consentement dudit maistre Pierre de Lesclat ou nom que dessus, nous ledit arrest et empeschement par lui miz et apposez en et sur lesdiz six mile deux cens cinquante frans levasmes et ostasmes, levons et ostons au regart dudit Simon par ces presentes. Et ce fait le total de ladicte somme de six mile deux cens cinquante frans ainsi consignez comme dit est, incontinent furent portez par ledit Philippe Ridel, ledit Baudequin, Jehan de Fay, et autres gens et serviteurs dudit de Beaujeu en l'ostel dudit Monsieur le mareschal auquel aux personnes dudit Huguenin son procureur et de plusieurs autres escuiers ses familiers, present à ce maistre Jehan de Saulx, conseillier du Roy nostre sire en son parlement en l'absence dudit Monsieur le mareschal, laditte somme de six mile deux cens cinquante frans furent offers et presentez realment et de fait en affermant de par ledit Philippe Ridel que il les avoit comptez et qu'il y avoit six mile frans en or et le residu en monnoie, et en disant oultre de par ledit du Fay par la bouche dudit maistre Andry que quelque debat que les parties eussent eu pour raison de ladicte procuracion dudit Huguenin, ledit sire de Beaujeu, ses gens et procureurs vouloient et consentoient que ledit Monsieur le mareschal eust et prist ladicte somme ou ledit Huguenin son procureur ou ses autres gens et serviteurs pour lui, à ce que aucune faulte ou négligence ne feust imputée audit sire de Beaujeu, ne sondit procureur en ceste matière et a la fin à quoy il tendoit, et ou cas que ledit procureur ou autres gens dudit Monsieur le mareschal ne les vouldroient recevoir, au moins en leur presence comme autresfois avoit esté fait, encores consignoit ledit Beaujeu ladicte somme de six mile deux cens cinquante frans despeschiez de tout arrest ès mains dudit Philippe, comme en main de justice en faisant sur ce plusieurs protestacions. Oyes lesquelles offres et requestes par ledit procureur dudit Monsieur le mareschal et ses autres gens et familliers, ilz, par la bouche dudit procureur et d'un escuier d'onneur estant ylec, respondreent que ledit Monsieur le mareschal n'estoit pas à l'ostel et que ilz avoient bien oy les offres et requestes dudit maistre Andry pour ledit de Beaujeu, et que quant estoit dudit procureur, il n'avoit mais sadicte procuracion et ainsi n'avoit point de puissance de recevoir et pour ce se garderoit de faire chose qui deust porter préjudice audit Monsieur le mareschal, son maistre, et aussi qu'il n'estoit pas heure de consigner, recevoir, ne compter lesdiz deniers, car il estoit trop tart. Et a tant se partirent lesdictes parties, et demourèrent lesdiz deniers comme consignez en la main dudit Ridel comme en main de justice, en nous requerant de par ledit procureur dudit Monseigneur de Beaujeu de ce avoir lettre. Sy lui ottroyasmes ces presentes ausqueles en tesmoing de ce nous avons fait mettre le scel de la prevosté de Paris. Ce fu fait l'an et le jour dessuzdiz. — Fresnes.

Original sur parchemin. — P. 1389², cote 267.

1395, 29 septembre.

4032. Autre expédition de la consignation précédente, sauf quelques variantes et certains détails de plus en ce qui concerne l'offre de payement faite par le procureur du sire de Beaujeu en l'hôtel de Guillaume de la Trémouille, rue des Bourdonnais, à Paris.

Original français sur parchemin, jadis scellé en cire verte. — P. 1389², cote 268.

1395, 30 septembre, Riom.

4033. Sentence de la cour des grands jours d'Auvergne qui déclare en état d'être jugé le procès pendant entre Hugues, seigneur de Chaluz, et le procureur de Béraud, Dauphin d'Auvergne, comte de Clermont.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1376², cote 2675.

1395, 1er octobre.

4034. Guillaume de la Trémouille, seigneur d'Uchon et de Bourbon-Lancy, s'engage à rendre à Édouard, sire de Beaujeu, le château de Luzy, moyennant le payement de six mille deux cent cinquante livres, y compris le rachat et le quint denier, promettant d'acquitter ledit sire de Beaujeu envers le duc de Bourgogne et le comte de Nevers, son fils, des droits seigneuriaux à eux dus à raison de la vente de cette terre, qui relève du duc de Bourgogne.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1389², cote 269.

1395, 1er octobre.

4035. Guillaume de la Trémouille mande à Guillaume Dubois et à Jean Esperon d'avoir à remettre à Édouard, sire de Beaujeu, le château de Luzy

que ledit sire de Beaujeu avait racheté sur lui en vertu de la faculté qu'il s'était réservée dans le contrat de vente.

Vidimus sur parchemin, délivré sous le scel de la prévôté de Paris, en date du 2 octobre 1395, signé. — P. 1389 [1], cote 270 *bis*.
Une autre expédition de la même pièce, mais moins détaillée, se trouve dans le carton, cote 270.

1395, 9 octobre.

4036. Arnoul de Villers et sa femme vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de quinze livres parisis, une rente de trente sols parisis constituée sur une maison sise à Paris sur la rivière de Seine, près du Louvre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1369 [2], cote 1823.

1395, 9 octobre.

4037. Guillaume de la Trémouille, maréchal de Bourgogne, seigneur d'Uchon et de Bourbon-Lancy (de Borbonio Enserici), mande de nouveau à Jean Esperon, d'Autun, qu'il ait à remettre Édouard, sire de Beaujeu, en possession de la terre de Luzy, parce que lui, Guillaume, a consenti que ledit sire exerçât la faculté de rachat qu'il s'était réservée dans le contrat de vente.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [1], cote 707.

1395, 10 octobre.

4038. Lettres exécutoires pour la rentrée d'Édouard, sire de Beaujeu, en possession de la terre et baronnie de Luzy qu'il avait vendue à Guillaume de la Trémouille, seigneur d'Uchon, en se réservant la faculté de rachat.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [1], cote 707.

1395, 16 octobre, Riom.

4039. La cour des grands jours d'Auvergne, vu la multiplicité des affaires, renvoie aux abbés de Mauzat et de Riom, et à maîtres Guillaume Truchet, Durand de Bonnefond et Jean Gualoubet, le soin de prononcer sur l'appel interjeté dans deux procès contre Béraud, Dauphin d'Auvergne, par différents particuliers dont les noms sont énumérés dans l'acte.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376 [2], cote 2675.

1395, .. octobre (le jour du mois manque), Riom.

4040. La cour des grands jours d'Auvergne, sur la cause d'appel pendant entre Baron de Lastre, damoiseau, et Béraud, Dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, admet les parties à fournir leurs conclusions par écrit dans huitaine.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1376 [2], cote 2675.

1395, 28 octobre.

4041. Compte présenté par les frères Rousseau au sire de Roche, des sommes qu'ils ont payées soit à lui, soit à ses représentants, pour les baux de leurs fermes, ainsi que pour avances et pour réparations.

Rôle en parchemin, composé de deux feuilles, en français, non signé. — P. 1399 [1], cote 778.

1395, 22 novembre, Paris.

4042. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, pair et chambrier de France, nomme Pierre de Cluny son bailli dans les terres et châtellenies de Château-Chinon et de Lorme, à lui cédées naguère par le Roi, aux gages de cinquante livres tournois par an.

Vidimus sur parchemin, en date du 3 mars 1396, signé, jadis scellé. — P. 1380 [2], cote 3259.

[1395.]

4043. Exposé contradictoire entre le procureur de Guillaume de la Trémouille, seigneur de Bourbon-Lancy, et le procureur de l'évêque d'Autun, au sujet des droits prétendus par ledit seigneur de Bourbon-Lancy sur la succession des bâtards en général, et en particulier sur celle de feu Guillaume Machurel, prêtre, bâtard.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1377 [2], cote 2969.

1395, 23-26 novembre.

4044. Déclarations des témoins produits pour la partie de Guillaume de la Trémouille en l'absence du procureur de la partie adverse, sur les différents articles dont se compose l'exposé qui précède.

Copie sur papier, sans signature. La fin de cette pièce manque. — P. 1377 [2], cote 2969.



1395, le lundi après la Conception de la Vierge (13 décembre).

4045. Ajournement par le bailli de Mâcon au lundi après la Saint-Hilaire du procès pendant entre Daumas de Buxeuil, damoiseau, demandeur, et Guiot « de Dumo », défendeur.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378[1], cote 3004.

1395, 15 décembre, à l'hôtel de Nesle, à Paris.

4046. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, etc., considérant les services rendus par le duc de Bourbonnais pour la garde des frontières du pays d'Auvergne et l'aide qu'il a fait lever en son pays de Bourbonnais pour l'achat et la délivrance des forteresses jadis occupées par les ennemis du royaume, quitte et remet tous les arrérages dus par les habitants de la châtellenie de Thiers à l'occasion des fouages et aides imposés sur l'Auvergne, moyennant le payement d'une somme de quatre cents francs d'or une fois payée.

Vidimus sur parchemin, en date du 17 décembre suivant, signé, jadis scellé. Double expédition, dont l'une porte par erreur la date du vendredi 17 *novembre*. — P. 1381, cote 3365.

1395, 20 décembre.

4047. Philippe, duc de Bourgogne, ayant le gouvernement du comte de Nevers, son fils, octroie souffrance jusqu'à Pâques à Édouard, sire de Beaujeu, pour rendre hommage de la terre de Luzy, mouvante du comté de Nevers.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire rouge. — P. 1392[1], cote 718.

1395, 30 décembre, Paris.

4048. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, pair et chambrier de France, commet deux maîtres de sa chambre des comptes de Moulins et un avocat pour procéder à la prisée et assiette de huit livres tournois de rente annuelle qu'il a promis d'assigner à l'archevêque de Bourges, en vertu de l'accord conclu en son nom par Pierre de Norry avec ledit archevêque.

Original français sur parchemin, délivré en conseil et signé du secrétaire, jadis scellé. — P. 1356[2], cote 287.

[Vers 1395.]

4049. Conseil donné à François d'Auberchicourt sur ce qu'il a à faire pour soutenir les droits de Jeanne Flotte, sa femme, sur la terre de Montmartin, dont le quart est revendiqué par Guillaume de Machau, fils du frère de la mère d'Antoine Flotte, père de ladite dame.

Copie sur papier, non signée. — P. 1378[2], cote 3099.

1396 n. st., 28 janvier.

4050. Sentence rendue par le sénéchal de Beaucaire au profit de Philippe de Levis, seigneur de Roche et vicomte de Lautrec, contre les gens du Roi, en Velay, lesquels, nonobstant la justice dudit seigneur de Roche, prétendaient connaître de certains méfaits imputés aux officiers dudit seigneur dans l'exercice de leurs fonctions.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1397[1], cote 521.

1396 n. st., 13 février.

4051. Jean de Montliaud (de Montebliaudi), clerc, vend à Thomas Lurat et à Jean Formeix, ce dernier agissant au nom de sa femme, fille de Mathieu Bodin, pour le prix de quinze francs et demi d'or, tous ses droits de propriété sur les terres des Ostaiges sises dans la paroisse de Vieure (Vieuria), en se réservant trois quartes d'avoine qu'il avait droit de prendre sur les héritiers Burigny et sur diverses autres personnes nommées dans l'acte.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357[2], cote 391.

1396 n. st., 21 février.

4052. Édouard, sire de Beaujeu, engage à Hugon Breissent, damoiseau, la châtellenie de Beauregard, en Beaujolais, pour le payement de diverses sommes qu'il lui a empruntées.

Original notarié sur parchemin, signé. — P. 1361[1], cote 911.

1396 n. st., « jour de Pâques Flories » (26 mars).

4053. Regnaut de [illegible], chevalier, seigneur de Guynery, de Brunete' et de Milly, renonce par-devant la cour du bailli de Clermont à la connaissance des nobles et au droit de « prévention » qu'il prétendait

exercer dans sa seigneurie de Milly, mouvante de la châtellenie de Bulles, et il reconnaît que ces droits appartiennent au duc de Bourbonnais, comte de Clermont, en vertu de son apanage.

Original français sur parchemin, signé, collationné et jadis scellé. — P. 1362², cote 1037.

1396 n. st., 27 et 29 mars.

4054. Guy, seigneur de la Trémouille, de Sully et de Craon, et Marie, sa femme, dame desdits lieux, Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, et Henri de Chalon, seigneur d'Arguel, son frère, renoncent en faveur du duc de Bourbonnais à toutes leurs prétentions sur les terres de Château-Chinon, de Bracy, d'Ourouer et des Places, provenant de la succession de feu Jeanne d'Eu, duchesse d'Athènes et comtesse d'Étampes, et sur ce que ladite dame possédait dans la châtellenie de Lorme et ses appartenances, à la condition de recevoir du Roi vingt-cinq mille francs une fois payés et d'entrer en possession des château et terre de Beauche; ladite transaction ratifiée par lettres du Roi et homologuée au Parlement.

Ces terres avaient été confisquées dans l'origine sur Raoul d'Eu, connétable de France, mis à mort par l'ordre du roi Jean, et Charles V, alors régent, les avait rendues à Jeanne d'Eu, sœur du connétable, *avec le corps dudit feu comte Raoul.*

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357¹, cote 325. Autre expédition du même accord au Trésor des chartes. — J. 276, Bourb., n° 25 *ter*.

1396 n. st., « le jeudi devant Pasques charnels (30 mars), » Lons-le-Saulnier.

4055. Henri de Chalon, sire d'Arguel et de Cuiseaux (Cuysel), reconnaît avoir reçu d'Édouard, sire de Beaujeu, la somme de six cents francs d'or que ledit sire lui devait à cause du douaire de Béatrix de Chalon, jadis femme de feu Antoine, sire de Beaujeu.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau de Henri de Chalon. — P. 1361¹, cote 912.

1396, le jour de Pâques (2 avril).

4056. Jean Danicot, receveur de Cuiseaux, fondé de la procuration générale de Henri de Chalon, en date du lundi avant Pâques 1396, déclare avoir touché les six cents francs d'or mentionnés dans la quittance donnée par ledit de Chalon à Édouard, sire de Beaujeu.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1361¹, cote 912.

1396, 5 avril.

4057. Jean Landey, prêtre, vend moyennant vingt francs d'or, à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, tous ses droits sur l'étang dit des Landeys, avec le volage de l'eau de cet étang, ne se réservant que l'average et le pâturage des animaux sur le terrain dudit étang.

Original français, signé. — P. 1392², cote 845.

1396, 21 avril, Dijon.

4058. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., donne quittance au duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois de rente qui lui sont dues sur le péage de Moulins, échues au terme de la Saint-Martin d'hiver dernier passé.

Original français sur parchemin, signé du secrétaire, jadis scellé. — P. 1355², cote 91.

1396, 23 avril.

4059. Pierre Batet vend à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, un pré sis en l'étang des Landeys, contenant quatre charretées de foin et vingt bichonnées de bois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392², cote 824.

1396, 29 avril.

4060. Arrêt du parlement de Paris en faveur de Simon Spifame, élu sur le fait des aides, lequel maintient la saisie du château de Julliénas faite sur Édouard, sire de Beaujeu, pour les dettes contractées par lui envers Barthélemy Spifame, père dudit Simon; nonobstant l'opposition mise à ladite saisie 1° par Guillaume Roger, vicomte de Turenne et comte de Beaufort, qui demandait la restitution de la dot de sa fille Éléonore, mariée audit Édouard; 2° par Guichard Dauphin, chevalier, grand maître des arbalétriers, lequel réclamait une somme de trois mille florins par lui payée à Antoine et Jacques du Pont, marchands d'Avignon, pour le compte dudit Édouard de qui il s'était porté caution.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1388³, cote 76.

1396, 29 avril.

4061. Pierre Blanchois, notaire à Pradelles, reconnait avoir reçu des fermiers du four de Pradelles, appartenant au sire de Roche, dix francs d'or, qu'il a versés entre les mains du gardien du couvent des Frères Mineurs du Puy, pour le droit du couvent sur ledit four.

Cédule en papier écrite et signée de la main du notaire. — P. 1399 [1], cote 776.

1396, 14 mai.

4062. Thomas Lurat et Jean Formeix, mari de Jeanne Bodin, vendent à Jean Memyn de Venas (Venerius) et à sa femme, pour le prix de vingt livres tournois, tout ce qu'ils avaient acquis de Jean de Montliaud sur les terres des Ostaiges dans la paroisse de Vieure (Vieuria).

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 391.

1396, 26 mai.

4063. Le gardien et le couvent des Mineurs de Montbrison acceptent la donation de cinquante livres de rente qui leur a été faite par Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez, et s'engagent à remplir toutes les conditions stipulées par la fondatrice. (Voir le n° 3513.)

Original latin sur parchemin, muni du *signum*, jadis scellé de trois sceaux. — P. 1397 [1], cote 484.

1396, 21 juin.

4064. Charles VI, roi de France, mande aux gens du parlement et à tous les officiers de justice de faire tenir en état et de garder contre tout préjudice les possessions et biens de son amé et féal conseiller et chambellan Guillaume de la Trémoille, chevalier, maréchal de Bourgogne, « lequel monté et armé selon son estat sen est alez en la compaignie du conte de Nevers ou voyage de Honguerie. »

Pièce insérée dans l'acte de publication expédié par Karados des Quesnes, bailli de Mâcon, siégeant en audience, le 1er septembre suivant. — P. 1378 [1], cote 2993.

1396, 28 juin, Compiègne.

4065. Charles VI, roi de France, ayant transporté au duc de Bourbonnais les terres de Château-Chinon, Lorme, Orouer, Bracy et les Places, et lui ayant délaissé la moitié des aides pour la guerre qui seront levées dans lesdites terres, ordonne que ces aides seront perçues par les élus de Bourbonnais, et qu'une chambre à sel sera établie à Château-Chinon sous le gouvernement du grenetier de Moulins, pour le soulagement des habitants.

A ce mandement étaient jointes les lettres exécutoires des généraux conseillers sur le fait des aides, en date du 31 juillet suivant.

Vidimus sur parchemin, signé, jadis scellé, en date du 31 octobre 1442, d'un autre vidimus en date du 15 octobre 1396. — P. 1380 [2], cote 3240.

1396, 3 juillet.

4066. Henri de Varax, chevalier, et Sybile, sa femme, dame de Richemont et de la Poype, fille et héritière de Jean de la Palu (de Palude), vendent à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, la terre de la Poype, paroisse de Sandrans (Sandreyns), près le Châtelard, moyennant mille francs d'or. Parmi les témoins figurent Parseval de la Baume et Étienne de Varax, seigneur de Romans, chevaliers.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [1], cote 648.

1396, 6 juillet.

4067. Pierre Mercier, chancelier des montagnes d'Auvergne, à la requête de Regnaud de Murat, fait transcrire le contrat de mariage dudit Regnaud avec Jeanne, fille de Bérenger de Castelnaud, seigneur de Mellet et de Castelnaud, en date du « xi° jorn de decembre l'an setanta cinc ».

Ce contrat en langue romane, dialecte de l'Auvergne, fut grossoyé d'après le protocole original. L'expédition sur parchemin, jadis scellée, est signée du notaire Jean Jonehome. — P. 1371 [2], cote 2011.

1396, 8 juillet.

4068. Édouard, sire de Beaujeu, institue comme ses procureurs Geoffroi de Saint-Amour, Étienne Rostaing, Robert du Beti, écuyer, et Me Pierre Fontachin, afin d'empêcher les aliénations que faisait Louis de Poitiers, comte de Valentinois, des biens sujets à la substitution stipulée en faveur dudit Édouard.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire rouge. — P. 1388 [1], cote 4 *ter*.

1396, 8 juillet.

4069. Quittance d'Alix de Villars, dame de Sainte-Croix, pour une somme de cent francs d'or par elle reçue de Humbert, seigneur de Villars, son frère.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1389², cote 208 *quater*.

1396, 31 juillet.

4070. Jean, seigneur de Ligne en Hainaut, et Eustache de Barbanchon, sa femme, dame de Ligne, de Bonneuil-le-Plessier, et de la Warde Mauger, vendent et transportent au duc de Bourbonnais, pour le prix de onze mille livres tournois, monnaie courante, l'écu d'or à la couronne compté pour vingt-deux sols et six deniers tournois, le château de Bonneuil avec ses appartenances, le château de Bailleu-sur-Thérain avec les fiefs en dépendant, cent livres de rente perpétuelle qu'ils avaient droit de prendre sur Jean et Gilles de Barbanchon, cousins germains de ladite dame de Ligne, et deux parts pour indivis du fief de Barneu, mouvant de l'évêque de Beauvais.

Original français sur parchemin, endommagé, jadis scellé du sceau du garde du sceau royal en la ville et cité de Tournay. — P. 1369², cote 1751.

1396, 2 août, Paris.

4071. Charles VI, roi de France, révoque l'autorisation qu'il avait donnée à Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, de jouir des fruits de la terre de Dommartin au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, et mande au bailli dudit lieu de remettre cette terre immédiatement sous la main du Roi, et d'en percevoir les fruits et revenus au profit du domaine royal.

Vidimus sur parchemin, en date du 30 août suivant, signé, délivré sous le scel de la prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier. — P. 1374², cote 2431.
Autre vidimus de la même date. — P. 1357¹, cote 331.

1396, 14 août, Moulins.

4072. Louis, duc de Bourbonnais, etc., met fin aux débats existants entre ses officiers et le prieuré du Montet, au sujet de la possession du bois de Mondrié, en abandonnant ledit bois au prieuré, à la réserve de la justice, des amendes, des cens et du droit des usagers. Les religieux du Montet devront aussi, en raison de cet accord, dire une messe chaque lundi, au soleil levant, pour le repos de l'âme du duc et de ses prédécesseurs.

Pièce insérée dans l'acte d'acceptation du prieur du Montet, original sur parchemin, en date du 17 août suivant, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1373², cote 2250.

1396, 27 août.

4073. Quittance donnée par Marie de Beaujeu, dame de Sombernon et de Boissy en Brie, pour deux cents francs d'or qu'elle a reçus d'Édouard, sire de Beaujeu, son frère, en déduction d'une plus forte somme qui lui est due pour son douaire.

Original sur papier, signé. — P. 1389¹, cote 165.

1396, 29 août, Pouilly.

4074. Édouard, sire de Beaujeu, constitue Jean Correndon pour son procureur dans le procès pendant par-devant le duc de Bourgogne, entre lui et Jean de Marcigny.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire rouge. — P. 1388³, cote 109.

1396, 4 septembre.

4075. Édouard, sire de Beaujeu, passe procuration à Jean Faure, notaire et bourgeois de Thoissey, pour un règlement de compte avec Guillaume de Verjon, chevalier, fils de Humbert de Verjon, son débiteur.

Original sur parchemin, signé. — P. 1388³, cote 111.

1396, 11 septembre.

4076. Légalisation par Jean de Foleville, garde de la prévôté de Paris, des sceaux de Jean, seigneur de Ligne et de Grantbruck, et d'Eustache de Barbanchon, sa femme, appendus à leur procuration datée du 7 août 1396.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1766.

1396, 11 septembre.

4077. Les fondés de pouvoir de Jean, seigneur de Ligne, et d'Eustache de Barbanchon, sa femme, ratifient la vente faite au duc de Bourbonnais, le 31 juillet précédent, des châteaux de Bonneuil-le-Plessier, Bailleu-sur-Thérain et autres terres, et

reconnaissent avoir reçu le prix stipulé de onze mille livres tournois en neuf mille sept cent soixante-sept écus d'or à la couronne, valant dix-huit sols parisis la pièce, et en quatorze sols parisis en blancs de huit deniers par pièce.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1751.

L'original de la procuration du seigneur de Ligne et de sa femme, en date du 7 août même année, jadis scellé de leurs sceaux, se trouve dans le même carton sous la cote 1766.

1396, 11 septembre.

4078. Humbert, seigneur de Villars, reconnaît devoir à Luzo de Varey, damoiseau, pour l'indemniser du dégât que causaient à son moulin et à ses prés de Terment, sur la rivière de Chalaronne, les étangs nouvellement construits audit lieu, deux cent cinquante florins, en attendant le payement desquels il lui délaisse en gage le revenu des étangs de Clenches.

Copie collationnée sur papier, signée. — P. 1392¹, cote 655.

1396, 15 septembre.

4079. Le receveur de Vichy notifie à la chambre des comptes de Moulins qu'il a donné à bail, après enchères, à Stévenin Malebeste, une pièce de terre sise à la Condamine, près de Vichy, moyennant un cens d'une quarte de froment et de deux deniers.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1377¹, cote 2871.

1396, 16 septembre.

4080. Philippe de Lévis, écuyer, seigneur de Roche en Velay et d'Amblainvilliers près de Paris, vend à Jean Simonneau, dit Clisson, mercier, demeurant à Paris devant le Sépulcre, vingt-quatre livres parisis de rente ou crois de cens à prendre sur sa terre d'Amblainvilliers, pour le prix de deux cents livres parisis que ledit vendeur reconnait avoir reçu « en deux cens et dix-huit escus d'or, un mouton d'or, et en trois francs et demi en blans de huit deniers par la pièce ».

Original français sur parchemin, signé, délivré sous le scel de la prévôté de Paris. — P. 1397², cote 541.

1396, 26 septembre, Paris.

4081. Souffrance d'hommage accordée par Charles VI au duc de Bourbonnais pour le château de Bonneuil en la prévôté de Montdidier, que ledit duc a récemment acquis de Jean, seigneur de Ligne.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1779.

A cette pièce est jointe la lettre exécutoire, datée du lendemain 27, adressée par les gens des comptes au receveur de Vermandois ou à son lieutenant. Trace de quatre cachets. — Même cote.

1396, 29 octobre, au Châtelard.

4082. Humbert, seigneur de Thoire et de Villars, de Roussillon et d'Annonay, rend aveu au roi de France pour les château, ville, mandement et baronnie d'Annonay, ainsi que pour tous les revenus et arrière-fiefs qui en dépendent. L'acte original fut expédié par Barthélemy Guilharmin, notaire public et secrétaire du sire de Villars.

Vidimus délivré par le garde de la prévôté de Paris, le 13 novembre suivant et inséré dans un autre vidimus du 28 avril 1433. — P. 1402¹, cote 1244.

Copie du même vidimus. — P. 1399¹, cote 795.

Autre copie insérée dans l'information par témoins en date du 28-30 décembre 1396. — P. 1400², cote 961.

1396, 31 octobre.

4083. Jeanne La Reine et Philippot Durant, merciers et bourgeois de Paris, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de vingt-cinq livres parisis, une rente de cinquante sols parisis, qu'ils avaient droit de percevoir chacun par moitié sur une maison appartenant à présent audit seigneur duc, assise à Paris, près du grand hôtel neuf dudit duc sur la rivière.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1810.

1396, le samedi après la Toussaint (4 novembre).

4084. Arrêt du Parlement qui maintient les habitants de Thizy, Cours, Combre, etc., dans le droit de chasse à la grosse bête, en donnant au seigneur la hure et les pieds du sanglier, et une épaule de cerf pour chaque sanglier ou cerf pris.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390², cote 471 *ter*.

1396, 16 novembre, Paris.

4085. Les gens des comptes et trésoriers du Roi à Paris mandent au sénéchal de Beaucaire et au bailli de Vivarais que Humbert, sire de Thoire, de

Villars, de Roussillon et d'Annonay, ayant rendu hommage au Roi le 19 septembre 1383, et ayant fait depuis son dénombrement pour la terre d'Annonay, ils aient, après vérification dudit aveu, à le laisser jouir de cette terre et de ses appartenances.

Pièce insérée dans un vidimus du 28 avril 1433. — P. 1402 [1], cote 1244, et dans l'information en date du 28-30 décembre 1396. — P. 1399 [1], cote 795, et P. 1400 [2], cote 961.

1396, 27 novembre.

4086. Simon Grimaut, bourgeois de Paris, Guillemette, sa femme, et les enfants de ladite Guillemette et de feu Vincent Lamiraut, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de cent douze livres cinq sols parisis, une rente de onze livres quatre sols six deniers parisis, constituée sur diverses maisons dont le duc avait fait l'acquisition.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369 [2], cote 1809.

1396, 15 décembre, au château du Breuil.

4087. Procuration passée à Étienne de Chasseigne et Robert Gotor par [Louis dit] Listenois, seigneur de Montagu, et Marguerite de Beaujeu, sa femme, fille de Robert de Beaujeu, seigneur de Joux, agissant tant en leur nom qu'au nom de Jeanne de Beaujeu, sœur germaine de ladite Marguerite, et de Robert de « Cusance », son mari, pour recevoir diverses sommes dues par Édouard, sire de Beaujeu, auxdites dames Marguerite et Jeanne, comme héritières de Guichard de Beaujeu, leur frère. « Donné en notre chastel du Breulh, sous le scel de la court de la chancellerie de nous dit Listenois. »

Au dos est écrite la quittance de cent soixante-six francs d'or et huit gros vieux.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1389 [1], cote 162.

1396, 20 décembre.

4088. Étienne de Maigny, demeurant à Evreux, et Guillemette, sa femme, passent procuration à Raoulin le Camus pour vendre au duc de Bourbonnais une rente sur une maison sise à Paris, attenante à l'hôtel dudit duc.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369 [2], cote 1815.

1396, 28 et 30 décembre.

4089. Information par témoins faite sur l'ordre du procureur du Roi et du sénéchal de Nîmes et Beaucaire par le lieutenant du bailli de Vivarais, à l'effet de vérifier le dénombrement de la baronnie d'Annonay, rendu au Roi le 29 octobre précédent par Humbert, sire de Thoire, de Villars, de Roussillon et d'Annonay.

Original latin, signé d'un notaire et jadis scellé, composé de six feuilles de parchemin. — P. 1360 [1], cote 820.

Pièce en papier, mutilée. Au dos on lit : *la nommée du fief d'Annonay*. — P. 1375 [2], cote 2516.

Un texte plus complet se trouve dans P. 1399 [1], cote 795, et P. 1400 [2], cote 961.

[Vers 1397 [1]].

4090. Extrait fait en la chambre des comptes du Roi, à la requête du procureur général du Roi au parlement de Paris, à l'effet de voir les comptes des subsides et tailles de l'élection de Clermont en Auvergne (bas pays d'Auvergne), et de savoir si les paroisses de Saint-Anthème (Saint-Antoine), Saint-Clément, Saint-Romain-la-Chaulme [2] et Saillans, sont soumises aux impositions et tailles de ladite élection.

Ces quatre paroisses figurent au rôle de la prévôté d'Auzon.

Feuille en papier, non signée. — P. 1402 [3], cote 1340.

1397 n. st., 8 janvier.

4091. Quittance de Marie de Beaujeu, dame de Sombernon et de Boissy en Brie, d'une somme de cent vingt francs d'or à elle due pour son douaire par Édouard, sire de Beaujeu, son frère.

Original sur papier, signé. — P. 1389 [1], cote 165 *bis*.

(1) Cet extrait paraît avoir été fait pour être un des élements du compte général des subsides imposés à la province d'Auvergne, lequel fut dressé en 1398. Il se réfère aux années 1384, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, et l'on y trouve la confirmation de l'opinion émise par dom Verdier-Latour et par M. Delalo, à savoir, qu'à cette époque « le nombre des feux uniquement destiné à déterminer la masse proportionnelle de la contribution de chaque collecte n'était nullement en rapport au nombre réel des feux ou des ménages de chaque paroisse. » C'était donc un tarif de proportion entre les paroisses plutôt qu'un dénombrement. Ainsi Saint-Anthème, qui était déjà une localité importante, n'est compté dans notre extrait que pour huit feux en 1384, et pour cinq seulement en 1387, 1388 et 1389.

(2) Dans le corps de la pièce, cette localité est appelée Saint-Romain de Valenchères.

1397 n. st., 9 janvier.

4092. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., donne quittance au duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois de rente à lui dues sur le péage de Moulins, et qui ont été versées entre les mains de son receveur ès bailliages d'Autun et de Montcenis.

Original français sur parchemin, signé du secrétaire du duc, jadis scellé. — P. 1355², cote 87.

1396, 15 décembre, et 1397, 11 janvier, Nîmes.

4093. Lettres du sénéchal de Beaucaire et Nîmes relatives à la vérification de l'aveu rendu pour Annonay par Humbert, sire de Thoire et de Villars.

Vidimus original sur parchemin, en date du 28 avril 1433, collationné et signé. — P. 1402¹, cote 1244.

1397 n. st., 12 janvier, Paris.

4094. Louis, duc de Bourbonnais, mande aux gens de ses comptes d'informer sur la valeur d'une maison sise à Moulins près de l'entrée de l'église Notre-Dame, où il a fondé nouvellement « un collége », et de donner ensuite une indemnité convenable au propriétaire Jean Perdrion, lequel se plaint que les vingt-cinq francs qui lui ont été offerts ne sont que le quart de ce qui lui est raisonnablement dû.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374², cote 2429.

1397 n. st., 25 janvier, Paris.

4095. Dino Rapondi, marchand et bourgeois de Paris, déclare que l'Ermite de la Faye et le trésorier du duc de Bourbon lui ont remis par avance une quittance dans laquelle le duc reconnaît avoir reçu une somme de dix mille francs, à compte d'une somme plus considérable que devait lui payer Marc Faliero de Venise au nom du roi de Chypre.

Cédule en français sur parchemin, jadis scellée, avec la signature autographe de Rapondi sous cette forme : JODINO RAPONDI (1). — P. 1364², cote 1362.

(1) *Jodino* écrit en un seul mot ne peut être considéré comme un prénom, ainsi que l'ont pensé plusieurs biographes. Il est l'équivalent en italien de *moi Dino,* ainsi que le prouvent les premiers mots de la pièce : « Je Dyne Raponde, marchant et bourgois de Paris. »

1397 n. st., 29 janvier.

4096. Le bailli du Vivarais, conformément aux ordres du sénéchal de Beaucaire et Nîmes, procède à une seconde information sur le dénombrement de la seigneurie d'Annonay qui avait été présenté au Roi par Humbert de Villars.

Original latin, signé du notaire, composé de six grandes feuilles de parchemin. Cette pièce est intéressante pour la topographie d'Annonay et de son territoire. — P. 1360¹, cote 820.

1397 n. st., 13 février.

4097. Information faite par Colas Secretain, lieutenant du châtelain de Chantelle, et par Pierre Seguin, receveur dudit lieu, sur la consistance et la valeur des acquisitions nouvellement faites par diverses personnes dans l'étendue de la châtellenie de Chantelle et de son ressort.

Original sur double feuille de papier, signé. — P. 1360², cote 878.

1397 n. st., 19 février.

4098. Le procureur d'Étienne de Maigny vend au duc de Bourbonnais, pour soixante sols parisis, six sols parisis de rente sur une maison attenante à l'hôtel dudit seigneur au fossé Saint-Germain.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1815.

1397 n. st., 28 février, Paris.

4099. Guillaume Gautier, chanoine du Mans, en vertu de la procuration du chapitre, donne quittance au duc de Bourbonnais d'une somme de dix livres tournois, formant le complément d'une somme de quatre-vingt-dix livres que le duc devait au chapitre du Mans pour les messes dites pendant l'année finie le 18 août dernier.

Cédule en français sur parchemin, signée G. GALTERI. — P. 1355¹, cote 49.

1397 n. st., 4 mars.

4100. Accord entre Humbert, sire de Thoire et de Villars, et Guy de Vienne, seigneur de Ruffey, ce dernier agissant comme tuteur de ses enfants, au sujet de la succession de feu Marie, sœur dudit Humbert et femme dudit Guy.

Vidimus sur parchemin, en date du 10 janvier 1403 n. st., en double expédition. — P. 1393¹, cotes 874 et 875.

1397 n. st., 10 avril.

4101. Cession par Girard Deschamps, bourgeois de Miribel, à Jean Ponsard et Béraud d'Andelot, chevaliers, de cens et de biens sis paroisses du Péron et d'Anienes (?)

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [3], cote 343.

1397 n. st., 19 avril, avant Pâques.

4102. Louis, duc de Bourbonnais, etc., fait remise à Stevenin Tassin, habitant de Bessay, de vingt sols sur quarante sols tournois auxquels il avait été taxé pour renonciation à un appel.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [2], cote 2429.

1397, le jour de Pâques, 22 avril.

4103. Le bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, déclare avoir reçu en dépôt, des mains des procureurs du sire de Beaujeu, une somme de sept cents livres tournois due par celui-ci à Béatrix de Chalon ou à ses représentants, et il la consigne à Antoine Tuffaing, son lieutenant, pour la garder et la remettre ensuite à qui de droit.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 889.

1397, 1er mai.

4104. Pierre Bretel, voyer, et Benoît de Savoie, maçon juré de l'évêque de Paris, joints au voyer et aux maçons bacheliers de la terre du Temple, chargés d'évaluer le prix de la terre prise par le duc de Bourbonnais sur la voirie de l'évêque pour améliorer les abords de son hôtel de Bourbon, déclarent que le duc doit à l'évêque à titre d'indemnité une somme de quarante livres parisis une fois payée.

Le dispositif de cette expertise est ainsi conçu : « Sy disons que ledit Mons. de Bourbon a laissiée de la terre en droit le coing [de l'ostel des Dormans] un pié de lé en acroissant le chemin ilec endroit pour la chose publicque, en montant depuis ledit coing contremont la rue [du fossé Saint-Germain l'Auxerrois] sur XII. toises de lonc en venant au néant à l'alignement ou mur de l'ostel dudit Mons. de Bourbon, qui vault parmi son millieu demi pié de lé le large contre l'estroit, avalué à une toise sur le plat. Item disons que ledit Mons. de Bourbon a prins sur la terre et voyerie dudit reverend père oultre lesdites XII. toises jusques à la porte de l'ostel de mondit sieur de Bourbon a la jambe devers la rivière où il y a XXII. toises II. piés de lonc sur pié et demi de creux par son millieu, en aneantissant aux deux boux d'icelle longueur qui valent à compter par le millieu d'icelui II. toises III. quars de toise et un pié et demi que l'en prent de la terre et voyerie dudit révérend père. »

Original sur parchemin, dont les deux sceaux, qui très-probablement étaient plaqués, ont été anciennement enlevés avec la partie du parchemin qui leur servait de support. — P. 1363 [1], cote 1156.

1397, 10 mai.

4105. Ajournement par le bailli de Saint-Pierre-le-Moutier au dimanche après la Nativité de saint Jean-Baptiste, du procès mû entre Jeanne, femme d'Étienne Roquère, et Guillaume de la Trémoille, chevalier, les choses demeurant en l'état.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [1], cote 3004.

1397, 18 mai.

4106. Hugues et Philippe de Mascon, damoiseaux, fils de Pierre de Mascon, chevalier, cèdent au duc de Bourbonnais, pour le prix de cent vingt francs d'or, tous les droits et actions qu'ils pouvaient avoir sur le four banal de Gannat.

Minute originale sur papier, signée. — P. 1356 [1], cote 207.

1397, 18 mai.

4107. Lettres du Roi par lesquelles il mande au prévôt de Mâcon, ainsi qu'aux châtelains de Saint-Symphorien-le-Châtel, de Pouilly-le-Monial et de Verseaux (Verseti), d'informer au sujet des excès commis à l'encontre d'Humbert, seigneur de Villars, de Jean Fèvre et de Pierre Thoiret de Trévoux, par Perceval Thiébaut, Hugues Bonnet et Hugonin Luisin, qui avaient commis diverses dévastations et pillages à Chazay et au Bois d'Oingt (apud Buxum).

Original signé, jadis scellé. — P. 1392 [2], cote 847.

1397, 22 mai.

4108. Noble homme Jaucerand Ravinel, du Cluzeau, fait faire par-devant notaire le dénombrement de toutes les terres qui relèvent de lui dans le mandement de Roussillon, ainsi que des cens qui lui sont dus.

Original latin sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire. — P. 1375 [1], cote 2491.

1397, 4 juin.

4109. Quittance donnée par Marie de Beaujeu, dame de Sombernon, d'une somme de cent vingt livres à elle due par Édouard, sire de Beaujeu, son frère.

Cédule en papier, signée. — P. 1389 [1], cote 165 *ter*.

1397, 11 juin, Riom.

4110. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, et Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont, etc., désignent de nouveaux commissaires pour enquérir sur leurs droits respectifs ès marches de l'Auvergne, du comté de Montpensier, du Bourbonnais, du Forez et de la châtellenie de Thiers, la première commission n'ayant pu s'acquitter de son office; et en attendant, toutes les procédures entreprises depuis la date des précédentes lettres seront mises à néant.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1372 [1], cote 2048.

1397, 12 juin, Riom.

4111. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, etc., octroie pour un an à Mathieu Ferrain la permission de plaider par procureur devant tous juges séculiers, excepté aux grands jours généraux.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1376 [2], cote 2735.

1397, 6 juillet.

4112. Guillaume de Neilhac, chevalier, chambellan du roi, sénéchal de Nîmes et de Beaucaire, notifie aux trésoriers du Roi la mainlevée de la saisie de la terre de Héras au bailliage de Vivarais, appartenant au seigneur de Brion du chef de sa femme Isabelle de Montchaut, et relevant de la baronnie d'Annonay.

Vidimus sur parchemin, signé, en date du 29 avril 1433. — P. 1399 [1], cote 760.

1397, 6 juillet.

4113. Le sénéchal de Nîmes et Beaucaire notifie aux trésoriers du Roi la mainlevée de la saisie de la baronnie d'Annonay appartenant à Humbert de Villars, seigneur de Roussillon, « sans ce que aucune chose en ait esté levée ou cueillie au prouffit du Roy, en tant qu'il peut toucher rachapt, relief et droit de quint denier, car il n'est point accoustumé de lever en ceste sénéchaucie sur aucunes terres qui soient tenues du Roy telz droitz, fors tant seulement le droit de lauziesme quant il eschet que elles sont vendues ou eschangées. »

Vidimus sur parchemin, signé, en date du 29 avril 1433. — P. 1399 [1], cote 760.

1397, 8 juillet.

4114. Accord entre le sire de Beaujeu et les habitants de Villefranche, au sujet de l'usage d'un ruisseau dit le Morgon, ainsi que d'une carrière de pierre, située sur le chemin de Villefranche à Pouilly-le-Châtel, et de la redevance des langues des bœufs et vaches.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 [1], cote 392.

1397, 19 juillet.

4115. Le procureur d'Humbert, sire de Villars, de Roussillon et d'Annonay, en présence du lieutenant du bailli de Vivarais, commissaire à ce député, déclare en supplément au dénombrement fait par le sire de Villars pour sa baronnie d'Annonay, que le château d'Ay et le lieu de Quintenas dépendent et sont de l'ancien ressort d'Annonay.

Vidimus sur parchemin, signé, en date du 29 avril 1433. — P. 1399 [1], cote 760.

1397, 25 juillet, Paris.

4116. Louis, duc de Bourbonnais, etc., considérant que le Roi a retenu les terres de Gournay et de Gaillefontaine et lui a donné en échange la châtellenie de Château-Chinon avec les terres de Lorme, d'Ourouer et de Bracy, moyennant quoi les trois mille livres de rente qu'il prenait sur le port de Saint-Jean de Losne ont fait retour à la couronne, change l'assignation de cinq cents livres de rente jadis faite à sa sœur Marie de Bourbon, religieuse à Poissy, et en fait l'assiette moitié sur la recette de son pays de Bourbonnais, moitié sur la recette des aides de la guerre.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2285.



1397, 25 juillet.

4117. Jean de Barbenchon, écuyer, et Gilles de Barbenchon, chevalier, frères, vendent et transportent au duc de Bourbonnais, pour le prix de deux mille livres tournois, le tiers qui leur appartenait par indivis dans les terres, seigneuries et revenus de Bonneuil-le-Plessier, de la Warde-Mauger, de Bulles en Beauvoisis, de Harmes et Bailleu-sur-Therain, de Roichy et Berneu, et leurs appartenances.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369², cote 1751.

1397, 25 et 26 juillet.

4118. Le sénéchal de Beaucaire et Nîmes notifie la mainlevée de la saisie mise sur le château de Thorrenc (Torein) appartenant au seigneur de Saint-Chamond et de Roche-la-Mollière, et relevant pour trois parts de la baronnie d'Annonay.

Même notification au sujet de la saisie du château d'Ay appartenant aux héritiers du seigneur de Vinay et à sa femme, et du prieuré de Quintenas, appartenant au seigneur dudit lieu.

Vidimus sur parchemin, signé, en date du 29 avril 1433. — P. 1399¹, cote 760.

1397, juillet (à diverses dates du mois).

4119. Notice de frais payés par le duc de Bourbonnais pour voyages faits à Lyon et en Bourgogne à l'effet de poursuivre ses réclamations contre Jean et Henri de Chalon.

Feuille en papier, non signée. — P. 1375², cote 2516.

1397, 2 août, Trévoux.

4120. Humbert, seigneur de Villars, donne à Isabelle d'Harcourt, sa femme, la terre et seigneurie de Roussillon. Témoins : Jean de Cuiseaux et Pierre Brunet de Loyes, de l'ordre des Frères Prêcheurs; Guillaume de Saint-Amour, prieur du couvent des Augustins de Lyon, et Jean Guichon de Toucy, de l'ordre des Frères Mineurs.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393¹, cote 905.

1397, 25 août, au château de Sagonne.

4121. Louis de Sancerre, maréchal de France, choisit Robert de Chalus, Jean Foucaut, Jean George et Audier de la Bretonnière, pour ses procureurs, à l'effet de traiter avec Édouard, sire de Beaujeu, de l'échange des terres de Chamelet et Luzy.

Pièce insérée dans l'acte du 10 septembre suivant. — P. 1390¹, cote 458.

1397, 9 septembre, Jaligny en Bourbonnais.

4122. Édouard, sire de Beaujeu, choisit Raoul de Trézette, bailli de Beaujolais, Jean Nagu et Jean du Fay, pour ses procureurs, à l'effet de traiter avec Louis de Sancerre, maréchal de France, de l'échange des terres de Luzy et Chamelet.

Pièce insérée dans l'acte du 10 septembre. — P. 1390¹, cote 458.

1397, 10 septembre, Chevagnes.

4123. Contrat d'échange entre Édouard, sire de Beaujeu, et Louis de Sancerre, maréchal de France, de la terre de Luzy en Nivernais contre la terre de Chamelet, au bailliage de Mâcon, et contre ce que ledit Louis de Sancerre avait à Montmalas. Le sire de Beaujeu est représenté par Raoul de Trézette, bailli de Beaujolais, Jean Nagu et Jean du Fay; le maréchal de Sancerre, par Robert de Chalus, Jean Foucaut, Jean Georges et Audier de la Bretonnière. (Voir les nos 3741 et 3745.)

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1390¹, cote 458.

1397, 8 octobre, Trévoux.

4124. Confirmation par-devant l'official de Lyon des donations faites par Humbert de Villars à Isabelle d'Harcourt, sa femme, des châteaux du Châtelard et de Roussillon, la première donation en date du 8 novembre 1394, la seconde en date du 2 août 1397.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire noire. — P. 1389², cote 209.

1397, le lundi avant la Toussaint (29 octobre).

4125. Aubert de Montbert, chevalier, renonce en faveur du duc de Bourbonnais à la donation faite en sa faveur par feu Aubert de Neyrat, sire de Chastin, en ce qui touche les biens sis en Combraille qui avaient fait partie de la dot jadis constituée par les sires de Bourbon à Blanche de Bourbon, femme du comte d'Auvergne; de son côté, le duc de Bourbonnais renonce à toute prétention sur les autres biens

meubles et immeubles dépendants de la succession dudit Aubert de Neyrat.

Original français sur parchemin, signé, délivré sous le scel de la prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier. — P. 1374[1], cote 2306.

1397, 31 octobre, Paris.

4126. Ajournement donné par le Roi au duc de Berry et d'Auvergne pour comparaître aux grands jours d'Auvergne du prochain Parlement, à l'effet de soutenir la sentence prononcée par les commissaires du sénéchal d'Auvergne en faveur de Pierre de Giac, administrateur de Louis de Giac, son fils, sentence dont a appelé le Dauphin d'Auvergne.

Pièce insérée dans le mandement exécutoire, en date du même jour, adressé par le Roi à son bailli de Saint-Pierre-le-Moutier.
Vidimus sur parchemin, en date du 10 novembre suivant, jadis scellé. — P. 1376[2], cote 2675.

1397, 10 novembre, Cusset.

4127. Le lieutenant du bailli de Saint-Pierre-le-Moutier mande au premier sergent du Roi qui sur ce sera requis, d'ajourner le sénéchal d'Auvergne et Pierre de Giac à comparaître aux jours d'Auvergne du prochain parlement à Paris, pour se défendre en l'appel interjeté contre eux par le Dauphin d'Auvergne.

Original sur parchemin, jadis scellé. A cette pièce était annexée la relation du sergent royal, en date des 19 et 20 novembre suivants. — P. 1376[2], cote 2675.

1397, 24 novembre.

4128. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais mettent Stevenin Malebeste en possession d'une pièce de terre sise près de Vichy, qui lui a été adjugée, moyennant une quarte de froment et deux deniers de cens. (Voir le n° 4079).

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377[1], cote 2871.

1397, 22 décembre.

4129. Regnaut Germain, chanoine d'Auxerre, receveur de l'évêque de Paris, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais cinquante livres tournois pour certaine quantité de terre prise sur la voirie de l'évêque, sur la rue du Fossé Saint-Germain, vers la rivière de Seine, ainsi qu'il est contenu dans le rapport des jurés sur ce fait.

Cédule originale sur parchemin, signée Germain, jadis scellée. — P. 1363[1], cote 1156.

1398 n. st., 14 janvier.

4130. Louis, duc de Bourbonnais, etc., à la requête de Blain Loup, chevalier, maréchal et bailli de Bourbonnais, considérant que ledit Loup a ou peut avoir des procès qui ne sauraient être convenablement jugés par les châtelains devenus ses subordonnés à raison de son office de bailli, mande aux gens des comptes de Moulins de juger lesdits procès qui en cas d'appel seront portés aux grands jours de Bourbonnais.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374[2], cote 2429.

1398 n. st., 27 janvier, au château de Montgobert.

4131. Procuration passée par [Louis dit] Listenois, seigneur de Montagu, et Marguerite de Beaujeu, sa femme, à Pierre de Chabanes et à Étienne de Chasseigne, pour toucher deux cents livres dues à ladite Marguerite comme héritière de Guichard de Beaujeu, son frère, par Édouard, sire de Beaujeu.

Original latin sur parchemin, jadis scellé, au dos duquel est écrite la quittance de cent soixante-six francs d'or et huit gros vieux. — P. 1389[1], cote 163.

1398 n. st., le mercredi 6 février.

4132. Le juge du Roi en Velay déclare mal fondé l'appel interjeté par Dalmas, seigneur de la Faye, de certaines lettres expédiées par le juge des ressorts du duc de Bourbonnais, comte de Forez, à l'effet d'arrêter ledit Dalmas et de faire inventaire de ses biens.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*, jadis scellé. — P. 1401[2], cote 1064.

1398 n. st., 16 février.

4133. Les gens tenant les requêtes du palais, à Paris, condamnent Édouard, sire de Beaujeu, défendeur, à payer à Guichard Dauphin, seigneur de Jaligny, maître des arbalétriers de France, demandeur, sept cent cinquante-sept livres deux sols six deniers parisis à titre de dommages et intérêts. Le sire de Beaujeu ayant été emprisonné au Châtelet de Paris à la requête de Simon Spifame, son créancier, Guichard Dauphin l'avait fait sortir en se portant pleige pour lui; mais le sire de Beaujeu n'ayant pas payé la dette, qui montait à quatre mille cinq cents francs

d'or, Spifame avait voulu faire exécuter le demandeur, ce qui avait entraîné ce dernier dans des dépenses considérables. Parmi les pertes éprouvées par Guichard, l'acte mentionne la détention pendant douze jours de vingt-quatre de ses hommes taillables, chaque journée de travail évaluée à environ douze francs ou à huit sols par homme, tandis que le défendeur assure qu'en leur pays ces hommes ne gagnent que cinq ou six blancs par jour au plus. Les deux parties en appellent au Parlement, l'une pour cause de taxation trop faible, l'autre pour cause de taxation excessive (1).

Original français sur parchemin, signé sur le repli De Ruit, jadis scellé. — P. 1388 2, cote 61.
Trois autres expéditions de la même pièce se trouvent dans le même carton, cotes 61 *bis, ter, quater*.

1398 n. st., 20 février, Lille.

4134. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., donne quittance au duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois de rente à lui dues sur le péage de Moulins, et qui ont été versées entre les mains de son receveur ès bailliages d'Autun et de Montcenis.

Original français sur parchemin, signé du secrétaire du duc, jadis scellé. — P. 1355 2, cote 87.

1398 n. st., 27 février.

4135. Hue de Montonvilliers, seigneur du Bos Odemer, chevalier, vend et transporte au duc de Bourbonnais, pour le prix de cinq cent cinquante livres tournois, tous les héritages et fiefs qu'il possède à Bonneuil et aux environs.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369 2, cote 1756.

1398 n. st., février, Paris.

4136. Charles VI, roi de France, accorde au duc de Bourbonnais la permission de prendre à ses frais, par bons et convenables tuyaux, pour son hôtel de Bourbon, le gros d'un pois de l'eau des fontaines qui viennent au château du Louvre.

Par le Roy, messire Pierre de Navarre et messire Charles de Lebret présents. — Neauville.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1363 1, cote 1154.

1398 n. st., 3 mars, Bourbon.

4137. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, pair et chambrier de France, amortit en faveur du prieuré de Saux, au diocèse de Bourges, deux rentes, l'une de trois quartes de froment, l'autre d'une demi-quarte de froment, qui avaient été données et léguées à ce couvent par feu Jean Jayon et feu Durand à la Valière; à la charge de dire une messe annuelle pour le repos de son âme.

Extrait du vidimus délivré par le prévôt d'Evaux, en date du 5 avril 1399. — P. 1357 1, cote 364.

1398 n. st., 4 mars, Bourbon.

4138. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, pair et chambrier de France, donne à son écuyer tranchant Robinet de Vendat sa tour et maison forte de Tizon, sise en la châtellenie d'Hérisson, avec trente livrées de rente à échanger, sous la seule réserve du fief, ressort et souveraineté de ladite terre.

Original français sur parchemin, jadis signé et scellé. Le bas du parchemin est arraché. — P. 1357 2, cote 404.

1398 n. st., 7 mars, Venise.

4139. Acte notarié constatant le refus fait par Marc Faliero, de Venise, de payer vingt mille florins au compte de Jacques, roi de Chypre, pour les deux termes échus au 1er mars 1397 et 1398 des sommes dues par ledit Roi au duc de Bourbonnais.

Très-belle pièce en latin sur parchemin, munie du *signum* du notaire qui l'a écrite. — P. 1364 2, cote 1368.

1398 n. st., le mardi après le dimanche *Lætare* (19 mars).

4140. Le bailli de Mâcon, à la requête de Guiot « de Dumo », donne défaut contre Daumas de Buxeuil non comparaissant, et le condamne aux dépens, taxe réservée à la cour.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 1, cote 3004.

(1) Il parait néanmoins que cet appel n'eut pas de suite, car on lit au dos de la pièce : « La somme contenue au blanc de ceste présente sentence en laquelle le seigneur de Beaujeu a esté condempné envers Mons. le maistre des arbaletriers de France, a esté baillée et paiée par Jehan de Challes, escuier dudit Mons. de Beaujeu, à Jehan de Chambon, escuier, procureur dudit Mons. le maistre des arbaletriers de France. Fait le xxvije jour de novembre l'an mil ccc iiiixx xix. De Ruit. »

1398 n. st., 19 mars.

4141. Georges Golfier, sire de Montflours (Montfoulour), damoiseau, vend et transporte au duc de Bourbonnais, pour le prix de cinquante francs d'or, le droit qu'il avait de prendre une rente annuelle de huit setiers de seigle sur son grenier d'Argentré.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — Double délivré par l'official de Bourges, même date. — P. 1357 [1], cote 359 et 359 *bis*.

1398 n. st., le vendredi saint, 5 avril, Mâcon.

4142. Karados des Quesnes, chevalier, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, notifie à tous ceux à qui il appartiendra qu'Édouard, sire de Beaujeu, lui a fait consigner une somme de sept cents livres tournois pour prix du bail de la terre de Belleville qu'il avait prise à ferme de Henri de Chalon, sire d'Arguel, curateur de Béatrix de Chalon. Ledit Édouard a déclaré qu'il ne savait à qui remettre cette somme, parce que l'on dit que Béatrix est morte depuis un an et que le sire d'Arguel étant parti pour l'expédition de Hongrie, on ignore s'il est mort ou vivant.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [1], cote 889.

1398, 15 avril, Cusset.

4143. Le lieutenant du bailli de Saint-Pierre-le-Moutier notifie aux gens tenant le présent Parlement à Paris, qu'il a fait faire les ajournements [dans la cause d'appel pendant entre Pierre de Giac et le Dauphin d'Auvergne].

Cédule originale, signée, jadis scellée. Pièce annexée à la cote 2675, P. 1376 [2]. (Voir le n° 4127.)

1398, le jour de saint Marc, évangéliste (25 avril).

4144. Légalisation du sceau de Guillaume Constantin, lieutenant du bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, et du sceau d'Étienne Mercier, sergent royal, attachés aux actes des 10 et 20 novembre 1397.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1376 [2], cote 2675.

1398, 26 avril, au château de Montgilbert.

4145. Procuration passée par Louis, dit Listenois, seigneur de Montagu, de Montgilbert et de Joux, et par Marguerite de Beaujeu, sa femme, sœur et héritière de Guichard, fils de Robert de Beaujeu, à Henri Chantellot et à Étienne de Chasseigne, pour toucher deux cents livres dues à ladite Marguerite par Édouard, sire de Beaujeu.

Original sur parchemin, jadis scellé. Au dos de la pièce est écrite une quittance de cent francs d'or à valoir. — P. 1389 [1], cote 161.

1398, 27 avril.

4146. Arrêt du Parlement en faveur des habitants de Thizy, contre Édouard, sire de Beaujeu, et ses officiers, qui voulaient lever sur lesdits habitants une taxe dite taxe de la capitainerie.

Original sur parchemin, signé VILLEQUIN, jadis scellé. — P. 1390 [2], cote 471.

1398, 9 mai, Riom.

4147. Le lieutenant du sénéchal d'Auvergne, à la requête de Pierre du Burnhon, écuyer, lève la mainmise au nom du duc de Berry et d'Auvergne, en vertu de lettres de sauvegarde, sur l'hôtel et les biens de Guillaume du Burnhon, père du requérant.

Cédule sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1376 [2], cote 2677.

1398, 9 mai.

4148. Information par témoins sur la question de savoir si Isabelle du Soulier, naguère décédée sans héritiers directs, n'était point bâtarde, et si par conséquent ses biens ne devaient pas appartenir au duc de Bourbonnais. Les témoins déclarent qu'elle est née en légitime mariage et qu'elle a deux cousines aptes à succéder.

Rôle sur papier, non signé. — P. 1374 [2], cote 2403.

1398, 29 mai.

4149. Philippe de Lévis, seigneur de Roche, rembourse à l'abbaye de Saint-Chaffre, de l'ordre de Saint-Benoit, au diocèse du Puy, moyennant quatre-vingts livres tournois, un tournois d'argent compté pour quinze deniers, la rente de quatre livres léguée audit couvent en 1344 par le testament de Guigue, alors seigneur de Roche et de Posquières; ce que le couvent accepte, promettant de servir comme par le passé l'anniversaire fondé par ledit Guigue.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1397 [3], cote 615.

1398, 13 juin, Paris.

4150. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, etc., et Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont, etc., nomment de nouveaux commissaires pour faire une enquête sur les débats survenus entre eux à propos de leurs droits respectifs ès marches d'Auvergne, de Montpensier, de Bourbonnais, de Forez, et aussi en la châtellenie de Thiers; et en attendant le résultat de l'enquête, ils ordonnent que les choses restent en l'état.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé des sceaux des deux ducs. — P. 1361[1], cote 929.

Vidimus sur parchemin, signé, jadis scellé, en date du 11 mars 1399 n. st. — P. 1372[2], cote 2136.

1398, 25 juin.

4151. Jean le Maréchal, chevalier, et Adrien Granger, archidiacre de Brie, ambassadeurs du duc de Bourbonnais pour régler avec le roi d'Allemagne ou le sénéchal de Luxembourg la question relative à l'héritage de feu Béatrix de Bourbon, reine de Bohême, font attester par un notaire qu'ils ont vainement attendu ledit roi ou son sénéchal en la journée indiquée à Yvoi, et qu'ils ont remis au prévôt dudit lieu les lettres dont ils étaient chargés pour les faire passer à leur adresse.

Original français sur parchemin, signé, délivré sous le scel du garde des sceaux du Roi en la prévôté de Mouzon. — P. 1377[1], cote 2876.

1398, 27 juin, Riom.

4152. Ajournement donné par le lieutenant de Pons de Langeac, sénéchal d'Auvergne, à un sergent du duc de Berry et d'Auvergne, pour répondre en justice à Agne de la Tour, chevalier, seigneur d'Olliergues, qui se plaignait que ledit sergent eût entrepris sur sa justice d'Olliergues en mettant sous la sauvegarde du duc le nommé Pierre Faure, d'Olliergues, son justiciable.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376[2], cote 2677.

1398, 27 juin, Riom.

4153. Le lieutenant de Pons de Langeac, sénéchal d'Auvergne, donne acte au procureur du seigneur d'Olliergues de ce qu'il a ordonné mainlevée de la saisie mise à la requête de Géraud Sarrazi, écuyer, sur plusieurs lieux et ténements sis dans la châtellenie de Murat-de-Cayres.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1376[2], cote 2677.

1398, 30 juin, Roussillon.

4154. Josserand Ravinel, fils de Guillaume Ravinel, damoiseau, rend aveu à Humbert de Villars, seigneur de Roussillon et d'Annonay, pour sa maison et seigneurie du Cluzeau (de Cluisello), au mandement de Roussillon.

Il est fait mention de l'hommage qui avait été rendu le 22 juin précédent au château d'Annonay, en présence d'Hugues Bochut, de Jocerand de la Barge, de Gastonnet Gaston, chevaliers, et de Guillaume Girbert, bailli d'Annonay.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393[2], cote 919.

1398, 1er juillet, Paris.

4155. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, etc., et Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, etc., donnent commission, l'un à Jocerand de Scey, bailli de Charolais, et à Jean de Cluny, l'autre à Blain Loup, bailli de Bourbonnais, et à Girbert Graullier, pour informer au sujet des différends mus entre eux à cause des délimitations et enclaves sur la frontière des pays de Charolais et de Bourbonnais, et pour présenter dans un an le résultat de leur enquête.

Original français sur parchemin, signé par les secrétaires des deux parties, et jadis scellé de deux sceaux. — P. 1357[2], cote 451.

Vidimus délivré le 11 mars 1399, signé et jadis scellé, *ibidem*, cote 449.

1398, 5 juillet, Riom.

4156. Le lieutenant de Pons de Langeac, sénéchal d'Auvergne, donne acte au procureur d'Agne de la Tour, seigneur d'Olliergues, de ce que Pierre Faure, justiciable de celui-ci, a renoncé à se prévaloir de la sauvegarde du duc de Berry et d'Auvergne.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376[2], cote 2677.

1398, 8 juillet.

4157. Robert de Trézette, bailli de Beaujolais, afferme à Jean Guillierme, bourgeois de Chalamont, le péage de Chalamont pour le terme courant de la

Saint-Jean-Baptiste 1398 à la Saint-Jean-Baptiste 1399, moyennant soixante-deux florins.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire rouge. — P. 1391 [1], cote 543.

1398, 17 juillet.

4158. Procès-verbal de signification d'un arrêt du Parlement rendu le 27 avril précédent en faveur des habitants de Thizy, au sujet de la taxe de la capitainerie.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390[2], cote 471.

1398, 24 juillet, Mâcon.

4159. Le lieutenant du bailli de Mâcon mande à trois notaires royaux de procéder sans délai à une enquête par témoins, pour apprécier le droit réclamé par Guillaume de la Trémouille, seigneur de Bourbon-Lancy, sur la succession des prêtres bâtards morts dans l'étendue de la baronnie de Bourbon-Lancy, droit qui lui était contesté par l'évêque d'Autun.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377 [2], cote 2966.

1398, 27 juillet.

4160. Louis de Gleteins, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fait cession à Mile de Propières (de Pourpreriis), écuyer, des biens que Guichard, sire de Beaujeu, avait donnés à Simon de Gleteins en septembre 1320.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390[2], cote 472 *bis*.

1398, 30 juillet.

4161. Le Roi renvoie aux grands jours d'Auvergne certaine appellation émanée du sénéchal d'Auvergne, relevée en ladite cour, omettant lesdits grands jours (*sic*).

Lettre scellée en cire jaune, signée VILLEQUIN. Déficit. Notice rédigée d'après l'Inventaire de Luillier. — P. 1361 [1], cote 947.

1398, 8 août.

4162. Karados des Quesnes, chambellan du Roi et son bailli à Mâcon, admet l'opposition de Guillaume de la Trémouille, chevalier, seigneur de Bourbon-Lancy, à des lettres qui lui avaient été signifiées de la part d'Antoine de la Coste, prieur de Bourbon-Lancy, et fait ajourner les parties à comparaître le 10 septembre au bailliage de Mâcon.

Original latin sur parchemin, signé et scellé. A cette pièce est jointe la relation du sergent royal, en date du 20 août suivant, faisant mention de la citation. — P. 1377[2], cote 2965.

1398, 9 août, au château de Montpont.

4163. Alix de Villars, dame de Sainte-Croix et de Sellières, reconnaît avoir reçu cent francs d'or en déduction de deux cents francs à elle dus par Humbert, sire de Villars, son frère.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1389[2], cote 208 *bis*.

1398, 13 août.

4164. Le prieur et le couvent de Viaye reconnaissent avoir reçu quinze livres tournois à titre de capital d'une rente de quinze sols tournois que leur avait léguée par testament Guigue, jadis sire de Roche, à l'effet de célébrer un anniversaire au jour de son décès.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1398[3], cote 718.

1398, 21 août.

4165. Hugonet de Vaugelas, damoiseau, fils et héritier de Regnaud de Vaugelas, après avoir produit une décision des exécuteurs testamentaires de Briand de Retourtour, jadis seigneur d'Argental, et un mandement de Jacques de Tournon, aussi seigneur du même lieu, est remis en possession du treizième des amendes de la justice d'Argental.

Pièce insérée dans la transaction du 30 juillet 1426. — P. 1396[2], cote 459.

1398, 27 août.

4166. Quittance donnée au duc de Bourbon par le chapitre du Mans, d'une somme de dix livres tournois.

Cédule sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1361 [1], cote 930.

1398, 28 août.

4167. Les maîtres et écoliers du collége d'Autun, établi à Paris devant l'église Saint-André-des-Arcs, font enregistrer un acte de dernière volonté par lequel Oudart de Moulins, jadis conseiller du Roi et

président de la chambre des comptes, a légué audit collége deux mille neuf cents francs d'or pour la fondation et l'entretien de trois écoliers, l'un grammairien, l'autre canoniste, le troisième théologien, qui seront choisis dans la famille dudit Oudart, s'il s'en trouve d'habiles, sinon dans la châtellenie de Moulins ou ailleurs, mais dans le pays de Bourbonnais; à la charge de dire chacun an dans le collége un anniversaire pour le défunt et de distribuer aux assistants quarante sols parisis.

Vidimus sur parchemin, en date du 4 décembre 1404, collationné, muni du *signum* d'un notaire, et jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 50.

1398, 28 août.

4168. Jareton Charbonnel renonce, moyennant cent vingt francs d'or dont quittance, à tout droit successif sur l'héritage de Jean Charbonnel, en faveur de Philippe, fille dudit Jean.

Original sur parchemin, signé. — P. 1398 [2], cote 705.

1398, 30 août.

4169. Philippe de Lévis, seigneur de Roche, annule le marché qui avait été fait en son nom entre lui et Jaucelin Boschon pour la construction d'un four à Pradelles.

Cédule sur papier en langue romane du Midi, signée PHILIPPUS et BOSCHO. — P. 1399 [1], cote 776.

1398, 30 août.

4170. Jaucelin Boschon reconnaît que bien que le sire de Roche l'ait tenu quitte de l'engagement relatif à la construction d'un four à Pradelles, il lui fournira autant de pierres qu'il en faudra pour faire huit cannes de mur audit four, avec les tuiles nécessaires pour sa couverture.

Cédule sur papier, en latin, signée BOSCHONIS ITA EST. — P. 1399 [1], cote 776.

[1398, août.]

4171. Le duc de Bourbonnais charge Bertrand Lesgare, son fourrier, de se rendre en Chypre pour obtenir du roi l'exécution de l'arrangement pris avec l'Ermite de la Faye au sujet des sommes réclamées par le duc; et il lui donne l'ordre de veiller à la célébration d'un service solennel pour le repos de l'âme de Hugues de Lusignan, fils de Marie de Bourbon, et de faire diverses emplettes de camelots et d'or de Chypre.

Feuille en papier, non signée. — P. 1364 [2], cote 1362.

1398, 4 septembre.

4172. Guillaume de Grolée, seigneur de Neyrieu, reconnaît avoir vendu moyennant cent vingt francs d'or, à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, soixante sols viennois de cens sur le mas de Migos, sis en l'étang de Coyrard, paroisse de Monthieux. Témoins: Gui de la Palud, seigneur de Châtillon la Palud, et Ysnard de Brou.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1392 [1], cote 646.

1398, 6 septembre.

4173. Philibert de Saint-Romain, chevalier, seigneur de Saint-Martin d'Ozole, et Huguette Godemart, dame de Saint-Martin des Lays, sa femme, de lui autorisée, vendent à Louis, duc de Bourbonnais, le grand étang dudit lieu de Saint-Martin, appelé l'étang de Rosiers, assis sous le village de Forges, ès paroisses de Paray-le-Frary et de Saint-Martin des Lays, moyennant deux mille francs d'or : à savoir quatorze cent vingt francs payés comptant, et l'extinction d'une rente de cinquante-trois sols quatre deniers tournois, que ladite dame devait chacun an au duc de Bourbonnais.

Original français sur parchemin, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2372.

1398, 8 septembre, Bourg en Bresse.

4174. Guy de Saint-Trivier, Antoine de Juys, Pierre de la Palud et autres seigneurs de la Dombe, au nombre de dix, se placent sous la protection du comte de Savoie, vicaire de l'Empire, et promettent de lui obéir en tout cas de souveraineté et de ressort. Le comte, de son côté, s'engage à les maintenir dans leurs franchises, libertés, juridictions hautes, moyennes et basses, et tous autres droits spécifiés dans l'acte.

Copie sur papier, non signée. — P. 1363 [1], cote 1180.
Autre copie, non signée, insérée dans le registre P. 1384, fol. 101 r° à 102 r°.

1398, le mardi après la Nativité de Notre-Dame (10 septembre).

4175. Le bailli de Mâcon prononce la remise au lendemain de la Saint-Hilaire du procès mù entre Guillaume de la Trémouille, seigneur de Bourbon-Lancy, et le prieur dudit lieu, au sujet de l'exercice et du ressort de leur juridiction.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377 [2], cote 2965.

1398, 15 septembre, Grancey.

4176. Yolande de Bar, dame de Grancey, Jean, sire de Châteauvillain, et Jeanne de Grancey, sa femme, reconnaissent avoir reçu du duc de Bourbonnais cinq cents francs d'or du coin du Roi, à rabattre sur la somme de quinze cents francs que le duc leur devait en vertu d'un accord passé entre eux et lui.

Original français sur parchemin, jadis scellé de trois sceaux. L'attache en parchemin du premier sceau existe encore. — P. 1372 [2], cote 2126.

1398, 26 septembre, Riom.

4177. Le lieutenant du sénéchal d'Auvergne ajourne un sergent du duc de Berry et d'Auvergne à comparoir pour justifier de la saisie qu'il a faite de divers cens et rentes dus au chapitre de l'église de Saint-Genès de Thiers.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1381, cote 3347.
A cette pièce était annexée la réponse du sergent, qui fait savoir qu'il a agi au nom de Bernard Dumas, chevalier, seigneur d'Aubierre et de Màlbec.

1398, 4 octobre, Riom.

4178. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, etc., octroie de nouveau pour un an à Mathieu Ferrain la permission de plaider par procureur devant tous juges séculiers, excepté aux grands jours généraux.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1376 [2], cote 2735.

1398, 19 octobre, Paris.

4179. Jean Nicolai, prieur du couvent des Frères Prêcheurs de Paris, en reconnaissance d'une aumône de six cents francs et d'une rente de deux muids de froment et de quatre queues de vin que Louis, duc de Bourbonnais, leur a assignées, s'oblige pour lui et son couvent à dire chaque jour une messe à l'intention du donateur dans la chapelle de Saint-Thomas d'Aquin, et à célébrer chaque année cinq anniversaires pour différents membres de la famille de Bourbon.

Original latin sur parchemin, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1363 [1], cote 1162.

1398, 30 octobre.

4180. Gilbert « de Podio in altum [1] », damoiseau, vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de cent livres tournois, deux vignes sises au terroir de Champcort, l'une près du clos du duc, l'autre près du champ de Guiot de Blesson.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 134.

1398, 6 novembre.

4181. David, seigneur d'Auxy, chevalier, vend, cède et transporte à Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, pour le prix de onze cents livres tournois (l'écu d'or à la couronne compté pour vingt-deux sols six deniers tournois), la terre et seigneurie de Moyenneville avec le quart de la terre de Bulles en Beauvoisis, le tout mouvant du comté de Clermont.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362 [2], cote 1095.

1398, 8 novembre, Paris.

4182. Louis, duc de Bourbonnais, etc., mande à ses gens des comptes d'accorder un dégrèvement de tailles à tous les pauvres habitants des châtellenies de Montluçon, Murat, Verneuil, Chantelle, Bourbon, Souvigny, Bessay, Moulins, Belleperche et autres, « qui ont esté bâtus ceste présente année de tempeste tellement que les hommes desdiz lieux ont perdu leurs blez, vendenges et autres biens, ou la plus grande partie d'iceulx. »

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [2], cote 2428.

1398, 10 novembre.

4183. Jean, abbé de Cluny, accepte au nom de son couvent la fondation faite au monastère de Cluny par Louis, duc de Bourbonnais, d'une messe perpétuelle quotidienne et d'un anniversaire à célé-

(1) Au verso de l'acte, ce nom est traduit par *Gilbert de Puysnaut*.

brer au jour de sa mort en la chapelle de Saint-Denis; et il déclare que le duc a donné en aumône au couvent un calice d'argent doré, deux canettes d'argent doré, une paix, deux candélabres, des vêtements sacerdotaux et des courtines, plus une somme de mille écus d'or.

Original latin sur parchemin, signé de l'abbé Jean, et jadis scellé de deux sceaux. — P. 1356 [1], cote 183.

1398, 12 novembre.

4184. Jean de Châlon, seigneur d'Arlay, vend, cède et transporte à Louis, duc de Bourbonnais, seigneur à présent de Château-Chinon, pour le prix de seize cents livres tournois, l'écu d'or à la couronne compté pour vingt-deux sols six deniers, une rente perpétuelle de trois cents livres assise à Dommartin et aux environs, en la châtellenie de Château-Chinon, que son oncle Hugues de Châlon, seigneur d'Arlay, avait achetée de Guillaume de Mello moyennant seize cents francs d'or.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — Transcrit original du 3 avril 1399, signé, jadis scellé. — Vidimus délivré le 26 octobre 1451, par le garde du scel royal, en la prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier. — P. 1357 [1], cotes 327, 330 et 338.

1398, 12 novembre.

4185. Jean de Châlon, seigneur d'Arlay, donne procuration à cinq personnes nommées dans l'acte pour consentir à la mainlevée au profit du duc de Bourbonnais des trois cents livrées de terre qui lui appartiennent sur les revenus de Château-Chinon à Dommartin (au lieu dit Dampmartin) et environs.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [1], cote 334.

1398, 29 novembre.

4186. Mainlevée provisoire octroyée par le Roi au seigneur de Villars de la saisie de ses domaines de Lyonnais et Mâconnais effectuée en 1396.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1392 [2], cote 814.

1398, 3 décembre.

4187. Alix de Villars, dame de Sainte-Croix et de Sellières (Salières), donne quittance d'une somme de deux cents francs à elle due par Humbert, seigneur de Villars, son frère.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1389 [2], cote 208 *sexties*.

1398, 22 décembre.

4188. Les doyen et chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois reconnaissent avoir reçu du duc de Bourbonnais cent écus d'or à la couronne, valant dix-huit sols parisis la pièce, à valoir sur une plus grande somme que le duc reste leur devoir.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1363 [1], cote 1155.

1398, 23 décembre.

4189. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., donne quittance au duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois de rente à lui dues sur le péage de Moulins, et qui ont été versées entre les mains du gouverneur de la recette de ses bailliages d'Autun et de Montcenis.

Original français sur parchemin, signé du secrétaire du duc, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 87.

1398, 30 décembre.

4190. Guillaume de Grolée, seigneur de Neyrieu (de Neyriaco) et de Juyes, reconnaît avoir reçu d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, cent vingt francs d'or à lui dus pour la vente d'un cens de soixante sols viennois sur l'étang de Coyrard, qu'il lui a cédé le 4 septembre précédent.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1392 [1], cote 646.

1398, 31 décembre, Riom.

4191. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, etc., à la requête de l'abbé de Thiers, nouvellement nommé, ordonne mainlevée de la saisie du temporel de ladite abbaye faite par ses officiers, sous le prétexte qu'il y avait droit de régale pendant la vacance.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1381 [1], cote 3360.
A cette pièce est jointe, sous la même cote, la déclaration de mainlevée faite par Pons de Langeac, sénéchal d'Auvergne, en date du 9 janvier suivant.

1398, « Riomi, tempore provincialis capituli ibidem celebrati. »

4192. Le ministre des Frères Mineurs de la province de Bourgogne associe Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, « dévote fille du bienheureux

saint François, » aux bonnes œuvres et aux prières des religieux de son ordre.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1363[1], cote 1170.

[1398.]

4193. Lettre adressée par les procureurs du duc de Bourbonnais au Roi des Romains et de Bohême pour qu'il ait à mettre le duc en possession de l'héritage de Béatrix de Bourbon tant dans le Luxembourg qu'en Allemagne; pour lequel héritage le duc promet de rendre hommage au Roi des Romains.

Minute sur papier, sans date ni signature, raturée et interlignée. — P. 1377[2], cote 2885.

[Postérieur à 1398.]

4194. État des payements faits par Édouard, sire de Beaujeu, à Agnès de Chandenay, dame de Joux, et à Louis de Listenois, sire de Montagu, gendre de ladite dame.

Cédule sur parchemin, non signée. — P. 1389[1], cote 162 *ter*.

1399 n. st., 16 janvier.

4195. Jean, seigneur de Bellenave, vend, cède et transporte à Jean de Châteaumorand, seigneur de Polligny, pour le prix de douze cents écus d'or dont chacun vaut vingt-deux sous six deniers tournois, la justice haute, moyenne et basse du lieu de Breux (Breulz) lez Saint-Pourçain, ensemble la justice qu'il a ès paroisses de Contigny, de Paray, de Lorige, et en la Villefranche [de Saint-Pourçain], avec d'autres choses plus à plein déclarées dans l'acte.

Copie sur papier, signée. Écriture du temps. — P. 1355[2], cote 145.

1399 n. st., 28 janvier, Bourbon-Lancy.

4196. Assignation donnée à Jean et à Guy, fils de Guillaume de la Trémouille, mort en Bulgarie, pour comparaître par-devant le bailli de Mâcon, au sujet de la succession de feu Guillaume Macherel, prêtre, bâtard, dont lesdits Jean et Guy s'étaient mis en possession, et qui était réclamée par l'évêque d'Autun.

Copie sur parchemin, signée. Écriture contemporaine. — P. 1377[2], cote 2933.

1399 n. st., 30 janvier.

4197. Lettres exécutoires, délivrées sous le scel royal de la cour de Montpellier, d'une convention arrêtée le 6 décembre 1373 entre Hugues et Louis de Châlon, d'une part, et Marie de Genève d'autre part, en vertu de laquelle ladite dame devait jouir du château et de la châtellenie de Châteauneuf.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1393[1], cote 887.

1399 n. st., 25 février.

4198. Charles VI, roi de France, mande au bailli de Vivarais et de Valentinois, sur la requête d'Humbert de Villars, seigneur d'Annonay, de contraindre les habitants de cette ville à subvenir aux réparations des murs, des ponts et des chemins.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1392[1], cote 733.

1399 n. st., 27 février.

4199. Mandement du Roi à l'effet d'empêcher les habitants d'Annonay d'avoir recours à toute justice autre que celle d'Humbert, seigneur de Villars.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire jaune. — P. 1392[2], cote 803.

1399 n. st., 3 mars.

4200. Jean Regnaut, de Château-Chinon, échange avec Simon de Fretoy, écuyer, demeurant à Château-Censoir, deux serfs taillables et exploitables de haut et de bas contre tout ce que ledit Simon peut posséder à Saint-Hilaire, Châtin, Dommartin, Saint-Léger de Fougeret et Arleuf.

A touz ceulx qui verront ces présentes lectres, Symon Putas, clerc, garde du seel de la chastellerie de Lorme pour Monsieur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, salut. Savoir faisons Guillemin de Villerot, clerc, notaire juré à l'office dudit seel, avoir veu, leu, tenues et diligemment visitées unes lectres saines et entières, seellées du seel du Roy nostre sire establi en la prevosté de Saint Pierre le Moustier, contenant la forme qui s'ensuit :

« A touz ceulx qui verront ces présentes lectres Regnault de la Duriere, chanoyne de Nevers, garde du seel du Roy nostre sire en la prévosté de Saint Pierre le Moustier, salut. Saichent tuit que par devant Regnault Driot, de Corbigny, juré du Roy et notaire dudit seel, auquel quant ad ce nous avons commis notre pouvoir, pour ce personnelment establiz Jehan Regnault de Chastęauchinon d'une part et Symon de Fretoy, escuier, demorant à Chasteaulcensoy

pour luy et prenant en main et luy faisant fort par devant ledit juré pour Jehanne sa seur, pour Ysabeaul leur mère, et pour Esglantine femme espouse dudit Symon, absentez, sur l'obligacion de touz ses biens quelxconques quant aux chouses contenues en ces presentes lectres d'aultre part, de leur pure et franche volunté, publiquement et en droit, ont cognu et confessé lesdictes parties deça et dela elles avoir fait entr'elles permutacion et eschange d'aucuns de leurs héritaiges et chouses héritaires en et par la maniere qui cy après est escript et divisié : c'est assavoir que lidit Jehan Regnault a baillé, cessé et quictié et encore par devant ledit juré bailla, cessa et perpetuelment quicta par pur et parfait eschange et permutacion, sens esperance de jamaiz rappeller, audit Simon présent stipulant et acceptant pour lui et pour ses hoirs et pour ceulx qui de lui ont et auront cause, le droit, accion, que il Jehan Regnault ha, puet et doit avoir, et qui lui puet ou doit compecter et appartenir par quelconque cause, tiltre ou raison que ce soit, en deux de ses hommes sers, de serve condicion, taillable et explectable de hault et de bas, de poursuite et de mainmorte, c'est assavoir Guillaume Artault de Poiseux, en la paroiche de Saint Ligier de Fougeroy, homme liges dudit Jehan Regnault, et Jehan Sire, de Flanneaul (*sic*) en la paroiche dudit Saint-Ligier, homme ser par moitié dudit Jehan Regnault, de la condicion et servitude dudit Guillaume Artault, leurs posteritez néz ou à naistre, leurs mex et tenemens qui tiennent et possèdent soubz ledit Jehan Regnault, sens en riens excepter ne retenir à luy; et en recompensacion desdiz hommes dessusdiz et nommez, ledit Simon de Fretoy pour lui et prenant en main et luy faisant fort pour lesdictes Jehanne sa seur, Ysabeaul leur mère, et Esglantine sa femme, absentes, sur l'obligacion que dessus, baille, cesse, quicte, renunce héréditablement et perpetuelment par pur et perpétuel eschange et permutacion audit Jehan Regnault présent, stipulant et acceptant pour luy et pour ses hoirs et pour ceulx qui de lui ont et auront cause, et sens espérance de jamaiz rappeller, toux et chascuns les héritaiges et chouses héritaires quelzconques que ledit Simon pour luy et ou nom que dessus ha, puet et doit avoir, et qui luy puent et doivent compecter et appartenir par quelcunque cause, tiltre ou raison que ce soit ès villes et paroiches de Saint-Ylier en la chastelerie de Chasteauchinon, en la ville et paroiche de Chastaing en ladicte chastellerie de Chasteauchinon, et en la ville et paroiche de Dompmartin en ladicte chastellerie, et en la ville et paroiche de Saint-Ligier de Fougeroy estant en la chastellerie de Molins lez Engibers, en la paroiche d'Arleu, finaige et appartenances desdiz lieux, soient maisons, maisgnes, murailles, motes, foussés, vergiers, jardins, curtix, prés, terres, bois, buissons, gareinnes, eaulx, rivières, estangs, fours, molins, dismes, champers, cens, censives, coustumes, bordelaiges, rentes, hommes et femmes, sers et serves, tailles, corvées, justice et seignorie et toutes autres chouses quelxconques, sens en riens excepter ne retenir à luy des chouses dessusdictes, parmi ce que ledit Jehan Regnault a baillé, paié et delivré par une foiz audit Simon de Fretoy la somme de quarante livres tournoys de soulte ja paiez, bailliez et delivrez et lealment compté et nombrez en la presence dudit juré, et desquelz quarente livres tornois ledit Simon pour et ou nom que dessus s'est tenus pour bien paiez et comptent et en a quictié perpetuelment ledit Jehan Regnault et ses hoirs et ceulx qui de luy ont et auront cause pardevant ledit juré. Et desquelles chouses dessusdictes ainsi eschangés et permutés par lesdictes parties et par chascune d'icelles lesdictes parties, chascune en droit soy, c'est assavoir ledict Simon de Fretoy pour luy et prenant en main et lui faisant fort pour les dessusdictes Jehanne, sa seur, Ysabeaul sa mère, et Esglantine sa femme, se sont desrevestus et dessaisis pardevant ledit juré en revestant et saisissant d'icelles l'une des parties l'aultre pour elle et pour leurs hoirs et pour ceulx qui ont et auront cause d'eulx realment et corporelment, par le bail et octroy de ces présentes lectres, si comme lesdictes parties et chascune en droit soy disoient toutes et chascune les chouses dessusdictes pardevant ledit juré. Promettenz, etc... Renuncenz... etc. (Suivent les formules d'usage.)

En tesmoing desquelles chouses nous, à la relacion et rapport dudit juré, avons seellé ces presentes lectres dudit seel du Roy. Donné le lundi après le dimenche que l'on chante en saincte Église : *Oculi mei*, IIIe jour du moys de mars, l'an de grace mil trois cens quatre vins et dix huit. Et signé. R. Driot. Donné quant à la vision et lecture des lectres dessus transcriptes le penultième jour de fevrier, l'an mil quatre cens vint et quatre. — G. de Vilerot.

Vidimus sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1380^2, cote 3238.

1399 n. st., 4 mars, Paris.

4201. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, donne souffrance à Louis de Listenois, sire de Montagu, de lui bailler dans un an dénombrement des terres qu'il tient de lui dans ses duché et comté d'Auvergne.

Vidimus sur parchemin, collationné et signé, en date du 2 novembre 1399. — P. 1361^1, cote 932.

1399 n. st., 15 mars.

4202. Charles VI, roi de France, confirme l'établissement des juges d'appel que le seigneur de Villars avait créés en sa terre d'Annonay.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire jaune. — P. 1392^2, cote 810.

1399 n. st., 18 mars, Paris.

4203. Charles VI, roi de France, ordonne mainlevée, au profit du duc de Bourbonnais, de la terre de Dommartin et de ses appartenances que tenait naguère Jean de Châlon, seigneur d'Arlay, ainsi que des fruits en provenant depuis le jour de Pâques 1396, lesdits fruits ayant été vendus par ledit de Châlon au duc de Bourbonnais.

« Par le Roi, à la relation de son grand conseil estant en la chambre des comptes, auquel Vous, les évesques de Noyon et de Chartres, le comte de Tancarville, les gens desdits comptes, les trésoriers et pluseurs autres estoient. — G. Milerat. »

Vidimus sur parchemin, délivré le 4 avril 1399, signé, jadis scellé. — P. 1357 [1], cote 343.

Autre vidimus sur parchemin, en date du 15 avril 1399. — P. 1380 [2], cote 3271.

1399 n. st., 19 mars, Paris.

4204. Jean de Châteaumorand, chevalier, chambellan du Roi, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais deux cents francs d'or à valoir sur les quinze cents livres tournois que celui-ci lui doit pour l'acquisition d'une terre en Bourbonnais.

L'intitulé au dos de la pièce montre qu'il s'agit de la terre de Bellenave. (La date inscrite en tête d'une autre quittance analogue, n° 1637, est donc fautive.)

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée.— P. 1378 [2], cote 3051.

1399 n. st., 26 mars.

4205. Jean Dubuisson, bourgeois de Valenciennes, reconnaît avoir reçu de François d'Auberchicourt, chevalier, chambellan du Roi, trente francs d'or à valoir sur une plus grande somme que celui-ci lui doit.

Cédule originale sur parchemin, signée.— P. 1378 [2], cote 3099.

1399, 4 avril.

4206. Regnault et Bruand Guillonel vendent à François d'Auberchicourt, pour le prix de cinq cents livres tournois, une maison sise à Paris, rue Saint-Thomas du Louvre, tenant d'une part à Robert d'Estouteville, seigneur de Torcy, d'autre part à Jacques de Bourbon, comte de la Marche, par derrière à l'hôtel de la Petite-Bretagne, chargée de trente sols parisis de cens envers l'évêque de Paris, et de vingt sols cinq deniers parisis de rente envers le chapitre de Saint-Thomas.

Original signé, aujourd'hui en déficit. Notice rédigée d'après l'Inventaire de Luillier. — P. 1378 [2], cote 3101.

1399, 5 avril.

4207. Jean de Tinière, prévôt du monastère d'Evaux, au diocèse de Limoges, vidime et ratifie les lettres par lesquelles Louis, duc de Bourbonnais, a amorti, sous la condition d'une messe anniversaire, deux rentes en faveur du prieuré de Saux, membre dépendant du couvent d'Evaux.

Original latin sur parchemin, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1357 [1], cote 364.

1399, 23 avril.

4208. Jean Roty, marchand pelletier à Paris, et sa femme, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de trente et une livres dix sols parisis, une rente de soixante-deux sols dix deniers parisis, constituée sur un lieu où se trouvait jadis la maison d'André Noblet.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1369 [2], cote 1816.

1399, 15 mai.

4209. Mandement du Roi au bailli de Mâcon à l'effet de contraindre Édouard, sire de Beaujeu, à payer à Guichard Dauphin, grand maître des arbalétriers de France, la somme de cent quatre-vingt-quatre livres douze sols deux deniers dont il lui était redevable.

Original sur parchemin, jadis scellé.— P. 1388 [2], cote 61.

1399, 16 mai.

4210. Ajournement d'un procès entre Jean de La Vau et Alix, sa femme, d'une part, et la veuve et les sœurs de George La Marche, d'autre part.

(Ce procès avait pour objet la dîme de Jenzat, comme le prouve une requête de cette époque qui se trouve sous la même cote.)

Copie sur papier, en date du 28 juillet suivant, collationnée et signée. — P. 1378 [2], cote 3099.

1399, 21 mai.

4211. Guillaume Gaultier, chanoine du Mans et de Chartres, procureur des doyen et chapitre de

l'église de Saint-Julien du Mans, confesse avoir reçu de Louis, duc de Bourbonnais, cinquante francs en écus d'or à la couronne, en déduction de cinq cent cinquante francs restant à payer par ledit duc sur la somme de quinze cents francs, à laquelle il s'est engagé pour la fondation perpétuelle qu'il a faite en ladite église.

Original français sur parchemin, signé de deux notaires, et jadis scellé. — P. 1355[1], cote 45.

1399, 23 mai, au Châtelard.

4212. Jean de Luyrieu (de Luyriaco), damoiseau, fils de Pierre de Luyrieu, se reconnaît homme lige de Humbert, sire de Thoire et de Villars, et déclare tenir de lui son château de Corlier (de Corlerio) avec tout ce qui en dépend.

Extrait d'un cahier en papier, signé, mais sans date. — P. 1375[2], cote 2528.

1399, 25 mai.

4212 A. Transaction entre Édouard, sire de Beaujeu, et les bourgeois de Villefranche. L'article principal consiste dans l'exemption suivante : « Item quod dicti burgenses..... quieti sint et remaneant leydis in villa Villefranche et pedagiis in tota terra Bellijoci, modo et forma contentis in privilegiis et libertatibus ipsorum burgensium ; declarando quod hujusmodi exemptio se extendit in tota terra dicti domini Bellijoci situata tam in regno quam in imperio et tam per terram quam per aquam. In hoc tamen non comprehenduntur pedagia de la Marche et de Chavagniaco que fuerunt acquisita et ab antiquo non fuerunt de demanio dicte terre Bellijoci. »

Original composé de cinq feuilles de papier cousues bout à bout, signé Huguenet [Baudet], Adzolles, Alexandre Maréchal. — O. 20954.

1399, 31 mai, Gien.

4213. Louis, duc de Bourbonnais, etc., mande à ses gens des comptes d'informer, sur la proposition qui lui est faite par Pierre de Murat, sire de Barbaste, écuyer, d'échanger le tiers des menus exploits de la châtellenie de Murat contre la terre qui fut à Gilbert du Mas, sire de la Coudre, acquise par le duc en la châtellenie de Montagu.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374[3], cote 2427.

1399, 3 juin, Nicosie.

4214. Bertrand Lesgare, écuyer et procureur de Louis, duc de Bourbonnais, fonde pour mille besants d'argent de Chypre une messe quotidienne pour le repos de l'âme de feu Hugues de Lusignan, prince de Galilée, cousin du duc, inhumé dans le monastère de Saint-Dominique à Nicosie.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1365[1], cote 1417.

1399, 4 juin, Paris.

4215. Charles VI, roi de France, à la requête de Robert, comte de Ventadour, mande au duc de Bourbonnais de lui restituer le château de Ventadour avec ses appartenances, que le père dudit comte avait prêté au feu Roi afin d'y mettre des gens d'armes pour la sûreté du pays de Guienne.

« Par le Roi en son conseil, Monseigneur le duc de Berry, Vous, le vidame de Laon et autres, présents. — Derian. »

Original français sur parchemin, jadis scellé. — P. 1355[1], cote 71.

1399, 4 juin, Paris.

4216. Charles VI, roi de France, notifie au duc de Bourbonnais les lettres patentes qui précèdent concernant la restitution du château de Ventadour, et il promet de le dédommager des dépenses qu'il a pu faire pour la réparation et l'entretien dudit château.

Signé Charles, avec ce post-scriptum : « Beaus oncle le bonbeler acomplicié ceste besonge autant que ce je le vous disoie de bouche. De ma main. »

Vidimus sur parchemin, collationné et signé de deux notaires, daté du 18 juin suivant, jadis scellé. — P. 1355[1], cote 69.

1399, 16 juin, Moulins.

4217. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, etc., reconnaît avoir reçu de Janus, roi de Chypre, par les mains de Jean Picamilio, Génois, quatre mille ducats en déduction d'une plus grande somme que ledit Roi lui doit encore.

Autre quittance d'une autre somme de six mille

ducats, portant la même date et conçue dans les mêmes termes.

Cédules en parchemin, signées, jadis scellées, fendues à coups de canif, pour indiquer qu'elles n'ont plus de valeur. — P. 1364², cote 1372.

1399, le jeudi après la Nativité de saint Jean-Baptiste (26 juin).

4218. Le procureur de frère Robert de Châteauneuf, de l'ordre des Hospitaliers, prieur d'Auvergne et précepteur de la maison de Saint-Jean de Montbrison, reconnaît tenir en fief du duc de Bourbonnais, comte de Forez, divers cens et parties de cens sis au mandement de Saint-Maurice en Roannais, et généralement tout ce qui est advenu à ladite maison par le décès de frère Pierre de Cis, jadis membre de l'ordre.

Autre déclaration de la même date rendue au comte de Forez par Jean de Bonnefont, chevalier, pour sa maison forte d'Aix (Eys), au mandement de Saint-Just, et autres possessions.

Minutes transcrites dans un cahier en papier, sans date ni signature. — P. 1399¹, cote 781.

1399, 28 juin.

4219. Louis, comte d'Étampes et de Gien, par une des clauses de son testament, laisse à l'Hôtel-Dieu de Paris soixante livres parisis et cent aunes de toile pour ensevelir les pauvres, sa chambre de camotas à vignette avec les tentures et la literie, plus son hôtel de Paris sis en la rue d'Autriche, ayant entrée et sortie sur la rue des Poulies, tenant d'une part à l'hôtel du duc Aubert, et par derrière à l'hôtel du maréchal Boucicaut, à la charge d'un anniversaire par mois à perpétuité.

Pièce insérée dans un vidimus délivré par le garde du scel de la prévôté de Paris, le 22 mars 1401, signé, jadis scellé. — P. 1363¹, cote 1161.

1399, 28 juin.

4220. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, pair et chambrier de France, à la requête de Blanche d'Albon, prieure du prieuré de Saint-Symphorien, de l'ordre de Saint-Pierre de Lyon, diocèse de Nevers, consent à lever la saisie qu'il avait mise sur le temporel dudit prieuré, à la charge pour ladite prieure d'y entretenir à ses dépens deux prêtres pendant trois ans et de faire réparer l'église et les bâtiments.

Pièce insérée dans un acte notarié du 11 juillet suivant, qui renferme l'acceptation de Blanche d'Albon, signé, avec incisions pour le sceau. — P. 1360², cote 844.

1399, 28 juin, Paris.

4221. Charles VI, roi de France, sur la requête d'Humbert de Villars, seigneur de Roussillon et d'Annonay, mande au bailli de Mâcon, au juge du Velay, aux châtelains de Saint-Symphorien le Châtel et de Sainte-Colombe, de renvoyer les appels de la justice d'Annonay devant les juges d'appel de cette baronnie.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1392¹, cote 732.

1399, 30 juin.

4222. Aveu rendu par Jacques Thomasset, damoiseau, bourgeois de Chalamont, pour cinq soitures de pré au lieu dit sous les Fontaines-Froides, près le chemin de Chalamont à Lyon, qu'il reconnaît tenir de l'abbaye de Chassagne.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1391¹, cote 553 *bis*.

1399, 2 juillet.

4223. Alix de Villars, dame de Sainte-Croix, donne quittance d'une somme de quarante-huit francs d'or par elle reçue en déduction de deux cents francs qui lui sont dus par Humbert, seigneur de Villars, son frère.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1389², cote 208 *quinquies*.

1399, 4 juillet.

4224. Charles VI, roi de France, maintient les droits de justice du seigneur de Villars sur les habitants d'Annonay.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire jaune. — P. 1392², cote 791.

1399, 5 juillet, Montbrison.

4225. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, donne commission au bailli et au trésorier de Forez pour informer au sujet de l'établissement d'une foire à Montbrison.

Copie sur papier, collationnée sur l'original à l'hôtel de ville de Montbrison et signée de deux notaires. — P. 1378², cote 3081.

1399, 6 juillet.

4226. Mathieu Guionet, chantre de la collégiale de Notre-Dame de Montbrison, et conseiller du duc de Bourbonnais, agissant comme personne privée, rend hommage audit duc pour les cens et revenus qu'il a acquis d'Artaud de Boisvair, damoiseau, et pour d'autres droits spécifiés dans l'acte.

Autre déclaration rendue par Hugues de Talaru, préchantre de l'Église de Lyon, pour des cens et rentes sis dans la châtellenie ou paroisse de Feurs (in castellania seu parochia de Foro).

Autre déclaration rendue par Eudes de Tournon, seigneur de Serrières, pour son château du Thoil (del Toilh).

Extraits d'un cahier en papier, sans date ni signature. — P. 1399[1], cote 781.

1399, 13 juillet, Moulins.

4227. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, pair et chambrier de France, en supplément de la donation de la maison forte de Tison, faite par lui à Robinet de Vendat, y ajoute, mais seulement pendant la vie du donataire, les menus cens en deniers, le ban, les prés, les menus bois, la garenne, le gaignage, les cens de seigle et d'avoine et autres revenus dudit lieu de Tison, le tout pouvant valoir par an vingt et une livres huit deniers tournois de rente.

« Par Mons[r] le duc, messire Blain Loup, chevalier, maréchal et bailli de Bourbonnais, présent. J. Babute. »

Original français sur parchemin, jadis scellé, avec l'attache de la chambre des comptes en date du 3 novembre 1399. — P. 1357[2], cote 407.

1399, 18 juillet, Château-Chinon.

4228. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, pair et chambrier de France, seigneur de Combraille et de Château-Chinon, déclare qu'il accepte de Guy de Fontenay, chevalier, seigneur dudit lieu, seul héritier de feu Pierre de Fontenay, une somme de six cents francs d'or en compensation de ce qu'il avait prêté ou remis audit Pierre, à savoir : une certaine somme d'argent pendant le voyage que celui-ci avait fait à Saint-Jacques de Galice en 1376; un anneau d'or enrichi d'un rubis; trois arpents de bois en la forêt de Troncay pour servir à la réparation du château de Tison; plus un fouage de trois cents francs sur les hommes de Tison applicable au même objet; lesquelles sommes et avances ledit Pierre avait employées à son profit en d'autres usages.

Pièce insérée dans l'acte du 16 décembre suivant. — P. 1359[1], cote 639.

1399, le mercredi 30 juillet.

4229. Philippe de Lévis, seigneur de Roche, vicomte de Lautrec, reconnaît tenir en fief de l'évêque et du chapitre du Puy les châteaux d'Artias et de Malivernas, tout ce qu'il possède à Retournac, Niaigles, Vachères, Alleyrac, Cossanges, Auteyrac, Costechaude, Ponteils, etc., ainsi que dans les paroisses de Prezailles, de Saint-Pierre de Sallètes, de Saint-Martin de Fugères, avec le château et la forteresse de Pradelles.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1398[1], cote 640.

1399, 22 août, Saint-Omer.

4230. Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, au bailli de Châlon pour saisir les terres de Belleville, Lay, Thizy, Perreux et Chevagny (Chaveigny), dont Édouard, sire de Beaujeu, qui les tenait de lui en fief, n'avait point rendu hommage.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1389[3], cote 295.
Pièce insérée dans un vidimus du 5 avril 1402. — P. 1389[3], cote 302.

1399, 18 septembre.

4231. Pierre, archevêque de Bourges, et Louis, duc de Bourbonnais, ratifient la transaction passée entre eux au sujet des droits seigneuriaux à exercer sur les habitants de Target, de Bellenave et de Vernusse (voir le n° 3945); et le duc de Bourbonnais, tant pour l'assiette des huit livres tournois de rente par lui promises que pour l'échange de deux muids de seigle qu'il devait à l'archevêque sur son grenier de Bourbon, abandonne à celui-ci deux dîmes qu'il avait droit de percevoir dans les paroisses de Jenzat et de Voussac.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1356[2], cote 280.

1399, 18 septembre, Mantes.

4232. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou et de Boulogne, et Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, pair et chambrier de France, délèguent chacun deux de leurs conseillers pour informer sur le ressort et la contribution de la terre du Vivier dépendant de la terre de Blot, et pour vider le litige soulevé entre eux sur la question de savoir si cette terre relève du duché de Bourbonnais ou du duché d'Auvergne. Les seigneurs de Blot, mouvants d'Auvergne, voulaient faire contribuer cette terre, qui, dans l'origine et comme membre de la seigneurie de Chouvigny, relevait du château de Chantelle en Bourbonnais.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1375², cote 2557.

Vidimus sur parchemin, daté du 12 novembre 1399, et signé Cadier. — P. 1356¹, cote 185. Cf. P. 1355², cote 95.

1399, 22 septembre, Hesdin, et 27 septembre, ... (lieu non indiqué).

4233. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, etc., et Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez (1), etc., prolongent d'un an la commission qu'ils avaient donnée l'année précédente pour informer sur les différends mus entre eux à cause de la détermination des limites des pays de Charolais et de Bourbonnais, et des enclaves sises sur cette frontière.

Original français sur parchemin, signé par les secrétaires des deux parties, et jadis scellé de deux sceaux. — P. 1357², cote 442.

1399, 6 octobre, Aix.

4234. Louis II, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, comte de Provence, etc., donne à son frère Charles, prince de Tarente, pour en jouir lui et ses hoirs légitimes, les terres et châteaux d'Isle, Saint-Geniès, Martigue, Berre, Istres, Lançon, et Rognac en partie, le tout compris dans le domaine du comté de Provence.

Copie en papier d'un extrait fait le 1er juin 1506, d'après un registre de la chambre des comptes d'Aix. — Deux exemplaires. — P. 1379², cote 3155 et 3156.

(1) Sur cette pièce, la qualification de comte de Clermont donnée ordinairement au duc de Bourbonnais a été grattée. En effet, à partir du mois de juillet de cette année 1399, le duc Louis cesse de prendre dans ses actes le titre de comte de Clermont, qui est réservé à son fils aîné Jean.

1399, le mardi 14 octobre.

4235. Édouard, sire de Beaujeu, confirme et jure avec vingt chevaliers d'observer les franchises et libertés octroyées par ses prédécesseurs à la ville de Beaujeu. Le texte latin de ces franchises, rapporté intégralement dans l'acte, est celui de la charte octroyée par Antoine, sire de Beaujeu.

Pièce insérée dans un vidimus du 18 octobre 1400. — P. 1390¹, cote 422.

1399, 3 novembre.

4236. Agnès Banereul, femme de Jean Robert, paroissien de Saint-Symphorien, autorisée de son mari, confesse devoir payer chaque année à Perrin de Chaucères et consorts, sur le lieu et ténement appelé *le lieu à messire Gontaut de la Bailhée au châtelain*, le cinquième de vingt sols, le cinquième d'une quarte d'avoine et le cinquième d'une geline, le surplus desdits vingt sols devant être payé au duc de Bourbonnais sur ledit ténement au village de la Bruère ; le tout assis sur divers héritages plus à plein spécifiés dans l'acte.

Original français sur parchemin, signé B. Janin, prêtre et notaire, jadis scellé. — P. 1356², cote 254.

1399, 9, 11, 14 novembre.

4237. Protestations d'Hugonin Franchon, prévôt de Villefranche, et d'Alexandre Maréchal, tous deux agissant au nom du sire de Beaujeu, contre Jean Michel, délégué du bailli de Châlon, lequel avait saisi au nom du duc de Bourgogne les revenus de Belleville, Saint-Georges de Reneins et autres terres, et leur avait refusé copie de ses lettres de commission.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1389¹, cotes 297, 301 et 301 *bis*.

1399, 20 novembre, Pouilly.

4238. Édouard, sire de Beaujeu, donne procuration à Alexandre Maréchal, son secrétaire, et à Jean Faure ou à l'un d'eux, à l'effet d'obtenir mainlevée de la saisie mise au nom du duc de Bourgogne sur les châteaux et forteresses de Belleville, Reneins,

Thizy, Lay, Perreux, Chevagny et autres terres, et d'en faire aveu en son nom.

Pièce insérée dans l'acte d'hommage du 26 novembre suivant. — P. 1389[3], cote 292.

Copie sur parchemin, collationnée et signée, en date du 27 novembre même année. — P. 1360[2], cote 872.

1399, 24 novembre, Paris.

4239. Quittance donnée par-devant les gens des requêtes du palais par Jean de Chambon, écuyer, fondé de procuration de Guichard Dauphin, seigneur de Jaligny, maître des arbalétriers de France, pour une somme de quatre cent cinquante-sept livres deux sols six deniers que le sire de Beaujeu avait été condamné à payer audit Guichard par arrêt du Parlement en date du 16 février 1397.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1388[2], cote 61 *bis*.

1399, 26 novembre.

4240. Alexandre Maréchal, au nom et comme procureur d'Édouard, sire de Beaujeu, déclare que ledit Édouard tient en foi et hommage du duc de Bourgogne la terre de Belleville, les châteaux de Lay et de Thizy, le château de Chevagny et le fief de la Bussière, et en arrière-fief le château de Perreux, que Robert, jadis duc de Bourgogne, avait octroyé à Louis, seigneur de Beaujeu.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire verte. — — P. 1389[3], cote 292.

Copie collationnée et signée, sur parchemin, en date du 27 novembre de la même année. — P. 1360[2], cote 872.

1399, 26 novembre.

4241. Alexandre Maréchal, fondé de procuration du sire de Beaujeu, requiert acte de la présentation de dénombrement, faite au duc de Bourgogne par ledit sire de Beaujeu, pour les terres de Thizy, Belleville, etc., qui avaient été saisies par les gens du duc pour cause de dénombrement non fait.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389[3], cote 303.

1399, 30 novembre, Rouen.

4242. Philippe, duc de Bourgogne, mande à son bailli de Châlon de donner mainlevée au sire de Beaujeu de la terre de Belleville, qui avait été saisie sur lui pour faute d'hommage.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire rouge. — P. 1389[2], cote 288.

Vidimus en date du 18 janvier 1400 n. st., délivré sous le scel de Guillaume de la Marche, bailli de Châlon, à qui le mandement était adressé. — P. 1389[3], cote 298.

1399, 1er décembre.

4243. Quittance d'Alix de Villars, dame de Sainte-Croix et de Sellières, pour une somme de deux cents francs à elle due par son frère Humbert, sire de Villars, payable au terme de Pâques dernièrement passé.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire rouge. — P. 1389[2], cote 208.

1399, 13 décembre.

4244. Karados des Quesnes, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, à la requête de Louis de Gletens, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fils et héritier de Hugues de Gletens, chevalier, ordonne la saisie des revenus de la châtellenie de Thizy pour contraindre Édouard, sire de Beaujeu, à payer audit Louis quatre cents francs d'or qu'Antoine, sire de Beaujeu, prédécesseur d'Édouard, avait reconnu devoir audit Hugues de Gletens.

Copie sur papier, signée, avec la copie de l'exploit du sergent royal. — P. 1366[2], cote 1513.

1399, 16 décembre.

4245. Guy de Fontenay, chevalier, s'engage à payer au duc de Bourbonnais une somme de six cents francs d'or en six termes égaux, pour compensation des prêts et avances faits par le duc à feu Pierre de Fontenay, et que celui-ci avait employés à son profit. (Voir le n° 4228.)

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359[1], cote 639.

1399, 18 décembre.

4246. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais à Moulins donnent à bail pour deux ans à Jeannin Roudel, clerc, moyennant le prix de vingt francs, l'émolument et l'écriture du papier des audiences tenues au siége de Montluçon par le bailli de Bourbonnais ou son lieutenant.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374[2], cote 2430.

1399, 26 décembre, Liége.

4247. Bertrand de la Bouverie et Isabelle de Melun, sa femme, passent procuration à quatre personnes pour vendre en leur nom au duc de Bourbonnais tout ce qu'ils possèdent en la ville de la Hérelle en Beauvoisis, prévôté de Montdidier.

Original français sur parchemin, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1369², cote 1769.

[1399.]

4248. Demandes et requêtes adressées par le duc de Bourbonnais au roi des Romains et de Bohême et au duc de Luxembourg, son frère, au sujet de la succession de feu Béatrix de Bourbon, jadis femme de Jean, roi de Bohême, aïeul paternel desdits roi et duc.

La somme des réclamations est évaluée à sept cent quatre-vingt mille francs.

Rôle original en parchemin, sans date ni signature. — P. 1377², cote 2885.

[1399.]

4249. Instruction pour celui qui ira à Luxembourg au nom du duc de Bourbonnais, à l'effet d'y réclamer la succession de Béatrix de Bourbon.

Minute sur papier, sans date ni signature. — P. 1377², cote 2885.

[1399.]

4250. Autre instruction pour Brenon, qui doit se rendre auprès du roi des Romains, à l'effet d'obtenir de lui une réponse sur les réclamations du duc de Bourbonnais, ledit roi ou son sénéchal ne s'étant point présenté à la journée d'Yvoix.

Minute sur papier, sans date ni signature. — P. 1377², cote 2885.

1400 n. st., 13 janvier, Paris.

4251. Louis, duc de Bourbonnais, etc., accorde des lettres de rémission à Huguenin de la Condemine, ainsi qu'à Guillaume et Humbaut Maréchal, qui avaient battu et blessé à mort Jean Tortier, séducteur de leur belle-sœur et cousine.

« A tous ceulx qui ces presentes lectres verront, Gilbert Graulier, clerc conseiller Monsieur le duc de Bourbonnoys et garde des seaulx de sa chancellerie de sondit duchié, salut en Nostre Seigneur. Savoir faisons que Jehan Vigier, juré notaire de la court de ladicte chancellerie et le nostre, auquel quant à ce nous avons commis nostre pouvoir, nous a relaté par ces presentes lui avoir veu, tenu et leu de mot-à-mot et transcript unes lectres seellées, si comme il apparoit de prime face, du seel de mondit seigneur le Duc en las de soye et cire vert, saines et entires en lectre et en seel, desquelles la teneur s'ensuyt, et est telle : Loys, duc de Bourbonnoys, conte de Forez, per et chamberier de France, savoir faisons à tous presens et à venir à nous avoir esté exposé par Huguenin de la Condemine, Guillaume Mareschal et Hunbaut Mareschal, escuiers, comme Jehan Tortier, dit Donnerel, filz de Jehan Tortier, ait par aucun temps demouré et servy en l'ostel de Guillaume de Boulée, escuier, qui avait une belle fille appellée Margarite, de l'aage de dix-huit ans ou environ, lequel Jehan Tortier, qui estoit marié, de sa malvaise volenté, solicita, deceut et induit par pluseurs foiz ladicte Marguerite tellement quil la congneust charnellement et l'engroissa, et environ la feste de Toussains derrainement passée Guiot du Boyau, escuier, eust demandée par mariage audit Guillaume de Boulée ladicte Marguerite, laquelle lui fut donnée à femme, et l'espousa le mardi devant la feste de Saint-Martin d'iver derrenement passée, et furent ensemble par trois jours, et, au quatriesme jour, ladicte Marguerite en plorant dist à sondit mary comme ledit Jehan Tortier l'avoit deceue et engroissée, lequel Guiot de ce moult troublé et courroucié et non sanz cause, se leva du lit, d'emprès ladicte Marguerite, sa femme, où il estoit couchié, et vint par devers le père d'icelle et lui dist qu'il reprist sadicte fille et qu'il la lui laissoit pour telle qu'il lui avoit baillée, et qu'il ne vouloit riens de chose qu'il lui eust promis et baillié en mariage. Lesquelx exposans qui sont amis et affins de ladicte Marguerite, c'est assavoir ledit Guillaume Mareschal qui a expousée la suer de ladicte Margarite, ledit Huguenin de la Condemine qui a à femme la cousine germaine d'icelle Marguerite, et le dessusdit Hunbaut Mareschal qui est filz de la cousine germaine de ladicte fille, dolens et courouciéz de l'injure, villenie et deshonneur que ledit Jehan Tortier, filz dudit Jean Tortier, avoit faite à ladicte Marguerite, leur cousine, et à tout le lignage, mesmement qu'il s'en estoit vanté et moqué pluseurs foiz ; meuz de chaleur, vindrent, le jour de ladicte feste de Saint-Martin d'iver, en la ville de la Felline, en l'ostel de Guillaume Thomas, ou quel hostel ilz trouverent ledit Jehan Tortier, lequel ilz batirent et navrèrent en pluseurs parties de son corps, tellement que, cinquante jours après ou environ, la mort s'en ensuy en la personne d'icellui Jehan Tortier, filz dudit Jehan Tortier ; pour lequel cas et délit lesdiz exposans doubtans rigueur de justice se soient absentés de nostre pays de Bourbonnoys et n'y osent retourner, et ilz soient et aient esté tout leur temps en autre cas de bonne famme, renommée, et de honneste conversacion, sanz avoir esté reprins, atains,

ne convaincus d'autre villain blasme, delit, ne meffait, si comme ilz dient, en nous humblement suppliant que il nous pleust à eulz sur ce impartir et estandre nostre grace et miséricorde ; nous, actendu et considéré les choses dessusdictes, de nostre certaine science et grace especial, ausdiz exposans et à chascun d'eulz, ou cas dessusdit, avons pardonné, quicté et remis, et par ces presentes pardonnons, quictons et remectons le cas et délit dessus déclaré, avecques toute paine et offense corporelle et criminelle qu'ilz puent avoir encouru envers nous et justice, pour occasion de ce que dit est, et les restituons à leur bonne famme, renommée, au pays et à leurs biens non confisquéz, sactisfaction faicte à partie premierement et avant toute euvre, se faite n'est, en imposant sur ce scilence perpetuel à nostre procureur; parmi ce toutevoye que incontinent qu'ilz seront retournéz ès nostredit pays de Bourbonnoys, ilz se renderont en noz prisons et ilz demouront un moys, c'est assavoir ledit Huguenin de la Condemine en notre chastel de Chantelle, et les diz Guillaume et Hunbaut en nostre chastel de Bourbon, et chascun d'eulz fera chanter cinquante messes, et dedens troys moys ilz yront de leurs hostelz à pié à Nostre-Dame du Puy en pelerinage et ilz feront leurs offrandes. Si donnons en mandement par ces meismes lectres à nostre bailli de Bourbonnoys et à tous noz autres justiciers, presens et à venir, et à leurs lieutenants et à chascun d'eulz, si comme à lui appartendra, que de nostre presente grace, pardon et remission ilz facent, laissent et sueffrent lesdiz exposans joir et user paisiblement, sens les molester ou souffrir estre molestez aucunement au contraire, mais leurs biens non confisquéz pour ce pris, saisiz, arrestéz ou empeschiéz leur mectent ou facent mectre sanz délay à plaine delivrance. Et que ce soit ferme et estable à toujours mais, nous avons fait mectre nostre scel à ces lectres données à Paris, en nostre hostel de Bourbon, l'an de grace mil trois cens quatre vins dix neuf, le treziesme jour de janvier, ainsi signées dessoubz « par Monsieur le Duc, Monsieur de Norry, present. J. Babute. » En tesmoing de laquelle vision, lecture, tenue et transcript, nous, à la relacion dudit juré, avons fait mectre et apposer le seel de ladicte chancellerie à ces presentes, qui furent veues, leues, tenues et transcriptes le mecredi vint huitesme jour du moys de janver l'an mil ccc. quatre vins dix neuf. » — Vigier.

Vidimus sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376[2], cote 2710.

1400 n. st., 14 janvier.

4252. Jean Fourrin, de la Villeneuve, baille à cens à Jean Bezat, Jean Pilhet et consorts, une île vulgairement appelée « le Plotaz ès Blondeaux », sise entre le terroir de Lavay (Lavet) et le Riau de l'Allier, moyennant quarante sols tournois, un setier d'avoine et huit gelines de taille simple, payable au jour de Saint-Michel.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377[2], cote 2899.

1400 n. st., 15 janvier.

4253. Le châtelain de Bessay et de Pougny et le receveur desdits lieux, considérant que Thomas Blein, autrement dit Boutefeu, homme taillable et justiciable de feu et de lieu du duc de Bourbonnais, a vendu et échangé la maison et les terres qui constituent son ténement, mettent aux enchères ledit ténement et l'adjugent à Jean Brullet et à Tienot Bouvetel, moyennant huit écus ou neuf livres tournois d'entraige outre les charges accoutumées.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377[1], cote 2845.

1400 n. st., 15 janvier, Pouilly.

4254. Procuration passée par le sire de Beaujeu à André Adzolles, à Huguenin d'Alon et autres, pour plaider en toutes ses affaires.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire rouge. — P. 1389[3], cote 296.

1400 n. st., 15 janvier.

4255. Légalisation par l'official de Liége des sceaux de Bertrand de la Bouverie et d'Isabelle de Melun, sa femme, appendus à leur procuration du 26 décembre précédent.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369[2], cote 1769.

1400 n. st., 20 janvier.

4256. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais ratifient l'adjudication faite à Jean Brullet et à Tienot Bouvetel du ténement précédemment possédé par Thomas Blein, dit Boutefeu, paroissien de Chapeau.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1377[1], cote 2845.

1400 n. st., 5 février.

4257. Les procureurs de Bertrand de la Bouverie et d'Isabelle de Melun, sa femme, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de quatre mille écus d'or à la couronne, tout ce que ladite dame possède dans la ville et le territoire de la Hérelle, à la charge de servir le douaire de Jeanne de Werchin,

veuve de Henri de Melun, frère de ladite Isabelle, et quelques menues rentes.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau de la prévôté de Paris. — P. 1369 [2], cote 1782.

1400 n. st., 8 février.

4258. Hue de Melun, chevalier, seigneur d'Antoing, père d'Isabelle de Melun, dame de Viennes en Flandre, déclare que dans la vente de la terre de la Hérelle faite par ladite dame au duc de Bourbonnais, elle s'est considérée comme héritière de son frère Henri de Melun, parti pour l'expédition de Hongrie, et dont on n'a point de nouvelles. Mais comme cette vente ne serait point parfaite si ledit Henri venait à reparaître, le seigneur d'Antoing s'engage, en fournissant caution, à rendre dans ce cas au duc les quatre mille écus d'or qui ont été payés pour prix de la vente.

Vidimus original sur parchemin, en date du 27 février suivant, signé, jadis scellé. — P. 1369[2], cote 1775.
L'original de la pièce, signé, jadis scellé, est dans le même carton, sous la cote 1782.

[Postérieur au 7 février 1400.]

4259. Journal et frais du voyage de Bertrand Lesgare, envoyé par le duc de Bourbonnais en Chypre [(1)].

Cahier en papier, non signé. — P. 1364[2], cote 1362.

1400 n. st., 6 mars, Conflans près Paris.

4260. Souffrance octroyée au sire de Beaujeu par Philippe, duc de Bourgogne, pour faire les foi et hommage des villes et châteaux de Thizy, Belleville, Lay, Saint-Georges de Reneins et Perreux, qui étaient tenus en fief du duché de Bourgogne.

Vidimus en date du 10 avril, délivré sous le scel du bailli de Châlon, aujourd'hui détruit. — P. 1389 [3], cote 300.

1400 n. st., 7 mars.

4261. Sentence rendue par le bailli de Mâcon au profit du sire de Beaujeu, contre divers particuliers qui avaient pris à bail emphytéotique des vignes au clos dit le clos de Beaujeu, paroisse de Chênas, châtellenie de Juliénas.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 [1], cote 431.

(1) Imprimé dans M. de Mas Latrie, *Hist. de l'île de Chypre*, t. II, p. 449 et suivantes.

1400 n. st., 8 mars.

4262. Pierre Cusinet, sergent du Roi, en vertu d'une commission royale délivrée à Paris le 26 juillet 1399 en faveur de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, seigneur de Lens et de Carency, ajourne Louis Brandon, écuyer, seigneur de Gouzon, et le procureur du duc de Bourbonnais, à comparaître devant lui pour répondre tant sur la possession d'une pièce de terre appelée des Croix, sise entre les villages des Forges et de Louradoix (Loredour), que sur le droit de justice prétendu audit lieu par le comte de la Marche, et il relate l'opposition formée à ce sujet par le seigneur de Gouzon et par le duc de Bourbonnais.

Original français sur parchemin, jadis scellé. — P. 1363[2], cote 1227.

1400 n. st., 9 mars.

4263. Isabelle de Melun, dame de Viennes en Flandre, autorisée par son mari, Bertrand, seigneur de la Bouverie, écuyer, ratifie la vente faite en son nom par ses procureurs, le 5 février précédent, à Louis, duc de Bourbonnais, de tous les biens qu'elle avait d'héritage dans la ville et le territoire de la Hérelle, prévôté de Montdidier, pour le prix de quatre mille écus d'or à la couronne qu'elle reconnaît avoir reçus.

Original français sur parchemin, signé de deux notaires, jadis scellé. — P. 1369 [1], cote 1744.

1400 n. st., 7 février-25 mars.

4264. Mention de la comparution successive de procureurs suffisamment fondés dans un procès entre le chapitre de Thiers et le seigneur d'Aubierre.

[La juridiction n'est pas indiquée.]

Minute sur papier, non signée. — P. 1381, cote 3348.

1400 n. st., 28 mars.

4265. Louis, duc de Bourbonnais, mande à son trésorier de Forez de payer à son chambellan Étienne de Norry cent francs à valoir sur la somme de deux cents francs qu'il lui a donnée pour ses agréables services.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1374[2], cote 2429.

1400 n. st., 29 mars.

4266. Charles VI, roi de France, ordonne à ses officiers du Vivarais et du Valentinois de ne faire aucun exploit en la terre d'Annonay, dont Humbert de Villars est seigneur haut justicier.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire jaune. — P. 1392 [3], cote 784.

1400, avril [1399 avant Pâques (1)].

4267. Catherine de Montfand, damoiselle, femme de Jeannet de Beaucaire, damoiseau, autorisée de son mari, vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de soixante francs d'or bon poids, tout le droit qu'elle avait ou pouvait avoir en la châtellenie de Gannat, tant du chef de feu Marguerite de la Mothe, sa mère, que pour autre cause.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 204.

1400, le samedi après la fête de saint Georges (24 avril).

4268. Contrat de mariage entre Guiot Eschaloux, damoiseau, paroissien de Bayet, et Marguerite, fille naturelle de Guillaume Flotte, chevalier, sire de Revel et d'Écolle, veuve de noble homme Hucher de la Forest, damoiseau.

Copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1378 [2], cote 3103.

1400, 25 avril.

4269. Jean de Laval et Alix, sa femme, Pierre de Laval, frère de Jean, et Catherine, sa femme, sœur de ladite Alix, vendent et délaissent au duc de Bourbonnais, pour le prix et somme de vingt francs d'or, tout le droit qu'ils avaient sur la dîme de Jenzat.

Notice rédigée en partie d'après l'Inventaire de Luillier, la pièce originale en latin sur parchemin étant aujourd'hui déchirée et sans date. Elle était jadis signée et scellée en cire jaune. — P. 1356 [1], cote 189.

1400, 27 avril.

4270. Guillaume Garitel, chanoine prébendé de l'église collégiale de Notre-Dame à Moulins, et conseiller du duc de Bourbonnais, donne au prieuré de Notre-Dame du Mont-Carmel, hors des murs de Moulins, trois cents francs d'or et une belle Bible pour la fondation d'une messe perpétuelle qui sera dite par un frère de ce prieuré dans ladite église collégiale.

Original sur parchemin, jadis scellé de trois sceaux. L'approbation du prieur provincial avec la formule *Placet* est du 8 juin suivant. — P. 1373 [1], cote 2195.

1400, 5 mai.

4271. Jean Lacgier, du Monteil, reconnaît devoir à Jacques Cussonel, prêtre, agissant au nom du seigneur de Roche, onze livres tournois et dix quartes de blé-seigle qu'il promet de lui payer à sa première requête.

Pièce insérée dans l'acte d'adjudication du 9 mai 1402. — P. 1397 [2], cote 586.

1400, 13 mai, au Châtelard.

4272. Noble homme Girard de Grandval, sire de Mornay, chevalier, chambellan du roi de France, se reconnaît homme lige de Humbert, sire de Thoire et de Villars, et déclare tenir de lui son château de Mornay avec dépendances, fiefs, justice haute et basse, et tout ce qu'il peut avoir dans la baronnie de Thoire et de Villars.

Extrait d'un cahier en papier, signé, mais sans date. — P. 1375 [2], cote 2528.

1400, 22 mai, Lille.

4273. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., donne quittance au duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois de rente, un franc d'or compté pour vingt sols tournois, à lui dues sur le péage de Moulins, et qui ont été versées entre les mains de son receveur des bailliages d'Autun et de Montcenis.

Original français sur parchemin, signé du secrétaire du duc, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 87.

1400, mai, Paris.

4274. Louis, duc de Bourbonnais, etc., consent à ce que, à défaut de descendance mâle dans la ligne directe, le duché de Bourbonnais et le comté de Clermont reviennent à la couronne de France.

Copie en papier, sans date ni signature. — P. 1370 [1], cote 1886. Cf. J. 378, n° 2.

(1) Pâques tomba le 18 avril en l'année 1400.

1400, mai, Paris.

4275. Charles VI, roi de France, en considération du mariage projeté entre Marie, comtesse d'Eu, fille de Jean, duc de Berry, et Jean, comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbonnais, et sur l'engagement pris par ce dernier que si son fils aîné et ses autres enfants mâles venaient à mourir sans hoirs mâles, le duché de Bourbonnais et le comté de Clermont feraient retour à la couronne, autorise le duc de Berry à transporter auxdits époux le duché d'Auvergne et le comté de Montpensier, transmissibles à leurs enfants mâles en ligne directe seulement. Sont exceptées la vicomté de Carlat, la seigneurie de Montferrand et la châtellenie d'Usson, lesquelles, après le décès du duc de Berry, reviendront immédiatement à la couronne.

« Par le Roy en son conseil, Messieurs les ducs de Bourgogne et d'Orléans, Mess. Jacques de Bourbon, le connestable, le comte de Tancarville, le patriarche d'Alexandrie, le maréchal Bouciquaut, Mess. Pierre de Giac, l'évêque de Poitiers, l'Admiral, Mess. Pierre de Norry, maître Jean de Poupaincourt, Mess. Guillaume de Tignonville et plusieurs autres, présens. — NEAUVILLE. »

Pièce insérée dans un vidimus collationné et signé, en date du 28 juin 1431. — P. 1364 [1], cote 1295.

Vidimus sur parchemin, signé, délivré sous le scel de la prévôté de Paris, le 8 août 1412. — P. 1372 [2], cote 2071.

Copie sur papier, collationnée et signée, en date du 23 février 1480. — P. 1359 [2], cote 781.

Expédition sur parchemin, signée, en date du 12 juillet 1521. — P. 1367 [2], cote 1560.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1370 [1], cote 1886.

Une minute ou plutôt un brouillon de cette pièce, interligné et corrigé, se trouve aussi dans le carton P. 1365 [2], sous la cote 1465.

Les originaux de cet acte important et les pièces annexes sont au Trésor des chartes, J. 378, nos 1, 2, 3, 4, 5.

1400, 27 mai, jour de l'Ascension.

4276. Jean, duc de Berry et d'Auvergne, déclare qu'après sa mort le duché d'Auvergne et le comté de Montpensier appartiendront à sa fille Marie et à Jean, comte de Clermont, son époux, sous les réserves portées dans les lettres du Roi. De leur côté, le duc de Bourbonnais et ledit Jean, son fils aîné, constituent en douaire à ladite Marie de Berry six mille livres tournois de rente : c'est à savoir trois mille livres sur les châteaux de Belleperche et de Murat en Bourbonnais, et trois mille livres sur la terre de Remi en Beauvoisis.

Pièce insérée dans un vidimus, collationné et signé, en date du 28 juin 1431. — P. 1364 [1], cote 1295.

Expédition sur parchemin, en date du 12 juillet 1521, signée. — P. 1367 [2], cote 1560.

Copie en papier, sans date ni signature. — P. 1370 [1], cote 1886.

1400 (antérieurement au mois de juin).

4277. Minute ou projet d'acte par lequel Édouard, sire de Beaujeu, détermine les conditions auxquelles sera transmise sa seigneurie de Beaujeu au duc de Bourbonnais, s'il vient à mourir sans héritiers légitimes.

Minute sur papier, corrigée et raturée, sans date ni signature. — P. 1361 [1], cote 922.

1400, 12 juin.

4278. Alix de Villars, dame de Sainte-Croix et de Sellières, donne quittance de cent vingt francs d'or qu'elle a reçus en déduction de deux cents francs à elle dus par Humbert, seigneur de Villars, son frère.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [2], cote 208 *bis*.

1400, 13 juin.

4279. Testament de Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez, fille de Louis, jadis duc de Bourbonnais, et de Marie de Hainaut, et veuve de Guy, jadis comte de Forez, par lequel elle fait la distribution des cent livres de rente et des deux mille francs d'or dont la libre disposition lui a été laissée par le traité qu'elle a fait avec son petit-neveu et sa petite-fille, le duc et la duchesse de Bourbonnais, et les institue ses héritiers universels pour le surplus de ses biens meubles et immeubles.

Original latin sur parchemin, jadis plié en quatre et fermé de deux côtés sur les bords par dix sceaux qui n'existent plus. A côté de chacun de ces sceaux se trouve l'attestation autographe et signée des témoins qui ont assisté à la confection de l'acte, et qui sont tous des prêtres, des clercs ou des bourgeois de la ville de Saint-Galmier. — P. 1401 [3], cote 1125.

Au verso de la pièce se trouve la mention de l'ouverture et de la publication de ce testament, qui eurent lieu le 13 février 1403 (nouv. style).

1400, 14 juin, Paris, en l'hôtel de Bourbon.

4280. Ordonnance de Louis, duc de Bourbonnais, à l'effet d'obliger les habitants des paroisses

circonvoisines à contribuer aux réparations de la ville de Hérisson, où ils ont l'habitude de chercher un refuge en temps de guerre.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376², cote 2739.

1400, 23 juin, Paris.

4281. Édouard, seigneur de Beaujeu, fait donation à Louis, duc de Bourbonnais, à Anne Dauphine, femme dudit Louis, et à leurs enfants nés ou à naître, de sa baronnie de Beaujeu, avec toutes les autres terres qu'il possède tant dans le royaume que dans l'Empire, pour en jouir après son décès, au cas où il viendrait à mourir sans enfants.

« A tous ceulx qui ces presentes lectres verront, Jehan, seigneur de Foleville, chevalier, conseillier et chambellan du Roy nostre sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant Richart de Vaily et Jehan Piece, clers notaires juréz du Roy nostredit seigneur en son Chastellet de Paris, fu personnelment establi noble et puissant seigneur, monseigneur Edouart, seigneur de Beaujeu, lequel de son bon gré, bonne voulanté, propre mouvement, et de sa certaine et vraye science, senz force, fraude, fiction, erreur, lezion, inadvertance, circonvention, decevance, induction, ou contrainte aucune, luy sur ce bien conseillié, pourveu et advisé par bon et meur advis, conseil et delibération, comme bien et deuement adcertené de son fait et de son droit en ceste partie; considerant et attendant l'amour, linaige et affinité, qui tousjours ont esté, sont ancores à present, et seront, au plaisir de Dieu ou temps advenir, entre très hault, très noble et très puissant seigneur et prince Monseigneur Loys, duc de Bourbonnois, conte de Forestz, per et chamberier de France, Madame Anne Dalphine, duchesse de Bourbonnoiz, sa femme, et Messeigneurs Jehan, Monseigneur de Bourbonnoiz, conte de Clermont, et Loys Monseigneur, leurs enfens, et ledit Monseigneur de Beaujeu, et leurs prédecesseurs, et les grans plaisirs, aides, secours, et courtoisies que ledit Monseigneur le duc de Bourbonnoiz a faiz audit Monseigneur de Beaujeu par pluseurs foiz et en maintes manières ou temps passé en ses grans besongnes, affaires et necessitéz, fait chascun jour et espère que ancores face, pour contemplation de ce et que ledit Monseigneur de Beaujeu n'a de present aucuns enfens naturez et légitimes néz et procréez en loyal mariaige et pour plusieurs autres justes causes, motiz et considérations ad ce le mouvant, et pour ce que ainsi luy plaisoit et le voult et veult faire, recognut et confessa par devant lesdiz notaires jurés, comme par devant nous en droit jugement, avoir donné, quictié, cedé, transporté et delaissié, et par la teneur de ces presentes lectres donne, cède, quicte, transporte et delaisse à touz jours à heritaige perpetuelment et héréditablement, en nom et à tiltre de pure, simple, vraye et absolute donation irrévocable faicte entre vifs, senz avoir espérance de jamaiz à nul jour la rappeller, revoquer, adnuller, debatre ou contredire, ne venir encontre, maiz l'aura et tendra valable par toutes les meilleures forme et manière que faire se puet, doit, pourra et devra de droit coustume et usaige de pays, auxdiz Monseigneur le duc de Bourbonnois, pour ce present par devant lesdiz notaires, prenant et acceptant ceste presente donation, et à Madame la duchesse sa femme pour eulx, pour leursdiz enfens néz et à naistre de leur loyal mariaige et pour leurs hoirs, successeurs et ayans cause à touz jours ou temps avenir, icellui Monseigneur le duc de Bourbonnois et lesdiz notaires stipulans et acceptans ceste presente donation pour ladicte Madame la duchesse, leursdiz enfans, leurs hoirs et ayans cause, la baronnie, terre, seignourie, circonstances, appartenances et appendances quelconques dudit Beaujeu et teles autres terres qu'il a et tient à présent en quelque lieu que ce soit, tant ou royaume de France comme en l'Empire, avecques toutes les noblesces, seignouries, justice haulte moyenne et basse, mère et mixte impère, demaines, patronnaiges, ressors, droiz, hommes et femmes de corps, fiefs, arrière fiefs, cenz, rentes en grains, en chappons, voulaille, en deniers, revenues, prouffis, emolumens et toutes les autres appartenances et appendances quelconques desdictes baronnie et terre, au bon plaisir et assentement toutesvoies du Roy nostredit seigneur de ce qui est tenu de luy en fief et des autres seigneurs desquelz les terre, rentes et possessions dessuz déclairées sont tenues et mouvans en fief. A esté [la] presente donation faicte par ledit Monseigneur de Beaujeu auxdiz Monseigneur le duc de Bourbonnois, à Madame la duchesse sa femme, pour eulx, pour leursdiz enfans, leurs hoirs et ayans cause, luy mouvant ad ce pour les causes et moyens devantdiz, ou cas toutesvoies que ycellui Monseigneur de Beaujeu et noble dame Madame Alienor de Beaufort, sa femme, yroient de vie à trespassement, senz avoir aucuns enfens masles ou femeles, un ou pluseurs, ou postume néz, procréez ou engendréz de luy en leur loyal mariaige, pour d'icelles baronnie, terre et seignourie de Beaujeu et des autres terres et possessions dessuzdictes, de leurs circonstances, appendances et appartenances quelconques, joir, user et paisiblement possider par lesdiz Monseigneur le duc de Bourbonnoiz, par madicte dame la duchesse sa femme, leurs enfens, successeurs, hoirs et ayans cause, comme vraiz seigneurs, propriétaires et possesseurs, après le trespas toutevoies d'icellui Monseigneur de Beaujeu. Lequel Monseigneur de Beaujeu a voulu et consenti, et par la teneur de ces mesmes presentes veult et consent

expressement que tantost et incontinent après ce qu'il seroit alez de vie à trespassement, ledit Monseigneur le duc de Bourbonnoiz, ladicte Madame la duchesse sa femme, leursdiz enfens, leurs hoirs ou ayans cause, leurs gens ou officiers, pour eulx et de leur propre auctorité, senz congié ou licence d'autrui, et senz autre solennité faire, puissent ou puist prandre de fait, apprehender et avoir la possession et saisine, foy, hommaige, ou souffrance desdictes baronnie, terre, noblesce, seignourie et autres choses quelconques dessuz declairées et des circonstances, appendances et appartenances d'icelles ainsi par luy données et transportées audit Monseigneur le duc de Bourbonnois et à ladicte Madame la duchesse sa femme pour eulx, pour leursdiz enfens, leurs hoirs et ayans cause, pour en joir, faire user, exploictier et possider à leur prouffit comme de leur propre chose, si comme vraiz seigneurs, propriétaires et possesseurs pevent et doivent faire du leur propre. Et s'il advenoit que ladicte Madame de Beaujeu, qui est à présent, alast de vie à trespassement senz avoir enfens et hoirs de son corps, néz et procréez du mariaige d'icellui Monseigneur de Beaujeu, son mari et de elle, comme dit est, et que ledit Monseignieur de Beaujeu se remariast et eust enfens nés et procréez en mariaige, masles ou masle, les filles qui ysteroient dudit secont mariaige ne vendroient point à la succession et hérédité dudit Monseigneur de Beaujeu, ainçoiz ou cas dessuz dit, l'aisnée desdictes filles, qui ystroit dudit secont mariaige, seroit mariée bien et convenablement selon son estat, aux coux et despens dudit Monseigneur le duc de Bourbonnoiz, de madicte dame la duchesse, de leursdiz enfens hoirs et ayans cause. Et les autres filles, se une ou pluseurs en avoient, seroient mises en religion honnorable selon l'estat de leurs personnes, en leur baillant et ordonnant pensions ou pension raisonnable par lesdiz Monseigneur le duc de Bourbonnoiz, Madame la duchesse, leurs enfens hoirs ou ayans cause. Et se d'icellui secont mariaige ilz avoient enfens masles, yceulx enfens masles succederoient à leurdit pere; et seroit en ce cas ycelle donation nulle. Oultre, ledit Monseigneur de Beaujeu, pour greigneur seureté des choses dessusdictes et affin qu'elles aient et sortissent mieulx leur plein effect, a juré par son serement, pour ce fait solennelment aux sains Euvangiles de Dieu, et promis par la foy de son corps propre pour ce baillée corporelment ès mains desdiz notaires jurez comme en la nostre souveraine, pour le Roy nostredit seigneur, que il n'a fait, ne fera, ne entent ou entendra à faire aucun contract, promesses, convenences ou obligations ou autres choses quelconques desdictes baronnie, terre, noblesces, et seignourie dessuz declairées; parquoy ladicte donation feust ou soit aucunement enfrainte, empeschée ou adnullée et ou cas qu'il procederoit de fait ou s'efforceroit de faire le contraire en quelque manière que ce feust ou peust estre, dès maintenant pour lors et dès lors comme pour maintenant il revoca et adnulla et par ces presentes lettres revoque et adnulle, du tout en tout, tout ce qui seroit fait et procédé contre et ou préjudice des choses dessuzdictes ou d'aucunes d'icelles. Et voult et accorda expressement que tout feust et soit nul et de nulle valeur, vertu ou effect et que ladicte donation vaille, tiengne, ait et sortisse son plain effect et que tantost et incontinent après le decès et trespassement dudit Monseigneur de Beaujeu, lesdiz Monseigneur le duc, Madame la duchesse sa femme, leurs enfens, hoirs et ayans cause, de leur auctorité et plaine puissance, senz licence ne auctorité de justice ou autre solennité garder, entrent et puissent entrer ès baronnie, terres, possessions, et seignourie dessuz declairées, realment et de fait comme en leur propre heritaige et chose, et en prandre, recevoir et appréhender la possession et saisine, foy, hommaige ou souffrance, pour en joir et user et possider paisiblement par lesdiz Monseigneur le duc et Madame la duchesse sa femme, leurs enfens, hoirs et ayans cause, comme de leur propre chose et heritaige, comme dit est, sanz ce que aucuns parens, amis ou ayans cause d'icellui Monseigneur de Beaujeu y puissent aucune chose avoir, demander ou reclamer, ne faire ou mectre sur ce aucun empeschement par quelconques manière ou cause que ce soit; et parmi et moyennant ce toutesvoies, et soubz les conditions et modifications devantdictes, lesdiz Monseigneur le duc de Bourbonnoiz, Madame la duchesse sa femme, leurs enfens, hoirs et ayans cause seront tenuz paier et acquictier les debtes quelconques et acomplir le testament d'icellui Monseigneur de Beaujeu. Toutes lesqueles choses dessusdictes ainsi données et transportées par ledit Monseigneur de Beaujeu aux dessuz nomméz Monseigneur le duc de Bourbonnoiz, à Madame la duchesse sa femme, pour eulx, leurs enfens, hoirs et ayans cause, icellui Monseigneur de Beaujeu leur promist et par ces lectres leur promet loyalment et en bonne foy garantir, délivrer et deffendre à ses propres coux et despens envers et contre touz, en jugement et hors, toutes et quantesfoiz que mestier et requis en sera, de touz troubles et empeschemens quelconques. Et oultre, ceste présente donation ledit Monseigneur de Beaujeu a insinuée, et voulu par devant lesdiz notaires comme par devant nous en droit et representans justice, et veult et consent ycelle donation avoir et sortir son plain effect tout ainsi comme se elle avoit esté ou estoit insinuée devant les juges dudit pays, non obstant le droit disant que donation exedant la somme de cinq cens livres ne vault senz insinuation; auquel droit il renonça et renonce par expres et a promis et promet ledit Monseigneur de Beaujeu ceste presente donation avoir ferme et agréable à touz jours et faire tenir et garder senz enfraindre et senz ce qu'il puisse jamaiz ordonner ou faire au contraire

comment que ce soit. Et parmi ce ledit Monseigneur le duc de Bourbonnoiz ès nom de luy, de Madame la duchesse sa femme, et de Loys, Monseigneur leur filz maisné soubzaaigié, de et pour lesquelz il se fist et porta fort en ceste partie, et par laquelle Madame la duchesse il sera tenuz et promist la faire obliger dedanz Noël prouchain venant, et par ledit Loys Monseigneur, quant il sera aagié, à tenir et acomplir les choses dessusdictes, en et pour tant que ce leur touche et appartient, et aussi ledit Jehan Monseigneur conte de Clermont pour ce present par devant yceulx notaires, de l'auctorité, congié, et licence dudit Monseigneur le duc de Bourbonnoiz, son père, sera tenuz et promist en tant que en luy est et que ce luy touche tenir et acomplir les choses dessuz touchées et déclairées. Promettans ledit Monseigneur de Beaujeu en son nom d'une part, ledit Monseigneur de Bourbonnoiz ès noms que dessuz, et ledit Jehan Monseigneur son filz en son nom d'autre part, par leurs seremens faiz aux sains Euvangiles de Dieu, et par la foy de leurs propres corps pour ce corporelment baillée ès mains desdiz notaires comme en la nostre souveraine pour le Roy nostre sire, toutes et chascunes les choses en ces lectres contenués et escriptes avoir agréables, tenir et faire tenir fermes, durables et estables à tous jours, senz les enfraindre et senz aler, faire, venir, dire ou pourchacier contre jamaiz à nul jour par eulx ne par autres, pour raison de decevance, d'erreur, de lezion, de circonvention, d'ignorance, ou autrement, par quelconque manière, ne pour quelconque cause ou occasion que ce soit ou puisse estre, ainçoiz renderont, paieront et restitueront à plain senz debat, contredit ou opposition aucune, l'une partie à l'autre, touz coux, fraiz, despens, dommaiges, journées, sallaires, missions et interestz qui faiz, euz, soustenuz ou encouruz seroient de l'une d'icelles parties par le fait, coulpe ou deffaut de l'autre, et des choses dessusdictes ou d'aucune d'icelles non faictes, tenues et loyalment enterinées et acomplies. Obligans quant ad ce ycelles parties ès noms que dessuz, chascun en droit soy et pour tant comme à chascune d'elles touche et appartient, l'une à l'autre et l'une envers l'autre, elles, leurs hoirs, leurs biens et les biens de leurs hoirs et successeurs, tous tant ceulx de l'une partie comme de l'autre, meubles et immeubles, présens et a venir, quelz et ou qu'ilz soient, que elles soubzmistrent et soubzmectent, chascune en droit soy, à la juridition, cohertion et contrainte de nous, de noz successeurs prévoz de Paris, du petit seel de Montpellier, de Carcassonne, de Beziers, de Sommieres, de Nymes, de Thoulouse, de la chambre du Pape, des foires de Champaigne et de Brye, et de toutes autres cours et justices tant ecclesiastes come seculers, de quelque povoir ou auctorité qu'ilz usent et soient fondéz, soubz qui povoirs et jurisditions ilz seront et porront estre sceuz ou trouvéz, pour ces lectres et leur contenu du tout enteriner et loyalment acomplir. Renonçans en ce fait expressement ycelles parties, chascune en droit soy, ès noms que dessuz, par leursdiz seremens et foy, à toutes exeptions de deception, de mal, de fraude, d'erreur, de lezion, de circonvention et d'ignorance, à action en fait, à convention de lieu et de juge, à condition senz cause ou de non juste ou indeue cause, à tout aide de fait et de droit escript et non escript, canon et civil, à touz les stiles, coustumes, constitutions et ordonnances de seigneurs, de villes, lieux et pays, à tous priviléges, noblesces, franchises, graces, estas, respis, dilations, dispenses, absolutions, lectres, impétrations faictes, données et à donner de quelconques prélaz, seigneurs ou princes que ce soit, au benefice de la croix prinse ou à prandre, à toutes oppositions, raisons, deffenses, barres, cauteles, cavillations, hocques, malengin, ad ce que ycelles parties puissent dire, proposer, ou maintenir en ces présentes lectres avoir pluz esté escript et mis que faict et accordé, ou accordé et faict que mis et escript, et à toutes autres choses, droiz et aides quelconques que l'en porroit ou vouldroit dire, maintenir ou alleguer contre la teneur de ces lectres, l'effect, execution et enterinement d'icelles, mesmement au droit disant générale renonciation non valoir es especiaulx, se l'especiale ne precede. En tesmoing de ce, nous, à la relation desdiz notaires, avons mis à ces lettres le seel de ladicte prevosté de Paris, qui furent faictes et passées doubles, de l'accort et consentement desdictes parties, c'est assavoir les unes pour ledit Monseigneur de Beaujeu, et les autres pour Monseigneur le duc de Bourbonnoiz, l'an de grace mil quatre cens, le mecredi, veille de la Nativité saint Jehan Baptiste, vint troiz jours du moiz de juing. — R. DE VARLY. — PIÈCE.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau de la prévôté de Paris. — P. 1371 [1], cote 1956.

Vidimus sur parchemin, en date du 3 septembre 1400, collationné et signé. — P. 1366 [1], cote 1483.

Autre vidimus sur parchemin, en date du 12 février 1411, délivré par le juge de Forez, collationné, signé, jadis scellé. — Même carton, même cote.

Autre vidimus sur parchemin, délivré sous le sceau de la chancellerie du Bourbonnais, le 6 mars 1421. — P. 1371 [1], cote 1956.

Copie sur papier. — P. 1388 [1], cote 25 *sexies*.

1400, 23 juin, Paris.

4282. Louis, duc de Bourbonnais, en son nom et au nom de sa femme et de son fils aîné, accepte la donation de la baronnie de Beaujeu qui lui est faite par le sire de Beaujeu, et promet d'acquitter les dettes dudit seigneur et de récupérer les châteaux d'Alloignet et de Beauregard, à la condition que toutes ses avances lui seront rendues, au cas

où la donation ne sortirait pas son plein et entier effet.

Original français sur parchemin, signé de deux notaires. Le sceau de la prévôté de Paris annoncé dans l'acte n'a point été appendu à cette pièce. — P. 1371[1], cote 1956.

Vidimus non scellé, collationné et signé par deux notaires au Châtelet, en date du 31 juillet suivant. — Même cote.

Autre vidimus sur parchemin, collationné et signé, en date du 3 septembre suivant. — P. 1368[1], cote 1584.

1400, le samedi après la Nativité de saint Jean-Baptiste, 27 juin, Joux.

4283. Agnès de Chandenay, dame de Joux, donne quittance d'une somme de quatorze cent soixante-six livres huit gros viennois à elle payée par Édouard, sire de Beaujeu.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389[1], cote 162 *bis*.

1400, 2 juillet, Paris.

4284. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, etc., octroie à Aprinot de Tourzel, sire d'Alègre et de Livradois, la faculté d'avoir un juge d'appeaulx dans la baronnie d'Alègre et un bailli dans la baronnie de Livradois, auxquels ressortiront les causes d'appels des jugements rendus dans lesdites terres par les officiers inférieurs, et seront renvoyés les appels interjetés au conseil du duc, aux grands jours d'Auvergne ou à l'audience du sénéchal.

Vidimus original sur parchemin, signé, jadis scellé, en date du 3 septembre 1456. — P. 1364[1], cote 1300.

1400, 4 juillet, Montréal.

4285. Antonia de Bussy, fille de feu Jean de Bussy, chevalier, et femme de François de Bussy, damoiseau, se reconnaît femme lige de Humbert, sire de Thoire et de Villars, et déclare tenir de lui le château de Bussy et la maison forte d'Erya (de Heyria).

Extrait d'un cahier en papier, signé, mais sans date. — P. 1375[2], cote 2528.

1400, 4 juillet, Montréal.

4286. François de Bussy, damoiseau, se reconnaît homme lige de Humbert, sire de Thoire et de Villars, et déclare tenir de lui sa maison forte de Bussy et recevoir d'avance en augmentation de fief la succession de sa femme Antonia, au cas où il lui survivrait.

Extrait d'un cahier en papier, signé, mais sans date. — P. 1375[2], cote 2528.

1400, 4 juillet, Montréal.

4287. Jean de Châtillon[(1)], damoiseau, se reconnaît homme lige de Humbert, sire de Thoire et de Villars, et déclare tenir de lui sa maison d'Espercy (de Parsi).

Extrait d'un cahier en papier, signé, mais sans date. — P. 1375[2], cote 2528.

1400, 4 juillet.

4288. Jean de Châtillon, au nom de sa femme Henriette, fille de feu Jean « de Stalis », rend hommage à Humbert, sire de Thoire et de Villars, et déclare que ladite Henriette tient en fief dudit seigneur sa maison de Nuyriel (Nyruel).

Extrait d'un cahier en papier, signé, mais sans date. — P. 1375[2], cote 2528.

1400, 16 juillet.

4289. Le chapitre de l'église de Saint-Genès à Thiers promet de dire des messes à l'intention de Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, seigneur de Thiers, et de sa femme Anne, et de célébrer deux anniversaires après leur mort, pour les remercier de ce qu'ils ont amorti par lettres du mois de novembre 1387 certains revenus que Hugues « de Frigida-Villa », jadis chevalier, et Béatrix, sa sœur, avaient donnés à ladite collégiale pour la fondation de six prébendes.

Original latin sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire, jadis scellé. — P. 1381, cote 3331.

1400, 17 juillet.

4290. Le chapitre du Puy baille à cens perpétuel à Pierre Vincent, chanoine du Puy, moyennant ledit cens et une rente rachetable de trente sols tournois, une partie des maisons et hôtels jadis vendus par Guy de Montbel, damoiseau, à Jean Roussel, bourgeois du Puy, et que le chapitre avait

(1) Ce Jean se rattache à la famille des seigneurs de Châtillon de Michaille. V. Guichenon, *Hist. de Bresse*, p. 84, 3e partie.

retenus en vertu de son droit de prélation; lesdites maisons sises au Puy en la seigneurie dudit chapitre.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1398[1], cote 651.

1400, 18 juillet, Paris, « en l'hôtel de Nesles. »

4291. Jean, duc de Berry et d'Auvergne, en considération de l'autorisation que le Roi lui a donnée de transférer le duché d'Auvergne et le comté de Montpensier à sa fille Marie et à Jean de Bourbon, son gendre, décharge le Roi de l'obligation de payer soixante mille francs à ladite Marie ou à ses hoirs, cette obligation se trouvant subordonnée à l'exécution d'anciennes lettres de réversibilité qui sont désormais sans objet.

Minute sur papier. — P. 1365[2], cote 1465.

1400, 18 juillet, Paris.

4292. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, etc., autorise son fils Jean de Bourbon à donner en son nom et au nom de sa femme, Marie de Berry, décharge au roi de France d'un engagement de soixante mille francs payables à ladite Marie; ledit engagement valable dans le cas seulement où le duché d'Auvergne et le comté de Montpensier auraient fait retour à la couronne après le décès du duc de Berry.

Minute sur papier, raturée, avec la minute, également raturée, de la décharge donnée par Jean de Bourbon. — P. 1365[2], cote 1465.

1400, 18 juillet, Paris.

4293. Jean de Bourbon, comte de Clermont, ratifie la cession éventuelle du Bourbonnais et du comté de Clermont faite par son père à la couronne de France, pour le cas où la descendance mâle et directe de la maison de Bourbon viendrait à s'éteindre.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1370[1], cote 1886.

1400, 22 juillet, en l'hôtel de Conflans-lez-Paris.

4294. Philippe, duc de Bourgogne, mande à son bailli de Mâcon de lever la saisie qui avait été mise pour hommage non fait sur les terres de Belleville, Thizy et autres seigneuries qu'Édouard, sire de Beaujeu, tient du duc de Bourgogne.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389[3], cote 293.

1400, 24 juillet.

4295. Les gens tenant les requêtes du Roi au palais, à Paris, en vertu de lettres royaux du 10 juillet précédent, évoquent devant eux tous les procès qui pourraient être intentés à Guy et à Jean de la Trémoille, frères, fils de feu Guillaume de la Trémoille, jadis maréchal de Bourgogne.

Original français sur parchemin, jadis scellé du scel aux causes des Requêtes. — P. 1378[1], cote 2995.

1400, 29 juillet.

4296. Le procureur de Regnaud de Murat, seigneur de Vigouroux et de Turlande, demande acte de son appel au Parlement d'une sentence prononcée par la cour du bailliage des montagnes d'Auvergne à Aurillac, dans un procès pendant entre ledit Regnaud et Jean Johani, damoiseau.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1371[2], cote 2013.

1400, 2 août, Perreux (Perruaci).

4297. Codicille d'Édouard, sire de Beaujeu, par lequel il ratifie son précédent testament, mais y ajoute plusieurs dispositions en faveur de diverses personnes[(1)].

Copie sur papier, non signée. — P. 1366[2], cote 1512.

1400, 9 août.

4298. Arrêt du Parlement qui proroge la cause pendante entre le duc de Bourbonnais et le comte de la Marche jusqu'à ce que ledit comte soit revenu d'Italie, où il a accompagné le roi de Sicile.

Karolus, Dei gracia Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis, salutem. Notum facimus quod causa in nostra Parlamenti curia mota et pendens inter carissimum avunculum nostrum ducem Borbonesii, actorem ex una parte, et carissimum consanguineum nostrum Jacobum de Borbonio, comitem de Marchia, defensorem

(1) Le sire de Beaujeu, à son retour de Paris, tomba malade à Perreux et y mourut le 11 août, d'après l'*Art de vérifier les dates*, le 3 août, d'après l'Inventaire de Gayand (P. 1128, fol. IXxxII), qui sur ce point mérite, selon nous, plus de confiance.

ex altera, ocasione comitatus ac castri et chastellanie de Monte-Acuto in Combrallia, cujusquidem cause dictus comes die date presencium arramenta resumpsit, per dictam curiam nostram continuata est in statu, de magistrorum Johannis Notalis dicti ducis ac Johannis de Berco dicti comitis procuratorum consensu, ad unum mensem post dicti comitis regressum et quousque de partibus Ytalie et Cecilie, ubi pro facto guerre carissimi [con]sanguinei nostri regis Cecilie dictus comes ex nunc fuerit regressus. Datum Parisius, in parlamento nostro, die ixª augusti, anno Domini millesimo quadringentesimo, et regni nostri xxº. Et est scriptum in margine : Per cameram. Signatum : Lespoisse. — De Bosco.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1363², cote 1234.

1400, 14 et 15 août.

4299. Philibert de Lespinasse, dit Cormorant, chevalier, fondé de pouvoir du duc de Bourbonnais, et en vertu d'une commission de Pierre de Norry, lieutenant général du duc, prend possession des châteaux de Montmerle, Chalamont, Lent, Thoissey et autres terres du Beaujolais à la part de l'Empire, conformément à la donation faite au duc par Édouard, sire de Beaujeu, nouvellement défunt.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé, renfermant le vidimus de la donation d'Édouard de Beaujeu. — P. 1368¹, cote 1598.

1400, 16 août, Conflans près Paris.

4300. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, etc., mande à son bailli de Châlon et autres officiers de lever la mainmise sur les châteaux de Belleville, Thizy et autres qui avaient été saisis sur feu Édouard, sire de Beaujeu, pour cause d'hommage non fait; le duc de Bourbonnais, héritier du sire de Beaujeu, s'étant acquitté de l'hommage dû au duc de Bourgogne pour les terres susdites.

Vidimus sur parchemin, signé, délivré sous le scel de la prévôté de Paris, le 20 août suivant. — P. 1371², cote 1971.

Pièce relatée dans le récépissé du bailli de Châlon, en date du 5 avril 1402, lequel mentionne la mainlevée de cette saisie au profit du duc de Bourbonnais, héritier du sire de Beaujeu. — P. 1389³, cote 302.

1400, 16 août, Villefranche.

4301. Pierre, seigneur de Norry, lieutenant général du duc de Bourbonnais, nomme Damas de la Porte, écuyer, capitaine du château de Montmerle.

Cédule originale sur parchemin, jadis scellée. — P. 1365¹, cote 1408.

1400, du 11 au 19 août.

4302. Pierre de Norry, lieutenant général du duc de Bourbonnais, et les procureurs dudit duc, délégués à cet effet, prennent possession du château et de la ville de Beaujeu, et successivement des autres places de la baronnie à la part du royaume, en vertu de la donation faite au duc par Édouard, sire de Beaujeu, nouvellement défunt.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé, renfermant le vidimus de la donation d'Édouard de Beaujeu. — P. 1368¹, cote 1592.

1400, 19 août, Paris.

4303. Répit d'un an accordé par le Roi au duc de Bourbonnais pour fournir les aveu et dénombrement de la baronnie de Beaujeu à lui léguée par Édouard, sire de Beaujeu.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1389², cote 278.

1400, 26 août.

4304. La chambre des comptes de Paris signifie au bailli de Mâcon qu'il a été accordé au duc de Bourbonnais un répit d'un an pour fournir les aveu et dénombrement de la baronnie de Beaujeu.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389², cote 278 *bis*.

1400, le mercredi jour de la Nativité de la Vierge (8 septembre).

4305. Pierre Vernin, licencié en lois, et Denis Lesourd (Surdi), damoiseau, reconnaissent tenir en fief et hommage lige du comte de Forez divers cens, droits et revenus énumérés dans l'acte, sis dans les mandements de Saint-Just en Chevalet et de Virieu.

Extrait d'un cahier en papier, sans date ni signature. — P. 1399¹, cote 781.

1400, 20 septembre.

4306. Mandement du Roi au bailli de Mâcon pour laisser le duc de Bourbonnais jouir jusqu'à

nouvel ordre des revenus de la seigneurie de Villefranche, dont la possession était en litige.

Deux vidimus délivrés sous le scel du bailliage de Mâcon, en date du 29 septembre et du 4 octobre 1400. — P. 1389², cote 284 et 286.

1400, septembre, Cleppé.

4307. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, etc., établit une foire franche à Montbrison, le jour de la fête de Saint-Luc et les deux jours suivants.

Copie sur papier, collationnée sur l'original à l'hôtel de ville de Montbrison et signée de deux notaires. — P. 1378², cote 3081.

1400, le vendredi après la Saint-Michel (1er octobre).

4308. Antoine Fouldra, dit d'Augerolles, damoiseau, reconnait tenir en fief et hommage lige du duc de Bourbonnais, comte de Forez, sa maison appelée d'Augerolles, sise au-dessous du château de Saint-Just en Chevalet, avec sa grange de Contenson et autres biens.

Extrait d'un cahier en papier, sans date ni signature. — P. 1399¹, cote 781.

1400, 1er octobre, Villefranche.

4309. Jean d'Azergues, damoiseau, en son nom et au nom de sa femme Béatrix de Chantois, reconnait tenir en fief et hommage lige du duc de Bourbonnais, comte de Forez, sa maison de Buffardan, avec divers cens et rentes.

Extrait d'un cahier en papier, sans date ni signature.—P. 1399¹, cote 781.

1400, 2 octobre.

4310. Inventaire après décès des meubles et héritages de Mathieu Turquaut, homme de serve condition, advenus au duc de Bourbonnais pour cause de servitude et à défaut d'héritiers.

Original sur parchemin, signé. — P. 1377¹, cote 2830.

1400, 4 octobre.

4311. Transaction entre Louis, duc de Bourbonnais, sire de Beaujeu, et Éléonore de Beaufort, veuve d'Édouard, jadis sire de Beaujeu, par laquelle, pour éteindre toutes les réclamations de ladite dame, le duc lui cède à titre de douaire et viagèrement les châteaux de Pouilly et de Montmalas, avec divers revenus valant deux mille livres de rente.

Vidimus sur parchemin, en date du 30 juillet 1401, signé, jadis scellé. — P. 1367², cote 1577.

1400, 4 octobre, Villefranche.

4312. Transaction entre Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, baron de Beaujeu, et Guillaume de Beaujeu, sire d'Amplepuis, par laquelle celui-ci renonce à toutes les prétentions qu'il pouvait élever sur la succession de la seigneurie de Beaujeu; moyennant quoi le duc lui confirme la possession de la châtellenie d'Amplepuis, d'une partie de la châtellenie de Chamelet, de la châtellenie de Chevagny, de la châtellenie des Tours de Saint-Saturnin et de la terre de Marcigny, avec deux cents livres tournois de rente.

Original latin sur parchemin expédié par deux notaires et muni de leurs *signa*. — P. 1368¹, cote 1593.

1400, 5 octobre, Villefranche.

4313. Guillaume de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis et de Chevagny (Chavaigniaci), rend hommage et prête serment de fidélité au duc de Bourbonnais pour tout ce qu'il tient de lui à raison de la baronnie de Beaujeu, s'engageant à en faire le dénombrement dans quarante jours devant la chambre des comptes de Villefranche.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1366¹, cote 1474.

1400, 6 octobre, Villefranche.

4314. Guillaume de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis, reconnait avoir reçu du duc de Bourbonnais, baron de Beaujeu, par la main de son maître de la chambre aux deniers, deux cents livres tournois, à valoir sur les mille livres auxquelles ledit duc est tenu envers lui par certain traité naguère convenu entre eux.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1368², cote 1621.

1400, 6 octobre.

4315. Humbert, sire de Thoire, de Villars, de Roussillon et d'Annonay, donne et transporte à Isabelle d'Harcourt, son épouse, dans le cas où il

n'en aurait point d'enfants, ses terres et seigneuries d'Annonay et de Boulieu (Bullieu), et tout ce qu'il peut avoir dans le bailliage de Vivarais et la sénéchaussée de Beaucaire; les seigneuries de Riverie, de l'Aubespin, de Châteauneuf avec la forteresse de Sainte-Croix de l'ordre des Chartreux, de Dargoire, du Bois, et tout ce qu'il peut avoir dans le bailliage de Mâcon et la sénéchaussée de Lyon, ainsi que tous ses droits à Saint-Romain en Jarez et à Mornant.

Pièce insérée dans la confirmation royale donnée à Paris au mois d'avril 1411. — P. 1362[1], cote 997.

1400, 8 octobre, Trévoux.

4316. Humbert, sire de Villars, renonce en faveur de Guillaume de Vienne (de Vianna), seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, à la restitution de vingt mille florins qui devaient lui être rendus sur la dot d'Alix de Villars, dame de Sainte-Croix, sa sœur. De son côté, le seigneur de Saint-Georges s'engage à mettre le sire de Villars en possession du château de Montgeffon que détenait ladite dame, envers laquelle il s'oblige pour quinze cents florins. Il renonce en outre, pour tout le temps de la vie d'Odo de Villars, à l'hommage que celui-ci lui devait pour la terre de Montdidier. Témoins : Perceval de Moyria, chevalier; François de Rougemont, dit Cornat, damoiseau.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393[2], cote 913.

1400, 9 octobre, Thizy.

4317. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, baron de Beaujeu, etc., institue Damas de la Porte en qualité de châtelain de Montmerle, et mande à son bailli de Beaujolais de le mettre en possession de cet office.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1365[1], cote 1408.

1400, 12 octobre.

4318. Mandement de Charles VI au bailli de Mâcon, à l'effet de laisser le duc de Bourbonnais jouir des revenus de la ville de Villefranche jusqu'à la prochaine fête de la Chandeleur.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389[2], cote 281.

1400, 14 octobre.

4319. Le lieutenant du châtelain de Montluçon notifie à la chambre des comptes de Moulins qu'il a mis aux enchères l'héritage de feu Mathieu Turquaut, advenu au duc pour cause de servitude et à défaut d'héritier [mâle], et que Guaron, fille dudit Turquaut, également serve, en a offert quarante-cinq sols tournois; il propose que ledit héritage soit adjugé dans trois mois à ladite Guaron, à moins que la chambre n'en décide autrement.

Original français sur parchemin, jadis scellé. — P. 1377[1], cote 2830.

1400, 15 octobre, Paris.

4320. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., permet au duc de Bourbonnais de percevoir les revenus des châteaux et villes de Belleville, Thizy, Perreux et Lay, sur lesquels le bailli de Châlon avait mis la main au nom du duc de Bourgogne pour cause d'hommage non fait du vivant d'Édouard, sire de Beaujeu; et il autorise conditionnellement la mainlevée pour le cas où le duc de Bourbonnais se déclarera prêt à rendre hommage pour la ville de Lay.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1367[2], cote 1575.

1400, 15 octobre.

4321. Lettres d'attache de la chambre des comptes, jointes à un mandement adressé par le roi Charles VI au bailli de Mâcon, relativement à la ville de Villefranche, le 12 octobre précédent.

Original signé, jadis scellé. — P. 1389[2], cote 281.

1400, le samedi avant la Saint-Luc, 16 octobre, Montbrison.

4322. Philippe, seigneur de Roche et de Miribel, reconnaît tenir en foi et hommage du duc de Bourbonnais, comte de Forez, le château et le mandement de Miribel, à lui advenus par le décès de sa mère Éléonore.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*, jadis scellé du sceau de la cour de Forez. — P. 1399[1], cote 774.
Minute sur papier, non signée. — Même carton, cote 781.

1400, 18 octobre, Montbrison.

4323. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, seigneur de Beaujeu, confirme les libertés et priviléges octroyés à la ville de Beaujeu par les sires de Beaujeu, ses prédécesseurs.

« Par Mons[r] le duc, Mons. de Norry, messire Robert de Chalus, chevaliers; messire Jean le Viste, chevalier en loys; maistre Guillaume Garitel et Pierre Vernin, licenciés en loys; Denis de Beaumont, bailli de Forez; messire Mathe Guyonnet, chantre de Notre-Dame de Montbrison; Estienne d'Entraigues, conseillers Monsieur, et pluseurs autres présens. — DESNIER. »

Copie sur parchemin, collationnée et signée. — P. 1390[1], cote 422.

1400, 18 octobre, Montbrison.

4324. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, baron et seigneur de Beaujeu, confirme les libertés et priviléges concédés à la ville de Thizy par Antoine, jadis seigneur de Beaujeu.

Magnifique original sur parchemin avec lettres ornées, signé, jadis scellé. — P. 1368[2], cote 1626.

1400, le mardi 19 octobre.

4325. Jean, fils et héritier de Pierre « Pistoris », de la paroisse de Saint-Bonnet des Quarts (de Quadrellis), au mandement de Châteauneuf, reconnaît tenir du duc de Bourbonnais, comte de Forez, sire de Beaujeu, des maisons et un jardin contigu sis à « la Chiesa », avec d'autres pièces de terre.

Extrait d'un cahier en papier, sans date ni signature. — P. 1399[1], cote 781.

1400, 25 octobre.

4326. Philippe de Russins, damoiseau, vend à Louis, duc de Bourbonnais, sire de Beaujeu, moyennant dix mille francs d'or, tous ses droits sur le château d'Alloignet et sur la prévôté du grand et du petit Coux.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390[2], cote 469.

1400, 27 octobre, Paris.

4327. Le roi Charles VI, à la requête de Guy de Sévérac, écuyer, seigneur pour trois parties de Chaudes-Aigues en Auvergne, délègue un commissaire pour rendre la justice aux vassaux dudit de Sévérac, jusqu'à ce qu'il ait été décidé par sentence du Parlement à qui du duc de Berry ou du comte d'Armagnac appartiennent le ressort et la souveraineté de Chaudes-Aigues.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358[1], cote 486.

1400, le vendredi avant la Toussaint (29 octobre).

4328. Pierre de Linières, damoiseau, fils de feu Étienne de Linières, reconnaît tenir en fief et hommage lige du duc de Bourbonnais, comte de Forez, la grange et les maisons « de Borjata », sises dans la paroisse de Saint-Julien-la-Vêtre.

Extrait d'un cahier en papier, sans date ni signature. — P. 1399[1], cote 781.

1400, le mardi 2 novembre, Montbrison, devant la porte du donjon.

4329. Le tuteur de Pierre, fils et héritier de Jean Martin, de Boen, reconnaît, au nom de son pupille, tenir en fief du duc de Bourbonnais, comte de Forez, la moitié par indivis de divers cens perçus dans la paroisse de Cervière.

Extrait d'un cahier en papier, sans date ni signature. — P. 1399[1], cote 781.

1400, 2 novembre.

4330. Philippe de Lévis, seigneur de Florensac, fils et héritier de feu Bertrand, seigneur de Florensac, qui avait été successivement le tuteur de Guigue et de Philippe de Roche, après examen des comptes de tutelle dudit Bertrand, reconnaît rester débiteur envers Philippe, seigneur actuel de Roche, fils dudit Philippe, de mille francs d'or valant mille livres tournois, reliquat d'une plus forte somme de deux mille quatre cent quatre livres.

Original latin sur parchemin, muni du *signum* — P. 1402[1], cote 1197.
Copie sur papier, sans date, mais signée par un notaire. — P. 1395[2], cote 331.

1400, 5 novembre.

4331. Jean Derrea le vieux et Jean Derrea le jeune, son fils, vendent à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, moyennant cent francs d'or, la moitié du « volagium aquae et calciatae », de l'étang de

Prémartin, sis dans la paroisse de Saint-Marcel, près de l'étang de Brevoudes, l'autre moitié dudit étang appartenant à André de Glareins, dit Clervaux.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [1], cote 637.

1400, 8 novembre, Perreux.

4332. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, baron de Beaujeu, déclare tenir en fief du duc de Bourgogne, pour raison de la baronnie de Beaujeu, la ville de Belleville, les château et ville de Thizy, les château et ville de Perreux, les château et ville de Lay, la ville de Reneins, les château et ville de Chevagny, et en arrière-fief le château de la Bussière.

Vidimus sur parchemin, en date du 29 novembre 1400, collationné et signé. — P. 1367 [2], cote 1578.
Deux expéditions du même vidimus. — P. 1389[3], cotes 312 et 313.
Pièce relatée dans la mainlevée de la saisie qui avait été mise sur lesdites terres. — P. 1389[3], cote 302.

1400, 19 novembre, Paris.

4333. Mainlevée donnée par Philippe, duc de Bourgogne, au duc de Bourbonnais de la saisie des villes et châtellenies du Beaujolais, mouvantes du duché de Bourgogne, qui avaient été saisies pour hommage et dénombrement non faits.

Original sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1389[3], cote 299.

1400, 2 décembre, à l'hôtel de Bourbon, à Paris.

4334. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, etc., mande itérativement à sa chambre des comptes de Moulins de faire droit sur la plainte des habitants de Banquaire (Bancières) en la châtellenie de Murat, lesquels, quoique étant de franche condition et tenus seulement au payement des quatre cas, sont contraints par le prévôt de Chappes à payer deux sols de taille serve par tête, sous prétexte que deux des habitants dudit lieu qui sont « issus de longtemps de servitude », payent ladite taille serve.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374[2], cote 2405.

1400, 3 décembre, Lusignan.

4335. Jean, fils de roi de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, d'Étampes et de Boulogne, assigne après sa mort la vicomté de Carlat à son gendre le comte d'Armagnac, jusqu'à ce que celui-ci soit payé d'une somme de cent mille francs que le roi de France serait tenu de solder à Bonne de Berry, femme dudit comte d'Armagnac, si lui, duc de Berry, venait à décéder sans hoirs mâles; la vicomté de Carlat pouvant venir en déduction, s'il plaît au Roi, pour la somme de soixante mille francs.

Copie en papier, sans date ni signature. — P. 1363 [2], cote 1248.

1400, 4 décembre.

4336. Accord entre Louis, duc de Bourbonnais, et Éléonore de Beaufort, veuve d'Édouard, sire de Beaujeu, au sujet du douaire de ladite dame, qui réclamait les châteaux de Thizy, Pouilly-le-Châtel, Montmalas et Chamelet; en outre, le remboursement 1° des treize mille florins qui avaient formé sa dot; 2° de cinq mille florins ajoutés en supplément à ladite dot par le pape Grégoire, son oncle; 3° de trois mille florins provenant de la vente de ses joyaux, et employés par le sire de Beaujeu au rachat de la terre de Coligny. Éléonore renonce à toutes ses prétentions, tant sur la constitution de son douaire que sur la restitution de sa dot ou sur les legs à elle faits par son mari, moyennant la concession qui lui est faite, sa vie durant, des châteaux de Pouilly et de Montmalas.

Original sur parchemin, signé. — P. 1388[1], cote 71.

1400, 19 décembre, Paris.

4337. Philippe, fils de roi de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., ordonne la mainlevée de la saisie mise sur les terres que le duc de Bourbonnais tient de lui en Beaujolais, et dont ce prince a fait hommage et a baillé dénombrement, nonobstant l'opposition du bailli de Châlon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1389[2], cote 289.
Vidimus sur parchemin, en date du 20 décembre 1400, signé, jadis scellé. — P. 1367 [2], cote 1575.

1400, 25 décembre, Beaujeu.

4338. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, baron de Beaujeu, etc., ordonne la mainlevée de la saisie faite par ordre de feu Édouard,

sire de Beaujeu, des biens sis en la paroisse de Saint-Julien lez Montmèlas, que Guillaume de Monceaux, jadis doyen de Beaujeu, avait légués par testament au chapitre de Notre-Dame de Beaujeu, et que ledit chapitre n'avait pu recueillir jusqu'à présent.

Vidimus sur parchemin, collationné et signé, en date du 8 février 1402. — P. 1366², cote 1508.

[1400, vers le mois d'octobre.]

4339. Projet informe d'une transaction entre Louis, duc de Bourbonnais, et Guillaume de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis, au sujet de la donation de la baronnie de Beaujeu faite au duc par Édouard, sire de Beaujeu, qui la possédait en vertu d'une substitution faite au préjudice dudit Guillaume de Beaujeu. A titre de compensation, le duc cède à Guillaume, en toute propriété, les terres d'Amplepuis et de Chevagny, dont celui-ci ne devait avoir que l'usufruit, en vertu de la transaction passée en 1375 sous l'arbitrage de sa belle-sœur Marguerite de Poitiers, veuve de Guichard de Beaujeu et mère dudit Édouard. (Voir les nos 3285, 3287, 3289.)

Cahier en papier, sans date ni signature. — P. 1388¹, cote 25 *quinquies*.

1400 [sans date de mois].

4340. Requête en forme de mémoire présentée au duc de Bourbonnais par le doyen et le chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois, pour obtenir d'être payés des louages, cens, ventes et arrérages à eux dus sur les maisons dont le duc a fait l'acquisition pour la construction de son hôtel de Bourbon. La somme des arrérages pour les louages monte à quatre cent une livres sept sols dix deniers parisis, et celle des arrérages pour les fonds de terres, rentes et ventes, à huit cent douze livres cinq sols six deniers.

Quatre feuillets d'un papier de linge magnifique, ayant pour filigrane une tête de cerf, non signés. — P. 1363¹, cote 1152.

[1400, fin de l'année.]

4341. Notice des blés et grains « que le receveur de la Chaucière dubt à madame la duchesse par son compte rendu en la chambre des comptes, fenissant à la Saint-Jean-Baptiste l'an mil cccc; lesquels blés lui furent affoirez en la main de Jean Misaut, son clerc, par Jean Gaiget et Micho Cordier. »

La somme totale de l'évaluation est de quatre-vingt-deux livres quinze sols trois deniers.

Cédule sur parchemin, signée Cordier. — P. 1374², cote 2403.

[Fin du quatorzième siècle.]

4342. Notice des cens dus par le duc de Bourbonnais au prieuré de Saint-Denis de la Chartre pour les maisons qu'il a acquises dans sa censive.

Petit rôle sur papier, paraissant incomplet. — P. 1369², cote 1842.

[Fin du quatorzième siècle.]

4343. Extrait des acquisitions faites par le duc de Bourbonnais à partir de 1386, pour la construction ou l'agrandissement de son hôtel de Bourbon.

Feuille en papier, sans date ni signature. — P. 1363¹, cote 1156.

[Fin du quatorzième siècle.]

4344. Rôle de partage entre la dame de Flavy et le duc de Bourbonnais.

« C'est la seconde des deux parties de la terre et appartenances de la ville de Herelle, de Mouy, de Bascouel et de Chepoy, que fait et baille signée par nous Jehenne de Warchin, vesve de feu Monsr Henry de Melun, jadis chevalier, dame de Falvy-sur-Somme, à très noble et très excellent prince Monsr le duc de Bourbonnois, adfin que par ledit prince soit prinse l'une desdites parties, et l'autre bailliée, laissiée et delivrée quitte et delivre à ladite dame pour son droit de douaire, et pour prendre et choisir laquelle partie que il plaira audit prince pour son lot et partie. Ladite dame lui baille, offre et accorde le chois, et l'autre partie qui delaira elle est preste et se offre de prendre et avoir pour sondit douaire. »

Rôle original sur parchemin, non signé; incisions pour le sceau. — P. 1369², cote 1780.

[Fin du quatorzième siècle.]

4345. Projet de lettres royaux tendant à annuler les effets d'une lettre de rémission accordée par le roi Charles VI à Guichard de Sauday, dit Salis (1),

(1) Un Guichard Saliz, de Jaligny, non noble, figure en 1404 pour des cens et tailles qu'il perçoit en la châtellenie de Chave-

prévenu du crime de faux de complicité avec deux notaires de la chancellerie de Bourbonnais; ladite rémission obtenue au préjudice du duc de Bourbonnais, qui avait précédemment confisqué les biens dudit Guichard, et prétendait en outre avoir l'héritage que cet individu avait cherché à s'assurer par une fausse donation.

Pièces en papier; deux minutes raturées, avec une mise au net non terminée. — P. 1374 2, cote 2403.

[Fin du quatorzième siècle.]

4346. Mémoires présentés à la chambre des comptes de Moulins par Bertrand Griveaul, fils de Jean Griveaul, seigneur de Grossouvre (Grossesoue), pour obtenir communication de pièces relatives aux dîmes dudit lieu de Grossouvre, sis en la châtellenie de Germigny, sur les confins du Bourbonnais et du Nivernais.

Deux feuillets de papier, non signés. — P. 1378 2, cote 3076.

[Fin du quatorzième siècle.]

4347. Inventaire des meubles étant en la maison de Marigny (1) que Jean de Vurset doit remettre entre les mains de Pierre Baillet, avec un état de la valeur des foins déposés dans ladite maison.

Petit rôle en parchemin, non signé. Écriture de la fin du quatorzième siècle. — P. 1378 1, cote 2981.

[Fin du quatorzième siècle.]

4348. Abrégé d'une enquête faite au sujet des droits du duc de Bourbonnais sur la justice de la maison du Plessis, du moulin de Repantin, du pré de Fontboet, de la maison Regnaud des Crais, de la maison de la belle Agnès, des îles et des Rebotiers.

Minute informe sur papier, sans date ni signature. — P. 1355 2, cote 98.

[Fin du quatorzième siècle.]

4349. Information par témoins sur les vols de vaisselle d'étain commis au préjudice du duc de Bourbonnais au château de Moulins.

Feuille en papier, sans date ni signature. — P. 1374 2, cote 2403.

roche, et un Hugon de Saudoy, paroissien de Jaligny, figure au même titre en 1375. (P. 467, nº 285, et P. 468, nº 121.)

(1) Il s'agit probablement de Marigny près Souvigny.

[Fin du quatorzième siècle.]

4350. Mémoire sur divers objets d'administration locale, remis à Jean Marchant pour qu'il n'oublie pas d'en entretenir le duc de Bourbonnais, alors éloigné de cette province.

Feuille en papier, sans date ni signature. — P. 1374 2, cote 2403.

[Fin du quatorzième siècle.]

4351. Obituaire ou livre des anniversaires qui doivent être célébrés dans l'église de Saint-Nicolas de la Prée, en vertu de fondations.

L'obit le plus récent mentionné dans cette pièce est du 13 décembre 1396.

Cahier en papier, sans date ni signature. — P. 1378 1, cote 3006.

[Fin du quatorzième siècle.]

4352. Tarif du péage de Villefranche. Entre autres articles, on remarque ceux-ci :

« Moustons, berbis, porc, chèvres, chascun I. denier.

» Chascun Juif, v. sols ou la colée.

» Faucons sans esparvier doit le xe, et s'il y a esparvier il ne doit riens. »

Copie sur papier, non signée. — P. 1384, fol. 47 vº.

[Fin du quatorzième siècle.]

4353. Coutumes et usages du marché et du péage de Chalamont. — La fin de cette pièce manque.

Copie sur papier, non signée. — P. 1384, fol. 97 vº, 98 vº.

[Fin du quatorzième siècle.]

4354. Ordonnance qui règle les assises du juge de Beaujolais et l'exercice de la juridiction inférieure des châtelains, des prévôts et des chacipols.

Copie sur papier, non signée. — P. 1384, fol. 99 vº.

[Fin du quatorzième siècle.]

4355. Fin d'une ordonnance qui règle la manière dont les châtelains, prévôts, chacipols et sergents du Beaujolais devront exercer leurs offices.

Copie sur papier, non signée. — P. 1384, fol. 77 à 78.

[Fin du quatorzième siècle.]

4356. Étiennet et Étienne de Barenon, frères, pa-

roissiens d'Aiguenon (?), se reconnaissent hommes liges du sire de Beaujeu.

Lettres indiquées comme passées par-devant Guyot de Montaneys, en déficit. Notice rédigée d'après l'Inventaire de Luillier. — P. 1389 [3], cote 366.

[Fin du quatorzième siècle.]

4357. Mémoire présenté au parlement par Humbert, seigneur de Villars, à l'appui de ses prétentions sur la terre de Miribel en Forez. (Voir le n° 4322.)

Grand rôle en parchemin, non signé. — P. 1392 [2], cote 858.

[Fin du quatorzième siècle.]

4358. Acensement du pré du Petit-Verney et de divers héritages sis à Montréal, passé par Humbert, seigneur de Villars, à Jean de Vaux, habitant de Montréal.

Minute non signée ni scellée. — P. 1392 [2], cote 853.

[Fin du quatorzième siècle.]

4359. Notice de pièces concernant les familles de Villars et de Roussillon, et la succession de Pierre, comte de Genève.

Pièce informe en papier, sans date. — P. 1375 [2], cote 2516.

1401 n. st., 11 janvier.

4360. Le lieutenant du châtelain de Montluçon notifie à la chambre des comptes de Moulins que, n'ayant point trouvé d'enchérisseur pour le bail du mas de Clarciet, il a renvoyé par-devant elle Jean Mathieu des Brugères, qui tient déjà ledit mas à bail moyennant trois tailles et trois setiers de seigle par an.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1377 [1], cote 2832.

1401 n. st., 8 et 12 janvier, Paris.

4361. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, etc., et Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, etc., prorogent de nouveau, jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste prochain venant, la commission qu'ils avaient donnée en 1398 pour informer sur les différends mus entre eux avant ou depuis, à cause des délimitations et enclaves des frontières de leurs pays de Bourgogne et de Bourbonnais, du côté du Charolais et de Semur.

Original français sur parchemin, signé par les secrétaires des deux parties, et jadis scellé de deux sceaux. — P. 1357 [2], cote 447.

1401 n. st., 15 janvier, Paris.

4361 A. Charles VI, roi de France, vidime, ratifie et confirme toutes les conventions du traité de mariage qui a été conclu entre Jean de Bourbon, comte de Clermont, et Marie de Berry.

Original sur parchemin, signé, scellé en cire verte sur lacs de soie. — Trésor des Chartes, J. 409, n° 43.

1401 n. st., 19 janvier.

4362. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., donne quittance au duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois de rente à lui dues sur le péage de Moulins, lesquelles ont été versées entre les mains de son receveur ès bailliages d'Autun et de Montcenis.

Original français sur parchemin, signé d'un secrétaire, et jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 87.

1401 n. st., 21 janvier, Paris.

4363. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., mande aux gens de ses comptes à Dijon de convoquer dans cette ville une réunion de ses officiers du bailliage de Châlon et des officiers du duc de Bourbonnais en Beaujolais, pour débattre et réduire à juste somme les dépenses faites au sujet de la garde des terres du Beaujolais dont le feu sire de Beaujeu n'avait point rendu hommage. Quand cette question sera réglée, le duc ordonne que l'on procède à la mainlevée de la saisie desdites terres.

Vidimus sur parchemin, délivré le 1er mars suivant, signé de deux notaires, jadis scellé. — P. 1371 [1], cote 1969.
Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1367 [2], cote 1575.

1401 n. st., 22 janvier.

4364. Michel de la Roue (de Rota), de la paroisse de Chanteins, reconnaît devoir à Étienne Colin un franc d'or, que celui-ci lui a prêté.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [2], cote 605.

1401 n. st., 27 janvier.

4365. Mandement du Roi au bailli de Mâcon pour laisser le duc de Bourbonnais jouir des revenus de Villefranche jusqu'à la Chandeleur prochaine.

Vidimus délivré sous le scel du bailliage de Mâcon, en date du 7 février suivant. Cet acte est la confirmation de deux autres actes dont la teneur est la même, et qui sont datés du 20 septembre et du 12 octobre 1400. — P. 1389², cote 283.

1401 n. st., 31 janvier, Paris.

4366. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, seigneur de Beaujeu, pair et chambrier de France, commet un de ses conseillers pour recevoir d'Éléonore, dame de Beaujeu, les testaments de Guichard, d'Édouard et d'Antoine de Beaujeu, avec tous les papiers qu'elle peut avoir par devers elle, et pour lui en donner reçu.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1366², cote 1504.

1401 n. st., 2 février.

4367. Contrat de mariage entre Jeanne de Revel, fille de Guillaume Flotte, seigneur de Revel, chevalier, chambellan du Roi et du duc de Berry, et François d'Auberchicourt, chevalier, chambellan du Roi et du duc de Bourbonnais.

Copie sur papier, collationnée et signée en date du 7 septembre 1448. — P. 1374¹, cote 2390.

1401 n. st., 12 février.

4368. Jean de Châlon, seigneur d'Arlay et prince d'Orange, en son nom et comme curateur de Béatrix de Châlon, dame de Beaujeu, réclame au duc de Bourbonnais, héritier de feu Édouard de Beaujeu, l'exécution de l'acte du 14 janvier 1393, par lequel ledit Édouard avait promis à ladite Béatrix sept mille francs d'or et la jouissance de la terre de Belleville, estimée mille livres de rente, pour son douaire. Le duc de Bourbonnais transige avec ledit prince d'Orange, qui lui donne quittance, moyennant le payement de quatre mille francs d'or et la jouissance en viager de la terre de Belleville pour ladite Béatrix.

Copie sur papier, collationnée, datée du 23 août 1404 et signée. — P. 1363¹, cote 1179.

1401 n. st., 15 février, Mâcon.

4369. Karrados des Quesnes, chevalier, seigneur de Saresviller, bailli de Mâcon, mande à Frizon de Marzé, sergent d'armes, et à Hugonet Baudet, receveur de Villefranche, de laisser le duc de Bourbon jouir de la terre et seigneurie de Villefranche, en vertu des lettres patentes du Roi datées du 27 janvier précédent.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389², cote 280.

[1401, février.]

4370. Mémoire adressé à Pierre Desnier [secrétaire du duc de Bourbonnais] sur les démarches que Michot Cordier a faites à Paris, et sur ce qu'il aura lui-même à faire pour obtenir le payement de ce qui reste dû au duc de Bourbonnais par le roi de Chypre.

Au dos de la pièce on lit :

« Ballié par moy Warty, le IIIᵉ jour de février l'an M. CCCC. (v. st.), à Mons. l'Ermite de la Faye, la lettre d'obligation de Montbertaut et d'Espolletes, la procuration et la copie des lettres dont le sire de Baruth et Picamel (1) ont parelles, dont mention est faicte plus au lonc cy dedens. »

Feuille en papier, sans signature. — P. 1364², cote 1362.

1401 n. st., 28 février, Roussillon.

4371. Humbert, sire de Villars, donne à Isabelle d'Harcourt, sa femme, la terre de Roussillon pour assignation de douze mille écus d'or, sans que ses héritiers puissent reprendre ladite terre pour ce prix; et outre les autres donations qu'il lui a déjà faites, il lui cède également tous les biens meubles qu'il pourra posséder au jour de son décès.

Copie informe sur papier, non signée. — P. 1389², cote 225.

[Vers février 1401.]

4372. Humbert, sire de Villars, passe procuration générale à Isabelle d'Harcourt, sa femme, pour l'administration des seigneuries de Roussillon, d'Annonay, de Riverie, de Châteauneuf, de Dargoire et du

(1) Giovanni Picamilio, génois, dont il est question dans la quittance du 16 juin 1399.

Bois [d'Oingt], dont il lui avait précédemment fait cession sous certaines réserves. (Voir le n° 4315.)

Minute non signée ni datée. — P. 1392², cote 838.

1401 n. st., 10 mars, Paris.

4373. Charles VI, roi de France, accorde au duc de Bourbonnais mainlevée de la saisie que les officiers du Roi avaient faite de la ville de Villefranche en se fondant sur une clause du testament de feu Antoine, sire de Beaujeu.

« Par le Roy en son conseil, où le roy de Sicile, Messrs les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans, le comte de Nevers, le connétable, Vous et plusieurs autres estoient. — J. DE SANCTIS. »

Original sur parchemin, jadis scellé en cire jaune, avec la lettre d'attache de la chambre des comptes, annexée. — P. 1389², cotes 285 et 285 *bis*.

Vidimus sur parchemin, en date du 22 mars suivant, signé, délivré sous le scel de la prévôté de Paris. — P. 1371¹, cote 1963. (Au dos de la pièce est transcrite la lettre exécutoire expédiée par les gens des comptes et trésoriers du Roi.)

Autre vidimus sur parchemin, en date du 25 mars suivant, lequel renferme dans son contexte la lettre d'attache de la chambre des comptes; signé, jadis scellé. — Même cote.

Cette pièce est en outre insérée dans la signification faite au sénéchal de Lyon et au conseil royal de Mâcon le 21 mai 1401, contenant mention de Guillaume Hugonet, receveur du bailliage de Mâcon. — P. 1389², cote 279.

1401 n. st., 12 mars.

4374. François d'Auberchicourt [(1)], chevalier, chambellan du Roi et du duc de Bourbonnais, nomme des procureurs pour prendre possession en son nom des château et châtellenie d'Escole, des fiefs et dîmes d'Étroussat, des vignes de Louchy, et généralement de tous les biens mouvant du duc de Bourbonnais dont Guillaume Flotte, sire de Revel, chambellan du Roi, s'est dessaisi en sa faveur.

Original sur parchemin, signé, délivré sous le scel de la prévôté de Paris. — P. 1374¹, cote 2391.

1401 n. st., 14 mars.

4375. Pièces de comptabilité établissant que François d'Auberchicourt a touché, pour don à lui fait par le Roi, cent livres tournois sur la recette des aides à Châlons, cent livres tournois sur la recette des aides à Gisors, cent livres tournois sur la recette des aides à Troyes, cent livres tournois sur la recette des aides à Chartres, cent trente-trois livres six sols huit deniers sur la recette des aides en Saintonge, autant sur la recette des aides à Arques, autant sur la recette des aides en Ponthieu.

Sept pièces en parchemin, signées, scellées de deux signets en cire rouge. — P. 1378², cote 3101 *bis*.

1401 n. st., 16 mars.

4376. Mandement de la chambre des comptes de Beaujolais portant saisie du château de Belleroche, dont l'aveu n'avait pas été rendu en temps utile.

Original sur papier, signé. — P. 1388³, cote 139.

1401 n. st., 21 mars.

4377. Nouvelle procuration passée par-devant notaires par François d'Auberchicourt, chambellan du Roi, pour recevoir la soumission des tenanciers du château d'Escole et autres terres à lui cédées par le sire de Revel, et pour les administrer en son absence.

Original sur parchemin, signé, délivré sous le scel de la prévôté de Paris. — P. 1374¹, cote 2392.

[Vers mars 1401.]

4378. Lettre missive de Guillaume de la Faye, dit l'Ermite [adressée probablement à François d'Auberchicourt], pour l'assurer qu'il n'a fait ni ne songe à faire aucun accord avec M. de Revel, ni en France ni en Auvergne.

Original sur papier, sans date ni adresse, signé LERMITE. — P. 1378², cote 3099.

[1401 n. st.], 24 mars.

4379. Mandement du gouverneur de la chancellerie de Bourgogne pour contraindre par saisie Agnès, veuve de Jean Prévot, de Bourbon-Lancy, et Guillaume, son fils, à payer à Guy et à Jean de la Trémoïlle, seigneurs d'Uchon et de Bourbon-Lancy, cinquante francs d'or qu'ils leur doivent.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1378¹, cote 2984.

(1) Nous adoptons la forme actuelle pour ce nom, qui est écrit dans nos chartes de diverses manières : Ambrichcourt, Aubrichcourt, Aubrichcourt, Ambrecourt, et même Brichcourt seulement.

1401 n. st., 31 mars, Paris.

4380. Charles VI, roi de France, mande au juge du ressort de Lyon de faire restituer au sire de Villars un trésor trouvé sur le territoire d'Annonay, et dont les officiers du Roi s'étaient emparés.

« Charles, par la grace de Dieu roy de France, au juge du ressort de Lyon ou à son lieutenant, salut. Nostre très cher et amé cousin Humbert, seigneur de Villars, de Rossillons et d'Annonay, nous a fait exposer que Guillaume Verdier, soy disant clavaire de Boceu, et Michiel de Rocourtour (1), soy disant nostre sergent, vindrent nagaires en la haulte justice de nostredit cousin, en sa terre et mandement d'Annonays, et par force prindrent et ostèrent de fait aux officiers de nostredit cousin certaine quantité d'argent, qui avoit esté trouvée en aucunes terres près de la rivière de Dyoma (2), en la haulte justice de nostredit cousin, et lequel argent lui devoit appartenir; lequel argent nosdiz officiers emportèrent soubz umbre et par impression de leurs offices, et ne le vuellent rendre ne restituer, et aussy nostredit cousin ne les ose punir et corrigier de leur meffait, pour ce qu'ilz sont noz officiers; et par delà au pays, devant noz bailliz de Velay ou de Vivaroys, nostredit cousin n'en pourroit chevir, actendu la grant affinité et acointance qu'ils ont ausdiz bailliz et à noz autres officiers, comme dit nostredit cousin. Pourquoy, requise sur ce nostre provision, nous vous mandons, et pour ce que vous estes nostre plus prochain juge royal après lesdiz bailliz de Velay et de Vivarois, qui seroient en ceste partie souppeçonnez et suspes comme dit est, commettons que se, appellez ceulx qui seront à appeller, il vous appert des choses dessusdictes, vous lesdiz clavaire et sergent contraignez ou facez contraindre à rendre et restituer à nostredit cousin ledit argent, et avec ce, pour le délit et offense qu'il auront sur ce fait, les renvoyez à nostredit cousin et à sa dicte haulte justice, pour illec recevoir telle punition comme au cas appartendra, ou autrement vous yceulx punissez et corrigez selon raison, en faisant en cas d'opposition aus parties oyes bon et brief droit; car ainsy nous plaist il estre fait et audit exposant l'avons ottroyé et ottroyons de grace especial par ces présentes, nonobstant quelxconques lectres subreptices empétrées ou à empétrer à ce contraires. Donné à Paris le derrain jour de mars, l'an de grace mil IIIIc. et de nostre règne le XXIe.

Par le Roy à la relacion du conseil. — CHALIGAUT. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1392 2, cote 781.

1401 n. st., 2 avril.

4381. Lettres du Roi confirmant les juges d'appel que le seigneur de Villars avait établis en sa terre d'Annonay.

(1) Sans doute Boucieux-le-Roi et Retourtour.
(2) La Déôme, affluent du Rhône, passant à Annonay.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire jaune. — P. 1392 2, cote 812.

1401, 11 avril, Dourdan.

4382. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne palatin, à la demande du duc de Berry, remet au duc de Bourbonnais, comme ayant cause du feu sire de Beaujeu, une amende de quinze mille francs à laquelle ledit Édouard de Beaujeu avait été condamné envers lui, duc de Bourgogne, par arrêt du parlement de Dôle.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 2, cote 887.
Vidimus sur parchemin, collationné et signé, en date du 4 juin 1407; deux expéditions. — P. 1361 1, cote 914, et P. 1366 2, cote 1511.

1401, 13 avril.

4383. Charles VI, roi de France, s'engage à laisser le seigneur de Villars jouir de la justice sur le territoire d'Annonay.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire jaune. — P. 1392 2, cote 762.

1401, 15 avril.

4384. Autres lettres du Roi, adressées au sénéchal de Beaucaire et au bailli du Vivarais, à l'effet de laisser le seigneur de Villars jouir de la justice d'Annonay, et d'interdire aux sergents et notaires royaux d'y faire aucun exploit.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire jaune. — P. 1392 2, cote 764.

1401, 22 avril après Pâques.

4385. Mandement de la chambre des comptes de Moulins à l'effet d'informer si le receveur de la Chaussière n'a point vendu les blés de sa recette à plus haut prix qu'ils ne sont marqués dans la cédule remise par lui. (Voir n° 4341.)

Original sur papier, signé et scellé. (Pièce endommagée.) — P. 1374 2, cote 2403.

[1401?] 24 avril.

4386. Humbert, seigneur de Villars, vend, moyennant deux cents florins d'or, à Jean Joly,

dit Corveyssia, cent sols viennois et dix asnées de seigle de rente sur le revenu du Châtelard, destinés par ledit Corveyssia à la dotation d'une chapelle fondée à Poncins par Jean Joly, dit Rat, son oncle.

Minute sur papier, signée, sans date d'année. — P. 1392[1], cote 650.

1401, avril, Paris.

4387. Louis, duc de Bourbonnais, etc., fait don à François d'Auberchicourt (du Brichcourt), à l'occasion de son mariage avec Jeanne de Revel, petite-fille ou nièce (neptis) de Guillaume Flotte, des châteaux de Rochefort et de Gournay, qui feront retour audit duc dans le cas où le donataire viendrait à mourir sans enfants issus de ce mariage.

Pièce insérée en substance dans l'acte du 27 avril qui suit. — P. 1376[1], cote 2621.

1401, 27 avril.

4388. François d'Auberchicourt promet, par contrat de mariage, à Jeanne de Revel, sa future épouse, d'obtenir du duc de Bourbonnais qu'il la laissera jouir, au cas où lui, François, viendrait à mourir sans enfants, de la moitié des châteaux de Rochefort et de Gournay, ou de lui en assurer l'équivalent sur ses propres biens, s'il ne réussit pas à obtenir pour elle cette faveur.

Vidimus sur parchemin, en date du 25 septembre 1412, signé, jadis scellé. — P. 1376[1], cote 2621.

[1401], 1er mai.

4389. Lettre de Louis de Saint-Aubin [receveur de la Chaussière] à Michot Cordier, maître de la chambre aux deniers de la duchesse de Bourbonnais, lui annonçant qu'il va faire diligence pour faire rentrer l'argent provenant de la vente des blés de ladite recette.

Autographe signé. — P. 1374[2], cote 2403.

1401, 5 mai.

4390. Arrêt rendu par le parlement de Dôle au sujet du ressort des terres de Belvoir, Matafelon, la Barre, Montréal, Arbaut, les Joux-Noires, et de la délimitation des domaines des comtes de Bourgogne et des sires de Villars, dont les bornes étaient indiquées dans un acte contenant la mention d'une ancienne délimitation faite en 1231. Cet arrêt relate aussi divers excès commis, d'une part par le bailli de Montmorot, officier du duc de Bourgogne, lequel avait envahi, à la tête de quatre cents hommes armés, Arbaut et Montréal, où il avait commis de grands dégâts, et d'autre part par le fils du seigneur de Villars, qui avait occupé avec cent soixante chevaux le château de Saint-Martin et avait menacé un sergent du duc, porteur de sentence, de le faire jeter du haut de la tour dans les fossés.

Le dispositif de cet arrêt, qui prive le sire de Villars du fief de Montréal, est ainsi conçu :

« Par arrest et jugement de nostredite court a esté dit le sire de Villars, en tant qu'il touche les esplois fais par nos gens et officiers ès lieux de Mathafalon, le val de Roigemont et Mornay, avoir bien prouvée s'entencion, et pour ce nostredite court a mis au néant lesdiz esplois du tout en tout et ostez tous empeschements mis ès diz lieux par nos gens et officiers; et en tant qu'il touche le gaigement fait à Arbaut, considéré qu'il fut fait par le desnoy de non recroire à noz gens Guienot Belier, nostre homme et subget, et nommie par manière de exercice de juridiction, et que ledit gaigement fut fait par auctorité de la coustume que l'on garde en nostredit conté et ès parts à l'environ, a esté nostredit procureur absolt dudit cas; et aussi en tant qu'il touche les esplois fais à Saint-Martin du Fresne et à Montréal autres que pour le fait Guillaume Fornier, considéré qu'il est souffisamment trouvé que Montréal et ses appartenances sont de nostre fyé à cause de nostredit conté et que ledit lieu de Saint-Martin est des appartenances dudit Montréal, nostredit procureur a esté absolz de la demande dudit sire de Villars; et en tant qu'il touche l'esploit fait pour cause de Guillaume Fornier, ledit esploit a esté révoquez et mis au néant. A esté dit en oultre que ledit sire de Villars n'a mie souffisamment prouvé les limitations et convenances par lui alléguées et lesquelles il disoit avoir esté faites par noz prédécesseurs contes de Bourgogne et les siens, considéré mesmement que certaines lettres par lui exhibées en manière de preuve sont subtiles et telles que à ycelles l'on ne doit adjouster aucune foy, quar elles n'ont aucune fourme authentique ou publique de seel ou d'escripture; et pour ce de la requeste et conclusion dudit sire de Villars, touchant ce que dit est, nostredit procureur a esté absolt. A esté dit en outre que les gardes et borgoisies et autres esplois fais par nos genz et officiers ez lieux de Montréal et de Saint-Martin du Fresne demorront en vertu et valour, non obstant chouse proposée par ledit de Villars au contraire. Et en tant qu'il touche la

peine de cinq cens mars d'or que nostre procureur demandoit audit sire de Villars, a esté dit nostre procureur avoir moins souffisamment prouvé s'entencion, et pour ce ledit de Villars en a esté absolt, et en oultre que par nostredite court ne se puet faire aucune adjudication audit de Villars des émendes profitables et honnorables par lui demandées à l'encontre de nostre chastellain de Montmorot et autres noz officiers pour les esplois qu'il maintenoit yceulx avoir fait indehument en sa terre, considéré que nostredit chastellain et autres officiers n'ont esté mis en aucun procès. A esté dit en oultre par arrest et jugement de nostredite court, en tant qu'il concernoit des autres demandes de nostredit procureur tant sur la commise du fyé dudit Montréal comme aussi sur les excez, désobeissances et rébellions spécifiées en la demande de nostredit procureur, que bien et souffisamment nostredit procureur a prouvé son entencion, et pour ce a esté dit et pronuncié ledit de Villars nostre vassal devoir estre privé dudit lieu de Montréal et de ses appartenances, et par ledit arrest en a esté privez, et a condampné nostredite court et par ces présentes condampne ledit de Villars en la personne de son procureur et son procureur ou nom de lui à nous rendre et restituer ledit lieu de Montréal, ensamble ses appartenances; et avec ce a dit et pronuncié nostredite court ledit de Villars estre émendable arbitrairement envers nous pour cause desditz excès, désobéissances et rébellions, laquelle émende nostredicte [court] a arbitrée à mile livres estevenois, et a condampné ledit de Villars en la personne de son procureur et son procureur en nom de lui et par ces présentes condampne à donner et paier à nostre trésorier de Dole ou nom de nous lesdites mile livres; et ont esté compensez les despens faiz par lesdites parties en ceste cause et la poursuite d'icelle et pour cause. En tesmoing de ce le seel de nostredicte court de Parlement a esté mis à ces présentes données aux seconds arrestz d'icelle, le cinquième jour du mois de may l'an de grace nostre sire corrant mil quatre cens et ung. »

Sur le repli : « Par arrest de la court de Parlement. — De Grave. »

Original sur parchemin, scellé d'un sceau rond en cire rouge sur double queue de parchemin : écu aux armes de Bourgogne-comté (un lion sur champ billeté) dans une rosace. Légende : S. CVR..... LAMENTI COMITATVS B........ — P. 1392 [1], cote 740.

1401, 9 mai.

4391. Sentence de la chambre des comptes de Beaujolais donnant mainlevée à Jean de Marzé de la saisie des châteaux de Belleroche [1] et de Lacenas, saisis sur lui pour devoirs féodaux non remplis.

Original sur parchemin, signé. — P. 1388 [3], cote 139.

1401, 17 mai.

4392. Le lieutenant du sénéchal d'Auvergne, à la requête de Bernard Daumas, chevalier, seigneur d'Aubierre (Aubeyre), annule les exploits faits au nom du duc de Berry et d'Auvergne sur le territoire et le mas de Chalaret.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1381, cote 3346.

[1401], 20 mai.

4393. Requête présentée au duc de Bourbonnais par Louis de Gleteins, chevalier, pour obtenir d'être payé de quatre cents francs d'or que feu Antoine, sire de Beaujeu, devait à son père Hugues de Gleteins, et d'une somme de trois cents florins léguée par ledit Antoine au même Hugues, un de ses exécuteurs testamentaires.

Original français sur papier. — P. 1366 [2], cote 1513.

1401, 27 mai.

4394. Mandement de la chambre des comptes de Moulins pour informer sur la requête de Guillaume d'Arçon, écuyer. [Il y est fait mention des témoins produits, mais l'objet de la requête n'est pas indiqué.]

Original sur papier. — P. 1374 [2], cote 2404.

1401, 28 mai.

4395. Information par témoins, faite d'après un ordre de la chambre des comptes de Moulins, sur la vente des blés et grains de la Chaussière.

Rôle sur papier, non signé. — P. 1374 [2], cote 2403.

1401, 31 mai, Paris.

4396. Charles VI, roi de France, accorde à son oncle le duc de Bourbonnais, pour la réparation de

(1) La terre de Belleroche était alors rentrée sous la mouvance du sire de Beaujeu. A propos des débats auxquels cette mouvance avait donné lieu, on peut consulter, outre les documents précédemment analysés, deux pièces sur papier, sans date, qui se trouvent dans le carton P. 1388 [3], sous la cote 139. L'une est un mémoire à l'appui de l'opposition formée par le bailli de Mâcon au sujet du ressort de Belleroche, que ce fonctionnaire prétendait relever du château neuf de Mâcon. L'autre est aussi un mémoire, mais en faveur du sire de Beaujeu, pour obtenir mainlevée de l'opposition formée par le bailli de Mâcon au sujet du ressort de Belleroche, lequel avait été cédé en mars 1318 par le Roi à Guichard, sire de Beaujeu, en considération de ses bons services. (Voir le n° 1493.)

ses châteaux de Beaujolais, la moitié des aides mises sur cette baronnie, avec faculté de lever cet argent par les mains d'un élu, d'un receveur et d'un grenetier que le duc nommera, mais qui seront institués par le Roi.

« Par le Roy en son conseil, où MM. les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans et plusieurs autres dudit conseil estoient. — De Sanctis. »

Original français, signé, jadis scellé. — P. 1370², cote 1913.

1401, 4 juin.

4397. Renvoi par-devant les officiers de la justice de Beaujolais de Jean Charmette, détenu dans les prisons du Roi à Mâcon, pour assassinat commis en la terre de Beaujeu sur la personne de Pierre Colenjart.

Original sur parchemin, signé. — P. 1388³, cote 105.

1401, 24 juin.

4398. Mandement de Humbert, seigneur de Villars, au châtelain de Roussillon, à l'effet de mettre à exécution certaines lettres dont le sujet n'est pas énoncé, et auxquelles était annexé ledit mandement.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392², cote 745 *quater*.

1401, le samedi après la Nativité de saint Jean-Baptiste (25 juin).

4399. Le lieutenant du sénéchal d'Auvergne retient la cause pendante entre le procureur du chapitre de Saint-Georges à Thiers et le procureur de Bernard Dumas, chevalier, seigneur d'Aubierre et de Maubec (Malbet), et la continue au mardi après la Sainte-Madeleine.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1381, cote 3347.

1401, 26 juin.

4400. Marguerite, dame d'Aignon, accorde à Béatrix et à Agnès, filles de Guillaume Bonnet, du Riaul, serves et de serve condition, la permission de se marier dans un délai de trois ans, et affranchit à l'avance les enfants à naître du mariage desdites serves.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire jaune. — P. 1377², cote 2895.

1401, 1er juillet.

4401. Bertrand de Saint-Romain, damoiseau, vend à Robert de Chalus, seigneur de Bouthéon, pour le prix de soixante sols tournois, une meyterée de seigle, mesure de Jarez, et une poule de cens que lui doit Jean Michel, de la Tour en Jarez.

Expédition notariée sur parchemin, munie d'un *signum*, scellée du sceau en cire brune de la cour du Forez, représentant un dauphin; légende fruste. — P. 1397¹, cote 503 *bis*.

1401, 3 juillet.

4402. Humbert, sire de Villars, constitue des procureurs à l'effet de transiger avec le duc de Bourgogne pour être réintégré dans la possession du château de Montréal, et pour lui en faire foi et hommage.

Déficit; notice rédigée d'après l'Inventaire de Luillier. — P. 1392², cote 769.

1401, 16 juillet.

4403. Jeanne de Raveau (de Ravello), veuve de Thibaud de Chevigny (de Chivigniaco), passe procuration pour rendre hommage à Guy et Jean de la Trémoïlle frères, seigneurs de Bourbon-Lancy et d'Uchon, de ce qu'elle tient d'eux en fief.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire verte. — — P. 1377², cote 2932.

1401, 26 juillet, Montmerle.

4404. Louis, duc de Bourbonnais, sire de Beaujeu, etc., en exécution de la transaction conclue avec Éléonore de Beaufort, dame de Beaujeu, détermine l'assiette des deux mille livres de rente viagère qu'il a promis de lui assigner pour son douaire.

Pièce insérée dans un vidimus sur parchemin, en date du 30 juillet suivant, signé, jadis scellé. — P. 1367², cote 1577.

1401, 31 juillet.

4405. Mémoires des besognes faites par les gens de la chambre des comptes de Beaujolais, et état des pièces remises par eux au lieutenant du duc de Bourbon en cette province.

Minute informe sur papier. — P. 1363¹, cote 1182.

1401, 1er août, Charlieu.

4406. Louis, duc de Bourbonnais, comte de

Forez, baron de Beaujeu, etc., transige avec Hugonet Baudet, bourgeois de Villefranche, au sujet des créances réclamées par celui-ci sur la succession d'Édouard, sire de Beaujeu, et fixe à onze cents francs d'or, payables en plusieurs sommes, le montant desdites créances.

La quittance générale d'Hugonet Baudet, en date du 19 juillet 1407, signée de sa main, est au dos de la pièce.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1367 [2], cote 1573.

1401, 2 août.

4407. Mandement du Roi aux baillis de Mâcon, de Vivarais et de Valentinois, à l'effet de maintenir la dame de Villars en possession de la terre et seigneurie d'Annonay.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire jaune. — P. 1392[2], cote 786.

[1401?], 9 août.

4408. Alix de Villars, dame de Sainte-Croix et de Salières, donne quittance d'une somme de cent francs à valoir sur les deux cents francs à elle dus par Humbert de Villars, son frère, auquel elle accorde un délai pour le surplus de la somme jusqu'à la Notre-Dame de septembre prochain venant.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1389 [2], cote 208 *sexies*.

1401, 18 août.

4409. Les enfants de Jean Petier et Guiot de Mauge, à cause de Marguerite sa femme, reconnaissent tenir de Guy et Jean de la Trémoïlle, seigneurs de Bourbon-Lancy, leur maison de la Garenne et autres héritages mentionnés dans l'acte.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377[2], cote 2961.

1401, 18 août.

4410. Humbert, seigneur de Thoire et de Villars, reconnaît devoir à Étienne de Bussils, damoiseau, quinze cents francs d'or, pour le payement desquels il lui engage le château de Trévoux.

Original signé, jadis scellé, portant au dos l'acquit de la somme. — P. 1375 [1], cote 2473.

1401, 24 août, Château-Chinon.

4411. Notice de quelques points litigieux au sujet des droits prétendus par Jean de Châlon, par le duc de Bourgogne, par l'abbé de Moutier-Ramé, par l'abbé de Vézelay et autres, dans l'étendue de la seigneurie de Château-Chinon.

Minute sur papier, sans signature. — P. 1357 [1], cote 345.

1401, 29 août.

4412. Bertrand de Saint-Romain, damoiseau, vend à Robert de Chalus, chevalier, seigneur de Bouthéon, pour le prix de six écus d'or au coin du Roi, deux bichets et demi de froment de cens, mesure de Jarez, que lui doivent les héritiers d'André Chavallier, de la Tour en Jarez, et quelques autres menus cens.

Expédition notariée sur parchemin, munie du *signum*, jadis scellée. — P. 1397 [1], cote 512.

1401, 1er septembre.

4413. Hugues Jomar, bourgeois de Saint-Galmier, vend à Robert de Chalus, chevalier, seigneur de Bouthéon, pour le prix de trente livres valant trente francs d'or, divers menus cens et revenus énumérés dans l'acte.

Expédition notariée sur parchemin, munie du *signum*, jadis scellée. — P. 1397 [1], cote 503.

1401, 17 octobre, Paris.

4414. Charles VI, roi de France, mande à ses officiers du Dauphiné de laisser Eudes de Villars, héritier de Humbert de Villars, jadis comte de Genève, jouir des châteaux de Theys, de la Pierre (Petra) et de Domène en Graisivaudan, s'il est prouvé qu'il a droit de les posséder, en se conformant aux coutumes du pays de Dauphiné.

Extrait d'un cahier en papier, signé. Écriture du commencement du quinzième siècle. — P. 1375 [1], cote 2496.

1401, 17 octobre, Paris.

4415. Charles VI, roi de France, mande à ses officiers du Dauphiné de laisser Eudes de Villars, héritier de Humbert de Villars, jadis comte de Genève, jouir du château et du mandement de Falaviers, s'il est prouvé qu'il a droit de les pos-

séder, en se conformant aux coutumes du pays de Dauphiné.

Extrait d'un cahier en papier, signé. Écriture du commencement du quinzième siècle. — P. 1375 [1], cote 2496.

1401, 24 novembre.

4416. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais en Beaujolais mandent au châtelain de Thizy de laisser jouir les habitants de cette localité de leurs libertés et franchises, telles qu'elles ont été confirmées par le duc et enregistrées à la chambre des comptes.

Cédule sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1368 [2], cote 1626.

1401, 30 décembre, Paris.

4417. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., donne quittance au duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois de rente à lui dues sur le péage de Moulins, qui ont été versées entre les mains de son receveur ès bailliages d'Autun et de Montcenis.

Original français sur parchemin, signé du secrétaire du duc, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 87.

1401, 31 décembre.

4418. Pierre Regnier, demeurant à Orléans, et Blanche, sa femme, vendent et cèdent au duc de Bourbonnais, pour le prix de cent écus d'or, tout ce qui leur appartient dans le clos et territoire de Montbolle, près des moulins de la Sioule (Siboli) appelés *les moulins à la comtesse*, dans le vignoble de Saint-Pourçain. (La procuration des époux Regnier, en date du 6 décembre 1401, est annexée.)

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 [1], cote 1285.

1401.

4419. Raisons présentées par Louis de Saint-Aubin, receveur de la Chaussière, à l'encontre de ceux qui l'accusaient d'avoir vendu les grains de sa recette à plus haut prix qu'il n'en avait rendu compte. (Voir le n° 4385.)

Rôle sur papier, non signé. — P. 1374 [2], cote 2403.

[Vers 1401.]

4420. Sommaire des dettes que devait le feu sire de Beaujeu à l'heure de son trépas, et qui ont été payées par le duc de Bourbonnais. Le total s'élève à quatorze mille deux cent trente livres. La dame de Beaujeu était la plus forte créancière; elle figure, à elle seule, pour sept mille cent francs.

État sur parchemin, non signé. Écriture du commencement du quinzième siècle. — P. 1360 [2], cote 868.

1402 n. st., 1er février, Paris.

4421. Jean, duc de Berry et d'Auvergne, etc., et Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., de concert avec le sire de Heugueville et l'Ermite, sire de la Faye, commissaires ordonnés par le Roi pour ouïr les parties, décident que le comte de Clermont et le comte d'Eu demeureront quittes l'un envers l'autre de diverses sommes qu'ils se réclamaient mutuellement, moyennant que le comte d'Eu payera au comte de Clermont deux mille francs d'or en une fois, et chaque année six mille francs à cause du douaire de Marie de Berry, femme dudit comte de Clermont, plus deux mille francs pour les aides du comté d'Eu tant qu'elles auront cours.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1362 [2], cote 1073.

1402 n. st., 1er février, Billy.

4422. Le procureur du duc de Bourbonnais requiert qu'il lui soit donné acte d'une déclaration par laquelle le nouvel abbé de Saint-Gilbert s'est désisté d'un procès jadis soulevé entre le duc et les religieux de Saint-Gilbert d'une part, et Lancelot Uffain, écuyer, seigneur de Crozet, d'autre part, à cause de certains exploits faits par les sergents dudit Lancelot dans le bois des Tailles, situé en la justice de Saint-Didier, commune entre le duc et lesdits religieux. Par cette déclaration, le nouvel abbé notifie qu'après la mort de son prédécesseur et celle dudit Lancelot il ne veut point reprendre l'instance pour son compte, parce qu'il n'a aucun droit à l'exercice de ladite justice, mais seulement à la moitié des exploits et profits en provenant; il offre toutefois de donner aide et secours au procureur du duc pour la poursuite dudit procès.

Copie sur parchemin, collationnée sur un registre de la chambre des comptes de Moulins, datée du 19 mai 1459, signée et jadis scellée. — P. 1355 [1], cote 19.

1402 n. st., 20 février, au Châtelard.

4423. Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, de Roussillon et d'Annonay, donne à Antoine Beguet, de Poncins, l'office de garde des chartes et papiers de la cour d'Annonay et de notaire de ladite cour, avec les émoluments qui peuvent y être attachés.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. Incisé. — P. 1360 [1], cote 798.

1402 n. st., 1er mars.

4424. Jean Civet, vicaire de la chapelle d'Artias, interjette appel par-devant le Pape et le collége des cardinaux d'une décision de l'évêque du Puy, qui lui ordonnait de recevoir et de défrayer le visiteur envoyé par l'autorité épiscopale ; et ce par la raison que la chapelle d'Artias étant sujette à l'église paroissiale de Retournac, c'est cette église qui pourvoit annuellement aux frais de visite.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1399 [1], cote 761.

[1402], 18 mars, Paris [(1)].

4425. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, seigneur de Beaujeu, mande aux gens de ses comptes et au trésorier de Forez de remettre à l'Ermite de la Faye les vidimus de toutes les lettres relatives à sa terre de Soncino.

« Nos amez et féaulx. Nous voulons et vous mandons que vous baillés et délivrés à nostre amé et féal chevalier, chambellan et conseiller l'Ermite, sire de la Faye, les vidimus de toutes les lettres touchans le fait de nostre terre de Sonchin, lesquelx vidimus ou semblables vous avés autreffois baillés à nostredit chevalier, qui les a baillés en garde à Milan au sire de Montjoie, duquel il ne les pourroit espoir prestement recouvrer. Si est besoing d'en avoir de nouveaulx, pour les exploitier quant mestier sera, selon ce que chargé lui avons. Pour quoy ne faites en ce faulte, et Nostre Sire vous ait en sa garde. Escript à Paris, le XVIIIe jour de mars. — DE BAR. »

Lettre missive sur papier, jadis pliée et scellée d'un sceau rond plaqué, en cire rouge, dont quelques débris subsistent encore. — P. 1396 [1], cote 418.

(1) Cette lettre doit être postérieure au mois d'août 1400, puisque le duc y est qualifié de seigneur de Beaujeu. Comme de plus il résidait à Paris avec l'Ermite de la Faye au mois de mars 1402, nous croyons pouvoir la placer à cette date sans trop d'invraisemblance. Mais nous ne sommes pas en mesure de dire précisément à quelle époque eut lieu et quelle suite pût avoir la revendication dont il est question ici et plus loin.

1402 n. st., le mercredi saint (22 mars).

4426. Jeanne de Raveau, damoiselle veuve, reconnaît tenir de Guy et Jean de la Trémoïlle divers biens relevant de la seigneurie de Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377 [2], cote 2947.

1402, mars, Paris, en l'hôtel de Bourbon.

4427. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu, pair et chambrier de France, fonde en l'église cathédrale de Saint-Julien du Mans une messe basse perpétuelle chaque jour et une grand'messe annuelle le 18 août, pour laquelle fondation il assigne au chapitre une rente de quatre-vingt-dix livres tournois, à prendre tant sur la terre de Montfaucon, qu'il vient d'acquérir, que sur les revenus de la prévôté de son comté de Clermont.

« Par Monsieur le duc, présents : Mr le comte de Clermont aîné, fils de mondit sieur ; Messieurs l'abbé de Monstiarramé, l'Ermite de la Faye et autres. — G. DE BAR. »

Trois vidimus français sur parchemin, datés l'un du 6 avril 1402, l'autre du 18 novembre 1413, le troisième du 16 mars 1450, signés, collationnés, et jadis scellés. — P. 1355 [1], cotes 39, 40 et 42. Un double du vidimus du 6 avril 1402 (cote 40) porte la cote 49.

1402, 28 mars, au Mans.

4428. Les doyen et chapitre de l'église Saint-Julien du Mans acceptent la fondation faite dans leur église par Louis, duc de Bourbonnais, et l'assiette des rentes assignées pour ladite fondation, à la charge par le duc de faire amortir lesdites rentes.

Original français sur parchemin, signé et jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 47.

1402, 29 mars.

4429. Barthélemy Morel, « faber », habitant de Montbrison, reconnaît devoir à Robert le Prévost, recteur de l'hôpital des pauvres de Montbrison, agissant au nom dudit hôpital, quinze deniers forts de cens sur un bois appelé le bois Bochet, situé à Beauregard, près de l'eau de la Vizezy [(1)].

Original latin sur parchemin, muni du *signum*, jadis scellé. — P. 1402 [3], cote 1359.

(1) Rivière qui passe à Montbrison et se jette dans la Loire.

1402, 5 avril.

4430. Mainlevée au profit du duc de Bourbonnais de la saisie que le duc de Bourgogne avait fait mettre sur les terres de Thizy, Belleville, etc., faute d'hommage de la part de feu Édouard, sire de Beaujeu, dont le duc de Bourbonnais était l'héritier.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1389 [3], cote 302.

1402, 14 avril.

4431. Enguerrand de Fourcy, chanoine du Mans, confesse avoir reçu au nom du chapitre, des mains du trésorier de Bourbonnais, une lettre contenant l'assiette d'une rente de quatre-vingt-dix livres tournois, faite audit chapitre par le duc de Bourbonnais.

Cédule en français sur parchemin, signée. — P. 1355 [1], cote 49.

1402, 29 avril.

4432. Terrier des fiefs relevant de la terre d'Annonay, contenant les hommages rendus à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, de Roussillon, d'Annonay, de Riverie, de Châteauneuf et du Buis (de Buxo).

Cahier en papier, renfermant la copie, signée par un notaire, des déclarations faites par les vassaux de la dame d'Annonay. — P. 1399 [1], cote 778 *bis*.

1402, 9 mai.

4433. Saisie d'un pré dit *Lananca,* sis au territoire « de Montilio », opérée sur Jean Lacgier pour défaut de payement, et adjudication par criée dudit pré à Jacques Cussonel, agissant au nom du seineur de Roche, pour le prix de cinq livres tournois.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1397 [2], cote 586.

1402, 4 juin.

4434. Regnaut de Coligny (de Coloigniaco), autrement dit d'Andelot, seigneur de Cressia (de Crissiaco) et de la Villeneuve en Dombes, passe procuration à Guillaume des Fossés, curé de Villeneuve, et à Guy, dit le Bastard d'Andelot, damoiseau, pour traiter de la succession de Simon d'Andelot, camérier de l'Église de Lyon.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire verte. — P. 1391 [2], cote 602.

1402, 7 juin.

4435. Jean, seigneur de Cusance et de Beauvoir, donne quittance d'une somme de deux cents livres à lui due du chef de Jeanne de Beaujeu, sa femme, fille de Robert de Beaujeu, par Louis, duc de Bourbon, sire de Beaujeu.

Original sur parchemin, signé par deux notaires, jadis scellé en cire rouge. — 1389 [1], cote 166.

1402, 8 juin, Villefranche.

4436. Louis, duc de Bourbonnais, sire de Beaujeu, mande aux gens de sa chambre des comptes de Villefranche de payer aux religieuses de la Déserte de Lyon une rente de dix livres viennois, qui leur était due sur le péage de Belleville.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 [1], cote 412.

1402, juin, Montbrison.

4437. Louis, duc de Bourbonnais, etc., cède à Pernin Rosset son hôtel et manoir dit l'Hôtel de France de Vergisson, en la châtellenie de Davayé, avec les moulins et dépendances, sous la condition que le preneur se chargera d'acquitter une rente de dix livres viennois due au prieuré de la Déserte de Lyon sur le péage des sires de Beaujeu à Belleville.

Original sur parchemin, signé, en double expédition. — P. 1390 [1], cotes 411 et 412.

1402, 20 juin.

4438. Vente par Étienne Rosset, notaire de Lent, à Perrin Julliard, d'un bois sis au mas des Bernes, près l'étang de Grandpré.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [1], cote 575.

1402, 24 juin.

4439. Jean Burnoust, valet de chambre du duc de Bourbonnais, certifie que le trésorier du duc a payé à Mahiet Cordier six livres cinq sols « pour un tissu de soye pour Madamoiselle de Bourbon. »

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1374 [1], cote 2331.

1402, 1er juillet.

4440. Le couvent des Frères Prêcheurs du Puy donne pouvoir à divers procureurs, et spécialement à frère Bernard de la Farge, pour toucher un legs

de deux cents francs fait à leur maison par feu Éléonore de Villars, jadis dame de Roche.

Original latin sur parchemin, signé. Au dos est la quittance notariée. — P. 1360 [1], cote 791.

1402, 5 juillet.

4441. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, baron et seigneur de Beaujeu, pair et chambrier de France, confesse devoir cinq cent trente-trois francs d'or à Jean de Châlon, seigneur d'Arlay et prince d'Orange, curateur de Béatrix de Châlon, veuve de feu Antoine, seigneur de Beaujeu, pour les arrérages du douaire dû à ladite veuve depuis le 12 février 1400.

« Par Monsieur le duc en son conseil, présents : Messieurs de Norry, l'Ermite de la Faye, maréchal, les bailli et trésorier de Forez et plusieurs autres.— De Bar. »

Copie sur papier, datée du 24 août 1404. — P. 1358[2], cote 599.

1402, 6 juillet.

4442. Les habitants de Thizy et des villages voisins renoncent en faveur du duc de Bourbonnais, sire de Beaujeu, à leur droit de chasser les bêtes noires et rousses. (Voir le n° 4146.)

Original sur parchemin, signé. — P. 1390[2], cote 471 *bis*.

1402, 12 juillet.

4443. Jacques Loup, chevalier, passe procuration à diverses personnes pour recevoir en son nom cinquante livres de rente ou mille florins, pour lesquels le duc de Bourbonnais s'était obligé envers feu messire Aubert Loup, chevalier, père dudit Jacques.

Original sur parchemin, passé devant Blain Loup, chevalier, seigneur de Beauvoir, maréchal et bailli de Bourbonnais, signé, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2328.

1402, 4 août.

4444. Louis, duc de Bourbonnais, passe procuration à Pierre, seigneur de Norry, et à l'Ermite, seigneur de la Faye, pour poursuivre l'acquisition de diverses seigneuries non désignées, qui appartenaient à Humbert de Villars, « son neveu ».

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1391 [1], cote 528.

1402, 11 août, Trévoux.

4445. Humbert, sire de Thoire et de Villars, vend au duc de Bourbonnais, sire de Beaujeu, pour le prix de trente mille livres tournois, les terres et seigneuries de Trévoux, d'Ambérieux et du Châtelard, près Châtillon en Dombes, à la part de l'Empire, se réservant l'usufruit desdites terres sa vie durant, et à sa femme Isabelle l'usufruit du Châtelard si elle lui survit ; à la charge aussi que, si ledit vendeur avait subséquemment des enfants légitimes, ceux-ci auront la faculté de racheter à toujours lesdites terres, moyennant le remboursement du prix de vente.

Original sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1390[2], cote 521.

Autre expédition originale, aussi signée. — P. 1392 [1], cote 660.

Vidimus sur parchemin, signé, en date du 22 mai 1423. — P. 1390[2], cote 518.

Copies informes sur papier. — P. 1392[1], cotes 653 et 653 *bis*.

1402, 11 août.

4446. Pierre, seigneur de Norry, et l'Ermite, seigneur de la Faye, fondés de la procuration du duc de Bourbonnais, reconnaissent que ce prince doit à Humbert, seigneur de Villars, la somme de trente mille francs d'or pour l'acquisition des terres et châtellenies de Trévoux, d'Ambérieux et du Châtelard.

Copies informes sur papier. — P. 1392 [1], cote 653 *ter* et 653 *sexies*.

1402, 11 août.

4447. Louis, duc de Bourbonnais, etc., en considération de la vente à lui faite des terres de Trévoux, d'Ambérieux et du Châtelard par Humbert, sire de Villars, et par Isabelle d'Harcourt, sa femme, renonce, en faveur de celle-ci, aux droits sur la baronnie d'Annonay qu'il avait acquis d'Odon de Villars et d'Alix des Baux, comtesse d'Avellino, femme dudit Odon.

Copies informes sur papier. — P. 1392[1], cotes 653 *septies* et 653 *octies*.

1402.

4448. Fragment isolé contenant les attestations données par des notaires à certains actes qui doivent être les contrats de vente des terres de Trévoux,

d'Ambérieux et du Châtelard, cédées par le seigneur de Villars au duc de Bourbon le 11 août 1402.

Note informe sur papier. — P. 1392[1], cote 653 *quinquies*.

1402, 17 août, Moulins.

4449. Louis, duc de Bourbonnais, reconnaît avoir reçu d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, sa nièce, les transcrits de deux lettres contenant la révocation et l'annulation de la donation jadis faite par le seigneur de Villars à feu Humbert de Villars, son fils.

Pièce insérée dans un cahier en papier, non signé; écriture du temps. — P. 1392 [1], cote 654.

1402, 18 août, Moulins.

4450. Louis, duc de Bourbonnais, approuve par-devant notaires l'acquisition que Pierre, seigneur de Norry, et l'Ermite, seigneur de la Faye, ses fondés de pouvoir, avaient faite, le 11 août précédent, des terres et châtellenies d'Ambérieux, de Trévoux et du Châtelard, moyennant trente mille francs payables en deux termes à Humbert, seigneur de Villars.

Pièce insérée dans un cahier en papier, non signé; écriture du temps. — P. 1392 [1], cote 654.

1402, 18 août, Moulins.

4451. Louis, duc de Bourbonnais, ratifie le traité conclu le 11 août précédent entre ses procureurs Pierre de Norry et l'Ermite de la Faye d'une part, et Humbert, seigneur de Villars, d'autre part, par lequel il s'engageait à soutenir et défendre ledit seigneur de Villars comme son propre fils envers et contre tous, excepté le Roi, les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire verte. — P. 1391 [1], cote 529.
Pièce insérée dans un cahier en papier, non signé; écriture du temps. — P. 1392[1], cote 654.
Copie ou minute informe sur papier. — P. 1392 [1], cote 652.

1402, 18 août, Moulins.

4452. Louis, duc de Bourbonnais, approuve la cession que Pierre de Norry et l'Ermite de la Faye, ses fondés de pouvoir, avaient faite, le 11 août précédent, à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, de ses droits sur la baronnie et la ville d'Annonay.

Pièce insérée dans un cahier en papier, non signé; écriture du temps. — P. 1392 [1], cote 654.

1402, 18 août.

4453. Louis, duc de Bourbonnais, dispense Charlot Félix, son valet de chambre, du payement de sept livres dix sols tournois qu'il lui devait pour achat de bois.

Cédule originale en parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1374 [2], cote 2429.

1402, 28 août, Bourges.

4454. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, etc., mande aux gens de ses comptes à Bourges de remettre au duc de Bourbonnais les nommées et autres enseignements concernant certaines terres féodales enclavées dans son pays de Bourbonnais, et qui lui ont été cédées par voie d'échange.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1364 [1], cote 1298.

1402, août, Paris.

4455. Charles VI, roi de France, après enquête faite par la chambre des comptes et avec le consentement du duc de Berry, son lieutenant en Languedoc, accorde à Philippe de Lévis, seigneur de Roche, vicomte de Lautrec, le droit de tenir deux foires par an en son château de Roche, le mardi de la quatrième semaine de Pâques et le mardi avant la Toussaint, et deux autres en ses châteaux d'Artias et de Vachères, la première le jour de saint Denis, la seconde le mardi après la Toussaint.

Pièce insérée dans un vidimus délivré par le bailli de Velay, le 1er septembre 1402, signé, jadis scellé. — P. 1398 [1], cote 631.

1402, 10 septembre, au châtel du bois d'Oingt.

4456. Humbert, seigneur de Villars, passe procuration à Hugues Boschu, chevalier, et à Jean de Broue, dit Ysoart, écuyer, pour recevoir du duc de Bourbonnais, sire de Beaujeu, le prix de la vente des terres et seigneuries de Trévoux, d'Ambérieux et du Châtelard.

Original signé, jadis scellé en cire rouge. — P. 1390 [2], cote 523.

1402, 10 septembre.

4457. Transaction entre François de Baux, seigneur de Marignane, et les habitants de cette localité, au sujet de la taille arbitraire que ledit seigneur voulait leur imposer.

Cahier en papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3209.

1402, 13 septembre, Bourges.

4458. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, d'Étampes, de Boulogne et d'Auvergne, en son nom et au nom du duc de Bourbonnais, délègue des commissaires pour informer au sujet des entreprises faites par ses officiers de justice de Berry et d'Auvergne sur les terres du duché de Bourbonnais ou de son ressort, tant du côté du Berry que du côté de l'Auvergne.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 216.

1402, 11 avril et 29 septembre.

4459. Mandement de la chambre des comptes de Bourbonnais, ordonnant de faire une enquête sur la taille demandée par le prévôt de Chappes à Jean Julien, de Baucères.

Cédules originales sur papier. — P. 1374 [2], cote 2405.
Pièces insérées dans un rôle en papier qui contient le résultat de l'enquête, en date du 4 décembre, et les dépositions des témoins. — P. 1374 [2], cote 2404.

1402, 2 octobre.

4460. Charlot Félix, valet de chambre de Louis, duc de Bourbonnais, vend, cède et transporte audit duc, pour le prix de quatre cents livres tournois, deux pièces de vigne qu'il possède au terroir de Chantemilan, dans la châtellenie de Verneuil en Bourbonnais, et dont la délimitation est tracée en détail dans l'acte.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 124.

[1402], 7 octobre, Paris.

4461. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, seigneur de Beaujeu, mande aux gens de ses comptes à Montbrison de remettre les vidimus de toutes les lettres relatives à la terre de Soncino à Oudin de Rolat, chevalier, chargé de se rendre en Lombardie pour faire valoir les droits du duc sur ladite terre.

Lettre missive sur papier, signée DE BAR, jadis scellée. — P. 1396 [1], cote 420.

1402, 12 octobre, Paris.

4462. Lettres de sauvegarde accordées par Charles VI à François d'Auberchicourt, seigneur de Rochefort, chambellan du duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [2], cote 3101 *bis*.

1402, 12 octobre.

4463. Jean de Taney, damoiseau, rend foi et hommage au duc de Bourbonnais, à cause de sa baronnie de Beaujolais, pour la basse-cour de la maison forte de la Fauconnerie, sise au mandement de Pont-de-Veyle, en la paroisse de Saint-André d'Huiriat (de Huriaco), comme ses prédécesseurs avaient accoutumé de le faire de longue date.

Original en latin sur parchemin, signé. — P. 1360 [2], cote 890.

1402, 16 octobre.

4464. Procuration de Jeannette de Neure, veuve d'Étienne Emyn, de Saint-Just de Lyon, à l'effet d'accepter sous bénéfice d'inventaire la succession de son frère Lauternun (?) de Neure, dit Mentillier.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377 [1], cote 2819.

1402, 27 octobre.

4465. Le chapitre de Paris autorise l'Hôtel-Dieu à recevoir le legs d'une maison sise rue d'Autriche.

Original sur parchemin, signé. — P. 1369 [2], cote 1855.

1402, 28 octobre.

4466. Certificat de Pierre Marchant, garde du scel du bailliage de Mâcon, par lequel il déclare avoir vu et collationné le contrat de la vente des terres de Trévoux, d'Ambérieux et du Châtelard, faite par Humbert de Villars au duc de Bourbonnais.

Copie informe sur papier. — P. 1392 [1], cote 653 *quater*.

1402, 29 octobre, Trévoux.

4467. Humbert, sire de Thoire et de Villars, en présence de sa femme et de ses parents, vend à Amédée, comte de Savoie, pour le prix de cent

mille florins d'or, les châteaux, villes et terres de Villars, de Loyes, de Poncin, « de Barrie », de Cerdon, de Montréal, d'Arbent, de Matafelon, de Beauvoir, et généralement tout ce qui lui reste en deçà de la Saône, à l'exception du château de Montdidier, qui doit revenir après son décès à Jacques de Vienne, fils de Marie de Villars, sa sœur. Le vendeur se réserve l'usufruit desdites terres sa vie durant, et la faculté de disposer par testament de quinze cents francs à prendre sur les étangs de Villars. Il réserve aussi, pour les enfants qui pourraient lui survenir, le droit de rentrer en possession des mêmes terres moyennant le payement de huit mille francs.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [3], cote 355.
Imprimé dans Guichenon, *Hist. de Bresse et de Bugey*, preuves, p. 252.
Vidimus sur parchemin, en date du 10 janvier 1403 n. st., délivré par le juge ordinaire de la terre de Villars, et signé par deux notaires. — P. 1392 [1], cote 657 *bis*.
Une expédition probablement identique de ce vidimus, aujourd'hui en déficit, est inventoriée par Luillier sous le n° 228, et répondrait à P. 1389 [2], cote 228.

1402, 29 octobre, Trévoux, en la chapelle du château.

4468. Protestation d'Isabelle d'Harcourt, dame de Thoire et de Villars, contre toutes les aliénations et cessions faites en faveur d'Amédée, comte de Savoie, par Humbert, sire de Villars et de Thoire, son mari, qui pourraient venir à l'encontre des donations précédemment faites à elle ou aux siens.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [1], cote 180.

1402, 30 octobre.

4469. Attestation de divers payements faits par le trésorier du duc de Bourbonnais.

« Sachent tuit que je Pierre de Chantelle, prestre, confesseur et aumosnier de Monsieur le duc de Bourbonnois, certiffie que Jehan de Warty, trésorier général de mondit sieur, paya, dès le XVIII[e] jour d'avril derrain passé, la somme de six escus d'or pour l'achapt d'un livre des Méditations, et lequel je laissay, du commandement de mondit sieur, à Madame la duchesse de Bourbonnois. Item a paié ledit trésorier à maistre Girart Rondelet la somme de dix escus d'or pour son saillaire en deuxième terme du petit Brichart de Confex [1]. Tesmoing mon saing manuel cy après mis le penultime jour d'octobre, l'an mil quatre cens et deux. — P. DE CHANTELLE. »

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1374 [1], cote 2331.

1402, 31 octobre.

4470. Hugues Boschu, chevalier, et Jean de Broue, écuyer, délégués à cet effet par Humbert, sire de Villars, reconnaissent avoir reçu des mains de Pierre, seigneur de Norry, et de l'Ermite, seigneur de la Faye, procureurs du duc de Bourbonnais, vingt-six mille livres à valoir sur le prix de la vente des terres de Trévoux, d'Ambérieux et du Châtelard. Ce payement est effectué partie en numéraire (treize mille quarante-deux écus d'or, deux francs dix sols parisis, valant ensemble quatorze mille six cent soixante-quinze francs d'or), partie en vaisselle d'or, savoir une nef d'or, six grands plats et six petits, du poids de deux cent vingt-six marcs cinq onces huit esterlins et une maille d'or, au poids de Paris, évalués ensemble à onze mille trois cent vingt-cinq francs. Parmi les témoins figurent Philibert, seigneur de l'Espinasse, dit Cormoran, et Thomas Pape, changeur de Lyon.

Original sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1390 [2], cote 524.
Copie sur papier, non signée. — P. 1392 [1], cote 652.

[1402], 15 novembre, Lyon.

4471. Oudin de Rolat certifie à la chambre des comptes de Forez que le prévôt de Lavieu a vaqué pendant deux jours pour aller à Mâcon faire sceller quatre vidimus, relatifs à la terre de Soncino en Lombardie, et pour les rapporter à Lyon.

Lettre missive sur papier, autographe. — P. 1396 [1], cote 419.
Dans cette lettre, Oudin se qualifie de *gouverneur de Loys Monsieur de Bourbon*.

[Vers 1402.]

4472. Inventaires de sept pièces qui sont les titres de la terre de Soncino, jadis donnée par Henri de Luxembourg, empereur des Romains, à Jean, comte de Forez [1].

Un feuillet et un cahier en papier, sans date ni signature. — P. 1396 [1], cotes 417 et 421.

[1] Ce texte n'est pas clair. Nous pensons qu'il s'agit de quelque enfant que le duc ou la duchesse de Bourbon faisait élever par charité. Brichart ou Bréchart est le nom qu'a porté longtemps, et dès le treizième siècle, la famille des seigneurs de Bressolles, près de Moulins (Cf. ci-dessus n[os] 992, 1022, 1023). Le petit château de Confex était également voisin de cette ville, sur le territoire de Montilly.

[1] De ces sept pièces, trois, outre les originaux, existent dans

1402, 17 novembre.

4473. Humbert, sire de Thoire, de Villars et de Roussillon, donne à Isabelle d'Harcourt, sa femme, la baronnie de Roussillon, mouvante du Dauphiné, dans le cas où il n'aurait point d'enfants d'elle.

Pièce insérée dans la confirmation de Louis, Dauphin, en date du 6 avril 1411. — P. 1362 [1], cote 998.

Pièce transcrite dans un cahier en papier, non signé. — P. 1375 [2], cote 2510.

1402, 29 novembre.

4474. Ajournement donné par les commissaires de la chambre des comptes de Moulins dans l'affaire de Jean Julien, de Baucères, avec la relation du sergent en date du 2 décembre.

Feuilles en papier, signées. — P. 1374 [2], cote 2405.

1402, novembre, en l'hôtel de Bourbon, à Paris.

4475. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, etc., ayant le gouvernement de son fils aîné Jean, comte de Clermont, assigne à l'abbaye de Froidmont, pour la fondation de plusieurs messes, et en échange de diverses rentes que ladite abbaye lui a transportées, la terre et seigneurie qu'il avait acquise de Jean, seigneur de Ligne, au terroir de Harmes, en allant à Monchy, avec plusieurs rentes sises à Clermont.

Vidimus sur parchemin, en date du 19 novembre 1402, signé, jadis scellé. — P. 1362 [2], cote 1077.

1402, novembre.

4476. Denis, abbé de Notre-Dame de Froidmont en Beauvoisis, le prieur et le couvent de ladite église acceptent et promettent d'exécuter la fondation de plusieurs messes faite dans leur église par le duc de Bourbonnais, pour laquelle fondation il leur a transféré tout ce qu'il avait acquis dans la terre et seigneurie de Harmes, et a fait avec eux un échange de diverses rentes spécifiées dans l'acte.

Original français sur parchemin, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1362 [2], cote 1036.

le fonds du Forez sous forme de vidimus, délivrés sous le sceau royal du bailliage de Mâcon, le 3 août 1399. Au verso de l'un de ces vidimus on lit : « Soient gardées ces lettres et puis balhées à messire l'Ermite de la Faye ou à son sertain comandement » ; et au verso de l'autre : « Pour le fait de Sonchin, rendues par monsieur de la Faye ».

1402, 10 décembre.

4477. Donation faite par Jordane de Roussillon, femme de Geoffroy, seigneur de Bressieu, à Guillaume de Roussillon, du droit qu'elle avait audit lieu de Roussillon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 [2], cote 2517.

1402, 16 décembre.

4478. L'abbesse et les religieuses du prieuré de la Déserte de Lyon vendent à Perrenin Rousset, pour le prix de cent vingt livres tournois vingt-deux sols et demi, valant un écu d'or de France, une rente de dix livres viennois qui avait été jadis donnée à leur couvent sur le péage de Belleville par Guichard, sire de Beaujeu.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 [1], cote 412.

1402, 22 décembre.

4479. Lionnet de Francheleins, damoiseau, en son nom et au nom de ses héritiers, se reconnaît homme lige de noble dame Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, de Roussillon, d'Annonay et de Riverie, et lui jure fidélité à genoux, les mains dans les mains de ladite dame et en lui donnant le baiser de paix, moyennant une somme de cinq cents florins d'or qu'il déclare avoir reçue de ladite Isabelle.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1392 [1], cote 633.

[1402, fin de l'année.]

4480. Raisons données par les commissaires de la chambre des comptes de Moulins, pour que Jean Julien, de Baucères, soit déclaré de franche condition.

Minute et mise au net, non signées. — P. 1374 [2], cote 2405.

1403 n. st., 1er janvier.

4481. Jancelme Boschon, de Pradelles, au diocèse de Viviers, vend à Philippe, seigneur de Roche, pour le prix de quarante écus d'or bon poids, quatre quartes de seigle et quinze deniers tournois de cens qu'il a droit de percevoir sur le territoire de *Formanhis* et dans l'étendue de la paroisse de Saint-

Paul de Tartasse, avec quelques autres cens énumérés dans l'acte.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1399[1], cote 751.

1403 n. st., 10 janvier.

4482. Transaction entre Guy de Vienne, seigneur de Chevreau, au nom de Jacques de Vienne, son fils, de Béatrix, femme de Mathieu de Rye, et de Marguerite, femme de Gauthier de Ferlay, ses filles, d'une part, et Humbert, sire de Villars, d'autre part, au sujet des reprises que ledit Guy prétendait exercer sur l'héritage d'Humbert, père dudit Humbert de Villars, à raison de la succession de Marie de Villars, sa femme, mère des susdits enfants.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393[1], cote 873.

1403 n. st., 16 janvier.

4483. Geoffroi, seigneur de Bressieu, donne à Guillaume de Roussillon, seigneur du Bouchage, tout le droit qui peut lui appartenir par succession ou autrement dans la terre de Roussillon, sous certaines conditions spécifiées dans l'acte.

Original sur parchemin, muni de la signature et du *signum* d'un notaire. — P. 1361[2], cote 972.

1403 n. st., 18 janvier.

4484. Traité de mariage entre Gautier Verdon, damoiseau, fils de François Verdon, et Antonie, fille de Jacques Thomasset, de Chalamont.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391[1], cote 558.

1403 n. st., 20 janvier.

4485. Catherine de Cousant, dame de Montcresson, etc., reconnaît avoir reçu de son fils François d'Auberchicourt, seigneur de Rochefort, une certaine somme pour la dépense de l'hôtel.

Cédule sur papier, signée. — P. 1378[2], cote 3102.

1403 n. st., 25 janvier.

4486. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., donne quittance au duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois de rente à lui dues sur le péage de Moulins, et qui ont été versées entre les mains de son receveur ès bailliages d'Autun et de Montcenis.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355[2], cote 87.

1403 n. st., janvier, Riom.

4487. Amortissement par le duc de Berry d'une rente de vingt-quatre livres au profit des prêtres de la communauté de l'église de Mur de Barrez, en Rouergue.

Copie sur papier, non signée. — P. 1373[1], cote 2202.

1403 n. st., 6 février, au Châtelard, en la chambre des comptes du seigneur de Villars.

4488. Humbert, seigneur de Villars, reconnaît avoir reçu du seigneur d'Harcourt, son beau-père, quinze mille florins à lui dus à raison de la dot d'Isabelle, sa femme, pour le douaire de laquelle il assigne le château de Roussillon, sans préjudice des donations qu'il a pu lui faire.

Original sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1389[2], cote 203.

1403 n. st., 19 février.

4489. Louis, duc de Bourbonnais, accorde souffrance d'hommage à la Dauphine d'Auvergne, comtesse de Sancerre, pour la terre de Sagonne et autres mouvantes de lui.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374[2], cote 2420.

1403 n. st., 21 février, Paris.

4490. Charles VI, roi de France, après la mort de Louis de Sancerre, connétable de France, nomme Jean de Bourbon, comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbonnais, capitaine général dans ses pays au delà de la Dordogne, sous l'autorité du duc de Berry, lieutenant dans les mêmes provinces, et aux gages de mille francs d'or par mois.

« Par le Roy, Messieurs les ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orléans, le comte de Mortain, le connétable, Vous, le patriarche d'Alexandrie, l'archevêque d'Auch, les évêques de Noyon, de Laon et de Meaux, le grand maître d'hostel et plusieurs autres du grand conseil présens. — P. Ferron. »

Pièce insérée dans un vidimus du 26 janvier 1415. — P. 1359[1], cote 648.

1403 n. st., 2 mars.

4491. Le duc de Bourbonnais ordonne d'indemniser l'Ermite de la Faye et l'abbé de Thiers pour certaines places qu'on leur a prises à l'effet de parfaire les bâtiments du château de Thiers.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire rouge. — P. 1381, cote 3367.

1403 n. st., 5 mars.

4492. Le lieutenant du sénéchal d'Auvergne mande de faire droit à la requête de Guillaume Flotte, seigneur de Revel et de Meymont, contre le seigneur de Montboissier.

A cette pièce est annexé l'ajournement des parties par le sergent, en date du 7 mars.

Vidimus en date du 29 mars suivant, signé, jadis scellé. — P. 1375 [2], cote 2590.

1403 n. st., le vendredi après les Brandons (9 mars).

4493. Guy d'Arcy, damoiseau, fait donation à son neveu Othon d'Arcy, prieur de Saint-Jacques d'Arnay, de sa terre du Crot.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [1], cote 2985.

1403 n. st., 11 mars, Paris, en l'hôtel de Nesle.

4494. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, etc., lieutenant du Roi en Languedoc et en Guyenne, enregistre et confirme les lettres du Roi qui nomment Jean, comte de Clermont, capitaine général au delà de la Dordogne, dans les susdits pays de Languedoc et de Guyenne.

Vidimus sur parchemin, signé, jadis scellé, délivré le 26 janvier 1415. — P. 1359 [1], cote 648.

1403 n. st., 13 mars.

4495. Quittance donnée par la chambre des comptes de Villefranche à Perrenin Rosset, pour dix livres par lui remises aux gens du sire de Beaujeu, en payement de la rente annuelle due sur le péage de Belleville aux religieuses de la Déserte de Lyon, rente qu'il avait prise à sa charge en acquérant du sire de Beaujeu l'hôtel ou manoir de France à Vergisson.

Cédule originale, signée. — P. 1390 [1], cote 412 *bis*.

1403 n. st., 18 mars.

4496. Guillaume d'Albon, dit *de Rosseria*, cède à Philippe de Lévis, seigneur de Roche, quatre quartes de seigle, quatre ras d'avoine et une « cassa » d'huile qu'il avait droit de prendre sur les territoires de Combachauda et de Chanirestes; en récompense, le sire de Roche le tient quitte d'un cens de sept sols cinq deniers tournois et de trois quartes d'avoine, ainsi que du tiers de l'hommage rural auquel ledit Guillaume était tenu envers lui.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1398 [3], cote 721.

1403 n. st., 21 mars.

4497. Le roi de France, prenant sous sa protection la personne, la famille et les biens du duc de Bourbonnais, ordonne d'ajourner les opposants au parlement de Paris et non ailleurs.

Pièces insérées dans la relation du sergent qui a ajourné les récalcitrants devant les gens tenant les requêtes du palais. (18 mars 1404, n. st.) — P. 1377 [1], cote 2828.

1403 n. st., 29 mars.

4498. Nouveau mandement du lieutenant du sénéchal d'Auvergne pour juger la cause pendante entre les sires de Revel et de Montboissier, au sujet de l'exercice de la justice à Revel et à Meymont.

Original signé, jadis scellé. — P. 1375 [2], cote 2590.

1403 n. st., 9 avril.

4499. Philippe de Lévis, seigneur de Roche, vicomte de Lautrec, exerce son droit de prélation sur le pré acquis par Jean Cussonel de Jean Lagier au territoire de Monteil (de Montilio), et il fait rembourser à l'acquéreur le prix d'achat, ainsi que les frais d'acte et de sceau.

Original sur parchemin, signé. — P. 1397 [2], cote 561.

1403 n. st., 12 avril.

4500. Jancelme Boschon, du lieu de Pradelles, au diocèse de Viviers, vend à Philippe de Lévis, seigneur de Roche, pour le prix de soixante-huit livres tournois, un hôtel sis à Pradelles, appelé l'hôtel de Vilaret.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1398 [3], cote 706.

1403, 6 mai, Paris.

4501. Louis, duc de Bourbonnais, etc., considérant que les environs de Moulins, où lui et sa compagne la duchesse ont l'habitude de demeurer et de chasser, sont entièrement dégarnis de lièvres, perdrix, cailles et alouettes, par suite du dépeuplement causé par les gens qui y chassent avec chiens et autrement, établit autour de la ville une garenne, dont l'enceinte et les limites sont soigneusement déterminées dans l'acte, avec défense d'y chasser sous les peines édictées contre ceux qui sont pris en délit de chasse dans les autres garennes du duc.

« Toutes voies n'est-il pas nostre entente que les gens demourant dedens lesdictes limites et bosmes, ne autres qui ont acoustumé de y pasturer leurs bestes et labourer, en soient deboutés; mais nous plaist qu'ils y facent leur aisement en toutes choses fors en la chasse de lièvres, perdrix, cailles et alloues, et aussi que ceulx qui auront garennes de conilz dedens lesdictes bosmes et limites puissent chasser en leurs dites garennes aux conilz, et non mie à lièvres ne ausdiz oiseaux. »

Original sur parchemin, signé DE BAR, jadis scellé. — P. 1374 1, cote 2350.
Imprimé dans les Mémoires de la Société d'émulation de l'Allier, tome VII, pages 352-356.

1403, 14 mai.

4502. Mainlevée provisoire des domaines saisis sur le seigneur de Villars, accordée par le Roi en attendant le jugement de l'affaire pendante entre ledit seigneur et le Dauphin.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire jaune. — P. 1392 2, cote 800.

1403, 14 mai.

4503. Commission pour ouvrir l'*intendit* de Jean Maniffet contre Jean de la Chasseigne et pour assigner des témoins, avec la relation du sergent du duc de Bourbonnais, faite à la même date.

Cédules en parchemin, jadis scellées. — P. 1377 1, cote 2841.

1403, 5 juin, Paris.

4504. Charles VI, roi de France, promet de marier sa fille Catherine à Charles, fils de Jean de Bourbon, comte de Clermont, et autorise des pourparlers au sujet de ce mariage.

Original sur parchemin, signé FERRON, jadis scellé en cire verte. — P. 1365 1, cote 1395.
Vidimus sur parchemin, signé, en date du 8 août 1412. — P. 1364 2, cote 1385.

1403, 17 juillet.

4505. Mandement de la chambre des comptes de Moulins substituant Graulier à Cadier, pour informer sur la requête de Guillaume d'Arçon.

Feuille en papier, signée. — P. 1374 2, cote 2404.

1403, 27 juillet.

4506. François de Fayn, coseigneur de Peyraud, au diocèse de Vienne, vend à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, de Roussillon et d'Annonay, pour le prix de quatre cents livres tournois (l'écu d'or compté pour vingt-deux sols six deniers tournois), les langues des bœufs et les nombles des porcs qui seront tués à la boucherie d'Annonay, droit que son père Guillaume de Fayn avait acheté d'Arnulf Fayas, bourgeois d'Annonay.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1398 2, cote 683.

1403, 8 août.

4507. Antoine de Craon et son fils vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de quinze cents livres tournois, une rente de cent livres qu'ils avaient droit de prendre chaque année sur la terre de Sacy-le-Grand en Beauvoisis.

Original en mauvais état, jadis scellé. — P. 1369 1, cote 1743.

1403, le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste (29 août).

4508. Guy de Rougemont, seigneur dudit lieu et de Ruffey, donne procuration à Guillaume Villot de Sombernon, curé de Savigny, près Malain, et à d'autres personnes, pour agir en justice et recueillir sa part de l'héritage de Jean de Montaigu, seigneur de Sombernon, et de Marie, dame de Villebeuf(1), père et mère de Jeanne de Montaigu, sa femme, héritière pour moitié avec Catherine de Montaigu.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 2, cote 887.

1403, 30 août.

4509. Humbert, sire de Thoire et de Villars, reconnaît qu'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars et d'Annonay, sa femme, a racheté de ses deniers

(1) Cette dame, mariée en 1372, était sœur du dernier sire de Beaujeu, Édouard.

à elle, provenant du legs du comte d'Harcourt, son père, et des libéralités du duc de Bourbonnais, savoir : les langues des bœufs de la boucherie d'Annonay à Quocard du Fays, damoiseau, pour le prix de quatre cents francs d'or, et la leyde dudit lieu aux héritiers de feu Jean de Montchal, chevalier, pour le prix de deux cent vingt florins d'or.

Original latin sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire. — P. 1360 [1], cote 789.

1403, an x du pontificat de Benoît XIII, 15 octobre, Avignon.

4510. Raymond d'Albigeois, chapelain du Pape et auditeur de la chambre apostolique, ordonne de promulguer l'excommunication prononcée par lui contre Humbert, sire de Villars et de Roussillon, qui, condamné à payer à Philippe, sire de Roche, trois mille francs d'or sur huit mille francs qu'il lui devait, avait négligé de le faire.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1375 [2], cote 2508.

1403, 30 octobre.

4511. Humbert, sire de Villars, donne quittance de la somme de quatre mille francs à lui payés par Colas Denis, trésorier de Bourbonnais, pour parfaire le payement de l'acquisition des terres de Trévoux, d'Ambérieux et du Châtelard.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire rouge. — P. 1391 [1], cote 526.

1403, 3 novembre.

4512. Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, donne quittance de mille quarante livres tournois à elle payées par Colas Denis, trésorier de Bourbonnais, à compte sur une somme de trois mille cinq cent quarante livres que lui devait le duc de Bourbon.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1391 [1], cote 528 *quater*.

1403, 3 novembre.

4513. Louis, duc de Bourbonnais, etc., ordonne de payer à André Adzolles, greffier de la cour du bailliage de Beaujolais, trente livres tournois, pour la peine et le travail qu'il a supportés depuis que ledit duc a pris possession du pays, et dont il n'a pas encore eu récompense.

Original français sur parchemin, signé C. Denys, jadis scellé. Au dos de la pièce se trouve la quittance autographe d'André Adzolles. — P. 1366 [2], cote 1498.

1403, 17 novembre.

4514. Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, etc., donne quittance au duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois de rente à lui dues sur le péage de Moulins, et qui ont été versées entre les mains de son receveur ès bailliages d'Autun et de Montcenis.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 87.

1403, 18 novembre.

4515. Jean de Coudun et Marie d'Espineuse, sa femme, vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de trois cents écus d'or, le tiers du fief de Warty sous Clermont.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369 [2], cote 1764.

1403, 18 novembre.

4516. Jean de Montchal, fils de Guichard de Saint-Priest, seigneur de Saint-Chamond, et héritier universel de feu Jean de Montchal, ratifie la vente du péage et de la leyde d'Annonay, faite par son père, pendant sa minorité, à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, moyennant deux cent vingt livres tournois, dont quittance.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*, jadis scellé. — P. 1402 [1], cote 1236.

1403, 5 décembre.

4517. Traité entre Pierre Guillaume et Jean, son frère, d'une part, et Jacques Thomasset, d'autre part, par lequel les premiers s'engagent à établir au-dessus de l'étang de Chantemerle une chaussée et un nouvel étang, dont les produits se partageront par moitié entre les contractants.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [1], cote 559 *ter*.

1403, 28 novembre-7 décembre.

4518. Informations faites par la cour de la châtellenie de Crémieu, sur la plainte de Guillaume

Arnaud, drapier de Bourges, demeurant à Marcigny-les-Nonnains, et de son compagnon, lesquels, se rendant de la foire de Morestel à la foire de Crémieu avec leurs marchandises, avaient été arrêtés par des hommes de Rougemont (Rogimont) et emmenés en Savoie.

Copie en papier. Écriture du temps. — P. 1359 [2], cote 776.

1402, 17 octobre.
1403, 17 novembre-18 décembre.

4519. Rôle des cens dus au duc de Bourbonnais par diverses personnes de la châtellenie de Thiers.

Cahier en papier, non signé. — P. 1381, cote 3341.

1403, 21 décembre, « en la Maisonfort de la Roche ».

4520. Jean de Montferrand, autorisé par Marie Guilliaud, sa mère, veuve de Pierre de Montferrand, remariée à Pierre de la Palu (de Palude), autrement dit de la Roche [1], vend à Lyonnet de Francheleins le revenu de la terre du Châtelard, que Humbert, seigneur de Villars, avait engagé à son père pour le remboursement de six cents florins qu'il lui devait.

Pièce transcrite dans un cahier de papier, non signé. — P. 1391 [2], cote 627 *bis*.

1403, 22 décembre, à la Coste [Saint-André].

4521. Geoffroi le Meingre, dit Bouciquaut, gouverneur du Dauphiné, mande aux gens du conseil du Dauphin à Grenoble de remettre à Eudes de Villars les instruments dont il aura besoin pour établir ses droits, en en gardant copie si la chose est nécessaire.

Extrait d'un cahier en papier, signé. Écriture du commencement du quinzième siècle. — P. 1375 [1], cote 2496.

1403, 23 décembre.

4522. La chambre des comptes de Beaujolais assigne à Guillaume de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis, les revenus de la prévôté de Ranchal, tenant aux prévôtés de Claveysolles et de Saint-Bonnet le Troncy, pour parfaire la rente de deux cents livres stipulée en faveur dudit Guillaume par un acte en date du 28 novembre 1401.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1366 [1], cote 1475.

1404, an de la Nativité, 5 janvier.

4523. Guillaume Arnaud, de Marcigny, remet toute offense à Jean de Buenc et à Louis de Lentenay, qui l'avaient mis en prison.

Pièce insérée dans un cahier en papier, non signé. — P. 1375 [2], cote 2512.

1404 n. st., 13 février, Pouilly-le-Châtel.

4524. Lionnet de Francheleins s'engage à payer trois cents florins d'or pour la dot d'Antonia, fille de Guillaume Fournier, promise en mariage à Guichard de la Roche, et en outre à pourvoir durant huit ans à l'entretien des nouveaux mariés. De son côté, Guichard de la Roche assigne pour le douaire de sa femme cent florins d'or, du consentement de Hugues de Laye, seigneur de Meximieux (Mayssimiaci) en Dombes.

Vidimus sur parchemin, en date du 18 mai 1432, signé de deux notaires. — P. 1389 [1], cote 184.

1404 n. st., 14 février.

4525. Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, passe procuration pour rendre hommage au Roi de la terre de Roussillon, mouvante du Dauphiné.

Pièce transcrite dans un cahier en papier, non signé. — P. 1375 [2], cote 2510.

1404 n. st., 15 février.

4526. Lettres royaux adressées au bailli de Mâcon pour ordonner la mainlevée du château de Belleroche, saisi sur le sire de Beaujeu par ledit bailli, qui prétendait que ce château relevait du château neuf de Mâcon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1388 [3], cote 139.

1404, an de la Nativité, 21 février.

4527. Boucicaut, gouverneur du Dauphiné, reçoit au nom du Dauphin l'hommage d'Isabelle d'Harcourt pour la terre de Roussillon.

Pièce transcrite dans un cahier en papier, non signé. — P. 1375 [2], cote 2510.

(1) Ce Pierre de la Palu, seigneur de la Roche, représentait alors une branche bâtarde de la maison de la Palu, remontant à Humbert, fils naturel de Pierre de la Palu, seigneur de Varembon (1350). Cf. Guichenon, *Hist. de Bresse et de Bugey*, troisième partie, p. 305.

1404 n. st., 22 février.

4528. Jean Nagu, bailli de Beaujolais, cède à Humbert de Bourg, bourgeois de Chalamont, pour trois quarts, et à Pierre « Ruffi » pour l'autre quart, deux chemins publics sis, l'un à l'extrémité de l'étang de Lynières, du côté de Marlieux, menant des Feillets (de Foliis) à Marlieux, l'autre au-dessous de la chaussée de l'étang de Concysoux, menant de Chalamont à Montfavray (apud Montemfabritium), à la charge de faire sur chaque chemin un « dos d'asne » avec un pont pour le passage des piétons et des voitures, et moyennant un cens annuel de douze deniers viennois.

Original latin sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1391 [1], cote 555.

1404 n. st., 27 février-9 mars.

4529. Information par témoins à l'effet de constater : 1° que le lieu et l'église de Grelonge (Gravislonga), avant que la Saône eût changé de lit, étaient anciennement à la part du royaume et dans la châtellenie de Saint-George de Reneins (Rogneins); que par conséquent les officiers du comte de Savoie à Beauregard n'y ont pas de juridiction; 2° que le fief de Mondemangue appelé « aux Germos », situé près de la maison-fort de Messimy, est de la châtellenie de Montmerle, et relève par conséquent de la seigneurie de Beaujeu.

Le premier des témoins entendus, Guillaume Berlion, notaire public, habitant de Rogneins, se déclare centenaire (bonæ memoriæ, centum annorum, ut dicit).

Cahier en papier, renfermant les questions à poser aux témoins et la minute du procès-verbal d'enquête, signé Adzolles, Alexandre Maréchal. — P. 1391 [2], cote 587.

1404 n. st., 1er mars.

4530. Commission pour saisir la maison-fort de Belmont, dont l'hommage n'a pas été rendu.

Original latin, signé. — P. 1366 [2], cote 1487.

1404 n. st., 7 mars.

4531. Pierre de Broce (de Brocia), chevalier, seigneur de Sainte-Sévère, de Boussac (Bociaci) et de Malleval, et Marguerite de Malleval, sa femme, donnent procuration à cinq personnes désignées dans l'acte pour les représenter en justice et plaider en leur nom.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 372.

1404, 10 mars, Avignon.

4532. Raymond d'Albigeois, auditeur général de la chambre apostolique pour les diocèses de Lyon, Vienne, Valence, Viviers, le Puy et Mâcon, prononce sentence d'excommunication contre Humbert, sire de Villars et de Roussillon, pour n'avoir pas payé à Philippe, seigneur de Roche, trois mille francs d'or auxquels il avait été condamné par une sentence antérieure.

Original latin sur parchemin, jadis scellé en cire rouge. — P. 1358 [2], cote 586.

1404 n. st., 10 mars.

4533. Commission du parlement obtenue par Regnauld, vicomte de Murat, contre Pons de Cardillac et consorts, lesquels prétendaient empêcher l'exécution de l'arrêt qui adjugeait audit Regnauld la vicomté de Murat.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire jaune. — P. 1371 [2], cote 2010.

1404 n. st., le mercredi après *Lætare* (12 mars).

4534. Ajournement d'Éléonore de Beaufort, dame douairière de Beaujeu, à comparaître au parlement de Paris.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367 [1], cote 1532.

1404, lundi 31 mars.

4535. Isabelle d'Hauterive, femme de Robert Pasquier, vend à Guy et à Jean de la Trémoïlle, seigneurs de Bourbon-Lancy, la moitié d'un étang dit l'étang neuf de Melloray, en la paroisse de Mont, pour le prix de quarante livres tournois de rente.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1377 [2], cote 2950.

1404, 7 avril.

4536. Griefs allégués par la dame de Villars contre les officiers du Roi, avec les réponses du bailli de Vivarais.

Feuille de papier, non signée. — P. 1375 [2], cote 2514.

1404, 13 avril, Paris.

4537. Les trésoriers du Roi à Paris mandent au receveur de Mâcon ou à son lieutenant de ne point faire contribuer sur le fait des nouveaux acquêts les sujets du duc de Bourbonnais, et spécialement ceux dont les terres sont enclavées ou touchent au bailliage de Mâcon.

Pièce insérée dans l'expédition notariée, sur parchemin, d'un vidimus en date du 9 mai 1413. — P. 1375 [2], cote 2602.

1404, 16 avril.

4538. Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, donne quittance à Colas Denys, trésorier de Bourbonnais, de trois mille cinq cent quarante livres tournois, antérieurement prêtées par elle au duc de Bourbon, qui lui avait remis une nef d'or en gage.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [1], cote 528 *ter*.

1404, 21 avril.

4539. Les exécuteurs testamentaires de Louis, comte d'Étampes, délivrent à l'Hôtel-Dieu de Paris le legs, fait par le défunt à cet établissement, de sa maison sise rue d'Autriche. (Voir l'acte du 28 juin 1399, n° 4219.)

Original français sur parchemin, signé de deux notaires, jadis scellé. — P. 1363 [1], cote 1161.

1404, 23 avril.

4540. Louis, duc de Bourbon, mande au garde des sceaux de sa chancellerie de Bourbonnais de contraindre un notaire à expédier en la forme due un compte qui intéressait les affaires d'Étienne de Bar, son secrétaire, compte dont l'enregistrement ne se retrouvait plus.

Original sur parchemin, signé Babute, jadis scellé en cire rouge. — P. 1376 [2], cote 2730.

1404, 26 avril.

4541. Bail de la moitié d'un étang situé devant l'hébergement de Hugues Joly, passé par Jacques Thomasset à Pierre Guillaume (ou Guillerme), curé de Chalamont, moyennant neuf écus d'or.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [1], cote 539 *ter*.

1404, 29 avril, au château de Moulin-Neuf.

4542. Philippe de Lévis, vicomte de Lautrec et seigneur de Roche, donne procuration pour poursuivre en son nom les dettes, droits et douaire à lui appartenant à cause d'Éléonore de Villars, sa mère, jadis femme de Philippe de Lévis, ledit douaire constitué par Humbert, sire de Thoire et de Villars.

Original de la procuration sur papier, signé, avec traces de sceau plaqué en cire rouge.
Expédition sur parchemin, rédigée en forme authentique et signée. P. 1362 [3], cote 1126.

1404, le 2 des nones de mai, à Saint-Victor de Marseille.

4543. Le pape Benoît XIII confirme et ratifie l'acte de dernière volonté par lequel Oudart de Moulins, qualifié ici de chanoine de Paris, a fondé au collége d'Autun, à Paris, trois nouvelles places d'écoliers.

Vidimus sur parchemin, en date du 4 décembre 1404, collationné, muni du *signum* d'un notaire, et jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 50.

1404, 4 mai.

4544. Quittance d'Humbert, sire de Villars, pour sept mille sept cent quatre-vingt-cinq livres tournois à lui dues par le duc de Bourbon, qui lui avait donné en gage des plats, écuelles et autre vaisselle d'or.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [1], cote 528 *bis*.

1404, 8 mai.

4545. Frère Pierre d'Anse, prieur des Prêcheurs de Lyon, et son couvent donnent quittance à Philippe, sire de Roche, fils de feu Philippe de Lévis, sire de Roche, d'une somme de deux cents francs d'or bon et fin, qu'Éléonore de Villars, sa mère, leur avait léguée par son testament.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1395 [1], cote 147.

1404, 28 mai.

4546. Mandement du Roi à l'effet de contraindre Jean Pelet, d'Annonay, à s'acquitter envers le seigneur de Villars de trente-trois livres sept sols qu'il

avait été condamné à lui payer par un arrêt du Parlement du 8 mars précédent.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire jaune. — P. 1392², cote 774.

1404, 31 mai, Paris.

4547. Charles VI, roi de France, mande aux gens de ses comptes à Paris de laisser le duc de Bourbonnais jouir de l'exemption du droit de sceau, dont il est affranchi en vertu de son office de pair et chambrier de France, et de passer outre à l'opposition du garde des sceaux de Màcon, qui refuse de sceller les lettres d'acquisition des terres de Trévoux, du Châtelard et d'Ambérieux, à moins que le duc ne paye les deux deniers pour livre.

« Par le Roy en son conseil, où le roi de Sicile, Messieurs les ducs de Berry et d'Orléans, les comtes de Mortaing et de la Marche, le grand maître d'hostel et autres estoient. — G. Toreau. »

Vidimus sur parchemin, délivré par le garde de la prévôté de Paris le 19 août 1404, signé, jadis scellé. — P. 1360², cote 871.
Autre vidimus, jadis scellé en cire verte, en date du 11 juillet 1404. — P. 1388¹, cote 19.

1404, 5 juin.

4548. Charles VI, roi de France, mande au gouverneur de Dauphiné de laisser Odon de Villars, seigneur des Baux, jouir en paix, comme héritier des trois derniers comtes de Genève, des châteaux et seigneuries de Theys, la Pierre et Domène, qui avaient été saisis en vertu de la coutume de mainmorte, ainsi que du château de Fallavier, jadis acquis des dauphins de Viennois par les comtes de Genève, à titre d'échange; le Roi, en cas de besoin, confère de nouveau lesdites terres à Odon de Villars, à la charge d'en faire la foi et hommage.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire verte. — P. 1392², cote 843.
Pièce insérée dans un cahier en papier, non signé. — P. 1375², cote 2523.

1404, 19 juin.

4549. Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, reconnaît devoir à l'abbaye de Chassagne, dont Jean Julian était alors abbé, deux cents francs de bon et fin or légués à l'abbaye par Éléonore de Villars, dame de Roche, sa belle-sœur.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1392², cote 778 *sexies*.

1404, 30 juin, Paris.

4550. Charles VI, roi de France, approuve l'hommage rendu au gouverneur de Dauphiné pour la terre de Roussillon par Isabelle d'Harcourt, dame de Villars.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1375², cote 2526.

1404, 2 juillet.

4551. Les Frères Prêcheurs du Puy reconnaissent avoir reçu de Philippe de Lévis, seigneur de Roche, deux cents livres de bons tournois que feu Éléonore de Villars, mère dudit Philippe, leur avait légués, et, en souvenir des autres services rendus au monastère par ladite dame, ils s'engagent à faire dire une messe des morts chaque samedi dans leur chapelle de saint Dominique, où est la sépulture de la maison de Roche (et ibi est sepultura hospicii de Rupe).

Original sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1397², cote 543.

1404, 4 juillet, Trévoux.

4552. Humbert, seigneur de Thoire et de Villars, et Isabelle d'Harcourt, sa femme, confirment et ratifient le transport fait à Lionnet de Francheleins, écuyer, par les héritiers de Pierre de Montferrand, du revenu de la terre du Châtelard, délaissé en gage audit de Montferrand par le seigneur de Villars, pour le remboursement de six cents florins d'or que le premier avait prêtés au second.

Parmi les témoins figurent Guillaume de Chavanes et Jean de Seyssel, écuyers.

Copie collationnée et signée. — P. 1391², cote 627.

1404, 5 juillet.

4553. Le couvent des Augustins de Lyon accepte une fondation de trois messes par semaine, faite dans son église par Humbert, sire de Thoire et de Villars.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375¹, cote 2470.

[1404], 7 juillet, Paris.

4553 A. Louis, duc de Bourbonnais, remercie le roi de Castille et de Léon du secours de quarante

vaisseaux qu'il a promis d'envoyer au roi de France, et qui sont destinés à faire partie de l'expédition qui doit se rendre dans le pays de Galles pour opérer contre les Anglais.

« Très hault et très excellent prince et très cher sires et cousins, plaise vous savoir que j'ay receu vos lettres que envoyées m'avez par vos ambaxeurs qui naguères sont arrivez par deça, par lesquelles j'ay sceu le bon estat et santé de votre personne, de très hault et puissant princesse ma très chière dame et cousine la royne de Castelle et de Léon votre compaigne, et de ma très chière et très amée cousine la infanta votre fille, de mon très chier et très honnoré cousin le duc de Penafil votre frère; dont j'ay esté très parfaictement joyeux, suis et seray toutes et quante foiz que oïr en pourray pareilles nouvelles, etc. Et de l'estat de par deça si savoir vous plaist, Monseigneur le Roy, Madame la Royne, Monseigneur le Dalphin et les autres enfans de mondit seigneur le Roy estoient saus et en bon point ou partir de ces lettres, et aussi estoie-je, graces à Dieu, etc. Plaise vous savoir que mondit seigneur le Roy et les autres Messeigneurs de son sang ont oy vos diz ambaxeurs sur ce qu'ilz leur ont exposé de par vous, comme vous voulez envoyer à mondit seigneur XL. nefs armées toutes prestes. De laquelle chose et du secours que vous lui présentés à présent il est moult content de vous et les a très agréables, car elles viennent en très bonne saison, mesmement pour ce que mondit seigneur le Roy a ordonné mon très cher et très amé cousin le conte de la Marche d'aller briefvement ès parties de Galles atout mil lances et V^e arbalestriers; lequel se partira prouchainement pour monter en mer ès parties de Bretaigne et d'illec en Galles. Pourquoy je vous prie tant et si acertes comme je puis que, en parsevérant en votre bon propos et continuant les bonnes alliances tousdiz continuées sans enfraindre par vous et vos bons prédécesseurs avec mondit seigneur le Roy et les siens, et pour le bien et avancement de ceste besoigne, il vous plaise envoyer et faire avancier lesdictes XL nefs le plus brief et hastivement que bonnement faire se pourra, en manière que elles puissent estre en Bretaigne dedens le XVe jour d'aoust prouchain venant, afin que mondit cousin de la Marche, qui en icellui temps sera oudit païs de Bretaigne acompaignié comme dit est, s'en puist aidier et les menner avecques lui esdites parties de Galles, où il trouvera bonne entrée, aide et secours pour envaïr, grever et dommaigier les Anglois noz ennemis. Et à ce ne vous plaise faillir. Très hault et très excellent prince et très chier sires et cousins, se chose quelconque vous plaist par deça que pour vous faire puisse, mandez le moy féablement, et je le acomplirai à mon povoir de très bon cuer au plaisir de Dieu, qui vous ait en sa sainte garde et vous doint bonne vie et longue. Escript à Paris le VIIe jour de juillet. — Loys, duc de Bourbonnais, conte de Fourez et seigneur de Beaujeu. Loys. — De Bar. »

Lettre missive sur papier, pliée, jadis scellée d'un sceau de cire rouge plaqué. Suscription : « A très hault et très excellent prince et mon très chier sires et cousins le roy de Castelle et de Léon. » — K. 1482, B 1, n° 11.

1404, 21 juillet, Montpellier.

4554. Philippe de Lévis, seigneur de Roche, et Gilles Villate, seigneur des Jonchères (Jungeriarum), se font donner acte de l'appel qu'ils ont interjeté par devant le Roi, le duc de Berry, lieutenant en Languedoc, et la cour du parlement de Paris, d'une ordonnance des généraux et des élus sur le fait des aides à Paris, laquelle imposait à leurs hommes taillables du Velay et du Vivarais une contribution si forte, que ceux-ci, déjà désolés par la guerre, allaient être contraints de s'expatrier.

Vidimus original sur parchemin, en date du 2 août 1404, délivré à la requête du procureur des seigneurs de Polignac, de Montlaur, de Roche, de Chalançon et autres nobles du Velay, muni du *signum*. — P. 1399 1, cote 749.

1404, 22 juillet.

4555. Compte rendu au duc de Bourbonnais par Matthieu Gay, prévôt de Bussy et de Soüternon, de ses recettes et de ses dépenses dans lesdites prévôtés.

Cahier en papier, non signé. Écriture du temps. — P. 1359 2, cote 780.

1404, 24 juillet.

4556. Les gens des comptes du Roi à Paris mandent aux bailli et receveur de Mâcon de délivrer au duc de Bourbonnais les lettres de l'acquisition qu'il a faite des châteaux de Trévoux, du Châtelard et d'Ambérieux, mais néanmoins de procéder à une information pour savoir si le duc ou ses prédécesseurs, en vertu de leur office de chambrier de France, ont été exemptés du payement du droit de sceau.

Pièce insérée dans le vidimus sur parchemin délivré par le garde de la prévôté de Paris le 19 août 1404, signé, jadis scellé. — P. 1360 2, cote 871.
Cédule originale sur parchemin, signée. — P. 1388 1, cote 19 *bis*.

1404, 26 juillet.

4557. Louis, duc de Bourbonnais, etc., commet en son lieu et place le seigneur de Norry, son

chambellan, pour juger le différend qui s'est élevé au sujet de la terre de Roussillon entre le sire du Bouchage et le seigneur de Villars, lesquels s'en étaient rapportés à son arbitrage.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire rouge. — P. 1392², cote 776.

1404, 1er août-6 septembre.

4558. Enquête et sentence du lieutenant du bailli de Mâcon, à l'effet de constater les droits de propriété du duc de Bourbonnais, sire de Beaujeu, dans le bois des Moilles, paroisse de Julliénas, nonobstant les prétentions contraires de Humbert de Chintré (de Chintriaco), damoiseau.

Pièces de procédure dont deux en parchemin, signées, jadis scellées, et une troisième en papier, non signée. — P. 1390¹, cote 433.

1404, 4 septembre.

4559. Jacques Thomasset, en donnant quittance de quatre écus d'or à lui dus par Pierre Guillaume pour le bail d'un étang, déclare qu'ils doivent être employés à payer la somme équivalente de cinq francs qu'il devait à Pierre des Prés, bourgeois de Lyon, dette pour laquelle il avait été excommunié par l'officialité de cette ville.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391¹, cote 559 *ter*.

1404, 13 septembre.

4560. Les Frères Mineurs d'Annonay passent procuration à Guillaume Gayard, religieux de leur couvent, pour recevoir de Humbert, sire de Villars, les échéances et arrérages des legs et donations faits à leurs prédécesseurs par les seigneurs de Villars, et pour conclure toutes cessions et transactions y relatives.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392², cote 828.

1404, septembre, Paris.

4560 A. Charles VI, roi de France, amortit mille livres tournois de rente affectées par le duc de Bourbonnais à la fondation du couvent des Célestins de Vichy.

Vidimus en date du 14 août 1460. — K. 188, n° 114.

1404, 22 octobre.

4561. Bail passé par Jacques Thomasset à Humbert du Bourg de l'étang des Odouires, moyennant la moitié des poissons et des grains qui y seront recueillis.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391¹, cote 559 *quater*.

1404, 9 décembre.

4562. Jean Julien, abbé de Chassagne, reconnaît avoir reçu cinquante francs d'or, à valoir sur une somme de deux cents francs qui était due à son abbaye par Isabelle d'Harcourt, dame de Villars.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1392², cote 778.

1404, 19 décembre.

4563. « Déclaration du partage du fief et terre de Warty sous Clermont, dont le tiers appartient à noble homme Jean de Coudun, dit Despert, écuyer, à cause de damoiselle Marie, sa femme, sœur de noble homme Pierre d'Espineuses, écuyer, et les autres deux parts appartiennent audit Pierre; iceluy fief tenu en foi et hommage du duc de Bourbonnais, à cause de son châtel et comté de Clermont. Lequel partage a été fait par Guillaume de Rosoy et Robert Bansel, demeurant à Clermont, à ce commis de l'accord et consentement desdites parties; lequel partage lesdites parties ont accepté et eu pour agréable. »

Rouleau en parchemin, signé par les deux commissaires et jadis scellé de trois sceaux. — P. 1363¹, cote 1171.

1404, 20 décembre.

4564. Ordonnance du duc de Berry et d'Auvergne, lieutenant du Roi, pour forcer les élus à tenir leur siége à Riom et non à Clermont.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372², cote 2088.

1404, 28 décembre.

4564 A. Louis, duc de Bourbonnais, etc., pour apaiser un débat soulevé entre le doyen de Notre-Dame de Moulins et son chapitre, promet de faire assiette d'une nouvelle rente de dix livres tournois, qui devra s'ajouter aux soixante livres ordonnées audit doyen pour son gros.

Copie sur papier. — K. 188, n° 115.

1404, 31 décembre.

4565. Charles VI, roi de France, dauphin de Viennois, mande au bailli et au conseil de Dauphiné de continuer les poursuites commencées contre La Corne de Rogemont, écuyer, Jean de Buenc, Louis de Lantenay, Henri Gilet et Huguenin de la Boule, dit de la Troussière, tous sujets du comte de Savoie, lesquels avaient dépouillé de ses marchandises et de son argent Guillaume Arnaud, marchand drapier de Marcigny-les-Nonnains, au lieu dit la Maladière, sur le chemin de Morestel à Crémieu, alors qu'il se rendait à la foire de ce bourg, et après l'avoir détenu huit à dix jours prisonnier au Châtelard, avaient obtenu quittance de lui en le menaçant de mort,

Pièce insérée en vidimus dans les lettres adressées relativement à la même affaire, le 14 septembre 1405, par le bailli de Viennois au bailli de Bresse, pour le sire de Villars. — P. 1393 [2], cote 938.

Insérée aussi avec d'autres pièces du 24 mai 1406, dans un mandement du conseil supérieur du Dauphiné, en date du 12 juin 1406. — P. 1393 [2], cote 938 *septies*.

1405 n. st., 4 janvier.

4566. Procès-verbal des démarches faites par Jean Lamiraut, chevaucheur du duc de Berry, pour l'exécution de l'ordonnance du 20 décembre précédent.

Original sur papier, signé. — P. 1372 [2], cote 2088.

1405 n. st., 10 janvier, Moulins.

4567. Louis, duc de Bourbonnais, etc., ordonne au trésorier de Beaujolais de payer à Huguenin Usarnier, jadis veneur et serviteur du feu sire de Beaujeu, maintenant attaché au service de la duchesse de Bourbonnais, une gratification de six livres tournois.

Au dos est la quittance, où le nom Usarnier est écrit *Visernier*, et les six livres sont représentées par six francs.

Cédule en français sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1366 [1], cote 1481.

1405 n. st., 11 janvier.

4568. Louis, duc de Bourbonnais, autorise François d'Auberchicourt à asseoir le douaire de sa femme Jeanne de Ravel sur les terres de Rochefort et de Genzat, qu'il lui a données.

Vidimus sur parchemin, signé, jadis scellé en cire jaune, en date du 4 septembre 1412. — P. 1378 [2], cote 3099.

1405 n. st., 17 janvier, Château-Chinon.

4569. Louis, duc de Bourbonnais, transporte à Guillaume Charreton, son receveur à Château-Chinon, le droit de retrait féodal qu'il avait sur divers héritages vendus en la paroisse de Corancy, et mouvants de Château-Chinon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire rouge. — P. 1380 [2], cote 3258.

Vidimus en date du 15 février 1415 n. st., signé, jadis scellé. P. 1380 [2], cote 3244.

1405 n. st., 9 février.

4570. Catherine, fille naturelle (donata) de feu Aymar, seigneur de Roussillon, fait donation à Isabelle d'Harcourt, dame de Roussillon et d'Annonay, de cent florins et des autres biens qui lui ont été constitués en dot par ledit Aymar à l'époque de son mariage avec Humbert Chamdieu.

Expédition sur parchemin, délivrée par un notaire. Copie du temps. — P. 1359 [1], cote 636.

1405 n. st., 9 février.

4571. Pierre Jacerand et noble Onfroy Caillet, damoiseau, font donation à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, de tous les cens et rentes qu'ils ont droit de prendre en la paroisse de Roussillon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [2], cote 753.

1405 n. st., 13 février, Paris.

4572. Charles VI, roi de France, en considération des bons services du sire de Villars et des liens de parenté qui l'unissent à lui et à sa femme, donne à ladite dame de Villars quatre mille francs d'or pour une fois, à prendre sur les aides ordonnées pour la guerre.

« Par le Roy en son conseil, ouquel Monsieur le duc d'Orléans, le maistre des arbalestriers, le gouverneur du Dauphiné et autres estoient. — Meauville. »

Original français sur parchemin, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 771.

A cette pièce est jointe, sous la même cote, la lettre exécutoire adressée le 8 mars suivant par les généraux sur le fait des aides à Alexandre Le Boursier, receveur général desdites aides.

1405 n. st., 14 février, Roussillon.

4573. Accord entre Humbert, seigneur de Villars, et André, seigneur de Glareins, dit Clervaux, au sujet de la tierce partie de l'étang de Glareins, dont ledit André réclamait la propriété, la chaussée de l'étang étant établie sur une terre qui lui appartenait.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 ², cote 741.

1405 n. st., 22 février.

4574. Boucicaût, gouverneur du Dauphiné, reçoit l'hommage d'Isabelle d'Harcourt, dame de Roussillon, pour la terre de Roussillon, au diocèse de Vienne.

Original, signé de deux notaires, jadis scellé en cire rouge. — P. 1375 ¹, cote 2495.

1405 n. st., février.

4575. Lettres de rémission du duc de Bourbonnais en faveur de Barthélemy Ogier, dit Villars, qui avait dérobé un « bacon » à l'abbé de Jougdieu.

Original sur parchemin, signé DE BAR, jadis scellé. — P. 1376 ², cote 2720.
Un vidimus (cote 2747) renferme l'ajournement donné à l'abbé de Jougdieu Pierre de la Condamine, et au verso l'entérinement des lettres de grâce, en date du 23 mai suivant.

1405 n. st., 12 mars.

4576. Jean du Peschin, écuyer, seigneur de Monfant, et le procureur du duc de Bourbonnais joint avec lui, transigent avec Jean de Fraigne, seigneur dudit lieu, pour raison des dîmes ès lieux de Fraigne et du mas du Lonzet (Lonzier). Par cet accord, Jean de Fraigne reconnait que lesdits lieux sont de la paroisse de Verneix, et que sur iceux le duc de Bourbonnais et le seigneur de Monfant ont droit de prendre, chacun pour leur quotepart, toutes les dîmes en blés, vins, chanvres, lins, bêtes et autres choses.

Original français sur parchemin, jadis scellé. — P. 1357 ², cote 383.

1405 n. st., 12 mars, Paris.

4577. Décharge donnée par Louis, duc de Bourbon, à Hugonnet Baudet, receveur des aides du Beaujolais, pour une charte du roi Philippe V concédant à Guichard, sire de Beaujeu, le ressort de la châtellenie de Belleroche, charte que ledit duc de Bourbon s'est fait envoyer pour la mettre en la chambre des comptes de son hôtel à Paris.

Original sur papier, signé. — P. 1388 ³, cote 139 *quinquies*.

Du 24 avril 1404 au 13 mars 1405 n. st.

4578. Actes de procédure relatifs à l'affaire poursuivie d'abord au bailliage de Mâcon, puis au parlement de Paris, entre les gens du duc de Bourbonnais, sire de Beaujeu, et l'officialité de Lyon, au sujet de la succession de feu Martin Goyon, prêtre résidant à Belleville.

Pièces transcrites dans un grand rouleau composé de cinq feuilles de parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1388 ³, cote 118 *ter*.

1405, an de la Nativité, 13 mars, Tarascon.

4579. Louis II, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, comte de Provence, etc., en considération des bons services que Nicolas Ruffo, de Calabre, marquis de Cortone, comte de Catanzaro, lui a rendus en soutenant sa cause contre Ladislas, donne audit marquis, pour en jouir lui et ses hoirs légitimes, la baronnie de Berre, comprenant Berre, Lançon, Istres et Rognac, avec l'île de Martigues et ce qui en dépend.

Copie en papier d'un extrait fait le 1er juin 1506, d'après un registre de la chambre des comptes d'Aix. Deux exemplaires. — P. 1379 ², cote 3155 et 3156.

1405 n. st., 16 mars.

4580. Jean Teyssot, dit Doret, charpentier, habitant de Roussillon, vend à Onfroy Caillet, damoiseau, pour trois florins d'or et quatre gros d'argent, un bichet de froment de cens et rente à prendre sur le territoire de Roussillon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 ¹, cote 2437.

1405 n. st., 16 mars.

4581. Onfroy Caillet, damoiseau de Mornant, au diocèse de Lyon, fait donation à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, d'un bichet de froment de cens et rente à prendre sur certaines vignes et prés qu'il vient d'acquérir de Jean Teyssot, et il l'en investit en lui remettant une plume (traditione cujusdam calami cum quo scribitur). Parmi les té-

moins figure noble Jean de Brou, dit Ysouart, damoiseau.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 ², cote 752.

1405 n. st., 19 mars, Chambéry.

4582. Amédée, comte de Savoie, abandonne jusqu'à concurrence de la somme de treize mille sept cent trente-trois florins les revenus de la seigneurie de Miribel à Humbert, seigneur de Villars, lesdits revenus comptés sur le pied de six cents florins par an, et ce en payement de pareille somme qu'il restait devoir tant audit Humbert qu'au seigneur de Roche, fils de Philippe de Roche et d'Éléonore de Villars, sœur du même Humbert de Villars.

Pièce transcrite dans un cahier en papier, non signé. — P. 1389 ², cote 222.

1405 n. st., 30 mars, Paris.

4583. Charles VI, roi de France, mande au gouverneur du Dauphiné ou à son lieutenant de procéder par toutes voies de droit contre Odon de Villars, qui s'est emparé sans raison des terres de Domène, Fallaviers et autres sises en Dauphiné, provenant de la succession de Humbert de Villars, écuyer, au mépris des droits de Humbert, seigneur de Thoire et de Villars, chevalier, père du défunt, et son héritier d'après la coutume du pays et la loi naturelle.

Insérée dans un vidimus sur parchemin, délivré en forme d'exécutoire à Grenoble, le 13 avril suivant, par Geoffroi le Meingre, dit Bouciquaut, sire de Boulbon, gouverneur du Dauphiné; signé, jadis scellé. Au dos de la pièce sont les informations commencées en vertu desdites lettres. — P. 1360 ¹, cote 811.

Insérée aussi avec plusieurs pièces à l'appui, datées des 14 et 15 avril au 22 juillet 1405, dans un cahier en papier, non signé. — P. 1375 ², cote 2523.

1405 n. st., 1er avril.

4584. Guillaume Medici, bourgeois de Saulieu, et Agnès de Poissons, sa femme, vendent à Guillaume Charreton, de Château-Chinon, tout ce qu'ils peuvent avoir à Saint-Léger de Fougeret, en la châtellenie de Moulins-Engilbert, moyennant trente francs d'or.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire rouge. — P. 1380 ², cote 3254.

1405 n. st., le lundi 6 avril.

4585. Le lieutenant du sénéchal d'Auvergne mande à un sergent du Roi de donner sauvegarde à Béraud, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, et de faire payer les sommes qui lui sont dues.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376 ², cote 2675.

1405 n. st., 9 avril.

4586. Guillaume Chauceame, prêtre de Chambonnet de Rochefort, reconnaît devoir à François d'Auberchicourt trente francs d'or.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1378 ², cote 3103.

1405 n. st., 13 avril.

4587. Arrêt du parlement qui admet l'accord intervenu entre le duc de Bourbonnais et le comte de la Marche, au sujet de la jouissance de la terre de la Couldre, dans la châtellenie de Montagu en Combraille. Le comte de la Marche délaisse ladite terre au duc de Bourbonnais, en s'y réservant les droits féodaux.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire jaune. — P. 1377 ², cote 2886.

1405 n. st., 13 avril.

4588. Mandement des trésoriers des finances, reconnaissant que les officiers du Roi ne doivent pas lever les droits de francs fiefs sur les terres du duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 ¹, cote 1949.

1405 n. st., 18 avril.

4589. Jeannette, veuve de Jean de Craut, bourgeois de Chalamont, vend à Pierre Guillaume, curé de Chalamont, et à Jean Guillaume, notaire, son frère, moyennant dix florins d'or, tous ses droits sur l'étang de Coneysoux, qui appartenait au duc de Bourbon, en la paroisse de Ronzuel.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 ¹, cote 547.

1405, 28 avril.

4590. Mandement du Roi au gouverneur du Dauphiné pour faire cesser les attaques et les entre-

prises du seigneur d'Entremont contre le seigneur de Villars.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire rouge. — P. 1392 [2], cote 768.

1405, 3 mai.

4591. Pierre Meyssons, bourgeois de Chalamont, vend à Jean Guillaume, notaire audit lieu, pour le prix de quarante florins, diverses redevances qu'il percevait sur l'étang de Coneysoux.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [1], cote 548.

1405, 8 mai.

4592. Jean Connil (Cuniculi), dit Le Roi, de Colombier (de Columberio), près Roussillon, vend à Jean de Seyssel un quarton de froment de rente sur des prés et des vignes sis audit lieu, moyennant deux florins et demi d'or.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393 [1], cote 908.

1405, 8 mai.

4593. Jean de Seyssel donne à Isabelle d'Harcourt, dame de Roussillon, en reconnaissance des services qu'elle lui a rendus, un quarton de froment de cens sur des prés et des vignes sis au lieu de Colombier.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393 [1], cote 907.

1405, 27 mai.

4594. Second compte rendu au duc de Bourbonnais par Mathieu Gay, prévôt de Bussy et de Souternon, de ses recettes et de ses dépenses dans lesdites prévôtés.

Cahier en papier, non signé. Écriture du temps. — P. 1359 [2], cote 780.

1405, 1er juin.

4595. Les maîtres de l'Hôtel-Dieu de Paris vendent à Jean, comte de Clermont, pour le prix de quinze cents livres tournois, une maison avec dépendances, sise en la rue d'Autriche, avec entrée sur la rue des Poulies, tenant d'une part à l'hôtel du duc Aubert, d'autre part à l'hôtel du maréchal Boucicaut, ladite maison léguée à l'Hôtel-Dieu par le testament du feu comte d'Étampes.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire verte. — P. 1369 [2], cote 1849.

1405, 2 juin, Grenoble.

4596. Geoffroi le Meingre, dit Bouciquaut, sire de Boulbon, gouverneur du Dauphiné, déclare que les terres de Domène, Fallaviers et autres n'étant possédées ni par Humbert de Villars ni par Odon de Villars, mais bien par le Roi Dauphin, il n'y a pas lieu de s'arrêter aux oppositions qui pourraient être formées par ledit Odon, ou par Blanche « de Geheun », qui s'était portée partie civile.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. Au dos de la pièce sont les procédures commencées contre Odon de Villars. — P. 1360 [1], cote 811.

1405, 5 juin, Grenoble.

4597. Geoffroi le Meingre, dit Bouciquaut, sire de Boulbon, gouverneur du Dauphiné, en vertu de lettres du Roi, mande aux bailli et juge mage de Vienne et de la Tour-du-Pin de poursuivre les auteurs et complices des violences exercées contre Guillaume Arnaud, [marchand drapier de Bourges].

Copie sur papier. Écriture du temps. — P. 1359 [2], cote 776.
Pièce insérée dans les lettres relatives à la même affaire, adressées, le 14 septembre 1405, par le bailli de Viennois au bailli de Bresse, représentant le sire de Villars. — P. 1393 [2], cote 938.

1405, 7 juin, Mayras.

4598. Aymar d'Albignac (de Albinhacio) reconnaît devoir à Philippe de Lévis, seigneur de Roche, vingt-cinq écus d'or bon poids au coin du Roi, que ledit seigneur lui a prêtés pour les remettre à noble homme Guiot Aymar, chevalier, seigneur d'Aulps (de Alpibus).

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1398 [3], cote 711.

1405, 8 juin.

4599. Étienne Julian, de Versaillieu, vend à Pierre Guillaume, curé de Chalamont, et à Jean Guillaume, son frère, pour le prix de vingt-cinq florins d'or, trois ânées d'avoine qu'il percevait sur l'étang dit l'étang aux Planches, appartenant au duc de Bourbon, sire de Beaujeu.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [1], cote 549.

1405, 10 juin.

4600. Lettres de rémission accordées par le duc de Bourbonnais à Guillaume Boulart, détenu en

prison pour contrefaçon de signature, moyennant une amende civile de douze livres tournois.

« Loys, duc de Bourbonnois, conte de Fourez, seigneur de Beaujeu, per et chamberer de France, à nostre bailli de Bourbonnois ou à son lieutenant, salut. Receue avons la supplicacion de la femme et des amis et parens de Guillaume Boulart, nostre subget et justizable, prisonner en noz prisons à Molins, contenent comme le jour de la feste de Penthecouste derrerement passée ot un an, fut fait accord entre messire Hugues Simier, prestre, et ledit Guillaume Boulart que ycellui Guillaume estoit et demoroit quicte envers ledit prestre de toutes les chouses en quoy il lui povoit estre tenu jusques au jour dudit accord fait, réservé audit prestre la despoilhe d'un certain pré assis en la parroche de Neglise, laquelle ledit prestre devoit convertir à son proffit jusques à quatre ans lors à venir, et de ce fut mis ledit accord par escript en une cedulle de papier et signée du seing dudit prestre, laquelle cedule ledit Guillaume avoit tant portée sur lui qu'elle estoit rompue et dessirée; et pour ce estoit venu à Molins et avoit faicte reffaire la dicte cedulle au clerc Jehan Cadier et l'avoit requis que la seignast du pareilh seing dudit prestre, lequel n'en vost riens faire, et puis s'en estoit venu en l'ovreur de Humbert Poissonat, auquel il trouva un jeune enffent appellé Hugonin Boutat, auquel il dist que feist le samblable seing en ladicte cedulle qui estoit en une lectre scellée qui estoit signée du seing dudit prestre, lequel Hugonin signa et contreffit ledit seing et l'escriptvit en ladicte cedulle et accort ainsi reffait; et pour ce qu'il veint à la notice de nostre chastellain de Beçay et de Pougny, nostredit chastellain le prist et fit mectre en noz prisons à Molins; et confessa icellui Guillaume incontinant ledit faict par devant vostre lieutenant, en nous humblement suppliant, comme ledit Boulart soyt povre et ignorant personne et que pour ledit cas a moult longuement demoré en nozdictes prisons à Molins et encores y est en grant povreté et misère, il nous pleust à lui sur ce impartir nostre grace et miséricorde et icellui Guillaume faire recevoir à emande civille. Nous, inclinans à leur supplication et requeste, à ycellui Guillaume avons octroié et octroions par ces présentes de grace especial qu'il soit sur ledit cas receu a emande civille. Si vous mandons que icellui Guillaume Boulart vous recevés sur et pour ledit cas à ladicte emande civille, laquelle nous voulons à lui estre par vous taxée à la somme de douze livres tornois, qu'il en sera tenuz de paier à nostre trésorier de Bourbonnois par nous et d'icelle somme paier bailler bons et souffisans pleges et caucions. Et donnons en mandement à tous à qui il appartiendra que ledit Guillaume laissent, facent et sueffrent joïr et user paisiblement, senz le molester ou empescher aucunement au contraire pour cause de ce, ains ses corps et biens pour ce pris lui soient mis à plaine et pure délivrance par cellui ou ceulx de noz juges à qui il appartiendra. Donné soubz nostre scel le dixiesme jour du moys de juing, l'an de grace mil quatre cens et cinq.

« Par Monseigneur le duc, à la relacion Monsieur de Norry. — CADET. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1376 [2], cote 2751.

1405, samedi 20 juin, Villeneuve de Berg.

4601. Le lieutenant de Gastonet Gasté, bailli de Vivarais et de Valentinois, rend une sentence d'absolution en faveur de Pierre de Joyeuse (de Gaudiaco), de Valentin du Pin (de Pinu) et autres nobles accusés d'avoir arrêté et maltraité des marchands sur les chemins du Roi, les intimés ayant établi, par l'organe de leur procureur, qu'ils avaient simplement cherché à obtenir le payement des péages dus soit à eux-mêmes, soit au sire de Roche, leur seigneur.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1398 [2], cote 672.

1405, 22 juin.

4602. Jean Boysel, bailli de Viennois, mande à Mathieu Lesourd, à Jean Crolard et à Pierre Oriolet de mettre à exécution des lettres royaux du 31 décembre 1404 et un mandement du gouverneur du Dauphiné du 6 juin 1405, concernant l'affaire de Guillaume Arnaud, marchand français, qui avait été dépouillé sur la terre de Dauphiné par des sujets du comte de Savoie.

Pièce insérée dans des lettres missives relatives à la même affaire, adressées par le même bailli au bailli de Bresse, le 14 septembre suivant. (Voir le n° 4620.) — P. 1393 [2], cote 938.

1405, 30 juin, Toulouse.

4603. Jourdain, comte de l'Isle en Jourdain, n'ayant point d'enfants, après avoir désintéressé Hugues, vicomte de Caraman, seigneur de Saint-Félix, son neveu et son héritier substitué, vend à Jean de Bourbon, comte de Clermont en Beauvoisis, moyennant trente-quatre mille écus d'or, plus trois cents livres tournois de rente viagère, le comté de l'Isle en Jourdain et la vicomté de Gimois, avec quelques terres sises en la sénéchaussée de Carcassonne.

Dans ce contrat, l'écu est compté pour vingt-deux sols six deniers tournois.

La formule de tradition est ainsi conçue : « Et en revestant mondit seigneur de Clermont de toutes les choses dessusdites et de tous leurs droiz et appartenances par parolle et de faict, et par la concession et octroy de ces présentes et par la teneur d'icelles et de l'instrument receu par les notaires dessus nommez et dessoubz escriptz, et par tradition d'un annel d'or, lequel ledit messire Jourdain, conte dessusdit, tenoit en sa main, et lequel il mist hors de son doyt et après le mist au doyt et en la main de mondit seigneur de Clermont, en signe de vraye et réalle possession et saisine de toutes les choses dessusdites, par luy vendues, ceddées, » etc.

Pièce transcrite sur un cahier en papier, sans date ni signature. — P. 1372 [1], cote 2025.

1405, 30 juin.

4604. Lettres du roi de France ordonnant de délivrer au duc de Bourbonnais, sire de Beaujeu, la succession de Martin Goyon, prêtre, décédé à Belleville, que l'officialité de Lyon avait saisie comme biens ecclésiastiques.

Pièce insérée dans les lettres d'acquiescement données par l'archevêque de Lyon, le 7 mars 1406. (Voir le n° 4641.) — P. 1388 [3], cote 118.

1405, 4 juillet.

4605. Hommage de la maison-fort de Ville, près de Marlieux, rendu à Humbert, seigneur de Villars, par Lyonet de Francheleins et Marguerite de Seyeu, sa femme, fille de Jean de Seyeu, dit le Retis.

Copie informe sur papier. — P. 1392 [1], cote 633 *bis*.

1405, 22 juin-24 juillet.

4606. Nouvelles informations faites par le bailli de Vienne et le vice-châtelain de Crémieu au sujet des violences exercées contre Guillaume Arnaud. Il en résulte que les malfaiteurs dont on demandait l'extradition au comte de Savoie se sont réfugiés sur les terres du sire de Villars. Sommation à ce seigneur d'avoir à comparaître et à donner satisfaction au plaignant.

Copie sur papier; écriture du temps. — P. 1359 [2], cote 776.

1405, 28 juillet.

4607. Charles VI, roi de France, promet de donner à son cousin Charles, roi de Navarre, trente mille francs, à prendre sur les deniers des aides, pour l'aider à marier sa fille Béatrix au comte de la Marche; et par une autre lettre du même jour, il fait don audit comte de la Marche d'une pareille somme de trente mille francs en vue de ce mariage.

Pièces insérées dans un vidimus sur parchemin en date du 14 mars 1410, signé, jadis scellé en cire verte. — P. 1371 [1], cote 1940.

1405, 29 juillet.

4608. Charles VI, roi de France, mande au gouverneur du Dauphiné de faire cesser les attaques et entreprises du seigneur du Bouchage contre les villes et châteaux appartenant à Humbert, seigneur de Villars.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1392 [2], cote 772.

1405, 30 juillet.

4609. Souffrance donnée par le Roi à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, pour l'hommage de la terre d'Annonay.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire jaune. — P. 1392 [2], cote 866.

1405, 30 juillet, Châteauneuf.

4610. Humbert, seigneur de Villars, mande aux gens de son conseil de délivrer aux officiers du Dauphin des lettres exécutoires qu'ils demandent.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393 [2], cote 938 *ter*.

1405, 31 juillet.

4611. Robin Milhet, bourgeois de Montfaucon, se porte caution envers le duc de Bourbonnais pour Guillaume Milhet, son fils, receveur de Montluçon, d'une somme de cinq cents francs d'or, qu'il a promis de payer au cas où ledit Guillaume ferait faute en son office.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [1], cote 365.

1405, 2 août.

4612. Pierre Liatod, conseiller d'Humbert, seigneur de Villars, mande à Perceval de la Baume, bailli des baronnies de Bresse et de la Montagne pour ledit seigneur, de mettre à exécution contre certains délinquants et criminels les poursuites que requéraient Guillaume Arnaud, marchand drapier, et Jean Buyssel, bailli pour le Dauphin de la seigneurie de la Tour et du Viennois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393 [2], cote 938 *quater*.

1405, 5 août.

4613. Clause du testament de Hugues Dauphin, seigneur de Saint-Cyr et « Albugionis », par laquelle il laisse à son frère Robert Dauphin cinquante livres tournois de rente sur cette dernière terre, et institue pour son héritier universel son neveu Béraud Dauphin, comte de Clermont et de Sancerre, Dauphin d'Auvergne, sire de Mercœur.

Vidimus sur parchemin en date du 2 janvier 1428, signé, jadis scellé. — P. 1370 [1], cote 1896.

1405, le dimanche avant la Saint-Laurent (9 août).

4614. Jean des Ronneaux, écuyer, rend hommage au duc de Bourbonnais, seigneur de Château-Chinon, pour plusieurs hommes et femmes de serve condition.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire verte. — P. 1380 [2], cote 3267.

1405, 10 août, Lyon.

4615. Les Augustins de Lyon associent Anne, duchesse de Bourbonnais, aux bonnes œuvres et aux prières des religieux de leur ordre.

Original latin sur parchemin, jadis scellé. — P. 1363 [1], cote 1170.

1405, 15 août.

4616. Traité de mariage entre Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et Béatrix de Navarre, fille de Charles, roi de Navarre, duc de Nemours, par lequel ledit roi donne en dot à sa fille quatre mille livres tournois de rente, à prendre sur les pays de Gâtinais, de Champagne et de Brie, qui lui appartiennent à cause de son duché de Nemours.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau de la prévôté de Paris sur lacs de soie verte. — P. 1363 [1], cote 1188.

1405, 15 août.

4617. Perceval de la Baume, bailli des baronnies de Bresse et de la Montagne pour Humbert, seigneur de Villars, mande au châtelain de Poncin de mettre à exécution les poursuites ordonnées par ledit seigneur, le 2 août précédent, contre Louis de Lentenay, Jean de Buent et leurs complices.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393 [2], cote 938 *quinquies*.

1405, 16 et 17 août.

4618. Acte constatant qu'Antoine Béquet, châtelain de Poncin, a saisi les biens de Louis de Lentenay, complice d'un vol de marchandises au préjudice de Guillaume Arnaud, nonobstant l'opposition de Guillaume et de Jean de Lentenay, frères dudit Louis, et de noble Sibille Merle, leur mère.

Relation d'Humbert Bilion, sergent de la châtellenie de Barry (Barrii), constatant la saisie des biens de Jean de Buent, complice du même vol.

Ces deux pièces, signées, sont écrites au dos du mandement du bailli de Bresse rendu la veille. — P. 1393 [3], cote 938 *sexies*.

1405, 18 août.

4619. Fragment d'un arrêt du parlement qui ordonne une information au sujet de violences commises au nom d'Isabelle d'Harcourt contre des sergents du Roi, et qui ajourne les parties au prochain parlement.

Copie sur papier. — P. 1375 [2], cote 2516.

1405, 14 septembre, Lyon.

4620. Jean Boysel, bailli de Viennois et de la Tour, mande au bailli de Bresse et de la Montagne pour le seigneur de Villars de continuer, par voie d'arrestations et de confiscations, les poursuites commencées contre Lecorne de Rougemont, écuyer, Jean de Buent, Louis de Lentenay et Huguenin de la Boule, dit de la Troussière, qui, après avoir dévalisé, entre Crémieu et Morestel en Dauphiné, Guillaume Arnaud, marchand, sujet du roi de France, s'étaient réfugiés sur la terre de Villars. Il lui adresse en même temps copie des lettres royaux du 31 décembre 1404 et d'un mandement

du gouverneur du Dauphiné du 5 juin 1405, concernant cette affaire.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393 ², cote 938.

1405, 4 novembre.

4621. Déclaration des pertes et dépenses qu'a subies Guillaume Arnaud, drapier, demeurant à Marcigny-les-Nonnains, à l'occasion des violences exercées contre lui par Louis de Lentenay et consorts.

Cahier en papier, non signé. — P. 1375², cote 2512.

1405, 5 novembre.

4622. Louis, duc de Bourbonnais, accorde à la ville de Chamelet en Beaujolais le droit d'avoir une foire le jour de sainte Luce.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376 ², cote 2748.

1405, 6 novembre.

4623. Perceval de la Baume, bailli de la Bresse et de la Montagne au nom d'Humbert, sire de Thoire et de Villars, fait faire un état des biens situés dans la châtellenie de Poncin et revendiqués sur les héritiers de Jean de Lentenay.

Minute sur papier, non signée. — P. 1358 ², cote 598.

1405, 8 novembre.

4624. Hugonin de Bourg, procureur de Guillaume Arnaud, se substitue deux procureurs à l'effet de poursuivre les réclamations élevées par ledit Arnaud.

Pièce insérée dans un cahier en papier, non signé. — P. 1375 ², cote 2512.

1405, 13 novembre.

4625. Huguenin de Bonnefont, demeurant à Cosne, délaisse au duc de Bourbonnais une ousche et une place en la ville de Cosne, moyennant décharge du cens dont il était tenu envers le duc.

Sous la même date, quittance de tout cens délivrée par le prévôt de Cosne à Huguenin de Bonnefont.

Originaux sur parchemin, signés, jadis scellés. — P. 1377 ², cote 2888.

1405, le mardi après la Saint-Martin (17 novembre).

4626. Assignations données par la chambre des comptes de Beaujolais à divers tenanciers de la châtellenie d'Alloignet, pour justifier de leurs titres à l'exemption de services.

Minute signée. — P. 1384, fol. 112 *bis*.

1405, 20 novembre, Paris.

4627. Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, donne quittance à son cousin le duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois de rente à lui dues sur le péage de Moulins, qui ont été versées entre les mains de son receveur d'Autun.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355², cote 87.

1405, 23 novembre.

4628. Ajournement donné par un sergent à Jean Vidal le Goughat, de Ceyrat, et à d'autres personnes, pour comparaître à Riom et voir entériner des lettres de commission données le 6 avril précédent par le duc de Berry, à la requête du Dauphin d'Auvergne.

Expédition sur parchemin, non signée. — P. 1376 ², cote 2675.

1405, 26 novembre.

4629. Louis, duc de Bourbon, sire de Beaujeu, mande aux gens de sa chambre des comptes de Villefranche de communiquer les titres et testaments relatifs à la terre d'Alloignet à Jean, seigneur de Beauvoir, qui en revendique la propriété.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1390 ², cote 468.

[Postérieurement au 26 novembre 1405.]

4630. Note et mémoire justificatif tendant à établir les droits du duc de Bourbonnais, sire de Beaujeu, sur la terre d'Alloignet, dont la propriété était contestée par le seigneur de Beauvoir et par le seigneur de Listenois, qui s'appuyaient sur une substitution faite par Louis de Beaujeu [seigneur d'Alloignet] au profit de leurs femmes.

Minute sur papier, non signée. — P. 1390², cote 468 *ter*.

[1405], 15 décembre, Paris.

4630 A. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, seigneur de Beaujeu, annonce au roi de Castille et de Léon que les démarches qu'il a faites, conformément à ses désirs, pour réconcilier les ducs d'Orléans et de Bourgogne, ont complétement réussi, et que ces deux princes travaillent maintenant d'un commun accord au bien de l'État.

Lettre missive en papier, signée LOYS, contre-signée DE BAR, jadis pliée et scellée. — K. 1482, B [1], n° 8.

1406 n. st., 9 janvier.

4631. Arrêt du parlement ordonnant d'ajourner devant lui les témoins que Jacques de Bourbon, comte de la Marche et seigneur de Montaigut, peut produire dans son procès contre le duc de Bourbonnais, bien que les personnes à ajourner soient du ressort des bailliages et sénéchaussées de Touraine, Poitou et comté de la Marche.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1363 [2], cote 1234.

1406 n. st., 13 janvier.

4632. Isabeau de Marigny, religieuse à Saint-Andoche d'Autun, reconnaît avoir reçu de Guy et Jean de la Trémouille, seigneurs d'Uchon, de Bourbon-Lancy et de Marigny en Charolais, dix francs d'or sur sa pension.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1378 [1] (sans cote).

1406 n. st., 16 janvier.

4633. Émancipation de Guillaume de Roussillon, fils de Guillaume de Roussillon, seigneur du Bouchage.

Original sur parchemin, signé d'un notaire. — P. 1375 [1], cote 2497.

1406 n. st., 18 janvier.

4634. Journée arrêtée entre Monsieur de Villars et les procureurs de Guillaume de Roussillon, pour traiter de leurs différends.

Original sur papier, signé d'un notaire. — P. 1375 [2], cote 2517.

1406 n. st., 29 janvier.

4635. Faculté de rémérer les châteaux de Mainsat et d'Espirat en Auvergne, accordée à Guy, sire de Cousan, par François d'Auberchicourt et l'Ermite de la Faye.

Original sur parchemin, signé de deux notaires, jadis scellé. — P. 1376 [1], cote 2612.

1406 n. st., 24 février, Bourgoin.

4636. Le juge mage de Vienne et de la Tour, sur la demande de Guillaume de Roussillon, fils mineur émancipé de Guillaume de Roussillon, chevalier, seigneur du Bouchage, lui donne pour curateur noble homme Jean « de Lorasio », à ce présent et acceptant, lequel jure sur l'Évangile et sous l'obligation de tous ses biens, d'accomplir fidèlement les devoirs attachés à sa curatelle.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [1], cote 802.

1406 n. st., 2 mars.

4637. Arrêt du parlement de Paris confirmant une sentence du sénéchal de Lyon, par laquelle cet officier avait défendu à l'archevêque de Lyon de saisir les biens de feu Martin Goyon, prêtre de Belleville, de les inventorier et d'appeler les créanciers à faire leurs déclarations, au mépris des ordonnances royales et de l'opposition du duc de Bourbonnais, sire de Beaujeu. L'archevêque ayant interjeté appel, puis s'étant désisté, la Cour annule ledit appel sans dépens.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1388 [3], cote 118 *bis*.
Vidimus sur parchemin en date du 28 avril 1496, collationné sur l'original et signé. — P. 1400 [1], cote 868.

1406 n. st., 4 mars.

4638. Guillaume de Roussillon, sire du Bouchage, cède à Guillaume, son fils, tout ce qui lui appartient dans la ville et le mandement de Roussillon, tant par succession que par donation de Geoffroi, sire de Bressieux.

Original sur parchemin, signé. — P. 1361 [2], cote 977.

1406 n. st., 5 mars.

4639. Les sergents du Dauphiné font acte de juridiction auprès du bailli de la terre de Villars.

Original sur papier, signé d'un notaire. — P. 1375 [2], cote 2512.

1406 n. st., 5 mars.

4640. Le bailli du seigneur de Villars pour les pays de Bresse et Montagne autorise, à la requête de deux sergents royaux du Dauphiné, des poursuites dirigées contre Louis de Lentenay et ses complices, sur la plainte de Guillaume Arnaud.

Original sur papier, signé. — P. 1393 [2], cote 938 [2].

1406 n. st., 7 mars, Lyon.

4641. Philippe de Thurey, archevêque de Lyon, acquiesce aux lettres royaux du 30 juin de l'année précédente, en vertu desquelles le duc de Bourbonnais, sire de Beaujeu, devait être mis en possession des biens de Martin Goyon, prêtre, décédé sans héritiers à Belleville.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1388 [3], cote 118.

1406 n. st., 25 mars.

4642. Denis de Beaumont, damoiseau, bailli de Forez, fait citer devant lui Jean Barailhon, prêtre, et les collecteurs des cens et services dus au prieuré de la Chaume, pour arrestation illégale de Barthélemy del Faluet, lequel avait versé les quatre livres et quinze sols de cens qu'il devait audit prieuré entre les mains des officiers du duc de Berry, les commissaires du Roi lui ayant défendu de les payer aux agents du prieuré.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402 [3], cote 1341.

1406 n. st., du samedi avant les Rameaux (3 avril) au lundi 28 juin.

4643. Pièces de procédure relatives au procès mû entre Barthélemy del Faluet d'une part, Jean Barailhon et consorts d'autre part, procès terminé par une sentence du juge de Forez qui relaxe ledit Barthélemy et ordonne aux officiers de Saint-Bonnet-le-Châtel de le tenir quitte.

Ces pièces, au nombre de sept, sont écrites sur un rôle de parchemin entaillé six fois du côté droit, de manière que chaque lemnisque ou petite lanière résultant de la découpure ait pu servir à recevoir un sceau pendant. — P. 1402 [3], cote 1341.

1406, 19 avril, Paris.

4644. Le Roi met hors de curatelle André de Guérin, bourgeois d'Annonay, dont les biens, à cause de son état d'infirmité mentale, avaient été confiés à la gestion d'Albert Boilhieu.

Original sur parchemin, signé Dominique. — P. 1392 [2], cote 818.

1406, 22 avril.

4645. Rapport de Durand Asteu, notaire, au sénéchal d'Auvergne, au sujet d'un procès entre Étienne, seigneur de Lastic, et Pierre Ozial.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [2], cote 2675.

1406, 20 mai.

4646. Le duc de Bourbon demande à ses gens des comptes en Beaujolais leur avis sur une requête de Louis de Gleteins.

Cédule sur parchemin, signée de Bar. — P. 1366 [2], cote 1513.

1406, 21 mai.

4647. Le duc de Bourbonnais ordonne à ses gens des comptes de Villefranche de ne plus empêcher Damas de la Porte de percevoir les produits de la châtellenie de Montmerle, qui lui a été donnée naguère.

Original sur parchemin, signé de Bar. — P. 1365 [1], cote 1408.

1406, 22 mai.

4648. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez et seigneur de Beaujeu, s'oblige à payer en quatre termes annuels aux doyen et chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris, la somme de quatre cents livres tournois qu'il reste leur devoir, à cause des lods et ventes de certaines places et maisons acquises par lui en leur censive, pour la construction de l'hôtel de Bourbon.

Copie sur papier d'une écriture postérieure, et sans signature. — P. 1363 [1], cote 1152.

1406, 22 mai.

4649. Payement de vingt livres à Jean Rousset, pour une partie de pré prise par le duc de Bourbonnais sur la maison-fort d'Albin, appartenant audit Rousset.

Original sur parchemin, signé de Bar. — P. 1366 [2], cote 1487.

1406, 22 mai, 8 et 18 septembre, 14 et 15 octobre.

4650. Cinq mandements adressés par Philippe de Lévis, seigneur de Roche, à son receveur des tailles pour payer diverses menues sommes qui seront rabattues de ses comptes.

Cédules sur papier, en langue romane du Midi, signées PHILIPPUS de la main du seigneur de Roche. — P. 1399 [1], cote 779.

1406, 24 mai.

4651. Charles, roi de France, Dauphin de Viennois, se plaint au gouverneur et aux gens de son conseil de Dauphiné de ce que, malgré ses lettres du 31 décembre 1404, il n'ait pas encore été fait droit aux réclamations de Guillaume Arnaud, marchand français, dépouillé sur la terre de Dauphiné par des sujets du comte de Savoie. Il leur enjoint, en conséquence, de faire de nouvelles réclamations, tant auprès du comte de Savoie que d'Eudes de Villars et d'Humbert de Villars, seigneur de Thoire.

Pièce insérée dans un mandement du Conseil supérieur du Dauphiné, rendu en conséquence le 12 juin suivant. (Voir le n° 4655.) — P. 1393 [2], cote 938 [7].

1406, 10 juin.

4652. Le duc de Bourbon accorde sauvegarde à Babel, veuve de Colas Roeron, de Cosne, et à ses enfants.

Original sur parchemin, signé DE BAR. — P. 1376 [2], cote 2740.

1406, 11 juin, Paris.

4653. Charles VI, roi de France, accorde souffrance et délai d'un an à Isabelle d'Harcourt, dame de Roussillon et d'Annonay, pour lui faire l'hommage de la terre d'Annonay et de ses autres possessions dans le royaume.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [1], cote 819.
Copie sur papier, collationnée et signée, en date du 18 décembre 1476. — P. 1399 [1], cote 791.

1406, 11 juin.

4654. Guillaume de Roussillon, fils émancipé de Guillaume de Roussillon, seigneur du Bouchage, nomme des procureurs pour traiter avec Humbert, sire de Thoire (de Ethoyria) et de Villars, et sa femme.

La procuration du père est au verso, en date du 25 octobre.

Original sur papier, signé d'un notaire. — P. 1375 [2], cote 2517.

1406, 12 juin, Grenoble.

4655. Le conseil supérieur du Dauphiné mande à tous les baillis et officiers royaux de leur ressort de poursuivre l'exécution des lettres royaux à lui transmises, en date des 31 décembre 1404 et 24 mai 1406, et rendues sur la plainte de Guillaume Arnaud, de Marcigny-les-Nonnains, qui avait été dévalisé, près de Crémieu en Dauphiné, par des sujets du comte de Savoie.

Pièces insérées dans l'acte du 15 septembre 1407. (Voir le n° 4710.) — P. 1393 [2], cote 938 [7].

1406, 15 juin.

4656. Accord entre Humbert de Villars et Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey, en vertu duquel une somme de vingt-deux mille cinq cents florins, que ledit de Vienne réclamait du seigneur de Villars, tant en son nom qu'en celui de Béatrix et de Marguerite, ses sœurs, pour la dot de Marie de Villars, leur mère, et l'héritage d'Humbert de Villars, leur grand-père, est réduite à neuf mille florins, dont le seigneur de Villars se reconnaît leur débiteur.

Original sur parchemin, signé d'un notaire. — P. 1393 [1], cote 880.

1406, 15 juin, Roussillon.

4657. Accord entre Humbert de Villars et Jacques de Vienne, son neveu, par lequel le premier s'engage à payer six mille florins qui restaient dus sur la somme de neuf mille florins, à laquelle avait été réduite l'indemnité revenant à Jacques, Béatrix et Marguerite de Vienne, enfants de Gui de Vienne et de Marie de Villars, sa sœur, pour la dot de leur mère.

Original sur parchemin, signé. En triple expédition. — P. 1393 [1], cotes 876, 877, 878.

1406, 19 juin.

4658. Le roi Charles VI mande au gouverneur du Dauphiné d'obliger le sire du Bouchage à resti-

tuer à Humbert, seigneur de Villars, le château de Montdidier en Montagne, qu'il avait envahi à la tête de trois cents hommes d'armes, et à ne plus faire acte de guerre contre ledit seigneur de Villars, sous peine de dix mille marcs d'or d'amende.

« Par le Roy Dolphin, à la relation du conseil lay. — SOISSONS. »

Original sur parchemin. — P. 1392[1], cote 737.

1406, 21 juin.

4659. Rôle de la taille levée par le sire de Roche pour la nouvelle chevalerie dans sa baronnie de Roche.

Minute sur papier, en langue romane du Midi, non signée. — P. 1399 [1], cote 785.

[1406], an XII du pontificat de Benoît XIII, 31 juillet.

4660. Raymond d'Albigeois, chapelain du Pape et auditeur apostolique, à la requête de Hugues, vicomte de Caraman, menace d'excommunication plusieurs seigneurs, entre autres François d'Auberchicourt, qui n'avaient point payé la dette contractée par eux envers ledit vicomte.

Avec le consentement de Hugues à la levée de l'excommunication, en date du 24 novembre 1406.

Deux exemplaires conformes, sur parchemin, signés d'un notaire. P. 1378 [2], cote 3101 *bis*.

1406, 20 août, Paris.

4661. Charles VI, roi de France, à la requête du duc de Bourbonnais, déclare que les habitants de Colombier-le-Jeune et de Saint-Félicien, étant du ressort du château de Rochebleyne en Forez, payeront dorénavant les aides et fouages à la recette des aides de l'élection de Forez, et non plus à celle de l'élection de Viviers et de Valentinois.

« Par le Roy en son conseil, où Monseigneur le duc de Berry, le comte de Mortaing, maître Jean de Norry et autres estoient. — V... »

Original français sur parchemin, jadis scellé. — P. 1359[2], cote 772. A cette pièce est joint, sous la même cote, le mandement des généraux conseillers sur le fait des aides en Forez pour faire exécuter l'ordre du Roi, mandement délivré à Paris la même année, sans date de mois.

1406, le lundi avant la Saint-Barthélemy (23 août).

4662. Annonce de l'adjudication du moulin de Chambilly.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366[1], cote 1485.

1406, 26 août et 8 septembre.

4663. Information faite par Jean Dent, châtelain de Verneuil, et Pierre de Hériçon, procureur général du duc de Bourbonnais, contre Simon Rocque le jeune et Florette, sa sœur, femme de Jean de Carmonne, pour raison d'une place et masure sise à Saint-Pourçain, tenant à la rue de la Gravière et à la maison Michaud de la Lande, que le duc de Bourbonnais maintenait être de son fief.

Rôle-minute sur papier, non signé. — P. 1355 [2], cote 157.

1406, août, Paris.

4664. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, seigneur de Beaujeu, confirme et ratifie les privilèges accordés par ses prédécesseurs à la commune de Villefranche de Moncenoux, tels qu'ils ont été approuvés par le duc Louis Ier.

Vidimus original sur parchemin, en date du 15 juillet 1483, signé de trois notaires, délivré sous le sceau de la chancellerie de Bourbonnais. — P. 1376[2], cote 2733.

1406, 6 septembre.

4665. Aynard de Cordone, abbé de l'Ile-Barbe, s'engage à entretenir un gardien et un religieux desservant dans le prieuré de Ligneu en Dombes (Ligniaci), qui dépendait de ladite abbaye.

Original sur parchemin, signé. — P. 1388 [2], cote 38.

1406, le lundi après le samedi d'avant la Saint-Michel (*sic*) (27 septembre).

4666. Jean de la Coste confesse tenir à cens le moulin de Chambilly, dans la paroisse de Saint-Julien-sous-Montmalas.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366 [2], cote 1487.

1406, 18 octobre.

4667. Acquisition par le duc de Bourbonnais, sur l'Hôtel-Dieu de Paris, d'une maison sise rue d'Autriche.

Original sur parchemin, signé. — P. 1369[2], cote 1855.

1406, le lundi avant la Saint-Simon et Saint-Jude (25 octobre).

4668. « Inventaire des chartres, terriers et lettres trouvez à Villenove [en Dombes], quant fut prinse

[par le sire de Beaujeu] le lundi avant feste saint Simon et Jude, l'an [M] IIIIe et six. »

Cahier de papier, non signé. — P. 1391 ², cote 610.

1406, octobre, Paris.

4669. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, baron de Beaujeu, confirme et renouvelle aux bourgeois de Moulins tous les privilèges à eux concédés par ses prédécesseurs, « nonobstant que par avanture lui ou eux en eussent mal usé ou abusé. »

Vidimus original sur parchemin, signé, délivré sous le sceau de la chancellerie du duché de Bourbonnais, le 8 mars 1413. — P. 1376 ², cote 2731.

1406, le vendredi après la fête de saint Clément, pape (26 novembre).

4670. Catherine, dame de la Motte Saint-Jean, autorisée par son mari Guillaume de Chalancon, rend hommage au duc de Bourgogne pour ce qui lui appartient de son chef, c'est à savoir le bourg de la Motte Saint-Jean avec ses appartenances, la moitié du péage du même lieu, et un port sur l'Arroux, avec ce qui lui vient de sa mère à Saint-Symphorien et à Digoin-sur-Loire.

Copie sur papier, en date du 11 octobre 1482, signée. — P. 1378 ¹, cote 2980.

1407 n. st., 23 janvier.

4671. Transport d'une rente de quatre-vingts livres tournois à asseoir dans cinq ans sur des terres du diocèse de Saint-Flour, fait par Regnauld, vicomte de Murat, à Jacques de Ruilly, conseiller du Roi, président en son parlement.

Vidimus sur parchemin, signé, daté du 8 octobre 1440. — P. 1371 ², cote 2008.

1407 n. st., 3 février.

4672. Le Roi admet la requête du sire de Villars tendant à être mis en possession des terres du Dauphiné dévolues à son fils Humbert de Villars, qui vient de mourir.

Minute faisant partie d'un cahier en papier, et dont le titre corrigé porte : « Louis, fils aîné du roi de France, duc de Guienne et Dauphin de Viennois. » — P. 1375 ², cote 2523.

1407 n. st., 3 février.

4673. Mandement du Roi au gouverneur du Dauphiné pour laisser jouir Humbert, seigneur de Villars, des châteaux et châtellenies de Theys, la Pierre, Domène et Fallavier, échus audit seigneur par la mort de son fils Humbert de Villars, qui lui-même en avait hérité du pape Clément VII et de Pierre, comte de Genève.

« Per Regem Dalphinum ad relationem consilii. — CRESPY. »

Original sur parchemin. — P. 1392 ², cote 785.

1407 n. st., 3 février.

4674. Le Roi ordonne qu'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, de Roussillon et d'Annonay, soit maintenue dans tous ses droits sur ses vassaux et tenanciers.

« Per Regem ad relationem consilii. — CHARPENTIER. »

Original sur parchemin. — P. 1392 ², cote 795.

1407 n. st., 8 février.

4675. Arrêt du parlement de Paris qui autorise l'accord intervenu entre Catherine de Montaigu, veuve de feu Guillaume de Villars Cercey, et Jeanne sa sœur, femme de Guy de Rougemont, d'une part, et le duc de Bourbonnais d'autre part, accord aux termes duquel le duc, pour faire cesser tous débats relatifs à la succession de Marie de Beaujeu, jadis dame de Sombernon, sœur de feu Édouard, sire de Beaujeu, et mère desdites Catherine et Jeanne, s'engage à leur payer deux mille francs d'or en quatre termes, dont le premier devra être acquitté le jour de Quasimodo prochain, en la maison des Carmes de Châlon. Cet accord renferme, en outre, les procurations données par Catherine de Montaigu, Guy de Rougemont et Jeanne sa femme.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. La pièce est incisée. — P. 1360 ², cote 887.

1407 n. st., 11 février.

4676. Le roi Charles VI mande au gouverneur du Dauphiné de procéder par prise de corps contre le seigneur du Bouchage et Guillaume son fils,

lequel, avec trois cents complices, avait envahi à main armée et pillé le château de Montdidier en Montagne, appartenant à Humbert, seigneur de Villars.

« Par le Roy Dalphin à la relacion du conseil des lays. — DOMINIQUE. »

Original sur parchemin. — P. 1392², cote 766.

1407 n. st., 28 février, Villefranche.

4677. Vente par Alphonse (Amphour) de Saint-Haon (de Sancto Habundo) à Louis, sire de Beaujeu, duc de Bourbon, du péage de la Marche-sur-Saône, moyennant cent livres tournois valant cent francs d'or du Roi, de poids loyal.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1388³, cote 140 *bis*.

1407, 28 mars, Paris.

4678. Charles VI, roi de France, accorde au duc de Bourbonnais, pour trois nouvelles années, une rente de mille francs d'or à prendre sur le grenier à sel du Pont-Saint-Esprit, en compensation du produit des ports de Croix, de Virieux et de Chavanay, que ledit duc avait sur la rivière du Rhône.

Vidimus sur parchemin, en date du 26 août 1407, signé. — P. 1360¹, cote 830.

1407, 17 avril [1].

4679. Extrait authentique du testament de Guillaume de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis.

Copie sur parchemin, collationnée et signée — P. 1366¹, cote 1475.
Autre copie semblable sur papier. — P. 1366², cote 1506.

1407, 20 avril.

4680. Vente par Jean Guillaume, notaire et bourgeois de Chalamont, à Louis, duc de Bourbon et sire de Beaujeu, de divers droits et redevances qu'il avait acquis sur Jeannette, veuve de Jean de Craut, Pierre Meysson et Étienne Julian; vente faite pour le prix de soixante-quinze florins d'or, à déduire sur la somme que ledit Guillaume devait au duc pour la ferme de ses étangs de Lent et de Chalamont.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391¹, cote 550.

(1) Cette date est celle de la transcription.

1407, 27 avril.

4681. Jean, duc de Bourgogne, etc., donne quittance à son cousin, le duc de Bourbonnais, des cent soixante livres tournois de rente qu'il lui devait sur le péage de Moulins (un franc d'or compté pour vingt sous tournois), laquelle somme a été versée entre les mains de son receveur ès bailliages d'Autun et de Montcenis.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355², cote 87.

1407, 4 mai, Dijon.

4682. Catherine de Montaigu, dame de Sombernon, et Jeanne de Montaigu, dame de Ruffey, écrivent au duc de Bourbonnais pour se plaindre de n'avoir pas reçu les cinq cents francs qu'il s'était engagé à leur solder à Châlon sur la dot de feu leur mère, et elles réclament le payement de cette somme à Paris sans plus de retard.

« Très redoubté seigneur, nous nous recommandons à vous tant humblement comme nous povons. Vous savez l'acort que nous avons eu nouvellement à vous des deniers du mariaige de feu nostre dame et mère, dont Dieu ait l'âme, ouquel accort nous avons laissié couler largement du nostre, cuidans faire vostre plaisir et estre paiés paisiblement, selon la teneur dudit accort, per lequel nous doivent estre delivrés cinq cens frans chiez les Carmes de Châlon le jour de Quasimodo derrainement passé, auquel lieu et jour nous avons envoié, mais nous n'y avons nulz trouvez de part vous; et ainsi nous donnez tousjours pene et mission faire, dont vous avez grant poichié. Si vous supplions humblement qu'il vous plaise de nous faire paier à Paris ladicte somme sans nous faire autrement despendre le nostre, et en deschargant vostre âme et celle de feu nostre oncle Monseigneur de Beaujeu, duquel vous tenez la chevance que par raison nous deust estre advenue. Et toujours avons nous espérance que vous, qui estes si noble et puissant seigneur, aiez remort de conscience es choses dessusdictes pour nous aucunement reguierdonner, et tellement que nous n'aions cause de nous plaindre de vous à Dieu ne au monde, ne d'avoir recours à autre jugement. Très redoubté seigneur, le Saint Esperit soit garde de vous, qui vous doint bonne vie et longue et voulonté de nous bien faire. Escript à Dijon,

le IIIe jour de may. — KATHERINE DE MONTAGU, dame de Sombernom, et JEHANNE DE MONTAGU, dame de Ruffey. »

Au dos : « A nostre redoubté seigneur Monseigneur le duc de Bourbon. »

Original sur papier, signé. — P. 1360², cote 887.

1407, 6 mai.

4683. Quittance donnée par Étienne Pagnon de la somme de quarante et un florins huit gros, à lui payée par Pierre Guillaume et Jacques Thomasset pour les travaux de la chaussée de l'étang de Chantemerle.

Copie sur papier, signée d'un notaire. — P. 1391¹, cote 559 *ter*.

1407, 11 mai.

4684. Souffrance octroyée par le Roi à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, pour l'hommage de la terre d'Annonay.

« Par le Roy à la relacion du conseil. — MAULOUÉ. »

Original sur parchemin. — P. 1392², cote 794.
Vidimus sur parchemin, en date du 5 mars suivant, signé. — P. 1375², cote 2527.

1407, 16 mai.

4685. Étienne de Buent, seigneur de Mérignat (Mirigniaci) et de Chenavel (Chenaveia), vend à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, moyennant cent vingt francs d'or, la moitié du tréfonds et du *volagium* de l'étang de Pramartin, paroisse de Saint-Martin, dont il avait hérité par le testament de Jean de Buent, son frère, en date du 17 juillet 1383.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392¹, cote 638.

1407, 27 mai, Paris.

4686. Philippe de Bourgogne, comte de Nevers et de Réthel et baron de Donzy, de concert avec Louis, duc de Bourbonnais, ratifie l'accord intervenu en septembre 1389 entre Philippe, duc de Bourgogne, son père, et le même duc Louis, relativement à la délimitation et au bornage de leur juridiction sur diverses localités situées aux confins des pays de Nivernais et de Bourbonnais. Les deux parties désignent, en outre, des commissaires pour régler à l'amiable toutes les questions litigieuses qui pourraient surgir.

Original français sur parchemin, délivré par le conseil du comte de Nevers, signé de son secrétaire et jadis scellé. — P. 1357², cote 443.

1407, 4 juin.

4687. Gautier Verdon, damoiseau, vend à Jacques Thomasset, son beau-père, moyennant six cents florins d'or, divers biens qui lui avaient été donnés pour la dot d'Antonia, sa femme.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391¹, cote 557.

1407, 7 juin.

4688. Morinot, seigneur de Tourzel, d'Alègre et de Busset, consent que le duc de Bourbonnais prenne aide et fouage sur tous les hommes de sa terre de Busset, pour cette fois seulement, et sans que cela puisse tourner à préjudice pour lui ou pour ses sujets.

Original français sur parchemin, jadis scellé. — P. 1357², cote 437.

1407, 8 juin.

4689. Archimbaut Meschin, dit Baudequin, seigneur de Vesse et de Creuzier-le-Vieux, consent que le duc de Bourbonnais prenne aide et fouage sur ses sujets, pour cette fois seulement, et sans que cela puisse tourner à préjudice pour lui ou pour ses sujets.

Original français sur parchemin, jadis scellé. — P. 1357², cote 433.

1407, 8 juin.

4690. Enquête de laquelle il résulte que la grange des Briandaz se trouvait dans la châtellenie de Villeneuve en Dombes.

Cahier de papier, signé à tous les feuillets (les derniers manquent). — P. 1391², cote 595.

1407, 16 juin.

4691. Jacques Thomasset de Chalamont et Gautier Verdon de Villars, damoiseau, son gendre, afin de payer les sommes qu'ils devaient aux usuriers juifs et lombards, vendent à Philibert de l'Espinasse, dit Cormorant, chevalier, à Pierre Guillerme, curé de Chalamont, et à Jean Guillerme,

son frère, notaire, moyennant huit cents florins d'or, l'étang des Oddouires, paroisse de Chalamont, plusieurs portions d'étangs et de prés, une maison, et généralement tout ce qu'ils possédaient dans la même localité.

Le même jour, les deux derniers acquéreurs se dessaisissent de leurs droits en faveur du premier.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1391 [1], cotes 556 et 559.

1407, 16 juin.

4692. Prise de possession par Jean Bastard de la Buxière, damoiseau, procureur de Philibert de l'Espinasse, dit Cormorant, chevalier, des biens situés à Chalamont qui ont été cédés audit Philibert par Pierre et Jean Guillerme. (Voir le n° précédent.)

Original sur papier, signé. — P. 1391 [1], cote 559 *bis*.

1407, 17 juin.

4693. Antonia, femme de Gautier de Verdon de Villars, ratifie la vente ci-dessus, faite par son père et son mari à Philibert de l'Espinasse, Pierre Guillerme et Jean Guillerme.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [1], cote 554.

1407, 22 juin.

4694. Promesse des Cordeliers de Villefranche de dire des messes pour Éléonore, veuve d'Édouard de Beaujeu.

Avec la ratification du général des Franciscains, en date du 15 décembre suivant.

Original sur parchemin, non signé. — P. 1366 [1], cote 1380.

1407, 30 juin.

4695. Damas de la Porte, qui tenait en engagement l'office de châtelain de la ville de Trévoux, pour une somme de cinq cents francs prêtée par lui à Humbert, seigneur de Villars, s'oblige à remettre ledit office, à la première réquisition, aux gens du duc de Bourbon, propriétaire de la seigneurie de Trévoux, lequel avait remboursé le prêt fait au seigneur de Villars, simple usufruitier de cette seigneurie.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 [2], cote 511.

1407, 1er juillet, Montbellet.

4696. Louis, duc de Bourbon, comte de Forez, seigneur de Beaujeu, renonce en faveur d'Hugonet Baudet à ses droits de retrait féodal et de rachat sur le péage de Montbellet, acquis par ledit Hugonet sur Pierre de Challes, fils de Jean de Challes, auquel ce péage avait été vendu par Antoine, seigneur de Beaujeu.

« Par Mgr le duc, Monsr l'Ermite de la Faye présent. — E. DE BAR. »

Copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1388 [1], cote 1 *quater*.

1407, 2 juillet.

4697. André Hugonet reconnaît au duc de Bourbon, sire de Beaujeu, le droit de racheter le péage de Montbellet, droit dont ledit sire de Beaujeu s'était dessaisi la veille en sa faveur.

Original sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1388 [1], cote 1 *ter*.

1407, 2 juillet.

4698. Simon Faure, habitant de Villars, cède à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, deux quarts de l'étang de Vaureilles.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [1], cote 658.

1407, 2 juillet.

4699. Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, cède à Taney « de Gurgite », paroissien de Birieux, le quart d'un étang à reconstruire au lieu dit « les Vaurillies », appartenant précédemment à Guillemet de Reculafort (Reculaffol).

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [1], cote 641.

1407, 3 juillet, Paris.

4700. Louis, duc de Bourbon, sire de Beaujeu, en vue d'arriver à un accord avec le comte de Savoie, son neveu, autorise ses procureurs à faire à ce prince la foi et hommage des terres de Thoissey, Lent, Montmerle, Beauregard, et, au besoin, de celle de Villeneuve.

Original sur parchemin, signé DE BAR. — P. 1389 [3], cote 307.

1407, 10 juillet.

4701. Acquisition par le duc de Bourbon des

places de l'étang de Crécy, près de Clermont en Beauvoisis.

Original sur parchemin, non signé. — P. 1369 [1], cote 1739. Avec la mise en possession, sous la même date et la même cote.

1407, 19 juillet.

4702. Quittance donnée par Hugonet Baudet, de Villefranche, de la somme que lui devaient les sires de Beaujeu.

Original sur parchemin, signé de la main de Baudet. — P. 1367 [2], au dos de la cote 1573.

1407, 20 juillet.

4703. Isabelle d'Harcourt, dame de Thoire et de Villars, et Étienne de Buxy, damoiseau, se tiennent réciproquement quittes des engagements qu'ils avaient contractés l'un envers l'autre, et d'après lesquels ledit de Buxy devait faire hommage à ladite dame et se reconnaître son feudataire pour vingt livres de rente perpétuelle qu'il avait en franc-alleu, et la dame de Villars lui donner en récompense cinq cents francs d'or.

Original latin sur parchemin, signé du notaire. — P. 1364 [1], cote 1271.

1407, 20 juillet.

4704. Catherine de Cousan, dame de Montcresson, etc., passe procuration à diverses personnes pour agir en toutes ses affaires.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [2], cote 3102.

1407, IV idus julii (29 juillet).

4705. Sentence de l'officialité de Besançon commettant à Louis d'Esculliez la curatelle de Béraud d'Andelot, seigneur de Cressia (Creissiaci), qui n'avait pas encore atteint l'âge de vingt-cinq ans.

Pièce reproduite dans une vente du 12 octobre 1407, faite par ledit d'Esculliez en sa qualité de curateur. (Voir le n° 4723.) — P. 1391 [2], cote 596.

1407, 31 juillet.

4706. Transaction entre Isabelle d'Harcourt, dame de Villars et d'Annonay, d'une part, et Albert et Jean « Boilliaci », tant en leurs noms qu'en celui d'André « de Gurino », pupille dudit Albert, d'autre part. La dame d'Annonay retient pour elle un pré faisant partie des biens dudit André et situé au territoire d'Annonay, avec cinquante sols de rente annuelle dont lesdits Jean et Albert promettent de la faire jouir, et elle renonce en échange à toute répétition sur les biens du même André, s'engageant en outre à lui fournir des aliments.

Original latin sur parchemin, muni de deux seings. — P. 1402 [1], cote 1227.

1407, 17 août.

4707. Quittance donnée par Jean Jullian, abbé de Chassagne, au diocèse de Lyon, de quinze francs d'or reçus pour les lods et ventes de dix journaux de pré sis sur le chemin de Chalamont à Lyon, vendus par Jacques Thomasset et Gautier Verdon à Philibert de l'Espinasse. (Voir les n°s 4691 à 4693.)

Original sur parchemin, non signé. — P. 1391 [1], cote 553.

1407, 18 août, Paris, en l'hôtel de Nesle.

4708. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, etc., lieutenant du Roi en Languedoc et en Guyenne, mande à Martin Gouge, son trésorier général, de faire payer au duc de Bourbonnais, pendant trois ans, les mille francs d'or que le Roi lui a alloués sur le grenier à sel du Pont-Saint-Esprit.

Vidimus original sur parchemin, en date du 26 août 1407, signé par deux notaires. — P. 1360 [1], cote 830.

1407, le dimanche après l'Assomption (21 août).

4709. Assemblée des habitants du mandement d'Amplepuis pour la nomination de procureurs.

Copie sur papier, signée. — P. 1366 [1], cote 1474.

1407, 15 septembre.

4710. Les commissaires députés par le conseil supérieur du Dauphiné d'une part, et par le comte de Savoie d'autre part, pour traiter des réclamations de Guillaume Arnaud, marchand français, dévalisé en Dauphiné par des gens du comte de Savoie, attestent que ledit Arnaud leur a montré des lettres royaux datées des 31 décembre 1404 et 24 mai 1406, ainsi qu'un mandement du conseil supérieur du Dauphiné du 12 juin 1406, relatifs à son affaire, et constatent qu'il lui a été offert de

se présenter par-devant le comte de Savoie pour en obtenir justice.

Copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1393², cote 9387.

1407, le jeudi après la Nativité de la Vierge (15 septembre).

4711. Décision du bailli de Mâcon dans un litige entre le duc de Bourbonnais et Philippe de Linières, au sujet de la baronnie de Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366¹, cote 1474.

1407, 22 septembre.

4712. Le lieutenant du sénéchal d'Auvergne mande au sergent du duc de Berry de faire mettre Thomas de la Merlée, prévôt de l'église collégiale de Thiers, en possession des revenus dont il est privé depuis que les biens de l'abbaye sont sous la main du duc.

Original sur parchemin, signé. — P. 1381, cote 3360.

1407, 12 octobre.

4713. Le duc de Bourbon rachète à Béraud d'Andelot, seigneur de Cressia, la châtellenie de Villeneuve en Dombes et la grange de Briendas, en vertu de la faculté que s'était réservée Édouard, sire de Beaujeu, en vendant ces biens à Regnaud d'Andelot, père dudit Béraud.

Original sur parchemin, signé ADZOLLES. — P. 1391²,cote 596.

1407, 13 octobre, Trévoux, en la chapelle basse du château.

4714. Vente par Humbert de Villars à Isabelle d'Harcourt, sa femme, moyennant douze mille écus d'or, et avec la réserve de l'usufruit, des seigneuries d'Annonay, Roussillon, Mornant, Saint-Romain, l'Aubépin, Dargoire, etc.

Copie sur papier, collationnée sur l'original et signée. (La première partie a été enlevée.) — P. 1389², cote 221.

1407, 12 novembre.

4715. Karados des Quesnes, chevalier, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyonnais, à la requête d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, qui réclamait comme siens les châteaux de Riverie, Dargoire, l'Aubépin, Annonay, Châteauneuf en Jarez et Bois-d'Oingt, ordonne de lever la saisie mise sur ces châteaux au nom du Roi, et délègue quatre personnes pour en administrer les revenus jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360¹, cote 821.

1407, 1er décembre.

4716. Humbert de Villars cède à Isabelle d'Harcourt, sa femme, tous les droits qu'il pouvait avoir sur les acquêts faits par ladite Isabelle depuis leur mariage.

Cahier de papier, signé de deux notaires. — P. 1389², cote 223.

1407, 1er décembre.

4717. Lettres du Roi au bailli de Mâcon, donnant mainlevée à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, d'une saisie opérée sur plusieurs de ses domaines par des sergents royaux, agissant à la requête de Guillaume Arnaud, bourgeois de Marcigny-les-Nonnains, qui se plaignait d'avoir été volé par Louis de Lentenay, Henri Gillet et autres agents du seigneur de Villars et du comte de Savoie.

« Per Regem ad relationem consilii. — FLOURY. »

Original sur parchemin — P. 1392², cote 746.
Reproduit dans le mandement du 7 décembre suivant. (Voir le n° 4721.)

1407, 2 décembre, Paris.

4718. Charles VI, roi de France, considérant que Guillaume Arnaud, marchand drapier, n'a pu obtenir justice contre les hommes d'Humbert et d'Eudes de Villars, qui, après l'avoir dépouillé sur la route de Crémieu, l'ont emmené et emprisonné en Savoie, déclare subreptices les lettres obtenues par Isabelle d'Harcourt pour la mainlevée de la saisie des terres de Riverie, Dargoire, l'Aubépin, Annonay, Châteauneuf en Jarez et Bois-d'Oingt, possédées dans le royaume par ledit de Villars, et les remet sous le gouvernement d'officiers non suspects jusqu'à ce qu'il ait été donné satisfaction au plaignant.

Vidimus original sur parchemin, délivré le 16 décembre suivant, collationné, signé, jadis scellé. — P. 1360¹, cote 821.

Du 5 décembre 1407 au 30 janvier 1408.

4719. Notification de la comparution des procureurs de la dame de Villars et de Guillaume Arnaud devant le bailli de Vivarais, et des délais qui leur sont accordés pour faire valoir les prétentions des deux parties.

Feuillet de papier, signé. — P. 1360 [1], cote 821.

1407, 7 décembre.

4720. Lettres de Karados des Quesnes, bailli de Mâcon, enjoignant de maintenir la saisie des châteaux et seigneuries de Riverie, Dargoire, l'Aubépin, Annonay, Châteauneuf en Jarez, Bois-d'Oingt (Buxo Yconii), opérée sur le seigneur de Villars à la requête de Guillaume Arnaud, en attendant le jugement qui doit être rendu aux prochaines assises de Mâcon sur la protestation d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, contre ladite saisie.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [2], cote 777.

1407, 7 décembre.

4721. Mandement du Roi au bailli de Mâcon, ordonnant la mainlevée des biens saisis sur Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, à l'occasion de l'affaire de Guillaume Arnaud.

« Per Regem ad relationem consilii. — De Conflans. »

Original sur parchemin. — P. 1392 [2], cote 770.

1407, 13 décembre.

4722. Mainlevée octroyée à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, pour ses terres et seigneuries d'Annonay, Bussy, Riverie, Châteauneuf, Dargoire, l'Aubépin et Bois-d'Oingt, qui lui appartenaient en propre et avaient été indûment comprises dans la saisie des biens d'Humbert de Villars, son mari.

« In requestis hospicii. — Salaut. »

Original sur parchemin. — P. 1392 [2], cote 750 *bis*.

1407, 15 décembre.

4723. Mainlevée des biens saisis sur Humbert de Villars, octroyée par le Roi à ce seigneur moyennant la promesse d'indemniser Guillaume Arnaud, de Marcigny-les-Nonnains, dépouillé et incarcéré par ses serviteurs.

« Per Regem ad relationem consilii. — Guingant. »

Original sur parchemin. — P. 1392 [2], cote 815.

[1407, fin de l'année.]

4724. Déclaration des frais, dommages et intérêts que Guillaume de la Faye, dit l'Ermite, et François d'Auberchicourt, chevaliers, réclament à Guy de Cousan, chevalier, en vertu de la condamnation prononcée contre lui par le prévôt de Paris.

Feuilles de papier, sans date ni signature. — P. 1378 [2], cote 3099.

[1407, fin de l'année.]

4725. Compte des fourrures fournies à messire François d'Auberchicourt et à sa maison, du 1er juin 1402 au 17 décembre 1407, par Jacob de Mareuil.

Somme de toutes les parties : cent soixante-douze francs dix sols deux deniers.

Reçu par Jacob : cent trois francs douze sols.

Reste dû à Jacob : soixante-huit francs quatorze sols deux deniers.

Feuilles de papier, non signées. — P. 1364 [2], cote 3099.

[Vers 1407.]

4726. Réponse de madame de Villars à Eudes de Villars [1], établissant qu'elle n'est pas tenue de lui recéder l'étang dit de Genève, à elle vendu par Humbert de Villars le jeune, parce que ce dernier, étant mort sans être valablement émancipé, n'a pu disposer de ses biens par testament au préjudice de son propre père.

Minute sur papier, non signée. — P. 1375 [2], cote 2522.

1408 n. st., 6 février.

4727. Mainlevée octroyée par le Roi à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, pour les terres de Riverie, Bois-d'Oingt, etc., nonobstant l'opposition

[1] Il s'agit d'Eudes ou Odo de Villars, seigneur de Baux, frère de Humbert VII, sire de Thoire et de Villars.

de Guillaume Arnaud, à la requête duquel elles avaient été saisies.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [2], cote 834.

1408 n. st., le lundi après la Purification de Notre-Dame (6 février).

4728. Étienne Chaluot, de Roanne, prend à benevis, moyennant deux deniers de cens, payables chaque année au prévôt des seigneurs de Roanne, et dix sols tournois d'introge, une place sise à Roanne, près du chemin par où l'on va de la grande rue à la fontaine du Meysel.

Original sur papier, signé. — P. 1402 [3], cote 1335.

1408 n. st., 7 février.

4729. Guillaume Arnaud, marchand drapier, reconnaît avoir reçu des gens d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, deux écus d'or pour l'indemniser des marchandises dont il avait été dépouillé sur sa terre, et se déclare satisfait.

Original sur papier, signé. — P. 1393 [2], cote 938 [6].

1408 n. st., 7 février.

4730. Thomas Bastein, clerc juré du bailliage de Mâcon, donne quittance au sire de Villars et à Isabelle d'Harcourt, sa femme, de quarante-cinq sols tournois, qu'il a reçus pour prix de copies de pièces par lui faites à l'occasion de leur procès contre Guillaume Arnaud, marchand drapier.

Cédule originale sur papier, signée. — P. 1359 [2], cote 776.

1408 n. st., 9 février, Sombernon.

4731. Catherine de Montaigu, dame de Sombernon, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais deux cent cinquante livres tournois, à valoir sur plus grande somme à elle due par ledit duc à cause du mariage de feu Marie de Beaujeu, dame de Sombernon, sa mère.

Original sur parchemin, signé. — P. 1361 [1], cote 917.

1408 n. st., 9 février.

4732. Quittance de deux cent cinquante livres tournois, délivrée par procuration au duc de Bourbonnais, au nom de Guy de Rougemont, agissant comme mari de Jeanne de Montaigu, fille du seigneur de Sombernon et de Marie de Beaujeu.

Vidimus sur parchemin, collationné et signé, en date du 28 juin 1415. — P. 1361 [1], cote 917.

1408 n. st., 12 février, Trévoux.

4733. Humbert, sire de Thoire et de Villars, à la requête de Pierre Merle, bourgeois de Trévoux, lui accorde la permission de faire construire une aître (estram) dans sa maison de Trévoux, à la charge d'un denier viennois de cens.

Vidimus original sur parchemin, en date du 1er juillet 1413, collationné et signé. — P. 1360 [2], cote 882.

1408 n. st., mercredi 21 mars.

4734. Vente faite par Aubert, seigneur de Puychalin, au duc de Bourbon, de divers droits sur la terre de Sacy-le-Grand.

Original sur parchemin, signé. — P. 1369 [2], cote 1752.

1408 n. st., 24 mars.

4735. Jean de Genève (de Geneva), du lieu de Joyeuse, au diocèse de Viviers, en son nom et au nom de Vierne « de Tilio », sa mère, vend à Philippe de Lévis, seigneur de Roche, chevalier, pour le prix de cent cinquante livres tournois, un hôtel sis audit lieu de Joyeuse.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1398 [3], cote 724.

1408 n. st., 2 avril, Paris.

4736. Jean, duc de Bourgogne, etc., donne quittance au duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois de rente à lui dues sur le péage de Moulins, qui ont été versées entre les mains de son receveur ès bailliages d'Autun et de Montcenis.

Original français sur parchemin, signé du secrétaire du duc et jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 87.

1408 n. st., 12 et 30 avril.

4737. Journées tenues à Châtillon en Dombes au sujet du différend survenu entre le duc de Bourbon, comte de Forez, et le comte de Savoie.

Cahiers de papier, non signés. — P. 1375 [1], cote 2496.

1408, 23 avril.

4738. Alise d'Aubigny, veuve de Dalmas de la Ramas, chevalier, et Jean de la Ramas, seigneur dudit lieu, son fils, abandonnent à Louis, duc de Bourbonnais, pour le prix de deux cents francs d'or, une rente de huit livres tournois que ledit duc devait leur assigner en dédommagement d'une place acquise par lui pour y édifier le monastère des Célestins de Vichy, à la charge que lesdits vendeurs demeureront quittes de douze deniers tournois et d'une quarte de froment de cens et rente qu'ils devaient à la recette de Vichy.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 [1], cote 1276.

1408, 28 avril.

4739. Souffrance accordée par le Roi au seigneur de Villars pour faire l'hommage d'Annonay.

« Par le Roy à la relacion du conseil. — FREBON. »

Original sur parchemin. — P. 1392 [2], cote 790.

1408, 4 mai, Moulins.

4740. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, baron de Beaujeu, sur le rapport des gens de son conseil, confirme et ratifie les conventions faites entre ses prédécesseurs et l'abbaye de Sept-Fonts, au sujet de la justice et de la garde des terres de cette abbaye.

Inséré dans les lettres confirmatives en forme de vidimus délivrées, le 24 septembre 1408, par Durand, abbé de Sept-Fonts, et jadis scellées de deux sceaux à double queue en cire verte. — P. 1373 [2], cote 2266.

Une copie sur papier de ces lettres de confirmation, sans date, mais collationnée et signée, se trouve dans le même carton sous la cote 2284.

[1408], an XIV de Benoît XIII, 5 mai.

4741. L'archidiacre de Benast en l'église d'Ilerda, auditeur apostolique, autorise la levée de l'excommunication prononcée contre plusieurs seigneurs, entre autres François d'Auberchicourt, à la requête de Jean de Cort et de Pierre de Brion, marchands de Toulouse.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [2], cote 3101 *bis*.

1408, le dimanche après la Saint-Nicolas d'été (13 mai).

4742. Assignation donnée à Guillaume Boteyr par le garde du sceau du duc de Berry et d'Auvergne, pour fournir à Jean Tamisier les lettres scellées qu'il a promis de lui remettre.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1381, cote 3348.

1408, 18 mai.

4743. Le Roi mande au sénéchal de Beaucaire de supprimer les offices de sergent qui avaient été créés au delà du nombre voulu dans la justice d'Annonay.

« Par le Roy à la relation du conseil. — DE SAINT-OMER. »

Original sur parchemin. — P. 1392 [2], cote 809.

1408, 18 mai.

4744. Le Roi mande au sénéchal de Beaucaire de laisser subsister le juge d'appel établi par les sires de Villars à Annonay.

« Per Regem ad relationem consilii. — DANGEUL. »

Original sur parchemin. — P. 1392 [2], cote 810.

1408, 19 mai.

4745. Défaut donné contre Guillaume Boteyr, de Lespessa, qui n'a point comparu, son adversaire Jean Tamisier s'étant au contraire présenté au jour dit.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1381, cote 3348.

1408, mai.

4746. Le Roi proroge d'un an la souffrance d'hommage accordée par lui à Catherine de Cousan, veuve de Jean de Sainte-Croix le jeune, pour lui faire aveu de sa terre de Coulanges-les-Vineuses.

Minute corrigée, sur parchemin. — P. 1378 [2], cote 3102.

1408, veille de la Pentecôte (2 juin).

4747. L'official de Paris absout François d'Auberchicourt de l'excommunication prononcée contre lui pour dettes non payées.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [2], cote 3101 *bis*.

1408, 5 juin, la Voûte.

4748. Testament de Louis d'Anduse, chevalier, seigneur de la Voûte, par lequel il constitue le douaire de sa femme, Marguerite d'Apchon, et institue pour son héritière universelle, sauf les legs particuliers, sa fille Antoinette de la Voûte, mariée à Philippe de Lévis, sire de Roche, avec substitution en faveur du second fils né ou à naître de ce mariage.

Copie sur papier, non signée. — P. 1399 [2], cote 834.

1408, 7 juin.

4749. Don de la chacipolerie de Montmerle à Damas de la Porte.

Original sur parchemin, signé au dos DE BAR. — P. 1365 [1], cote 1408.

1408, 9 juin.

4750. Le procureur de l'archevêque de Bourges et le procureur du duc de Bourbonnais, pour éteindre le procès soulevé par les parties devant le parlement de Paris au sujet des limites de la seigneurie de Naves, appartenant audit archevêque, et des seigneuries de Chantelle et Charroux, appartenant audit duc, transigent en fixant ces limites et en s'en référant pour le surplus à la sentence arbitrale dite sentence de Murat, jadis prononcée par l'archidiacre Jean de Murat. (Voir le n° 499.)

Homologation en forme d'arrêt du parlement, délivrée sur parchemin le 22 septembre 1408, signée, jadis scellée. — P. 1356 [2], cote 238.

1408, le jeudi jour du Corps du Christ (14 juin).

4751. André Adzolles cède à Jean de Plumeyron, de la paroisse de Pouilly-le-Châtel, moyennant vingt-cinq livres tournois, un cens de trois asnées et demie de bon vin, qu'il lui devait sur une vigne sise à Denicé.

Copie sur papier, signée. — P. 1367 [1], cote 1522.

1408, le vendredi après la fête du Corps du Christ (15 juin).

4752. Donation par Antoinette Chancelle à Pierre de Briandaz, son filleul, d'un courtil sis en la prévôté de Limas (Lymaus), près de Villefranche.

Copie sur papier, signée. — P. 1367 [1], cote 1522.

1408, 29 juin, Saint-Galmier.

4753. Le duc de Bourbonnais remet à Étienne Pariset cent sous sur les onze livres d'amende qu'il lui doit, moyennant le payement immédiat du reste de la somme.

Cédule sur parchemin, signée DE BAR. — P. 1366 [2], cote 1487.

1408, juin.

4754. Lettres de rémission du duc de Bourbonnais en faveur de deux personnes mariées et vivant ensemble en concubinage.

Avec l'ordre de transférer les prévenus d'adultère à Villefranche, en date du 10 juin de la même année.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [2], cote 2728.

1408, 8 juillet.

4755. Guy de la Trémoïlle, seigneur d'Uchon et de Bourbon-Lancy, reconnait tenir en fief du duc de Bourgogne la baronnie de Bourbon-Lancy et la moitié de la prévôté de Cussy, et en arrière-fief les fiefs de Vitry, de la maison-fort de Vesvre, de la maison-fort de Faullain, de la maison-fort de Brion, de la Nocle, de Vandenesse-sur-Arroul, de la Mothe Saint-Jean, et du château de Morillon, avec quatre-vingts livrées de terre appartenant audit château.

Copie sur papier, en date du 20 novembre 1482, signée. — P. 1378 [1], cote 2980.

1408, 11 juillet.

4756. Jean Guillot, de Bourbon-Lancy, accusé de plusieurs délits devant le conseil de Guy de la Trémoïlle, seigneur de Bourbon-Lancy, consent à ce qu'une enquête soit faite sur sa conduite, et promet de se soumettre sans appel au jugement qui interviendra.

Original sur parchemin, signé. — P. 1377 [2], cote 2942.

1408, 11 juillet.

4757. Le Roi ordonne la mainlevée provisoire des terres saisies sur Aymar de Roussillon, jus-

qu'aux prochaines assises de la sénéchaussée de Beaucaire.

« Per Cameram. — Bare. »

Original sur parchemin. — P. 1392 [2], cote 758.

1408, 30 juillet.

4758. Modération en faveur de la veuve et des enfants de Guillaume Séguin, trésorier de Bourbonnais.

Dans l'obligation du 2 janvier suivant. (Voir le n° 4777.) — P. 1372 [2], cote 2118.

1408, 6 août.

4759. Ordonnance rendue par Philibert de l'Espinasse, dit Cormorant, chevalier, bailli de Beaujolais, et par Pierre Soutachin (?), juge ordinaire des causes civiles en ladite baronnie, pour taxer les salaires que doivent prendre les greffiers de la cour de Beaujolais.

Copie sur papier, signée. La plus grande partie de cette pièce manque. — P. 1384, fol. 79 à 89.

1408, août.

4760. Lettres de rémission du duc de Bourbonnais en faveur de Jean et Colart Raquin, qui se sont enfuis à la suite d'une rixe.

Original sur parchemin. — P. 1376 [2], cote 2726.

1408, 24 septembre.

4761. Durand, abbé de Sept-Fonts, promet d'observer l'accord conclu avec le duc de Bourbonnais au sujet de la garde et de la justice de son abbaye.

Original sur parchemin, non signé. — P. 1373 [1], cote 2266.
Copie sur papier. — *Ibid.*, cote 2284.

1408, 29 septembre, Paris.

4762. Confédération et alliance entre le duc de Bretagne et Bernard, comte d'Armagnac, à propos du mariage de la sœur du premier avec le fils aîné du second.

Transcription authentique sur parchemin, signée, datée du 7 février 1502. — P. 1372 [1], cote 2018.

1408, 20 octobre.

4763. La veuve de Guillaume Séguin, jadis trésorier de Bourbonnais, et ses enfants, ayant été tenus quittes par le duc de Bourbon de tout ce qu'ils pouvaient lui devoir, renoncent de leur côté à toute réclamation.

Original sur parchemin, signé. — P. 1377 [1], cote 2847.

1408, 24 octobre, Meyras.

4764. Philippe de Lévis, comte de Villars, seigneur de Roche, vicomte de Lautrec, déclare pardevant notaire se repentir de la donation qu'il a faite de son château de Meyras à son fils Brémond de Lévis, seigneur de Château-Morand, et l'annule.

Copie du temps sur papier, non signée. — P. 1397 [2], cote 584.

1408, 12 novembre.

4765. Jean, duc de Bourgogne, etc., donne quittance au duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois de rente à lui dues sur le péage de Moulins au terme de la Saint-Martin d'hiver, et qui ont été versées entre les mains de son receveur ès bailliages d'Autun et de Montcenis.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 87.

1408, 18 novembre.

4766. Pierre de Montaigu, seigneur de Malain, administrateur et gouverneur de sa nièce Jeanne de Montaigu, femme de Guy de Rougemont, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais deux cent cinquante livres tournois dues à ladite dame au terme de Quasimodo dernièrement passé.

Avec une autre quittance de la même date, conçue à peu près dans les mêmes termes, donnée pour une somme semblable par Catherine de Montaigu, dame de Sombernon.

Copies sur parchemin, collationnées et signées. — P. 1361 [1], cote 917.

1408, 30 novembre.

4767. Louis, duc de Bourbonnais, mande aux gens de ses comptes à Moulins de faire délivrer à la duchesse, sa femme, l'émolument de la ferme des papiers des cours [de justice] établies dans les terres que ladite duchesse possède en Forez.

Copie écrite au dos d'un mandement de la chambre des comptes de Forez, en date du 10 mai 1386. — P. 1402 [1], cote 1212.

1408, 5 décembre, Saint-Pourçain.

4768. Accord entre Louis, duc de Bourbonnais, et Guibert de Courgeron, prieur de Saint-Pourçain, au sujet des limites de la justice de Bayet et de Nérignet du côté de la châtellenie de Chantelle, stipulant qu'une portion du territoire indiqué sera commune, pour la justice, entre lesdits duc et prieur, que la justice d'une autre portion appartiendra exclusivement au premier, et celle d'une autre exclusivement au second; qu'en outre, le duc de Bourbonnais demeurera quitte envers le prieur de sept livres tournois de rente qu'il lui devait à cause de la moitié de la justice de Varenne, transportée audit seigneur à la charge de ladite rente, et que par ce moyen le prieur demeurera aussi quitte envers lui de deux muids et demi de vin qu'il lui devait chaque année.

Original français sur parchemin, délivré en présence des conseillers du duc et du prieur, signé, jadis scellé de trois sceaux. — P. 1356[2], cote 241.

Minute sur parchemin, interlignée, non signée ni scellée, avec deux notes sur papier relatives à la même affaire. — P. 1355[2], cote 133.

1408, 19 décembre.

4769. Lettres d'Isabelle d'Harcourt confirmant une modération de taille précédemment octroyée aux habitants de Salaise.

« Par Madame ottroyée. — De Cambray. »

Original sur parchemin. — P. 1392[2], cote 745 *quinquies*.

1408, le samedi avant la fête de la Nativité du Seigneur (22 décembre).

4770. Acte de légalisation certifiant que Robert Trocon et Guillaume Rajace sont bien notaires royaux jurés en la cour de Forez, et que l'on peut recourir à leur ministère dans tout le ressort de ladite cour.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé, délivré par Pierre Vernin, juge de Forez. — P. 1360[1], cote 830.

1408, 28 décembre, Moulins.

4771. Pierre Birette, chanoine de Saintes, procureur de Jean de Mortemer, seigneur de Couhé, et de Jean de Mortemer, son fils, en vertu de deux procurations dont la teneur est insérée dans l'acte, confesse avoir reçu de Louis, duc de Bourbonnais, et de Jean, comte de Clermont, son fils, cinq cents écus, en déduction de la somme de mille écus due par eux auxdits de Mortemer, et leur accorde pour le payement du surplus jusqu'à la Saint-Michel prochain venant.

Acte notarié original, sur parchemin. — P. 1358[2], cote 541.

[Fin de 1408.]

4772. Note des fournitures faites à François d'Auberchicourt par son tailleur, montant à quatorze francs quatorze sols parisis.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1378[2], cote 3103.

[1408.]

4773. Ordonnance fixant les droits que pourra prélever le greffier du prévôt de Villefranche.

Copie sur papier, non signée ni datée. — P. 1384, fol. 90 recto.

[Vers 1408.]

4774. Mémoire relatif aux prétentions d'Eudes de Villars sur toute la succession de Villars.

Minute sur papier, en grosse écriture, non signée. — P. 1375[2], cote 2534.

[Avant 1409.]

4775. Lettre contenant l'analyse de diverses pièces envoyées à un des commissaires du duc de Bourbonnais, pour servir dans les négociations entamées entre ledit duc et le comte de Savoie, au sujet de l'hommage des terres de la Dombe.

Minute informe, sans date ni signature. — P. 1363[1], cote 1182.

1409 n. st., 2 janvier.

4776. Le duc de Bourbon ordonne d'appliquer à la réparation de ses forteresses du Bourbonnais la moitié de l'émolument des guets et des défauts de guets.

Avec la lettre des gens des comptes ajournant devant la chambre tous les capitaines de places du Bourbonnais pour mettre cet ordre à exécution, datée du 31 juillet suivant.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376[2], cote 2732.

1409 n. st., 2 janvier.

4777. La veuve et les enfants de Guillaume Séguin, ancien trésorier de Bourbonnais, s'obligent à payer cinq cents livres au duc de Bourbonnais pour reliquat de comptes.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 ², cote 2118.

1409 n. st., 3 janvier, Moulins.

4778. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, etc., ordonne d'informer sur la requête de ses sujets du comté de Forez, qui lui ont remontré que les règlements applicables à la pêche dans le Beaujolais ne devaient pas être exécutés dans le Forez, à cause de la nature capricieuse des rivières de ce pays et des roches qui ne permettent pas d'y pêcher avec certains engins déterminés.

Pièce insérée dans l'acte du 24 janvier. (Voir le n° suivant.) — P. 1402 ¹, cote 1161.

1409 n. st., 24 janvier.

4779. Les conseillers du duc de Bourbonnais en Forez autorisent la perception d'un impôt de quatre-vingts [livres], à percevoir sur les intéressés, pour couvrir les dépenses des pêcheurs et autres individus chargés de procéder à l'information ordonnée par le duc au sujet de la pêche dans la rivière de Loire et ses affluents.

Copie sur parchemin; écriture du temps. Cette pièce intéressante est malheureusement coupée du coté gauche, de façon à laisser le sens incomplet en plusieurs endroits. — P. 1402 ¹, cote 1161.

1409 n. st., 24 janvier, Moulins.

4780. Testament de Louis, duc de Bourbon, par lequel il proteste de sa soumission et de son orthodoxie au sujet du schisme de l'Église; choisit sa sépulture au prieuré de Souvigny; ordonne le payement de toutes ses dettes sur le produit des terres de Montluçon, Combraille et Château-Chinon; institue pour héritier universel son fils Jean, en recommandant à la duchesse de Bourbon de lui léguer aussi le comté de Forez, pour ne point séparer les domaines de sa maison; ordonne que, si le même Jean a un second fils, celui-ci reçoive en apanage la seigneurie de Beaujolais, et que les revenus de cette terre soient laissés à la duchesse de Bourbon sa vie durant; donne quarante mille francs à sa fille Isabelle [1] pour se marier; affecte huit mille cinq cents francs au soulagement de ses pauvres sujets du Bourbonnais, qu'il a grandement grevés et opprimés pour sa délivrance d'Angleterre et pour celle de sa mère; fait différents legs et fondations pieuses; nomme pour ses exécuteurs testamentaires la duchesse sa femme, le duc de Berry, le comte de la Marche, le sire d'Albret, et plusieurs de ses officiers.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1370 ¹, cote 1878.

Copie authentique du même, sur papier, délivrée par la chambre des comptes de Paris en 1560, à la requête du procureur général du Roi, pour son procès avec le duc de Montpensier. — K. 533, n° 1 *bis*.

1409 n. st., 1er février.

4781. Arrêt du parlement ordonnant de laisser jouir Jacques de Montberon et Marguerite de Sancerre, sa femme, des terres de Charenton, Meillant, Sagonne et autres.

Vidimus sur parchemin, collationné et signé. — P. 1374 ², cote 2410.

1409 n. st., 1er et 2 février.

4782. Avis du conseil du duc de Bourbon sur les hommages qu'il doit au comte de Savoie pour le donjon de Montmerle et autres places.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367 ¹, cote 1525.

1409 n. st., 12 février, Bourbon.

4783. Louis, duc de Bourbonnais, écrit à François d'Auberchicourt, seigneur de Rochefort, son agent auprès du maréchal Boucicaut à Gênes, et lui communique sa réponse à ce dernier au sujet des vaisseaux qu'il veut obtenir des Génois pour entreprendre un voyage très-important, dont il n'explique ni le but ni l'objet. Il prie, en outre, le sire de Rochefort d'annoncer au maréchal que son fils le comte de Clermont est sur le point de se rendre par mer dans le royaume de Grenade, que beaucoup de gens sont prêts à l'accompagner, et que ce serait une honte si l'expédition échouait faute de navires.

[1] Cette princesse ne figure point parmi les enfants du duc Louis dans l'*Art de vérifier les dates* (X, 341).

« De par le duc de Bourbonnois, conte de Forez et seigneur de Beaujeu.

» Nostre amé et féal cousin, nous avons receu voz lectres et celles de nostre très cher et amé cousin le mareschal Bouciquaut, gouverneur de Jennes, auquel nous escrivons en la forme qui s'ensuit :

» Très cher et amé cousin, par Bertrant Lesgare, porteur de ces présentes, receusmes hier voz lectres par lesquelles nous avez escriptes beaucop de belles et notables paroles et offres, dont très chièrement vous mercions mesmement; car à ceste besongne, que nous avons plus à cuer que entreprinse que oncques mais feismes, vous voulez employer de tout vostre cuer et povoir, qui est bien grant, grâces à Dieu, à acomplir nostre désir, selon le rescript de certains articles contenus en voz dictes lectres. Et pour vous déclarer en brief nostre volonté sur les choses que escriptes nous avez, nostre désir et entencion irrévocable est de faire au plaisir de Dieu et acomplir les voyages et entreprinses dont nostre amé et féal messire François d'Aubrichcourt vous a parlé, tant pour nostre fait comme pour le fait de nostre très cher et très amé filz le conte de Clermont, quelque grant finance que faire doions pour ceste cause. Toutesvoies, se la chose se peut fournir de galées ja faictes, sans faire galées nouvelles, se nous seroit chose plus preste et plus aisée et à moindres frais, et vouldrions bien que ceste voye fust préférée et mise à exécucion avant autres voyes; mais se la besongne ne se povoit mectre sus sans faire nouvel navire, nous avons souverain désir que la chose se face en faisant navire tout nouvel, quoy qu'il nous doye coster, car, Dieu aidant, nous contenterons bien tous ses frais et aurons assez de quoy le faire. Si vous prions, très cher et amé cousin, sur toute l'amour qu'avez à nous et sur tout le service et plaisir que jamais faire nous voulez, que à ce besoing, qui nous est si à cuer et qui tant touche l'onneur de nous et de nostre dit filz, le bien de nostre ame et apaisement de nostre conscience, vous ne nous vueillez aucunement faillir, actendu que oncques mais ne vous employasmes en riens et que c'est le derrain service et secours que jamais avons entencion que nous faciez, car, attendu nostre eage, il n'est pas nostre entente d'entreprandre jamais autre chose, s'il plaist à Dieu que reviengnons dudit voyage; mais tant faire vueillez pour nous, ainsi que tenons que bien faire le porrez et que nous confions que le ferez, que, tant par vous comme par ceulx de la cité de Jennes, vous nous vueillez secourir dudit navire, dont ledit messire François vous a parlé, par la manière que escript nous avez ou autrement, le plus brief que faire se pourra, car soyez certain que de toute la finance qui par asseurance aura esté promise pour ceste besongne, avec tel prouffit et avantaige que vous verrez que nous doyons faire pour ceste cause, nous contenterons ceulx qui nous auront fait le secours tellement et si très aggréablement et aux termes qui seront ordonnez, que ilz en seront bien content, si qu'ilz s'en loueront de nous. Et pour certain ceulx de Jennes doivent estre bien enclins à nous faire se plaisir, comme bien leur povez remonstrer, car autresfois nous sommes emploiez bien et grandement en leur service et les avons bien paiez et contentez des choses qu'ilz nous prestèrent, et encores ferons de celles qu'ilz nous presteront, se faire le veulent. Et saichiez pour vray que, ce ne fust pour le présent afaire qui nous est survenu d'aler présentement à la journée qui le derrain jour de ce mois se doit tenir devers monseigneur le Roy à Chartres pour le cas avenu de la mort de feu monsieur d'Orléans, que Dieux absoille, où il nous convient aler prestement[1], bien accompaigné de grant foison de gens de noz païs et de noz très chers cousin et neveuz les contes de la Marche et de Harecourt et le seigneur d'Estouteville et d'autres de nostre sang, car ce touche l'onneur de tout nostre lignage, et d'autre part nous coviendra paier les gens d'armes que nous et nostre dit filz menrrons en nostre compaignie es diz voyages, lesquelles choses nous seront de moult grans fraiz, nous vous eussions présentement envoié grant partie de la finance nécessaire pour le fait dudit navire et pour l'abillement et armement d'icelluy; mais nous avons mis et mectons par deça telle et si bonne ordonnance es finances et revenues de noz terres et païs, et à l'aide que ilz nous font pour ceste cause, que tout ce qui sera promis et asseuré par dela pour cestuy fait sera bien paié et contenté, comme dit est. Et quant est des lectres dont escript nous avez, nous les vous enverons selon et par la forme du contenu ou mémoire que envoié nous avez, ainsi que veoir pourrez par la copie des dictes lectres que vous envoions ci dedans enclos. Si vous prions de rechief que à ce besoing, qui est le plus grant que oncques mais eusmes ne que jamais aurons, ne nous vueillez faillir, mais nous vueillez briefment et hastivement escrire ce que faire se pourra par dela sur les choses dessus dictes, affin que se nous ne povons fournir nostre fait par dela nous nous puissons briefment pourveoir autre part, car nous envoyerons nostre dit filz par terre, et quant pour nostre fait nous nous pourverrions autre part de navire, ou cas que par dela ne se pourroit faire. Et semblablement nous rescrivez de vostre bon estat, dont moult désirons tousjours oïr bonnes nouvelles, ensemble se chose quelconque voulez que pour vous faire puissons, car nous le ferons volentiers et de cuer. Très chier et amé cousin, Nostre Sire, etc.

» Par le contenu desquelles lectres et aussi par un mé-

(1) L'entrevue de Chartres et la réconciliation qui y fut convenue, retardées de quelques jours par un accès de la maladie du Roi, n'eurent lieu que le 9 mars 1409. Le duc de Bourbon y assista. Voir *Chron. de Charles VI*, édit. Bellaguet, t. IV, p. 200-202.



moire que vous envoions enclos en ces lectres, savoir pourrez nostre volenté et response et entencion sur les choses que escriptes nous avez; toutesvoyes sur toutes autres choses vueillez bien dire et remonstrer audit mareschal que il est ja grant nouvelle de par deça du voyage que nostre très chier et tres amé filz le conte de Clermont fait en Grenade par mer, et que desja plusieurs se sont disposés d'aler avec nostre dit filz par mer soubz espérance dudit voyage, dont seroit très grant honte et blasme pour nostredit filz se son entreprise se rompoit pour faulte de navire. Nostre amé et féal, rescrivez nous incontinant ce que faire se pourra sur les choses dont vous avons chargé, affin de nous pourveoir d'autre part se l'en nous faisoit faulte par dela; et Nostre Sire vous ait en sa garde. Escript en nostre chastel de Bourbon, le XIIe jour de février. — LOYS. »

Au dos est écrit : « A nostre amé et féal cousin messire François d'Aubrichcourt, seigneur de Rochefort. »

Lettre missive originale, sur un beau papier, dont la marque de fabrique est une tête de bœuf. Signature autographe : LOYS; la signature du secrétaire est déchirée. Jadis scellée en cire rouge. — P. 1378², cote 3101 *bis*.

1409 n. st., 23 février.

4784. Souffrance accordée par le Roi à la dame de Villars pour rendre l'hommage de la seigneurie d'Annonay.

Vidimus sur parchemin, signé, en date du 25 du même mois. — P. 1392², cote 795.
L'expédition de la chambre des comptes, datée du 26, est sous la même cote.

1409 n. st., 15 mars, Roussillon.

4785. Humbert, seigneur de Villars, confirme les priviléges octroyés aux habitants de Marlieux par ses prédécesseurs.

Sont témoins Henri de Varas, chevalier, parent dudit Humbert, et Jean Isnart, bailli.

Copie collationnée sur papier. — P. 1392¹, cote 635.

1409 n. st., 19 mars.

4786. Échange de terres entre Guillaume et Jean de Billy, seigneurs de Veure (?), et Jean Regnaud, bourgeois de Château-Chinon.

Vidimus sur parchemin, en date du 28 février 1425 (n. st.). — P. 1380², cote 3239.

1409, 7 mai-10 juin.

4787. Information faite à la requête de Bellida, veuve de noble homme Hugonet de Vaugelas, en son nom et au nom de ses enfants mineurs, pour établir que les seigneurs de Vaugelas, du consentement des seigneurs d'Argental, ont toujours été en possession du treizième des amendes prononcées aux assises de Bourg-Argental.

Inséré dans la transaction du 30 juillet 1426. (Voir ci-après.) — P. 1396², cote 459.

[1409], 12 mai.

4788. Rolet de Trasetes écrit au duc de Bourbon pour l'avertir qu'Amé de Viry a passé l'Ain avec des gens d'armes, et se prépare à attaquer le logis de Château-Morand.

Lettre originale sur papier, signée. — P. 1378², cote 3103.

1409, 22 mai.

4789. Souffrance donnée par le Roi à la dame de Villars pour l'hommage de la terre d'Annonay.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392², cote 775.

1409, 24 mai, Saint-Germain.

4790. Amédée, comte de Savoie, ratifie l'accord stipulé entre ses députés et ceux du duc de Bourbonnais dans les conférences tenues à Villars le 19 mai précédent; accord par lequel il a été convenu que le comte de Savoie rendra au duc de Bourbonnais la terre de Beauregard qu'il détient, et que le duc fera hommage au comte de Savoie tant pour Beauregard que pour Lent, Thoissey, Montmerle, Villeneuve, Chalamont et tous les fiefs qu'il possède au delà de la Saône, du côté de l'empire.

Copie du temps sur papier, collationnée et signée. — P. 1363¹, cote 1176.

1409, 28 mai, Châtillon en Dombes.

4791. Le comte de Savoie investit le comte de Clermont, fils du duc de Bourbonnais, de la seigneurie de Beauregard, par la tradition d'une épée qu'il tenait à la main, et le comte de Clermont rend hommage au comte de Savoie pour les terres que son père possède au delà de la Saône, conformément au traité du 19 mai précédent.

Copie du temps sur papier, collationnée et signée. — P. 1363¹, cote 1177.

1409, 6-18 juin.

4792. Contrats, au nombre de douze, réglant les indemnités accordées par le seigneur de Villars à divers particuliers, propriétaires des terres prises pour la formation de l'étang de Birieux.

Rôle de parchemin en trois feuilles, signé. — P. 1392², cote 832.

1409, 12 juin.

4793. Huguenin Rouveau, demeurant à Champelois-lez-Quariées, délaisse au procureur du duc de Bourbon tous les droits de taille, morte-main et autres, qu'il avait sur Perrenot, Robin de la Fiole, ses parsonniers et leur postérité.

Avec la ratification de la femme d'Huguenin Rouveau, en date du dimanche après la Saint-Barnabé (16 juin).

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1380², cote 3245.

1409, 16 juin.

4794. Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forez, seigneur de Beaujeu, et Jean, comte de Clermont, son fils, s'obligent envers le comte d'Alençon et du Perche à lui rendre pour le jour de saint Jean-Baptiste de l'année suivante, trois mille écus d'or à la couronne, valant vingt-deux sols six deniers tournois la pièce, qu'il leur a prêtés pour leur très-grand besoin.

Vidimus sur parchemin, collationné, signé et jadis scellé, en date du 26 septembre 1436, contenant les reçus de Michot Cordier, pour une somme de deux mille écus prêtée par le comte d'Alençon, et une obligation de Jean de Bourbon, comte de Clermont, pour une autre somme de mille écus, en date du 17 novembre 1407. — P. 1359¹, cote 616.

1409, 18 juin.

4795. Le duc de Bourbon ordonne à son bailli de Beaujolais d'arrêter partout où on le pourra, afin d'en faire justice, Antoine du Balmay, écuyer, coupable de pilleries et d'autres crimes.

Original sur parchemin, signé DE BAR. — P. 1376², cote 2741.

1409, 22 juin.

4796. Le chapitre de Notre-Dame de Moulins s'engage à célébrer un obit pour le repos de l'âme de Louis, fils du duc de Bourbon, décédé le 12 septembre.

Cédule originale sur parchemin, non signée. — P. 1373¹, cote 2175.

1409, 4 juillet.

4797. Regnaud, vicomte de Murat, transporte à Jacques de Ruilly, conseiller du Roi, président en son parlement, une rente de quatre-vingt-dix livres tournois sur les terres de Murat, Vigouroux, Châteauneuf et autres.

Vidimus sur parchemin, daté du 17 octobre 1440, signé. — P. 1371², cote 2008.

1409, 13 juillet.

4798. Mainlevée octroyée par le Roi à Humbert, seigneur de Villars, pour tous ses domaines.

« Per cameram. — BARE. »

Original sur parchemin. — P. 1392², cote 817.

1409, le mercredi avant la Sainte-Madeleine (17 juillet).

4799. Huguenin Rouveau, écuyer, et sa femme vendent au duc de Bourbon une pièce de pré sis à Corancy.

Original sur parchemin, signé. — P. 1380², cote 3261.

1409, le samedi après la Saint-Christophe (27 juillet).

4800. Antoine Béguet, de Poncin, ne pouvant exercer, pour cause d'éloignement et de non-résidence, l'office de garde des papiers et de notaire de la cour d'Annonay, qui lui avait été conféré par Isabelle d'Harcourt, dame d'Annonay, s'en démet volontairement et à toujours.

Original sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1360¹, cote 798.

1409, 1er août.

4801. Jean de la Garde, prévôt du monastère de Saint-Pierre d'Evaux (Euvahon.), au diocèse de Limoges, ratifie les lettres du duc de Bourbonnais données à Montluçon au mois de juillet 1409, par lesquelles ce prince a fondé au prieuré de Saulx en sa châtellenie de Montluçon, membre dépendant dudit monastère de Saint-Pierre, trois messes solennelles par an, moyennant une rente de six setiers de blé.

Original sur parchemin, jadis scellé de trois sceaux. — P. 1357¹, cote 856.

1409, 3 août.

4802. Matthieu Terrut, prieur du prieuré de

Saulx, au diocèse de Bourges, s'oblige, pour lui et pour ses successeurs, à exécuter selon leur forme et teneur les lettres de Louis, duc de Bourbonnais, par lesquelles ce prince a fondé trois messes perpétuelles dans cette église.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [1], cote 356 *bis*.

1409, 13 août.

4803. Les commissaires ordonnés par le Roi, Dauphin et vicaire impérial, renvoient par-devant le juge de Roussillon la cause pendante entre Geoffroy Jehannot, marchand de Lyon, et les officiers du sire de Villars à Roussillon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 [1], cote 2499.

1409, le mardi après la Saint-Barthélemy (27 août).

4804. Jean Bergnon, bourgeois de Decize, vend à la confrérie de Saint-Nicolas du même lieu, pour le prix de seize livres tournois, qu'il reconnaît avoir reçues du trésorier du duc de Bourbonnais, une rente perpétuelle de vingt sous tournois à lui due par Guillaume Courtois sur tous ses héritages.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 [1], cote 1278.

1409, 7 septembre.

4805. Le Roi donne souffrance d'un an à François d'Auberchicourt pour lui faire le dénombrement de sa terre de Montcresson, mouvante de Montargis.

Avec d'autres lettres royaux de la même date, notifiant aux gens des comptes et au bailli de Montargis que le Roi a reçu l'hommage de François d'Auberchicourt pour sa terre de Montcresson.

Originaux sur parchemin, signés DE LA TEILLAIE. — P. 1378 [2], cote 3102.

1409, 26 septembre.

4806. Accord passé sous l'arbitrage de Jean de Châlon, seigneur d'Arlay, par lequel Jacques de Vienne, seigneur de Chevreau, assigne à sa sœur Béatrix de Vienne, femme de Matthieu de Rye, seigneur de Balançon, pour le complément de sa dot et de sa portion d'héritage paternel, deux cent cinquante francs de rente annuelle en la châtellenie de Ruffey, se réservant pour lui et ses héritiers la faculté de racheter ladite rente moyennant la somme de deux mille cinq cents francs.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393 [1], cote 871.

1409, 28 octobre.

4807. Isabelle d'Harcourt, dame de Roussillon et d'Annonay, rend au roi de France l'aveu de tous les droits féodaux qu'elle possède à Annonay.

Cet aveu, très-détaillé, est un véritable dénombrement.

Original sur parchemin, visé et signé par le notaire Jean Pellerin. — P. 1362 [2], cote 1120.

Copie sur papier, en date du 18 décembre 1476, collationnée et signée. — P. 1399 [1], cote 971.

1409, 30 octobre.

4808. Jean, duc de Bourgogne, etc., donne quittance au duc de Bourbonnais des cent soixante livres tournois de rente à lui dues sur le péage de Moulins pour le terme de la Saint-Martin d'hiver prochain venant, et qui ont été versées entre les mains de son receveur ès bailliages d'Autun et de Montcenis (1).

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 87.

1409, 12 novembre.

4809. Commission des gens des comptes de Beaujolais pour saisir les châteaux d'Amplepuis et de Chevagny, et tout ce que Guillaume de Beaujeu tenait, de son vivant, du duc de Bourbon, faute de foi et hommage.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366 [2], cote 1487.

1409, novembre.

4810. Lettre de rémission du duc de Bourbonnais en faveur de Philippe Gillet et Jean Guérin, qui avaient volé un mourant.

Avec l'entérinement par le bailli de Bourbonnais, du 10 avril 1412.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [2], cote 2704.

1409, 1er décembre.

4811. Le Roi autorise le comte de la Marche à

(1) Cette quittance annuelle continue à se reproduire, sauf des lacunes, jusqu'en 1448 (P. 1355 [2], cotes 87 et 91).

jouir du revenu des mines du bailliage de Mâcon et sénéchaussée de Lyon.

Vidimus sur parchemin, signé, en date du 14 mars 1410, avec l'attache des trésoriers de France, du 25 juillet suivant. — P. 1371 [1], cote 1940.

[Avant le 19 décembre 1409.]

4812. Guillaume Badot, fils de feu Jean Badot, de Montcoquier, cède et délaisse au duc de Bourbonnais une pièce de terre appelée Pezon, sise au terroir de Montcoquier, sur laquelle il avait coutume de payer chaque année six sols tournois de taille, parce que cette terre est trop loin de son domicile pour qu'il puisse la cultiver et en tirer parti.

Minute originale sur papier, signée, non datée; écriture du commencement du quinzième siècle. Une note marginale déclare cette pièce insuffisante. — P. 1355 [2], cote 147.

1409, 19 décembre.

4813. Guillaume de Gozolle, receveur de Verneuil, adresse à la chambre des comptes de Moulins l'information qu'il a faite au sujet de la terre délaissée par Guillaume Badot au duc de Bourbonnais, sur le territoire de Montcoquier, terre chargée de six sols de taille envers le duc.

Original sur papier, signé. A cette pièce est jointe une note non signée, contenant le détail de la redevance dudit Badot. — P. 1355 [2], cote 150.

1409, 21 décembre.

4814. Pierre Duchastel, notaire de la chancellerie de Bourbonnais, déclare que Guillaume Badot, fils de feu Jean Badot, de Montcoquier, a payé au prévôt de la baillie dudit lieu neuf sols qu'il doit chaque année au duc de Bourbonnais sur certaines terres et héritages.

Minute originale sur papier, signée Duchastel. — P. 1355 [2], cote 147.

1409, 27 décembre, Paris.

4815. Louis, duc de Bourbonnais, renouvelle pour deux ans les affranchissements et exemptions accordés par lui à la foire de Montbrison.

Copie sur papier, collationnée sur l'original à l'hôtel de ville de Montbrison, et signée de deux notaires. — P. 1378 [2], cote 3081.

1409.

4816. Amédée, comte de Savoie, mande à ses officiers de ne prendre ou recevoir en garde aucun des hommes du sire de Villars, et d'annuler tout ce qui aurait pu être fait précédemment contre le droit dudit seigneur.

Extrait d'un ancien inventaire fait par Me Jacques de Viry, no 14. Cahier de papier, non signé; écriture du quinzième siècle. — P. 1371 [2], cote 1980.

1410 n. st., 12 janvier, Paris.

4817. Souffrance d'hommage accordée par le duc de Bourbon à Philippe, seigneur de Linières, comme ayant la garde d'Édouard et de Guichard de Beaujeu, ses cousins.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366 [1], cote 1474.

1410 n. st., 14 janvier.

4818. Jean, comte d'Alençon et du Perche, fait alliance avec son cousin le comte de Clermont et promet de l'aider de tout son pouvoir envers et contre tous, sauf le Roi et le duc de Guienne, Dauphin.

Original français sur parchemin, avec la signature autographe du comte d'Alençon; jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 611.

1410 n. st., février.

4819. Alliance entre Charles, duc d'Orléans et de Valois, Philippe, comte de Vertus, Jean, comte d'Angoulême, et Jean de Bourbon, comte de Clermont.

Lettre scellée de deux sceaux en cire rouge. — P. 1358 [1], cote 518. Deficit. Notice rédigée d'après l'inventaire de Luillier.

1410 n. st., samedi 1er mars.

4820. Arrêt de bannissement rendu par le bailli de Mâcon, à la requête des seigneurs d'Amplepuis, contre Jean du Bois, coupable d'avoir tué sa femme et un autre individu.

Vidimus sur parchemin, collationné et signé, daté du 1er décembre 1508. — P. 1366 [1], cote 1474.

1410 n. st., 6 mars.

4821. Hervé Chaucy, écuyer, seigneur de Malay-le-Roi, reconnaît avoir reçu de François d'Aubercicourt, chevalier, seigneur de Rochefort, vingt

livres tournois sur quarante livres, que ledit chevalier devait lui payer en vertu d'un arrêt du parlement.

Cédule en parchemin, signée. — P. 1378², cote 3099.

1410 n. st., 18 mars.

4822. Souffrance donnée par le Roi à la dame de Villars pour l'hommage d'Annonay.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1392², cote 787.

1410 n. st., 21 mars, Bourg.

4823. Mandement d'Amédée, comte de Savoie, à ses baillis de Bresse et autres officiers, leur défendant d'exiger des droits de garde des hommes du seigneur de Villars.

Original sur papier, signé. — P. 1389², cote 227.

1410, 27 mars, jeudi après Pâques.

4824. Étienne de Chauvery, dit de Poissons, et sa femme vendent à Guillaume le Beau, dit de la Couture, tout ce qui leur revient de l'héritage de feu Jeannette de Poissons, mère dudit Étienne.

Original sur parchemin, signé. — P. 1380², cote 3265.

1410, 10 avril.

4825. Gautier de Frolois, seigneur de Saint-Germain-du-Plain, procureur de Marguerite de Vienne, sa femme, fille de Guy de Vienne, seigneur de Chevreau, renonce à la succession dudit Guy de Vienne, moyennant la promesse faite par celui-ci de lui donner le château de l'Étoile.

P. 1392², cote 849. Deficit. Notice rédigée d'après l'inventaire de Luillier.

1410, 18 avril.

4826. Michot Cordier, secrétaire et trésorier général du duc de Bourbonnais, en vertu d'un mandement du duc donné à Souvigny le 4 avril précédent, fait vendre à Paris une partie de la vaisselle d'or et d'argent de ce prince, pour le prix de trois mille trois cent quatre-vingt-seize livres quatorze sous quatre deniers tournois, qui doivent servir à l'acquittement de ses dettes. Parmi les objets vendus, il est fait mention du « corps d'un ymaige de monseigneur saint Loys qui estoit d'or, » et de son pied en argent doré, émaillé aux armes des ducs de Berry et de Bourgogne.

Original en parchemin, signé Cordier. — P. 1358¹, cote 519.

1410, 18 avril.

4827. Jean, fils de France, duc de Berry, etc., fait alliance avec les ducs de Bretagne et d'Orléans, les comtes d'Alençon, de Clermont et d'Armagnac.

Lettre scellée de six sceaux en cire rouge.— P. 1359¹, cote 650. Deficit. Notice rédigée d'après l'inventaire de Luillier.

1410, 20 avril.

4828. Accord entre Humbert de Villars et Isabelle d'Harcourt, sa femme, d'une part, et Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey, d'autre part, au sujet de la succession d'Humbert de Villars, père dudit Humbert, et de celle de Marie de Villars, femme de Guy de Vienne, seigneur de Chevreau, et mère dudit Jacques. Par un traité passé le 4 mars 1397 (voir le n° 3692), la part de succession afférente à Jacques, Marguerite et Béatrix de Vienne, enfants de ladite Marie, avait été fixée à neuf mille florins, dont trois mille avaient été déjà payés à Jacques : sur ce qui restait dû, le seigneur de Villars s'engage à verser immédiatement deux mille écus, et le surplus de la somme en différents termes. — Témoins : Huguenin de Brancion, Louis de Gleteins, Mile de Porprières, Antoine Merle.

Original sur parchemin, signé; en triple.— P. 1393¹, cotes 875, 884 et 895.

1410, 21 avril.

4829. Accord entre Humbert de Villars et Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey, conclu sous l'arbitrage de Jean de Châlon, seigneur d'Arlay, prince d'Orange, et par lequel le premier s'engage à payer au second, sur la présentation des quittances de Béatrix de Balanzon, sa sœur, et de Gautier de Frolois, son beau-frère, six mille florins qui leur restaient dus sur les neuf mille florins d'indemnité à eux alloués pour la succession d'Humbert de Villars, leur grand-père, de Béatrix de Morée, sa femme, leur grand-mère, et de Marie de Villars, femme de Gui de Vienne, leur mère.

Original sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1393¹, cote 879.

1410, 22 avril, Gien.

4830. Alliance de Bernard, comte d'Armagnac, avec le duc de Bourbon et son fils le comte de Clermont.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376[1], cote 2606.

1410, 23 avril, Gien.

4831. Jean, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, conclut une alliance défensive et offensive avec Jean, comte de Clermont, envers et contre tous, sauf le Roi, les ducs de Guienne, de Berry et d'Orléans, le comte d'Armagnac et ses autres alliés.

Original français sur parchemin, avec la signature autographe du duc de Bretagne; jadis scellé. — P. 1358[2], cote 548.

1410, 27 avril.

4832. Barthélemi Legras (Grassi), dit de Blanchère, reconnaît avoir reçu vingt-deux florins d'or en retour d'une terre qu'il avait cédée à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, pour l'établissement d'un nouvel étang près du pont de « Lucieus ».

Original sur parchemin, signé. — P. 1392[1], cote 644.

1410, avril, après Pâques.

4833. Louis, duc de Bourbonnais, fonde à Vichy un couvent de Célestins, auquel il assigne cinq cents livres de rente annuelle sur les châtellenies de Vichy, de Billy, de Gannat et autres, sur le péage de Thiers et sur les tailles de Château-Chinon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373[1], cote 2183.
Vidimus sur parchemin, signé, du 12 avril 1414. — P. 1388[3], cote 83.
Inséré dans la confirmation du mois de juillet 1433. — K. 188, nº 120.

1410, 6 mai, Paris.

4834. Le Roi défend à ses huissiers ou sergents de faire aucun exploit de justice au préjudice des droits du duc de Bourbonnais, sans avoir commission spéciale.

Vidimus sur parchemin, signé, du 2 mars 1480 (n. st.). — P. 1373[2], cote 2221.

1410, 24 mai.

4835. Accord entre Antoine Vassalieu, prieur de Notre-Dame de la Platière, au diocèse de Lyon, et Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, par lequel cette denière alloue audit prieur quinze florins d'or, pour l'indemniser des dégâts causés dans ses prés par les eaux de l'étang de Brenondes, paroisse de Saint-Marcel.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392[1], cote 649.

1402 à 1410, 19 juin.

4836. Fondation d'une messe en l'église de Belleville par Éléonore, dame de Beaujeu.

Pièces transcrites sur un même rôle de parchemin en cinq parties, signé et daté du 19 juin 1410. — P. 1366[1], cote 1485.

1410, 30 juin, Montbrison.

4837. Mandement de Louis, duc de Bourbon, à ses baillis et officiers du Beaujolais, révoquant toutes les souffrances d'hommage qu'il avait octroyées à ses vassaux de ce pays, ainsi que les dispenses de la contribution pour l'entretien du château de Beaujeu, et ordonnant de faire transporter au château de Thizy, pour les employer à l'exhaussement du donjon, les matériaux provenant des ruines de la tour du marché de cette ville, dont plusieurs particuliers s'étaient emparés.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389[3], cote 370.

1410, 1er juillet, dans l'église de Saint-Jean-des-Prés de Montbrison.

4838. Pierre, fils de feu Hugues l'Espagnol, damoiseau, reconnaît tenir en fief et hommage-lige du comte de Forez divers biens sis dans les mandements de Néronde, Cleppé, etc. Fait en présence de Jean, sire de Château-Morand, de Guichard, sire d'Urfé, bailli de Forez, et d'Étienne Mauvoisin, damoiseau.

Original latin sur parchemin, muni du signum. — P. 1402[2], cote 1255.

1410, 15 juillet.

4839. Ordre itératif du Roi pour faire payer au comte de la Marche le produit des mines du bailliage de Mâcon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371[1], cote 1941.
Avec l'attache des trésoriers de France, du 25 juillet. — Même cote.

1410, 28 juillet, Paris.

4840. Charles VI, roi de France, octroie de nouveau à Jacques, vicomte de Villemur, pour sa vie durant, la jouissance d'une rente de quatre cents livres tournois, jadis concédée à Arnaud, vicomte de Villemur, son grand-père, par le duc d'Anjou, lieutenant général en Languedoc et en Guyenne, à prendre sur les revenus ordinaires de la baillie de Pérusse et des châtellenies de Flavignac et Lévignac en Rouergue.

« Par le Roy en son conseil, auquel le roi de Navarre, maistre Raoul le Sage, et plusieurs autres estoient. — De la Teillaye. »

Suivent les lettres exécutoires délivrées par la chambre des comptes de Paris le 16 août, et par le sénéchal de Rodez le 17 septembre.

Vidimus original sur parchemin, du 18 août 1431, collationné, signé, jadis scellé. — P. 1356[2], cote 297.

1410, 28 juillet.

4841. Les gens des comptes du duc de Bourbon étant à Château-Chinon fixent la somme que Jean Regnauld devra payer pour l'acquisition de la terre de Pressy, moyennant quoi la main-mise sur ladite terre devra être levée.

Vidimus sur parchemin, signé, du 27 février 1425.—P. 1380[2], cote 3239.

1410, 2 août.

4842. Philippe de Lévis, chevalier, seigneur de Roche, vicomte de Lautrec, reconnaît tenir en franc fief (in feudum franchum honoratum et nobile) de Louis de Poitiers, comte de Valentinois, le château de Roche avec les châteaux de Mézillac, Don et Montagut, le péage de Mézillac, tout ce qu'il a au mandement de « Gloiras », au village de « Chalam » et au lieu de Talussac, ainsi que le fief de Château-Raphaël et de Calme, que ses prédécesseurs ont acquis de Giraud Bastet, seigneur de Crussol, héritier universel de Guillaume de Poitiers. Le comte de Poitiers se réserve tous ses droits de justice sur le Béage (Bidatgiis), qui ne sont pas compris dans la présente reconnaissance. L'hommage est fait « pacis osculo interveniente, stando pedes junctis manibus inter manus domini comitis, cum illâ quâ decet reverentiâ et honore. »

Original sur parchemin, muni du signum. — P. 1397[3], cote 600.

[Après le 19 août 1410.]

4843. Requête adressée par Jeanne de Revel, veuve de François d'Auberchicourt, au duc de Bourbon Jean I[er], pour obtenir confirmation du don de Rochefort et de Genzat.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1378[2], cote 3099.

1410, 30 août.

4844. Eude de Rayne, licencié ès lois, et Humbert Fauquier, écuyer, agissant comme procureurs de Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey, donnent quittance de cinq cents florins, monnaie de Savoie, reçus d'Humbert, seigneur de Villars, en déduction de la somme de mille florins due par lui au terme de la Saint-Michel.

Avec la procuration donnée par Humbert, le 20 du même mois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393[1], cote 885.

1410, 30 septembre, Cleppé.

4845. Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, confirme l'exemption accordée par le feu duc, son mari, à la foire de Montbrison.

Copie sur papier, collationnée sur l'original à l'hôtel de ville de Montbrison et signée de deux notaires. — P. 1378[2], cote 3081.

1410, 1[er] novembre.

4846. Jean, fils de France, duc de Berry, etc., fait alliance avec les ducs de Bretagne, d'Orléans et de Bourbonnais, les comtes d'Alençon et d'Armagnac.

Lettre scellée de cinq sceaux en cire rouge. — P. 1359[1], cote 657. Deficit. Notice rédigée d'après l'inventaire de Luillier.

1410, 12 novembre, Clermont en Beauvoisis.

4847. Souffrance d'hommage accordée par le duc de Bourbon à Philippe, seigneur de Linières, comme tuteur de ses cousins Édouard et Guichard de Beaujeu.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366[1], cote 1474.

1410, 14 novembre, Paris.

4848. Charles VI, roi de France, donne mainlevée au comte de Savoie de la saisie du revenu de trois mille livres que ce dernier devait prendre sur la *reve* de Mâcon; il mande à ses officiers de laisser le comte jouir de ce revenu, et même de lui en payer les arrérages.

Vidimus sur parchemin, du 16 septembre 1441, collationné et signé, renfermant aussi l'attache de la chambre des comptes, en date du 19 novembre 1410. — P. 1361 [1], cote 897.
Autre vidimus sur parchemin, de même date, collationné et signé. — *Ibid.*, cote 906.
Copie sur papier, non signée. — *Ibid.*, cote 906.

1410, le vendredi après la Saint-Martin d'hiver (14 novembre).

4849. Le prévôt du duc de Berry à Thiers donne acte à Jean Tamisier, des Combes, de sa demande tendant à faire défendre à certains individus de faire pâturer leurs bêtes, depuis Notre-Dame de mars jusqu'à la Nativité, dans une terre sise aux Combes, où il possède un verger.

Original sur parchemin, signé. — P. 1381, cote 3348.

1410, novembre, Bourges.

4850. Jean, fils du roi de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, d'Étampes, de Boulogne et d'Auvergne, et seigneur de Carlat, pour récompenser sa fille Bonne, comtesse d'Armagnac, des acquêts par lui faits pendant son mariage avec feu Jeanne d'Armagnac, mère de ladite Bonne, lui cède et transporte, ainsi qu'à ses hoirs nés en légitime mariage, la seigneurie et vicomté de Carlat avec toutes ses dépendances.

Copie sur papier, sans date ni signature, d'un vidimus de l'an 1416. — P. 1363 [2], cote 1248.

1410, 1er décembre, Bourges.

4851. Jean, fils du roi de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, d'Étampes, de Boulogne et d'Auvergne, retient pour lui la foi et hommage de la vicomté de Carlat, qu'il a transportée à Bernard, comte d'Armagnac, son gendre, mais déclare qu'après son décès, à lui duc de Berry, ladite vicomté demeurera franche et quitte de cet hommage.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1363 [2], cote 1248.

1410, 3 décembre, Paris.

4852. Charles VI, roi de France, ordonne de contraindre les marchands de sel passant à Roussillon, ainsi que les gardes de la gabelle établis au bailliage de Mâcon et dans la sénéchaussée de Lyon, à déclarer la quantité véritable de leurs chargements et à faire acquitter régulièrement les droits de péage dus à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, d'Annonay et de Roussillon, pour son péage de Roussillon-sur-Rhône.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [1], cote 806.

[Vers 1410.]

4853. Instructions en forme de règlement au trésorier et receveur général des finances de Bourbonnais, aux receveurs et trésoriers particuliers, au compradeur, à l'argentier et au contrôleur.

Cahier de papier, sans date ni signature. — P. 1373 [2], cote 2226.

[Après 1410.]

4854. Mémoire pour établir les droits du sire de Villars sur les biens de feu Eudes de Villars [(1)] en Dauphiné.

Feuille de papier, sans date ni signature. — P. 1375 [2], cote 2523.
Minute du même, non signée, en grosse écriture. — P. 1375 [2], cote 2534.

1411 n. st., 12 janvier.

4855. Hommage rendu au comte d'Armagnac par Pierre de Saint-Martial, au nom de sa femme, pour les terres qu'elle tient dudit comte dans la vicomté de Carlat.

Copie sur parchemin, non signée; écriture du temps. — P. 1365 [2], cote 1463.

1411 n. st., 16 janvier.

4856. Aveu rendu au comte d'Armagnac par le prieur de l'église de Saint-Étienne de Capels, pour les terres de son prieuré assises en la vicomté de Carladez.

Copie sur parchemin, non signée; écriture du temps. — P. 1365 [2], cote 1461.

1411 n. st., 19 janvier.

4857. Mandement du Roi à l'effet de maintenir

(1) Eudes de Villars, frère de Humbert VII, vivait encore en 1410.

la dame de Villars en pleine possession et jouissance de la terre d'Annonay.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392², cote 796.

1411 n. st., 5 février.

4858. Mandement du Roi au sénéchal de Beaucaire pour faire ajourner aux prochains jours du parlement les commissaires chargés du gouvernement des terres d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.—P. 1392², vote 780.

1411 n. st., 9 février, Montbrison.

4859. Procuration passée par la duchesse de Bourbon à Édouard de Lavieu, seigneur de Feugerolles, pour rendre hommage au duc de Bourgogne des terres qu'elle tient de lui en Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389³, cote 314.

1411 n. st., 19 février, Bourges.

4860. Jean, duc de Berry et d'Auvergne, accorde souffrance d'hommage à la duchesse de Bourbonnais pour la châtellenie de Thiers, jusqu'à sa prochaine arrivée en Auvergne.

Original sur parchemin, signé. — P. 1381, cote 3338.
Vidimus dans l'acte du 12 juillet suivant. — *Ibid.*, cote 3337.

1411 n. st., le samedi avant le dimanche des Bordes (28 février).

4861. Productions par le promoteur des causes de la cour d'Amplepuis contre Jean Choler, accusé de plusieurs délits.

Cahier de papier, signé. — P. 1366¹, cote 1474.

1411 n. st., 6 mars.

4862. Souffrance d'hommage accordée par le Roi à Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais.

Avec les lettres d'attache des trésoriers, en date du 13 mars.

Transcription sur parchemin, collationnée et signée, à la suite de l'acte du 12 juillet suivant. — P. 1371², cote 1995.
Vidimus sur parchemin, collationné et signé, du 14 juillet suivant. — Même cote.

1411 n. st., 16 mars.

4863. Humbert, sire de Thoire et de Villars, et Isabelle d'Harcourt, sa femme, constituent deux procureurs pour obtenir du conseil du Roi la ratification de la donation faite par ledit Humbert à ladite Isabelle.

Inséré dans la confirmation royale du mois d'avril 1411. (Voir ci-après.) — P. 1362¹, cote 997.

1411 n. st., 25 mars, Lille.

4864. Souffrance d'un an octroyée par le duc de Bourgogne à la veuve du duc de Bourbon, pour l'hommage des fiefs qu'elle tient de lui en Beaujolais.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1389³, cote 309 *bis*.
Relaté dans une procuration de la duchesse, du 12 juillet. — *Ibid.*, cote 319 *ter*.
Vidimus sur parchemin, daté du 14 juillet 1411, signé.—*Ibid.*, cote 309.

1411 n. st., 6 avril, Paris.

4865. Louis, fils aîné du Roi, duc de Guyenne et Dauphin de Viennois, confirme, en qualité de Dauphin et de vicaire impérial, la donation de la baronnie de Roussillon faite par Humbert, sire de Thoire et de Villars, à sa femme Isabelle d'Harcourt.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.—P. 1462¹, cote 998.

1411, 13 avril.

4866. L'abbé de Manglieux consent à ce que le vidimus de certaines lettres qu'il a produites en justice fassent foi comme les originaux.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1376¹, cote 2630.

1411, 29 avril, Paris.

4867. Charles VI, roi de France, donne mainlevée à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars et d'Annonay, de la saisie féodale de la terre d'Annonay opérée par le trésorier de Nismes, par la raison que, ladite terre lui ayant été transportée par le seigneur de Thoire et de Villars, son mari, il n'y avait pas lieu, selon la coutume du Vivarais et le droit écrit, d'exiger finance pour mutation de fief noble.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1360¹, cote 816.

1411, 29 avril.

4868. Le Roi mande au sénéchal de Beaucaire de laisser jouir la dame de Villars du château d'Anno-

nay, et en même temps la décharge d'une somme de deux mille florins qu'elle lui devait en vertu d'un accord entre le roi Jean et Aymar de Roussillon, jadis seigneur d'Annonay, mais pour le payement de laquelle il y avait prescription, cette dette remontant à quarante-sept ans et plus.

Mention d'Alice, fille d'Aymar de Roussillon et femme d'Humbert, seigneur de Villars.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392², cote 750.

1411, avril, Paris.

4869. Charles VI confirme et ratifie la donation faite, le 6 octobre 1400, par Humbert, sire de Thoire et de Villars, à Isabelle d'Harcourt, sa femme.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362¹, cote 997.

1411, 6 mai, Clermont en Beauvoisis.

4870. Jean, duc de Bourbonnais, etc., ordonne que les gens composant sa chambre des comptes, quatre conseillers maîtres, trois clercs, un procureur et un huissier, soient payés dorénavant de leurs droits de robes comme ils l'étaient du temps du duc son père.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360², cote 845.

1411, 29 mai, Paris.

4871. Charles VI, roi de France, à la requête de la duchesse douairière de Bourbonnais, fait défense à son procureur de Mâcon de faire inscrire sur les papiers terriers les héritages de quelques sujets de ladite dame, demeurant dans les limites de sa justice et seigneurie, comme étant grevés de redevances envers le Roi, parce que leurs prédécesseurs s'étaient mis sous la sauvegarde royale et avaient promis pour cela certaines sommes d'argent. Le Roi établit en principe que ce n'est là qu'une charge personnelle, et que l'héritier de celui qui s'est mis ou se met en la sauvegarde royale n'est point contraint d'y demeurer.

« Par le Roy, à la relation du conseil. — Mauloué. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359¹, cote 694.
Vidimus sur parchemin en date du 23 juin 1413, collationné, signé, jadis scellé du sceau du bailliage de Mâcon. — P. 1400¹, cote 855.

1411, 28 juin.

4872. Guillaume Varennes, d'Estivareilles, masier du mas de la Gravière, délaisse au duc de Bourbonnais plusieurs pièces de terre dépendant dudit mas, et qu'il tenait à cens.

Original sur parchemin, signé. — P. 1377², cote 2898.
Avec trois quittances sur papier, attestant le payement des cens, datées des 8 décembre 1410, 4 juin et 4 juillet 1411. — Même cote.

1411, 12 juillet.

4873. Procuration de la duchesse Anne Dauphine à l'effet de faire présenter au bailli de Mâcon les lettres de souffrance d'hommage qui lui avaient été octroyées, le 6 mars précédent, pour ses terres de Forez et de Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371², cote 1995.

1411, 12 juillet, Saint-Germain-Laval.

4874. Anne Dauphine nomme des procureurs à l'effet de faire entériner la souffrance d'hommage à elle accordée par le duc de Berry et d'Auvergne pour la châtellenie de Thiers.

Expédition sur parchemin, signée. — P. 1381, cote 3337.
La sentence d'entérinement, rendue au nom du lieutenant-sénéchal d'Auvergne le 22 juillet, se trouve sous la cote 3339.

1411, 12 juillet, Saint-Germain-Laval.

4875. Procuration passée par Anne, duchesse de Bourbon, à Jean Boucher, Nicolas Bastier et Étienne de La Grange, pour rendre hommage au duc de Bourgogne des terres du Beaujolais qui relèvent de lui.

Original sur parchemin, signé; en double. — P. 1389³, cote 319 *bis* et 319 *ter*.

1411, 20 juillet.

4876. Le roi Charles VI accorde au seigneur de Villars mainlevée de la saisie qui avait été mise sur ses terres, et ordonne de retirer les garnisaires qui y avaient été établis.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392¹, cote 736.

1411, 26 juillet.

4877. Jehannin du Viez, sergent royal, en vertu des lettres datées du 29 mai précédent, ajourne le procureur du Roi à Mâcon à comparaître devant le

bailli de Mâcon, pour répondre à la plainte de la duchesse de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1359 [1], cote 694.

1411, 27 juillet et 17 août.

4878. Deux ajournements pour procéder pardevant le bailli de Mâcon à l'exécution des lettres du Roi en vertu desquelles la duchesse de Bourbon, comtesse de Forez, demandait l'annulation des gardes royales.

Original latin sur papier, signé. — P. 1400 [1], cote 903.

1411, 3 novembre.

4879. Jacques de Vienne donne quittance à Humbert de Villars, son oncle, de la somme de cinq cents florins, payée à Humbert Faquier et Jean Pillot, ses fondés de pouvoir.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393 [1], cote 900.

1411, 21 décembre.

4880. Partage de la succession du duc Louis de Bourbon entre la duchesse Anne, sa femme, et le duc Jean, son fils.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [2], cote 1989.

1411, 21 décembre.

4881. Accord entre Anne Dauphine et Jean, duc de Bourbonnais, son fils, au sujet de la levée des aides et gabelles dans les pays de Forez et de Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [2], cote 3067.

[Vers 1411.]

4882. Notes diverses tendant à établir que « toutes et quantes fois que aucun noble vend à un autre non noble rente ou terre qui est mouvante du fief du duc de Bourbonnais, celui-ci a droit de lever rachat et finance en la manière que le fait le Roi lui-même. »

Minute sur papier, très-endommagée. — P. 1360 [2], sans cote (trouvé à la suite de la cote 878).

1412 n. st., 12 janvier, Souvigny.

4883. Anne Dauphine approuve la fondation des Célestins de Vichy, faite par son mari en 1410.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [1], cote 2183.
Vidimus sur parchemin du 12 avril 1414, signé. — P. 1388 [3], cote 83.

1412 n. st., 14 janvier.

4884. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, seigneur de Lens et de Montaigu en Combraille, ordonne de faire mettre Guillaume Arnaud, des Chazades, en possession des biens de feu Poulet Arnaud, de Vedignat, son frère, et, en cas d'opposition, de procéder suivant les voies de droit.

Lettres de chancellerie originales, en français, sur parchemin. — P. 1363 [2], cote 1228.

1412 n. st., 11 février.

4885. Guillaume, seigneur de Tournon, chevalier, vend à Guillaume de Montrevel, dit l'Ermite, seigneur de la Faye, du consentement d'Anne Dauphine, comtesse de Forez, le château et le bourg d'Argental avec leurs dépendances, pour le prix de quatre mille livres vingt-deux sols six deniers tournois, valant un écu d'or au coin du Roi. Le procureur de Guillaume de Montrevel prend possession de ces domaines le 12 février et jours suivants.

Original latin sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1396 [1], cote 445.

1412 n. st., 2 mars.

4886. Le duc Jean I[er] reconnaît avoir reçu de ses gens des comptes, par la main de Jean Marchand, une série de chartes et lettres relatives aux terres de Combraille, Château-Chinon, etc., et dont l'énumération est faite en détail.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [1], cote 2053.

1412 n. st., 8 mars.

4887. Requête du comte de la Marche aux trésoriers du Roi, pour être payé du produit des mines du bailliage de Mâcon.

Vidimus sur parchemin, signé, du 10 du même mois. — P. 1371 [1], cote 1940.

1412, 28 mars.

4888. Robert Dauphin, chevalier, seigneur de

Roynes et de Veauce, reconnaît que le duc de Bourbonnais lui a concédé, à titre de prêt, que les habitants du village de Chenevières, en la châtellenie de Chantelle, soient tenus de faire le guet de trois semaines en trois semaines en son château de Veauce, mais sans préjudice des droits du duc et sans tirer à conséquence.

Original français sur parchemin, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 260.

1412 n. st., 24 mars.

4889. La duchesse de Bourbonnais, comtesse de Forez, dame de Beaujolais, fait présenter au bailli de Mâcon, par son cousin Édouard, seigneur de Feugerolles, des excuses pour les actes de violence commis par les gens de la compagnie du bâtard de Bourbon contre les agents dudit bailli. Elle promet de réparer le dommage autant qu'il sera en son pouvoir, et de faire sortir des places de son obéissance les ennemis du Roi.

Minute sur papier, signée. — P. 1400 [1], cote 903.

1412, 3 avril.

4890. Guillaume Naymon, Jean Baudiliet, Étienne Roucin et Jean Ruynel reconnaissent devoir un florin d'or à Étienne Chambard et à Pierre Bourgeois, chacipols de Châtillon en Dombes; à cause de certains déboursés faits pour eux en la maison de la chacipolerie.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [2], cote 823.

1412, 7 avril.

4891. Jean Thévenin, paroissien de Baigneux, reconnaît devoir au duc de Bourbonnais vingt et un setiers d'avoine, à cause des arrérages de quatorze quartes d'avoine qu'il est tenu de payer chaque année audit seigneur à la recette de Belleperche.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé.—P. 1355 [2], cote 166.

1412, 7 avril.

4892. Jean Thévenin, paroissien de Baigneux, devenu vieux et infirme, renonce à cultiver les pédures qu'il tenait du duc et les remet entre ses mains.

Original sur parchemin, signé. — P. 1377 [2], cote 2900.

1412, 23 avril.

4893. Lettres du roi Charles VI au sénéchal de Beaucaire, au bailli de Vivarais et autres officiers, ordonnant une enquête et un ajournement au sujet des faits et gestes d'Amé de Viry, sénéchal de Lyon et bailli de Mâcon, qu'Humbert, seigneur de Villars, accusait d'avoir envahi à main armée et par escalade le château d'Ambérieux, et en outre d'avoir fait forcer, en l'église Saint-Paul de Lyon, un coffre contenant le trésor dudit seigneur.

Ces lettres font mention d'Henri de Villars, archevêque de Lyon, aux bons offices duquel elles attribuent la réunion du Dauphiné à la France.

Dans le procès-verbal de l'exécution desdites lettres, rédigé le 22 juin suivant par Fourquaut, huissier. Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [2], cote 765.

1412, 23 avril.

4894. Mandement du roi Charles VI au sénéchal de Beaucaire et aux baillis de Vivarais et de Velay, donnant souffrance à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars et d'Annonay, pour l'hommage de cette dernière terre, en raison des périls de la route et du grand nombre de gens d'armes répandus dans le pays.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.—P. 1392 [1], cote 735.

1412, 25 avril, Cleppé.

4895. Traité entre Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, et le bailli du Roi à Mâcon, par lequel la duchesse jure obéissance au Roi, conformément aux promesses faites en son nom par Édouard, seigneur de Feugerolles, et le bailli, de son côté, s'engage à ne laisser commettre aucun acte d'hostilité contre les terres de la duchesse.

La publication de ce traité eut lieu le 4 mai suivant à Lyon, en présence d'une multitude de peuple, aux deux bouts du pont de la Saône (part du royaume et part de l'empire), et en outre au marché de la grenette.

Copie sur papier. — P. 1400 [1], cote 903.

1412, 26 avril, Cleppé.

4896. Procuration passée par Anne, duchesse de Bourbon, à Philibert, seigneur de Lespinasse,

pour rendre l'hommage des terres qu'elle tient du duc de Bourgogne en Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [3], cote 318.

1412, 7 mai.

4897. Arrêt de la cour de parlement décidant que tous les biens demeurés vacants par le décès de Jean d'Armagnac, vicomte de Fezensac, et de Marguerite de Carmaing, sa femme, de Gérard d'Armagnac, comte de Perdriac, et d'Arnauld Guillem d'Armagnac, biens détenus indûment par Bernard, soi-disant comte d'Armagnac, seront régis et gouvernés sous la main du Roi, et que Jeanne et Mathilde d'Armagnac, filles desdits Jean et Marguerite, jouiront, par manière de provision, du revenu de la tierce partie de ces biens.

Vidimus sur parchemin, collationné et signé, en date du 9 octobre 1444, fait d'après une copie extraite des registres du parlement le 18 novembre 1443. — P. 1363 [1], cote 1197.

1412, 13 mai, Melun.

4898. Charles VI, roi de France, accorde à la duchesse de Bourbonnais souffrance d'hommage et de dénombrement pour son comté de Forez et sa baronnie de Beaujeu jusqu'à la fin d'août 1413, à la condition qu'elle prêtera serment de fidélité au bailli de Mâcon ou à tout autre officier royal qu'il appartiendra.

« Par le Roy en son conseil, ouquel Mess. les ducs de Guyenne, de Bourgoigne, de Bar et de Lorraine, le conte de Mortain, l'amiral, le chancelier de Guyenne, le gouverneur d'Arras et autres estoient. — J. de Rinel. »

Copie sur papier d'un vidimus du 17 mai 1412, collationnée et signée. — P. 1400 [1], cote 904.

1412, 18 mai.

4899. Le Roi mande au premier de ses sergents qui en sera requis de maintenir la duchesse douairière de Bourbonnais en possession des droits dont elle aura joui paisiblement d'ancienneté, et, en cas d'opposition, d'ajourner les opposants devant la chambre des requêtes du palais à Paris, ladite duchesse étant veuve et ne pouvant, sans grands frais et dépens, plaider hors de Paris.

Pièce insérée dans l'acte du 19 septembre suivant (voir ci-après). — P. 1400 [1], cote 841.

1412, 5 août, Cleppé.

4900. Anne Dauphine, duchesse de Bourbon, passe procuration à Guichard d'Urfé, bailli de Forez, pour rendre au duc de Bourgogne l'hommage des terres qu'elle tient de lui en Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [3], cote 310.

1412, 7 août.

4901. Vente par Guillaume de Grolée, seigneur de Neyrieux (Neyriaci) et de Juis, à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, moyennant vingt francs d'or, d'une rente de quatorze bichets et deux coupes de seigle, mesure de Villars, et d'un cens de cinq sous quatre deniers, dus par divers tenanciers.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [1], cote 194.

1412, 18 août, Auxerre.

4902. Le duc de Bourgogne mande à son bailli de Châlon de se transporter au lieu que lui désignera la duchesse de Bourbon, pour recevoir l'hommage des terres qu'elle tient de lui en Beaujolais.

Relaté dans les lettres de réception dudit hommage, en date du 16 mars 1414. — P. 1389 [3], cote 315.

1412, 18 août, Auxerre.

4903. Souffrance de deux ans octroyée par le duc de Bourgogne à Anne Dauphine, duchesse de Bourbon, pour l'aveu des terres qu'elle tient de lui en Beaujolais.

Vidimus sur parchemin, délivré le 8 octobre 1412, sous le scel du bailliage de Châlon, signé. — P. 1389 [3], cote 311.

1412, 18 août.

4904. Promesses faites par le duc de Bourgogne d'accorder le mariage d'Agnès, sa fille, avec Charles, fils du duc de Bourbon.

Dans l'acte du 1[er] août 1418 (voir ci-après). — P. 1364 [2], cote 1384.

1412, 19 août, Auxerre.

4905. Charles VI, roi de France, autorise la duchesse douairière de Bourbonnais à toucher pendant trois ans, outre les arrérages, une rente de mille livres tournois sur le grenier à sel de Pont-Saint-Esprit, en récompense des ports et passages de Chavenay et de la Croix de Buez sur le Rhône,

qui lui appartenaient à cause de son comté de Forez et qui avaient été cédés au Roi.

« Par le Roy à la relation de son grand conseil tenu par Mons. le duc de Guyenne, ouquel le roy de Secille, Messieurs les ducs de Bourgogne et de Bar, les comtes de Nevers et de la Marche, le grant maistre de Rodes et plusieurs autres estoient. — NEAUVILLE. »

Copie collationnée et signée, avec incision pour le sceau, d'un vidimus du 29 novembre 1412. — P. 1359², cote 775.

Autre vidimus sur parchemin, du 2 janvier 1413, signé, avec le mandement des généraux des aides, du 11 novembre précédent.— P. 1375², cote 2554.

1412, le mardi avant la Saint-Barthélemy (23 août).

4906. Denis du Puy, juge de Forez, accorde aux habitants de Saint-Marcellin la permission de plaider par procureurs contre le châtelain dudit lieu, soit devant la cour du Roi à Mâcon, soit ailleurs, parce qu'il a reconnu que lesdits habitants agissent « non causâ monopolii nec conspirationis contrà quemcumque », mais seulement pour la poursuite de leur droit.

Pièce insérée dans l'acte du 19 septembre suivant (voir ci-après). —P. 1400¹, cote 841.

1412, 15 septembre, Cleppé.

4907. Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, etc., décharge les notaires de Montbrison d'un servis dû sur une maison qui était restée en ruines depuis l'incendie de ladite ville par les Anglais, cinquante ans auparavant.

« Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnois, contesse de Fourez et dame de Beaujeu, à noz amez et féaulx les gens de nostre chambre des comptes à Montbrison, salut. Comme jà pieçà nous aions eu complainte de plusieurs notaires de nostre ville de Montbrison et autres leurs successeurs contenant que, un chascun an, ilz nous paient certains servis à cause des bans que leurs prédécesseurs souloient avoir en une maison et environ icelle, devers la partie de la maison et hostel des hoirs de Jehan Barbier, de nostredicte ville, où noz prédécesseurs contes de Forez souloient faire tenir la court ordinaire de Forez, lesquelles maison et bans sont et ont esté longtemps en ruyne, et n'y a fors tant seulement que les mures et les places vuides où souloient estre lesdis bans; lesquelles mures et places sont situées à costé le pont que l'en va de la grant rue à Nostre Dame, du costé tenant à la rivière de Viseze, et d'autre part jouxte la maison dudit feu Jehan Barbier, de la partie de la bise, et la rue et icelle place vuide entremi tant comme ladicte maison dudit Barbier s'estend, où souloient estre lesdis bans, et jouxte la maison de Colin le Fauconnier, qui fu de la Chaussi, sa femme, d'autre part; lesquelz humblement nous ont supplié que, actendu qu'il n'y a siége ne habitacion aucune ne court, passé a cinquante ans, sauf le plus, et depuis que ladicte ville fu destruicte de feu par les Anglois, où ilz puissent faire aucun prouffit pour paier lesdis servis à nous deuz, que d'iceulx servis les voulsissions tenir quictes et faire tenir envers nos receveurs à tousjours mais; Nous, qui ne vouldrions point estre chargée de choses indeues, et qui vouldrions descharger l'ame de nos prédécesseurs si chargiez en estoient, voulons et vous mandons que lesdiz notaires et autres, à qui peut toucher desdis servis, vous deschargez, et lesquels par ces présentes nous deschargeons desdis servis, et que lesdictes mures et places et lesdis bans qui souloient estre dedens ladicte maison et dehors, actendu que ladicte place est tornée en ruyne et vacacion et ne nous porte à présent aucun prouffit, vous faictes crier es lieux accoustumez à servis compectans que puisse supporter la chose, à nous paier et à noz successeurs un chascun an perpétuelment les servis qui dessus seront mis, et icelles mures et places desdis bans que souloient estre dedans ladicte maison et dehors au plus offrant bailliez et délivrez, parmy ce que celluy qui lesdictes mures et places, hors lesdictes mures où souloient estre lesdiz bans, prendra sera tenuz de nous paier entraiges telz que par vous sera regardé, et lesdiz servis perpétuelment à nous et à noz successeurs telz que dessus lesdictes mures et places vuides desdiz bans seront mis. Et ce faictes bien et diligemment, car de ce faire vous donnons povoir et mandement espécial. Donné à Cleppé, soubz nostre scel, le xvᵉ jour de septembre, l'an mil quatre cens et douze. Par madame la duchesse. — CHEVAL. »

Original sur parchemin, jadis scellé de cire rouge. — P. 1402², cotes 1297 et 1298 (une seule pièce).

1412, 19 septembre.

4908. Le sergent royal, commissaire du Roi en cette partie, maintient la duchesse douairière de Bourbonnais, comtesse de Forez, en possession des redevances qu'elle percevait sur les habitants de Saint-Marcellin en Forez, notamment des droits appelés messons (messes), consistant en deux bichets de seigle payables chaque année par tout propriétaire de bœufs ou d'autres bêtes de labour, et en un seul bichet payable par chacun des autres habitants. En outre, tous ceux qui ont vignes audit

lieu de Saint-Marcellin, qu'ils soient habitants ou non, doivent par an à la duchesse une quarte de vin, payable le dimanche qui précédera les vendanges, et nul ne devra vendanger sans avoir préalablement acquitté ledit droit. Le commissaire du Roi n'admet pas l'opposition formée par les habitants de Saint-Marcellin à cette maintenue, par la raison que la faculté qu'ils ont obtenue de plaider par procureurs ne peut servir que contre le châtelain de Saint-Marcellin et non contre la duchesse elle-même.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1400 [1], cote 841.

1412, 15 octobre, le Châtelard.

4909. Isabeau d'Harcourt, dame de Villars, de Roussillon et d'Annonay, s'oblige à payer à Achille de Surieu, écuyer, la somme de deux cent vingt florins d'or.

Original latin sur parchemin, signé. Cancellé et rendu en 1431 par le fils d'Achille de Surieu. — P. 1362 [3], cote 1127.

1412, 6 novembre.

4910. Lettres de grâce accordée par Anne Dauphine à Barthélemi Charpin, banni.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [2], cote 2718.

1412, 16 novembre, Vernon.

4911. Les généraux conseillers sur le fait des aides ordonnées pour la guerre, en Languedoil et Languedoc, mandent au grenetier du grenier à sel de Pont-Saint-Esprit de payer à la duchesse de Bourbonnais, conformément aux ordres du Roi, mille livres par an pendant trois ans, avec les arrérages.

Copie, collationnée et signée par deux notaires, d'un vidimus du 29 novembre 1412. — P. 1359 [2], cote 775.

1412, 12 novembre.

4912. Pierre Trinquet passe procuration à Jacques de Vinols, notaire royal, pour agir en toutes ses affaires, et spécialement pour prendre à bail en son nom « quamdam muram in quâ antiquitùs, ante combustionem ville Montisbrisonis [(1)], solebat esse cancellaria Montisbrisonis, sita in mercadili ejusdem loci, propè pontem Beate Marie. »

Au dos de la pièce est l'adjudication faite à Jacques de Vinols le 17 novembre suivant, moyennant un cens de six sous tournois et cent livres d'introge.

Original sur papier, signé. — P. 1402 [2], cote 1299.

1412, 14 novembre.

4913. Adjudication faite par la chambre des comptes de Forez, en vertu des lettres de la duchesse Anne Dauphine, à Pierre Trinquet ou Trinquenet, d'une mure et place sise à Montbrison. (Voir le n° précédent.)

Minute sur papier, raturée, non signée. — P. 1402 [2], cotes 1297 et 1298.

1412, 26 novembre.

4914. Humbert Faquier et Jean Pillot, fondés de pouvoir de Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey, donnent quittance de la somme de mille florins, par eux reçue d'Humbert de Villars.

Avec la procuration donnée par Humbert le 6 du même mois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393 [1], cotes 897 et 897 *bis*.

1412, 8 décembre.

4915. Catherine, femme de Philippe de Verney, déclare à André Gallios, sergent de Forez, qui venait retirer les gages saisis sur Philippe de Blin et déposés dans la maison de Philippe de Verney, que le sergent de la terre de la Roue a pris et emporté ces gages, malgré l'observation qu'ils avaient été saisis et mis sous la main de la duchesse.

Cédule sur parchemin, non signée, et sans trace de sceau. — P. 1402 [3], cote 1337.

1412, 11 décembre.

4916. L'abbé de Thiers prête serment de fidélité au duc de Berry et d'Auvergne, à cause de certaines terres communes entre eux.

Vidimus sur parchemin, signé, du 7 décembre 1414. — P. 1381, cote 3377.

1412, 19, 28 et 30 décembre.

4917. Mandements adressés par Philippe, sire de Roche et de la Voûte, à Antoine Esparon, son receveur général, pour faire payer diverses menues

(1) Voir ci-dessus, n° 4907.

sommes à des maçons et marchands de bois; avec cinq quittances.

Cédules sur papier, en langue romane du Midi, signées. — P. 1399 [1], cote 798.

1412, le samedi « ante vig. Domini (?). »

4918. Le sergent de la terre de la Roue déclare avoir mis arrêt sur cinq francs d'or que Jean Delorme, d'Hauteville, devait à Jean Baron, habitant de Montbrison, pour l'acquisition des droits dudit Jean sur l'héritage de feu Grégoire Baron, de Salhens.

Cédule sur papier, signée. — P. 1402 [3], cote 1340.

1413 n. st., 17 janvier.

4919. Quittance donnée par Jean Julien, abbé de la Chassagne, à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, d'une somme de deux cents francs d'or, due à son abbaye en vertu d'un legs fait par Éléonore de Villars, dame de Roche.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [2], cote 778 *bis*.

1413 n. st., 3 avril.

4920. Expédition d'une clause du testament d'Édouard de Beaujeu en date du dimanche après la fête de saint Denis 1391, par laquelle ce prince a fait une fondation de cent sols de rente, valant cinq francs, en l'église de Belleville, pour la célébration de deux anniversaires.

Acte sur parchemin, signé; incisions pour le sceau. — P. 1360 [2], cote 875.

1413, 28 mars et 2 mai.

4921. Pierre Ébrart et Jean [de] Retournac, au nom du sire de Roche, acquittent diverses sommes par lui dues pour des pierres fournies à ses bâtiments.

Trois cédules sur papier, en langue romane, signées. — P. 1399 [1], cote 798.

1413, 18 mai, Rome.

4922. Bulle du pape Jean XXIII par laquelle Jean, patriarche de Constantinople, légat du Saint-Siége dans les royaumes de Castille, d'Aragon, etc., est pourvu du même office dans la province de Languedoc et le diocèse de Lyon.

Dans les lettres dudit légat, rendues en faveur de l'abbaye de la Chassagne le 26 août 1414 (voir ci-après). — P. 1392 [1], cote 730.

1413, 19 mai, Montluçon.

4923. Jean, duc de Bourbonnais, comte de Clermont, de Forez et de l'Isle, seigneur de Beaujeu, pair et chambrier de France, donne pouvoir au seigneur de la Fayette, son maréchal et maître d'hôtel, et à messire Guillaume de la Forest de se transporter en son nom dans les pays d'Auvergne, de Velay, de Gévaudan et de Vivarais, et de conclure une ligue avec les barons et les nobles de ces pays contre les ennemis du Roi et de l'État.

Inséré dans l'acte du seigneur de Montboissier, du 25 mai suivant (voir ci-après). — P. 1358 [2], cote 583.

1413, 20 mai, Paris.

4924. Le Roi annule les procédures commencées par ses officiers de Lyon ou de Mâcon contre les sujets de la duchesse de Bourbonnais en Forez, et ordonne que toutes les causes de ce genre soient évoquées au parlement de Paris ou à la cour des requêtes du palais.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1400 [1], cote 909.

1413, 20 mai.

4925. Le Roi évoque à son parlement de Paris la cause pendante entre la duchesse de Bourbonnais, comtesse de Forez, et Gastonet Gasté, bailli de Vivarais, qui, avant et depuis la mort du duc Louis, avait, contre tout droit, contraint les habitants de Colombier-le-Jeune, relevant du château de Rocheblaine en Forez, à contribuer avec les hommes du bailliage de Vivarais au payement des tailles, aides ou fouages.

Copie sur parchemin, collationnée et signée; écriture du temps. — P. 1400 [1], cote 872.

1413, 24 mai.

4926. Mainlevée provisoire, accordée par le Roi au seigneur de Villars, de la saisie de plusieurs de ses terres.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1392 [2], cote 816.

1413, 25 mai, Aubusson.

4927. Louis, seigneur de Montboissier, à la requête de son cousin le seigneur de la Fayette,

procureur du duc de Bourbon[1], pour le bien et la conservation de l'État, fait alliance avec ledit duc envers et contre tous, excepté le Roi, les ducs de Guyenne et de Berry.

Original français sur parchemin, jadis scellé, et signé par le secrétaire du sire de Montboissier : BARBOT.— P. 1358 2, cote 583.

1413, 25 mai.

4928. Mandement du sire de Varambon au châtelain de Châtillon en Dombes, à l'effet de remettre un gagement au sire de Villars.

Original sur papier, signé et scellé. — P. 1375 2, cote 2516.

1413, 26 mai.

4929. Souffrance donnée par le roi à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, pour l'hommage d'Annonay.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1392 2, cote 782.

1413, 28 mai, Oliergues.

4930. Anne de la Tour, seigneur d'Oliergues, à la requête de son cousin le seigneur de la Fayette, agissant en vertu de la procuration ci-dessus, pour le bien et la conservation de l'État, fait alliance avec le duc de Bourbonnais envers et contre tous, excepté le Roi, les ducs de Guyenne et de Berry.

Original français sur parchemin, jadis scellé.—P. 1358 2, cote 588.

1413, 1er juin.

4931. Bertrand, seigneur de la Tour et de Montgascon, en vue du bien et de la conservation de l'État, conclut une alliance offensive et défensive avec le duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de l'Isle, envers et contre tous, sauf le Roi et les ducs de Guyenne et de Berry, sans cependant s'obliger à prendre une part ou à s'abstenir dans les débats des ducs de Bourgogne et d'Orléans.

Original français sur parchemin, avec la signature autographe du sire de Montgascon; jadis scellé en cire rouge.—P. 1358 2, cote 528.
Minute sur papier, non signée, munie d'un sceau, datée des 25 mai et 1er juin. — P. 1374 1, cote 2314.

1413, 4 juin.

4932. Bérauld, Dauphin d'Auvergne, comte de Clermont et de Sancerre, en vue du bien et de la conservation de l'État, fait alliance avec le duc de Bourbon envers et contre tous, excepté le roi de France, le duc de Guyenne et le duc de Berry.

Original français sur parchemin. — P. 1358 2, cote 562 1.

1413, 5 juin.

4933. Pons, seigneur de Langhat et de Brassac, sénéchal d'Auvergne, pour le bien et la conservation de l'État, fait alliance avec le duc de Bourbonnais envers et contre tous, excepté le Roi, les ducs de Guyenne et de Berry, et ceux à qui lui, Pons, doit la foi et hommage.

Original français sur parchemin, jadis scellé.—P. 1355 2, cote 90.

1413, 6 juin.

4934. Louis, seigneur d'Apchon, conclut avec le duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de l'Isle, un traité d'alliance défensive envers et contre tous, excepté le Roi, les ducs de Guyenne et de Berry, et sous la réserve de ne point prendre part aux querelles qui peuvent exister entre les ducs de Bourgogne et d'Orléans.

Original français sur parchemin, avec la signature autographe LOYS; jadis scellé. — P. 1358 1, cote 501.

1413, 6 juin.

4935. Louis, seigneur de Montlaur et de Sabran, conclut avec le duc de Bourbonnais un traité d'alliance défensive, dans les mêmes termes que celui du seigneur d'Apchon.

Original français sur parchemin, avec la signature autographe L. MONLOUR; jadis scellé. — P. 1358 1, cote 512.

1413, 12 juin, château de Nonette.

4936. Jeanne de Boulogne, duchesse de Berry et d'Auvergne, comtesse de Poitou, d'Étampes, de Boulogne et d'Auvergne, conclut avec le duc de Bourbonnais, son beau-fils, une alliance défensive envers et contre tous, excepté contre le Roi, le duc de Guyenne et le duc de Berry, son mari, sous la réserve de ne point prendre part aux querelles des ducs de Bourgogne et d'Orléans.

Original français sur parchemin, avec la signature autographe JEHANE DE BOULOIGNE; jadis scellé. — P. 1358 1, cote 500.

(1) Voir ci-dessus, n° 4923.

1413, 15 juin, Clermont.

4937. Henri, évêque de Clermont, conclut un traité d'alliance offensive et défensive avec le duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de l'Isle, envers et contre tous, excepté le Roi, les ducs de Guyenne et de Berry, et ceux dont il est le feudataire.

Original français sur parchemin, avec la signature autographe HENRICUS DE TURRE, EPISCOPUS CLAR. — P. 1358 ², cote 588.

1413, 17 juin.

4938. Guillaume Flote, seigneur de Revel, conclut un traité d'alliance offensive et défensive avec le duc de Bourbon, comte de Clermont et de l'Isle, envers et contre tous, excepté le roi de France, le duc de Guyenne et le duc de Berry.

Original français sur parchemin, avec une signature autographe qui doit être lue REVEL. — P. 1358 ², cote 592.

1413, 8 juillet.

4939. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais adjugent à Gilbert Terrien les choses qui appartenaient à feu Bienvenue, veuve de Jean Araby, femme taillable du duc, dans la baillie Boussart, châtellenie de Verneuil, pour le prix de douze livres huit sols trois deniers d'entrage, et à la charge de payer les cens et tailles accoutumés.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé de trois cachets en cire rouge. — P. 1355 ², cote 136.

1413, 27 juillet.

4940. Philippe, sire de Roche et de la Voûte, mande à son receveur général de payer à Pierre Astier, de Jaujac, quatre écus pour travaux de maçonnerie.

Cédule sur papier, signée PHILIPPUS. — P. 1399 ¹, cote 798.

1413, 9 août.

4941. Quittance donnée à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, par Jean Jullien, abbé, Étienne de Chilliac, prieur, et les autres religieux de l'abbaye de la Chassagne, des huit cents florins d'or légués à leur communauté par Humbert, dernier seigneur de Villars.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 ¹, cote 730 *bis*.

1413, 9 août.

4942. Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, consent à ce que la somme de huit cents florins d'or léguée par feu Humbert, dernier seigneur de Villars, pour l'érection de sa sépulture en l'abbaye de la Chassagne, soit appliquée aux réparations de ladite abbaye.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 ¹, cote 730 *ter*.

1413, 15 août.

4943. Jean, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de l'Isle, pair et chambrier de France, en vue du bien et de la conservation de l'État, fait alliance avec Bérauld Dauphin, seigneur de Saint-Ilpise et de Combronde, envers et contre tous, sauf le roi de France, le duc de Guyenne et le duc de Berry.

« Par monseigneur le duc, monsieur de Lafayete présent. »

Original français sur parchemin, jadis scellé de cire rouge. — P. 1358 ², cote 562 ².

1413, 15 août.

4944. Jean, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de l'Isle, pour la conservation du royaume, de la seigneurie d'Auvergne et de la terre de Louis, seigneur d'Apchon, conclut avec Jean (*sic*), seigneur d'Apchon, une alliance défensive envers et contre tous, excepté le Roi, les ducs de Guyenne et de Berry, et ceux à qui il pourrait devoir la foi et hommage.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 ¹, cote 501.

1413, 16 août, Moulins.

4945. Jean, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de l'Isle, pair et chambrier de France, à la requête d'Antoine de Saint-Aubin, écuyer, commet son châtelain de Verneuil pour informer sur les dégâts causés par l'Allier à la terre de Montaleu, appartenant au suppliant, et sur la valeur des terrains ou sables d'alluvion échus au duc à titre de lais de rivière.

Original français sur parchemin, délivré en conseil, signé du secrétaire et jadis scellé. — P. 1356 ², cote 288.

1413, [avant le 21] août, Moulins.

4946. Jean, duc de Bourbonnais, comte de Clermont, etc., assure à Hector, bâtard de Bourbon, en échange des terres de Chaveroche en Bourbonnais et de la Hérelle en Beauvoisis, que le feu duc, leur père commun, lui avait données, une pension annuelle de mille livres, assise en partie sur les terres de Rochefort et de Genzat, à la condition que, si ledit Hector vient à décéder sans enfants mâles, la terre de Rochefort et ses appartenances reviendront au duc de Bourbonnais, et que, s'il laisse des filles, elles recevront une dot jusqu'à concurrence de quatre mille livres une fois payées.

Avec l'accord et le serment réciproque des deux parties, en date du 21 du même mois.

Deux expéditions sur parchemin, signées.—P. 1357[1], cote 305, et P. 1371[1], cote 1954.

1413, 21 août.

4947. Le duc de Bourbon fonde en l'église collégiale de Notre-Dame de Moulins une messe quotidienne et un service annuel pour l'âme de son père.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373[1], cote 2178.

1413, 23 août.

4948. Jean de Monsaude, sergent royal, en vertu des lettres du Roi expédiées à la requête de la duchesse de Bourbonnais le 18 mai 1412, fait défense au châtelain de Saint-Symphorien-le-Château, sous peine de cinq cents livres tournois, de s'entremettre à l'avenir dans la visite des forteresses et dans la garde des chemins et voiries du comté de Forez, qui appartiennent à ladite duchesse ou à ses sujets; ce à quoi le lieutenant dudit châtelain déclare obtempérer.

Original français sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1401[1], cote 1051.

1413, 5 septembre, au Parlement de Paris.

4949. Charles VI, roi de France, révoque, casse et annule, comme frauduleuses et subrepticement obtenues, les lettres de proscription publiées en son nom contre Jean, duc de Berry, Charles d'Orléans et ses frères, Jean de Bourbon, Jean d'Alençon, Charles d'Albret, Bernard d'Armagnac et leurs adhérents, déclarant les tenir pour ses bons et loyaux parents et sujets.

« Par le Roi tenant son lit de justice en sa cour de parlement. — Barr. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1358[1], cote 521.

1413, 17 septembre.

4950. Georges Vincent, chanoine de l'église cathédrale du Puy, en son nom et comme procureur de Pierre et Jaquette Vincent, ses frère et sœur, vend à Bertrand Baile (Bajuli), chanoine et « foris decanus » de ladite église, pour le prix de cent écus d'or, chaque écu compté pour vingt-deux sols six deniers tournois, des maisons, bâtiments, jardins et dépendances sis dans le cloître du Puy et au lieu dit de Revelh, aux charges et cens annuels dont ces biens sont grevés.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1398[1], cote 643.

1413, 24 octobre.

4951. Donation entre-vifs, faite par Humbert de Villars à Isabelle d'Harcourt, sa femme, d'une maison sise à Loyes et d'une vigne située au lieu de Trèsbelvoir, près du même bourg, lesquelles avaient été cédées pour sa vie durant à Jean du Feuillet, récemment décédé.

Avec la ratification d'Amédée, duc de Savoie, en date du 24 avril suivant.

Originaux sur parchemin, signés.—P. 1392[2], cotes 857 et 857 *bis*.

1413, 29 octobre.

4952. Ordre de la duchesse de Bourbon à tous ses tenanciers du Beaujolais de venir lui rendre la foi et hommage à Villefranche, le dimanche après la Toussaint.

Dans la lettre exécutoire des gens des comptes en Beaujolais, rendue le même jour, et suivie des publications faites pour cet objet le 1er novembre. Original sur papier.—P. 1366[1], cote 1478.

1413, 16 novembre, Villefranche.

4953. Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, comtesse de Forez et dame de Beaujeu, mande à son receveur de Belleville de payer au couvent de ce lieu, pour acquitter le legs de feu Édouard de Beaujeu, cinquante sous le 2 août, jour où ledit

Édouard fut enterré, et cinquante sous quarante jours après.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 875.

1413, 20 novembre.

4954. Anne Dauphine, duchesse de Bourbon, confirme la fondation de deux messes en l'église de Notre-Dame de Villefranche, faite par feu Antoine, seigneur de Beaujeu, assigne pour cet objet douze livres viennois de rente, et nomme quatre chapelains.

Vidimus sur parchemin, collationné et signé, du 20 juin 1414. — P. 1366 [2], cote 1493.

1413, 28 novembre.

4955. Anne Dauphine, duchesse de Bourbon, mande au trésorier de Beaujolais de payer chaque année dix-sept livres tournois aux Cordeliers de Villefranche, pour la fondation faite en leur église par feu Louis, sire de Beaujeu.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366 [1], cote 1479.

1414 n. st., 8 janvier, Paris.

4956. Charles VI, roi de France, à la requête de Philippe de Lévis, seigneur de Roche et de la Voûte, et d'Antoinette, sa femme, fille et héritière de feu Louis d'Anduse, seigneur de la Voûte, mande au premier de ses sergents qui sur ce sera requis d'ajourner devant le sénéchal de Beaucaire tous les vassaux des susdits époux qui refusent de leur faire les hommages et aveux des terres possédées par eux dans cette sénéchaussée; et si la main du Roi a été mise sur les biens relevant du seigneur de Roche et de sa femme, ceux-ci devront néanmoins en toucher les revenus sans difficulté.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1397 [2], cote 568.

1414 n. st., 8 janvier.

4957. Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey, donne quittance à Humbert de Villars d'une somme de mille florins, à déduire sur les six mille que lui devait ce seigneur.

Témoins : Vaulchier Roillart, chevalier; Humbert Fauquier, écuyer, châtelain de Ruffey.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393 [1], cote 901.

1414 n. st., 21 janvier.

4958. Sentence rendue par le juge de Carladez contre Regnaud de Murat, au profit du comte d'Armagnac, dans leur différend au sujet de la vicomté de Murat.

Cahier de papier, non signé. — P. 1372 [1], cote 2015.

1414 n. st., 22 janvier.

4959. Le Roi commet le sénéchal de Lyon pour connaître du procès pendant entre Humbert, seigneur de Villars, et Gui, seigneur d'Entremont (Intermontium), lequel réclamait le payement de quatre mille florins promis, lors de son mariage avec Béatrix de Villars, par son beau-frère Eudes de Villars, dont Humbert, père du défendeur, s'était porté caution.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [2], cote 807.

1414 n. st., 30 janvier, Cleppé.

4960. Procuration donnée par Anne, duchesse de Bourbon, à Damas de la Porte, son écuyer, pour rendre hommage, par-devant le bailli de Châlon, des terres qu'elle tenait du duc de Bourgogne en Beaujolais.

P. 1389 [3], cote 317.

1414 n. st., janvier.

4961. Artaud de Gorze, damoiseau, écuyer d'écurie du Roi, bailli de Velay, vicaire de Montfaucon, et élu sur le fait des aides au diocèse du Puy, nomme Aymar Claissac, clerc, son lieutenant au bailliage de Velay.

Inséré dans l'acte du 14 mai 1418 (voir ci-après). — P. 1396 [2], cote 450.

1414 n. st., 2 février.

4962. Gillette Bernard, de Cosne, vend au duc de Bourbon la place nécessaire pour la chaussée de l'étang que ledit duc fait faire au Crot au Jay.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2365.

1414 n. st., 7 février.

4963. Robert de Vendat, chevalier, seigneur de Beauregard, bailli et tenant les assises de Bourbon-

nais, ordonne que Louis des Barres, chevalier, seigneur de Neuvy-sur-Allier, soit maintenu dans la juridiction, justice et seigneurie de la forêt de Bosquevaut, relevant du duc de Bourbonnais, et met à néant les oppositions et empêchements soulevés au nom du duc contre l'exercice de ce droit.

Vidimus original français sur parchemin, délivré le 7 octobre 1457, signé, jadis scellé. — P. 1357², cote 401.

1414 n. st., 8 février.

4964. Humbert, seigneur de Villars, constitue Antoine Moret et Philippe Baron ses procureurs pour comparaître dans le procès pendant en la cour supérieure du Dauphiné, entre Blanche de Genève et lui, au sujet de la succession de son fils.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392², cote 837.

1414 n. st., 8 février.

4965. Humbert, sire de Thoire et de Villars, approuve le compte d'Isabelle d'Harcourt, sa femme, à qui il avait confié l'administration de son hôtel et de ses biens, et lui en donne décharge.

Expédition originale sur parchemin, signée.— P. 1362³, nº 1125.

1414 n. st., 9 février, Châlon.

4966. Le lieutenant du bailli de Châlon promet que le bailli de Châlon se rendra près de la duchesse de Bourbon pour recevoir l'hommage des terres qu'elle tient du duc de Bourgogne.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389³, cote 319.

1414 n. st., 16 mars, Cleppé.

4967. Jean de Saint-Hilaire, bailli de Châlon, reconnaît avoir reçu de la duchesse de Bourbon l'hommage des terres du Beaujolais qu'elle tient du duc de Bourgogne.

En présence de Guichard d'Urfé, bailli de Forez, de Jean de Saint-Priest, dit Maréchal, et d'Amé Vert, chevaliers.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389³, cote 315.

1414 n. st., mardi 20 mars.

4968. Le lieutenant du sénéchal d'Auvergne fait défense aux officiers de la duchesse de Bourbon à Thiers de molester Bernard Daux-Égaux, habitant du Moustier de Thiers, qui est justiciable du duc de Berry et d'Auvergne, et non d'autre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1381, cote 3366.

1414 n. st., 4 avril, Sury-le-Comtal.

4969. Anne de Beaujeu, duchesse de Bourbonnais, mande aux gens de ses comptes en Beaujolais d'enregistrer les lettres de la fondation des Célestins de Vichy, et de faire délivrer à ces religieux les termes échus de la rente que leur assignent lesdites lettres.

Original sur parchemin, signé. — P. 1388³, cote 83 *bis*.

1414, 19 avril, Paris.

4970. Guillaume de Villers, président de la chambre des enquêtes, en vertu d'une commission royale datée de Paris le 2 août 1413, ajourne Jacques de Bourbon, *soi-disant* comte de la Marche, à comparaître au palais pour le dernier jour d'avril, afin d'entendre les témoins qui doivent être produits contre lui par le duc de Bourbonnais.

Copie sur papier, non signée. — P. 1363², cote 1234.

1414, 22 avril.

4971. Gilet de la Court, sergent royal, en vertu de la commission à lui donnée par le président des enquêtes, déclare qu'il s'est transporté à Noyon, où il a ajourné personnellement Jacques de Bourbon, comte de la Marche, à comparaître au palais, à Paris.

Copie sur papier, non signée. — P. 1363², cote 1234.

1414, 23 avril.

4972. Le Roi mande aux généraux sur le fait des aides de faire payer à la duchesse douairière de Bourbon les arrérages de sa rente de mille livres tournois sur le grenier de Pont-Saint-Esprit.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375², cote 2554.
La lettre exécutoire des généraux des aides, sans date de mois, est sous la même cote.

1414, 8 mai.

4973. Stévenin Jacquet vend au duc de Bour-

bon la place nécessaire pour la chaussée de l'étang qu'il fait faire au lieu dit les Landes de Cosne.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2365.

1414, 26 mai.

4974. Testament de Jacques de Villemur, baron de Calvinet, instituant pour héritier, à défaut d'enfants, le duc de Bourbon et ses successeurs.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [2], cote 1902.
Copie sur papier; écriture du temps. — Même cote.

1414, 4 juin.

4975. Mainlevée donnée par le Roi au sire de Villars, d'une saisie dont les motifs ne sont pas énoncés.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1392 [2], cote 771.

1414, 18 juin, Cleppé.

4976. Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, comtesse de Forez, institue trois religieux de l'ordre de Saint-Benoît et de la règle de l'abbaye de l'Ile-Barbe pour célébrer certains offices dans l'église de son château de Cleppé, en mémoire de son mari et de ses parents.

Minute sur papier, corrigée et raturée, signée par Alexandre Maréchal, l'un des notaires qui ont reçu l'acte. — P. 1402 [1], cote 1162.
Autre minute sur papier de la rédaction latine du même acte, non signée. — P. 1402 [1], cote 1162.
Autre rédaction de la même pièce latine, pouvant être considérée comme une mise au net, non signée. — P. 1402 [1], cote 1162.
L'acte supplémentaire du 19 novembre suivant (voir ci-après) fait corps avec celui-ci.

1414, le lundi après la Saint-Jean (25 juin).

4977. Évaluation de la dîme de Saint-Marcellin à soixante-quatorze setiers de seigle et cinq sols.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [3], cote 1329.

1414, 24 juillet.

4978. Jeanne Madinier, veuve de Jean Madinier, et Durand Madinier, son fils, vendent à Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, comtesse de Forez, pour le prix de vingt-deux francs d'or et demi, le franc compté pour vingt sols, une maison sise à Cleppé.

Original latin, muni du *signum*, jadis scellé. — P. 1395 [1], cote 182.

1414, 27 juillet.

4979. Anne Dauphine ratifie au nom du duc son fils et fait publier l'abstinence de guerre conclue, le 6 juin précédent, entre ses commissaires et ceux du duc de Bourgogne, pour leurs pays respectifs.

Original sur parchemin, signé. — P. 1377 [1], cote 2852.

1414, 7 août.

4980. Testament de Philippe de Lévis, chevalier, sire de Roche et de la Voûte et vicomte de Lautrec, par lequel il lègue à son fils Brémond la seigneurie de la Voûte, à sa fille Gaspare dix mille livres tournois, et à son fils aîné Antoine le reste de son héritage, en lui substituant Brémond et ses enfants, puis Gaspare et ses enfants s'il y a lieu, et, à leur défaut, Philippe de Lévis, seigneur de Florensac, et ses enfants. Le passage relatif à Jean, fils naturel du testateur, est ainsi conçu : « Item dono et lego nobili Johanni spurio meo, in et super bonis meis, victum et vestitum et alia alimenta sibi necessaria ad ejus vitam, juxtà statum et conditionem persone sue, residentiam faciendo cum herede meo infrascripto; et quamdiu morari voluerit cum herede meo, volo quod ipse heres meus dicto filio meo provideat de dictis alimentis in domo meâ, cum duobus equis et suâ habitatione, eundo et redeundo libere et sine contradictione; et casu quo idem filius meus spurius in domo meâ nollet seu recusaret inhabitare, volo quod dictus heres meus infrascriptus dicto Johanni filio meo solvat et tradat quingentas libras infrà tres solutiones equales. »

Original sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1369 [2], cote 817.
Minute sur papier, chargée de ratures, dont l'une porte précisément sur le passage qui vient d'être transcrit. On lit à la fin la note suivante : « Fuit correctum de voluntate dicti domini testatoris per dominum Matheum Gervasii de Villanovâ de Berco, in legibus licentiato et baquallerio in decretis, et presente Jacobo de Breyssiaco. » — P. 1399 [2], cote 833.

1414, 12 août, château de Cleppé.

4981. Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, comtesse de Forez et dame de Beaujeu, reconnaît avoir reçu de Guy, seigneur de Cousan, chevalier, la foi et hommage pour tout ce qu'il tient d'elle dans les comtés de Forez et de Roannais.

Inséré dans le vidimus de la chambre des comptes de Forez, du 3 novembre suivant. — P. 1359 [2], cote 739.

1414, 28 août, au siége devant Arras.

4982. Le Roi mande à ses généraux sur le fait des aides de faire payer à la duchesse douairière de Bourbon sept cent cinquante livres tournois qui lui restent dues sur le grenier de Pont-Saint-Esprit.

Avec la lettre exécutoire des généraux sur le fait des aides, du 12 septembre, une autre lettre semblable du 16 mars suivant, et la requête adressée pour cet objet par la duchesse de Bourbon.

Originaux sur parchemin, signés (le dernier sur papier, non signé). — P. 1375², cote 2555.

1414, 26 septembre, Senlis.

4983. Le Roi ordonne que les habitants de Saint-Marc, la Rochette et localités voisines soient contraints de faire le guet au château d'Aubusson.

Avec la lettre exécutoire du sénéchal de Limousin, en date du 28 novembre suivant.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374¹, cote 2335.

1414, le jour de saint Michel (29 septembre).

4984. Quittance donnée par Damas de la Porte, écuyer, à la duchesse de Bourbon, de trente-quatre livres tournois qui lui étaient dues et en payement desquelles il a reçu un cheval bai.

Original sur papier, signé. — P. 1366¹, cote 1478.

1414, 7 octobre, Paris.

4985. Souffrance d'un an accordée par Louis, fils du Roi de France, dauphin de Viennois, à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, pour la foi et hommage de la terre de Roussillon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.—P. 1389², cote 207.

1414, le mercredi après la Saint-Luc (24 octobre).

4986. Remise à huitaine prononcée par le lieutenant du prévôt de Thiers dans un procès entre Guillaume Bouillier, chevalier, seigneur de Chanel, et Étienne Moluer.

Original sur papier, signé. — P. 1381, cote 3348.

1414, 3 novembre.

4987. Les gens de la chambre des comptes de Forez déclarent avoir reçu du procureur de Guy de Cousan, chevalier, la copie du dénombrement des fiefs possédés par ce chevalier, à savoir les châteaux de Chalain-d'Usore et de Sauvain, ainsi que le château de Cousan et les bourgs de Boën et d'Arthun; ledit dénombrement fait à Cousan, le 15 août précédent.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359², cote 739.

1414, 5 novembre.

4988. Déclaration des biens qu'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, Roussillon et Annonay, tient en fief du dauphin de Viennois; avec la mention des arrière-fiefs.

Rôle de papier, signé. — P. 1375², cote 2525.

1414, 7 novembre, hôtel de Nesle.

4989. Jean, duc de Berry et d'Auvergne, reçoit l'hommage de Louis de Bosredon, sénéchal de Berry et maréchal d'Auvergne, pour la baronnie d'Erment.

Copie sur papier, signée, non datée. — P. 1375², cote 2588.

1414, 10 novembre.

4990. Pierre Auduc, de Bourchétif, vend au duc de Bourbon un pré pour faire la chaussée de l'étang des Landes.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374¹, cote 2365.

1414, 19 novembre.

4991. Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, institue dans l'église de son château de Cleppé une prébende pour un quatrième religieux, chargé de suppléer celui des trois institués précédemment qui serait empêché par maladie ou autrement.

Témoins : Édouard de Lavieu, seigneur de Feugerolles, chevalier; Jocerand de Sainte-Colombe, maître d'hôtel, et Jean Vigier, écuyers.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402¹, cote 1162.
Rédaction latine de la même pièce. — Même cote.

1414, 1er décembre, Paris.

4992. Charles VI, roi de France, rétablit le duc de Bourbonnais dans l'office de capitaine général au duché de Guyenne au delà de la Dordogne, sous l'autorité du duc de Berry, office que le duc de

Bourbonnais, étant comte de Clermont, avait exercé après la mort de Louis de Sancerre, jadis connétable de France.

Inséré dans l'acte de confirmation par Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne, etc., daté de Paris, le 18 janvier 1415; original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 624.

1415 n. st., 4 janvier, Paris.

4993. Jean, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de l'Isle, pair et chambrier de France, n'ayant pu aller en personne visiter le corps de saint Julien en l'église du Mans, comme il y était tenu par la volonté du feu duc son père, enjoint aux gens de ses comptes à Moulins de réserver une somme de cent livres parisis, sur laquelle cent écus d'or seront portés en compensation à ladite église du Mans par son secrétaire Jean de la Teillaye, et douze francs et demi serviront à la dépense dudit secrétaire pour aller et revenir.

« Par monseigneur le duc, messieurs de Montrevel et de la Fayette, Me Pierre de Thoulon, le trésorier, et Colas Denys présents. — DE LA TEILLAYE. »

Original français sur parchemin, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 48.

1415 n. st., 4 janvier, Paris.

4994. Jean et Pierre de Genas frères, marchands de Valence, reconnaissent avoir reçu de Philippe de Lévis, chevalier, seigneur de Roche et de la Voûte, par les mains de Guillaume de Beauvoir, seigneur du Roure, bailli de la baronnie de Roche, mille quatre-vingts écus d'or, en diminution d'une somme de mille huit cent quatre-vingts écus que leur devait ledit Philippe.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1399 [1], cote 772.

1415 n. st., 29 janvier.

4995. Louis, dit *le petit l'Ermite*, seigneur d'Argental, passe un marché avec Pierre Morel, Guillaume de Vizeul et Pierre Boussi, pour des réparations à faire au château d'Argental. Il s'engage à leur fournir les poutres, les pierres, les cordes et les outils nécessaires, et de plus à leur payer quatre cents francs d'or en plusieurs termes.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1396 [1], cote 442.

1415, 7 avril.

4996. Anne Dauphine, duchesse de Bourbon, donne au seigneur de Feugerolles, son cousin, les garnisons de Montmerle.

Original sur papier, signé. — P. 1365 [1], cote 1408.

1415, 16 avril, Cleppé.

4997. Anne, duchesse de Bourbon, dame de Beaujeu, autorise Jean de Theliz, son écuyer, à obliger vingt de ses vassaux de la châtellenie de Montmelas à faire guet et garde au château du Sou, appartenant audit Jean de Theliz.

Copie sur papier, signée. — P. 1390 [2], cote 489.

1415 n. st., 22 avril.

4998. Testament de Jeanne de Beaujeu, veuve de Hugues de Saint-Trivier, par lequel elle institue pour héritier Antoine de Saint-Trivier, neveu de son mari.

Avec l'acceptation sous bénéfice d'inventaire par ledit Antoine.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1389 [1], cote 174.

1415, 6 mai.

4999. Jean de Theliz, seigneur du Sou, s'engage à ne pas se prévaloir des guets à lui accordés par la duchesse de Bourbon sur ses hommes de Montmelas pour empêcher ceux-ci de remplir leurs obligations envers elle.

Copie sur papier, non signée. — P. 1390 [2], cote 489 *bis*.

1415, 11 mai, Dourdan.

5000. Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, d'Étampes, de Boulogne et d'Auvergne, mande au dauphin d'Auvergne, au seigneur de la Tour, et en général à tous ses féaux du duché d'Auvergne, qu'ils aient à jurer d'être bons et loyaux envers le duc de Bourbonnais et Marie de Berry, sa femme, et de leur obéir comme à leurs seigneurs quand il sera allé de vie à trépas.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 [1], cote 1297.
Reproduit dans l'acte du 12 juin et dans celui des 15 et 16 juin suivants. — P. 1372 [2], cote 2073, et P. 1375 [2], cotes 2548 et 2581.
Vidimus sur parchemin, signé, en date du 15 juin de la même année. — P. 1364 [1], cote 1297.
Vidimus du vidimus précédent, collationné et signé, en date du 11 juin 1460. — Même cote.
Autres vidimus, des 30 mars et 3 avril 1434. — P. 1364 [1], cote 1296, et P. 1375 [2], cotes 2547 et 2582.

1415, 16 mai.

5001. Mainlevée accordée par le Roi à Humbert, seigneur de Villars, de la saisie mise sur ses terres.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392[2], cote 812.

1415, 18 mai.

5002. Anne Dauphine, duchesse de Bourbon, mande aux bailli et gens des comptes du Beaujolais, d'affermer les châtellenies, prévôtés et chacipoleries de ce pays, pour éteindre les grandes dettes laissées par les sires de Beaujeu.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366[1], cote 1481.

1415, 3 juin.

5003. A la requête de Jean, duc de Bourbonnais, Béraud Dauphin, comte de Clermont et dauphin d'Auvergne, lui prête le serment de fidélité demandé par le duc de Berry.

Vidimus sur parchemin, signé, du 30 mars 1433. — P. 1375[2], cote 2547.

1415, 9 juin, Trévoux.

5004. Humbert, seigneur de Villars, cède à Amédée, duc de Savoie, moyennant cinq cents florins, et en se réservant l'hommage, l'usufruit des terres de Montréal, Arbent, Matafelon, Saint-Martin du Frêne et la Garde de Nantua, dont il lui avait déjà transporté la propriété, et lui abandonne tous ses droits sur la châtellenie de Montdidier, à la condition que ledit Amédée l'acquitte envers le duc de Bourgogne d'une dette de mille livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389[2], cote 218.

1415, 12 juin.

5005. Serment de fidélité prêté par les seigneurs d'Auvergne au duc et à la duchesse de Bourbonnais.

« A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, Humbert de Grolée, chivallier, conseillier et chambellan du Roy nostre sire, son bailli de Mascon, seneschal de Lion, salut. Savoir faisons que au jour d'ui, date de ces présentes, nous avons veu et tenu et par les deux notaires et tabellions royaulx cy dessoubz nommez avons fait veoir, lisre, et de mot en mot diligemment collacionner certaines lectres saines et entières a cue double, non seellées, toutesvoies signées en ladicte cue du signet manuel Pierre de la Mote, desquelles la teneur est telle : A tous ceulx qui verront ces présentes lectres, Pierre de La Chiese, bachellier en décret, secrétaire du Roy nostre sire, tenant le seel royal de la court et chancellerie des exempcions d'Auvergne estably à Cuci, salut. Savoir faisons que par devant nostre bien amé Perrinet de la Mote, juré du Roy nostre sire, et de ladicte chancellerie notaire et le nostre, auquel quant à ce nous avons commis et commettons par ces présentes nos povoir et auctorité, personnelment establis très puissant et excellant prince monseigneur Jehan, duc de Bourbonnois, conte de Clermont et de l'Isle, tant en son nom comme es noms de très noble et puissant princesse madame Marie de Berry, sa femme, et leurs enffans masles, d'une part, et nobles hommes messire Bertrand, seigneur de la Tour; messire Loys, seigneur d'Acchon; messire Agne, seigneur d'Ouliergues; Pons, seigneur de Langhac et de Brassat; messire Gilbert, seigeur du Monteilh de Gelat; Guillaume, seigneur de Montagu sur Champeilh; messire Loys de Listenois, seigneur de Montagu; Jacques, seigneur de Chazeron; messire Guillaume de La Mote, seigneur de Berbezi; messire Loys, seigneur d'Aubière; messire Pierre de Murat, seigneur de Troux; messire Pierre, seigneur de la Queulhe; messire Gilbert Moustier, seigneur de la Fayta; messire Gilbert de Chalus, seigneur de la Maison Neuve; Pierre de Chuière, seigneur de Saint Teren; Dalmas de Vissat, seigneur de Val, messire Guillaume de la Forestz, seigneur de Bulhon en partie; messire Jehan, seigneur de Montrevel; Yvain de Montpezat, seigneur de la Garde de Bort; dame Jehanne Flotte, dame de Ravel; Loys, seigneur de Monboissier; Amieu d'Ouzon, seigneur de Venda; Armand de Senetery, seigneur de Clavellières, d'autre; ledit monseigneur le duc a fait présenter audit messire Bertrand et autres dessus nommez, les lectres patentes de monseigneur le duc de Berry dont la teneur s'ensuit : Jehan, filz de Roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poictou, d'Estampes, de Bouloigne et d'Auvergne, a noz amez et féaulx cousins le conte de Clermont, daulphin d'Auvergne, et le seigneur de la Tour, aux seigneurs d'Apchon, d'Oliergue, de Langhac, de Tournoille, et à tous noz autres barons, chivalliers, escuiers et vassaulx, et à tous les consulz, bourgeois et habitans de noz villes et communaultés et autres de nostre paiz d'Auvergne, salut et dillecion. Comme au traictié du mariage fait entre nostre très chier et très amé filz le duc de Bourbonnois et nostre très chière et très amée fille Marie de Berry, et en faveur d'icellui, et par le consentement de monseigneur le Roy, nous eussions donné à nosditz fils et fille et au survivant d'eulx et es hoirs masles descendans de leur mariage les duchié d'Auvergne et conté de Montpencier, horsmis et excepté la viconté de Carlat, les ville de Montferrant et chastel d'Usson, non compris en ladicte excepcion le fief que vous, daulphin d'Auvergne, tenés dudit Montferrant, pour

avoir et joïr desdictes choses après nostre décès et non plus tost, et tout celon certaines modifficacions et convenances plus à plain contenues es lectres dudit traictié de mariage; et pour ce que ne voulons au temps à venir nostre don dessusdit cheoir en doubte, et touchant ce estre mis à nosdiz filz et fille ou à leurs hoirs masles aucun débat ou controverse, ayant en mémoyre les grans, bons et agréables services à nous par eulx faits en maintez manières, et que encore espérons que nous facent : Vous mandons, commandons et enjoignons expressément que ceulx de vous que par nostredit filz serés requis faictes serement d'estre à lui, à nostredicte fille et à leurs hoirs masles bons et loyaulx, et que quant, par l'ordonnance Nostre Seigneur, serons trespassés de ce monde, le recognoistrés à seigneur, lui ferés le serement de féaulté, lui obéirés et ferés toutes et singulières choses que bons et loyaulx subgetz sont tenuz et doivent faire à leur seigneur. Et se, au temps de nostredit trespas, nostredit fil estoit trespassez, obeyrés a madicte fille et lui ferés les recognoissances dessusdictes, ou esdiz hoirs masles, se nostredicte fille trespassée estoit. De ce faire à vous et à chascun de vous donnons povoir, congié, permission, licence et mandement espécial. En tesmoing desquelles choses nous avons fait mectre notre seel secret à ces présentes en l'absence du grant. Donné en nostre chastel de Dourdan, le xi[e] jour de may, l'an de grace mil iiii[e] et quinze. Et estoit escript en marge : Par monseigneur le duc, et signé G. Labarre. Et amprès ladicte présentacion et lectures d'icelles, mondit seigneur le duc de Bourbonnois a dit et exposé audit messire Bertrand et autres que il estoit vray que, ainssi que lesdictes lectres pourtoient, au contrault du mariage de lui et de madicte dame sa femme, mondit seigneur de Berry, et du consentement du Roy nostre sire, avoit donné les duchié d'Auvergne et conté de Monpencier à lui, à madicte dame sa femme, au survivant d'eulx et à leurs hoirs masles, pour en joïr comme lesdictes lectres pourtoient; et pour ce que mondit seigneur de Berry ne vouloit que au temps à venir aucun débat fust meu à lui, à madicte dame, et à messeigneurs leurs hoirs masles touchant lesdictes choses données, avoit voulu et ordonné que les dessus nommés et autres seigneurs, barons, chevaliers, escuiers, et autres nommez es dictes lectres, dudit paiz d'Auvergne, feissent les seremens contenus es dictes lectres, et ensuivant leur a requis mondit seigneur le duc de Bourbonnois que lesdiz seremens voulsissent faire. Et amprès ce, leditseigneur de la Tour et autres dessus nommez, et ung chascun d'eulx particulièrement, ont juré es sainctes euvangiles de Dieu, touchié le livre, d'estre bons et loyaulx à mondit seigneur le duc de Bourbonnois, madicte dame sa femme, et à messeigneurs leurs hoirs masles. Et que quant, par l'ordonnance de Nostre Seigneur, monseigneur de Berry sera trespassé de ce monde, ilz recognoistront à seigneur [le duc] de Bourbonnois, ly feront serement de feaulté des choses qu'il tiennent en fief desdiz duchés d'Auvergne, conté de Montpentier et ville de Montferrant, et lui obéyront et feront toutes et singulières choses que bons et loyaulx subgetz sont tenuz et doivent faire à leur seigneur. Et se, au temps du trespas dudit monseigneur le duc de Berry, mondit seigneur de Bourbon estoit trespassé, ilz obéyront à madicte dame Marie, femme de mondict seigneur le duc de Bourbonnois, ou esdiz hoirs masles, si lors madicte dame Marie estoit trespassée. Et lesdiz seremens et choses dictes ledit seigneur de la Tour et autres dessus nommez et un chascun d'eulx ont fait entièrement selon le contenu es dictes lectres de mondit seigneur de Berry dessus incorporées; desquelles choses mondit seigneur le duc de Bourbonnois, aux noms que dessus, a requises lectres une et plusieurs audit juré, à lui ottroyées. En tesmoing desquelles choses, à la relacion dudit juré, qui les choses dessusdictes nous a certiffiés avoir esté faictes par devant lui, nous avons faict mectre à ces présentes le seel de ladicte chancellerie, présens à ce haulte et puissant princesse madame Jehanne de Bouloigne, duchesse de Berry et d'Auvergne, contesse de Poictou, d'Estampes et de Bouloigne et d'Auvergne, Jehan, seigneur de Chastel Morant, Pierre de Thoulon, Bayguin d'Oux, Guillaume d'Outtre et Bernardon Charmel. Et donné le mercredi douzesme jour du moys de juing, l'an mil quatre cens et quinze. Ainsi signé : P. de la Mote. En tesmoing de laquelle vision, nous, bailli et seneschal dessusdit, avons fait mettre le seel de la court du Roy nostre sire à Lion à ces présentes lectres de vidimus, faictes et données audit Lion, le penultime jour du moys de mars, l'an de [grace] mil quatre cens trente et quatre amprès Pasques.

» Collation est faicte de ce présent vidimus aux lectres dessus transcriptes avec Pierre Brotet, clerc notaire et tabelion royal, par moy Estienne Coillet, clerc notaire et tabelion royal. — E. Coilleti.

» Et par moy Pierre Brotet, clerc notaire et tabellion royal, avec ledit Coillet, tesmoing mon seing manuel cy mis. — P. Broteti. »

Vidimus sur parchemin, du 30 mars 1434, signé et scellé d'un petit sceau rond en cire rouge, sur double queue de parchemin : écu de France à fleurs de lis sans nombre, couronné et flanqué de fleurons. — P. 1372 [2], cote 2073.

1415, 13 juin, Clermont en Auvergne.

5006. Jean, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Lisle, pair et chambrier de France, institue Jean de Montreuil, Gilbert de la Fayette, Guillaume de la Forest et Pierre de Thoulon, président des comptes, ses procureurs, pour recevoir des gens d'Église, nobles, bourgeois et autres du

pays d'Auvergne, le serment de fidélité prescrit par les lettres de Jean, duc de Berry et d'Auvergne.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1364 [1], cote 1297.

1415, 13 et 14 juin.

5007. Serment de fidélité prêté au duc de Bourbon et à Marie de Berry, sa femme, par Berton, seigneur de Messes, Destrée de la Roche, seigneur du Crest, et autres nobles d'Auvergne.

Vidimus sur parchemin, collationné et signé du 30 mars 1434. — P. 1375 [2], cote 2582.

1415, 15 et 16 juin.

5008. Les consuls et habitants de Riom et les consuls et habitants d'Aigueperse prêtent le serment demandé par le duc de Berry pour le duc de Bourbonnais, son gendre.

Même serment fait par le couvent et les habitants d'Ébreuil.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 [2], cote 2548.
Vidimus sur parchemin, collationné et signé du 3 avril 1434.— P. 1375 [2], cote 2581.

1415, 19 et 21 juin.

5009. Les procureurs du duc de Bourbonnais attestent par-devant notaires qu'Antoine de Vissac, seigneur d'Arlent, Guillaume de Gibertès, Louis de Martinges, seigneur d'Effiat, et autres, ont prêté serment au duc et à la duchesse de Bourbonnais, en vertu du mandement de Jean, duc de Berry et d'Auvergne.

Vidimus original sur parchemin, collationné, signé et scellé, en date du 3 avril 1434. — P. 1364 [1], cote 1296.

1415, 23 juin.

5010. Testament de Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Castres, qui institue pour son héritier, au cas où Aliénor, sa fille, mourrait sans enfants, Jean, duc de Bourbon, son cousin.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [1], cote 1892.

1415, 27 juin.

5011. Guy, seigneur de Rougemont, et Jeanne de Montaigu, sa femme, reconnaissent la validité des deux quittances données en leur nom au duc de Bourbonnais, le 9 février et le 18 novembre 1408.

Deux pièces originales sur parchemin, signées, jadis scellées. — P. 1361 [1], cote 917.

1415, 30 juin.

5012. Procuration donnée par Humbert de Villars à Jean Fèvre de la Fontaine, notaire et bourgeois de Trévoux, pour ratifier le contrat de vente de la terre de Montdidier, passé entre lui et le duc de Savoie.

Original sur parchemin, signé. — P 1389 [2], cote 217.

1415, 5 juillet.

5013. Mandement du Roi au sénéchal de Beaucaire, donnant souffrance à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, pour l'hommage d'Annonay, à cause des grandes compagnies de gens d'armes qui tiennent le pays.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1392 [2], cote 747.

1415, 6 juillet, Chambéry.

5014. Amédée, duc de Savoie, institue son procureur Pierre Andrivet, seigneur de Corsant, pour prendre possession du château de Montdidier, à lui vendu par Humbert de Villars.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [2], cote 215.

1415, 12 juillet.

5015. Les doyen et chapitre de Saint-Julien du Mans donnent quittance à Jean de la Teillaye, secrétaire du duc de Bourbonnais, de cent écus d'or qu'il leur a apportés au nom de son maître, à titre d'hommage fait au corps de saint Julien.

Copie sur papier, non signée; écriture du temps. — P. 1355 [1], cote 49.

1415, 15 juillet, Trévoux.

5016. Mandement d'Humbert, seigneur de Villars, à Huguenin Doyena, son châtelain de Montdidier, pour faire mettre en possession de cette place le duc de Savoie, qui en avait fait l'acquisition le 9 juin précédent.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [2], cote 216.
Relaté dans l'acte qui suit. — P. 1389 [2], cote 214.

1415, 17 juillet, Montdidier.

5017. Prise de possession du château de Montdidier au nom d'Amédée, duc de Savoie.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [2], cote 214.

1415, 17 août.

5018. Le duc de Bourbonnais affranchit Alix, fille de feu Perrin Cornillat, jeune serve de Château-Chinon, en considération des services que ledit Perrin a rendus à la chose publique.

« A touz ceulx qui verront ces présentes lectres, Symon Putas, clerc, garde du seel de la chastellenie de Lorme pour monseigneur le duc de Bourbonnoys, salut. Savoir faisons que nous, le xxiiie jour du moys de may, l'an mil cccc et seze, avons vehues et leu de mot à mot et diligemment visitéez unes lectres seellées du seel secret dudit monseigneur le duc en quehue double et cire vermoille, non cassées, non chancellées, non rasées, ne en aucune partie d'icelles vicieuses, mes sont saines, entières en seel et escriptures, contenant la forme qui s'ensuit : Jehan, duc de Bourbonnois, conte de Clermont et de l'Isle, seigneur de Combraille et de Chasteauchinon, per et chamberier de France, à touz ceulx qui verront et orront ces présentes lectres, salut. Comme Alips, fille de feu Perrin Cornillat, alias Barnaige, de Chasteauchinon, fust femme serve de corps, taillaible, exploitaible hault et bas, à volonté et main morte de nous, et nous deust tailles, cens, coustumes, bourdelaiges, corvées, tant sur sa personne comme sur ses héritaiges, lesquelx elle tenoit de nous en servitute et main morte, si comme noz autres hommes et femmes serfs de nostre terre et seignorie de Chastelchinon; Savoir faisons à touz présens et advenir, considérans et attendans les bons et agréables services que ledit feu Perrin Cornillat, père de ladicte Alips, nous a faiz ou temps passé en nostre chastel de Chastelchinon, ouquel, par le temps de la guerre qui derrenièrement fut audit Chastelchinon, ledit Perrin fut destruit et morut en nostre service pour les grans forsfaiz, oppressions et bateures que lui firent lors nos ennemis en mectant à destruccion ses maisons, héritaiges et biens quelxconques, et aussi considéré que ladicte Alips est povre fille pucelle, eagée d'environ seze ans, et que, s'elle estoit franche, elle trouveroit aucun homme franc qui la prendroit en mariage et viendroit demourer en nostre ville de Chastelchinon pour repuplier illec et y bastiroit, en remunération et recompensation desdiz services et en considération des chouses dessusdictes, et pour la somme de vint livres tournois que ladicte Alips paiera à nostre receveur de Chastelchinon pour une foys, et aussi en pitié et aulmosne, avons affranchi et affranchissons, manumis et manumectons et ostons de touz liens de servitute à tousjourmais par ces présentes ladicte Alips et ses enfens et hoirs de son corps à naistre successivement de hoir en hoir, si comme ilz viendront l'un après l'autre, et ses héritaiges et tenemens de toutes les servitudes dessusdictes et d'une chascune d'icelles, et de toutes autres servitudes tehues et nommées que nous avons et povons avoir sur la personne d'icelle Alips et sur ses héritaiges, sauf tout droit de justice, lesquelx héritaiges icelle Alips et ses hoirs tiendront et possideront franchement et quictement, en paient chascun an une fois, ou mois de mars, à nous et à noz hoirs, ou à ceulx qui auront cause de nous, quatre solz parisis de cens, et pour cause de droit cens, portans los et ventes et deffaut; et s'il advenoit que ladicte Alips ou ses enffens ou héritiers n'eussent nulz héritaiges, ilz seroient tenuz de nous paier quatre solz parisis oudit mois à cause de bourgoisie, tant qu'ilz demourroient soulz nous en nostre seignorie de Chastelchinon, si comme noz autres bourgois de nostredicte terre et seignorie de Chasteauchinon. Et voulons que ladicte Alips et ses enfants et hoirs demeurent en ceste franchise paisiblement. Et promectons en bonne foy que contre les chouses dessusdictes et chascune d'icelles jamais nous ne nos hoirs n'yrons au contraire, ains lesdictes franchises et manumission tiendrons et garderons, sans jamais aler à l'encontre. Et quand ad ce nous obligons nous, nos biens et nos hoirs, et donnons en mandement par ces présentes à noz bailli, chastellain, receveur et procureur de nostredicte terre et seignorie de Chastelchinon, présens et advenir que de ladicte franchise et de nostre présente grace laissent joïr et user paisiblement ladicte Alips et ses enfans et hoirs, comme dit est, sanz leur pour ce donner aucun destorbier. En tesmoing de ce nous avons fait seeller ces présentes de nostre seel secret. Donné en nostre ville de Molins, le dix-septiesme jour du mois d'aoust, l'an de grace mil quatre cens et quinze. Et estoit escript en marge : par monseigneur le duc en son conseil, messeigneurs de Chastelmorant, de Norry, de Mont-Revel et les gens des comptes présens. Ou tesmoing desquelles vision, lecture et teneure nous avons seellé ces présentes lectres dudict seel de ladicte chastellerie de Lorme, et signé de nostre signet manuel. Donné l'an et jour premiers nommés. Et estoient signées lesdictes de mondict seigneur le duc en marge ainsi : J. Saunier, Sy. Putas. »

Vidimus sur parchemin, du 23 mai 1416. — P. 1380 [2], cote 3256.

1415, 21 août.

5019. Aubert, de Saint-Quentin, seigneur de Blet, vend à Huguenin Vernuis, marchand de Bourges, l'hôtel de Boismarnier à Charly, châtellenie d'Ainay.

Vidimus sur parchemin, signé, du 24 octobre 1437. — P. 1376 [1], cote 2664.

1415, le vendredi après l'Exaltation de la sainte Croix (20 septembre).

5020. Testament de Louis de Montrevel, dit

l'Ermite, damoiseau, seigneur d'Argental, par lequel il institue pour son héritier son frère Jean de Montrevel, dit l'Ermite, seigneur de la Faye, et, au cas où ledit Jean viendrait à mourir sans enfants, lui substitue ses sœurs Béatrix de Montrevel, dame du Charriol, et Philippa de Montrevel, dame de Beausemblant.

Vidimus du 22 août 1468, signé, jadis scellé. — P. 1396 [1], cote 425. Double du même, *ibid.*, cote 426.

1415, 21 septembre.

5021. Pierre de la Goute et Jean Tassin, de la paroisse de Meilliers, en la châtellenie de Verneuil, cèdent et délaissent au duc de Bourbonnais tout leur droit réel et personnel sur un mas appelé le mas du Plassein, situé dans ladite châtellenie.

Minute originale sur papier, signée. — P. 1355 [2], cote 149.

1415, mardi 15 octobre.

5022. Attestation qu'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, a fourni au Roi, contre les Anglais, un secours de huit hommes d'armes bien équipés, désignés dans l'acte.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 [2], cote 2516.

1415, 15 décembre.

5023. Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, comtesse de Forez, institue des prébendes pour faire dire des messes basses dans les églises de Sury-le-Comtal, de Saint-Bonnet le Château, de Feurs, de Notre-Dame de Montbrison, de Saint-Jean de Moingt et de Saint-Marcellin.

Six minutes sur parchemin, raturées, non signées. — P. 1402 [1], cotes 1167, 1168, 1172, 1173, 1174, 1175.

[Vers 1415.]

5024. Arrangements pris par la dame de Villars avec le duc de Bourbon et ses enfants pour la cession de la seigneurie d'Annonay.

Minute et copie sur papier, non signées. — P. 1375 [2], cote 2520.

[Vers 1415.]

5025. Raisons présentées par Philippe de Lévis pour établir ses droits à la succession d'Humbert de Villars, qui est réduit à l'état de décrépitude.

Rôle en papier, non signé. — P. 1374 [2], cote 2460.

[Vers 1415.]

5026. Jean, duc de Bourbon, donne à Bertrand Vachette une maison avec cour et jardin, sise à Paris, rue Saint-Thomas du Louvre, tenant d'une part à l'hôtel de Torcy et d'autre part au jardin du comte de la Marche, aboutissant aux jardins de la petite Bretagne, ladite maison échue audit duc par la succession de son cousin François d'Auberchicourt, décédé.

Pièce non signée ni datée. Deficit; notice rédigée d'après l'inventaire de Luillier. — P. 1378 [2], cote 3100.

[Vers 1415.]

5027. Minute du projet de vente de la vicomté de Villemur et de la seigneurie de Calvinet par Jacques, vicomte de Villemur, à Jean, duc de Bourbonnais, pour la somme de douze mille livres tournois.

Copie sur papier, sans date, collationnée et signée par un notaire de Toulouse. — P. 1356 [2], cote 303.

[Après 1415.]

5028. Requête adressée au comte de Clermont par deux pauvres femmes de la paroisse de Cressanges, pour obtenir la remise du payement de deux setiers de seigle. Elles font valoir la dévastation du pays, leur profonde misère et le nombre de leurs enfants.

En haut de la pièce, on lit l'annotation que voici : « Payent et seront quictes. »

Feuillet de papier, sans date ni signature. — P. 1378 [2], cote 3081.

[Après 1415, date où le duc de Bourbon prit le titre de duc d'Auvergne.]

5029. Mémoires sur les moulins de la Lavanderie et de Séchal, sis près de Thiers, et sur les empiétements du meunier de la Lavanderie.

Trois cahiers de papier, non signés. — P. 1381, cote 3349.

1416 n. st., 7 mars.

5030. Jean Marquet et Marguerite Paillouse, sa femme, vendent à Jean Valanjon, habitant de Bouthéon, pour cent livres tournois (vingt sols tournois valant un franc d'or), tout ce qui leur appartient à Bouthéon.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*, jadis scellé. — P. 1397 [1], cote 510.



1416 n. st., 30 mars, au château neuf de Naples.

5031. Jacques de Bourbon, roi de Hongrie, de Jérusalem et de Sicile, etc., comte de la Marche, de Castres, de Provence, de Forcalquier et de Piémont, donne à son valet de chambre Pierre Troussebois et à sa femme une maison avec jardin et appartenances, sise en la ville de Crozant, devant l'église paroissiale.

Original français sur parchemin, portant la signature autographe Jaques, avec les noms des personnes composant le conseil de ce prince; jadis scellé en cire rouge. Pièce en partie rongée par l'humidité. — P. 1363 [2], cote 1225.

1416 n. st., 13 avril.

5032. Le Roi proroge pour trois ans le droit accordé à la veuve du duc de Bourbon de lever mille livres tournois sur le grenier à sel de Pont-Saint-Esprit.

Avec le mandement conforme du duc de Berry, lieutenant du Roi en Languedoc, en date du 16 avril.

Au verso est le mandement exécutoire de Guillaume Patenostre, grenetier de Pont-Saint-Esprit, en date du 5 juin.

Vidimus sur parchemin, collationné et signé, du 18 mai suivant. — P. 1375 [2], cote 2552.
Autre vidimus du 24 novembre 1416. — P. 1374 [1], cote 2313.

1416, 21 avril, le mardi après Pâques.

5033. Le prieur et les religieux de la maison de Sainte-Croix en Jarez, de l'ordre des Chartreux, en reconnaissance des biens que leur a faits Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, l'associent aux bonnes œuvres de leur maison, et s'engagent à célébrer à son intention, après son décès, deux messes des morts par semaine et un anniversaire.

Original latin sur parchemin, scellé sur double queue de parchemin d'un petit sceau rond en cire verte, où l'on ne distingue plus qu'une croix. — P. 1397 [1], cote 473.

1416 n. st., 19 et 20 mars, 9 et 23 avril.

5034. Lettres des gens de la chambre des comptes de Forez, notifiant les baux faits à diverses personnes de terres sises à Bussy, d'autres terres sises au terroir de l'Orme Masoer, près du chemin par où l'on va de Bussy à Saint-Germain, du droit d'élever un *stannum,* dit en français estasson, à Saint-Germain-Laval, et de deux pièces de terre vacantes au tenement de Bussy.

Minutes sur papier, non signées. — P. 1402 [3], cote 1332.

1416, 21 mai, Thonon.

5035. Décharge donnée par Amédée, duc de Savoie, à Pierre de Belley (Bellicio), son secrétaire, et à Guignes Maréchal, son trésorier, des comptes, censiers et autres titres concernant la seigneurie de Montdidier, qui leur avaient été remis par Humbert de Villars le 15 juillet 1415.

Cahier de papier, signé, scellé en cire rouge. — P. 1389 [2], cote 219.

1416, 6 juin, Paris.

5036. Charles VI, roi de France, considérant que Jacques, vicomte de Villemur, a vendu sa terre de Ronsin, au diocèse de Rodez, à Ponchon de Langeac, et d'autres terres à plusieurs personnes, avec faculté de réméré, et que depuis il a institué pour son héritier Jean, duc de Bourbonnais, aujourd'hui prisonnier en Angleterre, proroge de six mois, à dater de la délivrance de ce dernier, la faculté de réméré dudit vicomte et de ses ayant-cause.

« Per Regem, domino de Ranboullet, mag. Johanne de Norry et aliis presentibus. — Mallière. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 296.
(Deux cédules du sénéchal de Toulouse et d'Alby et du lieutenant du bailli des montagnes d'Auvergne pour faire mettre ces lettres à exécution, en date des 15 juillet et 19 août suivants, sont comprises sous la même cote.)
Transcrit sur un cahier de papier, sans date ni signature, avec divers actes contenant des mesures préservatrices pour la sauvegarde des droits de rachat réservés à Jacques de Villemur; 13 juillet-10 septembre 1416. — P. 1361 [2], cote 951.
Reproduit, en outre, dans l'acte du 25 mai 1434. — P. 1373 [1], cote 2146.

1416, 12 juin.

5037. Le lieutenant tenant les assises de Verneuil renvoie à la chambre des comptes de Moulins une opposition faite à l'adjudication d'un quartier de bois.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1378 [2], cote 3069.

1416, 2 juillet.

5038. Nomination par la duchesse de Bourbon d'un bailli des montagnes d'Auvergne et d'un châtelain de Crèvecœur.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [2], cote 2056.

1416, 6 juillet, Aigueperse.

5039. Pons, seigneur de Langeac et de Brassac, écuyer, accepte l'office de sénéchal d'Auvergne et fait serment de le remplir au nom du duc et de la duchesse d'Auvergne, en présence des seigneurs de Listenois, de la Fayette et de Blot.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 [1], cote 1299.

1416, 13 juillet, Villefranche.

5040. Le sénéchal de Rhodez délivre des lettres exécutoires pour obliger Ponchon de Langeac à consentir au rachat de la terre de Roncin, conformément aux ordres du Roi.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1356 [2], cote 296.

1416, 15 juillet, Paris.

5041. Charles VI, roi de France, alloue à son cousin Charles de Bourbon, fils du duc de Bourbonnais, une pension de quatre mille francs, comme elle était payée à feu Pierre de Navarre, comte de Mortain, à l'effet d'indemniser ledit Charles des frais qu'il aura à faire pour résider auprès du Roi dans son hôtel.

« Par le Roy en son conseil, où le roy de Sicile, le cardinal duc de Bar, mons[r] le duc de Touraine et plusieurs autres estoient. — Ferron. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 522.

1416, 23 juillet.

5042. Mandement des gens des comptes en Beaujolais, ordonnant de payer aux Cordeliers de Villefranche vingt et une livres tournois, à eux dues pour les messes fondées en leur église.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366 [2], cote 1507.

1416, 27 août.

5043. Vente faite par Guillemin de la Croix à Huguenin Vernuis de divers biens et rentes à Charly.

Vidimus sur parchemin, signé, du 21 juillet 1459. — P. 1376 [1], cote 2667.

1416, 15 juillet et 7 septembre.

5044. Pernette, veuve d'Humbert Jonchet, paroissien de Birieu, vend, moyennant vingt florins d'or, à Humbert de Novare, bourgeois de Trévoux, certaine portion d'un étang qu'Humbert, seigneur de Villars, avait récemment établi audit Birieu.

Deux expéditions sur parchemin, signées d'un notaire, datées l'une du 15 juillet, l'autre du 7 septembre. — P. 1393 [2], cotes 927 et 928.

Avec une ratification du mari de ladite Pernette, en date du 12 août. — *Ibid.*, cote 928 *bis*.

1416, 7 septembre.

5045. Humbert de Novare substitue Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, dans tous les droits acquis par lui sur le nouvel étang de Birieu.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393 [2], cote 928 *ter*.

1416, 9 septembre.

5046. Bonne d'Artois, comtesse de Nevers, accorde souffrance d'hommage à son cousin le comte de Joigny, seigneur d'Uchon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [1], cote 2996.

1416, 10 septembre.

5047. Jean Carrier, sergent royal, rapporte au bailli des montagnes d'Auvergne qu'il a signifié à Antoine de Posols et aux autres héritiers de Géraud de Posols, père dudit Antoine, le contenu des lettres royaux du 6 juin 1416, et que les susdits de Posols ont protesté contre ces lettres comme étant faites à leur préjudice.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 296.

1416, 18 septembre.

5048. Raymond Bonnet, sergent royal, rapporte au bailli des montagnes d'Auvergne que dès le 17 juillet il a signifié le contenu des lettres royaux du 6 juin 1416 au procureur de Ponchon de Langeac, lequel a protesté contre elles comme lui étant préjudiciables, et qu'il les a successivement notifiées à d'autres personnes, qui toutes ont protesté et en ont demandé copie.

Original latin sur parchemin, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 296.

1416, 19 septembre, Cleppé.

5049. Testament d'Anne Dauphine, duchesse douairière de Bourbonnais, qui institue pour héri-

tier son fils Jean, duc de Bourbon, et fait diverses fondations pieuses.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [2], cote 1988.
Vidimus sur parchemin, collationné et signé, du 22 décembre 1498. — Même cote.
Copie sur papier, signée. — P. 1370 [1], cote 1895.
Transcription sur parchemin de différentes clauses du même testament, collationnée et signée, du 28 mars 1420. — P. 1371 [2], cote 1988.
Publié, d'après la copie du carton P. 1370 [1], par M. Chantelauze, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, de J. M. de la Mure*, t. III, p. 176.

1416, 3 octobre.

5050. Le ministre des Frères Mineurs de la province de Bourgogne, le panetier custode d'Auvergne, le gardien et les religieux composant le couvent de Saint-Pourçain s'engagent par-devant notaire à célébrer les offices ou anniversaires que la duchesse de Bourbonnais voudra fonder dans leur église.

Cédule sur papier, en français, signée par Jean Boursier, notaire de Bourbon et de Paluel. — P. 1402 [1], cote 1176.

1416, 8 octobre.

5051. Les gens des comptes en Forez mandent au prévôt de Monsupt de mettre messire Étienne du Soleillant, prêtre, en possession de la prébende fondée par la duchesse Anne dans l'église des religieuses de Saint-Thomas-lez-Montbrison.

Minute sur parchemin, raturée, mais signée. — P. 1402 [1], cote 1171.

1416, 23 octobre.

5052. Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, etc., fonde en l'église des Carmes de Moulins six petites messes de *Requiem* par semaine et un anniversaire, et assigne pour cette fondation trente livres tournois de rente à prendre sur sa terre d'Ussel.

Minute sur parchemin, raturée, non signée. — P. 1402 [1], cote 1170.

1416, 23 octobre.

5053. Anne Dauphine fonde quatre messes basses par semaine dans l'église des Frères Mineurs de Saint-Pourçain, et assigne pour cette fondation vingt livres tournois de rente à prendre sur sa terre d'Ussel.

Minute sur parchemin, non signée. — P. 1402 [1], cote 1176.

1416, 23 octobre.

5054. Fondation par Anne Dauphine de trois messes dans l'église de Notre-Dame de Chappes.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [2], cote 2276.

1416, 25 octobre, Moulins.

5055. Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, mande à Guillaume Rajace, auditeur des comptes à Montbrison, et à Pierre Tavart, clerc des comptes à Moulins, d'asseoir sur la châtellenie d'Ussel, au plus près que faire se pourra de la ville de Souvigny, soixante-cinq livres tournois de rente qu'elle a léguées au couvent de Souvigny par son testament.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 632.

1416, 31 octobre.

5056. Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, fonde trois prébendes dans l'église collégiale de Notre-Dame de Moulins, pour la célébration de trois petites messes par semaine, confère l'une de ces prébendes à messire Guillaume Rasclier, prêtre, et se réserve la collation des trois en cas de vacance.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402 [1], cote 1169.
Autre acte semblable, conférant la seconde prébende à messire Thomas Popinat. — P. 1402 [1], cote 1166.
Autre semblable, où la troisième prébende est donnée à messire Guillaume Scassier. — P. 1402 [1], cote 1169.
Avec les minutes sur parchemin de la première et de la troisième de ces nominations. — *Ibid.*, cote 1169.

1416, 3 novembre, Paris.

5057. Charles VI, roi de France, donne à la duchesse de Bourbonnais, dont le mari a été fait prisonnier par les ennemis du royaume à la journée d'Azincourt, tous les deniers et profits qui proviendront pendant un an des aides et gabelles dans les pays de Forez et de Beaujolais.

« Par le Roy, le sire de Remboullet, messire Jacques de Montmor, le trésorier de Cambrai, et autres présens. — F. DE BRAY. »

Vidimus original sur parchemin, en date du 20 novembre suivant. — P. 1360 [2], cote 832.



1416, 4 novembre.

5058. Jean Chapus, clerc tenant le sceau du Roi à Cornon en Auvergne, institue Pierre de Fago, dit Fabri, notaire et moniteur des chancelleries de Cornon, Thiers et Bullion.

Original sur parchemin, signé.— P. 1381, cote 3345.

1416, 14 novembre.

5059. Le sous-prieur et les religieux du prieuré de la Voûte, au diocèse de Saint-Flour, nomment des procureurs pour recevoir en leur nom l'assiette d'une rente de vingt livres tournois, qu'Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, doit leur délivrer en exécution d'une fondation faite en leur prieuré par Jeanne, comtesse de Forez, mère de ladite duchesse, enterrée dans leur église de la Voûte.

Original latin sur parchemin, jadis scellé. — P. 1397 [1], cote 467.

1416, 16 novembre.

5060. Fondation par Anne Dauphine d'un anniversaire au prieuré de Souvigny, moyennant certaines rentes assises en la châtellenie d'Ussel.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [1], cote 2198.

1416, 23 novembre.

5061. Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, comtesse de Forez, dame de Beaujeu et d'Ussel, fonde, à la chapelle instituée par le feu duc son mari dans l'église du prieuré de Souvigny, une grand'messe à note, à célébrer chaque jour de la semaine, excepté le dimanche, et en outre deux anniversaires; et pour cette fondation, elle assigne aux religieux soixante-cinq livres tournois de rente à prendre chaque année sur le revenu de sa châtellenie d'Ussel, plus huit livres au sacristain et vingt-quatre sols pour les frais de charroi des blés compris dans l'estimation de ladite rente.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1397 [1], cote 466.
Vidimus délivré le 3 juin 1418, signé et jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 170.

1416, 23 novembre.

5062. Mandement d'Anne Dauphine pour faire payer à l'église de Notre-Dame de Chappes quinze livres tournois de rente sur son château d'Ussel et sa terre de Cressanges, pour les messes qu'elle a fondées dans ladite église.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [1], cote 2185.

1416, 26 novembre.

5063. Les procureurs du prieuré de la Voûte acceptent l'assiette d'une rente de vingt livres tournois qui devait leur être faite par Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, sur la châtellenie d'Ussel, et qui, à cause de l'éloignement de cette châtellenie, leur sera servie sur la terre d'Auvergne par Béraud, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont et de Sancerre, frère de ladite dame.

Original français sur parchemin, signé. — P. 1397 [1], cote 467.

1416, 2 décembre.

5064. Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, etc., institue en l'église de Notre-Dame de Chappes trois petites messes par semaine.

Copie sur papier, signée. — P. 1402 [2], cote 1191.

1416, 10 décembre.

5065. Guy de Norry, prieur de Souvigny, accepte l'assiette des rentes données à son église par Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, et s'engage à acquitter les fondations faites par ladite dame de six messes par semaine et de deux anniversaires. (Voir l'acte du 23 novembre précédent.)

Original français sur parchemin, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1397 [1], cote 465.

[Vers la fin de la vie de Jean, duc de Berry, 1416].

5066. Ordonnance faite par le bailli et le conseil de Madame à Thiers, pour régler les rapports des officiers de Thiers avec ceux de Maubec.

Feuillet de papier, sans date ni signature. — P. 1381, cote 3340.

[Vers 1416, après la mort du duc de Berry.]

5067. Mémoire sur la possession et le ressort de la seigneurie et vicomté de Carladez.

Deux feuillets de papier, non signés. — P. 1365 [2], cote 1467.

[Après 1416.]

5068. Mémoire des demandes faites par le duc de Savoie au duc de Bourbonnais, au sujet de l'exercice de ses droits de supériorité et de ressort dans la Dombe, avec les réponses.

Copie informe sur papier. — P. 1363[1], cote 1178.

1417 n. st., 4 et 5 janvier.

5069. Procès au Parlement entre les habitants de Riom et ceux de Montferrant, au sujet du siége de la justice.

Extrait des registres du Parlement; cahier de papier, non signé. — P. 1372[2], cote 2065.

1417 n. st., 18 février.

5070. Amédée de Talaru, archevéque de Lyon, accorde à Anne, duchesse de Bourbonnais, et à Louis de Bourbon, encore enfant, la permission de manger de la viande pendant le prochain carême.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1363[1], cote 1170.

1417 n. st., 28 février.

5071. Les enfants de Jean Melin, de Germigny en Luisant, vendent à Huguenin Vernuis, sire de Boismarnier, une pièce de pré sise à Charly.

Vidimus sur parchemin, signé, du 21 juillet 1459. — P. 1376[1], cote 2665.

1417 n. st., 3 mars.

5072. Guillaume de Villers, écuyer, seigneur de la Bruyère et de Verderonne en partie, vend, cède et transporte à Marie de la Porte, veuve de Jean Le Maire, dit Renouart, écuyer, pour le prix de deux cents écus, à dix-huit sols la pièce, vingt écus d'or de rente annuelle et perpétuelle, à prendre sur tout ce qu'il peut avoir auxdits lieux de Verderonne et de la Bruyère en Beauvoisis.

Vidimus original sur parchemin, délivré le 19 juillet 1438, signé, jadis scellé de trois sceaux. — P. 1362[2], cote 1080.

1417 n. st., 10 mars, Paris.

5073. Charles VI, roi de France, à la requête d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, de Roussillon et d'Annonay, consent à ce que le magistrat chargé de rendre la justice à Annonay et dans le ressort soit désormais appelé bailli (*baillivus*), et non plus comme précédemment baile (*bajulus*).

« Karolus, Dei graciâ Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis, salutem. Dilecta et fidelis consanguinea nostra Ysabellis de Haricuria, domina de Villariis, Rossilhonis et Annoniaci, nobis supplicando insinuari fecit quòd, cùm ad eam dicta villa Annoniaci, locus insignis et notabilis ac multis nobilibus et notabilibus viris populatus, in solidum in omnimodâ juridictione et pleno dominio spectet et pertineat, habeatque ad causam illius territorii ressortum nobilem plurium locorum circùmquaque situatorum, pro quo exercendo judicem appellationum in dicto loco tenet, prout habere et tenere ab antiquo consuevit, sicque ratione hominum et aliarum quamplurimarum nobilitatum ad eamdem spectancium et pertinencium dictus locus Annoniaci baroniam obtinet et nuncupari baronia consuevit, et ob hoc prout alii domini patriarum terrarum vicinarum baronias obtinencium baillivum ibidem habere debeat, sed ratione hujus, quia ydioma in illis partibus magis congruit dicere bajulum quàm baillivum et aliter, quia tàm dicta exponens quàm sui antecessores longè à dicto loco sua domicilia facere consueverunt, necnon et dicti baillivi, qui acthenus in dicto loco fuerunt instituti, potentes nobiles et magne auctoritatis extiterunt, et ob hoc per locatenentes dictum officium deservire consueverunt et fecerunt, dictum nomen baillivi in dissuetudinem abiit, et nomen bajuli, tàm propter jamdicta quàm aliter, deffectu scribencium obtinuit. Supplicavit igitur nobis quatinus, abjecto dicto bajulo, baillivum inibidem, non tamen habentem uberiorem potestatem quàm si nomen bajuli obtineret, prout alii baronias habentes et obtinentes habent et habere consueverunt, habendi et instituendi congedium et auctoritatem dare et imperti de nostrâ speciali graciâ dignaremur. Notum facimus quòd nos, supplicacioni supradicte consanguinee nostre annuentes, tanquàm racioni consone et nemini dampnum seu prejudicium afferenti, cùm nichil mutetur in re, eidem concessimus et per presentes concedimus, de graciâ speciali, ut in dictâ villâ Annoniaci, ejus territorio et districtu, baillivum habeat et teneat qui, rejecto nomine bajuli, prout actenus nuncupari deffectibus predictis fuit solitus, baillivus nominetur et ab omnibus teneatur et reputetur, citra tamen augmentum potestatis et juridicionis preterquàm solite; dantes in mandatis baillivo Vivariensi et Valentinensi, aut ejus locumtenenti, quatinus dictam consanguineam nostram, nostrâ concessione et graciâ antedictis liberè et paciffìcè uti et gaudere faciant et permittant, ipsam in contrarium nullatenus molestando aut à quocumque molestari permittendo. In cujus rei testimonium, sigillum nostrum presentibus licteris duximus apponendum. Datum Parisius, decimâ

die marcii, anno Domini millesimo IIII[c] sexto decimo, regni vero nostri XXXVII[mo].

» Per Regem, in suo consilio. — DERRAIN. »

Pièce insérée dans le mandement du 2 décembre 1417. — P. 1402[2], cote 1246.

[1417], 27 mars, Cleppé.

5074. Nouvelle réclamation de la duchesse douairière de Bourbon auprès des commissaires sur le fait des aides, pour obtenir d'être payée de la rente de cent mille livres dont elle jouit sur le grenier de Pont-Saint-Esprit.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1375[2], cote 2552.
Une instruction pour faire parvenir à qui de droit les requêtes de la duchesse, écrite au mois de mars 1417, se trouve sur un feuillet de papier, non signé ni coté, joint à cette pièce.

1417 n. st., 29 mars, Trévoux.

5075. Humbert, seigneur de Villars, donne à sa femme Isabelle, sa vie durant, treize mille florins d'or que lui devait Amédée, duc de Savoie, pour l'acquisition des terres de Loyes, de Poncin et de Cerdon, avec l'intérêt de la même somme.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389[1], cote 188.

1417 n. st., 31 mars.

5076. Mandement de la chambre des comptes d'Aix autorisant les habitants de Martigue à tirer de deux étangs voisins le sel nécessaire à leur usage.

Expédition authentique sur papier, collationnée et signée, délivrée le 3 février 1420. — P. 1380[1], cote 3211.

1417, 21 avril.

5077. Extrait des déclarations au terrier faites pour la terre de Pellejay, châtellenie de Germigny, par noble damoiselle Louise de Chaslus, veuve de Jean de Sarrie, écuyer, sire de la Vallée et du Coudray, en son nom et comme tutrice de Philippe, Jean et Jacques de Sarrie, ses enfants mineurs.

Vidimus original en français, du 15 novembre 1471, délivré par le garde des sceaux du Roi en la prévôté de Sancoins, signé, jadis scellé. L'original dut être présenté alors par les religieux de Fontmorigny, détenteurs de la terre de Pellejay. — P. 1356[1], cote 214.

1417, 3 mai, Paris.

5078. Lettres exécutoires délivrées par les commissaires du Roi sur le fait des aides, afin de faire payer à la duchesse de Bourbonnais les aides de Forez et de Beaujolais pour l'année finissant le dernier jour de septembre 1417.

Cédule originale sur parchemin, signée et scellée. — P. 1360[2], cote 832.

1417, 22 mai.

5079. Exploit fait par Jacques Desages, sergent, en vertu de lettres royaux du 22 mai 1416, et à la requête de la dame de Beaujeu, contre Étienne de Laye, seigneur de Saint-Lagier, qui prétendait jouir des droits de sceaux et contrats.

Original sur parchemin, signé. — P. 1388[2], cote 53.

1417, 6 juillet.

5080. Inventaire de quelques pièces qui doivent être portées à la chambre des comptes [de Montbrison] à Moulins, et qui concernent particulièrement le mariage d'Isabelle de Forez avec Béraud de Mercœur.

Cédule sur papier, non signée. — P. 1402[2], cote 1328.

1417, 10 août.

5081. Antoine de Saint-Trivier se porte héritier sous bénéfice d'inventaire de Jeanne de Beaujeu, sa tante.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389[1], cote 174 *bis*.

1417, 31 août.

5082. Transaction entre Guichard de la Roche, écuyer, et Antonia sa femme, d'une part, et Antoine Merle, chevalier, tuteur de Georges de Francheleins, d'autre part, au sujet du défaut de payement de la dot de ladite Antonia, fille de Guillaume Fournier. Cette dot consistait en trois cents florins d'or, promis par Lionnet de Francheleins, père dudit Georges, qui devait en outre pourvoir durant huit années à l'entretien des nouveaux mariés et payer les habits de noce de sa fille.

Vidimus sur parchemin, signé, du 18 mai 1432. — P. 1389[1], cote 183.

1417, 15 septembre, le Bourget.

5083. Michel Esmenois, juge et commissaire départi par l'évêque de Grenoble, vu le procès intenté par l'inquisition à Michel *de Discipatis*, prêtre,

Grec d'origine, apostat de l'ordre des Prêcheurs, en dernier lieu demeurant à Chambéry, lequel avait extorqué de l'argent à diverses personnes en se donnant pour médecin et pour astrologue et en pratiquant les manœuvres réprouvées de la sorcellerie, attendu le repentir du coupable, le condamne à être dégradé, à faire amende honorable tant à Chambéry qu'à Grenoble, et à demeurer prisonnier au pain et à l'eau pour le reste de ses jours.

Vidimus sur parchemin, collationné et signé par un notaire, jadis revêtu du grand sceau de l'officialité de Grenoble. — P. 1359 [2], cote 769.

1417, 26 septembre, au château de Kenilworth.

5084. Jean, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de l'Isle, donne procuration générale à sa femme pour exercer le pouvoir en son absence.

Vidimus français sur parchemin, délivré par le garde de la prévôté de Paris, le 1er août 1418. — P. 1358 [2], cote 551.

1417, 4 octobre.

5085. Souffrance d'hommage accordée par le Roi au duc de Bourbon, prisonnier des Anglais.

Avec les lettres d'attache des trésoriers, en date du 6 octobre.

Vidimus sur parchemin, signé, du même jour 6 octobre. — P. 1371 [2], cote 1994.

1417, 21 octobre.

5086. Nouvelle transaction entre Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey, tant en son nom qu'au nom de Béatrix et de Marguerite de Vienne, ses sœurs, d'une part, et Humbert, seigneur de Villars, d'autre part, au sujet de la succession de Marie de Villars, mère dudit Jacques et sœur dudit Humbert.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393 [1], cote 890.
Copie sur papier, certifiée et signée par deux notaires. — *Ibid.*, cote 903.

1417, 2 novembre.

5087. Humbert de Villars nomme Jean Fèvre de Fontaine (Fabri de Fontana) et Pierre de Sernay, autrement dit Bobe, damoiseau, ses procureurs pour faire homologuer la transaction conclue, le 21 octobre précédent, entre lui et Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey. (Voir ci-dessus.)

Original sur parchemin, signé. — P. 1393 [1], cote 881.

1417, 18 novembre.

5088. Nouvel accord entre Humbert de Villars et Jacques de Vienne, confirmant et modifiant les transactions antérieures relatives à la succession de Marie de Villars.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393 [1], cote 893.

1417, 2 décembre.

5089. Le bailli royal de Vivarais et de Valentinois mande au premier sergent royal sur ce requis de se rendre à Annonay, et de faire crier dans les carrefours et lieux publics de cette ville la grâce accordée par le Roi à la dame d'Annonay, au sujet du changement du titre de baile en celui de bailli.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402 [2], cote 1246.

1417, 17 décembre.

5090. Information par témoins, faite à la requête du châtelain de Villeneuve en Dombes, sur l'acquisition de la seigneurie dudit lieu par Jean d'Andelot, chevalier, ancien seigneur de Villeneuve.

Deux feuillets de papier, non signés. — P. 1389 [3], cote 344.

[1418], 3 janvier.

5091. Lettre de Pierre de Briandas, juge de Beaujolais, à la duchesse de Bourbon, au sujet des réclamations du sire de Roche sur les biens vendus par le sire de Villars.

Avec deux autres lettres sur le même sujet, d'Isabelle d'Harcourt et du conseil de Villefranche; 4 et 14 janvier.

Originaux sur papier, signés. — P. 1375 [1], cote 2474.

1418 n. st., 17 janvier.

5092. Arrêt du parlement qui admet l'accord intervenu entre Jean Astorguet et consorts d'une part et le chapitre de Saint-Genest d'autre part, annule l'appel et renvoie les parties sans amende.

Avec l'autorisation donnée par le Roi, le 5 du même mois.

Expédition sur parchemin, signée. — P. 1381, cote 3343.

1418 n. st., 21 janvier, Thizy.

5093. Les officiers du duc de Bourbonnais en

Beaujolais, à la requête des habitants de Tise (Thizy), établissent pour capitaine de cette ville Hugonin de la Garde, aux gages de cinquante livres tournois.

Copie sur papier, signée. — P. 1359 [1], cote 667.

1418 n. st., 15 février.

5094. Le Roi évoque par-devant le sénéchal de Lyon la cause pendante entre Humbert, seigneur de Villars, et Isabelle d'Harcourt sa femme, d'une part, et Alix des Baux, veuve d'Eudes de Villars, d'autre part, au sujet de la terre d'Annonay.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [2], cote 802.

1418 n. st., 1er mars.

5095. Les Célestins de Notre-Dame du Colombier, près d'Annonay, vendent, moyennant trois cents livres tournois, à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, une partie de la Molière de Juret, au mandement de Roussillon, à eux léguée par Josserand Ravinel, et que leur qualité de gens de mainmorte les empêchait de conserver, ce bien étant un fief relevant de ladite dame de Villars.

Avec la procuration d'Isabelle, donnée le 26 du mois précédent à Pierre de Farnay, Jean de Fontaine et Philippe Baron, pour opérer ce retrait féodal.

Originaux sur parchemin, signés (en double). — P. 1375 [1], cote 2466, et P. 1393 [2], cote 925.
Confirmation de la vente par Jean Bassant, provincial des Célestins, le 14 mars suivant. — P. 1392 [2], cote 926.

1418 n. st., 17 mars.

5096. La duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne proroge pour trois ans aux habitants de Charroux la faculté de lever un barrage, dont le produit doit leur servir à fortifier leur ville et à se procurer des munitions de guerre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [2], cote 2746.

1418, 31 mars.

5097. Pierre Guy, prieur de Chappes, reconnaît avoir reçu l'assiette de quinze livres tournois de rente sur le mas et les tenanciers de Beauvoir, ladite rente destinée à pourvoir à la célébration de trois petites messes fondées dans son église par la duchesse Anne Dauphine.

Copie sur papier, signée. — P. 1402 [1], cote 1191.

1418, 14 avril.

5098. Information faite à la requête du duc de Bourbon, comte de Forez, par les commissaires d'Amédée Vert, bailli de Forez, pour savoir si la garde du prieuré de Saint-Sauveur en Rue appartient, après le décès du prieur, au seigneur d'Argental.

Cahier de papier, signé. — P. 1396 [2], cote 458.

1418, 5 mai.

5099. Jean de la Tour, sire de Montbelet, reconnaît avoir reçu d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, soixante écus en compensation des offenses que lui ont faites les habitants de Reyrieux.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 [1], cote 2481.

1418, 14 mai.

5100. Antoine de Montchenu, seigneur de Beausemblant et d'Argental par sa femme, obtient mainlevée de la saisie du prieuré de Saint-Sauveur en Rue, faite au nom du Roi par les lieutenants du bailli de Velay, après avoir prouvé par d'anciens aveux rendus aux comtes de Forez et par production de témoins que la garde dudit prieuré, après le décès du prieur, appartient aux seigneurs d'Argental.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1396 [2], cote 450.
Copie ancienne sur papier, signée Aubert. — Même cote.

1418, 18 mai.

5101. Mandement du Roi à l'effet d'ajourner par-devant le sénéchal de Lyon Alix de Baux, comtesse d'Avellino, de Fribourg, de Neufchâtel et de Beaufort, laquelle réclamait d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, quatorze mille florins d'or pour la restitution de la dot de Stéphanie de Baux, jadis femme d'Adhémar de Roussillon.

Avec la commission spéciale donnée au sénéchal de Lyon pour juger cette affaire, parce que les premiers juges, savoir le bailli et le lieutenant de Vivarais

et Valentinois, étaient suspects de mauvais vouloir contre la dame de Villars; 15 février 1418 n. st.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [2], cote 835.

1418, 23 mai, Thonon.

5102. Sentence en cas d'appel rendue par le conseil privé du duc de Savoie dans la cause pendante entre Humbert, seigneur de Thoyre et de Villars d'une part, et Jeanne de la Tour, femme de Jean de la Baume, seigneur de Valuffin, et Guigues de Montbel (Montebello), seigneur d'Entremont (Intermontium), d'autre part, au sujet des seigneuries de Montriblout, du Monteillier, de Gourdan (Gordanis), de Loyettes et de Saint-Saturnin, léguées audit Humbert par Eudes de Villars, dont lesdits Jeanne et Guigues étaient les héritiers naturels.

En présence de Jean de Beaufort, chancelier de Savoie.

Original sur parchemin, corrigé; la signature a été lacérée. — P. 1392 [1], cote 739.

1418, 22 juin.

5103. Jean Pillet, châtelain de Chevreaux, en qualité de procureur de Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey, donne quittance à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, de la somme de cinq cents florins qu'elle devait audit Jacques, conjointement avec Humbert de Villars, son mari.

Avec la procuration donnée par Jacques de Vienne, le 18 du même mois.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1393 [1], cotes 894 et 894 *bis*.

1418, 1er juillet.

5104. Les religieux de Souvigny reconnaissent avoir reçu des exécuteurs testamentaires de feu Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, comtesse de Forez et dame de Beaujolais, des parements d'autel et des garnitures de chapelle, énumérés et décrits dans l'acte.

Original français sur parchemin, jadis scellé. — P. 1358 [2], cote 539.

1418, 25 juillet, Paris.

5105. Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, etc., mande au bailli d'Autun ou autres officiers de lever la saisie mise sur la terre et seigneurie d'Essaules, relevant de Catherine, dame de la Mothe Saint-Jean, et de laisser cette dame jouir des fruits et émoluments de ladite terre, dont l'hommage doit lui être fait à raison de son château de la Mothe Saint-Jean.

Inséré dans la lettre exécutoire du 6 août suivant, qui est une copie sur papier, sans signature. — P. 1358 [1], cote 463.

1418, 1er août.

5106. Le duc de Bourgogne confirme et renouvelle ses promesses relatives au mariage de Charles de Bourbon avec sa fille Agnès.

Original sur parchemin, signé (en double). — P. 1364 [2], cote 1384.
Autre expédition sur parchemin, signée. — P. 1370 [2], cote 1919.

1418, 5 septembre, Paris.

5107. Ratification par Charles VI du transport du duché d'Auvergne au duc et à la duchesse de Bourbonnais.

Avec l'attache de la chambre des comptes, en date du 19 septembre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [2], cotes 2072 et 2072 *bis*.

1418, 8 septembre.

5108. Michel Cordier, trésorier général du duc de Bourbonnais, reconnaît avoir reçu du receveur des aides en Beaujolais six cents livres tournois sur le revenu des aides de l'année 1417-1418, donné au duc de Bourbonnais par le Roi.

Cédule originale sur parchemin, signée. — P. 1360 [2], cote 832.

1418, 16 septembre, Paris.

5109. Charles VI, roi de France, confirme, ratifie et publie les articles de paix et d'abolition générale convenus à l'assemblée de Saint-Maur-des-Fossés entre le Dauphin, son fils, et le duc de Bourgogne, en présence des cardinaux des Ursins et de Saint-Marc, et sous la médiation de la Reine, des ducs de Bretagne et d'Alençon, de Charles de Bourbon et d'autres princes du sang.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 699.

1418, 25 octobre.

5110. Confirmation par Jacques Morestin, juge apostolique établi par le concile de Constance, d'une sentence rendue antérieurement en faveur d'Humbert de Villars, contre Alix (Helipdis) de Baux, comtesse d'Avellino, de Fribourg et de Beaufort, au sujet du château de Thor (Thoro), au diocèse de Cavaillon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [2], cote 829.

1418, 13 novembre, Jargeau.

5111. Charles, fils de France, Dauphin de Viennois, duc de Berry et de Touraine, comte de Poitou, lieutenant général du Roi dans tout le royaume, en considération des bons services que lui a rendus et lui rend son cousin le sire de Roche, lui donne, pour aider à l'entretien de sa compagnie de gens d'armes, six mille livres tournois à prendre sur le revenu du temporel de l'évêché de Mende, qui a été mis en la main du Roi.

« Par monseigneur le Dauphin et lieutenant, présents le sire de Barbasan, le président de Prouvence, Hugues de Noer et plusieurs autres. — Campion. »

A cette lettre est joint le mandement exécutoire des commissaires ordonnés sur le fait et gouvernement de toutes les finances tant en Languedoc qu'en Languedoil, en date du 30 novembre suivant, par lequel il est dit que le sire de Roche sera en particulier tenu de garder les châteaux et forteresses dudit évêché de Mende.

Vidimus sur parchemin, du 25 juillet 1419, signé. — P. 1402 [1], cote 1243.

1418, 21 novembre, château de Juis, au diocèse de Lyon.

5112. Convention entre Humbert, seigneur de Villars, et les procureurs du duc de Savoie, par laquelle ledit Humbert s'engage à poursuivre devant le conseil du même duc le procès de la succession de son frère consanguin Eudes de Villars, seigneur de Gourdan (Gordanis), et à ne rien aliéner des terres de cette succession assises entre la Saône, le Rhône, l'Ain, le Mont-Cenis et le Mont-Joux (Mont-Saint-Bernard).

Humbert de Villars est qualifié dans cette pièce de « magnificus et potens baro ».

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [2], cote 210.

Même acte, avec plus de développements; original sur parchemin, signé. — *Ibid.*, cote 212.

Ratification par Humbert de Villars et sa femme Isabelle d'Harcourt; même date. — *Ibid.*, cote 211.

Ratification par le duc de Savoie, datée de Rumilly, le 4 décembre 1418. — *Ibid.*, cote 213.

1418, 29 novembre, « en nostre ost devant nostre ville de Tours ».

5113. Charles, Dauphin de Viennois, lieutenant général du royaume, mande à ses gens de guerre en Bourbonnais de s'abstenir pendant un mois de toute hostilité contre les gens du duc de Bourgogne dans les pays de Bourgogne, Nivernais et Charolais, afin de ne pas attirer de nouveaux maux sur le Bourbonnais, dont la défense serait impossible, « obstant l'absence de nostre cousin, qui est détenu et occupé personnellement es parties d'Angleterre, l'empeschement aussi et détention des personnes de nostre très-chère et très-amée cousine la duchesse, et aussi de nostre très-cher et amé cousin Charles de Bourbon, son ainsné filz, lesquels ledit de Bourgogne a prins et détient en sa puissance hors de toute leur liberté et franchise. »

« Par monseigneur le Dauphin et lieutenant, présents les sires de Barbazan et de Beauvau, le président de Prouvence, Hugues de Noer et plusieurs autres. — Campion. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1377 [1], cote 2827.

1418, 10 décembre.

5114. Quittance donnée par Jean Julien, abbé de la Chassagne, à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, d'une somme de cent francs d'or qui restait due à l'abbaye pour les funérailles d'Eudes de Villars.

Original sur papier, signé. — P. 1392 [2], cote 778 *ter*.

1419 n. st., le mardi 13 (14) février.

5115. Requête de Regnault, vicomte de Murat, à l'effet d'être remis en possession de sa vicomté, dont le comte de la Marche et de Perdriac s'est em-

paré, attendu l'insuffisance de la somme qui lui a été allouée en dédommagement.

Copie sur papier, sans date ni signature, et dont une partie est déchirée. — P. 1363 [2], cote 1255.

1419 n. st., 27 février.

5116. Inventaire des meubles qui se trouvaient à l'hôpital de Montbrison après le décès de Jean de l'Hôpital, jadis maître de cet établissement, contenant le partage de ce qui devra être remis aux filles du défunt et de ce qui devra rester pour l'usage de l'hôpital.

Minute sur papier, non signée. — P. 1402 [3], cote 1389 *bis*.

1419 n. st., 3 mars, Poitiers.

5117. Charles, fils du Roi, régent de France, fait défense au duc de Bourbon de s'entremettre dans le gouvernement du duché d'Auvergne, qui doit être mis sous la main du Roi, le duc de Berry étant mort.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1365 [2], cote 1459.

1419 n. st., 15 mars.

5118. Mandement du Roi au bailli de Mâcon, au sénéchal de Lyon et au subdélégué de Sainte-Colombe, près de Vienne, à l'effet de laisser jouir de la justice d'Annonay Isabelle d'Harcourt, dame de Villars.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1392 [2], cote 748.

1419, 1er mai.

5119. Pierre Morel, maçon du Puy, confesse avoir reçu d'Antoine de Montchenu, seigneur d'Argental, soixante-neuf livres en diverses sommes, sur ce qui lui est dû pour les réparations du château d'Argental.

Feuillet de papier, signé. — P. 1396 [2], cote 462 *bis*.

1419, 2 mai, Poitiers.

5120. Charles, régent du royaume, mande au premier huissier du parlement de Poitiers de défendre à tous les gens du pays d'Auvergne de s'adresser à d'autres juges qu'aux officiers royaux d'Auvergne, ce pays étant rentré dans le domaine de la couronne.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367 [1], cote 1546.
Reproduit avec les commandements faits sur cet objet du 22 février au 21 mars suivant. — P. 1375 [2], cotes 2549 et 2586.

1419, 4 mai, Naples.

5121. Jacques de Bourbon, roi de Hongrie, de Jérusalem, de Sicile, etc., comte de la Marche, de Castres, de Provence, de Forcalquier et de Piémont, seigneur de Leuze et de Montaigu en Combraille, donne à Guérin, seigneur de Brion, son lieutenant général en tous ses pays de France et de Hainaut, la garde et capitainerie de son château de Crozant, dans la Marche, en remplacement du sire de Pérusse.

Vidimus sur parchemin du 24 novembre 1419, collationné, signé et jadis scellé. — P. 1363 [2], cote 1201.

1419, 27 juillet.

5122. Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey et de Chevreaux, donne quittance à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, d'une somme de deux cents florins à déduire sur les huit cents qui lui étaient dus.

Témoins : Aimart, fils de Jacques de Vienne; Jean de Pollent, châtelain de Chevrel.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393 [1], cote 888.

1419, 15 septembre, Moret.

5123. Charles Dauphin, régent de France, en considération des services de Charles, fils aîné du duc de Bourbonnais, lui alloue une pension de six cents livres tournois par mois, pour tout le temps qu'il sera en sa compagnie.

« Par monseigneur le régent Daulphin, le président de Prouvence présent. — MALLIÈRE. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 630.

1419, 19 septembre, Avignon.

5124. Louis de Poitiers, comte de Valentinois, un des procureurs de Nicolas Ruffo, comte de Cotrone et de Catanzaro, vend à Yolande, reine de Sicile, les baronnies et les gabelles de Berre, avec les châteaux d'Alanson, d'Istres, de Rognac et l'île

de Martigue, donnés à Ruffo par Louis II d'Anjou en 1405.

Vidimus sur parchemin, du 24 avril 1486. — P. 1380 [1], cote 3162. Autres copies sur papier, non signées. — P. 1379 [2], cotes 3157 et 3158; P. 1380 [1], cote 3182.

1419, 14 octobre.

5125. Hommage de la chacipolerie de Trévoux rendu à Humbert de Villars par Antoine d'Arcen.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1390 [2], cote 504.

1419, 31 octobre, Trévoux.

5126. Humbert, seigneur de Villars, donne à Isabelle d'Harcourt, sa femme, les châteaux de Gourdan, du Monteillier et de Montriblout, provenant de la portion d'héritage qui lui était échue d'Eudes de Villars, et que, par une convention faite avec le comte de Savoie, il s'était interdit d'aliéner.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1392 [2], cote 767.

1419, 6 novembre.

5127. Philippe de Lévis, sire de Roche, en considération de la belle conduite de son fils Antoine de Lévis, sire de Vauvert, qui a servi vaillamment avec lui le Roi et le Dauphin contre les Bourguignons en Languedoc, lui fait donation irrévocable des terres et mandements de Roussillon, Riverie et Annonay, provenant de la maison de Villars.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1402 [1], cote 1233.

1419, 27 novembre, Bourges.

5128. Charles Dauphin, régent de France, mande aux commissaires de ses finances de faire payer sans délai ni opposition à son cousin Charles, fils aîné du duc de Bourbonnais, la pension qu'il lui a allouée pour tout le temps qu'il sera en sa compagnie, en réduisant ladite pension de six cents livres par mois à cinq cents.

« Par mons[r] le régent Daulphin, le président de Prouvence et autres présents. — GOSSET. »

Original sur parchemin, jadis scellé, avec l'attache des commissaires, adressée à Guillaume Charrier. — P. 1359 [1], cote 659.

1419, 20 décembre.

5129. Priviléges accordés aux habitants de Martigue par Yolande d'Aragon, tutrice de son fils Louis III, roi de Sicile, comte de Provence.

Expédition collationnée et signée, délivrée avec celle de l'acte du 31 mars 1417. — P. 1380 [1], cote 3211.

1419, 31 décembre.

5130. Transaction entre Guy de la Trémoille, seigneur de Bourbon-Lancy, etc., et Guillaume d'Amanzé, prieur du prieuré de Bourg, audit lieu, au sujet de l'exercice de la justice.

Original sur parchemin, signé. — P. 1377 [2], cote 2921.

[Fin de 1419.]

5131. États des sommes payées au vicomte de Villemur par le duc de Bourbonnais, du 10 décembre 1414 au 10 décembre 1419, comme avances sur le prix de la vente qui doit être faite audit duc de la vicomté de Villemur et des baronnies de Calvinet et de la Vincelle. Le total monte à deux mille deux cent cinquante livres tournois, évaluées à deux mille quatre écus et un mouton d'or.

Minutes sur papier, sans date ni signature. — P. 1356 [2], cote 299.

[Fin de 1419.]

5132. Bordereau des redevances de diverse nature affermées par le vicomte de Villemur dans la baronnie de Calvinet et dans les terres de la Vincelle et de Rossin, de 1407 à 1419.

Petit cahier de papier, sans date ni signature. — P. 1356 [2], cote 303.

1420 n. st., 8 janvier.

5133. Guy de la Trémoille, seigneur d'Uchon et comte de Joigny, reprend par capitulation la place de la Nocle, occupée de force par la compagnie du bâtard Marthel, et délègue des procureurs pour en recevoir les clefs.

Original sur parchemin, signé. — P. 1377 [2], cote 2948.

1420 n. st., 27 janvier, Lyon.

5134. Charles, Dauphin de Viennois, régent du royaume, reçoit d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, de Roussillon et d'Annonay, la foi et hommage de la terre de Roussillon, et lui donne souffrance d'un an pour l'hommage de la terre d'An-

nonay, avec défense expresse au sire de Roche de la troubler dans la possession desdites terres.

« Par mons^r le régent Dauphin, Charles de Bourbon, les sires de Lebret, de Thury, le président de Provence, Guillaume d'Avaugour et autres présents. — GOSSET. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1361 ², cote 988.
Vidimus sur parchemin, signé, du 14 février suivant. — P. 1375², cote 2507.

Autre reconnaissance de l'hommage de la seigneurie de Roussillon, avec délai de quarante jours pour en bailler le dénombrement, faite à la même date et devant les mêmes témoins. — P. 1362¹, cote 996.

1420 n. st., 14 février.

5135. Aveu et dénombrement de la terre de Roussillon, de ses dépendances et arrière-fiefs, rendu au régent de France, Dauphin de Viennois, par Isabelle d'Harcourt, dame de Villars.

Dans les lettres de réception dudit aveu par le conseil supérieur de Dauphiné (23 février), lettres qui contiennent aussi un accusé de réception de l'hommage par le Dauphin Charles (27 janvier) et une procuration de la dame de Villars (14 février), et qui sont suivies d'une protestation de l'avocat général de Dauphiné (27 février); rôle de parchemin en deux parties, signé. — P. 1392², cote 862.

1420 n. st., 10 mars.

5136. Accord entre Humbert de Villars et Isabelle d'Harcourt, sa femme, d'une part, et André de Glareins, dit Clairvaut, d'autre part, au sujet d'étangs nouvellement établis par les premiers au lieu dit le Pont de Glareins, et qui nuisaient à ceux dudit André.

Original sur parchemin, signé. — P. 1393 ¹, cote 910.

1420 n. st., 16 mars, Carcassonne.

5137. Charles, régent, autorise la comtesse de Boulogne et d'Auvergne, veuve du duc de Berry, à user librement de tous ses biens et à se mettre à l'abri des mauvais traitements de son deuxième mari, le sire de la Trémoille, de Sully et de Craon.

Vidimus sur parchemin, signé. — P. 1378¹, cote 3014.

1420 n. st., 16 mars.

5138. Jeanne de Montcheuvrin, veuve de Jean de la Charité, vend à noble homme Huguenin Vernois, sire de Boismarnier, plusieurs pièces de terre près dudit lieu de Boismarnier.

Vidimus sur parchemin, signé, du 21 juillet 1459. — P. 1376 ¹, cote 2668.

1420 n. st., 17 mars.

5139. Mandement du bailli de Mâcon, à l'effet de contraindre à faire guet et garde au château de Montmelas divers particuliers qui refusaient d'acquitter ce devoir.

Copie sur papier, non signée. — P. 1390 ², cote 489 *bis*.

1420 n. st., du 22 février au 21 mars.

5140. Commandements adressés par l'huissier de la cour de Poitiers au prieur de Sauxillanges, au prieur de Saint-Germain-l'Herm, au prieur de la Chaise-Dieu, à la ville de Saint-Flour, etc., de ne pas reconnaître d'autres juges que ceux du pays d'Auvergne.

Autre commandement semblable adressé à la ville de Clermont.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1375 ², cotes 2549 et 2586.

1420, 28 avril.

5141. Les commissaires du nouveau duc de Bourgogne renouvellent et ratifient l'abstinence de guerre conclue, le 6 juin 1414, entre les pays de Bourgogne et de Bourbonnais.

Avec une procuration du duc de Bourgogne, du 2 avril précédent, insérée dans l'acte.

Original sur parchemin, signé. — P. 1377 ¹, cote 2851.

1420, 14 mai.

5142. Marie, duchesse de Bourbon, remet à Jean Chabue quarante livres tournois sur l'amende de cent vingt livres qu'il devait au bailli de Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366 ², cote 1498.

1420, 15 mai.

5143. La duchesse de Bourbon prête à Isabeau de Montmorin, dame de Bonnebaut, trente-deux guetteurs désignés dans l'acte, pour faire le guet au lieu de la Condamine.

Dans la reconnaissance de ladite dame, datée du 21 mai.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 ², cote 2566.

1420, 11 et 21 mai, Troyes.

5144. Le Roi défend que ses sujets du Mâconnais commettent aucun acte de guerre contre les pays de Bourbonnais, Beaujolais, Forez, etc.

La duchesse de Bourbon ordonne, de son côté, que ses sujets s'abstiennent de tout acte de guerre contre les sujets du Roi en Mâconnais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1377 ¹, cote 2873.
Publication de l'acte à Moulins, le 21 mai. — Même cote.

1420, 28 mai.

5145. Martin, évêque de Clermont, reconnaît avoir reçu de Philippe de Lévis (de la Vitz), vicomte de Lautrec (de Lhantra), seigneur de Roche et de la Voûte, par les mains de Gibaud Courier, receveur commis en Velay par les gens des trois états du pays, mille livres de monnaie royale, en gros de quatre blancs (in grossis quatuor alborum), à valoir sur une somme de deux mille livres pour laquelle ledit vicomte s'est obligé envers l'évêque de Clermont par lettres passées en la chancellerie de Montferrant.

Original sur parchemin, signé. — P. 1397 ², cote 538.

1420, 14 juin, Poitiers.

5146. Charles, régent du royaume, Dauphin de Viennois, duc de Berry, de Touraine et comte de Poitou, déclare qu'il a pris sous sa sauvegarde Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, de Roussillon et d'Annonay, contre les entreprises dont elle est menacée par le seigneur de Roche en Regnier et par le seigneur de Vauvert, son fils, qui prétendent avoir droit sur les terres de ladite dame; et il mande aux officiers royaux de citer les susdits seigneurs au parlement de Poitiers, pour y répondre des violences qu'ils ont commises.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 ¹, cote 821.

1420, 14 juin.

5147. Les procureurs de Béraud, Dauphin d'Auvergne, comte de Clermont et de Sancerre, sire de Mercœur, et ceux du chapitre de Saint-Julien de Brioude s'en réfèrent à la transaction de 1371 au sujet de la justice des lieux de Fontgeyras et de Porcharesses; mais, sur la question des cens, les procureurs du chapitre protestent et demandent acte de leurs réserves.

Inséré dans un vidimus sur parchemin du 22 juin 1433, collationné, signé, jadis scellé. — P. 1375 ², cote 2539.

1420, 30 juillet, Roche en Regnier.

5148. Philippe, seigneur de Roche et de la Voûte, se porte caution de mille florins que son fils Antoine de Lévis, seigneur de Vauvert, s'est engagé à payer dans deux mois à Guillaume de la Garde pour prix de la rançon de Jean de Saint-Amour, qui avait été fait prisonnier dans un combat livré aux Bourguignons à Serverette, au diocèse de Mende. Si ledit Jean vient à mourir dans ces deux mois, le sire de Roche ne sera tenu de rien payer.

Original latin sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire. — P. 1397 ¹, cote 523.

1420, 16 août.

5149. Testament d'Éléonore, dame de Beaujeu, vicomtesse de Turenne, instituant pour héritier Amanieu de Beaufort.

Copie sur papier, non signée. — P. 1367 ¹, cote 1522.

1420, 21 août, Vienne-lez-Jargeau-sur-Loire.

5150. Charles, régent de France, Dauphin de Viennois, duc de Berry, de Touraine et comte de Poitou, nomme Charles de Bourbon, fils aîné du duc de Bourbonnais, lieutenant général pour le Roi aux pays de Languedoc et de Guyenne par delà la Dordogne.

« Par monseigneur le Régent Dauphin en son grand conseil. — Le Picart. »

Original français sur parchemin, jadis scellé de cire jaune. — P. 1358 ², cote 601.

1420, 26 août.

5151. Hommage de la maison-forte de Ville, près de Merlieu, rendu à Humbert, seigneur de Villars, par Georges de Francheleins, fils de Lyonnet de

Francheleins, avec l'autorisation d'Antoine Merle, chevalier, son tuteur.

Copie sur papier, signée. — P. 1392[1], cote 633 *ter*.

1420, 26 août.

5152. Georges de Francheleins acense, moyennant dix-huit florins d'or par an, l'office de châtelain du Châtelard à Pierre de Fernay, dit Boba.

Copie sur papier, signée. — P. 1392[1], cote 633 *ter*.

1420, 25 septembre.

5153. Cautions fournies au duc de Bourbon par Naudon Gon, receveur d'Ainay, pour la somme de cinq cents livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374[2], cote 2411.

[Avant le mois de novembre 1420.]

5154. Requête d'Humbert, seigneur de Villars, adressée au duc de Savoie, afin d'obtenir pour ses hommes de Saint-Bernard d'Anse et de Genay l'exemption d'une redevance en cire que les officiers du duc exigeaient, sous le nom de droit de sauvegarde, de tous les habitants desdits lieux.

Feuille de papier, non signée ni datée. — P. 1389[2], cote 227 *bis*.

1420, 29 novembre, Lausanne.

5155. Mandement d'Amédée, duc de Savoie, à ses châtelains de Montluel et de Châtillon-les-Dombes, leur enjoignant de ne point molester les hommes du seigneur de Villars, son oncle, au sujet de la garde de Genay et de Saint-Bernard, et de ne plus exiger d'eux cette contribution.

Original sur papier, signé, jadis scellé. — P. 1389[2], cote 227 *ter*.

[Vers 1420.]

5156. Projet d'une lettre de Charles, Dauphin, régent du royaume, pour ordonner le renvoi au parlement de Poitiers d'un procès entre le duc de Bourbon et Antoine de Châteauneuf, au sujet de la terre de Veauche.

Minute sur parchemin, sans date ni signature. — P. 1378[2], cote 3079.

[Vers 1420.]

5157. Devis des réparations à faire au château de Cleppé, en l'hôtel du comte de Forez. Les ouvriers demandent cent vingt livres pour leur peine, plus le transport des matériaux nécessaires, une chambre pour se retirer, et six setiers de blé, moitié froment moitié seigle, pour leur nourriture.

Cédule non signée ni datée; écriture du premier quart du quinzième siècle. — P. 1402[2], cote 1328.

[Vers 1420.]

5158. Information par témoins, faite à la requête de Guillaume Adhémar, procureur du sire de Roche, sur l'exercice et l'étendue de la haute justice dans la baronnie de Roche.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. Le commencement, renfermant la date, manque. La pièce paraît remonter au premier quart du quinzième siècle, vers l'époque où Roche-en-Regnier passa de la maison de Lévis-Florensac aux Lévis-Lautrec. — P. 1399[1], cote 783.

[Vers 1420.]

5159. Articles du projet de vente par lequel le vicomte de Villemur doit transférer au comte de Foix la vicomté de Villemur avec ses appartenances, pour la somme de treize mille écus d'or, à soixante-quatre au marc.

Copie sur papier, certifiée et signée, mais sans date. — P. 1356[2], cote 303.

1421 n. st., 17 janvier.

5160. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, etc., donne pouvoir à Marie de Berry, sa femme, de traiter en son nom de toutes ses affaires, notamment de vendre et aliéner ses biens meubles et immeubles, et de toucher les sommes nécessaires pour sa rançon [(1)].

Deux vidimus originaux sur parchemin, en date du 7 février suivant, signés, jadis scellés du sceau du Roi en la prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier. — P. 1377[1], cotes 2831 et 2875.

1421, 10 mars, huitième année du règne, Rouen.

5161. Henri V, roi d'Angleterre, régent de France et seigneur d'Irlande, délivre des lettres de

(1) Cette pièce et toutes celles que l'on trouvera ci-après concernant la rançon du duc Jean ont fourni à M. Huillard-Bréholles la matière d'un mémoire spécial, où les faits sont éclaircis et exposés en détail. (V. *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VIII, 2e part.)

sauf-conduit, valables jusqu'au 1er mai, pour six personnes que Jean, duc de Bourbon, veut envoyer de Bourbonnais en Guyenne dans l'intérêt de ses affaires.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 706.

1421, 10 avril, Rouen.

5162. Jean, évêque de Chichester, chancelier de Normandie, déclare que, bien que Jean, duc de Bourbon, se fût engagé à payer à Pâques, pour le premier terme de sa rançon, vingt-cinq mille écus d'or, dont deux valent un noble d'Angleterre, sur laquelle somme douze mille sept cent cinquante écus devaient être remis à Bordeaux à Gaston, comte de Longueville, ledit duc n'a pu fournir que vingt-deux mille écus, et a donné en gage pour le surplus des joyaux précieux. Le chancelier accède à cet arrangement, sauf la ratification du roi d'Angleterre, héritier et régent de France.

Lettres latines contenues dans un vidimus en français sur parchemin, daté du 2 juin 1423, jadis scellé de cire jaune. — P. 1358 [2], cote 584.

1421, 11 avril, Poitiers, dans la maison de Jean de Vaily, président du parlement.

5163. Transcription notariée du testament d'Amaury de Séverac, maréchal de France, « prout et quemadmodum in quibusdam foliis papiri, in romancio scriptis, per ipsum michi dicto notario traditis, pleniùs continetur. » Par ce testament, Amaury de Séverac institue pour son héritier universel Bernard d'Armagnac, fils du connétable de ce nom, avec substitution en faveur de Guillaume, vicomte de Narbonne.

Original sur parchemin, revêtu du seing du notaire. — P. 1357 [1], cote 315.

1421, 19 mai, le Mans.

5164. Charles, régent du royaume, mande aux commissaires gouverneurs de ses finances, tant en Languedoil qu'en Languedoc, de bailler et délivrer à Jean, duc de Bourbonnais, une somme de cent mille livres tournois, pour aider au payement de la rançon dudit duc, détenu par son adversaire d'Angleterre, « qui ne l'a voulu ne veult delivrer s'il ne lui paie une très grosse et excessive somme d'or pour sa raençon. »

« Par monseigneur le Régent Daulphin en son conseil, auquel le maréchal de la Fayette, le maître des arbalétriers, le maréchal de mondit seigneur et le président de Prouvence estoient. — Le Picart. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1377 [1], cote 2858.

1421, 19 juin, le Mans.

5165. Le Roi donne au duc de Bourbon, pour payer sa rançon, une somme de cent mille livres tournois à prendre sur les deniers de ses finances tant en Languedoc qu'en Languedoil.

Original sur parchemin, signé. — P. 1377 [1], cote 2858.

1421, 26 juin.

5166. Georges de Francheleins acense l'office de châtelain du Châtelard à Guichard de la Roche, moyennant quinze florins d'or par an.

Copie sur papier, signée. — P. 1392 [1], cote 633 *ter*.

1421, 27 juin, château de la Perrière.

5167. Marguerite, duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, etc., gouvernant en l'absence de son fils Philippe, défend, conformément à l'abstinence de guerre convenue entre elle et la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, que les gens de ses États fassent aucune entreprise à main armée sur les pays de Beaujolais et de Forez.

Expédition notariée sur parchemin. — P. 1358 [2], cote 587.

1421, 14 juillet, Toulouse.

5168. Vente du comté de l'Isle-Jourdain faite par le duc de Bourbon au comte d'Armagnac, sous certaines réserves.

Avec les procurations du duc et du comte, datées des 17 janvier et 14 juillet précédents.

Deux cahiers de papier, signés. — P. 1372 [1], cote 2028.

1421, 16 juillet.

5169. Testament d'Antoine de Montchenu, seigneur de Beausemblant et de Thodure (Theudurii), par lequel il lègue, au cas où il viendrait à mourir

sans enfants mâles, le château de Thodure à sa fille Béranguette, et le château de Beausemblant à Faucon et Jean de Montchenu, ses agnats.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1396[1], cote 439.

1421, 20 juillet.

5170. Jeanne, comtesse de Boulogne, vend au duc de Bourbon l'usufruit du comté de Montpensier, moyennant huit mille moutons d'or.

Dans le même acte sont reproduites l'autorisation de Charles, fils du roi de France, du 16 mars 1420, et les procurations du duc et de la duchesse de Bourbon, des 18 janvier et 13 juin 1421.

Vidimus sur parchemin, signé, du 19 septembre suivant. — P. 1367[2], cote 1555.

1421, 6 août.

5171. Marie de Berry, duchesse de Bourbon, dame de Beaujeu, accorde à Humbert de Trézettes, qui se rendait à Rouen pour servir d'otage au duc de Bourbon, vingt guets pour garder sa place de Trézettes jusqu'aux prochaines fêtes de Pâques.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390[2], cote 476.

1421, 10 septembre.

5172. Zacharie Reynaud, recteur de l'hôpital des pauvres de Montbrison, échange avec Guillaume Maniglier une bande de terrain (ripperia) appartenant audit hôpital, contre un pré de la contenance d'une demi-seterée, appartenant audit Maniglier.

Original latin sur parchemin, signé Robertot, jadis scellé. — P. 1402[3], cote 1343.

1421, 7 novembre, Rouen.

5173. Jean, évêque de Chichester, et Jean Fereby, trésorier du roi d'Angleterre, donnent quittance à Jean, duc de Bourbon, d'une somme de trente-cinq mille écus d'or formant le complément du premier terme de sa rançon.

Original latin sur parchemin. — P. 1358[2], cote 561.

1421, 24 décembre.

5174. Zacharie Reynaud, clerc notaire juré de la cour de Forez, recteur et gouverneur de l'hôpital des pauvres de Montbrison, donne en bénévis perpétuel à Barthélemy du Verdier (de Viridario), paroissien d'Écotay, moyennant six deniers tournois de cens, des terres à vigne abandonnées, sises au territoire de *Chantaperdris in Bocheto*.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402[3], cote 1378.

1422 n. st., 13 février, château de Rouen.

5175. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de Montpensier et de l'Isle, baron et seigneur de Beaujeu, de Château-Chinon et de Combraille, pair et chambrier de France, mande à ses gens des comptes de Moulins que Michel Cordier, son trésorier général, a versé entre les mains du roi d'Angleterre, régent et héritier de France, la somme de trente-cinq mille écus d'or, faisant le complément de soixante mille écus qu'il devait lui payer pour sa délivrance, et qu'ils aient à rabattre cette somme de la recette dudit Cordier.

Original français sur parchemin, jadis scellé de cire jaune. — P. 1358[2], cote 561 *bis*.

1422 n. st., 12 et 16 mars.

5176. Catherine de Montaigu, dame de Sombernon et de Malain, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais cinq cents francs d'or, pour la moitié de la somme qui restait due à sa sœur et à elle sur les deux mille francs provenant de la dot de feu Marie de Beaujeu, leur mère.

Autre quittance donnée à peu près dans les mêmes termes par Jeanne de Montaigu, dame de Rougemont, de Ruffey et de Malain, sœur de ladite Catherine.

Deux pièces originales sur parchemin, l'une signée et jadis scellée, l'autre scellée seulement. — P. 1361[1], cote 917.

1422 n. st., mardi 17 mars.

5177. Les gens des comptes de Forez mettent Amé Vert, seigneur de Chenereilles, bailli de Forez, en possession de la terre de Veauche, en vertu des lettres de Jean, duc de Bourbonnais, datées du 18 janvier 1421, par lesquelles il lui donnait ladite terre pour lui et ses héritiers, ne se réservant que le fief et ressort.

Quoique le duc Jean fût prisonnier, il paraît

qu'il avait alors son conseil auprès de lui, car la lettre est ainsi signée :

« Par monseigneur le duc en son conseil, auquel estoient damp Guy de Norry, prieur de Saint-Martin des Champs, messieurs de Salegny et de Châtelmorant, les sénéchal de Bourbonnais et bailli de Beaujolais, maistre Pierre d'Ériçon, procureur général de Bourbonnois, présents. — Taupeaul. »

Vidimus sur parchemin, délivré le 29 novembre 1479, collationné, signé, jadis scellé. — P. 1359 2, cote 755.

1422, 12 avril.

5178. Quittance de trente-huit mille écus d'or payés par le comte d'Armagnac au duc de Bourbon, pour l'acquisition du comté de l'Isle-Jourdain.

Cahier de papier, signé. — P. 1372 1, cote 2028.

1422, 16 mai, Bourges.

5179. Charles, régent de France, promet de remettre les monnaies à leur juste valeur, et envoie des commissaires dans la Marche pour lever des subsides.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 2, cote 3055.

1422, 24 mai.

5180. Acensement d'une bruyère sise en la paroisse de Rancé (Rancies) en Dombes, fait par Antoine Gaspard, cellérier d'Ambérieux, au nom du duc de Bourbon, à Pierre de Châtillon, habitant de ladite paroisse.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 1, cote 530.

1422, 4 août.

5181. Donation faite par Bonne de Berry à son fils Bernard d'Armagnac de la moitié de la vicomté de Carlat et de plusieurs autres terres, dont elle se réserve l'usufruit.

Cahier de papier, non signé. — P. 1372 1, cote 2016.

1422, 20 août.

5182. Note de linceuls, nappes, calices d'argent, chasubles, étoles, manipules, se trouvant dans un coffre déposé en la chambre des comptes de Forez.

A la suite se trouve la mention, datée du 21 février 1427, de vingt-six linceuls et quatre *mapæ* qui paraissent être ceux dont la remise fut faite au capitaine de Cousan. (Voir les actes des 20 et 23 février 1427.)

Cédule en papier, non signée. — P. 1402 2, cote 1328.

1422, 4 octobre, château de Rouen.

5183. Jean, duc de Bourbonnais, etc., mande à ses officiers et gens des comptes d'exiger rigoureusement que ses vassaux et tenanciers lui payent leurs redevances en monnaie forte, pour lui permettre de s'acquitter d'une nouvelle obligation de vingt-cinq mille écus d'or que le roi d'Angleterre lui a fait contracter au mois de juillet précédent.

« Jehan, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forestz, de Montpencier, baron et seigneur de Beaujeu, per et chamberier de France, à noz amez et féaux les seneschal et mareschal de Bourbonnois, gens de nos comptes, à tous nos autres justiciers et officiers oudits pays, aux baillis de Forestz et de Beaujoloys, gens de nos comptes et autres justiciers et officiers desdits pays, et aux baillifs de Montpencier, de Combraille, et à tous nos autres justiciers et officiers ou à leurs lieuxtenans et à chacun d'eux, salut. Comme nagaires ayons prins appointement et conclusion ou fait de notre délivrance avecques les exécuteurs du testament de feu le roy d'Angleterre, par le moien desquelles choses espérons, au plaisir de Dieu, avoir mis bonne fin et abrégement en nostredite délivrance, pour l'accomplissement de laquele en brief nous est et convient paier, c'est à savoir, pour le parpaiement de notre raençon, la somme de quarante mil escus d'or restans de la somme de c^m escus d'or, et, pour certaine autre récompensation moult proffitable à nous, à nos subgets et pays, que nagaire feismes avecques ledit feu roy au bois de Vincennes, où il nous avoit mandez ou mois de juillet dernier passé, la somme de vingt-cinq mille escus d'or; lesquelles sommes, qui sont excessivement grosses à nous, ne porrions et ne nous est mie possible à les paier sans faire vile distraction de nos biens et terres et les donner à pris moins raisonnable quelles porroient valoir, sinon que nos hommes subjiez et vassaux, qui nous sont tenuz à cause de ce qu'ils portent, payassent ce qu'ils nous doivent doresenavant au feur de forte monnoye qui au temps quils prindrent les redevances quils portent de nous avoit cours; et il soit ainsi que nous à plain adcertenez, tant par les estats qui nous ont esté monstrez sur le fait de nos finances comme autrement, ayons sceu que à présent les monnoyes qui ont cours en nosditz pays sont très flebles et prezque de petite valeur; de laquelle monnoye iceulx nos subgiez jusques cy nous ont paié en tele manière que toutes nos

reddevances ne nous sont venues que à très petite valeur, dont cy et arrière nous en a convenu faire et mettre en très grans et excessis dangers et venditions de terres, pour supporter les innumérables despens et grans frais qu'il a convenu faire et convient chacun jour incessamment pour le fait de notredite délivrance, pour pourchassier icelle ou payement de notre raençon, à mettre siége devant aucune des places de nos subgiez qui estoient cause de la rompeure des abstinences de guerre, comme aussi à faire paiement des denrées qui sont achetées pour nous et pour notre très chière et très amée compaigne la duchesse, lesquelles il convient acheter à forte monnoie tant en notre pays que ailleurs; et nosdiz subgiez comme dit est ne nous payent que à fleible, qui a esté et est en notre très grand deshéritement, préjudice et dommage, et plus seroit se n'y pourvoyons prestement de remède convenable; Pourquoy nous, eu regart aux choses dessusdites, et qui évidament voyons estre icelles notre dommage et deshéritement, voulons, vous mandons et estroitement enjoingnons que chacun de vous endroit soy faites paier lesdits nos subgiez qui nous seront tenus à cause de ce quilz et chacun d'eulx portent de nous, comme dit est, à feur et à la valeur de ladite forte monnoye; et ou cas que aucun d'iceulx nos tenanciers et qui nous doivent lesdites redevances soient reffusans, délayans, contredisans ou au moins en demeure de paier ce qu'ilz nous doivent et devront dorenavant, contraingnez les ou faites contraindre tantost et sans délay vigoureusement, par toutes voies deues et raisonnables et comme il a esté accoutumé à faire pour nos propres debtes. De ce faire vous donnons povoir, autorité et mandement espécial, et voulons que au vidimus de ces présentes fait sous scel authentique soit adjoustée plaine foy comme à l'original. Donné au chastel de Rouen, soubz notre scel, le quatriesme jour d'octobre, l'an de grace mil quatre cens vint et deux.

» Par monseigneur le duc, monsieur de Chastelmorand, maistre Oddart Cleppé et Michiel Cordier présens. — De Montformier. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1377 [1], cote 2838.

1422, 5 novembre, Montbrison.

5184. Marie de Berry, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, comtesse de Clermont, de Forez, de Montpensier et dame de Beaujeu, mande à ses officiers d'interdire toute infraction à l'abstinence de guerre conclue à Troyes, le 8 mai 1420, entre elle et le duc de Bourgogne, pour ses pays et ceux de Château-Chinon et de Combraille d'une part, et les pays de Bourgogne et de Charolais d'autre part.

Vidimus original, délivré à Montbrison le même jour, signé, collationné et jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 651.

1422, 8 décembre.

5185. Contrat de mariage entre Fleur, fille de Guillaume Bernard et de Michelle sa femme, et Blonet Éraud, paroissien de Saulcet en Auvergne.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [1], cote 3009.

[Après 1422, date de la mort de Charles VI.]

5186. Raisons alléguées par le sire de Roche et réponses de madame de Bourbon, au sujet de la possession des terres d'Annonay et de Trévoux.

Feuillet de papier, non signé; grosse écriture cursive. — P. 1375 [1], cote 2474.

1423 n. st., jeudi 14 janvier.

5187. Contrat de mariage entre Brémond d'Anduse, seigneur propriétaire de toute la terre et baronnie de la Voûte, fils de Philippe de Lévis, seigneur de Roche, vicomte de Lautrec, et d'Antoinette d'Anduse, dame de la Voûte, d'une part, et Agnète, fille de Jean, seigneur de Château-Morand et de Châtelus, et de Marie de Frolois, d'autre part.

Copie sur papier, indiquée comme extraite du contrat original. — P. 1399 [2], cote 835.

1423 n. st., 2 février.

5188. Quittance, donnée par l'abbé de la Chassagne à la dame de Villars, d'une somme de cinquante francs d'or et dix gros tournois d'argent, à valoir sur une somme plus forte qu'elle devait à l'abbaye.

Original sur papier, signé. — P. 1392 [2], cote 778 *quinquies*.

1423 n. st., 9 février, Bourges.

5189. Ordre du Roi au sénéchal d'Auvergne de tenir au plus tôt les assises d'Auvergne, qui ont cessé d'être tenues depuis la mort du duc de Berry.

Avec l'ordre du sénéchal de faire publier ces assises à Riom pour le 15 mars suivant, daté du 27 février.

Original sur parchemin, signé. — P. 1377 [1], cote 2867.

1423, 7 juin, Châlon.

5190. Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne palatin, etc., mande à ses baillis des duché et comté de Bourgogne et à son bailli de Charolais de faire observer strictement l'abstinence de guerre conclue à

Troyes, le 8 mai 1420, entre lui et sa cousine la duchesse de Bourbonnais, pour les pays de Bourgogne et de Charolais d'une part, et les pays de Bourbonnais, Forez, Beaujolais, Château-Chinon et Combraille d'autre part.

Copie du temps sur parchemin, collationnée et signée. — P. 1360², cote 860.

1423, 16 juin.

5191. Quittance, donnée par Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey, à Humbert de Villars, d'une somme de cent florins.

Avec trois autres pièces relatives au procès de la succession de Marie de Villars.

Déficit. Notice rédigée d'après l'inventaire de Luillier. — P. 1393¹, cote 902.

1423, 17 et 20 juin.

5192. Transaction entre Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, d'une part, et Philippe de Lévis, seigneur de Villars et de Roche, Antoine, seigneur de Vauvert, et Balmond, ses fils, d'autre part, par laquelle ladite dame cède la terre d'Annonay avec quarante livres de rente audit Philippe, qui, de son côté, lui délaisse les terres de Roussillon, Châteauneuf, Riverie, Dargoire, l'Aubépin, Bois-d'Oingt, les revenus des étangs des Clenches et de Virieu, etc., terres et domaines provenant de l'héritage d'Humbert, sire de Villars.

Il est fait mention de la confiscation de la terre d'Annonay opérée par le Roi sur Aymar de Roussillon pour sa rébellion, et du don de ladite terre à Humbert de Villars pour la part qu'il avait prise et les pertes qu'il avait éprouvées à la bataille de Brignais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389¹, cote 182.

1423, 28 juin.

5193. Jean, archevêque de Vienne, et Philippe de Lévis, seigneur de Villars, de Roche et d'Annonay, font transcrire et ratifient par l'apposition de leurs sceaux les priviléges et franchises de la ville d'Annonay.

Inséré dans un cahier de parchemin en forme de cartulaire, daté du 25 juin 1474, signé de deux notaires. — P. 1396¹, cote 448.

1423, 5 juillet.

5194. Ordre du sénéchal d'Auvergne d'ajourner Durand Gaudin, Pierre Nugier et Bertrand de Chambon, sur la plainte de Guichard, seigneur de Montaigu-le-Blin.

Avec l'ajournement du sergent, daté du 14 juillet, et la sentence de défaut contre les ajournés, rendue le 11 août suivant.

Trois pièces originales sur parchemin, signées. — P. 1376², cote 2677.

1423, 15 juillet.

5195. Les gens des trois états du pays d'Auvergne, représentés par Robert Dauphin, évêque de Chartres, Gilbert de la Fayette, maréchal de France, Bertrand, seigneur de la Tour, Jean de Langeac, sénéchal d'Auvergne, Jean, seigneur du Val, Dalmas de Vissac, seigneur de Maissac, font alliance avec la duchesse de Bourbonnais et son fils Charles pour la défense de leurs territoires limitrophes.

Original français sur parchemin, signé par les six commissaires. — P. 1358², cote 550.

1423, 14 septembre.

5196. Philippe de Lévis, seigneur de Villars et de Roche, mande à Simon Charbonnel, son châtelain, de payer à Châtillon, couturier, demeurant à Lyon, vingt-trois écus d'or et quarante francs six gros de monnaie, pour fournitures d'habits faites à lui, à son fils le seigneur de Vauvert et à deux de ses domestiques.

Vidimus original sur parchemin, du 19 février 1446, signé, muni d'un sceau pendant en cire rouge. — P. 1398², cote 681.

1423, 1er novembre.

5197. Le procureur de Martin, évêque de Clermont, chancelier de France, alors retenu au loin, reconnaît avoir reçu de Philippe de Lévis, chevalier, vicomte de Lautrec, sire de Roche et de la Voûte, mille livres de monnaie du Roi en gros de deux blancs (in grossis duorum alborum), à valoir sur les deux mille livres que l'évêque avait prêtées audit Philippe le 30 juin 1419.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402¹, cote 1203.

1423, 13 novembre.

5198. Inventaire des meubles de l'hôpital Saint-Julien à Moulins.

Feuillet de parchemin, signé. — P. 1373[1], cote 2194.

1423, 30 novembre, château de Toutebery, en Angleterre.

5199. Jean, duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez et de l'Isle, baron de Beaujeu, mande à son trésorier et aux gens de ses comptes de payer à Jean Victor, marchand de Florence, deux mille huit cents écus d'or, de la valeur de quatorze cents nobles, ayant cours actuellement en Angleterre, qu'il lui a prêtés en diverses fois pour subvenir à son grand besoin et nécessité.

Vidimus original sur parchemin, délivré le 28 décembre 1538, collationné, signé et jadis scellé. — P. 1359[1], cote 620.
Autre vidimus original sur parchemin, collationné, signé, jadis scellé, en date du 28 septembre 1438. — P. 1377[1], cote 2843.

1423, 20 décembre.

5200. Étienne Rostaing baille en emphytéose à Jacques du Pont et à Philippe, sa femme, une maison sise à Roussillon, en la grand'rue, et tenant à la halle dudit lieu, moyennant six sols de cens.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1361[2], cote 973.

[Après 1423.]

5201. Gastonet Gasté, chevalier, reconnaît avoir reçu d'Isabelle d'Harcourt, veuve d'Humbert, seigneur de Villars, deux cents écus d'or, en compensation de l'office de bailli de la seigneurie d'Annonay, que ladite dame avait cédé à Philippe de Lévis, seigneur de Villars et de Roche, héritier substitué du père de son mari.

Expédition authentique sur parchemin, signée, non datée. — P. 1392[2], cote 831.

[Après 1423.]

5202. Mémoire relatif aux contestations soulevées par la succession d'Humbert de Villars entre Isabelle d'Harcourt, sa veuve, d'une part, l'abbé de la Chassagne, son légataire universel, et le duc de Savoie, acquéreur d'une partie de ses biens, d'autre part.

Cahier de papier, sans date ni signature. — P. 1389[2], cote 224.

[Après 1423.]

5203. Consultation de deux docteurs sur la validité des donations faites par le seigneur de Villars à Isabelle d'Harcourt, sa femme.

Minute sur papier, non signée. — P. 1375[2], cote 2536.

1424 n. st., 13 janvier.

5204. La duchesse de Bourbon se fait excuser auprès du duc de Bourgogne de ne pouvoir accomplir pour le moment le mariage projeté entre leurs enfants Charles et Agnès.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364[2], cote 1382.

1424 n. st., 21 février.

5205. Philippe de Lévis, seigneur de Villars, de Roche et d'Annonay, reconnaît avoir reçu d'Isabelle d'Harcourt, veuve du sire de Villars, la moitié de huit cents moutons d'or qu'elle lui devait.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375[1], cote 2479.

1424 n. st., 4 mars.

5206. Lettres de sauvegarde délivrées par le lieutenant de Jean de Langeac, sénéchal d'Auvergne, en faveur de Pierre Tassoens, de Thiers.

Cédule originale sur parchemin, signée. — P. 1381, cote 3348.

1424 n. st., 15 mars.

5207. Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, annule les pouvoirs qu'elle avait donnés autrefois à Antoine Berthuin, son procureur général, et celui-ci reconnaît ladite annulation.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392[2], cote 798.

1424, 20 mars, Saint-Pierre de Rome.

5208. Sentence des juges apostoliques déclarant illicites les empêchements que les habitants de la paroisse d'Aigueperse veulent mettre à la construction du monastère de Sainte-Claire.

Vidimus sur parchemin, du 1er mai suivant, collationné et signé. — P. 1372[1], cote 2049.

1424, 10 mai.

5209. Échange de biens et de droits entre Dalmas de Buxeuil, écuyer, seigneur de Villers, et Guy

de la Trémoille, seigneur d'Uchon et de Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé. — P. 1377 [2], cote 2911.

1424, 19 mai, Montpellier.

5210. Jacques de Bourbon, roi de Hongrie, de Jérusalem et de Sicile, comte de la Marche et de Castres, donne aux Célestins des Ternes soixante livres tournois de rente perpétuelle sur les cens, rentes et émoluments du comté de la Marche, à la charge de dire chaque jour une messe basse des trépassés, et chaque année un obit à l'anniversaire de sa mort.

Copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1363 [2], cote 1236.

1424, 23 mai, Chantelle.

5211. Michot Cordier, trésorier général du duc de Bourbonnais, en vertu de l'obligation de ce prince, datée du 30 novembre précédent, paye à Jean Victor, marchand de Florence, une somme de quatre cents écus d'or, à valoir sur les deux mille huit cents écus portés dans ladite obligation.

Vidimus original sur parchemin, délivré le 27 novembre 1443, collationné, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 620.
Autre vidimus original sur parchemin, collationné, signé, jadis scellé. — P. 1377 [1], cote 2843.

1424, 1er juillet, Carlat.

5212. Bonne de Berry, comtesse d'Armagnac, vicomtesse de Carladès, dame de Faucigny, Beaufort et Tarentaise en Savoie, nomme Amaury de Séverac, maréchal de France, son ambassadeur pour conclure l'accord de mariage entre Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, son fils, et Aliénor, fille de Jacques de Bourbon, roi de Jérusalem, de Hongrie et de Sicile.

Copie sur papier, non signée, de la seconde moitié du quinzième siècle. — P. 1363 [2], cote 1206.

1424, 11 août.

5213. Isabelle d'Harcourt, dame de Villars et de Roussillon, donne ordre d'expédier à Philippe de Lévis, seigneur de Roche, les terriers et hommages d'Annonay.

Original sur papier, signé. — P. 1375 [1], cote 2474.

1424, 4 septembre.

5214. Nouvelles conventions faites entre Bernard d'Armagnac et Aliénor de Bourbon, sa femme, fille de Jacques, roi de Sicile, comte de la Marche, et de Béatrix de Navarre, pour être ajoutées à leur contrat de mariage.

Cahier en papier, non signé, de la seconde moitié du quinzième siècle. — P. 1363 [2], cote 1206.

1424, 4 septembre, Castres.

5215. Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, vicomte de Carlat et de Murat, en considération de son mariage avec Éléonore, fille de Jacques, roi de Hongrie, de Jérusalem et de Sicile, comte de la Marche et de Castres, renonce en faveur de son beau-père à tous les droits qu'il pouvait prétendre sur la succession de la comtesse de Boulogne.

Original latin sur parchemin, revêtu du *signum* d'un notaire. — P. 1363 [1], cote 1184.

1424, 6 septembre.

5216. Pierre Roland, fils de feu Pierre Roland, reconnaît tenir en fief de noble damoiselle Marguerite Chambolin, femme de Guillaume de Gouzolle, la dîme appelée vulgairement dîme de la ville, qui se lève dans les paroisses de la Féline, Tilly et Trébent, valant environ quarante septiers par an.

Vidimus original sur parchemin, daté du 4 février 1454, collationné, signé et jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 143.

1424, 7 octobre, Poitiers.

5217. Charles VII, roi de France, confie la garde et défense de son pays de Dauphiné à Charles de Bourbon, déjà établi par lui son lieutenant sur le fait de la guerre aux pays de Lyonnais, Mâconnais, Bourbonnais, Beaujolais, Forez et Nivernais.

« Par le Roi Dauphin en son grant conseil. — Lepicart. »

Original français sur parchemin, jadis scellé de cire jaune. — P. 1358 [2], cote 576.

1424, 15 novembre.

5218. Acquisition par la duchesse de Bourbon d'une maison sise à Aigueperse, destinée à servir d'auditoire.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [2], cote 2074.

1424, 24 décembre, Ispaly lez le Puy.

5219. Charles, roi de France, déclare avoir reçu de son chambellan et conseiller le sire de Roche l'hommage que celui-ci était tenu de lui faire à raison de ses terres et seigneuries d'Annonay, de Posquières, autrement dit Vauvert, et de Marguerites, assises en la sénéchaussée de Beaucaire.

« Resseellées de nostre seel ordonné en l'absence du grant. Par le Roy, vous, le prévost de Paris, le président de Provence et autres présens. — Budé. »

Inséré dans un vidimus du sénéchal de Beaucaire, en date du 30 octobre 1439. — P. 1402 [1], cote 1239.

1424, 28 décembre, le Puy.

5220. Charles VII, roi de France, ayant reçu l'hommage du sire de Roche pour les terres et seigneuries d'Annonay, Posquières ou Vauvert, Marguerittes, Grolet, Pébégon, Misècle, Sénégats, Vabre, la Case, Châteauneuf, Bonafos, la Bastide de Montfort, Castenet, Saint-Cerny, Caignac, Gaytre, Trenas et le château de la Fos, lui accorde souffrance d'un an pour bailler par écrit le dénombrement des susdites seigneuries.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1398 [3], cote 728.

1424.

5221. Le procureur d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars et de Roussillon, veuve d'Humbert, sire de Villars, fait sommation à l'abbé et couvent de la Chassagne, comme héritiers dudit sieur de Villars, de se présenter à Lyon pour assister à la remise qui sera faite à ladite Isabelle de diverses pièces provenant de son mari et qui sont utiles à ses intérêts.

Extrait d'un ancien inventaire fait par Me Jacques de Viry, n° 15. Cahier de papier, non signé; écriture du quinzième siècle — P. 1371 [2], cote 1980.

[Vers 1424.]

5222. Notice des aliénations faites par le sire de Villars.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1375 [1], cote 2474.

[Après 1424.]

5223. Inventaire de titres relatifs à la maison de Villars, fait par Me Jacques de Viry.

Cahier de papier, non signé. — P. 1371 [2], cote 1980.

1425 n. st., 4 février.

5224. Traité de mariage entre Charles, fils du duc de Bourbon, et Agnès, fille du duc de Bourgogne.

Avec une procuration donnée par le duc de Bourbon à Marie de Berry, sa femme, pour conclure ledit mariage, et les promesses faites par le même à son fils, en date du 4 octobre précédent.

Original sur parchemin signé. — P. 1370 [2], cote 1919.
Vidimus sur parchemin, collationné et signé, du 4 décembre 1426. — P. 1364 [2], cote 1384.
Autre vidimus, du 20 avril 1459. — P. 1370 [2], cote 1919.
Copie non signée, sur un cahier de parchemin, incomplet. — P. 1365 [2], cote 1452.

1425 n. st., 7 février.

5225. Abstinence de guerre conclue entre Philippe, duc de Bourgogne, et Marie, duchesse de Bourbonnais.

Vidimus sur parchemin, signé, du 4 décembre 1426. — P. 1375 [2], cote 2546 *bis*.

1425 n. st., 13 février, Dijon.

5226. Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., déclare qu'ayant reçu du roi de France le péage de Saint-Jean de Losne, au bailliage de Mâcon, pour partie de deux mille livres parisis de rente, il a affermé ledit péage, avec le cartulaire ou la traite de la rève et la boîte aux Lombards, à Marc Gaudichon, marchand de Lucques, pour le terme de six ans; mais, ayant reconnu que le duc de Savoie avait droit de prendre trois mille livres de rente sur ladite rève, il mande à son receveur de Châlon de restituer audit duc tout ce qu'elle aura produit depuis le 1er janvier 1424.

Vidimus sur parchemin, du 27 septembre 1441, collationné et signé, renfermant aussi l'attache de la chambre des comptes de Dijon, en date du 10 mars 1425. — P. 1361 [1], cote 896.

1425 n. st., 2 mars.

5227. Philippe de Lévis, seigneur de Villars, etc., donne quittance à Isabelle d'Harcourt pour le reste de la somme de huit cents moutons d'or qui lui était due.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 [1], cote 2480.

1425 n. st., 17 mars.

5228. Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, usu-

fruitière de la terre du Châtelard, s'engage envers le duc de Bourbon, seigneur et propriétaire foncier de ladite terre, à y maintenir toutes choses en bon et convenable état.

Deux cahiers de papier, signés. — P. 1392 [1], cote 634.

1425 n. st., 31 janvier, 1er et 5 février, 20 mars.

5229. Lettres exécutoires délivrées par Guillaume d'Arlende, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, Guillaume de Meuillon, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, Jean de Bonnay, sénéchal de Toulouse et d'Albi, et Arnaud de Caraman, sénéchal de Rouergue, pour l'accomplissement de la lettre de souffrance d'aveu accordée par le Roi au sire de Roche.

Quatre cédules originales sur parchemin, signées, avec fragments de sceau en cire rouge sur simple queue.— P. 1398 [3], cote 728.

[1425], an VIII du pontificat de Martin V, 11 kal. aprilis (22 mars), Rome.

5230. Bulle de Martin V accordant dispense de mariage à Charles de Bourbon et Agnès de Bourgogne, parents au troisième degré.

Original sur parchemin, scellé, jadis signé; initiales ornées. — P. 1367 [1], cote 1549.

1425, 10 avril.

5231. Remise d'arrérages de rente accordée par la duchesse de Bourbonnais à divers habitants des prévôtés de Varennes et Claveisolles.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [1], cote 1941.

1425, 20 avril.

5232. Quittance donnée par un notaire de Lyon à Isabelle d'Harcourt, pour prix de plusieurs actes rédigés sur son ordre.

Original sur papier, signé. — P. 1375 [1], cote 2474.

1425, 6 et 7 mai.

5233. Sentence arbitrale de Jacques Mauvoisin, abbé d'Ambronay, et de Claude *de Saxo*, seigneur de Revoyre, choisis pour arbitres par Isabelle d'Harcourt, dame de Villars et de Roussillon, et Jean Jullian, abbé de la Chassagne, relativement à l'héritage d'Humbert, seigneur de Thoyre et de Villars.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [1], cote 179.
Avec une cédule de l'abbé de Citeaux, confirmant ladite sentence et datée du 25 juin, signée et scellée. — Même cote.

1425, 10 mai.

5234. Déclarations des cens dus au duc de Bourbonnais, comte de Forez, par divers tenanciers de la prévôté de Bussy. La première déclaration est celle de Jacques et Plothon du Vernet, neveux et héritiers de Louis du Vernet, damoiseau, qualifiés eux-mêmes de nobles hommes.

Cahier de papier, signé. — P. 1402 [1], cote 1220.

1425, 23 mai, la Chaucière.

5235. Marie de Berry, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, comtesse de Forez et de Montpensier, dame de Beaujeu, à la prière des habitants de Montpensier, les dispense de l'obligation de faire cuire leur pain aux deux fours banaux de leur ville, à la condition de lui payer dix livres tournois par an ou deux sols six deniers tournois par feu, à son choix.

Inséré dans l'acte qui suit. — P. 1359 [2], cote 734.

1425, 29 mai.

5236. La communauté des habitants de Montpensier s'engage solidairement à payer au duc et à la duchesse de Bourbonnais ou à leurs successeurs dix livres tournois par an ou deux sols six deniers tournois par feu, en compensation de l'autorisation qu'ils ont obtenue de ne plus faire cuire leur pain aux deux fours banaux de Montpensier, ce qui leur était fort onéreux.

Original en parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1359 [2], cote 734.

1425, 4 juin, Vierzon.

5237. Charles VII, roi de France, donne à Jean, duc de Bourbonnais, époux de Marie de Berry, en augmentation de mariage, après le décès du duc de Berry et d'Auvergne, père de ladite Marie, le duché d'Auvergne et le comté de Montpensier, qui devaient faire retour à la couronne, à la condition que lesdits duché d'Auvergne et comté de Montpensier,

aussi bien que les duché de Bourbonnais et comté de Clermont, quoique étant l'héritage propre du duc de Bourbon, seront considérés comme apanage et reviendront à la couronne en cas d'extinction de la descendance masculine.

« Par le Roi en son conseil. — J. Le Picart. »

Vidimus sur parchemin, signé, du 22 du même mois.— P. 1374 [1], cote 2294.

Autre vidimus du 30 mars 1434, avec la lettre d'expédition de la chambre des comptes, du 21 août, et la prise de possession du duché d'Auvergne par le duc de Bourbon, du 11 octobre. — P. 1364 [2], cote 1328.

Copie sur papier, sans date, signée de Cerisay, indiquée comme extraite des registres du Parlement.— P. 1363 [2], cote 1237.

1425, 4 juin, Vierzon.

5238. Mandement du Roi au bailli de Gisors et autres officiers pour faire mettre le duc et la duchesse de Bourbon en possession du duché d'Auvergne et du comté de Montpensier.

Vidimus sur parchemin, collationné et signé, du 22 du même mois. — P. 1375 [2], cote 2584.

Autre vidimus, du 30 mars 1434. — *Ibid.*, cote 2585.

1425, 4 juin, Vierzon.

5239. Charles VII mande à Gilbert de la Fayette, maréchal de France, capitaine du château de Nonette en Auvergne, de remettre ce château entre les mains du duc et de la duchesse de Bourbonnais, auxquels il a donné par lettres patentes la possession et jouissance du duché d'Auvergne.

« Par le Roy en son conseil. — Le Picart. »

Vidimus original sur parchemin, en date du 29 juin 1425, collationné et signé. — P. 1361 [1], cote 927.

1425, 12 juin.

5240. Remise d'arrérages de rentes accordée par la duchesse de Bourbonnais à divers habitants de Claveisolles et de Tourveyon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [1], cote 1941.

Avec la supplique desdits habitants et une lettre des gens des comptes de Beaujolais y relative, datée du 14 mai; original sur papier. — Même cote.

1425, 26 juin.

5241. Les commissaires du Roi mettent le comte de Clermont, au nom de son père, en possession des villes de Riom, Nonette, Auzon, Bellegarde, etc.

Vidimus sur parchemin, collationné et signé, du 30 mars 1434. — P. 1375 [2], cote 2585.

1425, 12 juillet.

5242. Accord entre Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, et Antoine de Glareins, dit Mosche, au sujet de prés enclavés dans l'étang de la Rippe.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [1], cote 178.

1425, 6 août.

5243. Guillaume Charrier, receveur général des finances, reconnaît avoir reçu de l'archevêque de Reims seize mille livres tournois, que celui-ci a prêtées au Roi pour ses affaires.

Cédule sur parchemin, signée Charrier. — P. 1378 [1], à la suite de la cote 3036.

1425, 6 août.

5244. Ratification par Charles de Bourbon et Agnès de Bourgogne du traité conclu pour leur mariage.

Vidimus sur parchemin, signé, du 20 avril 1459. — P. 1370 [2], cote 1919.

1425, 7 août, Poitiers.

5245. Charles VII vend et transporte à Regnaud de Chartres, archevêque de Reims, la terre de Vierzon, moyennant seize mille livres tournois.

Expédition authentique sur parchemin, délivrée par la chambre des comptes le 4 septembre suivant. — P. 1378 [1], cote 3036.

Reproduit dans l'acte du 12 février 1426. — Même cote.

1425, 9 août, Poitiers.

5246. Le Roi donne à Gassot de Villette, son maître d'hôtel, la somme de deux cents livres tournois sur les quatorze mille que doit lui prêter la duchesse de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367 [1], cote 1547.

Avec la quittance dudit Gassot, en date du 28 du même mois, signée. — Même cote.

1425, 13 août, Moulins.

5247. Marie de Berry, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, promet que, conformément aux conventions antérieures, les duché de Bourbonnais et

comté de Clermont, avec les duché d'Auvergne et comté de Montpensier, reviendront à la couronne de France au cas où la descendance mâle et directe de la maison de Bourbon viendrait à manquer.

Charles de Bourbon, comte de Clermont, fait la même promesse et s'engage à la faire ratifier par le duc son père, quand il sera libre, et par Louis de Bourbon, son frère.

Deux actes insérés dans un cahier de papier, sans signature. — P. 1370 [1], cote 1886.

1425, 20 août.

5248. Vente faite par Marguerite du Hamel au duc de Bourbon de la châtellenie de Bulles en Beauvoisis, moyennant quinze cents livres parisis et sous la réserve de l'usufruit.

Original sur parchemin, signé. — P. 1369 [1], cote 1746.
Vidimus sur parchemin, signé, du 23 décembre 1443. — *Ibid.*, cote 1742.

1425, 18 septembre.

5249. Philippe de Lévis, seigneur de Villars et de Roche, mande à Simon Charbonnel, son châtelain, de payer à Châtillon, couturier de Lyon, le prix des habits qu'il lui a fournis.

Vidimus sur parchemin, signé, du 19 janvier 1446. — P. 1398 [2], cote 681.

[Avant le 10 octobre 1425.]

5250. Requête présentée au duc de Savoie par Isabelle d'Harcourt pour obtenir la mainlevée de l'étang de Clenches et du quart de l'étang de Vaureille.

Original sur papier, signé. — P. 1392 [1], cote 655.

1425, 10 octobre, Genève.

5251. Mandement d'Amédée, duc de Savoie, à Jacques Oriol, son juge en Bresse, lui ordonnant de poursuivre son enquête au sujet de l'affaire des étangs de Vaureille, tout en donnant mainlevée provisoire de la saisie desdits étangs à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, sa tante.

Avec le mandement exécutoire de Jacques Oriol, du 20 octobre.

Originaux sur papier, signés, le premier scellé. — P. 1392 [1], cotes 655 *bis* et 655 *ter*.

1425, 19 octobre, Poitiers.

5252. Charles VII, roi de France, mande aux généraux de ses finances de laisser Jacques, vicomte de Villemur, jouir sans difficulté de la rente viagère de quatre cents livres tournois qui lui a été constituée sur les lieux de Flagnac et de Lévignac, et sur la châtellenie de Pérusse en Rouergue.

Vidimus original latin sur parchemin, délivré le 13 juin 1431, collationné et signé de deux notaires. — P. 1356 [2], cote 300.

1425, 13 novembre, Tournon, dans l'église de Saint-Julien.

5253. Éléonore de Grolée, dame d'Ay, près d'Annonay, sur le vu de l'hommage fait le 20 mai 1355 par Guillaume de Roussillon au seigneur d'Annonay, rend hommage pour son château d'Ay et les dépendances à Philippe de Lévis, seigneur de Roche et d'Annonay.

Original latin sur parchemin, muni des *signa* de deux notaires, et scellé en outre, le 8 janvier suivant, du sceau du bailliage royal de Vivarais. — P. 1402 [2], cote 1248.

1425, 16 novembre.

5254. Isabelle d'Harcourt, dame de Villars et de Roussillon, s'engage par procureur à payer au couvent des Célestins du Colombier deux cents florins de Savoie et trois cents carpes, en récompense des dommages qu'ils prétendaient avoir reçus du fait d'Aymar de Roussillon et d'Humbert de Villars, père et mari de ladite Isabelle, à l'occasion de la prise du château du Colombier.

Original latin sur parchemin, signé et authentiqué par deux notaires. — P. 1360 [1], cote 815.

1425, 19 novembre, Montbrison.

5255. Traité de mariage entre Antoine de Lévis, seigneur de Vauvert, fils de Philippe de Lévis, seigneur de Villars et de Roche, et Isabelle de Chartres, fille d'Hector de Chartres, chevalier. Par cet acte, Philippe de Lévis donne à son fils la moitié de ses biens sous certaines réserves.

Enregistrement et vidimus du 20 janvier suivant, sur parchemin, signé. — P. 1362 [1], cote 1025.
Copie sur papier, non signée; écriture du temps. — P. 1378 [2], cote 3044.

1425.

5256. État des charges et revenus, ainsi que des domaines engagés, dépendant de la châtellenie de la Vincelle et de la baronnie de Calvinet.

Cahier de papier, écrit en langue romane, probablement par le receveur du vicomte de Villemur; sans signature. — P. 1356 ², cote 303.

1425, 4 décembre, et 1426 n. st., 25 janvier.

5257. Information par témoins à l'effet de savoir si les meuniers des moulins de Péchadoire ont droit de prendre dans les bois du duc de Bourbon ce qui est nécessaire pour la réparation desdits moulins. Les témoins déclarent que la coutume est telle.

Quatre rôles de parchemin, signés. — P. 1381, cote 3320.

Avec une lettre d'avis d'Hugues de Lorme, lieutenant du châtelain de Thiers, du 23 novembre précédent; une lettre d'envoi du même, du 25 janvier; un mandement des gens des comptes en Forez pour faire procéder à ladite information, du 26 novembre précédent; un mandement des mêmes pour notifier aux officiers du duc de Bourbon le résultat de l'enquête, du 1er mars suivant. Originaux et minutes sur papier. — Même cote.

1426 n. st., 2 février.

5258. Échange entre Philippe de Lévis, sire de Villars, de Roche et d'Annonay, et Antoine Guyn, dit Alard, clerc, notaire, fils de Jean Guyn, aussi notaire d'Annonay, de quinze sols tournois de rente que ledit seigneur avait droit de prendre sur la maison de Jean Guyn, contre un cens de six deniers et d'un setier de froment appartenant audit Antoine en directe seigneurie au territoire de Monsoux, dans le mandement de Quintenas.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1402 ¹, cote 1234.

1426 n. st., 12 février, Issoudun.

5259. Charles VII confirme le transport de la terre de Vierzon fait par Regnaud de Chartres à sa nièce Isabelle de Chartres, à l'occasion du mariage de celle-ci avec Antoine de Lévis, seigneur de Vauvert.

Expédition authentique sur parchemin, délivrée par la chambre des comptes le 27 du même mois. — P. 1378 ¹, cote 3036.

1426 n. st., 20 février.

5260. Appel en cour de Rome, par les officiers du sire de Beaujeu, d'une sentence d'excommunication lancée contre eux par l'archevêque de Lyon, à l'occasion du différend qui existait entre celui-ci et le sire de Beaujeu sur les limites et la juridiction de la seigneurie de Riottier.

Rôle de parchemin en deux parties, signé.—P. 1390 ², cote 496.

1426 n. st., 14 mars, Bourg de Dioux.

5261. Charles VII reconnaît avoir reçu du duc et de la duchesse de Bourbonnais quatorze mille livres tournois qu'ils lui avaient promis pour la délivrance du duché d'Auvergne et du comté de Montpensier.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367 ¹, cote 1547.

1426 n. st., 15 mars.

5262. Marie de Berry, duchesse de Bourbonnais, relève les époux Ravailh, d'Aigueperse, d'un vice de procédure dans un procès qu'ils soutiennent contre Guillaume et Durand Raymond.

Original sur parchemin, signé. — P. 1377 ¹, cote 2773.

1426, 4 avril, Montluçon.

5263. Le Roi accorde à la duchesse de Bourbonnais, pendant la captivité de son mari, une rente de dix mille livres tournois sur les terres et seigneuries de celui-ci, pour l'état de ladite duchesse et de son fils.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 ², cote 2103.

Deux vidimus sur parchemin, signés, des 7 et 8 avril suivants. — P. 1370 ², cote 1918, et P. 1372 ², cote 2069.

1426, 7 avril, Moulins.

5264. Les commissaires du Roi règlent les droits et la rente accordés à la duchesse de Bourbon pendant la détention de son mari.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 ², cote 2069 *bis*.

Ratification de la duchesse, du même jour. — P. 1370 ², cote 1918.

Ratification du Roi, du 10 du même mois. — P. 1372 ², cote 2069 *ter*.

1426, 8 avril (après Pâques).

5265. Charles VII, roi de France, ordonne la délivrance à Marie de Berry, duchesse de Bourbonnais, d'une somme de dix mille livres à prendre sur Montpensier, Thiers et autres places de Forez et Beaujolais.

Avec l'acte de délivrance de ladite somme par l'archevêque de Toulouse et Béraud, comte de

Clermont, Dauphin d'Auvergne, du 7 avril, et la ratification de la même provision, du 10 avril.

Vidimus délivré par extraits, sur papier; écriture de la fin du quinzième siècle. — P. 1356 [1], cote 201.

1426, 10 avril, Montluçon.

5266. Le Roi accorde à la duchesse de Bourbonnais, pendant la captivité de son mari, deux mille livres par an sur les aides du comté de Montpensier, du Beaujolais et du Forez.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [1], cote 2187.
Avec l'attache des généraux, du mois de juillet suivant. — Même cote.

1426, 7 mai.

5267. Donation faite par Amaury de Séverac à Jean d'Armagnac, vicomte de Lomagne et de Hautvillars, de la terre de Chaudesaigues et autres lieux, sous la réserve de l'usufruit.

Vidimus sur parchemin, collationné et signé, du 5 mai 1464. — P. 1372 [1], cote 2019.

1426, 7 mai.

5268. Convention préliminaire entre le sire de Beaujeu et l'archevêque de Lyon au sujet de la seigneurie de Riottier, dont les habitants avaient abattu la maison de Guillaume Tieule, un des officiers du duc de Bourbon, sire de Beaujeu, chargé par lui de la garde dudit lieu de Riottier. L'archevêque lève l'excommunication dont il avait frappé cet officier ainsi que les autres agents du duc en terre d'empire.

Original sur papier, signé. — P. 1390 [2], cote 496.

1426, 13 mai.

5269. Les officiers du sire de Beaujeu s'engagent à héberger sans frais les gens et les bestiaux détenus à Beauregard, Villeneuve et Ambérieux par suite des désordres qui avaient eu lieu à Riottier, jusqu'à ce que les arbitres choisis pour régler le différend survenu entre le duc de Bourbon et l'archevêque de Lyon aient prononcé leur sentence.

Minute informe sur papier. — P. 1390 [2], cote 496.

1426, 18 mai, Poitiers.

5270. Mandement du Roi pour faire cesser les abus commis par ses officiers du lieu de Montferrand, qui entreprenaient sur la juridiction du duc de Bourbon en Auvergne.

Dans une confirmation donnée pour cause de récidive en 1451, sans date de mois. Minute sur parchemin, non signée ni cotée. — P. 1375 [2], à la suite de la cote 2586.

1426, 1er juin, Laxestre (Leicester), en Angleterre.

5271. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, transfère à Marie, seconde fille d'Amé Vert, bailli de Forez, le droit de succéder à son père dans la possession du château de Veauche en Forez, en considération de ce que le seul fils mâle dudit bailli est inhabile à avoir enfants de son corps, et parce que, dans le cas où il viendrait à mourir, ledit château devrait faire retour au domaine de Forez.

Copie du temps, sur papier, non signée. — P. 1361 [2], cote 968.

1426, 11 juillet, Condrieu.

5272. Bermond de Brion, avec l'assentiment de ses frères Garin et Humbert de Brion et de ses amis, promet de prendre pour femme Bérenguette de Montchenu, laquelle, assistée de ses trois oncles et de Philippa, dame d'Argental, sa mère, donne son consentement à ce mariage, aux conditions énumérées dans l'acte.

Original latin sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1396 [1], cote 424.

1426, 14 juillet, le dimanche après l'octave de la Saint-Martin d'été.

5273. Traité de mariage entre Béraud, Dauphin d'Auvergne, comte de Clermont et de Sancerre, et Marguerite de Chauvigny, par lequel, entre autres stipulations, Guy de Chauvigny, seigneur de Châteauroux et vicomte de Brosse, frère de la future épouse, lui constitue en dot vingt-six mille écus d'or à la couronne, pour sa part dans la succession des biens paternels et maternels.

Copie sur parchemin, collationnée et signée, délivrée le 16 mars suivant; incisions pour le sceau, qui était en cire verte. — P. 1359 [2], cote 748.

1426, 15 juillet.

5274. Bermond de Brion, considérant que, dans la transaction intervenue le 11 juillet 1426 entre lui et son frère Garin de Brion, il n'est point fait

mention des enfants qui pourraient naître de son mariage avec Bérenguette de Montchenu, constitue, à titre de donation entre-vifs, en faveur du premier fils à naître de ce mariage, ses châteaux de Héras et de Serras et sa terre de Villeneuve, avec substitution au profit du second fils.

Original latin sur parchemin, signé de deux notaires.— P. 1396 [1], cote 429.

1426, 16 juillet, le mardi après l'octave de la Saint-Martin d'été.

5275. Béraud, Dauphin d'Auvergne, comte de Clermont et de Sancerre, donne quittance à Guy de Chauvigny, seigneur de Châteauroux et vicomte de Brosse, d'une somme de dix mille écus d'or qu'il a reçue de lui en plusieurs monnaies contenues dans certains petits sacs, pour la dot de Marguerite de Chauvigny, sa femme, sœur dudit seigneur de Châteauroux.

Copie sur parchemin, en date du 16 mars 1427, collationnée et signée. — P. 1361 [1], cote 936.

1426, 20 juillet.

5276. Lettre de Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, lieutenant du roi de Hongrie, son beau-frère, aux auditeurs des comptes du comté de la Marche, pour faire délivrer les dons de blé ou d'argent faits aux pauvres dudit comté.

Cédule sur parchemin, signée Bernat. — P. 1372 [2], cote 2125.

1426, 30 juillet.

5277. Accord entre Guillaume de Vaugelas, fils et héritier de Gonet de Vaugelas, et Philippa de Montrevel, dame d'Argental, au sujet du trézain que le premier prétendait avoir droit de lever sur les amendes prononcées aux assises d'Argental, en vertu du droit dont son père et son grand-père avaient joui. La dame d'Argental consent que le trézain soit levé par ledit de Vaugelas en la forme accoutumée.

L'original, analysé par Luillier sous la cote 460 et signalé par lui comme étant rongé par les rats, se retrouve en copie dans un cahier de papier contemporain. — P. 1396 [2], cote 461.

1426, 3 août, Bourges.

5278. Le Roi accorde à la duchesse de Bourbon deux mille livres tournois de pension sur les impôts du comté de Montpensier, de la baronnie de Thiers, et de ses terres de Forez et de Beaujolais.

Vidimus sur parchemin, signé, daté du 5 du même mois. — P. 1364 [2], cote 1330.

1426, 3 septembre.

5279. Hommage rendu par Georges de Francheleins à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, pour cinq cents florins d'or que Lyonet de Francheleins, son père, tenait en fief de ladite dame.

Témoins : Nobles Jean d'Yffreville, Jean Rigaud et Guichard de la Roche.

Copie sur papier, signée. — P. 1392 [1], cote 633 *bis*.

[1426?], 1er octobre.

5280. Lettre écrite au capitaine de Viverols par un certain Badessat, dont la qualité n'est pas indiquée, pour qu'il ait soin d'emprisonner dans la tour du château les hommes de Saillans, et de ne les point délivrer jusqu'à ce qu'ils aient fourni pleiges suffisants pour le payement de la somme due par eux.

Copie sur papier, signée. — P. 1402 [3], cote 1340.

[1426?], jour de saint Michel (29 septembre) et 3 octobre.

5281. Guyot Costave, élu par le Roi en Auvergne, et Langeac (probablement le sénéchal d'Auvergne de ce nom) écrivent à la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne pour lui représenter que si quelques habitants du lieu de la Chaume, près de Viverols, ont été mis en prison pour défaut de payement de l'aide et de la taille, cette mesure n'a été prise ni par leurs ordres ni de leur aveu.

Deux lettres missives sur papier, signées, jadis pliées et scellées d'un sceau de cire rouge. — P. 1402 [3], cotes 1340 et 1341.

1426, 9 octobre.

5282. Charles de Bourbon, comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbonnais, agissant pour son frère Louis, et Robert Dauphin, évêque de Chartres [(1)], Jaquette Dauphine, abbesse de Saint-Menoux, Bertrand, seigneur de la Tour, agissant

(1) L'*Art de vérifier les dates* dit à tort que Robert ne devint évêque de Chartres qu'en 1432.

pour leur nièce et petite-fille Jeanne, fille de feu Béraud, Dauphin d'Auvergne, règlent les conditions du mariage accordé entre lesdits Louis et Jeanne. L'évêque de Chartres et l'abbesse de Saint-Menoux prélèveront ce qu'ils ont droit de reprendre sur la succession de leur frère Béraud. Louis de Bourbon aura en dot le comté de Montpensier et la seigneurie de Beaujeu tant au royaume qu'en l'empire, et donnera en douaire à sa future épouse trois mille livres de rente assises sur les châteaux de Pouilly et de Montmelas, ou, après le décès de la duchesse de Bourbon, sur le château de Montpensier. Jeanne apportera en dot, outre six mille écus de joyaux et une rente de deux mille livres, ses prétentions sur le Dauphiné d'Auvergne; et des arbitres décideront entre elle et son futur mari, qui réclamait aussi le Dauphiné comme héritier d'Anne Dauphine, sa grand'mère. Leur sentence sera confirmée par le Roi.

Original français sur parchemin, jadis scellé de trois sceaux plaqués en cire rouge, dont les traces subsistent encore : ce sont les sceaux du comte de Clermont, Charles, de Bertrand, sire de la Tour, et de Robert Dauphin, évêque de Chartres, qui ont signé de leurs propres mains. Au-dessous de ces trois noms viennent d'autres signatures, au nombre de vingt et une, disposées sur trois colonnes. Les noms principaux sont ceux de Jaquete (l'abbesse de Saint-Menoux), de Jacques de Châtillon, de Couillac, de Langeac, de Pierre de Montmorin, de Fayete (la Fayette), de Châtelmorant. Les autres noms appartiennent à des personnages moins connus, dont il n'est pas fait mention dans l'acte. — P. 1372 [2], cote 2070.

1426, 11 octobre, Bourges.

5283. Lettres royaux ordonnant que Jeanne Dauphine soit remise en garde à la comtesse de Boulogne, son aïeule.

Original sur parchemin, signé; deux exemplaires, adressés l'un au comte de Clermont, l'autre au bailli de Saint-Pierre-le-Moutier. — P. 1372 [2], cote 2043, et P. 1372 [2], cote 2077.

1426, 11 octobre, Bourges.

5284. Lettres royaux en faveur du duc de Bourbon contre Robert Dauphin, évêque de Chartres, au sujet de la possession de la moitié du Dauphiné d'Auvergne, que ledit Robert prétendait lui revenir.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [2], cote 2078.

1426, 28 octobre.

5285. Ratification de l'accord par lequel Robert Dauphin, évêque de Chartres, renonce à la succession de ses père et mère en faveur de sa nièce Jeanne Dauphine et moyennant l'usufruit du comté de Mercœur.

Avec des procurations données pour cet objet par le duc de Bourbon le 1[er] juin, par la duchesse le 20 octobre, et par Louis de Montpensier le même jour.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367 [1], cote 1542.

1426, 28 octobre et 6 décembre.

5286. Traité de mariage entre Louis de Bourbon et Jeanne, Dauphine d'Auvergne, par lequel le comté de Montpensier est donné audit Louis.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [2], cote 1927.

1426, 8 décembre.

5287. Conventions arrêtées pour le mariage de Jeanne, Dauphine d'Auvergne, avec Louis de Bourbon, à qui le duc de Bourbonnais cède le comté de Montpensier en en réservant l'usufruit à la duchesse sa femme, mère dudit Louis.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367 [2], cote 1556.

1426, 9 décembre.

5288. Humbert de Salamard, damoiseau, et sa femme Alise donnent à bail perpétuel à Benoît Peynot, de Marclop, moyennant un cens annuel de deux sols et d'un bichet de seigle, le cours du bras de la Loire qui longe le pré dudit Peynot dans le ténement de Villeneuve.

Copie sur papier, non signée, extraite des protocoles de feu Bernard Pellet, clerc-notaire des cours de Lyon et de Forez. — P. 1402 [2], cote 1324.

1426, « tempore capituli generalis », Cîteaux.

5289. Jean, abbé de Cîteaux, à la requête de l'abbé de la Chassagne, fait participer Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, à tous les bienfaits et prières de son ordre.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1389 [1], cote 196.

1426 (la date du mois manque).

5290. Mandement du Roi au sujet de la levée des tailles dans des terres contentieuses entre le

Forez et la sénéchaussée de Beaucaire, ordonnant d'appeler à une enquête les habitants de plusieurs manses situés dans le ressort de Saint-Didier.

Copie sur papier, très-mutilée, signée. — P. 1402 [3], cote 1340.

[Vers 1426.]

5291. État des terres et fiefs qui sont du ressort du duché d'Auvergne.

Deux feuillets de papier, non signés. — P. 1372 [2], cote 2064.

1427 n. st., 14 janvier, Montluel.

5292. Mandement d'Amédée, duc de Savoie, ordonnant de nouveau la main-levée de l'étang de Clenches, saisi sur la dame de Villars.

Parmi les conseillers signataires figurent Louis, bâtard d'Achaïe, et Pierre de Grolée.

Original sur papier, signé, jadis scellé. — P. 1392 [1], cote 655 *quinquies*.

1427 n. st., 20 janvier, Montluçon.

5293. Charles VII accorde à Jean Doucet, bourgeois de Bourges, la jouissance d'une vieille tour faisant partie de l'enceinte de la ville.

Avec les lettres des gens des comptes du Roi à Bourges, du 8 mai 1430.

Vidimus sur parchemin, signé, du 29 avril 1451. — P. 1376 [1], cote 2655.

1427 n. st., 20 février, Sury-ès-Bois.

5294. La duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne écrit à Me Odart Cleppier, président de la chambre des comptes de Bourbonnais, pour le féliciter de son élection à la prévôté de Thiers, et pour lui ordonner de lui apporter incontinent certains draps qui sont gardés en la chambre des comptes de Forez.

Original sur papier, signé Cadier, avec l'exécutoire de la chambre des comptes. — P. 1402 [2], cote 1328.

1427 n. st., 23 février.

5295. « Je, Arthaud Morret, chastellain et capitain de Cousant, certiffie à toux ceaulx qui ces lettres veront que j'ey heu et receu à Cousant, aujourdui date des présentes, par la main de Tevenyn Malinier, pour la garnison des gens qui sont à Cousant pour la garde du conte, c'est assavoir vint et six linceux que bons que mavès, et quatre longières petites et byen usées. Tesmoing mon seing manuel cy mis le xxiiie jour de février; l'an mil iiiicxxvi. » Suit l'initiale M, avec paraphe.

Original autographe sur papier. — P. 1402 [2], cote 1328.

1427 n. st., 4 mars, Sury-ès-Bois.

5296. Marie de Berry, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, comtesse de Forez, de Montpensier et dame de Beaujeu, donne souffrance d'un an à Florimon Foron, écuyer, pour faire hommage de différentes terres naguère acquises par lui en la paroisse de Saint-Julien-la-Vêtre.

Copie sur papier, signée. — P. 1402 [3], cote supplémentaire 1448.

1427 n. st., 12 avril.

5297. Les habitants de Beauregard déclarent remettre à la décision de Marie de Berry, duchesse de Bourbon, le différend survenu entre eux et le capitaine dudit Beauregard, au sujet des gages de ce dernier, qu'ils refusaient de payer.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [2], cote 616.

1427 n. st., 16 avril, Poitiers.

5298. Le Roi évoque à son parlement de Poitiers la cause pendante par-devant le bailli de Velay à Montfaucon, entre les habitants et manants de Saint-Didier de Feugerolles, de l'abbaye de la Séauve-Bénite et autres dudit bailliage, et le duc de Bourbonnais, comte de Forez, les susdits habitants voulant faire contribuer aux tailles avec eux certains sujets dudit comte qui sont du ressort de Forez, et le comte soutenant que ladite contribution doit être imposée par ses propres juges à Saint-Ferréol.

A ces lettres sont jointes la déclaration conforme du lieutenant au bailliage de Velay, en date du 2 juin, et la relation du sergent royal, en date du 3 juin 1427.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1400 [1], cote 869.

1427, 27 avril.

5299. Procuration passée par les habitants de Beauregard à Antoine Bergier, Pierre Thomas, Jean

Humbert et Pierre Girard, pour défendre leurs intérêts dans leur différend avec le capitaine de la place.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [2], cote 616 *bis*.

1427, 30 avril.

5300. Sentence de Marie de Berry, duchesse de Bourbon, par laquelle les habitants de Beauregard sont condamnés à payer vingt livres par an pour les gages du capitaine de cette place.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [2], cote 616 *ter*.

1427, 30 avril.

5301. Sentence du juge de la baronnie de Beaujeu, condamnant les habitants de Pouilly-le-Châtel, Denicé, Ouilly, Lacenas et Gleizé, à payer dix livres tournois par an pour les gages du capitaine du château de Pouilly-le-Châtel, qui était alors Regnaud de la Buxière, et cinq livres pour les gages du concierge.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 [2], cote 462.

1427, 5 juin.

5302. Le comte de Montpensier, l'évêque de Chartres et le seigneur de Canillac confessent tenir leurs terres d'Auvergne du duc de Bourbon.

Minute sur papier, signée, endommagée. — P. 1373 [2], cote 2231.

1427, 22 juillet, château de Heure (?).

5303. Jean, duc de Bourbon, donne à son fils Charles l'administration de ses terres et seigneuries, et l'autorise à commettre le chancelier Pierre de Toulon au gouvernement de la justice.

Vidimus sur parchemin, signé, du 23 juillet 1429. — P. 1378 [2], cote 3069.

1427, 4 août.

5304. Traité d'alliance entre Charles de Bourbon et Arthur, comte de Richemont.

Original sur parchemin, signé ARTHUR et CHARLES. — P. 1372 [2], cote 2113.

1427, 20 août.

5305. Charles de Merlo, chevalier, seigneur de Saint-Bry, et Isabeau de Montaigu, sa femme, fille de Louis de Listenois, en son vivant seigneur de Montagu, Mongilbert, Le Breuil et autres lieux, et de dame Marguerite de Beaujeu, déclarent qu'ils remettent entre les mains de ladite Marguerite les châteaux de Mongilbert et du Breuil pour assurer le payement des cinq cents livres qui lui ont été assignées en douaire.

Vidimus original sur parchemin, en date du 12 avril 1432, signé; incisions pour le sceau. — P. 1360 [2], cote 840.

1427, 31 août.

5306. Alliance conclue au nom de Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, et de son frère le comte d'Armagnac, avec le comte de Clermont.

Dans l'acte du 9 septembre suivant. — P. 1373 [1], cote 2155.

1427, 9 septembre.

5307. Jacques, roi de Hongrie et de Sicile, comte de la Marche, s'associe à l'alliance de Bernard d'Armagnac, son gendre, avec le comte de Clermont.

Original sur parchemin, signé JAQUES, jadis scellé. — P. 1373 [1], cote 2155.

1427, 20 septembre.

5308. Sentence du lieutenant du sénéchal d'Auvergne qui condamne Agnès, femme de Guillaume Faugreton, à l'amende et aux dépens et intérêts, pour injures et propos diffamatoires contre Pierre Cros et son frère, habitants de Thiers.

Original sur parchemin, signé. — P. 1381, cote 3344.

1427, 24 septembre.

5309. Martin, évêque de Clermont, chancelier de France, donne procuration à maître Pierre du Pré pour comparaître en son nom par-devant le commissaire du Pape, à l'effet de remettre toute offense au comte de Clermont et à ses gens, qui l'avaient arrêté, dépouillé et détenu longtemps en prison.

Avec l'accord du 29 septembre. — P. 1373 [1], cote 2181 *bis*.

1427, 26 septembre.

5310. Vente de l'office de châtelain du Châtelard, faite à Jean d'Yfreville par Georges de Francheleins, avec l'autorisation d'Amédée de Corlie,

son tuteur, pour le prix de cent vingt écus d'or dont les soixante-quatre font le marc, somme destinée par le vendeur au rachat de la maison de la Fayette (Fayeta), vendue à Béatrix de Chartres, veuve de Jean Mauvoisin, chevalier.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391², cote 628.

1427, 29 septembre, Lyon.

5311. Accord entre le comte de Clermont et l'évêque dudit lieu, par lequel celui-ci se déclare indemnisé du tort que le premier lui avait causé.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373¹, cote 2181 *bis*.

1427, 29 septembre.

5312. Absolution accordée par le commissaire apostolique à Charles de Bourbon, comte de Clermont, et à ses conseillers, qui avaient été excommuniés pour avoir mis en prison Martin, évêque de Clermont.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1373¹, cote 2181.

1427, 10 octobre, l'Isle-Jourdain.

5313. Jean, comte d'Armagnac, de Fezensac, de Rhodez et de l'Isle, etc., à la requête des habitants de Saint-Julien de Chaudesaigues, déclare que les susdits habitants ne doivent pas être considérés comme incorporés à la communauté de Chaudesaigues, et par conséquent ne doivent contribuer ni aux tailles ni aux réparations.

Copie sur papier, collationnée et signée; écriture du temps. — P. 1358¹, cote 485.

1427, 21 octobre.

5314. Nomination par Marie, duchesse de Bourbon, d'un prévôt ou maître des merciers au pays de Beaujolais.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1366², cote 1498.

[Vers novembre 1427.]

5315. Projet d'une convocation des États généraux qui, sous le bon plaisir du Roi, pourraient être tenus à Poitiers, avec l'indication des moyens de parvenir à leur réunion, d'assurer la liberté de leurs délibérations, et de mettre à exécution les mesures qu'ils pourraient prendre dans l'intérêt de l'État. Les princes mis en avant comme étant le plus capables d'amener ce résultat sont le comte de Clermont, le comte de Pardiac et le connétable Arthur de Richemont (1). L'influence d'Yolande d'Aragon, reine de Sicile, belle-mère du Roi, se montre dans le passage suivant : « S'il plaist au Roi, il commettra dès maintenant la pratique de ladite seureté à la Royne de Scecille, sa mère, et à ceulx que ladite Royne voudra appeler à la conseiller du conseil du Roy, de son propre conseil, des conseils des seigneurs et d'ailleurs; et pour ce que seroit grant illusion à la chose publique et irrision à si haulte et si solempnée assemblée si la concluision faite par leur déliberation, advis et conseil n'estoit fermement gardée pour le temps qu'il sera advisé par le bon plaisir du Roy, considérant le temps de la présente et extrême nécessité, semble que le Roy, de sa grâce et humaine justice, deveroit dès maintenant bailler ses lettres quant à l'observation inviolable de ladite seureté ledit temps durant, et, après que ladite seureté sera pratiquée particulièrement par ladite dame avec le conseil des dessusdis, la confermer et approuver expressement, etc. »

Feuille de papier pliée en trois, qui dut être fermée au milieu et sur les deux marges par des bandelettes de papier. Ce mémoire anonyme et sans adresse fut probablement rédigé par un conseiller de Charles de Bourbon, comte de Clermont (2). — P. 1388³, cote 114 *bis*.

1427, 10 décembre.

5316. Jeanne de Châtillon, dame de Culant, autorisée de son mari, passe procuration pour vendre et aliéner la terre de la Palisse, qui lui appartient en propre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1377¹, cote 2853.

[Après 1427.]

5317. Mémoire de ce qu'il faudra exposer à l'empereur d'Allemagne de la part de Philippe de Lévis, seigneur de Thoire et de Villars, de Roche

(1) Ces trois personnages, réunis à Chinon, négociaient alors avec le Roi; mais ces ouvertures restèrent sans effet, La Trémouille ayant empêché Charles VII de se prêter à aucun accommodement.

(2) Cette pièce est analysée dans le *Mémoire sur les institutions de Charles VII*, de M. Vallet (de Viriville), qui en fixe la date entre le 1er et le 20 novembre 1427 (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1872, 1re et 2e livraisons, p. 36.

et de la Voûte, vicomte de Lautrec, à l'encontre d'Amédée de Savoie, qui a enfreint les sauvegardes accordées par l'Empereur audit Philippe (1).

Minute sur papier, non signée — P. 1399 [2], cote 831.

1428 n. st., 22 février.

5318. Guichard Jamet vend à Jean Chambolles, bâtard, pour quatre écus, la moitié des grands champs qu'il possède par indivis avec ses neveux au village de Puyroger, et la moitié du clos dit du Puys, assis au même village, avec faculté de réméré pendant trois ans à dater du jour de ladite vente.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 9.

1428 n. st., 24 mars.

5319. Échange de biens entre Jean Perreaul, paroissien d'Ygrande, et Thève Vadourète, paroissienne de Saint-Aubin, à charge des cens et tailles dus au duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [2], cote 3071.

1428, 13 avril.

5320. Zacharie Reynaud, recteur de l'hôpital des pauvres de Montbrison, agissant au nom dudit hôpital, fait échange avec Pierre Teralhier, notaire, d'un pré de la contenance de deux sétives contre un autre pré de même étendue.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1402 [3], cote 1366.

1428, 11 mai.

5321. Le duc de Bourbon fait saisir les terres de Jouy et Bouquetraut, provenant du feu sire de Giac, ainsi que d'autres biens sis en Bourbonnais et en Auvergne, comme lui appartenant par confiscation et mortaille.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1374 [1], cote 2319.

1428, 14 mai.

5322. Reconnaissance faite par Pierre Nadal, Jean de Genost, écuyer, et autres ayant cause de feu Guionnet de Saint-Amour, des cens et rentes qu'ils devaient au sire de Beaujeu pour diverses maisons à Villefranche.

Avec un état des servis dus par les héritiers de Guionnet de Saint-Amour.

Trois feuillets de papier, dont un signé. — P. 1391 [2], cotes 594 *bis* et 594 *ter*.

1428, 19 mai.

5323. Procès-verbal adressé au bailli de Mâcon par Jean des Romentes, sergent royal, de l'exécution d'un mandement dudit bailli, rendu à la requête d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, à l'occasion d'actes de justice indûment accomplis par des officiers royaux dans les mas de la Humberthère et de la Duyrari, dépendant de la justice de Châteauneuf.

La requête de la dame de Villars, en date du 15 du même mois, est insérée dans l'acte.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [2], cote 840.

1428, 8 juin.

5324. Jean Vaurier, paroissien de Marlieux, reconnaît avoir reçu de Jean et Pierre Ruynel un florin, pour tenir lieu d'un *capucium* qui lui restait dû sur le prix de la vente d'une pièce d'avoine sise en l'étang des Vaures, dite le *Pra d'Ambérieu*.

Original sur parchemin, signé, cancellé. — P. 1392 [2], cote 789.

1428, 17 juin.

5325. Abandon fait par Jeanne de Murat, religieuse à Bonlieu, diocèse de Maguelonne, à son frère Regnaud de Murat, de tous ses droits sur les biens paternels et maternels.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [2], cote 2006.

1428, 23 juin.

5326. Alliance de Guillaume de Chalancon, évêque du Puy, d'Armand, vicomte de Polignac et seigneur de Chalancon, son frère, et de Louis de Chalancon, seigneur de Beaumont, fils dudit vicomte, avec le comte de Clermont, qu'ils promettent de servir en toutes ses entreprises

Original sur parchemin, avec les trois signatures autographes. — P. 1373 [1], cote 2199.

(1) Il s'agissait de la baronnie de Thoire-Villars, occupée indûment depuis trois ans par le duc de Savoie.

1428, 17 juillet, château de Bourges.

5327. Charles VII, roi de France, déclare remettre toute offense aux comtes de Clermont, de Richemont et de Pardiac, coupables d'être entrés malgré ses ordres dans sa ville de Bourges et de l'avoir occupée de force, non sans dégâts et effusion de sang.

« Par le Roi en son conseil. — VILLEBRESME. »

Original français sur parchemin, jadis scellé de cire jaune. — P. 1358 [2], cote 574.

1428, 22 juillet.

5328. George, seigneur de la Trémouille, de Sully et de Craon, conseiller du Roi [et son favori], « pour appaisier certaine hayne et malveillance que son très redoubté seigneur mons[r] le conte de Clermont (Charles de Bourbon) a eue envers lui par aucun temps », jure sur l'Évangile de ne rien faire qui puisse lui porter déshonneur et dommage, et de lui révéler tout ce qui pourrait être tramé contre lui. « Nous l'entretendrons, ajoute-t-il, et de tout notre povoir ayderons à entretenir en la bonne grâce et amour du Roy, et renonçons à tous sermens, promesses, aliances, convenances ou scellez que aurions à autres contre et en son préjudice. »

Original sur parchemin, jadis scellé, signé, sous le repli à droite, GEORGE DE LA TREMOYLLE. — P. 1373 [1], cote 2156.

1428, 14 août, Morges.

5329. Amédée, duc de Savoie, donne mainlevée à Isabelle d'Harcourt, veuve du seigneur de Villars, de la saisie de l'étang de Vaureille, que ladite dame avait établi sur sa terre sans son autorisation.

Témoins : Jean de Beaufort, chancelier de Savoie; le bâtard de Savoie; Jean de Divonne; Urbain Cerisier; Claude du Rocher (de Saxo); Pierre de Menthon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1392 [1], cote 642.

1428, 25 août.

5330. Perrinet Gressart, panetier du duc de Bourgogne, capitaine de la Charité-sur-Loire et autres places voisines, pour complaire aux comtes de Nevers et de Rethel, promet pour lui et ses gens d'observer l'abstinence de guerre envers les pays de Bourbonnais, Auvergne, Forez, Beaujolais, Combraille, Château-Chinon, le comté de Sancerre, les terres de Vailly et de Charpignon, la baronnie de Montfaucon et autres terres appartenant au comte de Montpensier, ainsi qu'envers les villes de Saint-Pierre le Moutier, Sancoins, Saint-Pourçain, Cusset et autres forteresses royales enclavées dans les terres du duc de Bourbonnais, et généralement de se conformer aux abstinences de guerre stipulées dans le traité de mariage entre le comte de Clermont et la sœur du duc de Bourgogne.

Original français sur parchemin, avec la signature autographe P. GRESSART, et un cachet plaqué en cire rouge. — P. 1359 [1], cote 629.

1428, 9 septembre.

5331. Philippe de Lévis, seigneur de Villars, de Roche et d'Annonay, vicomte de Lautrec, vend, sous la réserve du bon plaisir du duc de Bourbonnais, comte de Forez, à Amédée Vert, chevalier, seigneur de Chénereilles et de Veauche, son château de Miribel en Forez avec toutes les dépendances, pour le prix de trois mille moutons d'or. Sur ce prix, il reçoit comptant cinq cent huit moutons en diverses monnaies : « Videlicet, primo centum et quinque mutones auri in sexaginta decem scutis auri ad signum lune, ponderantibus unam marcam auri, traditis duobus ex dictis scutis pro tribus muctonibus. Item, plus centum quatuor mutones auri regios hodie cursum habentes, in quaterviginti et sexdecim muctonibus ad viginti et unum caras. Item, quaterviginti et novem muctones auri regios cursum habentes, in sex onciis et dimidia auri in scutis veteribus et antiquis ad viginti tres caras. Item, plus viginti unum muctones auri regios hodie cursum habentes. Item, plus triginta sex muctones auri regios cum dimidio currentes in triginta scutis hodie cursum habentibus. Item, plus unum muctonem auri cum dimidio in uno scuto auri antiquo. Item, plus quaterviginti unum muctones auri regios in centum una libra et quinque solidis monete regie Lugduni hodie cursum habentis. Item, plus sexaginta novem muctones auri regios cursum habentes in quadraginta sex scutis auri signatis signo lune, recipiendo duos ex dictis scutis pro tribus muctoni-

bus; que summe particulares in universo ascendunt dictam summam quingentorum octo muctonum auri. »

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1399 [1], cote 745.

1428, 14 octobre, le Châtelard.

5332. Jean et Pierre Ruynel accordent à Jean Vaurier, paroissien de Marlieux, un réméré de vingt ans pour une pièce de terre dite le *Pra d'Ambérieu,* sise dans l'étang des Vaures, en la censive de Georges de Francheleins, à eux vendue par ledit Vaurier moyennant cinquante-six florins, monnaie de Savoie.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [1], cote 189.

1428, 16 octobre.

5333. Jean Vaurier, paroissien de Marlieux, vend à Pierre Ruynel et à Jean Ruynel, dit Tisserand, de la paroisse de la Chapelle, une pièce de terre sise en l'étang des Vaures, moyennant cinquante-six florins d'or, monnaie de Savoie.

Expédition authentique sur parchemin, signée d'un notaire. — P. 1392 [2], cote 757.

1428, 15 novembre.

5334. Fondation d'une messe chez les Frères Prêcheurs de Lyon par Isabelle d'Harcourt, dame de Villars. La fondatrice donne pour cet objet une rente de dix florins et une horloge qu'elle avait en son château de Roussillon.

Original sur parchemin signé. — P. 1371 [1], cote 1939.

1428, 12 décembre.

5335. Testament de Charles de Bourbon, comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé, en double exemplaire. — P. 1370 [1], cote 1879.

1429 n. st., 7 janvier.

5336. Testament de Philippe, fille de feu Guillaume de Montrevel, dit l'Ermite, et veuve d'Antoine de Montchenu, seigneur de Beausemblant, par lequel elle institue pour son héritière universelle sa fille Marguerite, femme de Brémond de Brion, chevalier, avec substitution en faveur du premier fils issu de leur mariage, à la charge de porter les armes et le surnom de Montrevel.

Expédition notariée sur parchemin, signée. — P. 1390 [1], cote 427.

1429 n. st., 28 janvier.

5337. Jacques, comte de la Marche, seigneur de Montaigu en Combraille, accorde pardon et rémission à Jean de Tynières.

Lettre signée Jacques, en déficit. Notice rédigée d'après l'inventaire de Luillier. — P. 1363 [2], cote 1220.

1429 n. st., 4 février.

5338. Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, vicomte de Carlat et de Murat, lieutenant du roi de Hongrie et de Sicile, son beau-père, nomme Guillaume Dumas receveur général de ses finances.

Vidimus sur parchemin, collationné et signé, du 6 avril suivant. — P. 1372 [1], cote 2051.

1429 n. st., 15 février.

5339. Philippe de Lévis, comte de Villars, seigneur de Roche et d'Annonay, vend à Louis Arnould, écuyer, le péage du lieu de Boulieu (Boillaco) pour le prix de quatre cents moutons d'or que celui-ci lui paye tant en bons écus et moutons qu'en florins d'or de la reine (florenis regine aureis), et l'acheteur accorde, par le même acte, audit Philippe la faculté de racheter ce péage pour le même prix quand il le voudra.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1402 [1], cote 1242.

1429 n. st., 28 février.

5340. Albert de la Courtine, dit de la Veyrète, affaneur (affanator) d'Annonay, vend à Antoine Guyn, dit Alard, pour le prix de six livres tournois, un jardin sis à la Reclusière (Recluseria), chargé de vingt-deux deniers tournois de cens envers Antoine de Sury, chevalier; ce qui est approuvé, le 15 mars suivant, par les procureurs, receveurs et gérants (negotiorum gestores) dudit chevalier à Annonay.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1399 [1], cote 753.

1429, 20 avril, Riom.

5341. Charles de Bourbon, comte de Clermont, donne pouvoir à Pierre de Toulon, seigneur de Genat,

pour traiter en son nom avec le vicomte de Villemur de l'acquisition des terres et châtellenies de Calvinet et de la Vincelle.

« Par mons[r] le comte, m[r] l'évêque de Chartres, le s[r] de la Fayette, maréchal de France, et autres présents. — TRICHON. »

Inséré dans un vidimus du 27 juin 1441, sur parchemin, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 294.

1429, 11 mai.

5342. Jacques, vicomte de Villemur, vend, cède et transporte au comte de Clermont, pour le prix de douze mille écus d'or de bon poids, la terre et seigneurie de Calvinet, sise dans les montagnes d'Auvergne, et les terres et seigneuries de la Vincelle et de Roussin, sises en Rouergue, en se réservant l'usufruit sa vie durant.

Pièce en langue romane, insérée dans le vidimus du 27 juin 1441. — P. 1356 [2], cote 294.
Autre copie collationnée, sur papier. — *Ibid.*, cote 301.

1429, 12 mai, Calvinet.

5343. Jacques, vicomte de Villemur, et Marguerite de Châteaupers, sa femme, mettent le procureur du comte de Clermont en possession du château de Calvinet, ainsi que des terres de la Vincelle, de Roussin et autres, sous les réserves spécifiées au contrat de vente.

Vidimus sur parchemin, daté du 3 juillet 1441, collationné, signé et jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 295.

1429, 19 mai, Gannat.

5344. Charles de Bourbon, comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbonnais et d'Auvergne, assigne à Janicot de Montmurat, son écuyer d'écurie, outre cent livres tournois qu'il lui a déjà données, cinquante écus d'or à prendre sur l'aide que les gens des trois états du pays d'Auvergne ont octroyé *pour l'avitaillement d'Orléans et le soutenement de la guerre contre les ennemis*.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 299.

1429, le mercredi veille de la Fête-Dieu (25 mai).

5345. Vente faite par Humbert et Jean des Ayes au duc de Bourbon, sire de Beaujeu, moyennant quatorze francs, monnaie de Savoie, de quatorze sols de cens qu'ils percevaient sur divers particuliers de la paroisse de Ronzuel.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [1], cote 551.

1429, [13] août.

5346. Jacques, vicomte de Villemur, déclare avoir reçu du comte de Clermont, par les mains de Mahiet Cousin, deux cent seize écus d'or vieux en déduction d'une somme de trois mille écus d'or qu'il était tenu de lui payer à la Saint-Jean-Baptiste, à titre de premier payement sur le prix de vente de Calvinet et de la Vincelle.

Original français sur papier, signé JACQUES, déchiré en partie. Débris de sceau plaqué en cire rouge. A cette pièce est jointe la certification sur papier du change des monnaies apportées par les agents du comte de Clermont. — P. 1356 [2], cote 299.

1429, 26 août.

5347. Étienne Courtet, receveur du haut pays d'Auvergne, établit que, sur les treize mille écus d'or imposés au pays pour le ravitaillement d'Orléans, il en a touché deux cent soixante-quatre et en a appliqué deux cent cinquante à diverses dépenses.

Minute sur papier, signée. Au dos de la pièce est un relevé des payements faits au vicomte de Villemur. — P. 1356 [2], cote 299.

1429, 4 septembre, Senlis.

5348. Charles VII, roi de France, déclare nulle et non avenue l'acquisition faite par le duc de Bedford, son ennemi, de l'hôtel des Bruyères et de ses appartenances, sis près Romainville, banlieue de Paris; et en considération des bons services que lui a faits Robinet d'Estampes, ancien garde des joyaux du duc de Berry, chevalier en la compagnie du comte de Clermont, il lui fait don dudit hôtel des Bruyères.

« Par le Roy, le comte de Clermont, le sire de Gaucourt et autres présens. — COTEREAU. »

Copie informe sur papier, sans signature; écriture du temps. A la suite est transcrit l'enregistrement fait par la chambre des comptes du Roi, à Bourges, le 10 mars 1434. — P. 1363 [1], cote 1166.

[1429], 5 septembre, Riom-le-Chétif.

5349. Étienne Courtet écrit au duc de Bourbonnais pour se disculper des reproches qui lui étaient

adressés sur la levée de l'aide d'Auvergne, et il lui envoie l'état de ses recettes et de ses dépenses. On remarque dans cette lettre le passage suivant : « Quant à ce que vous me mandez que vous me trouverés bien aux montagnes, mon très redoubté seigneur, s'il plaist à Dieu, vous me trouverez bien plus près de vous; car, Dieu mercy, j'ai espérance que de ce que je recevray j'en randray bon compte là où il vous plaira, et ne suis point vacabon ne fuytif de vostre pays ou du pays de mons[r] d'Orléans. Pourquoi, mon très redoubté seigneur, ne me fault point escripre telx choses; car je suis vostre homme et vostre serviteur. »

Autographe sur papier, dont la signature est endommagée. — P. 1356 [2], cote 303.

1429, 12 septembre, Saint-Denis.

5350. Charles VII, roi de France, nomme son cousin Charles de Bourbon, comte de Clermont, son lieutenant général sur le fait de la guerre pour tous les pays reconquis ou à reconquérir en deçà de la rivière de Seine, avec les pouvoirs les plus étendus.

« Par le Roy en son conseil, ouquel messieurs les ducs de Bar et d'Alençon, le comte de Vendosme, Vous, les évêques de Sées et d'Orléans, les seigneurs de Lebret et de la Trémoille, Christophe de Harcourt, le sire de Trèves, le maistre des arbalétriers, les sires de Mareul et de Gaucourt, et plusieurs autres estoient. — Bude. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 705.

1429, 18 septembre.

5351. Pierre d'Orgemont, écuyer, seigneur de Montjay et de Chantilly, en vertu de l'accord qu'il a conclu avec le comte de Clermont, lieutenant général du Roi dans les pays en deçà de la Seine, stipule qu'il aura la libre possession de ses biens, sauf le château de Montjay, qui demeurera en la main du Roi, et que les dames de sa famille et ses serviteurs résidant au château de Chantilly pourront aller et venir sans aucun trouble ni empêchement de la part des gens du Roi.

Original français sur parchemin, signé d'Orgemont, jadis scellé de cire rouge. — P. 1358 [2], cote 590.

1429, 25 septembre, Calais.

5352. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Forez et seigneur de Beaujeu, prisonnier des Anglais, établit son fils aîné Charles, comte de Clermont, gouverneur de tous ses pays et seigneuries, pour faire percevoir et lever tout ce qui pourra lui être dû auxdits pays, en bailler quittance ou décharge, pourvoir aux offices et recevoir les hommages.

Original sur parchemin, jadis scellé en cire rouge; signature autographe du duc Jean. — P. 1358 [2], cote 545.
Inséré dans l'acte du 5 juin 1433. — P. 1363 [1], cote 1174.

[1429, septembre.]

5353. État, présenté par Étienne Courtet, receveur du haut pays d'Auvergne, des dépenses prélevées sur la portion d'aide que ledit pays devait payer. (Les états d'Auvergne s'étaient imposés à trente mille livres en novembre 1428 et à treize mille écus en avril 1429, pour secourir Orléans.)

Avec une liste des terres et paroisses qui ne veulent rien payer.

Originaux sur papier, non datés, le premier signé. — P. 1356 [2], cote 303.

1429, 19 novembre.

5354. Hugues de Douy, bailli de Château-Chinon, de l'Orme et appartenances pour le duc de Bourbonnais, autorise les habitants de Château-Chinon à s'assembler pour constituer des procureurs à l'effet de poursuivre un procès contre Guillaume Charreton.

Dans l'acte du 30 mars suivant. — P. 1380 [2], cote 3246.

1429, 5 décembre.

5355. Louis, seigneur de Culant, amiral de France, ratifie la vente faite par sa femme, Jeanne de Châtillon, à Charles de Bourbon, comte de Clermont, de la terre et seigneurie de la Palisse, moyennant le prix de six mille écus d'or du poids de soixante-quatre au marc, et de mille écus d'or marchands ayant cours au royaume de France.

Original français sur parchemin, avec la signature autographe Loys de Culant, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 31.

1429, 7 mai, 5 et 16 juin, 4 et 11 décembre.

5356. Publications en l'église de Tourzie (Torziaci) et mise aux enchères par le châtelain de Roanne de ténements vacants audit lieu.

Avec procurations d'Étienne Chambart, paroissien de Cheney, et d'Étienne Passavant, paroissien de Crozet, pour en obtenir l'adjudication.

Deux pièces en papier, signées. — P. 1402 [3], cote 1335.

[Vers 1429.]

5357. Le vicomte de Villemur charge le commandeur de Saint-Antoine et Alphonse de Teulet d'exposer l'état de ses affaires au comte de Clermont et de le disposer à l'achat de ses terres, dont il veut néanmoins se réserver la jouissance.

Mémoire original, signé Jacques et contre-signé, mais sans date. — P. 1356 [2], cote 303.

[Après 1429, date du mariage d'Éléonore de Bourbon avec le comte de Pardiac.]

5358. Mémoires pour le procès du duc de Bourbon contre les ducs de Nemours et de Vendôme, au sujet du comté de la Marche.

Deux cahiers de papier, sans date ni signature. — P. 1367 [2], cote 1553.

1430 n. st., 15 janvier.

5359. Le lieutenant du châtelain de Souvigny et le substitut du procureur du duc de Bourbonnais audit lieu transmettent à la chambre des comptes de Moulins une information faite par experts, dont la conclusion est que Jean Milles devra payer par an douze deniers de cens pour avoir permission de faire une retenue d'eau, laquelle eau se répandra en partie sur la terre dudit Milles et en partie sur la forêt de Messarge, appartenant au duc.

Avec la commission donnée pour ce fait au châtelain de Souvigny par les gens des comptes de Bourbonnais, le 10 décembre précédent.

Originaux français sur parchemin, signés. — P. 1356 [1], cotes 179 et 179 *bis*.

1430 n. st., 29 janvier, la Palisse.

5360. Procès-verbal de la prise de possession du château, de la ville et de la seigneurie de la Palisse par le chancelier et le procureur général de Bourbonnais, au nom de Charles de Bourbon, comte de Clermont, lesdits château et seigneurie ayant été vendus à ce prince par Jeanne de Châtillon, dame de Culant et de Châteauneuf.

Original français sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1355 [1], cote 20.

1430 n. st., 1er février.

5361. Charles de Bourbon, comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbonnais et d'Auvergne, donne procuration à Mahiet Cousin pour recevoir de Jacques, vicomte de Villemur, la somme de deux mille deux cent cinquante livres tournois, prêtée audit de Villemur par le duc de Bourbonnais à l'occasion du transport de la vicomté de Villemur, qui devait être fait audit duc et qui depuis a été fait au comte de Foix.

Minute raturée sur papier, non signée; écriture du temps. — P. 1356 [2], cote 299.

1430 n. st., 15 février, Montluçon.

5362. Charles, comte de Clermont, donne en viager à son écuyer Jean de Villars, dit Barrilhet, la terre de Blancs-Fossés.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [2], cote 3056.

1430 n. st., 9 mars.

5363. Reçu d'une somme de trois cents écus, valant, au prix de vingt-six sols la pièce, quatre cents livres tournois, laquelle somme doit être appliquée au payement de la baronnie de Calvinet.

Cédule sur papier, dont la signature a été enlevée à une époque ancienne. — P. 1356 [2], cote 299.

[1430], id. martii (15 mars), an XIII du pontificat de Martin V, Rome.

5364. Bulle par laquelle le pape Martin V octroye à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, la faculté d'avoir un autel portatif.

Original sur parchemin, jadis scellé de la bulle de plomb. — P. 1389 [2], cote 201.

1430 n. st., 30 mars.

5365. Les habitants de la paroisse de Château-Chinon constituent des procureurs pour agir en leur nom dans le procès contre Guillaume Charreton.

Original sur parchemin, signé. — P. 1380 [2], cote 3246.

1430, 19 avril, Jargeau.

5366. Charles VII, roi de France, mande aux officiers royaux des bailliage de Mâcon et sénéchaussée de Lyon d'informer sur les excès et usurpations commis par Jacques de Montmor, maître des eaux et forêts du domaine royal, au préjudice des droits d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, de Roussillon et autres lieux.

Vidimus inséré dans l'arrêt du Parlement du 12 mai 1431. — P. 1360 [1], cote 821.

1430, 21 avril, Belleville.

5367. Georges de Francheleins cède à Guichard de la Roche les dîmes de Marlieux, de Plantay et de la Chapelle-Saint-Germain, près le Châtelard, en payement d'une somme de cent francs d'or qu'il lui devait.

Vidimus sur parchemin, du 18 mai 1432, signé. — P. 1389 [1], cote 185.

1430, 24 mai.

5368. Pierre, abbé de Grandmont, délègue trois procureurs, et spécialement Étienne Mignard, administrateur du prieuré de Fontaine-Guédon, pour transporter au duc de Bourbonnais les terres acquises de la comtesse d'Artois par ledit prieuré dans les paroisses de Milly et de Gavardon, terres sur lesquelles le duc de Bourbonnais avait droit de prendre chaque année deux setiers de froment et quatre setiers d'avoine.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 97.

1430, 27 mai, Issoire.

5369. Les trois états du pays d'Auvergne, assemblés par l'ordre du comte de Clermont et représentés par les députés dont les noms sont inscrits dans l'acte, s'imposent une levée de cent vingt hommes d'armes et de quatre-vingts hommes de trait, pour mettre le pays à l'abri des pilleries des gens de guerre; ils s'engagent à secourir, en cas de besoin, les pays de Bourbonnais, Forez et Beaujolais, à la charge pour ceux-ci de fournir de leur côté un même nombre d'hommes pour la défense de l'Auvergne.

Original français sur parchemin, portant les signatures suivantes : Lois de Bourbon [comte de Montpensier], R. Dauphin, Bertrant [de la Tour, comte d'Auvergne], Fayete, Thoulon, Langhac, de Lagunie (?), Lagustina. — P. 1359 [2], cote 773.

1430, 8 juillet.

5370. Jacques, vicomte de Villemur, seigneur de Calvinet et de la Vincelle, déduit de la somme de douze mille écus d'or, à lui due par le comte de Clermont pour l'achat de Calvinet et de la Vincelle, une somme de deux mille deux cent cinquante livres tournois, évaluée à quinze cent cinquante-six écus d'or et demi au change de Toulouse, qu'il devait de son côté au duc de Bourbonnais; moyennant quoi les titres et obligations de ladite dette seront remis au comte de Foix, acquéreur de la vicomté de Villemur, pour être cancellés et annulés.

Original français sur parchemin, signé Jacques, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 299.

[Vers 1430], 9 août, Nevers.

5371. Les gens des comptes du comte de Nevers avertissent les gens des comptes du duc de Bourbonnais des mesures qu'ils viennent de prendre pour faire observer le traité d'abstinence de guerre conclu entre leurs maîtres respectifs, et les invitent à faire cesser tout acte de guerre de la part des capitaines de Saint-Pierre-le-Moutier et de Saincoins.

Lettre originale sur papier. — P. 1360 [2], cote 859.

1430, 18 septembre, Carlat.

5372. Testament de Bonne de Berry, comtesse d'Armagnac et de Rhodez, vicomtesse de Carladez, veuve de Bernard, comte d'Armagnac et de Rhodez, par lequel elle institue pour son héritier universel son fils Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, et fait un grand nombre de legs. Elle laisse notamment à Isabeau de Navarre, femme de Jean, comte d'Armagnac, son fils, une ceinture garnie d'or; à Aliénor de Bourbon, femme de Bernard d'Armagnac, une autre ceinture; à sa petite-fille Bonne, fille dudit Jean et de Blanche de Bretagne, sa première femme, mille livres tournois en place d'un chapeau d'or qu'elle lui avait promis; à Amédée, duc de Savoie, son fils, issu de son premier mariage, une image de saint Michel garnie d'or et de pierreries; à sa fille Bonne de Savoie, princesse de Morée, douze marcs d'argent avec deux mille francs d'or; à Jeanne de Savoie, marquise de Montferrat, son autre fille, pareil legs; à Jean, comte d'Armagnac, son fils,

cinq mille livres tournois, avec un collet d'or garni de balais et de diamants; à Bonne d'Armagnac, sa fille, duchesse d'Orléans, son roman du *Pérégrin*, un reliquaire d'or et huit mille francs d'or; à Anne d'Armagnac, dame d'Albret, sa fille, une guirlande de perles, avec ses heures, et trois mille livres tournois.

Copie sur papier, sans date ni signature.— P. 1363 [2], cote 1253.

1430, 8 novembre.

5373. Antoine Berger, de Sury-le-Comtal, prend à bail perpétuel, moyennant un denier obole tournois de cens, un demi-journal de vigne et une méterée et demie de terre au territoire de Puy-Rouge.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402 [2], cote 1263.

1430, 8 novembre.

5374. Michel Renayron, de Sury-le-Comtal, prend à bail perpétuel, moyennant un denier et obole tournois de cens, une vigne d'un demi-journal et une méterée et demie de terre sises au territoire de Puy-Rouge.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402 [2], cote 1272.

1430, 10 novembre.

5375. Mahiet Cousin, secrétaire du comte de Clermont, certifie que Regnaud Pisdoe lui a remis six marcs et deux onces d'or vieux, comptés pour soixante-quatre écus au marc, faisant la somme de quatre cents écus d'or, qui doivent être portés au vicomte de Villemur.

Cédule sur papier, signée. — P. 1356 [2], cote 301.

1430, 10 novembre.

5376. Mahiet Cousin, secrétaire du comte de Clermont, déclare que la somme qu'il a reçue de Regnaud Pisdoe a été évaluée trop haut, et ne doit compter que pour trois cent quatre-vingt-quatorze écus d'or.

Cédule sur papier, non signée. — P. 1356 [2], cote 299.

1430, 26 novembre, Westminster.

5377. Henri VI, roi d'Angleterre, fixe la rançon du duc de Bourbon à cent trente mille écus d'or, en lui imposant de plus la charge de payer celle des deux frères de Sommerset, montant à soixante-quatre mille écus, et plusieurs autres conditions.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2352.

1430, du 29 septembre au 5 décembre.

5378. Série d'hommages et de dénombrements rendus à Philippe de Lévis, seigneur de Villars et de Roche, par les nobles de la terre et du mandement d'Annonay.

Cahier de papier, portant à la suite de chaque hommage la signature du notaire Planche. — P. 1399 [1], cote 790.

1430, 5 décembre.

5379. Mahiet Cousin, secrétaire du comte de Clermont, certifie avoir reçu de Pierre Charras, bourgeois de Milhau, lieutenant d'Étienne Courtet, receveur dudit comte, cent quatre-vingt-sept écus d'or au croissant, pour faire un payement au vicomte de Villemur; laquelle somme a été évaluée à cent vingt-quatre écus d'or vieux, soixante-quatre au marc.

Original sur papier, signé. — P. 1356 [2], cote 299.

1430, 5 décembre.

5380. Jean de Montmurat, fondé de la procuration de Jacques, vicomte de Villemur, reconnait avoir reçu du comte de Clermont, par les mains de Mayet Cousin, quatre cent soixante-quatre écus d'or vieux, de bon poids, soixante écus d'or au marc, à valoir sur une plus forte somme que ledit comte de Clermont redoit au vicomte de Villemur par traité et appointement fait entre eux.

Avec une autre quittance du même pour cent écus d'or, à lui remis par le comte de Clermont.

Originaux latins sur parchemin, signés. — P. 1356 [2], cote 299.

[Fin de 1430.]

5381. Bordereau des payements qui ont été faits au vicomte de Villemur par la main de Mahiet Cousin.

Minute sur papier, sans date ni signature. — P. 1356 [2], cote 299.

[Vers 1430.]

5382. Le vicomte de Villemur charge ses dépu-

tés de représenter au comte de Clermont les difficultés que font ses agents pour lui payer les sommes convenues entre eux, et les extrémités où il se trouve réduit. On remarque dans cette requête la phrase suivante : « Car de ma personne je voldroye servir mondit seigneur, mes non pas si avant que fust à perdition de mon ame ne de celles de mes ancestres, à qui je suy tenu, parlant à l'honneur et révérence de mondit seigneur; car j'ay fait pour ly chouses que je n'eusse fait pour prince qui soit en ce monde, dont il puet estre assez enformés si li plaist. »

Original français sur papier, sans date. Le commencement et la fin sont déchirés. — P. 1356 [2], cote 303.

Minutes et brouillons informes relatifs à la même affaire.—*Ibid.*, cotes 301 et 303.

[Vers 1430.]

5383. Requête présentée au comte de la Marche par les héritières de feu Jacques de Ruilly, pour être payées des arrérages d'une rente vendue audit Jacques par Regnaud de Murat.

Deux feuillets de papier en mauvais état. — P. 1372 [1], cote 2015.

1431 n. st., 30 janvier.

5384. Marguerite Aumonier, veuve de Denis Perrignat, vend à Macé Perrignat, pour la somme de huit réaux d'or, une ouche ou pièce de terre sise au terroir des Arbres.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 78.

1431 n. st., 15 février.

5385. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais adjugent à Jean Fouet, de Moulins, pour le prix et somme de deux cents écus d'or vieux, deux tours sises à Souvigny, avec les maisons et jardins y attenant, une autre maison avec pressoir et jardin, deux prés et la grange de Boucquamont, sise audit lieu, le tout saisi sur Hugonin Alery, ancien receveur de Château-Chinon, condamné, pour certains cas et délits, à deux cents écus d'or d'amende.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé de quatre cachets en cire rouge. — P. 1356 [1], cote 180.

1431 n. st., 7 mars, Saumur.

5386. Charles VII, roi de France, après la confiscation du château de Puseigne [(1)] en Dauphiné sur Alix de Veyras, femme de Guillaume de la Balme, laquelle s'était déclarée pour Louis de Châlon, soi-disant prince d'Orange, ennemi du Roi, donne ledit château et terre de Puseigne à Rodrigue de Villandrando, écuyer de son écurie, en raison des services qu'il lui a rendus, notamment en prenant ledit château d'assaut sur Louis de Châlon.

« Par le Roi Dauphin, Vous, le seigneur de la Trémoille, Christophe de Harcourt, les sires de Trèves et de Mortemar et autres présens. — Bude. »

Original sur parchemin, jadis scellé de cire rouge. — P. 1363 [2], cote 1245.

Publié par Quicherat (*Vie de Rodrigue de Villandrando,* pièces justificatives, n° 1; dans la *Bibl. de l'École des Chartes,* 2e série, tome Ier).

1431 n. st., 11 mars.

5387. Marguerite de Châteaupers, comtesse de Villemur, et frère Nicolas Chaisedieu, précepteur de l'ordre de Saint-Antoine, reconnaissent avoir reçu du comte de Clermont, par les mains de Mahiet Cousin, sept cent trente-neuf écus d'or vieux, à valoir sur une plus grande somme que le comte de Clermont devait au vicomte de Villemur pour l'acquisition de Calvinet et de la Vincelle.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1356 [2], cote 299.

Avec l'autorisation donnée par Jacques de Villemur à sa femme en vue de cet acte, et un certificat de notaire déchargeant Mahiet Cousin. — Même date et même cote.

1431, 7 avril, ind. VII.

5388. Barthélemy Valori, maître d'hôtel de la Reine de Sicile, et Césare, sa femme, passent procuration pour vendre leurs biens sis en Provence.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3208.

1431, 11 avril.

5389. Jacques, vicomte de Villemur, seigneur de Calvinet, déclare avoir reçu du comte de Clermont, par les mains de Mahiet Cousin, la somme de six cent six écus d'or et demi sur celle de mille écus d'or qu'il était tenu de lui verser à la

(1) Sans doute Pusignieu, plutôt que Puzignan, comme l'a pensé l'éditeur de cette pièce.

Saint-Jean-Baptiste précédente, à titre de payement partiel du prix de vente de Calvinet et de la Vincelle.

Original français sur parchemin, signé Jacques, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 299.

A cette pièce est joint un petit acte sur papier, constatant que l'évaluation des diverses monnaies apportées par Mahiet Cousin a été faite par un changeur en présence de témoins.

1431, 15 avril.

5390. Jean Fouet, bourgeois de Moulins, revend à Jean, duc de Bourbonnais, pour le prix de deux cents écus d'or de bon or et de bon poids, deux tours sises à Souvigny, avec les maisons et jardins y attenant, deux prés et la grange de Boucquamont, dont il a fait l'acquisition le 15 février précédent. (Voir le n° 5385.)

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 180 *bis*.

1431, 6 mai, Sury-ès-Bois.

5391. Marie de Berry, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, ratifie l'accord conclu à l'abbaye de l'Ile-Barbe entre ses députés et ceux du duc de Savoie, au sujet de l'indemnité due pour la réparation des torts faits à ses sujets par ceux dudit duc dans la prise et le pillage de Trévoux.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1363 [1], cote 1175.

1431, 12 mai, Poitiers.

5392. Arrêt du Parlement siégeant à Poitiers, ordonnant que les inhibitions faites par les officiers de la sénéchaussée de Lyon à Jacques de Montmor, maître des eaux et forêts, sur les excès commis au préjudice d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, reçoivent leur plein et entier effet jusqu'à ce que le procès ait été vidé.

Vidimus original sur parchemin, délivré le 4 mai 1441, collationné et signé par deux notaires; incisions pour le sceau. — P. 1360 [1], cote 821.

1431, 21 mai.

5393. Les procureurs de Jacques, vicomte de Villemur, déclarent avoir reçu du comte de Clermont, par les mains de Pierre Mandonier, son receveur, deux cent quarante-deux écus d'or vieux, à déduire sur le prix de la vente de Calvinet et de la Vincelle.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1356 [2], cote 299.

1431, 29 mai et 12 juin.

5394. Enquête ordonnée par Marie de Berry, duchesse de Bourbonnais et de Forez, pour savoir s'il est vrai que Brémond de Brion et sa femme, seigneurs d'Argental, ont droit de justice sur le prieuré de Saint-Sauveur en Rue, le prieur prétendant que lui et ses hommes ne sont justiciables que du comte de Forez pour sa baronnie de Malleval.

Cahier de papier, signé, daté du 15 août 1432. — P. 1396 [2], cote 458.

1431, 24 juin, Chambéry.

5395. Amé, duc de Savoie, de Chablais et d'Aoste, etc., déclare qu'ayant pour très-déplaisante l'invasion faite par ses gens au lieu de Trévoux, il ratifie l'accord convenu entre ses ambassadeurs et ceux du duc de Bourbonnais pour le règlement de l'indemnité due à cause de ce méfait.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé, donnant les noms des personnages qui composaient alors le conseil du duc de Savoie. — P. 1360 [2], cote 883.

1431, 5 avril et 27 juin.

5396. Regnaud Pisdoe reconnaît avoir reçu en deux versements la somme de quatre cents réaux, applicable au payement de la terre de Calvinet.

Minute sur papier, non signée. — P. 1356 [2], cote 301.

1431, 30 juin, château de Pierre-Scise.

5397. Les ambassadeurs et fondés de pouvoir de la duchesse de Bourbonnais et du comte de Clermont, son fils, et ceux du duc de Savoie, sous la médiation d'Amé de Talaru, archevêque et comte de Lyon, de Jacques Malvoisin, abbé d'Ambronay, et d'Humbert de Grolée, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, règlent définitivement le différend survenu entre leurs maîtres respectifs au sujet des violences, déprédations et autres crimes commis par François de la Palu, seigneur de Varembon, et ses complices, qui s'étaient emparés de vive force de la ville de Trévoux, appartenant au duc de Bourbonnais.

Cet acte renferme les procurations et les adhésions données par les parties contendantes.

Original français sur parchemin, certifié et signé par deux notaires. — P. 1360 [2], cote 881.

1431, 10 août.

5398. Transaction entre Isabelle d'Harcourt, dame de Villars et de Roussillon, agissant comme créancière, et Philippe Roussel et sa femme, agissant comme donataires, au sujet de biens sis à Mornant et provenant de la succession d'Offred Hervé.

Minute sur papier, signée, contenant l'acceptation par la femme dudit Roussel, en date du 27 octobre suivant. — P. 1402[3], cote supplémentaire 1447.

1431, 15 septembre.

5399. Raoul de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, promulgue une sentence du conseil de Dauphiné, par laquelle, en vertu de lettres royaux données à Saumur le 7 mars précédent, et après une enquête dûment faite, Alix de Veyra, femme de Guillaume de la Baume, chevalier, est déclarée déchue de sa seigneurie de Puseigne et de ce qu'elle peut posséder en Dauphiné, pour avoir pris le parti du duc de Bourgogne et avoir reçu les ennemis du Roi Dauphin.

Original latin sur parchemin, signé; incision pour le sceau. — P. 1359[2], cote 770.

1431, 21 septembre, Bourg en Bresse.

5400. L'abbé de Cluny, en présence des députés du duc de Savoie envoyés comme médiateurs, règle les conditions de l'abstinence de guerre à conclure entre les procureurs du duc de Bourgogne, d'une part, et ceux de la duchesse de Bourbonnais et du comte de Clermont, son fils, d'autre part.

Avec la ratification de Perrenet Gressart, écuyer, panetier du duc de Bourgogne et capitaine de la Charité-sur-Loire, en date du 5 octobre suivant. Le premier acte est inséré dans le second. Original sur parchemin, signé GRESSART, et scellé. — P. 1359[1], cote 627.

1431, 19 octobre, Châlon.

5401. Philippe, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, etc., en vertu des conventions arrêtées à Bourg en Bresse le 21 septembre entre ses députés et ceux du duc de Bourbonnais, conventions qu'il ratifie, promulgue les abstinences de guerre qui y sont déclarées entre ses pays et comtés de Bourgogne, Charolais, Nivernois, Donziois et autres pour sa part, et les pays de Bourbonnais, Forez, Beaujolais et autres pour la part du duc de Bourbonnais.

Original français sur parchemin, jadis scellé en cire rouge. — P. 1358[2], cote 533.

1431, 2 novembre, Jargeau.

5402. Le Roi défend au comte de Clermont de se dessaisir de la forteresse de Marcigny-les-Nonnains.

Vidimus sur parchemin, du 8 du même mois, signé. — P. 1374[1], cote 2368.

1431, 12 novembre, Lyon.

5403. Raoul de Gaucourt, chambellan du Roi et gouverneur de Dauphiné, expédie la lettre du don fait par le Roi du château et seigneurie de Puseigne à Rodrigue de Villandrando, et enjoint à tous les tenanciers de faire audit Rodrigue les mêmes services qu'ils faisaient précédemment à Alix de Veyras (Varax).

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1363[2], cote 1245.

1431, 22 décembre.

5404. Le maître des Frères Prêcheurs de Lyon accepte la fondation faite dans son église par la dame d'Harcourt.

Original sur parchemin, non signé. — P. 1371[1], cote 1939.

1432 n. st., 4 février, indict. x, « secundum cursum et morem Florentinorum. »

5405. Les dix de la bailie de Florence donnent procuration à Jean Spectabilis, chevalier, fils de Renaud de Gransiglauzzi, pour traiter à l'étranger de toutes leurs affaires avec princes, barons, communes et autres gens de quelque condition que ce soit; et, le même jour, Jean Spectabilis délègue ses pouvoirs à Nicolas, fils de Bonacurse de Torellis et à Pierre Bartoli, fils de Jean Nicolas.

Vidimus original sur parchemin, signé, jadis scellé, et rédigé à Lyon le 25 mai 1433. — P. 1358[1], cote 489.
Autre vidimus sur parchemin; même date. — P. 1359[1], cote 655.
Autre copie sur papier de la même pièce, sans date ni signature. — P. 1359[1], cote 666.

1432 n. st., 1er mars, Pont-de-Beauvoisin.

5406. Articles convenus entre les envoyés du duc de Savoie et ceux du comte de Villars, sauf la

ratification de leurs seigneurs respectifs, au sujet de la succession de Thoire et de Villars.

Minute sur papier, non signée. — P. 1399 [2], cote 839.

1432 n. st., 11 mars.

5407. Procuration de Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, pour accorder avec Pierre de Murat, fils de Regnaud, leur différend au sujet du vicomté de Murat.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [1], cote 2015.

1432 n. st., 19 mars.

5408. Le bailli de Forez annonce au comte de Clermont que, conformément à ses instructions, il a reçu de frère Simon de Ronchevol, prieur de Charlieu, le serment de garder loyalement la forteresse et le prieuré de Charlieu pour le compte du duc de Bourbonnais, et de les lui remettre dès qu'il en serait requis. Pour l'observation de cette promesse, ledit prieur a fourni comme cautions deux gentilshommes du pays de Forez.

Original français sur parchemin, signé; incisions pour le sceau. — P. 1360 [2], cote 833.

1432 n. st., 2 avril, Dijon.

5409. Philippe, duc de Bourgogne, etc., sur la plainte du duc de Savoie, qui n'a pas été payé du revenu qu'il avait droit de prendre sur le péage de Saint-Jean de Losne, mande aux gens de ses comptes de restituer audit duc ce qui aura été perçu sur ledit péage depuis l'expiration du bail de Marc Gaudichon, c'est-à-dire depuis le 1er janvier 1429 (1430 n. st.).

Avec l'attache de la chambre des comptes de Dijon, du 7 avril suivant.

Vidimus sur parchemin, du 27 septembre 1441, collationné et signé. — P. 1361 [1], cote 899.

1432 n. st., 3 avril, Selles en Berry.

5410. Le Roi donne à Rodrigue de Villandrando la châtellenie de Talmont-sur-Gironde, en Saintonge.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 [1], cote 2478.

1432 n. st., 14 avril.

5411. Jacques, comte de Villemur, transporte à Marguerite de Châteaupers, sa femme, une somme de dix-sept cents écus d'or qu'il doit toucher de Charles de Bourbon, comte de Clermont, pour parfaire le payement d'une somme de deux mille trois cents écus que ladite dame lui avait prêtée afin qu'il pût se libérer envers Amaury de Séverac, chevalier, seigneur de Beaucaire.

Copie sur papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1356 [2], cote 299.

1432 n. st., le samedi saint 19 avril, Lyon.

5412. Amédée de Talaru, archevêque et comte de Lyon, donne commission à Étienne Coillet, notaire de l'officialité, de recueillir, copier et expédier toutes les minutes de contrats non grossoyées qui ont été laissées par feu Denis Becey, jadis notaire de la cour de Lyon.

Vidimus original sur parchemin, en date du 9 mai 1432, collationné et signé. — P. 1360 [2], cote 881 *bis*.

1432, 11 mai, le Châtelard, en la chambre des comptes de la dame de Villars.

5413. Vente par Guichard de la Roche à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, des dîmes de Marlieux et de Saint-Germain de Renon, moyennant cent francs de bon or.

Avec la ratification d'Antonia, femme dudit Guichard.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1389 [1], cotes 186 et 186 *bis*.

1432, 19 mai, le Châtelard, en la chambre basse, près des degrés par lesquels on monte à la grande salle du château.

5414. Renonciation par George de Francheleins, moyennant soixante-quatre florins d'or, au droit de rachat des dîmes de Marlieux et de Saint-Germain, antérieurement cédées par lui à Guichard de la Roche pour le complément de la dot d'Antonia, sa femme, et revendues par ledit Guichard à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [1], cote 187.

1432, 28 mai.

5415. Tartarin, paroissien de Monteux, au diocèse de Lyon, reconnaît avoir reçu deux francs d'or d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars et d'An-

toine de Glarens dit Mosche, oncle et tuteur des enfants d'André dit Clervaux, seigneur de Glarens, à titre d'indemnité pour un terrain qui a servi à établir la chaussée de l'étang de Brenondes.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [1], cote 659.

1432, 28 juin.

5416. Charles, comte de Clermont, déclare que le seigneur de Revel tient la moitié du château d'École durant la vie de sa femme seulement.

Avec le consentement des deux époux, du 6 juillet.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2393.

1432, 10 juillet.

5417. Philippe de Montrevel, dame de Beausemblant et d'Argental, veuve d'Antoine de Montchenu, Brémond de Brion, seigneur de Héras, et Marguerite de Montchenu, sa femme, fille de ladite Philippe, donnent à Antoine de Brion dit l'Ermite, fils des susdits Brémond et Marguerite, à savoir, Philippe son château d'Argental, Brémond son château de Héras, et Marguerite son château de Beausemblant, avec réserve de l'usufruit, en stipulant que, si Brémond et Marguerite meurent avant ledit Antoine sans laisser d'autres enfants mâles, tous les autres biens des trois donateurs reviendront à celui-ci.

Original latin sur parchemin, muni des *signa* de deux notaires. — P. 1396 [1], cote 430.

1432, 17 juillet, Castres.

5418. Jacques de Bourbon, roi de Hongrie, de Jérusalem et de Sicile, comte de la Marche et de Castres, nomme son gendre Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, son lieutenant général dans toutes les terres et seigneuries qu'il possède, soit en France, soit au dehors, avec pouvoir de nommer les officiers, de bailler et recevoir quittances, etc.

Vidimus original sur parchemin, daté du 18 janvier 1433, collationné et signé par deux notaires, et jadis scellé. — P. 1363 [2], cote 1210.

1432, 22 juillet.

5419. Alphonse Carilho, protonotaire du siége apostolique, et Jean Carilho, archidiacre de Conches, reconnaissent devoir à Rodrigue de Villandrando, comte de Ribadeo, deux mille ducats d'or que celui-ci leur a amicalement prêtés, et pour le payement desquels ils engagent tous leurs biens.

Vidimus sur parchemin, du 23 août 1435, signé. — P. 1375 [1], cote 2468.

1432, 6 août.

5420. Notice des sommes payées à George Boix, à Rodrigo [de Villandrando?], au comte de Clermont, à Guichard de Marzé, seigneur de Greysieu, et autres, sur les impôts levés en Forez au mois de septembre 1431 et au mois de juin 1432.

Minute sur papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1328.

1432, 7 septembre.

5421. Accord entre le roi de Hongrie, comte de la Marche et de Castres, représenté par Bernard d'Armagnac, et Blain-Loup, seigneur de Beauvoir, sur le ressort de la justice de Pérouse et de Beauvoir.

Vidimus sur parchemin, signé, du 4 août 1459. — P. 1373 [1], cote 2144.

1432, 7 octobre.

5422. Amédée Vert, chevalier, seigneur de Chènereille et de Veauche, bailli de Forez, ordonne la saisie des biens de Jacques Fayot, pour servir au payement des dépenses faites à la Chapelle, près Montarcher, par les garnisaires chargés de récupérer les amendes auxquelles ledit Fayot avait été condamné.

Original latin sur papier, signé. — P. 1402 [3], cote 1340.

1432, 8 novembre, Loches.

5423. Charles VII, à la requête de Philippe de Montrevel, dame d'Argental, défend que le prieur de Saint-Sauveur en Rue emploie les habitants de ce lieu à clore leur ville de murs, ce qui les empêche de faire au château d'Argental les réparations et fortifications auxquelles ils sont tenus.

« Par le Roy à la relation du conseil. — De Savigny. »

Original français sur parchemin, jadis scellé. — P. 1396 [2], cote 457.
Inséré dans le procès-verbal du 2 mars 1433. — P. 1396 [2], cote 451.

1432, 8 novembre.

5424. Pierre Chauveton, de Malicorne, consti-

tue plusieurs procureurs pour agir en toutes les affaires.

Original sur parchemin, signé, non coté. — P. 1375 [2], à la suite de la cote 2556.

1432, 13 décembre.

5425. Dénombrement des soixante livres de cens et rentes que Gastonet Gaste, seigneur de Luppé, abandonne au duc de Bourbon en récompense de la juridiction sur la terre de Luppé, qu'il doit recevoir de lui en augmentation de fief.

Cahier de papier, non signé; écriture du temps. — P. 1399 [1], cote 777.

1433 n. st., 2 janvier.

5426. Jean Barton, de Guéret, chancelier du comté de la Marche, reconnaît devoir à Rodrigue de Villandrando, comte de Ribadeo, deux cents écus d'or de soixante-quatre au marc, au nom de Pérault et de Jacques de Saint-Sébastien, père et fils.

Copie sur papier, non signée. — P. 1378 [2], cote 3103.

[1433, février.]

5427. André de Ruccellaï, chevalier, au nom du duc de Bourbonnais, propose aux dix de la bailie de Florence de traiter avec eux de la délivrance dudit duc, prisonnier en Angleterre. Le duc s'engage à donner sûreté pour une somme de cent cinquante mille écus que la république doit avancer, et à lever ensuite dix mille chevaux, deux mille archers, avec coulevrines et arbalètes, pour être employés au service de la république de Florence.

Copie et peut-être traduction de l'acte original. Extrait d'un cahier de papier; écriture du temps. — P. 1358 [1], cote 494.

(Cette pièce n'était qu'un projet d'acte; elle était signée « Je André de Roussellay. »)

1433 n. st., 15 février, indict. XI, Florence.

5428. Les dix de la bailie de Florence écrivent à Marie, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, qu'ils ont reçu André de Ruccellaï accrédité par elle, et qu'ils sont prêts à témoigner leur bonne volonté envers le Roi, le duc de Bourbonnais et toute la royale maison de France.

Expédition originale sur parchemin, signée, jadis scellée, délivrée à Lyon, le 22 décembre 1433. — P. 1358 [1], cote 490.

Publié dans le mémoire de M. Huillard-Bréholles (*La rançon du duc Jean I*, page 24).

1433 n. st., 17 février.

5429. Jean Jamet, écuyer, paroissien de Saint-Voir, vend à Jean Chambolles, de la même paroisse, pour quatre livres tournois, le ténement de la Tenarde avec ses appartenances.

Original français sur parchemin, signé et jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 32.

1433 n. st., 2 mars.

5430. Procès-verbal dressé à la requête du sergent du Roi, commissaire en cette partie, chargé de faire détruire les fortifications commencées indûment au lieu de Saint-Sauveur en Rue. Ses opérations ont été interrompues par la résistance du prieur, qui a fait prendre les armes à ses ouvriers et qui a menacé de tirer un coup de bombarde ou de canon sur ledit commissaire.

Cahier de papier, signé d'un notaire. — P. 1396 [2], cote 451.

1433 n. st., 29 mars, Villefranche.

5431. Charles, duc de Bourbon, ratifie l'abstinence de guerre convenue avec le duc de Bourgogne.

Minute sur papier, non signée. — P. 1380 [2], cote 3274.

1433, 3 mai, Châtillon en Dombes.

5432. L'official de Lyon certifie que, l'accord convenu entre la duchesse de Bourbonnais et le comte de Savoie pour la rançon des prisonniers faits à Trévoux par le sire de Varembon et pour la réparation des autres dommages par lui causés n'ayant pas été exécuté jusqu'à présent, les syndics de Bourg en Bresse, de Montluel, de Châtillon en Dombes et de Pont-de-Veyle se sont portés cautions au nom du duc de Savoie, et ont promis de payer au duc de Bourbonnais, le lendemain de la Pentecôte, dix mille écus d'or à raison de soixante-quatre écus au marc, et, en outre, de rembourser les sommes dépensées pour la rançon des susdits prisonniers.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 881.

Expédition sur parchemin, en date du 27 juin 1433, collationnée, signée et jadis scellée. — Même cote.

1433, 11 mai.

5433. Philippe de Lévis, comte de Villars, sei-

gneur de Roche, de la Voûte et d'Annonay, vicomte de Lautrec, ayant acheté de Guillaume de Montauban les châteaux d'Aubroux et de Suse (de Albaruffo et de Susa) au Comtat Venaissin, pour le prix de seize cents florins d'or valant chacun vingt-quatre sols de la monnaie courante audit Comtat, reconnaît qu'il n'a payé que trois cents florins sur ladite somme, et s'oblige envers lui pour les treize cents autres florins, payables en plusieurs termes.

Au dos de la pièce est la quittance de Guillaume de Montauban, en date du 14 juin 1446.

Original sur parchemin, muni du *signum*, cancellé. — P. 1397[3], cote 602.

1433, 12 mai, le Châtelard, en la chambre des comptes de la dame de Villars.

5434. Georges de Francheleins renonce, moyennant trente-trois écus d'or, au droit de réméré qu'il s'était réservé sur l'office de châtelain du Chatelard, vendu par lui, le 26 septembre 1427, à Jean d'Yfreville.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391[2], cote 628.

1433, 24 mai.

5435. Mariage de Rodrigo de Villandrando, comte de Ribadeo, et de Marguerite de Bourbon, sœur naturelle de Charles, duc de Bourbonnais, qui lui constitue en dot le château d'Ussel avec mille livres de rente.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364[2], cote 1388.
Autre exemplaire semblable. — P. 1371[1], cote 1932.
Inséré dans l'acte du 2 août 1436. — P. 1375[1], cote 2475.
Publié par Quicherat (*Vie de Rodrigue de Villandrando*, Pièces justificatives, n° 5; dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e série, tome I, page 157.)

1433, 26 mai, Lyon.

5436. Marie de Berry, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, conclut avec Pierre Bartholi, procureur et député de la Seigneurie de Florence, le traité déjà convenu par André de Ruccellaï, son ambassadeur auprès de ladite Seigneurie, traité par lequel le duc de Bourbonnais, alors prisonnier en Angleterre, s'oblige à faire alliance avec la république, à la servir dans ses vues politiques, à lui fournir des hommes, des chevaux, des machines de guerre, et à lui donner des sûretés pour une somme de cent cinquante mille écus que la Seigneurie devra avancer pour la délivrance dudit duc.

Original latin sur parchemin, muni des *signa* de deux notaires, jadis scellé du sceau de la duchesse. — P. 1373[1], cote 2161.
Vidimus sur parchemin, délivré le 22 décembre suivant, signé de deux notaires, jadis scellé. — P. 1359[1], cote 646.
Analysé dans le mémoire de M. Huillard-Bréholles (*La rançon du duc Jean I*, page 27).

1433, 27 mai, Moulins.

5437. Charles de Bourbon, comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbonnais, en vertu des pouvoirs qu'il a reçus de son père, nomme six procureurs pour toucher en son nom la somme qui a été convenue entre lui et le duc de Savoie, à titre de réparation des dommages causés au duc de Bourbonnais à la prise de Trévoux par François de la Palu et autres sujets dudit duc de Savoie.

Inséré dans l'acte du 5 juin 1433. — P. 1363[1], cote 1174.

1433, 31 mai.

5438. Sentence arbitrale rendue par-devant le bailli de Roche en Regnier, par laquelle Pons Pastel, habitant dudit lieu, est condamné à rendre à Pierre Magnet, de Saint-Maurice, près de Roche, quatre moutons d'or que ledit Pierre lui avait remis pour être versés à la caisse de la confrérie de Notre-Dame de Roche, ou à l'en tenir quitte envers cette confrérie.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1399[1], cote 756.

1433, 5 juin, Saint-Trivier.

5439. Les procureurs du comte de Clermont déclarent avoir reçu du trésorier du duc de Savoie huit mille écus d'or, à valoir sur les dix mille écus qui doivent être payés au duc de Bourbonnais en réparation des dommages causés aux habitants de Trévoux par le sire de la Palu.

Original sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1363[1], cote 1174.

1433, 20 juillet.

5440. Transaction entre les seigneurs de Marignane, Gignac et Châteauneuf de Martigues, et les habitants de Marignane, au sujet de certains droits contentieux sur lesdites terres et les étangs voisins.

Avec une procuration de Barthélemi Valori, seigneur de Marignane, du 7 avril 1432 n. st.

Expédition sur papier, collationnée et signée. — P. 1380 [1], cote 3208.

1433, 24 août.

5441. Jacques, vicomte de Villemur, reconnaît avoir reçu du comte de Clermont, par les mains de Jean de la Borderie, cent écus d'or à soixante-quatre au marc, en déduction de ce que ledit comte peut lui redevoir.

Original sur papier, signé d'un notaire. — P. 1356 [2], cote 301.

1433, 18 octobre.

5442. Testament de Bertrand Bayle (Bajuli), « foris decanus » de l'église cathédrale du Puy, par lequel, après un certain nombre de legs, il institue pour son héritière universelle sa sœur Alix Baylesse, de Brion.

Vidimus sur parchemin, signé. — P. 1398 [1], cote 653.

1433, 8 décembre, Florence.

5443. Les prieurs des arts et le gonfalonier de justice écrivent à la duchesse de Bourbonnais pour lui exposer par quels artifices André de Ruccellaï et un autre fripon, nommé Pierre Maii, ont trompé sa confiance en s'appropriant les sommes qu'elle leur avait remises pour la rançon du duc de Bourbonnais; ils lui annoncent en même temps qu'ils ont fait arrêter ledit André et son frère, considéré comme son complice.

Lettre missive originale sur papier. — P. 1358 [1], cote 493.
Publié dans le mémoire de M. Huillard-Bréholles (*La rançon du duc Jean I,* pages 37-39).

1433, 11 décembre.

5444. La vicomtesse de Villemur déclare avoir reçu du comte de Clermont, au nom de son mari et par les mains de Jean de la Borderie, une somme de quatre-vingts écus d'or de Toulouse.

Cédule originale sur papier, en langue romane, signée CARENTELLE. — P. 1356 [2], cote 301.

1433, 15 décembre.

5445. Louis de Joyeuse (de Gaudiosa), chevalier, seigneur de Bouthéon, en récompense des bons offices qu'il a reçus de Jean de Bedoust, son serviteur, lui donne toute la succession à lui advenue de Giraud Cara, de Bouthéon, notamment le domaine de la Tavernarie avec ses dépendances, à la charge que, si ledit Jean vient à mourir sans enfants légitimes, ce domaine reviendra au donateur. S'il arrive que Jean tombe entre les mains des ennemis et soit retenu prisonnier, il pourra engager ce domaine pour sa rançon, mais seulement jusqu'à concurrence de vingt-cinq livres tournois.

Original latin sur parchemin, muni du *signum,* jadis scellé. — P. 1397 [1], cote 507.

1433, le lundi avant Noël (21 décembre).

5446. Jean de Châteauneuf reconnaît avoir reçu de Guillaume Constant, trésorier de Bourbonnais, la somme de quarante écus d'or au coin de Toulouse, à valoir sur une plus forte somme que le comte de Clermont doit au vicomte de Villemur.

Original latin sur papier, signé d'un notaire.—P. 1356 [2], cote 301.

[1433, fin de l'année.]

5447. Interrogatoire d'André de Ruccellaï et de Guelfo, son frère, par-devant les huit bourgeois commis à la garde de la cité de Florence, duquel il résulte que ledit André a agi sans l'autorisation et même contre la volonté de la république, et a tiré diverses sommes de la duchesse de Bourbonnais sous prétexte de travailler à la délivrance du duc Jean.

Traduction du latin en français. Cahier de papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1358 [1], cote 494.

1434 n. st., 27 janvier, Bourges.

5448. Le Roi reçoit l'hommage du duc Charles pour les duchés de Bourbonnais et d'Auvergne et le comté de Clermont.

Vidimus sur parchemin, du 3 février suivant, signé. — P. 1373 [1], cote 2220.
L'attache des gens des comptes, du 5 février suivant, signée et scellée, est sous la même cote.

1434 n. st., 27 janvier, Bourges.

5449. Hommage rendu au Roi par Charles, duc de Bourbon, pour la châtellenie de la Vincelle.

Vidimus sur parchemin, du 3 février suivant, signé. — P. 1372 [2], cote 2079.
Avec l'attache de la chambre des comptes, du 5 février suivant. — *Ibid.,* cote 2079 *bis.*

1434 n. st., [avant le 30] janvier, Bourges.

5450. Charles VII octroie à Jean, duc de Bourbonnais, et à Marie de Berry, sa femme, la faculté de tenir ou faire tenir les grands jours d'Auvergne comme en usait le feu duc de Berry, et comme les autres seigneurs de son sang tenant de lui leurs terres en pairie ont coutume d'en user dans leurs dites terres.

« Par le Roy en son conseil. — BUDÉ. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1364 [1], cote 1294. Vidimus sur parchemin, délivré le 25 février suivant. — Même cote.

1434 n. st., 30 janvier (1), Londres.

5451. Testament du duc de Bourbon Jean Ier.

« In nomine domini nostri Jeshu Christi, amen. Je Jehan, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, etc., ay fait et ordonné mon testament et ordonnance de derrenière voulenté en la manière qui s'ensuit. Premièrement, je recommande mon ame à Dieu mon créateur, à la benoîte Vierge Marie, à monsieur saint Michiel l'ange et à toute la court de paradis. Item, vueil et ordonne mon corps estre enterré en l'église des Cordeliers en la ville de Londres en Angleterre, et charge et commande à ma très chière et très amée compaigne ma femme et à Charles mon très chier et très amé filz, se possible leur est, ou cas que je yroye de vie à trespassement, de envoyer quérir mon corps et le faire ensépulturer emprès feux monsieur mon père, que Dieu pardoint. Item, vueil et ordonne à madicte compaigne, Charles et autres mes héritiers toutes mes debtes estre loyalment payées, desquelles j'ay expressement chargié Perrinet mon barbier le leur fere savoir et leur en porter les parties. Item, vueil, charge et commande très expressement à vous, madicte compaigne et filz, que le conte de Sommercete, lequel par moy et en mon nom a longuement esté détenu prisonnier par mon ordonnance, estre délivré et mis es mains et prouffit de mon très chier et très amé filz le conte de Eu pour estre converti en sa délivrance, dont je me tiens pour beaucop tenu et chargié envers lui; et vueil que ainsi soit fait très expressement, et le vous charge, si chier que amez l'alègement et salvacion de mon ame et que en voulez respondre devant Dieu. Item, aussi avecques ce, charge et commande très expressement à Perrinet mon barbier le vous dire de par moi plus à plain, que à présent escrire ne le puis; lequel barbier je vous recommande et vueil que pour les bons et agréables services qu'il m'a faiz ou temps passé, sans avoir de moi aucuns proffiz, vous le récompensez et rémunérez en telle manière qu'il soit contant, car je me répute pour beaucop tenu à luy. Et aussi vous recommande tous mes autres serviteurs à qui vous savez que je suy tenuz et qui ont travaillé pour moy. Toutes lesquelles choses et chacune d'icelles vueil, charge à vous madicte compaigne, Charles et autres mes héritiers estre accomplies, si chier que amez et voulez le bien, alègement et salvacion de mon ame et que en voulez respondre devant Dieu. En tesmoing des choses dessudictes, j'ay signé ces présentes lettres et ordonnance de derrenière voulenté de mon seing manuel, et fait mectre le seel de mes armes, à Londres en Angleterre le penultième jour de janvier, l'an mil quatre cens trente et trois. — JEHAN. »

Vidimus sur parchemin, en date du 21 avril 1434, signé par deux notaires, jadis scellé du sceau du bailliage de Mâcon. L'original était scellé d'un sceau de cire rouge sur double queue. — P. 1370 [1], cote 1882.

(1) Cette date est évidemment fausse, et la pièce fut rédigée probablement à la fin du mois de décembre précédent. On sait par des preuves irrécusables que le duc Jean était mort dès le 5 janvier 1434 (n. st.). « D'autre part, pour faire remonter le testament au 30 janvier 1433, suivant notre manière de compter, il faudrait supposer que le rédacteur français de cet acte ait adopté le système anglais, qui faisait commencer l'année à Noël. Peut-être, par une inadvertance dont on a plus d'un exemple, aura-t-il écrit *janvier* au lieu de *décembre*, en pensant au nouveau mois qui allait commencer; car les faits montrent que le testament dut être dicté très-peu de temps avant la mort. » (Huillard-Bréholles, *La rançon du duc Jean I*, page 44, note.)

1434 n. st., 30 janvier, Bourges.

5452. Charles VII ayant appris que son cousin Jean, duc de Bourbonnais, était mort en Angleterre avant que les lettres par lesquelles il lui octroyait la faculté de tenir les grands jours d'Auvergne aient été enregistrées au Parlement, confirme cet octroi en faveur de la duchesse douairière Marie de Berry et de Charles, duc de Bourbonnais, et ordonne que ces lettres soient enregistrées et exécutées selon leur forme et teneur.

« Par le Roy en son conseil. — CHALIGANT. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1364 [1], cote 1294. Ces lettres, qui furent enregistrées au Parlement le 19 avril suivant, se retrouvent avec la même cote sous forme de vidimus, datés des 23 et 25 février 1434 et du 23 février 1435.

[1434, vers le mois de janvier.]

5453. Pierre Bartholi, Florentin, expose comment, à son arrivée à Lyon, il a été assailli dans son hôtellerie par une bande de compagnons commandés par le seigneur de Polomier, qui l'ont maltraité et injurié, et se sont emparés de ses chevaux,

quoiqu'il eût un sauf-conduit du duc de Bourbon et du bailli de Lyon.

Lettre sur papier, non datée, sans signature ni adresse. — P. 1358 [2], cote 598.

1434 n. st., 1er février, Bourges.

5454. Charles VII, roi de France, donne en toute propriété à son cousin le duc de Bourbon une grande maison sise à Bourges, donnant d'une part devant l'église de Notre-Dame de l'Affichault, d'autre part en une rue devant l'hôtel de Jean Harpin, laquelle maison avait été jadis donnée par le duc de Berry à son peintre Pol, natif d'Allemagne, et avait été ensuite occupée injustement par un nommé Andry Le Roi, second mari de la femme dudit peintre.

Original sur parchemin, signé du secrétaire CHALIGANT, jadis scellé en cire jaune. — P. 1355 [1], cote 52.

1434 n. st., 12 février, Bourges.

5455. Charles VII, roi de France, mande aux sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire, et à tous ses autres officiers de justice, de faire lever au profit de Charles, à présent duc de Bourbon, tout ce qui reste dû des sommes jadis octroyées par les sujets de Bourbonnais, Auvergne, Forez, Beaujolais, Combraille et par tous autres, tant dans les terres enclavées qu'en Languedoc, pour la rançon du duc Jean, son père, bien que ce prince, prisonnier en Angleterre, soit allé de vie à trépas.

« Par le Roy, Vous et autres présents. — BUDÉ. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1377, cote 2862.

Du 19 février 1431 n. st. au 2 avril 1434.

5456. Rôles des amendes et compositions prononcées aux assises d'Argental par Jean Bochard, damoiseau, bailli de la dame d'Argental.

Insérés dans un cahier de papier. — P. 1396 [2], cote 461.

1434, 7 avril, Vienne.

5457. Charles VII, roi de France, mande aux généraux de ses finances de laisser le duc de Savoie jouir d'une rente de trois mille livres sur le revenu de la rève du bailliage de Mâcon et de la sénéchaussée de Lyon, à dater de la prochaine fête de saint Jean-Baptiste, comme il avait accoutumé de faire au temps passé.

Vidimus sur parchemin, en date du 27 septembre 1441, collationné et signé, renfermant l'attache des généraux des finances, du 9 avril 1434. — P. 1361 [1], cote 906.

Autre vidimus sur parchemin, collationné et signé, et copie sur papier, contemporaine. — Même cote.

1434, 13 avril, Vienne.

5458. Charles VII, roi de France, octroie à la duchesse de Bourbonnais, veuve du duc Jean, nouvellement décédé, laquelle est retenue au lit, à Lyon, par une maladie, que la renonciation aux biens meubles et conquêts de la communauté, renonciation faite par elle devant notaires, soit réputée valable, quoique ladite duchesse n'ait pu accomplir les cérémonies exigées en pareil cas : « Toutesvoies elle se doubte que, pour ce que la sollennité acoustumée de garder en tel cas es pays coustumiers de France, Bourbonnois et d'Auvergne n'a pas esté gardée en faisant ladite renonciation, et mesmement car icelle nostre cousine ne s'est pas transportée au prouchain moustier de sondit logeiz pour faire dire la messe des mors, et n'a pas faicte ladite renonciation sur la figure du tombeaul dudit feu nostre cousin ne sur le drap noir représentant ladicte figure dudit feu son mary dedans l'église, et qu'elle ne s'est pas dessainte de sa sainture et icelle gectée sur ladicte figure dudit tombeau en disant les paroles appartenans à ladicte renonciation, que lesdiz enfans ou aucun d'eulx vueillent arguer ladicte renonciation de nullité et la faire contraindre à paier les debtes de sondit feu mary, à tout le moins la moitié d'iceulx, selon ladicte coustume de France et desdiz pais de Bourbonnois et d'Auvergne, qui seroit chose très préjudiciable à nostredicte cousine...

« Par le Roy, Christofle de Harcourt, le sire de Gaucourt et autres présens. — BUDÉ. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1377 [1], cote 2848.

1434, 16 avril, après Pâques, Vienne.

5459. Rodrigo de Villandrando, comte de Ribadeo, reconnaît qu'il tient en gage de Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, la terre et le château de Mongilbert en Bourbonnais, pour différents

prêts qu'il a faits au duc de Bourbonnais, montant à six mille écus d'or, et s'engage à remettre ladite place quand il aura été payé de la somme qui lui est due.

Original sur parchemin, revêtu de la signature autographe de Rodrigo de Villandrando, et jadis scellé. Cette pièce renferme la lettre du duc Charles, datée aussi de Vienne, le 15 avril. — P. 1355 [2], cote 139.

1434, 20 avril.

5460. Jean, vicomte de Comborn en Limousin, reconnaît devoir mille écus d'or à Rodrigo de Villandrando, comte de Ribadeo.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [2], cote 2124.

1434, du 14 au 28 avril.

5461. Inventaires de quatre-vingt-quatre pièces composant les archives de la châtellenie de la Vincelle, de cent cinquante-deux pièces composant celles de la châtellenie de Roussin, de dix titres relatifs aux montagnes de Chambuet (?), et de trois cent trente-six autres formant les archives de Calvinet, rédigés par Laurent Carentelle et Pierre Boissonade, notaires publics.

Originaux formant deux cahiers de papier, datés et signés. — P. 1356 [2], cotes 304 et 304 *bis*.

1434, 9 mai, Vienne.

5462. Charles VII, roi de France, mande à l'évêque de Laon, président des comptes et général des finances en Languedoc et en Guyenne, de donner décharge aux sujets du comte de Villars, sire de Roche, et du sire de Vauvert, son fils, des aides montant à la somme de quatre mille cinq cents livres tournois fournies par eux audit comte en diverses fois, et employées par celui-ci à la défense du Velay contre les ennemis du royaume.

« Par le Roy, l'arcevesque de Vienne, l'évesque de Magalonne, Christofle de Harcourt, l'Admiral et plusieurs autres présents. — De Savigny. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1402 [1], cote 1194.
La cédule par laquelle l'évêque de Laon consent à l'entérinement de la décharge ordonnée dans la lettre du Roi, est annexée à cette pièce.

1434, 25 mai, Vienne.

5463. Charles VII prolonge de deux ans, en faveur de Jacques de Villemur et de Charles, duc de Bourbonnais, son héritier désigné, la faculté de racheter les terres vendues par ledit de Villemur à Ponchon de Langeac et autres, faculté que Charles VI avait limitée à six mois, à dater de la délivrance du duc Jean.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [1], cote 2146.
Copie dans un cahier de papier, sans date ni signature, écrit au quinzième siècle. — P. 1361 [2], cote 951.

1434, 29 mai.

5464. Le roi Charles VII dispense Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, du service d'host et chevauchée, et l'autorise à désigner pour la garde de ses forteresses du Dauphiné dix gentilshommes de ses vassaux, qui seront exemptés de l'arrière-ban.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [2], cote 792.

1434, 31 mai, Vienne.

5465. Charles VII, roi de France, mande aux gens des comptes, aux généraux de ses finances et au sénéchal de Rouergue de laisser jouir Jacques, vicomte de Villemur, de la rente viagère de quatre cents livres tournois à lui assignée par le feu roi Charles VI sur la baillie de Pérusse et sur les châtellenies de Flavignac et Lévignac.

« Par le Roi, l'archevêque de Toulouse, le sire de Gaucourt, maître Jean d'Étampes et autres présents. — De Savigny. »

Original sur parchemin, jadis scellé en cire jaune. — P. 1356 [2], cote 298.

1434, 6 juin.

5466. Jacques, vicomte de Villemur, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais, par la main de Jean de la Borderie, cinquante-deux écus de Toulouse, trente-cinq moutons de Montpellier et vingt-huit réaux d'or, en déduction de la somme à lui due.

Cédule originale sur papier, en langue romane, signée Jacques, contre-signée Carentelle. — P. 1356 [2], cote 301.

1434, 17 juin, Saint-Symphorien d'Auzon.

5467. Charles VII, roi de France, mande au premier huissier qui sur ce sera requis de mettre Philippe de Montrevel, dame d'Argental, en possession de la garde du prieuré de Saint-Sauveur en

Rue, et, en cas d'empêchement, de citer les opposants par-devant le bailli de Velay à son siége de Montfaucon.

Avec la relation du sergent royal, en date du 27 juin.

Inséré dans un cahier de papier, contenant une sentence du lieutenant du bailli de Forez. — P. 1396 [2], cote 458.

1434, 29 juin, Lyon.

5468. Le Roi autorise Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, à faire faire le terrier de la seigneurie de Roussillon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [2], cote 841.

1434, 30 juin.

5469. Hommage du fief de Claveyson (Claveysone) rendu à Isabelle d'Harcourt par Jacques d'Autun (de Austoduno), au nom de sa femme.

Cahier de papier, signé. — P. 1375 [2], cote 2528.

1434, 12 juillet, Decize.

5470. Guy de Raucourt, sire de Villarnoul, chambellan du duc de Bourgogne et commis par lui au gouvernement des comtes de Nevers et de Réthel, ses beaux-fils, donne sauf-conduit à Pierre de Carmonne et à Étienne de Bar, chargés par la duchesse de Bourbonnais d'apaiser certains différends survenus entre les seigneurs de Bourbon et de Nevers, pour venir à Decize ou au Breuil avec leur compagnie sans aucun trouble ni empêchement; ledit sauf-conduit valable jusqu'au 31 juillet.

Original français sur parchemin, jadis scellé en cire rouge. — P. 1358 [2], cote 527.

1434, 12 juillet, Aigueperse.

5471. Charles VII, roi de France, à la requête du duc de Bourbonnais, comte de Forez, ordonne de renvoyer par-devant les maîtres des requêtes de son hôtel à Poitiers le procès relatif à la garde du prieuré de Saint-Sauveur en Rue; ce qui est exécuté par le lieutenant du bailli de Velay, nonobstant l'opposition du procureur de la dame d'Argental.

Extrait d'un cahier de papier, signé et daté du 16 février 1440. — P. 1396 [2], cote 458.

1434, 28 juillet.

5472. Guy de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, commis par le duc de Bourgogne au gouvernement de la personne et des terres des comtes ses fils, notifie et confirme au nom du comte de Nevers l'abstinence de guerre convenue entre ledit comte et le duc de Bourbonnais pour leurs pays et territoires respectifs, ainsi que pour les terres royales enclavées ou avoisinantes.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 643.

1434, 29 juillet.

5473. Abstinence de guerre conclue entre le duc de Bourbon et le comte de Nevers, et notifiée par Perrinet Gressart, capitaine de la Charité-sur-Loire.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [1], cote 2162.

1434, 2 août.

5474. Gobin Magnart, écuyer, capitaine de Bourbon-Lancy, déclare qu'en vertu de la convention intervenue pour six semaines entre son seigneur le comte de Nevers et le duc de Bourbonnais, il s'abstiendra de toute opération de guerre sur les terres de ce dernier.

Original français sur parchemin; trace de sceau plaqué en cire rouge. — P. 1358 [2], cote 539.

1434, 19 août.

5475. L'abbé et le couvent de Cluny associent à leurs prières le duc de Bourbon Charles et sa femme Agnès.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [1], cote 2191.

1434, 1er octobre.

5476. Le juge ordinaire de la baronnie de Roussillon commet plusieurs notaires pour tenir les protocoles de leurs collègues décédés.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [2], cote 756.

1434, 4 décembre, Mâcon.

5477. Philippe, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, etc., au nom de ses beaux-fils Charles et Jean, comtes de Nevers et de Rethel, convient avec le duc de Bourbonnais, son

beau-frère, d'une abstinence de guerre de trois mois à compter de la notification des présentes, applicable aux terres du duc de Bourbonnais, à celles du comte de Montpensier et aux enclaves royales, et il s'engage à faire consentir à cette trêve Perrinet Gressart et François l'Aragonais pour les places limitrophes qu'ils occupent en son nom.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 656.
Vidimus sur parchemin, inclus dans l'acte du 6 février suivant. — P. 1359 [1], cote 626.

1434, 4 décembre.

5478. Le duc de Bourgogne ratifie l'accord convenu avec le duc de Bourbon au sujet des fiefs de Belleville, Thizy et autres lieux du Beaujolais, dont l'hommage est dû au premier.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [1], cote 1968.

1434, 18 décembre, Montbrison.

5479. Charles, duc de Bourbon, nomme Jean Fournier, ancien prévôt de Montbrison, son procureur général pour le comté de Forez, au lieu et place de Guillaume Bonnaud, décédé.

Inséré à la suite de l'exploit du 24 octobre 1443. — P. 1389 [2], cote 202 *bis*.

1434, ... décembre.

5480. Pierre Mersault et Laurence Bernard, sa femme, en leur nom commun, constituent plusieurs procureurs pour agir en toutes leurs affaires.

Original sur parchemin, signé; la fin de chaque ligne est rognée. — P. 1375 [2], cote 2556.

[Après 1434.]

5481. Addition aux justes raisons présentées de la part de Philippe de Bourbon, baron de Beaujeu, à l'encontre de l'archevêque et du chapitre de Lyon, qui prétendaient avoir l'hommage des terres de la Dombe et faisaient défense au seigneur de Beaujeu de rendre cet hommage au duc de Savoie.

Minute informe sur papier. — P. 1363 [1], cote 1181.

1435, 2 janvier, Turin.

5482. Le duc de Savoie accorde souffrance d'hommage au duc de Bourbon et à son second fils Philippe pour les terres qu'ils tiennent de lui en Bresse et en Dombes.

Original sur papier, signé. — P. 1366 [2], cote 1510.
Avec une requête des chanceliers du duc de Bourbon au juge de Bresse, tendant à obtenir cette surséance, et datée du 7 décembre précédent. Copie sur papier, non signée. — Même cote.

1435 n. st., 6 février, Nevers.

5483. Philippe, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, etc., confirme l'abstinence de guerre convenue entre lui et le duc de Bourbonnais le 4 décembre précédent, règle les sûretés qui devront être données de part et d'autre pour l'observation de cette trêve, et détermine les lieux où la guerre pourra être continuée jusqu'à ce que les capitaines des garnisons soient prévenus.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 626.

1435 n. st., 6 février, Nevers.

5484. Philippe, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, etc., conformément à l'abstinence de guerre convenue entre lui et le duc de Bourbonnais le 4 décembre précédent, fait savoir qu'il a obtenu le consentement de Perrinet Gressart et de François l'Aragonais pour comprendre dans la trêve la ville de Marcigny-les-Nonnains et les autres places qu'ils occupent dans le Nivernais et le Donziois, et que de son côté le duc de Bourbonnais a obtenu le même consentement des capitaines commandant à Châteauneuf, Saint-Pierre-le-Moutier, Sancoins, la Ferté-Chauderon et autres.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 627.

1435 n. st., 10 février, Moulins.

5485. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu, etc., confirme à Amé Vert, seigneur de Chènereille, bailli de Forez, sa vie durant, la donation de la forteresse de Veauche et de ses revenus, qui lui avait été faite par le père dudit duc, alors prisonnier en Angleterre.

Vidimus sur parchemin, en date du 29 novembre 1479, collationné et signé par deux notaires; incision pour le sceau. — P. 1359 [2], cote 746.

[1435, vers le mois de février.]

5486. Le sire de Châtillon et Gilbert Vigier, ambassadeurs du duc de Bourbonnais à Florence, exposent au chancelier et au conseil de ce prince le résultat négatif de leurs négociations au sujet des réclamations faites par leur maître auprès de la Seigneurie, et rappellent qu'ils n'avaient pas mission pour consentir à un arbitrage ou à une transaction (1).

Lettre missive sur papier, sans date ni signature, jadis scellée d'un cachet de cire rouge. L'adresse est ainsi conçue : « Spectabilibus et circumspectis dominis dom. cancellario et consiliariis illustriss. principis dom. ducis Borbonii et Alvernie. » — P. 1358 1, cote 494.

A cette pièce est annexée une lettre autographe de Pierre Bartoli, adressée à la duchesse de Bourbonnais, et dont il n'est pas facile de préciser la date.

1435, 1er mai.

5487. Étienne Rostaing (Rostagni), damoiseau, seigneur de la maison-forte de la Roche, près de Sury (Suriacum), vend, moyennant quinze florins d'or valant dix écus, à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, neuf sols de cens sur les maisons que ladite dame possède à Roussillon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 2, cote 842.

1435, 27 juin, Moulins.

5488. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu et pair de France, établit Jean Jossart, seigneur de Châtillon, et Gilbert Vigier ses procureurs à l'effet de poursuivre, contre la ville de Florence et ses syndics André de Ruccellaï et Pierre Bartoli, le recouvrement des sommes à eux baillées par la mère dudit duc pour obtenir la délivrance du duc de Bourbon, alors prisonnier en Angleterre, et depuis mort en captivité.

Original français sur parchemin, jadis scellé en cire rouge. — P. 1358 2, cote 491.

Autre exemplaire semblable. — *Ibid.*, cote 577.

[1435, vers le milieu de l'année.]

5489. Le sire de Châtillon dépose sur le fait des négociations dont il a été chargé auprès d'André de Ruccellaï au sujet de la rançon du duc de Bourbonnais. Il raconte ses voyages à Avignon et à Florence, et comment il a fait arrêter ledit André et son frère, qui ont été depuis condamnés par la Seigneurie à quinze ans de prison et à l'amende.

Avec une déposition sur le même fait de Jean Jossart le jeune, seigneur de Poleymieux, frère dudit seigneur de Châtillon.

Minutes sur papier, non signées. — P. 1358 2, cote 598.

1435, 11 juillet, Moulins.

5490. Jean Trichon, notaire, à la requête du procureur de Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, rédige une information faite par témoins contre André de Ruccellaï et Pierre Bartoli, Florentins, au sujet des sommes qu'ils avaient reçues de la duchesse douairière de Bourbonnais pour la délivrance du duc Jean.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1358 2, cote 589.

1435, 16 juillet, Sury-le-Comtal.

5491. Marceline de Ras, du consentement de Jean Eymonet, son mari, demeurant avec elle à Sury-le-Comtal, vend à Pierre Vogrin, bourgeois de Vichy, pour le prix de cent quarante royaux d'or, tous les biens à elle advenus par le décès de Hugues de Ras, damoiseau, son cousin, assis en la châtellenie de Billy.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 1, cote 25.

1435, 17 juillet, Calvinet.

5492. Procurations données par Jacques, vicomte de Villemur, à Robert de Chalus et autres personnes, pour toucher différentes sommes qui lui sont dues par le duc de Bourbonnais.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1356 2, cote 299.

[1435, vers le mois de juillet.]

5493. « Mémoire adressé au seigneur de Châtillon, à Gilbert Vigier et à Bourbon le Hérault de ce qu'ils auront à dire, à leur arrivée à Florence, tant à notre Saint-Père qu'à la communauté de Florence et à maître Jean de la Grange. »

(Cette pièce doit être un peu postérieure à la procuration donnée par le duc au seigneur de Châtil-

(1) Voir le résumé de cette longue épître dans le mémoire déjà cité de M. Huillard-Bréholles (*La rançon du duc Jean I*, pages 46-48).

lon et à Vigier pour le recouvrement des sommes par lui réclamées à la Seigneurie de Florence.)

Minute sur papier, raturée, informe. — P. 1359 [1], cote 668.

1435, 11 août.

5494. Adresse de la chambre des comptes de Moulins aux commissaires sur les nouveaux acquêts, pour l'évaluation des lods et ventes à payer par Pierre Vogrin, acquéreur des héritages qui appartenaient à Hugues de Ras en la châtellenie de Billy.

Original sur papier, signé et scellé de quatre cachets en cire rouge. — P. 1355 [1], cote 25.

1435, 20 août.

5495. Les gens des comptes en Beaujolais mandent à Pierre Romain, forestier, de délivrer au receveur de Lent le bois mort nécessaire pour son chauffage.

Copie sur papier, endommagée; écriture du temps. Au dos est la quittance de l'officier en question. — P. 1359 [2], cote 770.

1435, 28 août, Calvinet.

5496. Jacques, vicomte de Villemur, etc., reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais, par les mains de ses officiers, quatre-vingts royaux d'or, en déduction de la somme qui lui est due.

Cédule originale sur papier, en langue romane, signée d'un notaire. — P. 1356 [2], cote 301.

1435, 31 août, Florence.

5497. Jean Jossart, sire de Châtillon-d'Azergues, et Gilbert Vigier, fondés de pouvoir du duc de Bourbonnais, font constater le refus opposé par la ville de Florence aux réclamations du duc, et protestent contre ce refus.

Acte notarié sur parchemin, signé. — P. 1358 [2], cote 580.

1435, 9 septembre.

5498. Souffrance d'hommage accordée par le duc de Savoie au duc de Bourbon pour les terres qu'il tient de lui en Beaujolais et en Bresse.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367 [1], cote 1528.

1435, 20 septembre, indiction 13, Florence.

5499. Les prieurs des arts et le gonfalonier de justice déclarent qu'ils sont prêts à donner main-forte aux procureurs du duc de Bourbonnais contre André et Guelfe de Ruccellaï, frères, détenus dans les prisons de Florence, mais qu'ils n'entendent pas que la république soit responsable des dommages allégués par les susdits procureurs.

Cette pièce, sur parchemin, paraît plutôt une minute que l'original en forme, car les noms des témoins et la signature du notaire manquent. — P. 1358 [1], cote 492.

1435, 24 septembre, Roussillon.

5500. Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, donne au curé de la chapelle de Bon-Mont, au mandement du Châtelard, quarante-huit sols viennois, plusieurs redevances en nature, et six florins d'or de rente sur l'étang de Coyrard au mandement de Villars, à la charge de dire une messe tous les vendredis à perpétuité.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [1], cote 199.
Double en déficit, inventorié par Luillier sous la cote 647.

[1435, septembre.]

5501. Déclaration, fournie aux commissaires du duc de Bourbonnais par Pierre Vogrin, acquéreur de la succession de Hugues de Ras, des droits revenant au duc sur les biens composant ladite succession.

Minute originale sur papier, sans signature ni date. — P. 1355 [1], cote 25.

1435, 12 novembre.

5502. Jacques, vicomte de Villemur, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais, par les mains de Robert de Chalus, la somme de quatre cent vingt-trois écus d'or vieux, à valoir sur une plus forte somme que le duc lui redoit pour la vente de Calvinet et de la Vincelle.

Autre quittance semblable, du même jour, pour une somme de cent vingt écus d'or.

Cédules originales en langue romane, sur papier, signées du notaire. — P. 1356 [2], cote 301.

1435, 3 décembre.

5503. Jean Jossart, écuyer, maître et enquesteur des eaux et forêts au pays de Beaujolais, fait dresser procès-verbal de l'information par lui faite contre Étienne Tibaudon, habitant de Lent au pays de Bresse, qui avait commis des usurpations et des

dégâts dans la forêt de Lent, appartenant au duc de Bourbonnais.

Cahier de papier, signé. — P. 1359 ², cote 785 *ter*.

1435, 15 décembre.

5504. Huguette, femme de Perrin Boisson, vend au comte de Ribadeo, seigneur d'Ussel, une maison sise au terroir du Puy-la-Forge, tenant au chemin qui va de Chantelle à Charroux.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 ¹, cote 2489.

1436 n. st., 2 janvier, Tours.

5505. Le Roi admet le duc de Bourbon à poursuivre ses droits héréditaires au duché d'Auvergne.

Dans l'acte du 2 janvier 1437. — P. 1372 ², cote 2084.

1436 n. st., 3 janvier, Tours.

5506. Charles VII décide que, tant que le comté de Mâcon, donné au duc de Bourgogne par la paix d'Arras, sera possédé par ledit duc ou par ses successeurs, les sujets des pays de Forez et Beaujolais ressortiront au sénéchal de Lyon à son siége de Saint-Just, et non plus au siége de Mâcon, sans néanmoins que cette décision porte préjudice auxdits sujets, lesquels retourneront à ce dernier siége dans le cas où le comté de Mâcon reviendrait à la couronne.

« Par le Roy, le comte de Vendosme, Vous, l'arcevesque de Tholouse et plusieurs autres présens. — Gerbe. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1400 ¹, cote 908.

1436 n. st., 3 janvier, Tours.

5507. Charles VII, roi de France, à la requête de son cousin le duc de Bourbonnais, considérant que le lieu de Château-Chinon a été détruit par les gens du duc de Bourgogne au temps des guerres, et afin d'y rappeler les habitants et le commerce, rétablit dans cette ville le grenier et la chambre à sel qui y existaient précédemment.

« Par le Roy, le comte de Vendosme, Vous, l'archevesque de Toulouse et autres présens. — Gerbe. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé, avec l'attache en forme de lettre exécutoire, expédiée par les généraux des finances, en date du 19 janvier suivant. — P. 1361 ², cote 960.

1436 n. st., 18 janvier.

5508. Pierre Revel, de Saint-Rambert, vend à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, cinq sols de cens et différentes redevances en nature.

Feuille de papier, signée. — P. 1375 ², cote 2529.

1436 n. st., 17 février, Florence.

5509. Jean de la Grange, trésorier d'Angers, procureur du duc de Bourbonnais en cour de Rome, écrit au duc que, de concert avec Gilbert Vigier, il a présenté de nouveau ses réclamations à la Seigneurie de Florence sans pouvoir obtenir de recours, si ce n'est contre André de Ruccellaï et son frère, condamnés à une prison perpétuelle. Il donne aussi avis de ses démarches en cour de Rome et de l'état des affaires dans le royaume de Naples.

Lettre missive autographe sur papier, signée. — P. 1358 ¹, cote 494. Publié en partie dans le mémoire de M. Huillard-Bréholles, déjà cité (*La rançon du duc Jean I*, page 51).

1436 n. st., 3 mars, Poitiers.

5510. Charles VII, roi de France, en considération des bons services de Jean de la Haye, chevalier, et de Guillaume de Cléraunay, écuyer, qui ont aidé notamment à la reddition du château de Vincennes, leur donne l'hôtel de la Salle, sis à Bagnolet, appartenant précédemment au feu duc de Bedford, ainsi que d'autres propriétés occupées par des officiers du roi d'Angleterre.

« Par le Roy, le sire de Tucé et autres présens. — Barillet. »

Copie sur papier, signée. — P. 1363 ¹, cote 1166.

1436 n. st., 13 mars.

5511. Jean Laborier, notaire à Villefranche, refuse de rendre les exploits réclamés par Jean Jossard le jeune, maître des eaux et forêts de Beaujolais, en s'excusant sur la crainte que lui inspirent les menaces du sire de la Chassaigne, bailli de Beaujolais.

Original sur papier, signé. — P. 1359 ², cote 785 *bis*.

1436 n. st., du 20 février au 17 mars.

5512. Mémoire des frais occasionnés par la pêche de l'étang de Meissilieu, appartenant au comte de

Forez, à laquelle ont procédé Jean Leprévost, maître des étangs du Forez, Jean Renard, contrôleur, et Pierre Robertet, clerc de la chambre des comptes, avec quatre pêcheurs.

Cahier de papier, non signé. — P. 1402 [1], cote 1211.

1436 n. st., du 18 février au 27 mars.

5513. Jean Jossart, écuyer, seigneur de Poleymieux, maître et enquesteur des eaux et forêts au pays de Beaujolais, fait dresser procès-verbal de l'information à laquelle il a procédé au sujet des abus et excès commis par les officiers du duc de Bourbonnais en matière de bois, de chasse et de pêche.

Cahier de papier, signé. — P. 1359 [2], cote 785.

1436 n. st., 30 mars, Corbeil.

5514. Arthur de Bretagne, comte de Richemont, seigneur de Parthenay, connétable de France, en vertu des pouvoirs qu'il tient du Roi, donne à Jean de la Haye, chevalier, et à Jean (*sic*) de Cléraunay, écuyer, toutes les maisons, terres et seigneuries acquises par le feu duc de Bedford dans l'étendue de l'Ile-de-France.

Copie sur papier, signée, datée du 4 juillet suivant. — P. 1363 [1], cote 1166.

1436, 13 mai, Bourges.

5515. Robinet d'Étampes, chevalier, vend, cède et transporte au duc de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de quinze cents écus d'or qu'il déclare avoir reçus, tous les droits et actions qui peuvent lui appartenir, en vertu des lettres du Roi, sur l'hôtel des Bruyères et ses appartenances, sis à Romainville, près de Paris, et jadis possédés par le duc de Bedford.

Copie sur papier, collationnée, mais non signée; écriture du temps. — P. 1363 [1], cote 1166.
Avec la commission exécutoire délivrée par le garde de la prévôté de Paris pour mettre le duc en possession dudit hôtel, datée du 28 du même mois. — Même cote.

1436, 22 mai, Merlieu.

5516. Vente faite par Jean et Pierre Ruynel à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, moyennant cinquante-six florins, d'une pièce de terre enclavée dans l'étang des Vaures, en la censive de la maison-forte de Ville-lez-Marlieu. Jean Vaurier, qui avait vendu cette terre aux susdits Jean et Pierre, se dessaisit, moyennant dix florins, de la faculté de réméré qu'il s'était réservée.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [1], cote 190.

1436, 29 et 30 mai.

5517. Raoul Crochetel, examinateur de par le Roi au Châtelet de Paris, à la requête de Bertrand Vachète, procureur du duc de Bourbonnais, met ce prince en possession d'un hôtel et d'un moulin à vent sis au-dessus de Bagnolet, jadis achetés par le duc de Bedford de maître Jean Dole, d'un autre hôtel sis au bout du village de Bagnolet, provenant du même duc, d'un petit bois dit le bois Bagnolet et d'une cerisaie, ainsi que de l'hôtel et du bois des Bruyères sis près de Romainville, et enfin des cens dus par les habitants du Pré-Saint-Gervais.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1363 [1], cote 1166.

1436, 31 mai, Gand.

5518. Philippe, duc de Bourgogne, etc., déclare que, le duc de Savoie lui réclamant trois mille livres tournois de rente sur le droit de la rève de toutes les marchandises qui traversent la rivière de Saône du royaume en l'empire, il convient d'établir quelle portion de ces trois mille livres doit être à la charge du Roi, qui tient une partie des ports et passages où se paye cet impôt. En attendant et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, le duc de Savoie touchera par manière de provision quinze cents livres sur la recette de ladite rève.

Vidimus sur parchemin, du 27 septembre 1441, collationné et signé, avec l'attache de la chambre des comptes de Dijon, en date du 8 août 1436. — P. 1361 [1], cote 899.

1436, 4 juin.

5519. Ajournement à quinzaine signifié à Jean Gamelle, procureur du duc de Bourbonnais, pour ouïr les raisons et causes d'opposition présentées par Jean de la Haye, chevalier, et Guillaume de Cléraunay.

Cédule originale sur parchemin, signée. — P. 1363 [1], cote 1166.

1436, 11 juin, Moulins.

5520. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu, pair et chambrier de France, donne à Jean Boisseau l'office de receveur en la châtellenie de Germigny.

Original français sur parchemin, délivré en conseil, signé DE BAR, jadis scellé. — P. 1356[1], cote 217.

1436, 20 juin.

5521. Jean Gamelle, procureur du duc de Bourbonnais, remet à Nicolas Gossemart, procureur de Jean de la Haye et de son consort, les lettres du don de l'hôtel des Bruyères fait par le Roi à Robinet d'Étampes, et de la rétrocession de ce domaine faite par celui-ci au duc.

Cédule originale sur parchemin, signée. — P. 1363[1], cote 1166.

1436, 26 et 30 juin.

5522. Philippe de Ternaut, garde de la prévôté de Paris, met sous le séquestre, sans préjudice des droits des parties, l'hôtel et le moulin à vent de Bagnolet, un autre hôtel sis au bout de ce village, ainsi que tous les biens jadis possédés par le duc de Bedford en ce lieu et à Romainville, et dont le duc de Bourbonnais avait été mis en possession; mais en ce qui concerne l'hôtel et le bois des Bruyères, sis près de Bagnolet et de Romainville, il déclare que Jean de la Haye et Guillaume de Cléraunay ont reconnu n'y avoir aucun droit.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1363[1], cote 1166.

1436, 2 juillet, Villemur.

5523. Jacques, vicomte de Villemur, seigneur de Calvinet, de la Vincelle, etc., reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais et d'Auvergne, par les mains de Robert de Chalus, la somme de trois cent quatre-vingt-dix écus d'or vieux, à déduire sur le prix de la vente de Calvinet et de la Vincelle.

Original sur papier, en langue romane, signé. — P. 1356[2], cote 299.

1436, 5 juillet, Calvinet.

5524. Jacques, vicomte de Villemur, seigneur de Calvinet, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais, par la main de Jean de la Borderie, la somme de deux cent cinquante-huit livres deux sols dix deniers de monnaie courante, à déduire sur ce que le duc peut lui devoir.

Original français sur parchemin, signé JACQUES, et plus bas CARENTELLE. — P. 1356[2], cote 301.

[1436], 3 et 6 juillet, Villemur et Calvinet.

5525. Lettres missives du vicomte et de la vicomtesse de Villemur, adressées au duc de Bourbonnais et d'Auvergne, par lesquelles ils lui renvoient Robert de Chalus, en le priant de croire à ce qu'il lui dira de leur part.

Originaux français sur papier, signés. — P. 1356[2], cote 303.

1436, 7 juillet.

5526. Pierre de Toulon, chancelier de Bourbonnais, et Étienne de Bar, conseiller du duc, certifient que le trésorier général de ce prince a remis à Robert de Chalus, écuyer, quatre cents royaux ou écus d'or vieux, pour être portés au vicomte de Villemur en déduction du prix de la vente de Calvinet et de la Vincelle, plus douze royaux alloués audit Robert pour son voyage, et dix autres royaux pour le barbier dudit vicomte.

Original français sur parchemin, signé. — P. 1356[2], cote 299.

1436, 14 juillet.

5527. Nicolas Gossemart, procureur de Jean de la Haye et de Guillaume de Cléraunay, déclare qu'il n'entend se prévaloir que des lettres de don octroyées par le connétable de France à ses clients, dans le procès que ceux-ci soutiennent contre le duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1363[1], cote 1166.

1436, 2 août.

5528. Convention entre Charles, duc de Bourbonnais, et Rodrigo de Villandrando pour l'assiette des mille livres de rente assignées en dot à Marguerite de Bourbon, sœur naturelle du premier et femme du second.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364[2], cote 1380.
Autre exemplaire semblable. — P. 1375[1], cote 2475.
Publié par Quicherat (*Vie de Rodrigue de Villandrando*, Pièces justificatives, n° 10; dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e série, tom. Ier).

1436, 3 août.

5529. Charles, duc de Bourbonnais, s'engage à payer à Rodrigo de Villandrando la somme de mille livres tournois pour réparations faites à Charlieu et Châteldon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 [1], cote 2477.

1436, 16 août, Tours.

5530. Charles VII, roi de France, mande aux généraux de ses finances de faire payer au duc de Savoie les arrérages d'une rente de trois mille livres qu'il a droit de prendre sur le profit de la rève levée au nom du Roi aux bailliage de Mâcon et sénéchaussée de Lyon, nonobstant les obstacles qui ont été mis à la perception de ladite rente.

Vidimus sur parchemin, en date du 16 septembre 1444, collationné et signé, renfermant l'attache des généraux des finances, en date du 23 août 1436. — P. 1361 [1], cote 906.

Autre vidimus sur parchemin, également collationné et signé, du 27 septembre 1441; plus deux copies sur papier, non signées. — Même cote.

1436, décembre, Moulins.

5531. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, etc., considérant les bons services de son chambellan Gastonet Gaste, sire de Luppé, lui concède l'exercice de la justice moyenne et haute dans l'étendue de la terre de Luppé, relevant de la baronnie de Malleval en Forez, sauf le ressort et la souveraineté, et moyennant une compensation de soixante livres de rente qu'il ajoutera aux autres devoirs de ladite terre.

Avec l'enregistrement de la chambre des comptes de Moulins.

Vidimus sur parchemin, en date du 16 mars 1437, délivré sous le scel de la cour de Forez et signé. — P. 1399 [1], cote 777.

Inséré dans l'aveu du 14 mars 1440. — P. 1398 [2], cote 670.

[Vers 1436.]

5532. Mémoire adressé par le vicomte de Villemur à Robert de Chalus, le chargeant d'exposer au duc de Bourbonnais les difficultés qu'il a éprouvées de la part des officiers du duc et de ceux du Roi pour rentrer en possession de divers revenus qui lui avaient été assignés en Bourbonnais et en Rouergue. En rappelant ses démêlés avec le sire de Chovigny, le vicomte se sert de cette formule : « Regnant mons[r] d'Armaignac, connetable de France. »

Original français sur papier, signé Jacques, sans date. — P. 1356 [2], cote 301.

[Vers 1436.]

5533. Autre mémoire préparé par le vicomte de Villemur pour être adressé au duc de Bourbonnais, relativement au prélèvement à faire par lui sur la recette de Combraille, au recouvrement de la châtellenie de Roussin, au payement de six cents écus qui lui sont promis, à la rente de quatre cents livres que le Roi lui a allouée en la sénéchaussée de Rouergue et dont le duc de Bourbonnais devrait demander la survivance pour lui-même, etc.

Minute sur papier, sans date ni signature. — P. 1356 [2], cote 303.

1437 n. st., 2 janvier, Lyon.

5534. Mandement du Roi pour ajourner les comtes d'Armagnac et de Pardiac, qui avaient emprisonné les sergents porteurs de ses lettres du 2 janvier précédent.

L'ajournement est signifié à Lyon même, le 4 janvier, au comte de Pardiac, par le sergent Drouet Champenois.

Vidimus sur parchemin, du 8 mars 1437, signé. — P. 1372 [2], cote 2084.

1437 n. st., 10 janvier, Lyon.

5535. Le Roi donne permission au comte de la Marche de nommer les officiers des aides dans ses terres.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364 [2], cote 1391.

Avec une sentence des généraux des aides, du 27 du même mois. — *Ibid.*, cote 1390.

1437 n. st., 15 janvier.

5536. Les gens des comptes du comte de Forez donnent en perpétuelle emphytéose à Fauconet Garon et à Pierre, son frère, du mandement de Pouilly, une garenne à lapins avec ses dépendances, sise tant au mandement de Cleppé qu'au mandement de Feurs, moyennant un cens annuel d'un demi-lapin (sub annuo censu, servicio seu canone dimidii cuniculi).

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402 [2], cote 1275 *bis*.

1437 n. st., 3 février.

5537. Charles, duc de Bourbon, donne quittance au duc de Bourgogne de trente mille livres qu'il lui devait encore pour la dot d'Agnès de Bourgogne, sa femme, et promet d'asseoir le douaire de cette princesse.

Vidimus sur parchemin, collationné et signé, daté du 1er avril suivant. — P. 1364², cote 1340.
Autre vidimus sur parchemin, signé, daté du 20 avril 1459. — P. 1367¹, cote 1545.

1437 n. st., 3 février, Lille.

5538. Traité de mariage entre Jean de Calabre, fils du roi René, et Marie de Bourbon, sœur du duc de Bourbonnais, conclu avec l'intervention du duc de Bourgogne.

Original sur parchemin, signé René et Charles. — P. 1370², cote 1915.
Reproduit dans la ratification du 11 avril suivant. — P. 1365¹, cote 1414, et P. 1379¹, cote 3128.
Deux copies sur papier, non signées, contemporaines. — P. 1379¹, cote 3127.

1437 n. st., 3 février, Lille.

5539. Le roi René reconnaît que, sur les cent cinquante mille écus d'or promis par le duc de Bourbon pour la dot de sa sœur Marie, il en a payé cent mille comptant, c'est-à-dire qu'il a tenu compte de pareille somme au duc de Bourgogne qui y avait droit pour prix de la rançon du même René. Ce prince s'engage aussi, le cas échéant, à restituer la dot ou l'équivalent en rentes.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379², cote 3133.
Deux vidimus sur parchemin, du 7 mars 1477. — *Ibid.*, cotes 3132 et 3134.

1437 n. st., 4 février, Lille.

5540. Le roi René et le duc Charles de Bourbon reconnaissent, par-devant deux auditeurs du Roi, que les sceaux et les signatures apposés par eux au traité de mariage ci-dessus sont bien authentiques, et promettent par serment d'observer ce contrat.

Il est aussi question, au commencement de cet acte, de la délivrance de René par le duc de Bourgogne.

Vidimus sur parchemin, du 7 mars 1477, signé, contenant aussi le contrat de mariage passé la veille. — P. 1379², cote 3134.

1437 n. st., 27 mars.

5541. L'accord conclu entre Isabelle d'Harcourt, dame de Villars et de Roussillon, et le vicomte de Talard, sur les limites de Roussillon et de Ville-sous-Anjou, est rétabli nonobstant les infractions commises.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375¹, cote 2482.

1437, 11 avril.

5542. René, roi de Jérusalem et de Sicile, et Charles, duc de Bourbon, ratifient, tant en leur nom qu'au nom de Jean de Calabre et de Marie de Bourbon, le traité de mariage accordé entre ceux-ci.

Original sur parchemin, signé, endommagé. — P. 1379¹, cote 3128.
Copie dans un cahier de papier, non signé. — P. 1365¹, cote 1414.

1437, 16 avril.

5543. Le duc de Bourbon ratifie et exécute les clauses de son traité de mariage avec Agnès de Bourgogne.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364², cote 1337.

1437, 16 avril.

5544. Agnès, duchesse de Bourbon, ratifie la quittance de trente mille livres donnée par son mari au duc de Bourgogne (le 3 février précédent).

Original sur parchemin, signé. — P. 1367¹, cote 1543.
Vidimus sur parchemin, du 20 avril 1459, signé. — *Ibid.*, cote 1545.

1437, 16 avril.

5545. Le duc de Bourbonnais assigne à sa femme Agnès douze mille livres de rente sur toutes ses terres et seigneuries, avec faculté de réméré pour ses héritiers.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367¹, cote 1543.

1437, 16 avril, Bourbon.

5546. Le roi René donne quittance au duc de Bourbon d'une somme de deux mille cinq cent dix-huit écus, à valoir sur la dot de Marie de Bourbon.

Vidimus sur parchemin, du 7 mars 1477, signé. — P. 1379², cote 3132.

1437, 8 juin.

5547. Les Célestins de Lyon donnent à Antoine

de Lévis, seigneur de Vauvert, la faculté de racheter diverses rentes assises au mandement « Ahueti in Bressiâ, » qu'il leur avait vendues.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [2], cote 2454.

1437, 26 juin, Moulins.

5548. Le roi René donne quittance de six cents écus sur la dot de Marie de Bourbon, sa belle-fille.

Vidimus sur parchemin, du 7 mars 1477, signé. — P. 1379 [2], cote 3132.

1437, 28 juin.

5549. Isabelle d'Harcourt, veuve du sire de Villars, transporte à l'abbé et au couvent de la Chassagne l'étang dit de Genève, sis dans les paroisses de la Chapelle, Bouligneux et Sandrans, réservé l'usufruit, et moyennant fondation de messes.

Avec l'acceptation des religieux de la Chassagne.

Copie sur papier, non signée. — P. 1375 [2], cote 2537.

1437, 9 juillet.

5550. Quittance de mille écus d'or donnée au duc de Bourbon par Jacques de Sierck, protonotaire du Pape, et Charles de Poitiers, conseillers du roi René.

Cédule originale sur parchemin, signée. — P. 1379 [2], cote 3136.
Vidimus sur parchemin, du 7 mars 1477, signé. — *Ibid.*, cote 3132.

1437, 11 juillet, Moulins.

5551. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu, pair et chambrier de France, donne à Julien Sachot l'office de sergent général dans son duché de Bourbonnais, vacant par la résignation de Périn Messonier.

Original sur parchemin, signé du secrétaire du conseil, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 127.

1437, 24 juillet, Gien.

5552. Charles VII, roi de France, donne au duc de Bourbonnais la garde des places et seigneuries de Sancerre, Vailly, Charpignon, Montfaucon et Sagonne, avec promesse d'empêcher que personne les occupe à son détriment.

« Par le Roy en son conseil. — COURTINELLES. »

Original sur parchemin, jadis scellé du sceau du conseil. — P. 1359 [1], cote 625.

1437, 28 juillet, Moulins.

5553. Le duc de Bourbonnais et d'Auvergne délaisse, par voie d'échange, à Paillart, seigneur d'Urfé, chevalier, et à Isabelle de Blot, sa femme, la terre et seigneurie de Bussy et la moitié de celle de Souternon, assises au comté de Forez, sous la réserve de la foi et hommage et des parties de la forêt de Bas qui pourraient dépendre desdites seigneuries. Il reçoit en récompense la terre et seigneurie de la Condemine, sise en Bourbonnais, plus une quittance de sept cents livres tournois qu'il devait audit Paillart, à la condition que, si la descendance mâle de ce dernier vient à manquer, lesdites terres de Bussy et Souternon retourneront au duc de Bourbonnais moyennant restitution de la terre de la Condemine.

Suit la ratification par Isabelle de Blot, donnée à Urfé le 8 août suivant.

Au dos de l'acte est une note du 16 janvier 1438, déclarant que cet échange ne fut ni enregistré ni mis à exécution, parce que le duc de Bourbonnais y était trompé non pas de la moitié, mais de plus des huit dixièmes.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 273.
Acte notarié du même jour, constatant ledit échange, et ratification d'Isabelle de Blot, du 8 août; originaux sur parchemin, incisés comme nuls. — P. 1359 [2], cotes 756 et 747.

1437 (?), 29 juillet.

5554. Testament d'Isabeau de Chartres, mère d'Antoine de Lévis, seigneur de Vauvert.

Original sur parchemin, effacé. — P. 1370 [1], cote 1897.

1437, 12 août.

5555. Amé Vert, chevalier, seigneur de Chènereille et de Veauche, mande aux officiers de Forez de permettre que Paillart d'Urfé soit mis en possession du château de Bussy et de la moitié de la terre de Souternon.

Original sur papier, signé, jadis revêtu de deux sceaux en cire rouge, plaqués. — P. 1359 [2], cote 756.
Pièce incisée, l'échange n'ayant pas été effectué.

1437, 18 août.

5556. Charles, duc de Bourbonnais, ordonne de

payer au roi de Sicile quatre mille cent dix-huit écus d'or, et à Jacques de Sierck et Charles de Poitiers, conseillers de ce prince, mille écus d'or, à valoir sur la dot de sa fille Marie de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 2, cote 3136.
Avec le consentement donné le même jour par Louis de Segrie, gouverneur général des finances du duc; cédule sur parchemin, signée SEGRIE et scellée. — Même cote.

1437, 27 septembre, Angers.

5557. Le roi René donne quittance de trois cent quatre-vingt-quatorze écus sur la dot de Marie de Bourbon, sa belle-fille.

Vidimus sur parchemin, du 7 mars 1477, signé. — P. 1379 2, cote 3132.

1437, 23 octobre.

5558. Jacques, vicomte de Villemur, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais, par les mains de Pierre Boillon, receveur des aides pour le Roi au pays de Bourbonnais, et de Robert de Chalus, la somme de deux cents réaux d'or, à valoir sur ce que le duc peut lui redevoir encore.

Original sur papier, signé. — P. 1356 2, cote 301.

1437, 25 octobre.

5559. Procès-verbal de la collation, faite sur l'original par le lieutenant du bailli de Montferrand, d'une copie du traité de mariage de Jean, duc de Bourbon, avec Marie de Berry, pièce qui devait être produite au parlement.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 1, cote 1295.

1437, 16 novembre.

5560. Relation faite au parlement par Guillaume Toulousain, lieutenant du bailli de Montferrand, de la manière dont il a collationné, en présence du procureur du Roi, les vidimus et les originaux des pièces suivantes, qui lui ont été présentées :

Hommage rendu au duc de Berry par Louis de Montboissier, le 12 mai 1397.

Hommage rendu au même par le seigneur d'Oliergues, le jeudi après la fête de saint Matthieu, apôtre, 1407.

Hommage rendu au même par Bertrand de la Tour, le 2 mai 1397.

Traité de mariage de Margot, fille du seigneur de Broq, sœur de Dauphine, femme de Louis de Beaujeu, seigneur de Montferrand, conclu le dimanche des Rameaux 1289 (1290).

Mandement du bailli d'Auvergne défendant de traduire Dauphine, dame de Broq, en cour d'Église, donné le 6 août 1330.

Hommages rendus au duc de Bourbon par le comte de Montpensier, l'évêque de Chartres et le seigneur de Canilhac, le 5 juin 1427.

Aveu rendu au duc de Berry par Guillaume de la Forest, seigneur de Bullion, le 21 août 1409.

A la relation est joint un arrêt du parlement autorisant Guillaume Toulousain à délivrer au duc de Bourbon expédition de ces pièces, et daté du 30 juillet précédent.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 2, cote 2550.

1437, 22 novembre.

5561. Les commissaires du duc de Bourbonnais, en vertu d'un mandement du 23 juillet 1436, et les procureurs de Claude de Beauvoir, seigneur de Châtelus et du Mont-Saint-Jean, en vertu d'une procuration du 16 juillet 1436, procèdent au partage des serfs qui appartiennent en commun au duc et audit seigneur en la baronnie de Château-Chinon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1480 2, cote 3247.
La procuration du seigneur de Châtelus, en date du même jour, est sous la cote 3248.

1437, 9 décembre.

5562. Donation mutuelle, faite par Claude de Glareins et Humbert, son frère, au profit du dernier survivant d'entre eux, de tous les biens provenant de la succession de leur père, au cas où ils décéderaient sans enfants mâles, et à la condition de doter les filles convenablement.

Avec une substitution réciproque faite par les mêmes en faveur de leurs descendants mâles, datée du même jour.

Copies sur papier, non signées. — P. 1392 1, cotes 663 et 633 *ter*.

1437, 11 décembre.

5563. Fondation d'une messe perpétuelle en l'abbaye de l'Ile-Barbe par Isabelle d'Harcourt,

dame de Villars, qui donne à cet effet deux cents florins, savoir quatre-vingts écus d'or au coin du roi de France, et le reste de la somme tant en monnaie de France ou de Savoie qu'en « gros » du Pape.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [2], cote 205.

[Vers 1437.]

5564. Relevé des sommes reçues par Jacques, vicomte de Villemur, sur le prix de la vente de Calvinet, de la Vincelle et de Roussin, montant en tout à quatre mille huit cent quatre écus d'or vieux, avec rappel de l'engagement pris par le comte de Clermont, aujourd'hui duc de Bourbonnais, de racheter les terres de la baronnie de Calvinet, qui sont engagées pour trois mille écus ou environ.

Minute sur papier, sans date ni signature. — P. 1356 [2], cote 299.

[Vers 1437.]

5565. État de divers payements faits au vicomte de Villemur, à rabattre sur les comptes de Guillaume Constant, trésorier de Bourbonnais, de Gilet le Tailleur, argentier du duc, de Jean de la Borderie, receveur du haut pays d'Auvergne, etc.

Cahier de papier, sans date ni signature. — P. 1356 [2], cote 299.

1438 n. st., 3 janvier.

5566. Jean de Châlon, seigneur de Viteaux, ratifie le partage, convenu entre le duc de Bourbon et lui, des serfs qu'ils avaient en commun à Lorme.

Original sur parchemin, signé. — P. 1380 [2], cote 3247.

1438 n. st., le jour de saint Sébastien (20 janvier), Feurs « in carreria publica dicti loci ».

5567. Humbert et Bernard de Salamard, père et fils, damoiseaux, donnent à bail perpétuel à Philippe Bar, de la paroisse de Saint-Laurent-la-Conche, une place propre à bâtir un moulin sur la Loire, moyennant un cens annuel de trois bichets de froment, et onze écus d'or du poids de trois deniers pour introge.

Cahier de papier, non signé. — P. 1402 [2], cote 1323.

1438 n. st., 5 février, Tours.

5568. Charles VII, roi de France, accorde souffrance d'un an, au roi et à la reine de Navarre pour lui rendre la foi et hommage du duché de Nemours, et leur permet de jouir, pendant l'année de souffrance, des fruits et rentes de toutes les terres dudit duché, excepté Nemours, Château-Landon, Courtenay et le Mez-le-Maréchal.

« Par le Roi en son conseil, auquel monseigneur le Dauphin et le duc de Bourbon, l'archevesque de Toulouse, les évesques de Clermont, de Maguelonne et de Maillezais, le bastard d'Orléans, le maréchal de la Fayette, le maistre des arbalétriers, les sires de Gaucourt, de Chaumont et de Villedieu, messire Hugues de Noes, maistre Geoffroy Vassal et Jean Lepicart, et plusieurs autres estoient. — Budé. »

Vidimus sur parchemin, signé et jadis scellé, avec l'attache des gens des comptes, en date du 3 mars 1438. — P. 1363 [2], cote 1247.

1438, 15 avril.

5569. Codicille de Philippe de Montrevel, dame de Beausemblant, par lequel elle modifie certaines dispositions relatives à ses obsèques.

Expédition notariée sur parchemin, signée. — P. 1396 [1], cote 427.

1438, 2 mai, Tours.

5570. Yolande, reine de Sicile, donne à son fils Charles d'Anjou la baronnie de Lunel, avec les terres de Berre, Martigue, Alanson, Istre, etc., en s'en réservant l'usufruit.

Trois copies sur papier, non signées; écriture du temps. — P. 1380 [1], cote 3168.
Autre copie semblable. — *Ibid.*, cote 3183.

1438, 13 mai.

5571. Raimond de Rochedragon, chevalier, seigneur d'Auchères, vend à Rodrigo de Villandrando, comte de Ribadeo en Espagne, pour la somme de deux cents écus d'or, soixante-quatre au marc, dix tonneaux de vin de rente annuelle et perpétuelle, à prendre sur la chevance que Marguerite de Neuville, femme dudit Raymond, a sur la paroisse de Chareil en Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1363 [2], cote 1246.

1438, 17 mai.

5572. Jean Jamet, damoiseau, vend à Jean Chambolles, pour le prix de deux royaux de bon

or, une pièce de terre assise en la paroisse de Saint-Ver, au territoire de Puy-Roger, tenant au grand chemin qui va de la Palisse à Moulins, et contenant quatre bicherées de terre, mesure de Jaligný.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 11.

1438, 14 juin.

5573. Information secrète faite par Humbert de Maleval, notaire de Beaujeu, tendant à établir que Henri de Villars, archevêque de Lyon, seigneur de Trévoux, avait fait battre monnaie à ses armes audit lieu de Trévoux environ un siècle auparavant. Il est fait mention de deux témoins centenaires.

Cahier de papier, signé H. de Malavalle. — P. 1390 [2], cote 502.

1438, 27 juin, Bourges.

5574. Antoine, seigneur de Prie, reconnaît avoir reçu de Philibert de Monchenu, par les mains du chevalier de Brion, seigneur d'Argental, vingt écus que ledit Philibert lui devait.

Cédule originale sur papier. Signature autographe : Anthoine de Prie. — P. 1396 [1], cote 441.

1438, 13 mai et 30 juin.

5575. Fondation par Isabelle d'Harcourt, veuve d'Humbert, seigneur de Villars et de Thoire, de douze anniversaires pour l'âme de son mari en l'église de Saint-Paul de Lyon, à laquelle elle donne cinq cent cinquante écus d'or vieux, du poids de soixante-quatre au marc.

Original sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1389 [1], cote 181.

1438, 19 juillet, Bourges.

5576. Charles VII autorise et confirme le transport d'une rente viagère de quatre cents livres tournois, à percevoir sur les revenus de la baillie de Pérusse et des châtellenies de Salignac et de Langeac, fait par Jacques de Villemur au duc de Bourbonnais.

« Par le Roy, le bastart d'Orléans, le seigneur de Chaumont, maistre Jean d'Estampes et autres présens. — A. Debeuf. »

Inséré dans d'autres lettres du même prince, en date du 7 décembre 1439, et dans un vidimus du duc de Bourbonnais, en date du 3 janvier 1439. — P. 1361 [1], cotes 928 et 937, et P. 1372 [2], cote 2083.

1438, 20 juillet.

5577. Le lieutenant général du bailli de Senlis déclare qu'il a vu et lu les lettres originales [de la vente faite par Guillaume de Villers à Marie de la Porte], et qu'à la requête de Guy de la Porte, qui craignait qu'elles ne lui fussent prises sur les chemins à l'occasion de la guerre, il en a fait la collation avec le vidimus expédié la veille par les gardes des sceaux de la baillie de Senlis.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1362 [2], cote 1080.

1438, 13 septembre.

5578. Les gens des comptes de Bourbonnais certifient que Guillaume Constant, trésorier de Bourbonnais, a versé à Robert de Chalus la somme de sept cent trente et une livres treize sols sept deniers pour être portée au vicomte de Villemur, sur laquelle somme ledit vicomte a reçu six cent trente-neuf livres tournois en quatre cent vingt-six écus d'or vieux, le surplus ayant été employé par ledit de Chalus tant pour son voyage que pour autres dépenses.

Original sur papier, signé et scellé de quatre cachets en cire rouge. — P. 1356 [2], cote 301.

1438, 27 septembre.

5579. Jacques, vicomte de Villemur, seigneur de Calvinet et de la Vincelle, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais, par les mains de Denis de Cloys, son barbier et serviteur particulier, la somme de deux cents réaux d'or, en déduction de celle que le duc est tenu de lui payer.

Original en langue romane, sur papier, signé et scellé d'un cachet en cire rouge. — P. 1356 [2], cote 301.

1438, 27 septembre.

5580. Autre quittance du vicomte de Villemur pour deux cents livres tournois, qui lui ont été remises de la part du duc de Bourbonnais par Jean de la Borderie.

Original en langue romane, sur papier, signé et scellé. — P. 1356 [2], cote 301.

1438, 23 décembre, Moulins.

5581. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, etc., mande aux gens de ses comptes à Moulins de faire procéder à une information sur la requête des habitants de Montbrison, qui demandent à avoir deux foires par an outre les deux qu'ils ont déjà, et un second marché par semaine.

Copie sur papier, collationnée sur l'original, à l'hôtel de ville de Montbrison, et signée de deux notaires. — P. 1378 2, cote 3081.

1439 n. st., 3 janvier, Moulins.

5582. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, etc., déclare que, nonobstant la confirmation donnée par le Roi au transport d'une rente de quatre cents livres à lui fait par Jacques de Villemur, il entend que ledit Jacques continue à jouir jusqu'à la fin de sa vie de ladite rente, ne s'en réservant que la réversibilité.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1361 1, cote 937.

1439 n. st., 14 janvier.

5583. Michel Maignen, boucher, demeurant à Moulins, vend à Simonnet Lucienne, tailleur et valet de chambre de la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de trente-six royaux d'or, une maison sise en l'écurie du duc de Bourbonnais, tenant à la tour de Frédail et aux murs de la ville de Moulins.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé — P. 1355 2, cote 116.

1439 n. st., 4 février, Bruxelles.

5584. Philippe, duc de Bourgogne, reçoit l'hommage du comte et de la comtesse de la Marche pour leur terre de Combles, mouvante de Bapaume.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 2, cote 2115.

1439 n. st., 9 mars.

5585. Lettres de protection et de sauvegarde accordées par Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, à Pierre Varenier et Douce Mayole, sa femme, ainsi qu'à Guillaume Varenier et Catherine, sa femme.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire rouge. — P. 1361 1, cote 916.

1439 n. st., 1er avril, Riom.

5586. Guillemin Chaudet, sergent du Roi, annonce à la cour du parlement de Paris qu'en vertu de lettres du Roi, datées de Riom le 31 mars 1439, il s'est transporté à l'hôtel du comte de Vendôme, grand maître d'hôtel du Roi, et l'a ajourné à comparaître en parlement le 15 janvier prochain, pour reprendre ou délaisser son intervention dans le procès pendant entre le duc de Bourbonnais et le comte de Pardiac, au sujet du comté de la Marche et de la seigneurie de Montaigu en Combraille.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1363 2, cote 1216.

1439, 27 avril, le Puy.

5587. Charles VII, roi de France, donne en viager à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars et de Roussillon, le péage de Serrières sur le Rhône, qui avait été confisqué au profit des rois ses prédécesseurs sur Jacques de Roussillon, en son vivant chevalier, seigneur de Tullins et de Sablon.

« Par le Roy en son conseil, ouquel messieurs le duc de Bourbon et Charles d'Anjou, le sieur de Lebret, l'arcevesque de Tholose, les évesques de Poictiers et de Magalonne, le maréchal de la Fayette, les sieurs de Chaumont et de Précigné et plusieurs autres estoient. — Budé. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1359 2, cote 763.
Avec les lettres de vérification de Guillaume, évêque de Laon, président de la chambre des comptes, du 2 mai suivant; une lettre d'avis, adressée le lendemain au châtelain de Serrières, par Gilbert de la Fayette, maréchal de France, commis à l'office de sénéchal de Beaucaire et de Nîmes; et un reçu des lettres du Roi, donné par le lieutenant du trésorier de Nîmes, le 19 janvier 1440; ces deux dernières pièces sur papier. — Même cote.
Vidimus des lettres du Roi, délivré sur parchemin, le 19 janvier 1440, par la sénéchaussée de Lyon. — P. 1392 2, cote 744.

1439, 1er mai, le Puy.

5588. Charles VII, roi de France, ordonne au sénéchal de Beaucaire de laisser Philippe de Lévis, comte de Villars, sire de Roche et d'Annonay, jouir paisiblement de la terre d'Annonay, jusqu'à ce que soit vidé le procès soulevé par la saisie que le sénéchal avait opérée sur ladite terre, en prétendant que les deux mille florins d'or jadis imposés aux possesseurs de ce fief à chaque mutation

n'avaient point été payés. La décision du Roi est fondée sur ce que son féal cousin et chambellan Philippe de Lévis est « grand seigneur » et bien en état de payer la somme, s'il est prouvé qu'elle soit légitimement due.

Pièce insérée dans un vidimus du sénéchal de Beaucaire, en date du 3 octobre 1439. — P. 1402 [1], cote 1239.

1439, 5 mai, Paris.

5589. Charles VII, roi de France, délivre des lettres de protection et de sauvegarde à son cousin le duc de Bourgogne.

Copie sur papier, signée; écriture du quinzième siècle. — P. 1360 [2], cote 860.

1439, 5 mai.

5590. Louis Arnould, bailli de Roche et d'Annonay au nom de Philippe de Lévis, est admis à s'opposer à la saisie de la terre d'Annonay, et à faire juger le procès pendant à la cour présidiale de Nîmes le vendredi qui suivra la prochaine fête de saint Jean-Baptiste.

Original sur parchemin, signé. — P. 1402 [1], cote 1240.

1439, 6 mai, le Puy.

5591. Charles VII, roi de France, déclare que, son amé et féal chambellan et conseiller Philippe de Lévis, comte de Villars, seigneur d'Annonay, lui ayant rendu en 1436 l'hommage de la terre d'Annonay sans pouvoir encore, à cause de la guerre et du peu de sûreté des routes, faire l'aveu et le dénombrement de ladite terre, il lui donne souffrance d'un an, à partir de la date des présentes, pour accomplir cet acte, et défend à tous ses officiers d'inquiéter à ce sujet ledit Philippe de Lévis.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402 [2], cote 1250.
Inséré dans l'acte du 18 juin suivant (avec la date du 6 juin par erreur). — P. 1402 [1], cote 1239.
Avec le mandement exécutoire de Gilbert de la Fayette, faisant fonctions de sénéchal de Beaucaire, en date du même jour. — P. 1402 [2], cote 1250, et P. 1398 [2], cote 673.

1439, 7 mai.

5592. Étienne Chambert et Étienne Passavant prennent à bail, moyennant un cens de quinze sols tournois, d'un *livrorium* de froment, de quatorze mesures semblables de seigle, de quatorze ras d'avoine et deux poules, certaines terres vacantes sises dans la paroisse de Tourzie (Torziaci).

Minute sur papier, non signée. — P. 1402 [3], cote 1330.

1439, 5 juin, Lyon.

5593. Charles VII, roi de France, mande au bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, de délivrer au duc de Savoie les trois mille livres tournois de rente qu'il a accoutumé de percevoir sur la rève des bailliage de Mâcon et sénéchaussée de Lyon, laquelle rente avait été arrêtée et mise en la main du Roi à l'instance de maître Adam de Cambrai, conseiller et premier président du parlement.

Vidimus sur parchemin, en date du 27 septembre 1441, collationné et signé, renfermant l'attache de Théodore de Valpergue, sénéchal de Lyon, du 12 juin 1439. Avec une autre copie sur papier, non signée. — P. 1361 [1], cote 906.

1439, 5 juin, Lyon.

5594. Charles, duc de Bourbonnais, commet la garde et le gouvernement du prieuré de Saint-Sauveur en Rue à Louis de Layre, prieur de Saint-Jean-la-Chalm au diocèse du Puy, en l'absence d'Antoine de la Forge.

Inséré dans l'acte du 7 mars 1440. — P. 1396 [2], cotes 459 et 463.

1439, 12 juin, Lyon.

5595. Charles VII, roi de France, fait délivrer des lettres de sauvegarde à son cher et féal cousin le comte de Villars, seigneur de Roche et d'Annonay, à qui le duc de Bourbon, comte de Forez, contestait le droit de ressort et d'hommage sur les terres d'Ay, Saint-Alban, Quintenas et Thorenc, prétendant que les susdites terres relevaient de Rocheblaine ou de Maleval.

Original sur parchemin, signé Pichon, jadis scellé. — P. 1398 [2], cote 688.

1439, 18 juin.

5596. Louis Arnoul (Arnulphi), bailli d'Annonay au nom de Philippe de Lévis, obtient du bailli

de Vivarais, en vertu des lettres du Roi, mainlevée de la terre d'Annonay.

Vidimus sur parchemin, délivré par le sénéchal de Beaucaire le 3 octobre 1439, signé, jadis scellé. — P. 1402 [1], cote 1239.

1439, 19 juillet.

5597. Conventions faites entre Louis de Bourbon, comte de Montpensier, et les procureurs de la compagnie des marchands faisant le commerce sur les rivières de Loire et d'Allier, pour procéder à une information au sujet du péage que ledit comte prétendait lever sur l'Allier au lieu dit la Boutière.

Original sur papier, signé et scellé. — P. 1363 [2], cote 1243.

1439, 24 juillet.

5598. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais mandent au receveur des exploits de la châtellenie de Moulins de payer à Jean François, substitut du procureur du duc, quatre livres tournois pour les dépenses qu'il a faites au service du duc.

Cédule originale sur papier, signée, revêtue de quatre cachets en cire rouge. — P. 1360 [2], cote 860.

1439, 27 juillet, Riom.

5599. Pierre Aubépin, lieutenant de Jean de Langeac, sénéchal d'Auvergne, certifie que Guillemin Chaudet, sergent du Roi, a fait les ajournements mentionnés dans sa relation adressée au parlement de Paris.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1363 [2], cote 1216.

1439, 12 août.

5600. Jean Moussat, écuyer, capitaine de Moulins, vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de dix livres tournois, une rente de dix sols tournois qu'il avait droit de prendre sur une maison sise à Moulins, au lieu où a été bâtie l'église des Dames de Sainte-Claire.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 96.

1439, 17 août, Calvinet.

5601. Jacques, vicomte de Villemur, seigneur de Calvinet et de la Vincelle, déclare avoir reçu du duc de Bourbonnais, par les mains de Robert de Chalus, huit cent cinq pièces d'or en différentes monnaies (dont la valeur totale n'est pas énoncée), à valoir sur le prix de l'acquisition de Calvinet et de la Vincelle.

Avec une autre quittance du même jour pour huit cent vingt-huit pièces d'or.

Original en langue romane, sur parchemin, signé Carentelle, et vidimus sur parchemin, de l'an 1456, signé d'un notaire. — P. 1356 [2], cote 301.

[1439, vers le mois d'août.]

5602. Jannin Liendon, homme sujet du duc de Bourbonnais, demeurant au Chambon-Colombel, demande à la chambre des comptes de Moulins d'être déchargé de l'exploitation de deux pièces de terre, l'une sise près de la Planche-Raben, tenue à six sols huit deniers de cens, l'autre sise au terroir de la Broce, chargée de trois boisseaux de froment, « qui sont trop grans charges, vu qu'il ne demeure point sur le lieu et ne les pourroit faire valoir. »

Original sur papier, très-endommagé. — P. 1360 [2], à la suite de la cote 878.

1439, 5 septembre.

5603. Philippe Taillandier, lieutenant général du châtelain de Belleperche, certifie aux gens de la chambre des comptes à Moulins qu'après descente faite sur les terres indiquées dans la requête de Jannin Liendon, elles ont été trouvées cultivées et en bon état.

Lettre originale sur papier, signée. — P. 1360 [2], à la suite la cote 878.

1439, 10 octobre.

5604. Prix fait avec Pierre Gayrau et Jean Bertrand, charpentiers de Montbrison, pour la réparation de la couverture de la tour du Donjon.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1328.

1439, 27 octobre, Orléans.

5605. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, en considération des bons services que son père et lui ont reçus de Gilbert, seigneur de la Fayette, maréchal de France, lui donne douze gros setiers de blé, « qui valent vingt et quatre chevaulx

chargiez, » à prendre chaque année sur les moulins de Fontfort, près de Saint-Galmier, et en outre les château, châtellenie et mandement de Veauche en Forez, avec la justice et les revenus, pour en jouir après le décès d'Amé Vert, bailli de Forez, qui en est détenteur à titre viager.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1397 [1], cote 514.

1439, du 15 octobre au 12 novembre.

5606. Guillaume d'Andable, notaire du comte de Montpensier, délégué pour cet objet, procède à une information au sujet du droit de péage levé par ledit comte sur tous les chalands et bateaux passant par l'Allier au lieu dit la Boutière.

Original sur papier, signé G. Dandable. — P. 1363 [2], cote 1243.

1439, 15 novembre.

5607. Les parties engagées dans le débat relatif au péage sur la rivière d'Allier se déclarent prêtes à remettre les pièces et informations entre les mains du chancelier de Bourbonnais, et consentent à ce qu'on mette en écrit le nombre des bateaux et les noms et surnoms des marchands qui passeront par ladite rivière en une journée.

Minute originale sur papier, signée. — P. 1363 [2], cote 1243.

1439, novembre, Tours.

5608. Charles VII, roi de France, vidime et confirme les lettres patentes de Charles V, données à Paris au mois de février 1373, exemptant le comté de Forez et la baronnie de Roannais de tout ressort autre que celui du parlement de Paris.

Original français sur parchemin, signé Chaligant. — P. 1371 [2], cote 1997.
Vidimus latin sur parchemin, délivré le 30 mars 1488, signé. — P. 1359 [2], cote 743.

1439, 7 décembre, Angers.

5609. Charles VII confirme de nouveau, après la mort de Jacques de Villemur, l'autorisation donnée au duc de Bourbonnais de toucher, sa vie durant, les quatre cents livres de rente dont ledit Jacques lui avait fait le transport.

« Par le Roy, mons[r] Charles d'Anjou, l'évesque de Clermont, l'amiral, le sire de Chaumont et maistre Jean Rabateau, Jean le Picart et Raoul Cluneau et autres présens. — D. Budé. »

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [2], cote 2083.
Vidimus sur parchemin, en date du 21 décembre 1439, collationné, signé. — P. 1361 [1], cote 928.

1439, 14 décembre, Angers.

5610. Charles VII, roi de France, à la requête de Jean de Montault, vicomte de Villemur et seigneur de Carbonières, prétendant à la succession d'Arnaud et de Jacques de Villemur comme étant leur plus proche héritier, mande au juge mage et autres officiers de la sénéchaussée de Toulouse de délivrer audit Jean de Montault copie du testament d'Arnaud de Villemur et de toutes les pièces qui pourraient lui servir en son procès.

Vidimus original sur parchemin, délivré par les commissaires du Roi, le 7 mai 1440, collationné, signé et jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 293.

1439, 22 décembre.

5611. Bermond de Brion, chevalier, procureur de noble dame Philippe de Montrevel, dame d'Argental, interjette appel de la saisie du prieuré de Saint-Sauveur en Rue, opérée par certains commissaires délégués au gouvernement du temporel dudit prieuré, au préjudice du droit de garde que la dame d'Argental prétendait avoir audit lieu.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1396 [1], cote 449.

1440 n. st., 4 janvier, Annonay.

5612. Philippe de Lévis, comte de Villars, seigneur de Roche et d'Annonay et vicomte de Lautrec, institue pour son héritier universel Antoine de Lévis, seigneur de Vauvert, son fils, et, en cas de prédécès, Jean de Lévis, fils dudit Antoine. En cas d'extinction de la branche d'Antoine, il lui substitue Brémond, son autre fils, et les enfants de celui-ci de mâle en mâle. En cas d'extinction de la branche de Brémond, il lui substitue Gasparde de Lévis, sa fille, femme du comte de Montrevel, et ses enfants de mâle en mâle. En cas d'extinction de la branche de Gasparde, il lui substitue Catherine, sa nièce, et les enfants mâles de celle-ci, à la charge de porter le nom et les armes de Lévis.

Vidimus latin sur parchemin, en date du 6 mai 1444, collationné et signé. — P. 1362 [3], cote 1134.

1440 n. st., 11 janvier.

5613. Le lieutenant général du châtelain de Belleperche, le substitut du procureur du duc et le receveur dudit lieu certifient à la chambre des comptes de Moulins qu'après descente faite sur certaines terres sises près de la Planche-Raben et au terroir de la Broce, il a été reconnu qu'elles n'ont eu de temps immémorial ni maisons ni bâtiments.

Lettre originale sur papier, signée. — P. 1360 [2], à la suite de la cote 878.

1440 n. st., 12 janvier.

5614. Pierre du Ry, receveur de Belleperche, déclare avoir reçu de Jean Liendon, demeurant au Chambon-Colombel, tout ce que celui-ci pouvait devoir à cause de ladite recette.

Cédule originale sur papier, signée. — P. 1360 [2], à la suite de la cote 878.

1440 n. st., 18 janvier.

5615. Jean, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, pour le bien, honneur et prospérité du Roi, renouvelle avec le duc de Bourbonnais et d'Auvergne les anciennes alliances qui ont existé entre leurs prédécesseurs.

Original sur parchemin, avec la signature autographe du duc de Bretagne; jadis scellé en cire rouge. — P. 1358 [2], cote 595.

1440 n. st., 5 février, Annonay.

5616. Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur de Roche et d'Annonay, confirme les franchises, libertés et immunités de la ville et du mandement d'Annonay, telles qu'elles avaient été promises et jurées par Philippe de Lévis, son père.

En tête des témoins figure Brémond de Lévis, sire de Châteaumorand, frère dudit Antoine.

Inséré dans un cahier de parchemin, en forme de cartulaire, daté du 25 juin 1474, signé de deux notaires. — P. 1396 [1], cote 448.

1440 n. st., 10 février.

5617. Fondation de douze messes en l'église de Saint-Maurice de Vienne par Isabelle d'Harcourt, dame de Villars. La fondatrice donne à cet effet quatre cents écus, plus divers bijoux ainsi désignés : « Fermilletum auri, cum uno lapide vocato *balay*, tribus *dyamans* et tribus perlis grossis; unum bonum saphirum, *saphiz* gallicè nuncupatum, in auro interclusum, et septem viginti perlas bonas; » et enfin plusieurs reliques richement enchâssées, entre autres un fragment de la colonne à laquelle Jésus-Christ fut attaché dans la maison de Ponce-Pilate.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1389 [1], cote 198.

1440 n. st., 15 février.

5618. Pierre du Ry, receveur de Belleperche, informe les gens de la chambre des comptes à Moulins de la consistance des terres tenues à bail par feu Jean Liendon, bail dont Jean, fils de ce dernier, demande la résiliation.

Lettre originale sur papier, signée. — P. 1360 [2], à la suite de la cote 878.

1440 n. st., 21 février.

5619. Pierre du Ry, receveur de Belleperche, informe les gens de la chambre des comptes à Moulins qu'après enquête faite, il a été reconnu qu'une pièce de terre sise au terroir de la Broce, et chargée envers le duc d'une redevance de trois boisseaux de froment, a été constamment exploitée par Jean Liendon, père et fils.

Lettre originale sur papier, signée. — P. 1360 [2], à la suite de la cote 878.

1440 n. st., 27 février.

5620. Le chambrier de l'évêque de Chartres adjuge à Philippe Jouet et à Jean Bonnet, derniers enchérisseurs, pour le prix de quatorze livres tournois, une maison sise à Chartres, sur le grand pont, aboutissant par derrière à la rivière d'Eure, appartenant à Jaquet Moreau, chargée de vingt sols de rente envers Macé le Cheron et sa femme, de quinze sols tournois envers Philippe Jouet, et de quinze autres sols envers Jean Bonnet et sa femme.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 51.

1440 n. st., 11 mars.

5621. Jean, vicomte de Villemur, seigneur de Calvinet, de Carbonières, de la Vincelle et de « Veteribus campis », fils de Jeanne, jadis fille d'Arnaud, vicomte de Villemur, et de Jean de Montault, chevalier, donne procuration à diverses personnes nommées dans l'acte pour comparaître

en justice et plaider en son nom dans toutes ses affaires.

Vidimus original sur parchemin, délivré par les commissaires du Roi le 7 mai 1440, collationné, signé et jadis scellé. — P. 1356², cote 293.

1440 n. st., 12 mars.

5622. Robert Parent, écuyer, conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourbonnais, certifie qu'Étienne Lefuselier, bourgeois de Blois, a fourni caution suffisante pour Jean Cirot, trésorier général de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé PARENT, jadis scellé de cire rouge. — P. 1358², cote 564.

1440 n. st., 14 mars.

5623. Gastonet Gaste, chevalier, sire de Luppé, rend aveu au duc de Bourbonnais, comte de Forez, pour sa terre de Luppé, la justice qui y est jointe et les nombreux arrière-fiefs, cens et rentes qui en relèvent, lesquels sont énumérés dans l'acte. Cet aveu est reçu par Amé Vert, bailli, et Louis de la Vernade, juge ordinaire de Forez.

Pièce sur parchemin, non signée ni scellée, composée de huit feuilles détachées. — P. 1398², cote 670.

1440, 30 mars, Nîmes.

5624. Raymond, seigneur de Vilar, chevalier, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, donne mainlevée du péage de Serrières, et mande au châtelain et aux autres officiers d'en laisser jouir paisiblement Isabelle d'Harcourt.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359², cote 763.

1440, 2 mai.

5625. Charles, duc de Bourbonnais, ordonne de payer au roi de Sicile trois cent quatre-vingt-quatorze écus d'or, à valoir sur le restant de la dot de Marie de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379², cote 3136.
Avec le consentement de Louis de Segrie, gouverneur général des finances du duc; minute informe. — Même cote.

1440, 11 juin.

5626. Hugonin Maillart, habitant de Souvigny, vend à Simonnet Luxienne une rente de quarante-cinq sols tournois sur une maison sise à Moulins, près de l'écurie du duc de Bourbon.

Au dos est le transport de ladite rente fait au duc en 1460.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374¹, cote 2336.

1440, 15 juillet, Cusset.

5627. Lettres de pardon et d'abolition accordées par le Roi au duc de Bourbon, qui avait pris part à la révolte du Dauphin.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372², cote 2099.

1440, 18 juillet.

5628. Lettres de grâce et de pardon accordées par le roi Charles VII à son fils le Dauphin et au duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1400¹, cote 862.

1440, 4 et 11 septembre.

5629. Jean Vigmard de Salaise (Saligiis) partage également ses biens entre sa femme et son fils, et fonde une messe au prieuré dudit lieu.

Cahier de papier, non signé. — P. 1375², cote 2513.

1440, 15 novembre.

5630. Le bailli et les gens du conseil du comte de Forez donnent en perpétuelle emphytéose à Simon Mallival, moyennant un cens annuel de dix deniers tournois et cinq sols d'introge, une terre sise au territoire de Cromayrieu.

Original latin sur parchemin, signé ROBERTET, jadis scellé. — P. 1402², cote 1257.

1440, 18 novembre, Paris.

5631. Charles VII, à la requête de son conseiller et chambellan Brémond de Brion, seigneur d'Argental, le maintient en possession de la garde du prieuré de Saint-Sauveur en Rue, jusqu'à ce que le débat entre Guillaume de la Farge et Antoine d'Urfé, prétendant tous deux à ce prieuré, ait été vidé par le parlement.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1396², cote 454.

1440, 27 décembre.

5632. Alise la Baileysse, de Brion, au diocèse de

Viviers, échange avec Antoine de Lévis, comte de Villars et seigneur de Roche, une maison et un verger sis au Puy, dans le cloître près du portail de Saint-Robert, contre une rente de huit livres que ledit comte perçoit sur le manse de Faveyrolles, au mandement du château de Don.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1397 [2], cote 535.

Avec un feuillet de papier, sans date ni signature, contenant des conclusions prises au nom d'Antoine de Lévis, pour le faire mettre en possession de ces biens. — *Ibid.*, cote 535 *bis*.

[Vers 1440.]

5633. Mémoire pour établir les droits du duc de Bourbonnais sur le comté de Forez et la baronnie de Roannais, la cession qui lui a été faite d'une rente de quatorze cents livres sur la châtellenie de Pérusse, et la nécessité de racheter les terres dépendantes de Calvinet qui ont été vendues à réméré.

Minute informe sur papier, sans date ni signature. — P. 1356 [2], cote 303.

1441 n. st., 7 mars.

5634. Louis de Layre, prieur de Saint-Jean-la-Chalm, s'étant présenté pour prendre possession de la forteresse et du prieuré de Saint-Sauveur en Rue en vertu de sa commission, Brémond de Brion, seigneur d'Argental, lui en interdit l'entrée, sous prétexte que la garde de ce prieuré lui appartient et qu'il y a été maintenu par arrêt du parlement de Paris.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1396 [2], cote 459.

Duplicatum (placé à tort par Luillier au 3 mars 1411). — *Ibid.*, cote 463.

1441 n. st., 16 mars.

5635. Jean et Géraud de Rabayrolaiz reconnaissent tenir en fief du duc de Bourbonnais, à raison de son duché d'Auvergne, le mas de Chambole et d'autres francs fiefs sis dans la paroisse de Saint-Hippolyte, au diocèse de Clermont.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1361 [1], cote 931.

1441, 5 avril, Tarascon.

5636. Isabelle, reine de Sicile, etc., en vertu d'une procuration de René, son mari, donnée à Naples le 4 août 1440, cède à son beau-frère Charles, comte de Mortain, à titre de partage, le comté du Maine, Château-du-Loir, la Ferté-Bernard, Mayenne-la-Juhais, Sablé, etc., à certaines conditions énumérées dans l'acte.

Vidimus sur parchemin, signé, du 23 mars 1499 n. st. — P. 1379 [1], cote 3118.

1441 n. st., 7 avril.

5637. Louis de la Trémoille, comte de Joigny, seigneur d'Uchon et de Bourbon-Lancy, et Jean Ruète, prieur du prieuré du Bourg, se partagent par moitié le revenu du poids des denrées à Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé. — P. 1377 [2], cote 2922.

1441 n. st., 12 avril.

5638. Le duc de Bretagne fait alliance avec le duc de Bourbonnais.

Lettre scellée en cire rouge, signée Leclerc. Déficit; notice rédigée d'après l'inventaire de Luillier. — P. 1359 [1], cote 645.

1441, 10 mai.

5639. Rodrigo de Villandrando, comte de Ribadeo, passe procuration à Jean de Cogne pour toucher à Avignon toutes les sommes qui lui sont dues.

Dans l'acte du 6 juin 1442. — P. 1375 [1], cote 2476.

1441, 15 mai.

5640. Charles, duc de Bourbonnais, etc., notifie aux gens de ses comptes en Forez qu'il a reçu l'hommage d'Amé d'Espaignon [(1)] pour tout ce que celui-ci tient et peut tenir de lui en fief dans le pays de Forez.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402 [2], cote 1265.

1441, 28 mai.

5641. Le duc de Bourbonnais et d'Auvergne renonce en faveur d'Artaud Alamand, seigneur de Chatte (Chata), aux prétentions qu'il pouvait avoir sur la seigneurie de la Faye en vertu du testament de Geoffroy de Chatte, dernier seigneur de la Faye, mais à condition que ledit Alamand acquittera

(1) La copie insérée dans l'acte du 22 juin suivant porte *Amé l'Espaignol*.

dans six ans tous les legs dudit Geoffroy, et que la seigneurie de la Faye ne pourra être séparée de celle de Chatte sans la permission du duc.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1400 [2], cote 921.

1441, 30 mai.

5642. Louis de Bourbon, comte de Montpensier, lieutenant de son frère en Auvergne, relève Berthon Auzol et sa femme, pauvres gens, d'un vice de procédure qui avait été commis à leur détriment par le greffier des grands jours.

Avec la lettre d'ajournement du sergent à la partie adverse, en date du 6 juin.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1376 [2], cote 2738.

1441, 10 juin.

5643. Le lieutenant de Théodore de Valpergue, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyonnais, admet le relief en cas d'appel demandé par Jean de Lavieu, chevalier, seigneur de Roche-la-Molière, appelant au parlement pour déni de justice contre le duc de Bourbonnais, comte de Forez.

Original latin sur parchemin, signé; incision pour le sceau. — P. 1359[2], cote 742.

1441, 13 juin, Roussillon.

5644. Jean Gui, dit Perrot, reconnaît devoir à la dame de Villars certaine quantité de deniers, grains et vin, pour reliquat de ses comptes du fermage de la seigneurie de Bucey.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [1], cote 193.

1441, 22 juin, Villefranche.

5645. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, etc., donne à l'église Notre-Dame de Montbrison une rente de soixante livres, à prendre en deux termes égaux sur le profit du sceau du Forez, à la charge de dire une messe chaque jour à huit heures, « en quelque saison que se soit, en frappant quinzes cops à la plus grosse clocheen l'onneur des quinzes joyes Nostre-Dame, et le darnier coupt doublera pour cognoistre la fin, et y aura de distance d'un coupt à l'austre de l'espace d'ung *Ave Maria*... Item, pour les aornemens nécessaires à dire et célébrer ladite messe par chacun jour, avons donné et par une fois fait ballier les choses ci-après escriptes, lesquelles le doyen et chapitre seront tenus de continuer et tenir en estat par le temps advenir aux fraix et despens de l'église, c'est assavoir ung calice, ungne paie, deux buyrettes à metre vin et eaue, et deux chandelliers d'argeant, une chasuble, aube et amyt, estole et phanon, messel, corporaulx et touailles d'autel, ung coffre bien fermant à clef, lequel sera au coingnet de l'otel où se dira icelle messe, à mettre les joyaux; toutes les choses dessusdictes armoiées à nos armes. »

Vidimus sur parchemin, en date du 5 novembre 1442, signé de deux notaires. — P. 1397 [1], cote 485.

1441, 22 juin.

5646. Amé l'Espagnol fournit à Louis de la Vernade, juge de Forez, le dénombrement de ce qu'il tient en fief dans le mandement de Néronde, à Balbigny et à Pouilly, ainsi que dans le mandement de Cleppé, au territoire de Malintra.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402[2], cote 1265.

1441, 27 juin.

5647. Mandement du duc de Bourbon au gouverneur général de ses finances, Louis de Segrie, pour faire délivrer régulièrement aux Cordeliers de Villefranche les termes de la rente à eux léguée par la duchesse sa mère.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366 [1], cote 1479.
Copie sur papier, contenant les lettres exécutoires du gouverneur des finances, datées du lendemain. — *Ibid.*, cote 1480.

1441, 5 juillet, Villefranche.

5648. Charles, duc de Bourbon, sire de Beaujeu, confirme l'acquisition que Jean d'Yffreville avait faite de l'office de châtelain du Châtelard (le 26 septembre 1427).

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [2], cote 628 *ter*.

1441, 7 juillet.

5649. Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, fonde au couvent des Carmes de Vienne une messe qui se dira tous les samedis durant cinq années, et

donne à cet effet trois chasubles et deux draps de soie verte, marqués à ses armes.

Original sur parchemin, scellé du sceau dudit couvent, plaqué. — P. 1389 [2], cote 204.

1441, 8 juillet, l'Isle-Jourdain.

5650. Jean, comte d'Armagnac, de Fezensac, de Rhodez et de l'Isle, etc., se réconcilie avec le duc de Bourbonnais et avec le comte de Montpensier, conclut alliance avec eux, et promet de garder leurs droits et leurs biens.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 647.

1441, 16 juillet.

5651. Louis de Bourbon, comte de Montpensier, lieutenant de son frère en Auvergne, accorde à Antoine Chambon un répit d'un an pour s'acquitter envers ses créanciers.

Avec une dispense de l'official de Clermont accordée à cet effet audit Chambon, et la lettre exécutoire du lieutenant du sénéchal d'Auvergne, datées des 17 et 18 juillet.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1376 [2], cote 2724.

1441, 26 juillet, Villefranche.

5652. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, etc., en qualité de comte de Forez et de suzerain de Brémond de Brion, seigneur d'Argental, ratifie en ce qui le concerne la sentence rendue par la cour du bailliage de Velay siégeant à Montfaucon, laquelle a attribué audit de Brion la libre possession de la garde du prieuré de Saint-Sauveur en Rue.

Original sur parchemin, signé, scellé sur double queue d'un sceau rond en cire rouge, aujourd'hui fruste. — P. 1396 [2], cote 455.

1441, 28 juillet.

5653. Louis de la Vernade, juge de Forez, en exécution des lettres du duc de Bourbonnais analysées ci-dessus, mande au prévôt de Montbrison de quitter la place et le prieuré de Saint-Sauveur en Rue, qu'il lui avait confiés, et d'en abandonner la garde à qui de droit.

Original sur parchemin, signé. — P. 1396 [2], cote 455.

1441, 15 août.

5654. Jean Roy, paroissien de Flory, est reçu en l'aveu de bourgeoisie du duc de Bourbonnais.

Autre acte semblable pour Guiot Bourghon, de la même paroisse.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1375 [2], cotes 2568 et 2569.

1441, 23 août.

5655. Mainlevée provisoire des places de Roche-la-Molière, Boisset et autres, qui avaient été saisies par le duc de Bourbon faute d'hommage.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2310.

1441, 23 août, château de Roussillon.

5656. Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, donne procuration à Jean d'Yffreville pour le recouvrement des sommes qui lui sont dues.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [1], cote 192.

1441, 23 août.

5657. Louis de Bourbon, comte de Montpensier, lieutenant de son frère en Auvergne, mande au sénéchal d'Auvergne d'admettre Pierre Minet à recouvrer certains deniers qu'il avait consignés pour un retrait.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [2], cote 2722.

1441, 29 août.

5658. Le comte de Montpensier, lieutenant de son frère en Auvergne, ordonne de recevoir en sa cause Philippe de Vienne, seigneur de Montaigu et de Château-Landon, tout comme s'il eût comparu en personne ou par procureur suffisamment fondé.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [2], cote 2735.

1441, 11 septembre, Chambéry.

5659. Louis, duc de Savoie, et Charles, duc de Bourbonnais, au nom de Philippe, sire de Beaujeu, son fils, ratifient l'accord passé entre leurs députés le 25 juillet précédent, au sujet des terres sises aux pays de Bresse et de Dombes provenant des anciens sires de Beaujeu et de Villars, ainsi que le règle-

ment des limites et du ressort de leurs juridictions pour les mêmes terres.

Vidimus sur parchemin, en date du 8 décembre 1447, collationné, signé, jadis scellé. — P. 1360², cote 885.
Autre expédition sur papier, signée GAYAND, et écrite à la même époque. — Même cote.

1441, 11 septembre, Chambéry.

5660. Louis, duc de Savoie, etc., abandonne à Philippe de Bourbon, seigneur et baron de Beaujeu, le tiers des trois mille livres tournois qu'il avait droit de percevoir sur la rève et autres impôts « qui se lèvent passant du royaume en l'Empire par les rivières du Rosne et de Sosne, depuis Saint-Jean de Losne jusques à la gorge de Chavaney; » et il s'engage à obtenir la ratification du Roi.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366², cote 1489.
Vidimus sur parchemin, en date du 26 septembre 1441, collationné et signé; avec une copie sur papier, non signée. — P. 1361¹, cote 906.
Autre copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1360², cote 885.

1441, le jour de l'Exaltation de la sainte Croix (14 septembre).

5661. Arnould, duc de Gueldre, de Juliers, etc., vend à la ville de Nimègue, pour le prix de onze mille florins du Rhin, une rente de treize cents florins sur le péage de Lobith.

Original sur parchemin, écrit en hollandais et non signé. — P. 1365², cote 1444.

[Entre le mois de janvier 1440 et le mois d'octobre 1441.]

5662. Consultation à l'effet de savoir si Philippe de Lévis, dernier seigneur de Roche et de la Voûte, n'a pas, dans son testament, excédé son droit au détriment de son fils Brémond de la Voûte, n'étant lui-même devenu héritier de son père Philippe que par substitution et par le décès de son frère Guigue.

Cahier de papier, signé J. DE BRENIACO, *leg. doctor.* — P. 1399², cote 829.

[Entre le mois de janvier 1440 et le mois d'octobre 1441.]

5663. Consultation tendant à établir que Brémond de Lévis, sire de la Voûte et de Châteaumorand, a reçu sa part légitime, et qu'il n'a rien de plus à réclamer de son frère Antoine, comte de Villars.

Avec deux autres mémoires, incomplets, tendant au contraire à justifier les prétentions du seigneur de la Voûte.

Minutes sur papier, non signées. — P. 1399², cote 836.

1441, 7 octobre, Paris.

5664. Charles VII ratifie le partage par lequel le roi René a cédé à Charles d'Anjou, comte de Mortain, son frère, le comté du Maine.

Vidimus sur parchemin, du 23 mars 1499 n. st., signé. — P. 1379¹, cote 3118.

1441, 10 octobre.

5665. Récépissé, donné par Guillaume Rivière, abbé de la Chassagne, à Jean d'Yffreville, procureur d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, d'une transaction intervenue le 4 août 1407 entre ladite dame d'une part, et Hugues Chandieu (Chandeyaci) et Guillaume de Tournon, coseigneurs de Versalieu, d'autre part, au sujet de l'étang dit de Genève.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392², cote 778.

1441, 12 octobre, Valence.

5666. Transaction entre Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur de Roche, et Brémond, sire de la Voûte et de Châteaumorand, son frère, au sujet de la succession de Philippe de Lévis et d'Aliénor sa femme, leurs père et mère, et des legs testamentaires faits audit Brémond par Philippe de Lévis, seigneur de Roche, leur aïeul. Antoine promet à Brémond de lui assurer la possession du château de Miribel en Forez, et, en attendant, de lui payer pour les fruits une rente de cent livres, plus une autre rente de trois cents livres à la Saint-Michel de chaque année.

Original sur parchemin, revêtu des *signa* de deux notaires. — P. 1362¹, cote 1015.
Minute sur papier, raturée, non signée. — P. 1399², cote 836.

1441, 16 octobre, Paris.

5667. Charles, comte de Mortain, se déclare satisfait du partage qui lui a été attribué par le roi René, son frère, et renonce à toute réclamation.

Vidimus sur parchemin, du 23 mars 1499 n. st., signé. — P. 1379¹, cote 3118.

1441, 17 octobre.

5668. Procédures et informations au sujet du trézain (trisenum) des amendes des assises d'Argental, réclamé par Poncet de Gerlande et Marguerite de Vaugelas, sa femme, contre Brémond de Brion et Bérenguette de Montrevel, sa femme, dame de Théodure, de Beausemblant et d'Argental; savoir, quatre blancs royaux ou vingt deniers tournois par livre tournois; quinze deniers tournois par florin; une livre tournois pour douze livres tournois. A la suite de ces informations, le lieutenant du bailli de Velay remet Poncet de Gerlande et sa femme, par la tradition d'une écritoire, en possession du droit de lever le trézain en question.

Cahier de papier, très-volumineux, faisant partie du registre des exploits du bailliage de Velay, et signé. — P. 1396 ², cote 461.

1441, 20 octobre.

5669. Antoine Guyn, dit Alard, notaire public, vend à Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur de Roche et d'Annonay, pour le prix de quatre écus d'or neufs au coin du Roi, un jardin sis à la Reclusière, qu'il avait acheté en 1429.

Original latin sur parchemin, signé, et scellé d'un petit sceau armorié en cire brune, recouvert de papier et pendant sur une queue de parchemin. — P. 1399 ¹, cote 753.

1441, fête de saint Severin, évêque (23 octobre).

5670. Le duc de Gueldre confirme la vente faite à la ville de Nimègue d'une rente sur le péage de Lobith.

Original sur parchemin, écrit en hollandais et non signé. — P. 1365², cote 1446.

1441, 8 novembre.

5671. Les habitants de Thiers sont déchargés de l'obligation de payer des gages au capitaine et au lieutenant de cette ville, mais sont astreints à faire chaque jour six guets au château.

Original sur parchemin, signé. — P. 1381, cote 3364.

1441, 11 novembre, Anzon.

5672. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu et de Château-Chinon, décharge Jean de Pompierre de l'office de maître de sa chambre aux deniers, et en investit Jean Rabineau, qui l'exerçait déjà en l'absence dudit de Pompierre.

Original sur parchemin, délivré en conseil, signé et jadis scellé. — P. 1359 ¹, cote 619.

1441, 20 novembre, Roussillon.

5673. Testament d'Isabelle d'Harcourt, veuve de Humbert, seigneur de Thoire et de Villars, dame de Roussillon, de Riverie et du Bois, par lequel elle institue son héritier universel Charles, duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé d'un notaire, avec incisions pour le sceau. — P. 1362³, cote 1121.

Duplicata. — P. 1366 ², cote 1491, et P. 1401 ³, cote 1122.

Vidimus sur parchemin, en date du 5 février 1444, signé de deux notaires, et minute sur papier du même vidimus. — P. 1401³, cote 1123.

Autre vidimus sur parchemin, délivré le 15 janvier 1448, collationné et signé de trois notaires. — P. 1362³, cote 1130.

Autre copie, avec des actes relatifs à l'exécution du même testament (registre de 109 feuillets). — K. 561, n° XII.

1441, 16 décembre, Moulins.

5674. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu et de Château-Chinon, mande au gouverneur général de ses finances de payer à Pierre dit Paillart, seigneur d'Urfé, son chevalier et chambellan, la somme de deux cents écus d'or, prix d'un cheval bai qu'il lui a acheté pour mettre au chariot de la duchesse.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 ¹, cote 517.

A cette pièce est jointe la lettre exécutoire, délivrée par Louis de Segrie, gouverneur général des finances de Bourbonnais; cédule sur parchemin, signée. — Même cote.

[1441.]

5675. Mémoire pour obtenir des lettres du Roi et du duc de Bourgogne en faveur de Philippe de Bourbon, seigneur de Beaujeu, au sujet de la rève de Mâcon et de Lyon.

Feuillets de papier, non signés. — P. 1371 ¹, cote 1952.

[Vers 1441.]

5676. Requête présentée au duc de Bourbonnais par Jean de Montault, vicomte de Villemur, pour réclamer de lui la baronnie de Calvinet et ses appar-

tenances, comme héritier substitué de toute la succession d'Arnaud de Villemur.

Avec trois mémoires en forme de consultation, tendant à débouter le demandeur et à maintenir le duc en possession de ladite succession.

Feuillets de papier, sans date ni signature, sauf l'un d'eux, signé THIESSART et PIÉDEFER. — P. 1356 [2], cote 303.

[Vers 1441.]

5677. Moyens exposés par le roi et la reine de Navarre pour ne pas payer à Charles d'Anjou, comte du Maine, une rente de deux mille livres que le feu roi de Navarre avait donnée à Olivier de Clisson, comte de Penthièvre, et dont Jean de Clisson avait fait le transport audit comte du Maine.

Minute originale sur papier, sans date ni signature. — P. 1363 [2], cote 1207.

1442 n. st., 17 janvier, Bressuire.

5678. Réponses faites par le roi Charles VII aux remontrances et doléances qui lui ont été adressées par les gens des trois états du pays d'Auvergne, touchant la levée des aides, tailles et gabelles.

Cahier de papier, signé BUDÉ, mais qui paraît une copie. — P. 1361 [1], cote 950.

1442 n. st., 17 janvier, Bressuire.

5679. Charles VII, roi de France, consent au transport fait par le duc de Savoie à Philippe de Bourbon, seigneur de Beaujeu, de la tierce partie des trois mille livres de rente que ledit duc de Savoie avait droit de prendre sur la rève de Lyon et de Mâcon.

« Par le Roy, l'admiral, messire Jean de Jambes et autres plusieurs présens. — CHALIGANT. »

Avec une attache de Jean de Xancoins, secrétaire du Roi et receveur général de ses finances.

Original sur parchemin, signé. — P. 1368 [2], cote 1624.
Vidimus du 4 avril 1442, sur papier. — P. 1361 [1], cote 903.
Autre vidimus sur parchemin, en date du 3 avril 1442, collationné et signé, avec une troisième copie sur papier, non signée. — P. 1361 [1], cote 906.

1442, 7 avril, Castel-Capuano.

5680. Le roi René ayant cédé à son frère Charles, comte de Mortain, à titre de partage, le comté du Maine, Château-du-Loir, la Ferté-Bernard, Mayenne-la-Juhais et la baronnie de Sablé, ratifie cette cession, qui avait été conclue en son nom par sa femme Isabelle.

Vidimus sur parchemin, du 23 mars 1499 n. st., signé. — P. 1379 [1], cote 3118.

1442, 28 avril.

5681. Bernard d'Armagnac, comte de la Marche, de Pardiac et de Castres, vicomte de Carladès et de Murat, et Aliénor de Bourbon, sa femme, donnent procuration à Balthazar de Quadrivio, châtelain de Lens, à Pierre des Moulins, châtelain de Montaigu en Combraille, et autres personnes, pour plaider en leur lieu et place, faire en leur nom l'hommage de la terre de Puisieux à Jean de Bourbon, seigneur de Carancy et de l'Écluse près de Douai, retirer certaines lettres des mains de l'abbé de Saint-Wast d'Arras et en donner quittance.

Original latin sur parchemin, signé PALLERON, jadis scellé. — P. 1363 [2], cote 1231.

1441 (1442), le dimanche *Exaudi* (28 mai).

5682. Arnould, duc de Gueldre, reconnaît avoir reçu de la ville de Nimègue deux mille florins, complétant les treize mille qu'elle lui devait.

Original sur parchemin, écrit en hollandais et non signé. — P. 1365 [2], cote 1446.

1442, 6 juin.

5683. Jean de Cogne, procureur de Rodrigo de Villandrando, se nomme un substitut.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 [1], cote 2476.

1442, 15 juin, Vienne.

5684. Geoffroi, archevêque de Vienne, accorde une indulgence de quarante jours à tous ceux qui entendront une messe fondée au maître-autel de l'église paroissiale de Roussillon par Isabelle d'Harcourt, dame de Villars et de Roussillon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362 [1], cote 999.

1442, 20 août, Nogaro.

5685. Charles VII, roi de France, défend à ses officiers d'inquiéter en quoi que ce soit Antoine de

Lévis, chevalier, comte de Villars, seigneur de Roche et d'Annonay, sur le fait de n'avoir pas conduit lui-même ses vassaux à l'expédition du Roi en Guyenne, et ce en considération des bons services que lesdits vassaux ont rendus dans la même expédition sous la conduite de son frère Brémond de Lévis, seigneur de la Voûte et de Châteaumorand.

« Par le Roy, le comte de Tancarville, le sire de Prully et autres présens. — CHARRIER. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1398 [3], cote 716.

1442, 25 août.

5686. Humbert Fontaine (Fontanis), receveur du Châtelard pour Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, reconnaît lui devoir deux cent soixante-dix-huit florins deux gros six deniers, plus diverses rentes en nature, comme reliquat des comptes de sa recette.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [1], cote 630.

1442, 28 août, Aigueperse.

5687. Charles, duc de Bourbonnais, exerce son droit de retrait féodal sur l'achat de la terre de Surpalis, fait par Raymond Guillemère, et la transporte à Louis Tart, receveur de Château-Chinon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1380 [2], cote 3260.
Lettre exécutoire du procureur de Château-Chinon, du 8 octobre suivant; original sur parchemin, signé. — Même cote.

1442, 10 septembre.

5688. Transaction entre les seigneurs de Marignane, Gignac et Châteauneuf d'une part, et les habitants de Marignane d'autre part, au sujet des tailles.

Expédition sur papier, collationnée et signée. — P. 1380 [1], cote 3209.

1442, 2 novembre, Saumur, en l'hôtel du seigneur de Tucé.

5689. Testament d'Yolande, reine de Sicile, duchesse d'Anjou, etc.

Copie contemporaine, sur papier, d'un vidimus du 11 novembre 1483, collationné et signé. — P. 1380 [1], cote 3169.

1442, 23 novembre.

5690. Le bailli et les gens du conseil du comte de Forez cèdent en perpétuelle emphytéose à Jean Robert, de Sury-le-Comtal, moyennant quatre deniers tournois de cens, une terre vacante, de la contenance de quatre séterées, sise « subtus les Denez, juxta lo Marez biez [(1)]. »

Original latin sur parchemin, signé ROBERTET, jadis scellé. — P. 1402 [2], cote 1271.

[Vers 1442.]

5691. Extrait des clauses du testament d'Yolande, reine de Sicile, par lesquelles elle lègue à son fils Charles d'Anjou les baronnies de Lunel, de Berre et de Martigues [qu'elle lui avait déjà données le 2 mai 1438].

Cahier de papier, non signé. — P. 1379 [2], cote 3157.
Autre copie sur papier, non signée. — *Ibid.*, cote 3158.

[Vers 1442.]

5692. Inventaire des titres des Cordeliers de Villefranche.

Deux cahiers de papier, non signés. — P. 1366 [1], cote 1480.

[Après 1442.]

5693. Mémoire généalogique relatif à la terre de Donzenat.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1372 [1], cote 2034.

1443 n. st., 11 février, Issoire.

5694. Louis de Bourbon, comte de Montpensier, proteste qu'il est contraint et forcé d'accepter l'apanage que veut lui fixer son frère, bien que cet apanage lui donne la terre de Combraille, valant quinze cents livres de revenu, en place de la baronnie de Beaujeu, qui en valait dix mille et sur laquelle il avait des droits.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364 [2], cote 1327.

1443 n. st., 13 février, Issoire.

5695. Charles, duc de Bourbon, assigne en apanage à Louis de Bourbon, son frère, le comté de Montpensier et la seigneurie de Combraille, avec tous les droits dont il a hérité sur le comté de Clermont, le dauphiné d'Auvergne, la baronnie de Mercœur, le comté de Sancerre, la baronnie de Charenton,

(1) L'ancien canal appelé « lo Marez biez » existe encore dans la plaine située entre Craintilleux et Sury-le-Comtal.



et autres terres en Berry et en Bourbonnais, sous certaines réserves et à charge de l'hommage.

Avec un autre acte du même jour, par lequel Louis de Bourbon accepte cet apanage et renonce à tous ses autres droits.

Deux vidimus du premier acte sur parchemin, datés du 10 juillet 1454 et du 4 septembre 1482, collationnés et signés. — P. 1364², cotes 1323 et 1331.

Vidimus du second sur parchemin, daté du 13 juin 1454, collationné et signé. — P. 1364², cote 1323.

1443 n. st., 16 février.

5696. Traité de mariage entre Louis de Bourbon, comte de Montpensier, et Gabrielle de la Tour, fille du comte de Boulogne et d'Auvergne, contenant l'émancipation de ladite Gabrielle par son père, datée de la veille.

Original sur parchemin, signé (en double). — P. 1367², cote 1557, et P. 1376², cote 2679.

1443 n. st., 6 mars.

5697. Nomination d'Humbert Fontaine (Fontis), notaire à Chalamont, comme receveur de la terre du Châtelard pour le compte d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars [1].

Original sur parchemin, signé. — P. 1392¹, cote 629.

1443 n. st., 11 mars, Toulouse.

5698. Charles VII, roi de France, en considération des services que lui a rendus le comte de la Marche, de Pardiac et de Castres, notamment dans son récent voyage en Gascogne, mande aux gens de sa cour de parlement de lui donner un délai d'un an pour soutenir le procès qui lui est intenté devant ladite cour.

« Par le Roi, l'amiral et autres présens. — Chaligant. »

Copie sur papier, non signée; écriture du temps. — P. 1363², cote 1234.

1443 n. st., 12 mars.

5699. Pierre de la Roche-Briand, abbé d'Ébreuil, nomme des procureurs pour faire hommage au duc de Bourbonnais de sa ville, châtel et justice d'Ébreuil.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1361¹, cote 948.

1443 n. st., 23 mars, palais de Riom.

5700. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, déclare avoir reçu par procureurs la foi et hommage de l'abbé d'Ébreuil, à la condition que ledit abbé lui fournisse dans quarante jours le dénombrement de tout ce qu'il tient de lui.

Deux vidimus sur parchemin, signés, jadis scellés, en date du 30 octobre 1443 et du 25 juillet 1444. — P. 1361¹, cote 948.

1443 n. st., 9 avril.

5701. Marguerite du Hamel confirme la vente faite par elle au duc de Bourbon, en 1425, de la terre de Bulles en Beauvoisis.

Avec l'investiture donnée au duc le même jour et plusieurs quittances du prix de vente, des 12 février, 10 et 16 avril et 18 mai de la même année.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1369¹, cote 1746.

1443, 15 et 16 mai, Sens.

5702. Procès-verbal de l'assignation donnée, par l'ordre des commissaires du Roi, aux témoins appelés à la requête du comte et de la comtesse de la Marche, pour déposer dans le procès intenté par ladite dame au roi de Navarre et au prince de Viane, son fils.

Petit cahier de papier; écriture du temps. — P. 1363², cote 1209.

1443, 5 juin.

5703. Sentence des gens des comptes du Bourbonnais réglant les droits du duc de Bourbon et du prieuré du Montet, au sujet de prés joignant le bois de Mondrie, paroisse de Deux-Chaises.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374¹, cote 2396.

Mainlevée donnée aux religieux du Montet en vertu de cette sentence; même date. — *Ibid.*, cote 2398.

1443, 11 juin.

5704. Mainlevée des terres de Dargoire et Châteauneuf en faveur du chapitre de Lyon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366², cote 1501.

1443, 5 juillet, Poitiers.

5705. Charles VII, roi de France, fait remise au comte de Villars, seigneur d'Annonay, des deux mille florins qui auraient dû être versés au trésorier de Nîmes par Aymar, seigneur d'Annonay, à

[1] Humbert Fontaine avait déjà exercé cet office de 1440 à 1442, comme il résulte de la charte du 25 août précédent.

l'époque où le roi Jean rendit à ce dernier sa seigneurie, qui avait été saisie. Cette remise est faite par la raison que, si le payement n'a pas été effectué depuis quatre-vingt-deux ans ou environ, la chose est prescrite depuis longtemps, et que d'ailleurs le comte de Villars s'est rendu digne de cette faveur par ses services.

« Par le Roy, l'Admiral, messire Jehan de Jambes et autres présens. — CHALIGANT. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1398 [3], cote 723.
Avec trois cédules sur parchemin, contenant les lettres d'exécution des trésoriers royaux, datées des 12 juillet, 1er et 8 août suivants. — Même cote.

1443, 9 juillet, Poitiers.

5706. Charles VII, roi de France, mande au parlement de Paris de reprendre, nonobstant toute lettre contraire, la cause pendante entre le duc de Bourbonnais et le comte de Pardiac au sujet du comté de la Marche et de la seigneurie de Montaigut en Combraille.

« Par le Roi, l'Amiral, le sire de la Varenne, messire Jean de Jambes et autres présens. — DE LA LOERE. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1363 [2], cote 1215.

1443, 22-30 juillet.

5707. Cautions diverses fournies au duc de Bourbonnais pour Naudon Gon, receveur d'Ainay.

Trois pièces originales, sur parchemin, signées. — P. 1374 [2], cote 2411.

1443, 3 août.

5708. Transaction entre le duc de Bourbonnais et le comte d'Eu, au sujet des droits que celui-ci revendiquait sur la succession de Marie de Berry, sa mère.

Avec l'état des payements, au dos.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [2], cote 1918.
Autre exemplaire, cancellé. — Même cote.

1443, 26 septembre, Saumur.

5709. Lettres du roi Charles VII mandant au bailli de Lyon et autres officiers de maintenir le comte d'Harcourt en possession de l'héritage d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, sa sœur, et, en cas d'opposition, de faire ajourner les parties au prochain parlement.

Inséré dans l'exploit du 24 octobre suivant. — P. 1389 [2], cote 202 *bis*.

1443, le samedi après la Saint-Denis (12 octobre).

5710. Pierre Nicolaï, sire de Ras, reconnaît tenir en fief de noble homme Jean de la Bastisse diverses pièces de terre et de bois sises dans les paroisses de Saint-Félix, Sansat et Billy.

Copie sur papier, sans date ni signature; écriture du quinzième siècle. — P. 1355 [1], cote 25.

1443, 22 octobre.

5711. Pierre de la Roche-Briand, abbé d'Ébreuil, ratifie l'hommage rendu en son nom par Jacques de Chabannes au duc de Bourbonnais, pour tout ce que lui et son monastère tiennent de ce prince dans le duché d'Auvergne.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1361 [1], cote 948.

1443, 24 octobre.

5712. Exploit fait par Jean Garnier, sergent royal, à la requête du comte d'Harcourt, contre le duc de Bourbonnais, au sujet de l'héritage d'Isabelle d'Harcourt, dame de Villars, sœur dudit comte, qui avait fait le duc son héritier universel.

Copie informe sur papier. — P. 1389 [2], cote 202 *bis*.

1443, 1er novembre, Chaudesaigues.

5713. Jean d'Armagnac, vicomte de Lomagne, seigneur de Séverac, donne à Jean de Salezart, écuyer, capitaine des gens d'armes et de trait du Roi, en récompense de ses bons services, les émoluments et fruits de la ville de Chaudesaigues, sa vie durant.

Copie en papier, non signée; écriture du temps. — P. 1358 [1], cote 488.

1443, 7 novembre.

5714. Michel de Maisonconte déclare que les justiciables de sa terre et seigneurie de Maisonconte doivent guet, garde et réparation au château de Château-Chinon, et ne sont pas guettables audit lieu de Maisonconte.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [1], cote 332.

1444 n. st., 7 janvier.

5715. Guillaume de la Grange cède à la veuve et aux enfants de Guillaume Miry une pièce de terre sise au terroir de Bourbon, tenant à ladite veuve et à Estévenin Regnauld, et chargée envers le duc de Bourbonnais de douze deniers payables en août, avec six deniers à Noël et six deniers à Pâques.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 277.

1444 n. st., 28 février, Tours.

5716. Ordre du Roi à la chambre des comptes de Paris de remettre au duc de Bourbon les titres relatifs à l'Auvergne qui lui sont utiles, ou le vidimus d'iceux.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [1], cote 2041.

1444, 22 avril.

5717. Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur de Roche, d'Annonay, de Posquières, etc., complète le payement d'une somme de trois cent cinquante moutons d'or que Philippe de Lévis, son père, s'était engagé à remettre au fermier du petit scel de la cour de Montpellier, à raison de ce qu'il pouvait lui devoir pour la dîme appartenant audit fermier sur les obligations souscrites en 1399 et 1411 par le même Philippe et par Eudes de Villars, au profit de Raymond, comte de Beaufort, vicomte de Turenne.

Ces obligations avaient été inscrites sur le registre de la cour de Montpellier. L'héritier du fermier donne quittance en biffant de sa main avec une plume et de l'encre (cum tincha et calamo) les claims (clamores) inscrits aussi audit registre.

Original latin sur parchemin, muni des *signa* de deux notaires. — P. 1398 [1], cote 630.

1444, 16 mai.

5718. Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur de Roche et d'Annonay, vicomte de Lautrec, institue par testament son fils Jean de Lévis pour son héritier universel, avec différentes substitutions [(1)].

Original sur rouleau de parchemin, signé par deux notaires et revêtu de leurs *signa*. — P. 1362 [1], cote 1024.

(1) Les dures clauses de ce testament relatives à Guillaume, frère naturel d'Antoine de Lévis, et à son propre bâtard, ont été relevées par Bétencourt (tome II, page 572).

1444, 19 mai.

5719. La cour de parlement, à la requête du duc de Bourbonnais, fixe à quinzaine la production de pièces qui doit être faite par le comte de Vendôme, le comte de Pardiac et sa femme dans le procès engagé au sujet du comté de la Marche et de la châtellenie de Combraille.

Original sur papier, signé Cheneteau (en double). — P. 1363 [2], cote 1234.

1444, 29 mai.

5720. Accord conclu par les évêques de Clermont et d'Agde entre Regnaud de Murat et Bernard d'Armagnac, au sujet de la vicomté de Murat.

Cahier de papier, non signé. P. 1372 [1], cote 2015.

1444, 16 juin.

5721. Transaction entre le comte de la Marche, de Pardiac et de Castres, vicomte de Carlat et de Murat, et Regnaud de Murat, par laquelle ledit Regnaud cède au comte de la Marche tous ses droits prétendus sur la vicomté de Murat, moyennant la somme de quatre mille six cents écus d'or payables par termes spécifiés dans l'acte.

Avec une procuration de Bernard d'Armagnac, du 5 juin précédent, et une ratification de Regnaud de Murat, du 31 janvier suivant.

Deux copies sur papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1363 [2], cote 1255, et P. 1372 [1], cote 2015.

1444, juin, les Montils.

5722. Charles VII accorde la jouissance et ordonne mainlevée de la terre de Vierzon à Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur de Roche, tuteur des enfants nés de lui et d'Isabeau de Chartres.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [1], cote 3030.

1444, 7 juillet.

5723. Le duc de Bourbon abandonne à son argentier Gilles le Tailleur le revenu de Château-Chinon, jusqu'à ce qu'il soit remboursé d'une somme de dix mille cinq cent dix-huit livres tournois qu'il lui a prêtée.

Avec une caution fournie par Gilbert de la Fayette,

Jacques de Chabannes et autres, et la publication faite par la cour du Roi à Tours, datées du même jour.

Originaux sur parchemin, signés, cancellés.—P. 1374[1], cote 2322.

1444, 2 août; Troyes.

5724. Charles VII, roi de France, à la requête du duc de Bourbonnais, mande au sénéchal de Lyon et au bailli de Montferrand d'informer sur la question de savoir si les habitants de la Roue, Saint-Anthême, la Chaulme et autres lieux doivent contribuer aux tailles du pays d'Auvergne, ainsi que le prétendent le seigneur de la Roue et l'abbé de la Chaise-Dieu, ou à celles du pays de Forez, comme étant du ressort du Forez, ainsi que le soutient le duc de Bourbonnais.

Pièce insérée dans l'acte du 24 octobre 1444. — P. 1400[2], cote 922.

1444, 16 août.

5725. Déclaration constatant que les habitants de Buxières, sur la requête par eux adressée au comte de la Marche, et après information faite, ont été exemptés des quinze sols qu'ils devaient payer pour droit de guet et de réparation au château de Montaigut en Combraille.

Vidimus sur parchemin, daté du 30 juin 1517, signé Chabrol, et jadis scellé. — P. 1363[2], cote 1233.

1444, 20 août.

5726. Instructions des trésoriers de France aux commissaires sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquêts.

Cahier de papier, non signé. — P. 1371[1], cote 1946.

1444, 28 août, Dijon.

5727. Les gens du conseil du duc de Bourgogne écrivent aux gens du conseil du duc de Bourbonnais qu'ils ont pris jour pour le jeudi après la Saint-Martin d'hiver à l'effet d'envoyer des députés pour régler, avec ceux du duc de Bourbonnais, les questions litigieuses relatives aux limites de leurs seigneurs respectifs.

Lettre missive originale sur papier, signée.—P. 1357[2], cote 452.

1444, 11 septembre.

5728. Rôle des benevis ou des terres du duc de Bourbonnais baillées à cens à divers individus de Sury-le-Comtal, avec le chiffre des servis et introges dus pour chacune.

Cahier de papier, non signé. — P. 1402[2], cote 1292.

[1444], 23 octobre, le Donjon.

5729. Jean de la Goute écrit au lieutenant général du sénéchal de Bourbonnais pour hâter les préparatifs de la conférence qui doit avoir lieu, le jeudi après la Saint-Martin d'hiver prochain venant, entre les commissaires du duc de Bourgogne et ceux du duc de Bourbonnais.

Lettre missive autographe sur papier, signée.—P. 1357[2], côte 452.

1444, 24 octobre.

5730. Le lieutenant du bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, après information faite en vertu des lettres royales du 2 août précédent, décide que les habitants de la Roue, de Saint-Anthême, la Chaulme et Montpeloux contribueront aux tailles du pays de Forez, nonobstant les prétentions contraires du seigneur de la Roue et de l'abbé de la Chaise-Dieu, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par la cour de parlement.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1400[2], cote 922.

[1444], 3, 18 et 21 novembre.

5731. Henri de Cluny, conseiller du duc de Bourgogne, annonce à Pierre de Carmone, et les gens du conseil du duc de Bourgogne à Dijon et à Autun annoncent aux gens du conseil du duc de Bourbonnais à Moulins que la journée qui devait se tenir le jeudi après la Saint-Martin d'hiver, pour le règlement de leurs différends au sujet des limites, est remise au jeudi après les Bordes prochain venant (5 mars).

Lettres missives originales sur papier, signées. — P. 1357[2], cote 452.

1444, 13 décembre.

5732. Isabelle de Blot, veuve de Paillart d'Urfé, en son nom et au nom de ses enfants, renonce à

l'échange, fait jadis par son mari, de la terre de la Condemine en Bourbonnais contre le château de Bussy et la moitié de la terre de Souternon en Forez, et le susdit contrat est déclaré nul.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360[1], cote 823.

[Vers 1444.]

5733. Requête du comte et de la comtesse de la Marche tendant à obtenir un délai jusqu'à la Saint-Martin d'hiver pour faire leurs productions devant la cour de parlement, dans le procès qu'ils soutiennent contre le duc de Bourbonnais; requête contraire de Louis de Bourbon, comte de Vendôme; inventaire des lettres produites par le duc de Bourbonnais contre les précédents.

Trois minutes sur papier, sans date ni signature. — P. 1363[2], cote 1234.

[Vers le commencement de 1445.]

5734. Mémoire fourni par le procureur du duc de Bourbonnais sur les droits que ce prince possède dans la châtellenie de Château-Chinon.

(Cette pièce se rapporte au procès intenté à Michel de la Tournelle.)

Cahier de papier, non signé. — P. 1380[2], cote 3278.

1445 n. st., 4 janvier, Paris.

5735. Charles VII, roi de France, mande au bailli de Saint-Pierre-le-Moutier d'appréhender au corps, en quelque lieu qu'il soit, Michel de la Tournelle, dit de Maisonconte, qui, après avoir battu et emprisonné son frère, l'a fait mourir par le poison, et de le remettre entre les mains des officiers du duc de Bourbonnais à Château-Chinon, pour que justice soit faite.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357[1], cote 329.
Reproduit dans la lettre exécutoire du lieutenant du bailli, en date du 24 janvier; original sur parchemin, signé. — P. 1380[2], cote 3255.

1445 n. st., 10 février, Moulins.

5736. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, etc., donne commission à Édouard Rousset, son conseiller, et à Philibert Sotizon, son secrétaire, de procéder au renouvellement des hommages et dénombrements des fiefs mouvants du Beaujolais du côté de l'empire.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360[2], cote 865.

1445 n. st., 16 février.

5737. Jean Doucet, marchand de Bourges, et sa femme vendent à Pierre de Hauteterre, bourgeois de Bourges, une maison sise dans ladite ville, rue de Mirebeau.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376[1], cote 2656.

1445 n. st., 16 mars, Moulins.

5738. Charles, duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Clermont, etc., nomme Benoît Jourdain, clerc, chapelain de la chapelle qu'il a fondée en l'hôtel de la Monnaie de Trévoux, et dont la collation lui appartient.

Original latin, sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360[2], cote 873.

1445, 14 juin.

5739. Les commissaires du duc de Bourgogne d'une part, et ceux du duc de Bourbonnais d'autre part, assemblés au lieu de Marcigny pour délibérer sur les débats soulevés entre leurs seigneurs au sujet de leurs limites respectives du côté de la rivière de Loire, remettent leur réunion au 15 octobre suivant, au lieu de Chassenard, pour se procurer de plus amples informations.

Copie sur papier, non signée; écriture du temps. — P. 1360[2], cote 860.

1445, 30 juin, Moulins.

5740. Le duc de Bourbon consent à ce que six hommes d'armes et douze hommes de trait de l'ordonnance du Roi soient logés sur les terres de ses cousins d'Albret et de Culant, à titre de contribution du Bourbonnais et non du Berry.

Dans une lettre du sire de Culant, donnant son consentement, et datée du 2 juillet.

Original sur parchemin, signé Culan. — P. 1377[1], cote 2839.

1445, 10 juillet.

5741. Aimé Daignet, commissaire en cette partie du lieutenant du bailli de Saint-Pierre-le-Moutier,

donne ordre à un sergent royal d'arrêter Michel de la Tournelle et de le remettre aux officiers de Château-Chinon, parce qu'il a reconnu qu'il n'y a pas dans cette affaire un cas privilégié dont la punition appartienne au Roi.

Original sur parchemin, signé. — P. 1380 [2], cote 3255.

1445, 7 août.

5742. Louis de Bourbon, comte de Montpensier, lieutenant de son frère en Auvergne, accorde à Michel Marin et à ses frères un délai d'un an pour s'acquitter envers leurs créanciers.

Avec la lettre exécutoire du sénéchal d'Auvergne, qui déclare avoir reçu caution juratoire desdits Marin, datée du 3 août.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1376 [2], cote 2721.

1445, 10 août, Châlons.

5743. Charles VII, roi de France, à la requête de Philippe de Beaujeu, enjoint aux gens de ses comptes de faire payer audit Philippe, sur la rève de Lyon, cinq cents livres tournois, faisant la moitié de la somme qui lui a été abandonnée par le duc de Savoie, le duc de Bourgogne devant acquitter le surplus pour la part qui lui revient dans la perception du péage de la Saône.

« Par le Roy en son conseil. — De la Loere. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1361 [1], cote 906.

1445, août, Sarry près Châlons.

5744. Charles VII, roi de France, après avoir énuméré tous les crimes et délits pour lesquels Jean, comte d'Armagnac, a été emprisonné et dépouillé de ses biens, lui accorde des lettres de rémission et le remet en possession de ses terres, à la réserve du comté de Comminges, des biens provenant de la succession d'Amaury de Séverac, notamment Chaudesaigues, des quatre châtellenies de Rouergue, etc., qu'il retient sous sa main.

« Par le Roi, Vous, l'archevesque de Lyon, les évesques de Maguelonne et de Maillezais, Me Jean Rabateau, le maréchal de la Fayette, le sr de la Varenne, mess. Théaude de Valpergue, Jean de Bar, maistres Philippe de Courtils, Robert Thiboult, Jean Colas, Étienne de Cambrai, Jean Barbin, Jean Simon et autres présens. — Rolant. »

Avec la lettre d'entérinement par la cour de parlement de Toulouse, datée du 14 mars suivant.

Extrait d'un cahier de papier, sans date ni signature, mais qui paraît écrit vers la fin du quinzième siècle. — P. 1357 [1], cote 324.

1445, 2 septembre.

5745. Mandement du bailli de Forez au prévôt de Néronde, pour faire mettre aux enchères le bail de certaines places vacantes appartenant au duc de Bourbonnais en son château de Montcellier.

Feuille de papier, signée Robertet. — P. 1402 [3], cote 1335.

1445, 11 octobre.

5746. Instructions des trésoriers de France aux commissaires sur le fait des francs-fiefs, nouveaux acquêts et amortissements, dans les bailliages de Berry et de Saint-Pierre-le-Moutier.

Cahier de papier, non signé. — P. 1371 [1], cote 1946.

1445, 12 décembre.

5747. Le duc de Bourbonnais vend à Jacques Cœur, pour quatre mille écus d'or, la terre et seigneurie de la Bruère-l'Aubépin, se réservant la faculté de réméré.

Avec la ratification de Jacques Cœur, du 19 janvier suivant.

Deux pièces originales sur parchemin, signées. — P. 1374 [2], cote 2436.

1445, 19 décembre.

5748. Guillaume Bastart, chevalier, conseiller et maître des comptes du Roi, créancier d'une rente de quinze royaux d'or à lui constituée par Jean Segault, écuyer, sur l'hôtel de la maison-fort de Veros (Vraux) et ses dépendances, en la châtellenie de Germigny-le-Luisant, remet audit Jean Segault neuf royaux sur quinze avec les arrérages, moyennant cent royaux touchés comptant, et promet de lui faire l'abandon des six royaux restant moyennant une somme de soixante royaux une fois payés sur la première pêche que ledit Segault fera en son étang.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 222.

1446 n. st., 21 janvier.

5749. Les gens des comptes du duc de Bourbon donnent à bail à Jean de Nuysson deux moulins situés près de Lent en Beaujolais.

Vidimus sur parchemin, du 15 avril 1454 n. st., signé. — P. 1376 [1], cote 2619.

1446 n. st., 26 janvier.

5750. Guillaume de Ferrières, châtelain de Château-Chinon et de Lorme, certifie que les habitants serfs de Château-Chinon se sont désistés du procès qu'ils avaient intenté au duc de Bourbonnais.

Cédule sur papier, signée Ferrières. — P. 1357 [1], cote 349.

1446 n. st., 9 février, Montbrison.

5751. Antoine Perrin, avocat fiscal au comté de Forez, se porte caution pour trois cents livres tournois envers le duc de Bourbonnais, au nom de Jean Perrin, son frère, nommé receveur et prévôt de la châtellenie de Péronat et forestier de Sechie et de Villeneuve.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 887.

1446 n. st., 14 février, Moulins.

5752. Charles, duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Clermont, etc., confère à François Bertaud, clerc du diocèse de Lyon, la prébende ou chapellenie de la chapelle fondée en l'hôtel de la Monnaie de Trévoux.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 873.
Avec la mise en possession dudit Bertaud, datée du 28 février. — Même cote.

1446 n. st., 29 mars.

5753. Les commissaires du duc de Bourgogne d'une part, et ceux du duc de Bourbonnais d'autre part, assemblés au lieu de Chassenard pour délibérer sur l'affaire des limites entre le Bourbonnais et la Bourgogne, vu l'absence de Philippe de Moroges et de Jean Boursault, deux des commissaires bourguignons, remettent leur réunion au 1er juin suivant, au même lieu de Chassenard.

Minute ou copie sur papier, raturée, non signée; écriture du temps. — P. 1360 [2], cote 860.

1446, 29 mars, Genève.

5754. Louis, duc de Savoie, confirme la transaction intervenue, le 9 août 1435, entre le duc son père, pape sous le nom de Félix V, et Philippe de Lévis, comte de Villars, père du comte actuel, au sujet de la succession de Thoire-Villars.

Copie sur papier, signée. — P. 1399 [2], cote 839.

1446, indiction 9, 13 avril.

5755. Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur de Roche, reconnaît devoir six mille ducats à Jean Maréchal, trésorier du duc de Savoie, à cause de la remise que ce prince lui a faite des deux étangs de Virieux et de Gleyrens.

Minute sur parchemin, non signée, écrite au verso de la pièce qui constate le payement intégral de la somme stipulée. — P. 1402 [1], cote 1193.

1446, 15 mai.

5756. Mandement du bailli et des gens du conseil de Forez aux chapelains de Balbigny, pour qu'ils fassent publier dans leurs églises la mise aux enchères de certaines vieilles maisons (muræ) vacantes à Balbigny, dont le revenu appartient pour moitié au duc de Bourbonnais et pour l'autre moitié au curé de Balbigny.

Feuille de papier, signée Robertet. — P. 1402 [3], cote 1335.

1446, 27 avril, 6 et 18 mai.

5757. Le duc de Bourbonnais et d'Auvergne présente successivement trois requêtes au parlement de Paris pour obtenir que, dans le procès qu'il soutient contre le comte de Vendôme, le comte de Pardiac et sa femme, les parties adverses soient contraintes de fournir leurs pièces.

Trois cédules originales sur papier, signées. — P. 1359 [2], cote 741.

[Vers 1446], 26 mai, Charolles.

5758. J. Boussaud, procureur de Charolais, écrit aux gens du conseil du duc de Bourbonnais qu'il ne pourra se départir des exploits faits à sa requête en l'hôtel presbytéral de Chassenard que si, de leur côté, ils font mettre à néant et déclarer nuls les exploits faits à leur requête audit hôtel depuis le

dernier appointement, par lequel il était dit que rien ne devait être innové de part ni d'autre.

Lettre missive sur papier, signée. — P. 1360², cote 860.

1446, 1er juin.

5759. Antoine de Saint-Quentin, seigneur de Blet, vend à Denis Aligret ses droits de justice à Charly, ses prés de Colangy et d'autres biens pour lesquels ils étaient en procès.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376¹, cote 2666.
Note sur papier, se rapportant à ladite vente. — *Ibid.*, cote 2669.

1446, 12 mai et 21 juin.

5760. Procédures contre divers individus qui avaient péché dans la rivière de Loire au mépris des défenses du duc de Bourbonnais, baron de Beaujeu.

Extrait des registres de la cour de la châtellenie de Perreux. Feuilles de papier, signées. — P. 1364¹, cote 1289.

1446, 25 juin, Razilly près Chinon.

5761. Charles VII, roi de France, rend à Jean de Sallezard, son écuyer d'écurie, la terre et seigneurie de Chaudesaigues, que celui-ci avait reçue en don de Jean, vicomte de Lomagne, et qui avait ensuite été mise sous la main du Roi à l'époque de la confiscation des terres du comte d'Armagnac, père du vicomte de Lomagne, puis réservée et retenue par le Roi quand il accorda au comte d'Armagnac des lettres d'abolition.

Avec les lettres d'attache des gens des comptes, du 6 août suivant.

Vidimus sur parchemin du 8 juillet 1449, signé. — P. 1372², cote 2068.
Copie dans un cahier de papier sans date ni signature, écrit vers la fin du quinzième siècle. — P. 1357¹, cote 324 *ter*.
Autre copie sur papier. — P. 1358¹, cote 488.

1446, 11 juillet, Chinon.

5762. Charles VII, roi de France, délivre à Jean de Sallezard des lettres de sauvegarde par lesquelles il ordonne à tous ses justiciers de le protéger, lui, sa famille et ses biens, et de faire placer les armes royales sur les maisons et possessions dudit Sallezard partout où besoin sera.

Extrait d'un cahier de papier, sans date ni signature, écrit vers la fin du quinzième siècle. — P. 1357¹, cote 324 *ter*.

1446, 16 juillet.

5763. Jean Maréchal, trésorier de Savoie, reconnaît avoir reçu d'Antoine de Lévis, comte de Villars, deux mille ducats d'or en déduction des six mille qu'il s'était engagé à verser au trésor de Savoie, conformément à la transaction du 29 mars 1446.

Copie sur papier, signée. — P. 1399², cote 839.

1446, 22 juillet, Chinon.

5764. Louis, dauphin de Viennois, donne à Jean de Sallezard, écuyer, et à ses hoirs mâles à perpétuité, la terre et seigneurie de Chaudesaigues en Auvergne, à lui advenue par suite de la confiscation de toutes les terres du comte d'Armagnac et du vicomte de Lomagne, son fils.

Vidimus sur parchemin, signé, du 8 juillet 1449. — P. 1372², cote 2068.
Copie sur papier, sans date ni signature, de la fin du quinzième siècle. — P. 1357¹, cote 324.

1446, 23 juillet.

5765. Antoine de Brion, écuyer, avec l'autorisation et le consentement de son père Brémond de Brion, seigneur d'Argental, transporte par testament à son frère Jean de Brion tous ses biens meubles et immeubles, notamment ce qu'il peut tenir en vertu de la donation à lui faite par feu Philippe de Montrevel, son aïeule maternelle; et au cas où ledit Jean de Brion viendrait à mourir sans enfants, il lui substitue ledit Brémond de Brion et Marguerite de Montchenu, leurs père et mère communs.

Original français sur parchemin, endommagé, jadis scellé du scel de la cour du Roi à Tours. — P. 1396¹, cote 431.

1446, 13 août.

5766. Arrêt de la cour du parlement qui condamne le roi de Navarre à payer au comte de la Marche, de Pardiac et de Castres, et à Aliénor de Bourbon, sa femme, quatre mille livres tournois de rente assises dans le duché de Nemours, sur Château-Landon, Lorrez-le-Bocage, Bonfort, Subligny, Laizicourt, Voulx, Flagy, Lixy, Dollot, Grès et Pont-sur-Yonne; laquelle rente faisait partie de la dot constituée à Béatrix de Navarre, femme de Jacques de Bourbon et mère de ladite Aliénor.

Original sur parchemin, signé Cheneteau et jadis scellé. — P. 1363², cote 1212.

1446, 22 août, Issoire.

5767. Fondation par Charles, duc de Bourbon, d'une vicairie au château de Nonette, et nomination d'un vicaire.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [1], cote 1937.

1446, 14 septembre.

5768. Charles, duc de Bourbonnais, etc., baille et acense à Pierre Bazin et consorts la halle de Moulins, à la charge de démolir le vieil édifice et de le faire reconstruire à neuf sur un plan indiqué dans l'acte, avec faculté de bâtir, au-dessus des piliers, des chambres et logis pour l'agrandissement de leurs propres maisons; le tout moyennant cent sols tournois de cens annuel en directe seigneurie.

Original français sur parchemin, signé par le secrétaire du duc, en présence du conseil, et jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 83.

1446, 5 octobre, Moulins.

5769. Charles, duc de Bourbonnais, etc., à la requête de Philibert Damas, écuyer, seigneur de la Bazolle et de Saint-Didier, exempte les hommes de Saint-Didier ressortissant aux châtellenies de Moulins et de Chaveroche, et les hommes de la Roche ressortissant à la châtellenie de Billy, de venir faire guet et garde dans les châteaux desdites châtellenies, moyennant un cens annuel d'un bichet d'avoine par homme, et sans que ladite exemption puisse tirer à conséquence.

Inséré dans l'acte d'acceptation et d'obligation fait le lendemain par Philibert Damas; original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 88.

1446, 18 octobre, Moulins.

5770. Charles, duc de Bourbonnais, etc., donne procuration à Jean, évêque du Puy, à Brémond, seigneur de la Voûte et de Châteaumorand, à Jacques de Chabannes, seigneur de Châlus et de Montaigu, et à maître Pierre de Carmone, pour conclure en son nom le traité de mariage de Jean de Bourbon, comte de Clermont, son fils, avec Jeanne de France, fille du roi Charles VII.

Extrait d'un cahier de papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1357 [1], cote 346.

1446, 16 novembre, Tours.

5771. Charles VII, roi de France, mande à son bailli ès montagnes d'Auvergne de mettre Jean de Sallezard, son écuyer d'écurie, en possession réelle de la seigneurie de Chaudesaigues, qu'il lui a donnée, nonobstant tout appel et opposition à ce contraire.

Extrait de deux cahiers de papier, sans date ni signature, écrits vers la fin du quinzième siècle. — P. 1357 [1], cote 324 et 324 *ter*.

1446, 25 novembre, Chaudesaigues.

5772. Amaury, seigneur de Montault et de Malamort, chambellan du Roi et son bailli ès montagnes d'Auvergne, envoie au parlement de Paris le procès-verbal de l'exécution par lui faite des lettres royaux des 25 juin, 11 juillet et 16 novembre précédents, et il expose en détail comment il a mis Jean de Sallezard en possession réelle du château et de la ville de Chaudesaigues, malgré l'opposition factieuse des habitants et nonobstant leur appel.

Cahier de papier, sans date ni signature, écrit vers la fin du quinzième siècle. — P. 1357 [1], cote 324 *ter*.

1446, 28 novembre.

5773. Guillaume Martin, sergent royal, constate dans ses lettres de relation la désobéissance des gens de Chaudesaigues envers le Roi et leur refus d'obéir à Jean de Sallezard, et il les ajourne à comparoir devant le grand conseil.

Extrait d'un cahier de papier, sans date ni signature, écrit vers la fin du quinzième siècle. — P. 1357 [1], cote 324.

1446, 9 décembre.

5774. Charles, duc de Bourbonnais, cède à Agnès, sa femme, la terre de Château-Chinon pour asseoir son douaire.

Avec les lettres exécutoires de la chambre des comptes de Moulins, du 10 octobre, et la notification de cette cession par le garde du scel de la prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier, du même jour.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1367 [1], cotes 1544 et 1545.

1446, 22 et 23 décembre, Montils-lès-Tours.

5775. Charles VII, roi de France, informé des résistances que Jean de Sallezard a éprouvées de la

part des habitants de Chaudesaigues pour se mettre en possession de cette ville, qu'il tient de don royal, évoque l'affaire à son grand conseil pour qu'il y soit statué sommairement.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1358 [1], cote 482.
Deux exemplaires conçus à peu près dans les mêmes termes, l'un adressé aux parlements de Paris et de Toulouse, l'autre au bailli des montagnes d'Auvergne, se trouvent dans le même cahier que plusieurs des pièces précédentes. — P. 1357 [1], cote 324.

1446, 23 décembre, château des Montils.

5776. Jean, évêque du Puy, Brémond, seigneur de la Voûte et de Châteaumorand, Jacques de Chabannes, seigneur de Châlus et de Montaigu, et Pierre de Carmone, licencié en lois, fondés de pouvoir du duc de Bourbonnais, en vertu de sa procuration datée de Moulins le 18 octobre précédent, règlent les conventions du mariage projeté entre Jeanne de France, fille du Roi, et Jean de Bourbon, comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbonnais, mariage en considération duquel le Roi donne à sa fille cent mille écus d'or de soixante-dix au marc.

Minute sur papier, raturée, non signée. — P. 1364 [1], n° 1263.
Copie du même acte dans un cahier de papier, sans date ni signature. — P. 1357 [1], cote 346.

1446, 23 décembre, Montils-lès-Tours.

5777. Charles VII, roi de France, confirme le traité de mariage accordé le même jour entre sa fille Jeanne et Jean, fils aîné du duc de Bourbonnais, ledit mariage devant être célébré quand la princesse aura douze ans accomplis. Le chiffre de la dot est fixé à cent mille écus, dont soixante-six mille appartiendront en propre à ladite Jeanne ou à ses héritiers.

« Par le Roi en son conseil, auquel les comtes de Nevers et de Foix, Vous, les seigneurs de la Varenne, de Précigny, de Culant et de Maupas, maistre Jean Bureau et Jean Ardoing, trésoriers, et plusieurs autres estoient. — J. de La Loère. »

Extrait d'un cahier de papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1357 [1], cote 346.
Autre copie sur papier. — P. 1364 [2], cote 1370.
Vidimus sur parchemin, du 20 juillet 1475, collationné et signé. — P. 1367 [2], cote 1562.

[Vers le 23 décembre 1446.]

5778. Projet d'acte par lequel Charles, duc de Bourbonnais, autorise la duchesse sa femme à ratifier les conventions du mariage accordé entre Jean, son fils, et Jeanne de France.

Minute sur papier, non signée ni datée.— P. 1365 [1], cote 1415.

[Vers 1446.]

5779. Mémoire généalogique pour établir les droits d'Aliénor de Bourbon contre le roi et la reine de Navarre.

Petit cahier de papier, écrit vers 1446. Le premier feuillet manque. — P. 1363 [2], cote 1209.

[Après 1446.]

5780. Mémoires et instructions pour madame Aliénor de Bourbon, veuve de Bernard d'Armagnac, en son vivant comte de la Marche, de Pardiac et de Castres, au sujet des sommes qu'elle réclame au roi de Navarre et au prince de Viane, son fils; avec une généalogie des princes de Navarre descendant de saint Louis par Jeanne de France, fille de Louis le Hutin.

Minute originale sur papier, sans date ni signature.— P. 1363 [2], cote 1207.

[1447, commencement de l'année.]

5781. Agnès de Bourgogne, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, etc., ratifie les conventions du mariage accordé entre son fils Jean, comte de Clermont, et Jeanne, fille du roi de France, ne se réservant que quatre mille livres de rente viagère sur les douze mille qui lui viennent de l'argent de son mariage.

Cahier de papier, sans date ni signature, paraissant être la minute de l'acte à expédier. — P. 1357 [1], cote 346.

1447 n. st., 20 janvier.

5782. Rapport d'Antoine Chabrol, secrétaire du dauphin de Viennois, notifiant au grand conseil qu'il s'est transporté au lieu de Chaudesaigues, a délié les habitants du serment de fidélité qu'ils avaient prêté au Roi, et a procédé en tout à l'exécution des lettres royaux rendues le 23 décembre précédent en faveur de Jean de Sallezard.

Avec la commission donnée audit Chabrol par le bailli ès montagnes d'Auvergne, le 4 du même mois.

Extrait d'un cahier de papier, sans date ni signature, écrit vers la fin du quinzième siècle. — P. 1357 [1], cote 324.

1447 n. st., 28 janvier, Tours.

5783. Charles VII, roi de France, par décision de son conseil, maintient Jean de Sallezard en possession de la seigneurie de Chaudesaigues, et annule tout appel et procédure à ce contraire; mais il évoque à son conseil l'incident relatif à la tour neuve de Chaudesaigues, où sont déposés les titres relatifs au consulat et à la communauté de la ville.

Extrait du même cahier. — P. 1357 [1], cote 324.

1447 n. st., 19 février.

5784. Confirmation des priviléges de Thizy par Charles, duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1368 [2], cote 1628.

1447 n. st., 14 mars, Montils-lès-Tours.

5785. Charles VII mande à ses gens du parlement de ne donner aucune suite aux procès et débats intentés par les habitants de Chaudesaigues à son écuyer d'écurie Jean de Sallezard, parce qu'il entend que ledit Jean jouisse paisiblement et sans conteste de la seigneurie de Chaudesaigues.

Copie sur papier, non authentique; écriture de la seconde moitié du quinzième siècle. — P. 1358 [1], cote 488.

1447 n. st., mars.

5786. Déclaration, faite devant la chambre des comptes de Montbrison, de plusieurs censives et entrages délaissés au duc de Bourbonnais par Louis Mareschal, seigneur d'Apinac, en échange de diverses parties de bois appartenant au duc et sises à Saint-Marcellin en Forez.

Expédition originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1359 [2], cote 749.

1447, 2 mai.

5787. Avis du conseil de Beaujolais adressé au duc de Bourbon, sire de Beaujeu, au sujet d'une demande de Jacques du Molar, écuyer du pays de Savoie, qui sollicitait l'acensement, moyennant une redevance de dix sols, d'une portion de bois pour faire un étang au bief du Héron, sur le chemin de Lent à Montbégos (Montbecguo).

Reproduit dans la décision du conseil, datée du 11 juillet suivant. — P. 1391 [1], cote 562.

1447, 8 mai et 23 novembre.

5788. Reçus de Jean Maréchal, trésorier de Savoie, délivrés à Antoine de Lévis, comte de Villars, pour une somme de deux mille deux cents ducats payée par lui sur les quatre mille qu'il devait encore, en vertu de la transaction du 29 mars 1446.

Copie sur papier, signée. — P. 1399 [1], cote 839.

1447, 23 mai.

5789. Lettres patentes du duc de Bourbon, sire de Beaujeu, portant concession à Jacques du Molar, écuyer du pays de Savoie, de la portion de bois qu'il demandait à prendre à cens.

Relatées dans la décision du conseil de Beaujolais, rendue le 11 juillet suivant. — P. 1391 [1], cote 562.

1447, 7 juin.

5790. Jean de Belloy, capitaine et châtelain de Belleperche, adjuge à Jean Fèvre, moyennant deux sols huit deniers de cens annuel, une pièce de terre sise au village de la Villaine, appartenant jadis à Jean Dode.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [1] cote 79.

1447, 28 juin, Paris.

5791. Arrêt de la cour des aides qui décide que, la châtellenie de Château-Chinon ayant été cédée par le Roi aux ducs de Bourbonnais, à la charge que les habitants de ladite châtellenie ressortiraient, quant aux aides, tailles et gabelles, à l'élection de Bourbonnais, et plusieurs villages de ladite châtellenie dépendant de l'élection de Nivernois ayant été imposés par les élus de Nivernois, lesdits villages seront compris dans l'assiette des tailles de Château-Chinon et ressortiront, quant à ce, à l'élection de Bourbonnais.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 101.

1447, 11 juillet.

5792. Décision du conseil de Beaujolais, rendue

à la suite des lettres patentes du duc de Bourbon, sire de Beaujeu, datées du 23 mai précédent, et qui aliène une portion de bois près du bief du Héron, sur le chemin de Lent à Montbégos, en faveur de Jacques du Molar.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391[1], cote 562.

1447, 14 juillet.

5793. Commission donnée par le parlement de Paris à maître André Cotun, pour exécuter l'arrêt rendu le 13 août précédent en faveur du comte et de la comtesse de la Marche contre le roi de Navarre et le prince de Viane, son fils.

Original latin sur parchemin, signé Chenneteau. — P. 1363[2], cote 1229.

1447, 2 octobre.

5794. Gastonet Gaste, seigneur de Luppé au diocèse de Vienne, reconnaît avoir reçu, des personnes qui s'étaient portées garantes pour Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur de Roche, d'Annonay et de Mézillac, cent quarante livres tournois, la livre comptée pour vingt sols, sur la somme que ledit comte lui devait pour ses gages du temps qu'il était bailli de Villars[(1)].

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1402[1], cote 1241.

1447, 2 octobre.

5795. Gastonet Gaste, chevalier, seigneur de Luppé, reconnaît avoir reçu, des personnes qui s'étaient portées garantes pour Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur de Roche, soixante livres tournois formant le complément de la somme de deux cents livres, que ledit comte lui devait pour ses gages du temps qu'il était bailli de Villars.

Original latin sur parchemin, signé; écriture cursive, allongée couchée. — P. 1402[1], cote 1245.

1447, 8 octobre, Courtenay.

5796. Jean le Marchant, tabellion de la prévôté de Courtenay, donne acte à Thibaut Rossignol, se disant sergent à cheval du Roi, de ce que, s'étant présenté à la barrière de la forteresse de Courtenay pour y faire certaines criées, il en a été empêché par Jean le Hongre, prévôt de Courtenay, jusqu'à ce qu'il eût justifié de sa qualité.

Original français sur parchemin, signé et jadis scellé. — P. 1363[2], cote 1201.

1447, 28 octobre.

5797. Louis de Bourbon, comte de Montpensier, lieutenant de son frère en Auvergne, ordonne d'évoquer des assises de Nonette à la cour du sénéchal à Riom la cause du sire d'Apchon contre Étienne des Chadaffaux et consorts.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376[2], cote 2723.
Avec l'ajournement par le sergent, des 8 et 9 janvier suivants. — Même cote.

1447, 26 décembre, Tours.

5798. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, conseiller et chambellan du Roi et grand panetier de France, donne procuration à Jacques d'Ussel pour transiger avec le duc de Bourbonnais sur une somme de dix mille écus, qu'il avait prêtée au duc en l'année 1440, et pour laquelle celui-ci lui avait transporté la terre de Chaveroche jusqu'à ce qu'il l'eût remboursé ou lui eût assigné une rente équivalente.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357[1], cote 311.

1448 n. st., 4 janvier.

5799. Appointement au conseil dans le débat entre le duc de Bourbon et le procureur du Roi au sujet de la levée des francs fiefs.

Copie sur papier, non signée. — P. 1371[1], cote 1949.

1448 n. st., 10 janvier.

5800. Arrêt du parlement ordonnant de ne rien entreprendre contre le duc de Bourbon, dans l'affaire des francs fiefs, avant le jugement de l'appel.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371[1], cote 1949.

1448 n. st., 15 janvier.

5801. Les procureurs du comte de Dammartin et du duc de Bourbonnais limitent à sept mille écus la somme que le duc devra rembourser au comte, et fixent le mode et les termes du payement; moyen-

(1) Sous la même cote se trouve la moitié d'une pièce coupée par le milieu, et qui paraît se rapporter aussi à un règlement de comptes entre le sire de Roche et le sire de Luppé.

nant quoi le comte de Dammartin renonce à toute prétention sur les revenus de la terre de Chaveroche, qu'il devait percevoir jusqu'au remboursement de sa créance.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357[1], cote 306.

1448 n. st., 17 janvier.

5802. Règlement arrêté par le conseil de Beaujolais pour la célébration des messes fondées jadis en l'église de Villefranche par Antoine de Beaujeu.

Cahier de papier, signé Gayand, contenant aussi la copie de la clause de fondation desdites messes, et la notification du règlement faite aux prébendiers le 28 février 1448. — P. 1366[2], cote 1504.
Confirmation par le duc de Bourbon, datée du 8 février 1448; original sur parchemin, signé. — Même cote.

1448 n. st., 22 janvier, Tours.

5803. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, ratifie la transaction passée le 15 janvier précédent entre son procureur et ceux du duc de Bourbonnais, et donne quittance à ce dernier de la somme de sept mille écus, à laquelle a été réduite sa dette.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357[1], cote 308.

1448 n. st., 1er et 2 mars.

5804. Rôle des taxes et compositions payées par des personnes non nobles pour nouveaux acquêts à l'Aubépin, la Rajace, Mornant, Dargoire, etc. Le total est de quatre-vingt-sept livres seize sols deux deniers.

Double expédition sur cahiers de papier, non signés. — P. 1402[3], cote supplémentaire 1451.

1448 n. st., 13 mars.

5805. Transaction entre Charles, duc de Bourbonnais, comte de Forez, et Armand, sire de la Roue, chevalier, par laquelle il est convenu que le sire de la Roue et ses hommes, à cause des châteaux de la Roue, de Montpeloux et de la Chaulme, en deçà de la rivière d'Anse, ressortiront au comté de Forez pour toute cause venant des officiers dudit sire; en outre, les habitants des paroisses de Saint-Anthême, Saint-Clément, Saint-Romain de la Chaulme et Saillans contribueront à toutes les tailles royales et aux dons et octrois qui seront accordés au duc dans le comté de Forez. Lesdits lieux de la Roue, de Montpeloux, et autres en deçà de la rivière d'Anse, doivent aussi au duc l'hommage de fief jurable et rendable à cause de son comté de Forez.

Original latin sur parchemin, signé de deux notaires, jadis scellé. — P. 1401[2], cote 1094.

1448, 12 avril.

5806. Bail par adjudication fait à Jean Laborier, receveur de Villefranche, des moulins de la Roche, sis en ladite ville, sur le Morgon, et appartenant au domaine de Beaujolais. La mise aux enchères, du 17 septembre précédent, y est relatée.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390[1], cote 399.

1448, 19 avril, Montpellier.

5807. Charles VII renouvelle la défense qu'il a faite, le 8 novembre 1432, de clore de nouveaux murs la ville et le prieuré de Saint-Sauveur en Rue, et ayant appris que, nonobstant l'opposition de Brémond de Brion et de Marguerite sa femme, fille et héritière de la dame d'Argental, les habitants et le prieur dudit lieu continuaient leurs travaux de fortifications, il ordonne une information secrète qui sera renvoyée au bailli de Velay pour faire justice.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1396[2], cote 456.

1448, 28 avril.

5808. Le comte de Montpensier, lieutenant de son frère en Auvergne, relève Gory Rastault, pauvre homme, des fautes de procédure qu'il a pu commettre dans un procès.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376[2], cote 2736.

1448, 22 mai.

5809. Le bailli et le juge de Forez mandent aux chapelains de Chambéon de publier dans l'église du lieu la mise aux enchères du bail d'un terrain sis « super fluvium veterem aquæ Ligeris », au-dessous de Saint-Laurent-la-Conche.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402[2], cote 1328.

1448, 29 mai.

5810. Opposition du duc de Bourbonnais à la

levée des francs fiefs par commissaires dans ses domaines.

Feuillet de papier, signé. — P. 1371 [1], cote 1949.

1448, 19 juin.

5811. Notice des diverses terres occupées et tenues sur le bord de la Loire, pour servir à vérifier le débat mû entre les habitants de la Motte et ceux de Villeneuve, au mandement de Chambéon.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1326.

1448, 24 juin.

5812. Devis pour le tombeau du duc Charles et de la duchesse sa femme, à Souvigny. Le duc doit fournir le marbre et différents objets à Jacques Morel, *tailleur d'images,* qui sera tenu d'exécuter le monument pour le prix de trois mille cinq cents écus d'or. Le tombeau est décrit en détail.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [1], cote 2196.
Publié par M. Guigues dans les *Archives de l'art français (Documents,* IV, 318).

1448, 27 juin.

5813. Arrêt du parlement ordonnant une information sur l'affaire de la levée des francs fiefs.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [1], cote 1949.

1448, 2 août.

5814. Arrêt de la cour des aides qui condamne par provision les habitants de la terre et châtellenie d'Orval, dite de Sully, à prendre leur sel par impôt au grenier de Montluçon, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement par la cour.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [1], cote 354.

1448, 31 octobre.

5815. Déclaration de divers baux à cens passés, au nom du duc de Bourbonnais, comte de Forez, dans sa châtellenie de Roanne.

Cahier de papier, non signé. — P. 1402 [2], cote 1288.

1448, 18 octobre et 20 novembre.

5816. Assignations données au seigneur de Canillac pour se présenter devant le duc de Bourbonnais et d'Auvergne et lui rendre la foi et hommage des terres de la Motte, de Canillac, de Monton-les-Martres, du Pont-du-Château et autres, sises au pays d'Auvergne.

Minute sur papier, signée. — P. 1361 [2], cote 953.

1448, 29 novembre, Autun.

5817. Les vicaires généraux de l'évêque d'Autun accordent au duc de Bourbonnais la permission de manger de la chair les mercredis, vendredis et samedis, pour cause de grave maladie et sur l'avis de ses médecins.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1359 [1], cote 641.

1448, 18 décembre, Moulins.

5818. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, donne procuration à Michel Cadier, Jean Pelet et Guillaume Fromont pour conclure en son nom la transaction déjà convenue entre lui et le chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois, dans le but d'éteindre le procès pendant au parlement de Paris. Le duc s'engage à payer aux demandeurs mille livres parisis, pour prix des rentes et arrérages dus au chapitre sur diverses maisons qui avaient été démolies pour la construction de l'hôtel de Bourbon, près du Louvre, ou unies audit hôtel; moyennant quoi il sera perpétuellement déchargé, et n'aura plus à payer que douze sols et un denier de cens pour le tréfonds de l'hôtel de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. Deux exemplaires. — P. 1363 [1], cote 1151.
La ratification de cet accord par le duc, en date du 30 avril 1449, se trouve dans l'arrêt du 13 mai suivant. — P. 1363 [1], cote 1152.

[1448.]

5819. Mémoires pour la restitution de la dot de Marie de Bourbon, duchesse de Calabre, jadis femme de Jean de Calabre, fils aîné du roi de Sicile.

Cahier de papier. Déficit. Notice rédigée d'après l'inventaire de Luillier. — P. 1364 [2], cote 1364.

[1448.]

5820. Minute d'une lettre adressée au duc de Bourbon et d'Auvergne relativement à l'affaire de la levée des francs fiefs.

Cahier de papier, non signé; la lettre paraît incomplète. — P. 1371 [1], cote 1949.

[Vers 1448.]

5821. Arrêt concernant les droits de la seigneurie de Trévoux contre le chapitre de Saint-Jean de Lyon, avec les comptes des seigneuries de Riverie et de l'Aubépin pour cinq années et demie, finies à la Saint-Jean-Baptiste 1447.

Pièces en déficit. Notice rédigée d'après l'inventaire de Luillier. — P. 1390 [2], cote 507.

[Vers 1448.]

5822. Extraits de divers documents et comptes pouvant servir à établir les droits de pêche et de justice qui appartiennent au duc de Bourbonnais, à raison de la baronnie de Beaujeu, dans la ville et mandement de Perreux.

Cahier de papier, collationné et signé Gayand. — P. 1364 [1], cote 1289.

1449 n. st., 23 janvier.

5823. Transaction entre le duc de Bourbon et André de Chauvigny, seigneur de Revel, au sujet des terres de Meymont, de Mainsat, d'Écoles, de Rochefort et de Genzac.

Avec la promesse d'André de Chauvigny de faire ratifier cet accord par Jeanne de Revel, dame de Dampierre, en date du même jour, et une quittance de cinq mille écus donnée par le duc de Bourbon audit André, le 5 mars.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1374 [1], cote 2394.
Copie sur papier, signée. — P. 1372 [2], cote 2057.

1449 n. st., 31 janvier.

5824. Amende de soixante sols tournois prononcée par le châtelain de Darizolles contre Guyot Ranier, paroissien de Neuville, qui avait coupé et emporté du bois sans congé du seigneur.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [2], cote 3072.

1449 n. st., 6 février, Moulins.

5825. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, etc., considérant que, depuis qu'il a donné à Jean de la Fleschère la conciergerie de son hôtel de Bourbon, à Notre-Dame des Champs, près Paris, (plus tard Val-de-Grâce), on ne peut trouver personne pour louer le clos de vigne sis derrière ledit hôtel, donne pouvoir à Jean Andrault et à Michel Cadier de faire vider les lieux audit Jean de la Fleschère et à son ménage, et de louer le mieux qu'ils pourront ledit hôtel de Notre-Dame des Champs avec toutes ses dépendances.

Inséré dans le bail du 4 mars suivant. — P. 1363 [1], cote 1159.

1449 n. st., 13 février.

5826. Mandement du bailli et du juge de Forez au capitaine de Chambéon, pour qu'il fasse procéder à l'adjudication d'une terre vacante, sise au mandement de Chambéon, près du vieux chemin qui va de Champs à Magnieu.

Feuille de papier, déchirée, signée Robertet. — P. 1402 [2], cote 1318.

1449 n. st., 4 et 6 mars.

5827. Michel Cadier et Jean Andrault, fondés de pouvoir du duc de Bourbonnais, donnent à bail à Nicolas Candillon, grenetier de Paris, pour quatre années entières et consécutives, au prix de dix-huit écus d'or par an, l'hôtel de Bourbon sis à Notre-Dame des Champs, avec ses dépendances et le clos de vignes de dix arpents joignant ledit hôtel. Quant aux réparations à faire à l'hôtel et au clos, le locataire s'entendra avec Clément de Rilhac, maire de la chambrerie de France, et Claude Gaucher, tabellion de la même chambrerie, sur les mesures à prendre.

Copie sur papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1363 [1], cote 1159.

1449 n. st., 10 mars, Moulins.

5828. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais ensaisinent Marguerite Durecte, femme de Berthomier de la Levée, paroissien de Gennetines, et consorts, du ténement des Ponchats, sis en la paroisse de Lucenat en Avalet, acquis par eux en commun, à la charge d'y bâtir une maison et de payer soixante sols tournois à André Duret.

Original sur parchemin, non signé, jadis scellé de quatre cachets. — P. 1355 [2], cote 113.

1449, 7 mai.

5829. Inventaire des meubles de l'hôpital Saint-Julien de Moulins.

Feuillet de papier, signé. — P. 1373 [1], cote 2194.

1449, 13 mai.

5830. Arrêt du parlement qui homologue la transaction conclue entre le duc de Bourbonnais et le chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois, pour le payement des cens, rentes et arrérages dus à ce dernier à cause de l'acquisition des maisons sur l'emplacement desquelles a été élevé l'hôtel de Bourbon.

Il est question dans cette pièce du pillage de l'hôtel de Bourbon en 1418, et du séjour qu'y fit le duc de Bedford pendant l'occupation anglaise.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1363[1], cote 1152.

1449, 21 mai.

5831. Transaction entre le comte du Maine et les maisons de Lorraine et d'Harcourt, au sujet du retrait lignager de la vicomté de Châtellerault et d'autres terres appartenant jadis au comte d'Harcourt.

Avec des procurations données pour cet objet à Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, les 8 janvier 1447, 6 juillet 1448, 12 mars 1449; par Jean, comte d'Harcourt, le 10 mars 1449; par Jeanne d'Harcourt et son mari François de Rieux, le 26 avril 1449.

Cahier de parchemin, non signé. — P. 1367[1], cote 1541.

1449, 27 mai, Paris.

5832. Mandement du Roi à Jean du Drac, général des aides, pour faire mettre à exécution l'arrêt de la cour par lequel les habitants de la terre et châtellenie d'Orval, dite de Sully, ont été condamnés à prendre leur sel par impôt au grenier de Montluçon pendant la durée de leur procès.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357[2], cote 369.

Du 27 mars 1448 au 28 mai 1449.

5833. Rôle des cens en argent et en nature qui sont perçus à Châtelus, la Fayolle, Bouthéon et Saint-Galmier par Gilbert de la Fayette, seigneur de la Fayette, de Pontgibaud et de Bouthéon, maréchal de France.

Cahiers de parchemin. Chaque déclaration, sauf celles qui concernent Saint-Galmier, est signée par un notaire. — P. 1397[1], cote 517.

1449, 29 mai, Razilly, près de Chinon.

5834. Charles VII, roi de France, pour le soulagement de son peuple, révoque toutes les commissions des grands boutillier et panetier de France, et des autres officiers qui prétendaient avoir droit de lever les cinq sols à cause de leurs offices, jusqu'à ce qu'il en soit par lui autrement ordonné.

Vidimus sur parchemin, du 30 août 1449, jadis scellé en cire rouge. — P. 1358, cote 544.

[1449, avant le 28 juin.]

5835. Inventaire de pièces produites en parlement par le duc de Bourbon contre les habitants de Château-Chinon.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380[2], cote 3276.

[1449, avant le 28 juin.]

5836. Demande d'audition de témoins en faveur du duc de Bourbon, dans l'affaire de Château-Chinon.

Fragment de parchemin, non signé ni daté, paraissant incomplet. — P. 1380[2], cote 3263.

1449, 28 juin.

5837. Arrêt du parlement qui déboute les habitants de Château-Chinon, appelants de la sentence qui les condamnait à payer la taille, mais en même temps règle la manière dont cette taille sera perçue par les officiers du duc de Bourbon.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380[2], cote 3275.

1449, 15 juillet.

5838. Information par témoins, faite à la requête du trésorier et receveur du Roi et du procureur des trois états du pays d'Auvergne, sur les limites de l'Auvergne et du Rouergue.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372[1], cote 2052.

1449, 16 août.

5839. Le comte d'Harcourt et d'Aumale, vicomte usufruitier de la ville et vicomté de Châtellerault, fonde en l'église collégiale de Notre-Dame dudit lieu quatre vicairies, et assigne pour cette fon-

dation cent livres tournois de rente, à percevoir sur différentes personnes désignées dans l'acte.

Vidimus original sur parchemin, signé, jadis scellé, délivré le 8 août 1517. — P. 1359 [1], cote 671.

1449, 30 août, Villefranche.

5840. Édouard Rosset, seigneur de Chaneins, et Philibert Sotizon, commissaires des fiefs de Beaujolais pour le duc de Bourbon, donnent à François de Montrousort, écuyer, la faculté de construire un étang près du moulin de Montrousort, paroisse de Saint-Germain de Renon, moyennant cent sols tournois et une rente féodale de cinq sols.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1391 [2], cote 622.

1449, 25 septembre.

5841. Bail par adjudication fait à Jacquinette Dodieu, femme de Pierre Balarin, juge ordinaire du Beaujolais, moyennant cinq sols viennois de cens, d'une ferme et jardin dits de la Fayette, dépendant du domaine de Beaujeu, et situés près des murailles de Villefranche.

Les publications de la mise aux enchères, faites par le curé de Villefranche le 20 septembre, sont relatées dans l'acte.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 [1], cote 395.

1449, 29 septembre, Château-Chinon.

5842. Procès-verbal de l'exécution de l'arrêt du parlement ordonnant que, par manière de provision, le duc de Bourbonnais pourra lever sur les habitants de Château-Chinon les tailles et les arrérages qui lui sont dus depuis le commencement du procès engagé sur ce sujet.

Original sur papier, signé. — P. 1357 [1], cote 349.

1449, 7 octobre.

5843. Exploit fait par Jean Cloyart, huissier, à la requête du duc de Bourbon, contre Catherine de Grolée, dame de Lurcé, Louis et Humbert de Laye ses fils, qui prétendaient avoir droit de pêche sur la Saône, depuis le lieu dit le bief du Parisis jusqu'à la gorge de la rivière de Morgon, et troublaient dans la jouissance de son bail Jean Marion, pêcheur de Lyon, lequel avait pris à ferme la pêcherie de la Saône depuis le bief de Montmerle jusqu'au lieu des Balmes.

Témoin : Guillaume Vaudet, maître des eaux et forêts du Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1388 [3], cote 91.

1449, 9 octobre.

5844. Étienne Gort, garde du scel de la chancellerie de Bourbonnais, notifie le bail du bois appelé le buisson de Chamesgue, sis en la paroisse de Marigny, joignant le chemin qui va de Souvigny à Saint-Menoux, adjugé par les gens du duc de Bourbonnais à Guillaume du Creux, Jean Temporault et consorts, pour six livres tournois de cens annuel et aux conditions et charges spécifiées dans l'acte.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 176.
Avec l'obligation de l'adjudicataire, datée du lendemain; original sur parchemin, signé. — *Ibid.*, cote 176 *bis*.

1449, 19 décembre.

5845. Le procureur du duc de Bourbonnais accepte les offres de Bernard de Sallemard, écuyer, au sujet d'un échange de benevis.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1328.

1450 n. st., 12 janvier.

5846. Arrêt du parlement de Paris qui ordonne l'exécution d'une sentence rendue au profit du duc de Bourbonnais contre les manants et habitants de Château-Chinon, nonobstant l'appel de ceux-ci.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [1], cote 342.

1450 n. st., 7 mars.

5847. Promesse et contrat de mariage, pardevant Grignon, notaire de la cour de la chancellerie de Bourbonnais, entre Jean de Paris et Jeanne Calot, paroissiens de Trevol.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 115.

1450 n. st., 11 mars.

5848. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais baillent à cens perpétuel à Antoine Berland

les moulins dits de la comtesse, sis en la châtellenie de Verneuil, sur la rivière de Sioule, avec leurs dépendances, à la charge de payer au duc chaque année vingt-cinq setiers de blé, de lui réserver tous les saumons qui seront pris dans les eaux desdits moulins, et d'acquitter les autres droits et servitudes accoutumés.

Copie sur parchemin, collationnée et signée; écriture du temps. — P. 1355 [2], cote 128.

1450 n. st., 12 mars.

5849. Jean Sancterem vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de dix moutons d'or, une maison avec jardin sise dans la paroisse de Roffiac, au diocèse de Saint-Flour.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 [1], cote 1281.

1450 n. st., 14 mars.

5850. Procuration *ad lites* donnée par le duc de Bourbonnais à Jean de Lorme, Dreux le Tort et autres.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2329.

Du 30 novembre 1449 au 22 mars 1450 n. st.

5851. Reconnaissances de cens dus au duc de Bourbon à Palluel et aux environs.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [2], cote 3077.

[1450, mars.]

5852. Requête des habitants de Château-Chinon au parlement de Paris, pour se plaindre de l'injustice et de l'inhumanité avec lesquelles l'arrêt prononcé contre eux a été exécuté par les officiers du duc de Bourbonnais, et pour demander un sursis qui leur permette de désigner un commissaire non suspect à l'effet d'asseoir équitablement la taille.

Copie sur papier, signée, dont la date est fixée par l'arrêt qui renvoie la cause au lundi après la quinzaine de Pâques, et qui est du 27 mars 1450. — P. 1357 [1], cote 343.

[1450, vers mars.]

5853. Réponse du conseil du duc de Bourbonnais à la requête interjetée par les habitants de Château-Chinon devant le parlement de Paris. Cette réponse porte que leurs allégations sont frivoles, mensongères, et faites pour amuser la cour et empêcher l'exécution de l'arrêt.

Cahier de papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1357 [1], cote 345.

1450, 20 avril.

5854. Ordonnance de Charles, duc de Bourbon, défendant aux procureurs de ses différentes terres de rien entreprendre ni exécuter sans délibération préalable faite et enregistrée en son conseil.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1388 [2], cote 62.

1450, 14 mai.

5855. Mandement du duc de Bourbonnais pour saisir tous les fiefs dont les possesseurs n'ont pas rempli leurs devoirs féodaux dans la châtellenie de Château-Chinon et de Lorme.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1380 [2], cote 3264.

1450, 20 mai, Montluçon.

5856. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, institue plusieurs aumônes de pain et de vin à distribuer par ses receveurs, une fois l'an, à quinze pauvres femmes ne pouvant gagner leur vie, au château de Clermont en Beauvoisis, sur le pont du château de Moulins, en la cour du château de Montluçon, devant la porte de l'église Notre-Dame de Montbrison, devant l'hôtel de l'évêque au Puy, et en la cour de l'hôtel de Souvigny.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362 [2], cote 1081.

Du 13 mai 1449 au 4 juillet 1450.

5857. Quatre quittances successives, les trois premières de trois cents livres tournois chacune, la dernière de trois cent cinquante livres, par lesquelles les doyen et chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois reconnaissent avoir été bien et dûment payés par le duc de Bourbonnais de la somme qu'il leur devait en vertu de l'arrêt du parlement du 13 mai 1449.

Cédules sur parchemin, signées, jadis scellées. — P. 1363 [1], cote 1152.

1450, 24 juillet, Charlieu.

5858. Le Roi maintient le sire de Beaujeu en possession de la juridiction du grand chemin royal, depuis la boucle de la porte de Vaise, près de Lyon, jusqu'au pont de Dame-Alix à Marcigny, et ordonne la restitution d'un sac plein de fil et d'autres marchandises saisies comme épaves par Jean Butet, sergent royal de Charlieu.

Original sur parchemin, signé. — P. 1388 [2], cote 28.
Avec la sentence exécutoire du bailli de Beaujolais, en date du 26 octobre. — *Ibid.*, cote 28 *bis*.

1450, 27 juillet.

5859. Vente de la terre de Chaudesaigues faite au duc de Bourbon par Jean de Sallezard, pour le prix de six mille écus d'or.

Vidimus sur parchemin, du 5 mars 1451 n. st., signé. — P. 1372 [2], cote 2068.

1450, 6 août, Moulins.

5860. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu et de Château-Chinon, pair et chambrier de France, fonde deux messes quotidiennes et quatre anniversaires en l'église du prieuré de Souvigny, où se trouvent les tombeaux de son grand-père, de sa grand'mère et de sa mère, et institue pour ladite fondation cent vingt livres tournois de rente en terres et redevances, savoir, cent livres pour les messes, dix livres pour les quatre anniversaires, et dix livres pour le sacristain.

Original sur parchemin, délivré en conseil, signé du secrétaire, jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 174.

1450 (1440 par erreur), le vendredi 14 août.

5861. Procès-verbal de la prise de possession de la terre et seigneurie de Chaudesaigues par le duc de Bourbonnais et d'Auvergne, en vertu du transport et de la vente qui lui en avaient été faits par Jean de Sallezard, damoiseau, écuyer de l'écurie du Roi. Les habitants de Chaudesaigues prêtent serment de fidélité au duc de Bourbonnais, après avoir obtenu de lui la confirmation de leurs libertés et priviléges.

Extrait d'un cahier de papier, sans date ni signature, mais qui paraît être de la fin du quinzième siècle. — P. 1357 [1], cote 324.

1450, 1er octobre.

5862. Louis de Bourbon, comte de Montpensier, lieutenant en Auvergne, ordonne de remettre en son premier état la cause pendante entre Jean Marmuhat et Pierre Meaux, nonobstant le défaut prononcé contre le premier, qui n'a été contumace que par des raisons indépendantes de sa volonté.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376 [2], cote 2727.

1450, 15 octobre.

5863. Défense faite par les officiers du duc de Bourbonnais, baron de Beaujeu, à diverses personnes du mandement et châtellenie de Perreux, de pêcher en la rivière de Loire depuis la croix de Varennes jusqu'à la chaîne placée à l'entrée de la rivière de Sornein, qui sont les limites de la baronnie de Beaujeu, d'autres jours que les mercredis, vendredis et samedis.

Cédule sur papier, signée. — P. 1364 [1], cote 1289.

1450, 20 et 23 octobre.

5864. Relation faite aux maîtres des requêtes de l'hôtel du Roi, par un sergent royal, de l'assignation par lui donnée au chapitre de Saint-Jean de Lyon, au nom du duc de Bourbonnais, pour comparoir à l'effet de vider le procès relatif à la juridiction du lieu de Chavanay.

Original sur parchemin, signé. — P. 1400 [3], intercalé sous la cote 1026 *bis*.

1450, 4 novembre.

5865. Nicolas Boont, maçon, Jean Gaultier, charpentier, jurés du Roi, et Thévenin Bernier, couvreur de maisons, à la requête de Nicolas Candillon, grenetier de Paris, font un rapport d'expertise sur les réparations exécutées par ledit Candillon en l'hôtel de Bourbon, sis à Notre-Dame des Champs, et en évaluent le prix à quatre-vingt-sept livres dix-sept sols trois deniers parisis.

Copie sur papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1363 [1], cote 1159.

1450, 11 novembre.

5866. Johannin Corrois et consorts prennent à bail, moyennant deux sols six deniers et deux raz

d'avoine de cens, plus quarante sols d'introge, six septerées de terre vacante, sises au mandement de Saint-Romain, près du chemin antique par où l'on va de Précieux à Montsupt.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 ², cote 1325.

[Vers 1450.]

5867. Les habitants du village de Res (?), sujets et justiciables du duc de Bourbonnais, demandent à la chambre des comptes de Moulins de n'être pas tenus à contribuer au payement de la franchise de Belleperche, par la raison qu'ils ne sont point de ladite franchise, et présentent le relevé de ce qu'ils devraient, le cas échéant, tant au duc qu'à la dame de Saint-Menoux.

Minute originale sur papier, sans date ni signature. — P. 1360², trouvé à la suite de la cote 878.

[Vers 1450.]

5868. Supplique de Jean Vachon, du Chauffour, à l'effet d'être tenu quitte du cens dû pour le moulin de l'étang d'Estivareilles, au mandement de Saint-Bonnet-le-Château, en raison de l'état de dégradation de la chaussée dudit moulin.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 ², cote 1304.

[Vers 1450.]

5869. Extrait des comptes rendus par les receveurs et prévôts de Bussy en Forez, depuis l'an 1347 jusqu'à l'an 1406.

Minute sur papier, signée Robertet, mais sans date. — P. 1359², cote 783.

[Vers 1450.]

5870. Inventaire des terriers vieux et nouveaux de Malleval, Virieu et Chavanay, qui ont été remis à Guillaume Dru et Pierre Dru, son fils, prévôt desdits lieux, pour savoir ce qu'il reste à renouveler desdits vieux terriers et en faire l'extrait.

Feuille de papier, incomplète, qui ne contient qu'une partie de l'inventaire du terrier de 1378. — P. 1402 ², cote 1295.

[Vers 1450.]

5871. Clause du testament de Bernard d'Armagnac concernant l'apanage de Jean d'Armagnac, son fils, encore enfant.

Copie sur papier, non signée ni datée. — P. 1363 ², cote 1206.

[Vers 1450.]

5872. Mémoires en forme de questions et réponses pour établir les droits des héritiers d'Alix des Baux, cousine d'Antoinette de Beaufort, qui fut femme de Jean le Meingre, dit Boucicaut.

Pièces informes sur papier, qui paraissent avoir été rédigées dans l'intérêt de la maison d'Armagnac. — P. 1363 ², cote 1201.

[Vers 1450.]

5873. Mémoire sur les débats qui se sont élevés entre le seigneur de Roche, vicomte [de Lautrec], et les seigneurs voisins, notamment le seigneur de Chalancon, au sujet de l'étendue de leurs juridictions territoriales.

Minute sur papier, sans date ni signature. — P. 1397 ², cote 582.

[Après 1450.]

5874. Inventaire de quelques lettres des ducs de Bourbon Louis et Charles, datées du 22 février 1335, de 1409 (sans date de mois), du 6 janvier 1436 et du 20 mai 1450. Celle de 1436 mentionne l'octroi d'une foire en la ville de Saint-Germain.

Minute sur papier, non signée ni datée. — P. 1358 ², cote 597.

1451 n. st., 1er mars, Souvigny.

5875. Geoffroi Cholet, prieur de Souvigny, et son couvent s'obligent à accepter et à accomplir les fondations de deux messes et de quatre anniversaires récemment faites dans la chapelle de leur église par Charles, duc de Bourbon.

Original latin sur parchemin, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1356 ¹, cote 173.

1451 n. st., 14 mars.

5876. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, baille à cens à Pierre Michel, habitant de Montbrison, un pré sis près des places de Vaurez à Montbrison, moyennant huit livres tournois de servis perpétuel et cinquante livres tournois d'introge.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402², cote 1313.

1451 n. st., 9 avril, Montbazon.

5877. Charles VII, roi de France, mande à ses trésoriers qu'il a fait don au duc de Bourbonnais de la moitié des profits et émoluments lui revenant sur

le fait des nouveaux acquêts dans les pays de Bourbonnais, Auvergne, Forez et Beaujolais.

Copie sur papier d'un vidimus délivré par le garde de la prévôté de Paris le 6 mars 1460, ladite copie sans date ni signature. — P. 1356 [2], cote 301.

1451, 12 mai.

5878. Guionet *Piperii,* de Feurs, acquiert, moyennant un denier tournois de cens, la faculté de relever à ses frais, pour le service de sa grange de Feurs, une partie de la chaussée du chemin public qui va de Feurs à Donzy, à la condition de ne pas détériorer ce chemin, mais au contraire de le rendre bon et suffisant pour les passants.

Original latin sur parchemin, signé Robertet, jadis scellé. — P. 1402 [2], cote 1261.

1451, 17 mai, Paris.

5879. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, confirme la transaction passée en 1313 entre le sire de Beaujeu et le couvent de Saint-Pierre-lès-Mâcon au sujet de la justice des lieux de Misery et Flury, en stipulant que les justiciables du couvent seront tenus aussi bien que ses autres sujets de la châtellenie de Thoissey à contribuer aux réparations, gardes, dons et tailles.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1368 [2], cote 1607.

1451, 27 mai.

5880. Arrêt du parlement défendant aux commissaires royaux de lever les francs-fiefs dans les pays du duc de Bourbon, en attendant le jugement de l'appel interjeté par lui.

Expédition sur parchemin, signée. — P. 1371 [1], cote 1947.

1451, 8 juin.

5881. Le duc de Bourbon met opposition à la levée des francs-fiefs que certains commissaires royaux opéraient sur ses domaines.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [1], cote 1947.

Du 18 mars 1450 n. st. au 12 juin 1451.

5882. Pièces relatives aux proclamations à faire pour le bail à cens d'une place sise au-dessous de l'étang de Crantillieu, près de la chaussée dudit étang.

Sept feuilles de papier, dont six sont signées Robertet. — P. 1402 [2], cote 1317.

1451, 28 juin.

5883. Le juge du Forez condamne par défaut Jean de Martivaulx et Thomas del Creux à contribuer aux tailles du lieu de Malleval.

Extrait sur papier des registres de la cour du Forez, signé. — P. 1402 [3], cote supplémentaire 1452.

1451, 29 juin.

5884. Accord entre le duc de Bourbonnais, d'une part, et les religieux, prévôt et couvent de Chambon-Sainte-Valère, d'autre part, au sujet des dîmes des vignes assises en la paroisse de Domerat, en la châtellenie de Montluçon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [1], cote 350.
Copie ou minute raturée, sur papier. — P. 1357 [2], cote 376.

1451, 14 juillet.

5885. Antoine de Lévis, chevalier, comte de Villars, vicomte de Lautrec, seigneur de Roche et d'Annonay, en considération du mariage de son fils aîné Jean de Lévis, seigneur de Vauvert, avec Thomine de Villequier, donne pleins pouvoirs à Aymar du Bois, bailli de Roche, et à Philippe Gervais, juge de la même baronnie, pour faire en son nom donation entre-vifs et *propter nuptias* de la baronnie de Roche audit Jean de Lévis.

Pièce insérée dans le contrat de mariage, du 22 août 1451. — P. 1401 [3], cote 1141.

1451, 26 juillet.

5886. Arrêt du parlement rendu entre Robert Dauphin, évêque d'Albi, et le duc de Bourbon, le comte de Montpensier et autres, adjugeant à ces derniers le comté de Clermont et les autres biens provenant de la succession de Jeanne, Dauphine d'Auvergne.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1372 [2], cote 2081.
Extrait sur parchemin, non signé. — P. 1375 [2], cote 2540.

[1451, avant le 22 août.]

5887. « Pourparler fait entre mons[r] de Vauvert, filz ainsné et héritier présomptif de mons[r] le conte de Villars, seigneur de Roche, messires Artault de Fay, chevalier, et Aymar de Bois, escuier, d'une part, et mons[r] de Villequier, mess. Loys de la Rochette, chevalier, et Jehan Havart, d'autre

part, touchant le traictié du mariage de mondit s[r] de Vauvert et de madamoyselle Thomine de Villequier. » La teneur de la pièce montre que ce mariage était désiré par le roi Charles VII.

Minute, non signée et mise au net. — P. 1399[1], cote 793.

1451, 22 août.

5888. Traité de mariage entre Jean de Lévis, seigneur de Vauvert, et Thomine de Villequier. Le sire de Villequier, frère de la future, lui constitue en dot dix mille écus d'or, et le sire de Vauvert lui assigne en douaire cinq cents livres tournois de rente à prendre sur ses seigneuries de Vauvert, Marguerites et Porsan. A l'occasion de ce mariage, les procureurs d'Antoine de Lévis, comte de Villars, font donation audit Jean, son fils aîné, de la baronnie de Roche et du comté de Villars, sous réserve de l'usufruit.

Vidimus sur parchemin, en date du 17 septembre 1460, signé. — P. 1401 [3], cote 1141.

1451, août, Paris.

5889. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu et de Château-Chinon, pair et chambrier de France, en considération du mariage de son cousin Jacques de Bourbon, seigneur d'Aubigny, avec Antoinette de la Tour, veuve de Jacques Aubert, seigneur du Montel de Gelat, donne audit Jacques de Bourbon et aux enfants mâles à naître de ce mariage la châtellenie de Rochefort et ses appartenances, non compris la terre de Gensat, et en retenant aussi l'hommage et ressort.

Copie sur papier, faite d'après un registre de la chambre des comptes de Moulins. — P. 1358[2], cote 571.

1451, 6 septembre.

5890. Le comte de Montpensier, lieutenant en Auvergne, autorise Violette Asteyra, veuve Bugier, à se porter héritière de son père Durand Asteyra sous bénéfice d'inventaire, pourvu qu'il n'y ait personne autre qui s'en veuille porter héritier purement et simplement.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376[2], cote 2737.

1451, 11 octobre.

5891. Jean de Lévis, chevalier, seigneur de Vauvert, chambellan du Roi, héritier sous bénéfice d'inventaire de feu Regnault de Chartres, son oncle, archevêque de Reims et chancelier de France, déclare avoir reçu de l'argentier du duc de Bourbonnais la somme de cent cinquante livres tournois, pour parfait payement d'une somme de sept cents écus d'or de soixante-dix au marc, que ledit archevêque avait prêtée au duc au mois de janvier 1437; dont quittance.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 853.

1451, 25 octobre.

5892. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais baillent et délaissent à Jean et Guillaume Carren, frères, un ténement sis en la paroisse de Lucenay-les-Aix, prévôté de Chezy, depuis longtemps vacant et en friche, en les exemptant des arrérages échus, mais à la charge de payer désormais les cens et rentes accoutumés.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé de quatre cachets. — P. 1355[2], cote 117.

1451, 9 novembre, Villedieu de Comblé, près de Saint-Maixent.

5893. Charles VII accorde de nouveau à Antoine de Lévis, comte de Villars, et à Jean et Antoine, ses enfants, la jouissance de la terre de Vierzon, jusqu'à ce qu'ils soient payés d'une somme de douze mille livres tournois qu'il leur devait.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [1], cote 3030.

1451, 12 novembre.

5894. Transaction entre le duc de Bourbon, d'une part, et Jean Camin, Robine Camine, sa femme, Pierrette Mazeline et Jeannette Mazeline, femme de François Mâchefer, hôtelier de l'hôtel de la Tête-Noire à Lyon, héritiers de Jean d'Yffreville, leur oncle, d'autre part, au sujet de la succession de ce dernier, qui est partagée entre lesdits héritiers, sauf la châtellenie du Châtelard, les étangs de Baron et mille florins, valant chacun quinze sols, qui sont adjugés au duc de Bourbon. François Mâchefer est en outre évincé de la succession pour s'être évadé de la

prison du Châtelard, où il avait été enfermé parce qu'on l'accusait de retenir certaines sommes provenant de l'héritage dudit d'Yffreville et qu'il avait reçues en dépôt.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1392[1], cote 631. Avec les procurations passées par Jean Camin et sa femme, et par Pierrette et Jeannette Mazeline, à Jean Vanier, notaire de Lyon, les 26 juillet et 24 septembre. — Même cote.

1451, 25 novembre, Moulins.

5895. Jean de l'Orme, procureur du domaine du duc de Bourbonnais, agissant au nom de ce prince, baille à cens perpétuel à Jean Cavaillon, Jean Bernard, Stévenin Vernon, Jean des Granges et Jean Bressonnat, pour eux, leurs hoirs et ayants cause, les garennes et héritages assis en la châtellenie de Bessay et Pougny, paroisses de Bessay-sur-Allier et Chemilly, faisant partie du domaine de la garenne du Roussat, moyennant huit livres tournois de cens payables à la Saint-Michel, sept muids de froment à la mesure de Bessay, et quatre cents lapins rendus en la cuisine du duc de Bourbonnais.

Vidimus sur parchemin, du 28 avril 1457, signé, jadis scellé. — P. 1355[1], cote 1.

1451 (sans date de mois.)

5896. Mandement du Roi confirmant et enjoignant d'exécuter ses lettres du 18 mai 1426, au sujet des entreprises des officiers royaux d'Auvergne contre la juridiction du duc de Bourbon. (Voir le n° 5270.)

Minute sur parchemin, non signée. — P. 1375[2], sans cote; trouvé à la suite de la cote 2586.

[Vers 1451.]

5897. Mémoire rédigé par Pierre de Culant, conseiller du duc de Bourbonnais, pour servir au procès intenté à ce prince par Brangon, seigneur d'Arpajon, au sujet de la possession de la seigneurie de Chaudesaigues, ledit Brangon se prétendant héritier par sa mère Jeanne, fille de Guy V de Séverac, de tous les biens de la maison de Séverac.

Minute sur papier, non signée ni datée, chargée de ratures. — P. 1357[1], cote 319.

[Vers 1451.]

5898. Autre mémoire soulevant divers doutes à éclaircir dans le procès intenté au duc de Bourbonnais par le seigneur d'Arpajon, au sujet de la possession de Chaudesaigues.

Minute informe sur papier, sans date ni signature. — P. 1357[1], cote 320.

1452 n. st., 25 janvier.

5899. Le lieutenant du châtelain d'Ussel et le receveur dudit lieu adjugent à Jean Lat, pour dix deniers de cens, une chambre sise dans la forteresse dudit Ussel, tenant à la muraille, et que Jean de Buret avait occupée pendant six ou sept ans pour le prix de six deniers seulement.

Original sur parchemin, signé. — P. 1360[2], cote 851.

1452 n. st., 12 février, Moulins.

5900. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, donne à bail perpétuel, moyennant six deniers tournois de cens, à son écuyer Naudin de Valens, un terrain sis au lieu de Salers, en la place appelée de Barrouse, à la charge d'y faire bâtir une bonne maison, où il y aura un local suffisant pour tenir les assises du bailliage des montagnes d'Auvergne.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1361[1], cote 946.

1452 n. st., le jeudi 17 février, Roffiat.

5901. Jean de Sallezard, écuyer, jadis seigneur de Chaudesaigues, ayant obtenu du duc de Bourbonnais, par une lettre de grâce du 27 juillet 1450, le droit de percevoir à son profit pendant un certain temps les rentes et émoluments de la terre de Chaudesaigues, par lui cédée audit duc, fait enregistrer cette lettre en déclarant qu'il n'a pu rien obtenir ni des gens de Chaudesaigues ni des officiers du duc de Bourbonnais, et qu'il entend, non pas plaider en justice, mais demander au moins l'exécution de ladite lettre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358[1], cote 479.

1452 n. st., 2 mars.

5902. Demandes présentées par le comte de Boulogne et d'Auvergne contre le duc de Bourbonnais, le comte de Montpensier, Isabeau de Bourbon, Robert Dauphin, évêque d'Alby, Jaquette Dauphine, abbesse de Saint-Menoux, les sires de Rueil,

de Saint-George et de Chaumont, dans le procès relatif à la succession de Béraud, Dauphin d'Auvergne.

Copie sur papier, non signée. — P. 1361 ², cote 954.

1452 n. st., 16 mars.

5903. Antoine de Lévis, fils d'Antoine de Lévis, chevalier, comte de Villars, vicomte de Lautrec, seigneur de Roche et d'Annonay, donne procuration à Jean de Lévis, seigneur de Vauvert, son frère, pour faire hommage au Roi de ce qu'il tient en la châtellenie de Vierzon, au diocèse de Bourges.

Original latin sur parchemin, signé d'un notaire dont la signature est légalisée. — P. 1362 ³, cote 1140.

1452 n. st., 17 mars.

5904. Jean Cordier, châtelain de Moulins, de Bessay et de Pougny, adjuge à Jean Monerat comme au plus offrant enchérisseur neuf septerées de terre dites la terre des Brosses, tenant à la plaine de Bessay, moyennant une rente annuelle de sept quartes de seigle, plus dix livres tournois d'entrage une fois payées, à la charge de bâtir une maison sur ladite terre.

Original sur parchemin, signé et jadis scellé de cire rouge. — P. 1355 ¹, cote 5.

1452 n. st., 31 mars.

5905. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais délèguent Roger Rocque, conseiller et procureur général, pour informer sur la supplique de Simon Maistrot et André Jodin, paroissiens de Châteloy, hommes taillables et mortaillables du duc de Bourbonnais, lesquels réclamaient pour eux et leurs familles une révision du partage existant entre le duc de Bourbonnais et le seigneur de Monchenin, à l'effet d'obtenir la décharge d'une partie des tailles dont ils étaient grevés.

Minute originale sur papier, signée. — P. 1357 ², cote 402.

1452, 12 mai.

5906. Jean Gontier, receveur de Borleconte et Seron, notifie aux gens des comptes du duc de Bourbonnais les voyages et démarches faits par Jean Ménier, sergent du Roi, à Bourg-le-Comte, Avrilly, Chambilly et ailleurs sur les rives de la Loire, pour constater les entreprises tentées par les officiers du duc de Bourgogne à Mâcon contre les droits du duc de Bourbonnais.

Lettre originale, signée et revêtue d'un cachet de cire rouge. — P. 1360 ², cote 860.

1452, 25 mai.

5907. Le lieutenant du châtelain de Germigny et le receveur dudit lieu adjugent à bail perpétuel à Louis de la Leu deux chesaux, à savoir le chesal Regnault Chalus, et le chesal Guérault, pour le prix de dix sols de taille simple, dix sols pour le double, dix deniers de cens, trois boisseaux de froment et quatre boisseaux d'avoine.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 ¹, cote 220.

[1452], 2 juin.

5908. Déclaration des terres et seigneuries du comté de Clermont, du Dauphiné d'Auvergne et de la baronnie de Mercœur, adjugées pour deux parts aux sires de Saint-George, de Bueil et de Chaumont par un arrêt du parlement, dont les susdits seigneurs demandent l'exécution.

Minute sur papier, non signée ; écriture du temps. — P. 1361 ², cote 952.

1452, 3 juin.

5909. Le lieutenant du régent de la cour spirituelle du Puy fait expédier sous forme authentique, à la requête d'Antoine de Lévis, comte de Villars, une protestation adressée au Pape au nom de Louis de Châlon, prince d'Orange, qui se plaignait d'avoir été dépouillé injustement par les juges apostoliques, et au profit de Philippe de Lévis, de la possession du château *de Brantulis* au diocèse de Gap.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1399 ¹, cote 771.

1452, 6 juin, Gannat.

5910. Nicole Marchant et Mathieu de Nanterre, conseillers au parlement, commissaires en cette partie, prorogent jusqu'au 1ᵉʳ septembre l'exécution de l'arrêt obtenu par les sires de Saint-George, de Bueil et de Chaumont, touchant le comté de Clermont et le Dauphiné d'Auvergne.

Copie sur papier, non signée, extraite d'un cahier composé de pièces diverses. — P. 1361 ², cote 952.

1452, 19 juin.

5911. Claude de Flaceleyras, du lieu de Beyssac, au mandement de Roche, vend à Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur de Roche, pour le prix de vingt-cinq écus d'or neufs, vingt-cinq sols tournois de rente annuelle qu'il tient en fief noble dudit seigneur de Roche et qu'il promet d'asseoir sur le mandement de Roche à sa première réquisition.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1397 [3], cote 605.

1452, 30 juin.

5912. Pierre Ferrebourg, sergent au Châtelet de Paris, ajourne le duc de Bourbonnais, le duc de Montpensier son frère, Isabeau de Bourbon leur tante, et autres, à comparoir dans la ville de Cusset par-devant Nicole Marchand et Mathieu de Nanterre, conseillers au parlement, pour voir procéder à l'exécution des deux arrêts du parlement rendus à la requête de Robert Dauphin, évêque d'Alby, d'une part, et de Bertrand de la Tour, comte de Boulogne, d'autre part.

Original sur parchemin, signé. — P. 1361 [1], cote 945.

1452, 4 juillet.

5913. Antoine de Lévis, chevalier, comte de Villars, seigneur de Roche et d'Annonay, vicomte de Lautrec, fait donation entre-vifs à son fils aîné Jean de Lévis de tous ses biens meubles et immeubles présents et futurs, se réservant néanmoins la faculté de tester et de laisser à son autre fils Antoine la part légitime qu'il jugera à propos de lui assigner.

Cahier de papier, non signé. — P. 1399 [2], cote 837.

1452, 31 août.

5914. Antoine de Lévis, chevalier, comte de Villars, seigneur de Roche et d'Annonay, présente à l'évêque du Puy Pierre Gilles, prêtre, bachelier en décrets, pour être institué curé de l'église de Beaune, en remplacement de Pierre Chabbat, décédé.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 864.
Copie sur papier. — Même cote.

1452, [août].

5915. Filiation de Jean Gentat dit le Grand et de Jean des Chezaulx, de laquelle il résulte que, sur cent trente et une têtes, trente-quatre hommes un quart et un huitième constituent la portion du seigneur de Monchenin, et quatre-vingt-seize hommes et demi et un huitième forment celle du duc de Bourbonnais.

Minute originale sur papier, non datée, signée par les commissaires de la chambre des comptes de Moulins et par Guyot de Vyllars (*sic*), seigneur de Monchenin. La signature de ce dernier ne fut donnée que plus tard. — P. 1357 [2], cote 402.

1452, 9 septembre, Paris.

5916. Charles VII mande au premier huissier du parlement de faire sommation au duc de Bourbonnais, au comte de Montpensier, à Isabeau de Bourbon leur tante, à Robert Dauphin, évêque d'Alby, à Bertrand, seigneur de la Tour, à Jean de Bueil, à Pierre d'Amboise, etc., d'avoir à payer leur quote-part d'une somme de huit mille francs d'or due à Guillaume de Vienne, chevalier, seigneur de Saint-George et de Sainte-Croix, à cause du mariage de feu Marie Dauphine sa mère, ladite somme n'ayant pas été comprise dans le passif de la succession de feu Béraud, Dauphin d'Auvergne, comte de Clermont.

Copie sur papier, non signée, avec la relation authentique et signée du sergent chargé de faire la signification au duc de Bourbonnais et à Isabeau de Bourbon. — P. 1361 [2], cote 951.

1452, 3 octobre.

5917. Lettre de relation de Roger Rocque, commis par la chambre des comptes de Moulins pour informer sur le partage des hommes taillables communs entre le duc de Bourbonnais et le seigneur de Monchenin, par laquelle ledit Rocque informe la chambre qu'après avoir procédé à ce partage en l'absence de Guyot de Villers, seigneur dudit lieu, il l'a ajourné au 3 octobre pour en prendre connaissance, et que, ledit Guyot n'ayant pas comparu, il a cité les parties devant la chambre pour le 17 octobre.

Lettre originale sur papier, signée. — P. 1357 [2], cote 402.

1452, 6 octobre.

5918. Bail à cens des *lais* d'Allier sis en la paroisse d'Aubigny.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374[1], cote 2293.

1452, 10 octobre.

5919. Huguet du Bois reconnaît avoir reçu de Pierre Gelli six lettres concernant les rapports du comte de Villars avec le duc de Savoie.

Cédule sur papier, signée : Ensy est Huguet du Boys. — P. 1399[1], cote 794.

1452, 3 novembre.

5920. Dispense accordée par le cardinal d'Estouteville pour le mariage de Jean, fils aîné du duc de Bourbon, avec Jeanne de France.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1367[2], cote 1552.

1452, 6 novembre.

5921. Guillaume, cardinal d'Estouteville, légat du Pape en France, délègue deux commissaires pour mettre en possession de la cure de Beaune, au diocèse du Puy, Pierre Gilles, prêtre bachelier en décrets, régulièrement présenté par Antoine de Lévis, chevalier, comte de Villars, à qui cette présentation appartient, et de destituer un certain Blaise qui en avait été indûment pourvu par l'évêque du Puy.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360[2], cote 863.

1452, 19 novembre.

5922. Minute d'une lettre d'André Hippolyte, juge ordinaire du Forez, qui ordonne l'ouverture, en présence des intéressés, du testament de Jean Picard, défunt.

Feuille de papier, raturée, non signée. — P. 1402[1], cote 1209.

1452 (1442 par erreur), 21 novembre, Paris.

5923. Charles VII mande à ses conseillers au parlement Nicole Marchant et Mathieu de Nanterre, commissaires en cette partie, de faire exécuter l'arrêt rendu en faveur de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-George et de Sainte-Croix, ou d'ajourner les opposants au 15 février pour tout délai.

Copie sur papier, mutilée, non signée, avec la relation signée du sergent chargé de faire la signification au duc de Bourbonnais et à Isabeau de Bourbon, en date du 30 décembre 1452. — P. 1361[2], cote 956.

[1452, avant le 26 novembre.]

5924. Dupliques présentées à maîtres Nicole Marchant et Jean le Boulanger, conseillers au parlement et commissaires en cette partie, au nom du duc de Bourbonnais et d'Auvergne, défendeur, contre les sires de Bueil et de Chaumont, demandeurs. (Réponse en vingt-deux articles.)

Minute raturée, sans date ni signature, comprise dans un cahier de papier composé de pièces diverses. — P. 1361[2], cote 952.

[1452, avant le 26 novembre.]

5925. Projet de composition amiable entre le duc de Bourbonnais et d'Auvergne, le comte de Montpensier, Isabeau de Bourbon leur tante, d'une part, et les sires de Bueil et de Chaumont d'autre part, touchant l'exécution de l'arrêt rendu entre eux à cause des terres du Dauphiné d'Auvergne, du comté de Clermont et de la baronnie de Mercœur. Le sire de Saint-George n'est pas compris dans cette composition.

Minute sur papier, raturée, sans date ni signature, mais avec cette note : *Soit mys au net.* — P. 1361[2], cote 956.

1452, 26 novembre.

5926. Accord entre le duc de Bourbon et consorts d'une part, et les sires de Bueil et de Chaumont de l'autre, par lequel les terres de Rochefort, Aurière, Albugoux, Fromental, sont cédées audit Jean de Bueil, sous la réserve de l'usufruit en faveur du duc pour les deux dernières et de l'hommage pour les quatre. Les autres terres provenant de la succession des Dauphins d'Auvergne, tant au duché d'Auvergne que dans le comté de Clermont et la baronnie de Mercœur, resteront au duc.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1372[2], cote 2080.

1452, 26 novembre.

5927. Jean, seigneur de Bueil, comte de Sancerre et amiral de France, rend hommage au duc

de Bourbonnais, à cause de son duché d'Auvergne, pour les seigneuries de Rochefort, d'Aurière, d'Albugoux et de Fromental, à lui advenues, ainsi qu'à sa sœur Anne de Bueil, femme de Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, de la succession du Dauphin d'Auvergne.

Original sur parchemin, signé. — P. 1361 [1], cote 938, et P. 1372 [2], cote 2080 *bis*.

[1452, fin de l'année.]

5928. Mémoires et instructions pour le duc de Bourbonnais et d'Auvergne contre le seigneur de Saint-George, sur le fait de l'exécution de certain arrêt obtenu par lui en parlement.

Minute raturée, sans date ni signature, comprise dans un cahier de papier composé de diverses copies. — P. 1361 [2], cote 952.

[Vers 1452.]

5929. Mémoires en faveur de Louis Louvet et de Marguerite de Murat, sa femme, contre Bernard d'Armagnac, comte de la Marche et de Pardiac, au sujet de la possession de la vicomté de Murat; contre-mémoires présentés par le comte de la Marche, répliques et autres pièces de procédure concernant la même affaire.

Un cahier de parchemin et vingt-deux cahiers de papier, dont plusieurs signés. — P. 1372 [1], cote 2015.

1453 n. st., 12 janvier, Moulins.

5930. Charles VII ratifie en faveur du duc de Bourbon le droit qui lui a été accordé de lever lui-même les francs-fiefs dans les terres de son apanage.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1371 [1], cote 1945. Avec l'attache des trésoriers de France, en date du 20 avril suivant. — Même cote.

1453 n. st., 5 février.

5931. Compte des arrérages que le comte de Villars doit au couvent des Frères Prêcheurs du Puy pour l'acquit des legs faits par ses prédécesseurs.

Avec une déclaration portant que ces legs furent institués par Guigue, seigneur de Roche et de Posquières (testament de 1290, VI. idus octobris); par un autre Guigue (testament de l'an 1300, le vendredi avant Saint-Michel); par Delphine de la Tour, dame de Roche (testament du 13 juillet 1341); par un autre Guigue (testament du 13 mai 1344); par un quatrième Guigue (testament du 25 avril 1366); par Philippe de Lévis (testament du 13 août 1380).

Deux feuilles de papier, non signées. — P. 1402 [1], cote 1216.

1453 n. st., 28 février et 1er mars, Paris.

5932. Étienne de Vaulx, procureur en la cour de parlement, prend à bail pour trois années entières et consécutives, au prix de vingt écus d'or par an, les maison, louages, vignes, pressoir, jardin et autres héritages appartenant au duc de Bourbon à Notre-Dame des Champs lez Paris, et donne pour caution du payement Jean Boursier, potier d'étain et bourgeois de Paris.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1363 [1], cote 1159.

1453 n. st., 3 mars.

5933. Jean Billard, sergent du duc de Bourbonnais, demeurant à Langy, présente une requête à la chambre des comptes de Moulins pour être déchargé du bail de la garenne de Toucheboeuf, qu'il s'est fait imprudemment adjuger « quoique ce ne soit pas son métier de chasser et gouverner garenne. »

Feuille de papier, signée. — P. 1364 [1], cote 1272.

1453 n. st., 19 mars.

5934. Pierre Pierret et Simonne Calote transportent à Pierre de Paris, à Mathiée de Roze, sa femme, et consorts, la part qu'ils avaient dans les ténements Johannin et à la Bessay, mouvants du fief taillable du duc de Bourbonnais, à la condition de payer audit seigneur chaque année les charges dues et accoutumées pour la même portion desdits ténements.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 7.

1453 n. st., 28 mars.

5935. Le lieutenant du châtelain de Belleperche adjuge aux enchères à Pierre Stévenin une place sise à la Villeneuve, avec un terrain contigu, moyennant vingt sols tournois de cens, et à la condition d'y bâtir une maison.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 81.

1453 n. st., 3 avril.

5936. Inventaire de lettres appartenant au comte de la Marche et produites par lui dans ses procès au parlement.

Cahier de papier, non signé. — P. 1372 [1], cote 2015.

1453, 29 mai, Lézignan.

5937. Arrêt rendu par Charles VII contre Jacques Cœur, le condamnant à payer au trésor royal quatre cent mille écus d'or et confisquant le reste de ses biens.

Dans l'acte du 20 octobre 1456. — P. 1374 [2], cote 2426.

1453, 1er juin, Lézignan.

5938. Charles VII, roi de France, commet Jean Briçonnet, élu sur le fait des aides à Tours, pour vendre les biens appartenant à Jacques Cœur, jadis argentier, et à Guillaume de Varie, son principal clerc, jusqu'à la somme de quatre cent mille écus d'or, que ledit Jacques Cœur a été condamné à rembourser au Roi, et en attendant le payement desquels il doit tenir prison.

« Par le Roi en son conseil. — G. Tureau. »

Vidimus sur parchemin, du 1er février 1458 n. st., signé de deux notaires. — P. 1358 [2], cote 585.

Dans les actes du 20 octobre et du 7 novembre 1456. — P. 1374 [2], cote 2426.

1453, 9 juillet.

5939. Les doyen et chapitre de l'église du Mans donnent procuration à Pierre Cotet et Geoffroi Lequeu, chanoines, à l'effet de recevoir du duc de Bourbonnais les arrérages dus à leur église pour la rente des cinquante-sept livres tournois et des cinq florins d'or qui leur ont été légués à titre de fondation par le feu duc Louis.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 49.

[1453, entre le 9 et le 27 juillet.]

5940. Les doyen et chapitre de l'église de Saint-Julien du Mans exposent au duc de Bourbonnais qu'à cause des guerres et divisions du royaume, ils n'ont pas été payés des arrérages à eux dus pour les messes fondées dans leur église par le duc Louis, son aïeul; qu'ils se sont déjà adressés à lui pendant son séjour à Paris, et que, par ses lettres du 19 février 1451, il a remis le règlement de cette affaire à l'époque de son retour à Moulins : maintenant ils lui envoient leurs procureurs pour qu'il lui plaise d'accomplir la volonté de son aïeul.

Minute originale sur papier, sans date ni signature. — P. 1355 [1], cote 49.

1453, 27 juillet, Moulins.

5941. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu et de Château-Chinon, pair et chambrier de France, en vertu des fondations faites en l'église cathédrale de Saint-Julien du Mans par ses prédécesseurs, et notamment par son aïeul le duc Louis, promet d'offrir chaque année, le 18 août, cinq florins d'hommage au corps de saint Julien, et, s'il ne les offre pas en personne, d'ajouter l'argent qu'il dépenserait en y allant. Il assigne, en outre, quatre-vingt-dix livres tournois de rente au chapitre de Saint-Julien pour dire une messe basse perpétuelle chaque jour et célébrer un anniversaire solennel le 18 août; lesdites quatre-vingt-dix livres assises, savoir, trente-deux livres sur la terre et seigneurie de Montfaucon en la paroisse de Saint-Pierre de la Court, diocèse du Mans, et cinquante-sept livres, payables le jour de la Toussaint, sur la recette ordinaire du comté de Clermont; le tout à la condition que le duc de Bourbonnais demeurera quitte envers le chapitre, pour les arrérages alors échus, en payant la somme de deux cents écus d'or.

Vidimus sur parchemin, avec la ratification par le chapitre de Saint-Julien en date du 25 août suivant, signé, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 38.

Minute sur papier, chargée de ratures. — *Ibid.*, cote 49.

1453, 28 juillet.

5942. Les procureurs du chapitre de l'église Saint-Julien du Mans donnent quittance au trésorier général du duc de Bourbonnais d'une somme de deux cents écus d'or, qu'ils ont reçue à titre d'arrérages d'une rente de cinquante-sept livres tournois et de cinq florins, due pour les causes spécifiées dans la procuration ci-dessus.

L'un des témoins est Jean Poncelet, maître des ouvrages de maçonnerie du duc.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 49.

1453, 3 août, Moulins.

5943. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, etc., fait rabattre de la recette de son trésorier général Jean Sirot deux cents écus d'or, qui ont été payés aux procureurs du chapitre de Saint-Julien du Mans, à titre d'arrérages d'une rente que son aïeul le duc Louis a offerte à titre d'hommage au corps de saint Julien.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 49.

1453, 20 août.

5944. Les doyen et chapitre de l'église Saint-Julien du Mans promettent à Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, de faire dire régulièrement la messe basse et le service solennel convenus dans l'accord passé entre leurs procureurs et les gens du conseil dudit duc.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 43.

1453, 11 septembre, Montluçon.

5945. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu et de Château-Chinon, donne commission à Pierre de Carmone, Étienne de Bar, Roger Rocque et Jean de l'Orme, ses conseillers, de se rendre à la journée convoquée à Marcigny pour le 18 septembre, à l'effet de régler avec les fondés de pouvoir du duc de Bourgogne les questions relatives aux limites des pays de Bourbonnais, Bourgogne, Mâconnais et Charolais, et au payement de la rente sur le péage de Moulins.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1357 [2], cote 451.

1453, 11 septembre.

5946. Arrêt du parlement de Paris ordonnant d'informer sur l'assiette d'une rente contestée entre Charles et Antoine de Rochefort, d'une part, et Guy de la Trémouille, comte de Joigny, d'autre part.

Expédition sur parchemin, signée.— P. 1378 [1], sans cote; trouvé après la cote 3000.

1453, 27 septembre.

5947. Antoine, comte de Villars, seigneur de Roche, mande à son receveur de Roche de rembourser leurs dépenses aux personnes qui auront vaqué à la confection du terrier dudit lieu.

Cédule sur papier, signée Antoine. — P. 1399 [1], cote 798.

1453, 30 octobre.

5948. Michel Tassoend, nommé par le duc de Bourbon trésorier de Thiers, fournit pour pleiges Durand de la Barre et Hugues Tassoend.

Avec l'enquête faite à Thiers, le même jour, pour savoir si lesdites cautions sont solvables, et un mandement de la chambre des comptes de Moulins, du 18 octobre, ordonnant cette enquête.

Original sur parchemin, signé. — P. 1381, cote 3372.

1453, 30 octobre-13 décembre.

5949. Information par témoins montrant que la rivière de Loire, à Perreux, est des appartenances du Beaujolais sur une longueur de trois lieues.

Copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1390 [1], cote 438.

1453, 5 novembre.

5950. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais donnent souffrance à Jean Roland, bourgeois de Saint-Pourçain, jusqu'à la prochaine fête de la Chandeleur pour faire au duc la foi et hommage de la dîme appelée la dîme de la ville, en la châtellenie de Verneuil.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé de quatre cachets. — P. 1355 [2], cote 141.

1453, 17 novembre, Montluçon.

5951. Ordonnance de Charles, duc de Bourbon, pour le règlement de la maîtrise des eaux et forêts de Beaujolais. Le maître des eaux ordonnera de toutes les servitudes et prises d'eau courante pour moulins ou prairies, avec l'autorisation du conseil de Beaujolais, dont les décisions seront enregistrées en la chambre des comptes de Beaujeu. Il ordonnera également des délits forestiers, des pâturages, de la pêche, de la chasse et des coupes de taillis, sauf les bois marrinaux, dont la vente ne pourra se faire qu'en vertu de lettres patentes du duc, et la chasse des grosses bêtes rousses et noires.

Original sur parchemin, signé Millet, jadis scellé. — P. 1388 [3], cote 136.

1453, 17 novembre.

5952. Les procureurs du chapitre de l'église de Saint-Julien du Mans donnent quittance au trésorier général du duc de Bourbonnais d'une somme de soixante livres quinze sols tournois, savoir, cinquante-sept livres pour arrérages de rente, et soixante-quinze sols tournois représentant la valeur de cinq florins d'or dus chaque année par ce prince.

Original sur parchemin, signé d'un notaire. — P. 1355 [1], cote 49.

1453, 18 et 20 novembre.

5953. Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur de Roche, fait remettre par procureur à Louis de Poitiers, évêque de Valence et de Die, une protestation tendant à ce que ledit évêque, oncle de Jeanne de Florensac, demoiselle, intervienne dans le procès intenté audit Antoine pour reddition de compte de tutelle par l'archevêque d'Auch, l'évêque de Mirepoix et autres amis de la jeune fille. Sur l'ordre du Roi et du Dauphin, le sire de Roche avait remis Jeanne de Florensac à l'évêque pour la marier au sire de Crussol, et l'évêque s'était engagé à garantir le sire de Roche contre toute réclamation de la famille. A quoi l'évêque répond que cette garantie doit être demandée au Dauphin, aux ordres de qui il n'a fait qu'obéir, et il postule un délai pour lui transmettre la susdite protestation.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1399 [1], cote 763.

[1453], 3 et 6 décembre.

5954. Les gens du conseil du duc de Bourgogne, résidant à Dijon et à Autun, écrivent aux gens du conseil du duc de Bourbonnais à Moulins que, les conférences tenues à Marcigny au sujet des limites des pays de Bourgogne et de Bourbonnais, n'ayant pu aboutir, ils leur indiqueront prochainement une nouvelle journée.

Lettres missives originales, signées. — P. 1357 [2], cote 452.

1453, 11 décembre, Montluçon.

5955. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, etc., fait rabattre de la recette de son trésorier général Jean Sirot soixante livres quinze sols tournois, qui ont été payées par lui aux procureurs du chapitre de Saint-Julien du Mans, savoir, cinquante-sept livres pour les arrérages de la rente que ledit chapitre devait prendre sur le comté de Clermont, et soixante-quinze sols tournois pour la valeur de cinq florins d'or que son aïeul le duc Louis a légués à titre d'hommage au corps de saint Julien.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 49.

1453, sans date de mois.

5956. Lettre de Charles VII ordonnant d'ajourner le duc de Bourbon pour répondre aux réclamations de son frère le comte de Montpensier.

Minute sur papier, non signée. — P. 1376 [2], sans cote; trouvé à la suite de la cote 2684.

[Vers 1453.]

5957. Inventaire des lettres produites par le duc de Bourbonnais, demandeur, contre le comte de la Marche et sa femme, défendeurs.

(Ces pièces, qui se trouvent analysées ci-dessus, vont de l'an 1415 à l'an 1452.)

Sept feuillets de papier, sans date ni signature, paraissant être la minute originale. — P. 1363 [2], cote 1201.

[Vers 1453.]

5958. Note historique sur les dons faits par Jean d'Armagnac aux familles de Barbazan et de Saint-Priest.

Minute informe, sans date ni signature. — P. 1363 [2], cote 1201.

1454 n. st., 17 février.

5959. Le vicaire général de Jean de Bourbon, évêque du Puy, sur la présentation d'Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur de Roche et d'Annonay, institue curé paroissial de l'église de Beaune, au diocèse du Puy, Pierre Gilles, prêtre, bachelier en décrets.

Original latin sur parchemin, revêtu du *signum* du notaire, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 864.
Copie sur papier. — Même cote.

1454 n. st., 19 février.

5960. Les généraux des finances reconnaissent avoir reçu au nom du comte de Clermont, lieutenant général en Guyenne, quinze cents livres tour-

nois pour don à lui fait par les trois états du pays d'Auvergne.

Cédule sur parchemin, signée et scellée. — P. 1378 [2], cote 3070.

1454 n. st., 23 mars.

5961. Rolin Duchesne et Péronnelle Le Prévost, sa femme, cèdent et transportent au duc de Bourbonnais, pour le prix de onze livres tournois, une rente annuelle et perpétuelle d'une quarte de froment sur une vigne sise au territoire de Puy-Réal, qu'Antoine de Gozolle, écuyer, avait jadis vendue à feu Nicolas Le Prévost, de Saint-Pourçain, père de ladite Péronnelle.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 122.

1454 n. st., 28 mars.

5962. Jean Billard, paroissien de Langy, renonce entre les mains du duc de Bourbonnais au bail de la garenne dite de Toucheboeuf, sise en la paroisse de Creschy, parce qu'il demeure trop loin de ladite garenne et ne la peut faire valoir de manière à acquitter le cens de quatre livres cinq sols tournois dont elle est chargée.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 [1], cote 1272.

1454 n. st., 30 mars.

5963. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais, à la suite d'une nouvelle requête de Jean Billard, mandent au lieutenant du châtelain de Billy de procéder à une information sur l'état de la garenne de Toucheboeuf.

Cédule sur papier, signée. — P. 1364 [1], cote 1272.

1454 n. st., 1er avril, Montluçon.

5964. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, etc., accorde à Louis de Bourbon, comte de Montpensier, son frère, un délai de deux mois pour vider le procès survenu entre eux au sujet de la succession de leur tante Isabeau de Bourbon, procès qui devait être jugé amiablement à Montluçon par-devant Nicole Marchant et Mathieu de Nanterre, conseillers au parlement.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 735.

1454, 13 juin.

5965. Appel du duc de Bourbon contre les prétentions de l'archevêque de Lyon sur la juridiction du Forez.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [2], cote 1997.

[1454], 26 avril, 10 mai, 5 et 16 juin.

5966. Les gens du conseil du duc de Bourgogne à Dijon écrivent au duc de Bourbonnais pour lui annoncer que la journée où doivent être reprises les conférences de Marcigny, au sujet des limites, est remise du 1er juin au 11 septembre; ils le préviennent aussi qu'ils ont donné lettres de mainlevée à son envoyé pour le payement de sa portion sur la rente de Mâcon.

Quatre lettres originales sur papier, signées. — P. 1357 [2], cote 452.

1454, 13 août.

5967. Testament d'Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur de Roche, qui institue pour héritier universel son fils Jean de Lévis, et règle la condition de ses bâtards.

Cahier de papier, signé. — P. 1374 [2], cote 2462.

1454, 16 septembre.

5968. Les doyen et chapitre de l'église de Saint-Julien du Mans donnent quittance au trésorier général du duc de Bourbonnais d'une somme de cinquante-sept livres tournois et de cinq florins d'or, qui leur a été payée pour les arrérages d'une année finissant au terme de la Toussaint suivante.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 49.

1454, 30 septembre, Moulins.

5969. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, fait rabattre de la recette de son trésorier général soixante livres quinze sols tournois qui ont été payées par lui aux procureurs du chapitre de Saint-Julien du Mans, comme l'année précédente.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 49.

1454, 5 novembre.

5970. Projet d'engagement pour la cession de

Château-Chinon au comte de Charolais, à l'occasion de son mariage avec Isabeau de Bourbon.

Cahier de papier, non signé. — P. 1365 [1], cote 1415.

1454, ... novembre, Dijon.

5971. Lettre adressée au duc de Bourbon par ses ambassadeurs au sujet des négociations du mariage de sa fille Isabeau avec le comte de Charolais.

Minute sur papier, non signée (la date du jour est en blanc). — P. 1365 [1], cote 1415.

[Avant le 12 novembre 1454.]

5972. Lettre adressée vraisemblablement au duc de Bourbon pour le prier de remettre toute offense au nommé Boudault, et de hâter un mariage qui est sans doute celui du comte de Charolais et d'Isabeau de Bourbon. « Et aussi vous en prie très-fort madame Jehanne. »

Lettre missive originale sur papier, ne portant ni date, ni signature, ni adresse. — P. 1365 [1], cote 1415.

1454, 12 novembre, Moulins.

5973. Traité de mariage entre Charles, comte de Charolais, et Isabeau, fille du duc de Bourbon, à laquelle est donnée la seigneurie de Château-Chinon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 [2], cote 1322. Copie sur papier, non signée. — P. 1365 [1], cote 1415.

1454, 17 novembre, Saint-Pourçain.

5974. Les conseillers au parlement, commissaires du Roi en cette partie, donnent un délai de deux mois au duc de Bourbonnais pour fournir ses dupliques dans le procès qu'il soutient contre les sires de Bueil et de Chaumont.

Vidimus sur parchemin, signé. — P. 1361 [1], cote 938.

1454, 28 novembre, Dijon.

5975. Ratification par Philippe, duc de Bourgogne, du mariage de son fils avec la fille du duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1384 [2], cote 1326. Copie sur papier, signée. — *Ibid.*, cote 1333.

1454, 5 décembre.

5976. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais donnent commission pour informer dans le procès mû entre le duc de Bourbonnais et Jaquet-au-Regnart, au sujet de certaines terres sises au terroir du Cordas, en la paroisse de Victret (Vitray), que ledit Jaquet prétendait appartenir à ses prédécesseurs de temps immémorial.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé de quatre cachets. — P. 1357 [2], cote 406.

1454.

5977. Exploit de justice fait au profit du sire de Beaujeu pour la conservation du droit qui lui appartenait, comme seigneur de Trévoux, sur la pêcherie à lamproies appelée Beyne et sur la pêche au milieu de la Saône, entre le lieu de Couzon et le château de Rochetaillée.

Déficit. Notice rédigée d'après l'inventaire de Luillier. — P. 1390 [2], cote 495.

[Vers 1454.]

5978. Instructions données par Charles, duc de Bourbon, à Charles, seigneur de Culant et de Châteauneuf-sur-Cher, à Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, à maîtres Pierre Buille et Pierre de Carmonne, ses ambassadeurs auprès du duc de Bourgogne, pour régler la dot et les apports d'Isabeau de Bourbon, sa fille, mariée au comte de Charolais. La baronnie de Château-Chinon forme la majeure partie de cette dot.

Minute informe sur papier, sans date ni signature, accompagnée de la minute de l'approbation donnée à ces conventions par Agnès, duchesse de Bourbonnais. — P. 1357 [1], cote 347.

[Vers 1454.]

5979. Appointement fait entre le comte de la Marche et Colart et Barthélemy de la Mote, sur une somme de neuf cents francs due à cause de la recette des terres de Dargies, Clary et de la forêt d'Ailly appartenant audit comte de la Marche, pour trois années qui finiront à la Saint-Remi 1456.

Minute sur papier, dont la fin a été déchirée. — P. 1363 [2], cote 1201.

[Vers 1454.]

5980. Mémoire historique pour établir comment Chaudesaigues est arrivé en la possession du duc de Bourbonnais, et pour servir au procès que ce

prince soutient contre Brangon d'Arpajon au sujet de cette seigneurie. On y agite la question de savoir si le duc n'a pas droit de recours contre les héritiers Sallezart pour le prix de la vente.

Cahier de papier, sans date ni signature; écrit dans la seconde moitié du quinzième siècle. — P. 1357 [1], cote 321.

1455 n. st., 5 janvier.

5981. Institution par le duc de Bourbon d'un capitaine au Châtelard.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1367 [1], cote 1517.

1455 n. st., 18 janvier.

5982. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, décide qu'un moulin construit au port de Roanne, sur la rivière de Loire, par feu Olivier Loche, et qui devait être mis en vente pour la moitié par les créanciers dudit Loche, est du ressort de sa baronnie de Roannais, et que les officiers du Beaujolais n'ont rien à y prétendre, soit sur la vente, soit sur l'exploitation, à raison du mandement de Perreux.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1401 [1], cote 1047.

1455 n. st., 6 février.

5983. Lettres de sauvegarde en forme de *committimus,* accordées par le Roi au duc de Bourbon, sire de Beaujeu.

Dans l'acte du 16 avril 1455. — P. 1390 [2], cote 495.

[1454], 3 et 27 octobre, et [1455], 3 mars.

5984. Trois lettres missives adressées par Jean de Cluny, conseiller et maître des requêtes du duc de Bourgogne, à Jean de Lorme, conseiller du duc de Bourbonnais et bailli de Château-Chinon, afin de lui signifier la remise au lundi après la mi-carême de la journée qui devait être tenue le 15 octobre, pour le règlement des limites entre les duchés de Bourgogne et de Bourbonnais.

Originaux autographes sur papier, signés. — P. 1357 [2], cote 452.

[1455], 3 mars, Dijon.

5985. Lettre de Rolin, chancelier de Bourgogne, au duc de Bourbon, lui demandant de faire expédier des lettres patentes pour la cession de Château-Chinon.

Cahier de papier, non signé. — P. 1365 [1], cote 1415.

1455 n. st., 7 mars.

5986. Mandement des bailli et juge de Beaujolais au châtelain du Châtelard, pour faire imposer sur les habitants dudit lieu la somme de quinze livres tournois, équivalente à la moitié des gages du capitaine récemment institué.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367 [1], cote 1517.

1455 n. st., 15 mars, Moulins.

5987. La chambre des comptes de Moulins ordonne la mainlevée des ténements de Montmient, La Broce, Maliffay, Ginestel et Levier, sis près de Bert et mouvants du duc de Bourbonnais à cause de ses prévôté de Bar et châtellenie de Chaveroche, et décide que Guillaume Laurent et ses parsonniers continueront à jouir desdits ténements aux charges dues et accoutumées.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé de quatre cachets. — P. 1357 [1], cote 309.

1455 n. st., 20 mars.

5988. Jean de Sarrye, écuyer, seigneur de la Valée, demeurant à Lurcy, vend au couvent de Notre-Dame de Fontmorigny la Motte de Pelijay avec ses appartenances, dans la châtellenie de Germigny-en-Luisant, pour le prix de vingt sols tournois de rente et une somme de cent quarante écus d'or au coin du Roi, chaque écu valant vingt-sept sols six deniers.

Inséré dans un vidimus du 9 octobre 1471, sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 211.

[1455, mars.]

5989. Lettre adressée au duc de Bourbon, vraisemblablement par un de ses ambassadeurs auprès du duc de Bourgogne, pour le dissuader de prendre l'engagement qu'on lui demande au sujet de Château-Chinon, parce qu'il déplairait au Roi.

Lettre missive sur papier, non signée ni datée. — P. 1365 [1], cote 1415.

1455, 10 avril.

5990. Les officiers du duc de Bourbonnais au lieu de Billy, certifient que la garenne de Touchebœuf est en aussi bon et même en meilleur état qu'elle n'était au temps où elle fut acensée à Jean Billart.

Original sur papier, signé. — P. 1364 [1], cote 1272.

1455, 16 avril.

5991. Exploit d'Étienne Le May, sergent royal, contre Étienne de Villeneuve, citoyen de Lyon, qui avait établi une pêcherie sur la Saône, au lieu de Couzon, près Rochetaillée, au préjudice du duc de Bourbon, sire de Beaujeu, qui avait seul le droit de pêche audit lieu.

Original sur parchemin. — P. 1390 [2], cote 495.

1455, 29 avril.

5992. Le duc de Bourbon nomme Jean Garreau son sergent général en ses pays de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2326.

1455, 23 mai.

5993. Sentence des conseillers du Roi sur le fait de la justice, qui déboute Henri et Geoffroi Cœur de l'opposition mise par eux à la vente des biens de Jacques Cœur, leur père.

Dans l'acte du 20 octobre 1456. — P. 1374 [2], cote 2426.

1455, 4 juin.

5994. Jean de la Châtre, prieur de Saint-Pourçain, notifie l'accord intervenu entre lui et le duc de Bourbonnais au sujet de la justice exercée par le châtelain de Moulins sur le ténement dit les Bruyères de Champblanc, contenant environ vingt sexterées de terre et délimité dans l'acte. Par cet accord, ledit prieur se désiste en faveur du duc de la justice qu'il y prétendait, par la raison que ledit ténement a été reconnu être de la paroisse de Chappeaulx et non de la paroisse de Neuilly.

Original sur parchemin, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1355 [2], cote 129.

Avec une procuration dudit prieur et de son couvent, datée du même jour. Original latin sur parchemin, jadis scellé de deux sceaux. — Même cote.

1455, 8 juin, Villefranche.

5995. Michelet Thibert, bourgeois de Villefranche, nommé par le duc de Bourbonnais trésorier de Beaujolais, prête serment en cette qualité. Philibert Sotison, procureur général de Beaujolais, et Jean Bernard dit Gilet, marchand drapier à Villefranche, fournissent pour lui un cautionnement de mille écus d'or.

Expédition originale sur parchemin, signée. — P. 1360 [2], cote 891.

1455, 26 juin, Bourges.

5996. Le Roi donne pouvoir à Jean Dauvet de faire mettre aux enchères la terre de la Bruyère-l'Aubépin et les autres biens et rentes que Jacques Cœur possédait en Bourbonnais.

Dans l'acte du 20 octobre 1456. — P. 1374 [2], cote 2426.

1455, 1er juillet, Bourges.

5997. Jean Dauvet commet un sergent royal pour recevoir les oppositions et les enchères sur la vente des biens de Jacques Cœur sis en Bourbonnais.

Dans l'acte du 20 octobre 1456. — P. 1374 [2], cote 2426.

1455, 14 juillet.

5998. Charles VII évoque à son grand conseil l'appel interjeté contre l'arrêt de la chambre de justice rendu le 23 mai précédent. (V. le n° 5993.)

Dans l'acte du 20 octobre 1456. — P. 1374 [2], cote 2426.

1455, 18 juillet, le Bois-sur-Yèvre.

5999. Charles VII, roi de France, déclare que les habitants du bailliage des montagnes d'Auvergne, et notamment ceux d'Aurillac, capitale dudit bailliage, sont du ressort souverain du parlement de Paris et non de celui du parlement de Toulouse.

Copie sur papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1358 [1], cote 488.

1455, du mois de mars au mois de septembre.

6000. Note des frais et débours d'André de Bernas et d'Humbaud Artaud, qui ont procédé, l'un comme commissaire, l'autre comme notaire, à la confection du terrier de Roche.

Minutes sur papier, signées. — P. 1399 [1], cote 798.

1455, 30 septembre.

6001. Claude Veyrier (Veyrerii), baile et châtelain de Joyeuse, reconnaît avoir reçu du comte de Villars, qualifié d'*illustre prince*, la somme de cent florins pour ses gages de la capitainerie du château de Joyeuse.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1402 [3], cote 1247.

1455, 3 et 22 octobre.

6002. Le Roi fait ajourner de nouveau devant son grand conseil Henri et Geoffroi Cœur, qui avaient persisté à soutenir leur appel en cour de parlement.

Dans l'acte du 20 octobre 1456. — P. 1374 [2], cote 2426.

1455, 27 octobre, Bourges.

6003. Arrêt du grand conseil qui déboute les héritiers de Jacques Cœur de leur appel, et dit qu'il a été bien jugé par la chambre du Trésor.

Avec le mandement exécutoire, en date du 4 novembre suivant.

Dans l'acte du 20 octobre 1456. — P. 1374 [2], cote 2426.

1455, 5 novembre.

6004. Appointement entre les gens du duc de Bourbon et les officiers du comte de la Marche, au sujet de la juridiction d'une partie des bois du Forez.

Deux exemplaires sur papier, dont un signé. — P. 1374 [2], cote 2402.

Avec un avis favorable de la chambre des comptes de Moulins, du 12 février [1456]. — Même cote.

1455, 9 novembre.

6005. Pierre Grimoart, sergent du Roi, donne quittance au duc de Bourbonnais et d'Auvergne d'une somme de trois écus d'or, qu'il a reçue de lui pour avoir copié le procès-verbal de l'arrêt obtenu par le comte de Nevers et les élus dudit lieu contre le duc de Bourbonnais (probablement au sujet des tailles à payer par les enclaves dépendant de Château-Chinon).

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1357 [1], cote 348.

1455, 26 novembre.

6006. Inventaire de titres tendant à montrer que la rivière de Loire, entre Perreux et Roanne, appartient au Beaujolais.

Cahier de papier, signé. — P. 1371 [2], cote 1980.

1455, 1er décembre.

6007. Michel de la Rochebéraud, abbé d'Ébreuil, déclare tenir en foi et hommage du duc de Bourbonnais son château, ville et châtellenie d'Ébreuil, et tout ce qui appartient à son monastère dans le pays d'Auvergne.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1361 [1], cote 948.

1455, 2 décembre.

6008. Déclaration des biens qui appartenaient en propre à Macée de Léodepard, jadis femme de Jacques Cœur.

Dans l'acte du 20 octobre 1456. — P. 1374 [2], cote 2426.

1455, 18 décembre.

6009. Souffrance d'hommage accordée par le duc de Bourbon à Guillaume Henrriçon, archer du corps du Roi, pour certaines terres qu'il possédait dans les châtellenies d'Ainay et de Germigny.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [2], cote 2415.

1456 n. st., 13 février.

6010. Pierre et François Maréchal, fils de Jean Maréchal, jadis trésorier de Savoie, en leur nom et au nom de leurs quatre frères absents, reconnaissent que leur père a reçu d'Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur de Roche, en divers payements, six mille ducats que celui-ci devait audit trésorier.

Original latin sur parchemin. — P. 1402 [1], cote 1193.

1456 n. st., 23 février, Saint-Pourçain.

6011. Charles VII ordonne l'exécution pure et simple du pariage jadis conclu entre les rois de France et les prédécesseurs de Jean de Bourbon, évêque du Puy, par lequel il a été réglé que la ville et la juridiction du Puy seraient gouvernées par un baile et un juge, communément et par indivis, au nom du Roi et de l'évêque.

« Par le Roy à la relation du conseil. — De la Loere. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1362 [1], cote 1005.

1456, 14 avril.

6012. Mandement du Roi expédié à la requête de Marguerite de Vaugelas, veuve de Poncet de Gerlande, pour faire ajourner Brémond de Brion et sa femme au parlement de Toulouse, à l'effet de voir exécuter l'arrêt rendu contre eux par ledit parlement.

Copie sur papier, signée. — P. 1396 ², cote 460.

1456, 25 avril.

6013. Transaction entre le duc de Bourbonnais et les chantre et chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Cusset, au sujet des dîmes de plusieurs vignes sises audit lieu de Cusset, sur les territoires de la Coharde et des Graves.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 ², cote 418.

1456, 25 mai.

6014. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais mandent à l'arpenteur et au forestier de la forêt de Messarges de vendre et délivrer à [Jean] Poncellet, maître des ouvrages de maçonnerie du duc, jusqu'à concurrence de huit livres tournois, des bois qui doivent être employés pour la chapelle de Souvigny et pour la grande église dudit lieu.

Cédule sur papier, signée, scellée de quatre cachets en cire rouge. — P. 1357 ², cote 401.

1456, 8 juin, au Châtelard.

6015. Charles VII, roi de France, remet au comte de Clermont, son lieutenant général en Guyenne, une somme de trois mille six cent douze écus et un quart qu'il devait à Jacques Cœur, jadis argentier, pour fournitures d'habillements faites audit comte et à sa maison, en déclarant que la même somme sera déduite audit Jacques Cœur sur ce qu'il peut redevoir au Roi à cause de la condamnation par lui encourue.

Signé : « CHARLES. Par le Roy, Mᵉ Jehan Bureau, Pierre Doriole, Jehan Dauvet et autres présents. — DE LA LOERE. »

Vidimus sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1358 ², cote 585 *bis*.

1456, 9 juin.

6016. Information sur une redevance de huit bichets de seigle payée par les habitants d'Ambérieux qui avaient leurs étables à bœufs dans la directe de Mont-Berthoud.

Cahier de papier, signé. — P. 1390 ², cote 517.

1456, 2 juillet.

6017. Information par témoins sur les limites des justices de la châtellenie de Montmélas et de la seigneurie de Lescours, qui étaient contestées entre le duc de Bourbon, sire de Beaujeu, et Édouard de Beaujeu, seigneur de Lignières et d'Amplepuis.

Cahier de papier, signé. — P. 1390 ², cote 490.

1456, 15 juillet.

6018. Enquête par témoins, faite à la demande du procureur du duc de Bourbonnais, sur le droit prétendu par certains habitants de Balbigny d'occuper des maisons bâties au-dessous de la forteresse de Balbigny.

Minute informe, non signée. — P. 1402 ³, cote 1335.

1456, 18 juillet.

6019. Noël Chambisson, maçon à Paris, reconnaît avoir reçu de maître Charles Maillard la somme de treize livres onze sols six deniers parisis, pour réparations par lui faites en l'hôtel du duc de Bourbon.

Quittance sur parchemin, signée. — P. 1363 ¹, cote 1158.

1456, 24 juillet.

6020. Guillaume du Bourg-l'Abbé, couvreur de tuiles à Paris, reconnaît avoir reçu de maître Charles Maillart la somme de trente livres cinq deniers tournois, qui lui était due à lui et à son aide pour réparations de toitures par eux faites à l'hôtel de Bourbon à Paris et à celui de Notre-Dame des Champs lès Paris.

Quittance sur parchemin, signée. — P. 1363 ¹, cote 1158.

1456, 30 juillet.

6021. Thibault le Vigoureux, charpentier de la Grant-Cognée à Paris, reconnaît avoir reçu de maître Charles Maillart diverses sommes qui lui étaient dues,

à lui et à ses aides, pour les ouvrages de charpenterie par eux faits en l'hôtel du duc de Bourbon.

Quittance sur parchemin, signée. — P. 1363 [1], cote 1158.

1456, 1er août.

6022. Guillemin de Mantes et Jean Thiessot, maçons, demeurant à Paris, reconnaissent avoir reçu de Charles Maillart la somme de cent cinq livres quinze sols parisis qui leur était due pour les réparations par eux faites en l'hôtel du duc de Bourbon.

Quittance sur parchemin, signée. — P. 1363 [1], cote 1158.

1456, 4 août.

6023. Relation de Jean Ménier, sergent du Roi, adressée aux trésoriers généraux, sur l'exécution de la commission relative à la vente des biens de Jacques Cœur.

Avec la criée faite dans la châtellenie de Murat le 21 juin, et l'attestation que les criées faites par Jean Ménier ont été régulières, datée du 1er août.

Dans l'acte du 20 octobre 1456. — P. 1374 [2], cote 2426.

1456, 7 août.

6024. Mandement des gens des comptes du duc de Bourbon aux procureur et trésorier de Beaujolais, pour ordonner la recherche de toutes les pièces pouvant servir à établir les droits des sires de Beaujeu sur Montferrand.

Original sur papier, signé. — P. 1388 [3], cote 115 *bis*.

1456, 9 août.

6025. Relation du sergent royal chargé d'ajourner Brémond de Brion et sa femme, en leur château d'Argental, à comparaître le 29 août devant le parlement de Toulouse.

Feuille de papier, signée. — P. 1396 [2], cote 460.

1456, août.

6026. Inventaire de pièces apportées à Gannat par Pierre Montault, procureur de Thiers.

Cahier de papier, non signé. — P. 1381, cote 3352.

1456, 16 septembre.

6027. Pierre Andrault, seigneur de Langeron, donne procuration à Gilbert Gaiget et autres pour agir en ses affaires, soit ensemble, soit séparément.

Original sur parchemin, délivré par le garde du sceau de la prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier, et jadis scellé. — P. 1358 [2], cote 543.

1456, 27 septembre.

6028. Inventaire de différentes pièces servant à établir les droits des sires de Beaujeu sur Montferrand.

Feuillet de papier, signé. — P. 1388 [3], cote 115 *quinquies*.

1456, 16 octobre.

6029. Érard de la Mote, écuyer, curateur de Philibert de Blasson, interdit pour démence, vend au duc de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de cent sols tournois une fois payés, cinq sols tournois de rente perpétuelle sur les vingt-cinq que ledit Philibert et consorts avaient droit de prendre chaque année sur les étables et écuries du duc de Bourbonnais, sises à Moulins, entre la tour du Fardel et les maisons de Jean Chapuis.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 109.

1456, 20 octobre, Paris.

6030. Sentence des conseillers du Roi sur le fait de la justice, qui adjuge au duc de Bourbon la terre de la Bruyère-l'Aubépin, appartenant naguère à Jacques Cœur, pour le prix de quatre mille écus d'or.

Avec la confirmation donnée par le Roi le même jour.

Long rouleau de parchemin, aujourd'hui en quinze morceaux, signé, jadis scellé. — P. 1374 [2], cote 2426.

1456, 21 octobre, Lyon.

6031. Charles VII, roi de France, considérant que la fuite imprévue de son fils le Dauphin peut exciter des troubles en Dauphiné et dans les pays voisins, mande à Jean de Lévis, seigneur de Vauvert, et à Guillaume de Bresons, bailli de Gévaudan, de se transporter à Baiz-sur-Bez, au Pouzin, à Saint-Pierre de Berre, à Saint-Laurent (?) en Boutière,

dans le comté de Valentinois, et de veiller à la sûreté de ces places.

« Par le Roy en son conseil. — De la Loere. »

Original sur parchemin, scellé d'un sceau fruste en cire jaune sur simple queue. — P. 1395 [1], cote 151.

1456, 30 octobre, château de Lyarens.

6032. Eustache de Chandey, damoiseau, transige avec Humbert de Lyarens (ailleurs de Glarens), son beau-frère, au sujet du tiers de l'étang de Coyrard, de la moitié de l'étang de la Juyri et de l'étang de Sigonet, situés sur les marches du Beaujolais, qu'il avait fait saisir et mettre en vente pour obtenir le payement de huit cent cinquante-trois florins lui restant dus sur le prix de la dot de Claudia, sa femme.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1360 [2], cote 886.

1456, 7 novembre.

6033. Quittance donnée par Jean Briçonnet au duc de Bourbon de la somme de quatre mille écus d'or neufs, prix d'acquisition de la terre de la Bruyère-l'Aubépin.

Original sur parchemin, signé Briçonnet. — P. 1374 [2], cote 2426.

1456, 16 novembre.

6034. Adjudication aux enchères, au profit de Barthélemy Coux, d'un pré et « chaume espinacière » sis à Crèvecœur.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2301.

1456, dans la nuit du vendredi 3 au samedi 4 décembre.

6035. Testament de Charles, duc de Bourbon, qui lègue, entre autres, la terre de Roussillon à son bâtard Louis.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [1], cote 1880.

[1456, après le 4 décembre.]

6036. Avis demandé par Agnès, duchesse de Bourbon, à un de ses conseillers sur l'état de ses affaires après la mort de son mari et la ligne de conduite qu'elle doit suivre à l'égard de son fils.

Minute sur papier, non signée. — P. 1367 [1], cote 1545.

1456, 6 décembre.

6037. Agnès de Bourgogne renonce à la communauté de biens avec le feu duc de Bourbon, son mari.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367 [1], cote 1545.

1456, 18 décembre.

6038. Godefroi de Saint-Haon, abbé de Saint-Pierre de la Tour au Puy, et l'abbé de Doé, en vertu de lettres à eux adressées par Alain, cardinal de Sainte-Praxède, légat apostolique en France, mandent à tous les ecclésiastiques des diocèses de Lyon, de Vienne, du Puy et de Clermont d'ordonner, sous les peines de droit, la restitution à Artaud de Fay, à Blanche sa femme, et à Marguerite de Vaugelas, mère de ladite Blanche, de tous les biens meubles et immeubles qui leur reviennent sur l'héritage de Poncet de Gerlande et qui leur sont injustement retenus.

Copie sur papier, non signée. — P. 1396 [2], cote 460.

[Vers 1456 (1).]

6039. Les gens des comptes et du conseil du duc de Bourbonnais, comte de Forez, donnent en bénévis perpétuel à Antoine Johannon et consorts une certaine quantité de terres au mandement de Chambéon, vacantes « propter maximam inundationem et impetum fluvii Ligeris ».

Minute sur papier, raturée, non signée. — P. 1402 [2], cote 1326.

[Vers 1456.]

6040. Mémoire tendant à prouver que la châtellenie de Thiers est du ressort du duché d'Auvergne à Riom, et non de celui de Montferrand.

Cahier de papier, non signé ni daté. — P. 1381, cote 3350.

[Vers 1456.]

6041. Inventaire de lettres faisant partie du trésor de Thiers et relatives à la seigneurie de Malbec (Maubec).

Cahier de papier, non signé ni daté. — P. 1381, cote 3351.

[Après 1456.]

6042. Minute d'un projet d'acte réglant le douaire

(1) Je propose cette date parce que la pièce paraît écrite vers le milieu du quinzième siècle, et qu'il y eut en 1456 une grande inondation de la Loire et de ses affluents.

d'Agnès de Bourgogne, veuve de Charles, duc de Bourbon.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [2], cote 3084.

[Après 1456.]

6043. Assignation du douaire d'Agnès de Bourgogne par Jean, duc de Bourbon, son fils.

Cahier de papier, non signé. — P. 1364 [2], cote 1343.

1457 n. st., 20 février, Moulins.

6044. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu, donne procuration à Jean Falgeyres pour soutenir ses intérêts en tous ses procès, et notamment dans l'affaire de Chaudesaigues.

Extrait d'un cahier de papier, écrit vers 1464 et signé. — P. 1358 [1], cote 487.

1457 n. st., 7 mars.

6045. Acceptation par les Célestins de Vichy de la fondation d'une messe quotidienne faite dans leur église par le duc de Bourbon.

Original sur parchemin, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1373 [2], cote 2278.

1457 n. st., 14 mars.

6046. Accord entre le duc de Bourbonnais et Jacques d'Armagnac, comte de la Marche, de Pardiac, etc., au sujet des limites contentieuses entre les châtellenies de Montaigu et de Murat.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2395.

1457 n. st. 17 mars, Lyon.

6047. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu, pair et chambrier de France, lieutenant général du Roi en Guyenne, donne à Mᵉ François Hale, conseiller du Roi, l'office de juge de la chambrerie de France.

« Par Mons[r] le duc, vous, le sire de Culant, messire Pierre Valarin, maître Olivier Milet et autres présents. — Robertet. »

Avec mention du serment prêté par François Hale le 22 avril suivant.

Vidimus original sur parchemin, délivré par le sénéchal de Lyon, le 4 mai suivant. — P. 1358 [2], cote 536.

1457 n. st., 15 avril, jour du vendredi saint.

6048. Brémond de Brion, chevalier, seigneur d'Argental, en son nom et au nom de sa femme, proteste contre la publication dans l'église de Bourg-Argental d'un monitoire obtenu par Artaud de Fay, aussi bien que contre une lettre envoyée au curé de cette paroisse par le même Artaud pour lui enjoindre d'interdire l'église audit Brémond et à ses officiers comme étant excommuniés.

Copie sur papier, signée. — P. 1396 [2], cote 460.

1457, 23 avril.

6049. Le curé de Bourg-Argental et d'Argental est invité par le capitaine de cette dernière place à fournir des explications sur une lettre menaçante que lui a adressée Artaud de Fay, [gendre de Marguerite de Vaugelas], pour l'obliger à déclarer excommuniés Brémond de Brion et ses officiers, tant qu'ils ne lui auront pas donné communication du rôle des dernières assises d'Argental. Le curé déclare qu'il a publié le monitoire à lui envoyé par l'autorité ecclésiastique, mais qu'il n'entend pas pour cela interdire l'église à Brémond ni à ses officiers.

Deux feuilles de papier, signées. — P. 1396 [2], cote 460.

1457, 25 avril, Lyon

6050. Jean, duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, etc., confirme la collation de la chapelle de la Monnaie, à Trévoux, jadis faite par le duc Charles, son père, à François Bertaud.

Original latin sur parchemin, signé, donné « sub sigillo defuncti et progenitoris nostri in absentiâ nostri. » — P. 1360 [2], cote 873.

1457, 4 mai, Montbrison.

6051. Michel Cadier et Jean de Gamaches, conseillers du duc de Bourbonnais, et Pierre Robertet, clerc de ses comptes, font enregistrer à la chambre de Montbrison les nouvelles ordonnances rendues par le conseil du duc séant à Lyon sur le fait des bénévis du comté de Forez.

Minute originale sur papier, signée. — P. 1359 [2], cote 751.

1457, 15 mai, Lyon.

6052. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu, mande à ses officiers de Forez de faire bailler dorénavant les bénévis ou arrentements aux plus offrants et derniers enchérisseurs, à la charge des tiercements et doublements, conformément à l'usage suivi par la chambre des comptes de Moulins.

Original sur parchemin, signé, donné « sous le scel de feu nostre très-redoubté seigneur et père, que Dieu absoille, en l'absence du nostre. » — P. 1359 [2], cote 751.

1457, 16 mai, Lyon.

6053. Jean Sirot, trésorier du duc de Bourbonnais, sur la requête présentée à ce prince par Renaud le Chandellier, prêtre, habitant de Clermont en Beauvoisis et vicaire de la chapelle du château de Remy, mande au receveur général du comté de Clermont de s'informer si la recette de Remy est suffisante pour acquitter la fondation jadis faite à la chapelle dudit lieu, afin que le duc puisse satisfaire le suppliant, ainsi que de raison.

Cédule originale sur papier, signée, accompagnée de la requête dudit Renaud, dont la fin manque. — P. 1362 [2], cote 1100.

1457, 26 juin, Montbrison.

6054. Ordonnance du duc de Bourbon pour appeler au conseil de Villefranche les bailli, juges, maître des eaux, avocat, procureur, trésorier et clerc du domaine.

Original sur parchemin, signé Robertet, jadis scellé. — P. 1388 [3], cote 133.

1457, 6 juillet, Montbrison.

6055. Hommage rendu au duc de Bourbonnais et d'Auvergne, lieutenant général et gouverneur de Guyenne, par Guichard de Sarron, seigneur de Marcoux, pour sa terre de Marcoux et sa maison forte de Rochefort, sise sur les paroisses d'Amplepuis et de Ronno.

Copie sur papier, non signée. — P. 1402 [3], cote 1331.

1457, 30 juillet.

6056. Ratification par l'abbé de Saint-Sulpice près de Bourges d'un accord conclu entre son prédécesseur et le duc de Bourbon, au sujet de la justice de Chalivoy et de Blet.

Cahier de papier, non signé. — P. 1373 [2], cote 2232.

1457, 27 août.

6057. Traité de mariage entre Martin de Sernay, chevalier, et Marie de Saint-Aignan, veuve de Gilbert Séguin.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2287.

1457, août.

6058. Inventaire des biens meubles et ustensiles trouvés en l'hôtel de Bourbon, à Paris, par Jean Mulot, grenetier de Mantes, nommé concierge dudit hôtel en rem placement de Jean de la Fleschère.

Cahier de papier, sans date ni signature. — P. 1363 [1], cote 1157.

1457, 1er septembre.

6059. Mandement de la chambre des comptes du Forez pour faire mettre en adjudication des terres vacantes appartenant au duc, sises au mandement de Montbrison, « in territorio de Podio Gauchi. »

Feuille de papier, signée Robertet. — P. 1402 [3], cote 1333.

1457, 1er et 6 septembre.

6060. Transaction entre le duc de Bourbonnais et la ville de Moulins d'une part, et Jacques de Bressolles d'autre part, portant que, l'Allier ayant pris son cours dans la levée et le ruisseau de Bressolles, ce qui fait tort à la navigation et au péage de Moulins, les habitants pourront construire une digue pour ramener le cours de l'eau dans le bras qui est du côté de Moulins, à la condition que le sire de Bressolles ait la faculté d'entretenir sur la rivière un ou plusieurs bateaux, tant du côté de la ville que du côté de Bressolles, depuis le Moulin Pendu jusqu'aux bornes mises à l'endroit des îles de Lyé.

Original sur parchemin, signé de deux notaires, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 84.
Deux copies sur papier, signées. — P. 1376 [1], cote 2663.

1457, fin de septembre.

6061. Vérification des sommes qu'a levées Pierre

Girart pour sa baillie en la recette d'Hériçon, et dont il doit compte au duc de Bourbonnais.

Minute informe sur papier, sans date ni signature. — P. 1357 [2], cote 401.

1457, 13 octobre, château de Moulins, « en la grosse tour d'icelui, en la chambre de parement du milieu d'icelle tour d'amprès la grand sale dudit chatel. »

6062. Échange entre Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, etc., et Antoine Palatin, seigneur de Dio, de la Flachie et de Sainte-Olive, des terres et seigneuries de Julliennaz, Allongnet, Coux et Tourvéon, sises sur les marches du Mâconnais, contre les terres et seigneuries de la Flachie et de Sainte-Olive, sises en Beaujolais, à la part de l'Empire.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire verte. Au dos de cette pièce est écrit : « Cestui eschange n'a point sorti de effect. » — P. 1361 [1], cote 908.

1457, 22 octobre.

6063. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais ordonnent la mainlevée du moulin de Rymort au profit de Pierre et Jean Divet, qui l'ont acquis de feu Jean de Roques, écuyer, et ont payé les rachats et finances dus à cause de ladite acquisition. Huguenin de Saint-Lubin, écuyer, qui avait fait mettre opposition, est condamné aux intérêts et dépens envers les acquéreurs.

Minute sur papier, sans signature. — P. 1357 [2], cote 401.

1457, 29 octobre.

6064. Antoine Bouchier, fils de feu Jacques Bouchier, marchand d'Orléans, déclare que son père a reçu du feu duc de Bourbonnais deux cents livres tournois, restant dues sur une plus forte somme pour laquelle le duc s'était engagé envers ledit Jacques Bouchier, et il en donne quittance à Guillot Constant, trésorier de Bourbonnais.

Vidimus sur parchemin, du 10 novembre suivant, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 616.

1457, 4 novembre.

6065. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais mandent au trésorier de Bourbonnais de tenir maître Jean Poncellet quitte des quatre livres de cire qu'il lui réclamait sur le prix des bois à lui fournis pour faire les cintres de la voûte de la chapelle de Souvigny.

Cédule sur papier, signée, scellée de quatre cachets en cire rouge. — P. 1357 [2], cote 401.

[1457.]

6066. Compte de la recette et de la dépense faites par feu maître Charles Maillart, en son vivant notaire et secrétaire du Roi, à cause des réparations faites en l'hôtel de Bourbon, à Paris, dans le cours de l'année 1456.

Cahier de papier informe, avec notes marginales, sans date ni signature. — P. 1363 [1], cote 1158.

[Vers 1457.]

6067. Inventaire de lettres de grâce, de rémission, de sauvegarde, de relief, de défaut et autres concédées par les trois derniers ducs de Bourbon et par le comte de Montpensier, lieutenant en Auvergne.

Cahier de papier, non signé. — P. 1376 [2], cote 2754.

1458 n. st., 21 janvier.

6068. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, lieutenant général du Roi dans les pays de Bordelais et Guyenne, sur l'avis de son grand conseil et de sa chambre des comptes, confirme la décision du feu duc son père par laquelle le moulin jadis construit au port de Roanne par Olivier Loche est attribué au ressort du Roannais, et il révoque, annule et casse tous les actes à ce contraires entrepris par ses officiers de Beaujolais, qui avaient notamment « mis et fiché en terre ung pilier de bois auprès dudit molin et au dedans des limites de la baronnie de Roenne, et en icellui avoient fait, de fait et de force, tous explois de justice et brûlé deux sorcières condampnées par leurs démérites à souffrir mort par le bailli de Beaujeulois. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1401 [1], cote 1047.

1458 n. st., 1er février.

6069. Jean Briçonnet, élu sur le fait des aides à Tours, et commis par le Roi à tenir le compte des biens de feu Jacques Cœur, donne quittance au comte de Clermont, devenu duc de Bourbonnais,

d'une somme de trois mille six cent douze écus et un quart, que lui et ses serviteurs devaient audit Jacques Cœur, et leur rend les cédules qui constataient cette dette.

Original sur parchemin, signé BRIÇONNET. — P. 1358 [2], cote 585 *ter*.

1458 n. st., 14 mars.

6070. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, autorise l'adjudication faite à Pierre Julien, de Sury-le-Comtal, comme au plus offrant enchérisseur, moyennant cinquante sols tournois de cens annuel et trente livres tournois d'introge, d'un pré appelé le pré Regnauld, assis au mandement de Sury, au territoire de la Perrery.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1402 [3], cote 1274.

1458 n. st., 18 mars.

6071. Jean, duc de Bourbon, établit un impôt de cent six livres tournois sur les offices de greffier du Beaujolais et des Dombes.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1388 [3], cote 77.

1458 n. st., 30 mars, Tours.

6072. Le Roi ajourne le comte de la Marche à Montargis, pour le jugement du duc d'Alençon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1369 [2], cote 1770.

1458, 3 mai.

6073. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, après avoir exposé les avantages qu'il trouve à mettre en adjudication certaines parties de son domaine, baille à bénévis à Jean Mondon, notaire de la cour de Forez, demeurant à Néronde, plusieurs places vides propres à bâtir, sises à Néronde, et le droit d'établir des bancs ou tables portatives sur la place publique de Néronde les jours de foires et marchés, moyennant douze sols six deniers de cens et trente-sept livres tournois d'introge.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402 [2], cote 1278.

1458, 16 mai.

6074. Le duc de Bourbon donne au commissaire du Roi quittance d'une somme de dix-huit cent quatre-vingt-quinze livres tournois, à lui payée pour la moitié du droit de réformation des nouveaux acquêts, et ledit commissaire lui donne un reçu de sa quittance.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [1], cote 1949.

1458, 5 août, Moulins.

6075. Commandement adressé par le duc de Bourbon à Guillaume de Ferrières, son lieutenant en Beaujolais, pour contraindre tous les habitants de cette province aux services de guet et garde, de fortification et de réparation des châteaux.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1388 [3], cote 125.

1458, 17 août.

6076. Accord entre le duc de Bourbon et Louis Maréchal, chevalier, seigneur d'Appinat, pour le recouvrement de la terre de Sury-le-Bois, jadis aliénée par ledit duc.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [2], cote 1999.

1458, 19 août.

6077. Fixation, après enquête et descente sur les lieux, des limites des justices de la châtellenie de Montmélas et de la prévôté de Rogneins d'une part, et de la seigneurie de Lescours d'autre part, qui étaient contestées entre le duc de Bourbon, sire de Beaujeu, et Édouard de Beaujeu, seigneur de Lignières.

Original sur parchemin, signé. En double. — P. 1366 [1], cote 1476, et P. 1368 [2], cote 1618.
Minute sur papier, raturée, non signée. — P. 1390 [2], cote 490.

1458, 19 août.

6078. Nouveau mandement du Roi, expédié à la requête de Marguerite de Vaugelas, veuve de Pons de Gerlande, pour faire ajourner Brémond de Brion et sa femme, qui avaient fait défaut, à comparaître dans le plus bref délai au prochain parlement de Toulouse.

Avec la lettre exécutoire délivrée par le bailli et le juge de Velay, en date du 2 octobre 1458.

Copie sur papier, signée. — P. 1396 [2], cote 460.

1458, 1er décembre.

6079. Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont-

sur-Loire, et Anne de Bueil, sa femme, vendent au duc de Bourbon cent livres de rente que les prédécesseurs de ce prince payaient aux siens depuis le temps de Louis de Sancerre, connétable de France.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2362.

1458, 5 décembre.

6080. Vente faite par Humbert de Liarens, chevalier, seigneur de Liarens, à Jean Marion, pêcheur, citoyen de Lyon, et à Pierre et Antoine Marion, ses fils, du tiers de l'*evolagium* de l'étang des Brenondes, paroisse de Saint-Marcel, indivis avec le duc de Bourbonnais, pour le prix de neuf cents écus d'or.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [1], cote 664.

1458, 6 décembre, Toulouse.

6081. Arrêt du parlement de Toulouse relevant Marguerite de Vaugelas, veuve de Pons de Gerlande, de quelques vices de forme dans un procès qu'elle soutenait contre Brémond de Brion et Marguerite sa femme, et ordonnant que les parties soient ajournées audit parlement pour vider l'appel interjeté par Brémond et sa femme.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1396 [1], cote 437.

1458, 29 décembre.

6082. Testament de Brémond, seigneur de Brion, par lequel il institue pour son héritier universel son fils Jean de Brion, et, si celui-ci vient à mourir sans enfants légitimes, lui substitue sa femme Marguerite de Montchenu, mère dudit Jean.

Copie sur papier, non signée, faite pour être envoyée sous forme de lettre missive. — P. 1396 [1], cote 432.

1459 n. st., 14 mars.

6083. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, autorise l'adjudication faite à Jacotin Herme, de Sury-le-Comtal, comme au plus offrant enchérisseur, d'une chambre sise au château de Sury-le-Comtal, moyennant cinq sols tournois de cens et cent écus d'or d'introge.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1402 [2], cote 1270.

1459 n. st., 22 mars, Montbrison.

6084. Transaction entre Jean II, duc de Bourbon, et son oncle Louis de Bourbon, comte de Montpensier, au sujet de l'apanage de ce dernier.

En faveur du mariage du comte de Montpensier avec Jeanne, Dauphine d'Auvergne, ses père et mère lui avaient donné en apanage, sous la réserve de l'usufruit, le comté de Montpensier, la baronnie de Beaujeu, la terre de Trévoux, avec la jouissance de la châtellenie de Montluçon et les droits à la succession de Béraud, Dauphin d'Auvergne. Lors de son second mariage avec Gabrielle de la Tour, le comte de Montpensier dut renoncer à cette donation et se contenter du comté de Montpensier et de la seigneurie de Combraille, avec quelques terres en Berry et en Auvergne. Il réclama : de là procès au parlement entre lui et le duc Charles, son frère, qui invoquait les priviléges de son droit d'aînesse. Jean II ayant succédé à Charles, les deux parties transigent, et par le présent acte le comte est reconnu possesseur du comté de Montpensier, de toute la succession des Dauphins d'Auvergne en quelque pays que ce soit, du Dauphiné d'Auvergne, du comté de Clermont, de la baronnie de Mercœur et de la seigneurie de Combraille, plus dix-huit cents livres de rente assises sur plusieurs terres du Bourbonnais et du Forez, et une somme de dix mille écus d'or payable en dix termes, à Pâques et à la Toussaint. En retour, le comte rendra l'hommage au duc Jean et renoncera à tout ce qu'il pouvait prétendre sur les successions de son père, de sa mère et de sa tante Isabeau de Bourbon, et au surplus de ce qui lui avait été donné en faveur de son premier mariage.

Parmi les témoins figurent Jacques de Bourbon, seigneur d'Aubigny; Louis de la Vernade, chevalier, chancelier du duc de Bourbonnais; Artaud de Saint-Germain, bailli de Forez; Robert Constant, écuyer et maître d'hôtel du comte de Montpensier; Pierre de Culan, licencié en droit, lieutenant général du sénéchal de Bourbonnais; Denis du Crouzet, maître de la chambre aux deniers du duc de Bourbon.

Copie sur papier, en date du 25 août 1496, collationnée et signée par deux notaires. — P. 1367 [1], cote 1548.

1459 n. st., 22 mars, Montbrison.

6085. Louis de Bourbon, comte de Montpensier, conformément à l'accord intervenu le même jour entre lui et Jean, duc de Bourbonnais, reconnait par-devant notaires que dix-huit cents livres de rente lui ont été assignées, à savoir deux tiers sur les seigneuries d'Escolle, d'Ussel et de Genzat [en Bourbonnais], et l'autre tiers ou environ sur la seigneurie de Cervière [en Forez], et qu'il sera tenu, à mesure que le duc de Bourbon augmentera la part à prendre sur les trois seigneuries du Bourbonnais, de décharger d'autant la seigneurie de Cervière.

Copie sur papier, en date du 25 août 1496, collationnée et signée par deux notaires. — P. 1367 [1], cote 1548.

1459, 24 mai, le Puy en Velay.

6086. Transaction entre Amédée, seigneur de l'Aubépine, Antoinette sa femme, Antoine de Grolée, seigneur de Bressieu (Bressiaci), d'une part, et le duc de Bourbon, sire de Beaujeu, d'autre part, au sujet de la propriété de la terre de Juis, à laquelle renoncent lesdits de l'Aubépine et de Bressieu.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1389 [3], cote 350.

1459, 25 mai.

6087. Le garde du scel du Roi en la prévôté de Saint-Pierre le Moutier et le garde du scel aux contrats de la chancellerie de Bourbonnais enregistrent la transaction intervenue dans un procès entre Jean Meillas, curé de Chemilly, d'une part, Jean des Granges et consorts et le procureur du duc de Bourbonnais prenant la cause pour eux, d'autre part, au sujet de la dîme de toutes les novales que ledit curé prétendait avoir en la garenne de Roussat. Cette transaction stipule que le curé aura la moitié des dîmes et le duc l'autre moitié, moyennant quoi le procureur du duc promet de faire cesser un second procès pendant par-devant le sénéchal de Bourbonnais entre ledit curé et les religieux de Souvigny, au sujet de la même dîme.

Original sur parchemin, signé de deux notaires et jadis scellé de deux sceaux. — P. 1355 [1], cote 2.

Avec la confirmation de ladite transaction par le vicaire général de l'évêque de Clermont, en date du 15 juin suivant; original latin sur parchemin, jadis scellé. — Même cote.

1459, 21 juin.

6088. Transaction entre le duc de Bourbon et le chapitre de Cusset au sujet de la dîme des vignes de Graves.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [1], cote 2190.

1459, 25 juillet.

6089. Jean Cadier, sur une nouvelle requête présentée à la chambre des comptes du duc de Bourbonnais, étant à présent à Clermont, par Regnaud le Chandellier, curé de Remy et vicaire de la chapelle de Saint-Côme et Saint-Damien au château de Remy, mande au receveur de Clermont de publier l'information qui a dû être faite sur ladite requête, à l'effet de satisfaire le suppliant et d'acquitter la fondation faite en ladite chapelle par les anciens possesseurs.

Original sur papier, signé. — P. 1362 [2], cote 1100.

1459, 26 juillet.

6090. Pierre de Tilliel, receveur de Clermont, transmet aux gens des comptes du duc de Bourbonnais le résultat de l'information faite par lui sur la requête du vicaire de la chapelle de Remy, d'où il appert qu'anciennement, et avant les guerres contre les Anglais, l'office était chanté dans ladite chapelle, et qu'un vieux terrier, produit à titre de preuve, mentionne en effet divers payements faits aux chapelains, ainsi que plusieurs fondations assignées sur la recette de Remy.

Lettre originale sur papier, signée. — P. 1362 [2], cote 1100.

1459, 18 août, Toulouse.

6091. Arrêt du parlement de Toulouse ordonnant au bailli de Velay de juger dans les deux mois deux causes qui sont en instance depuis plusieurs années : l'une entre Brémond de Brion, seigneur d'Argental, et les habitants dudit lieu, au sujet de certains cens; l'autre entre ledit Brémond et Léonard de Saint-Priest, seigneur de Chaumont et de Montchal, au sujet de l'hommage du château de Montchal.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1396 [1], cote 436.

1459, 24 août.

6092. Joachim Roaut, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, mande au premier sergent qui sur ce sera requis, de faire exécuter les lettres royaux rendues en faveur de Brémond de Brion, chevalier.

Original latin sur papier, signé. — P. 1396 [1], cote 437.
Avec la relation du sergent adressée au parlement de Toulouse, en date du 11 septembre. — Même cote.

1459, 11 septembre.

6093. Bertrand de la Tour, comte de Boulogne et d'Auvergne, seigneur de la Tour et de Montgascon, partage ses biens entre ses fils Bertrand et Godefroi de la Tour.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 [1], cote 2483.

1459, 21 octobre.

6094. Mandement des gens du conseil en Forez pour faire publier l'adjudication de diverses places appartenant au duc sur le territoire de Sury-le-Bois.

Feuille de papier, signée. — P. 1402 [3], cote 1331.

1459, 1er décembre.

6095. Vente faite par Barthélemy Gardet à Jean de Charenton, écuyer, seigneur de Chezelles, pour le prix de trois cent douze écus et demi, de la moitié de l'hôtel de la Piarre, de la moitié du four bannier de Cerilly, et d'autres héritages provenant de feu Marguerite de la Palisse, femme de Pierre du Colombier.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2366.

1459, 11 décembre.

6096. Le bailli et les gens du conseil du comte de Forez donnent en emphytéose à Étienne Pasquier, du mandement de Châteauneuf, une place sise à Virigneu, près du chemin qui va à Montbrison, à la charge d'y laisser un passage large de six pieds et de payer un denier tournois de cens annuel.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1402 [2], cote 1277.

1459, 13 décembre.

6097. Arrêt du parlement qui condamne le duc de Bourbon à recevoir l'hommage de Hugues Alligret, greffier criminel du parlement, en réservant son droit de rachat féodal.

Copie sur papier, non signée. — P. 1376 [1], cote 2669.

[Vers 1459.]

6098. Inventaire de pièces prises à l'abbaye de Joux.

(La dernière de ces pièces est du 22 mai 1459).

Feuillet de papier, non signé ni daté. — P. 1368 [2], cote 1629.

1460 n. st., 22 janvier.

6099. Charles, seigneur d'Albret, comte de Dreux, donne procuration à son fils Amanieu d'Albret pour faire au duc de Bourbon l'hommage de ce qu'il tient de lui.

Avec le procès-verbal de l'hommage.

Original sur parchemin, signé Charles, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2324.

1460 n. st., 6 février, 4 et 26 mars.

6100. Procédures entre les lieutenants du bailli et du juge de Velay et la dame d'Argental, au sujet de la garde du prieuré de Saint-Sauveur en Rue après le décès d'Antoine d'Urfé, dernier prieur. Les lieutenants déclarent que cette garde appartient au Roi comme celle de tous les bénéfices vacants, que d'ailleurs la demanderesse ou ses officiers ont outre-passé leurs droits en cherchant à se mettre en possession du prieuré sans même attendre la mort du titulaire, et ils refusent de recevoir son appel.

Cahier de papier, signé au verso. — P. 1396 [2], cote 458.

1460 n. st., 22 mars, Westminster.

6101. Henri VI, roi d'Angleterre, se qualifiant roi de France, écrit à Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, lieutenant général en Guyenne, pour le prier d'obtenir la restitution des biens enlevés à des sujets anglais sur un navire qui se trouvait à l'entrée de la Gironde, ou une compensation suffisante pour les dommages qu'ils ont éprouvés.

Original sur parchemin, jadis scellé de cire rouge. — P. 1358 [2], cote 591.

1460 n. st., 22 mars, Westminster.

6102. Henri VI, roi d'Angleterre, mande à son premier héraut ou poursuivant d'armes en ses pays

de Guyenne de sommer Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, lieutenant général du roi de France, de faire rendre les biens enlevés par la force à plusieurs marchands anglais dont le navire était à l'ancre en la rivière de Gironde.

Original sur parchemin, signé GERVAIS, jadis scellé sur queue de parchemin. — P. 1359 [1], cote 661.

1460 n. st., 27 mars.

6103. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, pair et chambrier de France, lieutenant général pour le Roi en Guyenne, nomme Philippe de Fourest, natif de Commentrie, à l'office de receveur de la ville et châtellenie de Montluçon.

Copie sur papier, sans signature. — P. 1357 [2], cote 377.
Avec les cautions fournies par ledit Philippe, le 31 du même mois; minute sur papier, signée. — Même cote.

1460 n. st., 27 mars.

6104. Martin de Sernay, chevalier, fait donation au duc de Bourbon dudit lieu de Sernay, au cas où il n'aurait pas d'enfants.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1374 [1], cote 2361.

1460 n. st., 9 avril, Toulouse.

6105. Arrêt du parlement de Toulouse qui maintient Bellegarde de Montesquieu, fille et héritière de feu Ayssin de Montesquieu et femme de Raymond-Arnaud Garcia, chevalier, dans la possession et saisine des biens dudit Ayssin, contre les prétentions de Bertrand de Montesquieu, défendeur.

Original sur parchemin, extrait des registres du parlement de Toulouse, signé DE LA MARCHE. — P. 1362 [3], cote 1144.

1460, 21 avril.

6106. Les habitants de Lurcy-[le-Sauvage] constituent pour leurs procureurs spéciaux maîtres Jean Delorme, Amé Daignet, Jacques David et autres, à l'effet de transiger avec les gens du duc de Bourbonnais au sujet du droit de bourgeoisie prétendu par le duc, à l'encontre du prieur et des habitants dudit lieu de Lurcy.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 854.

1460, 27 avril.

6107. Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, commendataire perpétuel du prieuré de Souvigny, en son nom et au nom du couvent, s'oblige à acquitter fidèlement les fondations faites dans l'église dudit prieuré par Charles, duc de Bourbonnais, son père.

Original sur parchemin, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1356 [1], cote 174 *bis*.

1460, 31 mai.

6108. Jacques d'Armagnac, comte de la Marche, accorde à Pierre du Coudert, pour un an seulement, la faculté de plaider par procureur dans le comté de la Marche.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [1], cote 2157.

[1460?], 15 juin.

6109. Le duc de Bourgogne, de Brabant et de Limbourg, comte de Flandre, etc., prévient les gens des comptes du duc de Bourbonnais qu'il a donné charge à Jacques Bouton, seigneur du Fay et de Courberon, à Claude de Tonnerre, seigneur de Plancy, à Pierre de Thoisy, bailli d'Autun, à maîtres Jean de Cluny et Nicolas Jaul, de se trouver le 24 juin au lieu de Marcigny-les-Nonnains, pour y conférer avec les commissaires du duc de Bourbonnais sur l'apaisement de certains différends qui les divisent.

Lettre missive sur papier, signée GROS. — P. 1360 [2], cote 860.

[1460?], 13 juillet, Dijon.

6110. Les gens du conseil du duc de Bourgogne écrivent au chancelier de Bourbonnais qu'ils acceptent la journée indiquée pour le 28 septembre prochain au lieu de Marcigny-les-Nonnains, à l'effet de travailler à amener un accommodement entre leurs maîtres.

Lettre missive sur papier, signée. — P. 1360 [2], cote 860.

1460, 26 juillet, Paris.

6111. Charles VII reconnaît que les seigneurs d'Argental prétendent avoir toujours eu droit de garde sur le prieuré de Saint-Sauveur en Rue, membre dépendant de la Chaise-Dieu, et de nomi-

nation à ce bénéfice. Mais un différend s'étant élevé à cet égard après la mort d'Antoine d'Urfé, dernier prieur, le Roi ordonne que le bailli de Velay reçoive l'opposition de Marguerite de Montchenu, dame d'Argental, veuve de Brémond de Brion, et qu'il vide le débat à son siége de Montfaucon.

« Par le conseil. — De Wignacourt. »

Original sur parchemin, jadis scellé sur simple queue.—P. 1396 [2], cote 453.

1460, 29 juillet.

6112. Adjudication de la dîme du vin et du blé à Saint-Haon, faite en vertu d'un mandement de la chambre des comptes du Forez.

Feuille de papier, signée Robertet. — P. 1402 [2], cote 1289.

[1460, juillet.]

6113. Supplique présentée au parlement par le comte de la Marche pour être admis à présenter un mémoire où seront exposées les rébellions, désobéissances et voies de fait commises par feu Regnaut de Murat contre le défunt connétable Bernard d'Armagnac, vicomte de Carlat, son seigneur féodal.

Original sur papier, au bas duquel est écrit : « Nichil actum in parlamento, xxix julii m cccc lx. » — P. 1363 [1], cote 1191.

1460, 22 août.

6114. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, réglant une contestation qui s'était élevée entre Jean Mondon, clerc, habitant de Néronde, et Jean Alcanon, notaire, au sujet de l'adjudication de places et bancs sis audit lieu de Néronde, décide qu'Alcanon entrera en jouissance desdites places en payant le prix du cens offert par Mondon; mais il réduit l'introge de dix-huit à six livres tournois seulement.

Copie sur papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1293.

1460, 28 août, Bourges.

6115. Le Roi ordonne que le nouveau comte de la Marche, ayant récusé les commissaires députés par le parlement, soit admis par cette cour à *particulariser* les excès et rébellions reprochés à Regnaud de Murat.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [1], cote 2015.

1460, 7 septembre.

6116. Notice des offres faites par divers enchérisseurs pour l'adjudication de la dîme des vins du duc de Bourbonnais à Saint-Marcellin.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1331.

1460, 12 septembre, Moulins.

6117. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu, donne commission à trois personnes, dont les noms sont restés en blanc, pour régler à l'amiable avec les commissaires du duc de Bourgogne les questions litigieuses touchant les limites et les ressorts des duchés de Bourgogne et de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 451.

1460, 16 septembre.

6118. Le bailli et les gens du conseil du comte de Forez cèdent en perpétuelle emphytéose à Barthélemy Crusille, moyennant un cens d'un denier tournois, une place vacante sise à Saint-Galmier.

Original latin sur parchemin, signé Robertet, jadis scellé. — P. 1402 [2], cote 1275.

1460, 26 septembre.

6119. Les gens du conseil du comte de Forez donnent à bail à Barthélemy Crusille, de Saint-Galmier, une place vide sise audit lieu, près des moulins de Fontfort.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé; mauvaise écriture cursive. — P. 1402 [2], cote 1253.

1460, 15 octobre, Mâcon.

6120. Louis de Chantemerle, bailli de Mâcon, écrit aux gens du conseil du duc de Bourbonnais que le bailli de Charolais, un des commissaires du duc de Bourgogne, ne pouvant se trouver à la journée indiquée pour le 15 novembre au lieu de Marcigny-les-Nonnains, à l'effet de s'accorder sur les limites des pays de Bourbonnais et de Bourgogne, il conviendrait de remettre la réunion au mois de janvier.

Lettre missive, sur papier, signée. — P. 1360 [2], cote 860.

1460, 16 octobre.

6121. Pierre Peloux, de Saint-Galmier, prend à bail, moyennant vingt sols tournois de cens et deux cents livres tournois d'introge, payables en cinq ans, une maison avec cave et jardin sise au château de Saint-Galmier.

Original latin sur parchemin, signé Robertet, jadis scellé. — P. 1402², cote 1264.

1460, 6 novembre.

6122. Pierre Roche, dit Peloux, ayant pris à bénévis du comte de Forez, en son nom et au nom de ses amis, des maisons hautes et basses, avec cour, estres, citerne et puits, le tout sis au château de Saint-Galmier, cède une partie de sa jouissance à Antoinette Cornue et à Jean Colombel son fils, moyennant le payement de leur portion du cens et soixante-dix livres tournois d'introge.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé des sceaux de l'official de Lyon et du juge ordinaire de Forez. — P. 1402², cote 1253.

1460, 12 novembre.

6123. Antoine d'Angères, seigneur de Saint-Bonnet, maître des eaux et forêts au comté de Forez, retient par droit de prélation et moyennant remboursement, au nom du duc de Bourbonnais, un bois qui avait été acheté à Sury-le-Bois par Nicolas Guillemin et qui, « pour la grant folle du bestail », pouvait porter dommage aux bois du duc.

Original sur parchemin, signé. — P. 1394², cote 98.

1460, 12 novembre.

6124. Nicolas Guillemin, paroissien de Valeilles, reconnaît avoir reçu de Merlin Danguy, prévôt et receveur pour le duc de Bourbonnais à Sury-le-Bois, treize livres onze sols trois deniers tournois, tant pour rémission du bois qu'il avait acheté que pour cause « de vestisons, drullies, denier à Dieu, vinages, lettres, registres » et autres choses.

Original sur papier, signé. — P. 1394², cote 98.

[1460?] 5 décembre, Nevers.

6125. Les gens du conseil du comte de Nevers et de Rethel prient les gens du conseil du duc de Bourbonnais de remettre à huitaine, c'est-à-dire au 13 décembre, la réunion qui devait avoir lieu pour apaiser tous procès et débats existant entre leurs seigneurs respectifs.

Lettre missive sur papier, signée. — P. 1360², cote 860.

1460, 9 décembre, Moulins.

6126. Louis de Chantemerle, bailli de Mâcon, et Aimé Daignet, procureur du domaine du duc de Bourbonnais, conviennent que les commissaires des ducs de Bourgogne et de Bourbonnais se réuniront le 15 mars prochain à Marcigny-les-Nonnains pour s'entendre sur les limites des pays de Bourbonnais et de Bourgogne.

Double sur papier, signé de Chantemerle. — P. 1360², cote 860.

1460, 12 décembre, Moulins.

6127. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais désignent des commissaires pour informer dans un procès pendant entre le procureur du duc, demandeur, d'une part, et Jean Bodin et Laurent Pichart, défendeurs, d'autre part, au sujet de la mise en vente de la moitié du ténement qui appartenait jadis à feu Hugues Berthonnier.

Original sur papier, signé, jadis scellé de quatre cachets. — P. 1355², cote 99.

[Vers 1460.]

6128. Mémoire incomplet où sont exposés en détail les crimes de toutes sortes commis par feu Regnaud de Murat dans la vicomté de ce nom, pour servir à établir les droits du comte de la Marche, comme ayant cause de Bernard d'Armagnac, par suite de la confiscation des biens dudit Regnaud de Murat.

Minute sur papier, raturée, sans date ni signature. Le commencement manque. — P. 1363¹, cote 1191.

[Vers 1460.]

6129. Mémoire pour le comte de la Marche, de Pardiac et de Castres, vicomte de Carlat et de Murat, appelant de l'enquête faite au sujet de la vicomté de Murat par Guillaume Blanchet et Guillaume de Vitry, conseillers au parlement, comme étant suspecte de partialité en faveur de Louis Louvet et de Marguerite, sa femme.

Cahier de papier, sans date ni signature. — P. 1363¹, cote 1195.

[Vers 1460.]

6130. Mémoires présentés par Louis Louvet, défendeur, pour réfuter les prétentions du comte de la Marche et consorts, demandeurs, sur la vicomté de Murat.

Feuillets de papier, sans date ni signature, en forme de grosse. Le commencement manque. — P. 1363 [1], cote 1196.

[Vers 1460.]

6131. Mémoire en forme de généalogie pour établir les droits des héritiers de Jacques de Bourbon sur le comté de la Marche.

Feuillet de papier, sans date ni signature. — P. 1363 [2], cote 1200.

[Vers 1460.]

6132. Inventaire de quelques pièces concernant le transport du duché de Nemours de la maison de Navarre à la maison de la Marche (branche de la maison de Bourbon); avec une généalogie de Navarre, depuis Louis d'Évreux jusqu'à Aliénor de Bourbon.

Ces pièces sont indiquées comme se trouvant dans les Mémoriaux.

Feuille de papier, sans date ni signature. — P. 1363 [2], cote 1208.

[Après 1460, date de la dernière pièce.]

6133. Inventaire des pièces produites par le duc de Bourbonnais et d'Auvergne pour repousser les prétentions de la juridiction de Montferrand.

Cahier de papier, non signé. — P. 1365 [1], cote 1397.

1461 n. st., 4 janvier, Vierzon.

6134. Jean de Lévis, chevalier, seigneur de Vauvert et de Vierzon, nomme Archambaut Barbier, prêtre, procureur-receveur et garde des sceaux de sa seigneurie de Vierzon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [1], cote 3034.

1461 n. st., 15 janvier.

6135. Jean de la Châtre, prieur de Saint-Pourçain, notifie l'accord intervenu entre lui et le duc de Bourbonnais au sujet des limites de la justice du pourpris du prieuré de Bessay, dépendant de Saint-Pourçain, accord par lequel deux personnes sont déléguées au nom de chacune des parties pour poser des bornes en pierre aux limites de ladite justice, à la place des bornes provisoires qui avaient été placées en vertu d'une délimitation antérieure.

Original sur parchemin, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1355 [2], cote 138.

1461 n. st., 3 février.

6136. Jean Desnorp, sénéchal de Benon pour Françoise, duchesse de Bretagne et dame dudit lieu, défère la tutelle des enfants de feu Antoine de Clermont, seigneur de Surgères, à leur oncle maternel Jean de Lévis, seigneur de Vauvert, leur mère Catherine de Lévis ayant convolé en secondes noces.

Pièce insérée dans l'acte de vente du 24 août suivant. — P. 1399 [1], cote 766.

1461 n. st., 28 février.

6137. L. de Chantemerle, bailli et juge royal de Mâcon, prévient les gens du conseil du duc de Bourbonnais que la journée fixée au 15 mars ne pourra avoir lieu, pour diverses raisons qu'il se réserve de leur exposer prochainement.

Lettre missive sur papier, signée. — P. 1360 [2], cote 860.

1461 n. st., 14 mars.

6138. Notice des pièces que M. de la Fayette a produites à la chambre des comptes de Moulins pour établir son droit sur Bouthéon.

Feuille de papier, non signée. — P. 1397 [1], cote 516.

1461 n. st., 17 mars, Bourges.

6139. Charles VII rend à Jean II, duc de Bourbon, le comté de l'Isle-Jourdain, confisqué sur le comte d'Armagnac.

Copie sur papier, signée. — P. 1372 [1], cote 2029.

1461 n. st., 30 mars.

6140. Imbert, abbé de Saint-Gilbert, rappelle qu'un procès s'étant élevé entre le duc de Bourbonnais et son couvent au sujet de la justice de Saint-Didier, en la châtellenie de Billy, un accord est intervenu par lequel les exploits, profits et émolu-

ments provenant de cette justice étaient attribués par moitié aux religieux de Saint-Gilbert. Pour en régler la perception, il est convenu que le châtelain établi dorénavant à Billy par le duc de Bourbonnais, à qui appartient la justice de ce lieu, fera serment entre les mains des religieux de bien et loyalement exercer ladite justice; que le couvent pourra avoir un clerc chargé de contrôler les appointements, amendes et défauts de la justice commune entre les parties; que le châtelain sera tenu de faire publier les assises huit jours avant de les tenir, et qu'un religieux pourra y assister pour faire la taxation des amendes et autres profits.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1355 [1], cote 27.

1461, 23 juin.

6141. Quittance donnée au duc de Bourbon par Pierre d'Amboise et Anne de Bueil, sa femme, de la seconde moitié d'une somme de quinze cents livres, prix de rachat d'une rente de cent livres que leur devait le père dudit duc.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2362.

1461, 18 juillet.

6142. Prise de possession de la baronnie de l'Isle-Jourdain par les procureurs de Jean II, duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [1], cote 2030.

1461, 11 août.

6143. Jean de Charenton, sieur de Chizelles, abandonne au duc de Bourbon, en vertu du retrait féodal, la moitié du four de Cérilly, l'usage de prendre du bois en la forêt de Tronçais, etc.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2366.

1461, 12 août.

6144. Le prévôt de Bourges autorise Jean de Lévis, seigneur de Vauvert, tuteur d'Odette, Antoinette et Louise, filles de feu Antoine de Clermont, seigneur de Surgères, de Châteaugaillard en Bresse et d'Entérieu en Dauphiné, à vendre ces deux derniers châteaux pour racheter, à titre de rachat lignager, le château d'Azay, et employer le reste du produit de la vente à doter lesdites Antoinette et Louise.

Pièce insérée dans l'acte de vente du 24 août suivant. — P. 1399 [1], cote 766.

1461, 18 août.

6145. Guillaume de Claustre, bourgeois de Vichy et notaire juré, se constitue garant de Michelet de Claustre, son fils, receveur de Vichy, envers le duc de Bourbonnais, pour une somme de trois cents livres tournois.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 419.

1461, [avant le 19] août, Reims.

6146. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, etc., donne à son frère naturel Louis, bâtard de Bourbon, la baronnie de Roussillon en Dauphiné, pour en jouir, lui et ses hoirs mâles légitimes, à perpétuité.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé, avec cette note sur le repli : *Sigillata de precepto domini nostri voce viva facto.* — P. 1362 [1], cote 1002.

1461, 19 août, Braisne en Tardenois.

6147. Louis XI déclare avoir reçu de Louis, bâtard de Bourbon, baron de Roussillon, la foi et hommage qu'il était tenu de lui faire pour la baronnie de Roussillon, mouvante du Dauphiné.

« Par le Roy, le bastard d'Armagnac, maréchal; le sire de Montauban, amiral; messire Jean Bureau, chevalier, et autres présents. — Bourré. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1362 [1], cote 1001.

1461, 24 août.

6148. Jean de Lévis, seigneur de Vauvert, tuteur des enfants d'Antoine de Clermont, représenté par son fondé de pouvoir, vend à Gaspard de Varax, marquis de Saint-Sorlin de Cuchet et comte de Varax, pour le prix de dix-sept cents écus d'or, le château et le mandement de Châteaugaillard, sis près de la rivière d'Ain.

Original latin sur parchemin, passé sous le sceau royal de la prévôté de Bourges, signé. Avec la ratification par Antoinette et Louise, filles mineures d'Antoine de Clermont, datée du même jour. — P. 1399 [1], cote 766.

1461, 26 août.

6149. Le juge ordinaire de Bourges confirme la

vente de Châteaugaillard faite par Jean de Lévis à Gaspard de Varax.

Original sur parchemin, signé. — P. 1399 [1], cote 766.

1461, 13 septembre.

6150. Brémond de la Voûte écrit à son frère le comte de Villars, et lui demande de l'argent pour le bâtard de Villars.

Au dos est un reçu de Mathieu, bâtard de Villars.

Lettre missive autographe sur papier, signée. — P. 1399 [2], cote 830.

1461, 14 septembre, Paris.

6151. Louis XI donne à Louis, bâtard de Bourbon, la jouissance et mainlevée de la baronnie de Roussillon et de ses dépendances, conformément au transport fait audit bâtard par le duc de Bourbonnais et d'Auvergne.

« Par le Roy, le bastard d'Armagnac, maréchal, l'admiral et autres présents. — BOURRÉ. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1361 [2], cote 980.

1461, 19 septembre.

6152. Pierre Chavalier, du lieu de Leyssac, paroisse de Champ, au diocèse du Puy, reconnaît tenir en emphytéose perpétuelle d'Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur de Roche, un *pastural* et un bois qu'il a achetés récemment, sis au territoire de Vermoyal.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1398 [3], cote 698.

1461, 26 septembre.

6153. Bail de la maison du duc de Bourbon sise au faubourg de la Porte Saint-Jacques, à Paris.

Original sur parchemin, signé. — P. 1369 [2], cote 1851.

1461, 30 septembre.

6154. Contrat de mariage entre Pierre de Bourbon, frère du duc de Bourbon, et Marie d'Orléans, fille de Charles, duc d'Orléans.

Original sur parchemin, signé, scellé de plusieurs sceaux. — P. 1365 [1], cote 1393.

Copie sur un cahier de parchemin, non signée. — P. 1375 [2], cote 2556.

1461, 3 octobre.

6155. Le bailli et les gens du conseil de Forez donnent à cens à Pierre Pastalon, de Saint-Symphorien-le-Châtel, le droit de faire une écluse sur la rivière de Loire pour l'usage de son moulin nouvellement bâti dans le pré de l'Isle, moyennant un cens annuel d'un setier de seigle.

Original latin sur parchemin, signé ROBERTET, et scellé d'un petit sceau fruste en cire rouge, pendant sur double queue. — P. 1402 [2], cote 1314.

1461, 12 octobre.

6156. Barthélemy Colombier, prêtre, agissant au nom de Jean Chaudron, prend à bail perpétuel, moyennant deux sols six deniers tournois de cens, une place où se trouve une maison en ruine, à Sury-le-Bois.

Original latin sur parchemin, signé ROBERTET. — P. 1402 [2], cote 1268.

1461, 27 octobre.

6157. Adjudication à André Petit de la mesure du vin de Saint-Marcellin, moyennant trente sols tournois, payables chaque année à la fête de sainte Luce.

Feuillet de papier, signé. — P. 1402 [2], cote 1289.

1461, 17 novembre, Carlat.

6158. Aliénor de Bourbon, veuve de Bernard d'Armagnac, comte de la Marche, de Castres, de Pardiac, etc., en considération du mariage de son fils Jacques d'Armagnac avec Louise d'Anjou, donne audit Jacques et aux enfants à naître de son mariage, tout le droit qu'elle peut avoir au comté de la Marche et sur les terres de Hainaut et de Picardie qui appartenaient à Jacques de Bourbon, son père, plus quatre mille livres tournois de rente qu'elle a droit de prendre sur le duché de Nemours par le moyen de Béatrix de Navarre, sa mère, se réservant seulement l'usufruit de ce qui sera nécessaire pour l'entretien de son état.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1363 [2], cote 1256.

1461, 22 novembre, Monistrol.

6159. Accord entre Tanguy, vicomte de Joyeuse, et Antoine de la Fayette, seigneur de Montboissier, cousins germains, au sujet de la possession du château de Bouthéon. Le seigneur de Montboissier s'engage à remettre le vicomte de Joyeuse en possession dudit château avant le lendemain de la

Notre-Dame de mars, et le vicomte, de son côté, s'engage à payer au seigneur de Montboissier, comme dédommagement, quatre mille écus et deux cent cinquante livres tournois en deux termes.

Pièce insérée dans l'acte du 26 mai 1462. — P. 1397 [1], cote 516.

1461, 5 décembre.

6160. Jean de Longueil, conseiller du Roi, en vertu des lettres d'absolution obtenues par le comte d'Armagnac, rétablit ledit comte dans la possession et jouissance du comté de l'Isle-Jourdain.

Simple mention, sans date ni signature, transcrite à la suite de la requête présentée au même J. de Longueil par Pierre Poignant, au sujet de Chaudesaigues. — P. 1358 [1], cote 488.

1461, 19 décembre.

6161. Quittance de gages donnée par Jean Salat, bailli de Vierzon, à Archambaud Barbier, procureur dudit lieu.

Original sur papier, signé. — P. 1378 [1], cote 3038.

1461, 28 décembre.

6162. Échange de cens entre le duc de Bourbon et Jean Billard, maître de la chambre aux deniers de la duchesse.

Avec ratification du 19 mars suivant.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2357.

1461.

6163. Notice des dîmes, leydes, fours et autres droits qui ont été pris à bénévis par diverses personnes à Saint-Marcellin et à Cleppé.

Minute sur papier, non signée. — P. 1402 [3], cote 1330.

[Après 1461.]

6164. Mémoire en forme de généalogie, pour établir les droits d'Aliénor de Bourbon sur le comté de la Marche.

Feuille de papier informe et qui paraît incomplète. — P. 1363 [2], cote 1254.

1462 n. st., 11 janvier, Tours.

6165. Louis XI, roi de France, accorde au duc de Bourbonnais et d'Auvergne une pension annuelle de quatorze mille quatre cents livres tournois, semblable à celle qu'il touchait du vivant du feu Roi.

« Par le Roi, les sires de Baugy, de Chissé, Mᵉ Estienne Chevalier et autres présens. — Bourré. »

Original sur parchemin, jadis scellé de cire jaune. A cette pièce est jointe l'attache des généraux des finances, en date du 31 mars suivant. — P. 1358 [2], cote 581.

1462 n. st., 24 janvier.

6166. Claude de Lalberge donne quittance au sire de la Voûte d'une somme de cent dix-neuf livres, qui lui était due pour fournitures de draps de soie et de laine.

Cédule sur papier, signée. — P. 1399 [2], cote 830.

1462 n. st., 8 février.

6167. Jean de Longueil, conseiller au parlement, commissaire député à la restitution des terres et seigneuries du comte d'Armagnac, sur la requête de Pierre Poignant, procureur dudit comte, et nonobstant la protestation du procureur du duc de Bourbonnais, remet le comte d'Armagnac en possession de tous ses droits sur la terre et seigneurie de Chaudesaigues.

Extrait du procès-verbal original, signé de Longueil et délivré le 17 février suivant, au lieu de Neuvy-sur-Barenjon, près de Bourges, par le même commissaire, alors en route pour retourner à Paris. — P. 1358 [1], cote 488.

1462 n. st., 8 février.

6168. Guillaume d'Ury, procureur du duc de Bourbonnais, et Jean Roux, bailli de Chaudesaigues, protestent contre la prise de possession de cette seigneurie par le comte d'Armagnac, et font enregistrer leur protestation et appel.

Copie sur papier, non signée; écriture du temps. — P. 1358 [1], cote 488.

1462 n. st., 8 février.

6169. Les consuls et habitants de Chaudesaigues prêtent serment de foi et hommage au comte d'Armagnac, en déclarant qu'ils ne le font que pour obéir au Roi, car ils ont précédemment prêté le même serment au duc de Bourbonnais, comme à leur légitime seigneur.

Copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1358 [1], cote 488.

1462 n. st., février.

6170. Procès-verbal du voyage fait à Chaudes-

aigues par Jean de la Rocque, bailli du duc de Bourbonnais ès montagnes d'Auvergne, Jean Roux, Jean Duclaux et Jean Enjorrant, duquel il appert qu'Antoine Champagnac, receveur, et son neveu Jean Champagnac, avocat pour le duc audit lieu de Chaudesaigues, sont les principaux agents de l'opposition faite à ce prince dans l'intérêt du comte d'Armagnac.

Minute sur papier, sans signature. La date est au verso. — P. 1358 [1], cote 484.

1462 n. st., lundi 22 mars.

6171. Jean Hugain, marchand de Montbrison, prend à cens, moyennant cent quatre-vingt-dix livres tournois, l'écluse du comte de Forez sise à Saint-Victor, « où se prennent les saulmons ».

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1290.

1462 n. st., 24 mars, Bordeaux.

6172. Louis, bâtard de Bourbon, abandonne au duc de Bourbonnais et d'Auvergne la terre et baronnie de Roussillon, qu'il tenait de lui et du duc Charles son père, et reçoit en échange la terre et seigneurie du Châtelard en Bresse avec toutes ses dépendances.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. En double. — . 1362 [1], cote 1003, et P. 1391 [2], cote 623.

1462 n. st., 13 avril.

6173. Sentence du bailli de Beaujolais à l'effet de contraindre les hommes taillables résidant en la franchise d'Ambérieu, à passer déclaration en cette qualité au terrier du duc de Bourbon pour sa terre d'Ambérieu.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 [2], cote 515.

1462, 22 avril.

6174. Antoine de la Fayette, chevalier, seigneur de Montboissier et de Bouthéon, transporte à perpétuité à Pierre Guiot, clerc et notaire, le domaine utile d'une maison, d'une vigne et de pièces de terre sises en dehors du château de Bouthéon, moyennant le cens annuel accoutumé et cent livres tournois d'introge une fois payées.

Copie sur papier, non signée, à la suite du censier de Bouthéon. — P. 1397 [1], cote 517.

1462, 30 avril.

6175. Notice de divers baux du ban de vin à Montbrison, de la dîme des blés à Sury-le-Comtal et Saint-Galmier, de la leyde de Saint-Germain, Saint-Bonnet, etc., qui doivent être adjugés pour un an, finissant à la Saint-Jean-Baptiste 1463.

Cahier de papier, raturé, non signé. — P. 1402 [2], cote 1291.

1462, 4 des nones de mai (4 mai), Rome.

6176. Le pape Pie II relève Jean, duc de Bourbon, de la sentence d'excommunication prononcée contre lui par l'abbé de Casenove, à cause des dîmes de quelques terres dépendant de Louis, comte de Savoie.

Original sur parchemin, signé, scellé de plomb. — P. 1388 [3], cote 87.

1462, 4 mai.

6177. Prise de possession par Louis, bâtard de Bourbon, de la terre du Châtelard en Bresse, à lui cédée par Jean, duc de Bourbon, le 24 mars précédent, contre la terre de Roussillon.

Copie sur papier, signée. — P. 1391 [2], cote 623 *bis*.

1462, 4 mai.

6178. Jean Chabassié, dit Coquilhet, paroissien de Valeilles, vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de treize livres tournois, un bois et des bruyères contigus, sis au territoire de Sury-le-Bois.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1394 [2], cote 61.

1462, 4 mai.

6179. Antoine Lemaître (Magistri), paroissien de Valeilles, vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de vingt écus d'or neufs, un bois sis au territoire de Sury-le-Bois.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1394 [2], cote 90.

1462, 4 mai.

6180. Benoît Bovert, du mandement de Sury-le-Bois, vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de quinze écus d'or neufs, un bois contenant dix meyterées de terre, sis au territoire de Sury-le-Bois.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1394 [2], cote 97.

1462, 7 mai, Carlat.

6181. Aliénor de Bourbon, comtesse de la Marche, de Pardiac, de Castres, etc., passe procuration à Jean de Poupaincourt pour requérir la possession et délivrance des terres du duché de Nemours.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [2], cote 3054.

1462, 11 mai.

6182. Le duc de Bourbon, sire de Beaujeu, autorise Benoît Dymier, abbé de la Chassagne, à faire creuser un fossé près de l'étang de la Chassagne et à établir des moulins sur la rivière de Firmignieu, qui, au point où elle se jette dans la rivière de Thoison, servait de limite entre les justices de Chalamont et de la Chassagne.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [1], cote 535.

1462, 16 mai.

6183. Accord entre les habitants de Saint-Géran de Vaulx et Étienne et Antoine Devidels, frères, au sujet d'un étang que les susdits frères avaient fait sur le territoire de la communauté du Bois-Dieu. Des arbitres sont élus pour poser des vannes le plus justement qu'ils pourront.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 130.

1462, 18 mai.

6184. Arrêt de la cour de parlement de Paris, rendu en vertu de lettres du roi Louis XI données à Tours le 25 novembre 1461, par lequel Jean, roi de Navarre, et Blanche, sa fille, sont déclarés défaillants aux ajournements à eux signifiés sur la requête d'Aliénor de Bourbon, veuve de Bernard d'Armagnac, et de Jacques d'Armagnac, son fils, afin de voir procéder aux criées et adjudications de leurs biens sis dans le duché de Nemours, pour les sommes de quarante mille francs d'une part et de vingt-cinq mille six cents francs d'autre part, auxquelles ledit roi de Navarre et sa fille étaient obligés; avec une nouvelle commission d'ajournement.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé de cire jaune. — P. 1363 [2], cote 1202.

1462, 26 mai.

6185. Tanguy, vicomte de Joyeuse, seigneur des baronnies de Saint-Didier et la Mastre, s'étant présenté à Bouthéon pour effectuer le premier payement convenu entre lui et le seigneur de Montboissier, et n'ayant trouvé personne qui eût qualité pour recevoir l'argent, les portes du château de Bouthéon étant restées closes devant lui, demande acte de ces faits.

Copie sur papier, non signée. — P. 1397 [1], cote 516.

1462, 12 juin.

6186. Traité de mariage entre Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, comte de la Marche, de Pardiac et de Castres, vicomte de Carlat et de Murat, fils d'Aliénor de Bourbon, d'une part, et Louise d'Anjou, fille de Charles d'Anjou, comte du Maine, de Guise, de Mortain et de Gien, vicomte de Châtellerault, et d'Isabeau de Luxembourg, sa femme, d'autre part. Ce traité stipule, entre autres, que ladite Louise aura en mariage soixante mille livres; qu'elle prendra, en payement d'une partie de cette somme, deux mille livres de rente sur le duché de Nemours; qu'elle aura en douaire la terre de Montaigu en Combraille.

Inséré dans un vidimus sur parchemin, du 25 janvier 1464, scellé du sceau de la vicomté de Carladez. — P. 1363 [1], cote 1185.
Copie sur papier, datée du 4 octobre 1504, d'un vidimus du 27 octobre 1483, collationné et signé. — P. 1380 [1], cote 3184.
Extrait des clauses du traité, sans date ni signature. — P. 1363 [2], cote 1201.

1462, 18 juin, Châtellerault.

6187. Charles, comte du Maine, de Guise, de Mortain et de Gien, pair de France, vicomte de Châtellerault, lieutenant général et gouverneur en Languedoc et en Guyenne, transporte au duc de Nemours, comte de la Marche et de Castres, les terres de Beaufort en Champagne et de Coulommiers en Brie, à l'occasion du mariage de sa fille Louise d'Anjou avec ledit duc de Nemours.

Original sur parchemin, signé d'un secrétaire et jadis scellé. — P. 1363 [2], cote 1230.

1462, 23 juin.

6188. Mise à prix des fours banniers du comte de Forez à Montbrison, ainsi que de la leyde du sel et autres droits qui se lèvent au même lieu.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1290.

1462, 19-27 juin.

6189. Lettres échangées entre le trésorier de Forez et le secrétaire Robertet, au sujet de la solvabilité de diverses personnes qui se portent adjudicataires pour des baux à cens.

Cédules sur papier, autographes. — P. 1402², sans cote, mais faisant suite à la cote 1291.

1462, juin.

6190. Publications dans les églises de Valeilles et de Saint-Cyr-les-Vignes de l'adjudication à faire d'une grange appartenant au duc de Bourbon, à Sury-le-Bois.

Feuille de papier, signée. — P. 1402³, cote 1331.

1462, 9 juillet.

6191. Mise à prix et adjudication des fermes de la ville et terre de Vierzon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378¹, cote 3038.

1462, 10 juillet.

6192. Le sénéchal de Berry, au nom de Charles, duc de Berry, institue Archambaud Barbier, prêtre, procureur et receveur de Vierzon.

Original sur parchemin signé. — P. 1378¹, cote 3038.

1462, 10 juillet.

6193. Quittance de gages donnée par Huguet Dubuys, maître d'hôtel de M. de Vauvert, à Archambaud Barbier.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378¹, cote 3038.

1462, juillet, Blois.

6194. Traité de fiançailles de Marie d'Orléans avec Pierre de Bourbon ou de Beaujeu.

Original sur parchemin, signé. — P. 1365¹, cote 1393.

1462, juillet, Blois.

6195. Ratification du contrat de mariage entre Pierre de Bourbon et Marie d'Orléans, par Jean, duc de Bourbon, frère dudit Pierre, d'une part, et par Charles, duc d'Orléans, et Marie de Clèves, sa femme, d'autre part.

Cahier de parchemin, non signé. — P. 1375², cote 2556.

1462, 1er août, château de Gage.

6196. Jean, comte d'Armagnac, de Fezensac, de Rhodez et de l'Isle, etc., donne procuration à Jean le Sergent, notaire à Chaudesaigues, pour régir en son nom la terre de Chaudesaigues et y soutenir ses droits.

Extrait d'un cahier de papier, écrit vers 1464 et signé. — P. 1358¹, cote 487.

1462, 7 août.

6197. Jean de Vinols, bourgeois de Montbrison, et consorts, prennent à bail, moyennant un cens de six bichets de seigle, mesure de Saint-Romain, deux sesterées de terre sises près de l'étang de Messillieu (de Maycilliaco), dont elles sont séparées par des mottes de pierre (mote lapidee) servant de bornes.

Original sur parchemin, jadis scellé, signé : *Per dom. magistrum aquarum et forestarum*, Robertet. — P. 1402², cote 1254.

[1462?], 18 août.

6198. Lettre missive de Pierre Guiot, prévôt, et de Jean Giraud, greffier de Bouthéon, au seigneur de Montboissier, pour attester ses droits sur Bouthéon et lui demander de les faire confirmer dans leurs offices par le duc de Bourbonnais.

Feuille de papier, signée. — P. 1397¹, cote 516.

1462, 24 octobre.

6199. Traité de mariage entre Marguerite, bâtarde de Bourbon, et Jean de Ferrières.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364², cote 1387.

1462, 8 novembre, Amboise.

6200. Louis XI, roi de France, déclare que Jean, comte d'Armagnac, s'étant mis, à la faveur des lettres d'abolition à lui accordées, en possession de la terre de Chaudesaigues, qui appartient au duc de Bourbonnais, et celui-ci s'étant porté appelant et ayant obtenu des lettres de relief en cas d'appel au parlement de Paris, il défend au comte d'Armagnac de suivre le procès au parlement de Toulouse ou partout ailleurs qu'au parlement de Paris, auquel ressortit la terre de Chaudesaigues.

Vidimus sur parchemin, du 18 novembre 1462, signé, jadis scellé. — P. 1358¹, cote 480.

1462, 8 et 9 novembre.

6201. Relation de Jacques Demazeau, sergent du parlement, sur sa mission à Bayonne et à Saint-Jean de Luz, où il a fait publier et afficher l'ajournement adressé au roi de Navarre et à sa fille, en vertu de l'arrêt du parlement ci-dessus mentionné.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1363², cote 1202.

1462, 30 novembre.

6202. Quittance de soixante sols tournois donnée à Archambaud Barbier, receveur de Vierzon, par Pierre de Héronval, capitaine dudit lieu.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378¹, cote 3038.

[Vers 1462.]

6203. Mémoire judiciaire présenté aux conseillers du duc de Bourbonnais et d'Auvergne pour soutenir les droits de ce prince sur Chaudesaigues contre le comte d'Armagnac et ses adhérents, qui prétendaient rendre exécutoires des lettres subreptices; avec une discussion sur le ressort de l'Auvergne.

Original sur papier, paraissant autographe, et signé DE GRANDMONTE, *baccelerius in legibus*. — P. 1358¹, cote 484.

[Vers 1462.]

6204. Inventaire de pièces produites au parlement par le duc de Nemours, comte d'Armagnac, appelant, contre le procureur général du duc de Bourbon.

Feuillets de papier, non signés. — P. 1372¹, à la suite de la cote 2015.

[Vers 1462.]

6205. Requête présentée au parlement par Jacques, comte de la Marche et de Pardiac, contre Louis Louvet.

Feuillet de papier, signé. — P. 1372¹, cote 2015.

[Vers 1462.]

6206. Mémoires concernant le douaire d'Agnès de Bourgogne, duchesse de Bourbon.

Cahiers de papier, non signés ni datés, et d'années différentes (1). — P. 1367¹, cote 1545.

(1) L'un d'eux mentionne comme arrivée l'année précédente la mort du roi de France, sans doute Charles VII (1461).

1463 n. st., 2 janvier.

6207. Aymar du Bois, bailli de Villars, atteste le payement de diverses sommes fait par le receveur de Don et de Mézillac au sire de la Voûte, pour la pension que lui doit le comte de Villars et pour d'autres objets.

Cédule sur papier, signée. — P. 1399², cote 830.

1463 n. st., 27 janvier.

6208. La cour de parlement de Paris donne de nouveau défaut contre le roi de Navarre et sa fille, qui, assignés pour le 15 janvier, n'ont pas comparu.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1363², cote 1205.

1463 n. st., 28 janvier, Bruxelles.

6209. Accord entre les procureurs du duc de Bourbon et ceux d'Adolphe de Gueldres au sujet du mariage de Catherine de Bourbon avec ledit Adolphe.

Original sur parchemin, signé. — P. 1365², cote 1446.

1463 n. st., 28 janvier.

6210. Girardin Bérille cède au duc de Bourbon certaines rentes sur des maisons sises rue de l'Aumône, à Moulins.

Deux pièces sur parchemin, signées. — P. 1374¹, cotes 2354 et 2373.

1463 n. st., 27 février.

6211. Ordonnance du duc de Bourbon prescrivant le service des guets et gardes aux habitants du Beaujolais.

Vidimus sur parchemin, du 1er août 1482, signé. — P. 1388³, cote 128.

1463 n. st., 5 mars.

6212. Jean Pastel, habitant de Rochemaure, au diocèse de Viviers, reconnaît avoir reçu au nom du sire de la Voûte six cents carpes et cinquante brochets, les carpes vendues soixante-six florins et les brochets six florins, monnaie de Savoie, le tout provenant de l'étang de Veneria.

Au bas de la pièce on lit la note suivante : « Monte la somme dessusdite, à monnoye de Roy, XVIII livr. XV sols V den. »

Original sur papier, signé d'un notaire. — P. 1399², cote 830.



1463 n. st., 8 mars, Dax.

6213. Louis XI confirme et renouvelle son mandement pour la réintégration du comte d'Armagnac dans ses biens.

Feuillet de papier, signé. — P. 1372 [1], cote 2029.

1463 n. st., 12 mars.

6214. Arrêt du parlement confirmant une sentence de la chambre des requêtes du palais à Paris, rendue le 16 juin 1462, par laquelle la saisie de l'étang de Sancoins, dépendant de la seigneurie de Sagonne, châtellenie d'Ainay, faite au nom du duc de Bourbonnais pour défaut d'hommage, était déclarée valable, et Pierre Barillet condamné à délaisser par puissance de fief ledit étang, moyennant restitution des cinq cents écus par lui payés pour son acquisition à Pierre d'Amboise et à sa femme, seigneurs de Sagonne.

Vidimus sur parchemin, en date du 22 août 1463, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 284.
Autre vidimus semblable, du 8 avril 1467. — P. 1460 [1], cote 826.

1463 n. st., 26 mars.

6215. Le procureur du comte de Villars se porte appelant du receveur du duc de Berry, qui voulait empêcher Archambaud Barbier de faire son office de receveur de Vierzon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [1], cote 3035.

1463, 23 avril, Montbrison.

6216. Le curé de Notre-Dame d'Esserdier (?) est prié de publier dans sa paroisse la mise aux enchères de six quarterées de terre vacantes.

Lettre missive signée : *Le tout vostre serviteur,* Maniglier. — P. 1402 [3], cote 1334.

1463, 2 mai, Saint-Jean de Luz.

6217. Le duc de Bourbon, sur les plaintes du comte de Villars, mande à ses officiers de ne plus troubler ce seigneur dans l'exercice de ses droits.

Lettre missive sur papier, signée Jehan. — P. 1368 [2], cote 1617.

1463, 31 mai, Montluçon.

6218. Jean II, duc de Bourbonnais, nomme des procureurs pour parfaire le traité de mariage de sa sœur avec Adolphe de Gueldres [1].

Original sur parchemin, signé. — P. 1365 [2], cote 1446, et P. 1370 [2], cote 1929.

[1] Ce traité lui-même existe dans la série K, sous le n° 558, II.

[Vers mai 1463.]

6219. Doléances des officiers du comte de Villars contre les officiers de Beaujolais.

Cahier de papier, non signé. — P. 1368 [2], cote 1617.

1463, 18 juin.

6220. Vente faite par Jean et Mathieu Sapian, paroissiens d'Olonzat, à Andrynat Fugier, paroissien de Monestier, d'un pré sis auprès de cette dernière localité, moyennant six écus d'or.

Original sur parchemin, signé. — P. 1377 [2], cote 2901.

[1463], samedi 2 juillet.

6221. Le trésorier de Forez écrit au secrétaire Robertet de recevoir les pleiges que présente Thiuvain Souffron, accenseur de la dîme de Monseigneur à Chambéon.

Cédule sur papier, signée. — P. 1402 [3], cote 1331.

1463, 7 juillet.

6222. Inventaire des lettres et papiers que Jean Savary, chevalier, seigneur de Longhonie, a remis à Jean de Bar, chevalier, seigneur de Bangy, en lui vendant la terre et seigneurie de Martoux.

Cahier de papier, signé et daté. — P. 1356 [2], cote 232.

1463, 29 juillet.

6223. L'évêque de Clermont est ajourné, à la requête du duc de Bourbon, pour s'être entremis dans la connaissance des actions réelles, mixtes et autres non privilégiées en Auvergne.

Avec la relation du sergent royal chargé de signifier l'ajournement.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1372 [1], cote 2038.

1463, 10 août.

6224. Philibert Girard et Louis de Barnault, son frère, Philippe Loubes et Jeanne de Barnault, sa femme, Alix de Barnault, femme de Huguenin Nagu, et autres dénommés, tous héritiers de Jeanne de Chauvigny, en son vivant femme de Philippe de Bourbon, dame de Saint-Germain des Fossés, la Guillermie, Fretay, Montpéroux, etc., vendent au duc de Bourbonnais, pour le prix de trois mille

livres tournois, tout le droit qui leur appartient sur la terre de Saint-Germain des Fossés, sur la rivière d'Allier près de Billy, sur la terre de Saint-Gérand et de Saint-Loup, sur la terre de Moles-lès-Vichy, sur le château de Fretay, sur la terre de la Guillermie et de la Presle, sur la terre et maison de Montpéroux, avec tous les meubles et conquêts faits durant le mariage de ladite Jeanne avec Philippe de Bourbon, plus l'action qui pouvait leur appartenir pour raison d'une somme de seize cents écus dus à ladite Jeanne par la maréchale de la Fayette, M. de Jenzouse, M. et Mme de Listenois et autres.

Avec quatre procurations données par divers héritiers non présents pour servir à ladite vente, en date des 6 mai, 20 juillet et 3 août 1463.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1364 [1], cote 1286.

1463, 19 août.

6225. Vente par le duc de Bourbon à Patris Foucart du château et de la châtellenie d'Ainay, moyennant six mille écus d'or.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [2], cote 2422.

1463, 21 août.

6226. Les enfants de Pierre de Villiers et de Dauphine de Culant reconnaissent tenir du duc de Bourbon les baillies des hommes de Culant, Boullet, la Coudre, etc.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2370.

1463, « Op onser Liever Vroulb dath Nativitat, » jour de la Nativité de Notre-Dame (8 septembre).

6227. Catherine de Clèves cède à son fils Adolphe de Gueldres ses droits sur Lobith.

Original sur parchemin, en hollandais, signé. — P. 1365 [2], cote 1446.

1463, 15 septembre.

6228. Brémond, sire de la Voûte, écrit au bailli de Villars qu'il abandonne à Pierre Teissier, receveur de la Voûte, cent dix florins sur la pension que lui doit le comte de Villars son neveu, ladite somme restant due audit receveur après l'apurement de ses comptes.

Original sur papier, signé. — P. 1399 [2], cote 830.

1463, 19 septembre, Lobith.

6229. Assignation par Adolphe de Gueldres d'une somme de quarante mille florins du Rhin formant le douaire de Catherine de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1465 [2], cote 1446.

1463, 25 octobre.

6230. Jean de Lévis, chevalier, comte de Villars et seigneur de Vauvert, ayant succédé à son père, mort depuis moins d'un an, se transporte à Escurolles pour rendre à Jean de Bourbon, évêque du Puy, comte de Velay, l'hommage des terres qu'il tient de lui en Velay. L'évêque, n'étant pas suffisamment informé des terres et seigneuries dont il s'agit, ajourne la réception de l'hommage, mais donne acte à Jean de Lévis de sa diligence.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1398 [3], cote 697.

1463, 3 novembre.

6231. Le duc de Bourbonnais, acquéreur de la terre de Bouthéon en Forez, abandonne à Jeanne de Joyeuse, veuve de Gilbert de la Fayette, jadis seigneur dudit lieu et maréchal de France, trois cents livres tournois de rente viagère à prendre sur le produit de la terre de Chantelle, en échange des revenus de Bouthéon, dont ladite dame était usufruitière.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 765.

1463, 29 novembre.

6232. Engagement pris par Adolphe, héritier de Gueldres, de faire entériner et confirmer l'assignation du douaire de sa femme Catherine de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1365 [2], cote 1446.

1463, 16 décembre.

6233. Le lieutenant général du sénéchal de Bourbonnais, appelé à juger le procès soulevé entre le procureur du duc de Bourbonnais et Huguet de Vichy, seigneur du Montet, au sujet de la justice dudit lieu du Montet, décide que les droits du seigneur doivent être maintenus tels qu'ils sont déterminés dans la sentence arbitrale de l'année 1322. (Voir le n° 1640.)

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 415.

1463, 18 décembre, Bruges.

6234. Adolphe de Gueldres transporte à sa future Catherine de Bourbon tout le droit qu'il tenait de sa mère sur le château et le tonlieu de Lobith.

Original sur parchemin, signé. — P. 1365², cote 1446.

1463, 30 décembre, Bruges.

6235. Caution de quatorze mille florins donnée par le duc de Bourgogne pour parfaire le mariage de sa nièce Catherine de Bourbon avec Adolphe de Gueldres.

Original sur parchemin, jadis scellé, mutilé. — P. 1365², cote 1443.
Vidimus sur parchemin, du 12 janvier suivant, signé. — *Ibid.*, cote 1441.

[Vers 1463.]

6236. Minute d'une lettre missive d'Antoine, comte de Villars, seigneur de Roche, dans laquelle il se plaint de lettres outrageantes à son égard, adressées au capitaine des Éperviers par le vicomte de Poniac (Polignac). Celui-ci ayant écrit qu'il n'avait pas de connaissance et ne savait pas garder un ami un mois, Antoine répond : « Et quant à ce qu'il dit en ses lettres que je n'ay point de cognoissance, la mercy Dieu, je n'en ay pas si po que je ne congnoisse bien que, se touz ses bons amis lui demandoient argent comme je fais, qu'il n'en a pas de si bon qu'il ne l'abandonnast en une heure, et n'y mettroit pas ung moys. »

Feuille de papier, peut-être autographe. — P. 1399², cote 838.

1464 n. st., 4 janvier.

6237. Pierre des Barres reconnaît avoir reçu deux actes de renonciation faits par Catherine de Bourbon au profit du duc de Bourbon, son père, l'un le 4 décembre, avant la célébration de son mariage, l'autre le 21 décembre, après sa consommation.

Original sur parchemin, signé. — P. 1365², cote 1446.
Copie sur papier, signée. — P. 1364², cote 1333.

1464 n. st., 19 janvier, Doullens.

6238. Louis XI, roi de France, considérant que Marguerite de Montchenu, remariée à Claude Louvat, seigneur d'Argental et du Montbonnet, se trouve déçue et frustrée par la transaction qu'elle a conclue avec Pierre de Brion, sous réserve du consentement du parlement de Dauphiné, mande aux gens dudit parlement d'examiner l'affaire et d'annuler ladite transaction, s'il y a lieu. Cet acte, intervenu à raison de la succession de Brémond de Brion, premier mari de ladite dame, et de Jean de Brion, son fils, attribuait à Pierre de Brion le château de Héras et ses appartenances, ne laissant à ladite Marguerite que quelques cens sis au lieu des Vaux, et cent cinquante écus pour le payement des dettes des deux défunts.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1396², cote 452.

1464 n. st., 20 janvier, Chalamont.

6239. Antoine de Lévis, seigneur d'Ons-en-Bray, fils de feu Antoine de Lévis, comte de Villars, considérant que son frère Jean ne vient pas à son aide dans ses nécessités, vend et transporte à Jean, duc de Bourbonnais, moyennant vingt mille écus d'or, tous les droits qui peuvent et pourront lui appartenir sur les successions de ses père, frères et sœurs et autres parents en ligne collatérale.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en double expédition. — P. 1362¹, cote 1018, et P. 1362², cote 1116.
Vidimus sur parchemin, en date du 19 juin 1475, signé Bouciquault. — P. 1362³, cote 1137.
Autres vidimus. — P. 1374², cote 2449; P. 1378¹, cotes 3031 et 3038; P. 1398³, cote 727.
Dans l'acte du 24 avril 1475. — P. 1374², cote 2449.

1464 n. st., 20 janvier, Chalamont.

6240. Antoine de Lévis, seigneur d'Ons-en-Bray, vend, cède et transporte à Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de douze mille écus, diverses terres sises dans le comté de Clermont et dans le diocèse de Bourges, et généralement tout ce qui lui appartient et peut lui appartenir dans la succession de sa mère Isabelle de Chartres.

Expédition originale sur parchemin, signée, jadis scellée en cire verte. — P. 1362³, cote 1132.

1464 n. st., 31 janvier, Bruges.

6241. Don par le duc de Bourgogne à sa sœur Agnès, de la seigneurie de Rochefort en Bourgogne.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364², cote 1336.
Vidimus sur parchemin, du 18 février 1468, signé; en double. — *Ibid.*, cotes 1336 et 1340.

1464 n. st. (1463 à Paschate more gallicano sumpto), 7 février, Villefranche.

6242. Antoine de Lévis, seigneur d'Ons-en-Bray, ratifie la cession qu'il a faite au duc de Bourbonnais de ses droits à la succession de sa mère pour le prix de douze mille écus, qu'il reconnaît avoir reçus et dont il donne quittance.

Vidimus sur parchemin, signé, en date du 3 juillet 1475. — P. 1362 [3], cote 1139.

1464 n. st., 8 février, Tournay.

6243. Louis XI, roi de France, donne de nouveau commission pour ajourner le roi de Navarre et sa fille, à l'effet de voir procéder aux criées et décret du duché de Nemours.

« Par le Roy, à la relation du Conseil. — GONTIER. »

Original sur parchemin, jadis scellé en cire jaune. — P. 1363 [2], cote 1204.

[1464, 16 février.]

6244. Artaud de Saint-Germain, chevalier, seigneur de Montrond, bailli de Forez, prend possession au nom du Roi et du duc de Bourbon, gouverneur de Languedoc, de la ville et du château d'Annonay, après la mort de Jean de Lévis, comte de Villars, et donne acte à Antoine de Lévis, sire d'Ons, frère du défunt, du droit qu'il prétend avoir sur ladite ville.

Minute sur papier, non signée. — P. 1402 [1], cote 1210.

1464 n. st., 17 février.

6245. Pierre Marion, fils de Jean Marion, citoyen de Lyon, vend à Jean, duc de Bourbon, le tiers de l'étang de Brénondes moyennant quinze cents livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [2], cote 1912, et P. 1392 [1], cote 661.

1464 n. st., 17 février.

6246. Humbert de Glareins, prieur de Granson, au diocèse de Lausanne, et Louis, seigneur de Glareins, son frère, vendent, moyennant douze cents écus au nouveau coin du Roi, le droit de réméré sur la tierce partie des étangs de Brénondes qui avait été vendue par Humbert de Glareins, leur père, à Jean Marion, marchand et citoyen de Lyon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1392 [1], cote 665.

1464 n. st., 23 février.

6247. Le duc de Bourbon permet au comte d'Alez la pêche de l'étang de Riottiers, sans préjudice de la mainmise qui pesait sur cet étang pour cause de procès.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2609.

1464 n. st., 27 février, Villefranche.

6248. Ordonnance de Jean, duc de Bourbon, relative au service des guets et gardes dans le pays de Dombes.

Original sur parchemin, signé. — P. 1388 [3], cote 126.

1464 n. st., 27 février, Lille.

6249. Philippe, duc de Bourgogne, mande à ses gens des comptes de procéder à l'entérinement du don de la seigneurie de Rochefort à sa sœur Agnès.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364 [2], cotes 1336 et 1340. Mandement exécutoire de la chambre de Dijon, du 12 mars suivant. — Mêmes cotes.

1464 n. st., 29 février, Lille.

6250. Philippe, duc de Bourgogne, ordonne à ses gens des comptes d'entériner le don de cinq mille livres qu'il a fait à sa sœur Agnès.

Vidimus sur parchemin, du 18 février 1468, signé. — P. 1364 [2], cote 1340.

1464 n. st., 21 mars.

6251. Déclaration du duc d'Orléans et du duc de Bourbonnais portant que les biens assignés aux futurs époux Pierre de Bourbon et Marie d'Orléans ne le sont pas à titre de partage, mais par provision d'apanage.

Cahier de parchemin, non signé. — P. 1375 [2], cote 2556.

1464 n. st., jeudi 22 mars, Blois.

6252. Promesse de futur échangée entre Marie d'Orléans et Pierre de Beaujeu.

Trois pièces sur parchemin, signées, une en latin et deux en français. — P. 1365 [1], cotes 1393 et 1396.

1464 n. st., 28 mars.

6253. Arrêt du parlement déboutant de leur appel le doyen et le chapitre de Saint-Jean de Lyon, et confirmant une sentence du sénéchal de Lyon qui avait réintégré le duc de Bourbon, comte de

Forez, dans la jouissance de la moitié de la juridiction de Chavanay.

Original latin sur parchemin, signé CHENETEAU, jadis scellé. — — P. 1400 [1], cote 867.

Mandement exécutoire, rendu le même jour. — P. 1400 [2], cote 939.

1464 n. st., le dimanche *Misericordia Domini* (15 avril).

6254. Jean d'Egmont se porte caution pour le douaire assigné à Catherine de Bourbon.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1365 [2], cote 1446.

1464, 18 avril.

6255. Le juge ordinaire de Meyras, vu la donation faite par feu Antoine, comte de Villars, à son fils Jean et à lui présentée par le procureur dudit Jean, la ratifie en ce qui le touche et légalise la signature du notaire qui l'a reçue.

Pièce transcrite à la suite de l'acte de donation (voir n° 5913). P. 1399 [2], cote 837.

1464, 21 avril.

6256. Donation par Édouard de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis, à son fils Jacques des terres d'Amplepuis, Chevagny le Lombard, Ranchal, Saint-Sorlin et Lescours, sises au pays de Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1365 [1], cote 1405.

1464, 30 avril, Bayonne.

6257. Relation de l'assignation donnée par le sergent du Roi au roi de Navarre et aux ayants cause du feu prince de Navarre, à la requête d'Aliénor de Bourbon et de Jacques de Nemours, son fils.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [1], cote 3127.

Du 24 juin 1463 au 24 juin 1464.

6258. Notice des fours banniers de Montbrison, des four, leyde et péage de Saint-Galmier, Feurs, Chambéon et autres lieux, pris pour un an par diverses personnes, moyennant pleiges.

Minute sur papier, non signée. — P. 1402 [3], cote 1331.

1464, le dimanche jour de saint Jean-Baptiste (24 juin).

6259. Mise à prix de la leyde et du four de Saint-Germain, avec les noms des enchérisseurs.

Feuille de papier, signée. — P. 1402 [3], cote 1329.

1464, le lundi après la Saint-Jean (25 juin).

6260. Évaluation des dîmes dues à Monseigneur à Sury-le-Comtal, et du four dudit lieu.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [3], cote 1329.

1464, 12 juillet, Aubeaulville en Ponthieu (*sic*).

6261. Louis XI mande au sénéchal de Rouergue de mettre sous la main du Roi, au besoin par la force, les terres et seigneuries de Capdenac, Séverac, Chaudesaigues et autres, dont le comte d'Armagnac s'est remis en possession sans y être autorisé par les lettres d'abolition qu'il a obtenues.

« Par le Roy, les sires du Lau et de Basoges, maître Étienne Chevalier, Guillaume de Varie et autres présens. — J. DE LA LOERE. »

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2605.
Copie sur papier, non signée. — P. 1358 [1], cote 488.

1464, 12 juillet.

6262. Antoine de Puysieu (de Poysiaco), archevêque de Vienne, relève Marguerite de Montchenu, dame d'Argental, du serment qu'elle a prêté d'observer la transaction convenue entre elle et Pierre de Brion.

Original sur parchemin, signé d'un sceau pendant, recouvert de papier et fruste. — P. 1396 [2], cote 452.

1464, 19 juillet.

6263. Jean, comte de Comminges, maréchal de France, gouverneur du Dauphiné, mande au sénéchal de Beaucaire, aux baillis de Velay et de Vivarais et autres officiers, d'ajourner Pierre de Brion à comparaître devant le parlement de Grenoble.

A cette pièce est joint un second mandement du gouverneur du Dauphiné, conçu en termes plus pressants et daté probablement du 1er août (la date manque en partie).

Originaux latin sur parchemin, signés, scellés d'un sceau en papier sur simple queue, fruste. — P. 1396 [2], cote 452.

1464, 19 juillet.

6264. Exécution de l'arrêt du parlement rendu en faveur du duc de Bourbonnais et d'Auvergne au sujet de la justice de Chavanay, par un sergent

royal à ce commis, qui enjoint aux receveurs dudit lieu de réserver au duc la moitié des amendes.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1401 [1], cote 1050.

1464, 25 juillet.

6265. Claudie de Glareins, fille de feu André de Glareins, seigneur dudit lieu, et veuve d'Eustache de Chandey (Chandeyaco), abandonne à Louis, François et Georges de Glareins, ses frères, tous ses biens paternels et maternels présents et à venir, et notamment sa part légitime sur l'étang de Coyrart en Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1360 [2], cote 884.

1464, 2 août, Tournon.

6266. Le bailli de Vivarais délivre une lettre exécutoire au sujet de l'ajournement de Pierre de Brion.

Avec la relation du sergent royal chargé de la notification, en date du 4 août.

Original sur papier, signé et scellé à la marge d'un sceau plaqué, recouvert de papier. Écu fleurdelisé, encadré. Légende : ... REGIS... BALLIVIE VIVARIENSIS ET VALEN... — P. 1396 [2], cote 452.

1464, 21 août.

6267. Arrêt du parlement de Paris qui ordonne d'ajourner de nouveau le roi de Navarre et sa fille pour voir procéder aux criées et adjudications de leurs biens sis dans le duché de Nemours, à la requête d'Aliénor de Bourbon et de son fils Jacques d'Armagnac.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1363 [2], cote 1203.

1464, 31 août et 1er septembre.

6268. Significations d'huissier adressées à Pierre de Brion, à la requête de Claude Louvat et de Marguerite de Montchenu.

Feuille de papier, signée. — P. 1396 [2], cote 452.

1464, 3 septembre.

6269. Adjudication de la dîme des vins de Saint-Marcellin pour le prix de deux cent cinq muids de vin.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [3], cote 1329.

1464, 7 septembre.

6270. Notice de la vente du vin appartenant à Monseigneur et provenant de sa vigne de Bouthéon, montant à sept livres tournois

Cédule sur papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1330.

1464, 15 septembre.

6271. Nouveau mandement du gouverneur du Dauphiné pour ajourner une troisième fois Pierre de Brion, non comparant, sous peine de voir procéder contre lui à l'envoi en possession du château de Héras (Sarras).

Original sur parchemin, signé et scellé comme les deux mandements précédents (n° 6263). — P. 1396 [2], cote 452.

1464, 24 septembre.

6272. Georges Récamier, sergent du Dauphiné, se rend au port de Silon, sur le bord du Rhône, pour ajourner Pierre de Brion, et, ne l'y ayant pas trouvé, se transporte au lieu de Sarras « ad partem regni », où il rencontre le seigneur de Brion. Celui-ci reçoit la copie de l'assignation, mais il fait arrêter le sergent et le constitue prisonnier au château de Sarras.

Original sur papier, signé. — P. 1396 [2], cote 452.

1464, 10 octobre, Abbeville.

6273. Louis XI, roi de France, mande au sénéchal de Rouergue de laisser le duc de Bourbonnais jouir paisiblement des revenus et profits de la terre et seigneurie de Chaudesaigues.

« Par le Roy, Guillaume de Varye, général, et autres présens. — J. BOURRÉ. »

Extrait d'un cahier de papier, sans date ni signature, écrit vers la fin du quinzième siècle. — P. 1357 [1], cote 324.

Autre copie dans un cahier de papier, sans date, mais signé; écriture du temps. — P. 1358 [1], cote 487.

1464, 25 octobre.

6274. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu et de Roussillon, pair et chambrier de France, charge ses châtelains de Gannat et d'Ébreuil d'informer sur le procès intervenu entre lui et le couvent d'Ébreuil, touchant les limites des châtelle-

nies de Gannat et d'Ébreuil et de la justice de la maison-fort de Beaudéduit.

Inséré dans un vidimus sur parchemin, du 28 novembre 1470, signé, jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 195.

1464, 29 et 30 octobre.

6275. Nouvelle relation de Jacques Demazeau, sergent du parlement, annonçant à la cour qu'il a fait publier et afficher à Saint-Jean de Luz et à Bayonne l'ajournement adressé au roi de Navarre et à sa fille en vertu du dernier arrêt.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1363 [2], cote 1203.

1464, du 30 octobre au 9 novembre.

6276. Procès-verbal des démarches faites par le sénéchal de Rouergue, commissaire délégué, pour mettre à exécution les lettres royaux du 10 octobre précédent, ayant pour objet de réintégrer le duc de Bourbonnais en la possession de la seigneurie de Chaudesaigues, malgré les réclamations du comte d'Armagnac; avec la mention des appels interjetés par le procureur du Roi et par le procureur dudit comte.

Cahier de papier contenant l'enregistrement de ce procès-verbal, signé par un notaire. — P. 1358 [1], cote 487.

1464, 15 novembre.

6277. Le gouverneur du Dauphiné, commissaire en cette partie, notifie au parlement de Toulouse, aux baillis de Lyon, de Vivarais et de Gévaudan, qu'en exécution des ordres du Roi et par défaut donné contre Pierre de Brion, non comparant, il a annulé la transaction faite entre ledit de Brion et Marguerite de Montchenu, et qu'il a remis celle-ci en possession du château et du mandement de Héras (Sarras).

Original latin sur parchemin, signé, scellé d'un sceau recouvert de papier, fruste. — P. 1396 [2], cote 452.

1464, 12 novembre, 5 et 20 décembre.

6278. Jean Gaubert, écuyer et serviteur du sire de la Voûte, reconnaît avoir reçu pour le compte de celui-ci différentes sommes du receveur de Don et de Mézillac.

Trois cédules sur papier, signées. — P. 1399 [2], cote 830.

1464.

6279. Notice des servis qui sont donnés à bail chaque année au lieu de Feurs.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [3], cote 1329.

1465 n. st., 7 janvier, Tours.

6280. Mandement de Louis XI défendant de nouveau à ses commissaires sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquêts, d'opérer en Forez et en Beaujolais.

Avec l'attache des trésoriers de France, en date du 16 janvier.

Copie sur papier, signée. — P. 1371 [1], cote 1949.

1465 n. st., 13 mars, Bruxelles.

6281. Application de la somme de treize mille florins, payée par le duc de Bourbon pour la dot de sa fille Catherine, au rachat d'une rente de treize cents florins sur le tonlieu de Lobith, qui sera servie dorénavant à cette princesse.

Original sur parchemin, signé. — P. 1365 [2], cote 1446.

1465 n. st., 27 mars.

6282. Antoine de Lévis reconnaît avoir reçu du comte de Villars, son frère, la somme de cent livres, que le sire de la Voûte, son oncle, l'a autorisé à prendre sur la pension à lui faite par ledit comte de Villars.

Original sur papier, signé Lévis, avec paraphe. — P. 1399 [2], cote 830.

1465, 27 avril, Moulins.

6283. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, mande au bailli de Forez que, « pour la *deffense du bien public* de tout le royaume et par especial de ses pays et seigneuries », il fasse assembler en armes tous ses féaux et sujets qui lui doivent le service militaire, lesquels devront se tenir prêts à entrer en campagne dans quinze jours.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402 [1], cote 1225.

1465, 29 avril.

6284. Pierre Courtois et Guillaume Ami sont condamnés à payer au grenetier de Riom divers cens qui étaient dus à celui-ci, à cause de son office, sur des terres sises aux environs de Riom.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 [2], cote 2559.

1465, 9 juillet.

6285. Aymar du Bois, bailli de Villars, mande au receveur de Don et de Mézillac de payer à Laurent Héritier, dit Telhet, dix-sept écus d'or, pour un cheval vendu par lui au comte de Villars.

Suit le reçu de Telhet, daté du 29 juin 1466.

Cédule sur papier, signée. — P. 1399 [2], cote 830.

1465, 5 août.

6286. Alix de Maisoncomte promet de tenir en l'état dû la moitié de l'ancien héritage de feu Pierre de Beauvoir, son mari, qu'elle a reçu en douaire.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [2], cote 2414.

1465, 17 octobre.

6287. Louis XI fait don au duc de Nemours des droits de francs fiefs et nouveaux acquêts à percevoir dans le duché de Nemours, le comté de la Marche, etc.

Vidimus sur parchemin, du 1er août 1468, signé, jadis scellé. — P. 1369 [2], cote 1763.

1465, 29 octobre.

6288. Le duc de Bourbon, pour compléter la dot de sa sœur Marie, cède à Jean, duc de Calabre, la terre de Juys en Bresse.

Dans les actes du 5 novembre suivant. — P. 1374 [1], cote 2296, et P. 1379 [1], cote 3127.

1465, 5 novembre.

6289. Jean, duc de Calabre et de Lorraine, cède et transporte la terre de Juys à Hémard de Grolée, seigneur de Bressieu et de Montrevel en Dauphiné.

L'investiture et le serment de foi et hommage sont des 23 et 27 novembre.

Cahier de papier, signé. — P. 1379 [1], cote 3127.

1465, 5 novembre.

6290. Jean, duc de Calabre, accorde à Jean, duc de Bourbon, la faculté de racheter la terre de Juys.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2296.

1465, 7 novembre.

6291. Jean, duc de Calabre, reconnaît que le duc de Bourbon lui a cédé la terre de Juys en Bresse pour le payement de huit mille écus d'or qu'il lui redevait sur la dot de feu Marie de Bourbon [(1)].

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [2], cotes 3132 et 3136.

1465, 8 novembre, Paris.

6292. Louis XI donne son approbation au mariage de Pierre de Bourbon avec Marie d'Orléans.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1365 [1], cote 1393.

1465, 19 novembre, Orléans.

6293. Louis XI, roi de France, établit le duc de Bourbonnais et d'Auvergne son lieutenant général dans le duché d'Orléans au delà de la Loire, dans le duché de Berry, dans les bailliages de Lyonnais, Velay, Vivarais, Gévaudan, Albigeois, dans les sénéchaussées de Rouergue, Quercy, Limousin, Périgord, et dans les bailliages de Saint-Pierre-le-Moutier, Montferrant et montagnes d'Auvergne.

« Par le Roi, le comte de Comminges l'amiral, le sire de Bazoges et autres présens. — TOUSTAIN. »

Original sur parchemin, avec la mention du serment prêté par le duc de Bourbon entre les mains du Roi, le 23 novembre suivant. — P. 1358 [2], cote 1379.

1465, novembre, Orléans.

6294. Louis XI déclare, en faveur des sujets du duc de Bourbon, que le comté de Forez, les baronnies de Beaujolais, de Malleval, de Roannais, etc., ressortiront directement au parlement.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1373 [1], cote 2217.
Dans un procès-verbal d'exécution du 12 décembre 1467. — P. 1388 [3], cote 123.
Vidimus sur parchemin, signés. — P. 1359 [2], cote 764, et P. 1371 [2], cote 1979.
Mandement pour le même objet, rendu le 10 décembre 1465; vidimus du 8 mars 1466, délivré par le juge de Beaujolais. — P. 1388 [3], cote 123.

1465, novembre, Orléans.

6295. Le Roi affranchit les terres du duc de

(1) Marie de Bourbon était donc morte bien avant 1488, date indiquée par les historiens.

Bourbon des droits de francs fiefs et nouveaux acquêts.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371[1], cote 1943, et P. 1388[3], cote 117 (en déficit).

Dans la confirmation du mois d'août 1490. — P. 1371[1], cote 1942.

Vidimus sur parchemin, du 15 mai 1470, signé. — P. 1373[1], cote 2153.

1465, 2 décembre, Orléans.

6296. Louis XI donne commission au duc de Bourbonnais de se transporter auprès de son frère le duc de Normandie, de traiter avec lui pour tout ce qui pourra procurer une bonne paix, et de lui bailler sûreté pour le cas où il désirerait se rendre auprès de la personne du Roi.

« Par le Roi en son Conseil. — PICART. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1359[2], cote 702.

1465, 12 décembre.

6297. Inventaire des meubles trouvés en l'hôtel du duc de Bourbon à Notre-Dame des Champs lès Paris, en la présence de Jean le Viste, conseiller au parlement, à qui le duc avait donné cet hôtel sa vie durant, de deux procureurs du prince, et de Guillaume Huet, tabellion de la chambrerie de France.

Cahier de papier, sous forme de minute, sans date ni signature. — P. 1363[1], cote 1160.

1465, 13 décembre.

6298. Lettre du bailli et des gens du conseil de Forez au curé de la paroisse de Craintillieu, à l'effet de savoir s'il ne se présentera pas d'opposition à la construction d'un moulin et d'une écluse sur la Loire, dans ladite paroisse.

Feuille de papier, signée ROBERTET. — P. 1402[1], cote 1208.

1465, 15 décembre, Courville.

6299. Louis XI, roi de France, nomme le duc de Bourbonnais et d'Auvergne son lieutenant général à l'effet de réduire et ramener en son obéissance les villes, communautés et particuliers qui durant les divisions ont suivi le parti contraire, de pourvoir au gouvernement des gens d'armes, à la cessation des pilleries et aux besoins du peuple.

« Par le Roy, le comte de Dampmartin, les sires de Crussol et de Basoges et autres présens. — PICART. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1359[1], cote 700.

De 1458 à 1465.

6300. Compte rendu à la chambre des comptes de Montbrison, par le maître des eaux et forêts, des ventes, accensements et exploits de cour faits en divers lieux par lui et devant lui pendant cette période.

Petit cahier de papier, non signé, sur la couverture duquel il est écrit que ce cahier fut remis à la chambre le 4 mars 1466 (v. st.). On lit aussi sur cette couverture la note que voici : « Et cy escript pour mémoire que Mons. le duc en sa conté de Fourez a ung estang appelé l'estang de Messilieu, qui contient environ IIII[c] sesterées de terre quant il est vuyde, auquel a esté offert ou temps dessusdit par aucuns laboureurs qu'on le voudra bailler à servis, c'est assavoir de chacune sesterée II s. VI den. de servis et XL s. d'introges. » — P. 1402[2], cote 1294.

1465.

6301. « Inventoire des biens (meubles) trouvés en l'ostel de Bourbon et baillez en garde à Germain Lévesque, commis à la consiergerie dudit hotel à Pâris, pour la division qui estoit entre les seigneurs. »

Cahier de papier, signé, avec notes marginales. — P. 1363[1], cote 1157.

[Vers 1465.]

6302. Inventaire de lettres produites en justice par le procureur du duc de Nemours et de sa mère d'une part, et le procureur du comte de Foix et de sa femme d'autre part.

Minute sur papier, sans date ni signature. (Une des pièces mentionnées est l'ajournement adressé au roi de Navarre et à sa fille pour le 10 janvier 1465.) — P. 1363[2], cote 1209.

[Vers 1465.]

6303. Noms de ceux qui ont vu M. de Vauvert seigneur et possesseur de Vierzon.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1378[2], cote 3043.

[Vers 1465?]

6304. « Pourparler de mariage entre Anne de France, fille du Roy, contre le roy de Cecille » (c'est-à-dire le marquis du Pont, petit-fils de René, roi de Sicile).

Feuillet de papier, non signé. Déficit. Notice rédigée d'après l'Inventaire de Luillier. — P. 1364[2], cote 1389.

1466 n. st., 11 janvier, Pont-de-l'Arche.

6305. Louis XI, roi de France, mande au bailli des montagnes d'Auvergne qu'il a donné ordre de faire une enquête sur les excès et dommages commis à Chaudesaigues contre les droits du duc de Bourbonnais.

Inséré dans le procès-verbal de Jean Miratel; cahier de papier, signé. — P. 1358[1], cote 488.

1466 n. st., le lundi après l'Épiphanie (13 janvier).

6306. Adolphe, unique héritier (filius unicus) de Gueldres, autorise sa femme Catherine de Bourbon à racheter des habitants de Nimègue la rente sur Lobith.

Original sur parchemin, écrit en hollandais, scellé de deux sceaux. — P. 1365[2], cote 1442.

1466 n. st., 28 janvier, Rouen.

6307. Mandement du Roi pour forcer les hommes de Clusors et du Mez à contribuer aux tailles, nonobstant l'opposition d'Étienne de Fragne.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372[2], cote 2112.

1466 n. st., 29 janvier, Chaudesaigues.

6308. Jean Miratel, sergent du Roi, adresse au parlement la relation des exploits qu'il a signifiés au comte d'Armagnac et à ses officiers à Chaudesaigues, pour les sommer de comparaître en justice conformément aux lettres du Roi.

Copie sur papier, collationnée à l'original et signée P. Granghot. — P. 1358[1], cote 488.

1466 n. st., 1er février.

6309. Jousselin du Bois, damoiseau, seigneur de Chabanet et de Montmorillon, donne acte à Jean Roux, procureur du duc de Bourbonnais, de sa protestation contre tout ce que les consuls de Chaudesaigues pourraient faire au mépris du relief d'appel obtenu par ledit duc.

Copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1358[1], cote 488.

1466 n. st., opten heiligen Derthien avont (vigile de sainte Dorothée, 5 février).

6310. Arnould, duc de Gueldres, et Catherine de Clèves, sa femme, autorisent Catherine de Bourbon à racheter la rente sur Lobith.

Original sur parchemin, jadis scellé, écrit en hollandais. — P. 1365[2], cote 1442.

1466 n. st., 13 février, Rouen.

6311. Louis XI, roi de France, mande à ses baillis de Saint-Pierre-le-Moutier, de Montferrant et des montagnes d'Auvergne, de faire défense au comte d'Armagnac et à ses adhérents de troubler le duc de Bourbonnais dans la possession de Chaudesaigues, et de faire arrêter les plus mutins pour être jugés par le parlement de Paris.

Copie insérée dans un cahier de papier contenant la relation de P. Granghot. — P. 1358[1], cote 488.

1466 n. st., 10 mars, Chaudesaigues.

6312. Pierre Granghot, lieutenant du prévôt de Cusset, commissaire délégué pour l'exécution des lettres royaux en date du 13 février précédent, adresse au parlement de Paris la relation de ce qu'il a fait à Chaudesaigues et de la résistance qu'il y a rencontrée de la part des gens du comte d'Armagnac, tant pour l'exécution desdites lettres que pour l'arrestation des coupables.

Cahier de papier, qui paraît être la minute originale, et signé de la main de P. Granghot. — P. 1358[1], cote 488.
Autre cahier de papier, non signé, contenant l'information faite par le même P. Granghot sur les excès, attentats et maléfices commis à Chaudesaigues. — Même cote.

1466 n. st., 18 mars, Orléans.

6313. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, etc., ratifie en ce qui le touche l'aliénation faite par le Roi du château d'Usson en Auvergne, lequel, par contrat de mariage, a été transporté à Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, et à sa femme Jeanne, fille naturelle du Roi.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362[1], cote 1000.
Copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1364[1], cote 1262.

1466 n. st., 20 mars.

6314. Jean de Lévis, comte de Villars, cède et transporte à Antoine de Lévis, son frère, la terre et seigneurie de Vierzon avec toutes ses apparte-

nances, à la charge de prendre sur lui le procès pendant avec le duc de Berry au sujet de ladite terre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [1], cote 3032.
Copie sur papier, collationnée et signée. — *Ibid.*, cote 3038.

1466 n. st., 20 mars.

6315. Lettres du bailli et des gens du conseil de Forez à l'effet d'informer sur un échange de biens sis aux environs de Sury-le-Comtal, échange qui intéresse le domaine du comte.

Feuille de papier, signée Robertet. — P. 1402 [1], cote 1208.

1466 n. st., le samedi après le dimanche *Lætare* (22 mars).

6316. Vente par les habitants de Nimègue à Catherine de Bourbon d'une rente de treize cents florins sur le tonlieu de Lobith.

Original sur parchemin, jadis scellé, écrit en hollandais. — P. 1365 [2], cote 1446.

1466 n. st., le dimanche *Judica* (23 mars).

6317. Adolphe, duc de Gueldres, donne quittance au duc de Bourbon de treize mille florins, premier terme de la dot de sa femme.

Original sur parchemin, signé. — P. 1365 [2], cote 1445.

1466 n. st., 5 avril, Orléans.

6318. Louis XI, roi de France, mande aux gens de sa cour de parlement d'examiner les droits du duc de Bourbonnais sur Chaudesaigues et de le remettre en possession de cette place, en punissant les partisans du comte d'Armagnac qui l'ont occupée et s'y sont maintenus par la force, au mépris des ordres réitérés du Roi. Les détails de cette rébellion sont exposés.

Extrait d'un cahier de papier, qui est la copie du procès-verbal de Me Jacques de Reilhac. — P. 1357 [1], cote 324 *bis*.

1466, 21 avril, Moulins.

6319. Inventaire des lettres et instruments relatifs à l'affaire de Chaudesaigues qui furent montrés à Jacques de Reilhac, conseiller au parlement, commissaire ordonné pour l'exécution des lettres royaux du 5 avril précédent.

Minute originale sur papier, signée J. de Reilhac. — P. 1358 [1], cote 488.

1466, avril, Montils-lès-Tours.

6320. Louis XI, roi de France, amortit en faveur du chapitre de Saint-Julien du Mans les quatre-vingt-dix livres tournois de rente assignées audit chapitre par feu Louis, duc de Bourbonnais et d'Auvergne.

« Par le Roy, les sires de Bueil, de la Forest et de Crussol, et autres présens. — De la Loère. »

Original sur parchemin, signé Loys, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 41.

[1466, fin d'avril.]

6321. Antoine Champagnac, secrétaire et procureur général du comte d'Armagnac, proteste contre les entreprises de Jacques de Reilhac, commissaire député sur le fait de Chaudesaigues, et interjette appel devant le Roi et le parlement.

Copie sur papier, signée, non datée. — P. 1358 [1], cote 488.

1466, 1er mai, faubourg de Chaudesaigues.

6322. Jacques de Reilhac, conseiller au parlement de Paris, commis à l'exécution des lettres du Roi qui ordonnent que le duc de Bourbon soit mis en possession de la ville de Chaudesaigues, dresse procès-verbal de son voyage d'Orléans à Chaudesaigues, de son arrivée au faubourg de cette ville, de la résistance qu'il a rencontrée de la part des gens du comte d'Armagnac, et de la notification qu'il leur a faite des lettres du Roi, sans passer outre à cause des dangers qui menaçaient sa personne.

Copie sur papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1357 [1], cote 324 *bis*.

1466, 12 mai.

6323. Guillaume de Sainte-Crespine, écuyer, reconnaît devoir à la recette de Charroux trois setiers trois quartes froment de cens par an, à cause des héritages qu'il possède dans le mas et franchise de Charroux, comme ayant cause de feu Robin de Culan, écuyer.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 247.
Copie sur papier, signée. — *Ibid.*, cote 266.

1466, 5 juin, Orléans.

6324. Le Roi nomme le duc de Bourbon lieutenant général et gouverneur en Languedoc.

Avec le mandement des généraux des finances pour le payement des gages du duc, en date du 8 juin.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [1], cote 2216.

1466, 19 juin.

6325. Mandement du duc Jean II pour faire rendre prompte justice aux habitants d'Ambérieu, dans un procès touchant les tailles.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [1], cote 1962.

1466, 29 juin.

6326. Jean, duc de Calabre et de Lorraine, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbon deux mille écus d'or, en diminution du restant de la dot de Marie de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [2], cote 3136.
Vidimus sur parchemin. — *Ibid.*, côte 3132.
(Ce blanc-seing avait été remis à la chambre des comptes de Moulins par Conrard Cataigne, argentier du duc de Calabre, chargé de toucher la somme.)

1466, 30 juin.

6327. Antoine Tamisier et Jeanne de Chauvigny, sa femme, fille naturelle de feu Jean de Chauvigny, seigneur de Saint-Gérand de Vaulx, vendent et transportent au duc de Bourbonnais, pour le prix de soixante écus d'or, une rente de cent sols tournois qu'ils avaient droit de prendre sur la terre de Saint-Germain des Fossés, à raison du don et transport fait à ladite Jeanne par Jeanne de Chauvigny, fille légitime du même Jean et femme de Philippe de Bourbon, seigneur de Montpéroux.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 [1], cote 1287.

1466, 5 juillet.

6328. Le duc de Bourbon établit Hugues de Chauvigny, sire de Blot, son procureur général en Languedoc.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [1], cote 2216.

1466, 7 juillet, Moulins.

6329. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, etc., établi par le Roi lieutenant général et gouverneur en Languedoc en remplacement du comte du Maine, nomme pour agir en son absence, comme son propre lieutenant général en Languedoc, son oncle Jean, évêque du Puy et abbé de Cluny.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362 [1], cote 1006.
Dans l'acte de prise de possession (n° 6338). — P. 1373 [1], cote 2216.

1466, 21 juillet.

6330. Traité de mariage entre Louis de Luxembourg, connétable de France, et Marie de Savoie, belle-sœur du Roi, dont le douaire comprend le château de Pernes.

Le lendemain, le connétable atteste par-devant notaires que ce contrat est bien revêtu de sa signature et de son sceau.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3185.

1466, juillet, Montargis.

6331. Louis, roi de France, confirme, en faveur du duc de Bourbonnais, les lettres par lesquelles il lui avait déjà concédé que les officiers et sujets des comtés et seigneuries de Forez, Beaujolais, Roannais, Maleval, Riverie et Rochebleyne, ressortissent dorénavant au parlement de Paris et non ailleurs.

« Par le Roy, les sires de Craon, de Crussol, de la Fourest et autres présens. — ROLANT. »

Copie sur papier, collationnée et signée, d'un vidimus en date du 1er janvier 1468. — P. 1359 [2], cote 778.

1466, juillet, Montargis.

6332. Le Roi affranchit de nouveau les terres du duc de Bourbon des droits de francs fiefs et nouveaux acquêts.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [1], cote 1943.
Vidimus sur parchemin, signés. — P. 1373 [1], cote 2153; P. 1371 [1], cotes 1942, 1948; P. 1371 [2], cote 1997.

1466, juillet.

6333. Le duc Jean II, en vertu des lettres du duc Pierre Ier datées du 6 février et du 14 août 1353 (insérées dans l'acte), amortit divers biens en faveur des Carmes de Moulins.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [1], cote 2195

1466, 1er août, la Mothe-Desgry.

6334. Contrat de mariage entre Anne de France et Nicolas, marquis du Pont, fils du duc de Calabre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [1], cote 3125.

1466, 1er août, la Mothe-Desgry.

6335. Louis XI ratifie le traité de mariage passé entre sa fille Anne de France et Nicolas, marquis du Pont.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1365 [2], cote 1468.

1466, 12 août, Bruxelles.

6336. Confirmation par Philippe, duc de Bourgogne, d'une rente de cinq mille francs en faveur de sa sœur Agnès.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364 [2], cote 1340.

1466, 17 août, Montargis.

6337. Louis XI, roi de France, renouvelle les lettres de pardon et d'abolition rendues par lui en faveur de tous les officiers et sujets du duc de Bourbonnais qui ont pris part aux derniers troubles, et il en étend le bénéfice aux officiers et sujets de l'archevêque de Lyon et du comte de Montpensier, n'exceptant que Pierre d'Amboise, Charles d'Amboise, son fils, et Jean de Daillon, qui, à la requête du duc de Bretagne, avaient été exclus de la première amnistie.

« Par le Roy, les sires de Craon et de la Forest, maistre Jehan de Reilhac, général, et autres présens. — De la Loère. »

Vidimus sur parchemin, des 25 octobre 1466 et 10 avril 1480, collationnés et signés. — P. 1388 [2], cotes 41 et 41 *bis*; P. 1395 [1], cote 149; P. 1400 [1], cote 865.

1466, du 16 août au 5 septembre.

6338. Prise de possession du gouvernement du Languedoc par le duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [1], cote 2216.

1466, 5 septembre, Toulouse.

6339. Mandement du Roi pour faire publier par le parlement de Toulouse les lettres de nomination du duc de Bourbon au gouvernement du Languedoc.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [1], cote 2216.

1466, 8 octobre, Orléans.

6340. Propositions adressées à la dame d'Argental par le duc de Bourbonnais, comte de Forez, à l'effet de lui acheter le château et bourg d'Argental aux conditions qu'elle stipulera, et, si elle ne veut pas entendre à ladite vente, d'établir au moins la cour des ressorts en la ville de Bourg-Argental.

Copie sur papier, signée Jehan et Robertet. — P. 1396 [1], cote 446.

1466, 10 octobre, Nantes (« in domo solite residentie constituentis »).

6341. Jean de Lévis, comte de Villars, baron de Roche et d'Annonay, passe procuration à sa femme Thomine de Villequier pour transiger en son nom avec le recteur de l'église paroissiale de Notre-Dame de Bonmont, au diocèse de Lyon, au sujet d'une dîme ou portion de dîme dans la paroisse de *Petrosa* que Claude de Lyarens, chevalier, avait donnée à ladite église, et que les officiers du comte de Villars avaient saisie comme n'ayant pas été amortie.

Original sur parchemin, jadis scellé du sceau du comte de Villars, et signé par un notaire de Nantes. — P. 1399 [2], cote 806.

1466, 11 octobre.

6342. Procuration donnée par le duc de Bourbon pour transiger avec le seigneur de la Roue au sujet du ressort dudit lieu de la Roue.

Dans l'acte du 9 mars 1468. — P. 1372 [2], cote 2076.

1466, 27 octobre.

6343. Le maître des eaux et forêts du comté de Forez concède en perpétuelle emphytéose à Mathieu et Jean d'Antin, moyennant deux deniers tournois de cens, le droit de prendre l'eau du rû de Chandieu et de la conduire dans son étang sis au territoire d'Avallon.

Original latin sur parchemin, signé Robertet. — P. 1402 [2], cote 1262.

1466, 28 novembre.

6344. Transaction entre Antoine Cotarel, notaire de Saint-Germain-Laval, et Étienne Grachant, du même lieu de Saint-Germain, à raison d'un moulin à blé que ledit Cotarel avait fait construire au

lieu de Baffi. Grachant prétendait que, comme il tenait à cens en commun et par indivis avec Cotarel les moulins banniers de Saint-Germain, la construction d'un nouveau moulin dans les limites de la franchise desdits moulins banniers lui portait préjudice. Cotarel lui cède la moitié par indivis de ce moulin neuf.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402², cote 1286.

[1466?]

6345. Avis présenté au duc de Bourbonnais de la part de Brémond de la Voûte, pour établir qu'en vertu du testament du dernier comte de Villars il a droit à être mis en possession de la succession de Villars au lieu et place de Jean de Lévis, à présent comte, et d'Antoine, seigneur d'Ons, son frère : « car, Dieu mercy, il appert clèrement de leur prodigalité, aliénation et dissipation de biens, tellement que chacun le sait et connoit. » On demande, en conséquence, que le duc remette au sire de la Voûte le transport qu'Antoine d'Ons lui a fait.

Minute sur papier, non signée. — P. 1399², cote 836.

[Vers 1466.]

6346. Mémoire historique adressé aux gens du conseil du duc de Bourbonnais, relatant les détails de l'affaire de Chaudesaigues depuis la cession faite par Amaury de Séverac au fils aîné du comte d'Armagnac jusqu'à la prise de possession par le duc de Bourbonnais.

Feuille de papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1358¹, cote 488.

[Après 1466.]

6347. Exposé des entreprises que le procureur du Roi au bailliage des montagnes d'Auvergne prétend avoir été faites par le duc de Bourbon sur les églises et terres d'Auvergne.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372¹, cote 2033.

1467 n. st., 1er janvier.

6348. Jean, fils du roi de Sicile, duc de Calabre et de Lorraine, désigne des arbitres pour régler les conditions du mariage de son fils Nicolas avec Anne de France.

Cahier de papier, signé. — P. 1379¹, cote 3125.

1467 n. st., 13 janvier.

6349. Inventaire des biens échus au duc de Bourbon, pour cause de servitude, par le décès de Marguerite Gilbarde.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374¹, cote 2300.

1467 n. st., 19 janvier.

6350. Le juge et les gens du conseil de Forez donnent en bénévis perpétuel à Michel Guiotet, de Bully, moyennant un cens annuel de six deniers viennois, un ténement contenant environ une éminée de terre, sis au territoire de Fontanères.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402², cote 1273.

[1467], 23 janvier.

6351. Réponse de Marguerite de Montchenu, dame d'Argental, aux propositions qui lui ont été faites par le duc de Bourbonnais, avec les articles qui contiennent ses intentions au sujet du transport de la baronnie d'Argental.

Copie sur papier, non signée. — P. 1396¹, cote 446.

1467 n. st., 27 janvier.

6352. Antoine Laudighois, notaire, procureur du duc de Bourbon, proteste devant la cour du Roi en Velay contre les poursuites intentées par le procureur du Roi à Jean Périer et autres anciens adhérents du duc, au mépris des lettres d'abolition accordées par Louis XI. Le procureur du Roi prétendait que ces lettres n'avaient point éteint l'action civile, et le lieutenant du bailli de Velay avait ordonné que l'action suivrait son cours, à moins d'un mandement spécial.

Feuille de papier, signée. — P. 1400¹, cote 865.

1467 n. st., 29 janvier, Bourges.

6353. Louis XI, roi de France, considérant que la vacance des archevêchés, évêchés, abbayes et autres gros bénéfices, donnait matière à procès et occasionnait une foule de querelles et de pilleries, mande au duc de Bourbonnais, son lieutenant général en Languedoc, ou à l'évêque du Puy, lieutenant dudit duc, de faire saisir ces bénéfices aussitôt après la vacance advenue, et d'établir des commis-

saires dans les places et châteaux pour les régir et gouverner, jusqu'à ce que les parties aient justifié de leurs titres.

« Par le Roy. — TOUSTAIN. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 663.

1467 n. st., 27 février.

6354. Jean de Montmorin, seigneur de Nades, vend au duc de Bourbon une rente en grains sur le grenier de Montmaraud.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2399.

1467 n. st., 16 mars.

6355. Antoine de Lévis se dessaisit des terres d'Ons en Bray et de Saint-Aubin au profit du duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1369 [2], cote 1758.

1467, 1er avril, Mons.

6356. Confirmation par Charles le Téméraire de la rente de cinq mille francs assignée à sa tante Agnès.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364 [2], cote 1340.
Vidimus sur parchemin, du 10 septembre 1468, signé. — Même cote.

1467, 1er avril, Mons.

6357. Confirmation par le duc de Bourgogne du don de la seigneurie de Rochefort à la duchesse Agnès, sa tante.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364 [2], cote 1338.

1467, 1er avril.

6358. Quittance donnée par Jean, duc de Calabre, d'une somme de deux mille écus sur la dot de sa femme Marie de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [2], cote 3132.

1467, 10 avril, Villefranche.

6359. Ordonnance de Jean, duc de Bourbon, pour le règlement de la geôle de Villefranche. Le geôlier ne peut cumuler la garde de la geôle avec la chacipolerie; il ne peut exiger plus de six deniers pour l'entrée et six deniers pour la sortie de chaque prisonnier, avec cinq deniers pour chaque jour de détention; il doit fournir les hautes prisons de lits et de draps et les basses prisons de paille et de foin, qu'il renouvellera chaque mois; il peut quêter dans la ville pour les prisonniers, et, si le produit des aumônes ne suffit pas, prendre une partie des *corées* de la boucherie de Villefranche, qui sont destinées aux pauvres de cette ville; il doit tenir un registre d'écrou, ne laisser parler sans autorisation à aucun prisonnier, et ne révéler à qui que ce soit les motifs de la détention. Les prisonniers peuvent, à leur choix, se nourrir ou à leurs frais ou aux dépens du geôlier, en payant à celui-ci dix deniers par repas.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1388 [3], cote 130.

1467, 12 avril, Montils-lès-Tours.

6360. Louis XI déclare que la connaissance des excès, violences et séditions commis à Carcassonne par Me Girault Anglois et ses complices, au mépris de l'autorité du lieutenant du duc de Bourbonnais, gouverneur de Languedoc, appartient audit gouverneur et à ses lieutenants, et il ordonne que ledit Girault et ses adhérents, mis en liberté par le parlement de Toulouse, soient appréhendés au corps et jugés de nouveau.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362 [1], cote 1004.

[Mai 1467.]

6361. Mémoire et notes relatifs à un procès pendant aux audiences de Piémont, tenues à Chambéry en mai 1467, entre le seigneur de la Sarre et de Sandrins, mari de Gabrielle de Glareins, et Humbert de Glareins, oncle de ladite Gabrielle, au sujet de la propriété des étangs de Brénondes.

Cahier de papier, non signé. — P. 1392 [1], cote 663 *ter*.

1467, 11 juin.

6362. Louis de Chalon, seigneur de l'Ile-sous-Montréal, Bernard de Chalon, seigneur de Grignon, et Liénard de Chalon, seigneur de Lorme, en leur nom et au nom d'Antoine de Chalon, seigneur de Braux et de l'Ile en Bresse, et d'Alix et Alix (*sic*) leurs sœurs, le procureur de Charles de Chalon, comte de Joigny, seigneur de Viteaux, et les procureurs d'Isabeau de Chalon, d'une part; Guillaume de Pontailler, seigneur de Talmay et de Villeneuve, au nom de Guillemette de Vergy, sa femme, et de

Charles de Vergy, seigneur d'Autry, de Fouvant et de Champlite, son beau-père, ledit Charles tuteur de Marguerite de Vergy, sa petite-fille, d'autre part; conformément au projet de partage des biens de Louis de la Trémouille, leur oncle commun, en son vivant comte de Joigny, seigneur de Bourbon-Lancy et d'Uchon, préparé par ledit Charles de Vergy et ledit seigneur de Talmay, règlent ce partage, par lequel il est dit que Bourbon-Lancy et ses dépendances appartiendront à la branche de Vergy et la châtellenie d'Uchon à la branche de Chalon, moyennant une compensation de cent livres tournois de rente au profit de la branche de Chalon, à payer par la branche de Vergy.

Cahier de papier, collationné et signé. — P. 1358 [1], cote 467.

1467, [15] juin.

6363. Relation adressée au duc de Bourbonnais et d'Auvergne, gouverneur du Languedoc, par le sergent d'armes du Roi, sur la manière dont il a procédé à l'exécution de sa commission en faisant arrêter les fauteurs et complices de la sédition advenue à Carcassonne et en les remettant aux mains de Geoffroi de Chabannes, lieutenant du duc en Languedoc.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1362 [1], cote 1004.

1467, 24 juin.

6364. Robert de Chalus, maître des eaux et forêts de Bourbonnais, fait dresser le procès-verbal de la visite de l'étang de Martoux, appartenant à Jean de Bar, seigneur de la Guierche, en la châtellenie de Germigny.

Minute originale sur papier, signée. — P. 1356 [2], cote 231.

1467, 4 juillet.

6365. Enchère mise sur les biens de feu Marguerite Gilbarde, serve, femme taillable du duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2300.

1467, juillet, Alluye.

6366. Louis XI, roi de France, donne à Jean, duc de Bourbonnais, l'autorisation de faire ouvrir des mines d'alun de glas, tant au pays de Lyonnais, entre le château de Pierre-Scise et le village de Vaise, au lieu appelé vulgairement l'édifice des Deux-Amants, que dans les terres dont le duc a la seigneurie, avec pouvoir de les faire exploiter, lui et ses successeurs, à leur profit, sans empêchement de la part des officiers royaux.

« Par le Roy, les évêques de Langres, d'Évreux, les sires de Crussol, de la Forest et autres présens. — Leprévost. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. Enregistré à la chambre des comptes le 23 septembre suivant. — P. 1357 [2], cote 412.

1467, 31 août-14 septembre.

6367. Neuf exploits faits à la justice de Germigny et servant à justifier l'exercice de ladite justice.

Cédules sur papier, signées Paige.—P. 1356 [2], cotes 234 [2] à 234 [12].

1467, 21 septembre.

6368. Mandement du Roi pour faire mettre le marquis du Pont en possession du comté de Pézénas et de la seigneurie de Montignac, ainsi que d'un droit dans la compagnie du sel du Rhône.

Avec les lettres exécutoires des trésoriers de France et des généraux des finances, en date des 10 et 11 octobre.

Cahier de papier, signé. — P. 1379 [1], cote 3125.

1467, 21 septembre, Paris.

6369. Accord entre Louis XI et son futur gendre Nicolas, marquis du Pont, fils du duc de Calabre et de Lorraine, assignant à celui-ci des terres et revenus pour une valeur de cent cinquante mille francs.

Avec l'entérinement par la chambre des comptes, du 5 octobre suivant.

Cahier de papier, signé. — P. 1379 [1], cote 3125.

1467, 4 et 13 octobre.

6370. Nicolas, marquis du Pont, accepte les conventions faites avec le Roi touchant son mariage et le bail et assignation à lui faits pour ce motif.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [1], cote 3125.

1467, 13 octobre.

6371. Ordonnance concernant l'enregistrement des amendes et leur transcription au grand papier des amendes du Beaujolais.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1388 [3], cote 124.

1467, 4 novembre, Moulins.

6372. Guillaume de Vitry, conseiller du Roi en sa cour du parlement de Paris, délégué par ladite cour pour faire exécuter l'arrêt relatif aux exemptions des pays et terres de Forez, Beaujolais, Roannais, Malleval, Riverie et Roche-Bleyne, dresse procès-verbal de la tournée qu'il vient de faire pour prescrire aux intéressés la pleine exécution dudit arrêt.

Copie sur papier, collationnée et signée, d'un vidimus en date du 1er janvier 1468. — P. 1359 [2], cote 778.

1467, 23 novembre.

6373. Jean, duc de Bourbon, ordonne de payer à Jean, duc de Calabre et de Lorraine, quatre mille écus d'or à valoir sur le reste de la dot de Marie de Bourbon.

Avec l'ordre exécutoire de Jean de la Goute, gouverneur général des finances du duc de Bourbon, daté du 31 décembre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [2], cote 3136.

Du 6 octobre 1466 au 29 novembre 1467.

6374. Mandements adressés par Brémond, sire de la Voûte, à Pierre Teyssonier, receveur de Montagut, à l'effet de payer diverses sommes aux personnes envoyées par lui.

Huit cédules sur papier, signées BRÉMOND DE LA VOUTE (les reçus sont au dos de chaque pièce). — P. 1399 [2], cote 830.

1467, 12 décembre.

6375. Procès-verbal d'exécution des lettres royaux de 1465 et 1466 et de l'arrêt du parlement du 15 mai 1467, portant que les terres et seigneuries de Forez, Beaujolais, Malleval, Roannais, Riverie, ne doivent plus ressortir qu'au parlement de Paris.

Cahier de parchemin, signé et scellé. — P. 1388 [3], cote 123.

1467, 19 décembre.

6376. Louis de Taulignan, chevalier, reconnaît avoir reçu de Brémond, sire de la Voûte, par les mains du receveur du comte de Villars, cinquante livres tournois en déduction de plus forte somme.

Cédule sur papier, signée d'un notaire. — P. 1399 [2], cote 830.

1467, 22 décembre.

6377. Henri de la Borderie, écuyer, demeurant à Cusset en Auvergne, fils et héritier de feu Jean de la Borderie, se déclare satisfait d'une somme de mille écus d'or qu'il a reçue du duc de Bourbonnais; moyennant quoi il renonce à toutes les répétitions que son père et lui avaient droit d'exercer tant contre ledit duc Jean que contre le feu duc Charles.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 510.

[1467.]

6378. Projet d'un acte de vente de la baronnie d'Argental au duc de Bourbonnais, pour le prix de six mille écus d'or. Ce projet ne paraît pas avoir été suivi d'exécution.

Minute informe sur papier, raturée. (Au dos : *Nil servit per nunc.*) — P. 1396 [1], cote 446.

[1467.]

6379. Extrait de diverses enquêtes faites de 1463 à 1467 au sujet de la taille triennale payée par les habitants d'Ambérieux en Beaujolais, et des appels et objections soulevées par les susdits habitants.

Avec une notice de diverses procédures allant de 1463 à 1478, et paraissant aussi se rapporter aux réclamations des habitants d'Ambérieux.

Un cahier et plusieurs feuilles de papier, dont la partie supérieure est mutilée. — P. 1361 [2], cote 961.

1468 n. st., 9 janvier.

6380. Arrêt de la cour des aides de Paris ordonnant que les consuls de Chantelle et les habitants de Chastelay, Monestier-le-Comble, Voussac, Target et Sénat prendront le sel par impôt en la manière qu'ils le prenaient avant les troubles de 1465, et ce à titre de provision, pendant le procès et sans préjudice d'icelui.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 252.

1468 n. st., 11 janvier.

6381. Sentence donnée par la chambre des comptes de Moulins au profit de Jean et Hugues Jozien contre Joseph et Hippolyte de Montmorillon, au sujet de la jouissance du fief de Verseille.

Cahier de papier, signé. — P. 1373 [2], cote 2233.

1468 n. st., 12 janvier.

6382. Antoine Vérichon, de Bully, acquiert, moyennant deux deniers viennois de cens annuel, le droit de prendre de l'eau provenant du territoire de Sandry, dans la direction de Laval à Chantois, et de conduire cette eau dans son pré de Laval, à la condition de ne point détériorer le chemin public et de ne pas y creuser de fossé.

Original latin sur parchemin, signé Robertet. — P. 1402 [2], cote 1258.

1468 n. st., 19 janvier.

6383. Le juge et les gens du conseil du comte de Forez donnent en perpétuelle emphytéose à Antoine Perrin, de Bully, moyennant douze deniers tournois de cens et vingt sols tournois d'introge, un ténement sis au territoire de Fontaneis.

Original latin sur parchemin, signé Robertet. — P. 1402 [2], cote 1260.

1468 n. st., 21 février, Rennes.

6384. Jean de Lévis, chevalier, comte de Villars, seigneur de Roche, nomme des procureurs pour payer à Jeanne de Chalancon, veuve d'Antoine de Lévis, son père, les sommes qu'elle réclame sur la succession dudit Antoine, et pour lui donner hypothèque, en cas de besoin, sur les terres de Roche, d'Artias, de Malivernas, de Retournac et d'Espalion.

Inséré dans la transaction du 19 avril 1468. — P. 1362 [3], cote 1133.

1468 n. st., 21 février, Montils-lès-Tours.

6385. Fondation faite en l'église de Saint-Genest de Thiers, par le duc de Bourbonnais.

Avec la lettre exécutoire de Jean de la Goute, gouverneur général des finances du duc, en date du 27 mars.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1381, cote 3369.

1468 n. st., 9 mars.

6386. Procuration donnée par le sire de la Roue et de Montpeloux pour passer un accord avec le duc de Bourbon.

Dans l'acte du 31 mars suivant. — P. 1372 [2], cote 2076.

1468 n. st., 19 mars.

6387. Le procureur de Jean de Lévis, comte de Villars, s'oblige envers Jeanne de Chalancon, veuve d'Antoine de Lévis, père dudit Jean, à lui payer pour son douaire et autres objets la somme de onze mille cent soixante livres douze sols six deniers tournois en six ans.

Original latin sur parchemin, signé de deux notaires. Incisions pour les sceaux. — P. 1362 [3], cote 1138.

1468 n. st., 19 mars.

6388. Le procureur de Jean de Lévis, comte de Villars, pour mettre un terme aux réclamations de Jeanne de Chalancon, veuve d'Antoine de Lévis, père dudit Jean, lui assigne en outre une rente de quatre cent six livres, à asseoir sur les terres de Roche, d'Artias, de Retournac, de Malivernas et d'Espalion.

Original latin sur parchemin, signé de deux notaires. Incisions pour les sceaux. — P. 1362 [3], cote 1133.
Copie sur papier, sans signature; écriture du temps. — P. 1399 [2], cote 838.

1468 n. st., 20 mars.

6389. Pierre Arnoux, en vertu de la cession faite au duc de Bourbonnais par Antoine Tamisier et sa femme, reconnaît devoir audit duc dix-neuf quartiers de froment, mesure de Cusset, de cens et rente, payables chaque année à Vichy le jour de saint Julien.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 [1], cote 1287.

1468 n. st., 28 mars, Moulins.

6390. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu, étant occupé pour le service du Roi, nomme son cousin, le comte de Boulogne et d'Auvergne, son lieutenant général en toutes ses terres et seigneuries.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 617.

1468 n. st., 31 mars.

6391. Accord entre le duc de Bourbon et le seigneur de la Roue sur la mouvance dudit lieu de la Roue.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [2], cote 2076.

1468, 26 avril.

6392. Le trésorier du Languedoc et Jean Richer, notaire du Roi, mettent le marquis du Pont en possession du comté de Pézénas et du droit que le Roi avait dans la compagnie du sel qui se tire contremont la rivière du Rhône.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [1], cote 3125.

1468, avril.

6393. Homologation d'un accord passé (les noms des parties ne sont point indiqués) au sujet de la leyde des langues de bœuf et autres droits qui ont coutume d'être levés en la boucherie d'Annonay.

Déficit. Notice rédigée d'après l'Inventaire de Luillier. — P. 1402 [1], cote 1238.

1468, 5 mai.

6394. Jean, duc de Calabre et de Lorraine, reconnait avoir reçu du duc de Bourbon deux mille écus d'or à valoir sur le reste de la dot de Marie de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [2], cote 3136.
Vidimus sur parchemin, du 7 mars 1477 n. st., signé. — *Ibid.*, cote 3132. (La pièce est datée, sur ce dernier, du 15 mai.)

1468, 10 mai.

6395. Adjudication des biens de Marguerite Gilberte (*alias* Gilbarde), serve, morte sans hoirs.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2300.

1468, 15 mai.

6396. Contrat de mariage entre Jean de Brosse, fils du comte de Penthièvre, et Louise de Laval.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [2], cote 2239.

1468, mai-juin.

6397. Pièces relatives au mariage de Charlotte de Bourbon-Montpensier avec Wolfart de Borselle, comte de Bouchain.

Original en quatre peaux de parchemin, signé et scellé, portant au dos plusieurs quittances datées d'avril 1505. — P. 1371 [1], cote 1933.

1468, 2 juillet.

6398. Mandement de la chambre des comptes de Dijon à l'effet de laisser jouir la duchesse Agnès de la terre de Rochefort.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364 [2], cote 1338.

1468, 12 août.

6399. Requête du comte de Vendôme contre le duc de Bourbonnais et le duc de Nemours dans le procès engagé entre eux au sujet du comté de la Marche, avec le *soit montré* du parlement.

Original sur papier, non signé. — P. 1363 [2], cote 1234.

1468, 15 septembre.

6400. Quittance donnée par Jean, duc de Calabre, de deux mille écus d'or à valoir sur la dot de Marie de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [2], cote 3132.

1468, 24 octobre.

6401. Gilbert et Pierre Pagot et Martin Martin, bourgeois et marchands à Saint-Pourçain, donnent procuration à Geoffroy le Tailleur et autres pour soutenir leurs causes en justice.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 126.

1468, 7 décembre, Paris.

6402. La chambre des comptes de Paris entérine l'amortissement d'une somme de quatre-vingt-dix livres tournois de rente, octroyée par le Roi au chapitre de Saint-Julien du Mans à cause de la fondation faite par le duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé et scellé de quatre cachets appliqués en cire rouge. — P. 1355 [1], cote 41.

1468, 31 décembre, Tours.

6403. Quittance, donnée par le duc de Calabre, de deux mille écus d'or en déduction des trente-cinq mille écus restant dus sur la dot de Marie de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [2], cote 3132.

1462-1468.

6404. « Émolumens de la court et justice de monseigneur le maistre des eaux et forêts, faiz à Cervière depuys que Chatard Pérotin a esté greffier de ladite court, comensant le quart jour de novembre l'an LX deux, jusques au premier jour de juing CCCCLXVII.

» Émolumens de Saint-Just en Chevallet, faiz en la court de monseigneur le maistre des eaux et forêts

depuys le XIXe jour de novembre l'an mil IIII^c LXIII, jusques en juing LXVIII. »

Cahier de papier, non signé. — P. 1402 ², cote 1296.

[Après 1468.]

6405. Raisons alléguées par le duc de Bourbonnais et par le duc de Nemours, comte de la Marche, pour soutenir leurs prétentions respectives sur le comté de la Marche et la châtellenie de Montaigu.

Minute sur papier, raturée et informe. — P. 1363 ², cote 1200.

1469 n. st., 28 janvier, Tours.

6406. Jean, duc de Calabre et de Lorraine, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais quatre mille écus à valoir sur le reste de la dot de Marie de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 ², cote 3136.
Vidimus sur parchemin, du 7 mars 1477 n. st., signé. — *Ibid.*, cote 3132.

1469, an de la Nativité, 1er février, Nantes.

6407. Jean de Lévis, comte de Villars, etc., vend à Amédée, duc de Savoie, tout son comté de Villars avec les villes de Loyes et Hauoet (Ahuet), et tous les droits qui en dépendent, pour le prix de trente-trois mille écus neufs au coin de Savoie.

Copie sur papier d'une expédition délivrée par la chancellerie de Savoie. — P. 1399 ², cote 839.
Publié par Guichenon, *Hist. de Bresse, Preuves*, p. 159.

1469 n. st., 5 mars, Saint-Rambert en Forez.

6408. Traité entre Hugues Baudet, doyen de l'église collégiale de Beaujeu, et le duc de Bourbon, sire de Beaujeu, pour l'exploitation des mines de vitriol de Valtorte, paroisse de Claveysolles, situées sur des terrains qui appartenaient audit doyen. Le duc se réserve le quart du profit pour la première année et le tiers pour les années suivantes; il s'oblige à acheter d'Humbert de Malleval, notaire de Villefranche, des bois où l'on trouvait également du vitriol.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 ¹, cote 429 *ter*.

1469 n. st., 20 mars.

6409. Arrêt du parlement qui prononce que les pièces fournies au procès pendant entre le duc de Bourbonnais d'une part et le duc de Nemours et sa mère d'autre part, et aussi entre le comte de Vendôme d'une part et le duc de Nemours et sa mère d'autre part, et pareillement entre le procureur du Roi d'une part et lesdits de Nemours et de Vendôme d'autre part, seront communiquées réciproquement aux parties.

Minute originale sur papier, collationnée et signée. — P. 1363 ², cote 1201.

1469 n. st., 29 mars.

6410. Signification au procureur du duc de Nemours de l'arrêt du parlement qui ordonne, à la requête du duc de Bourbonnais, que les originaux de quatre lettres produites par ledit duc de Nemours soient montrés à la partie adverse.

Copie sur papier du double remis au procureur du duc de Nemours. — P. 1363 ², cote 1201.

1469 n. st., 16 avril.

6411. Bertrand, comte de Boulogne et d'Auvergne, seigneur de la Tour, prête serment entre les mains de Pierre des Barres, sénéchal de Bourbonnais, de remplir loyalement l'office de lieutenant général qui lui a été confié par le duc.

Cédule originale sur papier, signée BERTRAN, avec traces de sceau plaqué en cire rouge. — P. 1359 ¹, cote 617.

Du 21 septembre 1463 au 19 mai 1469.

6412. Série de quittances données par Brémond, sire de la Voûte et de Châteaumorand, pour les à-compte qui lui ont été payés sur la pension annuelle de quatre cents livres tournois que lui fait le comte de Villars, son neveu.

Dix cédules sur papier, toutes signées BRÉMOND DE LA VOUTE, avec parafe. — P. 1399 ², cote 830.

[1469?], 25 mai.

6413. Les gens du conseil du duc de Bourgogne, résidant à Autun, écrivent aux gens du conseil du duc de Bourbonnais pour fixer au dimanche après la Saint-Barnabé la journée où doivent être pacifiés les débats mus entre leurs seigneurs respectifs sur le fait du rivage de Loire et autres limites.

Lettre missive originale sur papier, signée. — P. 1357 ², cote 452.

1469, 3 juin.

6414. Mandement du duc de Bourbon ordonnant de payer au duc de Calabre et de Lorraine six mille écus d'or sur la dot de Marie de Bourbon.

Avec la lettre exécutoire de Jean de la Goute, du 30 juin.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [2], cote 3136.

1469, 3 juin.

6415. Le parlement de Toulouse adjuge à Brémond de la Voûte profit du défaut à l'encontre de Jean de Lévis, comte de Villars, et d'Antoine son frère.

Cahier de papier, non signé. — P. 1375 [1], cote 2496.

1469, 18 juin.

6416. Le sire de Pierrefitte, neveu et lieutenant d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, enjoint aux habitants de Chaudesaigues de prêter serment de fidélité au Roi, sous peine de la vie et de la démolition de leurs murailles. Les habitants prêtent serment sur l'Évangile, après avoir obtenu du comte de Dammartin, présent, la confirmation de leurs anciens priviléges.

Minute sur papier, non signée, couverte de ratures.— P. 1358 [1], cote 488.

1469, 22 juin.

6417. Constatation de l'offre faite par Thomas Meley, du mandement de Chambéon, de se rendre adjudicataire de l'estre de Monseigneur, à Chambéon.

Minute sur papier, non signée. — P. 1402 [3], cote 1333.

1469, 28 juin.

6418. Transaction entre le procureur du domaine du duc de Bourbonnais et Guillaume Cadier, seigneur de la Brosse, président de la chambre des comptes de Moulins, au sujet de deux deniers tournois de cens sur la moitié du jardin de Guillaume Moreau, sis à Moulins en la grande rue de la porte de Bourgogne.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 102.

1469, 30 juin, Tours.

6419. Mandement du Roi pour faire sommation à Charles de Gaucourt de laisser le duc de Bourbon et d'Auvergne jouir de la terre de Vierzon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [1], cote 3037.
Relations des sergents du Roi, en date des 3 et 7 juillet. — Même cote.

1469, 17 juillet.

6420. Inventaire des pièces rendues par M[e] Jacques de Viry au président du grand conseil de Bourbonnais pour l'acquisition de la terre de Vierzon.

Cahier de papier, non signé. — P. 1375 [1], cote 2494.

1469, 20 juillet.

6421. Jacques Champagnac, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Chaudesaigues, commis par le comte de Dammartin à la garde du sceau aux contrats de la ville de Chaudesaigues, donne acte à Antoine Champagnac, procureur du comte d'Armagnac, de sa protestation contre tout ce qui a pu être fait à Chaudesaigues contrairement aux droits dudit comte.

Copie sur papier, non signée. — P. 1358 [1], cote 488.

1469, juillet, Amboise.

6422. Louis XI, roi de France, donne à Jean, duc de Bourbonnais, l'autorisation de faire ouvrir des mines de vitriol dans toutes les terres de sa seigneurie, et de jouir du profit de ces mines, pour lui et ses hoirs mâles à perpétuité, sans aucun empêchement.

« Par le Roy. — BOURRÉ. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. Enregistré à la chambre des comptes le 27 juillet de cette année. — P. 1357 [2], cote 410.

1469, 5 août, Amboise.

6423. Louis XI, roi de France, mande au comte de Dammartin, grand maître de son hôtel, de rendre au duc de Bourbonnais la possession et les revenus de la seigneurie de Chaudesaigues, dont il avait été violemment dépouillé quatre ans auparavant par le comte d'Armagnac, et que ledit comte de Dammartin avait prise et placée sous la main du Roi.

« Par le Roi, le marquis du Pont, l'amiral, le sire de Craon, maître Pierre Doriole et autres présens. — B. MEURIN. »

Extrait d'un cahier de papier, sans date ni signature, mais qui paraît de la fin du quinzième siècle. — P. 1357 [1], cote 324.
Publié, d'après l'original, coté K 70, n° 55, par M. Tardif (*Monuments historiques*, n° 2500).

1469, 9 août.

6424. Délimitation des châtellenies de Gannat et d'Ébreuil.

Feuille de papier, signée. — P. 1373 [2], cote 2236.

1469, 9 août.

6425. Articles baillés par écrit à la cour de parlement par le duc de Bourbon contre le sieur de Gaucourt, à propos de la terre de Vierzon.

Feuillets de papier, signés. — P. 1378 [1], sans cote (à la suite de la cote 3037).

1469, 13 août.

6426. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, mande à Nicolas Terreneaulx, écuyer, de remettre au duc de Bourbonnais la ville et terre de Chaudesaigues, dont il lui avait confié la garde et le gouvernement.

Extrait d'un cahier de papier, sans date ni signature, mais qui paraît de la fin du quinzième siècle. — P. 1357 [1], cote 324.

1469, 19 août, Eauze.

6427. Jean, comte d'Armagnac, de Fezensac, de Rodez et de l'Isle, vicomte de Lomagne, etc., à l'occasion de son mariage avec Jeanne de Foix, fille du prince de Navarre, comte de Foix, règle la division de ses biens entre ses enfants à venir, et, dans le cas où il n'aurait point d'enfants de son mariage, il laisse à ladite Jeanne l'usufruit de tous ses biens.

Original sur parchemin, en langue dite romane, expédié en présence du sénéchal et du chancelier d'Armagnac, avec la signature autographe du comte. Point de trace de sceau. — P. 1363 [1], cote 1198.

1469, 26 septembre, Launay en Anjou.

6428. Louis XI, roi de France, rappelle que feu Jean, duc de Bourbonnais, ayant vendu au comte d'Armagnac, pour payer sa rançon aux Anglais, le comté de l'Isle-Jourdain et la vicomté de Gimois, ces terres ont été confisquées sur le comte d'Armagnac et transportées par le roi Charles VII à Jean, duc de Bourbonnais, qui est à présent, pour trente-six mille écus faisant partie de cent mille écus à lui promis par le Roi, à cause du mariage de sa fille Jeanne de France avec ledit duc; qu'à son avénement à la couronne il a restitué audit Jean, comte d'Armagnac, ses terres et seigneuries, et a donné en récompense au duc de Bourbonnais la terre et grenier de Sommières; mais les biens du comte d'Armagnac ayant été de nouveau confisqués et acquis au Roi, il cède et transporte derechef au duc de Bourbonnais la terre de l'Isle et la vicomté de Gimois, sans autre réserve que celle de la foi et hommage, et contre délaissement de la terre de Sommières, sans nulle diminution sur ladite somme de cent mille écus.

« Signé : Loys. Par le Roy, le comte de Dammartin, grand maître d'hôtel, le sire de la Forêt et autres présens. — Lameng. »

Vidimus sur parchemin, du 9 avril 1523, signé et jadis scellé. — P. 1372 [1], cote 2029.
Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1363 [2], cote 1251.

1469, 29 septembre.

6429. Louis XI autorise le duc de Bourbon, sire de Beaujeu, à exploiter les mines de vitriol de Valtorte, et renonce en sa faveur au droit qu'il pouvait percevoir sur lesdites mines.

Avec le récépissé par le bailli de Mâcon, la commission exécutoire et le procès-verbal d'exécution, en date des 29 septembre et 16 octobre.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1390 [1], cotes 429 *bis, sexies, octies*.

1469, 30 septembre, Tours.

6430. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain, etc., donne procuration à Jean de la Gardette, maître de son hôtel, et à Geoffroi Pucelle, maître et auditeur de ses comptes, pour prendre possession en son nom de la ville et seigneurie de Chaudesaigues.

Extrait d'un cahier de papier, sans date ni signature, mais qui paraît être de la fin du quinzième siècle. — P. 1357 [1], cote 324.

1469, 4 octobre, Tours.

6431. Lettre de Louis XI en faveur de Guillaume Louvet, fils de Louis Louvet et de Marguerite de Murat, au sujet de la possession de la vicomté de Murat.

Cahier de papier, signé. — P. 1372 [1], cote 2015.
Avec un mandement de Béraud Dauphin sur ce sujet, en date du 4 décembre suivant. — Même cote.

1469, 16 octobre.

6432. Testament de François, seigneur de Lignières.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367 [1], cote 1533.

1469, 22 et 23 octobre.

6433. Procès-verbal de la prise de possession de la terre et seigneurie de Chaudesaigues par les procureurs du duc de Bourbonnais, en vertu des lettres de restitution à lui octroyées par le Roi.

Autre procès-verbal notarié constatant les mêmes faits.

Extraits d'un cahier de papier, sans date ni signature, mais qui paraît de la fin du quinzième siècle. — P. 1357 [1], cote 324.

1469, 28 octobre.

6434. L'évêque du Puy, lieutenant général du duc de Bourbonnais en Beaujolais, et son fondé de pouvoir par procuration datée du 12 octobre 1469, transige avec Humbert de Maleval, notaire à Villefranche, tuteur de ses fils Claude et Jean de Maleval, auxquels appartenaient les mines de vitriol et autres sises en la prévôté de Claveysolles au lieu dit de Valtorte en Beaujolais, du chef de feu André Adzolles, leur aïeul maternel : les héritiers de Maleval cèdent au duc de Bourbonnais la moitié desdites mines, moyennant certaines conditions et indemnités énumérées dans l'acte.

Original sur parchemin, signé et vidimé par deux notaires. — P. 1361 [1], cote 918.

1469, 27, 28 et 29 octobre, Chaudesaigues.

6435. Information et enquête faites par Jean Roux, procureur général des montagnes d'Auvergne, pour le duc de Bourbonnais, bailli et chancelier de sa ville et seigneurie de Chaudesaigues, contre Amblard Champagnac, Antoine Champagnac, Guillaume Champagnac, Louis de Montbalat et son fils, à raison de la conduite qu'ils ont tenue à Chaudesaigues depuis l'an 1466.

Cahier de papier original, signé. Chaque déposition est signée par le témoin. — P. 1358 [1], cote 488.

1469, 15 novembre.

6436. Procès-verbal de la délimitation des châtellenies de Gannat et d'Ébreuil et de la seigneurie de Beaudéduit, fait par les châtelains de Gannat et d'Ébreuil, pour servir à la transaction entre le duc de Bourbonnais et le couvent d'Ébreuil, relativement auxdites limites.

Minute originale sur papier, signée J. de Chamelet et Chantereau. — P. 1356 [1], cote 198.

[1469], 16 novembre, Pierrefort.

6437. Jean de Doyat, procureur du Roi à Cusset, chargé de sévir contre les nobles et non nobles qui ont pris part à la sédition de Chaudesaigues, écrit à Jean Roux, bailli de Chaudesaigues, qu'il ne poursuivra pas ceux qui seront excusés par le duc de Bourbonnais.

Lettre missive sur papier, autographe et signée. — P. 1358 [1], cote 488.

1469, 17 novembre, Chaudesaigues.

6438. Jean Roux envoie aux gens du conseil du duc de Bourbonnais l'enquête faite par lui et par le capitaine de Chaudesaigues sur les crimes et excès commis dans cette ville à l'encontre du duc de Bourbonnais.

Lettre missive sur papier, signée. — P. 1358 [1], cote 488.

1469, 7 décembre.

6439. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais en Forez s'accordent avec Antoine Coterel, notaire de Saint-Germain Laval, au sujet du moulin neuf qu'il a fait construire au lieu de Baffi sur la rivière de Hais, près Saint-Germain Laval, et l'autorisent à l'exploiter et à en jouir, moyennant un cens d'un bichet de froment et soixante sols d'introge.

Original sur parchemin, signé Robertet. — P. 1402 [2], cote 1286.

1469, 12 décembre, Tours.

6440. Louis XI défend aux huissiers ou sergents de faire des ajournements dans le pays de Bourbonnais sans avoir au préalable insinué leurs lettres ou commissions.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [2], cote 2221.

1469, 16 décembre.

6441. Mandement du conseil de Beaujolais adressé à Jean Rosset, commissaire chargé de la confection

du terrier d'Ambérieu, pour contraindre les hommes taillables d'Ambérieu à passer déclaration au terrier en qualité de gens de mainmorte.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390², cote 515.

1469, 16 décembre.

6442. Les gens du conseil de Beaujolais mandent à Jean Rosset, dit Mondemaigne, commissaire à la rénovation du terrier du Châtelard, de contraindre les mortaillables résidant sur la franchise de Merlieu à faire leur déclaration comme taillables, sauf la franchise que leur donne la résidence à Merlieu.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1391², cote 626.

1469, 26 décembre.

6443. Offres faites par le procureur du duc de Nemours aux seigneurs de Calvisson pour le payement des sommes convenues entre eux.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371², cote 2005.

[Après 1469, date de la mort du comte Antoine de Lévis.]

6444. Requête présentée à l'évêque du Puy par Jeanne de Chalancon, comtesse de Villars, à l'effet d'être reçue à l'hommage des quatre cent six livres de rente qui lui ont été constituées par le feu comte Jean, et réponse de l'évêque du Puy ajournant la réception de l'hommage et l'investiture parce que ladite Jeanne n'avait pas spécifié la situation et la nature des biens sur lesquels était assise cette rente.

Deux feuilles de papier, non signées. — P. 1399², cote 838.

1470 n. st., 2 janvier.

6445. Échange de maisons à Montluçon entre Jean Mestevier et le duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374¹, cote 2359.

1470 n. st., 18 janvier.

6446. Premier appointement prononcé par le parlement entre le duc de Bourbon et le sire de Gaucourt, au sujet de la terre de Vierzon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378¹, cote 3038.

1470 n. st., 16 février.

6447. Quittance donnée par Aimé d'Aignet à Madame la Grant (la duchesse douairière de Bourbon) des droits de lods et ventes de certaines vignes acquises par elle sur le chemin de Moulins à Decize.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373¹, cote 2214.

1470 n. st., 27 février, Paris.

6448. Louis XI, roi de France, octroie au duc de Bourbonnais des lettres du conseil pour contraindre Gilbert Beste, Marguerite Paterne, sa femme, Jean Rozier et sa femme, demeurant en la prévôté de Bellenave, à payer comme hommes et femmes de corps la taille à laquelle ils ont été dûment taxés et imposés, nonobstant l'appel qu'ils ont interjeté au parlement.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356², cote 258.

1470 n. st., 30 mars.

6449. Transaction entre le procureur du duc de Bourbonnais, comte de Forez, et le curé de Saint-Cyr-les-Vignes, au mandement de Sury-le-Bois, touchant les dîmes des terres situées en ladite paroisse de Saint-Cyr, aux ténements de Bovert et de la Bastie. Le curé renonce à la pension de trois setiers de grains qu'il recevait du duc, mais il aura droit de lever la dîme des héritages situés sur le chemin qui va de Sury à Bellegarde.

Original latin sur parchemin, signé de deux notaires, jadis scellé. — P. 1401³, cote 1119.

1470 n. st., 3 avril.

6450. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, ratifie la transaction passée entre son procureur général du Forez et Pierre de Bresse, curé de Saint-Cyr-les-Vignes, au mandement de Sury-le-Bois, au sujet de la délimitation des dîmes à percevoir sur les blés.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1401³, coté par erreur 28, et placé à la suite du n° 1118.

1470, 4 mai, Lyon.

6451. Le vicaire général de Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, primat des Gaules, ratifie et approuve l'accord passé entre les procureurs du duc de Bourbonnais, comte de Forez, et ceux du curé de Saint-Cyr-les-Vignes au sujet des dîmes de cette paroisse.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1394 cote 27.

1470, 6 mai.

6452. Jean Chauvet et Jacques Séguin, nommés curateurs de Marie, veuve de Martin de Sernay, tombée en démence, prennent possession des biens de ladite dame.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2286.

1470, 17 mai.

6453. Aymé d'Aignet cède au duc de Bourbon un cens sur des vignes sises à Sainte-Catherine, paroisse de Saint-Bonnet, près de Moulins.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2374.

1470, mai, Amboise.

6454. Don par Louis XI à sa fille Anne de France de la vicomté de Thouars et des terres de Mauléon et Verrie en Poitou.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1373 [1], cote 2141.

1470, 12 juin.

6455. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain, seigneur de Beaujeu, pair et chambrier de France, déclare qu'il croit fausses et se propose d'argüer de fausseté les trois lettres produites par le duc de Nemours dans le procès relatif au comté de la Marche, et par lesquelles celui-ci prétend établir la cession faite par Louis, duc de Bourbonnais, à Jacques de Bourbon, comte de Ponthieu.

Avec la requête du duc de Bourbonnais au parlement pour que les originaux de ces lettres soient présentés à la cour.

Copie sur papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1363 [2], cote 1200.
Autre copie semblable. — *Ibid.*, cote 1201.

1470, 26 juin.

6456. Deuxième appointement prononcé par le parlement entre le duc de Bourbon et le sire de Gaucourt.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [1], cote 3038.

1470, 28 juin.

6457. Antoine et Charles de Foulet, en leur nom et au nom de Philibert et Denise, leur frère et sœur mineurs, comme héritiers de Susanne de Brueil, leur mère, et du consentement de Jean de Foulet, leur père commun, cèdent et transportent au duc de Bourbonnais, pour le prix de quatre cents écus d'or, tous leurs droits de propriété sur un hôtel qu'ils avaient à Souvigny et qui, par sa proximité de l'hôtel des ducs de Bourbonnais et par la hauteur des murs, ôtait à ce dernier l'air et le jour.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 182.

1470, 1er juillet.

6458. Jean, duc de Calabre et de Lorraine, reconnait avoir reçu du duc de Bourbon deux mille écus d'or à valoir sur le reste de la dot de Marie de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [2], cote 3136.
Vidimus sur parchemin, du 7 mars 1477 n. st., signé. — *Ibid.*, cote 3132.

1470, 20 juillet.

6459. Durand Falcon, maître ès arts, curé de Celle-sur-Thiers, passe procuration à son vicaire pour traiter des affaires relatives à sa cure.

Cahier de papier, signé. — P. 1381, cote 3375.

1470, 27 juillet, Ponts-de-Cé.

6460. Ordonnance de Louis XI pour la levée des francs-fiefs et nouveaux acquêts en Lyonnais et en Auvergne.

Avec la délégation de Jean Grand, commissaire, à Guillaume de Doyat.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [1], cote 1949.

1470, 1er août.

6461. Enquête par témoins faite à la requête de Durand Falcon, curé de Celle-sur-Thiers, sur les dîmes et novales de cette paroisse.

Avec la renonciation dudit curé à la dîme du ténement de Porcharesses, excepté pour la première année qu'on labourera, en date du lendemain.

Cahier de papier, signé. — P. 1381, cote 3375.

1470, 2 août.

6462. Rapport du plaidoyer fait par l'avocat du sire de Gaucourt, dans l'affaire de Vierzon.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1378 [1], sans cote; trouvé à la suite de la cote 3037.

1470, 10 août.

6463. Catherine de Lévis, veuve d'Antoine de Clermont, remariée à Joachim de Vellort, sieur de Meulles et de la Chapelle-Bellouin, réclame à Jean de Lévis, son frère, son droit successif, et fait dresser procès-verbal de la réponse.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 ², cote 3044.

1470, 11 août, Montils-lès-Tours.

6464. Louis XI, roi de France, sur la représentation faite par le duc de Nemours, comte de la Marche, qu'il tenait le comté de la Marche en pairie, déclare que ledit comté ressortira au parlement de Paris, quoique le duc de Guyenne lui-même, en apanageant son frère, ait transféré le parlement de Bordeaux à Poitiers, avec le ressort sur les pays de Poitou, de Limousin haut et bas, de la haute et basse Marche, et les autres pays énoncés dans ses lettres patentes.

« Par le Roy en son conseil. — REYNAUT. »

Original sur parchemin, jadis scellé en cire jaune. — P. 1363 ², cote 1226.

1470, 14 août, Amboise.

6465. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain, vicomte de Gimois, seigneur de Beaujeu, donne commission à Pierre des Barres, Jean de la Goute, Aimé d'Aignet, Jean Cordier et Olivier Millet, pour s'entendre à l'amiable avec les commissaires qui seront désignés par le duc de Bourgogne, et régler, conformément aux bases arrêtées à Bourbon-Lancy, les questions litigieuses relatives aux limites des duchés de Bourbonnais et de Bourgogne le long de la Loire, notamment en ce qui touche les châtellenies de Moulins, de Chaveroche, et les seigneuries de Châtel-Perron, du Donjon, de Givardon, du Pin et de Beugnet.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 ², cote 448.

1470, 22 août.

6466. Le juge et les gens du conseil du comte de Forez donnent en emphytéose à Jean Villain, de Haute-Rivoire, le droit de construire audit lieu, sur la voie publique, trois étaux (*stagna*) ayant une toise de long et quatre pieds et demi de profondeur, moyennant trois deniers tournois de cens.

Pièce en parchemin, sans signature ni trace de sceau. — P. 1402 ², cote 1279.

1470, 22 août.

6467. Le juge et les gens du conseil du comte de Forez donnent en emphytéose à Simon Bailli, de Haute-Rivoire, le droit de construire audit lieu un étal (*stagnum*) ayant une toise en long et en large, moyennant un denier tournois de cens.

Pièce en parchemin, sans signature ni trace de sceau. — P. 1402 ², cote 1280.

1470, 3 septembre.

6468. Arrêt du parlement de Grenoble qui, à la requête de l'avocat du roi de Sicile, révoque la défense faite aux habitants du Dauphiné de tirer du sel des greniers de Berre en Provence.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 ¹, cote 3216.

1470, 5 septembre.

6469. Philippe Fourest, receveur de Montluçon, déclare avoir reçu de la chambre des comptes de Moulins divers livres et terriers concernant les baillies de la châtellenie de Montluçon, et promet de les rendre quand il en sera requis.

Minute originale sur papier, signée. — P. 1355 ², cote 148.

1470, 10 septembre.

6470. Humbert et Jean de Malleval, notaires à Villefranche, déclarent que, nonobstant l'appel qu'ils ont fait au parlement d'une sentence arbitrale prononcée par l'évêque du Puy dans la cause pendante entre eux et le duc de Bourbon, sire de Beaujeu, ils n'entendent pas empêcher le duc de percevoir son droit sur l'exploitation des mines de vitriol du Beaujolais.

Avec une déclaration identique faite le lendemain par Claude de Malleval, leur frère.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 ¹, cote 429.

[1470. Avant le 27 septembre.]

6471. Requête présentée à la cour des appels de Beaujolais par Jean de Vienne, seigneur de Listenois et de Joux, au sujet de la justice de Joux.

Cahier de papier, signé. — P. 1368 ², cote 1615.

1470, 27 septembre.

6472. Sentence rendue par le juge des appels de Beaujolais au sujet de la justice de Joux-sur-Tarare.

Expédition sur parchemin, signée. — P. 1368 [2], cote 1615.

1470, 2 octobre.

6473. Les religieuses d'Iseure échangent avec Péronnelle de Cleux une maison à elles appartenant contre un jardin sis à Moulins.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1376 [1], cote 2632.

1470, 6 octobre.

6474. Sentence des commissaires du duc de Bourbon, sire de Beaujeu, qui acense, moyennant une rente annuelle de soixante asnées de grain, les moulins de Lent à Antoine Blondet et consorts, en annulant le bail précédemment fait à Jean de Nuysson.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [1], cote 575 *bis*.

1470, octobre, les Montils.

6475. Louis XI donne à Pierre de Beaujeu la terre de la Roque-Valsargue, confisquée sur Jean, comte d'Armagnac.

Original sur parchemin, signé Loys, jadis scellé. — P. 1375 [2], cote 2546.

Lettres d'entérinement de la chambre des comptes, datées du 28 mai suivant. — Même cote.

1470, 8 novembre.

6476. Bail d'une pièce de terre appartenant à Michelle Perraudelle et sise à Marcellanges.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1369 [1], cote 1727.

1470, 21 novembre, Ébreuil.

6477. L'abbé et le couvent d'Ébreuil donnent procuration à Jean Faury, bourgeois dudit lieu, pour conclure en leur nom la transaction arrêtée entre eux et le duc de Bourbonnais au sujet des limites des châtellenies de Gannat et d'Ébreuil.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1356 [1], cote 196.

Inséré dans un vidimus sur parchemin, du 28 novembre 1470, signé. — *Ibid.*, cote 195.

1470, 28 novembre.

6478. Michel de Rochebriand, abbé de Saint-Léger d'Ébreuil, notifie l'accord intervenu entre lui et le duc de Bourbonnais touchant les limites des châtellenies de Gannat et d'Ébreuil et de la justice de la maison-fort de Beaudéduit.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 195.

1470, 25 et 26 décembre, Polignac.

6479. Enquête faite au nom du duc de Nemours sur les prétentions des seigneurs de Calvisson.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [2], cote 2005.

[Vers 1470.]

6480. Requêtes de Jean, évêque de Castres, et de Jean, Louis, Marguerite, Catherine et Charlotte d'Armagnac, enfants de Jacques d'Armagnac et de Louise d'Anjou, à l'effet d'être mis en possession du duché de Nemours après le décès de leur mère.

Minutes raturées, sans date ni signature. Seconde moitié du quinzième siècle. — P. 1363 [2], cote 1207.

[Vers 1470.]

6481. Mémoires pour établir les droits du duc de Bourbon sur la ville de Vierzon contre le sire de Gaucourt.

Deux cahiers de papier, non signés. — P. 1378 [1], cote 3038.

[Après 1470, date de la mort de Jean de Calabre.]

6482. Mémoires et instructions relatifs au remboursement de la dot de Marie de Bourbon, veuve de Jean, duc de Calabre.

Quatre pièces en papier, non signées. — P. 1364 [2], cote 1369.

1471 n. st., 7 janvier.

6483. Inventaire, fait par Thierry Fouet, Guillaume Kappellin, Geoffroy Miles et Henry Michette, des biens meubles et ustensiles garnissant l'hôtel du duc de Bourbonnais à Souvigny.

Original sur papier, signé G. Miles. — P. 1356 [1], cote 186.

1471 n. st., 31 janvier.

6484. Les commissaires du Roi délèguent Bernard Dourdon pour percevoir une aide dans la châtellenie de Mur de Barrez.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364 [2], cote 1392.

1471 n. st., 12 février, Noyon.

6485. Louis XI, roi de France, donne à Jean, duc de Bourbonnais, l'autorisation de faire ouvrir en toutes ses seigneuries les mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, d'azur, de vitriol, d'alun de glas et autres minéraux qu'il pourra y trouver, et de les faire exploiter à son profit à perpétuité.

Signé : Loys.

« Par le Roy, le sire Daullac et autres présens. — Lameng. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 411.
Copie sur papier, signée, extraite des chartes de la chambre des comptes de Villefranche. — *Ibid.*, cote 414.
Vérification de la chambre des comptes de Paris, en date du 4 avril suivant, et enregistrement par le lieutenant général du sénéchal de Lyon, en date du 28 mai 1473. — *Ibid.*, côtes 408 et 414, et P. 1361 [1], cote 920.

1471 n. st., 12 février, Noyon.

6486. Le Roi donne au duc de Bourbonnais les fiefs de ceux de ses vassaux qui n'ont point comparu au ban et arrière-ban.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1368 [2], cote 1620.

1471 n. st., 1er avril.

6487. Les commissaires aux francs fiefs déclarent qu'ils n'ont pas l'intention d'opérer dans les pays du duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [1], cote 1949.

1471 n. st., 3 avril.

6488. Mémoire d'une somme de quinze cents écus d'or payée à Nicolas, duc de Calabre, fils de feu Jean, duc de Calabre, par feu Jean Douet, à valoir sur la dot de Marie de Bourbon, mère dudit Nicolas.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1379 [2], cote 3136.
Le vidimus de la quittance, signée par Nicolas, se trouve sous la cote 3132.

1471, 11 mai.

6489. Le bailli et les gens du conseil du comte de Forez donnent en perpétuelle emphytéose à Joseph de Mayoulet, habitant de Néronde, moyennant quatre deniers tournois de cens annuel, une place vide sise à Néronde.

Original latin sur parchemin, signé Robertet, jadis scellé. — P. 1402 [2], cote 1269.

1471, 25 mai.

6490. Jean Durnier le père et Jean Durnier le fils acquièrent, moyennant deux deniers tournois de cens, le droit de prendre les eaux pluviales et autres qui descendent du grand hôpital de Sury-le-Comtal par la voie publique, et de les conduire dans leur pré au territoire de la Gardelle.

Original latin sur parchemin, signé Robertet. — P. 1402 [2], cote 1256.

1471, 14 juin.

6491. Marguerite de Montchenu, dame d'Argental, vend à Jean de Bourbon, évêque du Puy, abbé de Cluny, pour le prix de neuf cents livres tournois, une rente annuelle de quarante-cinq livres tournois à prendre sur les châteaux d'Argental et d'Ayras.

Inséré dans l'acte du 18 juillet 1475. — P. 1396 [1], cote 434.

1471, 4 juillet, Montbrison.

6492. Artaud de Saint-Germain, seigneur de Montrond, Chénereilles, Veauche, Chambon et Rochetaillée, bailli de Forez, reçoit la renonciation de Guillaume, seigneur de la Roue et de Montpeloux, et de Gabriel, seigneur d'Usson, son frère, à l'appel qu'ils avaient interjeté d'une sentence qui les déboutait de leurs prétentions à empêcher les officiers du duc de Bourbonnais d'exercer une juridiction sur leurs terres comprises dans le ressort du comté de Forez. Les deux frères prétendaient aussi pouvoir à leur volonté imposer des tailles à leurs hommes sans le consentement du duc, seigneur supérieur. A la requête présentée par les frères de la Roue s'étaient joints le sire de Rochebaron, le sire d'Apinac, le sire de Laignec, le vicomte de Polignac, seigneur de Chalancon, et les sires de Valprivas.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1400 [1], cote 891.

1471, 30 juillet, Montbrison.

6493. Ordonnance du duc de Bourbon portant que les actes et les lettres trouvés chez les notaires au moment de leur décès devront être inventoriés.

Feuillet de papier, signé Robertet. — P. 1388 [2], cote 42.

1471, 30 août.

6494. Les commissaires du duc de Bourbonnais en la châtellenie de Germigny ordonnent mainlevée

de la saisie d'une pièce de terre sise au champ des Noyers, moyennant l'engagement pris par les acquéreurs de payer au duc trente-trois sols huit deniers pour le quint et arrière-quint, et deux sols six deniers de cens annuel.

Cahier de papier, non signé. — P. 1361 [3], cote 963.

1471, 9 octobre.

6495. Le couvent de Fontmorigny et Jean de Sarrye d'une part, et le procureur du domaine du duc de Bourbonnais d'autre part, conviennent, au sujet de l'acquisition de la terre de Pellejay, que ledit couvent payera au duc vingt sols tournois de cens perpétuel, cent sols à chaque mutation d'abbé, plus trente-trois écus d'or une fois payés pour le droit de quint et arrière-quint, et que ledit Jean de Sarrye et ses hoirs resteront tenus aux fief, hommage, serment de fidélité, services et devoirs féodaux pour ladite terre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé; en double. — P. 1356 [1], cotes 211 et 229.

1471, 14 octobre.

6496. Arrêt de la cour des aides fixant le ressort des greniers à sel de Moulins et de Nevers.

Avec le mandement exécutoire, en date du même jour.

Cahier de papier, non signé. — P. 1374 [1], cote 2320.

1471, 18 octobre, Selommes, près de Vendôme.

6497. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez et de l'Isle-Jourdain, seigneur de Beaujeu, pair et chambrier de France, autorise Nicolas Laubigeois, son trésorier général, à emprunter pour lui à Jacques, seigneur du Thel, et à Guiot de Sainte-Colombe, son frère, la somme de mille écus d'or, qu'il s'engage à rendre à la prochaine fête de sainte Madeleine, à raison de soixante et onze écus et demi pour marc d'or.

Original sur parchemin, signé de la main du duc Jean, et contre-signé. — P. 1358 [1], cote 513.

1471, 4 novembre.

6498. Quittance donnée au duc de Bourbon par Jean de Ferrières d'une somme de trois mille écus, à lui due à cause de son mariage avec Marguerite, fille naturelle dudit duc.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364 [2], cote 1387.

1471, 19 novembre.

6499. Jacques Séguin, au nom et comme curateur de Marie, veuve de Martin de Sernay, sa mère, donne quittance d'une somme de mille écus d'or qu'il a reçue du duc de Bourbon pour sa part des biens meubles de la succession dudit Martin.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2286.

1471, 26 novembre.

6500. Le sénéchal de Rouergue nomme des procureurs pour mettre Pierre de Beaujeu en possession de la Roque-Valsargue.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 [2], cote 2546.

1471, 15 décembre.

6501. Notice des nouveaux bénévis adjugés par Alesson Robertet à Saint-Germain-Laval, où ledit Robertet s'était transporté par le commandement de messieurs du conseil.

Minute sur papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1322.

1471, 25 décembre.

6502. Offres faites par le procureur du duc de Nemours aux seigneurs de Calvisson, en la ville du Puy, pour le payement de la somme de mille livres tournois stipulée dans une transaction précédente.

Procès-verbal sur parchemin, signé d'un notaire. — P. 1371 [2], cote 2005.

[Vers 1471.]

6503. État des sommes payées par le duc de Bourbonnais au roi René et à son fils Jean, duc de Calabre, sur le prix de la dot de Marie de Bourbon, fille aînée du duc, mariée audit Jean de Calabre.

Minute sur papier, non signée ni datée. — P. 1358 [2], cote 597.

1472 n. st., 6 janvier.

6504. Traité de mariage entre Philippe de Savoie, seigneur de Bresse, et Marguerite de Bourbon, sœur du duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [2], cote 1928.

1472 n. st., 18 janvier.

6505. Enregistrement au parlement de Paris d'un accord passé entre le duc de Bourbonnais et d'Auvergne, d'une part, et Claude de Rochebaron, écuyer, seigneur de Montarchier, d'autre part, en vertu duquel ce dernier renonce au droit qu'il prétendait avoir d'imposer ses hommes dans le ressort du Forez, sans le consentement du duc.

Parmi les procureurs au parlement chargés de suivre l'affaire, figure Martial d'Auvergne.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1400 [1], cote 887.

1472 n. st., 18 janvier.

6506. Enregistrement au parlement de Paris d'un accord passé entre le duc de Bourbonnais, d'une part, et Guillaume de la Roue, seigneur dudit lieu, de Montpeloux, de Saint-Anthême, et Gabriel de la Roue, seigneur d'Usson, frères, d'autre part, au sujet des ressorts du Forez.

(Analogue à l'acte précédent, *mutatis mutandis*.)

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1400 [1], cote 889.

1472 n. st., 18 janvier.

6507. Enregistrement au parlement de Paris d'un accord passé entre le duc de Bourbonnais, d'une part, et Jean d'Apinac, seigneur d'Apinac, et d'Estivareilles, d'autre part, au sujet des ressorts du Forez.

(Acte conforme au précédent.)

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1400 [1], cote 888 *bis*.

1472 n. st., 18 janvier.

6508. Enregistrement au parlement de Paris d'un accord passé entre le duc de Bourbonnais, d'une part, et Claude de Châteauneuf, chanoine de Rhodez, seigneur de Laignec, d'autre part, au sujet des ressorts du Forez.

(Acte conforme au précédent.)

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1400 [1], cote 890.

1472 n. st., 10 mars, le Mans.

6509. Charles, comte du Maine, de Guise, de Mortain et de Gien, vicomte de Châtellerault et gouverneur de Languedoc, transporte à son cousin Jean, bâtard d'Harcourt, pour la somme de trois mille écus qu'il lui devait, la seigneurie de Gironde avec ses appartenances, sous la réserve du droit de réméré pour lui et ses hoirs.

Original sur parchemin, signé par le comte du Maine et par un secrétaire, et jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 674.

1472, 4 avril.

6510. Jacques, duc de Nemours, comte de la Marche, etc., vend au couvent de Charroux le péage de ce lieu, avec d'autres droits, pour le prix de deux mille livres tournois.

Copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1376 [2], cote 2688.

1472, avril, couvent des Ternes.

6511. Jacques, duc de Nemours, comte de la Marche, de Pardiac, de Castres et de Beaufort, vicomte de Carlat, de Murat et de Saint-Florentin, seigneur de Leuze, de Condé et de Montaigu en Combraille, ratifie et confirme les conventions intervenues entre lui et les Célestins des Ternes, le 12 mai 1465, relativement aux fondations de messes et d'obits instituées dans leur église par Jacques de Bourbon, roi de Sicile, comte de la Marche et de Castres, son aïeul.

Copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1363 [2], cote 1235.

1472, 5 mai, le Mans.

6512. Les gens des comptes du comte du Maine consentent à l'entérinement des lettres patentes par lesquelles ledit comte a transporté à Jean, bâtard d'Harcourt, la seigneurie de Gironde.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée de plusieurs cachets. — P. 1359 [1], cote 674.

1472, 23 mai.

6513. Vente par Pierre de Givreul au duc de Bourbon, moyennant cent livres tournois, de la moitié d'une maison et de deux fours banniers sis à Bellenave, en la châtellenie de Chantelle.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2364.

1472, 29 mai et 15 juin.

6514. Pierre de Fontenay, évêque de Nevers, reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires

de feu Guillaume Berthet, bâtard, en son vivant curé de Château-sur-Allier, un lit garni, quatre linceuls, un oreiller et deux couvre-chef, qu'il disait lui appartenir en vertu de sa dignité épiscopale.

Deux actes sur parchemin, originaux : l'un est la quittance de l'évêque, signée par son secrétaire J. DE VALLIBUS; l'autre, l'instrument public délivré par le garde du sceau royal de la prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier. — P. 1358 [2], cote 540.

1472, 10 juin, Champvans.

6515. Testament de Marguerite de Vergy, dame d'Autrey et de Vaulgrenant, fait en faveur de son mari Guillaume de Vergy.

Cahier de papier, signé. — P. 1378 [1], cote 2979.

1472, 15 juillet.

6516. Le bailli et les gens du conseil du comte de Forez donnent à bail à Jean Rostaing, Grégoire Cachibot et consorts, une écluse à construire sur la rivière de Furan, moyennant un cens annuel de six deniers tournois et vingt sols tournois d'introge.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1402 [2], cote 1308.

1472, 20 août.

6517. Arrêt du parlement de Paris qui insère et confirme l'acte par lequel Louis de Chalancon, seigneur de Rochebaron, Saint-Pal et Tiranges, et ses consorts, vassaux du duc de Bourbonnais dans le ressort du Forez, ont renoncé au procès qu'ils soutenaient contre ce prince sur le droit d'imposer et de lever des tailles.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 752.

1472, 23 août.

6518. Le duc de Bourbon nomme André Cluzel chapelain de la chapelle du château de Nonette.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1373 [2], cote 2248. Avec l'exécutoire du châtelain de Nonette, en date du 7 septembre, et un nouveau mandement du duc à ce sujet, du 23 septembre. — Même cote.

1473 n. st., 27 janvier.

6519. Hommage rendu au duc de Bourbonnais par Jean Jozien, archidiacre de Sancerre, pour la terre de Verseille.

Cahier de papier, non signé. — P. 1373 [2], cote 2233.

1473 n. st., 6 février.

6520. Réception d'un appel, interjeté par le procureur du duc de Bourbonnais, d'une sentence du sénéchal de Lyon préjudiciant aux droits du duc dans la seigneurie de Beaujolais, relativement à la connaissance des cas royaux et au ressort des appellations dudit pays.

Original sur parchemin, signé. — P. 1361 [1], cote 907.

1473 n. st., 14 février.

6521. Acceptation par le chapitre de Thiers d'une messe solennelle fondée dans l'église dudit lieu par le duc de Bourbon.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1372 [2], cote 2090.

1473 n. st., 25 février.

6522. Jean Ligodan, demeurant au village de la Buffière, paroisse de Lurcy-le-Sauvage, reconnaît tenir en fief du duc de Bourbonnais, en sa châtellenie de Bourbon, un chesal avec ses appartenances sis à la Buffière, comme son père Guillaume Ligodan le tenait de feu Jean Griveaul, seigneur de Grantvaulx, à la charge de douze sols tournois de taille doublant et tierçant, de quatre sols tournois à Pâques et à Noël, de sept *moduries* de seigle, d'une géline et de trois corvées.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 289.

1473 n. st., 2 mars.

6523. Le lieutenant du châtelain de Saint-Symphorien-le-Châtel publie l'arrêt du parlement de Paris, ainsi que l'exécutoire dudit arrêt, portant défense au seigneur de Rochebaron de troubler ou empêcher le duc de Bourbonnais ou ses officiers des ressorts du Forez dans la concession des cas de nouvelleté et sauvegarde, et dans la poursuite des procès qui seront mus pour cet objet en la cour desdits ressorts; lui défendant aussi d'imposer à ses hommes ou sujets, dans l'étendue desdits ressorts, aucune taille ou collecte sans congé du duc ou sans le consentement de ces mêmes hommes, sous peine de mille marcs d'or. Copie desdits arrêt et exécutoire est donnée, sur leur demande, aux justiciables de Rochebaron, du château de Tiranges et du château de Saint-Pal.

Original sur parchemin, signé. — P. 1400 [1], cote 847.

1473 n. st., 2 mars.

6524. Le lieutenant du châtelain royal de Saint-Symphorien-le-Châtel, du consentement et en présence du seigneur de Montarchier, fait publier l'arrêt du parlement et les lettres exécutoires qui mettent fin à son débat avec le duc de Bourbonnais au sujet des ressorts du Forez, et il en donne acte aux hommes justiciables du château de Montarchier.

Original sur parchemin, signé. — P. 1400 [1], cote 888.

1473 n. st., 2 mars.

6525. Le lieutenant du châtelain royal de Saint-Symphorien-le-Châtel, du consentement et en présence de Guillaume et de Gabriel de la Roue, frères, fait publier l'arrêt et les lettres qui mettent fin au débat soulevé entre les susdits frères et le duc de Bourbon, et il en donne acte aux hommes justiciables d'Usson et de la Roue.

Original sur parchemin, signé. — P. 1400 [1], cote 891.

1473 n. st., 2 mars.

6526. Le lieutenant du châtelain royal de Saint-Symphorien-le-Châtel, en présence et du consentement du procureur du seigneur de Leignec, publie l'arrêt et les lettres qui mettent fin au débat soulevé entre ledit seigneur et le duc de Bourbon, et il en donne acte aux hommes justiciables du château de Leignec.

Original sur parchemin, signé. — P. 1400 [1], cote 891.

1473 n. st., 9 mars, Montpellier.

6527. Jean de Bourbon, évêque du Puy, comte de Velay et abbé de Cluny, en vertu des lettres patentes du Roi en date du 29 janvier 1467, mande à Bompar de Lage et à maître Pierre Le Blanc de se transporter à l'abbaye de Fontfrède, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Narbonne, vacante par le décès de son dernier abbé, de mettre le temporel sous la main du Roi et de le régir par manière de provision, de façon à en rendre compte.

Original sur parchemin, signé, scellé d'un cachet en papier. — P. 1359 [1], cote 663.

1473 n. st., 17 mars.

6528. Sentence donnée par le lieutenant du sénéchal de Bourbonnais en faveur de Jean et Hugues Jozien contre Hippolyte de Montmorillon, au sujet de la possession de la terre de Verseille, dans la châtellenie de Billy.

Cahier de papier, non signé. — P. 1373 [2], cote 2233.

1473 n. st., 25 mars.

6529. Gilbert Périnet, clerc, nommé receveur de Germigny, fournit des cautions pour la somme de cinq cents écus d'or, qu'il payera au duc de Bourbonnais s'il forfait à son office de receveur ou s'il demeure en reste envers le duc.

Original sur parchemin, signé. — P. 1356 [1], cote 218.

1473 n. st., 13 avril.

6530. Quittance donnée par Philippe de Savoie d'une somme de douze mille livres tournois, premier payement de la dot de Marguerite de Bourbon, sa femme.

Original sur parchemin, signé de Philippe et de plusieurs témoins. — P. 1364 [2], cote 1335.

1473 n. st., 13 avril.

6531. Accord entre Marguerite de Montchenu, dame d'Argental, et les habitants et manants d'Argental, par lequel ladite dame renonce à la leyde qu'elle avait coutume de prendre audit lieu les lundis, mardis et mercredis, moyennant un abonnement de trois deniers tournois par an pour chaque feu. Il est convenu que ceux qui viendront au marché d'Argental ne pourront être arrêtés ni molestés, sinon pour délit entraînant punition corporelle, et que les habitants ne pourront aller vendre leurs marchandises ailleurs avant de les avoir préalablement mises en vente au marché d'Argental.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1396 [1], cote 440.

1473, 31 mai.

6532. Mandement de la chambre des comptes du duc de Bourbon ordonnant le payement de ce qui est dû au vicaire du château de Nonette.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [1], cote 2054.

1473, 4 juin.

6533. Marguerite de Montchenu, dame d'Argen-



tal, vend à Jean de Bourbon, évêque du Puy, abbé de Cluny, pour le prix de deux cents livres tournois, dix livres tournois de rente annuelle à prendre sur les châteaux d'Argental et d'Ayras.

Inséré dans l'acte du 18 juillet 1475. — P. 1396 [1], cote 434.

1473, 25 août, Malines.

6534. Charles, duc de Bourgogne, rend en conseil une sentence de provision en faveur de Guillemette de Vergy, dame de Thalenier, contre Guillaume de Vergy, dans un procès relatif à la succession de Charles de Vergy.

Avec le mandement exécutoire, de la même date, et la relation de l'huissier, du 6 novembre.

Cahier de papier, signé. — P. 1378 [1], cote 2980.

1473, 15 septembre.

6535. Arrêt du parlement ordonnant, à la requête du duc de Bourbonnais, qu'il sera fait signification au procureur du duc de Nemours de l'intention où est son adversaire de faire sa déclaration de faux le lendemain de la Saint-Martin.

Copie sur papier, non signée. — P. 1363 [2], cote 1201.

1473, 7 octobre, Moulins.

6536. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, etc., délaisse, par voie d'échange, à Antoine des Cleynes, écuyer, seigneur dudit lieu, sis en la paroisse de Deneuille, un cens de neuf setiers de seigle et cinq setiers et quart d'avoine, qu'il avait droit de prendre sur les mas de Congnier, de Charreux et Brumart, sis audit lieu des Cleynes, avec la directe seigneurie qu'il avait èsdits lieux selon les limites spécifiées dans l'acte, se réservant la justice haute, moyenne et basse et le devoir de fief. De son côté, Antoine des Cleynes lui délaisse en retour une rente de neuf setiers de seigle, cinq setiers et quart d'avoine, plus un setier sept quartons et quatre coupes de seigle, trois jaux, trois gélines et neuf sols tournois, qu'il avait droit de prendre sur divers héritages également spécifiés dans l'acte.

Vidimus sur parchemin, délivré le 22 janvier suivant, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 384.

1473, 9 octobre, Marseille.

6537. Le roi René incorpore en une seule seigneurie, en faveur de son neveu Charles, comte du Maine, les baronnies et terres de Berre, de l'île de Martigues, de Châteauneuf, de Rognac, etc., sous la dénomination de vicomté de Martigues.

Vidimus sur parchemin, délivré à la requête de MM. de Nemours le 23 mars 1499, et signé. — P. 1379 [1], cote 3117.
Autre vidimus sur papier, du 4 juin 1489, signé (donnant à l'acte la date du 9 avril). — P. 1380 [1], cote 3163.

1473, 20 octobre, Lyon.

6538. Le duc de Bourbon se fait apporter le contrat de mariage de feu la duchesse de Calabre, sa sœur, et la quittance des cent mille écus payés pour sa dot.

Cahier de papier, non signé. — P. 1375 [2], cote 2535.

1473, 21 octobre.

6539. Quittance donnée par Philippe de Savoie d'une somme de dix mille livres tournois à lui payée sur la dot de Marguerite de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364 [2], cote 1335.

1473, 26 novembre.

6540. Information faite contre les officiers de l'abbé de Montpéroux, qui ont entrepris sur la juridiction de la châtellenie de Cervière en tenant leurs assises aux Estivaux et autres lieux de ladite châtellenie.

Minute originale sur papier, signée. — P. 1361 [2], cote 968.

1473, 8 et 21 décembre.

6541. Le maître des eaux et forêts du pays de Forez notifie le bail de la chasse aux lapins concédé à Mathieu et Jean de Chasaux dans leur ténement sis au mandement de Saint-Germain-Laval, et le bail d'une prise d'eau en la rivière de Renaison concédé à Jean Franchon et Barthélemy Patet.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1320.

1473, 26 décembre.

6542. Confirmation par le comte d'Évreux de l'échange de Montaigu en Poitou, fait par sa femme Marguerite de Culant avec le Roi.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1373 [1], cote 2208.

1473 (la date du mois est restée en blanc).

6543. Artaud de Saint-Germain, chevalier, seigneur de Montrond, bailli de Forez, donne en emphytéose à Jean Boysson, de Terge, paroisse de Juré (Juriaci), une vigne sise au vignoble de Saint-Germain-Laval, moyennant dix-huit deniers tournois de cens, avec la dîme des raisins.

Pièce en parchemin, sans signature ni trace de sceau.— P. 1402², cote 1282.

[Vers 1473.]

6544. Énumération des payements faits par le duc de Bourbon sur la dot de sa sœur Marie, duchesse de Calabre.

Cahier de papier, non signé. — P. 1375², cote 2535.

[Après 1473.]

6545. Consultation sur le droit que la maison de Bourbon peut avoir de réclamer une part de la succession de Nicolas, duc de Calabre.

Avec l'exposé des faits depuis 1437, date du mariage de Jean de Calabre avec Marie de Bourbon.

Cahier de papier, non signé. — P. 1379¹, cote 3127.

[Après 1473.]

6546. Avis du conseil du duc de Bourbon déclarant qu'il y a lieu de poursuivre le roi René pour la restitution de la dot de Marie de Bourbon.

Cahier de papier, non signé. — P. 1379¹, cote 3127.

[Après 1473.]

6547. Mémoire présenté par le procureur général du duc de Bourbonnais pour établir que les officiers du duc ont bien et légalement mis la main sur la justice et le temporel que l'abbaye de Montpéroux a au village des Estivaux et sur tout le temporel qu'elle a dans la châtellenie de Cervière.

Cahier de papier, sans date ni signature. — P. 1361², cote 968.

1474 n. st., 17 janvier.

6548. Publication faite dans la paroisse de Craintillieu de l'abénévisement d'une pièce de bruyères sise dans ladite paroisse.

Expédition sur papier, signée. — P. 1359², cote 757.

1474 n. st., 9 mars, Montpellier.

6549. Antoine de Lévis, après la mort de Jean de Lévis, comte de Villars, son frère, confirme et ratifie, en présence de l'évêque du Puy, la vente qu'il avait faite au duc de Bourbonnais de tous ses droits d'héritier sur la succession de son père et de ses parents en ligne collatérale. Il reconnaît avoir reçu vingt mille écus d'or, et une autre fois douze mille écus pour le prix de cette vente, comprenant la baronnie de Roche en Regnier et ses appartenances, avec plusieurs autres lieux sis dans les diocèses du Puy et de Viviers.

Original latin sur parchemin, visé, collationné et signé par trois notaires, jadis scellé. En double exemplaire.— P. 1362², cote 1119, et P. 1374², cote 2449.

1474, 21 avril, Moulins.

6550. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, ayant obtenu d'Antoine de Lévis la confirmation et ratification de la vente que celui-ci lui avait faite de tous ses droits sur la succession de son père et de ses autres parents, lui accorde en pure grâce, sa vie durant, la jouissance des revenus de la terre du Châtelard en Beaujolais à la part de l'empire, et de la terre de Bouthéon au comté de Forez.

Original sur parchemin, signé de deux notaires, jadis scellé. — P. 1362², cote 1118.

1474, 27 avril.

6551. Mandement adressé au curé ou au vicaire de Néronde pour faire annoncer la mise aux enchères du bail d'une place vacante à Néronde, *juxtà cursum del Gort*.

Cédule sur papier, signée Robertet. — P. 1402³, cote 1330.

1474, 12 mai.

6552. Le bailli et les gens du conseil du comte de Forez donnent en perpétuelle emphytéose à Marthe Lautozète, veuve de Léonard Pépin, tutrice de ses enfants, moyennant deux deniers tournois de cens, deux étaux bâtis devant sa maison, sise dans la rue Neuve à Montbrison.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402², cote 1266.

1474, 6 juin.

6553. Ratification par l'abbesse de Saint-Menoux

de l'échange fait par la prieure d'Iseure avec Péronnelle de Cleux, veuve de Jean Maréchal, le 2 octobre 1470. (V. le n° 6473.)

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1376 [1], cote 2632.

1474, 21 juin, Annonay.

6554. Les consuls et conseillers de la ville d'Annonay, fondés de la procuration de leur commune, ayant reçu de Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, la confirmation de leurs franchises, libertés et priviléges, jurent de lui obéir comme à leur légitime seigneur et lui prêtent serment de fidélité.

Original sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1362 [3], cote 1135.

1474, 6 juillet.

6555. Transaction entre Jean, duc de Bourbonnais, et Thomine de Villequier, veuve de Jean de Lévis, frère d'Antoine de Lévis, seigneur d'Ons, par laquelle ladite Thomine renonce à tout ce qu'elle pouvait réclamer à titre de dot et de douaire, moyennant qu'elle aura l'usufruit des terres de Meyras et de Jaujac, advenues au duc par l'acquisition qu'il en a faite d'Antoine de Lévis, et sous la condition de plusieurs indemnités pécuniaires stipulées dans l'acte.

Original sur parchemin, revêtu des *signa* de deux notaires. — P. 1362 [1], cote 1020.

1474, 7 juillet.

6556. Jean de la Mote, écuyer, prévôt de la Valette et de Bellenave, en la châtellenie de Montluçon, pour s'acquitter de quatre-vingt-dix livres tournois dont il était débiteur envers le duc de Bourbonnais pour reliquat de ses comptes de gestion, lui cède et transporte quatre livres tournois de cens ou rente en directe seigneurie, portant lods et vente, à percevoir le jour de saint Michel sur divers individus et ténements plus amplement spécifiés dans l'acte.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [1], cote 362.

1474, 11 juillet, Roche en Regnier.

6557. Transaction entre Jean, duc de Bourbonnais, et Jeanne de Chalancon, veuve d'Antoine de Lévis, comte de Villars, par laquelle ladite Jeanne se désiste de tous les droits qu'elle prétendait lui appartenir à raison de son douaire sur les terres de Roche en Regnier, Artias, Retournac, Malivernas et Espalion, moyennant qu'elle en gardera l'usufruit sa vie durant, et touchera une somme de sept mille livres tournois à titre d'indemnité.

Original sur parchemin, revêtu des *signa* de deux notaires; en double. — P. 1362 [1], cote 1019, et P. 1362 [2], cote 1110.
Vidimus sur parchemin, délivré le 19 juin 1475, signé par le notaire G. Bouciquaut. — P. 1362 [3], cote 1123.

1474, 11 et 12 juillet.

6558. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, se trouvant personnellement au château de Roche en Regnier, fait prendre possession en son nom, par deux commissaires délégués, des châteaux d'Espalion, d'Artias et de Retournac, dépendant de la baronnie de Roche en Regnier.

Original sur parchemin, signé d'un notaire. — P. 1362 [2], cote 1112.
Vidimus sur parchemin, du 19 juin 1475, signé Bouciquaut. — P. 1374 [2], cote 2452.

1474, 20 juillet, Montbrison.

6559. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, ayant acheté d'Antoine de Lévis tous les biens provenant de la succession de ses père et mère, et ayant acquis en outre de Jeanne de Chalancon, veuve d'Antoine de Lévis, père dudit Antoine, une rente de quatre cent six livres qui lui avait été constituée sur la baronnie de Roche en Regnier, donne procuration à André Brinon, son conseiller, pour rendre hommage à l'évêque du Puy, seigneur desdites terres, recevoir de lui l'investiture et régler la somme due pour droits de mutation.

Inséré dans l'acte du 25 juillet 1474 (n° 6561). — P. 1362 [3], cote 1136.

1474, 25 juillet, prieuré de Saint-Rambert en Forez.

6560. L'évêque du Puy accorde au duc de Bourbonnais, représenté par André Brinon, son procureur fondé, l'investiture du château d'Artias, du château de Malivernas, de Retournac, de Vachières, de Mayras, de Pradelles et de quelques autres biens, après production faite des titres de propriété.

Expédition originale sur parchemin, collationnée, visée et signée par deux notaires. — P. 1362 [2], cote 1113.
Vidimus original sur parchemin, daté du 3 juillet 1475, signé. — P. 1362 [3], cote 1129.

1474, 25 juillet.

6561. André Brinon, général des finances du duc de Bourbonnais et son fondé de pouvoir, règle, de concert avec l'évêque du Puy, à la somme de seize mille livres tournois le montant des droits de lods et ventes que le duc devra payer à l'évêque pour l'acquisition de la partie des terres relevant de l'église du Puy et provenant de la cession faite par Antoine de Lévis. Il s'oblige, en outre, à payer ladite somme avant la fin du mois.

Deux actes sur parchemin, signés. — P. 1362 [1], cote 1021, et P. 1362 [3], cote 1136.

1474, 26 juillet, prieuré de Saint-Rambert en Forez.

6562. André Brinon, général des finances du duc de Bourbonnais et son procureur fondé, rend hommage à l'évêque du Puy pour les châteaux d'Artias et de Malivernas, pour ce que le duc possède à Retournac et Perendre, pour les lieux de Vachières, Alayrac, Cogossanges, Alteyrac, Casaux, Côte-Chaude (Cousta-Chalda), etc., au diocèse du Puy, pour le château de Pradelles et le village de Niaigles (Nidi Aquilini) au diocèse de Viviers, avec reconnaissance des droits féodaux de l'évêque et de l'église du Puy.

Expédition originale sur parchemin, collationnée et signée par deux notaires. — P. 1362 [2], cote 1115.
Vidimus sur parchemin, en date du 3 juillet 1475, signé G. Bouciquaut. — P. 1362 [1], cote 1021.

1474, 7 août, Villefranche en Beaujolais

6563. Association entre le duc de Bourbon, sire de Beaujeu, et Hugues Baudet, doyen de la collégiale de Beaujeu, pour l'exploitation des mines de vitriol de Valtorte, dont les frais et les produits seront communs entre les parties contractantes.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 [1], cote 429 *quater*.

1474, 9 et 28 août.

6564. Pièces relatives à l'adjudication d'un jardin vacant, sis au lieu de Saint-Haon-le-Châtel.

Deux feuilles de papier, signées. — P. 1402 [2], cote 1318.

1474, 13 août.

6565. Jean, duc de Bourbon, évêque du Puy, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais et d'André Brinon, son procureur, la somme de seize mille livres tournois, montant des droits de lods et ventes dus par le même duc.

Vidimus sur parchemin, en date du 3 juillet 1475, signé. — P. 1362 [1], cote 1021.

1474, août, Villefranche.

6566. Confirmation par le duc Jean des priviléges de Thisy.

Avec les lettres d'entérinement du conseil de Beaujolais, datées du 29 octobre suivant.

Originaux sur parchemin, signés, jadis scellés. — P. 1368 [2], cote 1627.
Copie sur papier, collationnée et signée. — *Ibid.*, cote 1616.

1474, 19 septembre, Gaillac.

6567. Le Roi ordonne de laisser Jean le Forestier jouir des seigneuries de Vauvert et de Marguerittes, s'il est établi qu'il les a légitimement acquises de Jean de Lévis, comte de Villars.

Avec des lettres du sénéchal de Beaucaire à ce sujet, en date du 6 octobre, et la relation des sergents, des 10 et 12 octobre.

Cahier de papier, signé. — P. 1375 [1], cote 2496.

1474, 25 septembre, Moret en Gâtinais.

6568. Louis XI suspend les procédures commencées au parlement de Toulouse entre le duc de Bourbonnais et Brémond de la Voûte au sujet de la possession du comté de Villars et des baronnies de Roche et d'Annonay, et évoque l'affaire au parlement de Paris.

Inséré dans d'autres lettres royaux, en date du 11 septembre 1475. — P. 1362 [1], cote 1017.

1474, 3 octobre, pont de Samois.

6569. Louis XI, roi de France, mande au duc de Bourbonnais et d'Auvergne de rassembler dans ses pays d'Auvergne et de faire convoyer des vivres et autres choses nécessaires pour le ravitaillement de l'armée qu'il entretient dans les marches de Roussillon et de Cerdagne.

« Par le Roy, mons[r] le comte de Beaujeu, les sires d'Argenton, du Boschage et autres présens. — De Cerisay. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 662.

1474, 27 octobre.

6570. Les frères Passequin, bourgeois de Villefranche, vendent au duc de Bourbon la sixième partie des exploits de justice de la châtellenie de Murat.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2397.

1474, 8, 9 et 12 novembre, Gaillac.

6571. Le Roi fait ajourner le duc de Bourbon à Toulouse dans son procès contre Brémond de Lévis, seigneur de la Voûte.

Avec la lettre exécutoire du sénéchal de Beaucaire et la relation du sergent.

Quatre cahiers de papier, signés. — P. 1375 [1], cote 2496.

1474, 14 novembre.

6572. Marguerite de Montchenu, dame d'Argental, vend au procureur de Jean de Bourbon, évêque du Puy, pour le prix de deux cents livres tournois, une nouvelle rente de dix livres tournois à prendre sur les châteaux d'Argental et d'Ayras.

Inséré dans l'acte de vente du 18 juillet 1475. — P. 1396 [1], cote 434.

1474, 18 novembre.

6573. Minute d'un mandement ayant pour objet de donner en bénévis quatre seterées de terre sises à Ouches, près du chemin qui va du château d'Ouches à Saint-André.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1318.

1474, 1er décembre.

6574. Transaction entre les doyen et chapitre de Notre-Dame de Moulins, d'une part, et les marchands fréquentant la rivière d'Allier, d'autre part, au sujet d'un bâti assis sur la rivière au-dessous des ponts de Moulins : par cet acte il est convenu que le chapitre, outre les deux moulins auxquels ce bâti conduisait l'eau, aura un autre moulin neuf et suffisant construit aux frais du duc de Bourbonnais, des habitants de Moulins et du procureur desdits marchands, à la charge qu'il ne pourra désormais faire aucun bâti, duit ou écluse sur ladite rivière, ni transporter ses moulins plus près de la ville qu'ils ne le sont à présent, ni porter préjudice aux ponts et à la navigation de la rivière.

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 85.

1474, 24 décembre.

6575. Philippe de Savoie donne au duc de Bourbon quittance de cinq mille livres tournois sur la dot de Marguerite de Bourbon, sa femme.

Original sur parchemin, signé Philippes de Savoye. — P. 1364 [2], cote 1335.

1474, 31 décembre, Paris.

6576. Louis XI donne au duc de Bourbonnais la confiscation des biens meubles et immeubles d'Antoine de Lévis, sieur de Villars, pour certains crimes commis par ledit de Lévis.

Déclaration sur parchemin, en forme de brevet, signée par Legouz, secrétaire du Roi. — P. 1360 [1], cote 807.

[Après 1474.]

6577. Raisons alléguées par le sire de la Voûte dans son procès contre le duc de Bourbon.

Cahier de papier, signé. — P. 1375 [1], cote 2496.

[Après 1474.]

6578. Inventaire des pièces déposées à Toulouse qui peuvent servir au procès du duc de Bourbon, comte de Villars, contre Brémond de Lévis, seigneur de la Voûte.

Cahier de papier, signé. — P. 1375 [1], cote 2496.

[1472 à 1475.]

6579. Déclaration des héritages tenus à cens du duc de Bourbon, comte de Forez, dans le mandement de Virieu, au diocèse de Vienne.

Cahiers de papier, dont le commencement et la fin manquent. — P. 1399 [2], cote 802.

1475 n. st., 13 février.

6580. Le chantre et les chanoines de l'église collégiale de Saint-Genès de Thiers, approuvent et s'engagent à exécuter la fondation faite dans leur église par le duc de Bourbon.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1381, cote 3369.

1475 n. st., 18 février, Aix.

6581. Jeanne, reine de Sicile, du consentement du roi René, son mari, échange l'usufruit de la terre de Baux, qui lui avait été donné en douaire, contre l'usufruit de l'antique gabelle de Berre, qui lui est cédé par Charles d'Anjou, comte du Maine.

Vidimus sur parchemin, du 23 mars 1499, signé. — P. 1379 [2], cote 3131.

1475 n. st., 22 février.

6582. Jeanne de Chalancon, comtesse de Villars, baronne de Roche en Regnier et veuve d'Antoine de Lévis, après divers legs établis au profit de ses proches et de ses serviteurs, institue pour héritier de tout le reste de ses biens son frère Louis de Chalancon, seigneur de Rochebaron.

Inséré dans l'acte du 22 mai 1497. — P. 1362 [3], cote 1124.

1475 n. st., 26 février.

6583. Inventaire des documents et enseignements étant au château d'Artias et appartenant au duc de Bourbonnais, seigneur de Roche, fait après le décès de dame Jeanne de Chalancon, en son vivant comtesse de Villars, par Artaud de Saint-Germain, chevalier, seigneur de Montrond et de Chénereilles, bailli de Forez, et Guillaume du Fieu, bailli de la baronnie de Roche, à ce commis.

Une note finale fait connaître que ces titres ont été apportés d'Artias à la chambre des comptes de Montbrison le 22 février 1481 (n. st.), par ordre de l'évêque du Puy, lieutenant général du duc de Bourbonnais.

Cahier de papier, non signé. — P. 1397 [2], cote 585.

1475 n. st., 27 février, Moulins.

6584. Ordonnance de Jean II, duc de Bourbon, contre les blasphémateurs. Ceux qui blasphémeront le nom de Dieu, de la sainte Vierge ou des saints, seront frappés, la première fois, d'une amende de cinq sols tournois et d'une livre de cire, et la seconde fois d'une amende double; la troisième fois, ils seront liés à un pilier établi à cet effet sur la place la plus fréquentée de chaque ville; la quatrième, une de leurs oreilles sera attachée audit pilier; la cinquième, leur langue sera percée d'un fer chaud; s'ils retombent encore, ils seront bannis perpétuellement. Des peines semblables sont portées contre ceux qui entendront blasphémer et qui ne dénonceront pas les coupables.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402 [2], cote 1259.
Un autre exemplaire, mentionné par Luillier et aujourd'hui en déficit, se trouvait dans le carton P. 1388 [3], cote 137.

1475 n. st., 28 février, Toulouse.

6585. Brémond de Lévis, dit de la Voûte, chevalier, en son nom et au nom de Jacques et Louis de Lévis, écuyers, ses fils, obtient défaut au parlement de Toulouse contre Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne.

Original sur parchemin, extrait des registres du parlement de Toulouse, et signé FROMENT. — P. 1362 [3], cote 1141.
Duplicatum. — *Ibid.*, cote 1143.

1475 n. st., 28 février, Paris.

6586. Louis XI, roi de France, donne commission à ses gens du parlement, aux baillis de Saint-Pierre-le-Moutier, de Montferrant et des montagnes d'Auvergne, de faire restituer par tous les moyens de droit et de fait, au sire de la Borne et autres, certaines lettres produites par le duc de Bourbonnais dans le procès pendant entre lui et le duc de Nemours au sujet du comté de la Marche, lesquelles lettres, frauduleusement soustraites, auraient été emportées dans ledit comté, détenu par le duc de Nemours.

« Par le Roy, mons[r] le comte de Beaujeu, les sires de Craon, d'Argenton et autres présens. — DE CERISAY. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1363 [2], cote 1217.

1475 n. st., 2 mars, Paris.

6587. Louis XI, roi de France, interdit à Brémond de Lévis et à Louis et Jacques de Lévis, ses enfants, de poursuivre au parlement de Toulouse et partout ailleurs qu'au parlement de Paris le procès qu'ils ont intenté au duc de Bourbonnais à propos de la succession de Philippe et d'Antoine de Lévis, comtes de Villars.

« Par le Roy. — DE CERISAY. »

Original français sur parchemin, signé, jadis scellé; avec le mandement exécutoire, du 31 mars, et les lettres de relation de l'exécution, du 1[er] avril suivant. — P. 1362 [2], cote 1114.
Texte latin de l'arrêt, avec mandement exécutoire du 28 février suivant, sur parchemin, signé. — *Ibid.*, cotes 1145 et 1145 *bis*.

1475 n. st., 9 mars.

6588. Le commissaire du Roi, chargé de lever les aides en Rouergue, délègue Bernard Dourdon pour percevoir la part desdites aides afférente à la châtellenie de Mur de Barrez.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364 [2], cote 1392.

1475, 20 avril, Montbrison.

6589. Montre de tous les nobles et bourgeois des villes du comté de Forez sujets au service de l'arrière-ban, faite par messire Artaud de Saint-Germain, seigneur de Montrond, chambellan du duc de Bourbon et bailli de Forez.

Cahier de papier, non signé; écriture du temps. — P. 1402 [1], cote 1225.

1475, 1er mai.

6590. Inventaire des lettres relatives à la vente de la succession d'Antoine de Lévis faite par lui-même au duc de Bourbon.

Cahier de papier, signé. — P. 1375 [1], cote 2496.

1475, 3 mai.

6591. Protestation de quelques habitants des villages d'Albaroche et de Riberolles ès montagnes d'Auvergne, qu'ils sont prêts à rendre hommage à qui de droit pour certaines pièces de terre sises dans les paroisses de Saint-Hippolyte et de Colandre, aussitôt que sera vidée la contestation entre le duc de Bourbonnais et Jean, seigneur d'Apchon, au sujet de la mouvance desdites terres.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1361 [1], cote 940.

1475, 13 mai, Amiens.

6592. Louis XI, roi de France, nomme le duc de Bourbonnais son lieutenant général dans les pays de Lyonnais, Velay, Vivarais, Gévaudan, Berry, haute Marche et montagnes d'Auvergne, ainsi que dans les terres de Bourbonnais, Auvergne, Forez et Beaujolais.

Original sur parchemin, jadis scellé de cire jaune. — P. 1358 [2], cote 573.

1475, 13 mai.

6593. Le duc de Bourbon impose une aide pour soudoyer les gens de guerre destinés à arrêter les entreprises des Bourguignons.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1375 [2], cote 2593.

1475, 19 mai, Montbrison.

6594. Transaction entre Antoine de Lévis et Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, par laquelle ledit Antoine s'engage à ratifier la vente qu'il avait jadis faite au duc du comté de Villars, des terres d'Annonay, Roche en Regnier, Artias, Espalion, Malivernas, Vachières, Dons, Montaignac, Mézillac et autres, pour le prix de trente-deux mille écus d'or, vente qu'il avait plusieurs fois ratifiée, et que néanmoins il prétendait attaquer en justice comme onéreuse et spoliatrice; de son côté, le duc de Bourbonnais abandonne audit Antoine, sa vie durant, l'usufruit et le revenu des terres de Sury-le-Comtal et du Châtelard, à condition qu'il renoncera à toute réclamation au sujet de la vente susdite.

Original sur parchemin, signé par cinq notaires. — P. 1362 [2], cote 1111.
Autre expédition originale sur parchemin, signée par quatre notaires et jadis scellée. — *Ibid.*, cote 1117.
Vidimus sur parchemin, en date du 12 juin 1483, signé, collationné et délivré par deux notaires. — P. 1362 [3], cote 1122.
Copie sur papier, sans date, transcrite et signée par un notaire apostolique. — P. 1362 [3], cote 1147.
Autre copie sur papier, non signée. — P. 1399 [1], cote 800.

1475, 28 mai, couvent des Augustins de Lyon.

6595. Antoine de Lévis ratifie par-devant notaires toutes les stipulations de la transaction conclue quelques jours auparavant entre lui et le duc de Bourbonnais, et déclare nulles toutes les protestations qu'il a pu faire jadis sous le prétexte qu'il aurait été contraint et forcé à la vente de ses biens.

Expédition originale sur parchemin, signée de deux notaires. — P. 1362 [2], cote 1111.
Autre expédition originale, signée par les mêmes notaires, jadis scellée. — *Ibid.*, cote 1117.
Vidimus sur parchemin, en date du 12 juin 1483, signé, collationné et délivré par deux notaires. — P. 1362 [3], cote 1122.
Copie sur papier, non signée. — P. 1399 [1], cote 800.

1475, 30 mai, Aix.

6596. René, roi d'Aragon, de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou et de Bar, comte de Provence, etc, en considération des excellents services

que lui a rendus Jean Cossa, comte de Troya, grand sénéchal de Provence, son très-cher chambellan, conseiller et compère, lui donne en fief, à lui et à ses héritiers des deux sexes nés en légitime mariage, les châteaux de Marignane et de Gignac avec tous les droits qui en dépendent.

Vidimus sur parchemin, en date du 30 décembre 1519, délivré sous le sceau du bailliage de Mâcon et de la sénéchaussée de Lyon, collationné et signé. — P. 1379[1], cote 3112.

1475, mai.

6597. Inventaire de plusieurs lettres remises à maître Jean de Chamelet et à maître Pierre Bertrand touchant les acquisitions de Vichy, « auquel lieu ils sont commis aller besoigner sur certains différends mus entre le procureur [du domaine] d'une part et le seigneur de Busset d'autre part. »

Minute sur papier, raturée. — P. 1357[2], cote 452.

1475, 21 juin.

6598. Marguerite de Salignac, veuve de Patris Foucart, en son nom et au nom de ses filles, et Charles Foucart, fils dudit Patris, consentent que le duc de Bourbonnais puisse racheter la terre d'Ainay-le-Châtel.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378[2], cote 3057.

1475, 6 juillet.

6599. Arrêt du parlement ordonnant que le duc de Nemours produise avant le 1er septembre prochain les lettres originales déclarées dans l'appointement du 5 janvier 1470, et qui peuvent servir à établir son droit sur le comté de la Marche.

Expédition sur parchemin, signée. Extrait des registres du parlement. — P. 1363[2], cote 1234.

1475, 17 juillet.

6600. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de l'Isle et de Villars, seigneur de Beaujeu, d'Annonay et de Roche, etc., nomme Jean Verchière, clerc du diocèse de Lyon, à la chapellenie de l'autel de Sainte-Marie du village de Saint-Bonnet-le-Château, vacante par le décès de Louis Fabre, dernier possesseur.

Copie sur papier, non signée. — P. 1402[3], cote 1335.

1475, 18 juillet.

6601. Marguerite de Montchenu, après les trois ventes partielles qu'elle a faites à l'évêque du Puy, lui vend définitivement l'entière propriété de sa baronnie d'Argental pour le prix de trois mille livres tournois, chaque livre comptée pour vingt sols.

Original latin sur parchemin, muni des *signa* de deux notaires. — P. 1396[1], cote 434.

1475, 19 juillet.

6602. Philibert Mareschal, nommé trésorier de Thiers, fournit des cautions pour la somme de cinq cents livres tournois.

Avec l'attestation que ces cautions sont bonnes et valables.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1381, cotes 3372 et 3373.

1475, 20 juillet.

6603. Quittance donnée au Roi par Jean, duc de Bourbon, d'une somme de cent mille écus d'or à lui due pour son mariage avec Jeanne de France.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367[2], cote 1562.

1475, 20 juillet.

6604. Jean de Bourbon, évêque du Puy, à la requête de Marguerite de Montchenu, qui s'est transportée auprès de lui au prieuré de Saint-Rambert, et par égard pour le grand âge et les besoins de ladite dame, l'autorise à continuer de résider, tant qu'elle vivra, au château d'Argental, et lui fait donation de l'usufruit de cette terre en viager.

Inséré dans une expédition en forme, extraite, en 1511, des protocoles de feu Antoine Daniec, notaire, et signée de deux autres notaires. — P. 1396[1], cote 434.

L'original latin, sur parchemin, signé de deux notaires, se trouve aussi sous la même cote, mais tellement endommagé, qu'il ne peut être compris qu'à l'aide de l'expédition postérieure.

1475, 21 juillet.

6605. Jean Laurent, docteur en droit, procureur de Jean de Bourbon, évêque du Puy, et chargé par lui de prendre possession de la baronnie d'Argental, qu'il a achetée de Marguerite de Montchenu pour le prix de trois mille livres, est introduit dans la motte et le donjon du château d'Argental par

Jean Giraud, bailli dudit château, avec les formalités requises.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1396 [1], cote 433.

1475, 21 juillet.

6606. Procuration d'Antoine de Lévis, comte de Villars, pour comparaître en son nom dans les réunions qui seront tenues par le duc ou la duchesse de Savoie et le duc de Bourbon, et pour demander l'investiture du comté de Villars.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [2], cote 2455.

1475, 3 août.

6607. Notice des bénévis, sis au-dessous du château de Montbrison, derrière Saint-Pierre, concédés par l'évêque du Puy, lieutenant général du duc de Bourbonnais, en présence du juge et du trésorier de Forez, de Mᵉ Jean Laurent, Perrin Gayand, Pierre Greysolon et autres.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1321.
Une autre feuille, sous la même cote, donne la liste des adjudicataires avec le chiffre des toises qui leur furent concédées et celui du cens qu'ils devaient payer.

1475, 6 août.

6608. Testament de Mathieu de Chazaud, fils d'Antoine de Chazaud, de la paroisse de Saint-Germain-Laval, par lequel, à la suite de plusieurs legs, il institue pour son héritier universel son fils Pierre.

Au dos de la pièce est une note de la main de Robertet, juge des causes pies et auditeur des testaments du comté de Forez, certifiant que les legs ont été exactement délivrés par ledit Pierre de Chazaud.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402 [1], cote 1192.

1475, 14 août, Carlat.

6609. Jacques, duc de Nemours, comte de la Marche, de Pardiac, de Castres et de Beaufort, etc., mande au sénéchal de la Marche et au garde de ce comté de se transporter à Aubusson pour y chercher dans les archives l'original d'une lettre qu'il a produite dans son procès contre le duc de Bourbon, laquelle lettre a été argüée de faux.

Original sur parchemin, signé du secrétaire du duc de Nemours et jadis scellé. — P. 1363 [2], cote 1211.

1475, 29 août.

6610. La cour de parlement refuse l'entérinement de la requête du duc de Nemours, tendant à obtenir prorogation du délai à lui accordé dans son procès avec le duc de Bourbonnais.

Copie sur papier, signée, extraite des registres du parlement. — P. 1363 [2], cote 1234.

1475, 31 août, Saint-Rambert.

6611. « Accense et extrousse » des grands et petits sceaux du comté de Forez baillés et délivrés par l'évêque du Puy, lieutenant général du duc de Bourbonnais.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1321.

1475, 11 septembre, Notre-Dame de la Victoire, près de Senlis.

6612. Louis XI, roi de France, mande au duc de Bourbonnais de remettre entre les mains de son chambellan Claude de la Châtre, qu'il envoie à cet effet, la personne du comte de Roussy, maréchal de Bourgogne, détenu comme prisonnier de guerre au château d'Hériçon.

« Par le Roy, l'évêque de Mende, le sire du Bouchage et autres présens. — PETIT. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 394.

1475, 11 septembre, la Victoire-lès-Senlis.

6613. Louis XI évoque de nouveau à sa cour de parlement, à Paris, la poursuite et le jugement du procès pendant entre le duc de Bourbonnais, d'une part, et Brémond de la Voûte, Louis et Jacques ses fils, d'autre part.

« Par le Roy, l'évesque de Mende, le sieur du Boschaige et autres présens. — PETIT. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1362 [1], cote 1017.
Copie sur papier, signée. — P. 1375 [1], cote 2496.

1475, 25 septembre.

6614. Concession à bénévis, en faveur de Jean Bertrand, de Saint-Germain Laval, du droit de construire ou de réparer une écluse pour l'usage de son moulin sur la rivière d'Eys.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1322.

1475, 2 octobre, Aubusson.

6615. Louis du Puy, sénéchal de la Marche, et Jean de Saint-Affre, garde de la justice dudit comté, écrivent au duc de Nemours qu'ils ont fait dans la tour d'Aubusson la recherche qu'il leur avait prescrite, qu'ils ont bien trouvé mention de la pièce sur l'inventaire, mais n'ont pu découvrir l'original même de la lettre.

Original sur parchemin, signé par les deux commissaires et par deux notaires, jadis scellé. — P. 1363 [2], cote 1211.

1475, 7 octobre, aux Chartreux, près de Paris.

6616. Le duc de Bourbon obtient du Roi d'être subrogé à Antoine de Lévis, nonobstant vice de litige, dans le procès relatif aux terres de Villars.

Copie sur papier, signée. — P. 1375 [1], cote 2496.

1475, 9 octobre.

6617. Pierre, bâtard de Bourbon, fils naturel du duc de Bourbonnais, déclare, en son nom et au nom de ses hoirs mâles légitimes, tenir en fief du susdit seigneur la seigneurie du Bois-d'Oingt en Lyonnais, qui lui a été donnée par lettres patentes datées de Senlis au mois de septembre précédent; il promet d'en fournir le dénombrement quand il en sera requis, et de ne jamais la diminuer ni la vendre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1360 [2], cote 867.

1475, 28 octobre.

6618. Antoine du Lac, seigneur de la Garde, et Françoise d'Arpajon, sa femme, vendent à Brémond Fayot, bourgeois de Courpierre, le domaine de Genestoux et autres biens.

Cahier de papier, non signé. — P. 1381, cote 3376.

1475, 31 octobre, Carlat.

6619. Jacques, duc de Nemours, comte de la Marche, de Pardiac, de Castres et de Beaufort, donne procuration spéciale à Jean de la Mothe, Buaste Sauxon et Michel Soly, ses procureurs en parlement, pour affirmer que la lettre argüée de faux par le duc de Bourbon, son adversaire, n'a pu être retrouvée malgré les diligences qu'il a faites, et a été soustraite de son chartrier d'Aubusson.

Original sur parchemin, signé Jacques, contre-signé Businet, et jadis scellé. — P. 1363 [2], cote 1211.

1475, fin de l'année.

6620. Mémoire présenté par le duc de Nemours pour expliquer que les lettres originales dont on lui demande la production n'ont pu être retrouvées aux archives d'Aubusson.

Minute raturée sur papier, sans date ni signature. — P. 1363 [2], cote 1200.

1475.

6621. Inventaire des lettres remises au chancelier de Bourbonnais et relatives à l'acquisition des terres d'Antoine de Lévis.

Cahier de papier, signé. — P. 1375 [1], cote 2496.

[Vers 1475.]

6622. Louis XI donne au duc de Bourbon Jean II, en récompense des services qu'il lui a rendus dans les dernières guerres, la comté de Bourgogne et la seigneurie de Salins, confisquées sur Charles, soi-disant duc de Bourgogne, coupable de crime de lèse-majesté.

Expédition sur parchemin, signée Loys. La date est en blanc. — P. 1373 [2], cote 2225.

[Vers 1475.]

6623. Mémoire consultatif pour servir au duc de Bourbonnais dans le procès qu'il soutient contre le sire de la Voûte.

Minute informe, chargée de ratures, sans signature ni date. — P. 1362 [3], cote 1146.

[Vers 1475.]

6624. Déclaration de la valeur des terres appartenant jadis à Jean de Lévis, comte de Villars, et transportées au duc de Bourbon par le seigneur d'Ons.

Feuille de papier, non signée ni datée. Déficit; notice rédigée d'après l'Inventaire de Luillier. — P. 1361 [2], cote 969.

1476 n. st., 13 janvier.

6625. Quittance de Philippe de Savoie pour une somme de cinq mille livres tournois reçue par lui sur la dot de sa femme Marguerite de Bourbon.

Original latin sur parchemin, signé de la main de Philippe. — P. 1364 [2], cote 1335.

1476, an v du pontificat, iv id. febr. (10 février), Rome.

6626. Confirmation par le pape Sixte IV de la fondation faite par le duc Jean et la duchesse Jeanne de Bourbon dans l'église de Notre-Dame de Moulins, et de la donation d'une sainte épine à ladite église.

Expédition sur parchemin, collationnée et signée par un notaire apostolique. — P. 1373[1], cote 2182.

1476 n. st., 20 février.

6627. Pierre Greysolon, notaire juré de la cour de Forez, lieutenant de Me Jean Berry, conseiller et secrétaire du comte de Forez et son châtelain à Montbrison, donne en perpétuelle emphytéose à Jean Leverrier, habitant de Montbrison, des étaux placés devant la maison dudit Leverrier, dans la rue qui va de la petite boucherie à l'église des Cordeliers (ad ecclesiam Cordigerorum), moyennant un denier de cens et cinq sols tournois d'introge.

Original sur parchemin, qui devait être anciennement scellé du sceau de la chambre des comtes de Forez. — P. 1402[2], cote 1276.

1476 n. st., 2 mars.

6628. Projet du traité offert par Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qu'il tient assiégé dans Carlat, pour le décider à se remettre entre les mains du Roi.

Minute informe sur papier, sans signature. — P. 1363[1], cote 1192.

1476 n. st., 7 mars.

6629. Bail à cens passé à Béraud Donyol, de Saint-Galmier, moyennant dix deniers de cens et dix sols d'introge, des eaux pluviales venant et descendant des terres et grange des héritiers de Mathieu Trenard, dans la direction du chemin public qui va de la Talaudière (Talladeria) à Montbrison.

Autre bail à cens passé à Jean Héliot, habitant de Saint-Galmier, moyennant dix deniers de cens et soixante sols d'introge, d'une place sise audit lieu.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402[2], cote 1319.

[1476, mars.]

6630. Articles proposés par Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, assiégé dans Carlat, aux délégués du sire de Beaujeu, pour régler les conditions auxquelles il est disposé à se remettre entre les mains du Roi, avec les réponses du sire de Beaujeu en marge.

Copie sur papier, sans date ni signature, mais écrite au moment même. — P. 1363[1], cote 1192.

1476 n. st., 9 mars.

6631. Capitulation de Jacques d'Armagnac à Carlat, entre les mains de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, lieutenant général du Roi.

Original sur parchemin, signé Jacques et Pierre, et scellé de deux sceaux. — P. 1367[1], cote 1521.

1476 n. st., 11 mars.

6632. Protestation du duc de Bourbonnais contre la violence qui lui est faite par le Roi au sujet de l'apanage de son frère Pierre de Beaujeu et de la cession du Beaujolais à ce dernier.

Original sur parchemin, signé et peut-être écrit de la main du duc. — P. 1365[2], cote 1457.

1476 n. st., 3 avril.

6633. Le duc de Bourbonnais donne à Pierre de Beaujeu, en apanage, le comté de Clermont en Beauvoisis et le pays de Beaujolais.

Original sur parchemin, signé Jehan. — P. 1366[1], cote 1475.
Inséré dans la prise de possession de Pierre de Beaujeu. — Même cote.

1476 n. st., 8 avril.

6634. Désaveu par Marguerite de Salignac, veuve du sire d'Ainay, d'un procureur qui avait dit et fait plaider par un avocat que les châtellenies d'Ainay et de Pontcharrault étaient du ressort de Sancoins.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374[2], cote 2418.
Avec une procuration donnée à cet effet le 7 avril. — *Ibid.*, cote 2421.

1476, 19 avril.

6635. Pierre de Beaujeu accepte la constitution d'apanage qui lui est faite par le duc de Bourbon, son frère, et promet d'en observer les conditions.

Original sur parchemin, signé Pierre. — P. 1346[1], cote 1475.
Vidimus sur parchemin, du 4 septembre 1482, signé. — P. 1371[2], cote 1976.

1476, 25 avril, Montbrison.

6636. Heymard de Grolée, seigneur de Bressieu en Dauphiné, concède à Jean, duc de Bourbonnais

et d'Auvergne, la faculté de racheter, moyennant huit mille écus d'or payables en quatre parts égales, la terre de Juys, sise en Beaujolais, au pays de Dombes, que le duc avait donnée à feu Jean de Calabre, et celui-ci audit Heymard de Grolée..

Original sur parchemin, signé. — P. 1361 [1], cote 909.

1476, 26 avril.

6637. Prise de possession par Pierre de Beaujeu de la baronnie de Beaujolais à la part du royaume.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1366 [1], cote 1475.

1476, 30 mai, Cusset.

6638. Le procureur général du duc de Bourbonnais interjette appel de la citation adressée aux habitants de Vichy par le lieutenant du bailli de Cusset pour les contraindre à contribuer aux fortifications de Cusset, conformément aux lettres du Roi qui mandaient de faire contribuer auxdites fortifications tous les individus demeurant à trois lieues à la ronde.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 852.

1476, 12 juin, Lyon.

6639. Louis XI, roi de France, mande au bailli de Saint-Pierre-le-Moutier et à ses autres officiers de n'obliger en aucune façon les habitants des villes et châtellenies de Vichy, Billy et autres terres du duc de Bourbonnais, à contribuer aux réparations du château de Cusset, les susdits habitants étant suffisamment employés aux réparations de leurs propres villes.

« Par le Roy. — Picot. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 416. Entérinement par le lieutenant du bailli, en date du 19 du même mois. — Même cote.

1476, 22 août.

6640. Gadiffer de Malleret, écuyer, seigneur de Lussat, de Gouzon et de la Roche-Guillebault, donne procuration à ses deux fils Claude et Huguet de Malleret, pour annuler par-devant le conseil du duc de Bourbonnais les défenses portées par son châtelain de la Roche-Guillebault au sujet de la justice dudit lieu, et pour déclarer qu'il n'entend pas que ces défenses préjudicient d'une manière quelconque aux droits du duc de Bourbonnais, de son sénéchal et de son châtelain de Hériçon, lieu dont dépend la Roche-Guillebault.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [1], cote 374.

1476, 9 septembre.

6641. Louis Boudet, châtelain de la Roche-Guillebault, renonce aux défenses qu'il avait faites aux habitants de cette paroisse, au nom du seigneur du lieu, de plaider ailleurs qu'en la justice dudit seigneur, ces défenses étant préjudiciables au droit du duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [1], cote 360.

1476, 12 septembre.

6642. Compte de la recette des terres de Roche en Regnier, Artias, Retournac, Espalion et Malivernas, rendu par Guiot Daurel, receveur du duc de Bourbonnais et d'Auvergne, pour l'année finissant à la Saint-Jean-Baptiste 1476, ledit compte clos et arrêté à Annonay par Antoine Cornillier et Perrin Gayand.

Minute sur papier, signée Gayand. — P. 1399 [1], cote 792.

1476, 17 septembre.

6643. Adjudication à Benoît d'Aiguebonne du bois d'Espinaut, situé sur la paroisse de Péchadoires, dans la baronnie de Thiers.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1381, cote 3354.

1476, 18 septembre.

6644. Philippe de Savoie donne au duc de Bourbon quittance de cinq mille livres tournois, à compte sur les quatre-vingt-deux mille cinq cents livres à lui promises à cause de son mariage avec Marguerite de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 [2], cote 1329.

1476, 1er octobre, Moulins.

6645. Gilbert Pointet, tant en son nom que se portant fort pour Jean Huguet et Jeanne de Menat, ses neveu et nièce, vend au duc de Bourbonnais et à Guillaume et Guichard d'Albon, seigneurs de

Chazeuil, pour le prix de cent livres tournois, les deux tiers par indivis du port des Boisseaux, autrement appelé de Cordebeuf, situé sur l'Allier en la paroisse de Créchy, dont l'autre tiers appartient à Antoine de Chareil, seigneur de Cordebeuf, à la condition que les vendeurs demeureront quittes de six livres dix sols tournois de cens qu'ils devaient à cause dudit port au duc de Bourbonnais, ainsi que des arrérages qui pourraient être échus.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355[1], cote 26.

1476, 5 octobre, Arles.

6646. Le roi René alloue cent florins aux habitants de Berre pour la réparation de leurs salines dévastées par l'inondation.

Cahier de papier, signé. — P. 1380[1], cote 3164.

1476, 7 novembre.

6647. Enquête sur la plainte portée par Jean Ruphi, marchand, contre Pierre Prieur, mercier à Montbrison, qui l'avait injurié, un jour qu'il vendait tranquillement ses marchandises, en l'appelant *larron! larron!*

Feuille de papier, non signée. — P. 1402[2], cote 1322.

1476, 18 décembre.

6648. Louis, comte de Montpensier, à la requête de Morinot du Bois, écuyer, diminue le cens d'une vigne sise à Chamalières.

Feuille de papier, non signée. — P. 1376[1], cote 2645.

1476, 19 décembre.

6649. Testament de François, sire de Linières, en faveur de son frère Jacques de Beaujeu, sire d'Amplepuis.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366[1], cote 1475.

1476, 21 décembre.

6650. Mandement de Jean Jaquelin, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, pour contraindre les héritiers de feu Marguerite de Vergy et Guillemette de Vergy, veuve de Guillaume de Pontailler, seigneur de Talmay et de Villeneuve, remariée à Claude de Toulongeon, seigneur de la Bastie, à payer la rente de cent livres tournois due à Antoine de Chalon, doyen d'Autun, à ses frères et à ses nièces, par suite du partage de la succession de Louis de la Trémoille, en son vivant comte de Joigny, baron de Bourbon-Lancy, seigneur d'Uchon et d'Antigny, leur oncle utérin.

Original sur parchemin, signé avec l'exécutoire en date du 25 février suivant. — P. 1358[1], cote 453.

[De 1473 à 1476.]

6651. Requête présentée au roi René par le seigneur de Fonteneilles et le lieutenant d'Auvergne, ambassadeurs du duc de Bourbon, pour obtenir la restitution de cent trente-six mille écus formant la dot de Marie de Bourbon.

Cahier de papier, non signé. — P. 1379[1], cote 3127.

1477 n. st., 11 février.

6652. Les commissaires du Roi délèguent Bernard Dourdon pour percevoir une aide dans la châtellenie de Mur-de-Barrez.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364[2], cote 1392.

1477 n. st., 26 février.

6653. Bail fait à Jacques de Montjournal, écuyer, seigneur des Ais, d'un lieu appelé le Mas des Ais, et de l'appenderie Boisson, sise en la châtellenie de Verneuil, à la charge de payer au duc de Bourbonnais six livres tournois de cens, qui devront être assignées dans six ans, et de tenir ledit lieu en foi et hommage dudit seigneur, mais avec cette condition que son métayer ne sera contraint de payer aucun droit de charrois, guets ou manœuvres.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. Au dos se trouve la confirmation délivrée par le conseil du duc et signée Robertet. — P. 1355[2], cote 144.

1477 n. st., 8 mars.

6654. Le duc de Bourbon délègue ses pouvoirs à Jean de Saint-Haon, chancelier, à Jean de la Gardète et à Geoffroy Hébert, pour transiger avec le roi René au sujet de la restitution de la dot de Marie de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1379[2], cote 3140.

1477 n. st., 8 mars.

6655. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais donnent à bail à Michot Bellet et à Pierre de Bobiat l'étang du Lan, l'étang Bouchart et les vignes de Mornay appartenant à maître Jean de Sancoins, biens saisis à raison des délits pour lesquels ledit de Sancoins était détenu prisonnier par le Roi.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 507.

1477 n. st., 12 mars.

6656. Instructions données à Jean de Saint-Haon, Jean de la Gardète et Geoffroi Hébert, pour réclamer au roi de Sicile la dot de Marie de Bourbon.

Minute sur papier, signée JEHAN. — P. 1379 [1], cote 3127.

1477 n. st., 3 avril, Montbrison.

6657. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, d'une part, Brémond de Lévis, seigneur de la Voûte, Louis et Jacques de Lévis, ses enfants, d'autre part, étant engagés dans divers procès à raison des terres qui appartenaient jadis à Humbert, seigneur de Thoire, à Guy de Roche, à Philippe de Lévis, à Antoine et Jean de Lévis, et que le duc disait avoir acquises d'Antoine de Lévis, seigneur d'Ons, frère dudit Jean, tandis que les susdits Brémond, Louis et Jacques prétendaient qu'elles leur revenaient en vertu des substitutions testamentaires à eux faites par lesdits Humbert, Guy de Roche et Philippe de Lévis, les deux parties transigent ainsi qu'il suit :

Le duc de Bourbonnais délaisse auxdits de Lévis huit cents livres tournois de rente à prendre sur les terres de Meyras, de Jaujac, des Esparviers, et ceux-ci renoncent à toute réclamation sur le comté de Villars, les baronnies de Roche en Regnier et d'Annonay, les terres de Boytière, Vauvert, Poursan et Marguerites. Quant au comté de Villars, que détient le duc de Savoie, le duc de Bourbonnais en poursuivra le recouvrement, et, s'il l'obtient, il devra récompenser lesdits de Lévis de la moitié de la valeur dudit comté en terres sises au royaume de France. Lesdits de Lévis conserveront aussi les terres d'Albigeois que détiennent présentement les héritiers du bâtard d'Armagnac et autres, c'est à savoir la vicomté de Lautrec, Castelnau de Lévis, Pradelles et le Moulin-Neuf avec leurs appartenances.

Expédition authentique sur parchemin, signée de deux notaires, jadis scellée. — P. 1362 [2], cote 1026.

Minute originale sur papier, signée des parties contractantes, des témoins et de deux notaires. — P. 1362 [3], cote 1147.

Copies sur papier, sans date ni signature, dont l'une est de la même main que la minute. — P. 1362 [3], cotes 1147 et 1148.

1477, 19 août, château de Montluçon.

6658. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, etc., charge son procureur au pays de Beaujolais, à la part de l'Empire, de faire une information sur la requête des habitants d'Ambérieux, qui demandent à être exemptés des droits de capitainage, de guet et de garde.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1361 [2], cote 961.

1477, 21 août.

6659. Assiette de deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq livres tournois octroyées par les trois États de la [haute] Marche au seigneur de Beaujeu, à cause du don à lui fait par le Roi pour les francs fiefs et nouveaux acquêts dudit pays, à prendre sur les châtellenies de Felletin, Aubusson, Ahun, Guéret, Drouille, Châtelus, Crozant, Gimois, Lamontaigne (*sic*), Le Dagnon, Malleval, Montaigu (en Combraille).

Notice rédigée d'après l'Inventaire de Luillier. Le cahier de papier, non signé, qui nous reste, ne fournit que les noms des châtellenies et des localités, avec le chiffre de la taxe. — P. 1363 [2], cote 1241.

1477, 4 septembre, Bellac.

6660. Jean Ragon et Jean Taguenet, commissaires du Roi, font l'assiette de deux mille deux cent soixante-quatre livres quinze sols tournois octroyées au comte de Clermont, seigneur de Beaujeu, ayant le comté de la Marche en ses mains, par les gens des trois états de la basse Marche assemblés à Bellac le 12 mars 1477, à prendre sur les châtellenies de Charroux, Calais, Saint-Germain, le Dorat, Champaignac, Bellac et Rancon.

Minute originale sur papier, signée RAGON et DE MARCILLAC. — P. 1363 [2], cote 1242.

1477 n. st., 13 mars-12 septembre.

6661. Procédures entre la chambre des comptes

de Moulins et Catherine du Pestel, veuve du seigneur de Bressolles, au sujet du port dudit lieu de Bressolles.

Cahier de papier, signé. — P. 1376[1], cote 2663.

1477, septembre, Arras.

6662. Don fait par Louis XI à Pierre de Beaujeu de la haute et basse Marche et de la terre de Montaigu en Combraille.

Vidimus sur parchemin, du 4 septembre 1494, signé. — P. 1372[2], cote 2098.

1477, septembre, Arras.

6663. Louis XI donne en viager à Jean Blosset, seigneur de Saint-Pierre, la vicomté de Carladez confisquée sur le duc de Nemours.

Cahier de papier, signé. — P. 1372[1], cote 2016.

1477, 28 novembre.

6664. Le duc de Bourbon passe procuration à Guillaume Mainier pour s'accorder avec le roi René au sujet de la restitution de la dot de Marie de Bourbon.

Vidimus sur parchemin, du 13 mars 1497, signé. — P. 1379[2], cote 3130.

[1477, fin de l'année.]

6665. Les habitants d'Ambérieux, à la suite de l'enquête faite par le procureur du Beaujolais sur leurs réclamations, produisent leurs titres de libertés et franchises pour prouver qu'ils doivent être exemptés du droit de guet et de garde au château d'Ambérieux.

Original sur parchemin, mutilé, sans date; écriture du temps. — P. 1361[2], cote 961.

[1477.]

6666. Projet de contrat qui pourrait être présenté au roi René, et dans lequel la réclamation du duc de Bourbon est réduite à cent mille écus.

Minute sur papier, non signée. — P. 1379[1], cote 3127.

[Après 1477], 8 novembre, Chinon.

6667. Pierre de Beaujeu, comte de Clermont et de la Marche, mande à ses officiers d'assister au payement d'une somme de deux mille francs qui sera fait en son nom au couvent de Charroux, pour le rachat d'une rente de cent livres.

Original sur parchemin, signé Pierre. — P. 1380[1], cote 3170.

1478 (an de la Nativité), 8 et 26 janvier.

6668. René, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, comte de Provence, etc., transige avec Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, sur le différend survenu entre eux au sujet de la restitution de la dot de Marie de Bourbon, jadis femme de Jean, duc de Calabre, fils aîné dudit René, dot montant à cent vingt-neuf mille soixante-douze écus d'or en principal et à diverses autres sommes pour intérêts. Il s'engage à payer au duc de Bourbonnais cent mille écus de la valeur qu'avaient les écus d'or à la date du contrat de mariage : pour le tiers de cette somme, il cède et transporte au duc la baronnie de Mirebeau en Anjou, en se réservant l'hommage et ressort et la faculté de réméré; pour le second tiers, les terres d'Estain, de Bouconville, de la Chaussée avec l'étang dudit lieu, sises en Barrois, à certaines conditions et avec faculté de réméré; et pour le dernier tiers, les greniers et gabelles de Berre en Provence, également sous conditions et avec faculté de réméré.

Original latin sur parchemin, muni des *signa* de deux notaires. — P. 1379[1], cote 3105.

Vidimus sur parchemin, en date du 15 juin 1478, renfermant un vidimus du 6 février précédent; avec l'authentique et le *signum* du notaire. — P. 1359[2], cote 737.

Autre vidimus sur parchemin, du 13 mars 1497, signé. — — P. 1379[2], cote 3130.

Copie sur papier, non signée. — P. 1379[1], cote 3127.

1478 n. st., 9 janvier.

6669. Gabriel de Marolles, de Saint-Galmier, marchand, comme plus offrant et dernier enchérisseur, prend en emphytéose perpétuelle, moyennant un cens de trente-six setiers de blé seigle, mesure de Saint-Galmier, les moulins banniers de Saint-Galmier avec leurs écluses et dépendances.

L'adjudication est faite par Jean de Bourbon, évêque du Puy, lieutenant du duc, de l'avis de Jean Pelletier, chancelier, André Brinon, général des finances, Jean Berry, secrétaire, Jacques de Viry, juge ordinaire, Jean Giraud, procureur général, et

Jean de Jaligny, trésorier, officiers et conseillers du duc en Forez.

Original latin sur parchemin, avec trace d'incisions pour le sceau. — P. 1402², cote 1284.

1478 n. st., 19 janvier, Villefranche.

6670. Pierre de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, seigneur de Beaujeu, déclare avoir reçu d'Antoine et de Josserand de Thelys, seigneurs de l'Espinasse et du Sou, l'hommage qu'ils lui devaient rendre pour tout ce qu'ils tiennent de lui en Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1360², cote 876.

1478 n. st., 19 janvier, Villefranche.

6671. Pierre de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, seigneur de Beaujeu, déclare avoir reçu d'Édouard Rousset, seigneur de Thouéré, l'hommage qu'il lui devait rendre pour tout ce qu'il tient de lui en Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1360², cote 877.

1478 n. st., 21 janvier, Beaujeu.

6672. Pierre de Bourbon, comte de Clermont, etc., déclare avoir reçu de Guillaume Letou, seigneur de Pradines, l'hommage qu'il lui devait rendre pour tout ce qu'il tient de lui en Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1360², cote 877.

1478 n. st., 31 janvier, Villefranche.

6673. Pierre de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, etc., déclare avoir reçu d'Aubert de Gleteins, seigneur de la Roche, l'hommage qu'il lui devait rendre pour tout ce qu'il tient de lui en Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1360², cote 877.

1478 n. st., janvier, le Plessis du Parc.

6674. Louis XI confirme la donation faite au duc de Bourbonnais, en 1394, des terres de Château-Chinon, Lorme, Ouroux et Brassy, nonobstant la cession faite par le duc Charles au duc de Bourgogne, alors comte de Charolais.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380², cote 3275.

1478 n. st., 1er mars, le Plessis du Parc.

6675. Pierre de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, seigneur de Beaujeu, ayant reçu du Roi le comté de la Marche, confisqué après l'exécution du duc de Nemours, déclare renoncer à tout droit sur la terre de la Farge, située audit comté, à l'occasion du procès mû entre Hugues de Maignac et Antoinette sa fille, d'une part, et Jean de Maignac d'autre part, lequel Jean avait transporté son droit au feu duc de Nemours; et par suite de cet abandon il fait remise de la terre de la Farge audit Hugues et à sa fille.

Copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1363², cote 1238.

1478, 31 mars, Paris.

6676. Jean Amys, receveur des amendes du parlement de Paris, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais et d'Auvergne les lettres de don et octroi à lui fait par le Roi de huit amendes, montant ensemble à la somme de quatre cent quatre-vingts livres parisis et spécifiées dans l'acte.

Original sur parchemin, signé. — P. 1358², cote 556.

1478, mars, Moulins.

6677. Transaction entre Jean, duc de Bourbonnais, d'une part, et Michel, Michelle et Marie des Héraux et consorts, demeurant ès paroisses de Marcillat et de Vireley (?), d'autre part, par laquelle le duc les affranchit à perpétuité de toute taille personnelle et de suite, et de tout lien de servitude, moyennant une somme de trente écus d'or payable en une fois entre les mains du receveur de Montluçon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357², cote 371.

1478, 16 avril.

6678. Prise de possession de la terre de Château-Chinon par les procureurs du duc de Bourbon, avec le consentement des habitants.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380², cote 3275.

1478, 14 juin.

6679. Les commissaires députés par le Roi sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquêts au comté

de la Marche, modèrent la condamnation prononcée contre Jourdain Mérault, du Dorat, pour acquisition d'une rente de trente écus d'or, et déchargent Jean et Barthélemy Mérault de la part qui leur incombe dans ladite condamnation.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1363 [2], cote 1232.
Avec un reçu délivré le même jour par François Ballier auxdits Jean et Barthélemy. — Même cote.

1478, 17 et 18 juin.

6680. Le juge ordinaire de Forez, à l'occasion d'un débat soulevé entre le duc de Bourbon, comte de Forez, d'une part, et le prieur de Cleppé, d'autre part, au sujet des limites de la juridiction entre le château de Cleppé et le prieuré du même lieu, procède à une visite sur place à l'effet de retrouver les ormes qui, d'après la transaction arbitrale de 1248, marquaient le terrain où la juridiction devait être commune entre les parties. Cette visite étant restée infructueuse, et les recherches faites pour découvrir les ormes ou même leurs racines n'ayant pas produit de résultat, parce que le souvenir de la véritable place de ces anciens arbres s'était perdu, le prieur de Cleppé produit ses titres et papiers, et déclare qu'il s'en rapportera à la décision que le juge de Forez rendra sur le vu des pièces écrites.

Minute ou copie sur papier, non signée. — P. 1401 [1], cote 1042.

[1478, juin.]

6681. Relevé des passages qui se trouvaient dans les anciens registres de la cour de la châtellenie de Cleppé, et qui pouvaient servir à établir le droit du prieur de Cleppé à percevoir la moitié des droits et exploits de justice.

Feuille de papier, non signée. — P. 1401 [1], cote 1042.

1478, 18 juin, Mâcon.

6682. Procès-verbal de la contestation élevée entre le trésorier et le procureur du duc de Bourbonnais en son pays de Beaujolais, d'une part, et le receveur ordinaire du Roi à Mâcon, d'autre part, au sujet du payement des arrérages d'une rente de cinq cents livres tournois due au duc de Bourbonnais sur la rève de Mâcon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1361 [1], cote 906.

1478, 19 juin.

6683. Jean, duc de Bourbonnais, ayant été condamné par les gens des requêtes du palais à payer à maître Étienne de Labergement une pension viagère de quarante livres tournois, avec les arrérages et dépens, transige avec ledit maître Étienne et convient de lui payer la somme de trois cent quarante livres tournois pour tous arrérages et dépens, s'engageant à lui servir ladite pension jusqu'à ce qu'il l'ait pourvu d'un office ou d'un revenu équivalent.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 568.

1478, 25 juin.

6684. Jean, duc de Bourbon, et Louis, comte de Montpensier, règlent à dix mille écus la somme que le premier doit au second, et, pour le payement de ce capital, le duc asseoit à son oncle une rente perpétuelle de cinq cents écus sur l'étang de Berre en Provence.

Vidimus sur parchemin, du 10 mars 1501, signé. — P. 1379 [1], cote 3119.

1478, 14 juillet.

6685. Reconnaissance par le cardinal de Bourbon d'un prêt de dix-huit cent cinquante écus d'or qui lui a été fait par François Moussat, son écuyer et maître d'hôtel.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1373 [2], cote 2235.

1478, 23 juillet.

6686. Jean de la Gardète, chevalier, et Gabrielle de Montmorin, sa femme, renoncent en faveur du duc de Bourbonnais et d'Auvergne, moyennant la somme de six cent quatre-vingt-dix livres tournois à eux payée, au droit qu'ils pouvaient avoir sur le quart du port de Roanne partissant par indivis avec Jean Dupuy et Jean de Populle.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 760.

1478, 5 septembre.

6687. Philippe de Savoie donne au duc de Bourbon quittance de sept mille livres tournois sur la somme à lui due pour son mariage avec Marguerite de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 [2], cote 1330.

1478, 22 septembre, Moulins.

6688. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, etc., fait citer Jean Cole, dit Galant, capitaine d'Ambérieux, à l'effet de produire, s'il y a lieu, ses dires contradictoires aux prétentions des habitants d'Ambérieux, qui demandent à être exempts des droits de guet et de garde.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé, avec la relation du sergent chargé de faire la signification audit Galant, en date du 28 septembre suivant. — P. 1361 [2], cote 961.

1478, 23 octobre.

6689. Le duc de Bourbon rachète la terre d'Ainay à Marguerite de Salignat, veuve de Patris Foulcart, et à Charles Foulcart, son fils, pour le prix de huit mille écus d'or.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [2], cote 2406.

1478, 11 novembre.

6690. Transaction entre le duc de Bourbonnais et Bertrand de Murol, chevalier, seigneur de Saint-Germain-des-Fossés, par laquelle, pour mettre un terme au procès mû entre eux à l'occasion de la terre de Saint-Germain-des-Fossés, il est convenu que la possession de ladite terre, avec les meubles et fruits, demeurera audit de Murol sans dépens, sous la réserve de mille livres tournois que le duc a perçus sur lesdits fruits, ainsi que de l'action pétitoire sur la seigneurie dudit lieu de Saint-Germain. Ledit de Murol sera également tenu de délivrer au duc les terriers de Fretay et de la Guillermie s'ils sont séparables de ceux de Saint-Germain, ou sinon d'en donner l'extrait.

Copie sur papier, en date du 30 juin 1494, collationnée et signée. — P. 1364 [1], cote 1288.

[1479?], 5 janvier, Château-Chinon.

6691. Le procureur de Château-Chinon écrit aux gens de la chambre des comptes du duc de Bourbonnais pour se plaindre que les habitants de divers villages dépendants de Château-Chinon, mais enclavés dans l'élection de Nivernais, soient forcés de payer les aides en cette même élection, au grand préjudice des droits du duc de Bourbonnais.

Lettre missive originale, signée. — P. 1357 [1], cote 349.

1479 (an de la Nativité), 8 janvier.

6692. Le roi René reçoit les lettres de ratification par le duc de Bourbon de l'accord passé entre eux au sujet de la restitution de la dot de Marie de Bourbon, et les accepte comme bonnes et valables.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1379 [2], cote 3139.

1479 (an de la Nativité), 8 janvier.

6693. Le roi René mande aux officiers des gabelles en Provence de laisser les procureurs du duc de Bourbon prendre possession du grenier à sel de Berre, mais sans y faire mutation d'officiers.

Original sur parchemin, signé René, et scellé en cire jaune. — P. 1379 [2], cote 3143.

Vidimus sur parchemin, du 11 février 1479, signé. — *Ibid.*, cote 3142.

1479 (an de la Nativité), 8 janvier.

6694. Le roi René mande à ses officiers en Anjou de laisser les procureurs du duc de Bourbon prendre possession de la baronnie de Mirebeau, mais sans y faire mutation d'officiers.

Original sur parchemin, signé René, jadis scellé. — P. 1379 [2], cote 3141.

1479 n. st., 8 janvier.

6695. Production par les Carmes de Moulins de leurs lettres d'amortissement au sujet d'une maison acquise par Jean Jayat.

Feuillet de papier, signé. — P. 1373 [1], cote 2195.

[1479?], 8 janvier, Nevers.

6696. Les élus et receveur des aides en l'élection de Nivernais écrivent au duc de Bourbonnais qu'ils ne peuvent exécuter les lettres royaux en vertu desquelles les hommes mouvants de Château-Chinon, mais enclavés dans l'élection de Nivernais, devraient être imposés par les élus de Bourbonnais et y payer les tailles, attendu que, de l'avis du procureur du Roi et du procureur du duc de Brabant, comte de Nevers, lesdites lettres sont contraires à la justice et aux arrêts précédemment rendus.

Lettre missive originale sur papier, signée. — P. 1357 [1], cote 349.

1479 n. st., 13 janvier.

6697. Les procureurs du duc de Bourbonnais, en vertu des lettres patentes et closes du roi René,

sont mis en possession réelle du grenier et des gabelles de Berre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [1], cote 3129.

1479 n. st., 27 février.

6698. Mandement du Roi pour ajourner le sieur de Châtillon, nouveau possesseur de la terre de Vierzon, sur la requête du duc de Bourbonnais.

Avec la relation du sergent adressée au parlement de Paris, en date du 11 mai 1479.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1378 [2], cote 3040.

1479 n. st., 2 mars.

6699. Le duc de Bourbon délègue deux procureurs pour prendre possession en son nom de la baronnie de Mirebeau.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1379 [2], cote 3137.

1479 n. st., 21 mars, le Plessis du Parc.

6700. Louis XI, roi de France, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais et d'Auvergne l'hommage des terres et seigneuries d'Annonay et de Colombier au bailliage de Vivarais, mouvantes de la couronne.

« Par le Roy. — PICOT. »

Expédition sur parchemin, jadis scellée. En double. — P. 1360 [1], cote 814, et P. 1374 [2], cote 2456.

1479 n. st., 25 mars, le Plessis du Parc.

6701. Louis XI remet au duc de Bourbon les peines qu'il a pu encourir pour défaut d'hommage des terres d'Annonay et de Colombier.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1371 [1], cote 1950. Avec l'attache des trésoriers de France, du 21 avril. — Même cote.

1479 n. st., 1er avril.

6702. Pierre Thomas, dit Champier, et Denise, veuve de Jean Thomas, vendant à Jacques de Thorigny, seigneur de Saint-Marcel, capitaine de Sury-le-Bois, et à Jean de Jaligny, trésorier de Forez, représentants du duc de Bourbonnais, leur bois sis au territoire du Bois des Ayens, paroisse de Saint-Cyr-les-Vignes, pour le prix de trente-cinq livres.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1394 [1], cote 1.

1479, 17 avril.

6703. Pierrre Greysolon, notaire juré de la cour de Forez et lieutenant du châtelain de Montbrison, donne en perpétuelle emphytéose, moyennant deux deniers tournois de cens, à Guilhodon Mecton, notaire à Sury-le-Comtal, des étaux placés devant la maison dudit Mecton, dans la rue Saint-Jean, à Montbrison.

Original latin sur parchemin, jadis scellé. — P. 1402 [2], cote 1267.

1479, 8 mai.

6704. Jean Audry et ses parents sont reçus comme bourgeois du duc à Moulins, après avoir juré qu'ils sont de condition franche et libre.

Original sur parchemin, signé, scellé de quatre cachets. — P. 1376 [1], cote 2611.

1479, 13 mai, Moulins.

6705. Accord entre le procureur du duc de Bourbonnais et Berthon d'Arson, écuyer, seigneur du Boyrat, par lequel ledit d'Arson doit jouir de l'usage dans les forêts de Blomard, Tronceon, la Forêt-au-Comte et la Brosse, selon ce que ses titres contiennent, à cause de sa maison de Boyrat et seulement pour chauffer et bâtir; « et ce par l'ordonnance du maître des eaux et forêts et par la main de l'arpenteur, à seing de marteau, et non autrement, ainsi que communément font et usent les autres usagiers de Bourbonnois. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 253.

1479, 15 mai, Moulins.

6706. Mandement de Jean, duc de Bourbonnais, pour faire délivrer au sieur de Beauchamp un harnois complet et de mesure, qu'il lui a donné.

Original sur papier, signé par le duc, contre-signé BERRY, avec l'exécutoire expédié par Follet. — P. 1359 [1], cote 664.

1479, 17 mai.

6707. Antoine des Vernois, maître d'hôtel du sieur de Beauchamp, déclare avoir reçu au nom dudit de Beauchamp un harnois complet de guerre, délivré par Jacquemin Ferrel, armurier du duc de Bourbonnais.

Original sur papier, signé. — P. 1359 [1], cote 664.

1479, 8 juin.

6708. Laubigois, trésorier du duc de Bourbonnais, déclare qu'il a payé à Jacquemin Ferrel, armurier dudit duc, pour fournitures par lui faites, quatre cents livres tournois à valoir sur une somme de deux mille trois cent soixante-dix-sept livres sept sols six deniers, qui lui était due par le duc en vertu d'un compte arrêté le 30 mars 1478.

Cédule originale sur parchemin, signée. — P. 1359 [1], cote 664.

1479, 9 juillet, Moulins.

6709. Jean, duc de Bourbon, assigne neuf cents livres de rente sur les étangs de Brénondes et autres domaines à la sainte chapelle du château de Bourbon, en accroissement de la fondation constituée par son aïeul Louis I[er] de Bourbon.

Dans l'acte du 27 septembre suivant. — P. 1392 [1], cote 662.

Du 4 mars 1478 n. st. au 14 juillet 1479.

6710. Examen de témoins dans la cause pendante entre le duc de Bourbon et Catherine du Pestel, veuve d'Antoine de Bressolles, au sujet du port de Bressolles.

Cahier de papier, signé. — P. 1376 [1], cote 2663.

Du 20 juillet 1478 au 14 juillet 1479.

6711. Autre examen de témoins dans le procès mû entre le procureur du duc de Bourbon et la veuve de Bressolles, au sujet du port de Bressolles.

Cahier de papier, signé. — P. 1376 [1], cote 2663.

1479, 27 septembre, chaussée de l'étang de Brénondes.

6712. Sommation faite aux fermiers de la pêche de l'étang de Brénondes par Pierre le Masson, commandeur de Saint-Amant, procureur de la vraie croix de la sainte chapelle de Bourbon, d'avoir à lui payer la rente assignée sur leur ferme en faveur de ladite chapelle.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1392 [1], cote 662.

1479, 10 octobre.

6713. Philippe de Savoie donne au duc de Bourbon quittance de cinq mille livres tournois sur la dot de Marguerite de Bourbon.

Original sur parchemin, signé de la main de Philippe. — P. 1364 [2], cote 1335.

1479, 11 octobre, Cunault en Anjou.

6714. Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, transfère à Louis XI tout ce qui peut lui appartenir de droit héréditaire sur les pays de Lorraine, de Bar, de Provence et de Forcalquier.

Double expédition, en français et en latin. Feuillets de papier, non signés. — P. 1379 [1], cote 3122.

1479, 6 novembre.

6715. Commission de Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, pour examiner les comptes du trésorier de Beaujolais et des receveurs particuliers dudit pays.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366 [2], cote 1504.

1479, du 18 septembre au 12 novembre.

6716. Déclaration des bénévis ou baux à cens faits au nom du duc de Bourbonnais par Jean Guiton, licencié en lois, conseiller et maître des requêtes du duc, à ce commis et député, dans les châtellenies de Saint-Just, Cervière et Saint-Haon.

Cahier de papier, signé Faure. — P. 1402 [2], cote 1287.

1479, 20 novembre.

6717. Annemond Payan, juge ordinaire du domaine de Beaujeu, remet à Étienne Rosset, notaire de Lent, la pratique et la garde des minutes de Jean de Cuyria, de Jean et d'Alexandre Bordelle, anciens notaires audit lieu de Lent.

Cahier de papier, signé. — P. 1391 [1], cote 575.

1479, 20 novembre.

6718. Inventaire de divers papiers de la cour de la châtellenie de Germigny, remis à Guillaume Gascoing pour être portés à Saint-Pierre-le-Moutier, à l'effet de servir au procès contre le seigneur de la Guierche.

Minute sur papier, signée Gascoing. — P. 1356 [2], cote 234.

[Vers 1479.]

6719. Raisons proposées au nom de la dame de Bressolles dans le procès qu'elle soutient contre le duc de Bourbon, au sujet de son port de Bressolles.

Cahier de papier, signé. — P. 1376 [1], cote 2663.

[Vers 1479.]

6720. Mémoire présenté à la chambre des comptes de Moulins au sujet du débat engagé entre le procureur du duc de Bourbon à Thiers et Brémond Fayot, lequel prétendait que son ténement de Genestoux ne devait pas être inscrit dans le censier de Thiers.

Cahier de papier, non signé. — P. 1381, cote 3376.

[Entre 1475 et 1480.]

6721. Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, reconnaît avoir reçu de Lyonnet Raffin l'hommage de tout ce qu'il tient de lui en Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366 [2], cote 1504.

1480 n. st., 19 janvier.

6722. Le duc de Bourbon prend possession par procureurs de la ville de Mirebeau, qui lui a été cédée par le roi René, en promettant de n'en pas toucher les revenus jusqu'à la mort dudit roi et de la reine sa femme.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1379 [2], cote 3136 *bis*.

1480 n. st., 26 janvier.

6723. Échange de certaines rentes en nature entre le comte de Montpensier et Denis Popelat, bourgeois d'Aigueperse.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2604.

[Vers 1480], 16 février, Toulouse.

6724. Lettre missive adressée au trésorier de Sens pour le recouvrement de pièces nécessaires à la conduite du procès engagé par la maison de Nemours contre Boffile [de Juge], au sujet du comté de Castres.

Original sur papier, signé Faure, sans millésime, mais postérieur à l'exécution du duc de Nemours et à la mort de Charles, comte du Maine. — P. 1363 [2], cote 1201.

1480 n. st., 8 mars, Riom.

6725. Acte de notoriété servant à constater qu'il est de coutume et de commune observance au siége de Riom et au pays d'Auvergne que les appelants des baillis et juges d'appeaulx des vassaux subalternes de la cour de la sénéchaussée d'Auvergne, ayant relevé et poursuivi l'appel, peuvent appointer avec leurs parties et composer avec les seigneurs dont ils auront appelé ou de leurs officiers sans le su du sénéchal et sans que les officiers du duc d'Auvergne leur en puissent rien demander, à moins qu'ils ne soient appelants de dénégation de droit; et que quand les appellations sont vidées par le sénéchal ou son lieutenant, et qu'il a été dit mal appelé, il est d'usage d'adjuger l'amende au seigneur dont on a appelé.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364 [1], cote 1301.

1480, avril, Moulins.

6726. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain et de Villars, etc., donne à Antoine et Claude de Tournon, à titre d'arrentement et bénévis perpétuel, ses trois étangs d'Uzore sis au mandement de Montbrison, dessous le Puy d'Uzore, en la paroisse de Saint-Paul d'Uzore, moyennant soixante-dix livres tournois de cens annuel.

Original sur parchemin, signé de la main du duc, contre-signé par son secrétaire et jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 753.

1480, 4 mai, Cluny.

6727. Jean de Bourbon, évêque du Puy et abbé de Cluny, lieutenant général du duc de Bourbonnais, mande aux gens des comptes et autres officiers du duc en Forez, de laisser Antoine et Claude de Tournon jouir paisiblement de l'arrentement perpétuel des trois étangs d'Uzore à eux concédés, aux conditions stipulées dans les lettres du duc.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 752.

1480, 18 mai, Montbrison.

6728. Jean de Jaligny, maître des eaux et forêts du comté de Forez, met Antoine et Claude de Tournon en possession des étangs d'Uzore, en prenant hypothèque sur les autres biens desdits frères pour le payement du cens, au cas où les susdits étangs deviendraient en ruine ou de peu de valeur.

Original sur parchemin, signé. — P. 1359 [2], cote 753.
Sous la même cote se trouve un exposé de l'affaire, extrait du compte rendu par Jean de Jaligny pour l'année finissant à la Saint-Jean-Baptiste 1481.

1480, 20 mai.

6729. Reconnaissance par le cardinal de Bourbon d'un prêt de deux mille cinquante écus d'or qui lui a été fait par François Moussat, son écuyer et maître d'hôtel.

Feuillet de papier, non signé (au verso). — P. 1373 [2], cote 2235.

1480, 17 juin, Moulins.

6730. Transaction entre le procureur du domaine du duc de Bourbonnais, d'une part, et Guillaume et Guichard d'Albon, seigneurs de Chazeuil, d'autre part, au sujet de deux ou trois cents sexterées de terre au terroir des Gravières, vers la rivière d'Allier. Il est accordé que la seigneurie foncière desdites terres demeurera aux seigneurs de Chazeuil pour la partie dont ils justifieront, par bons et valables titres, avoir joui depuis trente ans, et que, pour le surplus, la seigneurie foncière sera commune entre les parties. Quant à la justice, elle demeurera commune pour la totalité des terres en question.

Original sur parchemin, signé de deux notaires, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 72.

1480, 22 juin, château d'Ouches.

6731. Ratification par Guillaume d'Albon et Marie de la Palisse, sa femme, en leur nom et au nom de Guichard d'Albon, leur neveu, de la transaction intervenue entre eux et le procureur du domaine du duc de Bourbonnais, au sujet de la seigneurie et de la justice des terres situées au terroir des Gravières.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 73.

1480, 23 août.

6732. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais certifient que Guillot Constant et Jean de Pompierre, jadis maîtres de la chambre aux deniers de ce prince, ont fait divers payements et établi divers comptes de reliquats dus à feu Pierre de Haunecourt, écuyer.

Cédule originale sur parchemin, signée, jadis scellée de quatre cachets. Au dos est la quittance d'une somme de 652 livres tournois donnée par Nicolas et Christophe Laubigois comme héritiers de leur oncle Pierre de Haunecourt, jadis premier pannetier du feu duc Charles, le 19 septembre 1480, en échange de l'office de maire de la chambrerie de France à Orléans. — P. 1359 [1], cote 669.

1480, 29 septembre.

6733. Le duc de Bourbon mande à ses gens des comptes de Moulins de remettre à son secrétaire Guillaume de Jaligny certains titres concernant la création du duché d'Auvergne, pour servir contre le procureur du Roi à Montferrand.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1372 [2], cote 2064.

1480, 19 octobre, en Recullée, hors des murs d'Angers.

6734. Marguerite d'Anjou, veuve du roi d'Angleterre, en récompense des services qu'elle a constamment reçus du roi Louis XI, lui fait une nouvelle et irrévocable donation de tous les droits qu'elle peut avoir sur la Lorraine, le pays de Bar, le marquisat du Pont, la Provence et le comté de Forcalquier.

Cahier de papier, non signé. — P. 1379 [1], cote 3122.

1480, 3 et 9 novembre.

6735. Procurations données à Jean de Tersac et à Guillaume Coiffier par Louis de Bourbon, comte de Montpensier et de Clermont, dauphin d'Auvergne, seigneur de Combraille et de Mercœur, et par Gilbert de Bourbon, comte Dauphin, son fils unique, pour traiter du mariage dudit Gilbert avec Claire, fille du marquis de Mantoue.

Deux originaux sur parchemin, l'un signé, jadis scellé, l'autre revêtu du *signum* d'un notaire et de l'authentique du chancelier de Montpensier. — P. 1359 [2], cotes 730 et 731.

1480, 6 novembre.

6736. Information sur la juridiction de la seigneurie de Chalens et sur les limites des châtellenies de Villeneuve et Beauregard.

Cahier de papier, signé. — P. 1391 [2], cote 593.

1480, 18 décembre.

6737. Transaction entre le procureur du domaine du duc de Bourbonnais et les habitants de Varennes au sujet des terres appelées les Gravières, où lesdits habitants prétendaient avoir droit de pâture sans rien payer, sauf le droit de bourgeoisie. Il est accordé que les habitants demeureront seigneurs fonciers de la moitié des terres délimitées dans l'acte et en disposeront à leur volonté, en payant

au duc cent sols tournois de cens annuel outre le droit de bourgeoisie, et qu'ils partageront par indivis l'autre moitié avec les seigneurs de Chazeuil, à la réserve de la portion dont lesdits seigneurs de Chazeuil justifieront avoir joui depuis trente ans, conformément à l'accord récemment conclu entre eux et le duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé de deux notaires, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 75.

[Vers 1480.]

6738. Mémoires présentés au procureur du Roi pour obtenir provision du Roi sur la réparation de certains châteaux du Velay appartenant à l'église cathédrale du Puy, notamment du château d'Issengeaux, qui doit être remis en son premier état, et du château de Monistrol, où les constructions faites indûment par un certain Jean Puys doivent être démolies dans l'intérêt public.

Feuilles de papier, sans date ni signature; écriture très-fine, de la seconde moitié du quinzième siècle. — P. 1362 [1], cote 1012.

[Vers 1480.]

6739. Mémoire des pièces à produire pour établir les droits que possède le duc de Bourbonnais en son comté de Forez, et pour réfuter les inhibitions et défenses faites par maîtres Jean Avin et Doyat.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1359 [2], cote 777.

[Vers 1480.]

6740. Informations faites pour établir le droit qu'ont les maîtres des eaux et forêts de Bourbonnais d'exercer la garde et la justice dans les *salis* situés en la châtellenie de Verneuil, entre les rivières d'Allier et de Sioule.

Deux cahiers de papier, sans date ni signature. — P. 1361 [2], cote 966.

[Vers 1480.]

6741. Déclaration sommaire des bois sis à Germigny, Nérondes, le Gravier et autres lieux du Berry, de leur délimitation et de leur valeur approximative.

Feuille de papier, non signée, dont le commencement manque. — P. 1361 [2], cote 964.

[Vers 1480], la Bastille.

6742. Lettre missive adressée au prieur de Nemours, maître Pierre de la Ville, licencié en lois, au sujet d'un procès soutenu par l'auteur de la lettre contre le comte de Vendôme, à propos des terres de Cailly, Quillebeuf, Bois-Normant et Morigny, que le feu duc de Nemours avait vendues au feu sire de Morviller avec faculté de réméré.

Original sur papier, sans signature. Le destinataire est appelé dans le corps de la lettre « Monsieur le trésorier ». — P. 1363 [2], cote 1201.

[Vers 1480.]

6743. Notice des pièces envoyées à maître Simon par l'évêque du Puy, touchant sa maison de Lyon.

Feuille de papier, sans date ni signature. — P. 1362 [1], cote 1014.

[Vers 1480.]

6744. Raisons fournies par le grand prieur d'Auvergne pour justifier de ses droits à exploiter la mine de charbon de Charbonnières, avec les réponses du duc de Bourbon.

Cahier de papier, non signé ni daté. — P. 1372 [2], cote 2058.

1481 n. st., 2 janvier, Varennes.

6745. Les habitants de Varennes-sur-Allier ratifient la transaction faite précédemment en leur nom avec le procureur du duc de Bourbonnais, relativement à la seigneurie de la moitié des terres sises au territoire des Gravières.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 76.

1481 n. st., 8 janvier.

6746. Jean, duc de Bourbon, accroît le douaire de sa femme Jeanne de France en lui donnant la châtellenie de la Chaucière.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2334.

1481 n. st., 10 janvier.

6747. Transaction entre les habitants de Cintrat et le procureur du domaine de Bourbonnais, par laquelle lesdits habitants sont déclarés quittes et francs de toute taille personnelle, à la charge de payer annuellement au duc, à sa recette de Chan-

telle, cinq sols tournois de bourgeoisie par feu, et en outre une somme de cinquante écus d'or pour une fois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1356[2], cote 239.

1481 n. st., 6 février.

6748. Antoine de la Fayette, chevalier, seigneur de Montboissier, déclare qu'il tient le duc de Bourbonnais quitte de tout ce qu'il pouvait lui devoir, tant pour le fait des commissions de Saint-Quentin que pour la capitainerie de Cervière, moyennant que le duc lui a transporté tout le droit qu'il pouvait avoir en la terre et seigneurie de Roche-d'Agout, récemment acquise par lui.

Cédule sur parchemin, avec la signature autographe : MONTBOYSSIER. A cette pièce est jointe la minute informe d'un acte qui devait être l'attestation notariée de la renonciation précédente. — P. 1358[1], cote 514.

1481 n. st., 14 février.

6749. Décharge de pièces donnée au trésorier de Forez par le duc Jean II.

Original sur papier, signé de la main du duc. — P. 1372[2], cote 2062.

1481, 24 février, Mantoue.

6750. Traité de mariage entre Claire, fille de Frédéric de Gonzague, marquis de Mantoue, et Gilbert de Montpensier, fils de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, Dauphin d'Auvergne.

Minute originale sur papier, rédigée par Christophe, fils de Gilles de Goris, notaire à Mantoue, et signée par lui. — P. 1359[2], cote 733.

Expédition sur parchemin, signée, avec lettre initiale peinte, comprenant aussi d'autres actes relatifs à ce mariage, du 3 novembre 1480 au 24 février 1481. — P. 1365[2], cote 1462.

1481 n. st., 13 mars.

6751. Les commissaires du Roi délèguent Pierre Bartholomi et plusieurs autres pour percevoir le payement des lances imposées à la seigneurie de Mur-de-Barrez.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364[2], cote 1392.

1481 n. st., 9 avril.

6752. Guillaume de la Roche, chevalier, seigneur de Saint-Maixant, vend, cède et transporte à Colas Depéret, bourgeois de Montluçon et seigneur de Bienassis, pour le prix de six cent quarante livres tournois, ses bois, garennes, prés, étangs et terres labourables situés au territoire de Virloubier et de Rocles.

Vidimus original sur parchemin, délivré le 25 novembre 1491, signé, jadis scellé. — P. 1357[1], cote 355.

1481 n. st., 17 avril.

6753. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais reçoivent Colas Depéret, bourgeois de Montluçon, à composition pour une somme de cinquante livres tournois une fois payée, à titre de droit de rachat dû au duc pour les bois et terres de Virloubier et de Rocles, acquis par ledit Depéret de messire Guillaume de la Roche, chevalier, lesdits biens étant venus de noble à non noble.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé de quatre cachets en cire rouge. — P. 1357[2], cote 367.

1481, 27 avril.

6754. Inventaire de pièces envoyées au chancelier de Bourbonnais, et relatives au procès mû entre le sire de Joyeuse et le sire de Montboissier au sujet de Bouthéon.

Feuille de papier, signée. — P. 1397[1], cote 516.

1481, 13 juin.

6755. Jean de Bourbon, évêque du Puy et administrateur perpétuel de l'abbaye de Cluny, passe procuration à Jean Laurent, docteur en droit, pour effectuer l'échange convenu entre lui et le duc de Bourbonnais.

Vidimus sur parchemin, du 7 août 1481, collationné et signé. — P. 1396[1], cote 435.

1481, 14 juin, Mantoue.

6756. Frédéric de Gonzague, marquis de Mantoue, fait attester, par acte authentique, qu'il a payé à Jean de Tersac et à Guillaume Coiffier, procureurs de Gilbert de Montpensier, deux mille ducats d'or pour partie de la dot de sa fille Claire, mariée audit Gilbert.

Original sur parchemin, revêtu des authentiques et des *signa* de deux notaires de Mantoue. — P. 1359[2], cote 732.

1481, 24 juin.

6757. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, seigneur de Beaujolais à la part de l'em-

pire, etc.; nomme Mathieu Plasson son sergent général au comté de Forez.

Copie sur papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1306.

1481, 25 juin, Moulins.

6758. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, transporte à Jean de Bourbon, évêque du Puy, comte de Velay, la terre de Vachères et la moitié de la terre de Retournac, par lui acquises d'Antoine de Lévis, seigneur d'Ons, l'autre moitié de ladite terre de Retournac appartenant déjà audit évêque; et celui-ci, de son côté, délaisse au duc de Bourbonnais la terre d'Argental en Forez, qu'il avait acquise de Marguerite de Montchenu.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362 [2], cote 1030.
Inséré dans le vidimus du 7 août 1481. — P. 1396 [1], cote 435.

1481, 2 juillet, Chartres.

6759. Louis XI mande au parlement de faire une enquête sur les foires et marchés du pays d'Auvergne, où le duc de Bourbonnais a coutume de lever certains droits, et de veiller à ce que celles desdites foires qui seront trouvées régulièrement instituées soient tenues comme par le passé, nonobstant les défenses faites par le gouverneur d'Auvergne.

« Par le Roy, Vous, l'évêque d'Alby et le gouverneur du Dauphiné présens. — Duban. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1361 [1], cote 939.

1481, 2 juillet, Chartres.

6760. Le Roi mande à ses officiers de laisser le duc de Bourbon jouir, par manière de provision, des péages et leydes des pays de Bourbonnais, Auvergne, Forez et Roannais.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2325.

1481, 6 juillet.

6761. Acensement de plusieurs dîmes dans les paroisses de Louroux, Theneuille et Ygrande.

Original sur papier, signé. — P. 1376 [2], cote 2693.

1481, 14 juillet.

6762. Jean de Bourbon, évêque du Puy, sur la place commune de Retournac, *sedens super scannum fusteum ornatum quodam rubeo coopertorio*, donne lecture publique de l'acte d'échange qui lui confère la seconde moitié de la terre de Retournac, et, avant d'en prendre possession, il déclare approuver ledit échange comme ayant été fait d'après son commandement spécial.

Original sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1396 [1], cote 435.
Inséré dans le vidimus du 7 août 1481. — Même cote.

1481, 18 juillet.

6763. Jean de Bourbon, évêque du Puy, prend personnellement possession du château de Vachères, s'en fait ouvrir les portes malgré l'opposition du châtelain, qui demandait à consulter le sire de la Voûte, en parcourt toutes les chambres et salles, et y reçoit l'hommage de plusieurs vassaux.

Vidimus sur parchemin du 7 août 1481, collationné et signé par les notaires Robertet et Chalancon. — P. 1396 [1], cote 435.

1481, juillet et août.

6764. Citations diverses adressées au nom d'Étienne de Vesc, baron de Grimaud, sénéchal de Beaucaire, tant à Mathieu, grand bâtard de Bourbon, qu'à sa mère Marguerite de Bruant, résidant à Boutheon, pour soutenir le procès qui lui est intenté par Louis de la Voûte.

Copies sur papier, signées. — P. 1397 [3], cote 619.

1481, 7 août.

6765. Jean de Sarrye le jeune, fils émancipé de Jean de Sarrye, seigneur de la Vallée, ayant revendiqué et repris la terre de Pellejay, jadis cédée par son père au couvent de Fontmorigny, en vertu d'un acte de vente ratifié au mois de juillet 1478 par le duc de Bourbonnais, revend cette terre au même couvent pour le prix de sept cents livres et moyennant l'abandon d'une rente de sept setiers de seigle; il s'engage à rendre foi et hommage au duc pour ladite terre au nom des religieux, qui payeront vingt sols tournois par an et cent sols à chaque mutation d'abbé.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 208.

1481, 15 août.

6766. Antoine de la Fayette, seigneur de Mont-

boissier, se déclare dûment satisfait et récompensé par Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, tant pour la capitainerie de Sermur, qui lui avait été donnée sa vie durant, que pour les dépenses et dommages qu'il a supportés au service dudit duc.

Original sur parchemin, jadis scellé, délivré par Antoine du Puy, garde des sceaux aux contrats à Montferrand. — P. 1358 [2], cote 555.

1481, 20 août.

6767. L'abbé et le couvent de Fontmorigny et Jean de Sarrye le jeune, d'une part, et le procureur du duc de Bourbonnais, d'autre part, règlent définitivement les conditions auxquelles ledit couvent devra être maintenu en possession de la motte et seigneurie de Pellejay, à savoir : vingt sols tournois de rente payables au duc en sa recette de Germigny, cent sols tournois à chaque mutation d'abbé, et cent quatre-vingt-trois livres deux sols cinq deniers tant pour le droit de quint et arrière-quint que pour les arrérages d'une rente de sept setiers de seigle; le tout sous la garantie du sieur de Sarrye.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé de trois sceaux. — P. 1356 [1], cote 208 *bis*.
Vidimus original du 10 mars 1505, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 227.

1481, 21 août.

6768. Jean de Sarrye le père s'engage par serment à observer toutes les conditions de l'accord conclu entre le duc de Bourbonnais et le couvent de Notre-Dame de Fontmorigny, au sujet de l'acquisition de la terre de Pellejay.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé de trois sceaux. — P. 1356 [1], cote 208 *ter*.
Vidimus original du 10 mars 1505, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 227.

1481, 10 septembre.

6769. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, représenté par Jean de Chamelet, son procureur, transige avec Georges Popule et ses cousins au sujet du quart du port de Roanne qui leur avait été adjugé par arrêt du parlement; il leur accorde sept cents livres à titre d'indemnité, les maintient dans leurs droits, et leur permet de rebâtir un moulin qui avait été démoli par ses officiers durant le procès.

Original sur parchemin, signé; incision pour le sceau. — P. 1359 [2], cote 767.

1481, 17 octobre, château de la Chaucière.

6770. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain et de Villars, seigneur de Beaujolais à la part de l'Empire, de Château-Chinon, d'Annonay et de Roche en Regnier, pair et chambrier de France, ratifie l'accord passé en son nom le 20 août précédent avec les abbé et couvent de Fontmorigny, au diocèse de Bourges, et Jean de Sarrye le jeune, fils émancipé de Jean de Sarrye l'aîné, écuyer, seigneur de la Vallée.

Original sur parchemin, délivré en conseil, signé Berry, et jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 209.
Vidimus original sur parchemin, du 10 mars 1505, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 227.

1481, 22 octobre.

6771. Transaction entre Pierre de Beaujeu et Anne de Beaufort, dame de Montgascon et de Servant, tutrice de ses enfants, au sujet de la justice dudit lieu de Servant.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [1], cote 2145.

1481, 8 novembre.

6772. Philippe de Savoie reconnaît avoir reçu du duc de Bourbon six mille neuf cent trente-sept livres dix sols sur la dot de Marguerite de Bourbon.

Cédule sur parchemin, signée Phelipes de Savoye. — P. 1364 [2], cote 1335.

1481, décembre, Thouars.

6773. Louis XI donne le comté de Gien et ses dépendances à sa fille Anne de France, dame de Beaujeu, et à ses descendants.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1370 [1], cote 1858.

1482 n. st., 2 janvier, Thouars.

6774. Louis XI, roi de France, mande au bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, ou à son lieutenant au siége de Cusset, de ne plus faire ressortir les appels de Vichy au siége de Cusset, ledit lieu de Vichy étant du ressort du sénéchal de Bourbonnais, et il lui enjoint de comparaître en parlement pour répondre sur l'appel interjeté à ce sujet par le duc de Bourbon.

« Par le conseil. — Guillart. »

Vidimus sur parchemin, signé, jadis scellé, en date du 11 janvier suivant. — P. 1357 [2], cote 417.

1482 n. st., 9 janvier.

6775. François de Luxembourg déclare que Charles d'Anjou, roi de Sicile, lui a légué par son testament la vicomté de Martigue, mais qu'il la remet au Roi, espérant être récompensé autre part.

Avec une expédition de la même déclaration en latin.

Cahier de papier, non signé. En double. — P. 1379 [2], cotes 3157 et 3158.

1482 n. st., 15 janvier.

6776. Pierre de Beaujeu rachète des religieux de Charroux, moyennant deux mille livres tournois, une rente de cent livres que leur avait autrefois vendue Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, sur la ville et châtellenie de Charroux.

Original sur parchemin, signé. — P. 1365 [2], cote 1450.
Vidimus sur parchemin, du 2 février suivant, signé, jadis scellé. — P. 1376 [2], cote 2689.

1482 n. st., 17 février.

6777. Jean Gaudon, commis du receveur du Roi en Bourbonnais, déclare qu'il n'a encore rien payé sur la somme ordonnée pour partie de la pension de Jeanne, duchesse de Bourbon, sœur du Roi.

(La mention du premier payement est au verso.)

Feuillet de papier, signé. — P. 1373 [2], cote 2237.

1482 n. st., 26 février.

6778. Jean de Vienne, chevalier, seigneur de Listenois, de Veaulce, de Mongilbert et de Mayet de Montaigne, baron de la Ferté-Chauderon, sénéchal et maréchal de Nivernais, chambellan et conseiller du Roi et du duc de Bourbonnais, proteste que, dans le cas où il serait forcé de rendre foi et hommage au Roi pour sa seigneurie de Mayet de Montaigne, il entend ne préjudicier en rien ni à lui, ni à ses successeurs, ni au seigneur de qui ladite terre sera reconnue être tenue en fief.

Original sur parchemin, signé du notaire. — P. 1357 [2], cote 431.

1482 n. st., 1er mars.

6779. Échange entre le duc de Bourbonnais, d'une part, et Philippe de Viersat, écuyer, d'autre part, de certains cens, tailles et autres redevances dans la châtellenie de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. Avec lettres exécutoires rendues le même jour. — P. 1356 [2], cote 279.

1482 n. st., 11 mars.

6780. Le roi Charles VII ayant jadis pris au couvent de Charroux, contre une somme de deux mille livres tournois, « certaine grant pièce, porcion et reliquaire du fust de la vraye croix Nostre Seigneur, que monseigneur saint Charlemaigne portoit en bataille contre ses ennemys et adversaires », et les religieux ayant employé cette somme à acquérir de Jacques d'Armagnac le péage dudit lieu de Charroux, Pierre de Beaujeu renonce en leur faveur aux droits qu'il pourrait revendiquer sur ce péage et leur en confirme la possession.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376 [2], cote 2687.

1482 n. st., 29 mars.

6781. Les commissaires chargés par la chambre des comptes de Moulins d'exécuter l'échange conclu entre le duc de Bourbonnais et Philippe de Viersat, certifient que les tenanciers des héritages sur lesquels le duc a droit de prendre cens et tailles ont été inscrits au terrier de la baillie de la Borde.

Original sur papier, signé de trois commissaires. — P. 1356 [2], cote 279.

1482, 15 avril.

6782. Olivier Viguier prend à bail une coupe de bois dont le produit est payable à la sainte chapelle de Bourbon pour le bâtiment et l'augmentation d'icelle.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [2], cote 2423.

1482, 29 avril.

6783. Louis de Culant reconnaît que le duc de Bourbon lui a remis des joyaux pour mettre en gage contre une somme de trois mille livres.

Lettre autographe sur papier, signée. — P. 1367 [1], cote 1532.

1482, 5 mai.

6784. André Guionet, receveur pour le Roi au pays et élection de Beaujolais, déclare avoir payé,

en vertu d'une décharge à lui adressée par les généraux des finances, cent soixante-deux livres deux sols tournois sur une somme de six cent quarante-neuf livres tournois restant due à Jeanne de France, duchesse de Bourbonnais, pour sa pension, et promet de payer le surplus contre état ou lettres valant état.

Original sur papier, signé. — P. 1358 [2], cote 600.

1482, 23 mai.

6785. Mandement de Jean, duc de Bourbonnais, pour faire délivrer à son cousin Jean de Bourbon un harnois complet et de la mesure qu'il lui a donné.

Original sur papier, signé par le duc, contre-signé Jaligny. Avec l'exécutoire expédié par Follet, et au dos le reçu autographe de Jean de Bourbon. — P. 1359 [1], cote 664.

1482, 15 juin.

6786. Le receveur de Blesle reconnaît avoir reçu du comte de Montpensier une somme de soixante-cinq livres dix-sept sols six deniers pour achat de blés.

Cédule sur papier, signée. — P. 1376 [1], cote 2641.

1482, 28 juin, Moulins.

6787. Brémond de Lévis, seigneur de la Voûte, et Louis, son fils, renonçant au procès qu'ils soutenaient contre l'évêque du Puy, se désistent au profit du duc de Bourbonnais du droit qu'ils avaient en la seigneurie de Vachères et la remettent entre ses mains : moyennant quoi le duc leur abandonne les seigneuries de Roche en Regnier, d'Artias et de Malyvernat, avec une rente de deux cent dix-huit livres deux sols neuf deniers tournois et une part de la justice, telles qu'ils les avaient sur la seigneurie de Vachères, et ce tant que vivra dame Thomine de Villequier, qui tient en douaire les places de Meyras et Jaujac. Après le décès de Thomine, et quand Meyras et Jaujac auront fait retour à Brémond et à Louis de Lévis, lesdites places de Roche en Regnier et autres retourneront de plein droit au duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362 [2], cote 1028.
Deux copies sur papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1362 [3], cote 1148, et P. 1399 [1], cote 784.

1482, 28 juin, Moulins.

6788. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, etc., en vertu de la transaction conclue en 1477 avec Brémond de Lévis, sieur de la Voûte, et ses fils, leur assigne huit cents livres tournois de rente sur les terres de Meyras, Jaujac, les Esparviers, Montagu en Boutières, et sur le péage par terre de Don et de Mézillac, le tout sans préjudice du douaire de dame Thomine de Villequier; moyennant quoi Louis de Lévis, en son nom et au nom de son père, ratifie la convention susdite et renonce à toute prétention sur la succession des Lévis-Villars.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362 [2], cote 1027.
Deux copies sur papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1362 [3], cote 1148, et P. 1399 [1], cote 784.

1482, 21 juillet, Moulins.

6789. Jean, duc de Bourbon, cède à Jacques de Sainte-Colombe et à Jean de Sainte-Colombe, son fils, la terre d'Ambérieu en Dombes, pour tenir lieu d'une somme de deux mille florins, d'une pension de cent livres, de plusieurs joyaux et d'une chaîne d'or de cent écus, qu'il avait promis en dot à Marie, sa fille naturelle, femme dudit Jacques et mère dudit Jean de Sainte-Colombe.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 [2], cote 513.

1482, 22 juillet.

6790. Mandement de Jean, duc de Bourbon, sire de Beaujeu, à ses trésoriers du Beaujolais, pour faire recouvrer et annuler une obligation de mille écus qui devait former la dot de Marie, sa fille naturelle, mariée à Jacques de Sainte-Colombe, auquel il donne en compensation la terre et seigneurie d'Ambérieu.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 [2], cote 513 *bis*.

1482, juillet.

6791. Le duc de Bourbon autorise Jacques de Beaufort, sieur de Valery, à changer le nom de la maison-forte de Breulle en celui de Valery.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1375 [2], cote 2600

1482, 2 août.

6792. Testament de Marguerite d'Anjou, reine

d'Angleterre, léguant à Louis XI, roi de France, tous les biens et droits qui pouvaient lui revenir.

Cahier de papier, non signé. — P. 1379 [1], cote 3122.

1482, 6 août.

6793. Brémond de la Voûte, seigneur de la Voûte et de Châteaumorand, ratifie l'accord intervenu entre Louis de la Voûte, sire de Mirebel, son fils, et Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, relativement à la terre de Vachères.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1362 [3], cote 1142.

1482, 13 août.

6794. Renvoi par le parlement d'un procès entre Pierre, comte de Clermont et de la Marche, sire de Beaujeu, et les seigneurs de Tortoris.

Expédition sur parchemin, signée. — P. 1371 [1], cote 1949.

1482, 26 août, Moulins.

6795. Louis de Lévis, seigneur de Mirebel, promet au duc de Bourbonnais et au procureur de l'évêque du Puy de payer à Thomine de Villequier cent écus d'or qu'elle avait droit de prendre sur la terre de Vachères, et en récompense le duc de Bourbonnais délivre audit Louis de Lévis le *parensus* des revenus des terres et seigneuries de Roche en Regnier, Artias et Malyvernat, pour en jouir durant la vie et le douaire de ladite dame de Villequier, toutes les autres stipulations de la transaction du 28 juin précédent devant d'ailleurs garder leur plein et entier effet.

Cahier de papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1362 [3], cote 1148.

1482, 21 septembre, Amboise.

6796. Louis XI, roi de France, mande à ses officiers de Cusset d'obliger toutes les personnes demeurant en Auvergne, Bourbonnais, Forez, Roannais et Combraille, exempts et non exempts, affranchis et non affranchis, à contribuer aux réparations et fortifications dudit lieu de Cusset.

« Par le Roy. — Robert. »

Vidimus sur parchemin, du 24 janvier 1483, collationné et revêtu de trois signatures. — P. 1360 [2], cote 849.

1482, 2 octobre, le Plessis du Parc.

6797. Louis XI, roi de France, en considération du mariage de Pierre, comte de Clermont et de la Marche, sire de Beaujeu, avec Anne, sa fille, transporte audit Pierre une somme de soixante-six mille écus que Jean, duc de Bourbonnais, devait rendre sur la dot de sa femme Jeanne de France, sœur du Roi, décédée sans enfants; mais il autorise le duc de Bourbonnais à bailler audit Pierre, en payement de cette somme, telles terres et seigneuries qui seront jugées suffisantes par accord fait entre eux.

Vidimus sur parchemin, signé, jadis scellé, en date du 13 juin 1494. — P. 1364 [1], cote 1317.

1482, 17 octobre.

6798. Le duc de Bourbon promet de restituer en divers payements la dot de feu sa femme Jeanne de France, dot que le Roi a transportée à sa fille Anne de Beaujeu.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3187.

1482, 17 octobre, Moulins.

6799. Accord par lequel le duc Jean augmente l'apanage de son frère Pierre de la partie du Beaujolais sise au delà de la Saône.

Avec la procuration de Pierre, en date du 2 octobre.

Expédition sur parchemin, signée. — P. 1373 [1], cote 2140.

1482, 17 octobre.

6800. Mandement du duc Jean II pour faire mettre son frère Pierre en possession du Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366 [1], cote 1482.

1482, 18 octobre.

6801. Mémoire de frais pour l'exécution d'une femme nommée Jeanne Vernet, du lieu de la Fouillouse, qui avait été condamnée à être traînée au long de la ville [de Montbrison], à avoir la tête coupée et à être ensuite pendue au gibet.

Feuille de papier non signée, qui porte en tête l'invocation : *Jhesus*. — P. 1402 [2], cote 1292.

Publié par M. Chaverondier, *Inventaire des titres du comté de Forez*, Appendice, p. 578.



1482, 24 octobre.

6802. Prise de possession par Pierre de Beaujeu de la terre de Beaujolais à la part de l'empire.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366 [1], cote 1482.

1482, 27 octobre.

6803. Le président des comptes du cardinal de Bourbon et le procureur du même adjugent pour trois ans à Claude le Bourgeois, licencié en droit canon et civil, la ferme du temporel du prieuré de Notre-Dame de Montluçon, dont ledit cardinal était commendataire, pour le prix de quatre cent vingt-cinq livres tournois par an.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 866.

1482, 5 novembre.

6804. Le comte de Montpensier reconnait avoir reçu de la chambre des comptes de Moulins certains terriers, comptes et autres titres relatifs à ses terres de Combraille.

Avec le mandement exprès du duc de Bourbonnais, en date du 3 octobre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [1], cote 3028.

1482, 7 décembre, Moulins.

6805. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, cède et transporte à Louis de Lévis, seigneur de la Voûte, et aux siens, tous ses droits sur les seigneuries de Villars, Annonay, Roche en Regnier, Don et Mézilhac, pour en jouir après son décès, au cas qu'il ne laisse point d'enfants mâles légitimes; et si cette donation devient effective, le duc et ses héritiers demeureront quittes envers ledit Louis et les siens d'une somme de six mille livres tournois versée par celui-ci entre les mains du duc. Au cas où ladite donation ne recevrait aucun effet, le duc donne audit Louis trois cents livres de rente sur la terre de Roche en Regnier, pour en jouir après son décès; et si le duc délaisse audit Louis de Lévis la paisible jouissance de la terre de Vachères, la seigneurie de Roche en Regnier demeurera quitte de ces trois cents livres de rente.

Cahier de papier, non signé; écriture du temps. — P. 1362 [2], cote 1034.

Autre copie semblable. — P. 1375 [1], cote 2496.

1482, 9 décembre.

6806. Inventaire des lettres remises par l'ordre du duc de Bourbonnais à Pierre Robin, chevaucheur de l'écurie, pour être portées à Tours aux procureurs du duc.

(Ces lettres concernent les acquisitions et les échanges de Vichy.)

Minute sur papier, signée. — P. 1357 [2], cote 432.

1482, 19 décembre.

6807. Le cardinal de Bourbon prend termes pour payer à la veuve et au fils de François Moussat ce qu'il devait à ce dernier.

Copie sur papier, non signée. — P. 1373 [2], cote 2235.

1482, 31 décembre.

6808. Testament de Benoît Batet, de la paroisse de Luriecq, par lequel il institue pour son héritier universel Jean Batet, *de Finibus*, et lui donne pour curateur Antoine de Nurons.

Inséré dans l'acte de publication ordonné par le juge ordinaire du comté de Forez, en date du 1er septembre 1498, signé. — P. 1402 [1], cote 1204.

[Après 1482.]

6809. Petit abrégé pour connaître ce que les terres de Villars ont coûté à la maison de Bourbon, etc.

Cahier de papier, non signé. — P. 1375 [1], cote 2496.

[Après 1482.]

6810. État des terres composant la succession de Lévis-Villars, et de ceux qui les tiennent à présent.

Avec un mémoire relatif à différents fiefs provenant de la même succession.

Cahier de papier, non signé. — P. 1375 [1], cote 2496.

[Après 1482.]

6811. Inventaire de pièces pouvant servir au procès contre le seigneur de Linières.

Feuillets de papier, non signés. — P. 1367 [2], cote 1582.

1483 n. st., 10 janvier.

6812. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais en Forez vérifient les limites d'un ténement

de bruyères vacant, sis au mandement de Sury-le-Comtal, et décident que le bénévis en doit être fait au profit du duc.

Expédition originale sur papier, signée. — P. 1359 [2], cote 757.

1483 n. st., 21 janvier.

6813. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain et de Villars, seigneur de Château-Chinon, d'Annonay et de Roche en Regnier, pair et chambrier de France, mande à ses officiers en Forez de bailler au plus offrant et dernier enchérisseur le poids de la ville de Feurs, abandonné au domaine central par Mᵉ Jean Robertet en récompense d'une rente que le duc percevait sur la terre de Charlieu, appartenant audit Robertet, et à laquelle il avait renoncé.

A ce mandement est attachée la lettre exécutoire, en date du 4 février 1483, délivrée par Jacques de Viry, juge ordinaire du Forez.

Original sur parchemin, signé Berry, jadis scellé. — P. 1401 [2], cote 1092.

1483 n. st., 24 janvier, Moulins.

6814. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain, etc., donne en bénévis à Jean Berry, son secrétaire, moyennant dix sols tournois de cens et deux cents livres tournois d'introge, environ vingt sesterées de terres en bruyères sises à Craintillieu, au mandement de Sury-le-Comtal, pour y faire un étang, avec la faculté de prendre l'eau de cet étang dans la rivière de Lozon.

Original sur parchemin, jadis scellé, signé de la main du duc, contre-signé Robertet. — P. 1359 [2], cote 757.

1483 n. st., 2 février, Pont de Beauvoisin, du côté de Savoie.

6815. Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur de Sury-le-Comtal et du Châtelard, confirme le bail des bruyères de Craintillieu fait à Jean Berry par le duc de Bourbonnais, et, en ce qui le touche, tient quitte ledit Berry des droits d'introge.

Original sur parchemin, signé de Lévis, avec parafe. La date paraît écrite de la même main que la signature. — P. 1359 [2], cote 757.

1483 n. st., 4 février, Lyon.

6816. Jean et Joachim Rabineau, frères, demeurant à Lyon, donnent procuration à Jean Rabineau, leur frère, chanoine de Montbrison, pour toucher en leur nom les sommes qui peuvent leur être dues par le duc de Bourbonnais.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 628.

1483 n. st., 15 février.

6817. Comparution à la chambre des comptes de Montbrison de plusieurs tenanciers du duc, demandant à être reçus au bénévis pour le lieu appelé le bois Boulard et de Chalma.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1315.

1483 n. st., 16 février.

6818. Jean Mulatier le vieux et Jean Mulatier le jeune, dit Vincent, de Saint-Laurent d'Agny (de Sancto Laurentio de Daginiis), prennent à cens du duc de Bourbonnais le cours de l'eau de la rivière de Jouant (ou Jouane) pour arroser leurs prés et alimenter un ou plusieurs moulins, moyennant deux deniers tournois de cens et deux livres tournois d'entrée, payables au receveur de Riverie.

Original latin sur parchemin, signé du notaire Claude Papillon, avec parafe. — P. 1402 [1], cote 1195.

1483 n. st., 25 février.

6819. Philippe de Savoie donne au duc de Bourbon quittance de sept mille livres tournois sur la dot de Marguerite de Bourbon.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1364 [2], cote 1330 *bis*.

1483, 26 avril.

6820. Jean Rabineau, chanoine de Montbrison, en son nom et au nom de ses frères, donne quittance au duc de Bourbonnais d'une somme de deux mille neuf cent quatre-vingt-onze livres quatre sols dix deniers tournois, restant due par ce prince à la succession de Jean Rabineau père, moyennant que ledit duc de Bourbonnais a donné audit chanoine l'office de juge des causes pies et auditeur des testaments du comté de Forez, et, de plus, lui a

alloué mille livres à prendre en cinq ans sur l'émolument des sceaux aux contrats dudit comté.

Original sur parchemin, signé. — P. 1359 [1], cote 628.

1483, 29 avril.

6821. Guillaume Guérin, curé de Verneix, s'engage à ne plus contester au duc de Bourbonnais la dixième partie de la dîme des novailles de blés et de vins en la paroisse de Verneix, moyennant que le duc renoncera à joindre sa cause à celle de François Rocque, bourgeois de Montluçon, qui soutient un procès contre lui au sujet de cette même dîme.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 370.

1483, veille de Saint-Jean-Baptiste (23 juin).

6822. Le juge et les gens du conseil de monseigneur le duc en Forez donnent à cens à André Gay, de Saint-Bonnet-le-Château, le four et la leyde dudit lieu, pour un an, moyennant quatre-vingt-six livres.

Mention inscrite au verso de l'acte du 18 octobre 1482. — P. 1402 [2], cote 1292.

1483, 29 juin, Montils-lès-Tours.

6823. Pierre de Beaujeu permet à François Bertrand (*alias* Bertaud), chapelain de la chapelle de la Monnaie à Trévoux, de chanter la messe ordinaire au grand autel de l'église de Trévoux, jusqu'à ce que ladite chapelle soit refaite et mise à point.

Cédule originale sur parchemin, signée. — P. 1360 [2], cote 873.

1483, 29 juin.

6824. « Instructions et mémoires pour obtenir de monseigneur de Beaujeu, seigneur de Trévoux, congié et licence de faire battre et forger en sa monnoie de Trévoux monnoie d'or et d'argent à ses armes. »

Feuillets de papier, revêtus de la signature autographe de Pierre de Beaujeu. — P. 1390 [2], cote 497.

1483, juillet, Montils-lès-Tours.

6825. Louis XI fait de nouveau donation perpétuelle et irrévocable de la vicomté de Carladez à Jean Blosset, seigneur de Saint-Pierre, grand sénéchal de Normandie.

Cahier de papier, non signé. — P. 1372 [1], cote 2016.

1483, 5 août, Semur.

6826. Mandement du gouverneur de Bourgogne pour obliger Guillaume de Vergy à rendre les châteaux qu'il détient injustement.

Suivent les lettres exécutoires du parlement de Salins, et la relation des conseillers commissaires pour Salins, Vaulgrenant, Autrey, Rigney, Champlite, Chariey, Pusey, en date du 16 août, avec les oppositions de Guillaume Vergy, du 16 novembre.

Cahier de papier, signé. — P. 1378 [1], cote 2980.

1483, 25 septembre, Amboise.

6827. Charles VIII confirme à Louis de Laval, seigneur de Châtillon, la jouissance viagère de la terre de Vierzon, qui lui avait été donnée par Louis XI.

Vidimus sur parchemin, du 15 septembre 1484, signé. — P. 1378 [2], cote 3040.

1483, 11 octobre, Amboise.

6828. Le duc de Bourbon, sous la réserve de ses droits, consent à la délivrance des lettres par lesquelles le Roi donne à Louis de Laval, sire de Châtillon, la jouissance de la terre de Vierzon.

Avec la minute d'une lettre postérieure, non datée, ayant pour objet de régler les droits du duc comme propriétaire et du sire de Châtillon comme usufruitier.

Minute sur papier, signée. — P. 1378 [2], cote 3040.

1483, 23 octobre.

6829. Charles VIII, roi de France, de l'avis de son conseil, et en considération des grands services rendus à la couronne de France par Jean, duc de Bourbonnais, notamment dans la conquête de la Normandie et de la Guyenne, et à la bataille de Germigny, qu'il commandait en qualité de lieutenant général, lui donne l'office de connétable de France pour le tenir en même temps que la lieutenance et le gouvernement de Languedoc.

Déficit. La pièce était scellée en cire jaune et signée Petit. — Notice rédigée d'après l'Inventaire de Luillier. — P. 1373 [1], cote 2218.

1483, 24 octobre, Blois.

6830. Charles VIII, roi de France, ayant résolu, sur l'avis des princes et des gens de son conseil, de

convoquer les trois états du royaume, mande au duc de Bourbonnais et d'Auvergne de réunir les états du Bourbonnais pour élire trois députés, un d'Église, un noble, un de l'état commun, qui assisteront aux susdits états généraux, convoqués à Orléans pour le 1er janvier suivant.

« Par le Roy, les comtes de Clermont, de Dunois et de Merle, les évêques d'Alby, de Périgueux, de Coutances et autres présens. — A. Brinon. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1359 2, cote 703.

1483, 27 octobre, Blois.

6831. Charles VIII confirme à son cousin le duc de Bourbonnais et d'Auvergne, connétable de France, le titre de lieutenant du Roi et gouverneur en Languedoc, avec toutes les prérogatives attachées à cette charge.

« Par le Roy, les comtes de Clermont, de Dunoys, de Merle et de Comminge, les évêques d'Alby, de Périgueux et de Coustances, les sires de Torcy, de Jaulx, d'Argenton et autres présens. — A. Brinon. »

Inséré dans les lettres du duc de Bourbonnais en date du 10 janvier 1485. — P. 1362 1, cote 1004.

1483, 15 novembre, Meung-sur-Loire.

6832. Charles de Bayencourt, conseiller au grand conseil, en vertu de lettres royaux expédiées la veille au grand conseil, fait ajourner le procureur général du Roi au 24 novembre, à Paris, en l'hôtel du prieuré de Saint-Denis de la Châtre, pour voir procéder sur les articles qui seront baillés de la part de Jean, Louis, Marguerite, Catherine et Charlotte d'Armagnac, enfants du feu duc de Nemours, en ce qui touche les terres et seigneuries de Guise et de Nouvion en Vermandois, et les terres assises dans la prévôté et vicomté de Paris.

Original sur parchemin, signé Charles de Bayencourt. Avec la relation du sergent, datée du lendemain. — P. 1363 2, cote 1201.

1483, 19 novembre, Beaugency.

6833. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain et de Villars, seigneur de Château-Chinon, d'Annonay et de Roche en Regnier, pair et chambrier de France, mande à l'évêque du Puy, son oncle et son lieutenant général, d'assembler les trois états du pays de Bourbonnais et de leur faire élire trois personnages du pays, pour assister à l'assemblée générale convoquée à Orléans.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 2, cote 704.

1483, 19 novembre, Beaugency.

6834. Le duc de Bourbonnais obtient relief en cas d'appel contre les entreprises faites sur ses droits en Auvergne par *un appelé* Jean Doyat.

Original sur parchemin, signé (la signature est cancellée). — P. 1374 1, cote 2305.

1483, novembre, Beaugency.

6835. Charles VIII cède et transporte à sa sœur Anne de Beaujeu, comtesse de Clermont et de la Marche, et au mari de ladite dame, la terre et seigneurie de Creil (Croyl), en échange de la terre et seigneurie de Montignac au comté de Pézénas, qui avait été donnée à la même Anne par contrat de mariage et qui depuis avait été comprise dans le douaire de la Reine mère.

Signé Charles. — « Par le Roy, les comtes de Dunois, de Merle et de Saint-Paul, les évêques d'Alby, de Périgueux et de Coutances, le sire de Torcy et autres présens. — A. Brinon. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1364 1, cote 1268.

1483 (1), 2 décembre, Cléry.

6836. Charles VIII autorise le marquis de Saluces à tirer autant de sel qu'il voudra de l'étang de la Vauduch en Provence.

Avec l'attache de Guillaume Briçonnet, général des finances, du 12 décembre.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 1, cote 3210.

[1483.]

6837. Recettes du grenier à sel de Berre depuis la mort du roi René (10 juillet 1480) jusqu'au 21 octobre 1483.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 1, cote 3175.

(1) La pièce porte 1403, par erreur.

[Vers 1483, après la chute de Doyat.]

6838. Mémoire sur l'état du duché d'Auvergne et les réformes à y introduire.

Cahier de papier, non signé. — P. 1372 ², cote 2066.

[Vers 1483.]

6839. Requête des enfants de Jacques d'Armagnac et de Louise d'Anjou, présentée au grand conseil au sujet des terres provenant de la maison d'Anjou.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 ², cote 2121 *ter*.

[Vers 1483.]

6840. Requête au Roi pour faire assigner à sa sœur Anne de France ce qui lui reste dû sur les rentes à elle constituées au moment de son traité de mariage avec le marquis du Pont.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1365 ², cote 1468.

[Après 1483], 20 décembre, Montpellier.

6841. Les consuls de Montpellier et de Pézénas écrivent au duc de Bourbonnais, connétable de France et gouverneur de Languedoc, pour le supplier d'empêcher le rétablissement des foires de Lyon, « qui seroit, si ainsi estoit, la totalle destruction non pas tant seulement de ce poure pays de Languedoc, qui est entre vos mains, que aussi de la plus pars du royaume. »

Original sur papier, signé. — P. 1362 ¹, cote 1014.

1484 n. st., 13 janvier.

6842. Gervais de Beaumont, agissant comme procureur de Claude et Antoine du Sollier, enfants de feu Renaud du Sollier, maître de la Monnaie de Trévoux, vend au sire de Beaujeu la moitié d'une maison et jardin sis à Trévoux.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 ², cote 510.

1484 n. st., 28 janvier.

6843. Récépissé de lettres par lesquelles Parceval de Dreux, seigneur de Blancsfossés, s'est obligé envers le comte de Montpensier, Dauphin d'Auvergne, pour une somme de cinq cents livres tournois et une autre somme de deux cents écus, en gage desquelles il a déposé un *Jésus* fait de dix-neuf diamants.

Original sur papier, signé. — P. 1373 ¹, cote 2213.

1484 n. st., 9 février, Montbrison.

6844. Antoine de Vesat, professeur de théologie, conseiller et confesseur du duc de Bourbonnais, renonce en faveur de Robert Teyssonier à la cure paroissiale de Beaune, qu'il permute contre la chapelle de Saint-Éloi à Montbrison.

Expédition originale en latin, sur parchemin, signée. — P. 1360 ², cote 864.
Copie sur papier, non signée. — Même cote.

1484 n. st., 17 février, Montils-lès-Tours.

6845. Mandement de Jean, duc de Bourbonnais, pour faire délivrer à Jean du Chastel un harnois complet et de mesure.

Original sur papier, signé par le duc, contre-signé par le secrétaire, avec l'exécutoire expédié par Follet, et au dos le reçu de Jean du Chastel, écuyer. — P. 1359 ¹, cote 664.

1484 n. st., 28 février, Tours.

6846. Mandement de Jean, duc de Bourbonnais, pour faire délivrer à Pierre de la Trolière un harnois complet et de mesure, qu'il lui a donné pour servir le Roi.

Original sur papier, signé par le duc, sans contre-seing, avec l'exécutoire expédié par Follet, et au dos la signature DE LA TROLIÈRE. — P. 1359 ¹, cote 664.

1484 n. st., 5 mars, le Plessis du Parc-lès-Tours.

6847. Charles VIII, roi de France, délaisse à Jean et Louis d'Armagnac et à leurs sœurs, enfants de Louise d'Anjou, sœur et unique héritière de feu Charles d'Anjou, roi de Sicile, les terres et seigneuries de Guise en Thiérache, Nouvion au bailliage de Vermandois, Châtellerault en Poitou, la Roche-Bernard, Mayenne-la-Juhès et Sablé au pays du Maine, Nogent-le-Rotrou, Brou, Montmiral, Authon, la Basoche, Rivery, la Ferrière, Monlandon, Montigny, Alluye, Pierrecoupe dans le Perche et le pays Chartrain, Chéron et Condenache en Saintonge, Longjumeau et Chilly, avec une maison sise au faubourg Saint-Marceau à Paris, par manière de provision, jusqu'à ce qu'il ait été décidé sur la validité du testament par lequel ledit Charles d'Anjou instituait le roi Louis XI son héritier.

« Par le Roy en son conseil, ouquel estoient mon-

seigneur le duc de Bourbon, connétable de France, les comtes de Clermont, d'Albret et de Dunois, Vous, les évêques d'Alby, de Périgueux et de Coutances, les seigneurs de Gyé et des Querdes, maréchaux de France, de Torcy, de Comminges, de Richebourg, de Baudricourt, d'Argenton, de Genly, de la Roche, de Vaten et de l'Isle, maistres Bernard Lauret, premier président de Toulouse, Jean Chambon, Pierre de Sacierges, Guillaume de Cambray, Christophe Baudot et autres présens. »

Inséré dans une copie sur papier, signée, des lettres patentes du 29 mars 1492. — P. 1363 [1], cote 1186.

1484 n. st., 15 mars, Tours.

6848. Alain, seigneur d'Albret, comte de Dreux, de Gaure, de Penthièvre et de Périgord, au nom et comme tuteur de son fils aîné Jean d'Albret, vend à Pierre, duc de Bourbonnais, et à Anne de France, sa femme, les terres et seigneuries d'Aixe et d'Ayen, sises en la sénéchaussée de Limousin, pour le prix de quinze mille écus d'or à la couronne.

Vidimus sur papier, non signé, en date du 4 mai 1484. — P. 1364 [1], cote 1292.

1484 n. st., 20 mars.

6849. Louis de Brie déclare avoir reçû plusieurs pièces d'armure de Jacquemin Ferré, armurier du duc de Bourbonnais.

Original sur papier, signé. — P. 1359 [1], cote 664.

1484 n. st., 24 mars, les Montils.

6850. Le Roi ordonne au gouverneur de Bourgogne de mettre à exécution les traités de paix en faisant droit aux requêtes de Claude, seigneur de Toulongeon, de la Bastie, d'Autrey, etc., et de Guillemette de Vergy, sa femme, contre Guillaume de Vergy.

Cahier de papier, signé. — P. 1378 [1], cote 2980.

1484 n. st., 28 mars.

6851. Sadorny Cluzel, nommé par le duc de Bourbonnais receveur d'Auzon, fournit caution et pleiges de sa gestion.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2618.

1484 n. st., 28 mars.

6852. Guiot de Mase-Beau déclare avoir reçu plusieurs pièces d'armure de Jacquemin Ferré, armurier du duc de Bourbonnais.

Original sur papier, signé. — P. 1359 [1], cote 664.

1484 n. st., 30 mars, château d'Amboise.

6853. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain, etc., présente à l'évêque du Puy, son oncle, en vertu de son droit comme seigneur de la Roche en Regnier, Robert Teyssonier, de Moingt (de Modonio) près Montbrison, pour être institué curé de l'église de Beaune, en remplacement de M[e] Antoine de Vésac, démissionnaire.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 864.
Copie sur papier, non signée. — Même cote.

1484 n. st., 1[er] avril.

6854. Guiot Dubus déclare avoir reçu plusieurs pièces d'armure de Jacquemin Ferré, armurier du duc de Bourbonnais.

Original sur papier, signé. — P. 1359 [1], cote 664.

1484 n. st., 2 avril.

6855. Jean de Magny déclare avoir reçu un harnois de guerre de Jacquemin Ferré, armurier du duc de Bourbonnais.

Original sur papier, signé. — P. 1359 [1], cote 664.

1484 n. st., 6 avril.

6856. Arrêt du parlement qui rend au comte de Montpensier le droit de sceau dans la châtellenie de Montrougnon.

Expédition sur parchemin, signée. — P. 1375 [2], cote 2564.

1484 n. st., 6 avril.

6857. Ponthus des Halles déclare avoir reçu un harnois de guerre complet de Jacquemin Ferré, armurier du duc de Bourbonnais.

Original sur papier, signé. — P. 1359 [1], cote 664.
Sur cette pièce devait figurer un autre reçu du même genre, dont il ne reste plus que la signature : Antoine de Jarlande.

1484 n. st., 12 avril.

6858. Gratien Landos, Gascon, déclare avoir reçu de Jacquemin Ferré, armurier du duc de Bourbonnais, diverses pièces d'armure.

Original sur papier, signé. — P. 1359 [1], cote 664.

1484, 4 mai.

6859. Acensement des fruits et revenus des terres d'Aisse et d'Ayen par M. et M[me] de Beaujeu.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1372 [1], cote 2035.

1484, 13 mai, bois de Vincennes.

6860. Charles VIII mande aux élus sur le fait des aides dans le haut pays d'Auvergne, de contraindre par toutes voies de fait les habitants d'Aurillac à payer leur quote-part d'une somme de trois mille livres, faisant partie des douze mille livres que les gens des trois états des haut et bas pays d'Auvergne ont octroyées au duc de Bourbonnais, s'il est constant que la plus grande et saine partie des habitants ait consenti audit octroi.

« Par le Roy en son conseil, les comtes de Clermont et de Dunois, les gens des finances et autres présens. — A. Brinon. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1361 [1], cote 942.

1484, 23 mai.

6861. Jean de Bourbon, évêque du Puy, délivre des lettres de provision pour l'église paroissiale de Beaune en faveur de Robert Teyssonier, présenté par le duc de Bourbonnais en remplacement d'Antoine de Vésac.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 864.

1484, 1[er] juin.

6862. Inventaire de pièces envoyées à Montpellier par délibération du conseil de Bourbonnais.

Cahier de papier, non signé. — P. 1375 [2], cote 2535.

1484, 21 juin.

6863. Accord entre le duc de Bourbon et Jeanne, veuve du roi René, au sujet de l'étang de Berre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [2], cote 1914.

1484, 1[er] juillet.

6864. Guillaume Gauterot, apothicaire à Lyon, agissant comme tuteur de Claude et Antoine du Sollier, enfants de Renaud du Sollier, maître de la Monnaie de Trévoux, vend au sire de Beaujeu la moitié d'une maison sise à Trévoux, faisant partie de l'héritage desdits mineurs.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 [2], cote 509.

1484, 7 juillet, Paris.

6865. Charles VIII confirme de nouveau à Louis de Laval la jouissance de la terre de Vierzon, malgré la résistance de la chambre des comptes.

Avec le consentement des trésoriers de France, en date du 17 juillet.

Vidimus sur parchemin, du 15 septembre 1484, signé. — P. 1378 [2], cote 3040.

1484, 7 juillet.

6866. Inventaire des documents originaux extraits du trésor d'Aix et transmis au roi de France, comte de Provence.

Cahier de papier, non signé. En double. — P. 1379 [1], cote 3123.

1484, 9 juillet, Paris.

6867. Lettres du Roi ordonnant itérativement de faire droit aux réclamations de Claude, sieur de Toulongeon, et de sa femme, contre les usurpations de Guillaume de Vergy.

Cahier de papier, signé. — P. 1378 [1], cote 2980.

1484, 12 kal. augusti (21 juillet), Nantes.

6868. Jean, évêque d'Albano, cardinal d'Angers, légat du Saint-Siége en France, en Bretagne et dans les pays en deçà du Rhin, accorde des indulgences et pardons à ceux qui assisteront aux messes que Jean de Bourbon, évêque du Puy, abbé de Cluny, a fondées en divers lieux en l'honneur de la Sainte Vierge.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1397 [1], cote 464.

1484, 2 août, Paris.

6869. Charles VIII, roi de France, considérant que le roi Louis XI, en négociant le mariage de

Louise d'Anjou, sa cousine germaine et filleule, avec Jacques d'Armagnac, avait fait adjuger à ce dernier, par manière de provision, le duché de Nemours pour en jouir à titre de pairie, et nonobstant que depuis ledit d'Armagnac ait été exécuté et tous ses biens confisqués, délaisse le même duché à Jean, Louis, Marguerite, Catherine et Charlotte d'Armagnac, enfants dudit Jacques, de façon que le fils aîné sera duc de Nemours et le puîné comte de Guise.

« Par le Roy en son conseil, ouquel Messrs les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes de Clermont, de Bresse et de Dunois, Vous, l'archevêque de Reims, les évêques d'Alby, de Périgueux et de Lombez, le maréchal de Bourgogne, les sieurs de Torcy, de Curton, du Lau, de Montmorency et de Vatan, Pierre Doriolle, chevalier, premier président des comptes, maître Gacien Faure, Guillaume Dauvet, Charles de la Vernade, Pierre de Sacierges et autres estoient. — A. BRINON. »

Inséré dans un vidimus sur parchemin, du 14 mai 1492, signé. — P. 1363 [1], cote 1187.

1484, 7 août.

6870. Jean, duc de Bourbon, mande à Nicolas Petitdé, gouverneur général de ses finances, de faire payer mille livres tournois à son frère Pierre de Beaujeu, pour une année du revenu du Châtelard, que celui-ci a délaissé à Antoine de Lévis, seigneur d'Ons.

Avec le consentement de Nicolas Petitdé, daté du 15 août.

Original sur parchemin, signé. — P. 1398 [1], cote 3038.

1484, 16 août, Paris.

6871. Charles VIII, roi de France, à la requête de Pierre Simoneau, demeurant à Fontenay-le-Comte, jadis chargé par le feu roi Louis XI d'aller lui chercher à Tunis des faucons tunisiens, autruches et autres nouveautés dudit pays, délivre des lettres de marque pour courir sus à Francisque de Toreilles et autres marchands de Barcelone, qui ont fait prisonnier ledit Simoneau dans un de ses voyages, l'ont pillé et cruellement maltraité. Les biens pris sur ledit Francisque et ses complices devront, au bout de six mois, être mis à l'enchère et vendus jusqu'à concurrence d'une somme de huit mille francs, destinée à indemniser Simoneau.

« Par le Roy en son conseil, ouquel Monsieur le duc d'Orléans, les comtes de Clermont, de Bresse et de Dunois, Vous, les évêques d'Alby et de Périgueux, les sires de Torcy, de Baudricourt, du Lau et autres estoient. — CHARBONIER. »

Copie sur papier, raturée, collationnée et signée. — P. 1362 [1], cote 1010.

1484, 18 août.

6872. Jean de Vaudricourt (*sic*), gouverneur des duché et comté de Bourgogne, commet à deux personnes le soin d'exécuter les lettres du Roi obtenues par Claude de Toulongeon et Guillemette de Vergy.

Suit la relation de l'exécution dans les terres du royaume.

Cahier de papier, signé. — P. 1378 [1], cote 2980.

1484, 20 août.

6873. Mandement du duc Jean II pour la confection d'un terrier de Calvinet et de la Vincelle.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1372 [1], cote 2045.

1484, 25 août (1).

6874. Pierre de Beaujeu reconnaît avoir reçu mille livres tournois pour une année des revenus de la terre du Châtelard.

Original sur papier, signé. — P. 1378 [1], cote 3038.

1484, 25 août.

6875. Étienne du Bois, conseiller au parlement et commissaire du Roi, mande au sergent royal sur ce requis d'ajourner Guillaume Geoffroy, procureur du Roi au bailliage et siége de Saint-Pierre-le-Moutier, pour voir procéder à l'exécution de certaines lettres royaux impétrées par le duc de Bourbonnais et d'Auvergne (2).

A cette pièce est jointe la lettre de relation du sergent royal, datée des 26 et 27 août.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1359 [1], cote 694.

(1) La pièce porte 25 *avril*, par erreur.

(2) Il s'agit très-probablement de la vérification des reconnaissances exigées des tenanciers du duc de Bourbonnais par les officiers royaux.

1484, 28 août, Saint-Cloud.

6876. Traité de mariage entre Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, de l'Isle-Jourdain et de Villars, seigneur de Château-Chinon, d'Annonay et de Roche en Regnier, pair, chambrier et connétable de France, et Catherine d'Armagnac, sœur de Jean et Louis d'Armagnac, et fille de Jacques d'Armagnac, en son vivant duc de Nemours. Les deux frères d'Armagnac donnent en dot à leur sœur cent mille francs, savoir : trente mille francs sur les seigneuries de Bouzols, Fay, Servissas et Saint-Germain, qu'ils lui garantissent; plus soixante-dix mille francs payables par dix mille francs d'année en année. Le duc, de son côté, assigne en douaire à sa future épouse quatre mille livres tournois de rente, à prendre sur les terres de Cleppé et Sury-le-Bois.

Copie sur papier, sans date ni signature (l'original était signé par deux notaires au Châtelet). — P. 1363 [2], cote 1250.
Autre copie sur papier, en date du 27 juillet 1492, collationnée et signée. — P. 1372 [1], cote 2017.

1484, 2 septembre, Paris.

6877. Charles VIII, roi de France, adjuge à Jean, Louis, Marguerite, Catherine et Charlotte d'Armagnac, enfants de Jacques d'Armagnac, comte de la Marche, duc de Nemours, et de Louise d'Anjou, le duché de Nemours, qui avait appartenu à leur mère.

Minute sur papier, non signée, d'une très-mauvaise écriture et chargée de ratures. — P. 1363 [2], cote 1209.

1484, 5 octobre.

6878. Le président des parlements de Bourgogne procède à l'exécution des lettres royaux obtenues par M. et M[me] de la Bastie, au sujet du château de Rigney.

Cahier de papier, signé. — P. 1378 [1], cote 2980.

1484, 8 novembre.

6879. Charles, comte d'Armagnac, etc., fait donation de tous ses biens à son neveu Hugues de Chalon, seigneur de Château-Guyon.

Cahier de papier, non signé. — P. 1372 [1], cote 2018.

1484, 6 décembre, Moulins.

6880. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, etc., lieutenant général et gouverneur pour le Roi en Languedoc, retire à l'évêque d'Alby le titre et l'office de son lieutenant audit pays, pour en investir de nouveau son oncle Jean, évêque du Puy, abbé de Cluny.

Copie sur parchemin, collationnée et signée; écriture du temps. — P. 1362 [1], cote 1004.

1484, 15 décembre.

6881. Vente faite à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, par Pierre Forfaillon, curé de Villefranche, d'une maison sise rue des Prêtres en ladite ville, moyennant quarante livres tournois valant quarante francs, monnaie royale.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1390 [1], cote 404.

[1484?]

6882. Charles VIII, roi de France, ordonne l'entérinement des lettres par lesquelles il a restitué le duché de Nemours à Jean, duc de Nemours, à Louis, comte de Guise, à Marguerite et à Charlotte, leurs sœurs, tous enfants du duc et de la duchesse de Nemours, défunts.

Minute informe, sans date ni signature. La date même de l'acte n'est pas exprimée. — P. 1363 [2], cote 1201.

[1484?]

6883. Charles VIII, roi de France, déclare qu'ayant délivré, à l'époque des états tenus à Tours, les terres et seigneuries de Châtellerault, Mayenne-la-Juhès, Sablé et la Ferté-Bernard à son cousin le duc de Nemours et à ses frères et sœurs, il entend que sondit cousin puisse nommer des officiers pour exercer la justice et juridiction dans lesdites terres, la nomination des capitaines de places fortes restant réservée au Roi.

Copie ou minute sur papier, raturée, sans date ni signature. La date de l'acte n'est pas exprimée. — P. 1363 [2], cote 1201.

[Vers 1484.]

6884. Mémoire exposant que le roi Louis XI a exempté le pays de Forez de la juridiction des juges royaux dans les sénéchaussées et bailliages de Lyon, Mâcon, Velay, Vivarais et Beaucaire, ce qui a été

confirmé par arrêt du parlement de Paris; que, ce nonobstant, les officiers du Roi ne cessent de procéder par évocations contraires audit arrêt, et qu'il est urgent d'y remédier par une nouvelle déclaration royale, notamment pour obvier aux empiétements des officiers du cardinal de Lyon.

Minute sur papier, sans date ni signature. — P. 1359 [1], cote 698.

[Vers 1484.]

6885. Autre mémoire tendant à obtenir provision du Roi à la requête du duc de Bourbonnais ou de son procureur général en Forez contre l'archevêque de Lyon et ses officiers, qui emploient indûment les armes spirituelles et temporelles au détriment des droits du duc et de ses sujets.

Minute sur papier, sans date ni signature. — P. 1359 [1], cote 698.

[Après 1484.]

6886. Mémoires présentés au parlement au nom du duc de Lorraine, pour justifier ses droits sur les baronnies de Mayenne-la-Juhès, Sablé et la Ferté-Bernard, contre les prétentions des fils et filles de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours.

Deux cahiers de papier, non signés. — P. 1379 [1], cote 3124.

[1485, commencement de l'année.]

6887. Ordonnance du juge de Velay pour taxer et réduire les écritures et droits de sceaux prétendus par les greffiers, notaires et autres officiers de justice dans les procès civils ou criminels.

Cahier de papier, sans date ni signature. — P. 1362 [1], cote 1007.

[1485, commencement de l'année.]

6888. Lettre missive adressée à l'évêque du Puy, comte de Velay, sur les diverses mesures prises par le lieutenant du bailly de Velay pour la restriction des sergents royaux et pour la réformation de la cour du Roi, de la cour commune et des officiers d'icelle.

Autographe sur papier, signé d'un nom illisible; sans date. — P. 1362 [1], cote 1014.

[1485, commencement de l'année.]

6889. Ordonnnance rendue au nom du sénéchal de Beaucaire, d'après l'avis de la cour commune du Puy, sur le fait des émoluments et la manière dont doivent procéder aux inventaires les fermiers du sceau, greffiers civils et autres qui y prennent argent.

Cahier de papier, sans date, collationné et signé. — P. 1362 [1], cote 1008.

1485 n. st., 10 janvier, Moulins.

6890. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, en vertu des lettres patentes du Roi insérées dans l'acte, institue plus amplement l'évêque du Puy, son oncle, dans les fonctions de lieutenant au gouvernement de Languedoc.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362 [1], cote 1004.

1485 n. st., 22 janvier.

6891. Antoine de Garlande déclare avoir reçu de Jacquemin Ferré, armurier du duc de Bourbonnais, plusieurs pièces d'armure.

Original sur papier, signé Anthoenne de Garlande. — P. 1359 [1], cote 664.

1485 n. st., 28 janvier.

6892. Pierre d'Urfé, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, commissaire en cette partie, mande aux bailli et juge de Velay et à leurs officiers que, conformément à l'ordonnance sur la réformation de la justice rendue aux états généraux de Tours, ils aient à réduire le nombre des sergents au nombre ancien et *à faire élection des plus suffisans et moins vicieux qu'ils trouveront.* Il règle, de plus, les attributions des futurs sergents, pour remédier aux abus et pilleries qui s'étaient introduits dans l'exercice de leurs offices.

Copie sur papier, non signée, avec un extrait des ordonnances royales au sujet des abus de pouvoir commis par les geôliers. — P. 1362 [1], cotes 1008 et 1009.

[1485?], 1er février, Montpellier.

6893. Lettre adressée à l'évêque du Puy par Louis de la Voûte, lui annonçant notamment la publication de ses lettres [de lieutenance?] à Nîmes et à Montpellier.

Original sur papier, signé. — P. 1362 [1], cote 1014.

1485 n. st., 21 février, Vincennes.

6894. Le Roi accorde relief d'appel à la reine de

Sicile, au sujet d'une saisie opérée par Louis Forbin sur les greniers de Berre.

Feuille de papier, non signée. — P. 1380 [1], cote 3179.

1485 n. st., 21 février.

6895. Le juge mage et lieutenant en la sénéchaussée de Toulouse et d'Albigeois notifie l'enregistrement à la cour de la sénéchaussée de Toulouse de la nomination du duc de Bourbonnais comme gouverneur de Languedoc, et de l'institution de l'évêque du Puy comme lieutenant dudit gouverneur.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362 [1], cote 1004.

1485 n. st., 10 mars.

6896. Huguet de la Louère est admis à tiercer la mise à prix des terres vagues dites de Créméon, dans la châtellenie de la Chaucière.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [2], cote 2434.

1485, 18 kal. maii (14 avril), Saint-Pierre de Rome.

6897. Le pape Innocent VIII, à la prière de Jean, duc de Bourbon, et de Jean, évêque du Puy et abbé de Cluny, son oncle, accorde des pardons et indulgences à tous les fidèles qui assisteront aux messes fondées par le même évêque dans trente églises de son diocèse.

Original sur parchemin, jadis scellé de la bulle de plomb. — P. 1358 [2], cote 530.
Copie sur parchemin, signée par deux notaires. — P. 1397 [1], cote 488.

1485, 27 avril, Rouen.

6898. Le Roi dispense les greniers à sel du Bourbonnais de contribuer à la réparation de l'église de Saint-Aignan et à la clôture des murs d'Orléans.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1370 [1], cote 1870.
L'attache des généraux des finances, en date du 2 mai, est sous la même cote.

1485, 5 mai, Rouen.

6899. Ordonnance de Pierre de Bourbon, adressée à son bailli de Beaujolais, pour contraindre au service de guet et garde les possesseurs de terres en Beaujolais étrangers à cette province, et qui se prétendaient exempts en cette qualité.

Original sur parchemin, signé. — P. 1388 [3], cote 129.
Le mandement exécutoire du bailli de Beaujolais, daté du 5 septembre, est sous la cote 129 *bis*.

1485, 7 mai.

6900. Nouveau mandement de Philippe Baudot, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, pour contraindre Guillemette de Vergy, femme de Claude de Toulongeon, seigneur de la Bastie, et les héritiers de Marguerite de Vergy, à payer à Antoine de Châlon, évêque élu d'Autun, à ses frères et à ses nièces, cent livres tournois de rente avec les arrérages échus, à prendre sur la terre de Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé. — P. 1358 [1], cote 453.

1485, 21 mai.

6901. Lettres de relation du sergent royal, notifiant qu'il a signifié son exploit au seigneur de Bourbon-Lancy, pour le payement des arrérages de la rente de cent livres à laquelle il est tenu envers la maison de Châlon.'

Original sur parchemin, signé. — P. 1358 [1], cote 453.

1485, 23 juin, Neuvy-sur-Baranjon.

6902. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de l'Isle-Jourdain et de Villars, seigneur de Château-Chinon, de Roche-en-Regnier et d'Annonay, pair et chambrier de France, donne à Antoine le Gros l'office de receveur de la châtellenie de Moulins.

« Par monseigneur le duc, l'évêque de Saint-Pons, les sieurs de Culant et contrôleur des finances présens. — P. Donet. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 114.

[1485?], 28 juin, Lyon.

6903. Pierre de la Bastide, secrétaire de l'église de Saint-Nizier de Lyon, avise l'évêque du Puy d'une sentence rendue par lui et de diverses affaires.

Lettre missive sur papier, signée. — P. 1362 [1], cote 1014.

[1485, vers le mois de juin.]

6904. Requête présentée à l'évêque du Puy, lieutenant général du duc de Bourbonnais en Languedoc, par les gens des trois états du pays de Forez, pour obtenir remède à diverses nouveautés introduites à la charge du peuple de ce pays.

Deux exemplaires sur papier, sans date ni signature. — P. 1362 [1], cote 1012.

[1485, après le mois de juin.]

6905. Mémoire contenant « les réponses qu'il semble que Monseigneur du Puy, lieutenant général de Monseigneur le duc, doit faire aux doléances qui derrierment lui furent bailliées au nom des estats de Fourez. »

Minute sur papier, sans date ni signature; écriture du temps.— P. 1362 [1], cote 1014.

[1485, après le mois de juin.]

6906. Jacques de Viry, juge du pays de Forez, répond point par point aux prétendus griefs présentés à l'évêque du Puy par les gens des trois états du Forez, et justifie sa conduite en produisant diverses délibérations de la chambre du conseil de Montbrison.

Cahier de papier, sans date ni signature. — P. 1362 [1], cote 1012.

1485, 23 juillet, Paris.

6907. Jean, duc de Nemours, comte de Castres, de Pardiac et de Beaufort, vicomte de Martigue, de Châtellerault et de Murat, baron de la Ferté-Bernard et de Sablé, seigneur de Lens et de Condé, pair de France, donne à Pierre Dauteville, valet de chambre de son frère, et à Marie Chiquète, femme dudit Pierre, la conciergerie de Châtellerault, leur vie durant, aux gages de vingt livres tournois par an.

Original sur parchemin, signé par le duc Jean et par Louis son frère, contre-signé et jadis scellé. Avec les lettres d'entérinement, du 26 du même mois. — P. 1359 [1], cote 683.

1485, 26 juillet.

6908. Enquête et pièces de procédure pour servir à un procès intenté à Jean Louis par Antoine Guiot, commis à la recette de Hériçon, au sujet d'une saisie de bétail.

Originaux sur papier, signés. — P. 1361 [2], cote 968.

1485, 31 juillet, Moulins.

6909. Mandement de Jean, duc de Bourbonnais, pour faire délivrer à Phis, Allemand, un harnois complet de guerre.

Original sur papier, avec la signature du duc, contre-signé Robertet. Suit l'exécutoire délivré par Entrègues, premier écuyer, et le reçu signé par cet Allemand, du nom de Viett von Rechberg. — P. 1359 [1], cote 664.

1485, 13 août.

6910. Testament de François de Beaujeu, seigneur de Linières.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367 [1], cote 1534.

1485, 20 août.

6911. Trois pièces de procédure constatant qu'à la criée des biens saisis sur le sieur du Vergier, seigneur de Bourbon-Lancy, Henri de Noailles, écuyer, et d'autres personnes, se sont présentés pour enchérir, et que le procureur dudit du Vergier a formé opposition à l'adjudication.

Originaux sur papier, signés. — P. 1358 [1], cote 453.

1485, 30 août.

6912. La chambre des comptes de Moulins notifie à Jean Boulland, procureur des forêts de Bourbon, l'estrousse de certaines terres vagues en la châtellenie de la Chaucière.

Avec une enquête du même Boulland sur la valeur de ces terres et d'autres actes y relatifs, postérieurs.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [2], cote 2434.

1485 [vers la fin du mois d'août].

6913. Lettres de relation du sergent royal notifiant les divers exploits qu'il a faits durant les mois de juillet et d'août pour saisir et mettre aux enchères les biens du seigneur de Bourbon-Lancy, à l'effet d'arriver au payement des sommes dues par lui à la maison de Châlon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1358 [1], cote 453.

[1485?], 7 septembre, Paris.

6914. Armand Ramée, procureur en parlement, écrit à l'évêque du Puy pour l'entretenir de ses procès devant ladite cour.

Lettre missive sur papier, signée. — P. 1362 [1], cote 1014.

1485, 18 septembre, Bourbon-l'Archambault.

6915. Mandement de Jean, duc de Bourbonnais, pour faire délivrer à Lestrange, Durat et Seignelay trois harnois complets et de mesure.

Original sur papier, signé par le duc, sans contre-seing, avec l'exécutoire délivré par Entrègues, et au dos la signature Claude de Savoisy. — P. 1359 [1], cote 664.

1485, 19 septembre, Moulins.

6916. Les gens des comptes de Moulins écrivent aux [bailli, procureur et receveur de Château-Chinon] qu'ils ont entériné les lettres d'affranchissement octroyées par le duc de Bourbonnais aux frères Pelletier, mais qu'avant de les leur délivrer, il convient de procéder sans délai à l'information de l'assiette du cens promis par les susdits frères.

Copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1357 [1], cote 343.

1485, 2 octobre, Bourbon-l'Archambault.

6917. Mandement de Jean, duc de Bourbonnais, pour faire délivrer au seigneur d'Ambres un harnois complet de mesure qu'il lui a donné.

Original sur papier, signé par le duc, sans contre-seing, avec l'exécutoire délivré par Entrègues, et au dos le reçu du seigneur d'Ambres. — P. 1359 [1], cote 664.

1485, 4 octobre, Jaulx.

6918. Les bailli, procureur et receveur de Château-Chinon, écrivent aux gens de la chambre des comptes de Moulins qu'ils ont reconnu bonne et valable l'assiette des vingt et un sols huit deniers de cens faite au profit du duc de Bourbonnais par les frères Pelletier, à cause de la manumission de leurs personnes, et ils envoient en même temps l'information faite à ce sujet.

Deux feuillets de papier, signés. (La lettre seule est datée.) — P. 1357 [1], cote 343.

1485, 4 octobre.

6919. Jean Pelletier, prêtre, curé d'Ouges, Humbert, Philippe et Jean Pelletier l'aîné, du village de Jaulx, paroisse de Mhère, en la baronnie de Château-Chinon, sont déclarés affranchis par le duc de Bourbonnais et d'Auvergne, et s'engagent à lui payer, au lieu de la taille servile, un cens de vingt et un sols huit deniers tournois, dont ils font assiette sur divers héritages sis au finage de Jaulx.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [1], cote 339.

1485, 12 octobre, Saint-Rambert.

6920. L'évêque du Puy, lieutenant général du duc de Bourbonnais, et le bailli de Forez, font l'assiette des impositions octroyées au duc, à la duchesse et à plusieurs de leurs officiers par les gens des trois états du pays de Forez, montant ensemble à la somme de cinq mille sept cent vingt livres tournois.

Suit la répartition de ladite somme entre les diverses localités du Forez.

Minute originale sur papier, signée par J. de Bourbon et par le bailli de Forez, dont le nom est illisible. — P. 1362 [1], cote 1014.

1485, 12 octobre, la Chaucière.

6921. Mandement de Jean, duc de Bourbonnais, pour faire délivrer à Morbecque un harnois de guerre complet.

Original sur papier, signé par le duc, contre-signé Berry, avec l'exécutoire délivré par Entrègues, et au dos la signature de Morbecque. — P. 1359 [1], cote 664.

1485, 14 octobre.

6922. Inventaire des pièces, instruments et autres « arrements, lesquieulx avoit messire Andrieu Canihan. »

(Ces pièces, sans homogénéité, semblent avoir présenté un intérêt général pour la maison de Bourbon.)

Cahier de papier, non signé. — P. 1358 [1], cote 488.

1485, 21 novembre.

6923. Gilbert, comte de Montpensier, remet une amende aux habitants de Malintrat.

Écrit au dos de la requête des intéressés; feuillet de papier, signé. — P. 1376 [1], cote 2647.

1485, 4 décembre.

6924. Acceptation par les Carmes de Moulins de la fondation d'une messe solennelle faite en leur église par Jean de Bourbon, évêque du Puy, abbé de Cluny.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1372 [2], cote 2089.

1485, du 8 au 11 décembre.

6925. Information faite par Odard Bellossier et Jean de Chamelet, commis par la chambre des comptes de Moulins, à la requête de Philippe de Forez, receveur de Montluçon, sur la valeur de quelques terres sises à Montluçon, que ledit Philippe voulait échanger avec le duc de Bourbonnais contre certains cens sur des héritages assis à Pras,

Coustecourbe et autres lieux circonvoisins, en la baillie d'Argentré, châtellenie de Montluçon.

Cahier de papier, non signé. — P. 1361 [2], cote 965.

1485, 16 décembre, château de Sagonne.

6926. Catherine de Chauvigny, veuve de Charles d'Amboise, en son vivant seigneur de Chaumont, ayant reçu du duc de Bourbonnais les château et terre de Germigny-en-Luisant en garantie d'une somme de quatre mille livres tournois qu'elle lui avait prêtée, avec promesse de vente à réméré si ladite somme n'était point payée à l'expiration du terme fixé dans l'obligation, se désiste de tout droit et action sur ladite terre de Germigny moyennant le payement de ladite somme, dont elle donne quittance.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 228.

1485, 26 décembre, Moulins.

6927. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain et de Villars, donne purement et simplement à Louis de Lévis, dit de la Voulte, seigneur de Miribel, la seigneurie de Vachères, sise au pays de Velay, conformément à la convention intervenue entre eux sur le différend qui les divisait à cause de la succession de Philippe, Antoine et Jean de Lévis, comtes de Villars.

Vidimus sur parchemin, en date du 10 juillet 1486, signé, jadis scellé. — P. 1362 [3], cote 1131.

[Vers 1485.]

6928. Consultation signée de cinq avocats-conseils, portant que René, duc de Lorraine, doit succéder pour deux parts dans les baronnies de Mayenne-la-Juhès, la Ferté-Bernard et Sablé, provenant de la succession de Charlotte d'Armagnac, et que la duchesse de Bourbonnais, sa sœur Jeanne de France, Charlotte, comtesse de Laval, Marie, comtesse de Rotelin, et Catherine, reine de Navarre, succéderont pour l'autre tiers, lequel sera partagé en trois parts.

Avec une généalogie de la maison d'Anjou-Lorraine, depuis Louis II.

Minute sur papier; belle écriture de la fin du quinzième siècle. En double. — P. 1359 [1], cote 690.

[Vers 1485.]

6929. Mémoire généalogique et explicatif produit dans le procès entre le duc de Bourbonnais, demandeur, et le duc de Nemours et le comte de Guise, son frère, défendeurs, pour établir les droits desdits défendeurs sur le comté de la Marche et la seigneurie de Montaigu.

Minute informe sur papier, sans date ni signature. — P. 1363 [2], cote 1200.

[Vers 1485.]

6930. Charles VIII mande au sénéchal de Beaucaire de veiller à ce que les seigneurs particuliers, tant laïques qu'ecclésiastiques, du pays de Velay ne soient point troublés dans leurs justices par le juge de Velay, sous prétexte des dernières ordonnances.

Minute informe sur papier, sans date ni signature; incomplète. — P. 1362 [1], cote 1011.

[Vers 1485.]

6931. Devis présenté par Guillaume Peuple, charpentier, à l'évêque du Puy, pour les réparations à faire au château de Vachères.

Feuille de papier, non signée. — P. 1362 [1], cote 1013.

1486 n. st., 10 janvier, Moulins.

6932. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain et de Villars, seigneur de Château-Chinon, de Roche-en-Regnier et d'Annonay, pair, chambrier de France et gouverneur de Languedoc, transporte et délaisse à Louis d'Aubusson, seigneur de la Feuillade, la baronnie de Montréal, assise au comté de Velay, à lui advenue comme héritier de son oncle l'évêque du Puy, comte de Velay, par suite de la confiscation des biens de Jean Doyat qui lui ont été donnés par le Roi.

« Par Monseigneur le duc, l'évêque de Saint-Pons, le sieur de Culant et autres présens. — DOUET. »

Original sur parchemin, jadis scellé de cire rouge. — P. 1358 [2], cote 535.

1486 n. st., 16 janvier, Moulins.

6933. Jean, duc de Bourbonnais, mande au vice-président des comptes, à l'élu de Forez et au

prévôt de Feurs de mettre Louis d'Aubusson, sire de la Feuillade, en possession de la baronnie de Montréal.

Copie sur papier, signée. — P. 1358 [2], cote 535.

1486 n. st., 16 janvier.

6934. Jeanne de Laval, veuve de René, roi de Sicile, approuve l'appointement conclu entre elle et le duc de Bourbonnais, le 20 décembre précédent, au sujet du grenier à sel de Berre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [2], cote 3136.

1486 (an de la Nativité), 19 janvier.

6935. Aymar de Poitiers, grand sénéchal de Provence, pourvoit à l'exécution des lettres du Roi en faveur du marquis de Saluces.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3210.

1486 n. st., 10 et 13 février.

6936. Trois lettres renfermant la commission donnée par les gens des comptes de Moulins à Gabriel Peloux pour mettre le sire de la Feuillade en possession de la baronnie de Montréal, ainsi que les attestations de la prise de possession de ladite terre par Jean Sobrier, procureur du sire de la Feuillade.

Originaux sur papier, signés. — P. 1358 [2], cote 535.

1486 n. st., 15 février.

6937. Bail de l'étang de Craintillieu fait à Jean Berry, secrétaire du duc de Bourbon.

Avec un avis favorable de la chambre des comptes, daté de la veille, et une attestation du prix auquel l'étang a été donné à bail depuis 1460, datée du 30 janvier.

Original sur parchemin, signé par le duc Jean. — P. 1371 [2], cote 2000.

1486 n. st., 27 février.

6938. Instructions données par le duc de Bourbonnais à Pierre Durand, se rendant auprès de la reine de Sicile pour négocier en son nom.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

1486 n. st., 26 février et 1er mars.

6939. Rôle de diverses compositions et modérations dressé par Me Odard Bellossier, au sujet des droits-de reliefs et de nouveaux acquêts dus au duc de Bourbonnais dans la châtellenie de Germigny.

Cahier de papier, qui paraît être une minute originale, quoiqu'il ne soit pas signé. — P. 1361 [2], cote 963.

1486 n. st., 12 mars.

6940. Déclaration des habitants d'Aigueperse que le comte de Montpensier, comme étant de la maison de France, a droit de loger ses gens par fourrier dans ladite ville.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376 [2], cote 2753.

1486 n. st., 14 mars, Saumur.

6941. Instructions données par Jeanne de Laval, reine de Sicile, à Antoine Celier, son conseiller, se rendant auprès du duc de Bourbon pour traiter avec lui.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

1486 n. st., 16 mars.

6942. Guillaume Briçonnet, général des finances en Provence, réduit à trois le nombre des gardes des greniers à sel.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3210.

1486, 30 mars.

6943. Articles arrêtés entre les gens des comptes du duc de Bourbonnais et ceux de la reine de Sicile, au sujet du grenier de Berre.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

1486, 4 avril.

6944. Avis du conseil du duc de Bourbonnais sur le fait du grenier à sel de Berre.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

1486, 10 avril.

6945. Louis d'Aubusson, seigneur de la Feuillade, vend, cède et transporte à Catherine d'Armagnac, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, la

terre, baronnie et seigneurie de Montréal pour le prix et somme de trois mille livres tournois.

Original sur parchemin, jadis scellé, délivré par Jean Berry, garde du scel aux contrats de la chancellerie de Bourbonnais. — P. 1358 [2], cote 554.

1486, 21 avril.

6946. Les procureurs de Jeanne, reine de Sicile, abandonnent à Jean, duc de Bourbonnais, l'usufruit de la terre de Mirebeau en Anjou, et reçoivent en échange une rente viagère de mille livres tournois sur le grenier de Berre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1379 [2], cote 3135.

1486, 23 avril.

6947. Transaction entre Françoise de Maillé, veuve de François de Linières, et Jacques de Beaujeu, frère de ce dernier, au sujet de la restitution de la dot de ladite Françoise.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366 [1], cote 1470.

1486, 24 avril.

6948. Le grenetier de Berre, au nom du duc de Bourbonnais, requiert instrument contre Jeanne, reine de Sicile.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

1486, 25 avril.

6949. Jacques de Beaujeu, seigneur de Linières, donne à sa sœur Marguerite, femme de Guillaume de Sully, un complément de dot de deux mille livres tournois.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1367 [1], cote 1534.

1486, 26 mai.

6950. Mandement de la chambre du domaine de Beaujolais à Jean Thibaut, receveur de Claveysolles, pour procéder à l'estimation des bâtiments et ustensiles servant à l'exploitation des mines de vitriol de Valtorte, que le seigneur de Pramenoux avait prises à cens.

Avec le procès-verbal d'estimation, dressé le 30 juin suivant.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 [1], cote 429 *tredecies*.

1486, 2 juin.

6951. Jean Borne, écuyer, et quatre autres bourgeois de Bessay confessent avoir reçu du duc de Bourbonnais plusieurs reliques qui étaient gardées dans la chapelle de Saint-Pol, en la motte de Bessay, et promettent de les lui restituer quand ils en seront requis par lui.

Original sur papier, avec les cinq signatures. — P. 1365 [1], cote 15.

[1486], 11 juin, Aix.

6952. Lettres de J. Guillion, procureur du duc de Bourbon, pour lui demander des instructions sur l'exécution des articles convenus entre lui et la reine de Sicile.

Original sur papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

1486, 15 juin, Riom.

6953. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain et de Villars, etc., mande à ses gens des comptes de rabattre de la recette du trésorier général de feu son oncle l'évêque du Puy sept cent cinquante-six livres tournois que ce trésorier a payées à Louis de Lévis, dit de la Voulte, chevalier, seigneur de Miribel, pour restant d'arrérages à recouvrer sur la terre de Vachères, que le duc a donnée audit de Lévis.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 774.

1486, 20 juin.

6954. Protestation du duc de Bourbon contre le grenetier qui tient le grenier de Berre pour le compte de la reine douairière de Sicile.

Feuille de papier, non signée. — P. 1379 [2], sans cote; trouvé à la suite de la cote 3152.

1486, 1er juillet, Hesdin.

6955. Philippe de Crèvecœur, seigneur des Querdes, maréchal de France, lieutenant et capitaine général pour le Roi ès pays d'Artois et de Picardie, en récompense des bons services rendus au Roi par Jean de Carquelevent, chevalier, lui donne et à ses hoirs à perpétuité la terre et seigneurie de Duisans, appartenant à Philippe de Bourbon, les terres et seigneuries qu'il trouvera appartenir à

l'abbaye de Marchiennes, une rente de cent francs appartenant à Jean de Longueval sur la seigneurie d'Acq, et divers cens et maisons appartenant à des personnes dénommées dans l'acte, « toutes ces choses venues et acquises au Roy nostre sire à title de confiscation, parce que les dessusdits, comme entendu avons, sont demourans et résidens ès pais de l'obéissance et gouvernement du duc d'Autriche, ennemy et mal voeullans du Roy nostredict sire. »

Vidimus sur parchemin, en date du 9 septembre 1486, signé, jadis scellé. — P. 1397 [1], cote 524.

1486, 20 juillet.

6956. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain et de Villars, seigneur de Château-Chinon, d'Annonay et de Roche-en-Regnier, fait donation à Mathieu de Bourbon, son fils naturel, de la terre et seigneurie de Bouthéon en Forez, pour en jouir, lui et ses héritiers légitimes, de la même manière que la tenait le sire de Montboissier.

« Par Monseigneur le duc, l'évesque de Saint-Pons et le sire de Culant présens. — Berry. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1397 [3], cote 621.
Au dos de la pièce est transcrit l'enregistrement qui eut lieu le lendemain, 21 juillet, à la chambre des comptes de Moulins.

1486, 24 juillet.

6957. Procuration du cardinal de Bourbon pour passer un accord avec le duc de Bourbon au sujet de la terre du Bois-d'Oingt.

Dans l'accord du 3 août suivant. — P. 1371 [2], cote 2002.

1486, 29 juillet.

6958. Arrêt de la chambre des requêtes du palais à Paris, qui condamne le duc de Bourbonnais, agissant au nom des chanoines de Bourbon-l'Archambault et consorts, à rendre à Marie de Saint-Aignan, veuve de Martin de Sernay, chevalier, la moitié des fruits perçus sur les biens dudit Martin depuis le jour de son décès, et ce pour constituer le douaire de ladite dame.

Copie sur papier, sans date ni signature, d'un vidimus délivré le 9 août suivant signé M. de Labarre. — P. 1356 [3], cote 292.

1486, 1er août, Montbrison, « en la boutique de la court presidalle de Fourestz ».

6959. Mathieu de Bourbon, capitaine de Cervière, représenté par Liénard Tarnier, son procureur, est mis en possession de la terre et seigneurie de Bouthéon par le lieutenant général du bailli et du juge de Forez.

Original sur parchemin, signé Robertet. — P. 1397 [3], cote 621.

1486, 1er août.

6960. Protestation du procureur du duc de Bourbon au sujet du mauvais approvisionnement du grenier de Berre, et informations faites à ce sujet.

Cahiers de papier, signés. — P. 1380 [1], cote 3173 et 3175.

1486, 3 août.

6961. Accord entre le duc et le cardinal de Bourbon, par lequel la terre du Bois-d'Oingt est remise en la main du premier, contre une rente de quatre cents livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [2], cote 2002.

1486, 10 septembre.

6962. Inventaire des lettres envoyées au duc de Bourbon touchant la seigneurie de Vierzon.

Cahier de papier, non signé. — P. 1375 [1], cote 2496.

1486, 14 septembre.

6963. Jean de Carquelevent, chevalier, conseiller et chambellan du Roi, capitaine de cinq cents hommes d'armes de son ordonnance, donne et transporte à Michel de Ploisy, écuyer, seigneur de Perroy, son lieutenant, pour en jouir lui et ses hoirs à perpétuité, la terre et seigneurie de Duisans, qu'il tient « à titre de don de récompense ».

Original sur parchemin, signé sur le repli, jadis scellé. — P. 1397 [1], cote 524.

1486, 19 septembre, la Neuville en Hez.

6964. Charles VIII mande aux baillis de Mâcon, de Saint-Pierre-le-Moutier, de Montferrand, de Berry, et au sénéchal de Lyon, de laisser le duc de Bourbonnais et d'Auvergne jouir des prérogatives et prééminences dont il avait coutume d'user avant que Jean Avin, en son vivant conseiller au parle-

ment, et Jean Doyat, eussent obtenu subrepticement du feu Roi des lettres qui restreignaient ces mêmes prérogatives.

« Par le Roy, Messrs le duc d'Orléans, les sires de la Trémouille, de Graville de l'Isle, le bailli de Meaux et autres présens. — DAMONT. »

Vidimus sur parchemin, collationné, signé, jadis scellé, délivré par Jacques de Viry, juge de Forez, le 29 novembre 1486. — P. 1400 2, cote 911.

A la suite de ces lettres sont transcrites les lettres d'attache des quatre baillis et du sénéchal susdit.

1486, 8 octobre.

6965. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain et de Villars, seigneur de Château-Chinon, d'Annonay et de Roche-en-Regnier, établit, avec le bon plaisir du Roi, son fils naturel Mathieu de Bourbon lieutenant général en la compagnie des cent lances d'ordonnance dont il a la conduite, en remplacement de Louis, seigneur de Culant.

Original sur parchemin, signé BERRY, jadis scellé. — P. 1397 3, cote 620.

[1486?], 19 octobre, Mâcon.

6966. Les lieutenant, avocat et procureur du Roi à Mâcon écrivent au duc de Bourbonnais qu'ils sont prêts à tenir journée le mardi après le dimanche *Misericordia Domini* (1er mai) avec les commissaires qu'il désignera, pour pacifier les différends survenus entre ces officiers et ceux du Roi au sujet des limites.

Lettre missive originale sur papier, signée. — P. 1357 2, cote 452.

1486, octobre, Compiègne.

6967. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain et de Villars, seigneur de Château-Chinon, d'Annonay et de Roche-en-Regnier, pair et chambrier de France, donne à Mathieu de Bourbon, son fils naturel, pour lui et ses hoirs mâles, la châtellenie de Roche-en-Regnier avec les lieux d'Artias, Malyvernat, Espalion et Retournac, dépendant de ladite châtellenie, ainsi que tout le droit qu'il avait auxdits lieux au moyen de l'acquisition par lui faite d'Antoine de Lévis, seigneur d'Ons, réservé au sieur de la Voulte et de Miribel l'usufruit de la terre de Roche, selon les contrats faits entre eux; et si Mathieu va de vie à trépas sans enfants mâles issus de loyal mariage, ladite terre reviendra au duc de Bourbon et à ses successeurs au comté de Forez.

« Par Monseigneur le duc, le sire de Culant et François de Turenne présens. — BERRY. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1397 3, cote 624.
Copies sur papier, faites d'après les registres de la chambre des comptes de Moulins. — P. 1358 2, cote 571, et P. 1362 3, cote 1148.

1486, 17 novembre, Aix.

6968. Lettre adressée à la chambre des comptes de Moulins par Geoffroy le Mercier, envoyé en Provence pour le compte du duc de Bourbonnais, et relative au grenier de Berre.

Original sur papier, signé. — P. 1380 1, cote 3175.

1486, 29 novembre.

6969. Enquête demandée par le duc de Bourbon à l'effet de prouver que Regnaud de Chartres, Antoine et Jean de Lévis ont joui de la terre de Vierzon jusqu'à ce que le duc de Berry l'eût mise en sa main.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 1, cote 3033.

1486, 6 et 7 décembre.

6970. Antoine Cat, seigneur de Cocural, paroisse de Cassuéjouls, ayant été décrété de prise de corps par le sénéchal de Rouergue pour avoir attaqué sur un chemin public Jean, seigneur de Volonsac, et l'avoir grièvement blessé, demande acte de sa protestation contre ce décret, sous prétexte qu'il n'est justiciable que du comte de Rodez et d'Armagnac, et que la peine qu'il devrait encourir si les faits étaient prouvés ne peut être plus grande que le bannissement (cùm causa non sit criminalis, et si forte, non in tantum quòd penam majorem relegatione exhigat).

Original sur parchemin, signé. — P. 1396 2, cote 450.

1486, 20 décembre.

6971. Ratification par le chapitre de l'église collégiale de Beaujeu de l'acte d'association fait par Hugues Baudet, doyen dudit chapitre, avec le duc de Bourbon, sire de Beaujeu, pour l'exploitation des mines de vitriol de la montagne de Valtorte.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1390 1, cote 429 *quinquies*.

1486, 20 décembre.

6972. Jacques de Beaujeu, seigneur de Linières, est reçu à continuer le procès commencé par François, seigneur de Linières, contre Bertin et Jacques de Silly, en matière de retrait lignager.

Extrait des registres du parlement, sur parchemin, signé. — P. 1366 [1], cote 1475.

1486, décembre, Moulins.

6973. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain et de Villars, seigneur de Château-Chinon, d'Annonay et de Roche en Regnier, pair et chambrier de France, vidime et ratifie la charte communale et les priviléges jadis octroyés par Archambaud de Bourbon à la ville de Charroux.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 237.

[1486, vers le mois de décembre.]

6974. Lettre adressée de Bourbonnais à Geoffroi Le Mercier, en Provence, au sujet du grenier de Berre.

Original sur papier, sans signature. — P. 1380 [1], cote 3175.

[1486.]

6975. Extrait des lettres produites par le duc de Lorraine contre le duc de Nemours, son frère et ses sœurs, dans le procès relatif aux seigneuries de Sablé, de la Ferté-Bernard, de Mayenne-la-Juhez, aux terres de Chailly et de Longjumeau, et à la maison du faubourg Saint-Marceau.

Copie sur papier, sans date ni signature (les pièces indiquées sont de 1485 et 1486). — P. 1363 [2], cote 1201.

[Vers 1486.]

6976. Mémoires rédigés pour messieurs de Nemours, à l'encontre des prétentions élevées par le duc de Lorraine sur les seigneuries de Sablé, de la Ferté-Bernard et de Mayenne-la-Juhez, sur les terres de Chailly et de Longjumeau et sur la maison du faubourg Saint-Marceau, comme fils et héritier d'Yolande d'Anjou, fille du roi René.

Copies informes sur papier, sans date ni signature. — P. 1363 [2], cote 1201.

[Vers 1486.]

6977. Mémoire de ce qu'il y aurait à faire pour améliorer l'état du grenier de Berre.

Cahier de papier, non signé. En double. — P. 1380 [1], cote 3175.

[Vers 1486.]

6978. Mémoire arguant de faux les pièces produites en justice par le seigneur de Linières.

Avec une notice des pièces concernant la famille de Linières et un inventaire postérieur.

Cahier de papier, non signé. P. 1367 [1], cote 1534.

[Vers 1486.]

6979. Mémoires et instructions pour soutenir le procès intenté par le duc de Nemours et le comte de Guise, son frère, à Jean de Chabannes, écuyer, seigneur de Saint-Fargeau, et à Marguerite de Calabre, sa femme, fille naturelle de Nicolas, duc de Calabre et de Lorraine, au sujet de la possession de la vicomté de Châtellerault; avec les réponses du sire de Chabannes.

Cahiers de papier, sans date ni signature, dont plusieurs sont des minutes informes. — P. 1363 [1], cote 1199.

[Vers 1486.]

6980. Mémoire généalogique et explicatif produit dans le procès entre le duc de Bourbonnais, demandeur, et le duc de Nemours et le comte de Guise, son frère, défendeurs, pour établir les droits desdits défendeurs sur le comté de la Marche et la seigneurie de Montaigu.

Minute sur papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1363 [2], cote 1200.

[Vers 1486.]

6981. Lettres de jussion adressées par Charles VIII au parlement pour faire procéder à l'enregistrement de l'acte par lequel il a délivré aux héritiers de Nemours le duché de Nemours, pour être tenu par l'aîné d'entre eux en titre de duché et prérogative de pairie.

Copie sur papier, sans date ni signature (les dates des trois lettres de jussion ne sont pas mentionnées). — P. 1363 [2], cote 1201.

[Vers 1486.]

6982. Inventaire des titres relatifs aux mines de

vitriol de Valtorte qui se trouvaient à la chambre des comptes de Villefranche. (La pièce la plus ancienne est du 5 mars 1469; la plus récente est du 30 juin 1486.)

Cahier de papier, non signé. — P. 1390 [1], cote 429 *duodecies*.

1487 n. st., 19 janvier, le Puy.

6983. Paillard d'Urfé, bailli de Velay, et Guillaume Dolesoins, juge royal de Velay, délivrent des lettres de protection en faveur de Robert Teyssonier, curé de Saint-Julien de Beaune, qui était inquiété dans la libre disposition de ce bénéfice.

Expédition sur papier, signée. — P. 1360 [2], cote 864.

1487 n. st., 1er mars.

6984. Charles Popillon, gouverneur des finances du duc de Bourbonnais, donne décharge à Jacquemin Ferrel, armurier du duc de Bourbonnais, d'une somme de mille livres tournois qui lui a été payée en déduction d'une plus forte somme à lui due pour ses fournitures.

Original sur parchemin, signé. — P. 1359 [1], cote 664.

1487 n. st., 18 mars.

6985. Ordre à Jean Daignet de montrer à la chambre des comptes le dénombrement de Gilbert et Jean de Givry, seigneurs de Neuville, en la châtellenie de Murat.

Original sur papier, signé. — P. 1374 [2], cote 2402.

1487 n. st., 20 mars, Saint-Jean d'Angély.

6986. Charles VIII, roi de France, donne l'office de sénéchal de Guyenne à son frère et cousin le comte de Clermont et de la Marche, seigneur de Beaujeu, en remplacement d'Odet Daidie, seigneur de Lescun, qui s'était allié avec les ennemis de l'État et avait fait révolter les places dont il avait la garde.

« Par le Roy, les comtes de Montpensier et de Vendôme, Vous, les sieurs de Graville, de Lisle et de Grimault, et autres, présens. — Robineau. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1359 [3], cote 701.

[1487?], 16 avril.

6987. Lettre adressée par Guillaume Maynier à la chambre des comptes de Moulins et relative aux greniers de Berre [(1)].

Original sur papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

1487, 21 avril, Moulins.

6988. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain et de Villars, seigneur de Château-Chinon et d'Annonay, donne commission à Pierre Bertrand, Nicolas Aubert, Jean Cordier, Claude Lebourgeois et Jean de Chamelet, de régler à l'amiable avec les officiers du Roi les nouveaux débats survenus à cause des limites et enclavements des pays de Bourbonnais et de Bourgogne.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 451.

1487, 26 avril, Bourges.

6989. Gilles Deglons, abbé de Saint-Martin, au diocèse de Bourges, ratifie l'acceptation faite par le prieur-curé du Brethon, dépendant de son monastère, de la fondation d'une messe perpétuelle du samedi instituée par le duc de Bourbonnais dans ledit prieuré, moyennant l'usage raisonnable du mort-bois dans sa forêt de Tronçay et le pâturage pour huit grosses bêtes.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé de deux sceaux. — P. 1357 [2], cote 387.

1487, 27 avril.

6990. Le procureur de Brémond, seigneur de la Voulte, et de Louis, seigneur de Miribel, son fils, prend possession en leur nom de la seigneurie de Retournac, dépendant de la baronnie de Roche en Regnier. La baronnie de Roche avait été cédée auxdits de la Voûte père et fils par le duc de Bourbon, qui en avait distrait la seigneurie de Retournac en faveur de Louis de Culan; mais celui-ci avait vendu tous ses droits au seigneur de Miribel. En vertu de ce transport de seigneurie, les habitants de Retournac, et Antoine Agier, bailli nouvellement institué, prêtent serment de fidélité à leurs nouveaux seigneurs.

Copie sur papier, collationnée et signée, extraite des registres de la cour du sénéchal de Beaucaire. — P. 1399 [1], cote 782.

Autre copie sur papier, signée. — P. 1397 [3], cote 629.

(1) Ce Maynier, père du juge mage de Provence, est celui qui ménagea l'accord entre le duc Jean et la reine Jeanne de Sicile au sujet des salines de Berre.



1487, 18 mai.

6991. Le lieutenant du château de Gerzat adjuge une maison sise dans la forteresse de Gerzat et tombée en mortaille faute d'héritiers.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2640.

1487, juin, Laval.

6992. Charles VIII, roi de France, en qualité de successeur des ducs de Bourgogne, confirme l'accord intervenu en 1375 entre Philippe, duc de Bourgogne, et Louis, duc de Bourbonnais, au sujet des limites de leurs seigneuries et juridictions respectives.

« Par le Roy, le comte de Clermont, seigneur de Beaujeu, Vous, l'amiral, les sires de la Trémoïlle, de l'Isle et de Grimaut, et autres, présens. — Parent. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 440.

1487, 12 juillet.

6993. Déclaration de la valeur et du revenu de la terre du Châtelard, faite à la requête d'Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur de Sury-le-Comtal et du Châtelard.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire rouge. — P. 1361 [1], cote 910.

1487, 7 septembre.

6994. Arrêt du parlement qui, jusqu'à plus ample informé, met la terre, seigneurie et vicomté de Châtellerault sous la main du Roi, et attribue à Jean de Chabannes, seigneur de Saint-Fargeau, et à Marguerite de Calabre, sa femme, les arrérages d'une rente de huit cents livres tournois, à prendre chaque année sur ladite terre, sauf à restituer lesdits arrérages à Jean d'Armagnac en fin de cause, s'il y a lieu.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1363 [2], cote 1201.

1487, 28 septembre, Marlieu.

6995. Le maître des eaux et forêts de Beaujolais donne à tâche la réparation de la chaussée de l'étang de Marlieu à Christophe Planchet et Étienne Charlet, pour le prix convenu de cent livres tournois.

Copie sur papier, signée Gayand. — P. 1384, fol. 28 *bis*.

1487 n. st., 4 janvier-4 octobre.

6996. Inventaires de pièces touchant la terre de Vierzon, bailliés à Jean Girault et à Jean de la Croix pour être portés à Paris à M[e] Gabriel de la Goutte, lieutenant du domaine.

Cahier de papier, signé. — P. 1378 [1], cote 3038.

1487, 4 octobre, Moulins.

6997. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain et de Villars, seigneur de Château-Chinon, d'Annonay et de Roche en Regnier, pair et chambrier de France, donne pouvoir spécial à son conseiller Gabriel de la Goutte pour échanger avec le Roi la rente de cent vingt livres qu'il a droit de prendre sur la prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier, contre la rente de cent soixante livres tournois qu'il est tenu de payer au Roi sur le péage de Moulins.

Original sur parchemin, signé Robertet, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 110.

1487, 2 et 8 octobre.

6998. Odinet Geuffroy, secrétaire et fondé de pouvoir du grand bâtard de Bourbon, seigneur de Bouthéon et de Roche en Regnier, fait sommation à toute personne devant cens ou rente au seigneur de Roche à cause de ladite seigneurie, d'avoir à s'acquitter envers ledit bâtard de Bourbon et non envers aucun autre; il institue de nouveaux officiers, et rend lui-même la justice assis sur un trône de bois en la place publique de Roche.

Copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1399 [2], cote 805.

1487, 16 octobre, Laval.

6999. Charles VIII, roi de France, mande à ses officiers de défendre aux prieure et cellérière de Marcigny et autres parties adverses du duc de Bourbonnais, de poursuivre le procès relatif aux limites de la Bourgogne et du Bourbonnais devant le parlement de Dijon, ledit procès étant déjà engagé devant le parlement de Paris, et le duc de Bourbonnais n'étant point tenu de plaider ailleurs qu'à Paris.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 444.

1487, 16 octobre, Laval.

7000. Mandement du Roi pour ajourner N... de Laval, seigneur de Châtillon, qui s'est mis en possession de la terre de Vierzon après la mort du sire de Gaucourt.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [1], sans cote; trouvé à la suite de la cote 3037.

1487, 22 octobre.

7001. Antoine Geoffroi, prieur de Saint-Rambert, précédemment abbé de l'Isle, renonce en faveur du duc de Bourbonnais à ses prétentions sur les biens meubles de feu Jean de Bourbon, jadis évêque du Puy, abbé de Cluny et prieur de Saint-Rambert, décédé audit prieuré, lequel est membre dépendant de l'abbaye de l'Ile-Barbe, moyennant une indemnité de deux mille livres tournois.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 642.

1487, 22 octobre, Moulins.

7002. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain et de Villars, seigneur de Château-Chinon et d'Annonay, pair et chambrier de France, mande au gouverneur de ses finances de faire payer à Antoine Geoffroi, prieur de Charlieu, naguère abbé de l'Ile-Barbe, près de Lyon, une première somme de mille livres tournois, conformément à la transaction en date du même jour.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé, avec l'attache de Nicolas Laubigoys, gouverneur général des finances de Bourbonnais. — P. 1359 [1], cote 642.

1487, 26 octobre.

7003. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, ayant transporté à M. de Beaujeu le pays de Dombes, dont fait partie la seigneurie de Chastellart qu'il avait donnée viagèrement à Antoine de Lévis, indemnise ledit Antoine en lui conférant l'usufruit de la terre et des dîmes de Saint-Marcellin.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 762.

1487, 27 octobre, Moulins.

7004. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain et de Villars, etc., mande à ses officiers de Forez de mettre Antoine de Lévis en possession de la terre de Saint-Marcellin et de lui payer une somme annuelle équivalente au revenu des dîmes dudit lieu, alors engagées au cardinal de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 762.

1487, 30 octobre.

7005. Antoine de Lévis déclare se rappeler parfaitement et confirmer entièrement la vente faite par lui, le 20 janvier 1464, au duc de Bourbon des terres d'Ons, Savigny, Saint-Aubin de Villiers, Saint-Barthomier, Coffry, Alonne, la Chaîne-Dorée et Vierzon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [1], cote 3038.

1487, 28 novembre, Saint-Pierre de Rome.

7006. Le pape Innocent VIII relève Jean, duc de Bourbonnais, du serment qu'il avait prêté d'observer la transaction conclue avec Brémond de Lévis et ses fils au sujet des terres et baronnies de Villars, Annonay, Roche en Regnier, vicomté de Lautrec, etc., et l'autorise à en poursuivre l'annulation comme ayant été lésé et trompé.

Bulle originale sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1362 [2], cote 1029.

1487, 4 décembre.

7007. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais à Montbrison donnent à Antoine de Lévis, seigneur usufruitier de Sury-le-Comtal et de Saint-Marcellin, mainlevée de l'opposition mise sur les cens et rentes de Saint-Marcellin, pour en jouir à compter de la Saint-Jean-Baptiste dernièrement passée.

Minute sur papier, signée. — P. 1359 [2], cote 762.

1487, 29 décembre.

7008. Vente par Jacques Lhoste à Louis Dreu d'une maison sise à Louchy (vendue depuis au comte de Montpensier).

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2638.

1488 n. st., 4 janvier, Moulins.

7009. Le duc de Bourbonnais et Louis de Lévis,

seigneur de la Voulte, tant en son nom qu'au nom de Jacques, son frère, seigneur de Châteaumorand, s'engagent à se soumettre au jugement du chancelier et des gens du grand conseil du Roi sur le différend mû entre eux au sujet des terres acquises par le duc d'Antoine de Lévis, comte de Villars, de Jeanne de Chalencon, de Tbomine de Villequier et autres. Les parties produiront leurs titres par-devant le grand conseil avant le jour de Quasimodo, sous peine de perdition de cause et de droit pour le défaillant.

Original sur parchemin, signé. — P. 1362 [2], cote 1033.

1488 n. st., 16 janvier.

7010. Louis Dreu, paroissien de Louchy, vend au comte de Montpensier, Dauphin d'Auvergne, une maison sise en ladite paroisse, pour le prix de quarante-cinq livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 [2], cote 2562.

1488 n. st., 17 janvier.

7011. Notice des pièces à chercher et à fournir pour satisfaire à la journée prise avec le duc de Bourbon.

Feuillets de papier, non signés. — P. 1375 [1], cote 2496.

1488 n. st., 22 janvier.

7012. Charles VIII, roi de France, ajourne le comte de Clermont, pair de France, au 14 avril suivant, devant le parlement, afin d'adjuger certain projet de défaut requis par le procureur général contre Louis, duc d'Orléans, et François, duc de Bretagne, aussi pairs de France, accusés du crime de lèse-majesté.

Déficit. La lettre était scellée en cire jaune et signée Cerisay. Notice rédigée d'après l'Inventaire de Luillier. — P. 1373 [2], cote 2222.

1488 n. st., 23, 25 et 27 janvier.

7013. Antoine de Thélis, écuyer, seigneur de l'Espinasse, ayant charge et commission du duc de Bourbon, prend successivement possession des terres et châteaux d'Artias, de Roche en Regnier, d'Espalion et de Vachères, fait dresser inventaire des armes, meubles et vivres qui s'y trouvent, et y institue des capitaines et officiers de justice.

Minute sur papier, signée du notaire présent. — P. 1399 [1], cote 789.

1488 n. st., janvier.

7014. Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, sur l'avis de son conseil, qui lui a remontré que les seigneurs de la Voulte et de Miribel s'étaient attribué indûment l'usufruit de la terre de Roche en Regnier, donne de nouveau cette terre avec ses dépendances à son fils naturel Mathieu de Bourbon, sans en rien retenir, en stipulant seulement que, si ledit Mathieu vient à mourir sans hoirs mâles légitimes, la terre de Roche reviendra aux ducs de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé sous le repli Jehan, contre-signé Robertet, jadis scellé. — P. 1397 [3], cote 625.

1488 n. st., 1er mars.

7015. Les habitants de Monteignet et de Semeautre présentent une requête au châtelain de Gannat pour obtenir l'autorisation de s'imposer une contribution extraordinaire de vingt livres tournois, à l'effet de subvenir aux frais d'un procès qu'ils soutiennent contre les habitants de Gannat par-devant les généraux des aides à Paris.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 199.

[Après le 1er avril 1488, date de la mort du duc Jean II.]

7016. « Déclaration de l'accense des dismes qui par cy devant avoient esté baillez par feu Monseigneur le duc Jehan à Monsr le cardinal. »

Il s'agit de la dîme des blés de Saint-Héand, de Saint-Marcellin et de Chambéon.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1302.

1488, 9 avril.

7017. Étienne de l'Espinasse, chevalier, seigneur dudit lieu, de Maulevrier et de Changy, commissaire député par le Roi pour lever le ban et arrière-ban des pays de Lyonnais, Mâconnais, Forez et Beaujolais, fait rayer du rôle du bailliage de Forez Pierre Palerue, fils de feu Mathieu Palerue, de la Fouillouse, qui a prouvé ne plus posséder de cens ou servis sujets à l'arrière-ban.

Copie sur papier, non signée. — P. 1402 [1], cote 1223.

1488, 15 avril.

7018. Le cardinal de Bourbon renonce, moyennant certaines réserves, en faveur de son frère Pierre, à tous ses droits sur la succession de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1373 [1], cote 2138. Dans l'acte du 12 mai suivant (n° 7024). — P. 1366 [1], cote 1475, et P. 1371 [2], cote 1976.

1488, 25 avril.

7019. Procuration du cardinal de Bourbon pour conclure un accord avec le duc Pierre, son frère, au sujet de la succession de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [2], cote 2138.

1488, 29 avril, le Plessis du Parc.

7020. Charles VIII reçoit l'hommage de Pierre, duc de Bourbon, pour toutes ses possessions.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2353.

1488, 29 et 30 avril.

7021. Inventaires de pièces baillées à M[e] Jacques de Viry et de titres relatifs à la terre de Villars, portés au duc et à la duchesse de Bourbon.

Cahier de papier, non signé. — P. 1375 [1], cote 2496.

1488, 7 mai.

7022. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais certifient que, dans le compte de Nicolas Laubigoys, naguère trésorier du duc de Bourbonnais, pour l'année 1478-1479, est compris un article constatant que deux cents livres tournois ont été payées à Jacquemin Ferrel, armurier du duc, et que ce payement réduit la somme qui lui est due à mille neuf cent vingt-sept livres sept sols six deniers.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé de quatre cachets en cire rouge. — P. 1359 [1], cote 664.

1488, 7 mai.

7023. Jean d'Entreygues, écuyer d'écurie du feu duc de Bourbonnais, certifie un compte de quatre cent quinze livres huit sols neuf deniers tournois, dressé pour diverses fournitures d'armes faites par Jacquemin Ferrel, armurier du duc, tant à ce prince lui-même qu'à d'autres personnes désignées.

Original sur parchemin, signé. — P. 1359 [1], cote 664.

1488, 12 mai.

7024. Ratification de l'accord entre Pierre, duc de Bourbon, et son frère Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, par lequel celui-ci cède au premier tous les droits qui pouvaient lui appartenir sur la succession de ses père et mère et de ses frères, à la condition que, si le duc Pierre meurt sans enfants, toutes ses terres lui reviendront, et moyennant l'usufruit du Beaujolais.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1366 [1], cote 1475; P. 1371 [2], cote 1976, et P. 1389 [3], cote 354.

1488, 12 mai, Chinon.

7025. Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de la Marche, de Forez, etc., donne à Charles, cardinal de Bourbon, son frère, une rente de trois cents livres tournois pour l'aider à parachever certaines fondations qu'il entend faire en l'église de Lyon; de son côté, le cardinal prolonge de dix ans, en faveur du duc, la faculté de racheter les dîmes du Forez, le délai étant sur le point d'expirer.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 761.

1488, mercredi après la Pentecôte (28 mai).

7026. Jean François reconnaît devoir au chapitre de Clermont un cens annuel de pain et de vin sur la maison qu'il habite à Clermont.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366 [1], cote 1473.

1488, 6 juin, Angers.

7027. Instruction envoyée par le duc Pierre de Bourbon à Pierre de Saint-Romain, maître des eaux et forêts du Beaujolais, pour lui indiquer ce qu'il aura à faire en mettant le cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, en possession du Beaujolais.

Original sur papier, non signé. — P. 1389 [3], cote 354 *ter*.

1488, 28 juin, Lyon.

7028. Commission adressée par Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, seigneur de Beaujeu, à Gilbert de Chantellot, seigneur de la Chèze, Aymon Saunier, seigneur de Puyfol, et Oli-

vier Sètre, seigneur de Lomont, pour prendre possession du Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1389 [2], cote 354 *bis*.

1488, 29 juin et 3 juillet.

7029. Inventaire des pièces pouvant servir au procès entre le duc de Bourbon et le sire de la Voulte; lesdites pièces rendues par Jacques de Viry le 16 décembre suivant.

Cahier de papier, signé. — P. 1375 [1], cote 2496.

[1488?], 11 août, Montils-lès-Tours.

7030. Pierre, duc de Bourbon, mande au grenetier de Berre de payer à Jeanne, reine de Sicile, trois mille cinq cents florins, conformément à l'accord conclu avec le feu duc.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

1488, 30 août, Moulins.

7031. Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de la Marche, de l'Isle-Jourdain et de Villars, seigneur de Beaujolais à la part de l'Empire, de Château-Chinon et d'Annonay, donne commission à Antoine de la Fin, seigneur de Beauvoir, à Pierre Bertrand, Gabriel de la Goutte, Jean Cordier, Jean Douet et Jean de Chamelet, de régler à l'amiable avec les officiers du Roi les débats relatifs aux limites des pays de Bourbonnais et de Bourgogne, ce règlement n'ayant pu être terminé à cause de la mort du duc Jean.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 451.

1488, 1er et 4 septembre.

7032. Inventaire des pièces relatives au débat soulevé entre les ducs de Bourbonnais et de Bourgogne sur les limites de leurs seigneuries respectives du côté du Charolais. (La première pièce est du mois de septembre 1375; la dernière, du mois de juin 1487).

Minute sur papier, signée. — P. 1360 [2], cote 860.

1488, 5 septembre.

7033. Inventaire de la monnaie de Trévoux; état de la monnaie frappée depuis le 8 août 1485.

Original sur papier, signé. — P. 1390 [2], cote 497 *ter*.

1488, 6 septembre.

7034. Pierre, duc de Bourbon, s'avoue homme de corps de Saint-Julien du Mans, et donne à cette église une rente de cinq florins d'or.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1365 [1], cote 1413.

1488, 12 septembre, Toulouse.

7035. Guillaume Bruni, juge mage de la sénéchaussée de Toulouse et d'Alby, au nom du sénéchal, donne acte de la lecture et publication des lettres royaux datées de Plessis-lès-Tours, le 29 avril 1488, par lesquelles le Roi a institué le duc de Bourbonnais gouverneur et lieutenant général en Languedoc.

Original latin sur parchemin, signé et jadis scellé en cire rouge. — P. 1358 [2], cote 604.

1488, 13 septembre, Carcassonne.

7036. Publication par le sénéchal de Carcassonne et de Béziers des lettres royaux nommant le duc de Bourbonnais gouverneur du Languedoc.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 [2], cote 605.

1488, 16 septembre.

7037. « Acte dont il appert que, sur le différend étant entre le duc de Bourbonnais et le seigneur de la Voulte à cause des terres de Villars, ils ont différé ladite matière et l'ont remise en l'état qu'elle était jusqu'à Noël ensuivant; pendant lequel temps on verra si la femme d'Antoine de Lévis aura enfant, et durant ce même temps les parties se pourront accorder par arbitres sans préjudice des droits d'icelles; mais ledit temps expiré, lesdites parties se pourvoiront par justice. »

Feuillet de papier, signé Dumont. Déficit. Notice extraite de l'Inventaire de Luillier. — P. 1362 [2], cote 1032.

1488, 29 septembre.

7038. Accord entre le duc de Bourbon, sire de Beaujeu, et le prieur de Régny, au diocèse de Mâcon, au sujet des limites des seigneuries et justices de Thizy et Lay, et de diverses redevances auxquelles ledit prieur était tenu envers la terre de Beaujeu.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 [1], cote 446.

1488, 3 octobre, la Flèche.

7039. Charles VIII autorise ses élus et commissaires sur le fait des aides en Auvergne à faire la répartition et la levée des vingt-cinq mille livres que le duc de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le payement de ses dettes et à titre de première et nouvelle entrée dans le duché d'Auvergne, se propose de demander aux gens des trois états qu'il doit réunir à Riom au mois de novembre suivant.

« Par le Roy, les sires de la Trémoïlle, de l'Isle, de Grimault, et autres, présens. — ROBINEAU. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé; avec l'attache des généraux conseillers du Roi sur le fait et gouvernement de ses finances, en date du 6 octobre suivant. — P. 1361 [1], cote 944.

1488, 29 novembre.

7040. Guillaume, seigneur de Vergy, etc., baron de Bourbon-Lancy, cède et transporte à perpétuité à Nicolas Gilbert, moyennant une rente de dix sols tournois et cinquante écus d'or d'introge, une pièce de terre sise outre Loire, appelée Chambon de Paitaigny, contenant environ cent cinquante bicherées, ladite terre étant alors en buissons et pâturages.

Original sur parchemin, muni de la signature de Guillaume de Vergy, et jadis scellé. Au dos de la pièce est l'abandon de la terre en question fait au duc de Bourbonnais par ledit Nicolas Gilbert, le 31 janvier 1491. — P. 1360 [2], cote 836.

1488, 9 décembre.

7041. Le duc de Bourbon unit la prévôté de la Chapelle à la seigneurie de Bannegon, en faveur de Jean Dumas, possesseur de cette dernière.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2385.

1488, 12 décembre.

7042. Le duc de Bourbon donne l'usufruit de la terre de Sernay à Odile de Sernay, écuyer, et à sa femme, fille naturelle du duc Charles.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2288.

1488, 13 décembre, Moulins.

7043. Guillaume, seigneur de Vergy, d'Autray, de Champlitte et de Fouvans, baron de Bourbon-Lancy, vend au duc et à la duchesse de Bourbonnais, pour le prix de douze mille écus d'or, la baronnie et terre de Bourbon-Lancy et toutes ses appartenances, avec le droit qu'il pourrait exercer contre Guillemette de Vergy, dame de la Bastie, sur les terres de Chezelles et Dompierre, pour le payement des arrérages d'une rente de cent livres, assise sur lesdites terres et sur Bourbon-Lancy au profit de la maison de Châlon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [1], cote 3000.
Minute sur papier, sans date. — *Ibid.*, cote 2979.
Copie sur papier, signée et collationnée à l'original le 22 septembre 1494. — P. 1358 [1], cote 463.

1488, 13 décembre, Moulins.

7044. Acte notarié certifiant que Guillaume de Vergy n'a reçu réellement que six cents écus d'or sur le prix de douze mille écus stipulé pour la vente de Bourbon-Lancy, et que, pour les onze mille quatre cents écus restants, il a accepté des garants suffisants qui se sont obligés envers lui à parfaire la somme en divers termes.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [1], cote 3000.
Copie sur papier, signée et collationnée à l'original le 22 novembre 1494. — P. 1358 [1], cote 463.

1488, 15 décembre, Moncenis.

7045. Le juge de Moncenis, en vertu d'une délégation à lui adressée par Antoine de la Houarderie, commissaire du marquis de Hochberg, comte de Neufchâtel et de Charolais, seigneur de Moncenis, maréchal de Bourgogne, ordonne de mettre en la main dudit marquis toutes les terres et chevances tenues en fief et arrière-fief, ban et arrière-ban de la châtellenie de Moncenis, pour défaut de devoirs féodaux.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1358 [1], cote 464.

1488, 18 décembre.

7046. État des terres empêchées et des personnes ajournées à Moncenis pour défaut de devoirs féodaux, en vertu de la commission du marquis de Hochberg, maréchal de Bourgogne et seigneur de Moncenis.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1358 [1], cote 464.

[Vers 1488.]

7047. Demande adressée au duc et à la duchesse

de Bourbon par le sire de Vergy pour avoir crue de gens d'armes.

Cahier de papier, signé. — P. 1378 [1], cote 2979.

[Vers 1488 (1).]

7048. Consultation signée de cinq conseils portant que le duc de Lorraine doit succéder pour deux parts dans les baronnies de Mayenne-la-Juhès, la Ferté-Bernard et Sablé, provenant de la succession de Charlotte d'Armagnac, et que la duchesse de Bourbonnais, sa sœur Jeanne de France, Charlotte, comtesse de Laval, Marie, comtesse de Rothelin, et Catherine, reine de Navarre, doivent succéder pour l'autre tiers, lequel sera partagé en trois parts.

Minute sur papier, signée. — P. 1359 [1], cote 690.

[Après 1488.]

7049. Supplique adressée à madame de Beaujeu par Gaspard du Charriol, chevalier, seigneur dudit lieu, à l'effet de réclamer la possession de la seigneurie d'Argental, vendue contre tout droit par Marguerite de Montchenu à feu l'évêque du Puy, et qui avait passé par héritage au duc de Bourbonnais. Le suppliant offre de racheter la seigneurie en remboursant le prix de la vente, qui était de trois mille livres.

Original sur papier, non signée. — P. 1396 [1], cote 428.

1489 n. st., 2 janvier.

7050. Les commissaires députés ès pays de Charolais et Moncenis par le marquis de Hochberg, comte de Neufchâtel et de Charolais, seigneur de Rothelin, maréchal de Bourgogne, mandent aux officiers de Moncenis d'assigner au 5 février prochain les détenteurs des terres relevant de Moncenis, pour faire audit marquis « le devoir que bons féaulx lui doivent faire. »

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1358 [1], cote 464.

1489 n. st., 6 janvier.

7051. Mathieu, grand bâtard de Bourbon, représenté par Bernardin Peloux, son procureur, et frère Pierre Carré, évêque d'Orange, renouvellent et ratifient en termes exprès la transaction passée la veille entre eux, qui avait pour objet de faire cesser les revendications que ledit Mathieu prétendait exercer contre ledit évêque, ancien confesseur de son père le duc Jean II. Les faits qui avaient donné lieu à cette réclamation sont exposés en détail.

Original sur parchemin, signé de deux notaires, jadis scellé. — P. 1397 [3], cote 618.

1489 n. st., 6 janvier, Bourbon-Lancy.

7052. Julien de la Haye, capitaine d'Autrey, et Charles Painot, secrétaire de Guillaume de Vergy, en vertu d'une procuration de ce seigneur en date du 24 décembre précédent, reconnaissent avoir reçu, à la décharge du duc de Bourbonnais, la somme de cinq mille écus, à valoir sur les onze mille quatre cents écus restant dus pour la vente de Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [1], cote 3000.
Copie sur papier, signée, collationnée à l'original le 22 novembre 1494. — P. 1358 [1], cote 463.

1489 n. st., 8 janvier.

7053. Pierre Carré, évêque d'Orange, étant en sa maison et cure d'Igrande, ratifie par acte exprès les conventions et transactions qu'il a passées le 5 janvier à Bessay et le 6 janvier à Saint-Pourçain avec le grand bâtard de Bourbon.

Original sur parchemin, signé de deux notaires, jadis scellé. — P. 1397 [3], cote 618.

[1489, janvier.]

7054. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais lui font savoir que les officiers du maréchal de Bourgogne à Moncenis ont voulu mettre en la main dudit maréchal la baronnie de Bourbon-Lancy, quoiqu'elle ne relève pas du Charolais, et ils lui demandent ses instructions pour obvier à cet abus.

Minute sur papier, sans date ni signature. — P. 1358 [1], cote 466.

1489 n. st., 4 mars.

7055. Enquête sur la banalité des moulins que le duc de Bourbon, sire de Beaujeu, possédait à Lent.

(1) Cette pièce est postérieure à la mort du duc Jean II.

Avec un mandement du juge de Beaujolais, daté de la veille.

Original sur papier, signé. — P. 1391 [1], cote 575.

1489 n. st., 17 mars, Chinon.

7056. Lettres royaux ordonnant de vider au parlement de Paris l'appel interjeté par Pierre, seigneur d'Urfé, sénéchal de Beaucaire, « premier et grand escuyer du corps du Roi », d'une main mise au nom du duc de Bourbonnais, comte de Forez, sur la forêt de Clurieu, au mandement de Bussy, que ledit d'Urfé avait achetée quatre cents écus.

A cette pièce est jointe la relation du sergent chargé de l'exécution, en date du 8 avril 1489.

Feuille de papier, signée. — P. 1402 [2], cote 1301.

1489 n. st., 19 mars.

7057. Le duc et la duchesse de Bourbonnais consentent à ce que Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, puisse faire valoir ses droits après leur mort s'ils n'ont pas d'enfants.

Original sur parchemin, signé. En double. — P. 1373 [1], cote 2139.

1489 n. st., 20 mars, Chinon.

7058. Charles VIII, roi de France, nonobstant l'appel interjeté au parlement par plusieurs marchands de Lyon, maintient la stricte observation de son édit précédent, par lequel il est interdit de faire venir d'Italie des drogues et épiceries du Levant, à moins qu'elles n'aient été importées et déchargées dans les ports du Languedoc en payant les droits accoutumés.

« Par le Roy, Mons[r] le duc de Bourbon, les comtes de Montpensier, de Vendôme, de Laval, grand maître, Vous, les sires d'Orval, d'Avaugour, de Graville, amiral, de Curton, de Baudricourt, de Piennes, de l'Isle, du Bouchaige, de Grimault, d'Estrées, du Plessis-Bourré, du Rollet, trésoriers, le chancelier de Bourbonnais, maître Jean Martin, et plusieurs autres, présens. — PARENT. »

Vidimus sur parchemin, signé, délivré par le gouverneur de Montpellier le 10 mai 1489. — P. 1358 [2], cote 605.

1489 n. st., 21 mars, Dijon.

7059. Charles VIII, roi de France, à la requête d'Antoine de Châlon, évêque d'Autun, comte de Joigny et seigneur de Viteaux, de Bernard de Châlon et Bernard (lisez Liénard) de Châlon, seigneurs de Grignon et de Lorme, de Claude de Tranes, dame de Genry, femme d'Érard de Prie, mande au gouverneur de sa chancellerie de Bourgogne d'assigner la duchesse de Bourbonnais comme ayant acquis les terres saisies de Bourbon-Lancy, Dompierre et Chizelles, Guillaume, seigneur de Vergy, comme vendeur, et Henri de Noailles comme s'étant porté adjudicataire des mêmes terres, à l'effet de reprendre le procès intenté par lesdits de Châlon pour obtenir le payement des cent livres de rente qui leur sont dues sur la terre de Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 459. La lettre exécutoire du gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, en date du 19 mai suivant, et la relation du sergent, du 23 mai, sont sous la même cote.

1489 n. st., 30 mars, Chinon.

7060. Gilbert, comte de Montpensier, Dauphin d'Auvergne, pour mettre fin aux réclamations de sa sœur Gabrielle de Bourbon, mariée à Louis, seigneur de la Trémouille, vicomte de Thouars, comte de Benon, etc., sur ce qui lui reste dû tant pour sa légitime que pour sa dot, lui assigne et abandonne ses terres de Fromental, de Champeis et de Soriès, sises au bas pays d'Auvergne, avec leurs dépendances et revenus; moyennant quoi les susdits époux renoncent à toutes leurs prétentions, et accordent audit Gilbert la faculté pendant vingt ans de racheter les mêmes terres pour le prix de trente mille livres tournois.

Vidimus sur parchemin, délivré le 10 avril suivant, collationné, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 720.

1489, 29 avril, le Plessis du Parc lès Tours.

7061. Charles VIII, roi de France, déclare que, sans avoir égard aux restrictions apportées par le parlement de Toulouse aux lettres du gouvernement de Languedoc octroyées au duc de Bourbonnais et d'Auvergne, il veut que le duc jouisse dudit gouvernement comme ont fait par ci-devant ses prédécesseurs, gouverneurs audit pays.

« Par le Roy, Mons[r] le duc de Savoie, le comte

de Montpensier, Vous, les sires d'Urfé, du Bouchaige, de Grimault, Me Pierre de Sacierges, maître des requêtes, et autres présens. — MESME. »

Deux vidimus sur parchemin, l'un du 27 juin, l'autre du 15 juillet suivants, signés. — P. 1358 [2], cote 605.

1489, avril.

7062. Extrait d'un règlement du duc de Bourbon, sire de Beaujeu, relatif à la monnaie de Trévoux.

Cahier de papier, non signé. — P. 1390 [2], cote 497 *quater*.

[1489, vers le mois d'avril.]

7063. Mémoire concernant la valeur de la monnaie du Roi frappée à Tours le 24 avril 1489.

Cahier de papier, non signé. — P. 1390 [2], cote 497 *bis*.

1489, 1er mai, le Plessis du Parc lès Tours.

7064. Charles VIII, roi de France, désigne Jean de Villiers, évêque de Lombez, abbé de Saint-Denis, et Jean d'Albret, seigneur d'Orval, pour tuteurs et curateurs de Jean d'Armagnac, duc de Nemours, et de Louis d'Armagnac, comte de Guise.

« Par le Roy, Vous, les sires de la Trémouille, de Gié, de Gravelle, de l'Isle, de Grimault, maître Jean de Saint-Han, et autres, présens. — ROBINEAU. »

Copies sur papier, sans date ni signature. — P. 1363 [2], cote 1248, et P. 1372 [1], cote 2016.

1489, 2 mai.

7065. Jean et Louis d'Armagnac, fils du feu duc de Nemours, assistés de leurs curateurs, vendent au duc et à la duchesse de Bourbon, pour le prix de cent mille livres tournois, les terres et seigneuries de Carlat, Murat, Turlande, Châteauneuf, Boisset, Mur-de-Barrez, Vedrines, Muret, Cromières, Vigouroux, et autres possessions dans les vicomtés de Carladez et de Murat. Le duc et la duchesse leur donnent en payement le comté de l'Isle-Jourdain pour le prix de quarante mille livres, les terres de Bouzols, Fay et Servissas pour le prix de trente-trois mille trois cent trente-trois livres, mais sans garantie, les seigneuries d'Aisse et d'Ayen en Limousin pour quinze mille écus valant vingt-six mille deux cent cinquante livres, et le surplus des cent mille livres en argent comptant.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1372 [1], cote 2016.

1489, 25 mai.

7066. Mémoire remis à la chambre des comptes du duc de Bourbonnais pour donner ordre à ce qui touche la juridiction d'Annonay et d'Argental.

Feuille de papier, signée. — P. 1402 [2], cote 1303.

1489, 26 mai.

7067. Pierre, duc de Bourbon, nomme François Robertet, son secrétaire, receveur des deniers du Roi en la seigneurie de Mur-de-Barrez.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364 [2], cote 1392.

1489, 26 mai.

7068. Guillaume, seigneur de Vergy, passe procuration pour toucher six mille quatre cents écus d'or qui lui restent dus sur la vente de Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [1], cote 3000.

1489, 30 mai.

7069. Transaction entre Jacques de Beaujeu, seigneur de Linières et d'Amplepuis, et Guillaume de Sully, seigneur de Voulhon, au sujet de la succession de François de Beaujeu, son frère, seigneur de Linières.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1366 [1], cote 1475.

1489, 17 juin.

7070. Charles Painot et Étienne Lenoir, de Dijon, en vertu d'une procuration de Guillaume de Vergy datée du 26 mai précédent, reconnaissent avoir reçu à la décharge du duc de Bourbonnais la somme de six mille quatre cents écus, complétant le prix convenu pour la vente de Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [1], cote 3000.
Copie sur papier, signée, collationnée à l'original le 22 novembre 1494. — P. 1358 [1], cote 463.

1489, 30 juin, Paris.

7071. Le Roi mande au gouverneur d'Arras de

recevoir Michel de Ploisy, écuyer, lieutenant du capitaine d'Arras, dans l'opposition qu'il a formée contre la prise de possession par Jeanne de Bourbon de la terre de Duisans, dont ledit Michel a joui sans obstacle depuis trois ans et plus.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1398 [3], cote 691.

1489, 21 juin-4 juillet.

7072. Trois pièces de procédure ayant servi pour le procès intenté par Michel de Ploisy à Jeanne de Bourbon, se disant dame de Duisans.

Cédules sur parchemin, signées et scellées. — P. 1398 [3], cote 691.

1489, 14 juillet.

7073. Jean Boullet et Philippe Perret, en leur nom et se portant fort pour leurs femmes, Françoise et Cécile Lesgaré, transportent à Louis de Fontjobert et à Hugues Gilbert, dit Odin, à chacun par moitié, deux mas de terre faisant partie des lais de l'Allier en la paroisse de Billy, jadis baillés par Jean, duc de Bourbonnais, à Perrinet Lesgaré, à la charge du cens convenu et de trente-huit livres tournois d'introge une fois payées.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 24.

1489, 20 juillet, Montpellier.

7074. Jean de la Roche-Aymon, chevalier, seigneur de Chabannes, lieutenant général en Languedoc pour le duc de Bourbonnais, gouverneur de cette province, mande au châtelain de Pézénas d'interdire le port d'armes aux hommes d'Église, sous peine de cent marcs d'or.

Original sur parchemin, signé. — P. 1358 [2], cote 605.

1489, 3 août.

7075. Jean Boullet et Françoise Lesgaré, sa femme, Philippe Perret et Cécile Lesgaré, sa femme, ratifient le transport fait à Louis de Fontjobert et à Odin Gilbert du droit qu'ils avaient sur deux mas de terre faisant partie des lais de l'Allier en la paroisse de Billy, baillés par Jean, jadis duc de Bourbonnais, à Perrinet Lesgaré, père desdites Françoise et Cécile.

Avec la procuration de ces dernières.

Original sur parchemin, signé. — P. 1355 [1], cote 23.

1489, 24 août.

7076. Le procureur du domaine de Bourbonnais, prenant cause pour le prévôt de la Vare, autrement dit de Saint-Plaisir, transige avec Jean Dubois, écuyer, sieur de Saint-Plaisir, au sujet d'une maison, salle, puits et vigne, sis audit lieu de Saint-Plaisir, qui furent à Pierre et Regnaud Moussier, tenant au chemin qui va dudit lieu à Couleuvre, et aussi d'un pré appelé le Pré du Moulin, tenant au chemin qui va de Saint-Plaisir au moulin de la Planche; lesquels maison et pré demeureront audit Dubois pourvu qu'il paye chaque année au duc de Bourbonnais douze sols de taille, une année double et l'autre simple, plus trois quartes d'avoine payables à la prévôté de Saint-Plaisir; à la condition toutefois que ledit Dubois ou les siens pourront asseoir lesdites tailles en autre lieu bon et valable dans les limites de la châtellenie de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1356 [2], cote 283.

1489, 30 août, Amboise.

7077. Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de la Marche et de Gien, seigneur de Beaujeu, de Château-Chinon, de Carlat, de Murat et de Bourbon-Lancy, reçoit en foi et hommage M[e] Antoine Bayart, conseiller du Roi et trésorier général de ses finances, pour les château et seigneurie de Langlas, mouvants du château de Gannat.

Expédition sur parchemin, signée Robertet, et jadis scellée. — P. 1356 [1], cote 207 *bis* (anciennement 201).

1489, 5 septembre.

7078. Ordre donné par le duc de Bourbon de mettre le seigneur de l'Isle et de Banegon en possession de la terre de la Chapelle.

Avec l'attache de la chambre des comptes de Moulins, du 21 octobre suivant.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2386.

1489, 30 septembre.

7079. Mémoire délibéré en la chambre des comptes de Moulins pour établir les droits du duc de Bourbon sur la seigneurie de Vierzon.

Cahier de papier, signé. — P. 1378 [1], cote 3038.

1489, 30 septembre.

7080. Inventaire des pièces qui ont été portées au duc de Bourbon touchant le fait de la seigneurie de Vierzon.

Avec un autre inventaire analogue, non daté.

Feuillets de papier, non signés. — P. 1378 [1], cote 3038.

1489, 16 octobre, le Plessis.

7081. Charles VIII donne au duc de Bourbon la jouissance de la terre de Vierzon pour dix ans, malgré la saisie faite par le duc de Guyenne.

Avec l'attache des trésoriers de France, du 19 octobre, le mandement du Roi au bailli de Berry, du 23 octobre, et la mise en possession du duc, du 9 novembre.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1378 [1], cote 3039.
Vidimus sur parchemin, délivré en 1495, signé. — *Ibid.*, cote 3038.

1489, 27 octobre.

7082. Procès-verbal du mesurage et des limites de la terre de la Chapelle.

Cahier de papier, signé. — P. 1374 [1], cote 2386.

1489, 28 octobre.

7083. Réception de Jacques Berthomier en son office de receveur de la seigneurie de Mur-de-Barrez.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364 [2], cote 1392.

[1489?], 16 décembre.

7084. Le prieur de Souvigny écrit à la chambre des comptes de Moulins qu'il est prêt à accepter les comptes de Jean Gaudon, régisseur du temporel dudit prieuré.

Dans le compte de Jean Gaudon; cahier de papier, signé. — P. 1373 [2], cote 2282.

1489, 16 décembre.

7085. Le duc et la duchesse de Bourbon donnent à Jeanne, comtesse de Roussillon, dame de Valorgues, veuve de Louis de Bourbon, frère naturel du duc, la terre de Mirebeau, sise en Anjou, avec clause de retour.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2649.

1489, 26 décembre.

7086. Antoine de Châlon, évêque d'Autun, comte de Joigny, seigneur de l'Isle et d'Uchon en partie, donne procuration à diverses personnes pour ses affaires, et spécialement pour poursuivre et obtenir le payement de cent livres de rente dues à lui et à ses frères sur les terres de Bourbon-Lancy, Cheselles et Dompierre, ou pour vendre ladite rente au duc et à la duchesse de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 456.

1489, 28 décembre.

7087. Bernard de Châlon, chevalier, seigneur de Grignon, de l'Isle-sous-Montereau et d'Uchon en partie, donne procuration à diverses personnes pour agir en son nom comme il est dit dans la pièce précédente.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 456.

1490 (commencement de l'année).

7088. États de la valeur de la baronnie de Bourbon-Lancy pour l'année 1489.

Dénombrement des étangs, garennes et prés faisant partie de ladite terre.

État des réparations qui sont à faire au château de Bourbon-Lancy, dressé par le président des comptes à Moulins et par le bailli dudit Bourbon-Lancy.

Quatre pièces en papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1358 [1], cote 462.

1490 n. st., 10 janvier, Orléans.

7089. Charles VIII, roi de France, mande à l'évêque d'Alby, à Simon Dany et à Gilbert de Pierrepont, de se transporter à Toulouse pour y faire enregistrer, sans difficulté ni délai, les lettres qui instituent le duc de Bourbonnais et d'Auvergne lieutenant général et gouverneur du pays de Languedoc.

« Par le Roy, le comte de Vendôme, le marquis de Rothelin, l'évêque de Lectoure, les sires de la Trémoïlle, des Querdes, maréchal de France, de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, du Bouchaige, de l'Isle, de Grimault, de Saint-Pierre, de la Voulte; maistres Étienne Pascal, Pierre de Sacierges, Charles des Pontoz, maistres des requêtes

ordinaires de l'hôtel; Girard Compaing, conseiller en parlement, et autres, présens. — PARENT. »

Original sur parchemin, signé. — P. 1358 [2], cote 602.

1490, 18 kal. febr. (15 janvier).

7090. Bulle du pape Innocent qui confirme la fondation des chanoines de Riom faite par le duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, jadis scellé de plomb. — P. 1373 [2], cote 2244.

1490 n. st., 3 février, Moulins.

7091. Mandement du Roi au bailli de Mâcon, à l'effet de contraindre Jean Martin et autres marchands du lieu de Villerest à payer le péage de Perreux au sire de Beaujeu.

Avec une procuration du bailli de Mâcon, du 4 mars, une information du 21 octobre, et la relation de l'exécution, du 2 novembre suivants.

Original sur parchemin et cahier de papier, signés. — P. 1390 [1], cote 440.

1490 n. st., 6 février.

7092. Antoine de Tournon, en son nom et au nom de son frère, renonce en faveur du duc de Bourbonnais au bénévis perpétuel qui lui avait été baillé des trois étangs d'Uzore, et obtient la faculté de les garder encore dix ans sans rien payer, pour se rembourser des introges qu'il a payés, des réparations qu'il a faites et de la maison qu'il y a construite; à l'expiration de ce délai, il remettra le tout au duc de Bourbonnais en aussi bon état qu'à présent.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 753.

1490 n. st., 6 février.

7093. Le duc de Bourbon, à la requête de Jean le Viste, consent à passer un accord avec lui pour la cession de la terre de Charmes.

Vidimus sur parchemin, du 5 avril 1490 n. st., signé. — P. 1374 [1], cote 2349.

1490 n. st., 22 février.

7094. Jean le Viste, seigneur d'Arcy-sur-Loire, reçoit en foi et hommage du duc de Bourbon la terre de Charmes et la moitié de la levée du cours où passait la Loire, près dudit lieu, et lui cède en retour certains accroissements de terrain sur le bord du même fleuve, du côté de la baronnie de Bourg-le-Comte.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2349.

1490 n. st., 25 février, Gannat.

7095. Lettres royaux rendues en faveur de Jean et Hugues Jozien contre Hippolyte de Montmorillon, au sujet de la possession de la seigneurie de Verseille.

Cahier de papier, non signé. — P. 1373 [2], cote 2233.

1490 n. st., 27 février.

7096. Mandement du sénéchal de Bourbonnais pour faire saisir et régir les biens du prieuré de Souvigny pendant le litige survenu à son sujet.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [2], cote 2282.

1490 n. st., février.

7097. Procès-verbal de ce qui s'est passé à Toulouse pour l'enregistrement des lettres du Roi instituant le duc de Bourbon lieutenant général en Languedoc. Les commissaires du Roi, pour éviter tout sujet de scandale, déclarent qu'ils ont dû, avant de passer outre, rapporter à la décision du grand conseil les articles de doléances présentés par le parlement de Toulouse.

Original sur papier, signé S. DANY, G. DE PIERREPONT. — P. 1358 [2], cote 602 *bis*.

1490 n. st., 13 mars.

7098. Louis de Fontjobert et Hugues Odin, dit Gilbert, se désistent en faveur de Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, de l'acensement de certains lais de l'Allier en la châtellenie de Billy, qu'ils tenaient des héritiers de Perrinet Lesgaré à qui le feu duc Jean les avait jadis baillés, à la condition que lesdits de Fontjobert et Odin demeureront déchargés d'une rente de onze livres trois sols deux deniers tournois qu'ils devaient payer au duc de Bourbonnais à cause dudit bail.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [1], cote 22.

1490 n. st., 19 mars, Lyon.

7099. Le procureur de Mathieu, grand bâtard de

Bourbon, seigneur de Bouthéon et de Roche en Regnier, offre à Geoffroi de Pompadour, évêque du Puy, comte de Velay, séjournant à Lyon, de lui faire hommage pour les terres et seigneuries de Roche, Artias, Malyvernat, Espalion et Retournac, en le prévenant que les officiers du Roi en Dauphiné prétendent que cet hommage est dû au Roi à cause de son comté de Valentinois, et qu'ils ont même fait ajourner ledit grand bâtard au parlement de Grenoble. L'évêque, ne pouvant recevoir l'hommage en ce moment, donne acte de l'offre qui lui est faite, et promet de faire à Grenoble les diligences nécessaires pour garantir son fief.

Minute sur papier, signée par le notaire juré de la cour de l'official de Lyon. — P. 1399 ², cote 805.

1490 n. st., 21 mars.

7100. Ajournement signifié à Hippolyte de Montmorillon par un sergent du Roi, à la requête de Jean et Hugues Jozien.

Cahier de papier, non signé. — P. 1373 ², cote 2233.

1490 n. st., 29 mars, Moulins.

7101. Jean Godard, écuyer, fondé de procuration de noble seigneur Jean de Blosset, chevalier, sire de Saint-Pierre et de Carlat, vend, cède et transporte audit nom à Pierre, duc de Bourbonnais, et à Anne sa femme, pour le prix de vingt mille livres tournois payées comptant, les château, châtellenie et vicomté de Carlat, avec toutes leurs appartenances, droits de justice et autres.

La procuration de Jean de Blosset, insérée dans l'acte, est du 9 février précédent.

Transcrit dans un cahier de papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1363 ¹, cote 1183.

1490 [?], 18 avril, Villefranche.

7102. Pierre Gayand annonce au duc de Bourbonnais qu'il a fait faire plusieurs expéditions des lettres du Roi relatives à la concession des mines de Forez et de Beaujolais, d'après une transcription faite sur un registre de la chambre des comptes de Villefranche. Cependant, si l'on ne peut retrouver l'original à Moulins, il faudra s'en faire délivrer un double par la chambre des comptes de Paris.

Lettre missive sur papier, autographe, signée. — P. 1361 ¹, cote 921.

1490, 3 mai, Tours.

7103. Le Roi donne à la duchesse de Bourbon les huitièmes et équivalents de l'élection de Gien pour dix ans.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1370 ¹, cote 1871.
L'attache des généraux des finances, datée du 10 mai, est sous la même cote.

1490, 28 mai.

7104. Arrêt du parlement condamnant Hugues Dalmay, notaire de Lyon, à payer soixante écus au sire de Beaujeu, pour la plus-value d'un pré dit le pré Sellin, qu'il tenait à cens, avec la faculté de tirer de l'eau de la rivière de Morgon pour arroser ledit pré.

Expédition sur parchemin, signée. — P. 1390 ¹, cote 401.
L'exécutoire, en date du même jour, est sous la cote 402.

1490, juillet.

7105. Inventaire des pièces fournies en cour par François Araby pour le duc de Bourbon, et envoyées en la compagnie de Jacques de Viry.

Cahier de papier, signé. — P. 1375 ¹, cote 2496.

Du 13 octobre 1489 au 4 août 1490.

7106. Relevé des droits d'ensaisinement, de fournage, de leyde, de justice et autres perçus pour le compte du seigneur de Roche en Regnier.

Feuille de papier, non signée. — P. 1397 ², cote 582.

1490, 27 août.

7107. Échange fait entre le duc de Bourbon et les seigneurs de Murat de divers cens dans la baronnie de Calvinet.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 ², cote 2105.

1490, août, les Montils lès Tours.

7108. Charles VIII confirme à son beau-frère le duc de Bourbon l'exemption des droits de nouveaux acquêts accordée à son prédécesseur Jean II.

Original sur parchemin, signé, scellé en cire verte. — P. 1371 ¹, cote 1942.

[1490?], le jour de saint Michel (29 septembre), Nevers.

7109. Lettre missive adressée au bailli [de Mayenne?], en forme de consultation, pour établir

les droits successifs de messieurs de Nemours sur les terres de Mayenne, la Ferté-Bernard et Sablé.

Minute raturée, d'une écriture difficile. Signature illisible. — P. 1363[2], cote 1201.

1490, 8 octobre.

7110. Dépôt, fait par Camondin de Raimondi, habitant de Mantoue, entre les mains de Jean-Baptiste *de Arigonibus,* d'une somme de cent quarante-cinq ducats et deux livres appartenant à Pierrette Lipthopi.

(Pièce relative aux affaires de Claire de Gonzague.)

Original sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1376[2], cote 2684.

1490, 5 novembre, Moulins.

7111. Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de la Marche et de Gien, etc., reçoit à foi et hommage Robert de Bar, écuyer, seigneur de Baugy, pour la moitié de l'étang de Pralde, sis sur la paroisse du Gravier, dans la justice de Germigny, et généralement pour toutes les terres qu'il peut tenir de lui à cause de son duché de Bourbonnais.

Copie collationnée sur papier, signée Araby. — P. 1356[2], cote 230.

1490, 5 novembre, Moulins.

7112. Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de la Marche et de Gien, etc., tient quitte Robert de Bar, écuyer, sieur de Baugy, d'une somme de cinquante-quatre livres que celui-ci lui devait à cause des quints et requints de l'acquisition de la moitié de l'étang de Pellède, en la châtellenie de Germigny, acquisition faite par ledit de Bar sur un nommé Jean de la Loe.

Avec l'attache des gens de la chambre des comptes de Moulins, datée du 15 novembre suivant.

Copie collationnée sur papier, signée Araby. — P. 1356[2], cote 230 *bis*.

1490, 22 novembre, Moulins.

7113. Traité de mariage entre Gilbert de Lévis, seigneur de Miribel, fils de Louis, seigneur de la Voulte, et Jacqueline du Mas, fille de Jean du Mas, seigneur de l'Isle. Jean du Mas donne à sa fille six mille livres tournois de dot, et Louis de la Voulte donne à son fils en préciput la moitié de tous ses biens présents et à venir. En considération de ce mariage, le duc et la duchesse de Bourbonnais ratifient les transactions conclues avec les Lévis au sujet de la succession de Villars, et cèdent audit seigneur de la Voulte tous les droits qu'ils peuvent avoir sur le comté de Villars, Don, Mézilhac, Vachères, Vauvert, Porsain et Marguerittes, avec ce qu'ils peuvent prétendre sur Annonay, sauf le cas où ils auraient des enfants à eux survivants. Si le mariage vient à être dissous, le lieu de Vachères appartiendra à ladite Jacqueline et aux siens, mais pourra être racheté par ledit de la Voulte moyennant six mille livres tournois. En outre, ce dernier garantit au grand bâtard de Bourbon la possession de Roche en Regnier.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1397[3], cote 626.
Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1362[3], cote 1148.

1490, 2 décembre.

7114. Provision de receveur de la seigneurie de Mur-de-Barrez pour Jacques Berthomier.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364[2], cote 1392.

[Vers 1490.]

7115. Jean, duc de Nemours, donne commission à Pierre de la Ville et à Charles de Bur (?) de recevoir les hommages des fiefs et arrière-fiefs du duché de Nemours, d'en donner souffrance, de percevoir les revenus, d'affermer les domaines et d'y prendre toutes les mesures d'ordre et de police qui seront nécessaires, avec pouvoir spécial à Pierre de la Ville de faire faire la chasse aux grosses et menues bêtes.

Minute informe sur papier, sans date ni signature. La date même de l'acte n'y est point relatée. — P. 1363[2], cote 1201.

[Vers 1490.]

7116. Jean d'Armagnac, seigneur d'Alluye et de Brou au pays Chartrain, rétabli par Charles VIII en possession de cette seigneurie, jadis donnée par Louis XI à Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg, abandonne à Jean, bâtard d'Harcourt, l'usufruit du fief de Pierrecouppe et la jouissance,

sa vie durant, de diverses métairies sises dans la Beauce.

Minute informe sur papier, sans date ni signature. La date même de l'acte n'est pas exprimée. — P. 1363 [2], cote 1201.

[Vers 1490.]

7117. Inventaire des lettres et titres produits à la chambre des requêtes du palais par le curateur du duc de Nemours, de son frère et de ses deux sœurs, dans le procès qu'ils soutenaient au sujet de la baronnie d'Entraigues, sise dans le Rouergue.

Minute sur papier, raturée, sans date ni signature. — P. 1363 [2], cote 1201.

[Vers 1490.]

7118. Anciens comptes de la châtellenie de Lent, servant de preuves contre les habitants de Lent qui refusaient de payer certains droits comme étant nouvellement établis.

Déficit. Notice rédigée d'après l'Inventaire de Luillier, qui porte cette note : « Et ne sont cy lesdits comptes inventoriez par le menu parce qu'ils ont esté mis en la chambre des comptes à Paris avec les autres comptes de la chastellenie de Lent. » — P. 1391 [1], cote 574.

[Vers 1490.]

7119. Amédée de la Vernade, précepteur général de Saint-Antoine en Forez et vicaire général de Théodore de Saint-Chamond, abbé des monastères de Saint-Antoine de Viennois et de Saint-Pierre de Montmajour, confère à Jean de Saint-Hilaire l'office de cellérier de Saint-Antoine de Viennois et le préceptorat de Saint-Antoine *Rannersi,* au diocèse de Turin.

Minute corrigée, sur parchemin, et qui devait servir à une expédition en forme; écriture du temps de Charles VIII. — P. 1395 [1], cote 158 *bis*.

[Vers 1490.]

7120. Lettre royale relative aux démêlés du duc de Bourbon avec le sire de la Voulte.

Minute sur papier, raturée. — P. 1375 [1], cote 2496.

[Vers 1490.]

7121. Mémoire et instructions à consulter pour établir les droits du duc de Bourbon à l'encontre des prétentions de Louis de la Voulte, dans le procès relatif aux biens de Lévis.

Cahiers de papier, signés. — P. 1375 [1], cote 2496.

1491 n. st., 3 janvier, Moulins.

7122. Charles VIII, roi de France, à la requête du duc de Bourbon, et dans le but de faciliter l'arrestation des malfaiteurs, établit son conseiller et maître d'hôtel, Gilbert Raquin, prévôt des maréchaux dans toute l'étendue des terres du duc de Bourbon, pour y résider et y administrer bonne justice.

« Par le Roy, les sires de l'Isle, du Bouchaige, de Grimault, de Myolens et autres présens. — Damont. »

Original sur parchemin, jadis scellé de cire jaune. Au dos est le pouvoir délivré par Philippe, marquis de Hochberg, comte de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, le 14 janvier suivant. — P. 1358 [2], cote 575.

1491 n. st., 14 janvier, Moulins.

7123. Confirmation par Charles VIII de l'exemption de la levée des droits de francs fiefs accordée au duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1371 [1], cote 1944.

1491 n. st., 21 janvier, Paris.

7124. Charles VIII, roi de France, donne commission au bailli de Saint-Pierre-le-Moutier pour informer sur le procès mû entre le duc de Bourbonnais et Jeanne et Dauphine de Murol, damoiselles.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 480.

1491 n. st., 27 janvier.

7125. Le duc de Bourbonnais et d'Auvergne mande aux officiers de sa chambre des comptes de Forez de remettre à son neveu Mathieu de Bourbon, contre récépissé, les titres relatifs à la terre de Roche en Regnier, qui est demeurée audit Mathieu en vertu de son accord avec le sire de la Voulte.

Lettre sur papier, signée Pierre, contre-signée Robertet. — P. 1397 [3], cote 623.

1491 n. st., 8 février.

7126. Inventaire des titres de la seigneurie de Roche en Regnier qui ont été baillés à Me Odinet Geuffrey, secrétaire de M. le grand bâtard, suivant

la teneur des lettres missives de M. le duc [de Bourbonnais].

Cahier de papier, signé. Les pièces y sont relevées avec leurs dates. — P. 1397 [2], cote 583.

1491 n. st., 28 février.

7127. Procès-verbal, dressé par Jacques Apchier, de l'exécution des lettres royaux relatives à l'exemption des francs fiefs et nouveaux acquêts pour les terres du duc de Bourbon.

Cahier de parchemin, signé. — P. 1371 [1], cote 1945.

1491 n. st., 9 mars, Montbrison.

7128. Mathieu, grand bâtard de Bourbon, seigneur de Bouthéon, baron de Roche en Regnier, capitaine de cent lances des ordonnances du Roi, déclare avoir reçu, à raison de sa seigneurie de Roche en Regnier, la foi et hommage que Robert Teissonnier, curé de Beaune, était tenu de lui faire pour ladite cure.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 864.
Copie sur papier. — Même cote.

1491 n. st., 12 mars.

7129. Jean Blosset, chevalier, seigneur de Saint-Pierre et de Carrouges, déclare que, bien que son procureur ait reconnu avoir reçu vingt mille livres pour la vente de la vicomté de Carlat faite au duc et à la duchesse de Bourbonnais, il n'en a en réalité touché que dix mille, et qu'il a une lettre du duc pour le surplus.

Transcrit dans un cahier de papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1363 [1], cote 1183.

1491, 13 avril.

7130. Les baillis de Mayenne et de la Ferté-Bernard et leurs conseillers en cour laie, assemblés en l'absence du bailli de Sablé, déclarent que les articles qui leur ont été présentés au nom de messieurs de Nemours contre le duc de Lorraine sont bons et peuvent servir à la décision de la matière.

Copie sur papier, sans signature. — P. 1363 [2], cote 1201.

1491, 21 avril.

7131. Claude d'Anlezy, écuyer, sire de Rouziers, ayant fait construire nouvellement un étang, dit l'étang de Varennes, qui embrasse une partie de bois et forêts appartenant au duc de Bourbonnais, près de Germigny, délaisse en récompense audit duc six à sept arpents qui lui appartenaient dans la forêt de la Grange-au-Bois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1356 [1], cote 215.

1491, avril.

7132. Le duc Pierre, en vertu de la bulle du pape, règle l'institution des nouveaux chanoines de Riom.

Vidimus sur parchemin, du 15 octobre 1491, signé, jadis scellé. — P. 1373 [2], cote 2244.

1491, 7 mai.

7133. Le duc de Bourbonnais transige avec Jean Dupuis, propriétaire de la moitié du port de Roanne, au sujet des revenus de ce port. Ledit Dupuis se réduit au quart, à la condition que le duc fera faire un port au lieu appelé les Petites-Garennes, avec faculté de réunir les deux ports en un, mais sans en établir d'autre à l'avenir.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 766.

1491, 26 mai.

7134. Citation adressée par un sergent du Roi à Michelle de Chauvigny, veuve de Louis de Culant, tutrice des enfants nés d'elle et de feu son mari, pour comparaître devant la cour du sénéchal de Beaucaire, à la requête de Louis de la Voulte, chevalier, seigneur dudit lieu et de Retournac.

Copie sur papier, signée. — P. 1397 [3], cote 619.

1491, 6 juin.

7135. George Reynault, demeurant en la prévôté de Palluel, près de Saint-Pourçain, vend à Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de vingt livres tournois, une pièce de terre contenant six couppées de terre ou environ, sise audit lieu de Palluel, à l'endroit où est de présent la nouvelle halle bâtie par ordonnance du conseil de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 131.

1491, 10 juin.

7136. Première information sur les limites des seigneuries de Thizy et Ranchal.

Cahier de papier, signé. — P. 1390 [2], cote 477.

1491, 4 juillet.

7137. Jean du Mas, seigneur de l'Isle, chambellan et conseiller du duc de Bourbon, sire de Beaujeu, mande à Pierre Tricoud, notaire à Thizy, de procéder à une plus ample information sur les limites des seigneuries de Thizy et Ranchal.

Feuillet de papier, signé. — P. 1390 [2], cote 477 *ter*.

1491, 13 juillet.

7138. Taille imposée sur les habitants de Chillac par le receveur de Varennes, pour le mariage de la damoiselle de la Trémoille. Les habitants font opposition et sont assignés aux prochaines assises de Chillac.

Feuillet de papier, signé. — P. 1376 [1], cote 2643.

1491, 15 juillet.

7139. Compte fourni par Claude Berruyer, citoyen de Mâcon, de sa gestion de la ferme de la rève de cette ville, avec l'enquête faite sur les difficultés qu'il a éprouvées, et l'avis et délibération des officiers du Roi sur cette affaire.

Cahier de papier, signé, scellé en placard. — P. 1361 [1], cote 906.

1491, 18 juillet.

7140. Avis du conseil siégeant pour le Roi à Mâcon, en faveur de Claude Berruyer, fermier de la rève de Mâcon, par lequel il est proposé de lui faire remise de quatre mille livres, à titre d'indemnité pour les pertes qu'il a éprouvées et les peines qu'il s'est données.

Feuille de papier, signée, scellée d'un grand sceau plaqué en cire rouge. — P. 1361 [1], cote 906.

1491, 10 septembre.

7141. Nouvelle information faite par les officiers du duc de Bourbon à l'encontre de Pierre de Saint-Romain, seigneur de Ranchal, au sujet des limites des seigneuries de Thizy et de Ranchal.

Cahier de papier, signé. — P. 1390 [2], cote 477 *bis*.

1491, 18 octobre, Montpellier.

7142. Jean de la Roche-Aymon, chevalier, seigneur de Chabanes, lieutenant général en Languedoc pour le duc de Bourbonnais, gouverneur de cette province, donne commission à Raymond de Sargia et à Gabriel Pretlain, notaires au Puy, ainsi qu'à Antoine de Mars, notaire à Saint-Agrève, pour informer des délits que pourront commettre les officiers du bailliage de Velay.

Original sur parchemin, signé. — P. 1358 [2], cote 605.

1491, 3 novembre.

7143. Les généraux des finances consentent à l'entérinement des lettres par lesquelles le Roi a donné, pour un an, tout le profit dû droit de gabelle, des amendes et forfaitures des greniers à sel de Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy, Clermont et Vierzon.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1377 [1], cote 2823.

Du 17 juin 1490 au 8 décembre 1491.

7144. Quittances des sommes payées par Jean Gandon pour l'entretien du prieuré de Souvigny, et autres pièces de comptabilité relatives au même objet.

Vingt et une pièces en papier, signées et non signées. — P. 1373 [2], cote 2282.

1491, 9 décembre.

7145. Jean Jallet, notaire de Roanne, comme plus offrant et dernier enchérisseur, prend à bail emphytéotique, moyennant vingt-cinq livres d'introge et vingt-deux sols tournois de cens, la moitié des fossés et du moulin de Roanne.

Original latin, signé, jadis scellé. — P. 1402 [2], cote 1285.

1491, 10 décembre.

7146. Jean de Courant, écuyer, déclare tenir en emphythéose du duc de Bourbonnais diverses terres et maisons sises dans la châtellenie de Trévoux.

Copie sur papier, extraite du terrier de Trévoux existant à la chambre des comptes de Villefranche, et signée GAYANT. — P. 1361 [1], cote 924.

[Vers 1491.]

7147. Mémoire en forme de consultation judi-

ciaire, concluant en faveur des héritiers de Nemours contre le duc de Lorraine dans le procès intenté au sujet des terres de Mayenne, Sablé et la Ferté-Bernard.

Minute sur papier, sans date ni signature, paraissant être la teneur des articles dont il est question dans le n° 7130. — P. 1363, cote 1201.

1492 n. st., 6 janvier, Amboise.

7148. Charles VIII, roi de France, mande au sire d'Urfé, grand écuyer de France, son conseiller et chambellan, de se transporter sur les lieux où les gens de guerre commettent des brigandages et des pilleries, de les contraindre à rentrer dans leurs maisons ou garnisons, de faire vider le royaume par ceux qui n'y sont pas établis, et lui donne tout pouvoir pour punir les récalcitrants.

« Par le Roy, Mess. les ducs d'Orléans et de Bourbon, le comte de Liney, les sires de Graville, admiral, de Piennes, de l'Isle et de Grimault, et autres présens. — ROBERTET. »

Original sur parchemin, jadis scellé sur simple queue. — P. 1395 [1], cote 152.

Du 7 décembre 1491 au 6 février 1492.

7149. Compte présenté par Jean Gandon, régisseur du temporel du prieuré de Souvigny, et clos le 6 février 1492.

Cahier de papier, signé. — P. 1373 [2], cote 2282.

1492 n. st., février, Paris.

7150. Charles VIII, roi de France, à la demande de son cousin le duc de Bourbonnais, et vu la distance qu'il y a de Germigny à Montluçon, institue une chambre à sel dans la ville de Germigny, laquelle chambre sera desservie par un commis des grenetier et contrôleur de Montluçon.

« Par le Roy, le marquis de Rothelin, maréchal de Bourgogne, les sires de Graville, amiral de France, de l'Isle, d'Aubigny et autres présens. — PARENT. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 213.
Les lettres d'entérinement par les généraux conseillers des finances et des aides, des 21 et 29 mars suivants, se trouvent sous les cotes 213 *bis* et 213 *ter*.

1492 n. st., 1[er] mars.

7151. Vente, faite par le duc de Bourbon au maréchal des Querdes, des terres de Bonneuil, le Plessis, la Warde-Mauger, la Hérelle, mouvantes de Montdidier, et Milly, au comté de Clermont, moyennant vingt-cinq mille livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1369 [2], cote 1783.

1492 n. st., 21 mars.

7152. Vente par Jean de Montrouzard à Philibert Godon, châtelain du Châtelard, moyennant deux cents écus d'or, de rentes en argent et en grain à prendre sur la recette du Châtelard.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [2], cote 625.

1492 n. st., 29 mars, Paris.

7153. Charles VIII, roi de France, donne, cède et transporte définitivement à Jean d'Armagnac, duc de Nemours, et à Louis d'Armagnac, comte de Guise, les terres et seigneuries de Guise, Nouvion, Châtellerault, la Roche-Bernard, Mayenne-la-Juhel, Sablé, Nogent-le-Rotrou, Brou, Montmirail, Authon, la Bazoche, Rivery, la Ferrière, Monlandon, Montigny, Alluye, Pierrecoupe, Chéron, Condenache, Chailly, Longjumeau, et une maison assise au faubourg Saint-Marceau, près de Paris, qu'il leur avait précédemment délivrées à titre provisoire.

« Par le Roy en son conseil, ouquel monseigneur le duc de Bourbon, Vous, les seigneurs de la Trémouille, de Graville, amiral de France, de Myolans, gouverneur du Dauphiné, de Boisy, de Grimault, président des comptes, et de la Roche, Jean de la Vacquerie, chevalier, premier président, Robert Thiboust, aussi président, Christophle de Carmonne, procureur général, Pierre de Courthardi et Jean le Maistre, advocats du Roy en sa cour de parlement, estoient. — BOHIER. »

Avec l'attache des gens des comptes et trésoriers du Roi, en date du 14 mai suivant.

Copie sur parchemin, collationnée et signée par deux notaires, le 10 avril 1495. — P. 1363 [1], cote 1186.

1492 n. st., 29 mars, Paris.

7154. Charles VIII, roi de France, confirme aux

enfants de Jacques d'Armagnac l'abandon plein et entier qu'il leur a fait du duché de Nemours, pour en jouir à titre de pairie, et répare l'omission faite dans ses lettres patentes, qui n'étaient point adressées aux gens de la cour du parlement et de la cour des comptes.

« Par le Roy en son conseil. » (Mêmes conseillers que dans la pièce précédente.)

Suit l'attache des gens des comptes et trésoriers du Roi, en date du 4 mai suivant.

Vidimus original sur parchemin, délivré par Jacques d'Estouteville, garde de la prévôté de Paris, le 14 mai, signé, jadis scellé. — P. 1363 [1], cote 1187.

1492 n. st., 9 avril.

7155. Pierre de Saint-Romain, maître des eaux et forêts du comté de Forez et de la baronnie de Beaujolais, donne à bénévis perpétuel à Benoît, Jean et Pierre Amalard, du mandement de Saint-Bonnet-le-Château, le droit de faire une écluse sur la rivière de Bonsonnet et de déverser les eaux sur leur pré au territoire de Boustrond, moyennant six deniers de cens et cinq sols d'introge.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402 [2], cote 1336.

1492 n. st., 18 et 19 avril.

7156. Procès-verbal de la descente faite, suivant sentence arbitrale entre le duc de Bourbonnais et le seigneur de la Guierche, pour déterminer les limites de la châtellenie de Germigny, appartenant au duché de Bourbonnais, et de la châtellenie de la Guierche, appartenant au comté de Nivernais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1356 [2], cote 235.

1492 n. st., 21 avril, Poissy.

7157. Prorogation par le Roi de la concession de l'étang de Gouvieux faite au duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1370 [1], cote 1856.

1492, 8 mai.

7158. Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, donne à bail pour dix ans à Philibert de la Bessée, marchand de Montbrison, toutes les mines qu'il a et peut avoir en ses pays de Forez et Beaujolais, à la charge de rendre audit duc les deux tiers du profit qui en sortira, toutes les dépenses étant préalablement déduites sur la somme totale, et avec faculté de prendre du bois dans les forêts ducales pour le service de ces mines.

Original sur parchemin, signé. — P. 1361 [1], cote 919.

1492, 13 mai, Riom.

7159. Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, etc., délègue, pour tenir à sa place les états de Forez, les sires de Saint-André, des Bordes et d'Apinac, ses conseillers.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402 [2], cote 1253.

1492, 24 mai.

7160. Antoine de Lévis, chevalier, seigneur de Villars, après avoir cédé à Jean de Jaligny, trésorier de Forez, par bail de cinq années, les revenus et émoluments de la terre de Saint-Marcellin, lui en fait l'abandon complet moyennant le payement de trois cents livres tournois en sus du prix précédemment stipulé entre eux pour ledit bail.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 762.
A cette pièce est annexée la quittance des trois cents livres, signée de Lévis, et datée du 15 juin 1492.

1492, 20 juillet.

7161. Transaction entre Jean et Gilbert de Bressolles, frères, au sujet du partage des biens de leur aïeul, de leurs père et mère et de leur frère défunt.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2657.

1492, 3 août, Paris.

7162. Mandement du Roi au bailli et au juge de Velay pour contraindre, sous les peines de droit, Imbaud Arthaud, notaire royal à Jaujac, à expédier à Mathieu, grand bâtard de Bourbon, seigneur de Roche en Regnier, tous les titres, terriers et enseignements qu'il détient et qui sont relatifs à la terre de Roche, et pour faire procéder à cette expédition par un autre notaire, si ledit Arthaud persiste dans son refus.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1397 [3], cote 619.
Les lettres exécutoires du bailli et du juge de Velay, ainsi que celles de Jean de la Gardette, seigneur de Fontanilles, bailli de Vivarais et de Valentinois, en date des 25 et 27 août, se trouvent sous la même cote.

1492, 6 août.

7163. Christophe de Carmonne, procureur général au parlement de Paris, Pierre Michon, Thibaut Artaud et Guillaume Buille, avocats au même parlement, nommés arbitres dans le procès soulevé entre le duc de Bourbonnais et Robert de Bar, seigneur de Baugy, de la Guierche et de Martoux, au sujet des limites des justices de Germigny et de la Guierche, déterminent l'étendue de la justice de Germigny appartenant au duc, et celle de la justice de la Guierche et de Martoux appartenant audit Robert de Bar.

Original sur parchemin, signé des quatre arbitres. — P. 1356 [1], cote 226.

1492, 11 septembre.

7164. Imbaud Arthaud, notaire royal, cité devant le juge de Velay, s'excuse sur sa vieillesse et sur son état d'infirmité de ne pouvoir expédier les pièces réclamées par le grand bâtard de Bourbon. A son défaut, Gabriel de Langlade, autre notaire, est commis pour faire ces expéditions.

Copie sur papier, signée. — P. 1397 [2], cote 619.
La délivrance faite au grand bâtard le 4 février 1492 est mentionnée au dos de la pièce.

1492, 17 septembre.

7165. Bail à ferme des greniers à sel de Moulins et Montluçon, fait pour trois ans à Guillaume Boulay, moyennant quatre mille livres tournois par an.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2291.

1492, 1er octobre, les Montils-lès-Tours.

7166. Le secrétaire Robertet, au nom du duc de Bourbonnais, mande aux gens des comptes d'informer sur la requête de noble homme Bernardin Peloux, qui demande que le duc lui donne droit de justice en sa maison de Gordan, à la charge de tenir en fief ladite justice comme mouvante de la seigneurie d'Annonay.

Cédule originale sur papier, signée. — P. 1361 [2], cote 962.

1492, 8 octobre.

7167. Transaction entre le duc de Bourbon et Bertrand Maury et consorts, de la paroisse de Chailade, au sujet du lieu de la Maurinie et de certains droits de pâture.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [1], cote 2046.

1492, 12 octobre.

7168. Antoine de Châlon, évêque d'Autun, Bernard de Châlon, chevalier, seigneur de Grignon, en leur nom et au nom de Léonard de Châlon, seigneur de Lorme, leur frère, et de Claude de Tranes, dame de Givry, femme d'Émard de Prie, leur nièce, vendent au duc et à la duchesse de Bourbonnais, pour le prix de quatre mille livres tournois, une rente de cent livres tournois, avec tous les arrérages de ladite rente, à eux advenue par suite du partage de la succession de feu Louis de la Trémouille, leur oncle, en son vivant comte de Joigny, seigneur de Bourbon-Lancy, Chezelles et Dompierre, et payable sur lesdites terres par Guillemette de Vergy, dame de Talmay et d'Antigny, et par Marguerite de Vergy, leurs cohéritières dans ladite succession.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [1], cote 3001.
Vidimus sur parchemin, signé, jadis scellé, délivré le 22 novembre 1494. — P. 1358 [1] cote 453.

1492, 9 novembre, Paris.

7169. Mainlevée prononcée par Philippe de Béry, conseiller au parlement et commissaire en cette partie, d'une saisie sur arrêt mise à la requête de Guillaume de Bosredon, chevalier, seigneur et baron d'Ermant, sur certaine somme de deniers appartenant au duc de Bourbonnais et d'Auvergne, après le payement fait par celui-ci audit de Bosredon d'une somme de deux mille livres parisis qui lui était due par le feu duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1361 [1], cote 943.

1492, 9 novembre.

7170. Signification faite par un huissier du parlement à Guillaume de Bosredon, chevalier, en son domicile, de la mainlevée prononcée en faveur du duc de Bourbonnais. (V. le n° précédent.)

Original sur parchemin, signé. — P. 1361 [1], cote 943.

1492, 22 décembre, Toulouse.

7171. Relief en cas d'appel des consuls de Béziers, appelants du lieutenant du duc de Bourbonnais, gouverneur de Languedoc, au parlement de Toulouse.

Original latin sur parchemin, jadis scellé de cire jaune. — P. 1358 ², cote 603.

1492, 29 décembre.

7172. Échange de maisons à Moulins entre le duc de Bourbon et Nicolas Petitdé.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 ¹, cote 2338.

1492.

7173. Compte des recettes du grenier de Berre pour les années 1484, 1486, 1489, 1490, 1491 et 1492.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 ¹, cote 3175.

[Vers 1492.]

7174. Généalogie de la maison d'Armagnac, depuis le mariage de Bernard VI, comte d'Armagnac, avec Cécile de Rodez, à la fin du treizième siècle, jusqu'à la fin du quinzième.

(Charles, comte d'Armagnac, mort en 1497, et Jean, qui devint duc de Nemours en 1491, y sont indiqués comme vivants.)

Grand tableau en forme d'arbre généalogique, sur parchemin. — P. 1379 ², cote 3147.

1493 n. st., 11 janvier.

7175. Jean de Jaligny, trésorier de Forez, abandonne au duc de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de deux mille livres tournois, tous les revenus et émoluments de Saint-Marcellin à lui transférés par Antoine de Lévis, seigneur usufruitier de cette terre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 ², cote 762.

1493 n. st., 18 février.

7176. Lettre du procureur et chancelier d'Auvergne aux gens des comptes du duc de Bourbon, accusant réception d'un acte de transaction avec MM. de Revel.

Original sur papier, signé. — P. 1372 ², cote 2057.

1493 n. st., 24 février et 3 mars.

7177. Vente, faite par le maréchal des Querdes au maréchal de Gié, des terres de Bonneuil, le Plessis, la Warde-Mauger, la Hérelle et Milly, moyennant vingt-cinq mille livres tournois, avec faculté de réméré.

Deux originaux sur parchemin, signés, jadis scellés. — P. 1369 ², cotes 1787 et 1788.

1493 n. st., 3 mars.

7178. Le maréchal de Gié accorde au duc de Bourbon la faculté de racheter les terres de Bonneuil, le Plessis et autres, acquises par lui du maréchal des Querdes.

Original sur parchemin, signé. — P. 1369 ², cote 1778.
Vidimus sur parchemin, du 7 octobre 1493, signé. — *Ibid.*, cote 1755.

1493 n. st., 5 mars.

7179. Extrait délivré par un notaire d'Avignon du sommaire d'une pièce de l'année 1421, relative à un procès entre Hugues d'Arpajon et Amaury de Séverac, ledit extrait tiré du registre aux causes d'un ancien notaire de la même ville.

Feuille de papier, signée. — P. 1357 ¹, cote 319.

1493 n. st., 6 mars.

7180. Lettre adressée aux gens des comptes du duc de Bourbon par J. Cornillier, officier du domaine de ce prince, au sujet d'une rente de la Sainte-Chapelle de Riom.

Lettre missive originale, sur papier, signée. — P. 1372 ², cote 2057.

1493 n. st., 16 février-7 mars.

7181. Inventaire de pièces fournies pour le procès du duc de Bourbon contre MM. de Revel.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1372 ², cote 2058.

1493 n. st., 20 mars.

7182. Le procureur du domaine du duc de Bourbonnais et le procureur de Robert de Bar, conseiller et chambellan du Roi, seigneur de Baugy, de la Guierche et de Martoux, approuvent et ratifient la sentence arbitrale prononcée par les compositeurs amiables dans le débat soulevé entre les parties au sujet des limites des justices

de la châtellenie de Germigny et de la seigneurie de la Guierche.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 226 *bis*.

1493 n. st., 28 mars.

7183. Transaction entre Béraud et Antoine de Léotoing et le comte de Montpensier, au sujet de la leyde d'Alenche.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2603.

1493, 18 avril.

7184. Traité de mariage entre Charles de Bourbon, seigneur de Combles, fils de Jacques de Bourbon, seigneur d'Aubigny, et Catherine d'Alègre.

Cahier de papier, non signé. — P. 1364 [2], cote 1371.

1493, 19 avril.

7185. Arrêt du parlement de Toulouse ordonnant que les fruits du prieuré de Saint-Sauveur en Rue seront levés au profit du duc de Bourbonnais, gardien dudit prieuré, nonobstant l'opposition de Louis Journel, se disant prieur commendataire dudit Saint-Sauveur, jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé.

Extrait des registres du parlement, fait le 2 juillet 1502, signé. — P. 1396 [2], cote 458.

1493, 23 avril.

7186. Lettre du prieur de Souvigny à M. de Souye (Jean Gandon) pour lui demander de payer le reliquat de ses comptes.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [2], cote 2282.

1493, 2 et 3 mai.

7187. Information faite par les officiers du duc de Bourbonnais à la requête des habitants de Ronnet, Saint-Priest et Arfeuille (châtellenie de Montluçon), sur la valeur de certaines terres que le duc de Bourbonnais voulait bailler à cens, et sur lesquelles lesdits habitants disaient avoir droit de pâturage.

Cahier de papier, signé. — P. 1361 [2], cote 967.

1493, 3 mai, Senlis.

7188. Charles VIII, roi de France, confirme les lettres patentes par lesquelles Louis XI avait donné à Jean, duc de Bourbonnais, toutes les mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, d'azur, de vitriol, d'alun de glas et autres métaux qu'il ferait exploiter dans ses terres et seigneuries.

« Par le Roy, Monseigneur le duc d'Orléans, les sieurs des Querdes, maréchal de France, de Myolans, du Bouchaige, de Grimault, et autres, présens. — Duboys. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 413.

1493, 9 mai.

7189. Pierre de Saint-Romain, écuyer, maître des eaux et forêts du Forez et des baronnies de Malleval et Thiers, donne à bail à Pierre Boucher et à Jean Regny, du lieu de Saint-Pierre-de-Bœuf, les crues et broteaux de la rivière de Rhône qu'ils s'étaient indûment appropriés, moyennant cinq sols tournois d'introge et trois deniers tournois de cens par chaque sesterée.

Copie sur papier, non signée. A la suite est mentionné l'enregistrement du même bénévis à la chambre des comptes de Forez, le 23 mai 1499, en faveur de Jean de Says, beau-fils dudit Pierre Boucher. — P. 1402 [3], cote 1333.

1493, 10 mai, Senlis.

7190. Confirmation par le Roi de la jouissance de la terre de Creil accordée au duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [1], cote 1856.
L'attache des trésoriers de France, en date du 11 mai, est sous la même cote.

1493, 24 mai.

7191. Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, transporte à Guichard d'Albon, seigneur de Saint-André et d'Ouche, certains hommes, droits et cens qui lui appartenaient dans lesdites paroisses, aux mandements de Saint-Haon et Saint-Maurice, et reçoit en compensation sept livres six sols huit deniers tournois, avec diverses redevances en seigle et en avoine qui revenaient audit seigneur de Saint-André, conformément au terrier de Saint-Haon par lui remis à la chambre des comptes de Moulins.

Original sur parchemin, signé ; incision pour le sceau. — P. 1359 [2], cote 779.

1493, 13 juin, Lyon.

7192. Le lieutenant du sénéchal de Lyon, à la

requête du procureur du duc de Bourbonnais, entérine les lettres royaux confirmatives des lettres du don fait au duc, des mines trouvées en Bourbonnais et dans ses autres seigneuries.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 ², cote 413.

1493, 7 juillet.

7193. Charles VIII, roi de France, mande au duc de Bourbonnais, ayant alors la garde du château de Perpignan, de le délivrer incontinent et sans délai à l'évêque d'Alby, pour que celui-ci le remette au roi et à la reine de Castille, conformément au traité passé avec eux.

Lettre scellée en cire jaune, signée Robertet. Déficit. Notice répigée d'après l'inventaire de Luillier. — P. 1358 ¹, cote 520.

1493, 17 août.

7194. Estimation des terres à acquérir au nom du duc de Bourbon pour le parc de Beaumanoir.

Feuille de papier, non signée. — P. 1369 ¹, cote 1727.

1493, 5 septembre.

7195. Acquisitions par le duc de Bourbon de certaines pièces de terre enclavées dans le parc de Beaumanoir.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1369 ¹, cotes 1700 à 1705, et 1709 à 1725.

1493, 10 septembre.

7196. Les gens des comptes du duc de Bourbonnais mandent aux conseillers du même au pays de Forez d'informer sur les limites de la terre de Gordan, située en la paroisse de Saint-Clair, pour faire droit à la requête de Bernardin Peloux, qui demande que le duc lui donne droit de justice en sa maison de Gordan.

Lettre missive sur papier, signée. — P. 1361 ², cote 962.

1493, 11 septembre, Paris.

7197. Mandement du roi Charles VIII ordonnant aux officiers compétents de faire délivrer au duc de Bourbonnais tous les titres authentiques dont ce prince a besoin dans le procès qu'il soutient contre Guy, seigneur d'Arpajon, et même d'obtenir copie de ceux qui pourraient se trouver hors du royaume, notamment à Avignon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 ¹, cote 317.

1493, 14 septembre.

7198. Vente de terres sises au commencement du chemin de Chevaignes, faite au duc de Bourbon pour le parc de Beaumanoir.

Feuillet de papier, signé. — P. 1369 ¹, cote 1727.

1493, 16 septembre.

7199. Mandement du duc de Bourbon pour faire payer sur l'excédant de la recette du grenier de Berre quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq livres tournois qu'il redoit au comte de Montpensier.

Original sur parchemin, signé Pierre, jadis scellé. — P. 1380 ², cote 3229.

1493, 21 septembre.

7200. Cession de la maison, terre et domaine de Beaumanoir, faite au duc de Bourbonnais par la famille Brinon, contre une rente de quinze livres tournois.

Avec des lettres de décret et ratification par autorité de justice, en date du 23 septembre.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1369 ¹, cotes 1707 et 1708.

1493, septembre, Courcelles.

7201. Permission donnée par le Roi aux habitants de Gien de bâtir un hôtel de ville et d'élire des magistrats pour traiter les affaires communales.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1370 ¹, cote 1860.
Avec l'exécutoire du bailli de Montargis, en date du 23 octobre suivant. — Même cote.

1493, 1er octobre, Lyon.

7202. Relation du sergent royal chargé de notifier les lettres royaux du 3 mai précédent au procureur du Roi, au juge des ressorts et au receveur du domaine à Lyon, d'où il résulte que ces trois officiers se sont opposés à l'exécution desdites lettres comme étant préjudiciables au domaine, attentatoires aux droits de l'État et non vérifiées par la chambre des comptes.

Original sur parchemin, signé. — P. 1357 ², cote 413.

1493, 11 octobre.

7203. Le Roi octroye pour un an au duc de Bourbon le profit et émolument du grenier à sel de Château-Chinon.

Avec l'entérinement par les généraux des finances, du 26 mai suivant.

Vidimus sur parchemin, du 12 juin 1494, signé. — P. 1377 [1], cote 2856.

1493, 15 octobre, Montrond.

7204. Relation du sergent royal chargé de notifier les lettres royaux du 3 mai précédent aux procureurs du seigneur de Montrond, laquelle constate que le seigneur de Montrond est consentant sur le fait de la dîme des mines, mais est opposant à l'encontre du duc de Bourbonnais sur le fait de la justice.

Original sur parchemin, signé. — P. 1357 [2], cote 418.

1493, 15 octobre.

7205. Accord entre deux particuliers pour l'écoulement dans la rivière de Visesi des eaux d'une maison sise à Montbrison, *in carreria ollarum.*

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1312.

1493, 14 novembre.

7206. Charles VIII, roi de France, donne ordre d'interdire à son bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, de garder dans les prisons de Lyon un certain Geoffroi Court, accusé de meurtre, et qui avait été d'abord constitué prisonnier à Montbrison, puis avait obtenu des lettres de chancellerie à l'effet de se soustraire à la juridiction du duc de Bourbon, comte de Forez. Il évoque l'affaire à un prochain jour, soit ordinaire, soit extraordinaire, du présent parlement.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1400 [1], cote 866.

1493, 5 décembre.

7207. Jean-Baptiste *de Angonibus,* en vertu d'un ordre du marquis de Mantoue, est déchargé du dépôt d'argent qui lui avait été fait au nom de Pierrette Lipthopi, dame attachée au service de Claire de Gonzague en France, et cet argent, en vertu des dernières volontés de ladite dame, est appliqué à des fondations pieuses à Mantoue.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [2], cote 2684.

1493, 6 décembre.

7208. Information faite par les commissaires du duc de Bourbonnais, à la requête de Bernardin Peloux, bailli d'Annonay, sur les limites de la seigneurie de Gordan, sise au mandement dudit lieu d'Annonay.

Original sur papier, signé. — P. 1361 [2], cote 962.
Sous la même cote se trouve une minute contenant les délimitations de la justice que ledit Peloux demande à tenir du duc à titre de fief.

1493.

7209. État des recettes du péage de Montbellet depuis le jour de Noël 1492 jusqu'au 24 mai suivant.

Cahier de papier, non signé. — P. 1388 [1], cote 1re *quinquies.*

1493.

7210. Modération des redevances dues pour neuf années par les pauvres tenanciers de la Chapelle-aux-Chas, à cause du tènement de Fontaber.

Minute sur papier, non signée. — P. 1361 [2], cote 968.

[Vers 1493.]

7211. Mémoire historique apportant des faits nouveaux pour servir dans le procès soutenu par le duc de Bourbonnais contre Guy, seigneur d'Arpajon et frère de Brangon d'Arpajon, touchant la possession de Chaudesaigues. (Parmi les faits produits, on voit qu'Amaury de Séverac, maréchal de France, fut étranglé au château de Gages, postérieurement à 1426, par les gens du comte de Pardiac.)

Minute sur papier, sans date ni signature, avec annotations marginales. — P. 1357 [1], cote 321.

[Vers 1493.]

7212. Généalogie de la maison de Séverac depuis Guy, premier du nom (1270), jusqu'à Amaury de Séverac, maréchal de France (1422), dressée dans l'intérêt de Guy d'Arpajon.

Feuillet de papier, non signé, écrit vers la fin du quinzième siècle. — P. 1357 [1], cote 322.

[Vers 1493.]

7213. Examen des registres d'un ancien notaire d'Avignon, renfermant la copie d'actes relatifs à la maison de Séverac, dans lesquels on n'a point

trouvé de titres postérieurs à 1422 qui puissent concerner l'affaire de Chaudesaigues.

Minute sur papier, sans date ni signature, écrite vers la fin du quinzième siècle. — P. 1357 [1], cote 320.

[Vers 1493.]

7214. Mémoire ou instruction en forme d'avis pour servir au duc de Bourbonnais dans son procès contre Branjon d'Arpajon, touchant le fait de Chaudesaigues.

Minute sur papier, sans date ni signature. — P. 1358 [1], cote 488.

1494 n. st., 4 janvier.

7215. Alexandre *de Baisio,* camérier du marquis de Mantoue, remet au frère Séraphin, de l'ordre de saint François, à Thomas, chanoine de Sainte-Agnès, et à François, chanoine de Saint-André, à Mantoue, certaines sommes léguées par Pierrette Lipthopi pour le salut de son âme.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [2], cote 2684.

1494 n. st., 16 février.

7216. Notice de terres enclavées dans le parc du duc de Bourbon à Beaumanoir, et demandes d'indemnités des propriétaires.

Cahiers de papier, non signés. — P. 1369 [1], cote 1727.

1494 n. st., 26 février.

7217. Attestation que les officiers du duc de Bourbon, délégués dans l'affaire des francs fiefs, n'ont rien reçu pour leurs vacations.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [1], cote 1949.

1494 n. st., 26 mars.

7218. Arrêt du parlement de Paris qui règle les juridictions, les ressorts et les recours du Forez et du Beaujolais.

Vidimus sur parchemin, en date du 23 janvier 1496, sans signature ni trace de sceau. — P. 1400 [1], cote 842.

1494, 2 avril.

7219. Mandement du bailli de Beaujeu chargeant Louis Thibert de dresser l'état de tous les notaires et sergents exerçant dans le Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1388 [3], cote 72.

1494, 20 avril, Lyon.

7220. Charles VIII, roi de France, accorde au duc de Bourbonnais et d'Auvergne la faculté de nommer dans ses pays de Forez et de Beaujolais aux deux offices de juge des exempts par appel, établis dans les mêmes pays pour connaître des causes et procès de ceux qui appellent de lui ou de ses officiers.

« Par le Roy, les sires de la Trimoille, de l'Isle, de Grimault et autres présens. — Duboys. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 750.

1494, 30 avril, Lyon.

7221. Ordonnance de Pierre, duc de Bourbon, défendant à ses bailli, juge, maître des eaux et forêts et autres officiers du Beaujolais d'aliéner aucune portion de son domaine sans autorisation spéciale.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1388 [3], cote 132.

1494, 26 mai.

7222. Noms et surnoms des notaires et sergents du bailliage de Beaujeu. (Liste dressée par Louis Thibert, conformément au mandement du 2 avril précédent.)

Cahier de papier, non signé. — P. 1388 [3], cote 72 *bis*.

1494, mai, Lyon.

7223. Charles VIII, roi de France, confirme au duc de Bourbonnais, comte de Forez, l'exercice de tous les droits régaliens dans le comté de Forez, et notamment la faculté de percevoir le dixième de l'émolument des mines ouvertes ou à ouvrir dans ledit comté, nonobstant l'opposition soulevée par les officiers royaux du Lyonnais.

« Par le Roy, l'évêque de Saint-Malo présent. — Bohier. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 409.

1494, 8 juin.

7224. Bernardino de Rossi, marchand de Florence, tant en son nom que comme procureur de Laurent Spinelli, jadis gouverneur de la banque des Médicis à Lyon, donne quittance à Pierre, duc

de Bourbonnais, d'une somme de huit mille livres tournois, pour laquelle ce prince s'était obligé envers ladite banque.

Original latin sur parchemin, délivré en forme d'acte notarié, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 652.

1494, 9 juin.

7225. Partage entre Robert Robert, bourgeois de Chartres, et sa cousine Huguette Jarier, de divers biens sis à Moulins.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2376.

1494, 15 juillet.

7226. Vente par Gabriel de la Goutte au duc de Bourbon d'un pré sis en la paroisse d'Iseure, pour le prix de cent livres tournois.

Original sur papier, non signé. — P. 1374 [1], cote 2389.

1494, 17 juillet, Lyon.

7227. Pierre, duc de Bourbon, mande à son bailli de Beaujolais d'ouvrir une enquête au sujet du différend soulevé entre Pierre Haulifaut, dit Croon, archer de la garde du corps du duc, capitaine de Chamelet, et les habitants de cette localité qui refusaient de faire le guet au château.

Dans la sentence du bailli de Beaujolais, du 5 août suivant. — P. 1390 [1], cote 454.

1494, 25 juillet, Montferrand.

7228. Antoine Duprat, conseiller du Roi en son grand conseil et lieutenant général du bailli de Montferrand, commet à Guillaume Linard et à Jean Cadillac le soin d'exécuter les lettres royaux obtenues par le duc de Bourbonnais, le 11 septembre précédent.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [1], cote 317 *bis*.

1494, 27 juillet.

7229. Jean de Cadillac charge un sergent royal d'ajourner personnellement Guy, seigneur d'Arpajon, à comparoir le 8 août suivant, à l'effet de voir procéder à l'exécution des lettres royaux obtenues par le duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [1], cote 317 *ter*.

1494, 27 juillet.

7230. Compte de la recette de Chaudesaigues, du 24 juin 1493 au 24 juin 1494, rendu au duc de Bourbonnais par Guillaume Grandet, prêtre, receveur dudit lieu.

Rôle de papier, signé Grandet, et contrôlé par Claude Sobrier, auditeur des comptes. — P. 1357 [1], cote 323.

1494, 5 août.

7231. Sentence du bailli de Beaujolais condamnant, après information, les habitants de Chamelet, Lestra, Rivolet, etc., à faire le guet une fois par mois au château de Chamelet, ou à payer, pour chaque défaut, cinq sols d'amende au capitaine dudit château.

Le capitaine fait remise de ce service, moyennant une redevance annuelle de trois sols neuf deniers tournois par habitant.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 [1], cote 454.

1494, 9 août, Séverac.

7232. Jean de Cadillac envoie à la cour du parlement de Paris le procès-verbal de l'ajournement qu'il a fait signifier au seigneur d'Arpajon, et la relation des expéditions de titres qu'il a fait faire nonobstant l'opposition dudit seigneur, pour servir au procès intenté par ledit d'Arpajon au duc de Bourbonnais à l'occasion de la terre de Chaudesaigues.

Cahier de papier, signé de Jean de Cadillac et d'un notaire-greffier. — P. 1357 [1], cote 317 *quater*.

1494, 24 août, Vienne.

7233. Charles VIII donne au duc de Bourbonnais le produit de son droit de gabelle et des amendes du grenier à sel établi à Château-Chinon pour dix années, commençant au 1er octobre suivant.

Signé Charles.

« Par le Roy, l'archevêque de Rouen, l'évêque de Saint-Malo, le sieur de Grimault et autres présens. — Bohier. »

Original sur parchemin, jadis scellé, avec deux attaches en forme de lettres exécutoires, expédiées par les généraux des finances, en date du 23 mars 1495. — P. 1361 [2], cote 960.

1494, 25 août, Villefranche.

7234. Ordonnance du duc Pierre, astreignant les

étrangers propriétaires dans les seigneuries du duc de Bourbon à contribuer aux guets et gardes des châteaux et aux autres charges imposées au reste des habitants.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1388 [3], cote 127.

[Vers 1494], 25 août, Riom.

7235. Lettre adressée probablement à Anne de Beaujeu pour l'informer que les habitants de Clermont-Ferrand se proposent de députer à Lyon, à l'effet de soutenir leurs prétentions contre elle ; mais on espère que cette démarche sera vaine, et que la princesse ne perdra rien de ses droits.

Autographe sur papier. La signature est déchirée. — P. 1360 [2], cote 859.

1494, 13 septembre.

7236. Gilbert, comte de Montpensier, rachète à Jean de Tersat, seigneur de Ligonne, les terres de Montroignon et Chamalière, qu'il lui avait vendues avec faculté de réméré.

Avec une procuration du seigneur de Tersat, datée du 5 septembre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [2], cote 2678.

1494, 18 octobre.

7237. Procédures faites à Tournus pour constater l'opposition des habitants au payement de la rève de Mâcon.

Originaux sur papier, signés. — P. 1361 [1], cote 906.

1494, 6 novembre.

7238. Antoine de Châlon, évêque d'Autun, en son nom et au nom de ses frères et de sa nièce, reconnaît avoir reçu du duc de Bourbonnais la somme de quatre mille livres tournois, pour le prix d'une rente de cent livres à prendre sur la terre de Bourbon-Lancy.

Vidimus signé, jadis scellé, délivré le 22 novembre suivant. — P. 1358 [1], cote 453.

1494, 26 novembre.

7239. Antoine de Lévis et Jeanne, sa femme, renoncent, au profit du duc de Bourbon, à une rente de quatre cents livres sur la terre de Sury-le-Comtal, moyennant une pension viagère de six cents livres.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [2], cote 1998.

1494, 10 décembre.

7240. Échange de cens sur le parc de Beaumanoir entre le duc de Bourbon et le seigneur de Demoret.

Original sur parchemin, signé. — P. 1369 [1], cote 1730.

Du 23 octobre 1490 au 11 décembre 1494.

7241. Plusieurs appointements donnés au grand conseil du Roi dans le procès mû entre le duc de Bourbonnais et les habitants de Châlon et d'Auxonne, au sujet de la rève de Mâcon.

Originaux sur parchemin, signés Villebresme. — P. 1361 [1], cote 905.

1494, 15 décembre.

7242. Mathieu, bâtard de Bourbon, sire de Roche en Regnier, vend à Pierre de la Bessie, bourgeois de Villefranche, avec faculté de réméré, trois cents livres de rente à prendre sur ladite seigneurie de Roche, pour le prix de six mille livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [2], cote 2447.

1494, 26 décembre.

7243. Le poursuivant d'armes du duc de Bourbonnais et d'Auvergne, en vertu d'une lettre de la duchesse Anne de France expédiée la veille, reçoit de Charles de Prégrimault, grenetier de Gien, quatre cents livres tournois qu'il doit porter incontinent à la duchesse.

Copie sur papier, signée ; écriture du temps. — P. 1355 [1], cote 57.

1494, décembre.

7244. Fondation de messes à Saint-Julien de Brioude et à Saint-Ferréol par Pierre, duc de Bourbon.

Cahier de papier, signé. — P. 1373 [1], cote 2197.

[Fin de 1494?]

7245. Écritures sous forme d'avertissement fournies au grand conseil par le duc de Bourbonnais et ses consorts, demandeurs, contre les manants et habitants de Tournus, Châlon et Auxonne.

Deux cahiers de papier, sans date ni signature. — P. 1361 [1], cote 906.

1495 n. st., 1er janvier, Saint-Pierre de Rome.

7246. Alexandre VI, pape, autorise Jean Bonnet, recteur de l'église paroissiale de Saint-Laurent, au diocèse de Limoges, à posséder plusieurs bénéfices à la fois et à en disposer.

Copie sur papier, non signée; écriture du temps. — P. 1360 [2], cote 864.

1495 n. st., 2 janvier.

7247. Charles Popillon, Philippe Billon et François de Baudimont s'engagent à payer à Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, douze mille livres tournois, pour les biens meubles de Jeanne de Bourbon, remariée audit Jean.

Avec quittances au dos.

Original sur parchemin, signé (la signature est biffée). — P. 1376 [1], cote 2674.

1495 n. st., 6 janvier.

7248. Philippe Billon et François de Baudimont s'engagent à payer au comte de Nevers deux mille sept cent soixante et onze livres neuf sols quatre deniers, au nom du duc de Bourbon et en l'acquit du comte de Boulogne, second mari de Jeanne, douairière de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2674.

1495 n. st., 6 janvier.

7249. Quittance de Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, pour une somme de sept mille livres tournois à valoir sur les douze mille à lui dues par Charles Popillon et consorts.

Original sur parchemin, signé JEHAN. — P. 1376 [1], cote 2674.

1495 n. st., 19 janvier, Moulins.

7250. Charles VIII, roi de France, donne commission pour ajourner les habitants de Tournus qui, sous prétexte de lettres de foires franches obtenues du Roi, se prétendaient exempts des droits de rève sur la Saône, droits sur lesquels le duc de Bourbonnais et autres avaient à percevoir certaines sommes.

« Par le Roy, à la relation des gens de son grand conseil. — VILLEBRESME. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1361 [1], cote 901.

1495 n. st., 19 janvier.

7251. Les prêtres de l'église de Saint-Ferréol acceptent la fondation faite dans leur église par le duc de Bourbon.

Cahier de papier, signé. — P. 1373 [1], cote 2197.

1495 n. st., 24 janvier.

7252. Transaction entre le duc de Bourbonnais et Hugues le Long, écuyer, seigneur des Fougis et de Chenilhat, par laquelle ledit Hugues reconnaît devoir chaque année au duc, en sa recette de Souvigny, soixante sols tournois et trois muids d'avoine de rente tant qu'il sera détenteur de la prévôté de la vénerie, autrement dite de la chinerie (chiennerie?).

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 181.

1495 n. st., 6 février.

7253. Clermont Couchet, sergent royal, en exécution des lettres patentes du 19 janvier précédent, cite les habitants de Tournus à comparaître devant le grand conseil à Moulins, pour y justifier des lettres de foires franches qu'ils prétendent avoir, et leur enjoint, en attendant, de ne pas s'opposer à la levée du péage sur la rève de Mâcon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1361 [1], cote 901.

1495 n. st., 24 février.

7254. Jeanne de Lavedan, veuve de Gaston de Léon, passe procuration à Charles de Bourbon, sénéchal de Toulouse, son gendre, pour vendre un rubis balai et deux diamants sur un croissant d'or.

Original sur parchemin, signé. — P. 1380 [1], cote 3193.

1495 n. st., 26 février.

7255. Appointement donné par le grand conseil du Roi séant à Moulins, dans le procès entre le duc de Bourbon et les habitants de Tournus au sujet de la rève de la Saône.

Original sur parchemin, signé. — P. 1361 [1], cote 906.

1495 n. st., 11 mars.

7256. Acquisition par le duc et la duchesse de

Bourbon d'un jardin sis au faubourg de Moulins, pour le prix de trois cents livres tournois.

Cahier de papier, signé. — P. 1374 [1], cote 2387.

1495 n. st., 4 avril.

7257. Inventaire des pièces envoyées par le commandement du duc et de la duchesse de Bourbonnais à Christophe de Carmonne, procureur général du Roi, touchant l'acquisition de la terre de Bouthéon faite sur Antoine de La Fayette, seigneur de Montboissier.

Feuille de papier, signée. — P. 1397 [1], cote 516.

1495 n. st., 13 avril, Paris.

7258. G. Courtin annonce aux gens de la chambre des comptes de Moulins qu'il a reçu l'inventaire et les pièces apportés de leur part par l'élu de Clermont, Jean d'Argillières, et qu'il va procéder en toute diligence à l'expédition des affaires.

Lettre autographe sur papier, signée. — P. 1357 [2], cote 452.

1495, 22 avril.

7259. Charles, bâtard de Bourbon, vend à la duchesse de Bourbonnais, pour quatorze mille livres tournois, un rubis balai et deux pointes de diamant attachés ensemble sur un croissant d'or.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [2], cote 3061.

1495, 20 mai.

7260. Louis Alard, secrétaire du duc de Bourbonnais et bourgeois de Moulins, vend à Pierre Rougnon, pour le prix de trente et une livres trois sols quatre deniers tournois, une rente de trente et un sols trois deniers sur une maison sise à Moulins, tenant à la rue qui va de la petite Boucherie à la porte de Paris, et dont la confrontation est spécifiée dans l'acte.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. Au dos de la pièce est la vente de ladite rente faite par Louis Rougnon, fils et héritier de Pierre, à la duchesse de Bourbonnais, le 6 mars 1511. — P. 1355 [2], cote 94.

1495, 26 mai.

7261. Accord entre le duc de Bourbonnais et Jacques de Sainte-Colombe, seigneur du Thil, en vertu duquel la terre d'Ambérieu demeure au premier et la justice du Thil au second.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [1], cote 1961.

[Vers 1495], 31 mai, Moulins.

7262. Le président et les gens des comptes du duc de Bourbonnais mandent à leur confrère Jean Daignet d'expédier certaines affaires qui concernent le duc (probablement le procès relatif au grenier de Gien).

Lettre missive sur papier, signée Tard, sans millésime. — P. 1355 [1], cote 57.

1495, 1er juin.

7263. Procuration du seigneur d'Arpajon pour le transport de la terre de Chaudesaigues au duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [2], cote 2067.

1495, 6 juin, Paris.

7264. Charles VIII, roi de France, mande à ses officiers d'Auvergne, de Beaucaire et du Vigan de procéder à l'audition des témoins qui seront appelés par Jean Pierre, écuyer, seigneur et baron de Pierrefort et de Ganges, héritier de feu Louis Pierre, son père, et de Blanche de Séverac, son aïeule paternelle, pour s'en prévaloir dans le procès qu'il soutient contre le comte de Dammartin et Guy, seigneur d'Arpajon, à l'effet de revendiquer son droit sur les seigneuries de Séverac, Chaudesaigues, Beaucaire et leurs appartenances.

Extrait d'un cahier de papier, signé, non daté; écriture du temps. — P. 1357 [1], cote 318.

1495, 20 juin.

7265. Jacques de Sainte-Colombe, Jean de Sainte-Colombe, son fils, et Guiot, son frère, rétrocèdent au duc de Bourbon la terre et seigneurie d'Ambérieu, qui avait formé la dot de Marie, fille naturelle du duc Jean de Bourbon, femme dudit Jacques et mère dudit Jean de Sainte-Colombe, en échange de la haute justice de la paroisse de Vaux-Regnard.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 [2], cote 513 *ter*.

1495, 11 juillet.

7266. Les chanoines de l'église collégiale de Saint-Paul de Lyon, ayant obtenu du duc de Bourbonnais la faveur de toucher pendant trois ans les pensions par eux acquises au pays de Beaujolais à la part de l'empire, consentent que ces pensions soient désormais rachetables par les sujets dudit duc.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire verte. — P. 1361 [1], cote 913.

1495, 26 juillet.

7267. Le trésorier du comte de Boulogne reconnaît avoir reçu de Charles Popillon et consorts deux mille livres tournois, qui devaient être remboursées par eux à Jean Brachet.

Cédule sur papier, signée. — P. 1376 [1], cote 2674.

1495, 31 juillet.

7268. Le nommé Laplatrière reconnaît avoir reçu de Jean Daignet, maître des comptes du duc de Bourbonnais, les lettres du transport de l'usufruit de la terre de Sury-le-Comtal fait au duc par Antoine de Lévis, seigneur de Villars.

Cédule sur papier, signée. — P. 1359 [2], cote 762.

1495, 11 août.

7269. Louis de la Voulte, chevalier, ayant cédé à Mathieu, grand bâtard de Bourbon, seigneur de Bouthéon et de Bois-d'Oingt, tous ses droits sur la baronnie de Roche-en-Regnier, moyennant une rente de trois cents livres, rachetable au prix de six mille livres dans le délai de quatre ans, Mathieu de Bourbon fait déposer cette dernière somme entre les mains du prieur de Sainte-Marie-du-Colombier, près Annonay. Louis de la Voulte la reçoit ensuite des mains du procureur de Mathieu de Bourbon, qu'il déclare quitte envers lui de la rente de trois cents livres.

Original latin sur parchemin, signé et scellé, avec la transcription de l'enregistrement fait à la cour d'Annonay, le 28 octobre 1497. — P. 1397 [3], cote 627.

Expédition authentique sur papier, délivrée le 28 octobre 1497, à la requête du bailli et capitaine de Roche-en-Regnier, collationnée et signée. — P. 1399 [1], cote 788.

1495, 17 août, Lyon.

7270. Les chanoines de l'église collégiale de Saint-Nizier à Lyon nomment des fondés de pouvoir, pour accorder en leur nom qu'ils ne puissent plus acquérir de pensions en Beaujolais à la part de l'empire pour un autre prix que celui qui sera fixé par le duc de Bourbonnais, et aussi que les débiteurs desdites pensions aient faculté de rachat perpétuel.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire verte. — P. 1361 [1], cote 915.

1495, 1er septembre.

7271. Les commissaires du Roi délèguent Jean Berthomier pour lever les deniers de la châtellenie de Mur-de-Barrez dans l'année courante.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364 [2], cote 1392.

1495, 15 septembre.

7272. Accord entre Charles de la Queulle, écuyer, seigneur de Jouy, Croisy, Bouchereul et Guépy, et le procureur du duc de Bourbonnais, au sujet de la délimitation des justices de la seigneurie de Bouchereul et de la seigneurie de Germigny, celle-ci appartenant au duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé en cire rouge. — P. 1356 [1], cote 210.

1495, 13 octobre.

7273. Le seigneur de Canillac cède au duc de Bourbon, moyennant récompense, un bois enclavé dans le parc de Beaumanoir.

Original sur parchemin, signé. — P. 1369 [1], cote 1729.

1495, 19 octobre.

7274. Jean de Bourbon, évêque du Puy fonde en l'église cathédrale de cette ville une messe perpétuelle, appelée la messe de Bourbon, et un anniversaire, avec un cierge dit de Bourbon, au moyen d'une rente de cent dix livres à percevoir sur les hommes de Vissac.

Vidimus sur parchemin, du 31 janvier 1499, n. st., signé. — P. 1373 [2], cote 2249.

1495, 22 octobre.

7275. Accord entre le duc de Bourbon et le sei-

gneur d'Arpajon au sujet de la terre de Chaudes-aigues, qui est cédée entièrement au premier pour le prix de cinq mille livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [2], cote 2067.

1495, 22 octobre, Moulins.

7276. Ordonnance du duc Pierre pour la levée des francs-fiefs dans ses États.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [1], cote 1949.

1495, 13 novembre.

7277. Le chapitre du Veurdre constitue des procureurs chargés de s'obliger en son nom à célébrer une messe tous les mercredis pour le duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1373 [2], cote 2247.

1495, 19 novembre.

7278. Les généraux des finances consentent à l'entérinement des lettres patentes, par lesquelles le Roi a donné au duc de Bourbonnais le produit de son droit de gabelle et celui des amendes et forfaitures des greniers à sel établis à Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy et Clermont, pour un an, à partir du 1er octobre passé.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1361 [2], cote 960.

1495, 21 novembre.

7279. Pierre de la Bessie, de Villefranche, déclare que l'achat de la rente de trois cents livres acquise par lui sur la terre de Roche-en-Regnier a été fait au profit du duc de Bourbon.

Feuillet de papier, signé. — P. 1373 [1], cote 2211.

1495, 27 novembre, Lyon.

7280. Nouvelle ordonnance de Charles VIII réglant la livraison du sel des greniers de Provence au marquis de Saluces.

Avec l'attache de Jean Briçonnet, général des finances, en date du 7 décembre.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3210.

1495, 29 et 30 novembre, Lyon.

7281. Barthélemy Cappel prend à bail du duc de Bourbon, pour quatre ans, le grenier de Berre, et fournit des cautions.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

1495, 7 décembre.

7282. Vente faite par Benoît Fabre, notaire à Beauregard, à Pierre, duc de Bourbon, sire de Beaujeu, de cinq sesterées de terre sises aux Franchises de Beauregard, moyennant trois cents livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [2], cote 618.

1495, 23 décembre.

7283. « Le xxiiie jour de décembre l'an mil cccc quatre-vings quinze, le Roy estant à Lyon donna et octroya à madame l'archiduchesse de Cesse, comtesse de Montpensier, le lieu, terre et seigneurie de Somme, ensemble une granche et mestaierie estant ou royaume de Sicille près la ville de Napples ; lesquieulx lieux estoient à la Royne, et commanda les lettres neccessaires dudit don lui en estre faictes pour l'en faire joyr. — Robertet. »

Cédule originale sur parchemin. — P. 1376 [1], cote 2616.

1495, 24 décembre.

7284. Gérauld Boissadel, notaire en la cour du bailliage des montagnes d'Auvergne, à ce délégué par le lieutenant général du bailli, donne commission d'ajourner à un mois en la ville de Paulhenc le duc de Bourbonnais, le comte de Dammartin et le seigneur d'Arpajon, pour voir procéder à l'examen de témoins demandé par le baron de Pierrefort.

Extrait d'un cahier de papier, signé, non daté; écriture du temps. — P. 1357 [1], cote 318.

1495.

7285. Autre compte des recettes du grenier de Berre, allant jusqu'en 1495.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

[Après 1495.]

7286. Requête des propriétaires des salines de Berre pour obtenir le payement d'une pension, à



l'effet de réparer les dommages causés par les eaux de la rivière de Lare.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

1496 n. st., 12 janvier, le Vigan.

7287. Jacques Hébrard, à ce délégué par Étienne de Vesc, duc d'Ascoli et de Nola, comte d'Avellino et d'Atripaldi, grand chambrier de Naples, chevalier et baron de Grimaud et de Château-Renaud, conseiller et chambellan du Roi, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, donne commission d'ajourner à deux mois en la ville du Vigan le duc de Bourbonnais, le comte de Dammartin et le seigneur d'Arpajon, pour voir procéder à l'enquête demandée par le baron de Pierrefort.

Avec une autre commission du sénéchal de Rouergue, donnée le 17 janvier à Villefranche.

Extrait d'un cahier de papier, signé, non daté; écriture du temps. — P. 1357 [1], cote 318.

1496 n. st., 29 janvier, Chaudesaigues.

7288. Étienne Champagnac, sergent royal, habitant de Pierrefort, assigne le duc de Bourbonnais, en la personne de ses officiers de Chaudesaigues, à comparoir à Paulhenc et au Vigan par-devant les commissaires chargés de procéder à l'enquête demandée par le baron de Pierrefort.

Extrait d'un cahier de papier, signé, non daté; écriture du temps. — P. 1357 [1], cote 318.

1496 n. st,, 19 février, Moulins.

7289. Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de la Marche et de Gien, vicomte de Carlat et de Murat, déclare avoir reçu l'hommage qui lui a été fait par son neveu Charles, bâtard de Bourbon, de la baronnie, ville et seigneurie de Chaudesaigues [(1)].

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 481.

(1) Le duc de Bourbon venait de donner, le 9 janvier précédent, à Charles, fils naturel de son frère Jean, la propriété héréditaire de la terre de Chaudesaigues, dont il lui avait cédé auparavant l'usufruit. Cette donation lui est faite en considération de son mariage avec Louise de Lion, « de laquelle il a de beaux enfans. » (Section historique, K 188, n° 131.)

1496 n. st., 19 février.

7290. Nouvelle quittance du trésorier du comte de Boulogne pour une somme de mille livres tournois versée par Charles Popillon et Philippe Billon.

Cédule sur papier, signée. — P. 1376 [1], cote 2674.

1496 n. st., 23 février.

7291. Pierre de la Bessie transporte au duc de Bourbonnais les trois cents livres de rente qu'il a acquises sur la terre de Roche-en-Regnier.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374, cote [2] 2448.

1496 n. st., 27 février.

7292. Le duc de Bourbonnais délaisse à Antoine, seigneur de Foullet, une rente de trente-deux sols six deniers tournois qui lui étaient dus à sa recette de Belleperche, et reçoit en récompense dudit Antoine d'autres cens et rentes minutieusement spécifiés dans l'acte.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 159.

1496 n. st., 12 mars.

7293. Règlement du duc Pierre II sur le guet imposé aux habitants de la Vinzelle.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1372 [2], cote 2050.

1496 n. st., 19 mars.

7294. Les gens des comptes du Roi à Dijon entérinent les lettres patentes par lesquelles le Roi a tenu quitte le duc de Bourbonnais et d'Auvergne d'une somme de douze cent quatre-vingts livres tournois, à lui due pour les arrérages de huit années d'une rente de cent soixante livres tournois, que ledit duc était tenu de payer sur le péage de Moulins à la recette d'Autun.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé de trois cachets. — P. 1355 [2], cote 105.

1496 n. st., 31 mars.

7295. Pierre, duc de Bourbonnais, et Guy d'Arpajon, chevalier, seigneur d'Arpajon, vicomte de Lautrec, d'Hauterive et autres terres en la sénéchaussée de Rhodez, désignent quatre jurisconsultes de Paris pour décider, comme arbitres, si le seigneur d'Arpajon a droit à deux mille livres tournois en

sus des cinq mille livres qu'il réclame sur la terre de Chaudesaigues.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1357 [1], cote 316.

1496 n. st., 29 février et 10 avril.

7296. Acquisition par le duc de Bourbon de plusieurs pièces de terre pour le parc de Moulins et le chemin qui y conduit.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1369 [1], cotes 1691 à 1697.

1496 (1), 11 avril.

7297. Philippe, marquis de Hochberg, grand sénéchal de Provence, pourvoit à l'exécution des lettres du Roi en faveur du marquis de Saluces, relativement au transport du sel.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3210.

1496, 20 avril, Lyon.

7298. Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Forez, etc., en vertu d'une lettre du Roi, datée du 8 avril précédent, mande au sieur d'Urfé, bailli de Forez, de faire mettre sus et en armes tous les nobles et autres gens sujets au ban et à l'arrière-ban en son comté de Forez, d'en faire les montres, et de les inviter à se tenir prêts à partir « quand sera le bon plaisir du Roy ».

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1402 [1], cote 1205.

1496, 26 mai.

7299. Inventaire des titres servant à monseigneur le duc [de Bourbonnais] pour le fait de mille livres tournois qu'il a droit de prendre chacun an sur la rève de Lyon et de Mâcon.

Cahier de papier, signé Arasy, portant la mention de la restitution des pièces inventoriées à la chambre des comptes de Moulins, le 20 juin 1502. — P. 1361 [1], cote 906.

1496, 27 juin.

7300. Michel Gaillart, conseiller du Roi, général de ses finances en Bourgogne, entérine les lettres patentes par lesquelles le Roi a tenu quitte le duc de Bourbonnais et d'Auvergne d'une somme de douze cent quatre-vingts livres tournois à lui due pour les arrérages de huit années d'une rente de cent soixante livres à prendre sur le péage de Moulins, et il ordonne la levée des oppositions mises à ce sujet sur les revenus du duc de Bourbonnais à Mâcon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 105.

1496, 26 juillet.

7301. Mandement adressé au curé de Gumières pour annoncer au prône l'adjudication d'une prise d'eau sise au Breul.

Feuille de papier, signée. — P. 1402 [2], cote 1312.

1496, 28 juillet.

7302. La prieure d'Yssac, de l'ordre de Saint-Benoît, s'engage à célébrer une messe tous les samedis pour le duc de Bourbon, moyennant une rente de cent sols tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [2], cote 2246.

1496, 2 août.

7303. Jacquette de Pérelles, veuve de Nicolas Depéret, au nom de Marie Depéret, sa fille mineure, abandonne au duc de Bourbonnais tout ce que son mari avait acquis de Guillaume de la Roche au terroir de Bosc-Loubier, et reçoit en échange trente livres tournois de rente sur les péages de Montluçon, plus la décharge de cinquante-neuf sols de rente que le père de ladite mineure était tenu de payer au duc pour le bail de certaines terres, diverses menues rentes, et enfin la commutation de l'hommage dû au duc pour un étang et une portion de bois sis au terroir de Rocles contre cinq sols tournois de cens annuel.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [1], cote 357.

1496, 24 août.

7304. Nicolas Petitdé vend au duc de Bourbon plusieurs maisons sises à Moulins, pour le prix de douze cents livres.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2339.

1496, 28 août.

7305. Extraits des registres du greffier de la

(1) La pièce porte 1490 par erreur.

cour de la châtellenie de Cervière, contenant les actes et procès soutenus devant ladite cour par et entre les habitants du quartier des Estivaux, au mandement de Cervière, depuis le 22 novembre 1470 jusqu'au 28 août 1496.

Cahier de papier, signé. — P. 1361 [2], cote 970.

1496, 31 août.

7306. Les chanoines de Saint-Julien de Brioude déclarent qu'ils ne célébreront pas le service fondé en leur église par le duc Pierre, s'ils ne sont pas payés.

Cahier de papier, signé. — P. 1373 [1], cote 2197.

1496, 2 septembre.

7307. Le duc de Bourbonnais ordonne que le châtelain de Moulins soit payé de ses gages sur l'émolument du sceau par le receveur des exploits de la châtellenie.

Avec l'entérinement par la chambre des comptes de Moulins, en date du 16 septembre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [2], cote 3068.

1496, 6 septembre.

7308. Remontrances au Roi pour l'exécution d'un arrêt du parlement relatif à la curatelle du comte d'Armagnac.

Cahier de papier, non signé. — P. 1372 [1], cote 2015.

1496, 10 septembre.

7309. Jean de la Varenne reconnaît devoir à Agnet Benoizon, boucher et marchand de Moulins, la somme de six livres tournois payable à la prochaine fête de Noël, pour prix d'une haquenée que celui-ci lui a vendue.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1397 [2], cote 564.

1496, 28 septembre.

7310. Charles VIII, en considération des services rendus par le duc de Bourbonnais contre les faux-sauniers, l'autorise à continuer à son profit la ferme du *boutehors* baillée par lui sur les greniers à sel de Moulins, Montluçon, etc.

Vidimus sur parchemin, du 28 août 1498, signé. — P. 1374 [1], cote 2303.

1496, 30 septembre, Montils-lès-Tours.

7311. Déclaration du Roi portant que le comté de Gien doit ressortir directement au parlement de Paris.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1370 [1], cote 1859.

1496, 6 octobre.

7312. Les généraux des finances consentent à l'entérinement des lettres royaux donnant au duc de Bourbonnais, pour un an, les revenus des greniers à sel de Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy et Clermont.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1361 [2], cote 960.

1496, 29 octobre.

7313. Jean Lambert et Antoine Mavynat, marchands d'Annonay, se portent cautions pour Claude Morellon, notaire, nommé prévôt et receveur pour le duc de Bourbonnais en sa baronnie de Rochebleine.

Original sur parchemin, signé, scellé d'un sceau pendant, recouvert de papier et portant l'empreinte de trois fleurs de lys dans un encadrement trilobé. — P. 1395 [1], cote 150.

1496, 16 novembre.

7314. Notification de la saisie-arrêt de quatre bœufs opérée contre Hugues le Long, écuyer, seigneur des Fougis, pour obtenir le payement de la somme de soixante sols tournois et de trois muids d'avoine, qu'il doit au duc de Bourbonnais en sa recette de Souvigny, à cause de la baillie du Chinage.

Original sur papier, signé. — P. 1356 [1], cote 187.

1496, sans date de mois.

7315. Procuration donnée par le duc de Bourbonnais à plusieurs personnes pour vider le différend survenu entre lui et Raimbaud Guiramant, seigneur de la Paine, grenetier de Berre.

Avec la supplique du seigneur de la Paine.

Feuilles de papier, signées. — P. 1380 [1], cote 3177.

[Vers 1496.]

7316. Compte de ce qui reste dû à M. de Montpensier sur ce que le duc de Bourbon lui a alloué des revenus du grenier de Berre.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

[Vers 1496.]

7317. Liste nominative de diverses personnes de toute condition, demeurant à Rodez, en divers lieux du Rouergue, et à Chaudesaigues, sans aucune indication du motif qui a fait dresser cette liste. (La pièce se trouvant à la suite de la cote 318, il y a lieu de supposer que c'était la liste des témoins qui devaient être assignés à la requête de Jean Pierre, baron de Pierrefort.)

Minute sur papier, sans date ni signature. — P. 1357 [1], cote 319.

De 1495 à 1497.

7318. Diverses requêtes présentées au grand conseil par le duc de Bourbonnais, dans son procès avec les villes d'Auxonne, Châlon et Tournus, relativement à la rève de Mâcon.

Cahiers de papier, non signés. — P. 1361 [1], cote 906.

1497 n. st., 9 janvier.

7319. Lettre adressée à la duchesse de Bourbonnais, alors à Lyon, et contenant la mention sous forme d'inventaire des pièces qui lui sont envoyées touchant le fait des mines.

Minute sur papier, avec une attestation signée Arabt. — P. 1361 [1], cote 921.

1497 n. st., 27 janvier, Lyon.

7320. Charles VIII, roi de France, mande aux trésoriers de France, au bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, au sénéchal de Lyon et autres officiers de laisser le duc de Bourbonnais jouir des mines trouvées dans ses terres et seigneuries, par manière de provision, durant dix ans et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, nonobstant les empêchements et appels interjetés par le procureur du Roi en la sénéchaussée de Bourbonnais.

Signé : Charles.

« Par le Roy, monseigneur le cardinal de Saint-Malo et autres présens. — Robertet. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 413. L'attache des trésoriers de France, en date du 4 février suivant, est sous la même cote, ainsi que les lettres d'entérinement du lieutenant du sénéchal de Lyon, du 11 février.

1497 n. st., 6 mars, Lyon.

7321. Charles VIII, roi de France, mande aux trésoriers de France, au sénéchal de Lyon et autres officiers de faire payer au duc de Bourbonnais, par le receveur ordinaire du Lyonnais, les émoluments des mines que celui-ci a pu percevoir contrairement aux droits du duc depuis l'avénement du Roi à la couronne.

Signé : Charles.

« Par le Roy, monseigneur le cardinal de Saint-Malo et autres présens. — Robertet. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [2], cote 413.

1497 n. st., 6 mars et jours suivants.

7322. Enquête faite à Bourbon-Lancy, par le procureur du duc de Bourbon, sur les droits de corvée et de guet.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [1], cote 2977.

1497 n. st., 5 et 7 mars.

7323. Accord entre le capitaine et les habitants de la Vinzelle pour l'observation du règlement du duc relatif au guet.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [1], cote 2050.

1497, 16 mai.

7324. Procès-verbal d'un examen à futur fait à la requête du seigneur de Châteaubrun dans son procès avec le duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2317.

1497, 19 mai.

7325. Obligation de Jean de Châlon, prince d'Orange, envers le duc de Bourbon, pour une somme de deux mille écus d'or que celui-ci lui a prêtée.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1365 [1], cote 1407.

1497, 19 mai.

7326. Arrêt d'appointement rendu par le parlement en faveur des capitouls de Toulouse, à l'encontre de Jean d'Armagnac, duc de Nemours, au sujet d'une rente de trois cents livres sur le comté de l'Isle-Jourdain.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2395.

1497, 19 mai, Moulins.

7327. Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne,

comte de Clermont, de Forez, de la Marche et de Gien, etc., sur les doléances des gens des trois états du comté de Forez assemblés à Montbrison, supprime une nouvelle taxe introduite sur le fait des petits signets, montant à quatre deniers tournois pour chaque acte et assignation de cour, mais sans préjudice de l'émolument des petits signets établi par les anciennes coutumes.

Original sur parchemin, délivré en conseil, signé ROBERTET, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 745.

1497, 22 mai.

7328. Pierre, duc de Bourbonnais, s'engage à payer en plusieurs termes à Guillaume de Chalancon, sire de Rochebaron, fils et héritier de feu Louis de Chalancon, la somme de trois mille livres tournois restant due sur celle de sept mille livres, dont quatre mille avaient été payées tant à Jeanne de Chalancon qu'audit Louis, son frère et son héritier principal, conformément à la transaction jadis passée entre le duc Jean et ladite Jeanne au sujet des terres de Roche-en-Regnier, Artias et autres.

Expédition originale sur parchemin, signée de trois notaires. — P. 1362 [3], cote 1124.

1497, 2 juin.

7329. Ordonnance du lieutenant général du bailliage de Forez, réglant les droits que le domaine du comte doit percevoir pour certains moulins établis sur le Lignon, dans la paroisse de Montverdun.

Minute sur papier, raturée, non signée. — P. 1402 [1], cote 1217.

1497, 2 juin.

7330. Nicolas Harel, médecin du duc de Bourbon, lui vend une maison avec étable sise à Moulins, pour le prix de quinze cents livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2341.

1497, 7 et 8 juin.

7331. Information secrète sur les menées d'Yvon Chauffaut, qui a excité les habitants de Bourbon-Lancy à refuser le guet, et qui a coupé des bois.

Cahier de papier non signé. — P. 1378 [1], cote 2977.

1497, 30 juin.

7332. Relief d'appel en faveur du duc de Bourbon contre Charles de la Cueulhe, seigneur de Châteaubrun, prévôt d'Issoudun.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2317. Avec la relation du sergent royal, en date du 23 juillet suivant. — Même cote.

1497, 18 juillet.

7333. Récépissé des pièces fournies par le duc de Bourbonnais pour être produites au grand conseil dans l'affaire relative à la rève de Mâcon.

Cédule sur papier, signée BONCARS. — P. 1361 [1], cote 906.

1497, 31 juillet.

7334. Assignation donnée à deux individus par le lieutenant général du châtelain de la Bruyère-l'Aubespin, pour comparoir devant la chambre des comptes de Moulins et répondre au procureur du duc de Bourbonnais *touchant la nourriture d'un enfant dont est débat.*

Cédule sur papier, signée. — P. 1356 [2], cote 272 *bis*.

1497, 19 août.

7335. Permission à deux frères habitants de Saint-Martin, au mandement de Donzy, de chasser les lièvres, les lapins, les perdrix *ad balistam et agasse,* et d'entretenir des clapiers, moyennant une demi-perdrix et un quart de lièvre de cens et dix sols tournois d'introge.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1312.
Une autre pièce, sous la même cote, nomme ces deux frères Pierre et Benoît de Montmusart, et dit qu'ils étaient de Saint-Barthélemy-l'Estra.

1497, 19 octobre.

7336. Étienne *A-la-Rose* adjuge à Nicolas Mursaing, notaire à Renaison, des terres vacantes au terroir des Égaux, moyennant trois sols huit deniers de cens et cent sols d'introge.

Feuille de papier, signée. — P. 1402 [2], cote 1315.

1497, 23 octobre, Tours.

7337. Mandement du Roi pour l'exécution de la déclaration du 30 septembre 1496, sur le ressort du comté de Gien.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [1], cote 1859.

1497, 31 octobre.

7338. Les juge, avocat, procureur et gens du conseil en Forez mandent au lieutenant et au prévôt de Renaison d'informer sur la valeur du produit des terres vacantes sises à Renaison.

Feuille de papier, signée. — P. 1402[2], cote 1315.

1497, 21 octobre et 5 novembre.

7339. Publication en l'église paroissiale de Renaison des terres vacantes audit lieu, qui sont maintenant en la main du duc de Bourbon, faute de tenancier.

Feuille de papier, signée. — P. 1402[2], cote 1315.

1497, 14 novembre.

7340. Pierre Baudet vend au duc de Bourbon, sire de Beaujeu, le péage de Montbelet, moyennant une rente de quinze livres tournois et la remise d'une autre rente de dix livres qu'il payait sur la boucherie et les moulins de Villefranche.

Original sur parchemin, signé. — P. 1388[1], cote 1.

1497, 18 novembre, Moulins.

7341. Charles VIII renouvelle au duc de Bourbonnais, pour un an, le don de tout le revenu des greniers à sel établis à Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy et Clermont.

Signé Charles.

« Par le Roy, monseigneur le cardinal de Reims et autres présens. — Robertet. »

Original sur parchemin, jadis scellé, avec l'attache des généraux des finances consentant à l'exécution desdites lettres, en date du 20 décembre suivant. — P. 1361[2], cote 960.

1497, 18 novembre, Moulins.

7342. Le Roi donne à la duchesse de Bourbon, sa sœur, le revenu des greniers à sel de Gien, Creil, Chinon, Cosne et Saint-Pierre-le-Moutier, pour l'année courante.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1370[1], cote 1864. L'attache des généraux, datée du 12 décembre, est sous la même cote.

1497, 22 novembre.

7343. Gilbert de Montformeiz vend au duc de Bourbonnais, pour le prix de cent vingt livres tournois, une écluse de moulin tenant au grand chemin de Moulins à Iseure.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374[1], cote 2337.

1497, 22 décembre.

7344. Le trésorier et les chanoines de la sainte chapelle de Bourbon cèdent et transportent au duc de Bourbonnais les étangs de Brénondes et Combes, situés au pays de Dombes en Beaujolais, sur lesquels était assise une rente de trois cents livres tournois, en vertu de la fondation du duc Jean de l'an 1479, et en récompense lesdites trois cents livres leur sont allouées par les commissaires du duc sur les émoluments des greffe et scel de la châtellenie de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, au bas duquel est la ratification par le duc de Bourbonnais, du 18 avril 1498. — P. 1360[2], cote 869.

1497, 30 décembre.

7345. Le juge et les gens du conseil de monseigneur en Forez ordonnent d'informer contre Étienne *A-la-Rose,* commissaire au renouvellement du terrier du duc en la châtellenie de Saint-Haon, lequel aurait, par fraude et convoitise, agi en faveur de Nicolas Mursaing pour lui faire adjuger des terres vacantes à Renaison, terroir des Petits-Égaux, au-dessous de leur valeur réelle.

Feuille de papier, signée. — P. 1402[2], cote 1315.

1497, sans date de mois.

7346. Arrêt, rendu au nom du duc de Bourbonnais, qui condamne Pierre de Saint-Romain à cinq cents livres d'amende, aux dépens et à diverses restitutions, pour excès et abus d'autorité commis par lui dans l'exercice de ses offices de lieutenant du bailli de Beaujolais et de maître des eaux et forêts dans les pays de Beaujolais et de Forez.

Minute sur papier, raturée, interlignée, non signée. — P. 1361[1], cote 926.

A cette pièce peuvent être jointes des observations manuscrites ayant pour but de faire rectifier le libellé de l'arrêt en question, et placées sous la même cote.

1498 n. st., 2 janvier.

7347. Information par témoins faite par un notaire de la cour de Forez, pour servir au renouvel-

lement du terrier du duc de Bourbonnais, et pour établir que dans la paroisse de Renaison le duc a droit à treize blancs de cens annuel et dix livres d'introge.

Cahier de papier, signé. — P. 1402², cote 1315.

1497, 16 décembre, et 1498 n. st., 18 janvier.

7348. Mandements adressés au curé de la Fouillouse, pour qu'il ait à annoncer au prône l'adjudication d'une *mure* vacante, sise au château de la Fouillouse.

Feuille de papier, signée. — P. 1402², cote 1312.

1498 n. st., 13 février.

7349. Adjudication à Jean Planchot des terres vacantes de Renaison, pour cinq sols cinq deniers de cens et dix livres d'introge.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402², cote 1315.

1498 n. st., 14 février.

7350. Les commissaires du Roi donnent à Jacques Berthomier la charge de recevoir les deniers imposés sur la châtellenie de Mur-de-Barrez.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364², cote 1392.

1498 n. st., 14 février.

7351. État de la recette et de la dépense faites par Hugues Pinelle pour le compte de la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, pendant l'année commençant le 1er octobre 1496 et finissant le dernier jour de septembre 1497.

La dépense est surtout relative aux frais d'entretien et d'embellissement du château et des jardins de Moulins.

Original formant un cahier de papier, signé par trois auditeurs de la chambre des comptes de Moulins. — P. 1355², cote 120.

1498 n. st., 12 mars.

7352. Mandement du Roi pour faire casser les cessions abusives faites par le duc de Nemours, dans son bas âge, au duc et à la duchesse de Bourbon.

Copie sur papier, non signée. — P. 1373¹, cote 2206.

1498, 30 avril.

7353. Rapport du châtelain et du greffier de la Fouillouse sur l'état d'une place vide qui ne rapporte rien, étant dans un coin solitaire, « nullique serviens nisi ad actus necessarios pudibundos. »

Feuille de papier, signée. — P. 1402², cote 1312.

1498, 5 mai.

7354. Le lieutenant général du bailli de Forez et les autres gens du conseil donnent à Martin de Chavassieu, paroissien de Lérignieu, la permission de construire un moulin à blé audit lieu de Lérignieu, moyennant un cens annuel d'un bichet de blé seigle.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1402², cote 1307.

1498, 28 mai, Reims.

7355. Louis XII confirme au duc de Bourbonnais le don qui lui a été fait pour un an, finissant au 30 septembre, de tout le revenu des greniers à sel établis à Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy et Clermont.

« Par le Roy, Vous, l'archevéque de Rouen, le sire de Gyé, maréchal de France, et autres présens. — Robertet. »

Original sur parchemin, jadis scellé, avec l'attache des généraux des finances consentant à l'exécution desdites lettres, en date du 5 août suivant. — P. 1361², cote 960.

Vidimus sur parchemin, en date du 28 août suivant, signé. — Même cote.

1498, 28 mai, Reims.

7356. Louis XII renouvelle au duc et à la duchesse de Bourbon le don des greniers à sel de Gien, Creil, Chinon, Cosne et Saint-Pierre-le-Moutier qui leur avait été fait l'année précédente.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364², cote 1318, et P. 1370¹, cote 1864.

Deux vidimus sur parchemin, du 28 août 1498, signés. — P. 1370¹, cote 1866.

L'attache des généraux, du 5 août, est sous la cote 1864.

1498, 28 mai, Reims.

7357. Louis XII confirme et continue au duc de Bourbon la jouissance de la terre et du grenier à sel de Vierzon.

Avec les lettres exécutoires des généraux des finances et des trésoriers de France, en date du 5 août 1498.

Original sur parchemin, signé Loys et Robertet, jadis scellé. — P. 1378², cote 3041.

1498, 28 mai, Reims.

7358. Le Roi confirme au duc et à la duchesse de Bourbon la jouissance de la terre de Creil, que son prédécesseur leur avait concédée.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [1], cote 1856.
L'attache des trésoriers de France, du 26 août, est sous la même cote.

1498, 28 mai, Reims.

7359. Louis XII confirme et renouvelle pour dix ans le don des huitièmes et équivalents de l'élection de Gien fait précédemment à la duchesse de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1370 [1], cote 1871.
L'attache des généraux, du 20 août, est sous la même cote.

1498, 28 mai, Reims.

7360. Louis XII confirme les lettres de son prédécesseur en faveur du duc de Bourbon, relativement au *boute-hors* du grenier à sel de Moulins.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2303.

1498, 28 mai, Reims.

7361. Louis XII, roi de France, confirme les lettres royaux données à Montils-lès-Tours le 27 février 1496, par lesquelles Charles VIII avait tenu quitte le duc de Bourbonnais et d'Auvergne d'une somme de douze cent quatre-vingts livres tournois à lui dues pour les arrérages de huit années, échues à la Saint-Martin d'hiver 1495, d'une rente de cent soixante livres tournois sur le péage de Moulins.

« Par le Roy, Vous, l'archevêque de Rouen, le sire de Gyé, maréchal de France, et autres présens. — Robertet. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 105.

1498, mai, bois de Vincennes.

7362. Louis XII accorde au duc et à la duchesse de Bourbon qu'à défaut d'hoirs mâles le duché d'Auvergne puisse revenir à leur fille, pourvu que la duchesse Anne en jouisse sa vie durant.

Original sur parchemin, signé Lots, jadis scellé. — P. 1372 [2], cote 2082.

1498, 2 juin, Soissons.

7363. Louis XII donne au duc de Bourbon la conduite de cent lances fournies de ses ordonnances.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2316.

1498, 13 juin, Compiègne.

7364. Louis XII, roi de France, mande au duc de Bourbonnais et d'Auvergne de veiller à ce que les nobles et autres gens des pays de son obéissance, sujets au ban et à l'arrière-ban, « se tiennent pretz en leurs maisons, armés et montés, » pour servir à la défense du royaume aussitôt qu'ils en seront requis.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé sur simple queue. — P. 1402 [1], cote 1224.

1498, 5 août.

7365. Les généraux des finances consentent à l'exécution des lettres par lesquelles le Roi a confirmé au duc de Bourbonnais le don du revenu du grenier à sel de Château-Chinon, qui lui a été fait pour dix ans, expirant le 1er octobre 1504.

Cédule sur parchemin, signée Briçonnet. — P. 1361 [2], cote 960.

1498, 19 août, Étampes.

7366. Louis XII accorde au duc et à la duchesse de Bourbon, outre les dons qu'il leur a déjà faits, une pension annuelle de deux mille livres tournois.

Avec l'entérinement par les généraux des finances, en date du 21 août.

Vidimus sur parchemin, du 26 avril 1504, signé. — P. 1380 [1], cote 3191.

1498, août, Étampes.

7367. Le Roi renonce à exercer aucune répétition sur la succession de la maison de Bourbon pour cause d'apanage dévolu à la couronne.

Original sur parchemin, signé Lots, jadis scellé. — P. 1372 [2], cote 2082.

1498, 7 septembre.

7368. Le duc de Bourbonnais, après avoir fait son oraison devant l'autel de Saint-Julien du Mans, confesse être homme de corps dudit saint; en signe de quoi il baise son chef et dépose sur l'autel cinq florins, comme avaient coutume de faire ses prédécesseurs.

Déficit. Notice rédigée d'après l'inventaire de Luillier. La pièce était signée et scellée en cire verte. — P. 1373 [1], cote 2176.

1498, 15 septembre.

7369. Le juge et les gens du conseil de Forez donnent à Benoît Chavanon, de Sainte-Colombe, le droit de chasser au filet les lapins et les perdrix, moyennant un cens d'un demi-lièvre et d'une demi-perdrix.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 ², cote 1312.

[1498, avant le 20 septembre.]

7370. Mémoire adressé à Pierre Pellet pour le grand bâtard de Bourbon, à l'effet d'obtenir l'évocation au parlement de Paris de la cause pendante à Nîmes entre ledit bâtard et Louis, seigneur de la Voulte, au sujet de la possession de Retournac.

Feuille de papier, non signée. — P. 1397 ³, cote 619.

1498, 20 septembre.

7371. Vente par Aubert de Gleteins, *aliàs* de Boullieu, à noble homme Blaise Escarmouche, de Ville-Romain, de sa maison-forte de la Roche et de prés et moulins sis en la paroisse de Saint-Julien, près Montmélas.

Copie sur papier, signée. — P. 1390 ², cote 488 *bis*.

1498, 20 septembre.

7372. Mandement du Roi pour autoriser l'appel au parlement de Paris de l'affaire pendante pardevant le sénéchal de Nîmes et Beaucaire entre Louis de Lévis, seigneur de la Voulte, et Mathieu, bâtard de Bourbon, gouverneur de Guyenne, capitaine de cinquante lances de l'ordonnance du Roi, au sujet de la terre de Retournac.

Copie de papier, signée. — P. 1397 ³, cote 619.

1498, 31 août, 12, 19 et 26 septembre.

7373. Arrêts contraignant les habitants de Charly, Chalivoy-les-Noix et Blet, à prendre leur sel au grenier d'Ainay.

Avec plusieurs procurations.

Expéditions sur parchemin, signées, jadis scellées. — P. 1370 ¹, cote 1874.

[1498, vers le mois de septembre.]

7374. Avis donnés par Bruchet et Balma, procureurs du grand bâtard de Bourbon, gouverneur de Guyenne, pour servir à son procès contre le seigneur de la Voulte.

Feuilles de papier, dont l'une est signée J. DE BALMA. — P. 1397 ³, cote 619.

1498, 8 octobre.

7375. La cour du sénéchal de Nîmes et Beaucaire déclare qu'elle ne peut obtempérer aux lettres royaux évoquant au parlement de Paris l'affaire pendante entre le grand bâtard de Bourbon et le seigneur de la Voulte, avant d'en avoir référé au parlement de Toulouse, cette cour souveraine ayant défendu, sous les peines les plus graves, que les habitants du Languedoc fussent jugés ailleurs que dans les limites de sa juridiction.

Feuille de papier, signée, — P. 1397 ³, cote 619.

1498, 8 octobre.

7376. Le lieutenant du sénéchal de Beaucaire admet le procureur de Louis, seigneur de la Voulte, à prouver que sa partie ne doit pas être appelée en justice en dehors des limites de la juridiction du parlement de Toulouse.

Copie sur papier, signée. — P. 1397 ³, cote 619.

1498, 8 octobre.

7377. La cour du sénéchal de Beaucaire retient la cause pendante entre Louis de la Voulte, demandeur, et Mathieu de Bourbon, défendeur, qui a fait défaut, et remet à deux mois la sentence à intervenir.

Copie sur papier, signée. — P. 1397 ³, cote 619.

1498, 18 octobre.

7378. Les gens des comptes du Forez donnent à Benoît Blanchon, de Sury-le-Bois, le droit de chasser au filet, à l'arbalète et autres engins les lapins, les perdrix et les lièvres, moyennant un cens annuel d'un demi-lapin, d'une demi-perdrix et d'un demi-lièvre.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 ², cote 1312.

1498, 6 novembre, Blois.

7379. Louis XII renouvelle au duc de Bourbonnais, pour un an, le don de tout le revenu des gre-

niers à sel de Moulins, Montluçon, Clermont, Château-Chinon et Bourbon-Lancy.

Signé : Loys.

« Par le Roy, Jacques Hurault, trésorier de France, et autres présens. — Robertet. »

Original sur parchemin, jadis scellé, avec l'attache des généraux des finances, consentant à l'exécution desdites lettres, en date du 12 novembre suivant. — P. 1361 ², cote 960.

1498, 9 novembre.

7380. Le commis au greffe de la cour des grands jours généraux d'Auvergne déclare avoir reçu de Jacques de Lorme, Odard Bellossier et Jean Guyton, tenant les susdits grands jours, dix cahiers contenant la taxe des amendes et exploits échus et advenus en ladite cour.

Feuille de papier, signée. — P. 1361 ², cote 968.

1498, 13 novembre.

7381. Les généraux des finances consentent à l'exécution des lettres par lesquelles le Roi a donné à la duchesse de Bourbonnais, pour un an, le revenu des greniers à sel de Creil, Gien, Cosne et Saint-Pierre-le-Moutier.

Cédule sur parchemin, signée Briçonnet. — P. 1361 ², cote 960.

1498, 20 novembre.

7382. Hommage rendu à Louis XII par Pierre, duc de Bourbonnais, pour toutes ses possessions.

Original sur parchemin, signé Robertet, jadis scellé. — P. 1372 ², cote 2117.

1498, 2 décembre.

7383. Mathieu, grand bâtard de Bourbon, seigneur et baron de Roche en Regnier, de Bouthéon et du Bois-d'Oingt, gouverneur de Guyenne, constitue Bernard Pelloux, bailli d'Annonay et de Bourg-Argental, son procureur pour plaider en toutes ses affaires.

Feuille de papier, signée. — P. 1397 ³, cote 619.

1498, 18 décembre.

7384. Nouvelle commission donnée à Jacques Berthomier pour percevoir les deniers imposés sur la châtellenie de Mur-de-Barrez.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364 ², cote 1392.

1498, le samedi avant Noël (22 décembre).

7385. Jacques Tavard, juge ordinaire et lieutenant général du bailliage de Forez, décide provisionnellement, et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, que les habitants du mandement du Fay, à l'exemple de ceux de Saint-Etienne-de-Furan et de Saint-Chamond, ne doivent pas être astreints par le fermier du pont de Saint-Rambert à acquitter le péage, quand ils font passer leurs marchandises sur ce pont sans les exporter hors du comté.

Minute sur parchemin, non signée. — P. 1402 ¹, cote 1200.

1498 (la date du mois et du jour est en blanc).

7386. Mandement adressé au nom de Louis XII au bailli de Montferrant pour qu'il ait à comparoir aux jours ordinaires d'Auvergne du prochain parlement.

Minute ou copie sur parchemin, non signée. — P. 1373 ¹, cote 2179.

[1498.]

7387. Lettres du Roi et du duc de Bourbon au sénéchal de Beaucaire, et du seigneur de Roche en Regnier à ses avocats ou procureurs Hilaire Bruchet et Jean de Balma, pour les prier d'accélérer le jugement du procès pendant entre ledit seigneur de Roche (le grand bâtard) et le seigneur de la Voulte.

Copies sur papier, non signées, où les dates des lettres ne sont pas énoncées. — P. 1397 ³, cote 619.

[Après 1498.]

7388. Inventaire des pièces produites au parlement par le duc de Nemours, comte d'Armagnac, de Fezensac et de Rodez, seigneur des terres et seigneuries de la maison d'Armagnac, contre le procureur général du Roi, la duchesse d'Alençon, agissant pour son fils le duc d'Alençon, la comtesse de Laval, le prince d'Orange, madame de la Chambre, Charles, bâtard de Bourbon, et sa femme, lesquels s'opposaient à ce que ledit duc de Nemours fût reçu à rendre foi et hommage pour les terres de la maison d'Armagnac.

Cahier de papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1363 ¹, cote 1193.

Double de la même pièce dans un autre cahier de papier, également sans date ni signature. — *Ibid.*, cote 1194.

[Après la mort de Charles VIII, 1498.]

7389. Consultations données à la duchesse de Bourbonnais pour savoir si elle doit réclamer sur la succession de son frère le comté de Provence, qui est terre d'empire et non de l'ancien patrimoine de France.

Trois cahiers de papier, non signés. — P. 1379 [1], cotes 3126 et 3127.

1499 n. st., 5 janvier.

7390. Sentence du juge ordinaire et lieutenant général du bailliage de Forez, par laquelle il décide que la justice de Botière et des Chastaigners doit appartenir au duc de Bourbonnais, et celle du village et territoire des Estivaux à l'abbé et au couvent de Montpéroux, réservant au duc de Bourbonnais la connaissance des causes criminelles.

Copie sur papier, signée. — P. 1361 [2], cote 970.

1499 n. st., 5 janvier, Nantes.

7391. Procurations données par le maréchal de Gié pour prendre possession des terres de Milly et autres acquises par lui.

P. 1369 [2], cotes 1791 et 1792.

1499 n. st., 7 janvier.

7392. Charles de Bourbon, seigneur d'Aubigny, promet de rendre le duc de Bourbon indemne de l'appel interjeté à cause de certain appointement prononcé par les gens tenant les requêtes du Roi au profit de la veuve de Guillaume de Bosredon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376 [2], cote 2692.

1499 n. st., 11 janvier, Nantes.

7393. Réception par Louis XII de l'hommage de Pierre de Rohan pour les terres de la Hérelle, Bonneuil, la Warde-Mauger et autres.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369 [1], cote 1793. Les lettres exécutoires de la chambre des comptes, en date du 5 février, sont sous la même cote.

1499 n. st., 13 janvier.

7394. Le duc de Bourbon asseoit les rentes dues à sa femme sur diverses châtellenies de Bourbonnais, d'Auvergne, de Clermontois, etc.

Cahier de papier, non signé. — P. 1364 [2], cote 1320.

1499 n. st., 22 janvier, Angers.

7395. Articles convenus entre Louis d'Amboise, évêque d'Alby, procureur du roi Louis XII, d'une part, et Claude de Seyssel et Louis Veillet, procureurs de Gabriel de Seyssel, seigneur d'Aix en Savoie, et de Françoise de la Chambre, sa femme, d'autre part, au sujet des droits et actions que les parties prétendaient avoir à exercer sur les terres de la maison d'Armagnac et sur la succession de feu Charles, comte d'Armagnac.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1363 [2], non coté, mais trouvé avec les papiers qui devaient appartenir à la cote 1243.

1499 n. st., 1er février.

7396. Échange, entre le duc de Bourbon et Jean d'Arçon, de certains cens sur des terres dépendant du parc de Beaumanoir.

Original sur parchemin, signé. — P. 1369 [1], cote 1728.

1499 n. st., 8 février.

7397. Les gens du conseil du comte de Forez autorisent Claude Charbonnières, de la paroisse de Sainte-Colombe au mandement de Néronde, à construire un moulin à blé dans ses prés de la Faye, sur le ruisseau du même nom, moyennant un cens annuel.

Minute sur papier, non signée. — P. 1402 [1], cote 1218.

1499 n. st., 12 février.

7398. Adjudication à Pierre Serrailler, notaire à Chavanay, de terres sises audit lieu.

Feuille de papier, signée. — P. 1402 [2], cote 1312.

1499 n. st., 15 février.

7399. Déclaration des maisons que le duc et la duchesse de Bourbon entendent prendre pour faire la clôture du château de Moulins.

Cahier de papier, signé. En double. — P. 1369 [1], cote 1731 et P. 1374 [1], cote 2386.

1499 n. st., 19 février.

7400. Le Roi donne au duc de Bourbon permission de s'accorder avec les enfants de Charles d'Amboise et de Catherine de Chauvigny dans leurs procès au parlement.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1372 [2], cote 2063.

1499 n. st., 19 février.

7401. Étienne de Vesc, seigneur et baron de Grimaud, sénéchal de Beaucaire, nomme des commissaires pour faire une enquête par témoins dans le procès pendant entre Louis de la Voulte et le grand bâtard de Bourbon.

Deux pièces sur papier, signées. — P. 1397 [3], cote 619.

1499 n. st., 19 février.

7402. Les gens des comptes du Roi à Dijon consentent que les lettres patentes du Roi confirmant la décharge donnée par Charles VIII au duc de Bourbonnais d'une somme de douze cent quatre-vingts livres tournois, à lui due sur le péage de Moulins, aient leur plein et entier effet.

Original sur parchemin, signé, scellé de trois cachets. — P. 1355 [2], cote 105.

1499 n. st., 20 février.

7403. Requête de Guyon d'Amboise pour l'homologation de l'accord intervenu entre lui et le duc de Bourbon.

Cahier de papier, signé. — P. 1372 [2], cote 2064.

1499 n. st., 23 février.

7404. Jean de la Croix et Catherine Nycarde transportent au duc de Bourbon leurs droits de propriété sur l'étang de Craintillieu, moyennant deux cents livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [2], cote 2000.

1499, 22 avril.

7405. Jean de Buschepot, seigneur de Villechevreux, vend au duc de Bourbon le péage de la Bruyère-l'Aubépin, pour le prix de trois cent quarante livres onze sols tournois.

Avec le tarif et les limites dudit péage.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [2], cote 2435.

1499, 24 mai, Romorantin.

7406. Don par le Roi à la duchesse Anne du revenu de la terre de Vierzon, pour dix années.

Original sur parchemin, signé Loys et scellé. — P. 1370 [1], cote 1869.
Avec plusieurs attaches des généraux des finances, sous la même cote.

1499, 24 mai, Romorantin.

7407. Confirmation au duc et à la duchesse de Bourbonnais de la jouissance des greniers à sel de Bourbonnais, nonobstant toute réclamation des églises d'Orléans et de Reims.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1370 [1], cote 1870.
Avec l'attache des généraux des finances, datée du 25 mai, sous la même cote.

1499, 28 mai.

7408. Le vicaire général du prieur commendataire de Saint-Vincent de Chantelle et le couvent dudit lieu, en leur nom et au nom du curé de Saint-Nicolas de Chantelle, délaissent au duc et à la duchesse de Bourbonnais, entre les mains de l'échanson de Suzanne de Bourbon, leur fille, pour le prix de deux cent soixante-dix livres tournois en écus au soleil, dont cent quarante-neuf valent deux cent soixante-dix livres un sol trois deniers tournois, la maison presbytérale de ladite cure, pour être employée à la fortification du château de Chantelle.

Original sur parchemin, signé; en double. — P. 1356 [2], cotes 240 et 242.

1499, 13 juin.

7409. Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, et Anne de France, sa femme, vendent à Jacques de Daillon, chevalier, seigneur du Lude, curateur de sa sœur Jeanne de Daillon, veuve de Jacques de Myolans, pour le prix de seize mille livres tournois, la terre de Peschadoires en Auvergne, membre dépendant de la baronnie de Thiers, jusqu'à la valeur de cinq cents livres tournois de rente, à prendre, en cas d'insuffisance, sur le surplus de la baronnie de Thiers. Les vendeurs se réservent le fief et ressort avec le droit de rachat pendant six ans, en stipulant que, si le duc de Bourbonnais donne en échange la terre de la Hérelle en Beauvoisis, maintenant possédée par le maréchal de Gié, il rentrera en possession de la terre de Peschadoires; que néanmoins il pourra racheter ledit lieu de la Hérelle dans les six ans et pour le prix convenu, et que, durant ce temps, ladite Jeanne de Daillon ou ses ayant-droits ne pourront dépeupler les bois de haute futaie de la Hérelle.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 740.

1499, 5 juillet.

7410. Vente par Guillaume Bachelier au duc de Bourbon d'une maison sise à Moulins, rue de Montaigu, moyennant cent soixante-quinze livres tournois.

Feuillet de papier, signé. — P. 1373 [2], cote 2238.

1499, 17 juillet.

7411. Traité de mariage entre André, seigneur de Chauvigny, et Louise de Bourbon, fille de Gilbert de Montpensier.

Original sur parchemin, jadis scellé. En double. — P. 1371 [1], cote 1930.

1499, 22 juillet.

7412. Ajournement de Jean Delavau et de Pierre Viguier aux jours ordinaires d'Auvergne, pour répondre à l'appel de Madelon Raymond.

Avec une autre pièce portant que ledit Raymond avait été saisi, quoique la châtellenie d'Ainay fût du ressort du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1376 [2], cote 2686.

1499, 2 août.

7413. Vente faite par le maréchal de Gié au duc de Bourbonnais des terres de Milly, Bonneuil, la Hérelle, pour le prix de vingt-cinq mille livres tournois.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1369 [2], cote 1785.

1499, 3 août.

7414. Accord entre le procureur du domaine du duc de Bourgogne, Antoine et Jean de Vallorre, écuyers, seigneurs de Trizy, d'une part, et les habitants de Trizy, d'autre part, au sujet du droit de pâturage prétendu par lesdits habitants sur certaines terres et eaux mortes sises audit lieu. Il est stipulé que les habitants payeront chacun au duc de Bourbon et aux seigneurs de Trizy un cens de deux ou d'un boisseau d'avoine, selon leurs moyens, pour la jouissance des pâturages, plus dix sols tournois par an tous ensemble pour la jouissance des eaux et gours et pour la pêche.

Vidimus sur parchemin de la minute de l'accord, non grossoyée; ledit vidimus délivré le 11 août 1502, signé et jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 108.

1499, 7 août, Moulins.

7415. Procuration du duc de Bourbon pour prendre possession des terres à lui vendues par le maréchal de Gié.

Originaux sur parchemin, signés et scellés. — P. 1369 [2], cotes 1790 et 1792.

1499, 19 août.

7416. Louis Alard vend au duc et à la duchesse de Bourbonnais, moyennant le prix de treize cents livres tournois, une maison sise à Moulins et dont la consistance est spécifiée dans l'acte, à la charge de payer quarante sols tournois de rente à Pierre Rougnon, avec les cens.

Avec deux quittances d'Alard, en date des 5 décembre 1499 et 21 janvier 1500.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1374 [1], cote 2343.
Copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1355 [2], cote 94.

1499, 9 septembre.

7417. Jean de Valenau vend au duc de Bourbon une maison sise à Moulins, près des écuries dudit seigneur, pour le prix de cent trente livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2356.

1499, 17 septembre.

7418. Prise de possession par le duc de Bourbon des terres de Milly et de Bonneuil, rachetées par lui.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1369 [2], cote 1789 et 1792.

1499, 18 septembre.

7419. Prise de possession par le duc de Bourbon de la terre de la Hérelle, rachetée du maréchal de Gié.

Original sur parchemin, signé. — P. 1369 [2], cote 1784.

1499, 28 septembre.

7420. Adjudication à Nicolas Bertat, barbier, d'une place à bâtir sise à Palluel.

Extrait sur papier des registres du greffe de Palluel, signé. — P. 1372 [1], cote 2036.

1499, 21 octobre.

7421. Pasquet Didier et Isabelle Bordin, sa femme, vendent au duc de Bourbonnais, pour le

prix de trente livres tournois, une vigne sise au terroir de Chantelle, tenant au chemin qui va de l'orme du Vergier à l'église Saint-Nicolas, et le duc transporte ladite vigne aux religieux et au curé de Chantelle pour y bâtir un nouveau presbytère au lieu de l'ancien, qui avait été appliqué à la fortification du château de Chantelle.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 244.

1499, 28 août - 4 décembre.

7422. Information et dépositions de témoins sur certaines circonstances du mariage du duc Pierre avec Anne de France et sur la dispense qui leur fut donnée.

Deux cahiers de parchemin, l'un en latin, l'autre en français, signés. — P. 1367 [1], cote 1539.

1499, 4 décembre.

7423. Déclaration de la chambre des comptes de Provence portant que la vieille gabelle de Berre appartient au duc de Bourbon après la mort de Jeanne, reine de Sicile, usufruitière.

Original sur parchemin, signé, scellé de trois sceaux. — P. 1380 [2], cote 3227.

1499, 5 décembre.

7424. Le lieutenant, le procureur, le prévôt et le greffier de Sury-le-Comtal accordent à Barthélemy Ronzie, de la Ronze, la faculté de prendre pour son moulin le surplus de l'eau qui se rend de la rivière de Bonson aux étangs de Craintillieu.

Feuille de papier, signée. — P. 1402 [2], cote 1312.
L'approbation du juge et des gens du conseil de Forez, en date du 14 décembre, est sous la même cote.

1499, 9 décembre.

7425. Barthélemy Cappel, grenetier de Berre, prend possession de ce grenier au nom du duc de Bourbonnais.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 [2], cote 3228.

1499, 9 décembre.

7426. Acquisition par le duc de Bourbonnais d'une maison à Riom, pour faire le cimetière de la chapelle de cette ville.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1373 [2], cote 2245.

1499, 10 décembre.

7427. Catherine du Theil vend au duc de Bourbonnais, pour trois cents livres tournois, les trois quarts d'une maison sise à Moulins, près des écuries dudit seigneur.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2344.

1499, 31 août-18 décembre.

7428. Quittances de Laurent Fouet, receveur des tailles en Forez, pour une somme de quarante livres en tout, que lui redevait le duc de Bourbonnais et qui lui a été remise par le trésorier général de ce prince.

Deux cédules sur papier, signées. — P. 1371 [2], sans cote (à la suite de la cote 2002).

1499, 19 décembre.

7429. Procuration générale donnée par Guillaume du Sex, capitaine de Bourbon-Lancy.

Cahier de papier, signé. — P. 1378 [1], cote 2975.

[Vers 1499.]

7430. Mémoire au sujet du rachat de la Hérelle, Milly et Bonneuil, fait par le duc de Bourbon sur le maréchal de Gié.

Cahier de papier, non signé. — P. 1369 [2], cote 1793.

1500 n. st., 8 janvier, Romorantin.

7431. Le Roi donne au duc de Bourbon, pour l'année courante, le revenu des greniers à sel de Moulins, Montluçon, Clermont, Château-Chinon et Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1370 [1], cote 1867.
Avec deux attaches des généraux des finances, sous la même cote.

1500 n. st., 14 janvier.

7432. Pierre de Tours, écuyer, serviteur de Pierre de Rohan, seigneur de Gié et du Vergier, maréchal de France, cède et donne au prieuré de Sainte-Croix du Vergier, au pays d'Anjou, mille écus d'or qui lui ont été légués par le feu comte de Montpensier, à la charge de dire chaque semaine une messe basse pour le repos de l'âme dudit comte, de ses amis et dudit écuyer.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 729.

1500 n. st., 17 janvier.

7433. Les gens du conseil du duc de Nemours donnent mandat à Pierre de Hauteville, concierge de l'hôtel de Châtellerault, pour se faire payer de quarante livres tournois qui lui sont dues pour deux années de ses gages.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1359 [1], cote 683.

1500 n. st., 18 janvier.

7434. Louis XII, roi de France, abandonne au duc de Bourbonnais les droits seigneuriaux qui peuvent lui être dus à cause de la vente et du rachat que le même duc a successivement faits des terres de Milly, Bonneuil et la Hérelle, précédemment aliénées au seigneur de Gié.

Original, scellé en cire verte, signé ROBINEAU. Déficit. Notice rédigée d'après l'inventaire de Luillier. — P. 1362 [2], cote 1103. Copie sur papier, signée. — P. 1369 [2], cote 1792.

Du 2 septembre 1499 au 28 janvier 1500.

7435. Adjudication de la part des blés froment récoltés dans l'étang de Meissilieu et appartenant au duc de Bourbonnais, comte de Forez. Cette part est adjugée à Jacques Rainaud, de Précieu, à ses risques et périls, et contre livraison de quatre-vingt-trois setiers de froment, mesure de Saint-Romain.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [1], cote 1215.

Du 2 décembre 1499 au 3 février 1500.

7436. Procédures instruites par-devant Jacques Rostaing, châtelain de Saint-Héand, contre certains habitants de Saint-Bonnet-les-Oulles, prévenus d'avoir vendangé sans la permission des officiers de la châtellenie.

Cahier de papier, signé. — P. 1402 [1], cote 1207.

1500 n. st., le vendredi 13 février (daté du 14 par erreur).

7437. Attestation, produite par les officiers de la châtellenie de Saint-Héand, qu'ils ont droit de poursuivre certains habitants de Saint-Bonnet-les-Oulles comme ayant vendangé leurs vignes indûment.

Feuille de papier, signée. — P. 1402 [2], cote 1207.

1500 n. st., samedi 14 février.

7438. Le lieutenant de Forez ayant reçu le recours des habitants de la châtellenie de Saint-Héand contre les officiers de la même châtellenie, à propos de la vendange qu'on les accusait d'avoir faite prématurément, ajourne les parties à huitaine.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [1], cote 1207.

1500 n. st., 15 février.

7439. Promulgation par le bailli de Berry du don de la terre de Vierzon à la duchesse de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [1], cote 1869.

1500 n. st., 17 février.

7440. Le prévôt de Saint-Héand atteste qu'il est à sa connaissance que la permission de vendanger était habituellement demandée au châtelain dudit lieu et délivrée par lui.

Feuille de papier, signée. — P. 1402 [1], cote 1207.
A cette pièce se rattache une consultation, sans date ni signature, produite par les officiers de Saint-Héand, à l'appui de leurs prétentions, et de laquelle il résulte que la dîme prélevée au nom du duc sur le vignoble de Saint-Bonnet était d'environ vingt asnées de vin. — Même cote.

1500 n. st., 26 février.

7441. Inventaire des titres relatifs à Milly, Bonneuil et la Hérelle déposés à Moulins.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1369 [2], cote 1793.

1500 n. st., 26 février.

7442. Le lieutenant du bailli de Forez procède à une enquête par témoins dans la cause pendante entre les habitants de Saint-Bonnet-les-Oulles et les officiers du duc à Saint-Héand, sur la question de savoir si les susdits habitants ont besoin, pour vendanger leurs vignes, d'obtenir au préalable la permission du châtelain, ou s'il leur suffit, quand leur récolte est mûre, d'en prévenir le trésorier des dîmes du duc, afin qu'il puisse venir prendre la dîme de leur vendange.

Cahier de papier, signé. — P. 1402 [1], cote 1207.

1500 n. st., 28 février.

7443. Le duc Pierre change l'assignation de la rente affectée par ses prédécesseurs à la sainte chapelle de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1373 [1], cote 2192.

1500 n. st., février, Moulins.

7444. Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de la Marche et de Gien, etc., en considération des bons services de son conseiller et chambellan Guichard d'Albon, seigneur de Saint-André, d'Ouches et de Cérézat, lui donne à perpétuité la place forte et seigneurie de Saint-Morice, s'étendant en Forez et en Roannais, avec toutes ses appartenances.

Original sur parchemin, jadis scellé, signé du duc, contresigné BAUDYMENT. — P. 1359 [2], cote 758.

Cette pièce est incisée, parce que la donation fut révoquée comme excessive.

1500 n. st., 3 avril.

7445. L'official de l'église de Lyon, en vertu d'un monitoire apostolique daté du 12 des kalendes de mars 1499, ordonne d'informer et de prononcer les peines canoniques contre ceux qui ont pillé les biens meubles, pris et falsifié les papiers de Jean Ennoyeulx, laïque, du diocèse deLyon.

Original latin sur parchemin, muni du *signum* de Barthélemy Bellièvre, notaire apostolique, citoyen de Lyon. — P. 1402 [1], cote 1199.

1500, 22 avril, Lyon.

7446. Louis XII, roi de France, proroge de dix ans, en faveur du duc et de la duchesse de Bourbonnais, la jouissance des ville, château, châtellenie, terre et seigneurie de Creil, qu'il leur avait déjà octroyée pour dix années, ce terme étant sur le point d'expirer.

Signé : LOYS, et au-dessous : ROBERTET.

Vidimus sur parchemin, délivré le 14 décembre 1503, signé, jadis scellé. — P. 1362 [2], cote 1088.

1500, 22 avril, Lyon.

7447. Le Roi donne à Anne de France, duchesse de Bourbon, des huitièmes et équivalents du comté de Gien, pour dix ans.

Original sur parchemin, signé LOYS, jadis scellé. — P. 1370 [1], cote 1865.

Avec l'attache des généraux des finances, datée du 5 mai. — Même cote.

1500, 1er mai.

7448. Quittance donnée à Pierre, duc de Bourbon, par Charles, duc de Gueldres, de certaines sommes qui restaient dues sur la dot de sa mère, sœur dudit Pierre.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1365 [2], cote 1445.

1500, 7 mai, Montbrison.

7449. Ordonnance du duc de Bourbon mandant de saisir la portion qui revenait aux receveurs du Beaujolais dans les droits de lods et ventes, lorsque ces receveurs montreront peu de diligence dans la perception desdits droits.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1388 [3], cote 135.

1500, 15 mai.

7450. Pierre Viguier et Jean Delavau, officiers du duc de Bourbon à Ainay-le-Châtel, passent procuration à quatre personnes, parmi lesquelles figure Martial d'Auvergne, pour plaider en toutes leurs affaires.

Original sur parchemin, signé, mutilé. — P. 1376 [2], cote 2686.

1500, 16 mai.

7451. Charles du Bouchet recède au duc de Bourbon la justice de Noailly et de Girardières, qui lui avait été donnée par ledit seigneur.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2358.

1500, 23 mai, Lyon.

7452. Louis XII, roi de France, promulgue une ordonnance pour remédier aux abus qui s'étaient introduits tant dans le fournissement des greniers à sel du royaume que dans la fixation du prix de cette denrée.

Signé : LOYS.

« Par le Roy, Vous, l'évesque d'Alby, les sieurs de Gié, mareschal de France, du Boussaige, de Champdeniers et de Talarain, messire Pierre Brissonnet, chevalier, Thomas Boier et Jacques de Beaune, généraux de France, et autres présens. — ROBERTET. »

Vidimus sur parchemin, daté du 20 juin 1500, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 623.

1500, mai.

7453. Divers mandements adressés au curé de

Marols pour annoncer au prône l'adjudication de biens sis audit lieu.

Feuilles de papier, signées. — P. 1402 [2], cote 1312.

1500, 15 juin.

7454. Les trésoriers de France consentent à l'entérinement des lettres de Louis XII qui prorogent de dix ans, en faveur du duc et de la duchesse de Bourbonnais, la jouissance de la terre de Creil avec ses profits et émoluments, et celle de l'étang de Gouvieux, à quelque valeur qu'ils puissent monter.

Vidimus sur parchemin, délivré le 14 décembre 1503, signé, jadis scellé. — P. 1362 [2], cote 1088.

1500, 1er juillet.

7455. Nouvelle quittance de Charles, duc de Gueldres, relative au douaire de sa mère.

Original sur parchemin, signé Charles, presque effacé et illisible. — P. 1370 [2], cote 1929.

1500, 17 juillet.

7456. Jacques du Teil vend au duc de Bourbon, moyennant cent livres tournois, le tiers qui lui restait sur une maison sise à Moulins, près des écuries dudit seigneur.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2342.

1500, 19 juillet.

7457. Avis pris en conseil par les officiers de justice du duc de Bourbonnais en Forez pour être transmis à son grand conseil à Moulins, au sujet du procès pendant entre lui et le couvent de Montpéroux sur la justice des Estivaux, de Botière et de Chastaignex.

Cahier de papier, signé. — P. 1361 [2], cote 970.

A cette pièce se rattachent un inventaire des pièces produites par le procureur général du Forez, pour servir à juger l'appel interjeté par l'abbé de Montpéroux au grand conseil à Moulins, ainsi qu'un certain nombre d'actes de procédure concernant la même affaire, mais non datées et sans intérêt. — Même cote.

1500, 25 juillet.

7458. Claire de Gonzague, comtesse de Montpensier, donne quittance de ce qui restait dû à son mari et à ses enfants par le duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé Glère, jadis scellé. — P. 1380 [2], cote 3230.

1500, 8 août.

7459. Certificat du payement fait à madame de Montpensier et à son fils des sommes dues au comte de Montpensier sur le grenier de Berre et la terre de Cervière.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 [2], cote 3232.

1500, 15 septembre.

7460. Acquisition par le duc de Bourbon d'une maison avec cour et jardin, sise dans la basse-cour de Chantelle, pour le prix de quatre cent dix-sept livres dix sols tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2375.

1500, 26 septembre.

7461. Alain Delacroix vend au duc de Bourbon, moyennant deux cent soixante-quinze livres tournois, le dessous d'une maison sise à Moulins, dont le dessus appartient à Jean du Moustier et à Catherine, sa sœur.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2340.

1500, 28 septembre.

7462. Jean du Moustier, gantier, et sa sœur Catherine vendent au duc de Bourbon, pour le prix de deux cent soixante-quinze livres tournois, le dessus d'une maison à eux appartenant, sise en la ville de Moulins.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2355.

1500, 29 septembre.

7463. Information faite sur la valeur d'un fief nommé Moutonvillier, assis au comté de Clermont, que le duc de Bourbon entendait donner au gouverneur dudit Clermont.

Feuille de papier, revêtue de plusieurs seings. Déficit. Notice rédigée d'après l'inventaire de Luillier. — P. 1362 [2], cote 1101.

1500, 1er octobre.

7464. Transaction entre le duc de Bourbon et Étienne Faucher, marchand de Thiers, au sujet des dîmes réclamées par le premier au second.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1381, cote 3368.

1500, 24 octobre, Montluçon.

7465. Barthélemy Cappel, marchand de Mar-

seille, s'engage à soutenir les procès du duc de Bourbon au sujet du grenier et de la vieille gabelle de Berre, pendant tout le temps que durera sa ferme.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [1], cote 3120.

1500, 25 octobre.

7466. Le duc de Bourbon donne à bail à Barthélemy Cappel, pour cinq ans, le grenier à sel et la vieille gabelle de Berre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [1], cote 3120.
Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

1500, 25 octobre, Montluçon.

7467. Barthélemy Cappel s'engage à rendre diverses pièces relatives au grenier de Berre, qu'il emporte avec lui.

Feuillet de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3167.

1500, 26 octobre.

7468. A la requête de Durand Nappart, marchand de Villerest, les gens des comptes en Forez mandent au lieutenant et au prévôt de Saint-Maurice et Villerest d'informer sur la quotité du cens que peut représenter le cinquième de la vendange d'une vigne que ledit Nappart possède audit lieu.

Feuille de papier, signée. — P. 1402 [2], cote 1312.

1500, 26 octobre.

7469. Antoine Rostaing, notaire à Sury-le-Comtal, prend à cens, moyennant dix sols tournois, une maison et une cour sises au château de Sury-le-Comtal.

Feuille de papier, signée. — P. 1402 [2], cote 1311.

1500, 30 octobre.

7470. André Bellossier, licencié en lois, auditeur des comptes de Forez, renvoie Benoît et Pierre du Bosc, paroissiens de Celle, au mandement de Cervière, de la plainte portée contre eux par le procureur du duc pour dommages causés dans le bois de la Faye, moyennant le payement de soixante sols d'amende applicables aux frais du procès.

Extrait sur papier des registres de la cour de Cervière, signé. — P. 1402 [1], cote 1221.

1500, 21 novembre.

7471. Antoine Mystenier vend au duc de Bourbon une maison sise à Moulins, près des écuries dudit seigneur, pour le prix de trois cent cinquante livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2345.

1500, 24 novembre, Montils-lès-Tours.

7472. Louis XII renouvelle à la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, pour une année commencée le 1[er] octobre précédent, le don de tout le revenu des greniers à sel établis à Saint-Pierre-le-Moutier, Cosne, Gien et Creil.

Signé : Loys.

« Par le Roy, monseigneur le cardinal d'Amboise, et autres présens. — Robertet. »

Original sur parchemin, jadis scellé, avec l'attache des généraux des finances, en date du 10 décembre suivant, signée Briçonnet. — P. 1361 [2], cote 958.

1500, 25 novembre.

7473. Quittance donnée par le maréchal de Gié d'une somme de deux mille livres, sur les vingt mille que lui doit le duc de Bourbon.

Cédule sur parchemin, signée Pierre de Rohan. — P. 1370 [2], cote 1929.

1500, 26 novembre, Lyon.

7474. Jean d'Évron, bourgeois de Lyon, se porte caution pour Barthélemy Cappel, fermier du grenier de Berre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [1], cote 3121.

1500, 27 novembre.

7475. Inventaire des lettres et actes retirés de la chambre de Moulins et envoyés au duc et à la duchesse de Bourbonnais, touchant les mines d'or, d'argent, de vitriol et autres qui se trouvent sur leurs terres.

Minute sur papier, signée Araby. — P. 1361 [1], cote 921.

[1500], 28 novembre, Paris.

7476. Jean de Marle et Pierre Pellet écrivent à la duchesse de Bourbonnais pour lui exposer la situation de son procès contre la veuve et les héritiers

du grenetier de Gien, et demandent que Jean Daignet leur envoie le surplus des pièces.

Lettre missive originale sur papier, signée. — P. 1355 [1], cote 57.

[1500], 5 décembre, Blois.

7477. Philippe Dumoustier écrit à Jean Daignet, auditeur des comptes de la chambre de Moulins, de la part de la duchesse de Bourbonnais, pour l'inviter à envoyer à Pierre Pellet les pièces que celui-ci réclame à l'occasion du procès contre le grenetier de Gien.

Lettre missive originale sur papier, signée. — P. 1355 [1], cote 57.

1500, 7 décembre.

7478. Vente faite par Claude Guichardet à Humbert Favre d'une vigne sise à Beauregard, pour le prix de douze livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [2], cote 619.

1500, 10 décembre.

7479. Les généraux des finances consentent à l'exécution des lettres par lesquelles le Roi a renouvelé, en faveur du duc de Bourbonnais, le don du revenu des greniers à sel de Moulins, Montluçon, Château-Chinon, Clermont et Bourbon-Lancy.

Cédule sur parchemin, signée Briçonnet. — P. 1361 [2], cote 959.

[1500], 14 décembre, Moulins.

7480. Jean Daignet renvoie aux gens de la chambre des comptes de Moulins diverses pièces à produire dans le procès intenté au grenetier de Gien, en les priant de faire signer un état des comptes par un des clercs de la chambre. Il s'excuse de ne leur avoir pas adressé plus tôt ce compte, qui était demandé par Jean de Marle et Pierre Pellet.

Lettre missive originale sur papier, signée. — P. 1355 [1], cote 57.

1500, 28 décembre.

7481. Robert Robert vend au duc de Bourbon les rentes qu'il possède à Moulins.

(Voir l'acte du 9 juin 1494.)

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1] cote 2376.

1500, 29 décembre.

7482. Aveu rendu au duc de Bourbon par André Calart pour des terres sises auprès du parc de Beaumanoir.

Original sur parchemin, signé. — P. 1369 [1], cote 1698.

1500, 31 décembre.

7483. Ordre donné par le sénéchal de Bourbonnais d'ajourner George Robin, procureur de Palluel, Nicolas Bertat et autres, adjudicataires d'une place à Palluel.

Feuillet de papier, signé. — P. 1372 [1], cote 2036.

1500.

7484. « Inventaire des titres servant à monseigneur le duc [de Bourbon], pour le fait des mille livres tournois que mondit seigneur a droit de prendre chacun an sur la rève de Lyon et de Mâcon. »

Cahier de papier, signé Araby. — P. 1361 [1], cote 902.

[1500.]

7485. Instructions pour rechercher comment le grenier de Berre a été fourni de sel depuis la mort de la reine Jeanne (20 janvier 1499 n. st.)

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

[Vers 1500.]

7486. Déclaration et évaluation de la seigneurie de Bourbon-Lancy et de la seigneurie d'Arcy.

Cahier de papier, non signé ni daté. — P. 1378 [1], cote 2975.

[Vers 1500.]

7487. Notice sur la vicomté de Martigue et avertissement sur le grenier de Berre.

Cahier de papier, non signé ni daté. — P. 1367 [1], cote 1537.

[Vers 1500.]

7488. Note signée de plusieurs jurisconsultes sur le droit de représentation reconnu par la coutume de la Marche.

Feuillet de papier, sans date. — P. 1367 [1], cote 1554.

[Vers 1500.]

7489. Minute d'une lettre par laquelle le duc

Pierre décharge d'une rente de douze mille livres les terres assignées par lui à la duchesse sa femme.

Feuillet de papier, sans date ni signature. — P. 1465 [2], cote 1466.

[Fin du quinzième siècle.]

7490. Sentence des maîtres rationaux d'Aix rendue au profit du duc de Bourbon contre Mayault, fermier du Roi, qui empêchait de porter en Dauphiné le sel de Berre.

Cahier de papier, signé, sans date. — P. 1380 [1], cote 3217.

[Fin du quinzième siècle.]

7491. Les gens des comptes à Moulins donnent commission au lieutenant général du maître des eaux et forêts de Bourbonnais d'informer sur les entreprises faites contre tout droit par le seigneur de la Guierche dans le bois de la Ranchère, en la châtellenie de Germigny, appartenant au duc de Bourbonnais, et, si les faits sont constants, d'user de représailles en abattant les bois et en saisissant les bestiaux des hommes dudit seigneur de la Guierche.

Original sur papier, signé, jadis scellé de quatre cachets, non daté; écriture de la fin du quinzième siècle. — P. 1356 [2], cote 233.

[Fin du quinzième siècle.]

7492. Pierre de Ville, licencié en lois, prieur de Saint-Jean de Nemours et de Saint-Désiré, conseiller du Roi, tant pour lui que pour ses frères et neveux, renonce à tous les droits qu'il pouvait exercer contre N..., de Cubeyrat, Guillaume Pradelle et Louis Pradelle, moyennant une rente annuelle de trente-quatre sols et huit setiers de seigle sur certains héritages assis au lieu et village de Cubeyrat.

Original sur papier, lacéré en partie, et dont la date manque. — P. 1363 [2], cote 1201.

[Fin du quinzième siècle.]

7493. Avis au sujet des prétentions élevées par les habitants de la Vincelle et par les habitants de Toulouse à l'encontre des droits du duc de Bourbonnais.

Minute informe, sans date ni signature, et dont le commencement manque. A cette pièce est joint un état de la consistance des biens de diverses personnes, probablement à la Vincelle, avec la date de 1494. — P. 1357 [1], cote 319.

[Fin du quinzième siècle, sous le règne de Pierre II.]

7494. Avis donnés par le chapitre de Notre-Dame du Puy sur une fondation que le duc de Bourbonnais y voulait faire.

Les délégués du duc étaient Jean Bardin, docteur en théologie, et Antoine Perrin, avocat fiscal.

Cahier de papier, non signé ni daté. — P. 1373 [2], cote 2241.

[Fin du quinzième siècle.]

7495. Requête présentée au duc et à la duchesse de Bourbonnais par Christophe des Veures, chanoine de la sainte chapelle de Bourbon, chargé de l'édifice d'icelle, pour obtenir quarante livres tournois de prébende et une maison située à droite de la grande porte du château de Bourbon.

Original sur papier, signé. — P. 1361 [2], cote 968.

[Fin du quinzième siècle.]

7496. Requête présentée à la chambre des comptes de Montbrison par Pierre Reynard, prévôt de Sury-le-Bois, à l'effet d'obtenir provision sur divers articles, notamment sur l'entretien de la chapelle et la célébration du service divin audit lieu.

Feuille de papier, signée, non datée. — P. 1402 [2], cote 1306.

[Fin du quinzième siècle.]

7497. Requête présentée à M. des Bordes par Pierre de Lestra, lieutenant de Cervière, pour être payé de ses vacations à l'occasion du renouvellement du terrier de Cervière.

Feuille de papier, signée, sans date. — P. 1402 [2], cote 1306.

[Fin du quinzième siècle.]

7498. Requête présentée à M. des Bordes et autres gens du conseil par Pierre Pomayrol et consorts, notaires de Montbrison, pour être maintenus dans le bail des greffes civil et criminel du présidial de Montbrison.

Feuille de papier, signée, non datée. — P. 1402 [2], cote 1306.

[Fin du quinzième siècle.]

7499. Articles que le duc de Bourbon se propose de requérir aux gens du Roi ou à la cour, pour ob-

vier aux troubles qui lui sont causés par certains officiers particuliers de Montferrand.

Cahier de papier, non signé ni daté. — P. 1378 [1], cote 3029.

[Fin du quinzième siècle.]

7500. Mémoire pour défendre certaine cause pendante au grand conseil entre le duc de Bourbonnais et Mathieu Jouyon, au sujet de l'hommage d'un fief sis en la paroisse de Bouat, près Limoges.

Cahier de papier, en forme de minute, non signé. — P. 1361 [1], cote 906.

[Fin du quinzième siècle.]

7501. Description de la ville et des salines de Berre, et instructions pour la vente du sel.

Cahier de papier, sans date ni signature. — P. 1380 [1], cote 3174.

[Fin du quinzième siècle.]

7502. Rôle de sommes imposées aux villes du Forez.

(La seule indication qui soit jointe à la pièce est celle-ci : « Impostz noveau. »)

Cahier de papier, non signé. — P. 1402 [1], cote 1207.

[Fin du quinzième siècle.]

7503. Liste des localités où il convient d'acenser la chasse aux perdrix.

Au dos, on lit : « Par an, LXXVI livres XIII sols IV deniers. »

Feuille de papier, sans date ni signature. — P. 1402 [2], cote 1302.

[Fin du quinzième siècle.]

7504. Note de tailles payées par divers individus à Virieu, Chevagnes, Trévol, etc.

Feuillets de papier, non signés. — P. 1369 [1], cote 1731.

[Fin du quinzième siècle.]

7505. Notice des entreprises faites par le prieur de Saint-Pourçain et ses officiers sur la justice du duc de Bourbonnais en sa châtellenie de Verneuil.

Feuille de papier, sans date ni signature. Écriture de la fin du quinzième siècle. — P. 1355 [2], cote 133.

[Fin du quinzième siècle.]

7506. Inventaire de lettres et mémoires sur les différends relatifs aux limites du Bourbonnais et du Charolais.

Minute informe, sans date ni signature. — P. 1360 [2], cote 860.

[Fin du quinzième siècle.]

7507. Sommaire de la transaction conclue pour déterminer les limites des ressorts du Charolais et du Bourbonnais.

Minute informe sur papier, sans date ni signature. — P. 1360 [2], cote 860.

[Fin du quinzième siècle.]

7508. Inventaire des pièces prises en la chambre des comptes de Moulins pour être portées à Germigny, à l'effet de vérifier les limites de la justice, les fiefs, arrière-fiefs, censives et autres choses appartenant à la châtellenie de Germigny.

Minute sur papier, non signée et incomplète; écriture de la seconde moitié du quinzième siècle. — P. 1356 [2], cote 234 [13] et [14].

[Fin du quinzième siècle.]

7509. Notice des délimitations de la justice de Germigny vis-à-vis de celle de la Guierche, du côté de la ville de Germigny.

Minute sur papier, sans date ni signature. Écriture de la fin du quinzième siècle. — P. 1356 [2], cote 231.

[Fin du quinzième siècle.]

7510. Brève notice de pièces pouvant servir aux divers procès soutenus par la maison de Nemours.

Minute informe sur papier, sans date ni signature. — P. 1363 [2], cote 1201.

[Fin du quinzième siècle.]

7511. Inventaire des productions faites au grand conseil par le duc de Bourbonnais à l'encontre des habitants de la ville de Tournus.

Feuille de papier, non signée. — P. 1361 [1], cote 906.

[Fin du quinzième siècle.]

7512. Inventaire des titres produits au grand conseil par le duc de Bourbonnais et consorts à l'encontre des villes de Châlon et Auxonne, touchant la rève de Mâcon.

Cahier de papier, non signé ni daté. — P. 1361 [1], cote 904.

[Commencement du seizième siècle.]

7513. Arrêt, rendu au nom du duc Pierre de Bourbon, révoquant Jean de Saint-Romain de la châtellenie et capitainerie de Thizy, pour malversations et abus d'autorité, et le déclarant amendable envers les parties lésées.

Minute sur papier, raturée, non signée, avec additions en marge. — P. 1361 [1], cote 926.

[Commencement du seizième siècle.]

7514. Avis pour vendre la forêt de Corbery, contenant deux cent quatre-vingt-dix arpents ou environ, soit en gros et en bloc, soit par le menu et à l'arpent.

Feuille de papier, sans date ni signature. — P. 1395 [2], cote 334.

[Commencement du seizième siècle.]

7515. Notice et fragment informe relatifs aux limites d'Ussel et de Saint-Germain de Salles.

Minutes sur papier, sans date ni signature. — P. 1356 [2], cotes 269 et 269 *bis*.

1501 n. st., 9 janvier.

7516. Relation du sergent chargé d'ajourner à Moulins Georges Robin et consorts.

Feuillet de papier, signé. — P. 1372 [1], cote 2036.

1501 n. st., 15 février.

7517. Quittance donnée par André, seigneur de Chauvigny, au duc de Bourbon d'une somme de cinq mille livres, formant le complément de la dot de Louise de Bourbon, femme dudit André.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [1], cote 1930.

1501 n. st., 26 février.

7518. Le juge ordinaire et lieutenant général du bailliage de Forez autorise Clément Trinel, marchand de Saint-Symphorien-le-Château, à construire dans son ténement de la Gagiera (*in patriâ, ut fertur, Lugdunensi*), sur la rivière de Coise, des moulins à blé et tout ce qui est nécessaire pour les faire marcher.

Minute sur papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1312.

1501 n. st., 1er mars.

7519. Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, avec l'agrément de son mari, transporte, par manière d'échange, à François Araby, secrétaire du duc et clerc de ses comptes à Moulins, une maison sise à Moulins en la grande rue, près l'église Notre-Dame, et reçoit en retour dudit Araby une maison sise dans la même ville, composée de deux corps d'hôtel tenant à la maison qui fut à Nicole Harel, médecin, et à la maison qui fut à Nicolas Petidé, à la charge par ledit Araby de payer aux sieurs Jayot et Delagarde la somme de cent livres, qui leur reste due sur le prix de la maison dont il devient acquéreur.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 104.

1501 n. st., 4 mars, Monistrol.

7520. Geoffroi de Pompadour, évêque du Puy, institue pour son vicaire général au spirituel Jean de *Beulenco*, évêque de Troja (Troyanensis).

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 864.
Copie sur papier. — Même cote.

1501 n. st., 5 mars, Moulins.

7521. État du revenu du grenier à sel de Gien pour un an, commençant le 1er octobre 1499 et finissant le dernier jour de septembre 1500.

Second état du revenu du même grenier depuis le 1er octobre 1500 jusqu'au 31 décembre de la même année, jour du décès de Me Charles de Prégrimault, en son vivant grenetier de Gien.

Minutes sur papier, raturées, signées Araby et de Prégrimault (fils du défunt). — P. 1355 [1], cote 57.

1501 n. st., 11 mars.

7522. Instructions données au trésorier de Beaujolais, pour qu'il s'informe de la quantité de sel vendue en quatre ans au grenier de Berre.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

1501 n. st., 21 mars.

7523. Traité de mariage entre Suzanne de

Bourbon, fille du duc Pierre, et Charles, duc d'Alençon.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. En double. — P. 1365 [1], cote 1394, et P. 1371 [1], cote 1935.

1501 n. st., 27 mars.

7524. Pierre, duc de Bourbon, et Anne de France, sa femme, pour désintéresser Louis d'Armagnac, duc de Nemours, comte de Guise, de ses prétentions sur le comté de la Marche, la seigneurie de Montaigu en Combraille et les vicomtés de Carlat et de Murat, lui assignent deux mille cinq cents livres tournois de rente, rachetables à perpétuité pour cinquante mille livres tournois. Si leur fille Suzanne de Bourbon ou leurs autres enfants viennent à décéder sans postérité, le comté de la Marche et la seigneurie de Montaigu appartiendront audit duc de Nemours et à ses descendants, à la condition que ce droit de retour pourra être racheté moyennant soixante-dix mille livres tournois; mais les donations faites par le duc de Bourbon dans les châtellenies de Saint-Germain et de Guéret conserveront leur plein et entier effet.

Transcrit dans un cahier de papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1363 [1], cote 1183.
Autre copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1373 [1], cote 2201.

1501 n. st., 28 mars.

7525. Traité de mariage entre Louis d'Armagnac, duc de Nemours, et Françoise d'Alençon, fille aînée de feu René, duc d'Alençon, comte du Perche, vicomte de Beaumont, pair de France, et de Marguerite de Lorraine, sa femme, par lequel quatre-vingt mille livres tournois sont promises en dot à ladite Françoise, à la condition qu'elle renoncera à toute succession en ligne directe ou collatérale. De son côté, Louis d'Armagnac constitue en douaire à sa future épouse une rente de cinq mille livres tournois, à prendre sur Nogent-le-Rotrou et sur ses autres terres du Perche et du Maine.

Copie sur papier, collationnée et signée par deux notaires. — P. 1363 [1], cote 1189.

1501 n. st., mars, Moulins.

7526. Louis XII ratifie les conventions du mariage de Suzanne de Bourbon avec Charles d'Alençon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. En double. — P. 1365 [1], cote 1394, et P. 1371 [1], cote 1935.

1501, 12 avril.

7527. Procuration *ad lites* donnée par Jean Regnaut et consorts à diverses personnes.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2327.

1501, 15 avril.

7528. Charles de Lamousse (*aliàs* Moussat), docteur, reconnaît avoir reçu de la duchesse de Bourbonnais deux cédules du cardinal de Bourbon, dans lesquelles celui-ci s'oblige envers lui pour une somme de deux mille cinq cents écus.

Original sur parchemin, autographe et signé. — P. 1373 [2], cote 2235.

1501, 24 avril.

7529. Accord entre Catherine d'Alençon, veuve du comte de Laval, et Guy, nouveau comte de Laval, au sujet du douaire de ladite Catherine.

Cahier de papier, non signé. — P. 1365 [1], cote 1406.

1501, 12 mai.

7530. Attestation délivrée à la requête de Jean Chevalier, prêtre, prieur du Gravier, d'où il appert, par rapport de jurés, qu'une pièce de pré sise au Pré-aux-Seigneurs, tenant au seigneur de Montbalin d'une part, et d'autre part à Jean de la Leu, d'autre au pré de Château-Regnault, et d'autre au bois Bardin, en la châtellenie de Germigny, appartient audit prieuré du Gravier.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 212.

1501, 14 juin.

7531. Quittance d'une somme de deux mille livres reçue du duc de Bourbon par le maréchal de Gié.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [2], cote 1929.

1501, 13 juillet.

7532. Donation de la quatrième portion des moulins de Lent, faite à Perrin Julliard et André,



son fils, par Nicolas Charonier et Claudine Grassière, sa femme.

Cahier de papier, signé. — P. 1391 [1], cote 575 [1], [bis].

1501, 11 août, Naples.

7533. Testament de Louis de Bourbon-Montpensier.

Parmi les témoins figurent Bayard et Louis d'Ars, qui a apposé sa signature.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [2], cote 1903.

1501, 11 août.

7534. Appointement par lequel les habitants de la Morinie en Auvergne sont astreints à faire le guet au château de Crèvecœur.

Feuillet de papier, signé. — P. 1373 [1], cote 2203.

1501, 1er septembre.

7535. Secondin de Solerio, donataire de la reine de Sicile, vend à Barthélemy Cappel, mandataire du duc de Bourbon, la gabelle neuve sise près de Berre, au bord de la mer.

Original sur parchemin, signé. — P. 1380 [1], cote 3172.

1501, 19 octobre, Montluçon.

7536. Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de la Marche et de Gien, etc., ordonne que toutes les prébendes de l'église collégiale de Saint-Nicolas de Montluçon soient unies et égales entre elles, et que dorénavant les gros fruits soient convertis en distributions quotidiennes pour les chanoines résidants et servant Dieu aux heures accoutumées.

Original sur parchemin, délivré en conseil, signé, jadis scellé. — P. 1357 [1], cote 361.

1501, 21 octobre.

7537. Arnaud de la Gorge, comme le plus fort enchérisseur, obtient le bail à cens de dix sesterées de terre sises à Chavanay.

Feuille de papier, signée. — P. 1402 [2], cote 1313.

1501, 2 novembre.

7538. Durand Napart prend à cens, moyennant quatre sols tournois, le cinquième d'une vigne sise à Villerest. Les officiers du comte de Forez avaient proposé un cens d'une grande quarte de vin ou huit pintes.

Pièce en papier, signée. — P. 1402 [2], cote 1312.

1501, 17 novembre, Montferrand.

7539. Le lieutenant général du bailli de Montferrand, d'Usson, ressorts et exemptions d'Auvergne, à la requête du procureur du Roi et nonobstant l'opposition du duc de Bourbonnais, met sous la main du Roi le temporel des abbayes de Mozat, Esbreuille, Menat, Thiers, Aurillac, à cause de Donzat, des prieurés d'Augerolles, de Cusset, de la Valdieu, comme étant de fondation et de garde royale, pour défaut d'accomplissement des devoirs féodaux.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1359 [1], cote 698.

1501, 29 décembre.

7540. Dispense du cardinal légat d'Amboise pour le mariage de Suzanne de Bourbon avec Charles, duc d'Alençon.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1365 [1], cote 1394.

1502 n. st., 15 janvier.

7541. Quittance d'une somme de deux mille livres reçue du duc de Bourbon par le maréchal de Gié.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [2], cote 1929.

1502, 12 avril.

7542. « Inventaire des pièces du procès de Mr le grand bastard de Bourbon, gouverneur de Guyenne, à l'encontre de M. de la Voulte, à cause de Retournac, lesquelles ont été baillées à Me Aymar Vese, notaire de Roche en Renier, pour la consultation d'icelui. »

Minute sur papier, signée. — P. 1397 [3], cote 619.

1502, 22 avril.

7543. Jean de Pontailler, fils de Guillemette de Vergy, remariée à Claude de Toulongeon, et Jacques de Dinteville vendent au duc et à la duchesse de Bourbon, pour trente mille livres tournois, la terre de Bourbon-Lancy, appartenant à ladite Guillemette.

Les acheteurs se réservent leurs droits contre Guillemette de Vergy.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [1], cote 3002.

1502, 30 avril.

7544. Transaction par laquelle l'abbé et curé de Saint-Amable de Riom et les religieux dudit lieu ratifient les privilèges de la sainte chapelle du palais de Riom, nouvellement fondée par le duc et la duchesse de Bourbonnais, et accordent en outre que, bien que ladite sainte chapelle soit dans les limites de la cure de Saint-Amable, on puisse y faire reposer le corps du Christ et y appliquer toutes les oblations.

Cahier de papier, non signé. — P. 1361 [1], cote 949.

1502, 9 mai.

7545. Guillemette de Vergy, femme de Claude, seigneur de Toulongeon, de la Bastie, d'Autry, de Champlite, etc., autorisée de son mari, ratifie les conditions de la vente de la terre de Bourbon-Lancy, faite le 22 avril précédent par Jean de Pontailler, son fils, et Jacques de Dinteville, son beau-fils, au duc et à la duchesse de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 470.

1502, 19 mai.

7546. Claude, seigneur de Toulongeon et de la Bastie, autorise sa femme Guillemette de Vergy, dame desdits lieux et d'Antigny, à recevoir du duc et de la duchesse de Bourbonnais six mille livres tournois, pour premier payement du prix de la vente par elle faite de la baronnie et seigneurie de Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 475.

1502, 21 mai.

7547. Guillemette de Vergy, dame de la Bastie, d'Autry et de Champlite, femme de Claude de Toulongeon, chevalier, seigneur dudit lieu, de Senecey et de la Bastie, reconnaît avoir reçu du duc et de la duchesse de Bourbonnais, en présence de Jean de Pontailler, chevalier, seigneur de Talmay, son fils, et de Jacques de Dinteville, son beau-fils, la somme de six mille livres tournois, pour le premier terme échu du prix de la vente de la baronnie de Bourbon-Lancy, par elle faite au duc et à la duchesse.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 473.

1502, 9 juin.

7548. Le juge ordinaire, lieutenant général du bailli de Forez, autorise Jean Mure, dit Siméon, de la Tour en Jarez, à construire ou réparer une écluse sur le ruisseau d'Aulzon, moyennant un cens d'un demi-bichet de blé s'il y fait aussi bâtir un moulin.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1312.

1502, 10 juin, la Chaussière.

7549. Le duc de Bourbonnais nomme Jean d'Albon, seigneur de Saint-André, capitaine de Bourbon-Lancy.

Avec une notice constatant les droits du capitaine.

Feuillet et cahier de papier, signés. — P. 1378 [1], cote 2977.

1502, 13 juin.

7550. Vente faite par Claude Cariol, notaire à Villefranche, à Pierre, duc de Bourbon, sire de Beaujeu, d'une vigne sise à Beauregard, moyennant douze livres tournois.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1391 [2], cote 620.

1502, 15 juin.

7551. Arrêt du parlement pour contraindre les officiers du duc de Bourbonnais en Auvergne à se soumettre à la décision des gens du Roi en tout ce qui concerne les droits royaux et les cas privilégiés.

Copie sur papier, sans date ni signature. — P. 1359 [1], cote 698.

1502, 20 juin.

7552. Vente par Perrin Julliard et André, son fils, à Étienne Rosset, bourgeois et notaire de Lent, d'un bois situé au mas de Bernes, près l'étang de Grandpré, moyennant dix florins, monnaie de Savoie.

Original sur parchemin, signé. — P. 1391 [1], cote 575 *ter*.

1502, 28 juin.

7553. Jeanne de Daillon, veuve de Jacques de Miolans, ayant obtenu judiciairement l'administration de ses biens et de ceux de sa fille, déclare avoir reçu du duc de Bourbonnais la somme de seize mille livres tournois, pour le rachat fait par ce dernier des cinq cents livres de rente assises sur la terre de Peschadoires en Auvergne, qu'il avait jadis vendue au curateur de ladite Jeanne.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 741.

1502, 11 juillet.

7554. Pierre Hémery, receveur de la terre de Levroux, et Augier Orjon, bourgeois d'Issoudun, en leurs noms et aux noms de leurs femmes, héritières en partie de Jean Chambetin, leur oncle, en son vivant archidiacre de Buzançais en l'église de Bourges, vendent à Jean, seigneur d'Aumont, de Couches et d'Estrabonne, lieutenant du Roi en Bourgogne, les deux huitièmes de l'héritage dudit Chambetin, sis à Mazières et en d'autres lieux spécifiés dans l'acte, pour le prix de dix-sept cent soixante-quinze livres tournois.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé, contenant les procurations d'Isabelle Chambetin, femme de Pierre Hémery, et de Charlotte Chambetin, femme d'Augier Orjon. — P. 1359 [1], cote 607.

1502, 23 juillet.

7555. Charles de Peigny, écuyer, seigneur de Villemenart, en son nom et au nom de Marie Chambetin, sa femme, vend à Jean, seigneur d'Aumont, de Couches et d'Estrabonne, lieutenant du Roi en Bourgogne, absent, en présence de Françoise de Maillé, épouse dudit seigneur d'Aumont, qui accepte en son nom, pour le prix de huit cent quatre-vingt-sept livres dix sols tournois, la huitième partie de l'héritage de Jean Chambetin, sis à Mazières et en d'autres lieux spécifiés dans l'acte.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé, contenant la procuration de Marie Chambetin, en date du 15 juillet précédent. — P. 1359 [1], cote 612.

1502 [(1)], 2 août, Montluçon.

7556. Guillaume, archevêque de Bourges, à la prière du chapitre de Saint-Nicolas de Montluçon, confirme l'ordonnance du duc Pierre relative à l'union des prébendes de cette collégiale et à la distribution des gros fruits.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1357 [1], cote 361 *bis*.

(1) La pièce porte 1500 par erreur, le clerc ayant omis le mot *secundo*, qui devait terminer la date.

1502, 11 août, Charrey.

7557. Claude, seigneur de Toulongeon et de la Bastie, chevalier, et Guillemette de Vergy, dame desdits lieux, sa femme, donnent procuration à Jean de Pontailler, chevalier, seigneur de Talmay, leur fils, et à deux autres personnes, afin de recevoir en leur nom six mille livres tournois du duc et de la duchesse de Bourbonnais, pour le second terme du prix de la vente de la terre de Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 472.

1502, 11 août, Charrey [(1)].

7558. Guillemette de Vergy, femme de Claude, seigneur de Toulongeon et de la Bastie, baron de Senecey, donne quittance d'une somme de six mille livres tournois, qu'elle doit recevoir, à la fête de l'Assomption, du duc et de la duchesse de Bourbonnais, pour le second terme du prix de la vente de Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 474.

1502, 20 août.

7559. Jean de Pontailler, chevalier, seigneur de Talmay, au nom de Guillemette de Vergy, sa mère, reconnaît avoir reçu du duc et de la duchesse de Bourbonnais la somme de six mille livres tournois, formant le second payement du prix de la vente de Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 471.

1502, 20 septembre.

7560. Attestation que Jean de Senat a reçu du receveur de Chantelle cinquante livres tournois, pour prix de deux maisons sises dans la basse-cour de Chantelle, et achetées par le duc et la duchesse de Bourbonnais pour l'agrandissement de leur château de Chantelle.

Original sur papier, signé. — P. 1356 [2], cote 264 *bis*.

(1) Charrey était alors sous la souveraineté de l'archiduc.

1502, 17 octobre, Lyon.

7561. Louis XII renouvelle au duc de Bourbonnais, pour un an, le don qui lui a été précédemment fait du revenu des greniers à sel de Moulins, Montluçon, Clermont, Bourbon-Lancy et Vierzon.

Signé Loys.

« Par le Roy, monseigneur le cardinal d'Amboise, légat en France, et autres présens. » La signature du secrétaire est déchirée.

Original, jadis scellé, avec deux attaches des généraux des finances, consentant à l'exécution desdites lettres, en date du 8 et du 12 décembre suivants. — P. 1361 [2], cote 960.

1502, 17 octobre, Lyon.

7562. Louis XII renouvelle pour un an à la duchesse de Bourbonnais le don qu'il lui a précédemment fait de tout le revenu des greniers à sel de Saint-Pierre-le-Moutier, Cosne, Gien et Creil.

Signé : Loys.

« Par le Roy, monseigneur le cardinal d'Amboise, légat en France, et autres présens. — Robertet. »

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1361 [2], cote 959.
Les attaches des généraux des finances, des 8 et 12 décembre suivants, sont sous la cote 960.

1502, 30 octobre.

7563. Transaction entre le duc de Bourbonnais et d'Auvergne, agissant comme baron de Riverie, d'une part, et Louis de Bron, chevalier, bailli de Riverie, d'autre part, au sujet de la justice du lieu de Saint-Jean de Chossan, que ledit de Bron prétendait lui appartenir en patrimoine. Celui-ci aura la justice jusqu'à soixante sols, l'émolument de la marque des mesures de capacité et de l'aunage des toiles, la leyde des pots de terre et de verre, des écuelles, cuillers, tranchoirs, etc.; mais le service et la garde des prisons appartiendra au duc de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1401 [1], cote 1046.

1502, 11 novembre.

7564. Quittance d'une somme de deux mille livres reçue du duc de Bourbon par le maréchal de Gié.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [2], cote 1929.

1502, 18 novembre.

7565. François Rogier, régent en l'université de Bourges, fait donation à Jeanne de France, duchesse de Berry, dame de Pontoise, Châtillon-sur-Indre et Châteauneuf-sur-Loire, du collége Sainte-Marie, sis en la paroisse Notre-Dame de la Fourchault à Bourges, qu'il avait commencé à édifier, à la charge de continuer et d'achever les constructions.

Copie sur papier, collationnée et signée, délivrée le 11 avril 1505. — P. 1359 [1], cote 665.

1502, 17 décembre, Édimbourg.

7566. Traité de paix et d'alliance conclu entre Jacques IV, roi d'Écosse, et Henri VII, roi d'Angleterre, en considération du mariage dudit Jacques avec Marguerite, fille du roi d'Angleterre.

Cahier de papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1363 [2], cote 1222.

[Avant 1503, date de la mort du duc Pierre II.]

7567. Instructions données à Charles Malicorne pour ouïr les comptes du grenier de Berre.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

1503 n. st., 22 janvier.

7568. Mémoire adressé à la cour du parlement de Dijon par Huguenin, procureur de Guillaume de Vergy, au sujet de la baronnie de Bourbon-Lancy.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [1], cote 2979.

1503 n. st., 17 mars.

7569. Lettres de rémission du duc Pierre II en faveur de Jean du Treuil, de Marcillieu (Marcilly-le-Châtel en Forez).

Original sur parchemin, signé. — P. 1402 [1], cote 1222.

1503, 28 avril.

7570. Quittance d'une somme de deux mille livres reçue du duc de Bourbon par le maréchal de Gié.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [2], cote 1929.

1503, 4 juin.

7571. Philibert de la Platière, seigneur des Bordes, déclare que les droits acquis par lui de

Jean, comte de Lestrat, l'ont été au nom de la duchesse de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [2], cote 2106.

1503, 15 juin.

7872. Contrat de mariage entre Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France, et Marguerite d'Armagnac, duchesse de Nemours.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3186.

1503, 17 juin.

7873. Le procureur de Louise de Bourbon, dame de Chauvigny et vicomtesse de Brosse, veuve d'André, seigneur de Chauvigny, vend au duc et à la duchesse de Bourbonnais une rente annuelle et perpétuelle de cent cinquante écus d'or, à déduire d'une pareille rente de cinq cents écus d'or que ladite dame a droit de prendre sur le grenier à sel de Berre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [1], cote 3119.

1503, 17 juin.

7874. Louise de Bourbon, dame de Chauvigny, accorde au duc et à la duchesse de Bourbonnais la faculté de racheter les trois cent cinquante écus d'or de rente annuelle et perpétuelle qu'il lui reste sur le grenier à sel de Berre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [2], cote 3154.

1503, 22 juin.

7875. Compte des dépenses faites par Antoine Mynart, du commandement de la duchesse de Bourbonnais, pour le jardin que ladite dame a fait faire hors du palais de Riom, le tout montant à quatre-vingt-trois livres deux sols huit deniers.

Petit cahier de papier, signé. — P. 1361 [2], cote 957.

1503, 17 juillet, Villefranche.

7876. Arrangements pris entre le duc de Bourbon et Barthélemy Cappel au sujet de la ferme du grenier à sel et de la vieille gabelle de Berre. Cappel abandonne au duc les salines qu'il a acquises à Cabriane.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [2], cote 3146.

1503, 19 août.

7877. Jacques Sarrebourse, bourgeois d'Orléans, vend à Jeanne, fille de France, duchesse de Berry, dame de Pontoise, de Châteauneuf-sur-Loire et de Châtillon-sur-Indre, pour le prix de quatre cent trente-sept livres dix sols tournois, la seizième partie par indivis de la maison seigneuriale de Mazières et des terres en dépendant qui furent à Jean Chambetin, son oncle, en son vivant archidiacre de Buzançais à Bourges et seigneur de Mazières, ainsi que du moulin, étang et dépendances de Beffou, des dîmes des vins en la paroisse de Saint-Ouchard et des charnages dudit Saint-Ouchard, des prés de la Sablonnière, contenant vingt-cinq arpents ou environ, de quatre arpents de prés à Onzy, et généralement la seizième partie de tout ce que possédait ledit Chambetin.

Vidimus sur parchemin, délivré le 12 avril 1505, signé, jadis scellé, contenant la procuration de la duchesse de Berry, en date du 16 août 1503. — P. 1359 [1], cote 606.

1503, après le 24 août.

7878. Inventaire des pièces qui ont été rendues après avoir servi à établir l'état des réclamations qui pouvaient être faites au duc de Bourbonnais pour les sommes dues à Jacquemin Ferrel, en son vivant armurier du feu duc.

Minute sur papier, sans signature ni date précise. — P. 1359 [1], cote 664.

[1503?], 23 et 28 août.

7879. Trois lettres adressées au duc et à la duchesse de Bourbon par Jean Douet, premier président du parlement de Bourgogne, et par Jean Saulnier, au sujet du procès desdits duc et duchesse contre la dame de la Bastie.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [1], cote 2979.

1503, 30 août.

7880. Procuration de Louise de Bourbon, dame de Chauvigny, pour vendre au duc et à la duchesse de Bourbon cent cinquante écus de rente sur le grenier de Berre.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1375 [2], cote 2598.

1503, 12 septembre.

7581. Gabrielle de la Villeneuve vend au duc de Bourbon, pour le prix de trois cents livres tournois, une vigne et un jardin touchant aux fossés de la ville de Moulins.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2346.

1503, 13 septembre, Moulins.

7582. Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de la Marche et de Gien, vicomte de Carlat et de Murat, seigneur de Beaujolais, d'Annonay et de Bourbon-Lancy, pair et chambrier de France, mande à ses officiers du comté de la Marche de faire faire de nouveaux terriers et de nouvelles reconnaissances des droits dus à son domaine.

Original sur parchemin, signé du secrétaire du conseil et jadis scellé. — P. 1363 [2], cote 1213.

1503, 28 septembre.

7583. Philippe de Beaulieu, élu sur le fait des aides à Château-Chinon, donne reçu au duc et à la duchesse de Bourbonnais d'une lettre de Louis XI, datée de l'an 1478, touchant la réunion des aides de Château-Chinon à l'élection de Bourbonnais, et promet de la restituer avant Pâques.

Original sur papier, signé. — P. 1355 [2], cote 119.

1503, 30 septembre, Mâcon.

7584. Louis XII renouvelle pour un an, en faveur de la duchesse de Bourbonnais, le don qu'il lui a fait du revenu des greniers à sel établis à Saint-Pierre-le-Moutier, Cosne, Gien et Creil.

« Par le Roy. — ROBERTET. »

Vidimus sur parchemin, du 20 novembre 1503, contenant aussi les deux attaches des généraux des finances, en date du 3 et du 5 octobre 1503. — P. 1361 [2], cote 960.

1503, 3 octobre.

7585. Jean et Louis de la Villeneuve, frères, vendent au duc de Bourbon une pièce de terre sise près la douve du fossé de Moulins, pour le prix de sept cent soixante livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2348.

[Après le 8 octobre 1503.]

7586. Inventaire de la production faite au parlement en faveur du sire de Linières.

Cahier de papier, signé. — P. 1371 [2], cote 1981.

[Après le 8 octobre 1503.]

7587. Inventaire des pièces produites au parlement en faveur du duc et de la duchesse de Bourbon pour la possession du Beaujolais.

Cahier de papier, signé. — P. 1371 [2], cote 1983.

1503, 13 octobre, Mâcon.

7588. Testament de Louis de Luxembourg, prince d'Altamura, duc d'Andria et de Venosa, etc., léguant au Roi plusieurs terres. Il y est fait mention de Louis d'Ars.

Vidimus sur parchemin, du 21 mai 1504, signé et scellé. — P. 1380 [1], cote 3192.

1503, 8 novembre.

7589. Les gens des comptes à Moulins ordonnent au grenetier de Bourbon-Lancy d'acquitter entre les mains de Jean Douet, premier président au parlement de Bourgogne, un mémoire de frais joint.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [1], cote 2979.

1503, 7, 8 et 9 novembre.

7590. Inventaire des titres de propriété des Cordeliers de Villefranche.

Cahiers de papier oblongs, signés. — P. 1366 [1], cote 1480.

1503, 15 novembre, Bourges.

7591. Jeanne de France, duchesse de Berry, donne au couvent des religieuses de l'Annonciade qu'elle a fondé à Bourges, à titre de donation perpétuelle et irrévocable, tout ce qu'elle a déjà acquis des héritiers de feu Mᵉ Jean Chambetin de la terre et seigneurie de Mazières sise en la paroisse de Bouy.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 615.

1503, du 22 au 27 novembre.

7592. Enquête faite à la demande de Jean et Jacques Rostaing, de Sury-le-Comtal, pour aviser aux moyens de mettre les écluses de Saint-Victor,



sur la Loire, à l'abri des inondations et des débâcles de glaces.

Minute sur papier, non signée, avec trois autres mémoires ou brouillons se rapportant à la même affaire. — P. 1395 [2], cote 333.

1503, 30 novembre.

7593. Jean de Senat, paroissien de Chantelle, vend à la duchesse de Bourbonnais, pour le prix de cinquante livres tournois, qu'il a déjà reçues du receveur de Chantelle, deux maisons sises dans la basse-cour de Chantelle et qui doivent être démolies pour l'agrandissement des bâtiments du château.

Original sur parchemin, signé. — P. 1356 [2], cote 264.

[Vers 1503.]

7594. Déclaration du droit qui appartient à M. de Vergy sur la seigneurie de Bourbon-Lancy..

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [1], cote 2979.

[Vers 1503, après la mort du duc Pierre II.]

7595. Réponse du procureur de Bourbonnais à la requête présentée à la duchesse par le prieur commendataire du prieuré de Saint-Germain de Salles, dépendant de l'abbaye de Vézelay, touchant les limites de la justice dudit lieu de Saint-Germain, les bandées du grand et petit Clérat, et les usurpations qu'il prétend avoir subies de la part du bailli d'Ussel.

Minute sur papier, sans date ni signature. — P. 1356 [2], cote 269 *bis*.

[Après 1503.]

7596. Raisons proposées par Arthur de Villequier contre le duc et la duchesse de Bourbonnais, pour obtenir la restitution d'une somme de cinq mille écus sur les terres de Roche en Regnier, Vachères, etc.

Avec les réponses du duc de Bourbon, défendeur.

Deux cahiers de papier, non signés. — P. 1374 [2], cote 2463.

1504 n. st., 10 janvier, Lyon.

7597. Instructions envoyées par Louis XII à la duchesse Anne sur ce qu'elle aura à faire touchant la convocation du ban et de l'arrière-ban dans ses duchés de Bourbonnais et d'Auvergne, ses comtés de Clermont, de Forez et de la Marche, sa vicomté de Carladès, sa baronnie de Beaujolais et ses autres seigneuries.

Copie sur papier, signée Jaligny. — P. 1402 [1], cote 1225.

1504 n. st., 14 janvier.

7598. Anne de France, duchesse de Bourbonnais, etc., en vertu d'une lettre du Roi datée de Lyon le 10 janvier 1504, ordonne la revue du ban et de l'arrière-ban dans tous les pays de son obéissance.

Original sur parchemin, signé Jaligny, jadis scellé. (C'est l'expédition adressée au bailli de Forez.) —P. 1402 [1], cote 1223.

1504 n. st., 31 janvier.

7599. Louis Séguier, conseiller au parlement de Paris, vend à Jeanne de France, duchesse de Berry, dame de Châtillon-sur-Indre, de Pontoise et de Château-neuf-sur-Loire, pour le prix de mille quatre cent quatre-vingt-trois écus d'or soleil, son fief noble, seigneurie et métairie de Baillymonnet, sis en la paroisse de Dun-le-Roy.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé, contenant la procuration passée par Louis Séguier à Étienne du Vergier, prieur de Dun-le-Roy, pénitencier d'Orléans et chanoine de la sainte chapelle de Bourges, et à Guillaume du Vergier, garde du scel de la prévôté de Dun-le-Roy, en date du 20 octobre 1503. — P. 1359 [1], cote 613.

1504 n. st., 13 février.

7600. Les généraux des finances consentent à la prolongation du don fait à la duchesse de Bourbonnais des greniers à sel de Gien, Cosne, Saint-Pierre-le-Moutier et Creil.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1361 [2], cote 960.

1504 n. st., 17 février, Lyon.

7601. Louis XII autorise la duchesse de Bourbon à distribuer, au lieu de son mari défunt, les deniers assignés pour la réparation des murs de Moulins.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1374 [1], cote 2318. L'attache des généraux des finances, en date du 18 mars suivant, est sous la même cote.

1504 n. st., 17 février.

7602. Hommage rendu au Roi par la duchesse de Bourbon pour la seigneurie de Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [1], cote 3003.

1504 n. st., 19 février.

7603. Quittance du maréchal de Gié, *duc de Nemours*, pour une somme de deux mille livres reçue du duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [2], cote 1929.

1504 n. st., 9 mars.

7604. Les Frères Prêcheurs de la rue Saint-Jacques, à Paris, vendent à Philibert de la Platière et à son fils, pour cinq cents livres tournois, une rente en vin et en blé à prendre sur l'hôtel de Valois, près Notre-Dame des Champs.

Avec le consentement de la duchesse de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1369 [2], cote 1845.

1504 n. st., 9 mars.

7605. Jean Maubert, marchand à Orléans, en son nom et comme procureur de Jaquette Sarrebourse, sa femme, héritière en partie de feu maître Jean Chambetin, vend à la duchesse de Berry, pour le prix de quatre cent trente-sept livres dix sols tournois, la seizième partie par indivis de la maison seigneuriale de Mazières et de ses dépendances, comme il est plus amplement spécifié dans cet acte et dans les précédents, notamment celui du 19 août 1503.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé, contenant la procuration de Jaquette Sarrebourse, en date du 28 juin 1502. — P. 1359 [1], cote 609.

1504 n. st., 29 février-10 mars.

7606. Enquête faite par-devant le bailli de Forez sur la supplique d'un habitant de Saint-Victor-sur-Loire qui demandait l'autorisation de faire paître ses bêtes dans les bois de la duchesse, « moyennant cens, services et entraiges raisonnables. »

Feuille de papier, signée. — P. 1402 [1], cote 1208.

1504 n. st., 16 mars.

7607. Jean Chambetin, procureur au parlement de Paris, héritier en partie de feu maître Jean Chambetin, archidiacre de Buzançais, vend à la duchesse de Berry, pour le prix de huit cent quatre-vingt-sept livres dix sols tournois, la huitième partie de la maison seigneuriale de Mazières et de ses dépendances, comme il est plus amplement spécifié dans l'acte.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 610.

1504 n. st., 29 mars.

7608. Pierre Duchastel, bourgeois de Riom, vend à la duchesse de Bourbonnais, moyennant la somme de quarante livres tournois et une rente rachetable de vingt sols tournois, partie d'une chambre haute pour l'augmentation de la boucherie nouvelle faite à Riom, ladite chambre tenant à ladite boucherie « devers le vent de bise. »

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 [1], cote 1303.

1504, 28 avril.

7609. Charles de Rohan, chevalier de l'ordre du Roi, comte de Guise, de Pardiac et de l'Isle-Jourdain, vicomte de Fronsac et de Martigue, seigneur d'Alluye et de Brou, et Charlotte d'Armagnac, sa femme, transportent à Pierre de Rohan, duc de Nemours, etc., le droit appartenant à ladite dame de racheter la seigneurie de Gironde des mains de Philippe du Moulin et de sa femme.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 676.

1504, 3 mai.

7610. Philippe du Moulin et Charlotte d'Argouges, sa femme, veuve de Jean, bâtard d'Harcourt, vendent à Pierre de Rohan, duc de Nemours, seigneur de Gyé, vicomte de Châtellerault, pair et maréchal de France, étant aux droits de Charlotte d'Armagnac, héritière du comte du Maine, pour le prix de trois mille écus d'or, la seigneurie de Gironde, membre de la vicomté de Châtellerault, que ledit comte du Maine avait vendue audit bâtard d'Harcourt avec faculté de réméré.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 674.

1504, 4 mai.

7611. Les gens du conseil de la duchesse en Forez donnent à Jean Guillanin, de Marcilly-le-Châtel, l'autorisation de construire un ou plusieurs moulins à blé et à chanvre sur son fonds dit *en la Tieulière*,

moyennant un cens annuel et perpétuel d'un demi-bichet de blé seigle.

Minute sur papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1309.

1504, 15 mai.

7612. Le comte de Montpensier donne à Guillaume et Jean de Vèze la permission d'établir un bac, moyennant redevance, sur la rivière d'Alagnon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [2], cote 2682.

1504, 15 mai.

7613. Accord entre la duchesse de Bourbon et Jacques de Bort, abbé de Menat, au sujet des boucheries de la ville de Riom.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [1], cote 2039.

1504, 28 mai.

7614. Jean, seigneur d'Aumont, de Coulches et d'Escarbonne, transporte à la duchesse de Berry, et pour le prix d'acquisition, les trois huitièmes par indivis de l'héritage de feu Jean Chambetin, sis à Mazières et autres lieux voisins, qu'il a acquis de Pierre Hémery et d'Augier Orjon, maris d'Isabeau et de Charlotte Chambetin, ainsi que de Charles de Peigny, écuyer, seigneur de Villemart, époux de Marie Chambetin.

Original sur parchemin, avec la signature autographe J. Daumont et celle du notaire; jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 607.

1504, 16 juin, Château-Chinon.

7615. Odo des Moulins et Philippe de Chassey, envoyés par l'archiduc pour administrer ses domaines en sa baronnie de Château-Chinon, écrivent à la duchesse de Bourbonnais pour la prier de leur faire délivrer les titres de cette baronnie conservés aux archives de la chambre des comptes de Moulins.

Lettre missive originale sur papier, signée. — P. 1357 [1], cote 343.

1504, 18 juin.

7616. Acquisition du poids de Gien par Anne de France, duchesse de Bourbon, moyennant deux cents livres tournois.

Avec les procurations de Jean Pourcin et consorts, vendeurs.

Trois originaux sur parchemin, signés. — P. 1370 [1], cote 1857.
Vidimus sur parchemin de l'acte de vente, du 12 avril 1505, signé. — Même cote.

1504, 27 juin.

7617. Attestation que la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne a coutume de lever des tailles pour la réparation des ponts et chemins sans l'autorisation des officiers du Roi.

Feuillet de papier, signé. — P. 1376 [1], cote 2646.

1504, 3 juillet.

7618. Notice des titres relatifs à Château-Chinon qui ont été remis à l'archiduc, et dont une copie sur papier sera faite pour être rendue à la chambre des comptes de Moulins.

Feuillet de papier, signé. — P. 1357 [1], cote 343.

1504, 6 juillet.

7619. Perrette Baulière, veuve de Pierre Sarrebourse, en son vivant conseiller à la cour d'Orléans, au nom de ses enfants mineurs; ses autres enfants majeurs, Florent et Jacques Sarrebourse; Pierre Guillemet, curé de Tendron, en son nom et au nom de ses frères et sœurs; Jean Veret, en son nom et au nom de sa femme, fille de Perrette Sarrebourse, tous héritiers par représentation de Jean Chambetin, jadis archidiacre de Buzançais et seigneur de Mazières, vendent à la duchesse de Berry, pour le prix de deux mille six cent soixante-deux livres dix sols tournois, les trois huitièmes de la maison seigneuriale de Mazières et de toutes ses dépendances, plus amplement spécifiées dans l'acte.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé, contenant les procurations des divers membres de la famille Sarrebourse. — P. 1359 [1], cote 608.

1504, 25 juillet.

7620. Pierre Duchâtel, bourgeois de Riom, cède et vend à la duchesse de Bourbonnais, pour le prix de vingt livres tournois, une rente de vingt sols qu'il avait droit de prendre sur un des bancs de la boucherie de Riom. (Voir l'acte de vente du 29 mars.)

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 [1], cote 1303.

1504, 26 juillet.

7621. Jean de Sainte-Colombe, fils de Jacques de Sainte-Colombe, seigneur du Thil en Beaujolais, promet de payer dans trois ans, à compter de la date des présentes, deux cents livres viennois d'amende, auxquelles il a été condamné envers la duchesse de Bourbonnais, pour excès commis sur la personne de Benoîte, fille d'Étienne des Chavannes.

Deux minutes sur papier, dont une signée. — P. 1361 [1], cote 925.

1504, 12 août.

7622. Charlotte d'Armagnac, duchesse de Nemours, comtesse d'Armagnac, etc., donne par testament à son mari Charles de Rohan, comte de Guise, les comtés de Pardiac et de l'Isle-Jourdain, la vicomté de Martigue, la baronnie de Lunel et d'autres terres.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3189.

1504, 12 août, Paris.

7623. Le Roi autorise le comte de Montpensier à faire ajourner la duchesse de Bourbon, pour faire valoir contre elle ses droits à la succession du feu duc Pierre.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1373 [2], cote 2240.

1504, 15 août.

7624. Publication faite à Aigueperse de certaines lettres royaux relatives au procès de la duchesse de Bourbon contre le comte de Montpensier.

Feuillets de papier, signés. — P. 1373 [2], cote 2240.

1504, 26 août.

7625. Adjudication à Pierre et Antoine Thomasson, de Bellegarde, de la chasse des perdrix audit lieu, moyennant un cens annuel d'une demi-perdrix et quarante sols tournois d'introge.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1310.
Le mandement des gens du conseil, daté du 20 décembre 1503, est donné au nom *des duchesses* de Bourbonnais et d'Auvergne.

1504, 27 août.

7626. Ajournement signifié à la duchesse de Bourbonnais et à sa fille au nom du comte de Montpensier, prétendant à la possession du duché de Bourbon.

Feuillet de papier, signé. — P. 1373 [2], cote 2240.

1504, 14 octobre.

7627. La duchesse de Bourbonnais reçoit à hommage Antoine de Sainte-Colombe, fils naturel légitimé de feu Jacques de Sainte-Colombe, pour la terre du même nom.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [1], cote 2173.

1504, 17 octobre.

7628. Projet de bail des mines de vitriol de Valtorte, présenté à la duchesse de Bourbon, dame de Beaujeu, par maistre Anthoine Gastard, « ytalien, inventeur d'icelles mines (*et scet l'art de faire le vitriol seul sans autre*) », et Claude Barjot, de Beaujeu.

Cette mine est donnée comme la seule qui existe dans le royaume.

Dans l'acte du 9 septembre 1505. — P. 1390 [1], cote 429 [9].

1504, jour de la Présentation de Notre-Dame (21 novembre), Bourges.

7629. Jeanne, fille de France, duchesse de Berry, dame de Pontoise, de Châteauneuf-sur-Loire et de Châtillon-sur-Indre, donne au couvent de Sainte-Marie de l'Annonciade, par elle fondé à Bourges, la seigneurie de Mazières, acquise des héritiers de Jean Chambetin, la seigneurie de Baillymonnet, acquise de Louis Séguier, cent livres tournois de rente à prendre sur les biens du seigneur de Mareuil, et soixante-trois livres tournois de rente à prendre sur les biens du seigneur de Buxy, le tout à titre de donation perpétuelle et irrévocable.

Vidimus sur parchemin, signé, jadis scellé, en date du 12 avril 1505, après Pâques [1]. — P. 1359 [1], cote 614.

1504, 3 décembre, Paris.

7630. Louis XII renouvelle à la duchesse de Bourbonnais, pour un an, le don qu'il lui a fait du revenu des greniers à sel de Moulins, Montluçon,

(1) A cette date, Jeanne de France était morte.

Bourbon-Lancy, Saint-Pierre-le-Moutier, Cosne, Gien, Clermont et Creil.

Signé : Loys.

« Par le Roy, Robertet. »

Original sur parchemin, jadis scellé, avec deux attaches des généraux des finances Briçonnet et Hurault, en date du 17 décembre. — P. 1361 [2], cote 960.

1504, 8 décembre, Paris.

7631. Hommage rendu au Roi par la duchesse de Bourbonnais pour partie du comté de Guise et de la seigneurie de Nouvion.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1372 [2], cote 2121.

1504, 8 décembre, Paris.

7632. Le Roi reçoit l'hommage de la duchesse de Bourbonnais pour la baronnie de Sablé.

Avec l'attache de la cour des comptes, du 27 janvier 1505.

Originaux sur parchemin, signés, jadis scellés. — P. 1373 [1], cotes 2148 et 2148 *bis*.

1504, 8 décembre, Paris.

7633. Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, rend hommage au Roi pour la part et portion qu'elle a et peut avoir sur les terres de Mayenne-la-Juhez et la Ferté-Bernard, par suite du décès de Charlotte d'Armagnac.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 688.
A cette pièce est attaché l'exécutoire, délivré par les gens des comptes le 27 janvier suivant. — *Ibid.*, cote 688 *bis*.

1504, 8 décembre, Paris.

7634. Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, fait hommage au Roi pour la part qu'elle a et peut avoir en la vicomté de Châtellerault, mouvante du comté de Poitou, par suite du trépas de Charlotte d'Armagnac.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 679.
A cette pièce est attachée la lettre exécutoire des gens des comptes et trésoriers du Roi, en date du 27 janvier 1505. — Même cote.

1504, 8 décembre.

7635. Anne, duchesse de Bourbon, rend hommage au Roi pour la part de la vicomté de Martigue à elle advenue par le décès de Charlotte d'Armagnac.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1380 [1], cote 3190.

1504, 10 décembre.

7636. Jean d'Aumont, procureur et fondé de pouvoirs de Jeanne de France, duchesse de Berry, rend hommage au Roi à raison des terres qu'elle possède dans le comté de Guise, dans la seigneurie de Nouvion au bailliage de Vermandois, dans la vicomté de Châtellerault, mouvante de Poitiers, dans la vicomté de Martigue, mouvante du comté de Provence, dans les baronnies de Sablé, Mayenne-la-Juhez et la Ferté-Bernard, mouvantes du château du Mans.

A la suite est transcrit l'exécutoire, délivré par les gens des comptes le 11 janvier suivant.

Copie sur parchemin, collationnée et signée. — P. 1359 [1], cote 687.

1504, 24 décembre, Clermont.

7637. La duchesse de Bourbonnais passe procuration à Barthélemy Cappel, écuyer, pour prendre possession en son nom de la vicomté de Martigue.

Original sur parchemin, signé. — P. 1380 [1], cote 3166.

1504 n. st., 9 février et 26 décembre.

7638. Compte fourni par Antoine Mynart de l'emploi des deniers qu'il a reçus pour faire édifier et construire une nouvelle boucherie près l'église du Marthuret en la ville de Riom, par l'ordre du duc et de la duchesse de Bourbonnais.

Autre compte, certifié, de réparations faites à la même boucherie.

Cahiers de papier, signés. — P. 1361 [2], cote 957.

[Vers 1504.]

7639. Louis, seigneur de Bellenave, chevalier, adresse une requête à la duchesse de Bourbonnais afin que l'échange conclu le 28 septembre 1343 entre le duc de Bourbon et Jean, seigneur de Bellenave, son prédécesseur, soit exécuté dans sa forme et teneur en ce qui touche la récompense due aux seigneurs de Bellenave pour l'abandon de leurs droits à Saint-Pourçain et dans les paroisses de Saint-Georges, Souites, Paray, Bayet, etc., en la prévôté de Palluel.

Minute sur papier, sans date ni signature. — P. 1356 [2], cote 268.

[Vers 1504.]

7640. Lettre du chancelier de Bourbonnais à la

duchesse Anne au sujet des affaires du comté de la Marche.

Il y est question de Louis, dernier duc de Nemours.

Original sur papier, signé. Le commencement manque. — P. 1367 [2], cote 1554.

[Vers 1504.]

7641. Inventaire de quelques titres relatifs au grenier à sel de Château-Chinon, dont le revenu a été donné par le Roi au duc de Bourbonnais.

Minute informe sur papier, non signée. — P. 1357 [1], cote 344.

[Après 1504.]

7642. Mémoire sur les alliances et les partages qui ont eu lieu dans la seconde maison d'Anjou depuis Louis, fils du roi Jean, jusqu'à la mort des demoiselles d'Armagnac, Marguerite, Catherine et Charlotte.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [2], cote 3233.

1505 n. st., 4 janvier, Paris.

7643. Commission du roi Louis XII, délivrée à la requête de la duchesse de Bourbonnais, à l'effet d'ajourner Pierre de Rohan, maréchal de France, en matière de retrait lignager, à raison de la vicomté de Châtellerault qu'il a acquise de feu Charlotte d'Armagnac.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 678.

1505 n. st., 10 janvier.

7644. Testament de Jeanne de France, duchesse de Berry, par lequel elle institue pour ses héritières Anne de France, duchesse de Bourbon, sa sœur, et Suzanne de Bourbon, sa nièce.

Cahier de papier, signé Jehanne de France et Chardon. Déficit. Notice rédigée d'après l'inventaire de Luillier. — P. 1367 [2], cote 1567.

[Avant le 20 janvier 1505.]

7645. Requête présentée au conseil du duc de Savoie par Barthélemy, seigneur de Soret, comme héritier de Claude de Glarens, son beau-père, à l'effet d'être maintenu dans la propriété du tiers de l'étang de Brénondes, à l'encontre de Louis de Glarens, son parent.

Dans les lettres de sauvegarde du 20 janvier 1505. — P. 1392 [1], cote 663 *bis*.

1505 n. st., 20 janvier.

7646. Lettres de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, enjoignant au juge de sa terre de Villars de faire droit à la requête de Barthélemy de Soret, et de le maintenir dans la propriété de l'étang de Brénondes.

Cahier de papier, non signé. — P. 1392 [1], cote 663 *bis*.
Avec le procès-verbal d'exécution, du 14 février suivant. — Même cote.

1505 n. st., 21 janvier.

7647. Mainlevée du comté de Guise et de la seigneurie de Nouvion en faveur de la duchesse de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [2], cote 2121 *bis*.

[1505], avant le 5 février, date de la mort de la duchesse Jeanne.

7648. [Jeanne de France], duchesse de Berry, donne procuration à Jean Daumont et à Guillaume Posseton pour prendre possession des terres de Guise, Nouvion, Châtellerault, Martigue, Lunel, Sablé, Mayenne-la-Juhez et la Ferté-Bernard, à elle échues par le trépas de sa cousine Charlotte d'Armagnac.

Lettre signée Chardon, scellée en cire rouge. Déficit. Notice rédigée d'après l'inventaire de Luillier. — P. 1359 [1], cote 686.

1505 n. st., 24 février.

7649. Procuration donnée par les habitants de Bourbon-Lancy à quelques-uns d'entre eux pour plaider dans le procès qui leur est intenté à cause du guet.

Cahier de papier, signé. — P. 1378 [1], cote 2975.

1505 n. st., 26 février, Paris, en l'hôtel de Bourbon.

7650. Traité de mariage entre Charles de Bourbon-Montpensier et Suzanne de Bourbon, fille du duc Pierre II et d'Anne de France.

Vidimus sur parchemin, du 10 mai suivant, collationné et signé. — P. 1367 [2], cote 1564.
Autre copie sur parchemin, du 12 juillet 1521, collationnée et signée. — *Ibid.*, cote 1558.

1505 n. st., 13 mars.

7651. Pierre de Rohan, duc de Nemours, chevalier de l'ordre du Roi et maréchal de France, cède et délaisse par retrait à la duchesse de Bourbonnais la vicomté de Châtellerault et la châtellenie de Gironde, moyennant quarante mille livres tournois représentant le prix d'achat et trois mille écus à la couronne pour les frais, et sous la réserve de huit cents livres tournois de rente qu'il a droit de prendre sur ladite vicomté de Châtellerault.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 673.

1505 n. st., 15 mars, le Mans.

7652. Les officiers du Roi au pays du Maine donnent mainlevée à la duchesse de Bourbonnais de la portion des baronnies de Mayenne-la-Juhez et de la Ferté-Bernard pour laquelle elle a fait hommage au Roi.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 688.
Duplicatum renfermant le vidimus des lettres d'hommage. — P. 1359 [1], cote 689.

1505 n. st., 15 mars.

7653. Arrêt du parlement de Bourgogne déclarant que Guillemette de Vergy n'est point recevable dans l'action qu'elle intente à la duchesse de Bourbon, mais lui réservant néanmoins tous ses droits et actions.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [1], cote 2979.

[Après le 15 mars 1505.]

7654. Avis donnés à la duchesse de Bourbon sur l'arrêt rendu par le parlement de Dijon et sur la validité de l'achat qu'elle a fait de Bourbon-Lancy.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [1], cote 2979.

[Après le 15 mars 1505.]

7655. Requêtes présentées au parlement de Dijon par la duchesse de Bourbon dans son procès contre Guillemette de Vergy.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [1], cote 2979.

1505 n. st., 17 et 20 mars.

7656. Guillaume de Ponceton, secrétaire de la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, et son procureur spécial, donne commission à diverses personnes pour recevoir au nom de la duchesse les droits, profits et émoluments de la seigneurie de la Ferté-Bernard et de la seigneurie de Mayenne-la-Juhez, à elle advenues tant par le trépas de Charlotte d'Armagnac, duchesse de Nemours, que par celui de Jeanne de France, sœur de ladite duchesse du Bourbonnais.

Deux originaux sur parchemin, signés, jadis scellés. — P. 1359 [1], cote 689.

Du 21 janvier 1504 au 1er avril 1505.

7657. Accord entre Charles, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne, et les dames de la Vère, héritières de Charlotte de Bourbon, au sujet de la dot de cette princesse.

Avec plusieurs quittances de Louis de Montfort, seigneur de la Vère, et de Waleran, seigneur de Brederode, pour eux et leurs femmes.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1371 [1], cote 1934.

1505, 13 avril, Moulins.

7658. Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, comtesse de Clermont, de Forez, de la Marche et de Gien, vicomtesse de Carlat, de Murat et de Châtellerault, etc., assigne à Pierre d'Auteville et à Marguerite Chiquette, sa femme, une pension annuelle de vingt livres tournois, moyennant laquelle ledit Pierre se dessaisit de la conciergerie de la maison de Châtellerault.

Original sur parchemin, signé ANNE DE FRANCE, contresigné CHANTEAU, et jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 683.
A cette pièce est attaché l'exécutoire délivré le lendemain 14 avril par les gens des comptes de la duchesse. — Même cote.

1505, 6 mai.

7659. Guillaume Clément, praticien, demeurant à Châtellerault, donne caution jusqu'à la somme de quinze cents livres tournois une fois payées au profit de Jean Barbotin, et à raison de l'office de receveur ordinaire de Châtellerault dont est revêtu ledit Barbotin.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 680.

1505, 10 mai.

7660. Anne de France, duchesse de Bourbon,

confirme, le jour de la célébration du mariage de sa fille avec le comte de Montpensier, les donations qu'elle lui a faites par contrat antérieur.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367 [2], cote 1564.
Copie sur parchemin, collationnée et signée, en date du 12 juillet 1521. — *Ibid.*, cote 1559.

1505, 16 mai.

7661. La duchesse de Bourbonnais, ayant fait hommage au Roi de la vicomté de Martigues pour le droit qui lui revient après la mort des deux frères de Nemours et de leurs sœurs, confirme à Barthélemy Cappel la ferme de ladite vicomté pour deux ans qui restent à courir.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 [2] cote 3145.

1505, 16 mai.

7662. La duchesse de Bourbonnais donne à bail, pour six ans, à Barthélemy Cappel le grenier à sel et la vieille gabelle de Berre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1380 [1], cote 3176.
Copie sur papier, signée. — *Ibid.*, cote 3181.

1505, 17 juin.

7663. Bridard Charbonnier, écuyer, sieur de Clos-Arnault en la paroisse de Louchy, vend à la duchesse de Bourbonnais, pour le prix de deux cents écus à la couronne, une maison qui fut jadis à Jean Tramblay, prêtre, sise en la basse-cour du château de Chantelle, tenant aux murs de ladite basse-cour, avec tout le droit qu'il peut avoir sur la moitié ou environ d'une autre maison sise au même lieu, joignant à la maison ci-dessus et provenant de Marguerite et Antoinette Audebar.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 250.

1505, 24 juillet.

7664. Lettre de Barthélemy Cappel aux argentiers de la duchesse de Bourbon pour obtenir l'apurement de ses comptes.

Feuille de papier, signée. — P. 1379 [2], cote 3149.

1505 n. st., du 8 février au 9 août.

7665. Procédures suivies contre les habitants de Bourbon-Lancy par-devant le châtelain dudit lieu, au sujet du guet.

Cahier de papier, signé. — P. 1378 [1], cote 2975.

1505 [1], 9 septembre.

7666. Bail passé par les gens du conseil de la duchesse de Bourbon à maître Antoine Gastard, italien, *inventeur* des mines de vitriol de Valtorte, et à Claude Barjot, de Beaujeu, desdites mines de Valtorte, en la paroisse de Claveysolles, pour vingt ans à compter du jour de Pâques de l'année courante.

Cet acte est fait conformément au bail présenté, le 17 octobre 1504, à la duchesse de Bourbon. (V. ci-dessus.) La duchesse garantit les preneurs contre les prétentions du sieur de Malleval et du chapitre de Beaujeu sur ladite mine.

Original sur parchemin, signé. En double. — P. 1390 [1], cotes 429 [9] et 429 [10].

1505, 12 septembre, Blois.

7667. Louis XII, roi de France, notifie à ses gens des comptes qu'il a reçu l'hommage d'Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, vicomtesse de Châtellerault, pour ladite vicomté de Châtellerault, mouvante du comté de Poitou.

« Par le Roy, Vous et autres présens. — ROBERTET. »

Copie sur parchemin, collationnée et signée. — P. 1359 [1], cote 679.
A cette pièce est attachée la lettre exécutoire des gens des comptes et trésoriers du Roi, en date du 1er décembre 1505. — Même cote.

1505, 30 septembre, Malines.

7668. Fragment d'un arrêt du grand conseil du roi de Castille, qui vise la sentence de réintégration rendue le 10 avril 1495 en faveur de Guillemette de Vergy, et évoque la cause pendante devant le parlement de Dôle.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [1], cote 2979.

1505, 4 octobre, Poitiers.

7669. Les officiers de la sénéchaussée de Poitiers, en vertu des lettres du Roi qui font remise

(1) La pièce porte 1500, par erreur, sur l'un des exemplaires.

au maréchal de Gié et à la duchesse de Bourbonnais des droits de ventes, devoirs et rachats dus pour la vicomté de Châtellerault, donnent mainlevée à la duchesse et lui font délivrance de ladite vicomté.

Original sur parchemin, signé. — P. 1359 [1], cote 681.

1505, 15 décembre.

7670. Guignart reconnaît avoir reçu deux anciens terriers qui doivent servir à en faire de nouveaux, par ordre du duc de Bourbon.

Feuille de papier, signée GUIGNART. — P. 1380 [2], cote 3277.

1505, 22 décembre.

7671. Jean de Bressolles vend à la duchesse de Bourbon la terre de Thory pour le prix de vingt-deux mille livres tournois, et la duchesse lui accorde la faculté de réméré pendant trois ans.

Cahier de papier, signé. — P. 1376 [1], cote 2662.

[Vers 1505.]

7672. Mémoire adressé à la duchesse de Bourbon contre les gens du parlement de Toulouse au sujet de la baronnie de Lunel, à laquelle elle prétend comme héritière de Charlotte d'Armagnac.

Feuille de papier, non signée. — P. 1373 [1], cote 2204.

[Vers 1505.]

7673. Consultation d'avocats déclarant que, selon la coutume de Bourgogne, les époux ne peuvent se faire donation l'un à l'autre sans le consentement des proches parents. (Argument probablement produit dans la cause de Guillemette de Vergy, dame de la Bastie.)

On cite comme exemple le testament de Françoise du Bois en faveur de Pierre de Laval, son mari.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [1], cote 2979.

[Vers 1505.]

7674. Supplique adressée à M[r] des Bordes, lieutenant général du duc de Bourbon, par Pierre Pinatel, de Feurs, notaire, à l'effet d'être payé des écritures, vacations et exploits qu'il a faits du commandement de feu l'évêque du Puy pour le terrier de Cleppé.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1305.

[Vers 1505, commencement du gouvernement de Charles de Bourbon.]

7675. Requête présentée au conseil du duc en Forez par Étienne Laurencin, citoyen de Lyon, à l'effet d'être déchargé ou au moins d'obtenir une diminution de son bail de l'écluse de Saint-Victor, vu les grandes réparations qu'il a été obligé d'y faire, « et aussi parce que les autres escluses qui sont sur la revière de Loire empeschent à venir les saulmons. »

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1300.

[Vers 1505.]

7676. Supplique de Jean Barraban, greffier de Saint-Haon-le-Châtel, à l'effet d'être dégrevé du tiers de l'accense des greffes de Saint-Haon, Renaison et la Chambre.

Feuille de papier, non signée. — P. 1402 [2], cote 1303.

[Après 1505], 16 février, Dijon.

7677. Guillemette de Vergy annonce à la duchesse de Bourbonnais qu'étant sur le point de reprendre son instance contre Guillaume de Vergy, elle la supplie de lui accorder six ou huit mille livres tournois, à valoir sur ce qu'elle lui doit, pour soutenir le procès.

Avec deux mémoires remis à M. du Peschin, porteur de la lettre.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [1], cote 2979.

1506 n. st., 8 janvier.

7678. Guillaume de Bucco, *laborator* de Berre, vend à Barthélemy Cappel, de Marseille, seigneur de *Clispano Fromario,* une cour et un casal contigus, sis à Berre, pour le prix de vingt-six florins.

Original sur parchemin, signé d'un notaire. — P. 1379 [2], cote 3144.

1506 n. st., 17 février.

7679. Arrêt de la chambre des requêtes du palais à Paris qui absout la duchesse de Bourbonnais et

d'Auvergne, comme ayant pris cause pour Thomas Boucher contre le prieur de Saint-Pourçain, de l'action intentée par ce dernier à raison d'un cens de deux sols huit deniers tournois dû sur une maison sise à Saint-Pourçain, appelée la maison Berry, rue de la Poterie, près l'église Saint-George, et qui condamne le demandeur aux dépens du procès.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 132.

1506 n. st., 19 février.

7680. Les généraux des finances consentent à la prolongation du don fait par le Roi à la duchesse de Bourbonnais du revenu des greniers à sel de Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy, Saint-Pierre-le-Moutier, Cosne, Gien, Clermont et Creil.

Cédule originale sur parchemin, signée. — P. 1361 [2], cote 960.

1506 n. st., 24 février, Moulins.

7681. Transaction passée entre Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, tant en son nom que comme curatrice de Suzanne de Bourbon, sa fille, et Louise du Lyon, veuve de Charles, bâtard de Bourbon, d'une part, et Antoine et Gilles de Saint-Savin, d'autre part, à raison de la terre de la Tour-aux-Comoux en basse Marche, par laquelle la duchesse et ladite Louise ont renoncé au droit qui leur appartenait sur la portion afférente audit Antoine, moyennant les sommes stipulées dans l'acte, et sous la réserve de leurs droits sur la portion dudit Gilles.

Original sur parchemin, signé du notaire et jadis scellé. — P. 1363 [2], cote 1218.

1506 n. st., du 6 février au 5 mars.

7682. Instructions données à Louis Gayant pour aller en Provence s'expliquer avec Barthélemy Cappel, grenetier de Berre, et réponses de celui-ci.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3165.

1506 n. st., 6 mars.

7683. Mandement du bailli de Bourbon-Lancy pour ajourner les habitants de ce lieu qui refusaient de s'acquitter du guet.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [1], cote 2974.

1506 n. st., 23 mars.

7684. Arrêt du parlement de Toulouse rendu entre le procureur du Roi et l'avocat des appelants, au sujet de la baronnie de Lunel, revendiquée par la duchesse de Bourbon.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3170.

1506 n. st., 5 avril.

7685. La duchesse de Bourbonnais fonde une messe des trépassés en l'église de Chantelle, parce qu'on avait trouvé des ossements humains dans une place où elle faisait bâtir.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1376 [1], cote 2637.

1506 n. st., 9 mars-18 avril.

7686. Enquête faite au profit de la duchesse de Bourbonnais sur le droit de guet qu'elle possède à Bourbon-Lancy.

Cahier de papier, signé. — P. 1378 [1], cote 2975.

1506, 28 avril.

7687. Autorisation donnée aux opposants de Bourbon-Lancy de faire une enquête sur les articles qu'ils voudront bailler à leur profit.

Les articles baillés au bailli de Bourbon par les opposants font partie du dossier, mais sont sans date.

Cahier de papier, signé. — P. 1378 [1], cote 2975.

1506, 3 mai.

7688. Provision donnée par le lieutenant du bailli de Bourbon-Lancy pour faire payer à chacun des habitants cinq sols par an jusqu'au jugement définitif du procès sur le droit de guet.

Cahier de papier, signé. — P. 1378 [1], cote 2975.

1506, 5 mai.

7689. Jean de Bressolles reconnaît avoir reçu de la duchesse de Bourbon trois mille cinq cents livres tournois sur le prix de vente de la terre de Thory.

Cahier de papier, signé. — P. 1376 [1], cote 2662.

1506, 13 mai.

7690. Jean de Bressolles reconnaît avoir reçu de

la duchesse de Bourbon quinze cents livres tournois sur le prix de vente de la terre de Thory.

Cahier de papier, signé. — P. 1376 [1], cote 2662.

1506, 13 mai.

7691. Jean de Bressolles vend à Françoise du Vernaige, veuve de Charles de la Mousse, les dîmes de blé et de vin de Marigny, avec faculté de réméré.

Cahier de papier, signé. — P. 1376 [1], cote 2662.

1506, 22 mai et 8 juin.

7692. Nouveaux arrêts du parlement de Toulouse rendus entre le procureur général du Roi et la duchesse de Bourbon, au sujet de la baronnie de Lunel.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3170.

1506, 9 juin.

7693. Les prieur et couvent de Sainte-Croix-du-Vergier en Anjou, n'ayant pu obtenir des exécuteurs testamentaires du feu comte de Montpensier la délivrance du legs de mille écus d'or qui leur avait été transporté par Pierre de Tours, renoncent à ladite donation, se recommandant seulement au bon plaisir de la duchesse de Bourbonnais et des héritiers dudit comte.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 729.

1506, 13 juin.

7694. Le garde des sceaux établis aux contrats royaux de Baugé atteste qu'il a vu les lettres par lesquelles le prieur et le couvent de Sainte-Croix-du-Vergier ont renoncé à la donation de mille écus d'or qui leur avait été faite par frère Pierre de Tours, « à présent tenant l'état et vie érémitique, » du temps qu'il était séculier et serviteur du maréchal de Gié.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 729.

1506, 24 juin, Châtellerault.

7695. Frère Pierre des Torres (*sic*), religieux, jadis écuyer tranchant de feu Gilbert, comte de Montpensier, donne quittance à Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, fils et héritier en partie dudit Gilbert, d'une somme de mille écus d'or qu'il disait lui avoir été léguée par ledit comte.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 729.

1506, 27 juin, Dijon.

7696. Lettres du Roi pour ajourner les habitants de Bourbon-Lancy, appelants du bailli de Bourbon-Lancy, au siége d'Autun.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1378 [1], cote 2974.

1506, 30 juin.

7697. François Rolin, bailli d'Autun et de Moncenis, délègue ses pouvoirs à deux commissaires pour juger l'affaire du guet de Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [1], cote 2974.

[Vers le mois de juillet 1506.]

7698. Articles baillés par les procureurs des habitants de Bourbon-Lancy à Guillaume de Salins et Jean Genelois, commissaires délégués par le bailli d'Autun.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [1], cote 2975.

1506, 5 septembre.

7699. Jacques de Saint-Aubin, écuyer, seigneur de Saligny, abandonne à Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, diverses créances montant à mille six cent trente-six écus d'or, qu'il avait tant sur feu Gilbert, comte de Montpensier, que sur feu Louis de Montpensier, moyennant une certaine somme de deniers à lui baillée par la duchesse, et dont il se déclare content et satisfait.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 712.

1506, 14 septembre.

7700. Les arbitres nommés entre la duchesse de Bourbon et les guettables de Bourbon-Lancy renvoient la cause par-devant le conseil de la duchesse de Bourbon.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [1], cote 2975.

1506, 18 septembre et 1er octobre.

7701. Procédures par-devant les commissaires du bailli d'Autun, pour vider le défaut imputé à



l'un des procureurs de la duchesse de Bourbon dans l'affaire de Bourbon-Lancy.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [1], cote 2975.

1506, 3 octobre.

7702. Jean Cordier, écuyer, sieur de Vallières et de la Mothe de Chappeaulx, vend à la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, moyennant trois mille écus d'or soleil, valant cinq mille quatre cent soixante-quinze livres tournois, la métairie de Troussay sise en la paroisse de Chevaignes, avec ses appartenances, mais sous les réserves spécifiées dans le contrat; lui abandonne tout ce qu'il pourrait réclamer, à cause des dons faits à lui et à sa femme Louise de Morant par le duc Jean et par le cardinal de Bourbon, ou des prêts faits par son père audit duc; de plus, lui cède trente sols tournois de rente qu'il avait droit de prendre sur la maison acquise de Jacques du Theil par ladite dame, et aujourd'hui comprise dans le bâtiment neuf du château de Moulins.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 103.

1506, 9 octobre.

7703. Antoine de Lespinasse donne procuration pour faire hommage de sa terre de Changy au duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1373 [1], cote 2149.

1506, 6 et 10 octobre.

7704. Les commissaires élus pour vider le procès sur le guet de Bourbon-Lancy adjugent à la duchesse le profit du défaut donné contre les appelants.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [1], cote 2975.

1506, du 22 août au 10 octobre.

7705. Arrêts rendus par Guillaume de Salins et Jean Genelois, délégués par le bailli d'Autun, contre les habitants de Bourbon-Lancy qui refusaient le guet.

Originaux sur parchemin, signés, au nombre de quatre. — P. 1378 [1], cote 2974.

1506, du 18 avril au 26 octobre.

7706. Ajournements donnés par les sergents royaux aux habitants de Bourbon-Lancy.

Originaux sur parchemin, signés, au nombre de cinq. — P. 1378 [1], cote 2974.

1506, 3 novembre.

7707. Accord entre Anne de France, duchesse de Bourbon, dame de Beaujeu, et François de Rochebaron, seigneur de Cennes et de Berzé, au sujet des limites des seigneuries de Cenves et de Julliénas.

Avec la double ratification des parties, en date des 23 décembre 1506 et 12 mai 1507.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1390 [1], cote 432. Reproduit dans l'acte du 25 mai 1507. — Même cote.

1506, 3 novembre.

7708. Le lieutenant, le receveur et le greffier de la baronnie de Roche-en-Regnier reconnaissent avoir reçu des conseillers et auditeurs des comptes de madame de Bourbon le terrier de Roche-en-Regnier fait par maître Imbaud Artaud, notaire, contenant huit cent soixante-quinze feuilles, pour faire et renouveler ledit terrier, qu'ils s'engagent à rendre quand ils en seront requis.

Minute sur papier, signée. — P. 1399 [2], cote 804.

1506, 21 novembre, Blois.

7709. Louis XII renouvelle pour un an, en faveur de la duchesse de Bourbonnais, le don qu'il lui a fait du revenu des greniers à sel établis à Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy, Saint-Pierre-le-Moutier, Cosne, Vierzon, Gien, Clermont et Creil.

Signé : Loys.

« Par le Roy. — Robertet. »

Original sur parchemin, jadis scellé, avec l'attache des généraux des finances, en date du lendemain 22 novembre. — P. 1361 [2], cote 960.

1506, 12 décembre.

7710. Les gens des comptes du Roi à Paris ordonnent la saisie de la terre et seigneurie de Carlat, de ses appartenances et dépendances, dont la duchesse de Bourbon s'est mise en possession, quoique

ladite terre fasse partie de l'ancien domaine de la couronne.

Copie sur papier, signée. — P. 1363 ², cote 1249.

1506, 7 novembre et 14 décembre.

7711. Renvoi de la cause des guettables de Bourbon-Lancy par-devant le bailli d'Autun.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 ¹, cote 2975.

1506, 18 décembre.

7712. Assignation donnée par le lieutenant du bailli d'Autun aux habitants de Bourbon-Lancy qui refusaient le guet à la duchesse de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 ¹, cote 2974.

1506, 19 décembre.

7713. Condamnation prononcée par le lieutenant du bailli d'Autun contre les hommes suspects et *retrahans* de Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 ¹, cote 2974.

1506, 30 et 31 décembre.

7714. Nicolas du Puy, huissier d'armes et sergent du Roi, en vertu de la commission de la chambre des comptes de Paris, déclare la saisie du château et de la vicomté de Carlat, reçoit l'opposition de la duchesse de Bourbon, de ce appelante, et nonobstant procède à la saisie de Murat-lès-Vic, de Vic, de Cromieyres (*sic*) et de Mur-de-Barrez.

Copie sur papier, signée. — P. 1363 ², cote 1249.

[1506, décembre.]

7715. Nouveaux articles baillés par les procureurs des habitants de Bourbon-Lancy au bailli d'Autun, en vertu de son appointement.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 ¹, cote 2975.

[Vers 1506.]

7716. Mémoires et procédures relatifs à la baronnie de Lunel, revendiquée par la duchesse de Bourbon.

Cahiers de papier, non signés. — P. 1380 ¹, cote 3170.

1507 n. st., 8 janvier, Dijon.

7717. Lettres du Roi pour entretenir la provision donnée en faveur de la duchesse de Bourbon contre les opposants de Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 ¹, cote 2974.

1507 n. st., 8 mars.

7718. Acquisition par la duchesse de Bourbon, moyennant huit cents livres tournois, d'une maison sise à Guéret, pour faire l'auditoire et les prisons.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1375 ², cote 2595.

1507 n. st., 16 mars.

7719. Inventaire des lettres, titres et enseignements envoyés au parlement de Dijon pour le procès que la duchesse de Bourbonnais y soutenait à raison de l'acquisition de la baronnie de Bourbon-Lancy.

Original sur papier, signé par Guillaume Michiel, receveur de Bourbon-Lancy. — P. 1358 ¹, cote 468.

1507 n. st. (1), 24 mars.

7720. Mandement de la duchesse de Bourbon pour faire payer à Guillaume Garron huit cents livres tournois, prix d'une maison acquise de lui à Guéret.

Vidimus sur parchemin, du 1er mai 1507, signé et scellé. — P. 1375 ², cote 2595.

1507 n. st., 1er avril.

7721. Mandement du duc de Bourbon pour saisir et régir les biens du prieuré de Souvigny durant le débat entre les deux prieurs contendants.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 ², cote 2282.

1507, 12 avril.

7722. Ajournement des personnes commises au gouvernement du prieuré de Souvigny, pour rendre compte des revenus perçus par elles.

Cahier de papier, signé. — P. 1373 ², cote 2282.

1507, 14 avril.

7723. Le lieutenant du bailli de Montferrant déclare bonne et valable la saisie faite à la requête du duc de Bourbonnais et d'Auvergne d'une maison sise en la ville de Clermont, paroisse de Saint-Pierre,

(1) Le texte du vidimus porte, par erreur, 1505 au lieu de 1506.

en la rue des Grands-Gras, près la Grand'rue, ladite saisie faite pour défaut de payement de certains cens dus par Jacques Troctier, tenancier de ladite maison.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 713.

1507, 16 avril.

7724. Le vicaire général de l'archevêque de Lyon relève trois notaires de Saint-Étienne de Furan du serment qu'ils avaient imprudemment prêté à noble homme Claude de Châteauneuf dans l'acte par lequel ils avaient reconnu lui devoir vingt-sept livres quinze sols.

Original latin sur parchemin, signé Bellièvre. — P. 1402 [1], cote 1206.

1507, 28 avril, Paris.

7725. Lettres royaux évoquant au parlement l'appel relatif au prieuré de Souvigny.

Avec la relation du sergent royal et la constatation de l'ajournement, en date des 4 et 5 mai.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [2], cote 2282.

1507, du 12 avril au 1er mai.

7726. Procès-verbal du sergent du Roi agissant au nom de Macé Gautier contre Geoffroi d'Amboise, dans l'affaire du prieuré de Souvigny.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [2], cote 2282.

1507, 15 mai.

7727. Envoi par le Roi au parlement de la requête civile de la duchesse de Bourbon dans l'affaire du prieuré de Souvigny.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [2], cote 2282.

1507, 22 mai.

7728. Lettres royaux d'ajournement et d'anticipation en cas d'appel obtenues par Macé Gautier, prieur de Souvigny.

Avec la relation du sergent royal, en date du 29 mai.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [2], cote 2282.

1507, 25 mai.

7729. Délimitation des châtellenies de Cenves et Julliénas, faite en vertu de l'accord passé le 3 novembre précédent entre Anne de France et François de Rochebaron.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1390 [1], cote 432.

1507, 30 mai.

7730. Dépositions de témoins sur ce qui s'est passé au prieuré de Souvigny depuis la mort du cardinal de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [2], cote 2282.

1507, 4 juin.

7731. Pierre de Colonges déclare avoir reçu du chancelier de Bourbonnais un double des lettres du Roi touchant la dîme des mines appartenant au duc de Bourbon.

Cédule sur papier, signée. — P. 1357 [2], cote 432.

1507, 7 juin.

7732. Défaut donné contre la partie de Geoffroi d'Ambiose, non comparant dans le procès pour le prieuré de Souvigny.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [2], cote 2282.

1507, 15 juin.

7733. Pierre Doultre, prêtre, chanoine de Notre-Dame d'Aigueperse, et Jamet Doultre, son neveu, cèdent et transportent au duc de Bourbonnais la portion qu'ils ont sur la dîme du charnage de Chatuzat, avec une mine de froment de cens payable le jour de Saint-Julien sur Stévenin Foucher, de Présignac; et moyennant ce, le duc les tient quittes de six quartes de froment de rente qui lui sont dues à raison de trois terres joignant ensemble, sises au terroir de la Voie de Vensat.

Original sur parchemin, signé, sans trace de sceau. — P. 1359 [2], cote 711.

1507, 16 juin.

7734. Récépissé délivré par Laurent de Blois, receveur de Clermont, d'un rôle des amendes des grands jours de Clermont.

Feuillet de papier, signé. — P. 1373 [1], cote 2212.

1507, 28 juin.

7735. Déclaration du lieutenant du bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, faite en présence des pro-

cureurs de Macé Gautier et de Geoffroi d'Amboise, pour procéder à l'audition des comptes du prieuré de Souvigny.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [2], cote 2282.

1507, 16 juillet.

7736. Antoine Barbier, grenetier de Gannat, Gabriel Barbier, lieutenant général de Chantelle, Jacques Barbier, prêtre, et Charles Barbier, châtelain du donjon, vendent à la duchesse de Bourbonnais, pour le prix de cent soixante livres tournois, une maison avec ses dépendances, située dans la basse-cour du château de Chantelle, tenant au chemin par où l'on va de l'église Saint-Vincent au donjon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 248.

1507, 19 juillet.

7737. Arrêt du parlement rendu au profit du duc de Bourbon contre les habitants de Murat, au sujet de la taille.

Expédition sur parchemin, signée. — P. 1373 [1], cote 2150.

1507, 19 juillet.

7738. Vente faite par Étienne de Cordebeuf et Quentin Constant au duc de Bourbonnais d'un pré sis aux Aises d'Aigueperse, pour le prix de soixante livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2648.

1507, 13 août.

7739. Pierre Malet, prêtre, passe procuration à Jean Malet, son frère, pour vendre les biens à eux échus par le décès de leur aïeule et de leur père.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1375 [2], cote 2596.

1507, 20 août.

7740. Délai pour produire au parlement certaines pièces du procès entre Macé Gautier, religieux, et la duchesse de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [2], cote 2254.

1507, 24 août, Blois.

7741. Lettre de Louis XII au parlement de Toulouse pour faire juger le procès relatif à la baronnie de Lunel et réunir, s'il y a lieu, ce domaine à la couronne.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3170.

1507, 28 août.

7742. Ordre du Roi pour la production et la collation des pièces dans le procès relatif au prieuré de Souvigny.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [2], cote 2282.

1507, 25 septembre.

7743. Requête de la duchesse de Bourbon aux généraux des finances, au sujet de son procès contre les échevins d'Orléans.

Billet de papier, signé. — P. 1370 [1], cote 1870.

[Vers le mois de septembre 1507.]

7744. Avis donné au sieur de la Mothe, conseiller de la duchesse de Bourbonnais, sur le droit qu'a cette princesse à la garde du prieuré de Souvigny.

Feuillets de papier, non signés. — P. 1373 [2], cote 2282.

[Vers le mois de septembre 1507.]

7745. Inventaire des pièces baillées à M. de Beauvoir pour porter à M. de la Mothe à Paris, afin de plaider l'appel interjeté par la duchesse au sujet de la garde du prieuré de Souvigny.

Cahier de papier, non signé. — P. 1373 [2], cote 2282.

1507, 5 novembre.

7746. La duchesse de Bourbon reconnaît avoir reçu plusieurs titres tirés de sa chambre des comptes de Villefranche pour être remis à son procureur général en Beaujolais et portés à Moulins.

Cahier de papier, non signé. — P. 1389 [3], cote 388.

1507, 17 novembre, Blois.

7747. Louis XII renouvelle pour un an, en faveur de la duchesse de Bourbonnais, le don qu'il lui a fait du revenu des greniers à sel établis à Moulins,

Montluçon, Bourbon-Lancy, Saint-Pierre-le-Moutier, Cosne, Vierzon, Gien, Clermont et Creil.

Signé : LOYS.

« Par le Roy, monseigneur le cardinal d'Amboise, légat en France, et autres présens. — ROBERTET. »

Original sur parchemin, jadis scellé, avec l'attache des généraux des finances, en date du 26 décembre. — P. 1361 [2], cote 960.

1507, 17 novembre, Moulins.

7748. Anne, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, délaisse, à titre d'échange, à son maître d'hôtel, Pierre Mareschal, écuyer, seigneur de Fourchault, une maison sise en la basse-cour du château de Chantelle, acquise du chambrier du prieuré de Chantelle à la charge de la tenir d'elle en fief, et elle reçoit dudit Mareschal, en récompense, une maison naguère acquise du prieur de Chizelles, sous-prieur de Chantelle, sise dans la forteresse du château dudit lieu.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 246.
Double sur parchemin, raturé et corrigé. — *Ibid.*, cote 271.
Expédition sur papier, signée. — P. 1374 [1], cote 2388.

1507, 27 novembre.

7749. Transaction entre la duchesse de Bourbonnais, comtesse de Forez, d'une part, et Louis de Saint-Haon, curé de Chérier (*Cheriaci*), d'autre part, au sujet des dîmes à percevoir sur plusieurs territoires sis dans les limites de la baronnie de Saint-Maurice en Roannais.

Original latin sur parchemin, signé ROBERTET, jadis scellé. — P. 1401 [2], cote 1084.

1507, 29 novembre.

7750. Déclaration des droits de la duchesse de Bourbonnais sur la prévôté de Palluel.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1372 [1], cote 2036.

1507, 8 décembre.

7751. Nouvel inventaire de lettres remises à Guillaume Michiel pour être portées à Dijon et produites au procès que la duchesse de Bourbonnais y soutient à cause de l'acquisition de la baronnie de Bourbon-Lancy, lettres que ledit Michiel a promis de rapporter à la chambre des comptes de Moulins.

Minute originale sur papier, signée G. MICHIEL. — P. 1358 [1], cote 477.
Copie sur papier. — *Ibid.*, cote 468.

1507, 9, 11 et 18 décembre.

7752. Acquisition par le duc de Bourbon de plusieurs pièces de terre pour le parc de Beaumanoir.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1369 [1], cotes 1699, 1706, 1713, 1714, 1715, 1726.

1508 n. st., 6 janvier.

7753. Louise de Bourbon, princesse de la Roche-sur-Yon, vend à la duchesse de Bourbonnais une rente de sept cent deux livres tournois, qu'elle avait droit de prendre sur Cervière, et une autre de trois cent cinquante écus d'or, qu'elle avait droit de prendre sur le grenier de Berre en Provence.

Original sur parchemin, signé. — P. 1380 [2], cote 3233 *bis*.

1508 n. st., 3 février.

7754. Arrêt du parlement qui met à néant l'appel interjeté par le tuteur de Jean, Martin et Agnès Mandoniers d'une sentence du bailli de Monferrand, relative à la saisie d'une maison sise à Clermont-Ferrand, appartenant auxdits mineurs, et ordonne que ladite sentence conservera son plein et entier effet.

Expédition sur parchemin, collationnée, signée. — P. 1359 [1], cote 713.

1508 n. st., 5 février.

7755. Attestation, faite après enquête, d'où il résulte que le village de Villebesseix, sis en la paroisse de Rugnat en Combraille, est nûment de la justice haute, moyenne et basse du duc de Bourbonnais, à cause de son château d'Ausance.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364 [1], cote 1274.

1508 n. st., 19 février.

7756. Gaspard Lebret, seigneur de Bellabre, Michel et Gabriel de Neuville, frères, seigneurs de Proudines, vendent à la duchesse de Bourbonnais

et d'Auvergne, pour le prix de cent livres tournois, dix livres tournois de rente avec les arrérages, qu'ils avaient droit de prendre de feu maître Geoffroi le Tailleur sur une maison sise à Moulins, où pendent pour enseigne les quatre fils Aymon, tenant à la rue qui va du puits des Cartes à la porte de Paris, et d'autre part à l'église Notre-Dame, etc.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 106.

1508 n. st., 28 février.

7757. Arrêt du parlement qui autorise la duchesse de Bourbon à continuer d'exercer son droit de garde sur le prieuré de Souvigny pendant le litige.

Expédition sur parchemin, signée. — P. 1373 [2], cote 2254.

1508 n. st., 28 février.

7758. Les habitants du village de Mays, en la baronnie de Bourbon-Lancy, reconnaissent qu'ils doivent le guet à la duchesse, nonobstant leur droit de bourgeoisie.

Original sur parchemin, signé. — P. 1378 [1], cote 2976.

1508 n. st., vendredi 3 mars.

7759. Les procureurs du prince et de la princesse de la Roche-sur-Yon reconnaissent avoir reçu de la duchesse de Bourbonnais quatre mille livres tournois en déduction de la somme due au terme de carême-prenant pour la vente des rentes de Servière et de Berre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1380 [2], cote 3235.

1508 n. st., 10 mars.

7760. Les procureurs du prince et de la princesse de la Roche-sur-Yon reconnaissent avoir reçu de la duchesse de Bourbonnais une nouvelle somme de quatre mille deux cents livres tournois, à valoir sur le prix de la vente des rentes de Servière et de Berre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1380 [2], cote 3234.

1508 n. st., 12 mars.

7761. Jean Rousset et Guillaume Grimauld, son gendre, habitants de Chassenet, vendent et transportent au duc de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de deux cent soixante-quinze livres dix sols tournois, le lieu, mas et ténement appelé des Roussets, contenant maison, cour, jardin, vigne, avec quatre-vingts sexterées de terre et cinq ormiers (?) de pré.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 710.

1508 n. st., 20 mars.

7762. Sentence du bailli de Saint-Pierre-le-Moutier touchant la garde du prieuré de Notre-Dame de Chappes, adjugé à la duchesse de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1373 [2], cote 2264.

[Après le 31 mars 1508.]

7763. Inventaire des titres pris en la chambre des comptes de Villefranche pour être portés à la duchesse de Bourbon et servir dans le procès contre le seigneur de Linières.

Cahier de papier, non signé. — P. 1389 [3], cote 389.

1508, 2 mai.

7764. Vente du mas des Roussets au duc de Bourbonnais, par Jacquette Amye et consorts.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2367.

1508, 2 mai.

7765. Jean Rousset déclare avoir reçu du duc de Bourbonnais, par les mains de Jacques Goy, bourgeois d'Aigueperse, dix-huit setiers de froment, restant de deux cent soixante-quinze livres dix sols tournois, prix de la vente du mas des Roussets; dont quittance.

Cédule sur papier, signée. — P. 1359 [2], cote 710.

1508, 3 mai.

7766. Commission de Louis XII pour informer dans le procès entre le duc de Bourbon et Jacques, seigneur de Linières.

Original sur parchemin, signé. — P. 1368 [2], cote 1635 *bis*.

1508, 6 mai.

7767. Le vicaire général de François de Rohan, archevêque de Lyon, approuve et ratifie la transaction passée entre la duchesse de Bourbonnais, com-

tesse de Forez, et le curé de Chérier, au sujet de la perception des dîmes.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1401 [2], cote 1084.

1508, 8 mai.

7768. Jacques Trotier déclare tenir du duc de Bourbonnais et d'Auvergne, à cause de son comté de Clermont en Auvergne, une maison sise à Clermont, en la rue appelée des Grands-Gras, et s'engage à acquitter les droits de cens spécifiés au présent acte.

Minute ou copie sur papier, signée. — P. 1359 [2], cote 714.

1508, 21 mai.

7769. Ordonnance du prévôt de Cusset pour informer sur le procès du duc de Bourbon avec Jacques de Linières.

Original sur parchemin, signé. — P. 1368 [2], cote 1635 *bis*.

1508, 21 mai.

7770. Examen à futur pour le procès entre le duc de Bourbon et le seigneur de Linières.

Cahier de parchemin, signé. — P. 1366 [2], cote 1509.

1508, 26, 27, 29, 30, 31 mai et 2 juin.

7771. Examen des témoins produits à la requête du duc et de la duchesse de Bourbonnais dans le procès contre le seigneur de Linières.

Cahier de parchemin, signé. — P. 1368 [2], cote 1635.

1508, 4 juillet, Saint-Saturnin.

7772. Assignation donnée au duc d'Albanie et à d'autres seigneurs, parents d'Anne et de Madeleine [de la Tour d'Auvergne], filles de la comtesse de Boulogne, pour procéder à la nomination de tuteurs.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [1], cote 3029.

1508, 4 juillet, Saint-Saturnin.

7773. Articles préliminaires dressés, sauf le bon plaisir du Roi, pour terminer le différend qui pourrait être mû entre les demoiselles de Boulogne et leur mère.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [1], cote 3029.

1508, 12 août.

7774. Guillaume Marlhac, trésorier de Montpensier, vend et transporte au duc de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de quarante livres tournois, une place ou vieille masure sise en la ville d'Aigueperse, au quartier de la Chaussade, près de la halle au blé.

Copie sur papier, signée. — P. 1359 [2], cote 728.

1508, 3 septembre, Villefranche.

7775. Anne, duchesse de Bourbon, ordonne que toutes les affaires concernant son domaine dans le pays de Dombes et en terre d'Empire soient portées à la chambre des comptes de Villefranche, et non plus à Trévoux ou à Beauregard, où elles se traitaient depuis que le cardinal de Bourbon, beau-frère de ladite duchesse, était entré en possession du Beaujolais à la part du royaume.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé.— P. 1388 [2], cote 134.

1508, 6 septembre, la Chaucière.

7776. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont en Beauvoisis, de Montpensier, de Forez, de la Marche et de Clermont en Auvergne, etc., donne procuration à Jacques de Vitry et à Jacques de Lorme pour reprendre à Louis de la Trémouille, son oncle, et à Gabrielle de Bourbon, sa tante, les seigneuries de Fromental, Champeix et Saurier, moyennant le prix de trente mille livres tournois.

Original sur parchemin, délivré en conseil, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 719.

1508, 14 septembre.

7777. Louis, seigneur de la Trémouille, chevalier de l'ordre du Roi, comte de Guines et de Benon, prince de Talmont, etc., et Gabrielle de Bourbon, sa femme, de lui autorisée, donnent procuration à Odet de Chazerat et à Annet de Morriat pour recevoir du duc de Bourbonnais trente mille livres tournois, prix du rachat des terres de Fromental, Champeix et Saurier.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 718.

1508, 19 septembre.

7778. Traité de mariage entre Guiot du Bus, seigneur de Thizon, et Anne de Culant.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 ², cote 2104.

1508, 27 septembre, Moulins.

7779. Les procureurs de Louis de la Trémouille, chevalier de l'ordre du Roi, comte de Guines et de Benon, prince de Talmont, vicomte de Thouars, seigneur des îles de Ré et Marans, gouverneur de Bourgogne, et de Gabrielle de Bourbon-Montpensier, son épouse, reconnaissent avoir reçu des mains du procureur de Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, etc., la somme de trente mille livres tournois pour le rachat des terres de Fromental, Champeix et Saurier, jadis données aux susdits époux par feu Gilbert, comte de Montpensier.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 ², cote 709.

1508, 6 octobre.

7780. Pierre Malet, prêtre, ratifie la vente faite par son frère d'une maison sise à Vodable, en Auvergne.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 ², cote 2597.

1508, 9 octobre, Thouars.

7781. Louis de la Trémouille, comte de Benon, vicomte de Thouars, prince de Talmont, seigneur de Craon, de Rochefort, de Douhé et des îles de Ré, Marans et Noirmoutier, et Gabrielle de Bourbon, sa femme, ratifient la vente faite par leurs procureurs au duc de Bourbonnais des terres de Fromental, Champeix et Saurier, et reconnaissent avoir reçu les trente mille livres formant le prix de cette vente.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 ², cote 709.
A cette pièce est joint un autre acte collationné, contenant à peu près la même formule.

1508, 14 octobre, Rouen.

7782. Louis XII renouvelle pour un an, en faveur de la duchesse de Bourbonnais, le don qu'il lui a fait du revenu des greniers à sel de Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy, Cosne, Saint-Pierre-le-Moutier, Vierzon, Gien, Creil et Clermont en Beauvoisis.

Signé : Loys.

« Par le Roy. — Robertet. »

Original sur parchemin, jadis scellé, avec l'attache des généraux des finances, en date du 14 novembre suivant. — P. 1361 ², cote 960.

1508, 14 octobre.

7783. Délivrance à Nicolas Popillon, seigneur du Riau, des cens et servis d'Arfeuille, qu'il tenait par échange du duc et de la duchesse de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé, scellé de quatre cachets. — P. 1376 ¹, cote 2627 (2628 suivant l'inventaire de Luillier).
Minute sur papier. — Même cote.

1508, 19 octobre, Rouen.

7784. Louis XII permet à la duchesse de Bourbonnais de demander trente mille livres aux États d'Auvergne, et promet le concours de ses officiers pour les faire lever.

Permission aux États d'Auvergne d'octroyer cette aide.

Avec les attaches des généraux des finances, datées du 14 novembre suivant.

Vidimus sur parchemin, du 10 avril 1509, signés. — P. 1372 ², cote 2087, et P. 1373 ¹, cote 2160.

[1508, octobre.]

7785. Exposé des droits et prérogatives des hommes de madame la duchesse de Bourbonnais en la franchise d'Arfeuille.

Feuillets de papier, non signés. — P. 1376 ¹, cote 2628.

1508, 7 novembre.

7786. Enquête du sénéchal de Lyon au sujet de la messe fondée à Belleville par Guillaume de Beaujeu.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366 ¹, cote 1475.

1508, 9 et 22 novembre.

7787. Attestation du procureur général de Beaujolais que Jacques de Beaujeu, seigneur de Linières, était appelé au ban et arrière-ban du Beaujolais toutes les fois que le duc de Bourbon le réunissait.

Deux actes notariés sur parchemin, signés. — P. 1366 ², cotes 1500 et 1504.

1508, 3 décembre.

7788. François de la Pauze, baron de la Garde, troisième mari de Jeanne, douairière de Bourbon, l'autorise à traiter avec le duc de Bourbon pour le règlement de son douaire.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2671.

1508, 3 décembre.

7789. Assignation de quatre mille livres tournois de rente à Jeanne, duchesse douairière de Bourbon, fille du comte de Vendôme, sur son douaire.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2670.

1508, 14 décembre.

7790. Ratification de l'accord passé entre le duc de Bourbon et Jeanne, douairière de Bourbon, au sujet du douaire de cette princesse.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2672.

1508, 30 décembre.

7791. Pierre et Guillaume Chambon, frères, ainsi que la femme dudit Guillaume, vendent à Anne de France et au duc de Bourbonnais, pour le prix de quinze livres tournois, six quartes de froment de cens et rente qu'ils avaient droit de prendre chaque année, à la fête de saint Julien, sur une partie du pré d'Aigueperse.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 723.

1508, 30 décembre.

7792. Jacques Goy, bourgeois d'Aigueperse, vend à Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de trente livres dix sols tournois, neuf quartes de froment et cinq sols tournois de rente, avec un setier de froment de cens appartenant jadis à Étienne Coiffier, le tout payable le jour de la Saint-Julien, sur une partie du pré d'Aigueperse.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 722.

1508, 30 décembre.

7793. Gilbert Coiffier, demeurant à Gannat, vend à Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de trente-quatre livres tournois, un setier de froment et vingt-quatre sols tournois de cens et rente, qu'il avait droit de prendre le jour de la Saint-Julien sur une partie du pré d'Aigueperse.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 721.

[Vers 1508.]

7794. Requêtes adressées au commissaire chargé d'examiner les témoins produits par le duc de Bourbon dans son procès contre le seigneur de Linières.

Dix-sept billets de papier, non signés. — P. 1368 [2], cote 1635 *bis*.

[Vers 1508.]

7795. Treize articles que le duc et la duchesse de Bourbon entendent prouver dans leur procès contre le seigneur de Linières.

Feuillets de papier, non signés. — P. 1368 [2], cote 1635 *bis*.

1509 n. st., 15 janvier.

7796. La duchesse de Bourbon transporte à l'abbé de la Chaise-Dieu ses droits sur le moulin de Nonette.

Avec l'acceptation par le couvent, en date du 25 avril suivant.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1372 [1], cote 2042.

1509 n. st., 19 janvier.

7797. Les chapelains de Saint-Louis à Aigueperse reconnaissent avoir reçu en prêt de la duchesse de Bourbon un terrier de Fontanille, de l'an 1435.

Feuillet de papier, signé. — P. 1372 [2], cote 2075.

1509 n. st., 23 janvier.

7798. Attestation que Jacques de Beaujeu avait coutume d'être appelé au ban et arrière-ban sous les baillis de Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366 [1], cote 1484.

1509 n. st., 23 janvier.

7799. Lettre des lieutenant et procureur de Chantelle au président de Bourbonnais, sur les entreprises du seigneur de Neureux à Charroux et à Gensat.

Avec une information faite à la même date.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1376 [1], cote 2608.

1509 n. st., 1er mars.

7800. Quittance de Jeanne de Bourbon pour une première somme de mille livres tournois reçue sur son douaire.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1376 [1], cote 2673.

1509 n. st., 1er avril.

7801. Autorisation donnée à la duchesse de Bourbon de nommer deux commissaires pour régir le prieuré de Chappes pendant le litige.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [2], cote 2264.

1509 n. st., 5 avril, Lyon.

7802. Le Roi prolonge pour quatre ans la jouissance de la terre de Vierzon concédée au duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1370 [1], cote 1869. Avec les lettres d'attache des généraux des finances et des trésoriers de France, en date du 5 juin. — Même cote.

1509, 24 mai.

7803. Alexise Gauquelin, femme de Macé Bâtard, ayant procuration de son mari, vend à Antoine de Vultos, bourgeois et échevin de Bourges, une maison sise dans cette ville, pour le prix de quatre cent cinquante livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2653.

1509, 28 mai.

7804. Antoine de la Mothe, écuyer, seigneur dudit lieu, vend et transporte au duc de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de cinquante livres tournois, le bois de Chaslus, contenant douze sexterées de terre ou environ, sis au terroir des Coings et enclos de partout.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 715.

1509, 1er juin.

7805. Ajournement signifié à Jean de Bressolles pour venir toucher le reste des deniers qui lui sont dus sur le prix de vente de la terre de Thoury.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2658.

1509, 1er juin.

7806. Quittance de Jeanne de Bourbon pour une deuxième somme de mille livres tournois reçue sur son douaire.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1376 [1], cote 2673.

1509, 7 juin, Moulins.

7807. Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, comtesse de Clermont, de Forez, de la Marche et de Gien, vicomtesse de Carlat, de Murat et de Châtellerault, dame de Beaujolais, d'Annonay, de Roche en Regnier et de Bourbon-Lancy, mande à ses gens des comptes de Moulins d'enregistrer l'échange de plusieurs cens et rentes fait entre elle, sa fille et son gendre, d'une part, et Nicolas Popillon, écuyer, sieur du Riau, d'autre part, le 19 janvier 1508.

Original sur parchemin, signé ANNE DE FRANCE, contresigné CHARTEAU, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 82.

1509, 17 juin, Moulins.

7808. Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, comtesse de Clermont, etc., fait diverses fondations dans l'église de Saint-Symphorien de Trévoux. Elle lui donne notamment huit cents livres tournois restant d'une somme de deux mille livres qui lui avait été adjugée pour certaines forfaitures commises par les officiers de la monnaie de Trévoux, et sur laquelle douze cents livres avaient été déjà prélevées pour la construction du grand portail de l'église paroissiale de Villefranche.

Expédition authentique sur parchemin, signée. — P. 1360 [2], cote 892.

1509, 19 juin.

7809. Oppositions mises par créanciers à la délivrance des deniers consignés pour payer à Jean de Bressolles le prix de la terre de Thoury, et ouverture des coffres qui contenaient la somme.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2658.

1509, 23 juin.

7810. Défaut donné contre Jean de Bressolles, et appel dudit Jean au parlement.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2658.

1509, 30 juin, Trévoux.

7811. Les prêtres et chapelains de l'église paroissiale de Trévoux, en l'absence du curé, acceptent les fondations faites dans leur église par la duchesse de Bourbonnais, et s'engagent à exécuter les conditions stipulées dans l'acte.

Expédition authentique sur parchemin, signée. — P. 1360 [2], cote 892.

1509, 2 juillet.

7812. Protestation et appel de Jean de Bressolles contre l'exercice de la justice à Thoury par les gens de la duchesse de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2659.

[1509?], 2 juillet.

7813. Nomination de deux tuteurs honoraires, de deux coadjuteurs et d'un administrateur pour les filles de la comtesse de Boulogne.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [1], cote 3029.

1509, 31 juillet.

7814. Arrêt du parlement qui déclare nul l'appel interjeté par Jean de Bressolles, et exécutoire le jugement rendu contre lui.

Expédition sur parchemin, signée. — P. 1376 [1], cote 2660.

1509, 2 août.

7815. Quittance de Jeanne de Bourbon pour une troisième somme de mille livres tournois reçue sur son douaire.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1376 [1], cote 2673.

1509, 14, 27, 28 juillet et 17 août.

7816. Nouvelles acquisitions de terrains faites par la duchesse de Bourbon pour la clôture du château et de la ville de Moulins.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1369 [1], cotes 1732 à 1735.

1509, 19 août.

7817. Jean Rolland, lieutenant à Cusset du bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, fait ajourner Jean de Bressolles pour voir procéder à l'exécution de l'arrêt rendu contre lui.

Avec la relation du sergent, en date du 20 août.

Cahier de parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2660.

1509, 24 août.

7818. Sentence rendue par Jean Rolland, lieutenant de Cusset, pour l'exécution des arrêts rendus par le parlement contre Jean de Bressolles.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2660.

1509, 30 août.

7819. Arrêt du parlement qui, vu la nullité de l'appel interjeté par Jean de Bressolles, déclare *de iterato* exécutoire le jugement rendu contre lui par Jean Rolland, lieutenant du bailli de Saint-Pierre-le-Moutier.

Expédition sur parchemin, signée. — P. 1376 [1], cote 2660.

1509, 12 septembre.

7820. Imbert de la Platière, conseiller au parlement et commissaire en cette partie, fait ajourner Jean de Bressolles par-devant lui.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2660.

1509, 19 septembre.

7821. Ajournement de Jean de Bressolles notifié par André Larcher, sergent royal, à Jean de Lusanne, capitaine de Thoury pour ledit de Bressolles.

Expédition sur parchemin, signée. — P. 1375 [1], cote 2660.

1509, 21, 24, 29 et 30 septembre.

7822. Arrêt rendu par Imbert de la Platière, commissaire en cette partie, pour faire exécuter les arrêts qui interdisent à Jean de Bressolles de troubler la duchesse de Bourbon dans la possession de la terre de Thoury. Le château de Thoury est ouvert de force.

Expédition sur papier, signée. — P. 1376 [1], cote 2660.

1509, 12 octobre.

7823. Ordre du Roi, en forme de compulsoire, pour faire délivrer au duc et à la duchesse de Bourbon les copies collationnées des pièces dont ils ont

besoin dans un procès qu'ils soutiennent en parlement contre plusieurs habitants de la châtellenie d'Hérisson, au sujet des tailles serves et franches.

Original sur parchemin, signé. — P. 1377 ², cote 2962.

1509, 22 octobre.

7824. Quittance de Jeanne de Bourbon pour une somme de sept cent quarante et une livres tournois, à valoir sur le dernier terme de son douaire.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1376 ¹, cote 2673.

1509, 7 novembre.

7825. Les généraux des finances consentent à l'entérinement des lettres royaux prolongeant de quatre ans le don des huitièmes et équivalents de l'élection de Gien.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1370 ¹, cote 1865.

1509, 18 mai et 9 novembre.

7826. Transaction entre le duc de Bourbonnais, d'une part, et le prévôt et monastère de Saint-Pierre d'Évaux, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Limoges, d'autre part, à raison de plusieurs cens et rentes et de la justice sur certaines terres dépendant de l'infirmerie de Buxière-Nouvelle, en la châtellenie de Sermur, au pays de Combraille.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364 ¹, cote 1302.

1509.

7827. Inventaire de pièces et titres concernant les droits de la duchesse de Bourbonnais sur Châtellerault, la Ferté-Bernard et Mayenne-la-Juhez.

En marge de la dernière pièce inventoriée est écrit : « Baillée à Mons. le président pour envoyer à Madame à Chevaignes en juing mil vᵉ et neuf, pour l'envoyer à Paris. »

Minute sur papier, sans date ni signature. — P. 1359 ¹, cote 690.

1509.

7828. Un arrêt de la cour de parlement ayant adjugé à madame de Beaujeu deux mille livres tournois que réclamaient les officiers de la monnaie de Trévoux, cette princesse prend sur cette somme douze cents livres pour faire le portail de l'église de Villefranche, et affecte le surplus à des œuvres pies, c'est-à-dire à la fondation de messes en l'église de Trévoux, moyennant cinquante livres tournois de rente payables par les receveurs de Trévoux et rachetables pour mille livres.

Lettre scellée en cire verte. Déficit. Notice rédigée d'après l'inventaire de Luillier. — P. 1390 ², cote 493.

[Vers 1509.]

7829. La duchesse de Bourbon se joint au procès soutenu par Jean de Bressolles contre son frère, en vue de prouver que le partage de leurs biens a été bien fait.

Cahier de papier, non signé. — P. 1376 ¹, cote 2663.

1510 n. st., 7 janvier.

7830. Compte des dépenses faites par Philippe Fornier, procureur de la duchesse de Bourbon, pour la poursuite des dettes et procès relatifs au grenier de Berre.

Cahier de papier, signé. — P. 1379 ², cote 3151.

1510 n. st., 12 janvier, Blois.

7831. Louis XII renouvelle pour un an, en faveur de la duchesse de Bourbonnais, le don qu'il lui a fait du revenu des greniers à sel de Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy, Saint-Pierre-le-Moutier, Cosne, Vierzon, Gien, Creil et Clermont en Beauvoisis.

Signé : Loys.

« Par le Roy. — Robertet. »

Original sur parchemin, jadis scellé, avec l'attache des généraux des finances, en date du 18 janvier. — P. 1361 ², cote 960.

1510 n. st., 21 janvier.

7832. Inventaire des pièces relatives à Bourbon-Lancy et au temps où Guillaume de Vergy en était possesseur, lesdites pièces devant être portées au parlement de Dijon pour le procès que la duchesse de Bourbonnais y soutient contre les sires de Talmay et de Flagy.

Original sur papier, signé. A la suite et sous la même cote est un autre inventaire, non daté, des pièces relatives à la rente de cent livres assise sur la terre de Bourbon-Lancy, et cédée à la duchesse par la famille de Châlon. — P. 1358 ¹, cote 468.

1510 n. st., 13 mars.

7833. François et Guillaume Brignon, frères, vendent à la duchesse de Bourbon une rente perpétuelle sur une maison sise à Moulins, au faubourg de la porte de Paris.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [1], cote 2347.

1510 n. st., 25 mars.

7834. Florimond Robertet, seigneur de Villemomble et de Brou, conseiller du Roi et trésorier de France, reconnaît que la duchesse douairière de Bourbonnais, le duc Charles et la duchesse, sa femme, lui ont remboursé dix mille écus d'or « au soleil en or », prix de l'acquisition qu'il avait faite, le 27 mars 1507, de la terre de Roche en Regnier et de ses dépendances en leur accordant faculté de rachat pendant trois ans.

Original sur parchemin, signé de deux notaires, jadis scellé. — P. 1397 [3], cote 528.

1510, 17 avril.

7835. Pierre-Marc de Mantoue et Paule d'Issac, sa femme, s'accordent avec le duc et la duchesse de Bourbonnais pour réduire à deux cent cinquante livres la somme de cinq cent quatorze livres qu'ils réclamaient sur la succession de Claire de Gonzague, jadis comtesse de Montpensier, comme leur étant due, soit pour prêt, soit pour don testamentaire.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [2], cote 2684.

1510, 13 mai.

7836. Extraits du registre du bailliage de la seigneurie de Montaigu en Combraille (assises de 1473 et 1474).

Copies sur papier, du 13 mai 1510, collationnées et signées CHABROL. Ces extraits paraissent avoir été faits pour établir qu'aux dates ci-dessus la justice était régulièrement rendue dans ce pays au nom du duc de Nemours. — P. 1363 [2], cote 1201.

1510, 1er juin.

7837. Geoffroi le Tailleur, licencié en lois, vend, cède et transporte à la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de quatre cents livres tournois une fois payées, vingt livres tournois de rente assises sur une maison située à Moulins, où pendent pour enseigne d'hôtellerie les quatre fils Aymon, joignant d'une part la rue qui va de l'église Notre-Dame à la porte de Paris, etc.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 111.

1510, mercredi 19 juin.

7838. Enquête par témoins à l'effet d'établir que le commandeur de Saint-Jean de Montbrison doit faire l'aumône depuis le premier mardi de carême jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste, trois jours par semaine, le mardi, le jeudi et le dimanche, et que, le mardi 18 du mois de juin, il a annoncé ne plus vouloir faire cette aumône, ce qui prive les pauvres de la distribution sur laquelle ils comptaient pour le jeudi 20 et le dimanche 22. Le premier témoin entendu est maître Alexis Robertet, clerc de la chambre des comptes et bourgeois de Montbrison, âgé de cinquante-cinq ans.

Feuille de papier, paraissant incomplète. — P. 1402 [1], cote 1209.

1510, 8 août, parc de Beaumanoir-lès-Moulins.

7839. Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, etc., déclare que François Varenier, écuyer, seigneur de Tanay, lui a prêté la foi et hommage qu'il lui devait pour la seigneurie de Tanay et autres lieux, qu'il tient d'elle à cause de sa seigneurie de Beaujolais à la part de l'empire.

Duplicata sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 874.

1510, 31 août.

7840. Le duc de Bourbon, en vertu des lettres royaux du 13 août, mande à ses officiers de convoquer le ban et l'arrière-ban dans ses domaines.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1376 [1], cote 2610.

1510, 19 octobre, Moulins.

7841. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont en Beauvoisis, de Montpensier, de Forez, de la Marche et de Clermont en Auvergne, Dauphin d'Auvergne, vicomte de Carlat, de Murat, seigneur de Beaujolais, de Combraille, de Mercœur, d'Annonay, de Roche en Regnier et de Bourbon-Lancy, pair et chambrier de France, fait imposer une taille générale en Bourbonnais à l'occasion de la nouvelle chevalerie qui lui a été

conférée l'année précédente, de la main du Roi, le jour de la victoire remportée sur les Vénitiens, qui fut un lundi des Rogations (bataille d'Agnadel, 14 mai 1509, et non 1508 comme il est écrit par erreur).

Original, signé Chasteau, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 80.

1510, 4 novembre.

7842. Compte, rendu par Antoine Gastard, Guillaume et Claude Barjot, du vitriol tiré des mines de Valtorte, à Claveysolles, à partir du jour de Pâques 1507.

Cahier de papier, signé. — P. 1390 [1], cote 449 [12].

1510, 13 novembre.

7843. La duchesse de Bourbon baille à cens à Jean Damont la pêche de l'étang de Gouvieux, pour s'acquitter envers lui de quinze cents livres qu'elle lui devait.

Original sur papier, signé. — P. 1376 [2], cote 2694.

1510, 24 novembre, Blois.

7844. Louis XII renouvelle pour un an, en faveur de la duchesse de Bourbonnais, le don qu'il lui a fait du revenu des greniers à sel de Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy, Saint-Pierre-le-Moutier, Cosne, Vierzon, Gien, Creil et Clermont en Beauvoisis.

Signé : Loys.

« Par le Roy. — Robertet. »

Original sur parchemin, jadis scellé, avec l'attache des généraux des finances, en date du 6 décembre 1510. — P. 1361 [2], cote 960.
Vidimus collationné et signé Robertet, en date du 13 février 1512. — Même cote.

[Vers 1510.]

7845. Remontrances d'un anonyme à la duchesse de Bourbonnais au sujet des avantages que l'on retire de l'étang de la Vauduch.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

[Vers 1510.]

7846. Remontrances à la duchesse de Bourbonnais sur la valeur des greniers que le Roi a en Provence, afin qu'elle connaisse mieux ce que vaut le sien.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

[Vers 1510.]

7847. Réponse adressée [par Barthélemy Cappel] aux articles que la duchesse de Bourbon lui a envoyés.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3175.

1511 n. st., 30 janvier.

7848. La duchesse de Bourbonnais nomme Pierre Filholy, archevêque d'Aix, son procureur pour donner à bail le grenier de Berre.

Cahier de papier, signé. — P. 1379 [2], cote 3148.

1511 n. st., 14 février.

7849. Le doyen et le chapitre de Saint-Sauveur de Blois baillent en emphytéose à la duchesse de Bourbon et à son gendre une maison sise dans l'enceinte du château de Blois.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1373 [1], cote 2142.

1511 n. st., 25 février, Blois.

7850. Raoul de Lannoy, chevalier, seigneur de Morvillier et de Paillart, conseiller et chambellan du Roi et bailli d'Amiens, ratifie le contrat passé par son procureur avec Anne de France, duchesse de Bourbonnais, et Charles et Suzanne de Bourbon, portant cession à ladite duchesse des droits de moûte et de bannage que ledit Raoul et sa femme prétendaient avoir sur les habitants de Bonneuil.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1363 [1], cote 1172.
Copie insérée dans l'acte du 25 mars suivant. — Même cote.

1511 n. st., 10 mars, Moulins.

7851. Procuration de la duchesse de Bourbon pour plaider en son nom contre les habitants de Murat.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1365 [2], cote 1458.

1511 n. st., 10 mars, Moulins.

7852. Procuration de la duchesse Anne pour plaider dans un procès contre les habitants d'Hérisson.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364 [2], cote 1318.

1511 n. st., 20 mars.

7853. Jean de la Halle, écuyer, seigneur dudit lieu et de Pontcharrault, délaisse à la duchesse de Bourbonnais les bois de haute futaie appelés les tailles de Blancs-Fossés, avec la justice audit lieu, par lui acquis de Jacques de Villers et de Magdeleine Bastard, sa femme, et il reçoit en échange la décharge de trente livres tournois de rente qu'il devait aux chanoines de la sainte chapelle de Bourbon sur la chevance de Pontcharrault, autrement dit Vésien. La duchesse déclare que les trente livres tournois se prendront dorénavant sur le receveur de Bourbon, jusqu'à ce que l'assiette en ait été faite ailleurs auxdits chanoines, et qu'elle payera en outre audit de la Halle la somme de cinq cents livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1356 [2], cote 281.

1511 n. st., 19 avril.

7854. Gabriel de Lévis, baron et seigneur de Cousan, bailli de Forez, mande aux forestiers de la châtellenie de Cervière d'informer contre Benoît et Pierre du Bosc, prévenus d'avoir défriché et dépeuplé les bois de la Faye depuis onze ans, au préjudice de la duchesse de Bourbonnais.

Lettre sur papier, signée. — P. 1402 [1], cote 1221.
Sous la même cote se trouve l'information faite contre les délinquants en vertu de ladite lettre, et datée du 25 avril 1511.

1511, 23 avril.

7855. Antoine de Vair, seigneur de Barmont et de Marignane, donne à bail tout le marais de Marignane aux habitants dudit lieu.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3212.

1511, 25 avril.

7856. Thomas Bohier, conseiller du Roi et général de ses finances, en recevant du duc de Bourbonnais les villages de Chidrac, Perdines et Persiers, lui abandonne les apports de quatre cents livres de rente, à l'assiette du bas pays d'Auvergne, à lui vendus par ledit duc depuis 1506 pour le prix de quatorze mille livres tournois, avec faculté de réméré pendant dix ans; et si le duc n'en opère point le rachat avant la fête de Noël 1516, ledit Bohier se réserve de recouvrer l'assiette des quatre cents livres sur les châtellenies de Vodable et Ardes, sans y comprendre les trois villages précédemment énoncés.

Original sur parchemin, signé, sans trace de sceau. — P. 1359 [2], cote 727.

1511, 30 avril.

7857. Antoinette de Montcorbier, veuve de Jean Troussebois, écuyer, en son nom et comme tutrice de ses enfants mineurs, délaisse à la duchesse de Bourbonnais divers cens et rentes spécifiés dans l'acte, moyennant l'abandon de cinq quartes de froment que la duchesse prétendait percevoir sur une pièce de terre sise derrière la grange de ladite dame Troussebois, en sa justice de Champmesgue.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [1], cote 177.

1511, 11 juin.

7858. Les prêtres et marguilliers de l'église Notre-Dame du château de Felletin, à la suite d'un procès qui leur avait été intenté par la duchesse de Bourbonnais et le curé dudit lieu, pour avoir inhumé des corps humains dans cette église sans l'agrément dudit curé et de ladite dame, renoncent aux dépens auxquels la duchesse avait été condamnée envers eux, moyennant le désistement de l'appel.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1363 [2], cote 1240.

1511, 9 juillet.

7859. Bail à cens de la seigneurie de Lastic, dépendant de la baronnie de Mercœur, passé pour trois ans à quatre associés.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2620.

1511, 13 juillet, Villefranche.

7860. Ordonnance de la duchesse de Bourbon, portant que les assises du Beaujolais se tiendront dorénavant tous les ans, au lieu de tous les trois ans, et que chaque année le bailli fera dans ces assises la taxe des amendes.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1388 [3], cote 131.

1511, 11 septembre.

7861. Antoine et Guillaume de la Grange, frères,

passent procuration pour faire enregistrer à la chambre des comptes de Moulins les lettres de grâce et manumission qu'ils ont obtenues de la duchesse de Bourbon.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1374 [1], cote 2323.

1511, 9 octobre.

7862. Procès-verbal de la remise des ornements d'église donnés à la congrégation de Saint-Pierre *in celo aureo* et à la congrégation des ermites de saint Augustin, à Pavie, par le duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [2], cote 2685.

1511, 7 id. octob. (9 octobre), Pavie.

7863. Les chanoines réguliers et la congrégation des ermites de saint Augustin, à Pavie, remercient le duc de Bourbon de leur avoir envoyé des vêtements précieux brodés d'or et d'argent.

Deux lettres missives sur papier, signées et scellées. — P. 1376 [2], cotes 2685 et 2686.

1511, 14 octobre.

7864. Appointement entre la duchesse de Bourbon et le maréchal de Gié, au sujet d'une rente due à celui-ci sur la vicomté de Châtellerault.

Feuillets de papier, signés. — P. 1370 [2], cote 1929.

1511, 14 octobre.

7865. Quittance donnée à la duchesse de Bourbon par le maréchal de Gié, pour une somme de cinq mille deux cents livres tournois, représentant les arrérages de la rente qui lui était due sur la vicomté de Châtellerault.

Cédule sur parchemin, signée PIERRE DE ROHAN. — P. 1370 [2], cote 1929.

1511, 14 octobre.

7866. Quittance du maréchal de Gié pour la somme de quatre mille huit cents livres, qui lui restait due à cause de la rançon du duc de Gueldres.

Cédule sur parchemin, signée PIERRE DE ROHAN. — P. 1370 [2], cote 1929.

1511, 13 novembre, Blois.

7867. Louis XII renouvelle pour un an, en faveur de la duchesse de Bourbonnais, le don qu'il lui a fait du revenu des greniers à sel de Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy, Saint-Pierre-le-Moutier, Cosne, Vierzon, Gien, Creil et Clermont en Beauvoisis.

Signé : LOYS.

« Par le Roy. — ROBERTET. »

Original sur parchemin, jadis scellé, avec l'attache des généraux des finances, en date du 20 novembre suivant. — P. 1361 [1], cote 960.

Vidimus collationné et signé ROBERTET, en date du 9 janvier 1512. — Même cote.

1511, 15 novembre.

7868. Claude Coste, marchand de Villefranche, cède à la duchesse de Bourbonnais le quart de la dixmerie des vins de Gleizé, et lui en rend les titres.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [2], cote 1977.

1511, 29 novembre.

7869. Transaction entre le procureur du domaine et les gens des comptes de la duchesse de Bourbonnais d'une part, et maître Hugues de Cuzy, protonotaire apostolique, se faisant fort pour sa mère et ses frères, d'autre part, par laquelle ledit Hugues promet de payer un setier d'avoine sur les terres qu'il tient au mas du Ry, en la paroisse de Souvigny, et un autre setier sur les héritages qu'il tient aux fossés de Noyent, outre les arrérages.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 137.

1511, 11 décembre.

7870. Jean Grange, notaire, paroissien de Brughéas, vend et transporte au duc de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de cent livres tournois, un quartier de bois revenant, ayant appartenu au seigneur de la Rive et autres, sis au terroir de Fanet (?), contenant dix à douze sesterées de terre, joignant le bois du duc appelé le Raymondis.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 717.

1511, 22 décembre.

7871. Attestation de la coutume du Beaujolais sur la manière de procéder en cas de servis et lods non payés.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2622.

1511, 31 décembre.

7872. Bail fait pour six ans à Guillaume Boissière d'une maison sise à Thiers, en la rue dessous la porte Salement, que ledit Guillaume avait vendue à Philippe de Saignes, trésorier de Thiers, et que Philippe avait revendue à la duchesse de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1381, cote 3371.

[Vers 1511.]

7873. Inventaire de divers titres envoyés à Dijon pour servir au procès que la duchesse de Bourbonnais soutenait devant le parlement de cette ville, à cause de l'acquisition de la baronnie de Bourbon-Lancy.

Pièce en papier, sans date, signée et collationnée à l'original. — P. 1358 [1], cote 464.

1512 n. st., 9 janvier.

7874. Pierre Vergier et Jeanne Bourdière, sa femme, vendent, cèdent et transportent à la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de soixante-dix livres tournois, cent sols tournois de rente annuelle, à prendre par la duchesse sur les premiers deniers d'une autre rente de dix-huit livres seize sols tournois, assise sur une maison de la rue des Carmes, près Moulins; ladite vente faite avec faculté de réméré pour les époux Vergier.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1355 [2], cote 112.

1512 n. st., 14 janvier.

7875. Attestation par les officiers de la duchesse de Bourbon qu'il a été procédé à l'arpentage de la forêt d'Ouzouer.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [1], cote 1862.

1512 n. st., 29 janvier.

7876. Jacques Escobart, habitant de Chailliers, au diocèse de Saint-Flour, déclare avoir été payé et contenté par Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, de diverses sommes spécifiées dans l'acte, à lui dues tant par Gilbert, comte de Montpensier, que par Claire de Gonzague, père et mère défunts dudit duc Charles.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 725.

1512 n. st., 3 février.

7877. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, ayant vendu la terre et seigneurie d'Ussel en Bourbonnais à Gilbert du Gué, en son vivant sénéchal de Lyon, pour le prix de quinze mille livres tournois, avec faculté de réméré, rachète ladite terre aux enfants et héritiers dudit du Gué, à savoir Claude et Françoise, moyennant une somme de cinq mille livres tournois versée entre les mains d'Antoine de Chauvigny, fils du seigneur de Blot, futur époux de ladite Françoise du Gué; et pour le surplus, il constitue une rente de quatre cents livres tournois et de quatre tonneaux de vin, à prendre sur la seigneurie d'Ussel, au profit dudit Claude du Gué, mineur sous la tutelle de Blain Loup, seigneur de Beauvoir.

Original sur parchemin, signé, sans trace de sceau. — P. 1359 [2], cote 716.

1512 n. st., 3 février.

7878. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, cède et transporte à Jean Mynart, bourgeois de Moulins, à titre d'échange, les étangs de Sérézac-le-Vignal, la Serne de Banat, Saint-Lieur, en la châtellenie de Chillac, et la Rozière, en la châtellenie de Lastic, avec faculté de réméré pendant cinq ans, pour le prix de trois mille trois cent cinquante livres; et il reçoit dudit Mynart la terre et seigneurie de Saint-Agolin, en la châtellenie de Gannat, ladite terre rachetable par le seigneur de Blot pour le même prix de trois mille trois cent cinquante livres.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. En double. — P. 1356 [1], cote 193, et P. 1359 [2], cote 726.

1512 n. st., 6 février.

7879. Arrêt de la cour du parlement de Dijon qui condamne Anne de France et Suzanne de Bourbon, duchesses de Bourbonnais, à payer à Jean de Pontailler, seigneur de Talmay, et à Claude de Pontailler, seigneur de Flagy, fils et héritiers de feu Guillemette de Vergy, dame de la Bastie, une somme de seize mille livres, restant due sur le prix de la vente de la terre de Bourbon-Lancy faite au duc de Bourbonnais par ladite Guillemette,

héritière de Marguerite de Vergy, sa nièce, et qui déclare Guillaume de Vergy, mari de ladite Marguerite et se portant son héritier, mal fondé à se présenter comme tiers contradicteur.

Original sur parchemin, signé. — P. 1358 [1], cote 461.

1512 n. st., 7 février.

7880. Transaction entre Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, vicomtesse de Châtellerault d'une part, et les doyen et chapitre de Notre-Dame de Châtellerault d'autre part, par laquelle lesdits doyen et chapitre se désistent du procès par eux intenté à ladite dame pour avoir fait enclore de murs les halles et la chapelle Sainte-Catherine. Ils cèdent de plus à ladite dame certaine quantité de bois et bruyères des appartenances de leur fief de Besse, par elle enclos en sa garenne. En échange, la duchesse leur donne trois cents livres tournois, et permet qu'ils jouissent du reste desdites bruyères comme ils avaient accoutumé de le faire, le tout sans dépens, dommages ni intérêts; ladite dame réservant son action contre tous autres individus qui seraient joints au procès.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 670.

1512 n. st., 11 février, Blois.

7881. Ordre du Roi de publier le ban et arrière-ban en Bourbonnais, pour la défense du royaume.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1372 [2], cote 2114.

1512 n. st., 14 et 21 février.

7882. Les gens des comptes et du conseil de Madame font examiner la requête de Mathieu de Gouttebelin, de Bussy en Forez, tendant à obtenir la permission de faire construire un moulin sur la rivière d'Argent, à une grosse lieue de distance du moulin bannier de Bussy, sis sur la rivière de Saint-Germain.

Feuilles de papier, signées. — P. 1402 [2], cote 1316.

1512 n. st., 9 mars.

7883. Jean de Pontailler, seigneur de Talmay, en son nom et au nom de Claude de Pontailler, son frère, reconnait avoir reçu des duchesses de Bourbonnais et d'Auvergne huit mille livres, à valoir sur les seize mille auxquelles lesdites dames ont été condamnées par arrêt du parlement de Dijon, et proroge d'un an le payement des autres huit mille livres, sur lesquelles Jacques d'Inteville, seigneur des Chenais, et Girard de Vienne, seigneur de Ruffé, devront toucher, l'un mille cinq cent soixante-sept livres, l'autre quinze cents livres, à eux dues par lesdits Jean et Claude de Pontailler.

Minute sur papier, signée de deux notaires. — P. 1358 [1], cote 465.

1512 n. st., 9 mars.

7884. Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, reconnait devoir à Jacques de Dinteville, seigneur des Chenais, la somme de deux mille livres, faisant partie de huit mille livres dont Jean de Pontailler, en son nom et au nom de Claude de Pontailler, son frère, a passé quittance au profit de ladite dame.

Minute sur papier, signée, avec la quittance dudit Jacques de Dinteville, en date du 18 avril 1512. — P. 1358 [1], cote 465.

1512 n. st., 25 mars, Folleville.

7885. Jeanne de Poix, femme de Raoul de Lannoy, chevalier, ratifie, en ce qui la concerne, la cession faite par son mari au duc et à la duchesse de Bourbonnais des droits qu'ils prétendaient avoir sur le moulin de Bonneuil.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1363 [1], cote 1172.

1512 n. st., 29 mars.

7886. Mandement des gens du conseil de Madame en Forez, à l'effet de citer Jean Gayardon, à qui appartient le moulin bannier de Bussy, pour contredire, s'il y a lieu, à la requête de Mathieu de Goutehabelin.

Feuille de papier, signée. — P. 1402 [2], cote 1316.

1512 n. st., 5 avril.

7887. Antoine de Vultos, bourgeois de Bourges, vend à la duchesse de Bourbon une maison sise à Bourges, rue de Mirebeau, pour le prix de quatre cent cinquante livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2654.

1512 n. st., 6 avril.

7888. Arrêt du parlement déclarant que Jean du Caurrel et sa femme se sont désistés de leur appel contre la duchesse de Bourbon.

Expédition sur parchemin, signée. — P. 1376 [2], cote 2691.

1512, 16 avril, Gien.

7889. Vente de bois sis à Ouzouer, au comté de Gien, faite au profit de la duchesse de Bourbon par ses officiers.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [1], cote 1862.

1512, 22 avril.

7890. Note remise par Popillon à la duchesse Anne, relativement à la cédule de Durand Soret, du 28 janvier 1484.

Feuille de papier, non signée. — P. 1373 [1], cote 2213.

1512, 17 mai.

7891. Le commis à la recette des épices du parlement de Bourgogne reconnaît avoir reçu des duchesses de Bourbonnais cent écus soleil pour les épices de l'arrêt obtenu en cette cour par lesdites dames, à l'encontre de Guillaume de Vergy, sur le fait de la garantie de la terre de Bourbon-Lancy.

Original sur papier, signé. — P. 1358 [1], cote 466.

1512, 27 mai.

7892. Transaction entre la duchesse de Bourbonnais et Antoine des Serpens, écuyer, seigneur de Commières, au sujet d'une écluse que ledit seigneur prétendait avoir sur la Loire, au terroir de Villerest, joignant à l'île de Commières.

Minute sur papier, signée LE CHANCELIER DE BOURBONNAIS, GOIRET, P. CHATILLON, MURE, ANTHOENE DES SERPENS, DURIER (greffier). — P. 1359 [2], cote 782.

1512, 27 juin, Blois.

7893. Louis XII nomme Charles, duc de Bourbonnais, son lieutenant général pour la conduite de l'armée de terre et de mer en Languedoc.

Vidimus sur parchemin, du 2 juillet 1512, signé, jadis scellé. — P. 1373 [1], cote 2159.

1512, 7 juillet, Moulins.

7894. Sentence arbitrale rendue par Jean de Bourbon, évêque du Puy, et Claude Gasté, doyen de Lyon, entre l'archevêque et le chapitre de Lyon d'une part, et la duchesse de Bourbonnais, dame de Beaujeu, d'autre part, au sujet de la justice et de la seigneurie de différentes terres voisines de Lyon.

Avec la ratification d'Anne de Beaujeu, de Suzanne de Bourbon, sa fille, et de Charles de Bourbon, son gendre.

Cahier de papier, signé. — P. 1388 [2], cote 51.

1512, 16 juillet.

7895. Jean de Pontailler, chevalier, seigneur de Talmay, transporte à Claude de Pontailler, seigneur de Flagy, son frère, tout le droit successif qu'il avait à cause de Guillemette de Vergy, sa mère, contre le seigneur de Vergy, moyennant que ledit Claude lui transporte la part qu'il pouvait avoir en la somme de huit mille livres à lui due par la duchesse de Bourbonnais, faisant partie de celle de dix-huit mille livres tournois que ladite duchesse avait été condamnée à payer auxdits frères par arrêt du parlement de Bourgogne.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 455.
Deux copies vidimées et signées. — *Ibid.*, cote 469.

1512, 31 juillet.

7896. Commission du sénéchal d'Auvergne pour contraindre certains débiteurs à s'acquitter envers le trésorier de Montpensier.

Original sur parchemin, signé. — P. 1376 [1], cote 2617.

1512, 18 août.

7897. Compte rendu à la chambre des comptes de Beaujolais par Antoine Gastard, Guillaume et Claude Barjot de tout le vitriol tiré des mines de Valtorte, à Claveysolles, à partir du 4 novembre 1510.

Cahier de papier, signé. — P. 1390 [1], cote 429 [12].

1512, 4 septembre.

7898. Arbitrage entre l'archevêque de Lyon et la duchesse de Bourbonnais, au sujet de leur juridiction respective.

Cahier de parchemin, signé. — P. 1367 [1], cote 1529.

1512, 20 août et 15 septembre.

7899. Achat de deux maisons contiguës à Villefranche, fait au nom de la duchesse de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [2], cote 1911.

1512, jour de saint Michel (29 septembre).

7900. Louis Michel, serviteur de M. de la Voulte, reconnaît avoir reçu des auditeurs des comptes de Montbrison, sur l'ordre de la duchesse de Bourbonnais, deux caisses pleines de documents appartenant au seigneur de la Voulte, et qu'il doit lui porter.

Cédule sur papier, signée. — P. 1399 [1], cote 797.

1512, 9 octobre.

7901. Pierre Meley, prud'homme (probus vir), de la paroisse de Saint-Jean de Panissière, châtellenie de Donzy, déjà investi, comme ses prédécesseurs, du droit de chasse aux lapins dans le ténement d'Azolètes et *de les Vaux,* moyennant six lapins de cens, obtient aussi, à titre de bénévis, le droit de chasse aux perdrix dans l'étendue de tout son héritage, avec filets, arbalètes et autres engins, moyennant une perdrix de cens.

Minute sur papier, raturée. — P. 1402 [3], cote 1334.

1512, 18 octobre.

7902. Les généraux des finances consentent au renouvellement du don fait par le Roi à la duchesse de Bourbonnais du revenu des greniers et chambres à sel de Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy, Saint-Pierre-le-Moutier, Cosne, Vierzon, Gien, Creil et Clermont.

Cédule originale sur parchemin, signée. — P. 1361 [2], cote 960.

1512, 12 novembre.

7903. Jean Cosodi, laboureur de la paroisse de Haute-Rivoire, au mandement de Virignieu, déjà investi du droit de chasse aux lapins dans l'étendue de tout son héritage, obtient aussi, à titre de bénévis, le droit de chasser aux perdrix dans les limites que l'acte détermine.

Minute sur papier, raturée. — P. 1402 [3], cote 1334.

1512.

7904. État du grenier de Berre pour l'année 1512.

Feuille de papier, non signée. — P. 1379 [2], cote 3152.

1513 n. st., 20 janvier.

7905. Pierre d'Armagnac, comte de l'Isle-Jourdain, confesse devoir à Girard Fremin, marchand de Paris, une somme de deux cent trente-neuf livres douze sols.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3170.

1513 n. st., 24 janvier.

7906. Le prieur et le chapitre de Saint-Étienne de Dun-le-Roy, en récompense de l'amortissement et de la mainlevée faits en leur faveur par la duchesse de Bourbon, s'engagent à célébrer pour elle une messe annuelle.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1373 [2], cote 2256.

1513 n. st., 1er février, Moulins.

7907. Anne, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, comtesse de Forez, de la Marche et de Clermont, etc., présente à l'évêque du Puy, en vertu de son droit comme baronne de Roche en Regnier, Me Jean Bonnet, prêtre, pour être institué curé de l'église paroissiale de Saint-Julien de Beaune, en remplacement de Robert Teissonier, décédé.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 864.

Copie sur papier. — *Ibid.*, cote 863.

1513 n. st., 1er février, Moulins.

7908. Jean de *Beulenco,* évêque de Troja, vicaire général de l'évêque du Puy, délivre des lettres de provision pour l'église paroissiale de Saint-Julien de Beaune en faveur de Jean Bonnet, présenté par la duchesse de Bourbonnais.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 864.

Copie sur papier. — *Ibid.*, cote 864.

1513 n. st., 2 février, Moulins.

7909. Mandement d'Anne de France, duchesse de Bourbon, dame de Beaujeu, pour mettre à exé-

cution l'ordonnance de Louis XII sur la réduction du nombre des notaires.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1388 [3], cote 121.

1513 n. st., 11 février.

7910. Arrêt rendu par le parlement au sujet du péage de Gien.

Avec deux mémoires en forme de commentaires.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [2], cote 3047.

1513 n. st., 15 février.

7911. Me Jean Bonnet prend possession par procureur de la cure de Saint-Julien de Beaune, à laquelle il a été nommé par le vicaire général de l'évêque du Puy.

Original latin sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1360 [2], cote 864.
Copie sur papier. — *Ibid.*, cote 864.

1513 n. st., 15 février.

7912. Jean Bonnet, curé de Beaune, donne à cens à Benoît Arnaud et à Jean Meyson, prêtres de cette église, ladite cure avec tous ses émoluments, pour le prix de trente-huit livres par an.

Copie sur papier, signée; écriture du temps. — P. 1360 [2], cote 864.

1513 n. st., 4 mars.

7913. Procuration de Marguerite de Beauvau, dame de Cernay, pour recevoir le payement d'une somme de cent livres tournois qui lui est due par la duchesse de Bourbon.

Avec la quittance au dos.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1375 [2], cote 2599.

1513 n. st., 5 mars.

7914. Le sergent royal du bailliage de Velay, en vertu d'un ordre de la chancellerie du Roi à Toulouse, et à la requête de Louis Savyn, étudiant de Toulouse, se disant curé de Beaune, met saisie-arrêt sur les fruits de la cure de Beaune, possédée par Jean Bonnet.

Extrait sur papier, signé. — P. 1360 [2], cote 864.

1513 n. st., 7 mars.

7915. Albert d'Albisse, chevalier, déclare avoir été payé et contenté par Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, de tout ce qui pouvait lui être dû par disposition testamentaire de feu Gilbert, comte de Montpensier, père dudit duc, ou autrement.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [2], cote 724.

1513 n. st., 18 mars.

7916. Jacques de Dinteville, seigneur des Chenais et de Commarrin, donne procuration à Girard de Vienne, chevalier, seigneur de Ruffey, son beau-fils, pour recevoir des duchesses de Bourbonnais (Anne et Suzanne) une somme de mille cinq cent soixante-sept livres sept sols tournois, à lui due en vertu d'une obligation du 9 mars 1512.

(Cet acte doit se rapporter à l'affaire de Bourbon-Lancy.)

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 454.
Copie vidimée et signée. — *Ibid.*, cote 469.

[1513], 23 et 24 mars.

7917. Deux lettres de Popillon à la duchesse de Bourbon sur les titres qu'elle doit produire au parlement relativement au péage de Gien.

Cahier de papier, non signé. — P. 1378 [2], cote 3047.

1513, 7 avril.

7918. Homologation en parlement d'une transaction entre Anne de Beaujeu et l'archevêque de Lyon, au sujet des limites de leurs juridictions.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1388 [2], cote 43.
Avec les lettres exécutoires, en date du même jour. — Même cote.

1513, 30 avril.

7919. Louise Girard, veuve d'Antoine de Rochefort, en son vivant chevalier, seigneur dudit Rochefort et de Châtillon en Bazois, et Christine de Rochefort, femme de Claude de Pontailler, donnent mainlevée au profit de Jean de Pontailler, seigneur de Talmay, d'une somme de huit mille livres qui avait été saisie à leur requête, et que les duchesses de Bourbonnais et d'Auvergne étaient tenues de payer.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 457.
Deux copies vidimées. — *Ibid.*, cote 469.

1513, 30 avril.

7920. Jean de Pontailler, chevalier, seigneur de Talmay, donne procuration à Claude de Pontailler, son fils, pour sommer les duchesses de Bourbonnais de parfaire le payement de la vente à elles faite de la terre de Bourbon-Lancy, conformément à l'arrêt du parlement de Bourgogne, et en vertu de la transaction qu'il a passée avec son frère Claude de Pontailler, seigneur de Flagy.

Original sur parchemin, signé. — P. 1358 [1], cote 460.
Deux copies vidimées. — *Ibid.*, cote 469.

1513, 4 mai.

7921. Vente, faite par Philippe Chanterel à la duchesse de Bourbon, du fief de la mairie d'Aguetz, près Clermont en Beauvoisis, pour le prix de cent livres tournois.

Original sur parchemin, signé. — P. 1369 [2], cote 1759.

1513, 7 mai.

7922. Girard de Vienne, seigneur de Ruffey, en son nom et comme procureur du seigneur des Chenais, reconnait avoir reçu des duchesses de Bourbonnais la somme de trois mille soixante-sept livres sept sols, pour solution et payement de pareille somme à eux promise par lesdites duchesses, par délégation du seigneur de Talmay, et en déduction de la somme à lui due; ce qui est ratifié par Claude de Pontailler, fils du seigneur de Talmay et neveu du seigneur de Flagy, conformément à la transaction passée entre son père et son oncle le 16 juillet 1512.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 469.

1513, 8 mai, Moulins.

7923. Guy de Moreaul, docteur en droit, reconnaît avoir reçu du procureur général de Bourbonnais l'original de l'arrêt du parlement de Dijon condamnant les duchesses de Bourbonnais au profit des frères de Pontailler, et s'engage à le rendre à la première réquisition.

Original sur papier, autographe et signé. — P. 1358 [1], cote 466.

1513, 20 mai.

7924. Claude de Pontailler, seigneur de Châtillon en Bazois, en son nom et au nom de Jean de Pontailler, seigneur de Talmay, son père, reconnaît avoir reçu des duchesses de Bourbonnais la somme de quatre mille neuf cent trente-deux livres treize sols tournois, restant due sur les seize mille livres tournois que lesdites duchesses avaient été condamnées à payer aux seigneurs de Talmay et de Flagy, sans préjudice des deux mille livres tournois qui doivent revenir aux susdits seigneurs, quand lesdites dames auront recouvré du seigneur de Vergy les deniers par lui dus pour la garantie de Bourbon-Lancy.

Original sur parchemin, signé. — P. 1358 [1], cote 469.

1513, 26 mai.

7925. Accord entre le duc et la duchesse de Bourbon d'une part, et Renée de Belleville, veuve de Jacques de la Roche-Aymon, chevalier, d'autre part, au sujet du payement de la somme de cent livres tournois promise par le duc Jean à ladite Renée, à l'occasion de son mariage.

Avec la quittance au dos.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1375 [2], cote 2565.

1513, 17 juin.

7926. Transaction entre la duchesse Anne et Jean de Chauvigny au sujet de la forêt d'Ouzouer, du péage dudit lieu et d'autres droits au comté de Gien.

Avec la confirmation par Claude de Chauvigny, père de Jean, en date du même jour.

Originaux sur parchemin, signés. — P. 1370 [1], cote 1861.

1513, 5 juillet, Moulins.

7927. Ordonnance de la duchesse de Bourbon réduisant le nombre des notaires dans le pays de Dombes.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1388 [3], cote 120.

1513, 5 juillet, Moulins.

7928. Ordonnance d'Anne de France, duchesse de Bourbon, dame de Beaujeu, interdisant l'exercice du notariat aux gens d'église et réduisant le nombre des notaires en Beaujolais.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1388 [3], cote 119.

1513, 15 juillet, Villefranche.

7929. Mandement de Jacques de Grassay, bailli de Beaujolais, aux seigneurs et barons de ce pays, pour faire mettre à exécution l'ordonnance de la duchesse de Bourbon réduisant le nombre des notaires.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1388 [3], cote 121.

1513, 6 août.

7930. Charles, duc de Bourbon, transporte à sa sœur Louise de Bourbon, princesse de la Rocheguyon, la seigneurie d'Écolle, moyennant quittance de ce qu'il lui doit.

Original sur parchemin, signé. — P. 1372 [2], cote 2093.

1513, du 27 juillet au 24 août.

7931. Procès-verbal des interrogatoires et de l'exécution de deux voleurs, l'un Petitjean de Villeneuve, dit Jugenet, dit Matelot, l'autre Louis de la Doire, dit Maréchal, détenus aux prisons de Tisy, interrogatoires et exécution faits par-devant Jean de Saint-Romain, écuyer, lieutenant du grand prévôt des maréchaux de France pour le Roi.

Cahier de papier, non signé. — P. 1361 [1], cote 926.

1513, 27 août.

7932. Opposition mise au nom de Girard Fremin, entre les mains des gens d'affaires de la duchesse de Bourbon, à la délivrance des deniers dus à Pierre d'Armagnac.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3170.

1513, 31 août.

7933. Inventaire des pièces baillées par M[e] Jean Bonnet, [curé de Beaune], à Michel Gascourt pour être portées à Toulouse à M[e] Dubois, et produites dans le procès relatif à la cure de Beaune.

Minute et copie sur papier, signées. — P. 1360 [2], cote 864.

1513, 4, 11 et 16 août et 8 septembre.

7934. Gabriel, seigneur de Saint-Priest, chevalier, lieutenant de Gabriel de Lévis, seigneur de Cousan, bailli de Forez, ayant convoqué à Sury-le-Comtal le ban et l'arrière-ban des nobles et autres gens du comté de Forez, déclare défaillant et contumace le sire de Luppé, qui, sommé par quatre fois, n'a point comparu, et confisque au profit du Roi et du duc les biens féodaux qu'il peut détenir.

Cahier de papier, signé, mais renfermant à la marge une seconde rédaction. — P. 1402 [1], cote 1225.

1513, le jeudi 8 septembre.

7935. Montre des nobles et autres gens sujets au ban et arrière-ban dans le comté et les ressorts de Forez, faite à Néronde par Gabriel, seigneur de Saint-Priest, chevalier, commissaire député par la duchesse de Bourbon et d'Auvergne.

Cahier de papier, non signé. — P. 1402 [1], cote 1225.

1513, 4 octobre.

7936. Interrogatoire des témoins convoqués au nom de la duchesse de Bourbonnais pour faire une enquête sur les limites de la justice de Saint-Germain de Salles, sur les bandées de Clérat et sur l'étendue de la justice d'Ussel.

Pièce en papier, datée et signée, mais dont le commencement manque. — P. 1356 [2], cote 269 *quater*.

1513, 26 octobre.

7937. Inventaire sommaire des pièces relatives à la cure de Saint-Julien de Beaune, au diocèse du Puy.

Minute sur papier, signée. — P. 1360 [2], cote 864.

1513, octobre.

7938. Théaude de Laye, maître des requêtes de la maison de Bourbon, assisté d'un substitut et d'un greffier, procède à la fixation des limites de la justice de Saint-Germain de Salles, commune entre le duc de Bourbonnais et le prieur commendataire du prieuré dudit lieu.

Minute originale sur papier, signée. (La date a été fixée d'après l'interrogatoire des témoins.) — P. 1356 [2], cote 269 *quater*.

1513, 14 décembre.

7939. Charles, duc de Bourbon, délègue ses pouvoirs à Anne de France pour gouverner ses terres en son absence.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1375 [2], cote 2592.

1513, 26 décembre, Blois.

7940. Louis XII renouvelle pour un an, en faveur de la duchesse de Bourbonnais, le don qu'il lui a fait du revenu des greniers à sel de Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy, Saint-Pierre-le-Moutier, Cosne, Vierzon, Gien, Creil et Clermont en Beauvoisis.

Signé : Loys.

« Par le Roy. — Robertet. »

Original sur parchemin, jadis scellé, avec l'attache des généraux des finances, en date du 30 décembre. — P. 1361 ², cote 960.

1513, 30 décembre.

7941. Mandement de la chambre des comptes de la duchesse de Bourbonnais pour obliger Quincien Garrot, grenetier du comté de Montpensier, à payer les quartes de froment allouées aux chanoines d'Aigueperse.

Copie sur papier d'un vidimus du 1er avril 1515 n. st., signé. — P. 1380 ¹, cote 3180.

[Vers 1513.]

7942. Trois déclarations des droits que la duchesse de Bourbonnais peut prétendre sur le péage de Gien.

Cahier de papier, non signé ni daté. — P. 1378 ², cote 3046.

[Vers 1513.]

7943. Avis des officiers de Gien au sujet des prétentions de Claude de Chauvigny sur les bois d'Ouzouer.

Cahier de papier, non signé. — P. 1370 ¹, cote 1863.

[Vers 1513.]

7944. Brève notice des limites de la justice de Saint-Germain de Salles, commune entre le duc de Bourbonnais et le prieur de Saint-Germain.

Minute sur papier, sans date ni signature, paraissant être une pièce à l'appui du procès-verbal de Théaude de Laye. (Voir le n° 7938.) — P. 1356 ², cote 269 *ter*.

[Après 1513.]

7945. Mémoire présenté à la duchesse de Bourbon par plusieurs de ses officiers, au sujet de la réformation du notariat en Beaujolais.

Avec annotations marginales.

Feuillets de papier, signés. — P. 1388 ³, cote 121.

1514 n. st., 7 février.

7946. Arrêt de la chambre des comptes d'Aix ordonnant que le grenetier de Berre consigne, pour être mis sous le séquestre, cinquante florins et les arrérages de la pension réclamée par la communauté de Berre.

Au dos se trouvent deux relations de l'exécution de l'arrêt.

Original sur parchemin, signé (trouvé à la suite de la cote 3153). — P. 1379 ², sans cote.

1514 n. st., 17 mars.

7947. Ordre à Odard Bellossier, auditeur des comptes à Moulins, de rechercher des titres indiqués dans un placet présenté à la chambre des comptes par l'abbaye de Fontmorigny.

Minute sur papier, signée. — P. 1356 ², cote 234 *ter*.

1514, 28 mai.

7948. Guillaume Coudreau, gendre de Marguerite Chiquète, veuve de Pierre d'Hauteville, jadis concierge de la maison de Châtellerault, en vertu d'une procuration de ladite Marguerite, donne quittance à la duchesse de Bourbonnais, moyennant le payement de cent soixante livres tournois, de la pension de vingt livres qui avait été assignée audit Pierre d'Hauteville et à sa femme.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 ¹, cote 683.

1514, 8 juin.

7949. Arbitrage entre le duc de Bourbon et Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, assignant à celui-ci la moitié du greffe de la justice de Roanne, le tiers des amendes de Saint-Haon, la moitié du ban des vendanges, et plusieurs autres droits.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1373 ¹, cote 2207.

1514, 7 août, Londres.

7950. Louis d'Orléans, duc de Longueville, Jean

de Selve et Thomas Bohier, ambassadeurs du roi Louis XII, en vertu d'une procuration spéciale datée de Saint-Germain en Laye le 29 juillet précédent, promettent de payer au roi d'Angleterre un million d'or, c'est-à-dire dix cent mille couronnes d'or au soleil, de bon or et de loyal poids, pour acquitter les engagements pris envers les rois d'Angleterre, tant par le feu roi Charles VIII que par Charles d'Orléans, père du roi Louis XII.

Cahier de papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1363 [2], cote 1222.

1514, 7 août, Londres.

7951. Traité de paix conclu entre les ambassadeurs du roi d'Angleterre et ceux du roi de France; avec la ratification par Henri VIII.

Copie sur papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1363 [2], cote 1222.

1514, 7 août, Londres.

7952. Traité de mariage entre Louis XII, roi de France, et Marie, sœur de Henri VIII, roi d'Angleterre; avec la promesse de ladite Marie.

Cahier de papier, sans date ni signature; écriture du temps. — P. 1363 [2], cote 1222.

1514, 10 août.

7953. Échange entre la duchesse de Bourbon, dame de Beaujeu, et Philippe du Crozet, seigneur de Greigneu et du Roquet, trésorier de Beaujolais, de divers cens et servis que ladite dame percevait sur le domaine du Roquet, près Trévoux, contre d'autres cens et servis que ledit seigneur du Roquet percevait en la ville de Trévoux.

Original sur parchemin, signé. — P. 1390 [2], cote 512.

1514, 5 septembre.

7954. Factum présenté à la cour du sénéchal de Toulouse par Louis Savin, étudiant à Toulouse, plaidant contre M[e] Jean Bonnet, curé de l'église de Beaune.

Extrait sur papier, signé. — P. 1360 [2], cote 864.

1514, 7 septembre.

7955. Pierre Tixeron, prêtre, curé de Chareil, Antoine et Simon Tixeron, ses frères, vendent à la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de vingt livres tournois, une maison en appentis sise en la basse-cour du château de Chantelle, tenant à la grand'salle et à la maison de Phelipon Brunet.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 245.

1514, 7 septembre.

7956. Jean Aubert, prêtre, paroissien de Chantelle, vend à la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de douze livres tournois, une étable sise en la basse-cour du château de Chantelle, tenant à l'étable de l'infirmerie.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 263.

1514, 7 septembre.

7957. Guichard Brunet, prêtre, en son nom et au nom de Phelipon Brunet, absent, vend à la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de seize livres tournois, une maison en appentis sise en la basse-cour du château de Chantelle, tenant à la grand'salle où est fait le manger du commun.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 251.

1514, 7 septembre.

7958. Michel Filleul, prêtre, vend à la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de six livres tournois, une étable sise en la basse-cour du château de Chantelle, joignant l'étable de Phelipon Brunet.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 259.

1514, 8 septembre.

7959. Phelipon Brunet, paroissien de Taxat, ratifie la vente faite la veille en son nom par Guichard Brunet, son fils, à la duchesse de Bourbonnais, d'une maison sise en la basse-cour du château de Chantelle.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1356 [2], cote 243.

[1514, septembre.]

7960. Articles présentés au sénéchal de Toulouse par Jean Bonnet, conseiller et maître des comptes de la duchesse de Bourbonnais, pour faire la preuve

de ses droits à la libre possession de l'église paroissiale de Beaune.

Minute sur papier, avec un supplément signé BONNET. — P. 1360 [2], cote 864.

[1514, septembre.]

7961. Articles contradictoires présentés au sénéchal de Toulouse par Mᵉ Louis Savin, étudiant et matriculé en l'université de Toulouse, pour soutenir ses prétentions sur la cure de l'église paroissiale de Beaune.

Minute sur papier, qui paraît avoir été écrite et signée par le même Savin. — P. 1360 [2], cote 864.

1514, 8 octobre.

7962. Mémoire des dépenses qui ont été faites pour soutenir le procès pendant par-devant le sénéchal de Toulouse au sujet de la cure de Beaune; avec la quittance signée par Jean Dubois au nom de la duchesse de Bourbonnais.

Minute sur papier, signée. — P. 1360 [2], cote 864.

1514, 26 octobre.

7963. Compte rendu par Antoine Gastard, Claude et Guillaume Barjot de la quantité de vitriol tirée des mines de Valtorte, à Claveysolles, depuis le 16 août 1512.

Cahier de papier, signé. — P. 1390 [1], cote 429 [12].

1514, 28 novembre.

7964. Les généraux des finances consentent au renouvellement du don fait par le Roi à la duchesse de Bourbonnais du revenu des greniers à sel de Moulins, Gien, Bourbon-Lancy, Cosne, Montluçon, Vierzon, Chinon, Clermont en Beauvoisis, Creil et Saint-Pierre-le-Moutier.

Cédule originale sur parchemin, signée. — P. 1361 [2], cote 960.

1514, 19 décembre.

7965. Charles de Rohan, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Gié, cède et transporte à Jacques de Chabannes, seigneur de la Palisse, grand maître de France, cinq cents livres tournois de rente qu'il avait droit de prendre chaque année sur la vicomté de Châtellerault; il reçoit en échange, ou du moins pour le prix de quatre cents livres tournois de rente, la terre et seigneurie de la Foresterie, tenue et mouvante en fief du château de Maulevrier en Anjou.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 682.

1514, 20 décembre.

7966. Jacques de Chabannes, seigneur de la Palisse, grand maître de France, vend à la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de dix mille livres tournois, cinq cents livres tournois de rente à percevoir sur la vicomté de Châtellerault, qui lui avaient été transportées la veille par Charles de Rohan, fils du maréchal de Gié, défunt.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 675.

1514, 26 décembre.

7967. Jean de Sarcus, chevalier, seigneur dudit lieu, déclare avoir reçu de Jacques de Chabannes, seigneur de la Palisse, par les mains de la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, la somme de six mille livres tournois, en acquit de diverses obligations souscrites par ledit Jacques de Chabannes au profit dudit seigneur de Sarcus.

Original sur parchemin, signé. — P. 1359 [1], cote 675.

1514, 26 décembre.

7968. Philippe Billon, Pierre Popillon et Guillaume Courtin, agissant au nom de la duchesse de Bourbonnais, constituent à Guyot de la Haye, écuyer, seigneur du Boulay, vingt-cinq écus d'or au soleil et dix livres tournois de rente, en acquit de Jean de Sarcus, qui en devait le capital audit de la Haye, rente à valoir sur une plus forte somme que la duchesse devait audit Jean de Sarcus.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 684.

1514, 26 décembre.

7969. Philippe Billon, Pierre Popillon et Guillaume Courtin, agissant au nom de la duchesse de Bourbonnais, constituent à maître Jean de Vitry, avocat en parlement, une rente perpétuelle de cinquante livres tournois, en acquit de Jean de Sarcus, qui en devait le capital audit de Vitry, rente à valoir

sur une plus forte somme que la duchesse devait rembourser audit Jean de Sarcus.

(Cette rente fut rachetée par Guillaume Courtin à Catherine Quatrelivres, veuve de Jean de Vitry, le 4 novembre 1516, moyennant six cents livres tournois en principal, dont la quittance est au dos de la pièce.)

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 684.

1514, 26 décembre.

7970. Philippe Billon, Pierre Popillon et Guillaume Courtin, agissant au nom de la duchesse de Bourbonnais, s'engagent à payer à Jean de Sarcus, chevalier, seigneur dudit lieu, la somme de mille sept cent quatre-vingt-deux livres dix sols tournois, reste d'une somme de six mille livres tournois que lui devait la duchesse, en acquit d'une rente de quatre cents livres due audit de Sarcus par Jacques de Chabannes, seigneur de la Palisse et grand maître de France.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 684.

1514, 28 décembre.

7971. Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, vicomtesse de Châtellerault, reconnaît qu'à sa requête Philippe Billon, Pierre Popillon et Guillaume Courtin se sont engagés à payer à Guyot de la Haye une rente de vingt-cinq écus d'or au soleil et de dix livres tournois, à Jean de Vitry une rente de cinquante livres tournois, à Jean de Sarcus une somme de mille sept cent quatre-vingt-deux livres dix sols tournois, pour l'acquitter d'une somme de trois mille quatre-vingts livres à laquelle elle était tenue envers ledit de Sarcus, et elle leur donne caution sur la vicomté de Châtellerault et généralement sur tous ses biens.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1359 [1], cote 684.

1515 n. st., 22 février.

7972. Les généraux des finances consentent à l'exécution des lettres par lesquelles le nouveau roi François I[er] a confirmé à la duchesse de Bourbonnais le don du revenu des greniers à sel de Moulins, Gien, Bourbon-Lancy, Cosne, Montluçon, Vierzon, Chinon, Clermont en Beauvoisis, Creil et Saint-Pierre-le-Moutier.

Cédule originale sur parchemin, signée. — P. 1361 [2], cote 960.

1515 n. st., 13 mars, Paris.

7973. François I[er] proroge pour dix ans le don fait à la duchesse de Bourbon des huitièmes et équivalents de l'élection de Gien.

Original sur parchemin, signé FRANÇOIS et ROBERTET, jadis scellé. — P. 1370 [1], cote 1873.

L'attache des généraux des finances est de la même date et sous la même cote.

1515 n. st., 16 mars.

7974. Inventaire des pièces envoyées de Moulins à la duchesse Anne, pour le fait des francs-fiefs.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1371 [1], cote 1949.

1515 n. st., 17 mars.

7975. Arrêt du parlement de Toulouse rendu en faveur d'Anne de France contre plusieurs particuliers coupables d'excès et rébellions.

Extrait des registres du parlement sur parchemin, signé. — P. 1365 [1], cote 1403.

1515 n. st., 17 mars, Paris.

7976. François I[er] accorde à la duchesse de Bourbon le droit de nommer aux offices vacants dans les seigneuries de Creil et de Vierzon.

Avec la publication faite à Creil le 28 mai.

Vidimus sur parchemin, du 14 août 1515, signé. — P. 1378 [2], cote 3042.

1515 n. st., 22, 23 et 30 mars.

7977. Lettres d'ajournement expédiées au nom de François de Roche-Chouard, sénéchal de Toulouse et d'Albi, pour comparoir au procès pendant entre Louis Savin, étudiant à Toulouse, et Jean Bonnet, curé de Saint-Julien de Beaune.

Copies sur papier, non signées. — P. 1360 [2], cote 864.

1515 n. st., mars, Paris.

7978. Permission donnée par le Roi à Jacques de Châteaumorand d'établir des fourches patibulaires en sa châtellenie de Châteaumorand.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1365 [2], cote 1456.

1515 n. st., 7 avril.

7979. Inventaire de lettres faisant mention des payements effectués par la duchesse de Bourbonnais au seigneur de Talmay et autres, sur les seize mille livres auxquelles elle avait été condamnée par arrêt du parlement de Bourgogne.

(Cette pièce se rattache à l'affaire de Bourbon-Lancy.)

Cédule sur papier, signée. — P. 1358 [1], cote 465.
Double sur papier. — *Ibid.*, cote 469.

1515, 16 avril.

7980. Quittances données à la duchesse de Bourbon par Jean Dubois et Anne, sa sœur, d'une somme de douze cents livres promise en dot à la mère de ladite Anne.

Deux cédules sur parchemin, signées. — P. 1373 [1], cote 2210.

1515, 22 avril, Paris.

7981. Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, comtesse de Clermont, de Forez, de la Marche, etc., en son nom et au nom de sa fille et de son gendre Charles, duc de Bourbonnais, connétable de France, pour aider au payement de la dot de Renée de Bourbon, sœur dudit connétable, promise et accordée au duc de Lorraine, vend à Philippe du Croset, seigneur de Greigneu en Forez, pour le prix de neuf mille soixante-neuf livres dix-huit sols dix deniers tournois, les château et terre de Montmelas, avec un pré appelé le pré de l'île de Montmerle, situés en Beaujolais à la part du royaume.

Copie sur papier, non signée. — P. 1360 [2], cote 879.

1515, 22 avril.

7982. Philippe du Croset, seigneur de Greigneu, concède à la duchesse de Bourbonnais, au duc Charles et à Suzanne de Bourbon, son épouse, la faculté de racheter la terre de Montmelas et le pré de l'île de Montmerle quand il leur plaira, moyennant le remboursement des neuf mille soixante-neuf livres dix-huit sols dix deniers tournois par lui payés pour aider au payement des trente mille livres promises pour la dot de Renée de Bourbon.

Original sur parchemin, signé Ducroset. — P. 1360 [2], cote 879.

1515, 24 avril, la Villeneuve.

7983. Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, connétable, pair et chambrier de France, ratifie la vente de la terre de Montmelas et du pré de l'île de Montmerle faite par la duchesse, sa belle-mère, à Philippe du Croset, moyennant la faculté de réméré accordée par celui-ci.

Copie sur papier, non signée. — P. 1360 [2], cote 879.
L'entérinement à la chambre des comptes de Moulins, en date du 1er juin 1515, est à la fin du même cahier et sous la même cote.

1515, 26 avril.

7984. Le juge royal du bailliage de Velay, en vertu de la commission à lui adressée par le sénéchal de Toulouse, met Jean Bonnet en possession de la cure de Saint-Julien de Beaune et de ses fruits et émoluments, qui lui étaient contestés par Louis Savin, défaillant.

Minute sur papier, signée. — P. 1360 [2], cote 864.

1515, 1er mai.

7985. Me Jean Bonnet, curé de Saint-Julien de Beaune et auditeur des comptes de la duchesse de Bourbonnais, résigne cette cure en faveur de Claude Laurent, prêtre.

Copie sur papier, signée. — P. 1360 [2], cote 864.

1515, 2 mai.

7986. Jean Legrant, procureur au parlement, prend à bail la grand'salle basse et la galerie basse de l'hôtel de Bourbon, à Paris.

Original sur parchemin, signé de deux notaires. — P. 1374 [1], cote 2330.

1515, 3 mai.

7987. Vente faite à Jean Olivier, notaire et secrétaire du Roi, par quatre officiers du duc de Bourbonnais, d'une rente de trois cent trente-trois écus d'or constituée au profit dudit duc.

Original sur parchemin, signé. — P. 1373 [1], cote 2143.

1515, 18 mai.

7988. Accord entre Charles, duc de Bourbon, d'une part, et l'archevêque et le chapitre de Lyon, d'autre part, au sujet des limites des terres de Saint-Bernard d'Anse, Bernod, Genay, etc.

Cahier de parchemin, scellé de deux sceaux. — P. 1388[1], cote 20.

1515, 14 juin.

7989. Ratification par Charles, duc de Bourbon, et par François, duc de Châtellerault, son frère, des conventions arrêtées lors du mariage du premier avec Suzanne de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367[2], cote 1559.

1515, 19 juin.

7990. Les procureurs d'Anne de France, du duc Charles de Bourbonnais et de Suzanne, sa femme, vendent à Eustache Luillier et à Germain du Val, moyennant quatorze mille livres tournois, qui devront être employées au payement d'une partie de la dot de Renée de Bourbon, promise au duc de Lorraine, les terres et seigneuries de Bonneuil, la Warde-Mauger et la Hérelle, lesdites terres relevant du Roi à cause de sa salle de Montdidier et n'étant point des appartenances du comté de Clermont.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362[2], cote 1089.

1515, 28 juin, Amboise.

7991. Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, et Suzanne de Bourbon, sa fille, autorisée par le connétable de Bourbon, mari de ladite Suzanne, ratifient la vente des terres de Bonneuil, la Warde-Mauger et la Hérelle faite par leurs procureurs, avec faculté de réméré, à Eustache Luillier et à Germain du Val, moyennant quatorze mille livres tournois.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1362[2], cote 1089.

1515, 22 juillet.

7992. Jean de Sarcus, chevalier, seigneur dudit lieu, cède et transporte à Girard Pincenoire, bourgeois de Paris, l'obligation d'une somme de mille sept cent quatre-vingt-deux livres dix sols tournois, à lui souscrite par Philippe Billon, Pierre Popillon et Guillaume Courtin, moyennant pareille somme à lui payée par ledit Pincenoire.

Cédule originale sur parchemin, signée. — P. 1359[1], cote 684.

1515, 27 juillet.

7993. Guyot de la Haye, écuyer, seigneur du Boulay, cède et transporte à Jacques Charmolue, notaire et secrétaire du Roi et changeur de son trésor, une rente de vingt-cinq écus d'or au soleil et de dix livres tournois, à lui constituée par Philippe Billon, Pierre Popillon et Guillaume Courtin, moyennant le remboursement du capital et des arrérages à lui fait par ledit Charmolue.

Original sur parchemin, signé. — P. 1359[1], cote 684.

1515, 16 août.

7994. Information sur les limites du Nivernais et du Bourbonnais, à propos des droits d'usage sur certaines terres communes sises en la paroisse de Saint-Symphorien.

Minute originale sur papier, raturée, signée par les deux commissaires de la duchesse. — P. 1357[2], cote 452.

Un supplément à la même information, en date du 20 février 1516, se trouve sous la même cote.

1515, 23 août.

7995. Louis de Bourbon, prince de la Rocheguyon, reconnaît avoir reçu de la duchesse de Bourbon une somme de sept mille livres tournois, à valoir sur celle qu'il prétend lui revenir à cause du comté de la Marche.

Original sur parchemin, signé Loys, jadis scellé. — P. 1378[3], cote 3048.

1515, 6 septembre.

7996. Compte rendu par Claude et Guillaume Barjot du vitriol tiré des mines de Valtorte, à Claveysolles, à partir du 26 octobre 1514.

Cahier de papier, signé. — P. 1390[1], cote 429[12].

1515, 7 septembre.

7997. Arrêt du parlement de Toulouse adjugeant à la duchesse Anne différents droits et devoirs dans la baronnie de Mur-de-Barrez.

Expédition sur parchemin, signée. — P. 1365[1], cote 1403.

Avec plusieurs enquêtes et procédures sur ce fait, et les lettres de jussion pour l'exécution de l'arrêt, rendues le 6 octobre suivant. — *Ibid.*, cotes 1403 et 1404.

Du 31 août 1514 au 26 septembre 1515.

7998. Ponthus Gayant, clerc des comptes et garde du trésor en Beaujolais, reconnaît avoir reçu de la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, par les mains d'Antoine Charreton, maître d'hôtel de ladite dame, diverses pièces qu'il s'engage à déposer aux archives de la chambre des comptes de Villefranche.

Originaux autographes sur papier, signés. — P. 1393 [2], cote 940.

1515, 11 octobre.

7999. Transaction entre la duchesse de Bourbon et Lancelot de Quincieux, commandeur du Boulay, de Tornus et du Bouchet, au sujet de terres dépendantes du Bouchet.

Feuillet de papier, signé. — P. 1378 [1], cote 2982.

Du 4 juillet 1504 au 20 octobre 1515.

8000. Procédure instruite devant la chambre des comptes d'Aix entre la communauté et les propriétaires particuliers des salines de Berre, d'une part, et Barthélemy Cappel, grenetier et fermier pour la duchesse de Bourbonnais, d'autre part.

Deux cahiers de papier, non signés. — P. 1379 [2], cote 3153.

1515, 22 novembre, Milan.

8001. François I[er] renouvelle pour un an, en faveur de la duchesse de Bourbonnais, le don de tout le revenu des greniers à sel établis à Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy, Vierzon, Creil, Clermont, Issoudun, Cosne, Gien et Saint-Pierre-le-Moutier.

Signé : François.

« Par le Roy, le sire de Boisy, grand maître de France, et autres présens. — Robertet. »

Vidimus collationné et signé, en date du 18 février 1517, avec l'attache originale des généraux des finances, en date du 31 janvier 1516. — P. 1361 [2], cote 960.

[Vers 1515.]

8002. Terrier de la seigneurie de Gignac.

Cahier de papier, non signé. — P. 1379 [2], cote 3161.

[Vers 1515.]

8003. Notice du revenu des places et châteaux de Marignane et Gignac.

Cahier de papier, non signé. — P. 1379 [2], cote 3161.

[Vers 1515.]

8004. Mémoire du droit que le Roi prétend avoir sur la vicomté de Martigues.

Cahier de papier, sans signature. — P. 1379 [2], cote 3159.

[Après 1515.]

8005. Inventaire des meubles, livres et papiers qui se trouvaient au château de Marignane lorsque l'archevêque d'Aix en prit possession pour Madame, mère du Roi.

Cahier de papier, non signé; incomplet. — P. 1380 [1], cote 3219.

1516 n. st., 19 février.

8006. Girard Pincenoire, bourgeois de Paris, étant aux droits de Jean de Sarcus, déclare avoir reçu de Guillaume Courtin, notaire et secrétaire du Roi et bailli de Guise, une somme de mille sept cent quatre-vingt-deux livres dix sols tournois, montant d'une obligation précédemment souscrite audit de Sarcus par Philippe Billon, Pierre Popillon et ledit Guillaume Courtin.

Original sur parchemin, signé. — P. 1359 [1], cote 684.

1516, 9 avril.

8007. Procès-verbal d'une enquête faite à Saint-Ennemond (autrement dit Saint-Simphorien), au sujet d'un certain nombre de brebis et moutons saisis sur le territoire de cette paroisse par les agents de la duchesse de Bourbonnais, et que Philippe Saulnier, seigneur de Thory-sur-Abron, était venu enlever de force pour les ramener en Nivernais.

Minute originale sur papier, signée. — P. 1357 [2], cote 452.

[1516?], 29 juin, Linières.

8008. Lettre de Philibert de Beaujeu à la duchesse Anne au sujet d'un appointement passé naguère à Moulins, de la chasse aux cerfs, etc.

Lettre missive sur papier, signée de Beaujeu. — P. 1366 [1], cote 1472.

1516, 6 août.

8009. Arrêt de la cour du parlement de Paris qui annule l'appel interjeté par les habitants de Gannat contre le sénéchal de Bourbonnais, et main-

tient un arrêt précédent auquel lesdits habitants ont acquiescé.

Original latin sur parchemin, signé PICHON. Au dos de la pièce on lit : « Arrêt contre les habitants de Gannat touchant la chevalerie. » — P. 1356 [1], cote 200.

1516, 28 août, Amboise.

8010. François Ier permet d'asseoir et d'imposer une aide de cinquante mille livres dont les états d'Auvergne ont fait don au duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1372 [2], cote 2085. Avec l'attache des généraux des finances, en date du 6 septembre. — *Ibid.*, cote 2085 *bis*.

1516, 8 octobre.

8011. Les habitants de la communauté de Berre renoncent à la pension annuelle qui leur avait été attribuée par le roi René sur le grenier à sel dudit lieu.

Cahier de papier, non signé. — P. 1379 [2], cote 3153.

1516, 9 novembre.

8012. Jacques Charmolue, notaire et secrétaire du Roi et changeur de son trésor, étant aux droits de Guyot de la Haye, déclare avoir reçu de Guillaume Courtin, bailli de Guise, la somme de trois cents écus d'or au soleil et de cent vingt livres tournois, pour le rachat d'une rente de vingt-cinq écus et dix livres tournois précédemment constituée audit de la Haye par Philippe Billon, Pierre Popillon et ledit Courtin.

Original sur parchemin, signé. — P. 1359 [1], cote 684.

1516, 25 novembre.

8013. Antoine de Varey, écuyer, seigneur de Beaumont au diocèse de Lyon, de Marignane et de Gignac au diocèse d'Arles, donne à bail pour neuf ans, au prix de deux mille écus d'or au soleil, à Louis Breton, bourgeois d'Avignon, l'usufruit du château et de la juridiction de Marignane et de Gignac.

Original sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire apostolique et royal. — P. 1379 [1], cote 3106.

1516, 26 novembre.

8014. La cour de la châtellenie de Thiers donne acte d'un appel interjeté par-devant la chambre des comptes de Moulins ou par-devant le sénéchal d'Auvergne.

Deux copies sur papier, signées. — P. 1381, cote 3353.

1516, 27 novembre.

8015. Antoine de Varey, écuyer, seigneur de Beaumont, de Marignane et de Gignac, promet à Jean Panissia, baron de Saint-Remèze, au diocèse de Viviers, vicariat de Villeneuve-de-Berg, d'échanger avec lui les châteaux de Marignane et de Gignac contre la baronnie de Saint-Remèze, moyennant neuf mille cinq cents écus d'or au soleil pour la plus-value des terres cédées audit Panissia.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1379 [1], cote 3112.

1516, 20 décembre, Amboise.

8016. François Ier, roi de France, mande au duc de Bourbonnais et d'Auvergne, connétable de France, de faire serment de tenir la main à ce que le mariage du roi catholique avec Louise, fille aînée dudit François, soit accompli suivant la convention de Noyon, par laquelle le Roi s'est engagé, entre autres, à obtenir le même serment de tous les princes de son royaume.

Signé : FRANÇOIS.

« Par le Roy. — ROBERTET. »

Original sur parchemin, jadis scellé en cire jaune. — P. 1358 [2], cote 578.

[1516.]

8017. Estimation de la valeur du grenier à sel de Berre pour les années 1511-1516.

Feuille de papier, non signée. — P. 1379 [2], cote 3149.

1517 n. st., 1er janvier, Montluçon.

8018. Anne de France, duchesse de Bourbon, confirme l'élection du doyen de Saint-Pierre de Verneuil.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [1], cote 1936.

1517 n. st., 25 février.

8019. Transaction entre la duchesse de Bourbon et Gaspard Boulier, chevalier, seigneur du Cha-

riot (?), touchant les cens de la ville de Thiers et la rivière de Dorolle.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1381, cote 3362.

1517 n. st., 3 mars.

8020. Marché passé par Antoine Charreton, seigneur de la Terrière, maître d'hôtel de la duchesse de Bourbon, avec Benoît Bonpié pour le curage du bief des moulins que ladite dame avait à Lent, sur la rivière de Vèle.

Cahier de papier, non signé. — P. 1391 [1], cote 575 [14].

1517 n. st., 12 mars, Marseille.

8021. Lettres de Barthélemy Cappel au président de la chambre des comptes de Bourbonnais et à la duchesse de Bourbon, au sujet du grenier à sel de Berre et des affaires de Provence.

Deux lettres missives sur papier, signées.—P. 1379 [2], cote 3161.

1517 n. st., 27 mars.

8022. Arrêt du parlement qui renvoie la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, appelante, d'une part, et maître Jean Seynard, partie appelée, d'autre part, devant le bailli de Forez, pour procéder sur l'entérinement des lettres d'innocence obtenues par ledit Seynard.

Expédition sur parchemin, signée. — P. 1400 [1], cote 878.

1517 n. st., 3 avril.

8023. Deux procès-verbaux dressés par Antoine Charreton, maître d'hôtel de la duchesse de Bourbon, dame de Beaujeu, relatifs à la visite des moulins de Lent et aux réparations qui y sont nécessaires, réparations pour lesquelles marché est conclu avec Pierre Monnier, charpentier.

Cahiers de papier, non signés. — P. 1391 [1], cote 575 [14] et [15].

1517, 15 avril.

8024. Transaction entre la duchesse de Bourbonnais et le chapitre de Saint-Genest de Thiers, au sujet des écluses et de la seigneurie directe de la rivière de Dorolle.

Original sur parchemin, signé. — P. 1381, cote 3355.

1517 n. st., 4 mars et 17 avril, Moulins.

8025. La duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne mande à Odras Bellossier, son procureur général, de remettre à Louise du Lyon, comtesse de Lavedan et dame de Chaudesaigues, les originaux des titres concernant l'acquisition de la seigneurie de Chaudesaigues par le duc Jean, et la ratification de ladite acquisition par le seigneur d'Arpajon.

Minute originale, signée, écrite à la fin d'un cahier de papier. — P. 1357 [1], cote 324 *ter*.

1517, 23 mai.

8026. Bail de l'étang de Grenier, passé à Cosne, apothicaire, marchand de Marseille, pour neuf ans.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3223.

1517, 18 juin.

8027. Mandement du bailli de Beaujolais aux châtelains de Lent, de Chalamont et du Châtelard, ordonnant de procéder à la saisie des biens donnés en hypothèque par les baillistes des moulins de Lent en 1469.

Minute sur papier, non signée. — P. 1391 [1], cote 575 [9].

1517, 20 juin.

8028. Certificat du vicaire de l'église Saint-Pierre de Chalamont, attestant qu'il a fait les publications nécessaires pour la mise aux enchères du bail des moulins que madame de Bourbon avait à Lent.

Billet de papier, signé. — P. 1391 [1], cote 575 [11].

1517, 26 juin, Abbeville.

8029. François I[er] relève Antoine de Varey, seigneur de Beaumont, de Marignane et de Gignac, du vice de litige qui, durant le procès porté devant le parlement de Grenoble au sujet de la possession contestée des terres de Marignane et Gignac, aurait pu empêcher ledit Antoine de faire cession de ses droits à des tiers.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1379 [1], cote 3113.

1517, 30 juin, Montreuil.

8030. François I[er] renouvelle pour un an, en faveur de la duchesse de Bourbonnais, le don de

tout le revenu des greniers à sel établis à Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy, Vierzon, Creil, Clermont, Issoudun, Cosne, Gien et Saint-Pierre-le-Moutier.

Signé : FRANÇOIS.

« Par le Roy, le sire de Boisy, grand maître de France, et autres présens. — ROBERTET. »

Original sur parchemin, jadis scellé, avec l'attache des généraux des finances, en date du 4 juillet 1517, signée HURAULT et DE BEAUNE. — P. 1361 ², cote 960.

1517, 30 juin.

8031. Nouvelle information sur les limites du Bourbonnais et du Nivernais, du côté de Gennetines et de Saint-Symphorien.

Minute originale sur papier, signée par les commissaires de la duchesse. — P. 1357 ², cote 452.

1517, 3 juillet.

8032. Marc Siret, Péronnelle Sabot, sa femme, et consorts vendent à la duchesse de Bourbonnais, pour le prix de vingt livres tournois, des maisons avec jardin, pré, cour, pêcherie et appartenances sises dans la paroisse d'Iseure, près Moulins, et dont la consistance est détaillée dans l'acte.

Original sur parchemin, signé. — P. 1355², cote 107.

1517, 24 mai, Paris, et 4 juillet, Moulins.

8033. Charles, duc de Bourbonnais, Anne de France, duchesse de Bourbonnais, sa belle-mère, et Suaznne de Bourbon, sa femme, vendent à Jeanne de Pois, veuve de Raoul de Launay, jadis chevalier, seigneur de Folleville, Morvillier, Gaulnes et Foresvilles, la terre et seigneurie de la Hérelle, voisine du comté de Clermont, en la prévôté de Montdidier, pour le prix de quatorze mille livres tournois, applicables au rachat que lesdits duc et duchesses entendent faire des terres précédemment vendues par eux à Eustache Luillier et à Germain du Val.

Double expédition sur parchemin, signée, jadis scellée, la première délivrée au nom du duc Charles seulement. — P. 1362 ², cote 1090.

1517, 7 août.

8034. Les doyen et chapitre de Notre-Dame de Châtellerault prolongent de cinq ans le délai accordé à la duchesse de Bourbonnais pour leur fournir l'assiette d'une rente de trente setiers de froment.

Cédule originale sur parchemin, signée. — P. 1359 ¹, cote 672.

1517, 12 août.

8035. Jean Panissia, docteur en lois, baron Saint-Remèze, au diocèse de Viviers, cessionnaire de l'usufruit des domaines de Marignane et de Gignac, rétrocède pour quatre ans ledit usufruit à Louis de Malleville, habitant de Marignane, pour le prix de mille deux cent cinquante florins payables en quatre termes annuels.

Original latin sur parchemin, signé. — P. 1379 ¹, cote 3108.

1517, août, Rouen.

8036. Confirmation par François Iᵉʳ de l'exemption de la levée des nouveaux acquêts pour le duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1371 ¹, cote 1942.

1517, 26 septembre.

8037. Le duc et la duchesse de Bourbon cèdent à Antoine de Varey les seigneuries de Maleval, Virieu, Chavanay, Alloignet, et reçoivent de lui, en échange, la baronnie de Marignane et de Gignac en Provence.

Original sur parchemin, signé. — P. 1379 ¹, cote 3104.

1517, 30 octobre, Moulins.

8038. Le Roi reçoit l'hommage du connétable de Bourbon pour les seigneuries de Marignane et de Gignac.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1379 ¹, cote 3114.

1517, 5 décembre.

8039. Eustache Luillier, conseiller des comptes du Roi, seigneur de Saint-Mesmin, et Germain du Val, secrétaire du Roi, seigneur du Mesnil et de Fontenay en France, étant remboursés de quatorze mille livres tournois qu'ils avaient payées au duc et à la duchesse de Bourbonnais pour l'acquisition des terres et châtellenies de Bonneuil, la Warde-Mauger et la Hérelle, en la prévôté de Montdidier, rendent au procureur desdits duc et duchesse leurs lettres

d'achat et renoncent à tous leurs droits sur lesdites terres.

Original signé, écrit au dos des lettres d'achat. — P. 1362 [2], cote 1089.

1517, 22 décembre.

8040. La duchesse de Bourbon mande aux gens de ses comptes qu'elle a permis à Guillaume Boissière de racheter, dans le délai de six ans, une maison qu'il lui a vendue.

Copie sur papier, signée. — P. 1381, cote 3353

[Vers 1517.]

8041. Guy Monthonnet, seigneur de la Bruyère, présente une requête à la chambre des comptes de Moulins pour avoir permission de faire de nouveaux terriers et enseignements de la recette de la Bruyère.

Cédule sur papier, non signée ni datée. — P. 1357 [2], cote 452.

[Vers 1517.]

8042. Instructions données à Ponthus de Chasles, lieutenant du bailli de Beaujolais, à l'effet de s'entendre avec le seigneur de Beaumont au sujet des terres de Marignane et de Gignac.

Cahier de papier, non signé. — P. 1379 [2], cote 3161.

[Vers 1517.]

8043. Mémoire sur la manière dont les seigneuries de Marignane et de Gignac ont été cédées par Antoine de Varey, seigneur de Beaumont, à la duchesse de Bourbon et au connétable.

Cahier de papier, non signé. — P. 1379 [2], cote 3161.

[Après 1517.]

8044. Réponse du seigneur de Beaumont aux prétentions du bâtard de Savoie sur Marignane et Gignac.

Cahier de papier, non signé. — P. 1379 [2], cote 3161.

1518 n. st., 12 janvier.

8045. Copie de l'inventaire des titres de la baronnie d'Argental envoyé au chancelier de Bourbonnais à Moulins.

(Les pièces inventoriées ne vont pas au delà de l'année 1475.)

Feuillets de papier, non signés. — P. 1396 [2], cote 462.

1518 (anno more curie romane sumpto), 17 janvier.

8046. Louis Breton, d'Avignon, transfère à Jean Panissia, docteur en lois, seigneur et baron de Saint-Remèze, le bail de Marignane et de Gignac, dans les mêmes conditions qu'il l'a reçu d'Antoine de Varey, seigneur de Beaumont.

Original sur parchemin, muni du *signum* d'un notaire. — P. 1379 [1], cote 3107.

1518 n. st., 19 février.

8047. Les généraux des finances consentent à l'exécution des lettres patentes par lesquelles le Roi a renouvelé pour un an, en faveur de la duchesse de Bourbonnais, le don du revenu des greniers à sel de Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy, Saint-Pierre-le-Moutier, Cosne, Gien, Creil et Clermont.

Vidimus sur parchemin, du 12 mars 1518 n. st., signé. — P. 1361 [2], cote 960.

1518 n. st., février (la date du jour est en blanc).

8048. Quittance donnée par Philibert de Beaujeu, seigneur de Linières, au duc et à la duchesse de Bourbonnais d'une somme de quinze cents livres, pour le fruit des terres de Jarnage et Renterre.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366 [1], cote 1471.

1518 n. st., 28 mars.

8049. Don par la duchesse d'Alençon et de Berry à la duchesse de Bourbonnais, sa tante, du revenu du grenier à sel de Vierzon, pour quatre ans.

Original sur parchemin, signé. — P. 1370 [1], cote 1868.

1518, 12 juin.

8050. Assiette d'une rente de quinze cents livres assignée à Philibert de Beaujeu, seigneur de Linières, en vertu de l'accord passé entre lui et le duc et la duchesse de Bourbonnais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 [1], cote 1955.

[1518], 24 juin.

8051. Lettre de Guillaume de Mondières au chancelier de Bourbonnais sur les droits dus à la duchesse de Bourbon à Thiers, sur les moulins tenus par [Philippe de] Saignes, etc.

Original sur papier, signé. — P. 1381, cote 3353.



1518, 26 juin.

8052. Sommation à Jean Chabanel, lieutenant de Thiers, de vider dans huit jours la tour du châtelain qui lui a été adjugée, ou de payer ce qu'il doit à la duchesse de Bourbon.

Original sur papier, signé. — P. 1381, cote 3353.

1518, 26 juin.

8053. Ratification par Catherine d'Amboise du transport des terres de Jarnages et Renterre à son mari Philibert de Beaujeu, seigneur de Linières.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1366 [1], cote 1472.

1518, 27 juillet.

8054. Arrêt du parlement sur l'appel interjeté par la duchesse de Bourbonnais, comtesse de Forez, des lettres de commission décernées en cas de nouvelleté par le sénéchal de Lyon contre les sujets de ladite dame. Par cet arrêt les parties sont appointées au conseil, et la cause est jointe aux autres causes d'appel.

Expédition sur parchemin, signée. — P. 1400 [1], cote 873.

1518, 7 août.

8055. Inventaire des meubles garnissant le château de Montluçon, fait par l'ordre de la duchesse de Bourbonnais, après le décès de Petit-Jean, tapissier, qui en avait la garde.

Feuillet de papier, signé. — P. 1357 [2], cote 378.

1518, 23 août.

8056. Arrêt de la chambre des requêtes du parlement de Paris qui donne défaut pour la duchesse de Bourbonnais, demanderesse, contre Guillaume Michel, défendeur.

Original sur parchemin, signé sur le repli, jadis scellé. — P. 1358 [1], cote 476.

1518, 28 août.

8057. Arrêt du parlement de Paris qui renvoie la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, appelante, d'une part, et Antoine Faure, partie appelée, d'autre part, devant le bailli de Beaujolais, pour procéder sur l'entérinement de certaines lettres d'attache décernées par le sénéchal de Lyon, et met l'appel au néant, sans amende.

Feuille de papier, non signée. — P. 1400 [1], cote 868.

[1518, août.]

8058. Articles présentés par la duchesse de Bourbonnais à la chambre des requêtes du parlement de Paris contre Guillaume Michiel, pour obtenir la restitution des pièces relatives à l'affaire de Bourbon-Lancy qui lui ont été confiées, et dont il a donné récépissé le 8 décembre 1507.

Original sur parchemin, sans date ni signature. — P. 1358 [1], cote 477.
Minute ou copie sur papier, également sans date ni signature. — Même cote.

1518, 2 septembre.

8059. La chambre des requêtes du parlement de Paris donne commission au bailli de Saint-Pierre-le-Moutier d'informer sur la vérité des articles proposés par la duchesse de Bourbonnais contre Guillaume Michiel.

Original sur parchemin, signé. — P. 1358 [1], cote 477.

[1518.]

8060. Notice de quelques lettres rendues par Guillaume Michiel à la chambre des comptes de Moulins.

(Ces lettres sont en partie celles dont la duchesse de Bourbonnais réclamait la restitution.)

Pièce informe, sans date ni signature. — P. 1358 [1], cote 477.

1519 n. st., 18 janvier.

8061. Accord homologué au parlement entre le duc de Bourbon et Philibert de Beaujeu, seigneur de Linières, au sujet de la baronnie de Beaujolais.

Original sur parchemin, signé. — P. 1366 [1], cote 1469.

1519 n. st., 31 janvier.

8062. Arrêt du parlement contre Louis Gourdet, marchand de Thiers, au sujet d'un conflit de juridiction.

Avec cinq lettres relatives à la même affaire.

Cahier de papier, signé, et lettres missives sur papier, signées. — P. 1381, cote 3353.

1519 n. st., 13 février, Paris.

8063. François I[er] renouvelle pour un an, en faveur de la duchesse de Bourbonnais, le don qu'il lui a fait de tout le revenu des greniers à sel de Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy, Creil, Clermont, Cosne, Gien et Saint-Pierre-le-Moutier.

Quatre vidimus originaux sur parchemin, signés, jadis scellés, en date du 12 mars 1519; avec l'attache originale des généraux des finances, en date du 19 février de la même année. — P. 1361 [2], cote 960.

1518, 8 septembre, et 1519 n. st., 22 février.

8064. Notice de deux lettres portant faculté pour le duc de Bourbon de racheter une portion de la terre de Gensat et certaines rentes sur celle de Sermur.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1465 [2], cote 1466.

1519 n. st., 24 mars.

8065. Prêt de six cents écus au soleil fait par Louis Gayant à la duchesse de Bourbonnais.

Au dos est mentionné le remboursement, fait le 11 octobre 1521.

Cédule sur papier, signée. — P. 1364 [2], cote 1379.

1519, 17 mai, Moulins.

8066. Charles, duc de Bourbonnais, d'Auvergne et de Châtellerault, etc., connétable de France, passe procuration à Pierre Filhol, archevêque d'Aix, et à M[e] Charles Chauchard, docteur en droit, pour présenter à la chambre des comptes de Provence les lettres de l'acquisition qu'il a faite des terres de Marignane et de Gignac sur Antoine de Varey, seigneur de Beaumont, ainsi que les lettres patentes du Roi par lesquelles il a été reçu à l'hommage desdites terres.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1379 [1], cote 3111.

1519, 19 mai.

8067. Jean Panissia, baron de Saint-Remèze, transfère à Anne, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, pour le prix de mille neuf cent soixante-quatre écus d'or au soleil, son bail des domaines de Marignane et de Gignac, ayant encore sept ans de durée, et, sur ce prix, s'engage à dédommager Louis de Malleville.

Original latin sur parchemin, muni du *signum*. — P. 1379 [1], cote 3109.

1519, 17 juillet.

8068. Baltazar Jarente, commissaire du Roi, adjuge, à l'extinction d'une petite chandelle allumée, à Charles Boquier, de Marseille, comme au plus fort enchérisseur, la ferme triennale des droits perçus à Marignane et à Gignac, pour le prix de onze cent quatre-vingt-dix florins par an.

Original latin sur parchemin, muni du *signum* de Louis Borrilli, secrétaire comptable, archiviste et notaire de la chambre des comptes d'Aix. — P. 1379 [1], cote 3110.

1519, 6 août.

8069. Antoine de Chabannes, évêque du Puy, tient quittes le duc et la duchesse de Bourbon des droits qui lui sont dus pour le rachat d'Artias et de la moitié de Retournac.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 [2], cote 2453.

1519, 5 septembre, Blois.

8070. Confirmation par le Roi du don des greniers à sel concédés à la duchesse de Bourbon, nonobstant les réclamations des églises d'Orléans, Troyes et Senlis.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1370 [1], cote 1872.
L'attache des généraux des finances, du 10 septembre, est sous la même cote.

1519, 20 septembre.

8071. Requête adressée au conseil de Beaujeu par Jeanne, fille mineure de Jean Tibaud, pour obtenir la mainlevée d'une partie d'un moulin sis à Lent, qui avait été réunie au domaine de Beaujolais après le décès de son père.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1391 [1], cote 575 *quater*.

1519, 20 septembre, parc de Beaumanoir.

8072. La duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne mande aux juge, avocat, procureur et clerc des comptes en Forez, de délivrer au seigneur de Saint-

Chamond les titres et enseignements concernant la seigneurie de Bouthéon.

Original sur papier, signé ANNE DE FRANCE, et contresigné LESTRA. — P. 1397 [3], cote 622.

A cette pièce est jointe une lettre signée POPILLON, relative au même objet.

1519, 7 octobre.

8073. Inventaire des pièces relatives à Bouthéon qui ont été remises à Jean de Saint-Chamond, en vertu du mandement de la duchesse de Bourbonnais.

Feuille de papier, signée. — P. 1397 [3], cote 622.

1519, 8 octobre, Thoury.

8074. Mandement du connétable de Bourbon à son trésorier pour faire payer à Louis Gayant les frais de son voyage en Espagne.

Avec le mandement de la chambre des comptes du duc de Bourbon.

Original sur parchemin, signé et scellé. — P. 1364 [2], cote 1374.

1519, 15 décembre.

8075. Testament du connétable de Bourbon en faveur de sa femme Suzanne.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367 [2], cote 1568.

1519, 15 décembre.

8076. Testament de Suzanne, duchesse de Bourbon, en faveur de son mari.

Minute originale sur papier, signée SUZANNE DE BOURBON. — P. 1367 [2], cote 1566.

Expédition sur parchemin, signée, jadis scellée. — P. 1370 [2], cote 1904.

1519, 16 décembre.

8077. Protestation de la duchesse de Bourbon contre le seigneur de Chitain, qui lui a nui auprès du Roi et lui a enlevé la tutelle des enfants du seigneur du Coulde.

Original sur parchemin, signé. — P. 1365 [2], cote 1453.

[1519, fin de l'année.]

8078. Mémoire touchant les vicomtés de Carlat et Murat, pour madame la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, monseigneur le connétable, duc desdits duchés, et madame la duchesse, sa femme, défendeurs en matière d'évocation, à l'encontre du duc et de la duchesse d'Alençon.

Minute sur papier, sans date ni signature. — P. 1363 [2], sans cote (avec les papiers qui devaient appartenir à la cote 1243).

[Vers 1519.]

8079. Lettres missives adressées à la duchesse de Bourbon ou au connétable à l'occasion de leur différend avec le duc et la duchesse d'Alençon, au sujet des vicomtés de Carlat et Murat.

Minute raturée sur papier; informe. — P. 1363 [2], sans cote (avec les papiers qui devaient appartenir à la cote 1243).

[Vers 1519.]

8080. Avertissement à madame Bourbon sur les exigences du seigneur Panissia, usufruitier des terres de Marignane et de Gignac.

Avec la réponse à ladite dame sur les articles envoyés à l'archevêque d'Aix par le chancelier de Bourbon, touchant Marignane.

Deux pièces sur papier, non signées. — P. 1479 [2], cote 3161.

[Vers 1519.]

8081. Mémoire sur les moyens d'augmenter le revenu des salines de l'étang de la Vaulduch, au vicomté de Martigues.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1379 [2], cote 3160.

1520 n. st., 9 janvier.

8082. Les gens des comptes de la duchesse à Moulins écrivent aux juge, avocat, procureur, trésorier et clerc des comptes de ladite dame en Forez, pour qu'on leur envoie certaines pièces du trésor de Montbrison nécessaires au procès que la duchesse soutient contre l'abbé de Thiers.

Avec l'inventaire des pièces, en date du 14 janvier.

Feuillets de papier, non signés. — P. 1381, cote 3332.

1520 n. st., 12 janvier.

8083. Lettre du châtelain et procureur de Thiers aux gens des comptes de Moulins, au sujet de la confection du terrier de Thiers et des réclamations à élever contre Philippe de Saignes.

Original sur papier, signé. — P. 1381, cote 3353.

1520 n. st., 17 février, Cognac.

8084. François Ier renouvelle pour un an, en faveur de la duchesse de Bourbonnais, le don qu'il lui a fait de tout le revenu des greniers à sel de Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy, Creil, Clermont, Cosne, Gien et Saint-Pierre-le-Moutier.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé, avec l'attache originale des généraux des finances, en date du lendemain 18 février. — P. 1361 ², cote 960.

Deux vidimus sur parchemin, en date du 15 mars suivant, signés. — Même cote.

1520, 6 juillet.

8085. Quittance donnée par Émard de la Clayette d'une somme de quatorze cents livres, reçue du duc de Bourbon pour deux années de sa pension.

Cédule sur parchemin, signée. — P. 1375 ², cote 2601.

1520, 19 juillet.

8086. La chambre des comptes de Provence donne à bail l'étang de Gravier, dans la vicomté de Martigues, à Rostaing de Groulx, apothicaire d'Aix.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 ¹, cote 3213.

1520, 28 juillet.

8087. Accord entre le connétable de Bourbon et Philibert de Rivoire, seigneur de Courtin, au sujet du transport des denrées sur la Saône.

Original sur parchemin, signé. — P. 1371 ¹, cote 1967.

1520, 19 juillet et 4 novembre.

8088. Échange de cens et rentes entre le duc de Bourbonnais, d'une part, et Antonia de Polignac et François de la Tour, vicomte de Turenne, d'autre part.

Original sur parchemin, signé. — P. 1374 ¹, cote 2377.

1520, 4 décembre, Blois.

8089. François Ier renouvelle pour un an, en faveur de la duchesse de Bourbonnais, le don qu'il lui a fait de tout le revenu des greniers à sel de Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy, Creil, Clermont, Cosne, Gien et Saint-Pierre-le-Moutier.

Cinq vidimus originaux, signés, jadis scellés, tous en date du 17 juin 1521; plus l'attache originale des généraux des finances, en date du 5 décembre. — P. 1361 ², cote 960.

1521 n. st., 20 janvier.

8090. Ordonnance de dix mille livres pour Claude de Fromenteau, en faveur de son mariage avec Suzanne Turpin et en récompense des services qu'il a rendus au duc et à la duchesse de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1365 ¹, cote 1400.

1521 (an de la Nativité), 12 février et jours suivants.

8091. Inventaire des papiers trouvés en un coffre au château de Marignane, dressé en vertu de la commission de Jean de Bailly, conseiller au grand conseil.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 ¹, cote 3194.

1521 (an de la Nativité), 1er mars.

8092. L'archevêque d'Aix, au nom de la duchesse de Bourbonnais, donne à bail le grenier de Berre, pour cinq ans, à Louis Marc, seigneur de Châteauneuf.

Copie sur papier, collationnée et signée, datée du 20 août 1523. — P. 1379 ², cote 3148.

1521, 22 juin.

8093. Note annonçant que les comptes rendus par Barthélemy Cappel pour le temps de sa ferme ont été envoyés à l'archevêque d'Aix.

Billet en papier, signé. — P. 1379 ², cote 3150.

1521, 1er juillet.

8094. Testament du connétable de Bourbon en faveur d'Anne de France, sa belle-mère.

Original sur parchemin, signé CHARLES. — P. 1367 ², cote 1568.

1521, 1er juillet.

8095. Ratification par la duchesse Anne des donations faites au connétable de Bourbon par sa femme, dans son contrat de mariage et dans son testament.

Minute originale sur papier, signée ANNE DE FRANCE. — P. 1367 ², cote 1565.

1521, 7 août, Chantelle.

8096. Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, pour obéir aux ordres du Roi, mande au sire de Listenois, sénéchal de Bourbon-

nais, de publier le ban et l'arrière-ban, pour résister aux ennemis du royaume, et de convoquer tous les feudataires en armes à Bourbon-l'Archambaut.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé, avec une lettre sur papier, adressée par M. de Listenois au lieutenant général de Bourbonnais, en date du 18 août suivant, pour l'exécution de ce mandement — P. 1364[1], cote 1309.

1521, 2 septembre.

8097. Procuration donnée par le connétable de Bourbon à Anne de France, sa belle-mère, pour vendre et aliéner celles de ses terres qu'elle jugera nécessaire.

Original sur parchemin, signé, jadis scellé. — P. 1364[2], cote 1375.

1521, 7 septembre.

8098. Vente de la terre de Thoury, faite par le duc et la duchesse de Bourbon, à Claude de Fromenteau et à sa femme, avec réserve de l'usufruit, du fief et ressort et du droit de chasse, moyennant quittance de certaines sommes dues par les vendeurs aux acquéreurs.

Deux originaux sur parchemin, signés. — P. 1365[1], cotes 1400 et 1401.

1521, 7 septembre.

8099. Vente faite par le duc et la duchesse de Bourbonnais à Pierre Popillon d'une rente de deux cent quarante livres tournois sur la terre de Thoury, près Moulins, pour le prix de quatre mille livres.

Original sur parchemin, signé. — P. 1365[1], cote 1400.

1521, 7 septembre.

8100. Transport sur les terres d'Ébreuil et de Bourbon-Lancy d'une rente de cent quatre-vingts livres assignée précédemment à Antoine Minart, trésorier de Bourbonnais, sur la terre de Thoury.

Original sur parchemin, signé. — P. 1365[1], cote 1399.

1521, 7 septembre.

8101. Le duc et la duchesse de Bourbonnais cèdent à Jean du Bois, écuyer, cent quatre-vingts livres de rente sur la seigneurie d'Ébreuil contre une rente de même valeur sur la terre de Thoury.

Avec faculté de réméré.

Deux originaux sur parchemin, signés. — P. 1365[1], cote 1398.

1521, 7 septembre.

8102. Déclaration faite par le duc Charles qu'il n'entend pas que les rentes constituées sur les seigneuries d'Ébreuil et de Bourbon-Lancy viennent en diminution des deux cent mille livres réservées à Anne de France.

Original sur parchemin, signé. — P. 1365[1], cote 1402.
Avec un inventaire sur papier des lettres ci-dessus analysées. — Même cote.

1521, 2 septembre et 2 octobre.

8103. Vente de la terre de Bellegarde faite par la duchesse de Bourbon à Guillaume de la Liègue, écuyer, moyennant quatre mille livres tournois.

La faculté de réméré est réservée aux vendeurs.

Deux originaux sur parchemin, signés. — P. 1364[2], cote 1377.

1521, 11 octobre.

8104. Louis Gayant, bourgeois et marchand de Villefranche, renonce à la vente de la terre du Châtelard, que lui ont faite le duc et la duchesse de Bourbon, moyennant qu'ils lui remboursent le prix d'achat, montant à dix mille livres tournois, avant la Chandeleur prochaine.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364[2], cote 1376.

1521, 27 octobre.

8105. Pierre de Lestra, procureur de la duchesse de Bourbonnais, donne à bail les châteaux de Marignane et de Gignac à Charles Boquier, pour quatre ans.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380[1], cote 3201.

[1521], 7 novembre, Paris.

8106. Lettre de l'archevêque d'Aix au connétable de Bourbon pour lui transmettre l'inventaire des papiers du château de Marignane.

Original sur papier, signé. — P. 1380[1], cote 3194.

1521, 28 novembre.

8107. La duchesse Anne cède à Amable de Ceries, élu du bas pays d'Auvergne, les seigneuries d'Auzance et de Gersat, pour s'acquitter d'une somme de vingt-trois mille livres qu'elle redevait à son père Jean de Ceries, seigneur de Paléarne.

Original sur parchemin, signé. — P. 1364[2], cote 1378.

1521, 12 décembre, Folleville.

8108. Jeanne de Poix, veuve de Raoul de Launay, en son vivant chevalier, seigneur de Morvillier, Folleville et Gaunes, conseiller et chambellan du Roi et son bailli d'Amiens, étant remboursée des quatorze mille livres qu'elle avait payées au duc et à la duchesse de Bourbonnais pour l'acquisition de la terre de la Hérelle, en la prévôté de Montdidier, déclare nulles et non avenues les lettres de vente qui lui avaient été expédiées, et renonce à tous ses droits sur ladite terre.

Original signé, écrit au dos de chacune des deux expéditions analysées plus haut. — P. 1362 ², cote 1090.

1522 n. st., 22 février.

8109. Les généraux des finances consentent à l'exécution des lettres par lesquelles le Roi a renouvelé pour un an, commençant au 1er octobre précédent, le don fait à la duchesse de Bourbonnais du revenu des greniers à sel de Moulins, Montluçon, Bourbon-Lancy, Creil, Clermont en Beauvoisis, Cosne, Gien et Saint-Pierre-le-Moutier.

Cédule originale sur parchemin, signée. — P. 1361 ², cote 960.

1522 n. st., 28 février, Saint-Germain.

8110. Marguerite de France, duchesse d'Alençon et de Berry, proroge à la duchesse de Bourbon la jouissance du grenier à sel de Vierzon pour quatre ans.

Avec l'attache de Guillaume de Beaune, du 1er mars suivant.

Copie sur papier, non signée. — P. 1370 ¹, cote 1875.

1522, 24 avril.

8111. Prise de possession du grenier de Berre par le connétable de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367 ², cote 1561.

1522, 25 avril.

8112. Prise de possession de la terre de Marignane par le connétable de Bourbon.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367 ², cote 1561.

1522, 26 avril.

8113. Prise de possession par le connétable de l'étang de la Valduch.

Original sur parchemin, signé. — P. 1367 ², cote 1563.

1522, 12 mai.

8114. André et Antoine Boireau, de Néris, affranchis par la duchesse de Bourbon, lui font abandon de cinq sols de cens qu'ils avaient droit de prendre sur un pré.

Original sur parchemin, signé. — P. 1375 ², cote 2594.

[Vers 1522.]

8115. Requête des enfants de feu Philippe de Saignes à la duchesse de Bourbonnais, à l'effet d'être déchargés du bail du moulin neuf.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1381, cote 3353.

1523, 30 juin.

8116. Inventaire des titres et enseignements concernant les terres de Marignane et de Gignac, en Provence.

Feuillets de papier, signés. — P. 1379 ¹, cote 3114.

1523, 4 septembre.

8117. Lettres patentes adressées par François Ier à Pierre de la Guiche, bailli de Mâcon, pour lui enjoindre de mettre à exécution l'arrêt de confiscation prononcé contre le connétable de Bourbon.

Dans le procès-verbal du 17 septembre suivant. — P. 1389 ³, cote 390.

1523, 14 et 17 septembre.

8118. Procès-verbal dans lequel Pierre de la Guiche, bailli de Mâcon, relate comment il a mis à exécution, le 14 septembre à Villefranche et le 17 à Trévoux, l'arrêt de confiscation prononcé contre le connétable Charles de Bourbon.

Avec un état nominatif de tous les gens et officiers du duc pour les pays de Beaujolais et de Dombes, et des principaux habitants de Trévoux et de Villefranche qui durent prêter serment au roi de France.

Cahier de papier, signé. — P. 1389 ³, cote 390.



1523, 20 septembre, et 1524 n. st., 24 février.

8119. Bail de l'étang de Graniers passé à Cosme, apothicaire, marchand de Marseille.

Feuillet de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3222.

1524, 16 mai.

8120. Notice de trois pièces originales relatives à la ville de Thiers, remises à M. Chambrun, conseiller du Roi en son grand conseil.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1381, cote 3363.

1524, 16 mai.

8121. Attestation que le double de la lettre du Roi qui conférait la terre de Germigny au sieur Chambrun, conseiller au grand conseil, à la date du 16 décembre 1485, a été retiré du sac avec d'autres pièces par ledit Chambrun.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1356 [1], cote 221.

1525, 2 juin.

8122. Bail à cens des terres de Marignane et de Gignac, passé pour quatre ans à Charles Boquier, de Marseille, par la chambre des comptes de Provence, au nom de Louise de Savoie, mère du Roi.

Vidimus sur parchemin, du 28 janvier 1530 n. st., signé. — P. 1380 [1], cote 3195.
Copie sur papier, non signée. — *Ibid.*, cote 3200.

1525, 5 août.

8123. La chambre des comptes d'Aix donne à bail pour huit ans à Étienne Pauli et à Jacques Barthélemy un étang ou saline près du château d'Istre.

Cahier de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3218.

1525, 25 septembre.

8124. Bail à cens de la ferme des greniers à sel de Berre, passé pour six ans à Philippe Besson par la chambre des comptes de Provence, au nom de Louise de Savoie, mère du Roi.

Avec la mention des pleiges jusqu'en 1527.

Vidimus sur parchemin, du 29 janvier 1530 n. st., signé. — P. 1380 [1], cote 3197.
Copies sur papier. — *Ibid.*, cotes 3200 et 3221.

[Vers 1525.]

8125. Instructions pour l'utilité et l'avantage du grenier de Berre, ainsi que des terres de Marignane et Gignac.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3204.

1526, après le jour de saint Jean-Baptiste (24 juin).

8126. État abrégé du revenu de la terre de la Bruyère-l'Aubépin, depuis la saisie des biens de Bourbon faite par le Roi le 12 septembre 1523.

Cahier de papier, non signé. — P. 1367 [1], cote 1544.

[1526.]

8127. Minute d'une lettre de François I[er] relative aux gages de Jean de La Loue, capitaine de la Bruyère, et lettre de Jacques Bohier audit de La Loue sur le même sujet.

Feuillet de papier, non signé, et lettre missive sur papier, signée. — P. 1367 [1], cote 1544.

[1527 ?]

8128. Requête adressée à l'archevêque d'Aix par Gilbert, barbier, au sujet d'une maison sise à Chantelle, qu'il avait cédée à feu la duchesse Anne.

Feuillet de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3200.

1528, 3 juin.

8129. Philippe Besson, fermier du grenier de Berre, commet Guillaume Roet pour recevoir les deniers dudit grenier.

Copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1380 [1], cote 3205.

1528, 11 juillet.

8130. Ordonnance du conseil de Louise de Savoie accordant à Philippe Besson, fermier du grenier de Berre, sur sa requête, des facilités pour le règlement de ses comptes.

Copie sur papier, collationnée et signée. — P. 1380 [1], cote 3225.

1529 n. st., 18 janvier.

8131. Ordre de visiter les salines de Berre, donné à la requête de la duchesse d'Angoulême.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3200.

1529, 5 avril.

8132. Quittance de quatre cent une livres quatre sols tournois, donnée au commis de Philippe Besson par Victor Barguin, receveur général des finances de madame d'Angoulême.

Cédule sur papier, signée. — P. 1380 [2], cote 3226.

[Avant le 9 avril 1529.]

8133. Amédée Imbert, conseiller du Roi, commissaire du parlement de Provence, met sous le séquestre, au nom de Louise de Savoie, mère du Roi, les fruits des terres de Marignane et de Gignac.

Cahier de papier, signé, non daté. — P. 1380 [1], cote 3196.

1529, 9 avril.

8134. Charles Boquier, ancien fermier de Marignane et de Gignac, se soumet à la sentence qui a mis sous séquestre les fruits de ces deux terres, lesquels devront être perçus pour le compte de Louise de Savoie.

Original sur parchemin, signé. — P. 1380 [1], cote 3196.

1529, 24 avril.

8135. Ordre donné par l'archevêque d'Aix de payer quarante florins à Honorat Digne, pour les avances qu'il a faites à madame d'Angoulême.

Feuillet de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3200.

[Après 1529.]

8136. Déclaration des pièces retirées des archives d'Aix et relatives au grenier de Berre, ainsi qu'aux étangs d'Istre et de la Valduch.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3215.

1530 n. st., 7 janvier.

8137. Les maîtres des comptes de Provence donnent à bail à Angelo de Strozzi, Florentin, *miles apostolicus Sancti Petri de Urbe,* l'étang royal de Graniers.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3220.

1530 n. st., 25-28 février.

8138. Ajournement donné par la chambre des comptes de Moulins au receveur de Marignane et au grenetier de Berre pour rendre leurs comptes.

Feuillet de papier, signé. — P. 1380 [1], cote 3200.

1530, après le 20 octobre.

8139. Relation de Jacques Cornillier, auditeur des comptes de Louise de Savoie, commis par le conseil de ladite dame pour vérifier l'état de ses terres de Provence.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3206.

1530, 20 et 23 octobre.

8140. Instructions données à Jacques Cornillier, maître des comptes de Moulins, pour se transporter en Provence, et lettre du même au président de Bourbonnais, à Paris, au sujet de ce voyage.

Trois copies sur papier, non signées, et lettre missive originale sur papier, signée. — P. 1380, cote 3203.

1530, [octobre].

8141. Inventaire des lettres que Mᵉ Jacques Cornillier emporte avec lui en Provence.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3202.

1530, 7 novembre.

8142. Inventaire des titres de Marignane et de Berre remis par l'archevêque d'Aix.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3200.

1530, 24 novembre.

8143. Inventaire des titres remis à Jacques Cornillier, auditeur des comptes de Louise de Savoie, par Charles Boquier, naguère fermier de Marignane et de Gignac.

Feuillet de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3224.

[Vers 1530.]

8144. Relation de tout ce qui a été fait et exécuté par le commandement de l'archevêque d'Aix à Marignane et à Berre.

Cahier de papier, non signé. — P. 1380 [1], cote 3199.

[Vers 1530.]

8145. Noms des individus qui ont à rendre compte de la ferme de Marignane et de Berre.

Feuillets de papier, signés. — P. 1380 [1], cote 3198.

1531-1537.

8146. Quittances, devis et rapports relatifs à certaines réparations au château d'Argentan en Normandie, pour le compte du roi et de la reine de Navarre, duc et duchesse d'Alençon [(1)].

Cédules sur parchemin et cahiers de papier, signés. — P. 1396 [2], cote 463.

[(1)] On ne s'explique guère comment ces pièces, qui ne concernent pas la maison de Bourbon, se trouvent parmi les titres du Forez; car elles se rapportent bien au château d'Argentan, et non d'Argental, comme Luillier l'a lu et écrit dans son inventaire.

FIN DE L'INVENTAIRE DES TITRES DE LA MAISON DUCALE DE BOURBON.

PIÈCES OMISES

DANS LE COURS DU PREMIER ET DU SECOND VOLUME.

[Première moitié du treizième siècle.]

1. Roger de Montchorit notifie à Archambaud de Bourbon la manière dont autrefois, étant châtelain de Gannat, il a procédé, à la requête de dame Bergonha, contre Guiot de Jaet, qui disputait à ladite dame certaines terres et vignes : après avoir adjugé ces biens à la plaignante, il les a mis sous séquestre, par ordre du maréchal de Bourbonnais.

Cédule en latin, sur parchemin, non scellée ni datée.—P. 1369[1], cote 1689.

1270, juin.

2. Rainaud, comte de Forez, sire de Beaujeu, confirme les priviléges des habitants de Saint-Haon.

Avec plusieurs confirmations postérieures.

Copie sur papier, non signée ; écriture du quinzième siècle. — P. 1387, sans numéro de folio.

[1278 n. st. (1), le mercredi avant la mi-carême (30 mars).

3. Jean, seigneur de Châteauvilain, de Luzy et de Semur [en Brionnais], accorde au chapitre de Saint-Hilaire de Semur, qu'il a fondé de concert avec Girard, évêque d'Autun, la faculté d'acquérir jusqu'à cent quarante livres tournois de rente dans la baronnie de Semur, se réservant la garde, le ressort et la justice sur les biens acquis ou à acquérir par ledit chapitre.

Original latin sur parchemin, jadis scellé.—P. 1392[1], cote 672.

1279, novembre.

4. Jeanne de Montfort, comtesse de Forez, reçoit en garde, au nom de ses enfants, la prévôté de Saint-Haon.

Copie sur papier, non signée; écriture du quinzième siècle. — P. 1387, sans numéro de folio.

1281, décembre.

5. Philippe III, roi de France, annule le don fait par Agnès, dame de Bourbon, à Robert, comte d'Artois, son mari, de cinq châtellenies sises en la baronnie de Bourbon. (Voir le n° 699 A.)

Déficit; pièce indiquée dans l'inventaire de Jean d'Ainay (fol. 76, recto), comme étant alors cotée au dos 848, et manquant déjà au moment où fut rédigé l'inventaire de Luillier.

1282, le lundi après la Saint-Grégoire (23 novembre).

6. Guillaume de Bourbon, sire de Bessay, donne à Raymondin Chenez, écuyer, quarante sols de rente sur plusieurs ténements, et l'autorise, lui et les siens, à laisser croître leur garenne sur son fief.

Original sur parchemin, jadis scellé. — P. 1358[2], cote 583.

1285, mai.

7. Manassès, damoiseau, vend à Béatrix, prévôte de Saint-Haon-le-Châtel, une partie de la leyde du sel et divers revenus audit lieu.

Copie sur papier, non signée; écriture du quinzième siècle. — P. 1387, sans numéro de folio.

1286, le mercredi après la Sainte-Madeleine (25 juillet).

8. Guillaume Arnaud, chevalier, vend à Artaud *de Calce*, habitant de Saint-Haon, une partie de la leyde du sel audit lieu.

Copie sur papier, non signée; écriture du quinzième siècle. — P. 1387, sans numéro de folio.

(1) Le chiffre de l'année est enlevé sur la pièce originale; on ne distingue plus que ces mots : *Anno Domini millesimo..... septimo*. Mais, la fondation du chapitre de Saint-Hilaire étant de l'année 1274, il est plus que probable que la date doit être complétée ainsi: *millesimo* [*ducentesimo septuagesimo*] *septimo*.

1290, le jour de la Saint-Matthieu (21 septembre).

9. Jean, comte de Forez, confirme les privilèges de Béatrix, prévôte de Saint-Haon-le-Châtel.

Copie sur papier, non signée; écriture du quinzième siècle. — P. 1387, sans numéro de folio.

[1317, août-septembre).

10. Pièces relatives à l'assiette de la rente de trente livres que le comte de Forez a assignée au seigneur de la Roue par transaction du 27 août 1317. (Voir le n° 1459.)

Trois feuillets de papier, non signés. — P. 1402 [3], cote 1340.

1330, 9 novembre.

11. Serment de fidélité prêté au comte de Forez par Béatrix, veuve de Hugues, prévôt de Saint-Haon-le-Châtel, au nom de ses enfants.

Copie sur papier, non signée; écriture du quinzième siècle. — P. 1387, sans numéro de folio.

[Vers 1330.]

12. Projet d'accord entre Guichard, sire de Beaujeu, et le prieuré de Charlieu, au sujet du partage de la juridiction et des usages sur les territoires dépendant des châteaux de Thizy et de Perreux.

Minute sur parchemin, corrigée et sans signature. L'écriture est celle qui dominait de 1320 à 1330. — P. 1390 [2], cote 479.

1332, 5 juin.

13. Jean, comte d'Armagnac, confesse devoir un relief au duc de Bourbonnais, à cause d'un fief qu'il tient au comté de Clermont et qui appartient à Béatrix, sa femme.

Déficit; notice rédigée d'après l'inventaire de Luillier. — P. 1362 [2], cote 1109.

1356 n. st.; le vendredi après le jour des Cendres (11 mars).

14. Guichard de Beaujeu, chevalier, sire de Perreux, fait don à l'église de Notre-Dame d'Arcinge de divers cens et rentes, à la charge pour le curé et ses successeurs de dire chaque jour une messe à l'intention dudit Guichard et des siens.

Original latin sur parchemin, jadis scellé. — P. 1388 [2], cote 40.

1356, n. st., 28 mars, Riottiers.

15. Humbert, sire de Thoire et de Villars, reconnaît tenir en fief de Raymond, archevêque de Lyon, le château de Beauvoir en Montagne et celui du Châtelard (de Castellario in Brissia).

Original latin sur parchemin, muni du signum. — P. 1389 [3], cote 308.

1375, jeudi 23 novembre, Annonay.

16. Hommage rendu à Humbert, seigneur de Thoire et de Villars, de Roussillon et d'Annonay, par Geoffroi, seigneur de Claveysolles, pour la moitié du château et du mandement dudit Claveysolles.

Copie sur papier, signé de deux notaires.—P. 1375 [2], cote 2528.

1377 n. st., 4 mars.

17. Mandement d'Édouard, sire de Beaujeu, défendant d'attribuer aux monnaies royales répandues dans ses domaines une autre valeur que celle qui a été déterminée par les ordonnances du Roi, et d'employer des monnaies d'origine étrangère.

Copie sur papier, signée; écriture du commencement du quinzième siècle. — P. 1387, sans numéro de folio.

1388, les jeudi et vendredi avant l'Assomption (13 et 14 août).

18. Édouard, sire de Beaujeu, vend à Louis de Sancerre, maréchal de France, la terre de Chamelet en Beaujolais, à la place de celle de Chalamont en Bresse, pour le prix de huit mille livres tournois; ce qui est confirmé par Éléonore de Beaufort, dame de Beaujeu.

Vidimus sur parchemin, signé, en date du 5 septembre 1397. — P. 1390 [1], cote 459.

1388, le lundi après l'Assomption (16 août).

19. Assiette de diverses rentes sises à Montmelas et attribuées à Louis de Sancerre, maréchal de France, pour parfaire les huit cents livres de rente que devait produire la terre de Chamelet, vendue audit maréchal par le sire de Beaujeu.

Vidimus sur parchemin, signé, en date du 5 septembre 1397. — P. 1390 [1], cote 459.

1406 (?), 26 février.

20. Fragment d'une requête qui paraît adressée au parlement de Paris par Isabelle d'Harcourt.

Minute sur papier, incomplète. — P. 1375[2], cote 2516.

[Vers 1410.]

21. Extrait de la nommée (dénombrement) du seigneur de la Souche.

Feuille en papier, sans date ni signature.— P. 1374[2], cote 2404.

[Vers 1420.]

22. Notice de divers hommages reçus par-devant notaires et jadis rendus à Aymar de Roussillon et au sire de Villars.

Cahier de papier, sans date ni signature. — P. 1402[3], cote suppl. 1449.

[Vers 1420.]

23. Inventaire de lettres pouvant servir aux réclamations des officiers du Forez contre les officiers de l'Auvergne, au sujet de l'exercice de la justice dans la seigneurie de la Roue et ses dépendances.

Minute sur papier, sans date ni signature. — P. 1402[3], cote 1340.

1464, 3 juillet.

24. Jean Palmier, fondé de pouvoir d'Antoinette Ponsatonne, femme de Philibert Sotison, notaire et bourgeois de Villefranche, promet en son nom de payer au duc de Bourbonnais la somme de quatre cents écus d'or, fixée par une transaction conclue avec lui.

Avec la procuration de ladite Antoinette, en date du 22 juin précédent.

Expéditions sur papier et sur parchemin, signées. — P. 1358[2], cote 542.

1497, 3 mai.

25. Les habitants de Monteignet et de Semeaultre, près Gannat, renoncent à l'appel qu'ils avaient interjeté contre le châtelain de Gannat au sujet du droit de *queste* de vingt sols par feu à eux réclamé, et promettent de s'acquitter.

Original sur parchemin, signé.—P. 1356[1], au dos de la cote 199.

1497, 31 août, Moulins.

26. Ordonnance de Charles VIII au sujet du guet des places et châteaux.

Expéditions sur parchemin, signées. — P. 1360[1], cote 801, et P. 1360[2], cote 864.

1502, 11 août.

27. Accord entre le duc de Bourbon et les seigneurs de Vallorre, d'une part, et les habitants de la paroisse de Trizy, d'autre part, au sujet des pâturages et des eaux mortes dudit lieu de Trizy.

Original sur parchemin, signé. — P. 1355[2], cote 108.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 2, nº 3519, ligne 4, au lieu de *Roche en Renier,* lisez *Roche en Regnier.*

Page 4, nº 3530, ligne 2, au lieu *de Petra,* lisez *de Peyre (de Petra).*

Page 23, nº 3669, ligne 11, au lieu de *acquis,* lisez *acquises.*

Page 42, nº 3815, ligne 7, au lieu de *Montaigut-sur-Champville,* lisez *Montaigut-sur-Champeix.*

Page 43, nº 3818, ligne 5, au lieu de *Vouter,* lisez *Voucé.*

Page 44, nº 3829, au lieu de *de Burseto,* lisez *de Burzet (de Burseto).*

Page 44, nº 3830, ligne 3, au lieu de *Paulhenc,* lisez *Paulhac.*

Page 46, nº 3850, ligne 3, au lieu de *d'Urçay,* lisez *d'Orsan.*

Page 54, nº 3885, ligne 4, au lieu de *Gantel,* lisez *Garitel.*

Page 62, nº 3937, ligne 5, au lieu de *Anseriti,* lisez *Anserici.*

Page 66, nº 3947, ligne 1, au lieu de 1394, lisez 1384; ligne 9, au lieu de *Gliol,* lisez *Ghiol;* ligne 11, au lieu de *proceries,* lisez *parcières;* ligne 12, au lieu de *Fontsiolent,* lisez *Fontfiolent,* et au lieu de *Certes,* lisez *Crotes;* ligne 20, au lieu de *Bougière,* lisez *Brugière.*

Page 67, nº 3954, ligne 3, au lieu de *d'Aubayat,* lisez *d'Aubayrat.*

Page 69, nº 3973, ligne 5, et nº 3974, ligne 4, au lieu de *Cressat,* lisez *Cressart.*

Page 82, nº 4062, lignes 3 et 4, au lieu de *de Venas (Venerius),* lisez *verrier (verrerio).*

Page 92, nº 4141, ligne 6, au lieu de *d'Argentré,* lisez *d'Argenty.*

Page 93, nº 4153, ligne 7, au lieu de *Murat-de-Cayres,* lisez *Murat-le-Quaire.*

Page 98, nº 4195, ligne 9, au lieu de *de Saint-Pourçain,* lisez *près Saint-Pourçain.*

Page 109, nº 4271, ligne 3, au lieu de *Cussonel,* lisez *Cussinel.*

Page 114, nº 4284, ligne 3, au lieu de *Aprinot,* lisez *Morinot.*

Page 114, nº 4289, ligne 9, au lieu de *de Frigida-Villa,* lisez *de Frédeville (de Frigida-Villa).*

Page 133, nº 4433, ligne 5, au lieu de *Cussonel,* lisez *Cussinel.*

Page 136, nº 4464, ligne 5, au lieu de *Lauternun (?),* lisez *Lantelme.*

Pages 138 et 139, nº 4481, lignes 7 et 8, au lieu de *Saint-Paul de Tartasse,* lisez *Saint-Paul de Tartas.*

Page 140, nº 4499, ligne 4, au lieu de *Cussonel,* lisez *Cussinel.*

Page 147, nº 4554, ligne 14, au lieu de *Chalançon,* lisez *Chalancon.*

Page 151, nº 4584, ligne 2, au lieu de *Medici,* lisez *Mége (Medici).*

Page 168, nº 4735, ligne 4, au lieu de *de Tilio,* lisez *du Teil (de Tilio).*

Page 170, nº 4755, ligne 8, au lieu de *Vandenesse-sur-Arroul,* lisez *Vandenesse-sur-Arroux.*

Page 183, nº 4866, ligne 2, au lieu de *Manglieux,* lisez *Manglieu.*

Page 243, nº 5371, ligne 8, au lieu de *Saincoins,* lisez *Sancoins.*

Page 254, nº 5454. Ajoutez à la fin de l'article la note suivante : *Publié par M. Huillard-Bréholles dans les Archives de l'Art français, t. VI, p.* 216. (*Le peintre en question est Paul de Limbourg mentionné par M. de Laborde dans* LES DUCS DE BOURGOGNE, *introd., p.* CXXI.)

Page 416, nº 6965. Ajoutez à la fin de l'article la note suivante : *Ce Berry, dont le nom figure ici pour la dernière fois, fut accusé, au moment de la mort du duc Jean II, dont il était secrétaire, d'avoir exercé une maligne influence sur l'esprit de ce prince au moyen de sortiléges et de maléfices. Arrêté à Moulins, puis transféré au château d'Artias, il fut noyé dans la Loire par l'ordre du bâtard de Bourbon. On trouva dans un de ses coffres « une espée et certains cousteaulx plains de gouttes de sang, diverses lames de cuivre semées et remplies de caractères, peaulx de serpens, mendegores, oignemens, ung ceptre et autres plusieurs choses sentans sorceries, composées pour faire invocations de malyns esperitz. » (Lettres de rémission accordées pour ce fait au mois de mai* 1488, *Arch. nat.,* JJ 219, nº 122, *fº* 77 *vº.*)

Page 436, nº 7153, ligne 7, au lieu de *Juhel,* lisez *Juhès.*

Page 495, nº 7759, ligne 6, au lieu de *Servière,* lisez *Cervière.*



